Les espaces de la ville. Pratiques, écrits et identité à Erfurt à la fin du Moyen Age.

Morwenna Coquelin

▶ **To cite this version:**

Morwenna Coquelin. Les espaces de la ville. Pratiques, écrits et identité à Erfurt à la fin du Moyen Age.. Histoire. EHESS; Université Paris Sorbonne (Paris 4), 2015. Français. NNT : . tel-03321027

HAL Id: tel-03321027
https://theses.hal.science/tel-03321027

Submitted on 16 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Université Paris Sorbonne

Ecole doctorale 286, mention Histoire
Ecole doctorale 1, Mondes anciens et médiévaux

Morwenna Coquelin

LES ESPACES DE LA VILLE

Pratiques, écrits et identité à Erfurt à la fin du Moyen Age

Volume 1 : Texte

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en histoire & civilisations
présentée et soutenue publiquement
le 12 décembre 2015

Thèse dirigée par MM. Pierre Monnet et Jean-Marie Moeglin.

Jury composé de Mesdames et Messieurs les Professeurs :
Christophe DUHAMELLE, Directeur d'études, EHESS, Paris ;
Elodie LECUPPRE-DESJARDIN, Professeur, Université Charles-de-Gaulle, Lille 3, rapporteur ;
Jean-Marie MOEGLIN, Professeur, Université Paris Sorbonne, co-directeur ;
Pierre MONNET, Directeur d'études, EHESS, Paris, directeur ;
Susanne RAU, Professeur, Universität Erfurt, rapporteur.

Illustration de couverture : saint Jean-Baptiste aux armes d'Erfurt et de son territoire, restes du mur d'enceinte intérieur nord, ancienne porte Saint-Jean. Photo M. Coquelin, juillet 2012.

L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner ;
il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné,
il faut que j'en fasse la conquête.

Georges Perec, *Espèces d'espaces*, 1974.

Remerciements

C'est une vérité universellement rappelée dans les remerciements de thèse que ce travail est à la fois terriblement solitaire et éminemment collectif. Pourtant, au moment de déposer enfin le manuscrit, cela semble une redécouverte, une révélation. Ce n'est plus un lieu commun mais la conscience claire de tout ce que l'on doit à chacun. La conscience aussi qu'au-delà de l'aboutissement que représente la thèse, elle fut surtout un cheminement. L'arrivée est joyeuse, bien sûr – mais dans le plaisir de terminer entre aussi celui de remercier et de se retourner sur un cheminement intellectuel, académique, et surtout humain, un bien joli chemin.

C'est Patrick Gautier Dalché qui me mit sur ce chemin de l'Allemagne médiévale. Je lui dois d'avoir travaillé avec Pierre Monnet et Jean-Marie Moeglin, à qui je ne saurais exprimer toute ma gratitude, pour leur érudition généreuse, leur bienveillance, leur disponibilité, leur rigueur, mais aussi pour m'avoir laissé tout le temps et tout l'espace dont j'ai eu tant besoin.

En me proposant de déplacer le sujet vers Erfurt, ils m'ont aussi fait le cadeau d'une ville. Ville-terrain, ville-source, ville-archive, dont il me reste les berges de la Gera où il fait bon lire, les adresses des meilleurs glaciers, la Saint-Martin, le cauchemar des rues piétonnes et tramwaysiennes pour qui circule à vélo ; la nostalgie des lieux où l'on a vécu et que l'on aime. Je les en remercie.

Les nombreux et longs séjours en Allemagne ont été permis par le CIERA, l'EHESS, la MHFA puis son successeur l'IFHA, et l'Université franco-allemande, qui m'ont accordé des bourses de recherche. Je remercie Nicolas Hautemanière et David Bernstein qui ont aidé à l'importation massive de photocopies.

J'ai également bénéficié d'une allocation couplée puis de postes d'ATER aux Universités de Paris Est Créteil, de Dijon et du Havre. Je remercie mes collègues, qui m'ont accueillie dans l'enseignement, ont facilité mon travail par un emploi du temps adapté et des conseils, et ont témoigné de l'intérêt pour mes recherches – Jean-Noël Castorio, Martine Clouzot, Nathalie Gorochov, Isabelle Guyot-Bachy, Bruno Lemesle, Corinne Peneau et Danièle Sansy en particulier. Je garde également un très bon souvenir des soirées ferroviaires ou lyriques avec Clémence Andréys et Claire Colin, que je suis heureuse d'avoir rencontrées. Merci enfin à Gwladys Bernard et Aurélie Barlam, qui m'ont fait gagner un temps précieux dans les mondes de l'Antiquité et de l'Abibac, ainsi qu'à l'équipe des germanistes du lycée Ravel, à Bénédicte Chevit, Gisèle Moret et Alexandra Petzny, pour le plaisir qu'il y a à travailler, et à flâner, avec elles.

J'ai eu l'occasion de présenter mes travaux lors de rencontres doctorales : les ateliers du collège doctoral « La dynamique des représentations dans la formation de la modernité européenne » de l'EHESS et de l'Humboldt Universität (2009-2011), l'université d'été de l'Institut historique allemand (2009), l'école doctorale « Cultures marchandes » de l'EFR (2011), l'atelier « Espace vécu, espace représenté » à la MESHS de Lille (2013). J'en remercie les organisateurs et les participants pour leurs critiques et pistes. Merci également à Dominique Adrian, qui m'a transmis des éléments de ses archives augsbourgeoises.

A Erfurt, je remercie Susanne Rau et Sabine Schmolinski pour leur accueil et leur disponibilité, ainsi que Karl Heinemeyer, qui a guidé mes premiers pas dans l'Erfurt médiévale, et Ulman Weiβ, qui a bien voulu me confier son microfilm de la chronique de Cunrad Kelner.

Je remercie également le personnel des Archives municipales d'Erfurt, en particulier Herr Dr. Benl, toujours disponible pour les mystères de la paléographie, et Frau Astrid Rose, qui m'a inlassablement accueillie jour après jour, année après année. Merci également à Karsten Horn, de l'*Angermuseum*, qui m'a fourni les reproductions des boucliers erfurtois.

Merci à Pascale Nédelec, qui a accepté de transformer mes brouillons en cartes sans trop s'offusquer de mes libertés sémiologiques ni des délais imposés, et à Alexandra Koszelyk, qui a bien voulu relire certaines traductions latines par trop biscornues.

Merci aux gens des Cascades qui ont accueilli sans compter bien des séances de travail.

Travailler sur l'Allemagne médiévale, ce fut aussi rencontrer mes camarades doctorants : Jean-Dominique Delle Luche, qui n'a jamais manqué de me transmettre ses découvertes erfurtoises en bibliothèque ou en archives, et a relu avec entrain une bonne partie des traductions ; Aude-Marie Certin, et ses joyeux envois toujours au bon moment ; Jessica Huyghe, qui a notamment accepté de relire une partie de ce travail. Merci aussi à Vanina Kopp pour ses encouragements et ses pistes bibliographiques.

Je remercie mes parents, qui, en plus de quelques autres choses, m'ont appris à pêcher – premières recherches – et à préparer mes (maigres) prises – premières publications. Merci aussi à ma famille de s'être gentiment inquiétée de l'avancée de la chose.

Merci à tous ceux qui m'ont aidée à aller vers mon risque, en m'accueillant pour des séjours de travail ou d'air pur au bord d'un lac, d'une mer ou d'une rivière, en m'envoyant toutes sortes de marques d'encouragement et de sympathie, à toutes les étapes. Isabelle Arasa, Maïa & Christophe Caillier, Audrey Caillot, Guillemette Crouzet, Pierre Even – qui a aussi accepté de relire certaines parties – Elise Lanoë & Pierre Nevoux, Céline Prest, Patricia Reinhart, merci. Merci à Loretta Platts, qui est venue jusqu'à la Thuringe pour deux derniers et merveilleux étés en archives. Merci à Carine Simao Pires et Fabienne Vidallet, qui m'ont rappelé toutes les couleurs et les joies de l'écriture.

Merci à Anaïs Blanchard, pour son amitié et sa générosité inventive qui ont illuminé la fin de thèse. Pour leur amitié et leur confiance depuis... longtemps, merci à Marjorie Meiss, qui a bien voulu aussi se charger de relecture et du poids du manuscrit vers Lille, et à Hélène Simon-Lorière. Merci à Yann Calbérac – adorable, formidable (*bis*) – pour son enthousiasme et la générosité de son savoir, pour sa relecture aussi.

Un triple merci tout particulier enfin, pour leur disponibilité extraordinaire et leur aide indispensable à l'aventure. A Jennifer Meyer, rencontrée grâce à Erfurt, incomparable aiguillon des derniers mois, qui m'a fait cadeau de beaucoup de temps, a relu de nombreuses pages, et a soutenu toute la dernière phase. A Manuel Covo qui, par son regard critique et amical sur mes pages, la finesse de son esprit stimulant, ses encouragements constants, a contribué pour une large part à l'écriture – la chaleur des discussions dans les cafés, sur la thèse ou sur le monde, tenant une bonne place dans cette aide. A Julie Le Gall qui, avec son incomparable présence depuis le bout du monde ou le bout de la rue, a su rendre toutes choses possibles et légères. Sa générosité, en temps et en actes – du stage d'écriture à la relecture –, ses petites attentions, ont beaucoup compté.

Merci infiniment. Je sais ce que je vous dois.

Un peu partout d'Ouest en Est et retour – 2006-2015.

Note sur les citations & traductions

Sauf mention contraire en note, toutes les cotes d'archives citées sont celles des Archives municipales d'Erfurt (Stadtarchiv Erfurt, StAE).

Les dates sont données en nouveau style, sauf dans les citations.

Traductions depuis l'allemand

Les archives et textes consultés sont majoritairement écrits en moyen-haut-allemand tardif (*Spätmittelhochdeutsch*) / haut-allemand pré-moderne (*Frühneuhochdeutsch*).

Dictionnaires de langue ancienne :
Robert R. ANDERSON, Ulrich GÖBELL, Oskar REICHAMNN (dir.), *Frühneuhochdeutsches Wörterbuch*, Berlin/New York, de Gruyter, 1989-.
Georg BENECKE, Wilhelm MÜLLER, Friedrich ZARNCKE, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*, 3 tomes (1854-1866), réimp. Stuttgart, Hirzel, 1990, en ligne : http://woerterbuchnetz.de/BMZ.
Jacob et Wilhelm GRIMM (dir.), *Deutsches Wörterbuch*, 16 tomes, 32 vol., Leipzig, Hirzel, 1854-1961, en ligne : http://woerterbuchnetz.de/DWB/.
Mathias LEXER, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, 3 tomes (1872-1878), réimp. Stuttgart, Hirzel, 1992, en ligne : http://woerterbuchnetz.de/Lexer/.

Pour les termes spécifiques au Saint-Empire, j'ai suivi les traductions du glossaire dirigé par Falk BRETSCHNEIDER et Christian DUHAMELLE, *Les mots du Saint-Empire*, en ligne : http://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire.

Quelques termes sont conservés en allemand, faute d'équivalent en français actuel ou médiéval. C'est le cas en particulier de *Freizins* ou *Kavate*, qui désignent des réalités erfurtoises.

Orthographe

Les textes cités respectent l'orthographe adoptée par les auteurs ou les éditeurs, en particulier pour la graphie u/v ou i/j.

Hors citation, les toponymes sont systématiquement donnés dans leur orthographe moderne.

Les noms des familles nobles ont été francisés. Les noms des principales familles bourgeoises sont donnés dans l'orthographe couramment utilisée dans l'historiographie. L'orthographe des noms de famille ou d'individus moins connus a été harmonisée pour la commodité de la lecture, mais non francisée. Les noms ont été donnés au nominatif, ce qui peut expliquer les variations par rapport à l'original.

J'ai gardé les noms de Breslau (aujourd'hui Wrocław, en Pologne), Danzig (Gdańsk) et Egra (aujourd'hui Cheb en République tchèque, Eger en allemand) pour faciliter le lien avec les sources, mais aussi parce que ces noms signalent que c'est bien l'espace médiéval du Saint-Empire dont il est ici question.

Abréviations

BEC	*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*
BBKL 1	BAUTZ Friedrich Wilhelm et BAUTZ Traugott, *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, t. 1, Hamm, Bautz, 1975 (2e édition 1990).
BullMHFA	*Bulletin de la Mission historique française en Allemagne.*
Cammermeister	Hartung CAMMERMEISTER, *Die Chronik Hartung Cammermeisters*, Robert REICHE (éd.), Halle, Hendel, 1896.
Chronique Kelner	*Erfurter Chronik des Cunrad Kelner zum guldenen Rade*, 1520, Staatsbibliothek Bamberg, J. H. Msc. Hist. 99.
Du Cange	Charles du Cange *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort, L. Favre, 1883-1887, en ligne : http://ducange.enc.sorbonne.fr.
DW	Jacob et Wilhelm GRIMM (dir.), *Deutsches Wörterbuch*, 16 tomes, 32 vol., Leipzig, Hirzel, 1854-1961, en ligne : http://woerterbuchnetz.de/DWB/.
IFHA	Institut français d'histoire en Allemagne.
JAW	*Jahrbücher der Königlichen Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt.*
Lexer	Mathias LEXER, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, 3 tomes, Leipzig, 1872-1878, Stuttgart, Hirzel, en ligne : http://woerterbuchnetz.de/Lexer/.
LHASA	Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt, Magdebourg.
LMA	*Lexikon des Mittelalters.*
Monumenta Erphesfurtensia	Oswald HOLDER-EGGER (éd.), *Monumenta Erphesfurtensia : saec. XII. XIII. XIV.*, Hannover, Hahn, 1899.
MGH, *Const.* II	Ludwig WEILAND (éd.), *Monumenta Germaniae Historica*, *Legum sectio* IV, *Constitutiones et Acta publica imperatorum et regnum*, t. 2 *1198-1272*, Hanovre, Hahn, 1896.
MHFA	Mission historique française en Allemagne.
MVGAE	*Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Altertumskunde von Erfurt.*
N.F.	*Neue Folge* [« nouvelle série », reprise de la publication après interruption].
Placard de Diether	Carl BEYER, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether wider die Stadt Erfurt im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 175-202.
Placard d'Erfurt	Carl BEYER, « Der erste Anschlag des Rates zu Erfurt gegen den Erzbischof Diether von Mainz im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 209-224.
Rathsverfassung	Andreas Ludwig Jacob MICHELSEN, *Die Rathsverfassung von Erfurt im Mittelalter. Eine Urkundliche Mittheilung als Programm zu der 3., am 30. Juli 1855 in Erfurt zu haltenden Generalversammlung des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde*, Jena, Frommann, 1855.
Regimentsverbesserung	Nouveaux statuts urbains mis en place en 1510, 0-1/I-114.
StAE	Stadtarchiv Erfurt.
Stolle	Conrad STOLLE, *Memoriale thüringisch-erfurtische Chronik*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel, 1900.

THAW, EGA	Thüringisches Hauptstaatsarchiv Weimar, Ernestinisches Gesamtarchiv.
UB I	Carl BEYER (éd.), *Urkundenbuch der Stadt Erfurt*, t. 1, Halle, Hendel, 1889.
UB II	*ID.* (éd.), *Urkundenbuch der Stadt Erfurt*, t. 2, Halle, Hendel, 1897.
UB/LMB Kassel	Universitätsbibliothek Kassel – Landesbibliothek und Murhardsche Bibliothek der Stadt Kassel.
VJSW	*Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*.
Variloquus	*Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel, 1906.
ZBLG	*Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*.
ZVTGA	*Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde*.

Introduction

Im Raume lesen wir die Zeit – dans l'espace, nous lisons le temps. Par cette affirmation empruntée à Friedrich Ratzl, Karl Schlögel incitait en 2003 à porter attention à l'espace, dans ses formes et dans ses images, pour comprendre les phénomènes historiques[1]. L'espace, compris comme un phénomène dynamique, doit être étudié en soi, pour ses évolutions. Mais cette historicisation de l'espace et le dépassement d'un cadre immuable n'est pas tout. On peut lire le temps dans l'espace, on peut aussi le lire par l'espace : les formes de ce dernier, ses changements, ses pratiques, renseignent aussi sur les sociétés qui y vivent et qui le font. Il s'agit alors de suivre et de dépasser l'injonction d'Edward Soja de « spatialiser le récit historique »[2] pour faire de l'espace l'objet de l'étude, et d'une certaine façon une source de connaissance sur une société.

Karl Schlögel n'est pas le premier à faire ce constat et cette invitation. Il s'intègre au « *spatial turn* » qui a porté l'attention sur l'espace comme révélateur de phénomènes qui pouvaient échapper à l'analyse selon d'autres grilles de lecture, en particulier dans le cas d'objets multidimensionnels. La mise en perspective des acteurs et de leurs pratiques spatiales a ainsi ouvert « un champ d'expérimentation et d'hypothèses pour le praticien des sciences sociales »[3], champ largement investi par les sociologues ou les historiens des *colonial* et *post-colonial studies*. L'espace en effet renseigne en termes de contrôle et de pouvoir, par l'analyse des relations, concurrentielles ou non, entre les acteurs.

Dans ce contexte invitant à introduire plus d'espace dans les sciences sociales[4], sans le limiter à n'être qu'un cadre, les historiens médiévistes, français comme allemands, ne font pas exception, sans d'ailleurs toujours se revendiquer d'un tournant quelconque, mais simplement en étant attentifs à différentes formes d'espaces médiévaux.

---

[1] Karl SCHLÖGEL, *Im Raume lesen wir die Zeit. Über Zivilisationsgeschichte und Geopolitik*, München, Hanser, 2003.

[2] Edward SOJA, *Postmodern geographies : the reassertion of space in critical social theory*, London, Verso, 1989.

[3] Christian JACOB, « Spatial turn » in *ID.*, *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, Marseille, OpenEdition Press, 2014. En ligne : http://books.openedition.org/oep/654.

[4] La littérature n'est pas à l'écart de cet intérêt pour l'espace : parmi les travaux les plus récents, voir Michel COLLOT, *Pour une géographie littéraire*, Paris, Corti, 2014 ; Lionel DUPUY et Jean-Yves PUYO, *L'imaginaire géographique. Entre géographie, langue et littérature*, Pau, Presses de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, 2015 ; Bertrand WESTPHAL, *La Géocritique mode d'emploi*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2000 ; en allemand voir Jörg DÜNNE et Frank LESTRINGANT (dir.), *Die Erfindung des Raums : Kartographie, Fiktion und Alterität in der Literatur der Renaissance : Erfurter Mercator-Vorlesungen*, Bielefeld, Transcript, 2012.

De chaque côté du Rhin, cet intérêt renouvelé pour les problématiques spatiales donna lieu à des colloques importants. L'un des plus anciens, le 36e Congrès des historiens allemands, organisé à Trèves en 1986, avait pour le thème « Espaces de l'histoire – histoire de l'espace », et fut notamment l'occasion de débats sur la formation des royaumes et des territoires, sur leurs identités, en particulier à partir de l'Europe du haut Moyen Age analysée d'un point de vue politique et administratif, religieux, économique. Les liens et les conflits servaient aussi à définir l'espace situé entre France et Allemagne actuelles[1]. Néanmoins, l'espace ne figure pas parmi les thèmes explorés par les médiévistes allemands lors des rencontres entre médiévistes français et allemands organisées à Sèvres et Göttingen en 1997[2] : si des espaces étaient étudiés et analysés par les chercheurs allemands, l'espace en lui-même n'était pas alors conçu comme un thème et un objet de recherche.

C'était le cas côté français : Monique Bourin et Elisabeth Zadora-Rio introduisaient en effet aux problématiques de l'espace pour les historiens, notamment dans les apports croisés avec l'archéologie[3]. Cet intérêt pour la reconstruction des lieux est l'une des dimensions de l'histoire spatiale de l'espace en France : les terroirs et finages, le réseau des paroisses, l'habitat sont ainsi des objets d'étude. La diversité des approches de l'espace est manifeste dans les contributions de l'un des derniers colloques sur l'espace, le 37e colloque de la SHMESP, organisé à Mulhouse en 2006 et dont le thème était « Construction de l'espace au Moyen Age – Pratiques et représentations »[4]. Y sont rassemblées tant des interventions sur la délimitation de l'espace agricole[5] ou seigneurial[6] que des études sur la perception de l'espace et sa représentation, figurée ou non[7], et sur les pratiques qui le construisaient[8].

---

[1] Günter BIRTSCH et Alfred HEIT (dir.), *Zwischen Gallia und Germania, Frankreich und Deutschland : Konstanz und Wandel raumbestimmender Kräfte : Vortäge auf dem 36. Deutschen Historikertag, Trier, 8.-12. Oktober 1986*, Trier, Trierer Historiche Forschungen, 1987.

[2] Jean-Claude SCHMITT et Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Les Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne : actes des colloques de Sèvres, 1997, et Göttingen, 1998*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2002.

[3] Monique BOURIN et Elisabeth ZADORA-RIO, « Analyses de l'espace », *ibid.*, p. 493-510.

[4] SHMESP, *Construction de l'espace au Moyen Age. Pratiques et représentations. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 37e congrès, Mulhouse, 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

[5] Jean-Loup ABBE, « Logique spatiale et finage d'après les sources fiscales méridionales (XIVe-XVe siècle) », *ibid.*, p. 75-85

[6] Thomas JARRY, « Sevestre Le Caretel et la mesure de l'espace dans la plaine de Caen à la fin du XVe siècle. Les 'marchements' de l'abbaye Saint-Étienne de Caen », *ibid.*, p. 357-367.

[7] Isabelle GUYOT-BACHY, « Quand et comment l'espace flamand s'est-il imposé aux chroniqueurs du royaume de France (XIe-XIVe siècle) ? ». *ibid.*, p. 131-145, ou Jean-Claude SCHMITT, « 'De l'espace aux lieux' : les images médiévales », *ibid.*, p. 317-346.

[8] Didier MEHU, « *Locus, transitus, peregrinatio*. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XIe-XIIIe siècle) », *ibid.*, p. 275-293 ; Joseph MORSEL, « Construire l'espace sans la notion d'espace. Le cas du Salzforst (Franconie) au XIVe siècle », *ibid.*, p. 295-316.

Le territoire

L'intérêt pour l'espace est souvent celui porté au territoire et à sa construction, tant en Allemagne qu'en France. Le territoire est ainsi apparu comme l'objet idéal pour penser les évolutions du pouvoir et la construction des royaumes et principautés, notamment au cours des premiers siècles du Moyen Age. Défini comme l'espace du pouvoir central, le territoire était donc un moyen d'observer l'efficacité de ce pouvoir. L'étude du territoire est alors liée à celle de la construction d'un Etat dont l'emprise sur l'espace et les hommes s'affermit. Le récent ouvrage de Léonard Dauphant sur le royaume de France analyse ainsi le contrôle de l'espace par le pouvoir royal à la fin du Moyen Age. Il montre la création d'un territoire par la présence d'une administration et par la diffusion d'une représentation commune de ce territoire, fondée sur la définition de frontières identifiées et sur la proximité affichée du roi et de son peuple[1].

La formation du territoire s'accompagne en effet de l'émergence de représentations communes de ce territoire et du groupe qui y vit. L'étude du territoire a donc souvent été enrichie d'une étude des identités, régionales ou nationales. Cette perception a notamment été analysée par Mathias Werner pour la Thuringe. L'auteur montre que l'écriture de l'histoire s'accompagna aussi d'une prise de conscience de l'espace dans lequel elle se déroulait[2]. D'autres études ont été menées sur différentes régions, dans différents volumes collectifs étudiant le seul Saint-Empire ou le comparant avec des régions françaises[3]. Le territoire était ainsi compris en lien avec les groupes qui l'occupaient ou le produisaient par leurs pratiques et surtout leurs représentations, principalement historiques.

Villes et espace

Généralement, l'étude des territoires est celle des territoires princiers ou royaux. Les villes sont restées largement hors de cette problématique, ce qui ne signifie pas que leur espace n'ait pas été étudié. Le panorama suivant sera limité à quelques problématiques vis-à-vis desquelles cette thèse s'inscrit.

---

[1] Léonard DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Paris, Champ Vallon, 2012.

[2] Matthias WERNER, « Die Anfänge eines Landesbewusstseins in Thüringen », in Michael GOCKEL (dir.), *Aspekte thüringisch-hessischer Geschichte*, Marburg, 1992, p. 81-137, et Matthias WERNER, « ‚Ich bin ein Durenc'. Vom Umgang mit der eigenen Geschichte im mittelalterlichen Thüringen », in *ID.* (dir.), *Identität und Geschichte*, Weimar, Böhlau, 1997, p. 79-104.

[3] Peter MORAW (dir.), *Regionale Identität und soziale Gruppen im deutschen Mittelalter*, Berlin, 1992 ; Rainer BABEL et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Age à l'époque moderne*, Sigmaringen, Thorbecke, 1997 ; Michael WERNER, (dir.), *Spätmittelalterliches Landesbewusstsein in Deutschland*, Ostfildern, Thorbecke, 2005.

L'espace urbain auquel on pense sans doute le plus spontanément est l'espace physique de la cité : l'organisation des rues et du bâti, la construction monumentale sont ainsi des thèmes importants de l'historiographie urbaine. La construction de palais princiers, l'évergétisme, le déploiement d'un faste civique, ont pu être analysés pour de nombreuses villes. Ces études sont autant celles de l'espace qu'une analyse des pouvoirs qui s'y expriment, en particulier la noblesse et l'Eglise. Qu'il s'agisse des princes ou des patriciats italiens, des sultans mamelouks ou des grands ecclésiastiques, le but était bien de marquer la ville et d'y inscrire son pouvoir, sa domination et son identité – de faire la ville sienne et de proclamer cette appartenance[1]. Le titre d'un volume collectif paru en 2004 le marque bien : « espaces urbains et lieux de la puissance publique »[2]. L'espace urbain est étudié pour ce qu'il dit de l'établissement d'une domination et des voies par lesquelles elle se manifeste, s'impose et se fait accepter comme légitime.

De même, l'espace d'Augsbourg dont il est question dans l'ouvrage de Dominique Adrian est celui sur lequel le gouvernement de la ville exerce son action politique. Le contrôle de l'espace urbain passe par le contrôle de ses limites et de ses points d'entrée ou par la surveillance, mais aussi par les maisons que les élites font construire, en particulier les métiers. L'espace de la ville est donc celui où le pouvoir s'exerce, se renforce et se montre à la fin du Moyen Age[3]. L'espace étudié est une entrée pour comprendre des phénomènes politiques et sociaux.

Cette appropriation par les groupes sociaux ne se faisait pas que d'en haut mais était aussi le fait des citadins. Sous l'impulsion d'Otto Gerhard Oexle, les pratiques de *memoria* des groupes sociaux urbains ont été bien étudiées en Allemagne[4]. L'inscription de ces pratiques dans la ville a été montrée pour Ratisbonne par Olivier Richard, qui a souligné que la *memoria* des bourgeois était aussi une pratique territorialisée et que la

---

[1] Parmi bien d'autres publications, on peut citer Patrick BOUCHERON, *Le Pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV-XV siècles*, Roma, EFR, 1998 ; Elisabeth CROUZET-PAVAN (dir.), *Pouvoir et édilité : les grands chantiers dans l'Italie communale et seigneuriale*, Roma, EFR, 2012 ; Julien LOISEAU, « Les demeures de l'empire. Palais urbains et capitalisation du pouvoir au Caire (XIV[e]-XV[e] siècle) », in SHMESP, *Les Villes capitales au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 373-390. Une série d'études comparatives en Italie, en Espagne et dans le Sud de la France est rassemblée dans Patrick BOUCHERON et Jean-Philippe GENET (dir.), *Marquer la ville : signes, traces, empreintes du pouvoir, XIII-XVI siècle*, Roma, EFR, 2013.

[2] Patrick BOUCHERON et Jacques CHIFFOLEAU (dir.) *Les Palais dans la ville : espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, Presse universitaires de Lyon, 2004.

[3] Dominique ADRIAN, *Augsbourg à la fin du Moyen Age : la politique et l'espace*, Ostfildern, Thorbecke, 2013.

[4] Voir ainsi Dieter GEUENICH et Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, 1994. Deux synthèses figurent dans Otto Gerhard OEXLE et Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, *op. cit.* : Michel LAUWERS, « *Memoria*. A propos d'un objet d'histoire en Allemagne », p. 105-126, et Michael BORGOLTE, « *Memoria*. Bilan intermédiaire d'un projet de recherche sur le Moyen Age », p. 53-69.

célébration de soi se faisait avec une célébration de la ville[1]. Stefanie Rüther a montré la même inscription dans la cité pour les bourgeois de Lübeck, à travers les bénéficiaires de legs pieux ou le choix des lieux de sépulture[2]. Cet espace urbain est donc celui d'une religion civique.

L'espace de la ville est donc étudié pour une large part à partir de l'appropriation qu'en font les habitants, qui y manifestent ainsi leur identité sociale individuelle et collective. C'est une histoire des pouvoirs et des représentations autant qu'une histoire de l'espace. Ces analyses de l'espace urbain posent donc aussi la question de l'espace public, au sens habermassien d'*Öffentlichkeit* et non dans un sens concret : la représentation s'adresse bien à quelqu'un.

L'espace en ville est également étudié comme celui des pratiques concrètes de la ville. L'archéologie urbaine est l'un des moyens d'accéder à cet espace. Un autre moyen est l'analyse des discours sur l'espace. Ces discours ne sont pas que des représentations idéales d'une ville, ou des descriptions de voyageurs, mais aussi des documents de la pratique qui étaient autant d'instruments de connaissance et de contrôle de l'espace urbain et de sa population : les listes de parcelles et de leurs habitants en particulier sont une forme de représentation de l'espace. C'est ce type de document que Daniel Smail étudie pour Marseille[3]. En utilisant les cartes mentales établies par les notaires marseillais des XIV^e^ et XV^e^ siècles, il montre l'appropriation de la ville par ses derniers. Ces aide-mémoire montrent que les notaires avaient mis en place leur code de représentation urbaine pour situer leurs différents clients à partir de marqueurs qui pouvaient être une rue, un type de commerce ou un trait géographique caractéristiques de la portion de ville considérée. On peut lire ici une véritable construction d'un espace urbain, par le bas, et un ensemble de pratiques concrètes de la ville mise en écrit non par les pouvoirs, mais bien par les citadins eux-mêmes – du moins une partie d'entre eux.

Un des autres axes suivis pour l'étude de l'espace urbain est celui des liens entre ville et campagne, décrits à partir de la ville et selon une grille de lecture économique. La campagne y est organisée, sinon dominée, par la ville et ses marchands qui polarisent la production agricole, destinée à l'alimentation ou à l'artisanat, dans le cas des plantes

[1] Olivier RICHARD, *Mémoires bourgeoises.* Memoria *et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Age*, Rennes, PUR, 2009.
[2] Stefanie RÜTHER, *Prestige und Herrschaft. Zur Repräsentation der Lübecker Ratsherren in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2003.
[3] Daniel SMAIL, *Imaginary Cartographies : Possession and Identity in Late Medieval Marseille*, Ithaca, Cornell University Press, 1999.

tinctoriales ou textiles. Les travaux de Rolf Kieβling notamment ont montré cette organisation centralisée par la ville à son profit[1]. L'espace de la ville était alors aussi le territoire environnant sur lequel elle exerçait son emprise.

La problématique de la centralité des villes est reprise de la théorie des lieux centraux conçue par Walter Christaller à partir du semis urbain du Sud de l'Allemagne[2]. Elle fait son entrée de façon programmatique dans le champ historiographique allemand en 1979, avec un ouvrage d'Emil Meynen qui propose d'en faire un concept opératoire pour comprendre l'organisation urbaine médiévale[3]. La centralité ne se conçoit que s'il existe une périphérie et une hiérarchie. C'est bien le sens du modèle christallerien qui n'était pas la description d'une situation historique mais un projet d'aménagement à partir de ses observations en Franconie. L'étude des centralités est donc également une étude des hiérarchies entre ville et campagne et entre les villes.

En effet, et malgré les réserves émises sur la théorie de Christaller[4], l'idée de lieux centraux contribua notamment, avec les travaux de Johann-Heinrich von Thünen (1842-1850) et August Lösch, à penser les réseaux urbains. Ces derniers ont été l'objet de plusieurs études en français, qui cherchaient à rendre compte de l'organisation de ces réseaux de villes et des éléments qui le constituaient. Jean-Luc Fray a ainsi étudié le réseau des petites villes de Lorraine, dont il a montré que l'organisation en réseau était aussi un processus d'appropriation de l'espace grâce aux nœuds et aux flux permanents[5]. Les villes de l'Oberrhein ont été étudiées par Odile Kammerer. Là aussi, le réseau de ville a été un instrument pour penser la construction d'un territoire[6].

---

[1] Rolf KIEßLING, *Die Stadt und ihr Land : Umlandpolitik, Bürgerbesitz und Wirtschaftsgefüge in Ostschwaben vom 14. bis ins 16. Jahrhundert*, Köln-Wien, Böhlau, 1989.

[2] Walter CHRISTALLER, *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, Jena, Fischer, 1933. Aucune traduction intégrale n'existe. On peut cependant consulter la traduction partielle de Mandana COVINDASSAMY et Géraldine DJAMENT : « Les lieux centraux en Allemagne du Sud. Une recherche économico-géographique sur la régularité de la diffusion et du développement de l'habitat urbain », *Cybergeo : European Journal of Geography*. En ligne : http://cybergeo.revues.org/3198, dernière consultation le 30 mars 2015, ainsi que la traduction par les mêmes géographes du récit de découverte publié en 1968 : « Comment je suis parvenu à la théorie des lieux centraux. Comment une théorie peut naître et comment elle est née dans mon cas : compte-rendu », *Cybergeo : European Journal of Geography*. En ligne : http://cybergeo.revues.org/3153, dernière consultation le 30 mars 2015.

[3] Emil MEYNEN, *Zentralität als Problem der mittelalterlichen Geschichtsforschung*, Köln, Böhlau, 1979.

[4] Outre l'application envisagée par Christaller lui-même de sa théorie pour réaménager la Pologne, la théorie pose le problème de sa transposition dans la réalité : le schéma proposé est un schéma idéal, élaboré à partir du cas particulier des villes franconiennes, mais dont il n'est pas certain qu'il puisse rendre compte des nuances des autres semis urbains. Jean-Louis MATHIEU, « Christaller, Walter », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013² ; Hélène MIARD-DELACROIX, Guillaume GARNER et Béatrice von HIRSCHHAUSEN (dir.), *Espaces de pouvoir, espaces d'autonomie en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.

[5] Jean-Luc FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.

[6] Odile KAMMERER, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

Ces alliances de villes ont été particulièrement étudiées pour l'espace germanique puisque les villes y étaient des acteurs politiques au sein de l'Empire. Les villes libres, mais aussi les villes territoriales, jouaient ainsi un rôle dans l'organisation régionale et impériale. Plus qu'en France, on peut donc y saisir les modalités de la collaboration urbaine.

Le réseau étudié par Laurence Buchholzer-Rémy est compris dans cette perspective avant tout inter-urbaine. La correspondance de Nuremberg lui permet de retracer les multiples niveaux de la coopération au niveau des Conseils de ville : protestations d'amitiés, entraide économique ou militaire, résolution des conflits et moments de politique commune de maintien de la paix sont autant de thèmes de la correspondance et de buts du réseau de villes tissé par Nuremberg[1]. Peter Hesse, en prenant l'exemple de Cologne en période de conflit, a montré tout le dynamisme de la communication entre villes et des coopérations qu'elle soutenait face aux seigneurs ou à l'empereur[2]. Ces études considèrent bien l'espace urbain comme une production spécifique de cette organisation, dont il exprime aussi les valeurs – notamment le respect du droit et de la paix. Le réseau est une forme d'espace qui met en relation plusieurs villes : l'espace urbain est donc multiple, non limité à la ville considérée, mais intégrant au contraire d'autres pôles.

Une modalité particulière du réseau de villes dans l'Empire est la ligue urbaine. Ces ligues se sont multipliées dans la dernière partie du Moyen Age et jusqu'au milieu du XV[e] siècle. Spécificité de l'espace germanique, elles ont été beaucoup étudiées par les médiévistes allemands[3]. Instruments de paix, elles sont aussi des constructions spatiales particulières qui s'opposent à la logique territoriale des princes[4]. La question de cet espace des ligues a été récemment posée dans un ouvrage collectif qui y répond de plusieurs manières : l'espace des ligues est celui des partenaires, dont le nombre et l'identité changeaient fréquemment, mais c'est aussi l'espace contrôlé et protégé par la

[1] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une Ville en ses réseaux : Nuremberg à la fin du Moyen Age*, Paris, Belin, 2006.

[2] Peter HESSE, *Nachrichten aus Köln. Studien zu den Briefen des städtischen Rats in der Zeit des Neusser Krieges*, thèse de doctorat soutenue en 2011, Universität zu Köln. En ligne : *kups.ub.uni-koeln.de/4872/1/Hesse_Nachrichten_aus_Koeln.pdf.*

[3] Un exemple parmi bien d'autres, dont le titre illustre la spécificité du monde urbain qu'était l'amitié entre proclamés égaux : Horst CARL, *Der Schwäbische Bund 1488-1534. Landfrieden und Genossenschaft im Übergang vom Spätmittelalter zur Reformation*, Leinfelden, DRW Verlag, 2000.

[4] Monika ESCHER, Alfred HAVERKAMP et Frank HIRSCHMANN (dir.), *Städtelandschaft – Städtenetz – zentralörtliches Gefüge*, Mainz, von Zabern, 2000 ; Holger GRÄF, Katrin KELLER (dir.), *Städtelandschaft, réseau urbain, urban network*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2004.

ligue. C'est également un espace représenté par des cartes. C'est enfin un espace porté par des hommes et des pratiques de communication entre villes[1].

Les réseaux de villes sont en effet avant tout des espaces de communication entre les partenaires. Les lettres, ou les messages oraux, qui étaient échangés participaient ainsi d'un espace spécifique à la communication : l'espace des villes est aussi un espace immatériel, celui du message, et un espace propre à l'échange, celui de la réception des messagers.

Ces études des espaces urbains ne se limitent donc pas à la manifestation de certains groupes dans l'espace urbain mais entendent au contraire saisir un espace du groupe, compris comme une entité politique, créatrice de territoire, que la ville contrôle en ou hors les murs, et créatrice de réseau dans lequel elle s'insère. Ces deux formes spatiales semblent *a priori* opposées : le territoire est continu, le réseau ne l'est pas. Le territoire vise à supprimer la distance entre tous les points qui le composent, le réseau au contraire émerge de l'acceptation de la distance qui est surmontée par d'autres moyens que la continuité géographique.

L'espace et la société

L'espace n'a pas été défini jusqu'à présent et n'a été pris que dans un sens commun assez vague. L'une des caractéristiques constantes néanmoins a été que cet espace est toujours celui de quelqu'un ou d'un groupe.

Le terme « espace » désigne en effet une réalité qui n'existe pas en soi, contrairement à l'étendue géographique – parfois aussi désignée comme espace euclidien de référence. L'espace est une construction qui découle de rapports et de pratiques, d'interactions, qui mobilisent des acteurs ou groupes d'acteurs. L'espace est produit, pour parler dans les termes d'Henri Lefebvre, qui y voyait le résultat de l'organisation économique des sociétés[2]. Cet espace possède plusieurs dimensions : l'espace perçu est l'espace sensible de l'expérience quotidienne, l'espace conçu est l'espace pensé et représenté, l'espace vécu est l'espace des représentations. L'espace vécu désigne au contraire chez Armand Frémont l'espace que les interactions humaines peuvent atteindre au quotidien : un espace sensible, proche, fait de liens denses et continuellement sollicités[3]. L'espace vécu est l'espace des pratiques spatiales fréquentes. Par cette description, Armand Frémont réévaluait la représentation de la région comme création

[1] Laurence BUCHHOLZER-REMY et Olivier RICHARD (dir.), *Ligues urbaines et espace à la fin du Moyen Âge*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012.
[2] Henri LEFEBVRE, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.
[3] Armand FREMONT, *La Région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976.

vide de sens et montrait au contraire l'importance des pratiques humaines dans la formation des espaces. Il se situait ainsi dans une perspective similaire à celle de Lefebvre, d'un espace socialement construit, bien que leurs cadres de pensée aient été différents.

L'espace est donc une réalité éminemment sociale. Pour désigner cette relation entre espace et société, Jacques Lévy et Michel Lussault parlent de spatialité, comprise comme « la dimension spatiale d'une réalité sociale »[1]. Le terme peut aussi désigner les pratiques spatiales des acteurs : je lui préfère justement le terme de pratiques, ou d'action, qui me paraissent plus clairs. L'analyse de l'utilisation que les hommes font de l'espace – par l'investissement de la monumentalité urbaine, par la mise en place de liens agricoles et commerciaux – est une piste d'étude pour rendre compte des enjeux sociaux et politiques. Une autre est d'analyser les formes mêmes de l'espace d'une société donnée. L'espace, construction sociale, renseigne sur la société qui le produit. C'est l'un des enjeux de ce travail que de reconstituer l'espace erfurtois de la fin du Moyen Age pour lui-même et pour ce qu'il dit de la société dont il est l'une des facettes. L'enjeu, rappelle Joseph Morsel, « est moins de savoir ce qu'*était* en soi l'espace médiéval que de comprendre la spatialité spécifique des phénomènes sociaux médiévaux »[2].

Une fois cette perspective actorialiste posée, encore faut-il définir la ville en acteur[3]. En effet, une ville se caractérise par sa diversité : c'est un groupe de groupes, c'est aussi une pluralité de lieux, en et hors ses murs. La ville peut être comprise par ses institutions et par ceux qui la représentent : en effet, la ville peut être un acteur politique, dans une compréhension par le haut dans un premier temps. L'espace dans ce cas serait celui que le Conseil de ville construit par ses actions. Mais la ville n'est pas réductible à son Conseil : elle est un groupe de groupes et l'espace urbain n'est pas que l'espace des institutions. Néanmoins, les groupes observés ici – marchands et patriciens – sont eux aussi des groupes « d'en haut ». Faute d'apparaître beaucoup dans les archives consultées, qui excluent largement les petites gens, la spatialité de l'ensemble des habitants n'est pas étudiée. Autant que faire se pouvait, j'ai donc évité de parler des actions de « la ville » et ai parlé plutôt des groupes dont il était question. Le Conseil représente la commune, il n'est

[1] Michel LUSSAULT, « Spatialité », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, op. cit.*, p. 949-950.

[2] Joseph MORSEL, « Construire l'espace sans la notion d'espace. Le cas du Salzforst (Franconie) au XIV^e^ siècle », art. cit., p. 298, n. 5. Les italiques sont dans l'original.

[3] C'est aussi en cohérence avec cette compréhension du monde comme résultat de ses acteurs que j'ai écrit cette thèse à la première personne du singulier. Du reste, Michel Callon a bien montré, dans un article, fort drôle par ailleurs, que le chercheur est acteur de sa recherche au même titre que l'objet étudié (Michel CALLON, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, 26, 1986, p. 169-207).

pas la ville, qui le dépasse. Les pratiques spatiales des habitants ne sont pas réductibles à celle des conseillers en l'exercice de leur fonction. C'est donc aussi la difficulté : montrer la diversité pour donner une image plus vaste de la ville.

Cette compréhension de l'espace comme une réalité sociale et non comme un phénomène exclusivement géographique permet à Jacques Lévy d'appeler à un « tournant géographique » qui ferait de l'espace un point de rencontre entre les sciences sociales[1]. Cette invitation à l'interdisciplinarité a été entendue. De ces croisements entre historiens, archéologues et géographes est né, notamment, le groupe DULAC dont un aperçu des travaux est publié dans la revue *EspacesTemps.net*[2]. Cette interdisciplinarité était déjà à l'œuvre dans des entreprises antérieures, ainsi d'une rencontre organisée par Bernard Lepetit et Denise Pumain qui réunissait historiens, géographes et urbanistes[3].

Considérant que l'espace, urbain ou non, devait être étudié pour lui-même, en ce que cela éclaire les sociétés qui le produisent, des médiévistes également ont introduit dans leurs études des concepts forgés par des géographes, en particulier Jacques Lévy et Michel Lussault.

La question de la territorialisation du domaine royal est ainsi abordée par Marie-Pierre Buscail, à partir d'une prisée de 1332 estimant les revenus donnés en douaire à Jeanne de Bourgogne, comme une entreprise de centralisation et d'affirmation du pouvoir royal par le contrôle de l'espace. L'espace est ainsi considéré comme un révélateur des conceptions du pouvoir et des rapports sociaux[4]. Le territoire est également décrit grâce aux spatialités par Benoît Cursente : à partir d'un cartulaire, il observe les multiples formes d'inscription dans l'espace produites par des groupes[5].

Pour la ville, ces analyses ont notamment été menées par Hélène Noizet sur la ville de Tours entre le XI^e^ et le XIII^e^ siècle[6]. Les pratiques sociales ont influencé la matérialité urbaine, mais l'espace urbain a aussi joué sur les activités sociales. La « fabrique urbaine » est ainsi « l'interaction permanente et dialectique de la structure de

[1] Jacques LEVY, *Le Tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.
[2] Jacques LEVY et Hélène NOIZET, (dir.) *Une Rencontre spatio-temporelle*, *EspacesTemps.net*. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/une-rencontre-spatio-temporelle/.
[3] Bernard LEPETIT et Denise PUMAIN (dir.), *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos, 1993.
[4] Marie-Pierre BUSCAIL, *Archéogéographie du domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, thèse de doctorat soutenue en 2011 à l'Université Paris I ; *EAD.*, « L'expression des rapports de pouvoir par et pour l'espace au Moyen Age. L'exemple du domaine royal au 14^e^ siècle », *EspacesTemps.net*, 24.02.2015. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/rapports-de-pouvoir-moyen-age/. Dernière consultation le 25 septembre 2015.
[5] Benoît CURSENTE, « Autour de Lézat : emboîtements, cospatialités, territoires (milieu X^e^ – milieu XIII^e^ siècle », in Benoît CURSENTE et Mireille MOUSNIER (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, PUR, 2005, p. 151-167.
[6] Hélène NOIZET, *La Fabrique de la ville : espaces et sociétés à Tours, IX^e^-XIII^e^ siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

l'espace urbain avec l'activité sociale multiforme »[1]. L'étude se situe à l'échelle de la ville *intra-muros*. Mais l'échelle de la ville et de son territoire ne montre guère autre chose. Les spatialités produites intégreront simplement d'autres niveaux, hors la ville-centre.

En ce qui concerne la ville, un autre enjeu survient : la définition même de la ville. La forme spatiale de la ville n'offrirait-elle pas des éléments de compréhension du phénomène urbain en dehors du serment des bourgeois ? En particulier, la ville est définie géographiquement comme l'une des formes d'espaces où la distance est la plus faible. Penser l'urbain hors de la seule forme « ville » et hors du seul Moyen Age permet alors de marquer la différence entre le Moyen Age et le monde moderne, mais aussi d'envisager des pistes alternatives à la définition de la ville. L'urbain en effet n'est pas que la ville : c'est avant tout une affaire de densité et de diversité, spatiales et sociales. Hélène Noizet propose ainsi de réserver le terme « ville » à un arrangement possible de l'urbain, ce dernier désignant une modalité particulière de gestion de la distance. Si cette distinction ne permet pas de saisir la ville et son territoire comme un tout, elle permet néanmoins de poser le problème de la distance, qui sera l'un des enjeux de cette thèse[2].

Ces croisements entre médiévistes et géographes n'ont pas été menés qu'en France et pour des terrains français. Joseph Morsel s'est ainsi intéressé à l'espace franconien, soit en observant la construction d'un espace forestier par la mise en place de normes et de représentations sensibles associées à cet espace, soit en analysant le processus d'agglomération et de fixation au sol des habitants des villes[3].

L'attention à l'espace, pour différents que soient les espaces observés et les résultats obtenus, est donc un élément commun à cette tendance de l'histoire médiévale. L'espace y est considéré comme un objet d'étude en lui-même et pour ce qu'il dit d'une société et de son fonctionnement. L'espace est un « rapport au social » et ce rapport renseigne donc sur la société, ses pratiques, ses discours et représentations, son identité. L'espace construit doit être analysé, mais aussi les modalités de sa construction et ceux qui le construisent. Il n'est pas le simple support où les représentations peuvent être projetées et montrées.

---

[1] Hélène NOIZET, « La fabrique urbaine de Tours : une analyse dialectique entre sociétés et espaces urbains (IX^e^-XIII^e^ siècle) », in Chloé DELIGNE et Claire BILLEN (dir.), *Voisinages, coexistence, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Age – 16^e^ siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007.

[2] L'espace est en effet pensé comme le résultat de pratiques et d'interaction visant à créer ou abolir la distance. Jacques LEVY, « Entre contact et écart. La distance au cœur de la réflexion sur l'espace des sociétés », *Atala*, 12, 2009, p. 175-185 ; *ID.*, article « Distance », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op. cit.*, p. 267-270.

[3] Joseph MORSEL, « Construire l'espace sans la notion d'espace. Le cas du Salzforst (Franconie) au XIV^e^ siècle », art. cit., et *ID.*, « 'Communautés d'installés'. Pour une histoire de l'appartenance médiévale au village ou à la ville », *EspaceTemps.net*, 11.11.2014. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/communautes-dinstalles/.

Par ailleurs, la représentation médiévale de l'espace ne passe pas par la carte. Cela impose donc de passer par les discours écrits, qu'ils soient ou non sur l'espace. L'espace médiéval est aussi, et surtout peut-être, affaire de traces écrites. L'analyse de ces écrits et des conditions dans lesquelles ils ont été produits sera donc un aspect essentiel de ce travail.

Le recours au discours, écrit ou non, pour comprendre l'espace d'un groupe n'est d'ailleurs pas spécifique aux médiévistes. L'espace urbain en particulier est l'objet de nombreuses recherches de linguistes ou de géographes qui pensent l'appropriation de la ville par le marquage dont elle fait l'objet – graffitis ou affiches – ou les schémas mentaux exprimés par les habitants[1].

Ce recours à l'écrit nécessite de comprendre les conditions de sa production et celles de sa conservation ; cela implique d'évaluer la part de l'écrit dans la communication et le gouvernement[2]. Les sources sont ainsi considérées non seulement pour ce qu'elles disent des faits et des événements, mais aussi pour ce qu'elles montrent plus largement d'une construction sociale. Si la mise par écrit des faits et des actions des hommes découle d'un choix réfléchi et du contexte dans lequel ce choix s'opère, alors on doit considérer les sources disponibles non pas comme une collection d'informations éparses, héritées grâce au hasard de la conservation, mais bien comme un système organisé par les hommes qui en étaient responsables. Dans le cas d'une ville, l'écrit gouvernemental et administratif produit par la chancellerie est aussi un indice de la façon dont la commune, ou ses dirigeants, se pensaient et se présentaient. L'étude de l'écrit urbain implique donc de considérer les hommes qui en avaient la charge, les rythmes de l'écriture et de la conservation, les systèmes de conservation, ainsi que la publicité ou non des écrits et les critères de la mise par écrit.

La production de discours sur la ville, qu'il s'agisse de discours normatifs ou pragmatiques destinés à organiser le bon fonctionnement urbain, ou de discours montrant la ville et diffusant des représentations urbaines, est donc au cœur de la

---

[1] Lorenza MONDADA, *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos, 2000 ; *EAD.*, « Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 2000, p. 165-175 ; Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, ou *ID.*, « La mise en mots des espaces dans un grand ensemble en rénovation. Décalages significatifs entre toponymie conçue et toponymie vécue (Malakoff, Nantes, France) », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 1, 2011/1, p. 99-110.

[2] En dernier lieu l'ouvrage de Pierre CHASTANG, *La Ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier, XII-XIV siècle : essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013. Différents études sont regroupées dans un numéro de la revue *Médiévales* dirigé par Étienne ANHEIM et Pierre CHASTANG, *Pratiques de l'écrit*, *Médiévales*, 56, 2009.

fabrique d'une ville dotée d'une personnalité, d'une identité politique, et reconnue comme telle, ou dénigrée à cause de cette identité, par les autres acteurs du Saint-Empire.

Erfurt au Moyen Age

Si l'on s'interroge non pas sur certains groupes et leur rapport à l'espace, mais bien sur les espaces d'une ville entendu comme acteur, il faut commencer par définir la ville choisie.

Le choix d'Erfurt pour mener une étude des spatialités urbaines s'explique par plusieurs facteurs : d'abord en raison des sources disponibles, qui seront présentées par la suite, mais aussi en raison de son importance au Moyen Age, qui en fait l'une des plus grandes de l'Empire, en hommes et en étendue.

La ville est évoquée pour la première fois dans une source écrite lorsque Boniface écrivit en 742 au pape Zacharie pour lui rendre compte de sa mission d'évangélisation et lui annoncer la fondation de trois nouveaux évêchés, à Büraburg, Wurtzbourg et Erfurt. Le site était cependant occupé depuis l'âge de pierre par des populations dont on a retrouvé des traces archéologiques dans l'actuel centre, sur la colline voisine ainsi que dans les espaces alentours le long de la Gera[1]. La richesse du sol du bassin thuringien soutint une croissance fondée sur la production agricole et son organisation par la ville-centre dans le cadre d'un commerce régional ou plus lointain. L'autre atout dont profita la ville était sa localisation au croisement de deux axes majeurs, l'axe Nord-Sud de la Baltique à la Bavière, et l'axe Est-Ouest de la *via regia* reliant les espaces slaves au Rhin. La ville, espace commercial dynamique, se développa.

La production de guède en particulier enrichit considérablement la ville, en particulier l'élite négociante. Une partie au moins des habitants en vint à se désigner comme des « *cives* » (attestés en 1120) et construisit progressivement une commune dotée de son propre gouvernement (attesté en 1212) et de droits de plus en plus importants en matières fiscale, économique, juridique et d'ordre public. Ces droits durent être négociés avec l'archevêque de Mayence. En effet, dès 755, l'évêché d'Erfurt fut supprimé au profit de celui de Mayence et la ville devint alors une périphérie exclavée de l'archevêché – ou un avant-poste des possessions mayençaises dans le bassin thuringien[2].

Cela offre deux intérêts pour la recherche. En premier lieu, Erfurt était une ville territoriale et cette catégorie a fait l'objet de moins d'études que celle des villes libres, du moins parmi les historiens français. Par ailleurs, si les historiens allemands ont consacré

[1] Wilibald GUTSCHE (dir.), *Geschichte der Stadt Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1986, p. 11-30.
[2] *Ibid.*

de nombreuses monographies aux villes territoriales, Erfurt est restée longtemps un angle mort de cette recherche urbaine. Bien que quelques travaux récents aient été consacrés à Erfurt au Moyen Age, ils restent peu nombreux et uniquement germanophones.

En second lieu, la situation de la ville dans la géographie impériale est particulièrement intéressante pour une étude des spatialités. Erfurt est en effet très éloignée de son seigneur, et entourée au contraire par les différentes maisons nobles de Thuringe. Avec ces dernières, les relations oscillèrent entre paix, voire traités d'alliance, et conflits. En particulier, Erfurt fut confrontée aux landgraves de Thuringe et aux ducs de Saxe, deux branches de la maison Wettin qui se réunirent en 1482. Ces princes avaient entamé une politique de regroupement territorial dans le bassin thuringien, et Erfurt constitua une enclave dans cet ensemble. La ville fut tantôt utilisée pour sa puissance économique, tantôt combattue au profit de l'autorité princière. Ainsi, lors de la Guerre des frères de Saxe (*Sächsischer Bruderkrieg*) qui opposa de 1446 à 1451 Guillaume III et Frédéric II, chacun des deux protagonistes tenta-t-il d'obtenir l'aide erfurtoise – aide militaire en particulier. Au contraire, à la fin du siècle, lorsque la ville fut en lutte avec son archevêque en 1480-1483 ou en butte à des troubles internes (1509-1510), les Wettin en profitèrent pour affaiblir encore la situation de la ville. Affaiblissement économique d'abord, par l'imposition de taxes, l'attaque de convois marchands et le rançonnement de bourgeois. Mais affaiblissement politique aussi : la taxe que la ville dut s'engager à verser en 1483 était présentée comme une reconnaissance de la protection des princes saxons.

La ville était également prise dans la politique impériale face aux grands seigneurs. Frédéric III en particulier joua longtemps la ville contre les ducs de Saxe. Erfurt, qui ne fut jamais ville libre, avait cependant des privilèges impériaux, un territoire immédiat et était régulièrement invitée aux diètes d'Empire[1]. Là encore, la richesse de la ville expliquait aussi l'intérêt de l'empereur. La ville était donc particulièrement soumise, à tous les niveaux de l'Empire, à la difficulté à construire un espace qui lui fût reconnu. Ville seigneuriale, elle fut aussi confrontée à la difficulté de formes d'écriture et de publication de soi aptes à construire une place dans l'Empire.

L'historiographie

Erfurt n'est pas tout à fait restée un angle mort de la recherche en histoire urbaine. Comme bien des villes allemandes, elle hébergea dès le XIX[e] siècle des sociétés d'histoire et d'archéologie locale qui entreprirent un très important travail d'édition de

[1] Eberhard HOLTZ, « Erfurt und Kaiser Friedrich III. (1440-1493). Berührungspunkte einer Territorialstadt zur Zentralgewalt des späten Mittelalters », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 185-201.

sources et de présentation des données contenues dans ces sources. Les textes normatifs du gouvernement urbain en particulier ont fait l'objet de publications et commentaires, de même que la chronistique erfurtoise.

Cette *Landesgeschichte* avait deux objets principaux : les élites urbaines du gouvernement et l'opposition avec Mayence. L'écriture de l'histoire était aussi une écriture de l'essor bourgeois, une déploration de la non-liberté de la ville et une célébration de ce qui était perçu comme son âge d'or, les XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Le XV^e^ siècle était essentiellement étudié comme le siècle des grands échecs dans la lutte des bourgeois contre leur seigneur. Des conflits entre le Conseil d'Erfurt et son archevêque avaient déjà eu lieu dans les siècles précédents et les droits des bourgeois avaient été obtenus par la lutte. Mais ces conflits s'étaient résolus au profit d'Erfurt, par l'octroi de nouveaux droits fixés dans les *Concordatae* passées avec les archevêques. Au contraire, sous le deuxième archiépiscopat de Diether d'Isenbourg, la ville ne fut plus en mesure de résister à son seigneur. Diether entreprit de réaffirmer son autorité, par des textes mais aussi par des actions militaires contre la ville, qu'il défit en 1483 et contraignit à signer un traité où son autorité était reconnue et où la ville s'engageait à lui payer de très conséquents dommages de guerre.

Deuxième grand échec pour cette historiographie, la révolte de 1509-1510, l'année terrible d'Erfurt (« *tolle Jahr* »[1]). 1509 est ainsi construite comme un point d'aboutissement à l'évolution d'Erfurt. Après l'âge d'or des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, et encore dans la première moitié du XV^e^ siècle, la belle construction politique et civique s'effondre à cause de divisions internes. Les divisions internes étaient en réalité bien présentes à toutes les étapes de la construction communale. Le livre récent de Stephanie Wolf sur les débuts de la commune d'Erfurt montre en effet comment les tensions internes bloquent parfois le processus, mais sont aussi sources d'avancées et d'aménagement. La mise en place d'une commune est aussi un moment de définition sociale de ses membres : en tant que bourgeois, mais aussi selon qui participe au pouvoir[2].

Si la révolte est souvent le point d'aboutissement des histoires de la ville, elle est en revanche peu étudiée pour elle-même avant le XX^e^ siècle. Elle fut alors expliquée non plus sous l'angle de la défaite face aux seigneurs, mais sous celui des tensions sociales et économiques internes à la ville, qui éclatèrent lorsque les accises devinrent intolérables, de même que l'attitude des conseillers. Theodor Neubauer est ainsi l'un des rares historiens d'Erfurt de la première moitié du XX^e^ siècle à s'intéresser à la vie économique

[1] Le terme se trouve dès les chroniques du XVI^e^ siècle.
[2] Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jahrhundert : städtische Gesellschaft zwischen Mainzer Erzbischof, Adel und Reich*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2005.

et sociale en ville. Ses analyses, teintées de marxisme, montrent une société en tension et tranchent avec l'histoire un peu lisse des historiens antérieurs, qui dressaient un portrait de la ville entre fascination pour le mouvement communal et condamnation de l'autorité seigneuriale[1].

La perspective économique domine encore dans la seconde moitié du XX^e siècle. Erfurt est située en RDA et l'intérêt pour les questions de production et de commerce est marqué. La ville est alors étudiée par ses productions, et en particulier par la culture et le négoce de la guède[2]. Les circuits commerciaux, les relations entre ville et campagne sont des thèmes dominants pour l'histoire médiévale d'Erfurt. Une étude plus récente a repris ces thématiques et analysé le commerce de la guède selon plusieurs axes : l'organisation de l'activité entre Erfurt et sa campagne, les liens créés avec d'autres villes, mais aussi une histoire sociale des acteurs de ce commerce[3].

Les sources de l'étude

La principale source, la plus conséquente et la première à avoir été abordée, est la correspondance du Conseil. Il reste aujourd'hui pour le XV^e siècle six tomes (en sept volumes) de la correspondance aux princes, et trois tomes de la correspondance aux villes[4]. Le quatrième tome de la correspondance aux villes a également été utilisé : couvrant les années 1509-1511, soit les années de crise interne et externe, il permettait d'observer les éventuelles conséquences de l'année terrible[5]. C'est moins une étude quantitative qu'une étude qualitative qui a été menée : les formes de l'écriture et de la mise en archives ont été analysées et comprises comme des modalités de construction d'un espace urbain, tout autant que les membres du réseau erfurtois. Et dans ce cadre, ce sont plus encore les pratiques que les contenus qui ont été observées : comment écrit-on, et comment traite-t-on l'écrit, dans la perspective d'une construction d'identité spatiale ? Le troisième chapitre en particulier présente plus précisément cette source.

C'est avant tout l'espace dessiné par les lettres et les modalités de sa construction qui ont été étudiées. En raison de l'exhaustivité de la source, je n'ai pas entrepris de

---

[1] Theodor NEUBAUER, « Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », *MVGAE*, 33, 1912, p. 163–197 ; *ID.*, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation, 1. Teil », *MVGAE*, 34-2, 1913, p. 1–78 ; *ID.*, « Zur Geschichte der mittelalterlichen Stadt Erfurt ; [= Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation, 2. Teil, bearbeitet] », *MVGAE*, 35, 1914, p. 1–95 ; *ID.*, « Wirtschaftsleben im mittelalterlichen Erfurt », *VJSW*, 12, 1914, p. 521-548.

[2] Werner MÄGDEFRAU, « Zum Waid- und Tuchhandel thüringischer Städte im späten Mittelalter », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, 2, 1973, p. 131-143.

[3] Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, Frankfurt/Main, Lang, 2004.

[4] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1-3, 1-1/XXI/1a-1b, t. 1-3, 1-1/XXI/1b-1b, t. 1-3.

[5] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4.

travail d'édition pour la correspondance. En revanche, plusieurs lettres sont citées et étudiées en intégralité dans le cours du texte et des reproductions se trouvent en annexes, de même qu'une description des registres.

D'autres sources ont également été mobilisées : les trois cahiers de comptes ayant subsisté avant 1509 donnent ainsi un aperçu des dépenses de la ville, en particulier des dépenses liées à la correspondance, qui suppose un service de messagerie[1]. Les sources normatives, et de façon plus générale les archives du Conseil, ont également été utilisées pour l'étude. Une partie des sources normatives est disponible dans les éditions du XIX^e^ siècle, en particulier les statuts urbains de 1452[2]. L'édition des statuts urbains de 1510 était peu pratique et incomplète[3], j'ai donc utilisé le manuscrit transcrit en annexe[4]. Les autres archives du Conseil ont été sollicitées à plusieurs titres. Une partie des registres produits a simplement été analysée pour comprendre l'économie générale de la mise en archive par le Conseil d'une part, et pour percevoir les différentes façons d'enregistrer l'espace erfurtois de l'autre. C'est en particulier le cas des sources fiscales et judiciaires, peu nombreuses par ailleurs pour la période considérée.

Une autre partie a fait l'objet d'une étude plus approfondie : c'est le cas du tableau du conduit présenté au chapitre 5[5], ainsi que des listes de conseillers utilisées pour le chapitre 7[6]. Le tableau du conduit est donné en annexe. La composition du Conseil peut être retrouvée partiellement pour tout le XV^e^ siècle jusqu'en 1511 au moins : les noms des bourgmestres et des chambriers (« *Kemmerer* ») sont connus pour toutes les années, ceux des Quatre Hommes le sont surtout pour la seconde moitié du siècle, et ceux des simples conseillers ne le sont que pour les dernières décennies. Ces sources du gouvernement urbain sont elles aussi présentées dans le cours du texte, en particulier au premier chapitre.

Enfin, le dernier type de sources consultées est celui des chroniques produites en villes. Les chroniques erfurtoises sont assez nombreuses du XIII^e^ au XV^e^ siècle. La plus ancienne conservée fut écrite par les Bénédictins de Saint-Pierre, le plus ancien établissement religieux de la ville. Ces écrits prennent la forme d'une collection de chroniques latines qui se superposent en partie, au gré des copies et des

[1] 1-1/XXII/2-1, 1-1/XXII/3-1 et 1-1/XXII/3-1a.
[2] Andreas Ludwig Jacob MICHELSEN (éd.), *Die Rathsverfassung von Erfurt im Mittelalter. Eine Urkundliche Mittheilung als Programm zu der 3., am 30. Juli 1855 in Erfurt zu haltenden Generalversammlung des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde*, Jena, Frommann, 1855.
[3] Karl HEINEMANN (éd.), *Die statutarischen Rechten für Erfurt und sein Gebiet*, Erfurt, Maring'sche Buchhandlung, 1822.
[4] 0-1/I-114.
[5] 2-122/5.
[6] 2-120/1, 2, 3 et 4.

recommencements. La *Chronica Sancti Petri Erfordensis, Peterschronik* dans l'historiographie allemande, relate des événements survenus entre 1070 et 1355[1].

A la fin du Moyen Age, la plume passa entre les mains d'autres ecclésiastiques et d'un bourgeois de la ville. La mémoire urbaine n'était plus enregistrée par un collectif mais par un individu identifiable. Pour cette thèse, ont été utilisés les écrits de Nikolaus von Bebra, Hartung Cammermeister et Conrad Stolle principalement. L'*Occultus erfordensis* de Nikolaus von Bibra est un poème satirique contre le protonotaire de la ville et contre le gouvernement des bourgeois[2]. Le but de l'auteur est de dresser le tableau d'une situation urbaine déplorable à ses yeux, au moment où il écrit, au XIII[e] siècle. Les chroniques suivantes qui sont parvenues jusqu'à nous furent écrites au XV[e] siècle.

La chronique d'Hartung Cammermeister[3] livre la vision d'un patricien sur l'histoire locale, sous la forme d'une chronique urbaine, qui constitue un « monument de la conscience urbaine des Erfurtois »[4]. Ce texte est une source importante pour l'histoire thuringienne et saxonne par la variété des sujets abordés, qui reflètent les préoccupations d'un bourgeois du temps : monnaies, économie, conflits et faides, mais aussi intempéries ou festivités en ville sont évoqués. La chronique rédigée par le chanoine Conrad Stolle, originaire de Thuringe et formé en partie à Rome, prend la forme d'une collection de notices, organisée chronologiquement – avec quelques retours en arrière, correspondant à une organisation thématique parallèle[5]. Ces deux chroniques sont plus spécifiquement étudiées dans le dernier chapitre.

Deux autres chroniques furent rédigées à la fin du XV[e] siècle, moins mobilisées pour l'étude car n'offrant que peu d'entrées pour l'analyse de l'espace urbain : celle de Nikolaus von Siegen[6], moine bénédictin, et celle d'un anonyme que son éditeur a proposé d'identifier comme Johann Werlich, maître ès-droit à l'Université d'Erfurt[7]. Ces deux chroniques sont rédigées en latin.

Enfin, un dernier groupe de chroniques a été utilisé. Connu sous le nom d'*Erfurter Bürgerchronik*, ce texte a été transmis par une centaine de manuscrits dont une trentaine est conservée à Erfurt. Ont été regardés les manuscrits produits au XVI[e] siècle et

---

[1] Oswald HOLDER-EGGER (éd.), *Monumenta Ephesfurtensia saeculi XII., XIII., XIV.*, Hannover, Hahn (Monumenta Germaniae historica, Scriptores, 7), 1899.
[2] Nikolaus von BIBRA, *Der "Occultus Erfordensis" des Nicolaus von Bibra : kritische Edition mit Einführung, Kommentar und deutscher Übersetzung*, Christine MUNDHENK (éd.), Weimar, Böhlau, 1997.
[3] Robert REICHE (éd.), *Die Chronik des Hartung Cammermeisters*, Halle, Hendel, 1896.
[4] Jean-Marie MOEGLIN, «Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV[e]-XV[e] siècles)», in SHMESP, *Les Elites urbaines au Moyen Age, XXIV[e] congrès de la SHMES, Rome, mai 1996*, Paris-Roma, Publications de la Sorbonne-EFR, 1997, p. 351-383, ici p. 359.
[5] Conrad STOLLE, *Memoriale thüringisch-erfurtische Chronik*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel, 1900.
[6] Nikolaus von SIEGEN, *Chronicon Ecclesiasticum Nicolai de Siegen*, Franz Xavier WEGELE (éd.), Jena, Frommann, 1855.
[7] *Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel, 1906.

principalement le manuscrit 5/100-4 qui a servi pour la transcription[1]. Le nom de *Bürgerchronik* (chronique des bourgeois) évoque le cercle dans lequel ces manuscrits circulaient, celui des conseillers nouvellement entrés au Conseil après la révolte de 1509-1510, proclamant leur souci du bien commun et sensibles à la Réforme. La chronique de Cunrad Kelner, à laquelle il sera également fait référence, est une autre variante de cette chronique, conservée à Bamberg[2]. Cunrad Kelner était parent d'Heinrich Kellner, l'homme qui fut exécuté lors de la révolte, sans que l'on connaisse le lien de parenté. Ces chroniques ont bénéficié d'une édition récente à partir d'un manuscrit de la toute fin du XVI[e] siècle dont on connaît le nom du compilateur[3].

La thèse a donc pour ambition de combiner de nombreuses sources, de natures variées, pour rendre compte de la diversité du monde urbain et donc des spatialités potentielles qui composent l'espace d'une ville. Par la diversité des acteurs : le Conseil et l'espace politique d'Erfurt dans la région et l'Empire, mais aussi d'autres groupes documentés, comme les marchands ou les patriciens. Par la multiplicité des niveaux d'espace également : l'espace vécu des Erfurtois, mais aussi l'espace représenté par les images ou par les textes. La forme du ou des espaces produits, les identités et représentations associées par les médiévaux, l'insertion de ces espaces à d'autres niveaux, seront autant de pistes pour comprendre la ville et son évolution.

L'étude progresse en trois temps. Avant d'analyser les espaces construits par une société donnée, il faut connaître cette société. C'est ainsi tout l'objet de la première partie que d'observer la construction d'un acteur-Erfurt, largement centré sur le Conseil et sur l'efficacité politique. La ville dont il sera question dans cette partie est tout autant un acteur politique qu'un ensemble de représentations qui visaient à construire un lieu particulier. Sera présentée la situation spécifique de la ville, placée sous l'autorité d'un seigneur dont elle s'est largement émancipée, et dans l'orbite d'un autre. L'identité et l'espace erfurtois seront notamment analysés comme des représentations, par l'écrit et les images. Le premier chapitre interroge l'écrit du Conseil et ses effets éventuels d'émancipation et de création d'un espace erfurtois. La mise par écrit de la ville cristallisait des sens et des « cadres discursifs collectifs »[4] par lesquels la ville pouvait se présenter en tant que telle et se faire reconnaître, ou tenter de se faire reconnaître, à

[1] 5-100/4, 5, 8 à 12, 14, 17, 18, 20, 71, 89, 91.
[2] Staatsbibliothek Bamberg, J. H. Msc. Hist. 99 : *Erfurter Cronik des Cunrad Kelner zum guldenen Rade*, 1520.
[3] Friedhelm TROMM (éd.), *Die Erfurter Chronik des Johannes Wellendorf (um 1590) : Edition - Kommentar - Untersuchung*, Köln, Böhlau, 2013.
[4] Marie-Anne PAVEAU, *Les Prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2006.

l'échelle de la région et à celle de l'Empire. C'est ensuite la culture écrite de ce gouvernement qui sera interrogée. Le gouvernement urbain a veillé à la conservation de ces écrits et les logiques de cette mise en archives de la ville sont aussi des éléments pour comprendre la perception que les conseillers en avaient. La tension entre ce qui était conservé ou non, entre ce qui était montré ou non, était liée à l'image que les conseillers voulaient donner de la ville. L'espace est aussi celui de la mémoire (chapitre 2).

La deuxième partie sera plus précisément consacrée à la correspondance de la ville et à la communication qu'elle permettait. L'échange de lettres créait un espace particulier, entre les deux correspondants, mais l'archivage de cet échange par la chancellerie erfurtoise contribuait aussi à construire cet espace, à l'usage unique du Conseil d'Erfurt. Les registres de correspondance sont autant des lieux de conservation que de construction de cet espace réticulaire. Envoyées aux correspondants mais aussi conservées dans les archives, ils articulent l'intérieur et l'extérieur de la ville (chapitre 3). Les conditions qui rendaient possible cette correspondance doivent également être analysées. La communication était pour une bonne part permise par le partage de valeurs et présupposés qui peuvent être retrouvés dans les lettres. La communication était aussi symbolique et l'échange de lettres donnait lieu à une spatialité particulière, par laquelle les places et les identités de chacun étaient signifiées (chapitre 4).

Enfin, la dernière partie abordera d'autres spatialités erfurtoises en croisant les hommes, les mots et les lieux. Plutôt que des entrées thématiques par domaine d'activité, j'ai choisi d'interroger différentes figures de l'espace, à partir des pratiques et des représentations du Conseil mais aussi d'autres acteurs. Le territoire sera la première. Marqué par l'appropriation, ce territoire ne peut cependant être seulement compris dans une optique politique. Il résultait de pratiques à plusieurs échelles : la ville acquérant des villages ou domaines, mais aussi la ville insérée dans sa région (chapitre 5). Une figure *a priori* opposée sera observée ensuite. Le réseau est en effet marqué avant tout par la distance, géographique, sociale ou symbolique. Néanmoins, ces deux formes spatiales ne sont pas si antagonistes qu'il y paraît (chapitre 6). Le dernier chapitre fera une plus large place aux acteurs hors du Conseil. Le groupe des marchands, les élites économiques ou politique – mais non en tant que Conseil –, des chroniqueurs, seront convoqués pour former contrepoint à la vision d'un espace essentiellement consulaire. Ce chapitre, bien que ne pouvant prétendre à l'exhaustivité par l'état des sources, sera néanmoins une tentative pour considérer l'espace d'une ville comme le résultat d'une pluralité d'espaces – de même que la ville est composée de nombreux groupes.

Première partie

ECRIRE ET FAIRE LA VILLE

Chapitre premier

Au commencement étaient les textes : la production d'une norme urbaine, entre négociation et impossibilité.

Erfurt construisit un entre-deux juridique et spatial. Ville seigneuriale, sous l'autorité de l'archevêque de Mayence, elle n'aurait dû se développer que pour la plus grande gloire, surtout la plus grande richesse, de son seigneur. Elle réussit néanmoins, dès le moment où elle devint commune dotée de son gouvernement, à augmenter ses prérogatives et ses libertés pendant près de trois siècles avant que les archevêques n'y missent bon ordre – leur ordre. La ville échappe ainsi à la catégorisation traditionnelle des villes de l'Empire et à la stricte division entre villes territoriales, non libres, et villes d'Empire, placées immédiatement sous l'empereur et se gouvernant sans l'entremise d'un seigneur. La question des catégories de villes, de leurs spécificités respectives et de leur place, notamment vis-à-vis de l'empereur, est une question centrale dans l'historiographie consacrée à l'Empire[1].

Erfurt est au contraire, pendant les derniers siècles du Moyen Age, dans une situation d'entre-deux dans cette typologie. « [L]e terme [de ville territoriale de l'Electorat de Mayence] qualifie au mieux la situation juridique de la ville, situation qui ne changea pas au cours des siècles. Mais la ville mérite aussi d'être désignée comme « ville territoriale libre » en raison des rapports de force effectifs du XIV[e] siècle jusqu'au renouvellement de sa soumission à l'archevêque en 1664, lorsque l'archevêque fit de nouveau coïncider la situation politique et concrète de la ville avec sa situation juridique »[2].

---

[1] Eberhard ISENMANN, *Die deutsche Stadt im Mittelalter, 1150-1550*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2014[3], p. 281-326 ; Franz PETRI (dir.), *Bischofs- und Kathedralstädte des Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Wien-Köln, Böhlau, 1976, en particulier la contribution de Gisela MÖNCKE, « Zur Problematik des Terminus 'freie Stadt' im 14. und 15. Jahrhundert », p. 84-94 ; Peter MORAW, « Reichsstadt, Reich und Königtum im späten Mittelalter », *Zeitschrift für Historische Forschung*, 6, 1979, p. 325-424 ; Hans STRAHM, « Mittelalterliche Stadtfreiheit », *Schweizer Beiträge zur allgemeinen Geschichte*, 5, 1947, p. 77-113 ; Jörg SYDOW, « Zur verfassungsrechtlichen Stellung von Reichsstadt, freier Stadt und Territorialstadt im 13. und 14. Jahrhundert », in *Les libertés urbaines et rurales du XI[e] au XIV[e] siècle*, *Pro civitate*, 19, 1968, p. 281-309

[2] « *Dieser Begriff* [« *kurmainzische Territorialstadt* »] *charakterisiert wohl am besten die rechtliche, über die Jahrhunderte unveränderte Position der Stadt. Die Bezeichnung « Freie Landstadt » dagegen verdient Erfurt aufgrund der realen Machtverhältnisse nur vom 14. Jahrhundert bis zu seiner erneuten Unterwerfung unter den Erzbischof von 1664, mit der dieser die praktisch-politische wieder mit der rechtlichen Situation der Stadt in Einklang brachte.* », Eberhard HOLTZ, « Zur politischen und rechtlichen Situation Erfurts im 15. Jahrhundert im Vergleich mit anderen mitteldeutschen Städten », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995, p. 95-105, ici p. 105. La catégorie de « *Freie Landstadt* » regroupe des villes qui n'ont pas obtenu, ou n'ont pas cherché à obtenir, la liberté, mais

L'obtention de ces libertés fut retracée, au Moyen Age, par la collection de textes juridiques et normatifs qui les définissaient, et n'était qu'assez peu évoquée dans les chroniques écrites en ville qui s'en tenaient à la chronologie des affrontements et des péripéties dans l'opposition entre ville et seigneur. Cela s'explique aisément par le fait que ces chroniques restèrent longtemps le seul fait des moines bénédictins de Saint-Pierre d'Erfurt qui, s'ils s'intéressèrent aux conflits entre l'archevêque et la ville, se préoccupèrent moins des conséquences juridiques qu'ils purent avoir, et d'avantage de leur aspect spirituel et des conséquences sur la ville en général et les moines en particulier.

Ce point de vue est également celui de l'historiographie consacrée à la ville depuis le XIX^e^ siècle. Cette historiographie, presque toujours écrite à Erfurt et par des Erfurtois, offre une vision pour l'essentiel urbaine et souvent partiale. Elle porte principalement sur les conflits entre la ville et son archevêque et sur les épisodes de cette lutte dont les jalons bien identifiés et toujours admis sont les premières mentions écrites des bourgeois et du Conseil, les étapes de la construction de ce dernier, rythmée par les conflits avec l'archevêque. L'analyse insistait souvent sur la chronologie des affrontements et des combats.

Les textes produits à chacune de ces étapes, textes qui fixaient les attributions du Conseil et le nouveau rapport au seigneur, firent l'objet d'une attention particulière des auteurs du XIX^e^ siècle et de la première moitié du XX^e^ siècle. De nombreux documents bénéficièrent ainsi de l'intense activité éditrice des historiens allemands du XIX^e^ siècle et l'on dispose d'un vaste panorama du droit erfurtois de façon relativement accessible[1]. Dans le même temps, les chroniques produites en ville étaient également éditées[2] ; elles représentent cependant une part minoritaire de l'écrit erfurtois, édité ou manuscrit.

---

jouissaient de privilèges juridiques étendus et d'une large autonomie dans la conduite de leurs affaires, ainsi que d'une proximité plus ou moins grande avec l'empereur, sous la forme de privilèges, de territoires immédiats et/ou de participation aux diètes. Voir Peter MORAW, « Reichsstadt, Reich und Königtum im späten Mittelalter », art. cit., p. 413 *sq.* ; *ID.*, « Zur Verfassungsposition der Freien Städte zwischen König und Reich, besonders im 15. Jahrhundert », in *Res publica. Bürgerschaft in Stadt und Staat*, Berlin, Duncker & Humblot, 1988, p. 11-39, ici p. 19 *sq.* ; Friedrich FAHLBUSCH, *Städte und Königtum im frühen 15. Jahrhundert. Ein Beitrag zur Geschichte Sigmunds von Luxemburg*, Köln-Wien, Böhlau, 1983, p. 223-227 ; Volker PRESS, « Zwischen Kurmainz, Kursachsen und dem Kaiser – Von städtischer Autonomie zur „Erfurter Reduktion" 1664 » in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, p. 385-402, en particulier p. 388.

[1] Alfred KIRCHHOFF (éd.), *Die ältesten Weisthümer der Stadt Erfurt*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870 ; Ernst Maximilian LAMBERT, *Die ältere Geschichte und Verfassung der Stadt Erfurt*, Halle, Pfeffer, 1868 ; Andreas Ludwig Jacob MICHELSEN, *Die Rathsverfassung von Erfurt im Mittelalter*, Jena, Frommann, 1855 ; *ID.* (éd.), *Rechtsdenkmale aus Thüringen namens des Vereins für thüringische Geschichte und Alterthumskunde*, Jena, Frommann, 1863[2].

[2] Pour les XII^e^-XV^e^ siècles : Nikolaus von BIBRA, *Der "Occultus Erfordensis" des Nicolaus von Bibra : kritische Edition mit Einführung, Kommentar und deutscher Übersetzung*, Christine MUNDHENK (éd.), Weimar, Böhlau, 1997 ; *Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel, 1906 ; Hartung CAMMERMEISTER, *Die Chronik Hartung Cammermeisters*, Robert REICHE

L'intérêt pour les textes juridiques erfurtois s'inscrivait aussi dans un mouvement plus large d'histoire de la consitution (*Verfassungsgeschichte*). L'histoire normative de l'Etat impérial s'écrivait aussi à l'échelle des villes par l'histoire des municipalités. Dans le cas d'Erfurt, cela permettait aussi de penser Erfurt comme un Etat et donc comme située hors de l'emprise de l'archevêque, ce qui était l'un des axes principaux de l'historiographie consacrée à la ville dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle et la première du XX^e^[1]. Cette lecture était fortement marquée par son contexte, celui de la montée de la bourgeoisie et de la mise en place de l'esprit bourgeois libéral, celui aussi d'un nationalisme croissant associé à un patriotisme local, lisible dans les publications des sociétés savantes erfurtoises. Ecrire l'histoire de la constitution urbaine permettait ainsi de souligner les particularités de la ville et de la construire hors de la relation à l'archevêque.

Les textes juridiques doivent aussi être replacés dans un contexte impérial. Ils excèdent en effet, me semble-t-il, la simple relation du sujet et de son seigneur : en effet, Erfurt devint progressivement une ville dotée de nombreux privilèges et droits qui la sortirent en partie du contrôle seigneurial. Erfurt était également invitée à des diètes impériales alors qu'elle aurait dû se contenter d'y être représentée par son seigneur. L'étude de la constitution urbaine peut donc aussi se mener dans ce cadre plus large.

Il exista, pendant une brève période du XV^e^ siècle, la possibilité d'inventer une forme nouvelle, qui ne fût pas une ville libre, mais une ville seigneuriale hors de la sphère seigneuriale. L'analyse des documents juridiques montre aussi comment cette relation avec l'archevêque et avec l'empereur était pensée et dite, si la possibilité d'une forme nouvelle fut envisagée et saisie, et comment la situation juridique d'Erfurt était formulée. L'analyse du discours enrichit alors l'histoire de la constitution urbaine.

Les éditions de sources juridiques et normatives réalisées au XIX^e^ siècle étaient accompagnées d'un apparat critique très limité qui se contentait le plus souvent de présenter le ou les manuscrits existant et celui que l'éditeur avait utilisé, le contexte, plus ou moins détaillé, de production du texte, avec parfois quelques remarques ponctuelles

---

(éd.), Halle, Hendel, 1896; Oswald HOLDER-EGGER (éd.), *Monumenta Erphesfurtensia : saec. XII. XIII. XIV.*, Hannover, Hahn, 1899 ; Nikolaus von SIEGEN, *Chronicon Ecclesiasticum Nicolai de Siegen*, Franz Xavier WEGELE (éd.), Jena, Frommann, 1855 ; Conrad STOLLE, *Memoriale thüringisch-erfurtische Chronik*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel, 1900.

[1] Parmi les plus représentatifs, on peut citer Friedrich BENARY, *Zur Geschichte der Stadt und Universität Erfurt am Ausgang des Mittelalters*, t. 1, *Über die Erfurter Revolution von 1509 und ihre Einfluss auf die Erfurter Geschichtsschreibung*, Alfred OVERMANN (éd.) Gotha, Perthes, 1919 ; Carl BEYER, *Die Entstehung des Rates der Stadt Erfurt im Mittelalter*, Erfurt, 1892 ; Carl BEYER et Johannes BIEREYE, *Geschichte der Stadt Erfurt von der ältesten bis auf die neueste Zeit*, t. 1, *Bis zum Jahre 1664*, Erfurt, Keyser, 1935 ; Wilhelm HORN, *Erfurts Stadtverfassung und Stadtwirtschaft in ihrer Entwicklung bis zur Gegenwart*, Jena, Fischer, 1904 ; Alfred KIRCHHOFF, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, Berlin, Mittler, 1870 ; Wilhelm von TETTAU, « Über das staatsrechtliche Verhältnis von Erfurt zum Erzstift Mainz », *JAW*, N.F. 1, 1860, p. 1-140 ; Erich WIEMANN, *Beiträge zur Erfurter Rathsverwaltung des Mittelalters*, *MVGAE*, Sonderheft 51, 1937.

sur la graphie ou le lexique. D'autres textes furent donnés seuls[1]. L'accent était donc mis sur le contenu des documents, voire le simple fait qu'ils avaient été rédigés et avaient ainsi sanctionné une évolution dans le rapport entre la ville et son seigneur, au profit de la première.

Or l'intérêt de ces textes ne peut se limiter à l'enregistrement d'un privilège supplémentaire ou d'un droit nouveau. Ces textes servaient aussi à dire la ville et leur structure et leur lexique importent autant que leur contenu pour comprendre le rapport entre la ville et son seigneur, rapport élastique souffrant jusqu'à un certain point l'éloignement de la ville, avant que cette élasticité ne devînt tension et ne se brisât, au détriment d'Erfurt. L'étude des manières de dire permet d'écrire l'histoire du rapport à l'archevêque en ce qu'elle indique aussi une façon de percevoir la ville selon différents acteurs : certains textes étaient le fruit d'un compromis entre les mots de l'archevêque et ceux de la ville, d'autres émanaient uniquement de la ville, certains n'avaient qu'une diffusion interne, d'autres étaient spécifiquement écrits pour des destinataires extérieurs à la ville. C'est bien toute la question du rapport à l'écrit de la ville, la *Schriftlichkeit* ou la *literacy* des chercheurs allemands ou anglo-saxons, qui doit être envisagée.

Au-delà de l'histoire traditionnelle d'une ville riche, d'une ville marchande dynamique et d'une ville puissante, l'histoire d'Erfurt entre 1212, première mention écrite de conseillers, et 1510, lorsque de nouveaux statuts urbains furent imposés par les représentants de l'archevêque à la suite d'une révolte, est l'histoire de la tentative d'une définition d'une norme proprement erfurtoise qui contribua à façonner l'identité de la ville, et l'histoire de l'écriture de cette norme. L'écriture de cette norme et les conditions dans lesquelles elle fut ou non possible et efficace permettent de comprendre tant la place de la ville à l'échelle du territoire et à celle de l'Empire que la formation d'une identité et d'un espace en propre, enjeu des luttes entre la ville et son archevêque à la fin du Moyen Age.

Ce premier chapitre retrace donc l'histoire d'Erfurt à la fin du Moyen Age sous l'angle du rapport à son seigneur et de la construction d'une place spécifique à la ville au sein de l'Electorat, une place fondée sur l'exception et le privilège. Ce seront moins les luttes contre l'archevêque qui retiendront l'intérêt, que la façon dont la ville se constitua une personnalité juridique et politique propre dans une négociation permanente, et inventa, ou tenta d'inventer, un lien spécifique grâce à l'extraction progressive de la ville hors de l'Electorat. Les conditions de production et de modification de cette norme du

[1] Andreas Ludwig Jacob MICHELSEN, *Die Rathsverfassung von Erfurt im* Mittelalter, *op. cit.*

gouvernement urbain seront analysées, de même que la façon dont cette norme produisit en retour une identité politique communale grâce à l'établissement d'un droit urbain. L'examen des sources normatives en particulier devrait aussi permettre d'observer la compréhension médiévale de ce phénomène social et spatial qu'est la ville. Cette étude suivra la chronologie propre à la ville : après le XIII^e^ siècle qui vit la mise en place des structures de gouvernement et des institutions urbaines, le XIV^e^ et la première moitié du XV^e^ siècle furent des moments de plein accomplissement du gouvernement urbain, avant que, dès les années 1460, les difficultés croissantes avec l'archevêque ne missent un coup d'arrêt à l'expansion politique de la ville et même n'aboutissent à une limitation du pouvoir de la ville, avant la *Reduktion* définitive de 1664[1]. L'histoire des institutions et celle des discours ne peuvent se concevoir isolément de celle du groupe qui les construisit, les animait et les portait. La mise en place d'un gouvernement urbain se fit en même temps que, et peut-être procéda de, l'établissement d'un groupe dominant dont il faut également déterminer si l'on peut lui donner le nom de patriciat ou d'élite[2]. Qui formait le groupe, quels liens le traversaient et le dynamisaient, quelle sociabilité s'y déroulait ? L'histoire d'un gouvernement urbain n'est pas une histoire désincarnée, c'est aussi une histoire sociale rythmée par des tensions interpersonnelles ou intergroupes. Ces luttes internes, largement ignorées par l'historiographie du XIX^e^ siècle et encore dans la première moitié du XX^e^ siècle[3], ont fait l'objet d'études plus récentes portant sur le XIII^e^ siècle en particulier, siècle de l'émergence d'un Conseil de ville[4]. La place de ces groupes et leur rôle dans la définition d'une norme erfurtoise sera donc à étudier dans une chronologie plus large et jusqu'à la fin du Moyen Age.

[1] Le terme de *Reduktion* désigne la soumission d'Erfurt à son archevêque et l'abandon de toute velléité d'indépendance ou de liberté. Il insiste sur la dimension spatiale de la perte de pouvoir de la ville : à la fois rétractation de la sphère d'influence de la ville et réinsertion dans la logique ordinaire des villes du territoire de l'Electeur.

[2] Voir le chapitre 7.

[3] A l'exception des travaux de Theodor Neubauer, les historiens d'Erfurt évoquaient à cette époque « les bourgeois » comme un groupe homogène agissant ensemble pour les intérêts de la ville. Theodor Neubauer, historien d'inspiration marxiste, analysa les tensions sociales en ville mais se concentra sur l'aspect économique de ces contrastes sans les lier beaucoup à l'histoire politique de la ville. Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », *MVGAE*, 34-2, 1913, p. 1-78

[4] Werner MÄGDEFRAU, « Patrizische Ratsherrschaft, Bürgeropposition und städtische Volksbewegungen in Erfurt », in Bernhard TÖPFER (dir.), *Stadt und Städtebürgertum in der deutschen Geschichte des 13. Jahrhunderts*, Berlin, Akademie-Verlag, 1976, p. 324-571, et surtout Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jahrhundert : städtische Gesellschaft zwischen Mainzer Erzbischof, Adel und Reich*, Köln-Weimar, Böhlau, 2005.

I – Le temps de l'expansion juridique

La fabrique de la norme urbaine n'alla pas sans heurts. Les luttes opposèrent la ville à son archevêque, quelque peu récalcitrant à l'idée de voir ses prérogatives se réduire ; elles opposèrent aussi les Erfurtois entre eux dès la mise en place du Conseil au XIII[e] siècle. Le premier moment de l'établissement de la norme erfurtoise fut un moment de tensions et même d'affrontements. Un ouvrage récent a renouvelé l'historiographie de cette période, longtemps traitée uniquement par le rappel des grandes dates de l'évolution erfurtoise – la première mention des bourgeois, la première mention d'un Conseil[1]. Stephanie Wolf a récemment proposé au contraire une histoire sociale de la mise en place du Conseil de la ville, des premiers balbutiements à la forme presque définitive acquise à la fin du XIII[e] siècle[2]. Elle replace ce faisant cette évolution dans une triple échelle urbaine, territoriale et impériale : les luttes d'où émergea une institution politique furent en effet autant des luttes internes entre différentes factions entendant participer au gouvernement de la cité qu'une lutte contre le seigneur archevêque peu décidé à laisser échapper une part de son autorité. Cela fut aussi l'occasion, pour l'empereur, d'intervenir pour tenter d'affaiblir l'un des grands seigneurs immédiats, et donc pour la ville de combiner la mise en place d'une autonomie institutionnelle avec un rapprochement vers l'empereur pour glisser un peu plus hors de l'orbite seigneuriale. Bien loin d'une simple aventure urbaine, la mise en place du gouvernement fut le résultat d'un complexe jeu politique et social qui concernait toute la construction impériale. Il ne s'agissait pas simplement d'une affaire interne à l'archevêché de Mayence, mais aussi d'un changement affectant toute la structure de l'Empire[3].

1 – La mise en place d'un gouvernement urbain

Deux actes, passés en 1120 et en 1212, constituent des monuments de la mémoire civique erfurtoise jusque dans l'historiographie, qui s'est cristallisée autour de ces écrits,

---

[1] Le dernier ouvrage en date consacré à l'histoire de la ville, un petit volume visant un large public, perpétue cette tradition en faisant du qualificatif donné à la ville dans la *Chronique universelle* d'Hartmann Schedel, « chef du pays de Thuringe » (« *Haupt des Thüringer Landes* »), un « fil rouge à travers l'histoire d'Erfurt » (« *roter Faden durch die Erfurter Geschichte* »). La soumission à Mayence est réduite, dans la rapide introduction, à un épisode mineur au sein d'une longue suite de succès, de la fondation du siège épiscopal en 742 à la transformation en capitale du *Land* en 1990, dans une présentation non dénuée de téléologie à l'image de la majorité de l'historiographie erfurtoise. Steffen RAßLOFF, *Geschichte der Stadt Erfurt*, Erfurt, Sutton, 2012, ici p. 7.

[2] Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, *op. cit.*

[3] Peter MORAW, *Von offener Verfassung zur gestaltener Verdichtung. Das Reich im späten Mittelalter 1250 bis 1490*, Berlin, Propyläen, 1985.

en un rappel rituel de ce qui est tout à la fois premières occurrences, preuves et étapes de la ville devenant commune émancipée et autonome. Le premier contient la plus ancienne mention écrite des « citoyens d'Erfurt », les *cives mei* de l'archevêque Adalbert I[er][1]. Le second est un acte de 1212 qui atteste les débuts d'une administration urbaine autonome, puisqu'il est écrit par des « bourgeois, qui ont en charge l'administration de la ville »[2].

Ce sont les points d'entrée de l'historiographie ancienne[3] consacrée à l'Erfurt médiévale, historiographie qui se concentre sur la croissance urbaine au Moyen Age, croissance économique, démographique, mais aussi politique avec l'évolution du rapport entre Erfurt et son seigneur au profit de la première. Cette historiographie est le plus souvent écrite dans la perspective de la *Landesgeschichte*, et fut largement prise en charge par les sociétés savantes locales, des universitaires originaires de la ville ou les archivistes municipaux[4]. L'histoire de la ville y apparaît comme une conquête, celle des droits du groupe des bourgeois auxquels les auteurs, bourgeois d'un autre type, s'identifiaient fortement. La ville était présentée comme un tout unique et uni s'affranchissant de l'autorité seigneuriale, et les études mirent l'accent sur les grandes étapes de cette libération, s'inscrivant dans une tradition plus vaste de la *Verfassungsgeschichte*, ici menée à l'échelle urbaine, qui voyait dans l'évolution des villes et la construction des communes des éléments centraux dans la constitution de l'Empire. Chez les historiens erfurtois, comme chez maints autres auteurs, le bourgeois agissant était conçu comme une figure d'espoir et d'évolution vers l'unité de la communauté alors que l'Allemagne n'était pas encore unifiée[5]. L'historiographie était animée de « la volonté passionnée de ne pas se satisfaire de la simple recherche des faits, mais de chercher des connexions entre l'histoire et le présent »[6] ; elle reflétait aussi les débats du temps en faisait des évolutions

[1] UB I, n°13, p. 5-6. Un acte du même archevêque évoquait en 1133 les « *cives et homines nostri* » (UB I, n°19, p. 8-9). Plusieurs autres actes parlaient des *cives* en général ou d'un *civis* en particulier (UB I, n°22, et 43 ; Alfred OVERMANN (éd.), *Urkundenbuch der Erfurter Stifter und Klöster*, t. 1 *706-1330*, Magdeburg, Historische Kommission für die Provinz Sachsen und für Anhalt, 1926, n°35, 48 et *Nachtrag* n° 1).

[2] UB I, n°72, p. 34-36 : « *burgenses, quibus dispensatio reipublice eiusdem civitatis Erfordensis est credita* ». Des actes de 1217 parlent encore plus explicitement de « *consiliarii* », conseillers (UB I, n°79 et 82).

[3] C'est-à-dire antérieure à 1939. L'historiographie écrite entre 1945 et 1990 est pour l'essentiel produite en RDA et soumise à d'autres paradigmes.

[4] Ainsi Carl Beyer ou Wilhelm Biereye.

[5] Peter JOHANEK, « Bügerkämpfe und Verfassung in den mitellalterlichen deutschen Städten », in Hans Eugen SPECKER (dir.), *Einwohner und Bürger auf dem Weg zur Demokratie : von den antiken Stadtrepubliken zur modernen Kommunalverfassung*, Stuttgart, Kohlhammer, 1997, p. 45-73 ; Klaus SCHREINER, « 'Kommunebewegungen' und 'Zunftrevolution'. Zur Gegenwart der mittelalterlichen Stadt im historisch-politischen Denken des 19. Jahrhunderts », in Franz QUARTHAL et Wilfried SETZLER (dir.), *Stadtverfassung, Verfassungsstaat, Pressepolitik. Festschrift für E. Naujoks*, Sigmaringen, Thorbecke, 1980, p. 139-168.

[6] « *der leidenschaftliche Wille, es nicht bei bloßer Tatsachenermittlung genug sein zu lassen, sondern Wirkungszusammenhänge aufzusuchen, die Geschichte und Gegenwart miteinander verbinden* », Klaus SCHREINER, « 'Kommunebewegungen' und 'Zunftrevolution'... », art. cit., p. 166.

urbaines médiévales « l'apparition d'une aspiration prémoderne à la liberté qui, selon le lieu et le parti de l'auteur, trouvait sa réalisation ou continuait à provoquer des conflits dans le présent »[1]. La bourgeoisie médiévale jouait alors le même rôle d'éclaireur que la bourgeoisie libérale et active du XIX^e^ siècle ; elle lui servait ainsi de légitimation[2]. Chez les historiens d'Erfurt, les luttes bourgeoises étaient présentées positivement et se teintaient d'un certain patriotisme, au minimum d'une fierté locale, face au détachement vis-à-vis de l'archevêque de Mayence ou du duc de Saxe, considérés comme des pouvoirs étrangers[3]. L'écriture de l'histoire d'Erfurt devenait une grande geste des Erfurtois – du moins des bourgeois d'Erfurt. Ce récit scientifique se doubla à la fin du XIX^e^ siècle d'un récit pictural destiné à tous les habitants sous la forme de fresques peintes dans les escaliers d'apparat, les galeries et la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Le renouvellement proposé par S. Wolf vient aussi de ce qu'elle montre la commune comme un ensemble hétérogène et non toujours soudé. Elle ne sépare pas les conflits externes à la ville des conflits internes, ni ne les évoque en parallèle. Au contraire, son ouvrage envisage les évolutions à l'échelle urbaine, territoriale et impériale comme fonctionnant de façon dépendante et connectée ; ces interpénétrations constituent l'un des facteurs les plus importants, selon elle, pour le développement de la ville d'Erfurt au XIII^e^ siècle. Cette compréhension de la période initiale du développement de la commune et de son autonomie rend bien compte de la structure particulière de l'Empire et semble pouvoir être poursuivie pour les périodes suivantes et en particulier pour le XV^e^ siècle au cours duquel l'évolution atteignit son point le plus haut sur l'échelle de l'autonomie urbaine. Mais avant d'en arriver à cette période, il est nécessaire de retracer cette émancipation urbaine à partir de la fin du XII^e^ siècle.

L'émancipation urbaine de la fin du XII^e^ siècle au début du XIV^e^ siècle

Il n'est guère étonnant que cette période ait particulièrement retenu l'attention des historiens, puisque c'est au cours du XIII^e^ siècle qu'Erfurt connut un changement et une transformation progressive de sa position face à l'archevêque, avec le gain d'un degré de liberté de plus en plus important[4]. Au XII^e^ siècle, on assista à la mise en place du Conseil

[1] « *Erscheinungsformen eines vormodernen Freiheitsstrebens aus, das, je nach Standort und Parteinahme des Autors, in der Gegenwart seine Erfüllung fand oder konfliktbildend weiterwirkte* », *ibid.*, p. 167.

[2] Par exemple, l'auteur anonyme de *Das zweite tolle Jahr von Erfurt. 1848 oder unparteiische Erzählung des am 24. November 1848 in den Strassen von Erfurt stattgefundenen blutigen Kampfes*, Erfurt, Gebhardt, 1849, érige la révolte de 1509 en ancêtre de la révolution de 1848 – dans une lecture d'ailleurs qui n'est pas sans mésinterpréter la première révolte.

[3] *Cf.* carte en annexe.

[4] « *An den Entwicklungen des 13. Jahrhunderts entschieden sich der Freiheitsgrad einer Stadt gegenüber ihrem Stadtherrn und ihre Stellung im regionalen Kräfteverhältnis wie im Herrschaftsgefüge des Reiches.* »

de ville et à un premier accroissement des pouvoirs de la ville, qui joua notamment un jeu politique subtil entre les archevêques, la noblesse régionale et les empereurs successifs. La construction d'un gouvernement urbain n'alla pas sans heurts ni conflits tant internes qu'externes : un premier interdit frappa la ville entre 1241 et 1244 (lancé par l'archevêque Siegfried III). Les rapports de pouvoirs entre les différents groupes urbains intéressés au gouvernement évoluèrent également. On peut considérer qu'un Conseil de ville fut fermement établi au mitan du siècle (dans les années 1248-1252) ; profitant des luttes entre l'archevêque et les Hohenstaufen, les bourgeois de la ville s'émancipèrent des ministériaux archiépiscopaux – avoué, écoutête, chancelier et échanson[1]. A la fin du Moyen Age, il ne restait en ville qu'un avoué agissant en théorie pour le compte de l'archevêque mais dont le rôle était limité, et un procureur qui présidait la cour archiépiscopale et avait des fonctions judiciaires et fiscales.

La ville fonctionna dès lors comme une institution autonome de prise de décision, dotée de son propre sceau attesté en 1220. Celui-ci néanmoins conservait les marques du lien à Mayence : Martin, le patron de la ville et de l'archevêché, trône sous des voûtes romanes, tenant la crosse épiscopale dans la main gauche et faisant un geste de bénédiction de la main droite. L'inscription « *Erfordia fidelis est filia Mogontine sedis* » proclamait en outre la volonté de paix et de soumission de la ville envers un seigneur ecclésiastique. La mitre fut ajoutée sur le sceau autour de 1250, ainsi que des ornements sur les éléments d'architecture encadrant Martin. Les mêmes motifs étaient utilisés sur le petit sceau de la ville, qui servit à partir des années 1350 pour les documents de moindre importance[2].

Les ambitions du Conseil à exercer un pouvoir unique et autonome en ville conduisirent à de nouveaux affrontements avec l'archevêque, en particulier sous l'épiscopat de Werner (1259-1284). Le conflit culmina en 1279, lorsque l'archevêque Werner répondit aux ambitions politiques urbaines par une arme non plus politique et temporelle mais spirituelle : il frappa la ville d'un interdit qui ne fut levé qu'en 1282 et que les historiographes postérieurs qualifièrent d'« affreux interdit » (*furchtbares Interdikt*)[3].

(Les évolutions du XIII[e] siècle décidèrent du degré de liberté d'une ville face à son seigneur et de sa position dans les rapports de force régionaux comme dans la structure impériale des souverainetés), Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 2.

[1] *Ibid.*, p. 108.

[2] *Cf.* reproductions en annexe.

[3] Les sources médiévales sont très silencieuses sur cet interdit. On en trouve mention dans les chroniques du monastère de Saint-Pierre, qui ne parlent que d'un interdit, sans qualificatif (*Monumenta Erphesfurtensia*, p. 286), ou dans les chroniques du monastère de Reinhardsbrunn (MGH, *Scriptores*, 30, p. 629). Nikolaus von Bibra, dans son *Occultus Erfordensis* contemporain de l'interdit, condamne les prêtres qui le rompent (*Der « Occultus Erfordensis » des Nikolaus von Bibra*, *op. cit.*, p. 112 et 190 *sq.*).

La fin de cet interdit ne signifia pas la fin des conflits ; ils ne furent réglés de façon plus pérenne qu'en 1289 avec la rédaction de la *Concordata Gerhardi* avec l'archevêque Gerhard II par laquelle, outre le pardon des offenses qui avaient motivé l'interdit, Gerhard accordait de nombreux droits à la ville. Le traité fut préparé par deux actes dont l'un concédait à la ville le droit de battre monnaie, d'administrer le marché et les deux offices d'écoutêtes, pour six ans, en échange de 800 marcs d'argent[1], et l'autre établissait l'affermage des offices ministériaux au Conseil d'Erfurt qui devait en confier l'exercice annuellement à des bourgeois de la ville[2]. Là encore l'affermage était prévu pour six ans ; les dettes de l'archevêque néanmoins assurèrent la reconduction de cet affermage jusqu'en 1305 sans interruption.

La *Concordata Gerhardi* à proprement parler fut établie en novembre 1289 et prit la forme d'un long traité, rédigé en allemand, de cinquante-cinq articles concernant la juridiction (articles 1 et 2), le droit du *Freizins* (3 à 9), le droit de battre monnaie (10 à 39), les droits de douane (40 à 50) et de marché (52 à 54) et les attributions des deux écoutêtes, pour la ville et le faubourg du Brühl (55)[3]. Le texte délimitait les droits de l'archevêque, de ses officiers et du Conseil, à l'appui souvent de textes plus anciens auxquels la *Concordata* faisait référence. L'archevêque se réservait notamment le lucratif droit de découpe des draps et la haute justice (tandis que le Conseil était compétent pour les questions d'héritage, de dettes, de monnaie, de commerce et d'ordre public).

Les luttes internes à la ville

L'affrontement de la ville contre son archevêque ne se fit pas non plus dans la concorde interne et la construction d'un privilège erfurtois ne doit pas masquer les luttes entre différents groupes urbains, luttes dont l'enjeu était essentiellement la participation au pouvoir décisionnel nouvellement acquis. Ces oppositions propres à la commune apparurent dès le début du processus d'émancipation, dès lors que la première étape, la constitution d'un Conseil de ville doté de pouvoirs bien délimités, fut terminée. Le Conseil était un enjeu de pouvoir interne à la ville et non plus seulement un enjeu d'accroissement de la distance envers le seigneur archevêque. Un nouvel *ordo* du Conseil

---

Conrad Stolle, à la fin du XV[e] siècle, consacre une section à l'interdit, sans le qualifier spécifiquement, contrairement à la paix qui s'ensuivit (Conrad STOLLE, *Memoriale*, *op. cit.*, p. 172 : « *Von deme Banne zu erffort* », « *eyn gross frede* »). Le terme de « *furchtbares Interdikt* » ne remonte probablement qu'au XVII[e] siècle, sans doute à la chronique de Zacharias Hogel, fervent partisan des libertés urbaines et opposant à l'archevêque de Mayence.

[1] UB I, n° 393, p. 266-267.

[2] UB I, n°392, p 264-266.

[3] 2-100/3.

fut écrit en 1255. Il établissait la liste des familles ayant la capacité consulaire[1] (une trentaine) et élargissait ce faisant la participation au Conseil, notamment en direction des tailleurs et des tisserands[2]. Ces familles étaient désignées sous le nom de *Gefrundete*, les Amis, et *Geschlechte*, les lignages. Les fonctions occupées au sein du Conseil et de l'administration urbaine étaient en revanche indiquées en latin.

Cette ouverture du Conseil était le résultat des crises avec l'archevêque : les familles exclues du Conseil avaient utilisé la situation afin de modifier les rapports de force internes à la ville, comme cela fut le cas dans d'autres villes de l'Empire, telles Spire ou Cologne[3].

Les luttes face à l'archevêque furent aussi l'occasion d'une remise en cause interne à la ville de la légitimité des familles consulaires[4] à détenir, seules, l'autorité sur la commune.

La situation d'interdit en particulier déclencha un vif mécontentement des habitants face à leurs élites politiques et la perte d'influence d'une partie de ces familles consulaires. Les marchands et artisans y entrèrent plus largement après une révolte, en 1283, qui aboutit à l'élargissement du Conseil (dix sièges furent ajoutés). A partir de 1310 la commune prit part au processus de vote. Mais ces changements ne provoquèrent pas, contrairement à 1255, de modifications véritables dans la composition sociale de la couche dirigeante. En effet, les membres du Conseil apparaissaient toujours comme très nettement séparés du reste des bourgeois, et les *Gefrundete*, membres les plus anciens, restèrent les plus influents, se réservant les postes les plus prestigieux et les plus importants au sein du Conseil. Ils formaient un groupe urbain à part grâce à leur communauté d'intérêts et de manière de vivre, leur sociabilité fermée, leurs liens économiques et matrimoniaux[5].

---

[1] *ratsfähig*.

[2] Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 149. Ces changements sont enregistrés notamment dans la chronique du monastère Saint-Pierre (*Monumenta Erphesfurtensia*, p. 247) ou dans la chronique thuringienne de Johannes ROTHE, *Thüringische Landeschronik und Eisenacher Chronik*, Sylvia WEIGELT (éd.), Berlin, Akademie-Verlag (Deutsche Texte des Mittelalters, t. 87), 2007, p. 417.

[3] Ernst VOLTMER, *Reichsstadt und Herrschaft. Zur Geschichte der Stadt Speyer im hohen und späten Mittelalter*, Trier, THF, 1981, p. 36-43 ; Manfred GROTEN, *Köln im 13. Jahrhundert. Gesellschaftlicher Wandel und Verfassungsentwicklung*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1995, p. 180-218.

[4] *Ratsgeschlechter*.

[5] Philippe DOLLINGER, « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV[e] siècle », *Revue d'Alsace*, 90, 1950-1951, p. 52-82 ; Mathias KÄLBLE, « Verfassung und soziale Schichtung in oberrheinischen Städten », *Spätmittelalter am Oberrhein*, 2, 2001, p. 259-265 ; Erich MASCHKE, « Verfassung und soziale Kräfte in der deutschen Stadt des späten Mittelalters, vornehmlich in Oberdeutschland. I. Teil », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 46-3, 1959, p. 289-349. Les patriciens erfurtois sont analysés plus en détails au chapitre 7.

2 – De la discontinuité à la rupture

Ce Conseil acquis progressivement des droits variés, celui de battre monnaie, celui d'organiser les métiers, celui de gérer la communauté juive, celui de rendre la justice, des droits de police notamment sur les marchés, des droits de douane, des droits fiscaux.

Le Conseil de ville acquit également progressivement des compétences et droits en matière de monnaie[1]. Erfurt abritait un atelier monétaire depuis le XI^e^ siècle et des frappes eurent lieu en ville sans interruption tout au long du Moyen Age[2]. Le droit de battre monnaie passa des archevêques au Conseil en 1354. La ville produisit essentiellement des pièces de faible valeur, des *Pfennige* ou *Scherfen*, qui servaient avant tout au petit commerce quotidien plus qu'au négoce lointain[3]. La première production de *Groschen* eut lieu en 1465 sous la forme d'un re-marquage de pièces étrangères pour en faire des pièces locales. L'action fut entreprise en lien avec Mühlhausen et Nordhausen[4]. Cette action fut répétée en 1468, en même temps qu'un premier *Groschen* erfurtois était frappé par la ville[5]. La production de petites pièces ne cessa pas pour autant ; des *Pfennige* furent frappés à huit reprises et des *Scherfen* à quatorze reprises dans les trente dernières années du XV^e^ siècle. La frappe de la monnaie était aussi liée à la fiscalité et en particulier à la taxation des parcelles et à la perception du cens de l'archevêque comme propriétaire éminent du sol[6].

La ville parvint donc à se ménager un régime particulier qui en faisait une exception au sein du territoire de l'archevêque et la distinguait du droit ordinaire. Cette discontinuité juridique doublait alors la discontinuité topographique qui caractérisait la ville. Certes l'Electorat dans son ensemble, comme tous les territoires de l'Empire, était morcelé et archipélagique. Mais au sein de cet espace discontinu, l'éloignement et

[1] Sur la production monétaire erfurtoise : Paul BAMBERG, « Münzmeister Funcke. 1: Hans Funcke zu Erfurt », *Blätter für Münzfreunde*, 68, 1933, p. 616 ; Johann LEITZMANN, *Das Münzwesen und die Münzen Erfurts*, Weißensee, Großmann, 1864 ; Günther RÖBLITZ, « Zu geldgeschichtlichen Bezügen der Nutzung des Münzrechts durch die Stadt Erfurt im 14. und 15. Jahrhundert », *Jahrbuch für Regionalgeschichte*, 16/II, 1989, p. 161 ; *ID.*, « Erfurter Münzgeschichte der Groschenperiode bis zur ersten Talerprägung 1548 », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992. op. cit.*, p. 331-345, en particulier p. 333-340.

[2] Günther RÖBLITZ, « Erfurter Münzgeschichte der Groschenperiode... », art. cit., p. 331.

[3] Les monnaies ont pour l'essentiel été retrouvées dans le bassin thuringien, donc dans un espace proche de la ville.

[4] Günther RÖBLITZ, « Die Gegenstempelung fremder Groschen durch Erfurt und Nordhausen sowie Folgerungen zum Umlauf von Groschengeld in beiden Städten im Jahre 1465 », *Numismatische Beiträge*, 2, 1988, p. 51.

[5] Günther RÖBLITZ, « Die erste Erfurter Groschenprägung im Zuge der 1468 wieder aufgenommen Geldproduktion », *Aus der Vergangenheit der Stadt Erfurt*, N.F. 4, 1988, p. 63.

[6] Une étude des motifs frappés est faite plus loin dans ce chapitre.

l'isolement le plus grand était celui de la ville d'Erfurt qui formait l'un des deux points les plus extrêmes au nord-est de l'ensemble, à environ 285 kilomètres de Mayence et environ 85 kilomètres des villes de l'Eichsfeld, l'ensemble territorial mayençais le plus proche d'Erfurt[1]. L'exclave territoriale devint ainsi également une exclave juridique. Cette rupture est certes à nuancer, en ce qu'elle était somme toute très ordinaire dans un Empire marqué par l'enchevêtrement des territoires, mais aussi dans un monde médiéval où l'enchevêtrement des droits et le feuilletage des autorités étaient très forts. Ce pluralisme légal et cet empilement grandissant caractérisaient aussi l'Empire moderne commençant. Les nouveaux droits s'ajoutaient plus qu'ils ne supprimaient les anciens ; c'était moins un renouvellement ou un changement que des ajouts permanents qui faisaient du territoire un palimpseste, projection foncière des palimpsestes rangés à l'abri des archives.

Néanmoins, le cas est unique à l'intérieur de l'Electorat. En outre, cette situation d'empilement de droits multiples et parfois contradictoire, et la construction d'une situation exceptionnelle et hors du cadre normal du territoire, furent sources d'un affrontement de plus en plus violent entre la ville et l'archevêque à la fin du Moyen Age.

Toute exclave que la ville pût être, elle demeurait en effet dans la souveraineté de l'archevêque, dont la marque la plus visible était la perception du *Freizins* sur de multiples parcelles de la ville. Le *Freizins* était le cens recognitif de l'autorité de l'archevêque sur le sol. Il avait été introduit par l'archevêque Adalbert I[er] autour des années 1116-1120[2]. Dans le même mouvement de prélèvement, ce cens reconnaissait la liberté de certaines parcelles (comme le montrait le nom de la taxe, *Freizins*) et rappelait que la liberté ne pouvait être accordée que par le seigneur-archevêque (« *de manu archiepiscopali* »). On possède une ordonnance de 1495 qui détaillait les modalités de versement du cens[3].

Le cens lui était versé à la Saint-Pierre-et-Paul, le 29 juin, en deux endroits de la ville suivant la localisation des parcelles concernées, soit à la cour de l'archevêque près de la cathédrale Sainte-Marie, soit à l'église des Marchands sur l'*Anger*, la place du marché à la guède qui formait le centre économique de la ville. Toutes les parcelles cependant n'étaient pas soumises au *Freizins*[4]. Ce cens a donné lieu à la production de la plus

[1] *Cf.* carte en annexe.

[2] Un acte de 1116 précise les versements dûs par le monastère de Reinhardsbrunn pour ses possessions erfurtoises ; un acte de 1120 modifie le droit du cens (édités dans Karl HEINEMEYER, « Zum Erfurter Freizinsrecht im 12. Jahrhundert », *MVGAE*, 73, 2012, p. 10-102, ici p. 92-98).

[3] Andreas Ludwig Jacob MICHELSEN, « Die alte Erfurtische Freizinsordnung », *ID.* (éd.), *Rechtsdenkmale aus Thüringen*, Jena, Frommann, 1863 (5[e] édition), p. 291–327.

[4] Des bilans récents dans Klaus FRIEDLAND, « Bürgerfreiheit und Grundeigentum. Die Erfurter Freizinsregister », *MVGAE*, 62, 2001, p. 57-70 et Karl HEINEMEYER, « Zum Erfurter Freizinsrecht im 12. Jahrhundert », art. cit. Les premières mentions du paiement de cette taxe sont consignées dans le « *Heberolle* » mayençais du milieu du XIII[e] siècle, conservé à Darmstadt (Hessischen Staatsarchiv), voir

importante série d'archives erfurtoise, les *Freizinsregister*, dont 350 volumes nous sont parvenus pour la période allant de la fin du XIII[e] siècle à la fin du XVII[e] siècle[1].

La complexité de ces rapports entre la ville et l'archevêque était clairement manifestée par le rituel d'entrée de chaque nouvel archevêque en ville, variation sur la cérémonie de l'accueil d'un seigneur par ses sujets dans laquelle on pouvait lire le renversement des rapports de force[2]. Ce n'était plus le seigneur qui venait recevoir l'hommage de sa ville sujette et soumise, mais deux partenaires égaux en force qui se reconnaissaient mutuellement des droits. L'ordre du rituel faisait même de la ville le seigneur puisque c'était l'archevêque qui devait lui prêter serment, et devait le faire en premier, avant de recevoir l'hommage de la ville. Accueilli lors de sa première visite à Erfurt par le Conseil, il jurait de conserver à la ville tous ses privilèges en utilisant les mêmes mots que les conseillers lors de leur entrée en fonction : « *das wir unsern hern dem bischof von Mencz, unserm hern dem greffen, unserm hern dem viczthumben, der stad zu erfurt und den burgern, richen und armen, ire rechte behalten ane allerley ubel liste, also ferre, als wir das wissen und vermogen* »[3].

Après 1440 et l'élection de Dietrich d'Erbach, les archevêques se dispensèrent de ce rituel et ne revinrent plus dans la ville d'Erfurt avant deux siècles[4]. Cet évitement de la ville montre à la fois la désapprobation des archevêques successifs face à l'évolution politique de la ville et son détachement de l'Electorat, mais aussi leur impuissance à y répondre, à asseoir de nouveau leur souveraineté sur la ville et à la faire reconnaître par les bourgeois. Ceux-ci se contentèrent de l'envoi d'une lettre par laquelle ils reconnaissaient l'élection du nouvel archevêque et demandaient la confirmation des

---

Stephanie WOLF, « Zur Mainzer Heberolle und ihren Erfurt betreffenden Vorlagen », *ZVTG*, 57, 2003, p. 43-54.

[1] Ils sont aujourd'hui conservés à Madgeburg, LHASA Rep. Cop. Nr. 1399a, Nr. 1391.

[2] Gerrit Jasper SCHENK, *Zeremoniell und Politik : Herrschereinzüge im spätmittelalterlichen Reich*, Köln, Böhlau, 2003.

[3] « [Nous jurons] de conserver leurs droits à notre seigneur l'évêque de Mayence, à notre seigneur le comte [de Gleichen], notre seigneur le vidame, à la ville d'Erfurt et aux bourgeois, riches et pauvres, sans malice d'aucune sorte, dans la mesure de notre connaissance et de nos possibilités. », cité dans Friedrich BENARY, *Zur Geschichte der Stadt und der Universität Erfurt am Ausgang des Mittelalters*, *op. cit.*, p. 72. Voir également Carl BEYER et Johannes BIEREYE, *Geschichte der Stadt Erfurt von der ältesten bis auf die neueste Zeit*, t. 1, *op. cit.*, p. 172 *sq.*

[4] Lors de la visite de Jean Philippe von Schönborn (1647-1673) qui profita des troubles internes à la ville et de la Guerre de Trente Ans pour réaffirmer définitivement l'autorité de l'archevêque sur la ville. Carl Gustav HELBIG, « Johann Philipp von Mainz und Johann Georg II. von Sachsen während der Erfurter Wirren 1650-1664 », *Archiv für Sächsische Geschichte*, 3, 1865, p. 391-442 ; Volker PRESS, « Zwischen Kurmainz, Kursachsen und dem Kaiser – Von städtischer Autonomie zur „Erfurter Reduktion" 1664 », art. cit., en particulier p. 397-402 ; Wilhelm von TETTAU, « Die Reduction von Erfurt und die ihr vorausgegangenen Wirren 1647-1655 », *JAW*, N.F. 3, 1863, p. 1-274 ; Hans TÜMMLER, « Das kurmainzische Thüringen », in Hans PATZE, Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 5 *Politische Geschichte in der Neuzeit*, vol. 1, Köln-Wien, 1982, p. 573-588.

privilèges accordés par les prédécesseurs ainsi que des fiefs que la ville tenait. Des lettres semblables étaient envoyées à tous les hommes qui, par élection ou succession dynastique, devenaient seigneurs de fiefs tenus par la ville ou membres d'alliances et traités impliquant la ville[1].

II – Le temps de la pleine extension

1 – Le silence feutré des institutions efficaces

Après les moments de luttes et de définition du gouvernement urbain, les institutions erfurtoises ne changèrent plus pendant la fin du Moyen Age, et même jusqu'en 1664. La redéfinition des statuts urbains en 1510 changea l'équilibre des institutions, mais elle ne resta en vigueur que quelques années, avant d'être abrogée en 1516.

Ces institutions étaient composées de plusieurs Conseils formant ensemble le Sénat[2], à savoir l'association des Conseils siégeants et des Conseils non siégeants. Le Sénat était en place pour cinq ans. Les hommes le composant y exerçaient les fonctions de gouvernement par roulement, pour un an. La composition des différents Conseils changeait donc, au sein de ce groupe défini, au début de chaque année.

Les Conseils actifs étaient au nombre de deux : le Conseil de ville à proprement parler, composé de vingt-quatre conseillers dont deux *Ratsmeister* (*erster* et *zweiter Ratsmeister*) et le Conseil des Quatre[3] (dont l'un d'entre eux, le Premier des Quatre – *erster Vierherr* –, avait plus d'influence et de prestige). A ces deux Conseils s'ajoutait le Conseil des Huit (*Achtherren*), composé des quatre *Ratsmeister* principaux et des Premiers des Quatre non siégeant. Le Conseil siégeant rassemblait vingt-quatre membres (*Ratsherren*) originellement tous choisis uniquement dans certains lignages (le groupes des Amis ou *Gefrundete*). A la fin du Moyen Age ces derniers étaient devenus minoritaires, après l'introduction de conseillers issus des Quartiers et Métiers, et après surtout l'augmentation du nombre de ces derniers. Les Amis conservaient cependant les

[1] Ainsi en 1429 au duc de Saxe pour les fiefs près de la Saale (1-1/XXI/1a-1a, f. 63), ou en 1450 à l'abbé Reinhard de Fulda pour des biens non localisés obtenus d'Hermann, son prédécesseur (1-1/XXI/1a-1b, f. 23).

[2] Je traduis ici directement le terme *Senat* utilisé dans l'historiographie allemande consacrée à la ville, qui parle également parfois de *Gremium*. Les chroniques du début du XVI[e] siècle emploient également ce terme. Le goût du latin chez ces auteurs, et le prestige associé à l'institution sénatoriale, peut les inciter à reprendre un terme faisant référence à Rome.

[3] *Vierherren*, les Quatre Hommes.

fontions de premier plan comme celle de *kemmerer* (chambrier), celle de *Steuermeister* ou *Taxator* (Percepteur) ou celle de *Baumeister* (Maître du Bâti)[1]. Le Conseil fut dirigé par deux *Ratsmeister* jusqu'en 1509, date à laquelle on leur adjoignit deux autres *Ratsmeister* choisis parmi les grands métiers (« *grossen handwerke* », c'est-à-dire les bouchers, les forgerons, les fourreurs/pelletiers, les drapiers et les tanneurs)[2]. Un *Ratsmeister* principal était désigné comme Premier bourgmestre (*erster Ratsmeister*).

Le reste des conseillers élus pour cinq ans, réuni dans un Sénat ou *Gremium*, formait les Conseils non siégeants. Au sein de cet ensemble les hiérarchies étaient préservées : les *Ratsmeister* conservaient leur préséance, de même que les Premiers des Quatre. La composition de ce groupe était la somme des quatre Conseils non détenteurs du pouvoir pour l'année à venir, soit cinquante-cinq conseillers issus des Métiers, autant des Quartiers et trente Amis.

Les quatre Premiers *Ratsmeister* et les quatre Premiers des Quatre se rassemblaient pour former le Conseil des Huit (*Achtherren* ou *Octo Viri*), organe qui était censé conseiller et guider le Conseil siégeant et le Sénat, sur lequel il acquit progressivement une influence décisive. Les hommes principaux des Conseils, siégeants ou non, formaient de la sorte une élite au sein des instances dirigeantes dont ils contrôlaient la politique et l'action, mais aussi l'expression : les chroniques pré-modernes leur font fréquemment grief d'agir sans impliquer le Sénat ni les conseillers ordinaires – il est vrai que ces chroniques sont écrites justement par ces hommes à l'écart du pouvoir.

L'entrée dans le Conseil se faisait par cooptation au sein des groupes qui y disposaient de sièges, les Amis et Lignages, les Métiers et les Quartiers. Au sein des Métiers, les métiers dits « grands » (« *grosse Handwercke* ») avaient plus de poids, non qu'ils eussent plus de sièges de droit, mais en vertu de leur influence et de leur richesse plus grandes qui leur assuraient l'envoi de plus d'hommes et le bénéfice des charges de *Ratsmeister* réservées aux Métiers et Quartiers. Ces Quartiers, au nombre de quatre, formaient une division administrative de la ville fondée sur le réseau des paroisses. Les maîtres des Métiers et les représentants élus des Quartiers se réunissaient pour désigner ceux qui allaient les représenter au Conseil. Parallèlement, les Amis et Lignages[3] avaient

[1] Le répertoire le plus précis quant aux différentes fonctions est le manuscrit 2-120/3, qui distingue ainsi les *Ratsmeister*, les *Octo viri*, les *Kämmerer*, les quatre *Landvoigte* (baillis territoriaux), les *Houbtman* (capitaines), les *Flurmeister*, les *taxatores Steuermeister*. On trouve dans le répertoire 2-120/4 des *orlogenmeister*. La multiplication de ces fonctions, souvent occupés par plusieurs conseillers en même temps et dévolus aux familles mineures, semble répondre à un besoin croissant de distinction de ces familles, et à la volonté des *Gefrundete* de continuer à se réserver le pouvoir réel.

[2] 5-100/4, *Erfurt-thüringische Chronik* 1300-1510, f. 269ᵛ-270.

[3] Les *Gefrundete* (Amis) et les *Geschlechte* (Lignages) sont les familles les plus anciennenment présentes au Conseil. Elles descendent des membres fondateurs du Conseil de ville au tout début du XIII[e] siècle. Les termes se retrouvent dans de nombreuses villes allemandes pour désigner ce même groupe de bourgeois.

conservé un certain nombre de sièges au Conseil où ils cooptaient des hommes chargés de les représenter. Il était rare qu'une même famille disposât de plus de deux représentants en même temps, et ils étaient souvent séparés par plusieurs degrés de parenté[1].

En revanche, les familles les plus puissantes disposaient toujours d'un siège, assorti généralement d'une fonction influente. Se détachait ainsi au sein de la commune un ensemble de grandes familles qui se définissaient notamment par leur participation à la création de cette commune et de son Conseil au début du XIII^e siècle.

[1] Il n'a pas été conservé, à Erfurt, de textes régissant l'accès au Conseil et l'on ne peut savoir si des interdits de parents existaient.

Figure 1 : Fonctionnement du Conseil d'Erfurt[1]

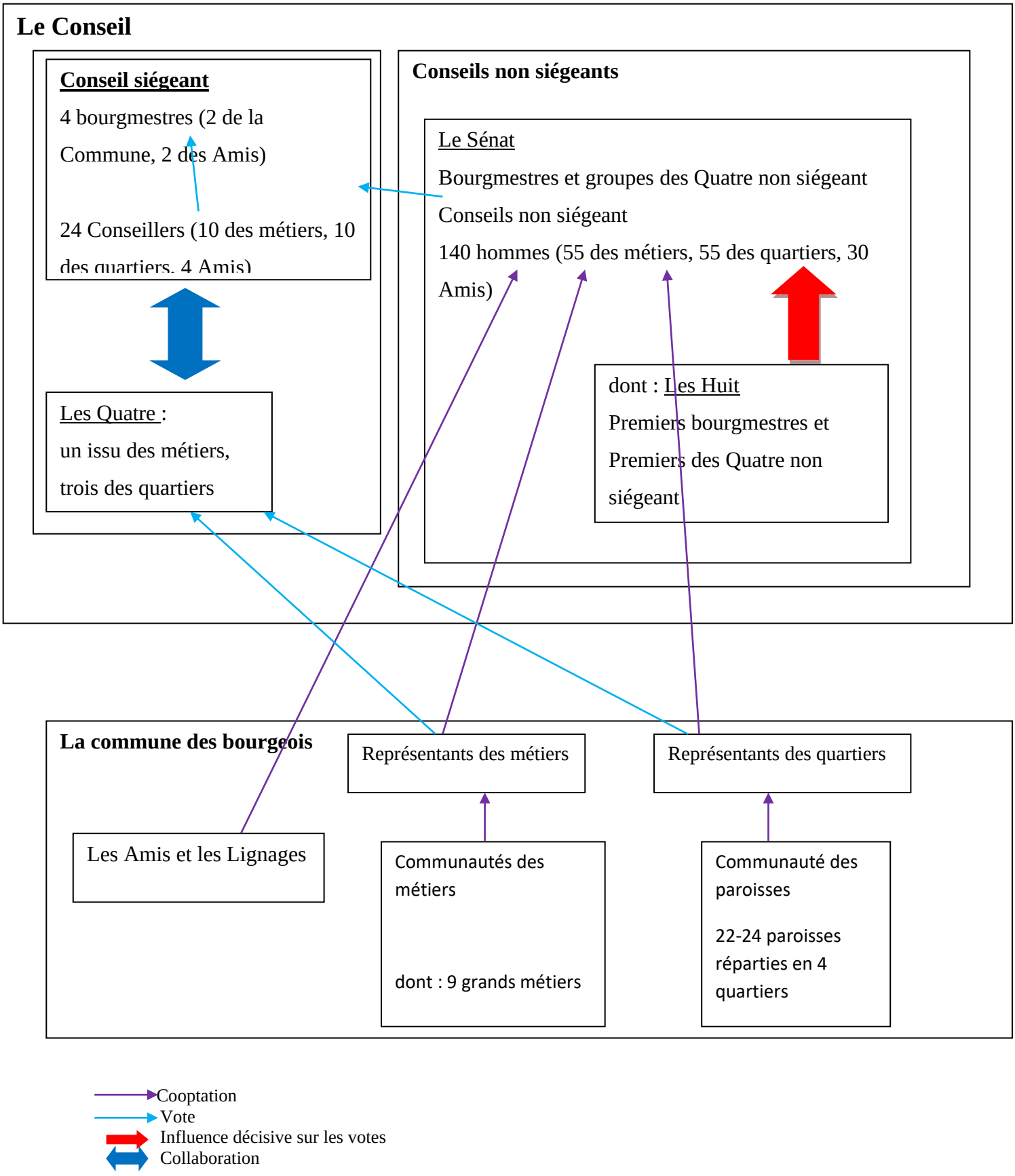

[1] D'après Andrea LÖTHER, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten : politische Partizipation, obrigkeitliche Inszenierung, städtische Einheit*, Köln, Böhlau, 1999.

L'autorité juridique et judiciaire

Ce Conseil exerçait les privilèges juridiques conférés par l'archevêque. Outre les privilèges *de non evocando* et la renonciation au privilège inverse *de non appellando*, le Conseil pouvait rendre la justice. A ces privilèges s'ajoutaient les droits que le Conseil possédait en propre sur le territoire qu'il s'était constitué au fil des siècles par concession de fiefs, achat ou transmissions.

La ville se dégagea ainsi progressivement de l'emprise juridique unique et supérieure de son seigneur. C'est elle-même qui exerça cette emprise sur ses bourgeois et représenta pour eux le tribunal le plus haut. La juridiction municipale sur le territoire erfurtois est cependant très mal documentée : la plupart des registres a été perdue et on ne dispose plus que de deux *Libri causarum*, un *Sachbuch* pour la juridiction gracieuse (1424-1437) et un *Stadtbuch* pour les conflits entre bourgeois des années 1482 à 1492[1], accompagnés d'un *Urteilsbuch*, recueil de jugements en matière criminelle, pour la période 1483-1513[2], et d'un registre des actes des tribunaux des bailliages pour 1487[3]. Les *Libri causarum* contiennent des procès-verbaux de procès impliquant des bourgeois d'Erfurt ou leurs veuves, parfois face à des bourgeois extérieurs ou des hommes ne bénéficiant pas du droit de bourgeoisie[4]. La justice était rendue par deux membres du Conseil, dont l'un était parfois un *Ratsmeister*. Les affaires archivées dans ces volumes sont essentiellement des problèmes de propriété foncière, de limite entre deux possessions ou d'héritage. Le nombre de cas par année fluctuait grandement, de six en 1492 à cent deux en 1486. L'année la moins fournie se trouvant en fin de volume, il est probable que ce creux est avant tout dû à la mauvaise conservation des volumes suivants. En moyenne, sans tenir compte des extrêmes bas, une soixantaine de cas étaient traités tous les ans par les conseillers.

Le *Criminalbuch* enregistrait les cas de vols, d'objets profanes ou sacrés, et, plus rarement, de meurtres, montrant ainsi le Conseil comme garant de l'ordre public et de la bonne police de la ville. Le Conseil était, à ces occasions, compétent pour juger des accusés non bourgeois de la ville. Les conseillers jugeaient les affaires et faisaient ensuite

---

[1] 1-1/XXI/7-21 et 22.
[2] 1-1/XXI/7-23.
[3] 1-1/XXI/8-1.
[4] 1-1/XXI/7-21, f. 11 : « *Albrecht Herbach, Conrad v[on] Loubingen Hans urleyben Gunther grabeslubin unser burger* » [Albrecht Herbach, Conrad von Leubingen, Hans Urleib et Gunther Grabesleuben nos bourgeois] opposés à « *Conrad Teyghuse czu wenigzn Retebech gesessen* » [Conrad Teighaus sis à Weniger-Retebech] ; f. 17ᵛ : « *heinr[ich] hailsberge unser burger* » opposé à « *hans schucharten von frymar unde syne sone* » [Hans Schucharten de Frymar et ses fils] ; f. 14 « hans von Slottheym geleitsman czu Erfforte dez hochgeborn forsten h[er]n friderichss lantgrafen in doringen und margrafe czu missen » [Hans von Slottenheim homme du conduit à Erfurt pour le prince de haute naissance Frédéric landgrave de Thuringe et margrave de Misnie] face à « *etliche unsere burger und eynteyl gesten kouffluten* » [quelques-uns de nos bourgeois et quelques marchands étrangers].

exécuter les sentences[1]. Ils détenaient le droit de haute justice mais n'en usaient guère ; les condamnations à mort sont absentes du registre. Les chroniques du XVI[e] siècle, relatant l'exécution de l'ancien *Ratsmeister* et *Vierherr* Heinirch Kellner, insistèrent d'ailleurs sur a nécessité de trouver un bourreau, la ville n'en disposant point[2].

L'exercice de la justice était aussi l'occasion de manifester le pouvoir du Conseil de contrôler les mouvements des hommes en les privant de liberté ou en définissant qui pouvait vivre légalement dans les espaces gouvernés par le Conseil[3]. Les privilèges et droits juridiques étaient aussi des compétences spatiales façonnant un espace autant qu'une société, par la capacité que le Conseil avait de délimiter un espace, d'y autoriser l'entrée ou le passage ou encore d'en bannir ceux qu'il jugeaient indésirable. C'est bien le sens de la formule introductive du registre qui marquait l'autorité du Conseil sur un espace et pas seulement sur un groupe : l'autorité de la ville s'exerçait sur les « portes et chemins »[4], ce qui faisait écho à la souveraineté sur le sol lisible dans les *Libri causarum* par les arrêts rendus dans des litiges fonciers. Le Conseil seul détenait l'autorité sur l'occupation du sol, le parcellaire et leur bon ordre. Quand bien même il n'avait pas la souveraineté ni la propriété éminente du foncier, c'était bien lui qui en était l'organisateur et le contrôleur ; le Conseil détenait donc des fonctions d'agencement social et spatial et était à ce titre créateur de la ville par son action sur la morphologie urbaine.

2 – Traduction et affirmation de la norme dans les représentations urbaines

L'identité civique se construisit aussi par son affirmation visuelle à l'intérieur comme à l'extérieur des murs. Ce discours iconographique visait à entretenir un patriotisme civique unifiant la communauté des bourgeois et à faire reconnaître l'individualité d'Erfurt par les membres de l'Empire. Il traduisait en image le texte des privilèges obtenus par la ville et les réalisations urbaines en matière de conquêtes territoriales et juridiques.

---

[1] Ainsi pour Heinz Kanengisser et Agathe Nassau sa complice, jugés et exécuté en 1489 pour le meutre de Nickel Nassau : « *Clag unde die die achte ist gescheen am dornstag nach margarete vo[n] 89* » [Accusation et condamnation ont eu lieu le jeudi après la Sainte-Marguerite de [14]89], 1-1/XXI/7-23, f. 26[v].

[2] Ainsi 5-100/4, f. 312.

[3] Barbara Honen et son mari, après huit vols et meurtres, furent « *aus der Stadt Erffurdt gestenpt und ewig verweist, am Sonnabend nach con[ver]sio[ni] pauli anno tertio* » [marqués et poussés hors de la ville d'Erfurt, et pour toujours bannis, le samedi après la Conversion de saint Paul (28 janvier) [15]03], *ibid.*, f. 97[v].

[4] *Ibid.*, f. 1 : « *anno d[omi]ni MCCCCLXXXVII Sint diese hirnachgeschrieben die eyn Rath hatte uff eyn thore in gehorsam geheissen gehen in verachtung solchss gehorsamss under dem thurm und weg gegangen* » (En 1487 on a écrit ci-dessous ce qu'un Conseil a proclamé concernant cette obéissance sur les tours et les chemins).

Le droit de battre monnaie contribuait à accroître cette visibilité d'Erfurt en tant que seigneur. La ville l'acquit progressivement, en plaçant les gens de monnaie sous le contrôle du Conseil et en les retirant de celui des officiers mayençais, avant d'acheter en 1348, pour 3 000 marcs d'argent, le droit complet de battre monnaie[1]. Cette acquisition offrait un évident profit économique à la ville, qui contrôlait ainsi la circulation des métaux précieux et la production de devises. Mais la frappe des monnaies était aussi un moyen de communication visuelle, d'autant moins négligeable que la ville était un point de convergence de marchands venus de tout l'Empire et même au-delà. La diffusion d'un discours politique par le biais des monnaies est une pratique ancienne.

Le choix des éléments qui figuraient sur les monnaies était stratégique pour le pouvoir contrôlant la frappe. Les représentations choisies devaient servir les intérêts du pouvoir. Elles révèlent en retour les conceptions et représentations politiques de ce même pouvoir et la construction d'un propos autonome.

La ville frappa de nombreuses pièces au cours du Moyen Age, essentiellement des pièces de faible valeur, mais aussi des *thalers* à partir de la fin du XV^e^ siècle.

Les images monétaires

Une partie des monnaies erfurtoises[2] fut obtenue après repoinçonnage de pièces étrangères et apposition d'une nouvelle figure qui en modifiait la valeur, l'autorité émettrice et le discours politique. Des *Groschen* saxons frappés entre 1457 et 1465 et marqués d'une épée et d'un bouclier rhombique furent ainsi refrappés d'une demi-roue qui les transformait en demi-*Groschen* ressortant de l'autorité municipale d'Erfurt. D'autres pièces, dont la teneur en métal précieux était plus élevée, ou dont la qualité du métal était plus haute, furent refrappées d'une double demi-roue pour signifier qu'elles conservaient la valeur d'un *Groschen* entier. Sur les pièces refrappées en 1468 fut apposée une roue entière.

La première pièce erfurtoise, un *Groschen* frappé en 1468, portait à l'avers une croix fleurie et un écu marqué d'une roue, accompagnés d'une coque de gland pédonculé qui indiquait la valeur de la pièce, et de l'inscription suivante : « GROSSVS NOVVS ERFFORDENSIS » (nouveau *Groschen* erfurtois). Au revers était figuré dans un

[1] Acte de Gerlach, archevêque de Mayence, et du chapitre, 16 novembre 1354, in UB II, n°416, p. 336-338.
[2] Des reproductions se trouvent en annexe.

quadrilobe un saint Martin chevauchant près d'un mendiant[1] et l'inscription suivante : « SANCTVS MARTINVS EPISCOPPVS », accompagné de l'année, « 68 ». La pièce fut frappée en plusieurs séries qui se distinguent par les ornements des bords : des boucles à l'avers et au revers, des points à l'avers et au revers, des points à l'avers, sans signe sur les bords mais avec l'année portée également sur l'avers entre les mots de l'inscription.

Les petites pièces erfurtoises frappées dans le dernier tiers du XV^e^ siècle (entre 1468 et 1500), associaient dans des combinaisons variées des éléments, figuratifs ou scripturaires, indiquant la date de la frappe et l'autorité qui y avait procédé. Les *Pfennige* étaient ainsi frappés, sauf deux productions, de la mention ERFORD ou de l'initiale E., du millésime (AM∞89) et d'images qui étaient tantôt un bouclier portant une roue, tantôt un bouclier portant une roue surmontée d'un champ palé. Les *Pfennige* (et les *Dreier*) frappés en 1534 portaient à l'avers un casque avec un cimier et du feuillage surmontant une roue. Les *Scherfen* de la même période furent frappés quasi exclusivement d'une roue ; sur quatorze frappes, seule deux différaient. L'une montrait un bouclier marqué d'une roue et surmonté de pals et l'autre présentait un bouclier marqué d'une roue. Les inscriptions donnaient uniquement l'année ; deux pièces ne reçurent pas d'inscription en plus de l'image. Une frappe de 1515 est ornée d'un écu parti avec demie roue d'un côté et champ palé de l'autre côté.

Les *Groschen* produits en 1525 furent frappés sur l'avers de l'inscription « GROSSVS NOVVS ERFFORDIENS » encadrant un bouclier parti avec d'un côté une roue et de l'autre un champ palé. Le revers portait l'inscription « SOLI DEO GLORIA » et la date, 1525, dans un quadrilobe.

Enfin, l'avers du *Taler* de 1548 proclamait « MON[ETA]. REIPVBLICAE. CIVITATIS. ERFFVRDI. » autour d'une roue surmontée d'un casque à cimier et entourée d'un homme et d'une femme sauvages. Le revers affirmait « DATE. CAESARIS. CAESARI. E[T].QV[OD].SVN[T].[DEI].DEO » autour des grandes armes d'Erfurt et de la mention de l'année, 48.

La distanciation progressive vis-à-vis de Mayence

L'image la plus reprise sur les pièces erfurtoises était la roue, qui figurait sur les armes de la ville. Entière ou demie, elle permettait de signifier l'autorité de frappe et la valeur de certaines pièces. Il s'agissait d'une reprise des armes de Mayence et de l'archevêque, la roue d'argent à six rayons sur fond de gueule, que de nombreuses villes

[1] Cette représentation de Martin sur des pièces reprenait les usages des ateliers monétaires saxons ou d'Heiligenstadt.

de l'Electorat avaient reprise pour leur propre compte[1]. Un autre élément marquait le lien entre Erfurt et son archevêque : la figure de Martin, sur les *Groschen* de 1468. Saint Martin était le patron de l'archevêché avant d'être celui de la ville et sa présence rappelait aussi le lien spirituel entre la ville et son seigneur. Il était évoqué deux fois sur les *Groschen* de 1468 : par l'image et par l'inscription. Mais cette reprise était aussi un effacement subtil de Mayence ; les éléments abandonnés étaient aussi importants que les éléments conservés. Les monnaies mayençaises associaient toujours la figure de Martin à la mention de l'archevêque qui ordonnait la frappe. Le demi-bractéate d'Adalbert II (1138-1141) montrait ainsi les deux effigies de l'archevêque et de saint Martin entourées de leurs deux noms, « MARTINUS ADELBERTUS », mention qui permettait d'établir une succession et une transmission du saint à l'évêque médiéval. A cet effacement sur les pièces erfurtoises était combiné un ajout : au revers, les *Groschen* de 1468 portaient des armes spécifiquement erfurtoises[2] assorties de la mention « GROSSVS NVVS ERFFORDENSIS 68 ». Le nom de l'archevêque avait disparu, mais celui de la ville avait fait son apparition. C'était aussi le cas sur les pièces de faible valeur frappées à la fin du XV^e^ siècle : l'autorité qui les produisait et en retirait un bénéfice était bien la ville, selon les privilèges qui lui avaient été accordés par l'archevêque, et le seul toponyme inscrit sur ces pièces était le nom de la ville ou son initiale. De même en 1525 l'inscription rappelait-elle l'origine de la pièce et l'autorité qui l'avait émise (« ERFFORDIENS »). La roue qui ornait les pièces était donc bien devenue un symbole proprement erfurtois. La combinaison de l'image et du texte permettait cette transition et assurait que le blason fût bien compris comme il devait l'être, à savoir comme l'identité visuelle de la ville et non celle de son archevêque-seigneur. Plus aucune référence à l'archevêque ne fut faite sur les pièces erfurtoises après 1468.

[1] Les armes de Mayence se sont diffusées à l'intérieur de l'archevêque et plus généralement dans l'Allemagne du Sud-Ouest. La roue pouvait faire référence à Willigis, archevêque de 975 à 1011, à qui son père charron valait moqueries et graffiti : « Willigis », in *Meyers Konversations-Lexikon*, t. 16, Bibliographisches Institut, Leipzig 1885–1892, p. 653 ; Wolfgang DOBRAS, « Willigis und das Mainzer Rad. Eine Sage und ihre Funktion im Wandel der Geschichte », *Mainzer Zeitschrift*, 106/107, 2011/2012, p. 197–216 ; Jacob et Wilhelm GRIMM, « Das Rad im Mainzer Wappen » in *Deutsche Sagen*, n°474, Winckler, Münich, 1981, p. 448 [1^re^ édition : 1816]. Cela peut aussi être une référence à Martin de Tours, patron de la ville et de l'archevêché, représenté avec deux roues sur le sceau de la ville en 1300 ; les archevêques de Mayence étaient fréquemment désignés comme les « conducteurs du charriot de l'Eglise ». Enfin, une étymologie fantaisiste rapprochait également ce symbole de Mogon, divinité celte du soleil, d'après le nom latin de Mayence, *Mogontiacum* ; la roue pouvait aussi dériver du monogramme christique enserré dans un cercle. La symbolique cyclique et solaire de la roue se prêtait par ailleurs bien à une utilisation dans un cadre chrétien, dans lequel elle pouvait rappeler le jaillissment de la lumière divine et le cycle de la Passion. *Lexikon der christlichen Ikonographie*, t. 3 *Allgemeine Ikonographie* (Laban – Ruth), Freiburg/Breisgau, Herder, 1971. Les armes actuelles de la ville sont composées de deux roues unies par une croix.

[2] Ces armes ajoutent des éléments à la roue mayençaise, cf. *infra*.

Ce passage fut aussi réalisé par l'adjonction d'éléments figuratifs qui enrichissaient encore le discours de l'identité erfurtoise et de l'autonomie urbaine. On peut noter la présence d'un casque et d'un cimier sur certaines pièces, ce qui manifestait la puissance militaire de la ville et sa capacité à agir et à faire respecter son autorité. Ce casque accompagnait généralement la roue erfurtoise. A celle-ci pouvait se substituer ou s'ajouter un écu palé. Il s'agissait ici des armes de la forteresse de Kapellendorf, ce qui intensifiait encore le discours identitaire de la ville et augmentait son éloignement envers l'archevêque. En effet, cette forteresse était tenue immédiatement de l'empereur depuis un acte de Charles IV en 1352.

Le *Taler* de 1548 fut l'expression la plus forte de ce discours : c'est la seule pièce frappée des grandes armes de la ville, à savoir la roue, encadrée des quatre blasons des forteresses dont Kapellendorf, et surmontée d'un casque à cimier. La roue n'était ici plus du tout la simple roue mayençaise mais bien une création erfurtoise qui associait au symbole originel les écus de quatre territoires que la ville possédait en droit propre. Ces territoires étaient les forteresses de Vippach, de Kapellendorf, de Vieselbach et de Vargula[1]. Un couple formé d'un homme et d'une femme sauvages encadrait cette construction. La ville avait donc choisi de mettre en avant dans ses armes non point les attributs traditionnels et plus génériques de la liberté urbaine, une tour, un mur d'enceinte ou une devise, mais des éléments territoriaux et particuliers. Tout autant que la forme juridique de la commune, c'était l'identité spécifique d'Erfurt qui était présentée.

Les deux dernières frappes considérées ici, les *Groschen* de 1525 et les *Taler* de 1548, accrurent encore la distance avec l'archevêque par des mentions qui mêlaient le domaine spirituel et le domaine temporel. Les *Groschen* maintenaient l'absence de l'archevêque déjà constatée pour la frappe de 1468, mais ils ajoutaient aussi une mention de la « seule gloire de Dieu » (« SOLI DEO GLORIA ») qui peut être comprise, dans un contexte de début de Réforme, comme une prise de position protestante d'opposition face au clergé, mais peut aussi revêtir un sens politique d'opposition à un seigneur contesté, d'autant plus que l'on se trouve alors seulement quelques années après la résolution d'un conflit majeur dans lequel l'archevêque avait échoué à réimposer durablement son contrôle sur les institutions urbaines[2] – même s'il a réussi à affaiblir considérablement la force politique et la force économique de la ville.

[1] Voir chapitre 5.
[2] La révolte de 1509-1510 est étudiée plus tard dans ce chapitre.

L'inscription de 1548 était encore plus claire, qui évoquait la stricte séparation des pouvoirs spirituels et temporels au moyen d'une citation du Nouveau Testament[1], qui pouvait là encore être le signe d'une certaine sensibilité protestante – et donc d'une autre façon de se distancer du seigneur archevêque, alors Sébastien de Heusenstamm (1545-1555)[2] – et proclamait à l'avers, autour des grandes armes de la ville, que la monnaie était bien celle de la seule ville. L'atténuation des symboles mayençais puis leur effacement et plus encore l'utilisation de symboles opposés traduisaient la distanciation progressive et de plus en plus forte de la ville vis-à-vis de son seigneur dans les textes de droit.

Le droit de battre monnaie permit la diffusion de l'image d'Erfurt en majesté, accentuant la visibilité de ses capacités seigneuriales[3]. La frappe de la monnaie se faisait en toute légalité puisque le privilège avait été accordé à la ville par son seigneur, mais elle permit et soutint le développement d'un discours sur l'identité et la souveraineté de la ville qui allait à l'encontre du seigneur et de son droit. Ce discours était avant tout destiné au territoire de la ville, comme le montre la localisation des monnaies retrouvées et surtout leur faible valeur, qui indique que ces monnaies devaient avant tout servir au commerce quotidien et à l'échange de produits de subsistance. Les représentations sur les monnaies servaient donc avant tout de légitimation interne auprès de la population. Ce discours monétaire touchait cependant aussi à des espaces externes à la ville, soit dans un geste intégrateur par la refrappe de monnaies étrangères recouvertes par l'autorité et l'identité de la ville, soit dans un geste de diffusion de monnaies à la valeur plus forte qui pouvaient être utilisées dans le négoce de denrées plus rares, ou à plus grandes échelles (les *Groschen* de 1468 et 1525 ou les *Taler* de 1548). La ville pouvait ainsi réaliser un écart à la norme monétaire et souveraine de l'Electorat en diffusant ses valeurs, tant

[1] « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », Luc XX, 25, Matthieu XXII, 21 et Marc XII, 17.

[2] Les archevêques de Mayence n'étaient cependant pas des adversaires acharnés de la Réforme, ni des catholiques radicaux. Albrecht de Brandenbourg (1514-1545), le prédécesseur de Sébastien de Heusenstamm, tenta dans un premier temps de composer avec les protestants, au point que Luther put espérer sa conversion, et proposa une réforme générale de l'Eglise, avant de s'opposer aux idées nouvelles. Il envisagea néanmoins d'accorder la liberté religieuse à ses sujets en échange de la remise de ses dettes ; face au refus des créanciers, il incita l'empereur à réprimer les protestants et fit venir dès 1540 des Jésuites dans son archevêché. Parmi les partisans de Sébastien de Heusenstamm (1545-1555) se trouvait le landgrave Philippe de Hesse, prince protestant, ce qui rendit le nouvel archevêque quelque peu suspect aux yeux des princes catholiques. Face à la division de son archevêché, Sébastien de Heusenstamm convoqua en 1548 un synode dont le but était la réforme interne de l'Eglise et le renforcement de celle-ci plutôt que la confrontation. Pour cela furent également invités des clercs convertis au protestantisme. De nouveaux livres liturgiques et un nouveau catéchisme furent produits à l'issue de ce synode. Sébastien von Heusenstamm, partisan d'une paix religieuse dans l'Empire, mourut six mois avant la signature de la paix d'Augsbourg. Andreas Ludwig BEIT, *Kirche und Kirchenreform in der Erzdiöceze Mainz im Zeitalter der Glaubensspaltung und der beginnenden tridentinischen Reformation 1517-1618*, Freiburg/Breisgau, Herder, 1920.

[3] Günther RÖBLITZ, « Erfurter Münzgeschichte der Groschenperiode bis zur ersten Talerprägung 1548 », art. cit., p. 331.

sonnantes et trébuchantes sous la forme de devises, que politiques et immatérielles avec la présentation de son image de ville souveraine.

Cette image de la ville en majesté, investie de la pleine autorité autonome, se retrouvait sur le grand sceau de la ville[1]. Ce sceau était réservé aux textes les plus solennels et n'était pas utilisé pour les actes de l'administration courante : il faisait partie de la politique étrangère de la ville en ce qu'il était utilisé pour les traités passés avec les seigneurs voisins. Il était, au même titre que ces alliances, une façon d'insérer la ville dans l'Empire comme un acteur autonome et non une émanation de la puissance mayençaise.

La construction d'une identité visuelle propre à la ville s'appuya sur les symboles mayençais, réinvestis d'un nouveau sens par le décalage et le glissement d'avec l'usage qui en était fait par Mayence. Cette appropriation se voit encore plus nettement dans les armes de la ville : Erfurt développa en effet un double discours héraldique. D'une part, la ville utilisait, comme de nombreuses autres villes de l'Electorat, la roue de Mayence : une roue d'argent à six rayons, sur fond de gueule. D'autre part, elle possédait de « grandes armes » (*große Waffen*), qui transformaient cette roue mayençaise en roue erfurtoise.

Ces armes étaient composées de la roue à six rayons au centre, encadrée par les quatre blasons des forteresses de Vippach, de Kapellendorf, de Vieselbach et de Vargula, le tout surmonté d'un casque. Ces armoiries permettent de manifester dans l'espace public une dimension seigneuriale pleine et entière et non plus une autonomie négociée : Erfurt était seul seigneur d'un territoire protégé par les quatre forteresses susnommées. Ces quatre forteresses, placées aux quatre coins du territoire pour le protéger, étaient aussi les centres de divisions administratives du territoire erfurtois[2].

Les quatre blasons en questions étaient frappés de pals pour Kapellendorf, d'une aigle à une tête rayée de gueule et d'argent pour Vieselbach, de la roue de gueule sur fond d'argent pour Vargila, et enfin parti et deux fois coupé, de gueule et d'argent, pour Vippach. La présence du blason de Kapellendorf était aussi l'occasion de rappeler la relative proximité impériale dont jouissait la ville. Outre sa présence régulière aux diètes, alors qu'elle ne faisait pas partie des villes libres, la ville bénéficiait avec Kapellendorf d'un territoire immédiat. Elle ne construisit jamais un discours explicitement fondé sur la liberté urbaine, qu'elle fut revendiquée ou affirmée. Mais elle utilisa cette possession pour rappeler sa place dans l'Empire. Ces grandes armes manifestaient la puissance seigneuriale propre à la ville et indiquaient, sans tenir un discours qui fût ouvertement celui de l'indépendance et non de l'autonomie, que la ville avait réussi à s'émanciper plus

[1] Le sceau est reproduit en annexe.
[2] *Cf. infra*, chapitre 5.

largement que par la collection de privilèges. Plus encore, elles montraient la puissance erfurtoise encadrant et semblant protéger Mayence. Les grandes armes étaient également le lieu d'un discret discours de l'immédiateté et mettaient en concurrence non seulement les forces mayençaises et erfurtoises, mais encore l'archevêque et l'empereur.

Le même détournement de symbole du pouvoir mayençais fut opéré par les conseillers de la fin du XVI[e] siècle : obligés de reconstruire une statue de saint Martin détruite lors de la Guerre des paysans, ils insistèrent sur les attributs du soldat romain du personnage de façon à en faire un substitut de Roland – dont la ville ne se dota jamais[1] – et à transformer ainsi, non sans ironie, le patron du seigneur en symbole et protecteur des libertés urbaines.

L'identité visuelle de la ville en ses murs

Les sculptures montrant les armes de la ville étaient utilisées au profit de la commune et pour l'édification des étrangers. Elles étaient en effet placées en des endroits stratégiques de la topographie urbaine, où l'on ne pouvait manquer de les voir, mais aussi en lien avec l'autorité politique municipale. On les trouvait au fronton de l'Hôtel de ville[2] – c'est d'ailleurs le seul élément qui fut conservé lors du remplacement par un édifice néo-gothique, au XIX[e] siècle, de l'ancien bâtiment qui menaçait de s'effondrer[3]. Le blason central était soutenu par deux anges et le casque était encore surmonté d'un cimier en forme de la roue à six rayons, qui était ici plutôt celle de la ville que celle de l'archevêque. L'usage commun par l'archevêque et la ville de ce symbole permettait le développement de l'ambiguïté au profit de la ville.

Cet ensemble monumental, mesurant plus de 2,60 mètres de largeur, était en outre accompagnées d'une inscription dont le texte disait : « *Anno d[omi]ni m cccc x viii als er curd vo[n] nyhusen und er kerstan vo[n] albersleuben der stad bumeistere ware[n] da ware[n] dy wappe[n] gebawen* »[4].

---

[1] Au contraire de nombreuses villes du Saint-Empire, libres ou non : Cord MECKSEPER, *Stadt im Wandel : Kunst und Kultur des Bürgertums in Norddeutschland 1150-1650. Ausstellungskatalog / Landesausstellung Niedersachsen 1985, [Braunschweig, 24. Aug.-24. Nov. 1985]*, 4 tomes, Stuttgart-Bad Cannstatt, Cantz, 1985.

[2] La photographie est en annexe.

[3] Ce qui fait écho la valorisation de l'identité spécifiquement urbaine dans l'historiographie de la même époque.

[4] Ces armes furent construites en l'an de grâce 1418, alors que Curt von Neuhausen et Kerstan von Albersleuben étaient Maîtres du Bâti de la ville.

Les armes de la ville étaient également placées à toutes les portes de la ville[1]. Seul subsiste le bas-relief qui ornait la porte Saint-Jean[2]. Il s'agit d'une autre variation qui n'associe plus la roue mayençaise et erfurtoise aux quatre forteresses mais figure un saint Jean-Baptiste grandeur nature portant l'agneau christique, sculpté dans un cadre rectangulaire dont les coins supérieur gauche et inférieur droit sont occupés par la roue aux six rayons, et les deux autres coins par l'aigle à une tête de Vieselbach en haut à droite et les armes de Vippach en bas à gauche. L'aigle permettait bien évidemment de rappeler la proximité impériale et la potentialité de la liberté. Le coin supérieur droit la mettait en valeur en la rendant particulièrement visible.

Cette représentation a été conservée et se trouve toujours à son emplacement d'origine, sur l'une des rares portions des murs internes qui n'ont pas été détruites. Si l'on peut supposer que les autres portes dédiées à des saints (Maurice et André) aient aussi abrité les figures des saints concernés, il est impossible de connaître les combinaisons de blasons qui étaient utilisées à chaque porte.

Les armes étaient soigneusement placées en des lieux de passage mais aussi à des interfaces. Les portes sont des lieux de contact et d'échange avec l'extérieur et sont des frontières ouvertes. L'Hôtel de ville était situé sur le *Fischmarkt*, l'un des marchés de la ville, où la population de la ville comme des marchands étrangers se pressaient. Les armes étaient aussi apposées aux manifestations concrètes de l'autorité du Conseil : l'Hôtel de ville, son espace de réunion et de décision, et les murailles, qui signalaient l'existence d'un droit urbain et d'une rupture dans l'espace seigneurial, et donc l'autorité d'un Conseil sur cette ville et la protection que les conseillers veillaient à assurer. L'importance des murailles aux yeux des conseillers et le rôle central qu'elles jouaient tant dans l'extraction de l'espace mayençais que dans la construction d'un espace légitimement dominé par le Conseil se lisent très bien dans la chronique d'Hartung Cammermeister : cet ancien *Ratsmeister* n'évoquait que deux types de chantiers, l'embellissement de l'Hôtel de ville et le renforcement de l'enceinte[3].

La construction et l'aménagement de l'Hôtel de ville se firent en pointillés entre le XIII[e] et le XV[e] siècle[4]. Les agrandissements successifs traduisaient l'importance croissante de l'administration urbaine : le personnel de chancellerie augmentait et il était nécessaire

[1] Sur les fortifications urbaines et les portes qui les ouvraient, voir : Carl HAASE, « Die mittelalterliche Stadt als Festung. Wehrpolitisch-militärische Einflussbedingungen im Werdegang der mittelalterlichen Stadt », *Studium Generale*, 16, 1963 ; Gabriele ISENBERG (dir.), *Die Befestigung der mittelalterlichen Stadt*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1997. Sur l'enceinte d'Erfurt en particulier : Wilhelm von TETTAU, « Beiträge zu einer vergleichenden Topographie und Statistik », art. cit., ici p. 77 *sq.*

[2] *Cf.* illustration de couverture du volume 1.

[3] Voir chapitre 7.

[4] Fritz WIEGAND, *Das Erfurter Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, Erfurt, Gutenberg-Druckerei, 1961.

de disposer de plus de place, mais aussi le gouvernement urbain entendait manifester de façon de plus en plus imposante son autorité.

Le discours extérieur destiné à la commune et aux étrangers se doubla enfin d'un cycle iconographique intérieur, destiné en priorité aux conseillers qui exaltaient ainsi les valeurs du groupe avec la réalisation d'un programme politique complet dans la salle de réunion du Conseil. Les décorations de cette salle formaient un discours avant tout adressé par lui-même au groupe dirigeant et destiné à le conforter dans la légitimité de son autorité comme de ses décisions[1]. Mais ce programme était aussi vu occasionnellement par d'autres spectateurs, membres ou non de la commune : les bourgeois accédaient à la salle du Conseil tous les ans, lors du changement de dirigeants, des envoyés et ambassadeurs y étaient reçus et les invités du Conseil y pénétraient également lors de fêtes données en leur honneur. La salle du Conseil était en effet la salle d'apparat de l'Hôtel de ville et la pièce aux dimensions les plus grandes, ce qui autorisait la tenue de bals et festins pour le plus grand plaisir des conseillers et de leurs nobles visiteurs. La décoration de la pièce servait donc par son luxe à la démonstration de la richesse, du goût et de la puissance de la ville, et par son contenu à l'exaltation de la politique urbaine et au rappel de sa situation particulière vis-à-vis de Mayence.

Une partie de ce programme a survécu à l'ancien Hôtel de ville et peut encore être vue à l'*Angermuseum* de la ville. Cependant l'ensemble n'est plus présenté dans son ordonnancement originel, qui participait aussi de la construction du sens et aidait la lecture[2].

Ce programme iconographique était quintuple : sur les murs étaient disposées des armes provenant des dépôts de la milice urbaine, et les nombreuses images combinaient un cycle de peintures religieuses, un cycle calendaire et un cycle de proverbes ; sur les voûtes se trouvaient deux représentations picturales.

Le premier niveau de lecture, le plus simplement réalisé et le plus facile à déchiffrer, reposait sur un ensemble de boucliers urbains placés sur les murs de la salle de réunion du Conseil[3]. Ces boucliers, de tailles et formes variées, portaient tous les armes simples de la ville – la roue sur fond de gueule – associées ou non aux armes des territoires. Ils avaient été prélevés sur le stock d'armes de la milice bourgeoise et permettaient de rappeler le droit de commune obtenu de l'archevêque, puisque le statut

[1] De nombreuses autres images de conseillers sont reproduites dans Dietrich POECK, *Rituale der Ratswahl. Zeichen und Zeremoniell der Ratssetzung in Europa (12.-18. Jahrhundert)*, Köln, Böhlau, 2003.

[2] Le bâtiment fut au XIX[e] siècle et la plus grande partie des éléments de décoration disparurent avec lui. Je m'appuie ici sur les descriptions et dessins de Paulus Cassel ainsi que sur les éléments encore visibles à l'*Angermuseum* d'Erfurt. Paulus CASSEL, *Das alte Erfurtische Rathaus und seine Bilder. Ein akademisches Programm*, Erfurt, Villaret, 1857.

[3] *Cf.* reproduction en annexes.

de bourgeois comportait aussi une obligation militaire. Les boucliers de forme oblongue, en particulier, renvoyaient à cet aspect militaire puisque les pavois servaient à la protection des archers. La collection magnifiait aussi la force militaire des bourgeois par le nombre et la variété des boucliers[1]. Le Conseil disposait en effet d'une armée de cavaliers[2] et de fantassins bien équipés qui pouvaient défendre les intérêts de la ville ou être placés au service d'alliés (ce fut notamment le cas lors des guerres hussites).

Les armes placées dans la salle visaient à démontrer très simplement mais aussi très efficacement l'autonomie militaire de la ville et sa grande force. Vingt boucliers de formes et tailles diverses étaient placés le long des murs, où ils signalaient en premier lieu la force brute mobilisable par la ville. Mais ils rappelaient aussi, par les armes d'Erfurt qui y étaient peintes, l'identité de la ville et le contrôle par l'autorité municipale de cette force. Plus encore, la participation à la milice était un devoir du bourgeois et en tant que telle figurait dans le texte du serment de bourgeoisie. Les boucliers symbolisaient donc aussi la commune bourgeoise et les droits et privilèges obtenus de l'archevêque de Mayence. Parmi ces privilèges figurait notamment l'exemption du devoir d'aide militaire envers le seigneur[3], aussi les boucliers présents dans la salle du Conseil pouvaient-ils être lus comme des symboles d'autonomie puisque la force armée de la ville ne servait qu'à elle-même ou selon son bon vouloir. Cela renvoyait également à la force militaire de la ville hors de ses enceintes : parmi les officiers urbains, on comptait les cinq capitaines (*houbman*, *Amtmann*) des forteresses protégeant le territoire erfurtois, sous l'ordre desquels étaient placés des soldats engagés et soldés par la ville, qui disposait ainsi de petites garnisons prêtes à agir. L'essentiel des troupes était cependant constitué par les bourgeois eux-mêmes, qui servaient la ville en cas d'attaque, mais pouvaient aussi être envoyés en renfort auprès d'alliés ou être appelés au service de l'Empire[4].

Les boucliers placés dans la salle servaient aussi, par le choix des armoiries qui y étaient peintes, à une cartographie du territoire erfurtois et à une situation de la ville dans l'Empire. En effet, on observe parmi les boucliers conservés plusieurs agencements : certains boucliers ne portent que les armes de la ville, la roue d'argent. Mais d'autres, notamment un grand bouclier d'angle associé aux armes de trait, exaltaient Erfurt avec son territoire, comme centre urbain et ensemble extra-urbain placé sous l'autorité du

[1] Le même type de décoration est connu pour d'autres villes, par exemple Zwickau dans l'espace saxon voisin.
[2] La ville possédait également des écuries municipales situées derrière l'Hôtel de ville, et dont les pensionnaires servaient autant aux opérations militaires qu'à l'envoi de courriers.
[3] Eberhard HOLTZ, « Erfurt und Kaiser Friedrich III. (1440-1493). Berührungspunkte einer Territorialstadt zur Zentralgewalt des späten Mittelalters », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, *op. cit.*, p. 185-201, ici p. 185.
[4] La ville fournit ainsi des contingents armés lors des guerres hussites. Voir chapitre 6.

Conseil : en haut figurait la roue erfurtoise, dans le registre intermédiare un casque, et enfin dans le registre inférieur un écu divisé en quatre où étaient peintes les armes de Viselbach, Vargila et Kapellendorf. Une autre série de boucliers illustrait uniquement le territoire sous le contrôle de la ville : on y voyait simplement cet écu divisié en quatre et figurant les forteresses. Une autre version montre un écu divisé en trois zones et offrant au regard des conseillers les armes de Viselbach, Kapellendorf et Vargila. Ces variantes n'étaient pas frappées de la roue erfurtoise et ne représentait donc que le territoire de la ville : ainsi, dans la salle du Conseil, les conseillers pouvaient-ils se réjouir à la représentation de leur propre territoire, séparé de l'Electorat de Mayence, sous leur autorité pleine et entière, et bénéficiant en partie, grâce à Kapellendorf, de l'immédiateté. Un bouclier le soulignait particulièrement : il associait la roue erfurtoise à l'aigle de Viselbach. Certes, Vieselbach n'était pas un fief immédiat et son aigle n'avait qu'une tête ; néanmoins cet aigle signifiait aussi le lien à l'Empire bien réel dont les conseillers pouvaient se flatter, tout autant que le lien moins tangible qu'ils pouvaient espérer créer par l'image.

L'ordonnancement de ces armes tout autour de la salle les rendait très visibles ; cela figurait aussi une enceinte de chair et non de pierre et rappelait la défense de la ville par les bourgeois qui en protégeaient l'intégrité physique et juridique. Les vingt boucliers fonctionnaient à la fois comme une métaphore de la capacité militaire de la ville et comme synecdoque par laquelle le bouclier signalait le bourgeois en armes, et les vingt boucliers-bourgeois figuraient toute la communauté urbaine. Le nombre conséquent de l'échantillon présenté reflétait aussi le nombre de bourgeois et la force démographique de la ville, l'une des plus peuplées de l'Empire à la fin du Moyen Age avec près de 20 000 habitants. La démonstration de force était complétée par une grande espringale orientée vers le Stollberg, une éminence à environ trois kilomètres du centre ville, et réputée tirée jusqu'à lui. Le Stollberg était l'un des points marquant l'entrée dans le territoire erfurtois. C'était aussi là qu'étaient dressés les gibets en cas d'exécution, à une limite du territoire urbain mais hors de l'enceinte[1]. La salle était surmontée d'un lustre en bois de daim qui participait aussi de l'impression militaire et virile que la salle voulait donner au visiteur, en présentant cette fois un visage plus pacifique de l'art du guerrier, tout en rapprochant les magistrats bourgeois des nobles alentours par la pratique de la chasse.

[1] Ainsi lors de la pendaison de l'ancien bourgmestre Heinrich Kellner en 1510, telle que la relatent les chroniques erfurtoises (100/4, f. 313 ; 8, f. 88^{v} ; 12, f. 135^{r} ; 91, f. 55^{r}).

Les vertus des bons conseillers étaient célébrées par un ensemble décoratif illustrant des maximes et proverbes tirés de Freidank, illustrées en couleur sur des panneaux de bois ronds, dont l'ordre et le nombre initial n'est pas connu. Vingt-sept sont aujourd'hui connus ; ils sont pour la plupart lisibles, à l'exception de l'un d'entre eux – plusieurs sont en très mauvais état et sont connus grâce aux dessins de Paulus Cassel[1]. Sur l'un des panneaux, les lettres étaient formées à l'envers et ne se révélaient distinctement que dans un miroir, ce qui peut indiquer la présence d'un tel objet dans la salle ou simplement le goût des conseillers pour l'énigme[2].

Ces panneaux illustraient les vertus des bons conseillers, à commencer par la prudence ou la discrétion, *Bescheidenheit*[3], laquelle était rappelée dans les salutations entre Conseils de ville[4]. L'amitié, autre vertu caractéristique et structurante du monde urbain, était également célébrée[5].

Des hommes richement vêtus, portant coiffe et zibeline, et barbus pour la majorité, en signe de leur sagesse – et en écho à l'âge plus avancé des conseillers les plus puissants – pointent du doigt vers les maximes, les montrant à l'attention des conseillers et guidant ainsi leurs débats et leurs décisions. Ces hommes, images des conseillers, proposaient ainsi à la fois un idéal, une légitimation, à usage interne, du pouvoir détenu par ces individus et une justification, à usage externe, de l'autonomie politique erfurtoise. Les hommes du Conseil devaient être parés de toutes les vertus ; et c'est parce qu'ils les possédaient qu'ils pouvaient exercer une autorité légitime sur la commune. Ainsi, les panneaux MA 90.8 et 90.12 affirmaient-ils que *« Swer Recht tut, der ist wol geborn / Ani Tugint ist Adil gar verlornrn* [*sic*] » et « *Got hat den Wisen So[r]ge gigebin / Da bi den Torin senfte [r]eden* »[6]. Le véritable homme de valeur était celui qui respectait le droit et c'était bien à lui qu'était confié si ce n'est le soin des âmes, du moins le gouvernement des soucis humains. Le raisonnement fonctionnait certes de façon circulaire : les conseillers gouvernaient parce qu'ils étaient vertueux et étaient vertueux car ils gouvernaient convenablement. Mais le message, vu par eux seulement, ne pouvait être contesté et

[1] Paulus CASSEL, *Das alte Erfurtische Rathaus und seine Bilder*, *op. cit.*, et *Marburger Repertorium der Freidank-Überlieferung*. Descriptions et reproductions en ligne : http://www.mrfreidank.de/11 et http://www.mrfreidank.de/abbildungen/mrfd050x.html [dernière consultation le 30 août 2015]. Certains sont reproduits en annexe.
[2] Panneau MA 90.6.
[3] Voir le panneau MA 90.1 en annexe : « *Merket daz Besc[heidenheit] / [o]b allin Tugend[in die] Cronen treit* » [Voyez la prudence, couronnée de toutes les vertus].
[4] *Cf. infra*, chapitre 6.
[5] Voir le panneau MA 90.5 en annexe.
[6] « Qui fait le droit, il est bien né / la noblesse n'est rien face à la vertu » ; « Dieu a donné au sage le souci, pour que les fols vivent légèrement ».

servait à conforter, dans l'enceinte la plus réduite du Conseil, la force de ce dernier et surtout des hommes qui étaient parvenus à y obtenir un siège.

La justesse et la valeur des décisions prises par les conseillers se trouvaient ainsi garanties par les vertus des membres du Conseil et par la protection divine, puisque le bon conseiller était aussi un bon chrétien soucieux de son âme. Ainsi, l'ordre du monde était respecté : c'était aussi une façon de replacer Erfurt dans un monde bien ordonné, conforme au projet divin et donc respecteux de l'Eglise[1]. L'autonomie d'Erfurt y trouvait sa place et ne pouvait être comprise comme une désobéissance face au seigneur archevêque. Le droit et l'honneur occupaient ainsi une bonne place parmi les proverbes illustrés ; plusieurs panneaux rappelaient l'importance de la justice et du respect du droit[2]. Plus important encore était l'honneur qu'il importait de conserver, car, énonçait doctement le panneau MA 90.13 : « *Nimant ha[t] an Erbeit / Wistum Ere grosze Richeit* »[3]. La valeur morale de la ville était sa richesse : « *Mine Schaz groz gewin / wrkeret gutis Mannis sin* »[4].

La force de la ville reposait aussi sur un bon approvisionnement, lisible à plusieurs reprises dans la salle. Le cycle des mois évoquait naturellement les travaux des champs et la grande fertilité du sol erfurtois. La culture des céréales ou du vin illustraient les mois de mars, avril, octobre (le « *Winman* », le mois du vin) et novembre. Le cycle des proverbes rappelait qu'il convenait de se bien tenir dans les tavernes, mais pouvait aussi faire écho aux diverses ordonnances de la ville concernant le commerce de vin étranger, interdit en ville ou beaucoup plus durement taxé. La nécessité d'un bon approvisionnement en bière préoccupait aussi les conseillers, qui réglèrent à plusieurs reprises le droit de brassage des bourgeois.

Le bon gouvernement était aussi celui des ventres. Le cycle des proverbes erfurtois illustrait un certain nombre de règlements pris par le Conseil pour organiser l'approvisionnement des habitants, en eau ou en céréales en particulier, réguler les prix lors d'épisodes de manque, et assurer ainsi les subsistances de la ville. Les conseillers avaient ainsi pris une ordonnance sur l'eau (*Wasserordnung*) à la fin du XV^e^ siècle[5],

---

[1] Voir les panneaux MA 90.10 et 90.21 : « *[N]iman doch gevelschin m[ac] / [Gotis] Wort unde lichten tat* » [Mais personne ne peux contrefaire / le verbe de Dieu et ses bienfaits] et « *Anevan[c] unde Ende / sten [b]eide in Gotis Henden* » [Le début et la fin sont entre les mains de Dieu].

[2] Panneaux MA 90.4, MA 90.7, MA 90.11. Les deux derniers sont reproduits en annexe.

[3] « Personne n'a en travaillant la sagesse, l'honneur, la grande richesse ». Ces vers suivent immédiatement d'autres rappelant la nécessité de ne confier son honneur qu'à soi-même et à ne pas imaginer pouvoir emprunter celui des autres. Voir en annexe.

[4] MA 90.17. « L'amour, le trésor et un grand gain, voilà ce que s'attire l'homme vertueux ». Le panneau est reproduit en annexe.

[5] Andreas Ludwig Jacob MICHELSEN, « Die alte Erfurtische Wasserordnung », in *ID.* (éd.), *Rechtsdenkmale aus Thüringen*, *op. cit.*, p. 101-138.

contrôlaient un grenier municipal où était entreposé du blé devant servir à faire du pain vendu à bas coût en cas de disette, pour éviter la spéculation[1]. Lors de la réécriture des statuts urbains en 1510, les conseillers inscrivirent la nécessité de pourvoir à l'approvisionnement en bière en ville[2]. La balance du marché, les poids et mesures, étaient aussi établis et vérifiés par des agents du Conseil. Ce rôle des conseillers était rappelé dans les traités du bon gouverment, comme dans celui de Johannes von Soest ou de Johannes Rothe[3].

Le cycle des proverbes erfurtois était ainsi une version plus modeste du programme siennois des effets du bon gouvernement[4]. La ville elle-même n'était pas montrée, mais la prospérité du plat pays était célébrée. La bonne santé agricole et économique d'Erfurt traduisait la richesse de la ville, l'aisance et le confort des habitants et la paix d'un monde bien ordonné.

Cet approvisionnement pouvait également se lire dans l'image du pélican, la première image sur le mur en entrant dans la salle et celle qui débutait le cycle religieux. Le pélican, qui nourrit son petit de son sang, après avoir tué d'une caresse sa progéniture et l'avoir pleurée pendant trois jours, est une image classique, depuis les Pères de l'Eglise, du Christ se sacrifiant pour le salut de l'humanité[5]. Mais en lien avec le reste de la décoration et surtout avec la fonction de la salle, ce pélican pouvait tout aussi bien être une figure du Conseil de la ville qui en assurait le bon gouvernement, la nourrissait et se dépensait sans compter pour elle, jusqu'au sacrifice. L'image du pélican-Christ est bien connue au Moyen Age et déborde largement du cadre théologique puisqu'on la retrouve par exemple dans la *Bescheidenheit* de Freidank – qui formait la base du cycle des proverbes – ou dans le *Perceval* de Konrad von Würzburg, deux textes écrits au XIII[e] siècle[6].

Le pélican représentait la force de la loi et la force morale, et plaçait le Conseil d'Erfurt sous la protection divine, qui inspirait et guidait les actions et décisions des conseillers. La double association pélican-Christ et pélican-Conseil induisait une

[1] Willibald GUTSCHE (dir.), *Geschichte der Stadt Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1986.
[2] 0-1/I-114.
[3] Heinz-Dieter HEIMANN, *Wy men wol eyn statt regyrn sol. Didaktische Literatur und berufliche Schreiben des Johann von Soest, gen. Steinwert*, Soest, Westfalische Verlagsbuchh. Mocker & Jahn, 1986 ; Johannes ROTHE, *Ratsgedichte*, Herbert WOLF (éd.), Berlin, E. Schmidt, 1971.
[4] Il existe une abondante bibliographie sur les fresques siennoises et leur signification. Je me contenterai de renvoyer ici à l'un des derniers titres : Patrick BOUCHERON, *Conjurer la peur. Sienne, 1338 : essai sur la force politique des images*, Paris, Seuil, 2013.
[5] A ce titre il est souvent accompagné du Phénix ressuscitant.
[6] FREIDANK, *Bescheidenheit* : « *derselbe Vogel gelichet ist / uf den gnädigen Krist / der ouch den bittern tot leit / durch sein Kint die Kristenheit* », Wilhelm GRIMM (éd.), *Freidank*, Göttingen, 1860, p. LXXXV (le même oiseau souffrit / comme gracieux Christ / qui lui-aussi subit amère mort / par son enfant la chrétienté). Konrad von WÜRTZBURG, *Der goldene Schmiede*, Wilhelm GRIMM (éd.), Berlin, Klemann, 1840.

association Christ-Conseil par laquelle le Conseil se présentait en sauveur de la commune. Les dangers auxquels échappait la commune n'étaient pas représentés dans la salle. La décoration du reste ne représentait ni le négatif – il n'y avait aucune figuration de difficultés ou problèmes – ni le virtuel – ce qui pourrait arriver à la ville, si le gouvernement était différent. La ville ne pouvait en réalité pas se permettre de rendre bien visibles ces virtualités. D'une part, parce que le gouvernement seigneurial auquel elle prétendait échapper restait bien réel en droit ; d'autre part, parce que la représentation explicite des méfaits du seigneur aurait provoqué l'ire de celui-ci. La décoration générale restait implicite et procédait par allusions, que tout visiteur pouvait comprendre mais qui se tenaient toujours à la limite de l'admissible aux yeux des acteurs concernés : suffisamment en retrait pour ne pas offenser l'archevêque, mais suffisamment claires pour signaler la place que le Conseil revendiquait pour la commune, à l'échelle du territoire et à l'échelle de l'Empire.

Il n'est guère difficile en effet de comprendre de quoi la commune était sauvée : du mauvais gouvernement en général, et du mauvais gouvernement du seigneur arbitraire en particulier. Le bon gouvernement exalté ici était en effet placé sous la protection des deux représentations suspendues aux voûtes et surplombant la salle de réunion, le Conseil et les visiteurs : une aigle et une femme trônant en majesté. Les arcs, peints en bleu, figuraient une voûte céleste, et n'étaient pas autrement ornés que par ces deux éléments, placés ainsi à une place d'honneur, en hauteur et au centre de la pièce, où le spectateur ne pouvait manquer de les voir. Les deux figures furent malheureusement détruites lors de la reconstruction de l'Hôtel de ville et ne sont aujourd'hui connues que par la description de Paulus Cassel[1].

L'aigle était d'or et gravée, relativement grossièrement, sur fond bleu. Aucune inscription ne l'accompagnait ; il n'en était pas besoin tant l'aigle était un symbole connu de l'Empire. Cette aigle n'avait qu'une tête, comme cela était habituel jusqu'au XV^e^ siècle sur les armes impériales ou celles des villes libres – on peut citer en particulier les armes des deux villes les plus proches géographiquement d'Erfurt, Mühlhausen et Nordhausen. L'aigle rappelait l'exclusivité de l'autorité impériale sur ces espaces ; elle symbolisait aussi l'hommage prêté par ses villes à leur seigneur-empereur. L'aigle à une tête en particulier, contrairement à sa cousine bicéphale, semble avoir été réservée aux villes qui furent d'abord territoriales et s'émancipèrent de l'autorité d'un évêque. Les villes ayant toujours été libres affichaient une aigle à deux têtes.

[1] Paulus CASSEL, *Das alte Erfurter Rathaus..., op. cit.*, p. 21 et 23.

En commandant une aigle pour décorer l'épicentre du gouvernement, les conseillers faisaient écho aux grandes armes de la ville et aux *Groschen* de 1468 les reprenant ; ils insistaient de la sorte sur la proximité impériale dont jouissait la ville, en concurrence avec l'autorité de son seigneur immédiat. Ce discours visuel des élites politiques erfurtoises s'inscrivait dans une succession de gains d'immédiateté et de citations d'une proximité renforcée avec l'empereur. La ville avait ainsi au cours du XIV^e^ siècle obtenu la confirmation de son droit de battre monnaie ou le fief impérial de Kapellendorf.

A côté de l'aigle était suspendue une figure féminine trônant, vêtue d'un long vêtement plissé. De sa main gauche elle montrait le ciel et dans la droite elle tenait un volume portant une inscription. La figure était assise au centre de trois demi-cercles. Déjà fort abimée dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, cette peinture n'existe plus aujourd'hui et l'on ne peut s'appuyer là encore que sur la description de Paulus Cassel, qui lui-même ne pouvait plus lire l'inscription et déplorait le très mauvais état de l'objet. Sa description est donc très partielle, et son interprétation apparait d'autant plus partiale qu'elle est invérifiable. Elle ne manque cependant pas d'attrait, quand bien même cet attrait reflète sans doute un certain attachement à Erfurt et des préjugés sur la signification du programme iconographique. La restitution de l'inscription proposée par P. Cassel semble en particulier largement guidée par le souci de lire ce qu'on veut lire et de confirmer par l'épigraphie les conclusions préalablement tirées. Il convient donc de rester prudent[1].

La présence de l'aigle en revanche est très claire : le Conseil d'Erfurt revendiquait une immédiateté à l'échelle de l'Empire et passait outre son seigneur qui n'apparaîssait en creux et en ombre que comme les dangers auxquels échappait la ville bien gouvernée par des hommes sages, et protégée par son empereur. La ville construisit son décor pour exprimer son indépendance et sa liberté, sans toutefois posséder, ni revendiquer, l'immédiateté pleine et entière.

Les images utilisées mêlaient de plus les symboles religieux et politiques, ce qui fut en partie à l'origine des conflits avec l'archevêque qui refusait de laisser lui échapper la symbolique religieuse. En effet ces symboles étaient aussi porteurs d'un sens politique et exprimaient la soumission de la ville : être un bon chrétien, c'était avant tout être un bon sujet.

[1] P. Cassel s'appuie sur une transcription issue d'anciennes chroniques. Les lettres jugées peu convenables sont modifiées de façon à former un sens plus favorable, dans l'ouvrage consulté par Cassel puis par Cassel lui-même, qui restitue également les lettres manquantes à l'appui de son hypothèse. Il propose au final de lire « GOT.CZIME.VNS », soit « Dieu, sois-nous favorable », et conclut qu'Erfurt se place sous l'autorité exclusive de l'empereur et de Dieu. *Ibid.*, p. 23 *sq.*, en particulier la note 39.

Les conseillers issus des grandes familles erfurtoises parachevèrent ce cycle avec l'introduction de leurs armoiries, et donc l'insertion de leurs familles et de leurs personnes au centre du discours du bon gouvernement. Ceux qui portaient l'immédiateté et défendaient la position de la ville dans l'Empire ou vers l'intérieur – par le maintien de l'ordre et de la concorde – étaient bien les conseillers dont les symboles familiaux complétaient la décoration. On trouve une telle association dans d'autres représentations de Conseil urbain. Une miniature des capitouls toulousains siégeant en Conseil les présente ainsi surmontés des armoiries de chaque famille[1].

Lisibles essentiellement par les habitants de la ville, ces insignes étaient destinés à la production d'un discours interne renforçant la domination des Amis et des Lignages par le rappel de cette domination et par la démonstration de sa légitimité – puisque participant de la force et de la liberté de la ville. Le visiteur étranger n'était pas à même, sans doute, d'associer des noms à des armoiries ; il n'en était pas moins capable, cependant, de comprendre la glorification de certaines familles et la hiérarchie sociale qui en découlait. En outre, cette décoration permettait l'association immuable dans les murs mêmes de l'Hôtel de ville d'un discours ayant valeur de vérité générale – le bon gouvernement – et des familles membres du Conseil. Celles-ci, pourtant, auraient dû être soumises au renouvellement quinquennal. Les noms des conseillers étaient toujours consignés dans des *Ratstransiti*, littéralement des « passages de Conseil », qui insistaient sur le mouvement des membres du Conseil et le perpétuel changement des élites dirigeant la ville. La décoration de la salle du Conseil reflétait au contraire les pratiques qui s'imposèrent dès le XIII[e] siècle malgré les revendications des métiers : la mainmise par quelques familles de la réalité du pouvoir ainsi que du prestige qui y était associé. La salle de réunion du Conseil était décorée par des fresques exaltant l'autorité urbaine et ses effets sur la commune.

L'affirmation d'une identité urbaine passait donc avant tout par le biais d'une iconographie et de représentations tangibles, plus que par celui de textes juridiques dont on ne peut que constater l'absence à Erfurt. Hors les traités et accords passés avec l'archevêque, point de littérature politique produite en ville, du moins rien qui ait été conservé. La ville était montrée et mise en scène (aussi lors des processions[2]) mais il semble avoir été impossible de la transcrire dans un langage théorique et de la dire. Derrière le portrait, le vide juridique, et c'était ici la limite du système de représentation

[1] Dietrich POECK, *Rituale der Ratswahl..., op. cit.*
[2] Andrea LÖTHER, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten. op. cit.*

mis en œuvre par les conseillers, en ville et vers l'extérieur : il restait possible de contester les fondements mêmes de ces représentations et le portrait reste inefficace, en ce qu'il ne faisait pas la ville mais que l'on voyait encore la ville non libre derrière son image de ville souveraine[1]. Pointe ici l'échec majeur des conseillers erfurtois : l'incapacité à exprimer la ville autrement que dans un vocabulaire toujours emprunté et toujours imparfait à rendre la situation exacte de la ville, péchant toujours soit par excès – trop de liberté accordée, ce qui fâchait l'archevêque – ou par défaut – trop peu d'autonomie, ce qui ne rendait pas justice à la force du Conseil. Le déficit en textes normatifs est aussi celui d'un vocabulaire qui ne suffisait pas à décrire la construction juridique originale et unique dans l'ensemble mayençais.

3 – A l'Ouest rien de semblable

Le conflit le plus long et le plus spectaculaire opposa Diether à Erfurt, mais ce ne fut pas le seul qui l'occupa dans son Electorat. Diether engagea en effet une politique plus vaste de consolidation et de récupération des droits seigneuriaux de l'archevêque, droits qui avaient été progressivement aliénés par ses prédécesseurs au profit de certaines villes dont Erfurt.

Peu d'autres villes de l'Electorat purent acquérir des droits similaires. La plupart des villes de ce territoire restèrent fermement sous l'autorité de l'archevêque, à l'image de Höchst, bien que Charles IV lui eût accordé en 1355 des droits urbains (*Stadtrechte*), et que la ville eût obtenu l'année suivante un droit de marché. Höchst n'obtint jamais de Conseil ; l'autorité était exercée au nom de l'archevêque par un écoutête. La ville devint finalement, en 1463, la propriété privée de Diether d'Isenbourg lorsqu'il quitta le siège archiépiscopal. Des murailles ne furent élevées qu'en 1396, très rapidement détruites lors d'attaques menées par Francfort, et relevées lorsque Diether d'Isenbourg redevint archevêque en 1475. La ville fut, tout comme Erfurt, extraite de la norme ordinaire de l'ensemble territorial et forma elle aussi une exclave spatiale et juridique. Toutefois, cela ne se fit pas à son avantage et dans le sens d'un accroissement de son autonomie et des droits des conseillers, mais dans celui d'une diminution de ses compétences et de la réduction à une propriété privée.

[1] Pour paraphraser Louis Marin à propos des représentations de Louis XIV : « C'est un portrait de roi et cela seul le fait roi et, par ailleurs, c'est aussi un homme. A quoi il convient d'ajouter que l'« effet de portrait », l'effet de représentation, *fait le roi*, en ce sens que tout le monde croit que le roi et l'homme ne font qu'un, ou que le portrait du roi est seulement l'image du roi. Personne ne sait qu'à l'inverse le roi est seulement son image et que, derrière ou au-delà du portrait, il n'y a pas de roi, mais un homme. » Louis MARIN, *Le portrait du roi*, p. 267 *sq.* Les italiques sont dans l'original.

Sur la route reliant Mayence à Francfort/Main, Höchst était bien placée sur la route des foires pour développer une activité commerciale, et fut l'objet pour son contrôle d'une compétition entre les deux villes qui entendaient organiser les flux commerciaux et financiers. Plus proche spatialement de l'archevêque qu'Erfurt et beaucoup moins riche et moins peuplée, Höchst ne put se développer autant et son niveau d'organisation autonome n'était en rien comparable. En revanche, la ville était située, comme Erfurt, en un point limite de l'Electorat, au point de contact avec une influence extérieure qui concurrençait celle de l'archevêque[1]. Cette situation de confins joua en faveur de la ville, tout comme pour Erfurt : ces villes se montrèrent capables d'utiliser les pouvoirs territoriaux les environnant, de profiter de la concurrence qui les opposait, pour servir leurs propres intérêts.

Mayence, point central de l'Electorat et résidence de l'archevêque, souffrit également de cette politique et surtout du raffermissement archiépiscopal dont la position s'était renforcée face aux villes. La ville perdit en effet ses libertés urbaines en 1486 lorsque Diether la replaça son sous autorité directe. Mayence avait été virtuellement une ville libre entre 1244, lorsque l'archevêque Siegfried III d'Eppstein lui accorda le droit de se gouverner, et 1462, lorsque l'archevêque Adolphe II le lui retira parce que les bourgeois soutenaient son rival Diether d'Isenbourg[2]. Il profita également de la faillite de la ville et de la situation de faiblesse que cela entraîna, tout comme ses successeurs profitèrent, au début du XVI[e] siècle, de la banqueroute erfurtoise pour attiser les divisions internes et imposer un nouveau règlement urbain[3].

Cette autorité raffermie se manifesta concrètement en ville par l'érection de la *Martinsburg* à partir de 1478 (le chantier fut achevé en 1481, soit juste avant que le conflit avec Erfurt ne se transforme en guerre ouverte). Diether d'Isenbourg avait promis aux bourgeois de Mayence, lors de sa deuxième élection en 1475, de rendre ses droits à la ville, mais décida finalement de se faire construire une forteresse en ville, la *Martinsburg*. Ce château-fort faisait office de résidence archiépiscopale et, avec ses tours et ses douves, d'ouvrage de protection intégré aux fortifications de la ville. Sa situation sur les rives du

[1] *Cf.* carte en annexe.
[2] Rudolf GLASER, *Diether von Isenburg-Büdingen, Erzbischof und Kurfürst von Mainz und die kirchlichen und politischen Reformbestrebungen im fünfzehnten Jahrhundert : eine historische Studie*, Hamburg, Verl.-Anst. und Dr. A.-G., 1898.
[3] *Cf. infra*.

Rhin était également utile si l'archevêque devait fuir précipitamment[1]. Diether d'Isenbourg se fit enfin accorder la ville par Maximilien en 1486[2].

C'est à la même époque que Diether entra en conflit ouvert avec Erfurt à propos de la répartition des droits, c'est-à-dire en vue de limiter ceux de la ville et de reprendre de larges pans d'autonomie jusque là concédés à la ville, incompatibles avec l'exercice de la souveraineté seigneuriale qu'il devint urgent de restaurer. Ce contrôle plus serré exercé par l'archevêque de Mayence se retrouvait aussi au niveau intellectuel et culturel : là où l'université d'Erfurt est une fondation bourgeoise, l'une des premières dans les espaces germaniques, en 1392, l'université de Mayence fut d'une part beaucoup plus tardive, puisqu'elle remontait à 1477, et d'autre part le fait de l'archevêque et non de la commune.

Erfurt n'était donc pas la seule ville de l'Electorat à avoir acquis une large autonomie, puisque ce fut aussi le cas de Mayence. Elle fut en revanche celle qui l'obtint le plus précocement et la conserva le plus longtemps, et avec la plus grande ampleur juridique. C'était aussi la ville qui se trouvait au plus loin de l'archevêque dans son territoire : l'éloignement spatial se doublait, et même facilitait, l'éloignement juridique. La situation de confins géographiques se transformait alors en finisterre juridique. Le problème erfurtois était également le plus important car, outre la cohésion interne d'un territoire éclaté, le contrôle sur la ville assurait aussi la présence temporelle de l'archevêque dans le bassin thuringien au voisinage en particulier d'un autre Electeur, le duc de Saxe.

La forme archipélagique de l'Electorat, composé de nombreux isolats territoriaux soumis à une forte discontinuité spatiale, se refléta dans une certaine mesure dans l'apparition d'un droit lui-même discontinu, bien qu'à un degré infiniment moindre que l'espace : l'application du droit de l'archevêque subissait des trous et des ruptures. On peut observer la concomitance, dans le cas-limite que constitue Erfurt, forme de bout du monde à l'échelle de l'Electorat, d'une isolation physique et d'une isolation juridique qui s'expliquaient en partie mutuellement. Ces deux dissonances par rapport au territoire de l'archevêque furent abondamment exploitées par la ville et souvent mises en scène ensemble.

[1] La *Martinsburg* fut rasée en 1807.

[2] Wolfgang DOBRAS, « Mainz um 1500 – Der Wandel von der Freien zur Residenz- und Universitätsstadt », in Jörg ROGGE (dir.), *Tradieren, Vermitteln, Anwanden. Zum Umgang mit Wissensbestände in spätmittelalterlichen und frÜhneuzeitlichen Städten*, Berlin, Akademie-Verlag, 2008, p. 21-44.

III – Le temps de l'explosion

La dernière partie du Moyen Age est celle qui a le plus occupé l'historiographie consacrée à Erfurt mais qui est aussi, paradoxalement, la moins systématiquement traitée. Les affrontements de 1509 ont donné lieu à de nombreux commentaires qui les présentent souvent, au final, comme les derniers rebondissements de la grande époque d'Erfurt et comme l'ultime victoire face à un archevêque qui ne parvint à imposer son autorité que quelques années, entre 1510 et 1517. Le Moyen Age tardif est inlassablement, dans l'historiographie erfurtoise, le « temps des héros » (« *Heldenzeitalter der Stadt* »[1]) éclipsant tous les autres moments ; le temps où la force économique, l'autonomie politique et le rayonnement artistique et culturel se combinaient pour assurer le prestige de la ville, jusqu'au moment des émeutes de 1509, largement perçues dans l'historiographie moderne comme une catastrophe[2]. Le XV^e^ siècle erfurtois y est donc souvent résumé à un temps de rayonnement éclatant, dernier moment de gloire urbaine avant la quasi-banqueroute et la rétractation considérable du rayon d'influence de la ville dans les domaines économiques, politiques et culturels.

Une réévaluation est cependant nécessaire, réévaluation tant de l'intensité du rayonnement erfurtois que du rythme défini : la fin du Moyen Age fut-elle réellement cette épopée héroïque de la ville triomphante ? Le XV^e^ siècle fut-il un moment si univoque pour la ville, du moins jusqu'à son dernier quart ? Les recompositions qui se jouaient au même moment dans l'Empire, à savoir l'affaiblissement des villes en tant qu'état de l'Empire – même si leur participation à l'Empire en tant qu'état n'était pas remise en question – et la puissance grandissante des princes territoriaux, invitent également à nuancer cette peinture. Les villes de l'Empire virent leur position s'affaiblir considérablement à la fin du XV^e^ siècle et au cours du XVI^e^ siècle. D'acteurs incontournables de la paix publique, elles redevinrent un état sans grande influence lors des diètes, comme en témoignent les échecs répétés des délégués urbains à imposer des paix territoriales ou des projets visant à les faire respecter.

[1] L'expression est de Carl Beyer, dans *Die Entstehung des Rates der Stadt Erfurt im Mittelalter*, *op. cit.*

[2] L'écriture de la révolte dans les temps qui la suivirent immédiatement n'est pas si noire : les chroniques du XVI^e^ siècle y voient la recomposition du paysage politique et un assainissement des pratiques du gouvernement. En revanche, la chronique de Zacharias Hogel, fervent adversaire du pouvoir mayençais, relate les événements de façon dramatique, et en fait l'écho de la défaite erfurtoise face à l'archevêque en 1664, qui le bouleversa tant qu'il en cessa d'écrire. Cette chronique est fondatrice pour l'historiographie moderne et a nourri les historiens suivants, pour qui elle fut une source d'informations autant qu'une influence dans la façon de présenter les événements.

Trois documents en particulier seront utilisés ici, documents souvent absents de la littérature. Les deux premiers sont de longues lettres publiques échangées en 1480 par l'archevêque Diether et sa ville ; le deuxième est la *Regimentsverbesserung* adoptée en 1510, très souvent citée, et que je me propose de comparer avec les statuts de 1452 pour observer les évolutions et les déplacements de pouvoir. Ces textes, édités au XIX^e^ siècle, sont largement connus et cités, mais très peu analysés et encore moins comparés ou du moins mis en lien : ils ne sont utilisés que comme des moments isolés et des symboles des achèvements erfurtois, des balises indiquant les inflexions de l'histoire de la ville. Ils éclairent cependant de façon très riche l'ensemble du dernier siècle médiéval de la ville et les évolutions dans la politique interne comme dans les relations avec le reste de l'Empire d'une ville en difficulté croissante sur les plans économique et politique.
Comment ces textes reflètent-ils un dialogue, ou un affrontement, entre différents acteurs intéressés à Erfurt, et comment, aussi, témoignent-ils d'une évolution dans la conception de la chose publique, de l'autorité et de son usage, du droit ?

La fin du XV^e^ siècle est en effet le moment où la norme établie jusque là dans la ville, selon les dimensions analysées dans les deux premières parties de ce chapitre, n'est plus acceptée par les autres acteurs de l'Empire. Plus précisément, elle n'est plus acceptée et est contestée par l'archevêque, et l'Empire dans son ensemble participe au conflit, au moins en tant que spectateur, mais aussi en tant qu'allié ou ennemi de la ville. La question est clairement posée de la validité et de la légitimité de cette norme au-delà de l'échelle urbaine : la ville peut-elle s'en prévaloir à l'échelle de l'Electorat, de l'Empire ? Qui la reconnaît ?

Je commencerai l'analyse par deux documents de 1480 par lesquels Diether d'Isenbourg dénonçait la norme progressivement établie à Erfurt, tandis que les conseillers la proclamaient, dans les deux cas à l'échelle du Saint-Empire. J'étudierai ensuite l'inflexion apportée par les statuts urbains réécrits en 1510, en les comparant aux statuts antérieurs de 1452. Les statuts de 1510 ne restèrent en vigueur que jusqu'en 1516, et les conseillers revinrent à la norme de 1452. La norme donc ne changea que peu ; toutefois, le discours autour de cette norme évolua.

1 – Diether d'Isenbourg et la fin du consensus – L'impossible lexique politique

Le 18 juin 1459, Diether d'Isenbourg fut élu archevêque de Mayence d'une courte majorité face à Adolphe de Nassau[1]. Il s'installa dans son archevêché sans demander la confirmation de l'empereur, Frédéric III, ou du pape, Pie II, et refusa de se rendre au concile de Mantoue consacré à la croisade éventuelle contre les Turcs. Bien qu'il eût promis de se rendre en personne auprès du pape pour chercher sa bulle de confirmation et son *pallium* – et surtout de payer à l'occasion de ce voyage les annates, qui s'élevaient à environ 20 500 florins rhénans –, Diether ne quitta pas son archevêché. Ces refus lui valurent une première excommunication mineure. Le conflit s'envenima et les deux sphères temporelle et spirituelle se mêlèrent de plus en plus. En février 1461 Diether convoqua une diète princière à Nuremberg, où il exigea une réforme de l'Empire et de l'Eglise. Il se prononça en particulier pour la réunion d'un concile général afin d'abroger l'obligation pour les évêques nouvellement élus de verser les annates au pape pour valider l'élection. Ces appels valurent à Diether d'être déposé et excommunié par le pape le 21 août 1461. Pie II nomma en remplacement son concurrent malheureux, Adolphe de Nassau, ce qui marqua le début de la faide mayençaise (*Mainzer Stiftsfehde*)[2] puisque Diether décida de prendre les armes pour défendre sa crosse ; Diether et Adolphe entrainèrent leurs alliés dans le conflit qui dura un peu plus de trois ans. Adolphe remporta une victoire importante en brisant la résistance de Mayence assiégée, fin octobre 1462, ce qui provoqua la fuite des habitants et la fin de l'alliance entre la ville et Diether. Diether était donc en conflit avec certaines de ses villes, en particulier Mayence, avec son chapitre et avec son Electorat.

Diether fut définitivement vaincu un an plus tard. Une paix fut signée le 5 octobre 1463 (la paix de Zeilsheim) ; Diether y conservait l'autorité sur trois offices mayençais ainsi que le château archiépiscopal de Höchst pour sa résidence. Soumis à Adolphe, Diether obtint le pardon du pape et fut même désigné par Adolphe comme son successeur en 1475. Le 9 novembre de cette année, pour la seconde fois, Diether fut élu archevêque et, cette fois,

[1] Diether s'était pour cela engagé auprès du chapitre à poursuivre l'alliance de son prédécesseur Dietrich d'Erbach et d'Albrecht-Achille de Brandebourg contre l'Electeur palatin Frédéric. Sur Diether d'Isenbourg : Friedrich Wihlehm BAUTZ, « Diether Graf von Isenburg », in *BBKL* 1, col. 1297-1298 ; Ernst BOCK, « Diether Graf von Isenburg », in *Neue Deutsche Biographie*, t. 3, Berlin, Duncker & Humblot, 1957, p 668 *sq.* ; Karl MENZEL, « Diether von Isenburg », in *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 5, Leipzig, Duncker & Humblot, 1877, p. 164-170.

[2] Karl MENZEL, « Die Verträge zwischen den Grafen Adolf von Nassau und Diether von Isenburg-Büdingen zur Beilegung des Streits um das Erzstift Mainz », *Nassauische Annalen*, 10, 1870, p. 1 ; Konrad REPGEN, « Antimanifest und Kriegsmanifest. Die Benutzung der neuen Drucktechnik bei der Mainzer Stiftsfehde 1461/63 durch die Erzbischöfe Adolf von Nassau und Diether von Isenburg » in Johannes HELMRATH, Heribert MÜLLER (dir.), *Studien zum 15. Jahrhundert. Festschrift für Erich Meuthen*, t. 2, München, 1994, p. 781-803 ; Alois SCHMIDT, « Zur Mainzer Stiftsfehde 1462 », *Jahrbuch des Bistums Mainz*, 3, 1948, p. 89-99 ; Kai-Michael SPRENGER, « Die Mainzer Stiftsfehde 1459-1463 », in Franz DUMONT, Ferdinand SCHERF, Friedrich SCHÜTZ (dir.), *Mainz : die Geschichte der Stadt*, Mainz, von Zabern, 1999, p. 205-227.

confirmé immédiatement par le pape, Sixte IV. Il reprit sa politique de réformes spirituelles, désormais avec l'appui pontifical (il était Doyen du Collège des cardinaux) et impérial.

Fort de ces appuis et d'une situation favorable, il lança également des réformes temporelles dans son territoire pour reconquérir l'autorité princière qui avait été progressivement concédée, en particulier aux villes et parmi elles principalement à Erfurt. C'est dans ce contexte de réaffirmation de l'autorité seigneuriale dans l'ensemble de son territoire et de mise au pas des villes que le conflit reprit entre l'archevêque et Erfurt en 1480, à l'initiative de Diether d'Isenbourg.

Cette crise prit deux formes : la lutte armée dans les années 1482-1483, mais tout d'abord une lutte écrite en 1480, avec l'échange de deux longs textes publics. Ces documents n'étaient pas tant des tentatives de résoudre le conflit par l'échange d'arguments pour éviter d'avoir à le faire de façon militaire, que l'expression de la volonté des deux parties d'impliquer le plus de tiers possible et de faire du conflit interne à l'Electorat un enjeu à l'échelle impériale et intéressant le fonctionnement global de l'Empire. En effet, les textes ne furent pas simplement adressés à l'adversaire mais également dupliqués et envoyés à de nombreux autres membres de l'Empire, seigneurs grands et petits, ecclésiastiques et laïcs, villes. Ce public était pris à témoin et même placé dans la position de juge, de celui qui après avoir écouté – lu – les deux positions, était appelé à trancher selon le droit dont les deux parties se réclamaient tout au long de leurs textes.

L'archevêque ouvrit les hostilités écrites et initia cet élargissement de la scène du conflit. Il fit imprimer et expédier un imposant document : long d'un mètre, large d'environ 35 centimètres, il était formé de trois feuilles de papier collées les unes aux autres, dont l'une était filigranée, et portait le sceau de l'archevêque. Ce document était destiné à être affiché, comme le prouvent des marques visibles aux quatre coins d'un exemplaire conservé à Strasbourg à la fin du XIX[e] siècle. Il fut cependant également envoyé sous la forme d'une lettre imprimée recto-verso dont les feuillets ont pu ensuite être reliés dans des livres urbains, avec la réponse erfurtoise[1]. En décembre 1480, la ville répondit avec son propre placard, de mêmes dimensions, et imprimé sur deux feuilles de papier filigranées collées l'une à l'autre[2].

[1] Carl BEYER, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether wider die Stadt Erfurt im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 175-202, ici p. 175.
[2] *ID.*, « Der erste Anschlag des Rates zu Erfurt gegen den Erzbischof Diether von Mainz im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 209-224, ici p. 209.

Des originaux de ces documents étaient encore conservés à la fin du XIX[e] siècle : le premier se trouvait aux Archives municipales de Strasbourg ainsi qu'à la Bibliothèque de l'administration impériale d'Erfurt, et le second aux Archives municipales de Lunebourg et aux Archives municipales de Strasbourg. Je n'ai pas consulté ces originaux et l'étude qui suit se fonde sur les éditions réalisées à partir de ces originaux[1], complétées par les copies conservées au *Thüringisches Staatsarchiv* de Weimar[2]. Il existe également des réimpressions du placard erfurtois, réalisée à l'initiative de la ville à trois reprises au cours du XVI[e] siècle[3]. Le texte du placard d'Erfurt fut en outre copié par le chanoine Conrad Stolle dans sa chronique de la fin du XV[e] siècle[4].

Les deux documents ont des structures similaires : après l'adresse, les auteurs développent leurs griefs et leur défense sur plusieurs paragraphes, avant d'énumérer tous les points de conflits, item après item, et de copier des lettres qui appuient leurs arguments. Le choix des items est déjà révélateur : là où l'archevêque insistait sur la vie commerciale et la règlementation de l'artisanat, montrant bien que la ville était importante en tant que source de revenus par le biais des prélèvements commerciaux et douaniers, le Conseil insistait davantage sur la juridiction. L'enjeu pour les conseillers était bien politique, c'était la reconnaissance de leur forme de gouvernement et des privilèges accordés.

Deux argumentations en miroir

L'enjeu central autour duquel s'articulaient les deux textes est celui de la liberté urbaine – refusée par Diether, non revendiquée avec vigueur par les conseillers. Ce débat sur la liberté urbaine découlait de la concurrence des souverainetés entre la ville et son seigneur puisque la première a obtenu des attributions qui étaient auparavant celles du second.

La souveraineté de chacun était aussi réaffirmée matériellement par le biais de filigranes à la signification évidente. Le papier utilisé par Erfurt était marqué d'une couronne qui rappelait les grandes armes de la ville, surmontées d'un casque couronné, et traduisait l'autonomie du gouvernement urbain qui exerçait pleinement l'autorité et rendait la justice. L'archevêque avait quant à lui choisi un papier marqué d'un bouclier frappé de trois lys, au-dessus duquel était placée une couronne et un symbole pouvant

[1] *Ibid.* et C. BEYER, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether... », art. cit. Désormais respectivement Placard d'Erfurt et Placard de Diether.
[2] THAW, EGA, Registrande G, pièce n° 267, f. 66-94[v].
[3] En 1535, 1584 et 1589. Karl HERRMANN, *Bibliotheca Erfurtina. Erfurt in seinen Geschichts- und Bild-Werken*, Erfurt, Selbstverl. des Verf. In Comm. bei Carl Villaret, 1863, p. 204, n°35 et suivants.
[4] Stolle, p. 407-413.

être compris comme un T ou comme une croix. Là encore, la couronne exprimait la souveraineté et la légitimité dont l'archevêque se réclamait, et ses droits seigneuriaux. Ce discours politique était associé à un vocabulaire religieux : les lys, fleur mariale, étaient également un symbole biblique de pureté, mais aussi d'amour et de générosité, qui illustrait ici les vertus du bon seigneur et la relation idéale qu'il entretenait avec son sujet.

Le bouclier affirmait la défense des droits mais aussi la puissance militaire de l'archevêque et sa position de défenseur de son territoire, y compris des villes, qui devaient donc lui reconnaître ce rôle de protecteur et patron. C'est un des points que la ville dut accepter en 1483 et c'est aussi un élément qui revenait à plusieurs reprises dans le placard où l'archevêque était explicitement placé dans ce rôle de protecteur d'une ville qui ne disposait pas des capacités militaires et surtout légales pour agir en son nom et se protéger. Ce sont donc les représentants de l'archevêque en ville qui sont « *schirme des so ein Stifft In der gnannten Stadt* »[1], « *die Jenen die das thun, die hanthaben und schirmen sie des* »[2], une protection qui se traduit aussi en termes économiques : « *des schuczen und schirmen uns unsern czoll zu entfuren* »[3].

L'archevêque était en effet seul détenteur de l'usage légal des armes et de la force à Erfurt. A ce titre il pouvait seul arrêter les coupables et les condamner ; il avait seul autorité pour employer les supplices et contraintes ; il était seul détenteur des droits de haute justice : « *Wir und unser Stifft haben auch In unser Stat Erffurt alle gerichte hohe und nidder zu straffen und richten zu lasszen uber Ere libe und gudt und deszhalb stock und galgen* »[4]. Cela est réaffirmé dans la dernière partie du texte, lorsque l'archevêque récapitulait ses droits et les devoirs des bourgeois : il possédait tant le droit de rendre la justice que celui d'exécuter les sanctions au moyen d'un de ses officiers, bourreau dans la ville[5]. La violence et les armes des bourgeois étaient au contraire renvoyées du côté de l'illégalité et du désordre :

---

[1] « Protecteur d'une telle collégiale dans ladite ville », Placard de Diether, p. 182

[2] « Les nôtres qui font cela, qui détiennent et protègent cela [le droit] », *ibid.*, p. 187.

[3] « De nous soustraire notre douane de protection et défense », *ibid.*, p. 188.

[4] « Nous et notre chapitre avons aussi dans notre ville d'Erfurt à punir dans les tribunaux, hauts et bas, et à faire juger dans les crimes contre l'honneur, le corps et les biens, et par conséquent [nous possédons aussi] le bâton et la potence », *ibid.*, p. 180. La possession exclusive des droits de haute et basse justice est répétée quelques lignes plus bas, p. 181.

[5] « *Item der Erczbischoffe zu Meincz hat czu setzen und czu ensetzen alle gerichts glidder czu Erffurt. Isz syn Vitzthum, Schultesz, Faut [Vogt ?], Frybodten, buttell oder Scheffen, und alle die an dem werntlichen gericht sitzen sollen und dar zu den Scharpfen richter gnant der hencker und zu buwen en galgen, Rabensteyn, kaick, und des henckers husz das vor den gredten uff dem Marck steet durch die murer und zymmerluth czu Erffurt, den lonet der Erczbischoff und sie muszen die arbeidt thun* », *ibid.*, p. 193 : « Item l'archevêque de Mayence doit nommer et démettre tous les tribunaux d'Erfurt. C'est-à-dire avoués, écoutête, baillis, échevins, licteur ou assesseurs, et tous ceux qui doivent siéger dans le tribunal temporel, et aussi l'exécuteur appelé juge, c'est-à-dire le bourreau, et il doit construire un gibet, un échafaud et un pilori, et la maison du bourreau, qui est sur la place du marché au bas des degrés, et tout ceci doit être construit par les maçons et les charpentiers d'Erfurt, salariés par l'archevêque, et ils doivent faire le travail ». La

> haben sie sich alz zu einem kriege mit reysigen czugen koistliche gerustet auch die burgere und fuszvolck mit buchsen und geschucze sich zu uben zugericht als ob die sach merglich noitturfft und angst uff Ire truge, und also unser erbern gemeine einen glancz vor augen gehalten[1].

La possession d'armes et leur maniement régulier à des fins d'entretiens et d'entrainement étaient transformés de précaution urbaine légitime en exagération, folie et mensonge des gouvernants qui usurpaient une prérogative seigneuriale et ce faisant menaçaient la commune et sa sécurité. La seule bonne force était celle du seigneur.

Le dernier symbole présent dans les filigranes est plus difficile à interpréter. Il peut se lire selon Carl Beyer de deux manières, un T ou une croix. Les deux possibilités sont compréhensibles. Le T pourrait évoquer l'initiale de Diether (en latin *Theodericus*) ; la croix pourrait être utilisée pour rappeler que c'était un archevêque qui parlait, et que l'argumentaire prenait aussi en compte le domaine spirituel. Dans les deux cas le symbole n'est pas anodin, et ce signe combinait sans doute l'identité personnelle de l'archevêque à ses fonctions religieuses, qui étaient également mobilisées dans l'argumentation écrite[2].

L'expression de cette opposition n'était donc pas uniquement discursive et limitée à la rhétorique juridique. La matérialité des documents jouait aussi un rôle et permettait de renforcer la démonstration explicite avec un apparat iconographique cohérent avec les arguments présentés. L'adoption de ces filigranes était aussi une façon de se présenter comme déjà détenteur de ces droits, n'ayant donc plus rien à négocier ou à prouver. Le discours devenait alors un simple instrument d'explication et non plus un texte destiné à convaincre dans une situation peu claire. En insérant une couronne sur le papier portant le discours et donc dans le discours lui-même reçu tant par les mots que par la matérialité du document, la ville tout comme Diether d'Isenbourg se présentaient comme pouvant légitimement porter couronne, dont détenir l'autorité sur la ville. Dans un monde où l'apparence et le comportement valaient souvent légitimation, se montrer en seigneur permettait aussi d'asseoir cette position souveraine.

En deuxième lieu venait la question de la nouveauté, là encore perçue comme négative chez Diether et refutée par les conseillers qui s'appuyaient sur des textes anciens pour justifier leur position et, surtout, réfuter l'accusation de nouveauté : la référence était

---

maison du bourreau était située juste aux pieds de la cathédrale, où se trouvait la cour de l'archevêque, et à côté de la petite maison qui servait à la perception des douanes.

[1] « Ils se sont armés comme pour une guerre avec des équipements coûteux, les bourgeois comme la piétaille ont été incités à s'entraîner avec des canons et des armes de trait, comme si la situation les frappait particulièrement d'urgence et de peur, et ils ont ainsi lancé de la poudre aux yeux de notre honnorable commune », *ibid.*, p. 183.

[2] Voir *infra*.

constante aux prédécesseurs et ancêtre (« *vorfarn* ») pour justifier la légitimité des institutions erfurtoises. Ainsi, les conseillers demandaient-ils « *uns auch by unser friheit, gewonheit, herkomen und gerechtikeit als by sinen vorfarn zcu bliben lassen* »[1]. En changeant des actes passés par ses prédécesseurs, Diether rompait la tradition et le droit et deviendrait, de ce fait, un mauvais seigneur. Les conseillers finissaient leur argumentation en replaçant la nouveauté du côté de l'archevêque pour mieux se placer en bons sujets, respectueux du droit et de l'histoire :

> Und wie wol unser gnediger herr von Mencz unsere getruwe bestendikeit also erlernet hat, und das wir uns so von unsern voraltern uff uns bracht und geerbt ist, bye synen vorfarn ime selbst und dem Stifft getruwlich gehalten haben, idoch in icziger syner Erczbischofflichen regirung, erfinden wir nuwerung unnd beswerung gegen uns furgenomen, des uns bie synen vorfarn kein not meher ist gewest[2]

Erfurt bénéficiait d'une exception par rapport à la règle commune dans l'Electorat, mais elle était établie par des textes. Les conseillers faisaient ici référence aux diverses *Concordatae* qu'ils avaient passées avec des archevêques antérieurs pour mieux établir leur légitimité. Certes, leur autonomie représentait un aménagement de la situation de ville territoriale et offrait un certain nombre de privilèges. Mais il s'agissait là d'une situation juste.

Deux conceptions de l'Empire

Mais l'argumentation ne se limitait pas à l'échelle de la principauté. Chacun des placards consacrait un assez long développement à l'Empire et à sa structure, de façon à réfuter ou défendre les positions de la ville et ses ambitions politiques.

Dans l'argumentation de Diether, le passage sur l'Empire était amené par la mention de la transformation par la ville du couvent Saint-Cyriaque en bastion fortifié, ce qui était présenté comme un tort envers l'archevêque[3]. L'évacuation des nonnes bénédictines, la déconsécration du couvent et sa transformation avaient impliqué de longues négociations et l'intervention de l'empereur et du pape, qui autorisèrent l'opération en 1480. Cette situation était présentée d'une façon fort différente par Diether pour qui la ville fit preuve d'obstination dans sa mauvaise volonté et son mauvais droit (« *hait alles gegen Irem*

[1] « nous laisser rester avec notre liberté, notre coutumes, notre tradition et notre juridiction comme [nous l'étions] sous vos prédécesseurs », Placard d'Erfurt, p. 201.

[2] « Et comme notre gracieux sire de Mayence a appris notre fidèle constance, et que nous nous sommes toujours tenus fidèlement envers ses prédécesseurs, lui-mêmes et la fondation, en ce qui concerne ce que nous avons obtenu et hérité de nos ancêtres, mais maintenant nous découvrons dans son gouverenement nouvelletés et reproche contre nous, ce qui n'avait pas été nécessaires sous ses prédécesseurs », Placard d'Erfurt, p. 223.

[3] Placard de Diether, p. 183.

onrechten mutwillen nicht versangen »[1]). Pire encore, alors qu'elle pouvait se prévaloir des privilèges accordés bien réellement, par l'empereur[2], la ville devenait sous la plume de Diether un mauvais sujet qui refusait l'intervention des agents mayençais et dénonçait la compétence du tribunal temporel de l'Electorat en en appelant faussement aux décisions impériales : « *als ob unser gnedigister herre der Romische keyser Ine solichs zu thun gebotten habe* »[3]. Le « comme si » (*als ob*) et l'usage du subjonctif 1 permettent à Diether de faire du discours de la ville un faux discours, une fiction, et de faire subir le même sort en même temps à la parole de l'empereur, puisque ce mode est celui du doute quant à la réalité et à la légitimité des paroles rapportées. Ici, c'était bien la force et la réalité des actes impériaux qui étaient déniées. Cela permettait de passer outre les documents écrits qui autorisaient la conversion du couvent en fortification, tout en plaçant l'empereur dans une forme de connivence avec l'archevêque contre la ville.

La formulation servait ici trois objectifs : présenter la ville comme une falsificatrice et un mauvais sujet souhaitant échapper à l'autorité de son seigneur légitime, « *als ob wir der Regalia nocht nicht solten belehenet sin* »[4]. Dans un deuxième temps, cela offrait à l'empereur une possibilité de désavouer la ville et de se ranger aux arguments de l'archevêque en profitant de la connivence des puissants face à une ville présentée comme insolente et usurpatrice – n'était-elle pas dénuée des *Regalia*, soit, autant que les insignes du pouvoir, le droit de l'exercer ? La création de cette connivence pouvait aussi souligner qu'elle n'était pas acquise et que Diether devait aussi la rappeler à l'empereur, et souligner à la fois les intérêts communs des seigneurs et le droit de l'Empire au sein duquel la ville n'était pas immédiate, tandis que Diether pouvait se réclamer d'un lien direct avec l'empereur.

Enfin cela introduisait le passage sur l'Empire et sa structure. Diether profitait en effet de la remontrance à Erfurt pour développer en quelques lignes sa compréhension de l'Empire et de la place qui était la sienne au sein de la construction dans un passage d'environ deux pages sur les vingt-cinq que compte l'édition de 1890[5].

Diether y insistait sur la relation qui l'unit à l'empereur grâce à la transmission des *Regalia*, ici ensemble de droits régaliens, et du territoire sur lequel ils s'exerçaient. Après une première occurrence au début du passage, cette idée était en effet répétée et

---

[1] *Ibid.*

[2] Ces documents étaient soigneusement conservés dans les archives municipales, comme le prouvent les inventaires des années 1480 et 1590. Voir chapitre 2.

[3] Placard de Diether, p. 184 : « comme si notre très gracieux seigneur l'empereur des Romains le lui avait demandé ».

[4] *Ibid.* : « comme si nous n'avions pas encore reçu par délégation le pouvoir régalien ».

[5] *Ibid.*, p. 184-185. L'archevêque revient sur la question de Saint-Cyriaque juste après ses réflexions sur l'Empire, au début de la page 186.

développée au moyen du champ lexical de la féodalité : « *unser und unsers Stiffts Regalia* », « *belehen* », « *belehenung* », « *lehens pflicht nemen* », « *lehens pflicht thun* », ce qui impliquait de se montrer « *gehorsamer williger Churfuster gein der keyserlichen Maiestat* »[1]. Rappeler la structure féodale de l'Empire permettait à Diether de souligner deux aspects essentiels à ses yeux de la relation entre le seigneur et sa ville territoriale.

En premier lieu, l'empereur n'avait pas à intervenir dans le conflit qui opposait l'archevêque à Erfurt. L'archevêque condamnait la demande adressée par les Erfurtois à l'empereur et soulignait bien que si lui-même s'adressait à l'empereur, c'était parce qu'il avait déjà été indûment impliqué par les bourgeois qui se réclamaient de lettres impériales pour contester l'autorité des agents mayençais[2]. Au contraire, Diether affirmait que « *dar an wir die keyserlich Maiestat mit nicht wollen anruren, sunder billich allezyt wirdigen und Eren. Aber so viel die unsern von Erffurt beruret, Ist solich Ire furnemen billich zu befremden* »[3]. La surprise de l'archevêque venait de ce que le Conseil d'Erfurt contestait les officiers mayençais. Il s'étonnait aussi que ce même Conseil en appelât à l'empereur, qui était pourtant hors de propos ici. En effet, et c'est le deuxième aspect, il n'existait pas de lien direct entre l'empereur et Erfurt. La ville faisait partie des territoires de l'archevêque et à ce titre était soumise à son autorité régalienne (évoquée dans le placard par les « *Regalia* »). Diether en était le seigneur légitime[4] ; ce lien était manifesté par les devoirs des Erfurtois envers lui et surtout le serment que les bourgeois devaient lui prêter, écho du serment de Diether envers l'empereur, reproduit ici à l'échelle infra-territoriale. Ce lien était exclusif de tout lien entre la ville et l'empereur :

> nach dem sie als unser burger und underthanen und uns unserm Stifft als rechtem erbherren eydthafftig und dem Rich also nit gewant sint Sie haben auch alle czyt Romischer keysere und konige gebotte hievor abegeschlagen umb das sie uns und unserm Stiefft Meincz underworffen, und dem Rich nit gewandt sint, des wir Ire manigfeltige brieffe sie unsern vorfarn und auch uns Iczt bey dieser unser regierung geschrieben[5]

---

[1] *Ibid.*, p. 185 : « nos *Regalia* et ceux de notre siège », « conférer un bénéfice », « bénéfice », « recevoir l'hommage », « faire hommage », « un prince électeur obéissant et de bonne volonté envers la Majesté impériale ».

[2] *Ibid.*, p. 183-184.

[3] *Ibid.*, p. 185 : « à ce propos nous ne voulons atteindre la Majesté impériale avec rien d'autre en vérité que nos dignité et honneur en tout temps. Mais en ce qui concerne les nôtres d'Erfurt, un tel comportement de leur part est véritablement une surprise ».

[4] « *Irer pflicht nach uns als Iren rechten hern* » [leur devoir envers nous en tant que le seigneur légitime], i*bid.*, p. 184.

[5] « Puisqu'ils sont nos bourgeois et sujets et qu'ils doivent un serment à nous et notre siège comme leur seigneur héréditaire en droit, ils ne sont pas liés à l'Empire. Ils ont aussi toujours refusé des commandements des empereurs et des Rois des Romains sous prétexte d'être soumis à nous et à notre siège de Mayence, et ils ne sont pas liés à l'Empire, et cela nous le concluons de leurs innombrables lettres, qu'ils nous écrites, à nos prédécesseurs et aussi à nous maintenant lors de notre gouvernement », *ibid.*, p. 184.

C'est bien parce qu'il y avait un lien de nature féodale entre Diether et l'empereur, et entre Diether et la ville, qu'il ne pouvait y avoir de lien entre la ville et l'empereur, ni au travers de Diether ni, pire, sans lui. L'empereur ne pouvait intervenir sur le territoire de son prince ni former de nouvelles alliances avec des acteurs qui n'étaient ni immédiats ni souverains. Diether rappelait ici qu'en tant que grand immédiat il était bien le pivot de cet ensemble de liens féodaux et la clé de voûte de l'ensemble impérial. La ville, quant à elle, n'était en rien immédiate, elle n'avait rien à voir avec l'Empire (« *dem Rich nit gewant* », répété ici et revenant ensuite dans le placard).

Les discordes qui étaient survenues entre Diether et l'empereur n'autorisaient pas la création d'un nouveau lien, l'exclusion de l'un des partenaires et finalement le démantèlement de son territoire et l'amoindrissement de ses *Regalia*. Diether le rappelait en s'excusant de n'être pas venu en personne prêter serment à l'empereur puisque l'Autriche, territoire de Frédéric III, était en guerre contre la Hongrie et que Vienne était occupé par les Hongrois. Cela lui donnait aussi l'occasion de montrer sa connaissance des droits et coutumes de l'Empire et le respect qu'il leur portait, du moins en discours[1]. Il se réclamait de ces coutumes pour justifier son argumentation et écarter d'un même mouvement tant l'empereur des affaires internes à l'Electorat que la ville de l'empereur : « *nach recht oder gewonheit Im heiligen Rich, das sich In viel wege clerclich erfinden soll* »[2]. La puissance de l'empereur dans l'Empire se trouvait dont limitée à son « *erbeland* », son domaine propre, malgré le respect et la soumission apparents dans le texte. L'empereur n'avait plus pouvoir à l'intérieur des terres de ses vassaux et l'Empire était présenté ici comme une collection de fiefs plus ou moins grands dans lesquels le lien avec l'empereur ne se faisait qu'au-travers des immédiats, les autres membres de l'Empire étant en réalité totalement détachés et isolés du Roi des Romains[3].

Le placard de Diether, sous couvert de respecter la juste place de chacun au sein de l'Empire, restreint nettement l'autorité de l'empereur dans l'Empire mais aussi hors de l'Empire. Diether mentionnait en effet le pape et son autorité. Jouant sur le conflit

---

[1] « *nach gewonheit des Richs [...] der keyserlichen Maiestat personlich lehens pflicht thun. Wir haben auch entschuldigung warumb wir nit In die erbelande der keyserlichen Maiestat komen und personlichen erschinen mogen usz redelichen rechten und warlichen noitsachen unsers libes, kriege und feltleger Im lande Oisterich [...] yedoch syn die sachen czuschen der keyserlichen Maiestat und uns also gestanden, das wir gnade und belehnung zu erlangen verhofft waren und noch verhoffen* », [d'après la coutume de l'Empire [...] rendre hommage en personne à la Majesté impériale. Nous avons aussi des excuses pour le fait que nous ne sommes pas venus dans le domaine de la Majesté impériale et n'avons pas pu apparaître en personne, à cause de raisons honorables et d'une vraie menace contre notre personne, à cause des guerres et des campements en Autriche [...] et pourtant les circonstances entre la Majesté impériale et nous étaient telles que nous espérions pouvoir obtenir grâce et fief et l'espérons encore], *ibid.*, p. 185. Diether d'Isenbourg faisait ici allusion à la guerre contre Mathias Corvin.

[2] « selon le droit ou la coutume du Saint Empire que l'on peut trouver clairement de maintes manières », *ibid.*, p. 184.

[3] Diether d'Isenbourg faisait d'ailleurs explicitement référence à la Bulle d'Or de 1356.

entre les deux pouvoirs universels et profitant de son état de clerc, il en appelait à l'autorité pontificale qu'il plaçait au-dessus de l'autorité de l'empereur : « *haben wir [...] die keyserlich Maiestat mit gepurlicher erbietung underteniglich thun bitten, an unsern heiligen vatter den Pabst und den Stule zu Rome gnedige furderung zu thun, umb bestetigung unser Chure zu erlangen* »[1].

La conclusion était bien que l'empereur ne saurait prendre ici partie contre Diether : « *ob die keyserliche Maiestat ichtes vermeynet gegen uns oder unserm Stifft furzunemen* », « *Auch In vorgenomener wise und und unserm Stifft zu abbruch nit thun sollen* »[2].

La réponse d'Erfurt à se sujet était beaucoup plus concise et ne représentait qu'un paragraphe, là aussi placé à la suite des arguments liés à la construction de la Cyriaxburg[3]. Le Conseil proposait moins une argumentation que des affirmations qui témoignaient d'une conception de l'Empire différente de celle de l'archevêque. L'empereur « *gebotten hat nicht czu gestatten die wertlichen hohen unnd nidern Gerichte by uns czu uben lassen Solichs wir unsers herrn von Mencz Schultheissen zcuerkennen* » et « *die hohen und nidern gerichte von der keiserlichen Maiestat und des heilgen Richs wegen czu unser handen zcunemen, die mit erbern täglichen luten usz unsern Rathe ader Gemeyne beseczen und entseczen* »[4]. La volonté impériale avait été, comme il se devait, respectée : « *solchs unnd meher der keiserlichen maiestat meynung vernomen und verstanden wurdet* », « *in gehorsam der keiserliche maiestat gebotten und des haben halten mussen* »[5].

On comprend ainsi en lisant le paragraphe que l'empereur pouvait intervenir partout dans l'Empire et non seulement sur son « *erbeland* », qu'il pouvait agir dans les territoires médiats et qu'il devait y être obéi ; qu'il représentait donc toujours un pouvoir supérieur à celui du seigneur du territoire qui n'était que seigneur d'un ensemble circonscrit et non de la totalité de l'Empire. La désignation de l'empereur comme « *unser*

[1] « Nous avons fait prier la Majesté impériale avec la démarche convenable et notre rang de sujet, de faire la demande à notre Saint Père le pape et au Saint-Siège de Rome, pour obtenir la confirmation de notre dignité électorale », *ibid.*, p. 184-185.
[2] « si la Majesté impériale pense vraiment agir contre nous ou notre siège », p. 184 ; « devoir aussi de la sorte ne pas nous pousser, ou notre siège, à l'effondrement », *ibid.*, p. 185.
[3] Placard d'Erfurt, p. 212.
[4] *Ibid.* : « a ordonné de ne pas permettre que les droits de haute et basse justice soient exercés chez nous par ceux que nous reconnaîtrons comme des écoutêtes de notre seigneur de Mayence », « prendre dans nos mains les droits de haute et basse justice au nom de la majesté impériale et du Saint-Empire, et les conférer ou les reprendre à des hommes honnêtes pris dans notre Conseil ou notre commune ».
[5] *Ibid.* : « cela et bien plus a été perçu et compris de la pensée de la majesté impériale », « nous avons dû tenir en obéissance ce que nous a commandé la majesté impériale ».

aller gnedigsten herre der Romische keiser »[1], à deux reprises dans ce passage, soulignait aussi l'existence de ce lien entre l'empereur et tous les membres de l'Empire. La désignation usuelle de l'archevêque de Mayence était « *unser herr* » ou « *unser gnediger herr* ». L'usage par les chancelleries du superlatif pour l'empereur montrait clairement qu'il était placé au-dessus de tous les autres ; la présence du pronom possessif établissait tout aussi nettement le lien propre à la ville, dans lequel, selon Erfurt, l'archevêque ne jouait aucun rôle et n'avait plus qu'à se soumettre. L'empereur était supérieur à Diether et pouvait donc passer outre et intervenir même dans les territoires de celui-ci. La structure de l'Empire était donc celle d'un corps dont tous les membres et les états étaient reliés à la tête[2].

Ces textes mobilisaient un espace public élargi : tous deux étaient accompagnés d'une lettre qui en demandait l'affichage public dans le territoire du destinataire. Au-delà des seigneurs et gouvernements urbains à qui le texte était envoyé, l'argumentaire s'adressait donc à tous les membres de l'Empire, et il avait été explicitement conçu pour une diffusion très large[3]. L'imprimerie et les nouvelles techniques étaient utilisées activement par Erfurt, comme par de nombreuses autres villes, pour accéder à un espace plus large et étendre la sphère publique[4] dans laquelle elles pouvaient agir. Cela reposait sur l'existence d'une opinion publique, mais ces envois participaient aussi à la construction de cette opinion publique, qui pouvait être informée, mobilisée et impliquée au profit des acteurs d'un conflit.

Cette sphère publique n'avait cependant pas le même visage pour Diether ou pour les conseillers d'Erfurt, comme le révèlent les protocoles initiaux des deux textes. Les mentions des destinataires des deux placards redoublaient en effet les divergences dans la conception de l'Empire et la construction de deux espaces sociaux et politiques.

---

[1] *Ibid.* : « notre seigneur le plus gracieux de tous, l'empereur romain ».

[2] C'était bien l'argumentation mise en œuvre par les ligues urbaines, qui se présentaient non comme une opposition à l'empereur mais comme une aide que les villes lui apportaient. Une bibliographie abondante existe sur les ligues, je renverrai ici simplement à un ouvrage récent qui réinterroge la notion par la question de l'emprise spatiale des ligues : Laurence BUCHHOLZER-REMY et Olivier RICHARD (dir.), *Ligues urbaines et espace à la fin du Moyen Age / Städtebund und Raum im Spätmittelatle*r, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012.

[3] On sait néanmoins que la demande ne fut pas toujours satisfaite : un exemplaire au moins du texte erfurtois avait encore, en 1890, les quatre coins intacts, ce qui montre qu'il n'avait pas été placardé. Il était assez courant que les villes ne placardassent pas les écrits reçus pourtant à cet effet : ils étaient ainsi conserver pour mémoire. Je remercie Jean-Dominique Delle Luche de m'avoir transmis ses observations concernant les invitations à des concours de tirs.

[4] La communication était bien pensée comme relevant d'une publicité qui achevait le sens du message. Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'Espace public au Moyen âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

Tableau 1 : protocoles initiaux des placards de 1480

Placard de Diether d'Isenbourg	Placard d'Erfurt
Den Erwirdigen und Durchluchtigen hochgebornen allen und Iglichen Churfusten und fursten geistlichen und werntlichen,	Allen und iglichen Churfursten und fursten Geistlichen und Wertlichen Graffen fryen herrn Abbten Probsten Rittern Knechten heubtluten Amptluten Vogten Phlegern Vorwesern Schultheissen Richtern Burgermeistern Rethen Burgern und Gemeynden
Entbieten wir Diether von gottes gnaden des heiligen Stuls zu Meincz Erczbischoff des heiligen Romischen Richs durch Germanien Erczcanczler und Churfurst unser fruntliche dienste und was wir liebs und gutes vermogen.	Empieten wir Ratismeister und Rath der Statt Erffurt iglichem nach synem state und wirden unsere willige und fruntliche dienste zcuuor
Auch wirdigen wolgebornen Edeln Prelaten Grauen fryhen herren Strengen und vesten von den Ritterschafften und den Ersamen des heiligen Richs und andern Stedten und allermenniglichen unsern fruntlichen grusz und gunst zuuor	Erenwirdigen durchluchtigen hochgebornen Churfursten fursten Edelen wolgebornen Erenwirdigen Wirdigen Gestrengen Erbarn Vesten fursichtigen und Ersamwiesen gnedige gunstige herrn und guten frunde
A tous et à chacun des honorables et éclairés princes électeurs et princes, de haute naissance, spirituels ou temporels,	A tous et chacun des princes électeurs et princes, spirituels et temporels, comtes, libres seigneurs, abbés, prévôts, chevaliers, valets, capitaines, officiers, avoués, curateurs, représentants, écoutêtes, juges, *Ratsmeister*, conseils, bourgeois et communes,
nous présentons, nous, Diether, par la grâce de Dieu archevêque du Saint Siège de Mayence, archichancelier du Saint Empire romain en Germanie et prince électeur,	nous présentons en premier lieu, nous *Ratsmeister* et Conseil de la ville d'Erfurt, à chacun selon son état et sa dignité, notre

notre service amical et ce que nous pouvons physiquement et matériellement. Aussi aux dignes et bien nés nobles, prélats, comtes, barons, sévères et forts, membres de la chevalerie et aux hommes honorables du Saint Empire et aux autres villes et à tout un chacun, notre salut amical et bienveillant[1].	service amical et zélé, à vous les honorables et illustres princes électeur de haute naissance, princes, nobles, à vous seigneurs gracieux et bienveillants, bien nés, honorables et dignes, sévères, honnêtes, forts, prudents et sages, nos bons amis[2].

Les dissemblances sont nombreuses dans ces deux formules de salutations. Là où Diether ne donnait que peu de détails quant à la variété des destinataires du placard, et n'en donnait que pour le monde de la noblesse, le Conseil d'Erfurt s'adressait à toutes les catégories qui structuraient l'organisation politique de l'Empire et exerçaient une parcelle d'autorité. La longue énumération des titres et fonctions administratives reflétaient aussi la structure territoriale d'un Empire morcelé et fractionné en multiples territoires, médiats ou immédiats, de toutes tailles, et caractérisés par la discontinuité.

Les précisions données dans la salutation de Diether dessinaient les contours du seul groupe des nobles. Par ailleurs, la salutation était divisée en deux étapes dans ce placard, avant et après le nom et les titres de l'auteur, ce qui divisait aussi la population de l'Empire en deux groupes : les plus puissants d'un côté, princes électeurs en tête, et tout le reste de l'autre, formant un groupe où se distinguaient, là encore, essentiellement les nobles, le reste étant ramassé dans le terme « *allermenniglich* » (tout un chacun).

Au contraire, le Conseil d'Erfurt, même s'il présentait les destinataires avant et après le salut, n'adressait qu'une seule salutation à tous et donc la même pour tous, sans introduire la nuance que l'on trouve dans le texte de Diether où les uns, les plus nobles, recevaient l'assurance de son service (« *dienste* ») et de tout ce qu'il pouvait leur offrir (« *und was wir liebs und gutes vermogen* ») alors que le reste des membres de l'Empire ne recevait que son salut (« *grusz* »), qui, pour être amical et bienveillant (« *fruntlichen* », « *gunst* »), n'en était pas moins un terme réservé aux destinataires dépendants et

[1] Placard de Diether, p. 178.
[2] Placard d'Erfurt, p. 209.

dominés[1]. La distinction entre les destinataires n'était faite, dans le texte erfurtois, que par la mention « à chacun selon son état et ses dignités » (« *iglichem nach synem state und wirden* ») qui indiquait bien la conscience que la ville possédait de sa position différente face à un prince électeur ou à un simple écoutête, et des écarts qui existaient entre les membres de l'Empire. Toutefois, tous étaient membres à parts égales de l'Empire et bénéficiaient à ce titre du même zèle erfurtois – ce qui peut aussi s'expliquer par la position de la ville cherchant à faire valoir son droit et donc à trouver des alliés. Dans sa correspondance, en effet, on observe une gradation très fine des destinataires.

Le protocole initial du placard de l'archevêque montrait par ses formulations une distinction très claire entre l'archevêque et quelques-uns de ses destinataires – ses pairs électeurs plus valorisés par les qualificatifs – et le reste des destinataires qui pouvait bénéficier de sa bienveillance mais n'entrait pas dans une relation d'égalité ou même d'alliance. Au contraire le Conseil d'Erfurt se prévalait d'une amitié entre lui et l'ensemble de ses destinataires (« *guten frunde* », bons amis). Cette amitié instaurait une égalité entre les participants à l'échange mais impliquait aussi une certaine solidarité chez ceux qui recevaient les arguments d'Erfurt. Au contraire, dans le placard de l'archevêque, l'amitié était utilisée de façon beaucoup plus mesurée et ciblée : les bons amis étaient les princes de Saxe, alliés de l'archevêque contre la ville[2].

La séparation entre l'archevêque et ses destinataires était renforcée encore par la mention des titres et fonctions de Diether après son nom. Certes, rien là que de très classique, avec la formule de dévotion, le titre d'archevêque et celui d'archichancelier de l'Empire. Mais cela lui permettait d'une part de rappeler sa dimension autant temporelle que spirituelle, et d'autre part d'insister sur son importance dans les deux domaines puisqu'il occupait les plus hautes fonctions ecclésiastiques et politiques. Sa puissance était donc indépassable dans son territoire, mais aussi dans l'Empire. Archichancelier pour la Germanie, il était traditionnellement chargé d'établir et vérifier l'authenticité des actes impériaux et de contrôler l'attribution des offices dans les institutions de l'Empire ; prince électeur, il faisait l'empereur avec ses six pairs. Au contraire, le Conseil d'Erfurt ne pouvait se nommer que comme auteur du texte. Derrière l'apparente simplicité de cette présentation, on peut néanmoins lire déjà une revendication d'autonomie politique et de participation au discours public.

---

[1] Voir chapitre 6.

[2] « *haben die selben von Raits wegen [...] offentlichen geredt, das die unsern von Erffurt solichs nach anders das den selben unsern besundern lieben frunden von Sachszen und den Iren zu gutem komen mochte nicht widder sy* », [les mêmes, au nom du Conseil [...] ont dit publiquement que les nôtres d'Erfurt ne voulaient plus, ainsi ou autrement, être contre nos très chers amis de Saxe et les leurs, et voulaient être en bonne entente avec eux], Placard de Diether, p. 182.

Cela s'accompagnait de la mention immédiate, dans le placard erfurtois, des villes comme destinataires et état de l'Empire, parmi les autres officiers et juste après les plus grands nobles. Les conseillers s'adressaient aux villes à la fois en tant qu'entités politiques autonomes (avec la mention des institutions de gouvernement qu'étaient les *Ratsmeister* et les Conseils) mais aussi en tant qu'associations jurées et groupes d'hommes égaux entre eux (les bourgeois (« *Burgern* ») unis en commune (« *Gemeynden* »), terme qui venait clore l'énumération et prenait de ce fait une valeur plus forte. Au contraire, dans le texte de Diether, les villes n'apparaissaient que dans un deuxième temps, saluées de façon minorée avec les autres membres secondaires de l'Empire. La formule « et les autres villes » qui les rassemblait sans détails ni nuances en un groupe indistinct ne méritant pas de précisions, contrairement à la noblesse, était ici dépréciative, tout comme l'était le choix du terme « *Stadt* » (ville) qui gommait la dimension politique et juridique pour se concentrer plus sur les fonctions de peuplement de la ville, non devenue commune et donc bien restée sous la totale emprise seigneuriale.

Cette compréhension avant tout économique des villes et cette ignorance délibérée du monde urbain politique étaient également visible dans le choix des fonctions énumérées par Diether : les titres données étaient uniquement ceux de l'aristocratie déclinée dans son intégralité. Les conseillers se distinguaient de deux façons : ils donnaient moins de titres de noblesse, et ils ne donnaient pas qu'eux. Erfurt s'adressait aussi à des officiers seigneuriaux ou municipaux, et à tout le monde de l'administration. L'Empire n'était pas seulement formé des membres nobles, mais aussi d'autres états – clergé, et non pas seulement haut clergé, et bourgeois chargés des institutions urbaines. Cela reflétait aussi toute une culture et une sociologie urbaines d'officiers juristes et spécialistes de l'administration. On constate aussi que l'empereur était laissé à l'écart des salutations et donc des destinataires. Le conflit se réglait au niveau des membres de l'Empire sans en impliquer la tête.

Les deux visions très différentes de l'Empire étaient donc à l'œuvre dès les protocoles initiaux des deux textes. Pour Diether, l'Empire apparaissait constitué de deux éléments : les très grands seigneurs, et les autres. La paix impériale venait de ce que les premiers détenaient et exerçaient une autorité sans conteste sur les seconds, qui bénéficiaient de leur bienveillance. Pour le Conseil, l'Empire était fait d'une multitude de membres représentants tous les niveaux de l'échelle sociale mais tous unis par une égalité instaurée par l'amitié, garante de l'harmonie et de la paix dans l'Empire.

Maîtrise et légitimité du discours

L'un des éléments qui assurent la maîtrise du discours est la possession et l'usage d'un lexique adéquat et précis. Les conseillers d'Erfurt se trouvaient sur ce point dans une situation complexe car ce vocabulaire leur faisait défaut. Les catégories traditionnelles organisant le monde urbain dans l'Empire étaient insuffisantes pour rendre compte de la situation de la ville. Le cas d'Erfurt n'existait pas en effet dans le droit impérial ; les principales catégories étaient celle de ville libre et celle de ville territoriale, même si des évolutions et passage de l'une à l'autre catégorie étaient possibles. Mais dans ce cadre de référence la seule définition possible était donc une définition négative, catégorique chez l'archevêque : « *Das die Stadt Erffurt eyns Ertzbischoffs zu Meintz und syns Stiffts gantz eygen und keyn fry stadt ist* »[1], un peu moins chez les Erfurtois qui rappellaient cependant qu'ils n'avaient jamais revendiqué la liberté urbaine : « *das wir nicht die sin, als wir in unsers herrn von Mencz schriefft angeczogen werden, sondern in eren und tugentlicher frommuckeit den fuszstapphen unser vorfarn mit hulffe des almechtigen gottes volgen und nummer anders erfunden werden wollen* »[2], « *das unser herr von Mencz usz unnottorfft uszgeschriebenn hat das Erffurt keyn frye Statt sin solle* »[3]. Le terme de « liberté » n'était utilisé qu'au pluriel et toujours associé aux coutumes, traditions et privilèges de la ville : « *unsern friheiten, gewohnheiten, herkomen und gerechtickeiten* »[4]. Il était aussi omis dans plusieurs occurrences de cette énumération. Mais aucune définition positive ne venait compenser cette négation : Erfurt ne pouvait se comprendre qu'en creux, qu'en absence, et n'était pas dicible dans le droit de l'Empire. Partant, elle n'existait pas et était réduite à son statut de ville territoriale par l'archevêque dans son placard – avant de l'être plus définitivement par la *Reduktion* de 1664. L'impossibilité de caractériser positivement la ville dans des catégories existantes et acceptables, et l'impossibilité pour la ville de produire une catégorie nouvelle, également acceptable, anéantissaient l'argumentation de la ville : ou la ville était libre, ou elle ne l'était pas. Le partage était très simple et si la ville n'était pas libre, c'était qu'elle était sous l'autorité de l'archevêque et point n'était besoin de préciser et de nuancer : la négation la plus totale resterait vraie et la ville n'était que la propriété de son seigneur. Le discours et le droit ici

[1] Placard de Diether, p. 192 : « Que la ville d'Erfurt est tout entière à un archevêque de Mayence et à son siège et n'est pas une ville libre ». La formule est répétée pour clore le placard : « *und das Erffurt des Stiffts zu Meincz ganzce eygen und keyn fry Stadt ist* » (et qu'Erfurt est toute entière à au chapitre de Mayence et n'est pas une ville libre), p. 202.

[2] Placard d'Erfurt, p. 210 : « Que nous ne sommes pas tels que nous sommes dépeints dans l'écrit de notre seigneur de Mayence, mais nous voulons suivre, avec l'aide de Dieu tout-puissant, les pas de nos prédécesseurs, dans l'honneur et la piété vertueuse, et ne voulons jamais être perçus autrement ».

[3] *Ibid.*, p. 212 : « Que notre seigneur de Mayence nous a bien inopportunément écrit qu'Erfurt ne devait pas être une ville libre ».

[4] Ibid., p. 210-211 : « nos libertés, coutumes, traditions et juridictions ».

étaient des « systèmes d'exclusion » de celui qui parlait, incapable de désigner sa situation d'une façon efficace[1].

Le Conseil tenta cependant de proposer la situation d'une définition sans nom et même innommable faute d'exister dans le cadre juridique impérial. Le placard rédigé par les bourgeois d'Erfurt énumérait ainsi les droits, compétences et attributions du Conseil face à ceux de l'archevêque. Là, au contraire, le rôle du Conseil pouvait être toujours défini de façon positive, puisque c'était l'affirmation de ce qu'il pouvait et des domaines dans lesquels il était légitimement compétent et autorisé à exercer son pouvoir. La définition était en outre extensive : composée de quarante-sept items, elle empilait les droits du Conseil avec des formules déclaratives qui ajoutaient et étendaient, d'un paragraphe à l'autre, les droits du Conseil, de celui de juger les assassins à celui de contrôler l'ordre public des marchés en passant par celui de construire les ponts ou d'organiser le brassage de la bière. Ces items précisaient également les relations du Conseil avec l'archevêque, du Conseil avec les bourgeois et de ces derniers avec l'archevêque. La définition de l'archevêque était au contraire négative, rappelant ce qu'il ne pouvait pas ou plus – après concession de privilèges par ses prédécesseurs – et restrictive, se rétractant progressivement jusqu'à laisser l'image d'un seigneur certes possesseur de la ville (toujours sa « *getruwe tochter* »[2]) mais ne pouvant plus rien y faire ni rien en faire[3].

Au final, cette argumentation n'avait pour but que de pouvoir affirmer l'existence d'une certaine liberté urbaine. Si le Conseil ne prétendait jamais qu'Erfurt était une ville libre (ce n'était *keyn frye statt*), elle disposait selon lui d'une certaine liberté, celle du Conseil et de la commune, et cette liberté, garantie par les écrits anciens, était présentée comme intangible. Ne disposant que d'une faible marge de manœuvre dans l'interprétation juridique, les conseillers parvenaient difficilement à concilier le statut non libre de la ville avec les « libertés » qu'elle possédait néanmoins et qu'ils revendiquaient.

---

[1] Michel FOUCAULT, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

[2] *Ibid.*, p. 222 : « fille fidèle ».

[3] Il lui était ainsi impossible de la mettre en gage ou de s'en servir pour rembourser des dettes : « *Item der Rath unnd gemeyne Statt zcu Erffurt sollen von nymandt, er sy furste Graffe Ritter dienstmann unnd sunst keynem in was wesen ader stants er sy, an iren lieben ader guternn, umb sache ader schuld eines Erczbischoffs zu Mencz ader des Stiffts angesochten betrubet beschediget gekumert gehemmet gefedehet ader uffgehalden werden des Rathis und gemeyner Statt friheit* » [Item le Conseil et la commune ville d'Erfurt ne doivent être requis, agités, dévastés, troublés, entravés, mis en faide par quiconque, qu'il soit prince, comte, chevalier, ministérial ou qui que ce soit, de quelle condition et de quel état qu'il soit, dans leurs corps ou leurs biens, pour des affaires ou des dettes d'un archevêque de Mayence ou du siège, et la liberté du Conseil et de la commune ville ne peut être suspendue], *ibid.*, p. 220. La ville était inaliénable et ne pouvait servir à l'archevêque à rembourser une dette ; elle était aussi désolidarisée de son seigneur et ne pouvait être l'objet de mesures punitives contre lui.

Mais l'absence de terme reconnu et partagé et l'incapacité de la ville à produire un lexique spécifique et admis empêchait le développement d'un discours vraiment acceptable et convaincant, tant pour l'archevêque que pour l'ensemble de l'Empire. Il n'existait pas de langue commune aux deux partenaires du discours. L'archevêque utilisait une catégorie réductrice à son avantage et les Erfurtois tentaient d'introduire nuances et complexité sans disposer d'un lexique approprié. Le terme commun était négatif – ville non libre – et imprécis. Cette imprécision avait pu être exploitée par les deux partenaires du XIII[e] siècle à la fin du XV[e] siècle mais à la fin de ce dernier l'archevêque entendait reprendre la maîtrise de la norme, du droit et de la langue en rappelant la définition d'une telle ville. Son placard dans la dernière partie s'apparentait en effet à une définition exhaustive de ce qu'était une ville non libre, de ce qu'elle pouvait faire et de ce qu'elle devait à son seigneur. La ville n'était qu'en mesure de répondre ; elle ne pouvait que tenter de proposer une autre définition. Cette double compréhension de la situation avait servi les deux partenaires dans les derniers siècles du Moyen Age mais se transformait en incompréhension radicale dès lors que l'un des deux souhaitait changer le rapport de force – et pour cela devait rappeler le sens des mots. La fluidité du lien entre l'archevêque et la ville était aussi le fruit d'un flou lexical et discursif. Dès lors que l'archevêque souhaitait rigidifier le lien et le replacer dans la norme traditionnelle, il pouvait s'appuyer sur le langage et rappeler qu'il n'existait ni catégorie ni mot pour désigner la ville, impuissante dès lors à faire reconnaître une situation qui, *de jure*, n'existait pas. L'archevêque au contraire pouvait multiplier les occurrences d'un lexique du non-droit appliqué à la ville, toujours « *onrecht* »[1].

On trouve également de nombreuses formules d'opposition : « *widder Ire pflichte* », « *gegen uns uns unserm Stifft* »[2], qui construisaient ainsi deux pôles, celui de la légalité et du droit incarné par l'archevêque (« *unser und unsers Stiffts gerechtigkeit* », « *unser und unsers Stiffts recht* »[3]), et celui d'une absence de droit, et donc pôle de l'injustice, autour des conseillers de la ville.

La maîtrise des mots échappait donc à la ville. Et plus encore que les arguments déployés dans les placards et reçus ou non par le destinataire principal et les témoins du conflit, c'était le discours lui-même et sa production qui était les véritables enjeux de la

[1] « Inique ». Par exemple, Placard de Diether, p. 178 : « *Ires onrechten furnemens* » [son comportement inique], répété p. 181 ; p. 183 : « *Irem onrechten mutwillen* » [leur inique orgueil], ou p. 187 : « *gegen Irem rechten herrn* » [contre leur seigneur selon le droit].

[2] *Ibid.*, p. 178 : « contre leurs devoirs, contre nous et notre siège ». Aussi p. 182 : « *sich widdern* » [se tourner contre], p. 186 : « *widder unser und unsers Stiffts gerechtikeyt und alt herkommen* »[contre notre coutume et nos anciennes traditions, et celles de notre siège]

[3] *Ibid.*, p. 179 : « notre justice et celle de notre siège » ; p. 181 : « notre droit et celui de notre siège ».

lutte, et la condition décisive d'une réussite ou d'un échec. Le placard erfurtois était tout entier tourné vers ce but, s'emparer d'un pouvoir qui consistait aussi à *pouvoir dire*, par la maîtrise du vocabulaire ou par celle du discours de façon générale. Cet enjeu était également très clair dans le placard de l'archevêque et l'on voit bien que c'était l'un des enjeux centraux du conflit, ce qui explique aussi qu'il ait été porté sur une scène plus large et aux yeux de nombreux témoins devant qui la ville voulait montrer qu'elle maîtrisait le discours, et devant qui l'archevêque voulait lui interdire de dire.

La fin de l'extension du pouvoir des villes dans l'Empire à la fin du Moyen Age ne fut pas seulement le fait d'une reconquête seigneuriale, mais marquait aussi les limites de la capacité des villes à étendre leur autorité et à justifier cette autorité vis-à-vis de l'extérieur. Les placards de l'archevêque et du Conseil d'Erfurt le montrent bien : la ville s'épuisait à clamer son droit sans plus trouver d'audience. Cet échec des villes est aussi bien visible dans l'argumentaire lui-même, qui échoua à exprimer un droit propre aux villes dans une langue qui leur serait particulière et serait reconnue par les autres membres de l'Empire. Le lexique utilisé dans le placard erfurtois de 1480 était fortement marqué par le discours religieux : le vocabulaire chrétien occupait une place importance dans le discours politique de la ville. La conscience politique de la ville ne s'exprimait pas de façon autonome, au moyen d'un lexique original. Elle ne s'exprimait pas non plus en des termes politiques : le vocabulaire utilisé – que l'on considère les mots isolés ou les expressions – était en grande partie hérité du vocabulaire de la théologie. La lutte entre la ville et son seigneur dépassait le cadre temporel, car le seigneur était un archevêque : s'opposer à ses droits seigneuriaux était aussi entrer dans un affrontement sur le plan spirituel.

La maîtrise du discours était d'abord la maîtrise de l'échange lui-même et de son déroulement temporel. C'est l'archevêque qui ouvrit le discours ici, et qui choisit de poursuivre le conflit avec la ville de cette manière – non exclusive d'ailleurs de conflits armés. Son texte est daté du 29 juin 1480[1] et la ville répondit le 14 décembre suivant[2], le temps sans doute d'avoir eu connaissance du placard de Diether, qui ne lui était pas adressé, et d'avoir pu rédiger la réponse appropriée après réunion et concertation des

[1] « *Geben zu sanct Martinsburgk In unser Stadt Meintz under unserm uffgetrucktem Ingesigel uff sanct Peter und Pauels dag. Anno domini Millesimmo quadringentesimo octuagesimo.* » [Donné à la Martinsburg dans notre ville de Mayence sous notre sceau imprimé le jour de la Saints-Pierre-et-Paul. L'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt], Placard de Diether, p. 190.

[2] « *Geben under unserm Secret Am dornstage nach Lucie virginis Anno ic lxxx* » [Donné sous notre petit sceau le jeudi après la Sainte-Lucie en l'an 1480], Placard d'Erfurt, p. 224.

conseillers, et aussi consultation des juristes au service de la ville et en particulier du protonotaire[1].

La ville en était réduite à se défendre. Elle rappelait pour cela les traités passés et essayait de présenter la situation sous un jour sensiblement différent à défaut de pouvoir en faire une catégorie existante du droit territorial ou impérial. On observe entre les deux placards un jeu constant de renversement d'un terme à l'autre : chaque item est présenté de façon inversée par Diether d'Isenbourg ou par les conseillers. Cela manifeste bien cette compréhension duale d'un même phénomène, et au final une incompréhension totale entre les deux partenaires qui voyaient les choses de façon radicalement opposée et donc irréconciliable[2].

Mais ce jeu du renversement n'était pas que le fait d'Erfurt répondant à l'archevêque. Celui-ci en usait aussi au moyen de la formule « *als ob* » (comme si) qui revenait régulièrement dans son placard de façon à faire des conseillers d'Erfurt d'injustes accusateurs ou des contempteurs du droit. Et c'était lui qui maîtrisait l'échange et l'argumentation de bout en bout : il l'initiait par son placard, en choisissait les thèmes et le terrain (en envoyant le premier son texte à de nombreux autres membres de l'Empire), les temporalités, les acteurs. Il pouvait aussi réduire la ville au silence et le fit, avant de la présenter comme volontairement muette et refusant les rencontres et les diètes. Peu importait alors que la ville démontrât cette manipulation : l'archevêque était maître du discours et de ses conditions de production, c'était bien lui qui pouvait autoriser ou non la ville à y prendre part.

Au contraire, la ville échouait à la fois à maîtriser le vocabulaire et à nommer, et partant à légitimer et pérenniser des situations, et à affirmer une capacité et une légitimité discursive. La parole de la ville pouvait bien être dite, elle n'était pas entendue, elle était exclue des débats et n'existait donc pas. En cela, elle était semblable à la parole du fou et signalait véritablement « un partage et un rejet »[3] au sein de l'Empire, partage entre les acteurs souverains et les autres, et rejet des acteurs non souverains dans le silence ; partage qui redoublait celui qu'opérait la définition de l'Empire selon Diether.

L'archevêque parvenait enfin à contrôler le discours de la ville au-delà des placards en organisant aussi toutes les prises de parole de la ville. Il rendait par là visible dans tout

[1] *Cf.* chapitre 2.
[2] Contrairement à un Conseil qui mobilisait dans son discours un ensemble des sens hérités et de rituels, et validait ainsi son propos, Diether ici en restait à la signification brute et immédiate d'un énoncé qui valait pour lui-même et en lui-même : « la vérité [...] ne résidait plus dans ce qu'*était* le discours ou dans ce qu'il *faisait*, elle résidait dans ce qu'il *disait* », Michel FOUCAULT, *L'Ordre du discours*, *op. cit.*, p. 16. Les italiques sont dans l'original.
[3] *Ibid.*, p. 12-15.

l'Empire que la ville ne pouvait en réalité pas prendre la parole et que lui seul avait la capacité d'autoriser ses sujets à parler ou se taire : il se mettait donc en scène véritablement en seigneur dominant pouvant réduire ses dépendants au silence.

Il utilisait pour cela plusieurs stratégies visant à faire de sa parole la seule digne d'être lue, entendue et écoutée, et de celle de la ville une quantité négligeable. S'il était outré que ses messages écrits aient pu être ignorés à de nombreuses reprises, il n'hésitait pas, lui, à ne pas tenir compte des messages de la ville comme celle-ci ne manqua pas de s'en plaindre[1]. L'existence même de ces messages était discréditée : ce sont des « *vermeinte schrift* »[2].

Un autre élément montre bien comment Diether faisait du discours un attribut exclusif. Avant que le conflit n'en vînt au point d'être exprimé dans tout l'Empire, des négociations avaient eu lieu entre les deux parties. Ces négociations étaient relatées de façon très différente dans les deux textes.

L'archevêque l'évoquait ainsi :

> haben wir In guter meynung unser trefflich Rethe nach unser bestetigung gein Erffurt geschickt zu handeln, da mit allenthalben beschee das billich were [...] und wie gelimpflich und richtlich sich die unsern erzeigt und unleugbar bericht unser gerechtigkeit gethan haben, hat gegen den unsern von Erffurt nit verfangen. Sondern sie haben Irem druczigen unrechten vornemen gefolgt und darczu Ire unrechte beswerung gemeret [...] und als wir und unser Capitel nach zukunfft unserer geschickten sie der und anderer beintregung halben beschrieben, und sie dar uff etliche der Iren fur uns her usz gein meintz geschickt haben, die selben Ire geschickten, unsere meynung und redde nit horen, noch eynen dag dar uff harren wollen, und sin homuttiglich und druczlich unverhoret unsers furgehens von dannen geschieden, wir getruwen, Ine von unserm gemeynen Raite zu Erffurt noch unser gemeyn daselbst also nit entpfollen gewest sy[3].

La ville décrivait les choses de façon toute différente :

> und haben darnach dem Capittel zcu Mencz meher geschrieben und flieszig gebeten umb unser truwe und liebe willen, so wir zcum Stiffte tragen, unns nicht zcuversagen eyn general Capittel gein Franckfurt zcumachen, die malstatt yn basz dann uns gelegenn were, Dhomdechant und die herrrn so darin gehorten nach ordenung irer statuta und gewonheit gemeynlich darczu forden auch des Stiffts getruwe Ritterschafft

[1] Placard de Diether, p. 183-184 et 202.
[2] *Ibid.*, p. 182 : des « soi-disant écrits ».
[3] *Ibid*, p. 181 : « Nous avons de bon gré envoyer nos bons conseillers à Erfurt pour s'occuper de notre confirmation, pour que tout se passe comme il fallait [...], et les nôtres se sont montrés mesurés et respectueux du droit, et ont indéniablement respecté notre coutume, mais cela n'a rien avancé dans les affaires d'Erfurt, tout au contraire ils [les Erfurtois] ont poursuivi leur comportement arrogant et inique et ils ont encore augmenté leurs complaintes illégales [...] et comme nous et notre chapitre leur avons écrit l'une et l'autre plainte après le retour de nos envoyés, et ils ont envoyé en plus certains des leurs vers nous à Mayence, lesquels envoyés par eux n'écoutent pas notre pensée et notre discours, ni ne veulent attendre un seul jour à ce propos, et sont orgueilleux et arrogants, ils s'en vont sans écouter notre procédure, nous croyons bien qu'elle [la procédure] n'a pas été reçue dans notre Conseil d'Erfurt ni dans notre commune dudit lieu ». On peut citer également, p. 184 : « *und wiewoil die unsern von Erfurt uns abeschrifft solicher keyserlichen brieffe zu geben versagt haben* » [et bien que les nôtres d'Erfurt aient refusé de nous donner une copie de ces lettres impériales].

> und Erbar manschafft in loblicher zcal da bie bitten unser furbrengen zcuhoren, das uns von yn geweigert So wir das vermerckt haben wir mit fliesziger unser bete wieter ersuchung an sie gethan, uns doch gein fulda eynen tag zcu beramenn iren Dhomdechand ader ander usz iren prelaten und ettliche von der Ritterschaft in geringer zcal dahin zcuschicken, So wolten wir die unsern dahin auch senden unser furbrengen nottorfftliglich horenn lassen, solichs uns auch versagt worden ist, des wir aber brieffe zceigen mogen Usz dem meniglich verstehen mag, das wir des frides nicht ungeduldig gewest, sondern fride gnade und gutickeit truwlich und in hochem fliesz gesucht und begert haben [...][1]

Dans un cas, la ville refusait le jeu de la rencontre et de la négociation, elle s'entêtait dans une attitude de défi face à l'autorité légitime du seigneur ; dans l'autre, elle était privée du droit à la parole alors qu'elle ne cessait de proposer la rencontre et de demander une occasion de s'expliquer et faire valoir ses arguments.

La parole urbaine perdait toute réalité dans le texte de l'archevêque. D'une part, elle n'existait presque pas, retenue qu'elle était par des envoyés présentés comme refusant le dialogue. D'autre part, le peu qui était dit était sans qualité : les envoyés étaient ainsi qualifiés d'« arrogants ». Leur discours était vain et sans conséquence, il était même opposé au droit. « *Onrecht* » peut ici signifier que le contenu du discours était contraire au droit, aussi bien que l'existence même d'un discours était contraire au droit. La parole de la ville était une mauvaise parole, qui manquait de sagesse, de fondement et de légalité.

De plus, la parole de la ville était toujours obscène. Elle était marquée par l'orgueil, l'un des péchés capitaux. Mais elle était aussi proprement obscène en ce qu'elle ne trouvait jamais de lieu approprié pour s'exprimer et ne pouvait rester que dans la coulisse des négociations, cachée et jamais dite[2]. Toutes les propositions faites par les conseillers d'Erfurt étaient refusées : l'archevêque ne se rendrait pas ni n'enverrait de délégués dans un lieu tiers, il ne reconnaîssait que sa propre cour pour régler le conflit. Diether organisait ainsi non seulement la parole et les temps de la parole, mais aussi les mouvements des interlocuteurs et les efforts à faire pour parler ; il créait un centre

[1] Placard d'Erfurt, p. 211 : « et nous avons après cela écrit encore au chapitre de Mayence, et prié instamment, au nom de notre fidélité et de l'amour que nous portons au siège, de ne pas nous refuser de convoquer un chapitre général à Francfort, qui alors serait un lieu plus approprié pour nous, le doyen et les chanoines qui y appartiennent, selon l'ordre de leur statut et leurs coutumes, et demander aussi une honorable assemblée de la fidèle chevalerie du siège, en bon nombre, pour qu'ils écoutent là notre argument, et cela nous fut refusé. Dès que nous l'avons su, nous vous avons de nouveau instamment prié de nous accorder une diète à Fulda et d'y envoyer votre doyen et d'autres de vos prélats et certains de la chevalerie en petit nombre. Et nous voulions aussi y envoyer les nôtres et faire entendre notre nécessaire argument, ce qui nous a aussi été refusé, mais nous pouvons montrer des lettres, à partir desquelles chacun peut comprendre que nous n'avons pas été contraires à la paix, mais que nous avons fidèlement et avec zèle cherché et désiré la paix, la grâce et la bénignité ». Ni Francfort ni Fulda ne sont dans les territoires de l'archevêque de Mayence.

[2] *Dictionnaire de l'Académie française*, 9e édition : « emprunté du latin *obscenus*, proprement de mauvais augure, sinistre, puis compris comme qui ne doit pas être montré sur scène » [http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/generic/cherche.exe?15;s=133757700;;]. Pour le Moyen Age, ce sens n'est pas attesté chez Du Cange.

discursif autour de lui à l'exclusion de tout autre espace dans son territoire – à Erfurt par exemple – ou hors de son territoire. La ville au contraire cherchait à élargir l'espace dans lequel se tenait le discours et à impliquer des témoins et d'autres partenaires – peut-être pour éviter de nouveau que l'archevêque ne conteste ce qui avait été dit ou les conditions dans lesquelles cela avait été dit. On observe ici un mouvement similaire à celui de l'adresse du texte, qui ouvrait le dialogue à une multitude d'acteurs quand Diether le restreignait aux plus éminents membres de l'Empire.

Diether refusa ici à la ville autant la parole que l'initiative de la parole et de la proposition : la rencontre ne pouvait être provoquée que par le seigneur. Il faisait de lui-même la seule instance apte à autoriser à parler, et donc aussi à interdire (« *versagen* ») le discours d'un autre. Au-delà des oppositions sur les droits et les devoirs de chacun, l'enjeu de cet échange était bien la possibilité de prendre la parole et d'exprimer un discours propre. « [L]e discours [...], ce n'est pas simplement ce qui manifeste (ou cache) le désir ; c'est aussi ce qui est l'objet du désir ; et puisque [...] le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer »[1]. Diether restaura son autorité sur la ville en réussissant à confisquer à la ville un discours audible hors de l'enceinte urbaine et en agissant en instance régulative et normative. La ville ne parvint pas dans ce conflit à s'emparer du pouvoir du discours et elle perdit en même temps la capacité à dire un droit, capacité qu'elle avait acquise au fur et à mesure des privilèges et accords avec les anciens archevêques.

Peu importe donc ce qui s'était réellement passé et qui faisait preuve ici de mauvaise foi : l'enjeu est ailleurs. L'épisode servit à l'archevêque à démontrer sa mainmise sur la parole et son exercice. Lui seul pouvait ouvrir un espace de parole, qu'il pouvait refermer aussitôt et sans explication. Lui seul pouvait autoriser à parler, et pouvait tout aussi bien faire taire : en sa présence, en son territoire, on attendait d'y être autorisé pour s'exprimer.

L'entreprise de Diether était bien une entreprise exclusive qui visait à confisquer dans son territoire toutes les paroles autres, qu'elles fussent intra-territoriales et inférieures à lui ou extra-territoriales et venant d'instances supérieures ou égales. Le discours de l'empereur était en effet également écarté et l'archevêque se présentait bien comme empereur en son territoire : seul, il pouvait y parler, seul, il pouvait y dire le droit.

[1] Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 12.

Le texte de la ville s'en tenait plus au droit, à l'existence des textes juridiques, en recourant à moins d'envolées rhétorique que le texte produit par la chancellerie archiépiscopale. Le texte, peut-être plus précis et « professionnel » des légistes, donnait une impression moins convaincante, restant dans une argumentation minutieuse et scrupuleuse qui plaçait la ville dans une position défensive alors que l'archevêque parvint à imposer les termes du débat et prenait une place offensive.

2 – 1510 ou le réaménagement temporaire des rapports sociaux et politiques internes

A l'issue de ce conflit avec Diether, la ville fut condamnée à lui payer 40 000 florins, ainsi qu'à verser 150 000 florins au duc de Saxe en reconnaissance de sa protection[1]. Le duc de Saxe était intervenu contre la ville aux côtés de l'archevêque afin d'affermir son contrôle sur le bassin thuringien en y maintenant la paix publique et surtout en limitant la puissance d'Erfurt au profit de ses propres possessions et notamment au profit des foires qui se tenaient dans sa ville de Leipzig.

Ces amendes extrêmement lourdes ruinèrent la ville : la levée d'accises, la vente de rentes et les emprunts nombreux auprès de villes ou de particuliers ne suffirent pas à alimenter assez les caisses municipales, et bientôt même le simple paiement des échéances des rentes ou des intérêts des créditeurs ne fut plus possible – sans parler de verser les sommes dues à l'archevêque ou au duc. La pression fiscale accrue sur la population fut le déclencheur d'une crise à l'été 1509, qui se transforma cependant rapidement en conflit des groupes les plus favorisés autour de l'exercice du pouvoir urbain[2].

Cet épisode demeura longtemps la seule occasion d'interroger les contrastes sociaux en ville, la plupart du temps ignorés au profit de la description de la glorieuse ascension erfurtoise vers la liberté. Seul Theodor Neubauer avait auparavant étudié les écarts internes à la commune, d'un point de vue social et non politique. A partir des sources fiscales notamment, il dressa le portrait d'une ville fragmentée à la fin du Moyen

[1] Par les traités d'Amorbach, avec l'archevêque Diether, et de Weimar, avec le duc de Saxe : 0-0/A-VI, n°9 et 9a, et 0-0/A-VIII, n°6 et 7. La ville devait en outre payer annuellement 1 500 florins au duc pour bénéficier de sa protection (*Schutzgeld*).

[2] La révolte est relatée dans le *Variloquus* (autour de 1520), dans les *Bürgerchroniken*, dont une série de manuscrits du XVI[e] siècle est conservée à Erfurt (5-100/4, 5, 8 à 12, 14, 17, 18, 20, 71, 89, 91 ; 5-105/1 à 6) et dans la chronique Kelner (1520) conservée à Bamberg. On dispose également du rapport des envoyés mayençais (édité dans Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.*, p. 80-84) et d'un rapport de délégués saxons (THAW, EGA, Registrande G, pièce 196a, f. 86-100).

Age, et fit de cette fragmentation la cause essentielle de la révolte de 1509[1]. L'« année terrible » fut en effet lue essentiellement au prisme des grandes difficultés financières de la ville et du poids que cela entrainait pour la population, en raison notamment des événements qui y conduisirent[2].

La crise se déclencha le 22 mai 1509, lorsque le Conseil d'Erfurt convoqua quelques-uns des Représentants des métiers et quartiers (*Vormunden*) pour leur exposer la situation financière absolument désastreuse de la ville. Les conflits de la fin du XV^e^ siècle face à l'archevêque de Mayence et au duc de Saxe, et surtout les défaites et les sommes exorbitantes exigées dans les traités de Weimar et d'Amorbach en 1483 avaient ruiné la ville ; les accises sur le pain, la bière et le vin, bien que durement ressenties par la population, n'avaient guère servi que d'expédients sans rétablir l'équilibre financier. Les Représentants présentèrent ces informations à l'ensemble de la commune ; en réaction les bourgeois élurent de nouveaux représentants chargés de défendre au mieux leurs intérêts, les Elus des quartiers et des métiers (« *Erwehlte* »). Ces derniers se rendirent à l'Hôtel de ville le 8 juin 1509 ; ces hommes pénétrèrent dans la salle du Conseil et exigèrent, parmi d'autres revendications, que le Conseil présentât les livres de comptes. La rencontre s'anima et s'envenima : les Elus des quartiers et métiers affirmèrent représenter la commune et ses intérêts, ce à quoi Heinrich Kellner, conseiller depuis une trentaine d'année, appartenant à l'une des plus influentes familles de la ville, ancien *Ratsmeister*, et en 1509 membre du Conseil des Quatre[3], répliqua que c'était bien lui qui représentait, et même était, la commune[4]. Ces paroles radicalisèrent les oppositions et ouvrirent plus de six mois de troubles. L'archevêque intervint, comme les alliées traditionnelles d'Erfurt, Mühlhausen et Nordhausen, qui envoyèrent des délégués pour

---

[1] Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », *MVGAE*, 34-2, 1913, p. 1-78.

[2] Sur la chronologie de la révolte et les différents groupes qui s'y affrontèrent, voir : Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1948 ; Robert SCRIBNER, « Civic unity and the Reformation in Erfurt », *Past and present*, 66, 1975, p. 29-60 ; Ulman WEIß, « Das Tolle Jahr von Erfurt », *MVGAE*, 71/N.F.18, 2010, p. 23-35.

[3] 2-120/1, 2 et 4.

[4] 5-100/4, f. 270[v] : « *Auf diese wort sprach heinrich kelner offentlich wer ist die gemeine ? da sprachen die erwelten undt vormunden, wir wissen nicht anders, dan das es sie die versamlung aller Burger in Erffurt. da stund Er heinrich kelner auf in einen Rathe undt sprach Alhier stehet eine Gemeine, undt dieser wort brachten ihn in Angst undt noth auch darzu umb leib undt leben, undt auf diese wort sprachen die Vormunden undt erwelten diese worte stehen eine gemeine nicht zu leiden, das er sagt, Er sei eine ganze Gemeine, undt darumb sol er nicht von uns kommen, wir wollen ihn gefangen nehmen.* » [A ces mots Heinrich Kellner déclara ouvertement : "Qui est la commune ?" Là les Elus des quartiers et les Représentants dirent : "Nous ne sachons pas qu'une commune soit autre chose que la réunion de tous les bourgeois d'Erfurt". Alors messire Heinrich Kellner se dressa dans le Conseil et dit : "Là est une commune !", et ces mots lui apportèrent effroi et besoin et lui prirent en outre le corps et la vie, et à ces mots les Représentants et les Elus dirent : "Une commune ne peut souffrir ces mots, qu'il dise ainsi qu'il est toute la commune ! Et pour cela il ne doit pas nous quitter, et nous voulons le mettre aux arrêts."]. Les mots ici soulignés sont écrits à l'encre rouge dans le manuscrit.

assister le Conseil dans les négociations avec l'archevêque. Le conflit déborda des limites de la ville : des émissaires erfurtois furent attaqués sur les routes ; de nombreux conseillers et le syndic s'enfuirent et se réfugièrent auprès du duc de Saxe à Weimar ; un vassal de ce dernier, le chevalier Caspar Wagner, entra en faide contre la ville. Heinrich Kellner devint le symbole du mauvais gouvernement et de la « trahison » des conseillers ; torturé à deux reprises dans la première quinzaine d'août 1509, il avoua les diverses malversations, vols et détournements qui expliquaient, aux yeux des insurgés, la situation financière catastrophique de la ville[1]. Les conseillers furent remplacés par de nouveaux bourgeois et un nouveau gouvernement urbain fut rédigé début janvier 1510 sous la supervision des envoyés de l'archevêque[2]. L'« année terrible » s'acheva en juin 1510 avec le procès d'Heinrich Kellner, le 28 juin, et son exécution dans la foulée. Les conséquences de cette révolte durèrent jusqu'en 1516, lorsque les statuts modifiés furent abrogés et que la ville revint à ses anciens statuts.

1509 marqua la fin d'un moment de l'histoire communale d'Erfurt. Si la ville avait déjà connu la défaite militaire (notamment en 1482, d'où 1509 découle en partie), elle n'avait pas connu de tensions internes vives depuis le XIII[e] siècle, et n'avait certes jamais vécu d'événements si graves que l'on y pendît un ancien *Ratsmeister*. C'est en outre un point d'inflexion politique (quand bien même les anciens statuts furent restaurés, la relation à l'archevêque avait changé et la ville ne bénéficia jamais plus du même degré d'autonomie) tout autant qu'économique – à la banqueroute s'ajoutèrent les concurrences nouvelles des foires de Leipzig et de l'indigo importé d'Amérique[3].

Les interprétations classiques de cette révolte, comme de toutes les révoltes médiévales, en faisaient le résultat d'oppositions économiques et fiscales entre des groupes privilégiés, des groupes qui l'étaient moins et des groupes qui ne l'étaient pas du tout. Si la révolte n'était plus comprise comme un paroxysme des affrontements avec l'archevêque privateur de liberté[4], elle l'était comme l'explosion des revendications des groupes les plus dominés, économiquement et politiquement. Ainsi Theodor Neubauer montrait-t-il dans plusieurs articles la polarisation de la ville[5], et c'est aussi selon cet angle

[1] Ces accusations de prévarication étaient fréquentes dans les villes lorsque l'on souhaitait se débarasser d'un conseiller.
[2] Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von* Erfurt, *op. cit.*, p. 62-63.
[3] Sur la guède, voir au chapitre 7.
[4] Ainsi chez Friedrich BENARY, Zur *Geschichte der Stadt und Universität Erfurt am Ausgang des Mittelalters*, t. 1, *op. cit.*.
[5] Theodor NEUBAUER, « Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », art. cit. ; *ID.*, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation, 1. Teil », art. cit. ; *ID.*, « Zur Geschichte der mittelalterlichen Stadt Erfurt ; [= Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation, 2. Teil, bearbeitet] », art. cit.

qu'il interprétait la révolte de 1509, à l'aune de divisions sociales et politiques entre les extrêmes de la société urbaine plus qu'entre des groupes socialement proches et réellement concurrents pour l'exercice du pouvoir[1]. Les études récentes sur les révoltes urbaines ont bien nuancé cette interprétation, en montrant tout le rôle des groupes intermédiaires, disposant d'une certaine assise économique mais exclus de l'exercice du pouvoir[2].

Cependant, la révolte de 1509 ne se déroula pas dans un champ exclusivement délimité par les murailles de la ville ; elle s'inscrivit également dans l'histoire des luttes pour l'émancipation de l'autorité archiépiscopale et doit se comprendre aussi à l'échelle du territoire. Plus encore, elle déborda largement dans un espace régional thuringien : la petite noblesse locale vassale du duc de Saxe et le duc lui-même furent impliqués.

En effet les différentes factions en conflits dans la ville se réclamèrent de différents pouvoirs considérés comme légitimes et, de façon plus pragmatique, comme protecteurs. La ville fut, expliqua la chronistique dès la sortie de la crise, divisée en trois groupes : les partisans du Conseil et de la liberté urbaine, ceux qui se réclamaient du camp de l'archevêque et ceux qui en tenaient pour le duc de Saxe[3]. Ces divisions recoupaient des différenciations sociales internes à la ville : du côté du duc se trouvaient les membres du Conseil en place, appartenant aux familles les plus influentes et dont la puissance politique était ancienne et bien enracinée. Au contraire, du côté de l'archevêque, et donc à la fois du côté de la contestation du Conseil en place, jugé corrompu, et du côté de la réaffirmation d'une fidélité au seigneur, se trouvaient des représentants d'une frange aisée de la commune mais néanmoins largement à l'écart du Conseil et des fonctions les plus prestigieuses et les plus influentes. Du côté de la liberté urbaine ne se trouvait à vrai dire plus grand-monde ; quant à la majorité pauvre de la ville, elle fut vite reléguée dans les faits au rôle d'agent déchaîné et désorganisé de la révolte, utilisé et craint par les bourgeois médians, et que l'on satisfit d'un bouc émissaire. Dans les chroniques, elle occupe un rang méprisé de foule turbulente et sanguinaire, peu soucieuse du bien commun comme de la légalité, et fermement condamnée : elle n'avait pas vocation à

[1] Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.*.

[2] Monique BOURIN, Giovanni CHERUBINI et Giuliano PINTO (dir.), *Rivolte urbane et rivolte contadine nell'Europa del Trecento*, Firenze, Firenze University Press, 2008, où le cas allemand est examiné par Pierre MONNET, « Les révoltes urbaines en Allemagne au XIV[e] siècle : un état de la question », p. 105-153 ; Bernd-Ulrich HERGEMÖLLER, *Uplop - Seditio: Innerstädtische Unruhen des 14. und 15. Jahrhunderts im engeren Reichsgebiet. Schematisierte vergleichende Konfliktanalyse*, Hamburg, Kovač , 2012.

[3] « *undt vortrawete auch kein Bürger dem andern, den einer hieltt mit den fursten von Sachsen, der ander mit dem Erzbischott von Mainz, der dritte mit dem Rathe, undt gingen also durch einander verwirret Als die armen Irrigen schaffe die keinen hirten haben* » (et aussi aucun bourgeois ne faisait plus confiance à un autre, car l'un était avec les princes de Saxe, l'autre avec l'archevêque de Mayence, le troisième avec le Conseil, et ils allaient ainsi affolés les uns contre les autres, comme les pauvres moutons sans repère, qui n'ont pas de berger), 5-100/4, f. 287[v].

avoir voix au chapitre, ni dans la contestation, qui devait rester celle des gens formés, ni, et encore moins, dans l'administration de la ville.

Cette double signification de la révolte, explosion interne et division quant à la place de la ville dans l'archevêché et dans l'Empire – en tant que ville dotée d'une autonomie plus ou moins grande, et donc capable d'agir plus ou moins – est très lisible dans les textes normatifs produits à cette occasion, comme issue, provisoire, de la révolte. En janvier 1510 furent établis de nouveaux statuts urbains (*Regimentsverbesserung*[1]), rédigés et approuvés par la faction se revendiquant de l'archevêque, avec la contribution – ou plutôt la supervision – des agents de Mayence envoyés en ville plusieurs mois auparavant à titre de Conseil du gouvernement urbain, c'est-à-dire essentiellement comme agents de négociation pour le compte de Mayence et de remise au pas des bourgeois s'écartant trop de l'autorité mayençaise. Ces statuts ne durèrent finalement que quelques années avant d'être abrogés ; on en revint en 1517 aux statuts antérieurs. Ce retrait de la législation imposée par l'archevêque ne doit cependant pas conduire à penser que les évolutions proposées par la *Verbesserung* de 1510 furent totalement extérieures à la ville, imposées par une autorité externe et rejetées ensuite par la ville dès qu'elle connut de nouveau la concorde. Les Statuts de 1510 furent en effet promus par les partisans en ville de l'archevêque, partisans qui ne disparurent pas en 1517, ni en tant qu'individus ni en tant que groupe. Les changements politiques montrent ici bien plus que les fluctuations dans les rapports de force : ils témoignent d'une mutation dans la composition sociale du groupe dirigeant et de l'apparition d'un nouveau discours politique. La crise fut une crise dirigée vers l'extérieur, contre le seigneur archevêque et contre la noblesse locale de plus en plus menaçante, mais aussi une crise interne, entre les membres de la commune, entre riches et pauvres en apparence, en réalité entre riches gouvernants et plus ou moins riches gouvernés.

Le rapport à l'archevêque apparaît dès lors non comme une finalité (de rapprochement ou d'éloignement), mais comme un moyen utilisé pour satisfaire les ambitions politiques internes de groupes auparavant écartés du pouvoir. On assiste à un déplacement des enjeux : il s'agissait moins d'assurer la place de la ville au sein de l'Electorat que d'assurer la place d'un groupe au sein de la ville.

[1] Ce terme, utilisé par l'historiographie, apparaît dans le manuscrit par une mention ajoutée par un archiviste du XIX[e] siècle au début du texte. Je l'utilise toutefois par commodité, et parce que l'idée d'amélioration est présente dans le titre originel : « *statuta besserung und ordenung des Regiments* ». J'utilise également le terme « Statuts » pour désigner ce document.

Ces évolutions sont très perceptibles dans les statuts rédigés en janvier 1510, que l'on peut notamment comparer aux anciens statuts, fixés en 1452, et que l'on a également conservés. Les Statuts de 1452 ont été édités localement au XIX^e^ siècle[1], de même que ceux de 1510, dans une édition toutefois introuvable à Erfurt aujourd'hui. Cette édition de 1822, peu pratique à utiliser et incomplète[2], a d'ailleurs été délaissée ici au profit d'une copie de 1513 qui se trouve aux Archives municipales d'Erfurt[3]. Ce manuscrit occupe trente-cinq feuillets de papier. Le texte commence au deuxième feuillet par une ligne écrite d'un trait de plume plus épais et commençant par une initiale ornée de traits et volutes. Les pages sont préparées au crayon : des marges ont été réservées de chaque côté du papier. Les marges supérieures des feuillets 2 à 4^v^ et 8^v^ à 20 ont été décorées de volutes tracées d'une plume plus épaisse, parfois à partir d'une lettre de la première ligne. Les sections principales sont détachées du reste par des titres ou par une première ligne écrits d'un trait de plume épais et commençant souvent par une lettre ornée. Les premiers lettres des paragraphes sont souvent plus élancées et occupent une partie de la marge ; de même le scribe montre-t-il son habileté et la sûreté de son trait par les lignes élancées et de nombreuses lettres travaillées (la hampe des R, les I, les V en particulier). La copie de 1513 est donc un manuscrit très soigné, sans rature, orné à plusieurs reprises, afin de manifester le caractère solennel du texte et son importance pour la ville.

Le texte présente une structure très différente de celle du texte antérieur : les statuts de 1452 étaient composés de 30 articles thématiques titrés, ne faisaient référence à aucun texte antérieur et s'ouvraient sur un très bref prologue assorti de deux items hors articles consacrés à la fiscalité[4]. Au contraire, le texte rédigé en 1510 débutait par un très long rappel des événements de 1509 qui étaient présentés comme ayant rendu nécessaire la réforme des institutions. Les éléments abordés n'étaient pas organisés en articles mais

---

[1] A. L. J. MICHELSEN, *Die Rathsverfassung von Erfurt im Mittelalter. Eine urkundliche Mitteilung als Programm zu der 3., am 30. Juli 1885 in Erfurt zu haltenden Generalversammlung des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde*, Jena, Frommann, 1855 [désormais *Rathsverfassung*].

[2] Karl HEINEMANN, *Die statutarische Rechte für Erfurt und sein Gebiet*, Erfurt, Maring'sche Buchhandlung, 1822. L'ouvrage est dépourvu d'index et la table des matières n'est pas paginée. La fin du texte des Statuts de 1510 y est tronquée par rapport au manuscrit consulté à Erfurt.

[3] 0-1/I-114. Les statuts de 1510 sont transcrits en annexe. Un archiviste a ajouté au XIX^e^ siècle le commentaire suivant : « *Von den damaligen demokratischen Faktion eingeführt, nachher aber wieder abgeschafft* » [introduits par la faction démocratique d'alors, mais ensuite de nouveau abrogés], f. 1. Le qualificatif de « démocratique » montre bien que la révolte était comprise selon une perspective libérale à partir des révolutions de 1848.

[4] *Rathsverfassung*. Le texte médiéval se désigne comme « *ordinung* » ou « *register des regiments des raths* », p. 1. Ce texte a notamment été étudié dans une perspective régionale par Hans PATZE, *Recht und Verfassung thüringischer Städte*, Weimar, Böhlau, 1955 ; il sert à Dietrich Poeck de point de départ pour analyser la transformation du bourgeois en conseiller lors du rituel de l'élection, en particulier dans le cas des villes territoriales et de leur rapport problématique à leurs seigneurs : Dietrich W. POECK, *Rituale der Ratswahl. Zeichen und Zeremoniell der Ratssetzung in Europa*, Weimar-Köln-Wien, Böhlau, 2003, p. 314-323.

en paragraphes non titrés à l'exception des serments, qui apparaissaient ainsi comme les éléments devant être immédiatement repérés et donc les plus importants du texte, de même que les passages qui terminaient le manuscrit : un « *Statut* » qui couvre trois feuillets (sur les trente-cinq du règlement), le règlement du brassage (également trois feuillets) et enfin la copie, en latin puis en allemand, de quatre actes de 1310 (qui couvrent cinq feuillets). Les statuts de 1510 étaient donc réinsérés dans une chronologie et une causalité sélective à court et à moyen terme.

Si le thème abordé dans les deux documents est similaire, le traitement en était fort différent. Outre les différences de structures et la présence en 1510 d'éléments absents du texte de 1452, la façon de traiter du gouvernement urbain fut considérablement modifiée. Les deux textes se nommaient « *Ordnung* »[1], mais ils ne réglaient pas la même chose et leurs rayons d'action n'étaient pas superposables : le plus ancien ne concernait que le passage d'un Conseil à un autre, tandis que le plus récent se préoccupait de tout le gouvernement urbain. Là où les conseillers de 1452 fixèrent par écrit un simple *ordo* de l'élection consulaire, ceux de 1510 mêlèrent des éléments de l'*ordo* de l'élection du gouvernement urbain à des principes plus généraux de gouvernement, des règlements fiscaux et juridiques et même des éléments de droit privé, dans ce qui ressemblait plus à une tentative de couvrir tous les domaines dans lequel le Conseil et les autres membres du gouvernement urbain pouvaient être amenés à agir.

Deux scansions du temps électoral

Si l'on se concentre dans un premier temps sur l'ordonnancement du rituel d'élection, on constate une évolution du calendrier dans lequel il s'inscrivait et une évolution du rythme des moments qui le composaient.

Tableau 2 : calendrier du changement de Conseil selon les statuts de 1452 et de 1510

1452	1510
27 ou 28 novembre au soir : convocation des Quatre et des Représentants des Quartiers (*Vormunden*) 28 ou 29 novembre : élection des nouveaux membres du Conseil des Quatre 1er décembre : convocation du Conseil des	1er décembre : convocation des

[1] « *der von Erffurt ordinung, wie der rath gewelet und die ampt bestelt werden sullen* » [Règlement d'Erfurt sur l'élection du Conseil et l'attribution des offices] en 1452, *Rathsverfassung*, p. 20, et « *statuta Besserung unnd ordenung des Regiments* » [Statuts, amélioration et règlement du gouvernement urbain] en 1510 (0-1/I-114, f. 2, f. 29v).

Huit, confirmation des nouveaux Quatre	*Vormunden* par les Quatre
4 décembre : élection de nouveaux *Vormunden*	4 décembre : réunion du Conseil des Quatre et des *Vormunden* à la cathédrale, messe, serment puis élection des nouveaux Quatre
6 décembre au soir : investiture et prestation de serment des nouveaux Quatre	
18 décembre : élection des nouveaux *Vormunden*	18 décembre : convocation des *Vormunden* pour l'élection des nouveaux *Vormunden*, serment des Quatre, lecture des statuts
21 décembre au soir : confirmation des nouveaux *Vormunden* par le Conseil	
25 décembre à midi : hommage aux Quatre	
Dimanche des Rois (autour du 6 janvier) : passage de l'ancien Conseil au nouveau	Dimanche des Rois : convocation des *Vormunden* par les Quatre, messe à l'Hôtel de ville, élection du nouveau Conseil
autour du 9 janvier : messe pour l'ancien et le nouveau Conseils	
Dimanche suivant (autour du 12 janvier) : messe pour l'ancien Conseil, confirmation du nouveau Conseil dans les paroisses, convocation pour le lendemain auprès de l'archevêque de Mayence	
Lundi suivant à 9h : lecture des noms des nouveaux conseillers devant l'archevêque	
autour du 18 janvier : hommage (*hulde*) du nouveau Conseil aux *Vormunden* et aux Quatre	
le lendemain (autour du 19 janvier) : messe à l'Hôtel de ville pour le nouveau Conseil	
lundi avant le 25 janvier, à 9h : serment du chambrier (*kemmerer*)	
jeudi avant le 25 janvier : grand hommage des Quartiers aux nouveaux *Ratsmeister*	
vendredi avant le 25 janvier : hommage des Métiers, messe à la chapelle de l'Hôtel de Ville	
samedi avant le 25 janvier : hommage des Lignages	

dimanche après le 25 janvier : hommage du Conseil aux *Ratsmeister* lundi après le 25 janvier : congé de l'ancien Conseil (*wie der alde rath ausz und der nuwe ingehen*)	
2 février au soir : vérification des comptes (*Verrechnung*) 3 février : reddition des comptes, serments des agents, lecture des statuts	1er ou 3 février : reddition des comptes

Le texte de 1510 était tout aussi long que celui de 1452 mais plus largement composé de rappels des attributions et surtout des devoirs de chacun des organes de gouvernement. On y lit en particulier une délimitation très claire entre la sphère des Quatre et celle du Conseil, au détriment de cette dernière. L'*ordo* fut réduit à la portion congrue : la temporalité des élections des trois conseils du gouvernement (le Conseil, les Quatre et les Représentants), la responsabilité des diverses convocations – où les Quatre apparaissaient en grands ordonnateurs du rituel – et les serments anté- et post-élections. Cet *ordo* était quelque peu modifié par rapport à celui de 1452. Le moment des élections ne changea pas : on est dans les deux cas au tournant de l'année, entre la fin novembre et la Saint-Blaise (3 février). Mais ces dates ne correspondaient plus aux mêmes étapes : la Saint-Barbara n'était plus le jour de l'élection des Représentants mais de celle des Quatre (auparavant un ou deux jours avant la Saint-André, le 30 novembre). Le processus de renouvellement des instances dirigeantes était donc repoussé dans l'année. Les Représentants étaient quant à eux élus trois jours avant la Saint-Thomas, auparavant jour de la confirmation de ces hommes, rituel qui fut supprimé. Cette suppression signale l'amoindrissement du rôle du Conseil : l'élection par la commune (métiers et quartiers), était suffisante et l'approbation des conseillers n'étaient pas nécessaire pour entériner les décisions des bourgeois non membres du Conseil. Lors de l'élection, devaient aussi être lus les articles concernant leur rôle dans le gouvernement, ce qui permettait là encore d'insister sur leur rôle, détaché du Conseil et non subordonné à son autorité.

Le dimanche des Rois était toujours le jour du changement de Conseil, mais tandis que dans les Statuts de 1452 cela s'intégrait à une succession d'étapes permettant une transition douce d'un Conseil à l'autre, les Statuts de 1510 supprimèrent toutes ces étapes et les réduisirent à une élection convoquée par les Quatre. Le rituel s'en trouva considérablement simplifié et accéléré. La dernière étape évoquée en 1510 était la

reddition des comptes. En 1452 cela se faisait en deux étapes : une vérification le jour de la Purification de la Vierge (2 février) et la reddition le jour de la Saint-Blaise, qui marquait la fin véritable du mandat des conseillers sortants puisqu'ils étaient dégagés de toute responsabilité après cette date, jour de la lecture des articles de gouvernement aux agents qui prêtaient serment[1]. La reddition des comptes ne se faisait plus qu'en une seule fois après 1510, non plus le jour de la Purification de la Vierge mais un jour ouvré juste avant ou après cette fête. Vérification et reddition se faisaient en un même temps. Le rituel était donc accéléré ; moins long, moins lent, il se concentrait sur la vérification de la bonne tenue des comptes, et non plus sur le passage des livres d'un Conseil à un autre. Là encore, le Conseil passait au second plan au profit des intérêts de la commune.

Les nouveaux serments marquèrent une rétractation du temps, avec la perte de quelques jours en amont et en aval du processus, mais aussi un évidement de ce temps puisque le rythme des étapes était considérablement ralenti : aux vingt-et-un temps de l'Election d'après 1452 furent substitués cinq temps après 1510. Les moments qui restaient voyaient donc leur importance renforcée : ces étapes étaient perçues par les rédacteurs comme le cœur intouchable de la procédure et donc l'épicentre du gouvernement. Election et serment étaient fondus en un même moment, les différentes prestations de serment des agents du Conseil n'étaient pas évoquées, les allers et retours entre convocation d'un groupe, réponse, discussion, étaient supprimés (à l'image des échanges entre les protagonistes lors de l'élection), de même que toutes les étapes magnifiant le passage d'un Conseil à un autre par la célébration d'offices organisés par l'ancien Conseil, puis par le nouveau, par l'offrande de collations, par la réception séparée des différents serments, qui prenaient donc chacun un peu plus d'importance en étant isolé des autres, et par des déplacements en ville et dans l'Hôtel de ville qui marquaient le déplacement des hommes du centre du pouvoir à ses marges, puis à son extérieur[2]. Le texte de 1510 était beaucoup plus direct et ne ménageait pas la sortie des anciens conseillers en les faisant passer par des seuils : l'élection était le seul passage qui restait, ce qui reflétait aussi les revendications des émeutiers de 1509, qui exigeaient une participation plus forte et plus directe de la commune aux affaires de la ville et un contrôle plus ferme de la même commune envers les membres du Conseil en particulier, ici encadrés par les Représentants et les Quatre. Le nouveau rituel conférait par ailleurs à ces derniers une importance plus grande dans le gouvernement erfurtois. Ils devenaient

[1] *Rathsverfassung*, p. 42-43.

[2] Le rituel d'Election prévoyait ainsi à de nombreuses reprises la convocation de certains acteurs par d'autres, qui les menaient ensuite d'une pièce à une autre, selon un itinéraire qui associait généralement la salle du Conseil (*Ratsstube*), la Chambre neuve (*Neue Dornze*) et la chapelle de l'Hôtel de ville.

responsables de l'élection des conseillers puisqu'ils étaient chargés de convoquer l'élection, d'en assurer la bonne tenue selon la légalité urbaine et d'en proclamer les résultats. Le passage d'un Conseil à l'autre ne se faisait plus sous l'autorité de l'ancien Conseil et du protonotaire qui proclamait les étapes et les résultats, mais bien sous le regard et le contrôle des Quatre. Ces modifications, loin d'être anodines, traduisaient la volonté d'un contrôle sur les patriciens accusés d'avoir gouverné la ville contrairement aux intérêts de la commune. En effet le Conseil des Quatre avait été créé lors d'une première période de tensions internes et devait à la fois servir d'articulation entre le Conseil et les bourgeois et permettre à ces derniers d'exprimer leurs critiques ou leurs plaintes envers les conseillers et leur gouvernement. Lui accorder ainsi la primauté dans le calendrier et dans le rituel était un moyen très simple de modifier les institutions urbaines sans les changer en apparence, mais en renversant les rapports de forces entre les conseils.

Le jeu sur le calendrier avait d'autres conséquences. L'étirement du rituel, qui diluait l'impact de l'élection en une multitude de petits moments pris dans la mélodie du changement de personnel politique, et était favorable à une sociabilité fermée, fut remplacé par la scansion, selon un intervalle croissant, de notes détachées et donc plus clairement audibles. Les hommes quittèrent le centre du rituel pour que l'institution elle-même, et plus encore le vote, y retournassent : les rouages politiques et la concorde de la commune, et surtout sa participation au gouvernement de la ville, furent mis en valeur par ce nouveau rituel qui entendait ainsi rappeler la spécificité de la commune comme association libre de conjurés égaux. L'égalité des bourgeois fit d'ailleurs l'objet d'un petit paragraphe suite à des développements sur le traitement des bourgeois accusés et condamnés – en particulier, l'application de la peine de prison ou celle de la peine de mort y étaient réglées[1].

Les rédacteurs des Statuts de 1510 rappelèrent ainsi : « *Item domit kunfftig dester furderlicher, einem Iden, mitgeteilt moge werdenn, dem armen alss dem reichen, was billich unnd recht ist, auch ein Ider sich der pilligkeit, dester furderlicher selbist weiszenn mochte, Szo soll das Stadtbuch dorynne der Stadtrecht unnd wilchure stehenn* »[2]. La pompe du rituel diminua, de même que sa publicité, et c'est parce qu'il devint caché qu'il redevint conforme aux idéaux de la commune. La cérémonie redevint rituel, répétition et ré-invocation systématique d'un discours urbain programmatique. Le gouvernement

[1] 0-1/I-114, f. 15.

[2] *Ibid.*, f. 16-16v : « Item afin que dans l'avenir ce qui est juste et égal puisse être signifié d'autant mieux à chacun, au pauvre comme au riche, et aussi afin que chacun puisse le savoir d'autant mieux, alors le *Stadtbuch* doit contenir les droits urbains et les coutumes ».

n'imposa plus sa légitimité par la célébration fastueuse des institutions mais par la garantie qu'il respectait les principes du bon gouvernement. Les effets de celui-ci devenaient alors une justification *a posteriori* (vérifiée lors de la réddition des comptes par exemple) et non plus *a priori* (dans la démonstration de l'apparat).

Les serments. Glissement des liens de fidélité.

Un autre changement résidait dans les serments des différents officiers urbains. Le texte de 1452 en mentionnait de nombreux, mais n'en donnait pas toujours le texte : il y était souvent simplement dit que le protonotaire devait faire prêter serment à tel officier. Les serments compilés dans le texte de 1510 étaient plus complets et plus nombreux : étaient introduits un serment prêté à l'occasion des votes pour l'élection des Quatre et des Représentants des quartiers, un autre pour l'élection des conseillers, tandis que le serment des Représentants et celui des Quatre étaient donnés en détail. Le seul autre serment indiqué était celui des agents du Conseil dans le plat pays, alors qu'en 1452 tous les agents devant prêter serment étaient énumérés, dans l'ordre selon lequel ils devaient jurer de leur fidélité au Conseil. Les agents de l'Hôtel de ville étaient des dépendants et par essence des fidèles ; le texte n'étant plus un *ordo*, il n'était plus nécessaire d'y détailler toutes les opérations de changement de cabinet. Là encore, ce n'était la simple bonne observation du rituel qui devait fonder la légitimité, mais le respect affirmé et vérifié de principes de bon gouvernement. Le texte affirmait ainsi que le Conseil devait « *ob furderlichst dass gesein kann, Inn der Stadt pflegenn unnd dorffschaften, mit Rath der Recht gebertenn, auch ordenung gemacht werden, were es mit den gerichtenn, unnd der selben gewohnheytenn, [...] gehalten werden* »[1]. Les agents chargés de ce maintien du bon ordre furent subsumés dans le Conseil. Le Conseil ne diluait plus ses compétences en de multiples personnes mais assumait au contraire seul la responsabilité du bon ordre devant la commune.

Immédiatement après apparaissaient dans les Statuts de 1510 les agents sur le plat pays, comme un pendant à l'ordre en les murs :

> Item alle des Rats voythe, uffem lannde, sollenn bey Iren eiden unnd pflichtenn, die sy dem Rathe gethann zcu allen gerichten dem lantgerichtsschreiber angeben zcueschrieben, alle die Ihenen, die In eins ydenn voyther gefreuelt unfug getriebenn unnd wunden, aber anders missethat unnd verhandlung, getan habenn, unnd gleichwol solichs am gericht, zcum furderlichste Rechtsfertigenn, unnd davon die bussze dem Rathe eynbrengen unnd In die buchsezen stecken. Auch was busszen

[1] *Ibid.*, f. 16[v] : « si difficile soit-ce, [le Conseil doit], dans la ville et toutes ses possessions villageoises, agir avec le conseil du droit, et aussi faire l'ordre, que ce soit avec les tribunaux ou les coutumes ».

gefallen von wem, we vil, unnd wo fur uffzceichenn unnd solchs alles dem Rathe berechenn.[1]

Le serment était mentionné, mais non sa teneur exacte, simplement ses effets : l'obéissance des agents territoriaux, et le contrôle du Conseil sur les hommes dans un espace donné. Le rituel et les paroles s'effaçaient encore et c'était l'action du gouvernement qui était mise en avant. Les nouveaux dirigeants se présentaient ainsi en hommes d'action et d'efficacité plus qu'en garants des traditions urbaines ; leur pragmatisme affirmé l'emportait sur la scrupuleuse description du rituel d'élection.

Cette évolution entraina un autre changement tout aussi significatif. Le fait que l'on n'écrivît plus en 1510 un *ordo* de l'élection impliqua une façon très différente de présenter cette élection. En 1452, les *Ratsmeister* rédacteurs distribuaient la parole aux différents intervenants selon un ordre et un rythme précis, entre annonces, questions et réponses, demandes, prestations et réception – et enregistrement – de serment, appels, convocation et proclamation. Par exemple l'installation des nouveaux Représentants se faisait-elle au terme d'un dialogue assez long visant à faire reconnaître et valider par le Conseil les hommes élus dans les quartiers :

[...] so nehmen vnser hern die viere die zcwen rathmeister von der gemeyne usz dem rath mit sich und gehen by die formunden in die nuwen dorntzen [...]. Szo bittet dan den obervierman [..], vnd hebet an zu redden in solchen wortten : Unser hern die viere haben vnser hern meister vnd viere, die das zukünftig jhor von einer gemein wegen sollen sitzen, ab das zeith sey, daruon zu redden, ader ab man das lenger wolle verhalden. Und derselbe fraget eynen vnser hern darumb zu berichten. So spricht der, den er frogt : Lasszet vnser hern zu redden. So haben sie vnderredde vnd meinen, es sey zeith vnd doge nicht lenger zu uerhalden, so vermant der vierman den, den er gefrogt hot, das er wolle berichten. Szo bericht er, ihm behage wol, das man daruon redde. So spricht der vierman : [...] wir haben vnser kumpan von virtel vnd handtwercken by vns gehabt, die haben vns etliche personen beschrieben gehen, die wil ich euch leszen [...]. So ist dan vnser hern meynung vnd gutdüncken, [...] einen noch dem andern erste vorlege vnd und thu frage, ab man die by der arbeit wolle behalden ader nicht, so fraget der vierman einen vnsern hern [...]. Szo spricht, der gefraget wirdt : Betet vnser hern zu redden vnd auch die kumpan von viertel vnd handtwercken, ab sie den gnanthen by der arbeith wollen behalden. So haben sie dan vnderrede vnd werden eyn, den zu behalden, szo vermant der vierman, den er gefraget hot, das er wolle berichten. So spricht derselbe, vnser hern haben vast darin geredt vnd meinen, er hat es vor gar redlichen gehalden [...] So fraget der vierman [...], so spricht der gefraget : fraget furder, so fraget dan den nehsten darby vnd einen jglichen, [...] vnd fraget iglichen bsunder, ab es ihm auch

[1] *Ibid.* « Item tous les avoués du Conseil, dans le plat pays, doivent, selon leurs serment et devoirs envers le Conseil, indiquer par écrit à tous les tribunaux au notaire du plat pays, tous ceux qui dans une avouerie ont commis des délits, causé du tapage et lésé, ou fait d'autres mauvaises actions et manigances, et aussi les faire comparaître au tribunal, pour qu'ils s'expliquent au mieux, et ils doivent apporter au Conseil les amendes associées et les inscrire dans les livres d'amendes. Et aussi tout ce qui a été payé comme amende, par qui, combien, et où et pourquoi et ainsi de suite, de tout ceci il doit être rendu compte au Conseil ».

> also behage. Und wan er also vmbhien gfraget hott, [...] und gibt aber einen andern vor, [...] und thut darumb frage in aller masszen als umb den ersten, [...].[1]

Peu de verbes sont employés dans ce passage : le rituel des échanges codifiés, presque des répons liturgiques, était redoublé par le texte normatif qui reprenait lui aussi sans cesse les mêmes verbes, marqueurs tant d'oralité que d'échange. « *fragen* » (demander), « *reden* » (dire), « *sprechen* » (parler), « *lesen* [ici pour *vorlesen*] » (lire/lire à haute voix), « *underreden* » (débattre) constituaient la trame verbale limitée au regard de la longueur du passage, construit par la répétition des mots et des répliques. La répétition était inscrite dans l'échange oral puisque chaque homme devait redire les mêmes phrases pour que chaque nomination fût validée. Elle était manifestée et doublée par une forme de passage de relais (chacun se levait puis se rasseyait avant de passer la parole à son voisin au moyen d'une « lumière », sans doute une bougie[2]), et elle était inscrite dans le texte qui ne recourait pas à une formule de résumé et décrivait par le menu toutes les étapes de la cérémonie.

Le changement de personnel politique impliquait donc une longue passation de pouvoir qui était symbolisée par la passation de parole, cérémonie au cours de laquelle les hommes du Conseil des Quatre servaient d'intermédiaires entre le Conseil et les Représentants de la commune, rappelant aussi par là leur rôle originel. Il s'agissait véritablement d'un échange, si codifié fût-il, puisque tous les acteurs prenaient la parole et

---

[1] *Rathsverfassung*, p. 25-26 : « alors nos sires les Quatre entrainent les deux bourgmestres hors de la communauté du Conseil et ils vont vers les Représentants dans la *Neue Dornze*. [...] Alors le Premier des Quatre demande [...], et commande de parler en ces mots : nos sires les Quatre ont convié nos sires bourgmestres et les Quatre, qui vont siéger l'an prochain au nom de la Commune, pour savoir si le temps est venu de parler ou si l'on doit encore attendre. Et le même demande à l'un de nos sires de répondre là-dessus. Ainsi parle celui qu'il interroge : Laissez parler nos sires. Alors ils se consultent et pensent qu'il est temps et qu'il ne faut pas plus attendre. Alors l'homme des Quatre intime à celui qu'il a interrogé de faire son rapport. Alors il rapporte qu'il lui agrée bien que l'on en parle. Ainsi parle l'homme des Quatre : [...] nous avons eu auprès de nous nos camarades des Quartiers et des Métiers, qui nous ont décrit quelques personnes, dont je vais vous lire les noms [...]. Ainsi est-il de l'avis et de la bonne volonté de nos sires, de les faire venir l'un après l'autre et de les questionner pour savoir s'ils veulent assumer cette charge ou non, ainsi l'homme des Quatre demande à nos sires [...]. Ainsi répond celui qui est interrogé : Je prie messires de dire, et aussi les camarades des Quartiers et des Métiers, s'ils veulent ou non assumer ce travail. Ainsi ils ont délibéré et ils prennent la charge, ainsi l'homme des Quatre enjoint-il à celui qu'il a interrogé de faire son rapport. Ainsi parle celui-ci, nos sires ont longuement parlé de cela et pensent qu'il peut avoir la charge. [...] Ainsi demande l'homme des Quatre [...], ainsi répond l'interrogé : demande plus avant, alors on demande au suivant et ainsi de suite à tous [...] et il demande à chacun en particulier, si lui aussi veut la charge. Et quand il a demandé ainsi à tous [...] il passe son tour à un autre, [...] et on l'interroge de la même façon que le premier ». Les coupures correspondent à des précisions dans les demandes et réponses, ôtées pour alléger quelque peu la citation.

[2] *Ibid.* : « [...] *vnd steht dan vff vnd nympt eyn liecht in die handt vnd gehet zu den kuman vnd fraget jglichen bsunder, ab es jhm auch also behage. Und wan er also vmbhien gfraget hott, szo get er widder an sein stat sitzen, und gibt abber einen andern vor, [...] und thut darumb frage in aller masszen als umb den ersten, und in welicher weiss es ist gehandelt worden, vor nit dem ersten, also gebaret man nit dem andern, dem dritten und dem vierten* [...]. » ([...] et il se lève et prend un luminaire à la main et va jusqu'au camarade et demande à chacun en particulier si cela lui agrée. Et quand il a demandé ainsi à tous, alors il retourne à son siège, et passe son tour à un autre, et il demande ainsi de même au premier, et de la même façon qu'au premier on procède avec le deuxième, le troisième et le quatrième [...]).

que le verbe circulait entre eux[1]. Il n'y avait pas de déséquilibre entre ceux qui écoutaient, recevaient et contrôlaient la parole de ceux qui prêtaient serment. Ces échanges et reprises de motifs rhétoriques se répétaient lors de la collation offerte aux nouveaux Représentants, de même que lors de leur première convocation face au nouveau Conseil[2].

Au contraire, les rédacteurs des statuts de 1510 livrèrent un texte bien plus silencieux dans lequel on n'entendait que quelques serments sans savoir qui les demandait et qui les recevait. Les paroles de 1452 ne signifiaient pas que l'élection n'était pas contrôlée ; mais le contrôle de 1510 était encore renforcé puisque la seule parole qui émanait du texte et n'était pas celle du droit était celle des protestations de fidélité aux institutions, au droit et au bien commun. Le Conseil n'était plus simplement auditeur et spectateur d'un rituel d'hommage conduit par le protonotaire ou le chambrier ; il était le seul acteur de la cérémonie, destinataire et ordonnateur des serments. Cela peut aussi s'expliquer par la fuite hors de la ville du syndic, Henning Goede, parti en 1509 et rentré seulement en 1516[3].

Le texte des serments montre une autre inflexion : il ne s'agissait plus seulement de garantir la fidélité aux hommes du Conseil, mais aussi de rappeler des principes du bon gouvernement, en réaction (comme le montre le prologue) aux débordements dont on accusait les conseillers d'avant 1509. Ainsi les candidats futurs Représentants, membres des Quatre ou conseillers devaient-ils jurer de ne point se laisser corrompre et de ne penser qu'à l'avantage de la ville[4], et les Représentants et les Quatre élus juraient-ils de travailler au bien commun, à la préservation des privilèges et au respect de la *Regimentsverbesserung*[5]. Ces principes du bon gouvernement irriguaient tout le texte : on y compte ainsi quarante-cinq occurrences du mot « *Nutz* » ou de ses dérivés (« *nutzlich* » en particulier, mais aussi « *unnutzlich* »). Ce bien commun était associé dans six cas à

[1] L'importance de la circulation de la parole dans les institutions du gouvernement urbain, parole partagée mais codifée, a été étudiée pour le cas lyonnais par Caroline FARGEIX, *Les Élites lyonnaises du XV^e siècle au miroir de leur langage. Pratiques et représentations culturelles des conseillers de Lyon, d'après les registres de délibérations consulaires*, Paris, De Boccard, 2007.

[2] *Rathsverfassung*, p. 27-28 et 35-36.

[3] Le rôle du protonotaire/syndic est étudié dans le chapitre 2.

[4] 0-1/I-114 : serment pour l'élection des Quatre et des Représentants : « *Das ich wil, nach meinem bestenn vorstendtnis, angebenn kieszenn und wehlen, die hernn, die vieren, nach der Stadt Ere nutz und redlicheit, [...] unnd dorynnen kein wennhalt suchen, auch widder unnd liebe, leide, giffi, gabe, geschennck, nich sunst keinerley ander ursach, [...], als mit godt helffe, unnd alle heiligenn.* » ([Je jure] que je veux, avec ma meilleure volonté, élire messires les Quatre, pour l'honneur, le bien et l'excellence de la ville, [...], et pour cela de ne chercher aucune rétribution, et aussi ni affection, prêt, présents, dons, cadeaux, ni rien d'autres causes [...], juste l'aide de Dieu et de tous les saints), f. 7. Le serment pour l'élection des conseillers suit quasiment le même texte (f. 11). Le serment est constamment utilisé pour réguler les relations sociales en ville. Voir *Le serment dans les villes du bas Moyen Âge*, *Histoire urbaine*, 39, 2014-1.

[5] 0-1/I-114 : serment des Représentants, f. 9^{v}, serment des Quatre, f. 9^{v}-10. Sont lus ensuite des « articles » (*artickell*) par lesquels ces hommes s'engagent à protéger le bien commun et la ville, à tenir les comptes, à prêter hommage au Conseil, et à élire un bourgmestre sachant lire et écrire (f. 10-11).

l'honneur de la ville (« *Ere* », « *erlich* »), et dans dix-huit autres à l'idée de commune (« *gemeiner nutz* », « *gemeinde* », « *gemeinsam* »).

Il s'agit d'une rhétorique classique et cependant relativement absente des documents plus anciens qui ne se préoccupaient, comme dans les Statuts de 1452, que d'une description précise des rituels et non des finalités des rituels ou des institutions. Ce sont des échos dans toute la *Regimentsverbesserung* du prologue qui évoquait les divisions de 1509-1510 et les critiques qui avaient été formulées contre les conseillers accusés de corruption, de détournement et de dilapidation du patrimoine commun, de prévarication. Les Statuts de 1510 visaient donc moins à décrire le fonctionnement des institutions qu'à rappeler leur rôle ultime, le maintien en ville d'un bon gouvernement.

Les serments mentionnés dans les Statuts de 1452 étaient infiniment plus concis : les *Achtknechte* (les Huit) juraient tout simplement fidélité : « *ich gelobe truwen* »[1]. Le verbe utilisé dans les Statuts de 1510 n'est pas « *geloben* » mais « *schweren* », et le lien était donc d'une nature différente. Par ailleurs le geste du serment était plus exactement décrit dans le texte de 1510, puisque les candidats Représentants ou Quatre prêtaient serment « *mit ufferhabenn fingern* »[2], la main bien ouverte, en signe visible d'un engagement de bonne foi.

La publicité du gouvernement se faisait d'une tout autre façon : à l'oralité était substitué l'écrit, l'immédiat de la démonstration était remplacé par la pérennité de la preuve écrite à tout moment montrable par les uns et consultable par les autres. La validité des institutions se déployait sous les yeux de tous, y compris ceux qui n'assistaient pas à la cérémonie de validation, et se trouvait aussi inscrite dans la mémoire du groupe.

La question de la mise par écrit était l'un des axes majeurs de la *Regimentsverbesserung*. Le texte lui-même se voulait mise par écrit d'un épisode traumatique de division urbaine et enregistrement d'une condamnation[3], conservation des statuts et principes du gouvernement urbain. Il était aussi programme d'usage de l'écrit existant, et programme de construction d'un ensemble documentaire – sans que pourtant ces pétitions ne doivent tromper : la ville était dotée depuis bien longtemps d'une chancellerie et la production et la conservation des archives étaient déjà bien rodées[4]. Le

[1] *Rathsverfassung*, p. 28 : « je jure fidélité ».
[2] 0-1/I-114, f. 7.
[3] Le prologue était destiné à être lu après les statuts dont la lecture faisait traditionellement partie de l'hommage aux Quatre : « *soll man alszpalt disszenn nachbeschriebenn eingangg auch von worttenn zcu worttenn vorlesen lassenn zcu einem gedechtnis der ergangen dinge [und] uff das man sich furder vor schadenn dester furderlicher zcuverwaren wisse* » [on doit aussitôt lire mot pour mot ce prologue écrit ci-après, pour la mémoire des choses survenues et pour que l'on sache se garder d'autant mieux de dommages si terribles], *ibid.*, f. 2.
[4] Ce point est abordé dans le chapitre suivant.

souci de conservation qui se lit dans une bonne partie des items de 1510 n'était pas nouveau ; cependant l'objet de cette mise par écrit changea. L'accent n'était plus mis dans ce texte seulement sur la nécessaire préservation des privilèges, droits et libertés[1], mais sur l'enregistrement quotidien, du moins régulier, des actions de gouvernement et de contrôle des hommes et des territoires.

Pour commencer, le personnel politique devait avoir lire et écrire :

> Unnd soll man es mit der wahle nach ghabter underrede, also haltenn, Das der vierhernn einer, ein Stadtschreiber unnd tzwene vormunden, einer von virteln unnd einer vonn hantwerckenn, die schreibenn unnd besten komen zcusam[m]en sytzenn
>
> unnd soll der selbts oberst vireman schreibenn und lesenn konnen, wie Im eidt der wahle auch vormelt ist
>
> Unnd soll der oberst Ratiszmeister schreibenn, unnd lesenn konnen, Desgleichen soll man sich vleisszigenn das der Ratiszmeister der zcu einem obersecher uber die zweyerman kam[m]er, gesatzt wirt, schreiben und lesenn konne[2]

Ces compétences étaient nécessaires pour le contrôle des officiers urbains dont les Statuts rappelaient qu'ils devaient consigner toutes leurs activités, mais aussi pour la tenue des livres de comptes à laquelle la *Regimentsverbesserung* consacrait plusieurs paragraphes, là encore en réaction au mauvais enregistrement par les conseillers précédents des mouvements financiers de la ville. L'injonction d'écrire était récurrente dans ce texte et se doublait de celle de la lecture : lecture à haute voix de certains articles lors des cérémonies, lecture régulière des faits passés comme un *memento mori* en forme de danse des rebelles déchainés par le mauvais gouvernement, et lecture possible par la commune des archives urbaines.

En écho au refus par les conseillers de 1509 de présenter les comptes, les représentants de la commune rappelèrent donc avec insistance, quelques mois plus tard, la nécessité de pouvoir contrôler la bonne marche de l'administration et de la rendre visible par des preuves écrites et transmissibles. L'écrit ne servait plus à faire la preuve de droits acquis mais celle de la bonne gestion et d'une activité informée et légitime. En

---

[1] Evoqués toutefois : « *Item alle privilegia freyheit unnd gerechtigkeit der stadt unnd der selbenn zcugehorung, alt unnd new, keins usz geslosszenn, sollen zcusamen gesucht, unnd wie sy nocheinand[er] gangen sin, In ein adre tzwey bucher gleublich uszgeschrieben werdenn, so furderlichst das sein mag unnd sollenn solche bucher bey den vierhernn ligenn zcugebrauchenn, wann es nodt thut* » [Item tous les privilèges, libertés et droits de la ville et des propriétés d'icelle, anciens et nouveaux, sans exception aucune, doivent être rassemblés, et compilés fidèlement dans un ou deux livres, et aussi [on doit écrire] comment ils ont été successivement obtenus, au mieux que cela puisse être, et ces livres doivent être rangés auprès des Quatre et être utilisés dès qu'il en est besoin], 0-1/I-114, f. 20v.

[2] « Et l'on doit après les discussions procéder au vote, et que siègent ensemble l'un des Quatre, un protonotaire et deux Représentants, un des Quartiers et un des Métiers, qui peuvent écrire et s'accordent bien » ; « et ledit premier des Quatre doit savoir écrire et lire, comme cela est dépeint dans le serment pour le vote » ; « Et le Premier bourgmestre doit savoir écrire et lire, et de même on doit s'assurer avec zèle que le bourgmestre désigné comme superviseur des deux chambriers sache écrire et lire ». *Ibid.*, f. 7v-8, 8, 11.

somme, un peu moins de paroles lors des rituels, un peu plus de documents témoignant d'une véritable action de gouvernement et de la justice de celle-ci.

L'écrit n'était pas destiné à être celé et réservé aux seuls yeux d'un groupe dominant, mais il était destiné à pouvoir être partagé et à assurer la circulation entre les organes du gouvernement et les gouvernés, et ce faisant à renforcer la cohésion interne, et donc la concorde et la paix : les gouvernants, assurant une bonne gestion, ne pouvaient être jugés illégitimes, et les gouvernés, participant par ce regard de lecteur au fonctionnement des institutions, s'abstiendraient de vouloir jouer un plus grand rôle.

L'écrit n'était plus, prioritairement, la protection de la commune face à l'étranger qui contesterait ses privilèges. Il semblait présenté ici comme le ciment de la commune, mais sous couvert d'égalité et de transparence, il servait surtout aux élites nouvelles politiques à préserver leur place en maniant, comme les anciennes, une rhétorique du juste gouvernement dont le fonctionnement et l'efficacité était toujours bien visible et vérifiable. La parole fut remplacée par le registre comme instance légitimante – et il n'est pas anodin que cela se produisît peu de temps avant la Réforme et la revendication d'une lecture immédiate et toujours possible du texte sacré, au détriment de la confiscation par la liturgie de quelques-uns. Le registre pouvait cependant, tout comme la parole prononcée lors des rituels, être vidé de sa substance et devenir un simple signe de légitimité sans que le contenu en fût interrogé, contrôlé ou critiqué.

3 – La montée en puissance d'un groupe de marchands secondaires

La mise en écrit des actions urbaines à des fins de contrôle et de publicité indique aussi qu'une partie au moins de la commune avait les compétences nécessaires à la compréhension et à l'évaluation des documents produits. Cela indique aussi que c'était avant tout pour ce groupe que seraient produits les documents ; les bourgeois sans compétences se contenteraient de la présentation de registres dont le contenu leur échapperait. Les destinataires de ces registres appartenaient donc largement au même groupe que les producteurs et scripteurs, un groupe de marchands moins puissants que les patriciens et d'artisans, artisans qui avaient largement initié et animé la révolte par le biais des Métiers et des représentants qui y étaient élus pour servir de lien avec le Conseil.

Ainsi en 1509, au début de la révolte, ce furent des élus des quartiers[1] qui se rendirent à l'Hôtel de Ville pour exiger des comptes, notamment à propos de l'inefficacité des taxes indirectes de plus en plus lourdes sur le vin, le pain et la bière pour renflouer les caisses. Les italiques indiquent l'usage d'une encre rouge, les crochets signalent une mention marginale :

> *Ein Rath erschrickt des vorbundnuss undt muss den erwelten die schult offenbaren, hiraus die Gemeinde Rechnung begeret* [...] die sache was angefangen undt muste einen fortgang haben, dan eine gemeine wolte nicht nachlassen, sonderne wollten wissen, wie viel der Schuld ware, dan man hatte viel Jar davon gesagt, aber kein armer Bürger konte erfaren, was die summa was bei *Sechs mal hundert tausent Gulden* dessen erschrecken die Manner auf der massen sehr [...] da erschroken sie alle uber der grossen schult, undt sprachen, wie mag das muglich sein, das wir Burger also eine grosse schuld haben solten, die weil wir armen leute also eine langer zeit grose scharung gelt undt gut von uns gegeben [...] Da nun eine gemein also unwillig was, uber einen Rath, da sprachen die erwelten Manner, lieben Bürger, ihr solt die sachen mit vornunft undt nich mit zorn anhaben, dan wir musten die sache mut gute erfaren, undt nicht mit zorne, und darumb liben bürger, ihr solt folgen undt gehorchen undt wir bitten eine Gemeine umb eine gutigen undt vornunfftige antwort einem Rath wider zusagen [...], doch also, das ein Ersamer Rath einer gemeine Rechnung thete, wo doch das grosse gelt undt gut hinkommen were, das eine gemeine geben hatte, undt doch dabei also eine grosse schult gemacht hatten, da war der erste zorn gestillet unter den Bürgern, aber es verhrete nicht lange *die gemeine bewaren thor, thurme, das schloss undt die stat, aber aus der Rechnung wolte nicht werden.* [das ist ein geschwinder griff von der Gemeine kegen einen Rathe].[2]

L'une des premières conséquences de cette action, et bien présentée comme telle dans les chroniques où cela constitue généralement le tout début du récit, fut l'introduction de *Ratsmeister* issus des grands Métiers : « *Rathsmeister werden zum*

---

[1] « *Anno 1509 Auff den freittag nach Bonifacii dagebothen rechtenn gantze gemeine zusammen in die Vier Viertel der stadt Undt darrecht schickte in ein Folich Viertel vier herrn Undt von antragen der pherren also Das ein raht ihnen hatte befell geben einer gemeine zusorge Doch ein Folich Viertel Vier man welchen folte die diese undtfeirschtig seindt und die lust undt liebe zu einygkeit haben Und statt nütz und frommen suchen* » [En l'an 1509 le vendredi après la Saint-Boniface [8 juin] toute la commune envoya des représentants dans les quatre quartiers de la ville et là on décida que chaque quartier tout entier, en lien avec les paroisses, enverrait quatre hommes et qu'ordre leur serait donné au nom de la commune et donc tout un quartier devait trouver quatre hommes qui soient élus et qui aient envie et amour de la concorde et du bien de la ville et soient pieux], cité ici d'après le manuscrit 5-100/5, f. 39v.

[2] 5-100/4, f. 263-264v : « *Un Conseil s'effraie de l'alliance et doit montrer publiquement la dette aux Elus, et la commune demande à voir les comptes.* [...] l'affaire était commencée et devait bien se poursuivre, car une commune ne voulait point abandonner, mais ils voulaient savoir à combien la dette se montait, et la somme était de *six fois cent mille florins*, et de cela les hommes furent fort choqués, [...] ils étaient fort choqués de cette grosse dette, et dirent : « comment donc peut-il être possible que nous pauvres bourgeois puissions avoir une si grosse dette, pauvres de nous qui avons depuis si longtemps donné une grosse part de notre argent et de notre bien ? » [...] Et comme une commune était si mécontente d'un Conseil, alors les hommes élus parlèrent ainsi : « chers bourgeois, vous devez apprendre la chose avec raison et non avec colère, et pour cela, chers bourgeois, vous devez suivre et obéir et nous demandons à une commune de formuler une bonne et raisonnable réponse pour un Conseil » [...], de sorte donc qu'un honorable Conseil présente les comptes à une commune, [et montre] où sont partis tant d'argent et si grand bien qu'une commune possédait, et qui ont pourtant produit si grosse dette, et là la première colère fut calmée parmi les bourgeois, mais cela ne dura pas longtemps. *La commune gardait les portes, les tours, le château et la ville, mais il ne sortit rien des comptes.* [et c'est un rapide grief d'une commune envers un Conseil] ».

Ersten mal aus den funff grossen handwercken erwehlet »[1]. Ceux-ci avaient des représentants au Conseil depuis le XIII[e] siècle mais ils n'avaient jamais pu y acquérir d'autre force que celle de siéger comme conseillers ordinaires. Les fonctions plus prestigieuses ou dotées de plus de pouvoir leur échappaient totalement : ils étaient plus nombreux que les patriciens, mais relégués à un rôle d'enregistreurs des décisions prises par les *Ratsmeister*, chambriers, Maître d'Artillerie, etc., autant de fonctions qui ne leur échoyaient jamais.

Les Statuts de 1510 précisèrent quant à eux le nombre des Représentants par quartiers et métiers et établirent des conseillers issus des « petits métiers »[2]. Il n'était pas mentionné dans les Statuts que l'un des *Ratsmeister* devait être un conseiller recruté dans les grands métiers ; en revanche, les deux chambriers principaux et les deux chambriers en second étaient explicitement recrutés par paire, l'un dans les quartiers l'autre dans les métiers[3].

Le résultat de la révolte fut, sur le plan financier, un moratoire sur le paiement des dettes accordé par Maximilien ; sur le plan politique externe, une recomposition des rapports de force entre la ville et la noblesse qui l'entourait ; sur le plan politique interne, une nouvelle distribution du pouvoir, l'entrée d'un nouveau groupe au sein du Conseil et la promotion d'un autre. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre aussi

---

[1] 5-100/, f. 269 : « on élit pour la première fois des bourgmestres issus des cinq grands métiers ».
La chronique continue : « *so neben denen aus den geschlechtern dem Regiment furstunden wehlt weil es dem gemeinen Nutz an zu tragelichsten auch allen Missvorstand undt Misstrawen so zweischen der Gemeine undt Rathe biss her sich erauget, hintzulegen nicht undinlich grachstet wurt Unten den Rathsmeistern redlichen leute auf die zeit gewesen aber nicht viel dan zuvorn haben nur die Junckern undt die von den Geschlechtern im Rathe gesessen undt Regiert, da hat man keine Rathsmeistern im Rathe gehabt, undt seint die funff Rathe dazu mal erstlichen von den handwercken, die man die grossen hantwercke nennet, bestetiget worden : Als der Thuchmacher, Löber, Schmiede, Fleischawer undt Kurssner* » [ainsi à côté de ceux des Lignages qui dirigent la ville on élit, pour soutenir le bien commun et aussi pour réparer tous les désaccords et doutes qui s'élevaient entre la commune et le Conseil, on place parmi les *Ratsmeister* des gens qui n'en avaient pas beaucoup, seulement les Junker et ceux des Lignages siégeaient au Conseil et dirigeaient, alors on [les métiers] n'avait aucun bourgmestre dans le Conseil, et alors pour la première fois les cinq Conseils doivent être dirigés par les métiers que l'on appelle les grands métiers : soient les drapiers, les tanneurs, les forgerons, les bouchers et les fourreurs]. Suivent enfin f. 369[v] quelques mentions biographiques sur les cinq premiers hommes à remplir ces rôles. Le récit est presque identique dans toutes les versions.

[2] 0-1/I-114, f. 6[v] : « *Wollenweber, Schmyde, kirchner, Lober, Fleischawer, Schymacher, Kremer, Schneyder, Becken, igliche Hentwerck zwene vormunden. Aus obgnanten Virteln unnd Hantwerckenn hat man biszher Rats pesonen gewehlt, soll noch also sein, unnd mogenn aus den cleinen hantwercken auch Ratspersonn, wo anders vostenndige geschickte leute, under Inen sint, und dartzu tugelich angesehenn In Rate gewehlt und getzogenn werdenn [...] Hutter, Bottener, kostener, Wiszgerber, goltschmidt, Ferber, heringer, Schilder unnd maler, Dadenhernn iglichs hantwerck ein vormunden* » [Tisserands, forgerons, fourreurs, tanneurs, bouchers, cordonniers, marchands d'épices, tailleurs, boulangers : deux représentants par métier. On a élu jusqu'à présents des conseillers dans les métiers et quartiers ci-dessus, et cela doit continuer, et on doit aussi élire des conseillers dans les petits métiers, ou alors envoyer des représentants parmi eux, et on doit les élire et les installer bien comme il faut dans le Conseil. [...] chapeliers, vanniers, menuisiers, mégissiers, orfèvres, teinturiers, poissonniers, fabricants d'écus et peintres : un représentant par métier].

[3] *Ibid.*, f. 11[v].

l'insistance sur la mise par écrit des actes du gouvernement et la bonne tenue des comptes : ces nouveaux groupes usaient dans leur pratique professionnelle de l'écrit. Ils étaient donc à même de tenir les registres et de les comprendre lorsqu'ils leur étaient présentés. Les membres des Lignages maîtrisaient eux-aussi cette compétence ; simplement ils ne l'avaient pas mise en œuvre dans l'exercice du pouvoir, aussi de façon à maintenir une plus grande emprise sur des affaires tenues secrètes et intransmissibles autrement que par la rencontre d'homme à homme et donc par l'admission à l'intérieur d'un cercle privilégié. Le contrôle de l'information était l'autre forme du maintien d'un entre-soi reposant sur la cooptation des membres du gouvernement et l'existence de sièges réservés à certains groupes. L'idéal du nouveau groupe consulaire s'appuyait sur des pratiques de gestion commerciale et artisanales. L'écrit était une technique largement maîtrisée par les artisans, dans des pratiques individuelles et collectives, à Erfurt[1] comme ailleurs.

C'est aussi dans ce cadre que l'on peut comprendre la suppression des serments des agents urbains à l'exception des agents placés sur le territoire hors les murs : en ville, le Conseil et surtout les Quatre devenaient des instances écrasantes qui seules devaient être mentionnées dans les Statuts. Si le serment des agents hors les murs fut conservé, c'est justement qu'ils échappaient, au moins spatialement, à l'emprise des Quatre, en n'étant pas installés à l'ombre de l'Hôtel de ville.

Bien que le Conseil pourtant semblât en surplomb, il ne prêtait plus serment à la commune : en réalité il fut dépourvu de parole et ne la prenait qu'avant d'être constitué (par le biais des serments des impétrants) et que lors de l'hommage aux Quatre. Le Conseil perdit de sa substance au profit de la commune représentée par les Quatre et du bien commun qu'ils incarnaient en tant que juridiction supérieure de contrôle et d'appel. Le Conseil connut donc un effacement par le biais des attributions des différents organes mais surtout par la distribution de la parole qui semblait au premier abord se limiter aux bouches les plus importantes, celles des conseillers, Représentants et Quatre, en réduisant au silence les agents subalternes, mais se révèlait en réalité totalement confisquée par les Représentants et surtout les Quatre qui parlaient lorsqu'ils n'étaient que virtuellement les Quatre, lorsqu'ils prenaient leur charge, pour réaffirmer la pérennité de la commune et du « *gemeiner Nutz* », et qui organisaient ensuite la parole des autres en l'accordant et l'écoutant. Il n'est guère étonnant de lire ici une réaffirmation

[1] Le LHASA de Magdeburg possède ce qui reste des archives des métiers pour les années 1398 à 1701, sous la cote U-14-XXXV. Y sont listés de nombreux documents produits par les métiers qui témoignent d'une appropriation complète de l'écriture pour gérer les affaires au niveau de l'échoppe (contrats) comme à celui du métier (privilèges, statuts), et aussi pour communiquer avec d'autres métiers ou des métiers d'une autre ville (contrats, lettres de recommandation).

du rôle de cette institution, créée justement pour limiter la toute-puissance du Conseil et servir d'interface entre les conseillers, notamment les principaux d'entre eux, et la commune, et pour faire aboutir les revendications de cette dernière. Les hommes nouveaux du pouvoir civique erfurtois étaient justement les héritiers des familles moyennes qui avaient obtenu la création du Conseil des Quatre et auraient pu l'occuper s'il n'avait pas rapidement été investi par les familles patriciennes.

Cette volonté de renouvellement des élites était très clairement affirmée dans les Statuts de 1510. Les auteurs se présentaient dès les premières lignes :

> In dem Jare nach Cristi unsers libenn hernn geburt funffzehenhunderten unnd zehenden sin dissze nachbeschriebene wilkore Statuta Besserung unnd ordenung des Regiments disser erlichen unnd loblichenn Stadt Erffurt durch die verordendenn von virteln unnd hanntwercken von wegenn der gemeyn und gemeines nuttzes willen anngefanngen unnd hernach mut dapfferem zceytigem unnd gehabtem Rathe unnd bewilligung unser hern der viere der vormunden vonn vierteln hantwerckenn unnd ganntzer gemyn gemacht uffgerecht unnd beslosszen hinfur ewig also zcuhaltenn.[1]

Les auteurs du texte n'étaient donc ni les conseillers, détenteurs du pouvoir légitime, ni les Représentants ou les Quatre, défenseurs des intérêts de la commune : il s'agissait bien des chefs de file des révoltés qui, forts de leur proximité avec l'archevêque, prirent le pouvoir et notamment celui de dire et d'écrire le droit et d'imposer une nouvelle norme à la cité. Ils établirent par celle-ci l'exclusion des anciennes familles influentes de la sphère politique et des instances de décision :

> Unnd soll hinfur nymands, der des altenn Rats, oder Rethe, so zcur zceit gesessenn do disse stadt in unrath bracht ist, auch die so sich Inn gestalt, mit briefenn, ader sunft, zcu den altenn Rethenn, ader den ausfluchtigenn burgern In diessen leufftenn gethan, unnd von der gemein gesondert, dartzu die Ihenen, die den uszgetrettenn vorwanndt ader antzenngig, unnd die Ihenen die andern hernn, mit eydenn ader glubden, verbundenn ader vorwanndt uszgesclosszenn die lehentergere, die vonn genemer stadt wegen dartzu verodent sein, zcu Rathe furt meher nicht gewelt nach getzogenn Sondern gemydenn werdenn.[2]

On ne saurait écrire plus explicitement l'éviction d'un groupe par un autre. L'évolution du rapport des différents organes entre eux était ici clairement programmé : les vieilles institutions et les hommes qui les habitaient devaient disparaître et faire place à

[1] *Ibid.*, f. 2 : « En l'an 1510 après la naissance de Notre-Seigneur le Christ les ci-après coutumes, statuts, amélioration et règlement du gouvernement de cette honorable et louable ville d'Erfurt ont été faits par les députés des quartiers et des métiers pour la commune et pour le bien commun et ensuite ont été finalisés avec le Conseil de cette époque, ferme, conforme et habile, et sous la bienveillance de nos sires les Quatre et les Représentants des Quartiers et des Métiers et de toute la commune, et décidés, pour être ensuite observés éternellement ».

[2] *Ibid.*, f. 5[v] : « Et désormais aucun des membres de l'ancien Conseil, ou de tous les anciens Conseils, qui ont siégé à l'époque où cette ville est tombée dans la déchéance, et aussi ceux qui ont été en lien avec les anciens Conseils par lettres, ou autrement, et les bourgeois qui se sont enfuis à cette occasion, et se sont isolés de la commune, et aussi ceux qui sont parents avec eux ou leurs partisans, et ceux qui sont liés aux autres sires, par serment ou jurement, alliés ou parents, sauf par lien vassalique confirmé par ladite ville, tous ceux-là ne peuvent plus être élus au Conseil ni nommés par tirage au sort mais doivent être évités ».

un ordre nouveau mû par des hommes nouveaux, porteurs de valeurs présentées comme oubliées, et nourris d'une culture politique et juridique qui alimentait leur rhétorique civique fondée non plus sur les coutumes et les libertés urbaines mais sur la préservation d'un bien commun évoqué d'ailleurs très concrètement dans les nouveaux statuts qui consacraient de longs développement aux *Biereyge*[1] et précisait que le Conseil avait pour obligation d'assurer en ville un suffisant ravitaillement en bière durant l'été[2]. Ce bien commun cependant ne faisait jamais l'objet d'un discours plus développé. Constamment invoqué dans la *Regimentsverbesserung*, il n'était jamais illustré que par l'exemple contraire développé en prologue et visant à montrer toutes les conséquences néfastes du mauvais gouvernement et de l'*unrath*, la déchéance. Le terme d'*unrath* est particulièrement évocateur : formé comme la négation pure et simple du *rath* (*Rat*), le Conseil ou le Conseil de ville, le mot signifie selon Mathias Lexer le mauvais conseil ou l'absence de conseil et donc le manque et le besoin. Le *Deutsches Wörterbuch* propose les équivalents latins de *inconsultus* et *prodigus*, ce qui montre bien les deux sens de *Rat* comme conseil donné et comme assemblée de direction : les deux adjectifs évoquent les actes irréfléchis et inconsidérés, la mauvaise gestion d'un gouvernement gaspilleur, mais aussi l'idée d'une absence de consultation et donc d'une forme d'autoritarisme du *Rat*-Conseil qui devient donc un *Unrat*, un non-conseil. Les conseillers n'auraient pas simplement été de mauvais gouvernants ayant failli à leur mission. Bien plus, ils auraient totalement changé la nature du gouvernement en le pervertissant par leur autoritarisme. Le mauvais gouvernement était une absence de gouvernement communal et la négation des principes urbains, le retour vers l'arbitraire seigneurial, le gaspillage et la discorde. Le texte de 1510 opérait donc un renversement subtil : écrit sous l'influence de l'archevêque pour restaurer ses alliés et son autorité en ville et limiter les pouvoirs des anciens conseillers, il maniait le vocabulaire de la spécificité urbaine face au seigneur, et faisait de l'archevêque le champion du bon gouvernement urbain et de la conception civique du monde pour mieux imposer des mesures seigneuriales.

La prise de parole et de pouvoir se fit donc autant par l'investissement des institutions que par la reprise du discours traditionnel des élites urbaines gouvernantes ; ce discours fut cependant vidé d'une bonne part de sa substance et réduit à une invocation d'un bien commun jamais clairement défini ni illustré positivement.

---

[1] Ce mot spécifiquement erfurtois désigne le bourgeois possédant un droit de brassage de la bière. *DW*, col. 1823.

[2] 0-1/I-114, f. 28 : « *Es soll auch einsehenss gethann werde, dass Inn der Stadt Som[m]er zceit kein mangell an Bier sey* » [il faut également avoir soin qu'il n'y ait point pénurie de bière dans la ville en été]. La mention fait suite à un paragraphe sur la quantité de bière produite, l'interdiction d'importer de la bière étrangère pour les fêtes ou les mariages et celle d'en stocker dans les caves municipales.

En complément de ce discours écrit, et aussi pour se démarquer au sein du groupe en réutilisant les pratiques traditionnelles de l'élite urbaine – évergétisme et monumentalité – , quelques-uns de ces hommes manifestèrent en un même mouvement leur dévouement à la ville et à l'idéologie urbaine et leur proximité avec le pouvoir urbain, même leur centralité en ville, tant dans la topographie que dans les institutions. Ceux qui rédigèrent la *Regimentsverbesserung* et les chroniques du XVI[e] se firent construire des maisons sur le *Fischmarkt* par les façades desquelles ils affirmaient leur éthique du bon gouvernement, de la modération et du bien commun, dans une rhétorique autant politique que morale. Leur patriotisme s'accompagnait d'un discours inspiré du républicanisme issu des cités italiennes et célébrait une république erfurtoise[1].

Une victoire aux ailes coupées. L'effacement de la liberté

Ce discours exaltant les vertus civiques n'était cependant plus un discours de la liberté urbaine. Dans les Statuts de 1510, contrairement aux Statuts de 1452, à la chronique d'Hartung Cammermeister ou à la lettre ouverte de 1480, la mention de la liberté urbaine était très limitée. Les auteurs parlaient plus volontiers des coutumes et des droits urbains. Le glissement était doublement significatif : d'une part, la ville était réinsérée violemment dans l'orbite mayençaise ; d'autre part, le discours des élites politiques urbaines se préoccupait avant tout de la scène intérieure et non plus de la place autonome de la ville dans l'Electorat ou l'Empire. L'objectif du gouvernement urbain, sa force et même sa légitimité n'étaient plus l'accroissement des libertés urbaines vers la liberté totale, mais le respect de la légalité. En remplaçant aussi un objectif encore à atteindre par le respect d'un droit déjà là et non modifiable sous peine d'illégitimité, les élites erfurtoises passaient également d'un régime temporel dynamique allant d'un passé à un avenir selon des étapes marquées par les textes signés, à un régime temporel figé, éternisant, et empêchant toute évolution de la ville hors du cadre juridique seigneurial. La légitimité des élites passait alors par la reconnaissance de l'autorité archiépiscopale, malgré les contre-discours de ces mêmes élites, notamment dans l'architecture privée. Ce discours, beaucoup plus mesuré, jouant sur le glissement des symboles et l'ambiguïté, et interne à la ville, devenait par ailleurs plus acceptable par l'archevêque : par exemple, le Conseil accepta de voter et prendre en charge la reconstruction d'un saint Martin détruit lors de la Guerre des Paysans et dépendant de l'archevêque, mais transforma le saint en guerrier romain en armes. Sans être un véritable Roland, la statue exprimait néanmoins la

[1] Voir chapitre 7.

défense des libertés urbaines. De même, l'Hôtel de ville fut doté d'un portail monumental célébrant les vertus républicaines de la ville[1]. Le développement d'un discours explicite de la chose publique se renforça donc paradoxalement alors même que la chose publique avait perdu une large part de sa force et n'était plus réduite qu'à ce discours.

L'écart avec la norme était devenu si grand qu'il était trop visible, trop proche d'une rupture de la norme. Diether pouvait ainsi en venir à accuser la ville de se prétendre « ville libre » : distandue par les exceptions et les privilèges, la relation entre l'archevêque et sa ville semblait, derrière le discours en apparence respectueux du droit dont il conservait les formules et le lexique, s'être rompue. L'innovation et la modification avaient été rendues possibles par la négociation avec l'archevêque et la prise en compte des rapports de force et des intérêts de la ville comme du seigneur. Ces changements furent créateurs de distance : le Conseil acquit des droits et capacités nouveaux, il devint un acteur politique en ville et usa aussi de cette capacité sur le plat pays. Cette distance politique fut aussi une mise en distance linguistique : sous le même lexique, l'archevêque et le Conseil ne disaient plus les mêmes choses. Les Statuts de 1510, largement écrits sous l'influence des agents de l'archevêque en ville, furent une tentative pour réduire cette double distance des mots et des choses politiques : une réconciliation mise en scène et la réaffirmation écrite du rapport de subordination au seigneur. L'ambiguïté et la souplesse d'interprétation disparurent.

Les conseillers du XVI[e] siècle jouèrent alors la distance sur un autre plan, non plus lexical ou juridique, mais architectural. Ce discours républicaniste n'avait cependant qu'une portée limitée : il ne sortait plus du cadre de la ville en ses murailles, voire du cadre très restreint de l'Hôtel de ville ; il était moins destiné à aménager la norme et à créer une zone en marge qu'à célébrer une autonomie qui n'existait plus guère dans les faits.

Erfurt est souvent présentée dans l'historiographie traditionnelle comme ayant pu, à un moment de son histoire, choisir la liberté, et ne l'ayant pas fait. Les raisons de ce choix sont cependant rarement explicitées ; souvent aussi la possibilité qu'il se fût agit d'un échec à imposer ce choix n'est pas évoquée. Les causes n'en sont pas non plus

[1] Ulman WEIß, « Respublica Erffordiana. Zum Politikverständnis einer deutschen Stadt in der Zeit der Konfessionalisierung », in Peter JOHANEK (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2000, p. 301-318. *Cf.* chapitre 7.

interrogées : causes internes à la ville, externes, les deux ? Puissance de l'archevêque, division et désaccords urbains, évolution plus générale de l'Empire ? Seul Theodor Neubauer envisage la situation de la ville à la fin du Moyen Age comme autrement qu'inévitable. Il en fait le résultat des tensions socio-économiques urbaines.

Il me semble néanmoins que l'évolution de la ville n'est pas simplement le fait d'un rapport de force entre d'un côté le Conseil et les bourgeois, et de l'autre l'archevêque, voire la noblesse impériale. On observe la production d'une iconographie, d'une rhétorique, d'un apparat urbain, d'un spectacle urbain[1], qui étaient autant destinés à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville, mais pas la production d'un droit urbain efficace et reconnue par les autres, notamment par les seigneurs d'une part et l'empereur d'autre part – ainsi de Maximilien accordant Höchst à Diether.

Le pouvoir s'assurait par cette représentation iconographique ou ritualisée de la ville la visibilité qui lui était nécessaire pour réaffirmer son existence et sa légitimité. Ces représentations possédaient aussi une force performative et servaient à affirmer et à imposer ce qui était montré. Dans le cas d'Erfurt, on peut toutefois se poser toujours la question de l'efficacité de ces représentations. L'impossibilité de la ville à créer un vocabulaire juridique écrit spécifique, permettant de dire et de faire reconnaître sa situation, l'obligeait aussi à manier une grammaire visuelle traditionnelle qui avait du mal à dépasser ses murs. Il reste permis de se demander dans quelle mesure la ville existait ailleurs que dans ces manifestations de légitimation, hors de cet espace de représentation.

Les textes normatifs montrent aussi l'incapacité, ou l'impossibilité, à penser la nouvelle situation de la ville. Le discours urbain mobilisait toujours la rhétorique de la ville seigneuriale reconnaissant son seigneur et ne revendiquait pas l'existence d'un nouveau statut, que de fait, et même de droit, la ville s'était créé par l'acquisition de privilèges et de territoires. La position d'Erfurt dans l'Electorat était indicible et il lui fut impossible d'aller jusqu'au bout du processus de libération. Sa position dans l'Empire était en revanche établie d'une part par la possession d'un territoire immédiat, d'autre part par sa participation à des ligues urbaines. La ligue des Trois villes de Thuringe qu'elle forma avec Mühlhausen et Nordhausen jusqu'en 1482 intégra par exemple la Hanse pour une brève période au XV[e] siècle, lorsque les trois villes entrèrent dans la ligue de Goslar[2]. Cette incapacité à construire un discours normatif autonome et offensif ne

[1] Par le biais des processions, mais aussi des entrées de princes ou de l'archevêque, des réceptions données en leur honneur, des spectacles et des joutes qui se déroulaient en ville.
[2] Werner MÄGDEFRAU, *Der thüringer Städtebund im Mittelalter*, Weimar, Böhlau, 1977.

s'accompagna pas de la même incapacité à penser un environnement territorial erfurtois, qui lui fut clairement défini, organisé et nommé[1].

Il n'était pas, pourtant, impossible de penser la liberté : elle existait pour d'autres villes, et quelques villes territoriales avaient pu l'acquérir. Mais il était impossible de penser l'entre-deux et l'ambiguïté. L'incapacité à sortir de la catégorie de départ finit par poser problème : alors que l'ajout d'exceptions faisait sortir la ville de sa catégorie initiale, elle ne put accéder à une autre catégorie.

La ville était donc impuissante à faire reconnaître une catégorie, ce qui était aussi lié à son incapacité à véritablement la penser et l'inventer : les mots d'Erfurt restèrent les mots du seigneur, la ville ne se pensa pas libre (elle ne l'était pas) mais ne se pensa jamais non plus autrement que dans les termes seigneuriaux et dans les termes de l'exception et du privilège, qui, bien que toujours affirmés comme pérennes, étaient en réalité révocables et toujours renégociables, n'étaient que le reflet d'un rapport de force et de pouvoir, et au final, le fait du prince, plus ou moins forcé, plus ou moins consenti.

C'est aussi lié à la réaction de l'archevêque, contrairement à l'archevêque de Cologne qui était plus faible face à sa ville. Celui de Mayence rappela que la norme n'était pas élastique et extensible à l'infini. L'éloignement de la ville ne put se poursuivre : Erfurt ne devint pas une ville libre – les textes produits en ville ne le revendiquaient d'ailleurs pas – mais échoua aussi à inventer une nouvelle norme

A ceci s'ajoute également la question des rythmes variés qui s'entrecroisaient et pouvaient se concurrencer. Erfurt était plus prise dans les rythmes thuringiens que dans le *tempo* mayençais dont elle cherchait justement à s'émanciper en contrôlant le temps des décisions et en s'échappant non seulement de l'emprise juridique du seigneur, mais aussi de son contrôle sur les moments de l'émancipation. Le Conseil entendait contrôler son droit et les moments où il l'obtenait.

Ces contretemps avec le rythme seigneurial furent les causes des crises qui éclatèrent à intervalles réguliers, au bénéfice de la ville au XIII^e^ siècle, mais à son détriment à la fin du XV^e^ siècle. La volonté du Conseil de contrôler son temps d'action et de s'insérer dans un rythme étranger à celui de l'archevêque, mais à l'unisson avec ses voisins du bassin thuringien, montre aussi une concurrence entre un tropisme géophysique (la ville est au cœur du bassin thuringien), géopolitique (par le jeu des alliances) et économique (par le rôle de la ville comme nœud commercial), et un tropisme féodal et chrétien vis-à-vis de l'archevêque. Les vieux liens semblèrent d'abord

[1] Voir chapitre *5*.

se déliter ou du moins perdre en influence, mais au final ce furent ceux qui avaient la force du droit pour eux, et finirent par se réimposer face aux liens plus récents et contingents des intérêts politiques et économiques, d'autant que ces derniers étaient ceux de la seule ville, protégée par les traités et accords ou enrichie par le trafic commercial ; ils n'étaient que rarement les intérêts de l'archevêque. Il y eut donc un affrontement entre deux logiques différentes, deux identités différentes, quand bien même Erfurt était l'un des membres de l'Electorat.

L'accent fut mis au début du XVI[e] siècle sur la nécessaire écriture de la ville, et l'on se mit à produire et à faire circuler bien plus de chroniques manuscrites qu'aux siècles précédents. Mais la portée de cette évolution fut limitée par bien des facteurs : les textes normatifs prévoyant l'écriture des activités de gouvernement et leur mise en registre n'eurent qu'une validité très provisoire, et si les manuscrits se multiplièrent, les contenus se limitèrent à la reprise d'un même texte et furent donc bien moins diversifiés que les productions précédentes qui, moins copiées et diffusées, étaient en revanche des expressions uniques et originales. En outre l'invocation répétée à écrire précisa bien ce qu'il fallait écrire mais échoua à fournir des termes pour nommer l'entreprise d'écriture, et l'institution qui la dirigeait et en était l'objet tout à la fois. Or ce qui n'a pas de nom n'existe pas. L'incapacité à nommer cette situation d'entre-deux empêcha de sortir de l'entre-deux. Sans définition claire, la ville resta soumise au bon vouloir, voire à l'arbitraire, du seigneur. Les privilèges étaient révocables et finirent par être révoqués.
Ils le furent complètement lors de la *Reduktion* qui fit suite à la défaite de la ville dans des affrontements liés à la geurre de Trente Ans. Cela provoqua le désespoir de Zacharias Hogel, farouche partisan des libertés urbaines et opposant à l'emprise de l'archevêque, qui cessa net d'écrire sa chronique en 1664, et se refusat à mettre par écrit la défaite et l'humiliation de la ville, comme si ne pas écrire l'histoire permettait de l'annuler à défaut de la réécrire.

Chapitre deuxième

Plume, encre, papier : fabriquer la ville

Il était capital de fixer les éléments qui établissaient une entité politique en train de s'extraire de la norme mayençaise, afin de définir cette entité et l'identité de la ville d'abord, puis pour affirmer cette spécificité, la renforcer et la défendre. L'écrit était par conséquent au cœur de la politique urbaine et au fondement de l'existence juridique de la ville en tant qu'elle n'était plus totalement dans la main de son seigneur et devait réinventer les modalités de son rapport à lui et aux autres membres de l'Empire. La survie de ces documents était ensuite l'objet de tous les soins de la ville.

Ce chapitre se propose d'étudier les conditions de production, d'usage et de conservation de cet écrit municipal en observant les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs, les types d'écrits réalisés et conservés et leur rôle dans la politique de la ville, de façon également à évaluer la place réelle de l'écrit dans le gouverment urbain. L'hypothèse de départ est que le soin apporté à l'enregistrement du passé et à son ressouvenir se faisait selon des logiques sélectives et taxinomiques créatrices d'un mode de pensée urbain. Les agencements matériels et spatiaux, les opérations de sélection entre ce qui était conservé et ce qui était dédaigné, la façon dont les textes étaient ensuite disposés, utilisés et présentés ou non, modelaient une façon de penser la ville et

contribuaient à la définir et à en délimiter le champ d'action et d'inclusion : l'architectonique des archives était aussi un portrait urbain.

L'importance des archives dans la construction d'une identité urbaine a été soulignée par des travaux portant sur des espaces très divers. On peut notamment citer le récent ouvrage de Pierre Chastang sur le cas montpellierain[1]. La question de la scripturalité[2] et de la mise en écrit du gouvernement fait également l'objet de nombreuses publications récentes, qui ne se limitent pas aux villes. Les « écritures grises » ont éaglement été mises en lumière comme forme et miroir du pouvoir et comme reflet, par leur logique formelle, d'identités particulière[3]. Au croisement de la matérialité, des techniques du gouvernement, des techniques juridiques et de la formation d'une identité politique, la fabrique de la ville par l'écrit reposait sur des hommes et des choix de mémoire.

Les responsables de ces écrits, de leur production comme de leur conservation et de leur usage au service de la ville, étaient donc indispensables et formaient les nécessaires articulations du gouvernement urbain. Je commencerai ainsi par un portrait de ces hommes en clé de voûte de l'armature de la ville.

I – Hommes d'écrits, hommes de parole(s)

Le développement d'un organe de gouvernement urbain et l'augmentation des prérogatives qui lui étaient concédées s'accompagnèrent de la rédaction d'actes, qui enregistraient ces évolutions ou qui manifestaient l'activité du Conseil. La mise en place d'un gouvernement urbain fut donc d'emblée liée à une pratique de l'écrit qui constituait un enjeu majeur de la politique de la ville. Qui savait écrire et mettre en forme un document était indispensable à la validité et à la pérennité des actions et discours du Conseil. Retracer l'évolution du personnel de la chancellerie erfurtoise serait insuffisant : le portrait de l'administration ne montrerait qu'un volet de la production de l'écrit urbain, celui des techniques scripturaires et archivistiques. Il est également nécessaire de mettre en lumière les liens des hommes de la chancellerie avec les conseillers, liens qui

[1] Pierre CHASTANG, *La Ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier, XII^e-XIV^e siècle. Essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

[2] Le terme est proposé par Joseph Morsel pour traduire *Schriftlichkeit* ou *literacy*. Joseph MORSEL, « Le cartulaire de Sigmund I von Thüngen (Franconie, 1448/49), in Olivier GUYOTJEANNIN et Michel PARISSE (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde de Paris (décembre 1991)*, Paris-Genève, Champion-Droz, 1993, p. 411-422.

[3] Ainsi de la série de colloque « Ecritures grises. Les instruments de travail administratifs en Europe méridionale (XII^e-XVII^e siècle) » organisées à l'EFR depuis 2013, ou de la journée « Littératures grises et pouvoirs : méthodes et pratiques » organisée en juin 2015 à la Casa de Velázquez.

marquaient un rapport subtil de co-dépendance. Sans Conseil, point de greffiers, mais sans l'expertise et la technique du greffier, point de Conseil viable. Ces liens suivirent une évolution en trois phases : d'abord une prise de contrôle de l'écrit urbain par le Conseil entre sa première attestation en 1212 et le premier tiers du XIV^e^ siècle, puis jusqu'au début du XV^e^ siècle la stabilisation et le développement de la chancellerie autour de son secrétaire, sans changement qualitatif majeur, et enfin une évolution dans les attributions du premier des notaires au XV^e^ siècle, où l'on observe une forme de détachement par rapport au Conseil de cet écrit et des professionnels de l'écrit qui, en partie au moins, restèrent au service du Conseil sans en être les subordonnés.

1 – De l'enregistrement à la production de la politique urbaine

Lors de la mise en place du Conseil, à partir de 1212 au moins[1], et jusqu'en 1250, le greffier était engagé par les conseillers au coup par coup, en fonction des besoins d'écrit. Il s'agissait certainement de clercs, qui maîtrisaient l'écriture, le latin[2] et l'*ars dictaminis* qui assurait la validité formelle de l'acte[3].

Ces hommes sont inconnus, même si l'on peut après 1239 classer certains documents d'après les différentes mains. Le Conseil ne disposait pas encore d'un officier spécialisé dans la rédaction des actes : ceux-ci restaient peu nombreux, et surtout l'autorité du Conseil n'était elle-même pas encore assez affermie dans cette première phase de construction de la commune[4]. La période était à la construction d'une autonomie, non encore à son exercice plein. La situation changea vers 1250 : tous les documents conservés pour la période 1250-1265 furent rédigés par Ulrich Quadrans. Un acte rédigé autour de 1250[5] – sans doute le premier écrit par Ulrich – le cite nommément. Il s'agit d'un acte privé qui confirmait une donation[6] faite par Ulrich Quadrans et sa femme Christina au couvent des Augustins d'Erfurt. L'acte était bien éloigné à premier vue de la politique de la ville ; cependant le protocole initial montre que Conseil était une instance supérieure de validation des transactions qui concernaient des biens erfurtois :

---

[1] Je retiens la date du premier document écrit mentionnant le Conseil. Il n'est naturellement pas impossible que celui-ci ait existé auparavant.

[2] Le premier document produit par la chancellerie erfurtoise en allemand date de 1312 (UB I, n°567, p. 400-402, alliance avec l'abbé de Fulda). Les deux langues coexistèrent jusqu'à la fin des années 1330 dans les chartes.

[3] *Cf.* chapitre 6.

[4] Le Conseil est attesté depuis 1212 mais le XIII^e^ siècle fut marqué par les bras de fer réguliers entre la ville et son seigneur pour obtenir que de nouveaux privilèges et de nouvelles libertés fussent concédés, et que l'espace d'action de la ville augmentât. Voir Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jh.*, *op. cit.*

[5] UB I, n°147, p. 83-84.

[6] Six acres de vignes et autres biens fonciers.

> Nos consilium et universitas civium in Erphordia innotescere desideramus omnibus tam presentibus quam futuris, ad quos pervenerit presens scriptum, quod Ulricus Quadrans noster concivis simul et Cristina uxor sua mediantibus Erphordensibus iudicibus domini nostri archiepiscopi necnon magistro forense congregata manu contulerunt ob salutem animarum suarum monasterio sancti Augustini Erphordensi bona subscripta [...][1]

Ulrich Quadrans apparaît d'abord comme l'acteur de la donation, mais il est nommé également dans l'eschatocole comme scripteur de l'acte :

> Ne igitur de predictis boni possit in posterum eidem monasterio aliquod dubium suboriri vel questio nocitura, presens scriptum fecimus per manum eiusdem Ulrici sigilli civitatis Erphordensis appesione muniri[2].

La formule montre bien que la fonction d'Ulrich Quadrans touchait à la production matérielle de l'acte (l'acte a été réalisé de ses mains) et à la production du sens et de la validité de celui-ci : son nom est inscrit dans la clause de corroboration et c'est lui-même qui apposa le sceau. Il n'était pas que le scribe du document : il assurait la conservation et la transmission de l'acte, il garantissait l'acte et le préserve des contestations, et c'était lui encore qui le validait par la clause de corroboration et l'apposition du sceau du Conseil. Ulrich Quadrans agissait d'abord en son nom, dans une affaire privée qui ne concernait que le couple. Mais cette donation devait être validée par une autorité supérieure, le Conseil d'Erfurt qui se présentait ici en tribunal se substituant progressivement aux représentants et juges de l'archevêque de Mayence pour enregistrer et valider les transactions. Cet enregistrement passait par l'écrit, qui servirait à faire preuve. Et c'est au moment où le Conseil augmentait ses compétences et se dégageait notamment dans le domaine juridique de l'emprise mayençaise que l'écrit lui aussi se dégagea de la mainmise ecclésiastique et passa sous le contrôle du Conseil et de scribes chargés par lui d'enregistrer les décisions municipales. Dans cet acte, Ulrich Quadrans était donc partie, comme donateur, juge, en tant que membre du conseil, et validateur, puisque c'était le conseiller chargé de l'écriture des actes.

Cet acte marque en outre un triple changement dans l'écriture politique erfurtoise telle qu'elle nous est parvenue : Ulrich Quadrans fut le premier scribe connu à n'être pas seulement un greffier anonyme mais à valider les documents par un protocole final qui

[1] « Nous, conseillers, et tous les membres de la commune d'Erfurt, désirons faire savoir à tous présents et à venir, à qui parviendra le présent écrit, que Ulrich Quadrans notre co-bourgeois et sa femme Cristina, par le biais des juges de notre seigneur l'archevêque ici à Erfurt, et non par un magistrat d'une congrégation étrangère, donnent les biens ci-dessous au monastère de Saint-Augustin d'Erfurt, pour le salut de leurs âmes [...] ».

[2] « Et donc pour, qu'aucun doute ne puisse s'élever dans le futur à propos des biens ci-dessus, ni aucune enquête nuire au monastère, nous faisons renforcer le présent écrit avec l'apposition du sceau de la cité d'Erfurt de la main dudit Ulrich ».

l'identifiait, ce fut le premier qui assura la rédaction de plusieurs actes et ne fut pas engagé ponctuellement, ce fut le premier enfin qui ne fût pas extérieur au Conseil. Ulrich Quadrans était en effet conseiller pendant toute la période où il rédigea les actes[1]. L'écrit civique était désormais pris en charge par le Conseil lui-même : l'expression de la ville ne devait plus être confiée à des étrangers qui n'avaient pour eux que des compétences techniques, mais surveillée et protégée par le Conseil. Les discussions autour de l'élaboration de l'acte restaient au sein du gouvernement urbain. La production des actes écrits dépassait donc le simple respect de l'*ars dictaminis* qui validait le message. L'enjeu devint au contraire la rétention par les conseillers de tout ce qui touchait à l'écrit politique et sa fabrication ; eux-mêmes maîtrisaient suffisamment l'*ars dictaminis* et le latin pour se passer de simples techniciens de l'écrit. Cela permettait en outre de limiter la publicité des décisions avant qu'elles ne fussent finalisées en restreignant la circulation des idées au seul Conseil siégeant : la présence d'un scribe compétent parmi les conseillers était aussi un élément de contrôle de la production des lois et d'affirmation de l'autorité unique du Conseil de ville sur l'ordre et la production de la norme en ville. Il n'est dès lors pas étonnant que le passage de cette compétence d'un clerc extérieur à un conseiller se fît au moment même où, au tournant des XII[e] et XIII[e] siècle, l'administration de la ville était transférée, partiellement d'abord, du seigneur-archevêque à un groupe de bourgeois.

2 – Heinrich von Kirchberg et le développement du rôle du secrétaire de ville

L'étape suivante fut la création d'un office dévoué à la rédaction des actes, qui devint donc une fonction à part entière détachée du Conseil lui-même. Heinrich von Kirchberg fut en 1265 le premier *notarius civium* ; il le resta jusqu'en 1281[2].

Heinrich von Kirchberg, sans doute apparenté à la famille ministériale des burgraves de Kirchberg[3], naquit entre 1225 et 1233[4]. C'est un personnage dont la biographie est bien documentée, et certainement le plus connu des juristes thuringiens de cette période. Il fut notamment la figure centrale d'un poème du XIII[e] siècle, l'*Occultus Erfordensis* de Nicolaus von Bibra, qui évoquait en 2 449 vers la situation d'Erfurt sous l'interdit de

[1] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », *MVGAE*, 40-41, 1921, p. 1-88, ici p. 20 ; *Ratstransitus* 2/120-4, f. 3-48 (copie moderne avec des lacunes pour le XIII[e] siècle, notamment au début du siècle).

[2] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit.

[3] Woldemar LIPPERT, « Studien über die wettinische Kanzlei und ihre ältesten Register im XIV. Jahrhundert », *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Altertumskunde*, 24, 1903, p. 1-42, ici p. 1 *sq.*

[4] Sur Heinrich von Kirchberg, voir : *Der Occultus Erfordensis des Nicolaus von Bibra*, éd. Christine MUNDHENK, Weimar, Böhlau, 1997, p. 42-50 ; Aloys SCHMIDT, « Untersuchung über das *Carmen satiricum occulti Erfordensis* », *Sachsen und Anhalt*, 2, 1926, p. 76-158.

1279-1282. Le texte est divisé en cinq parties, dont la première et la deuxième sont uniquement consacrées à Heinrich von Kirchberg, qui en était d'ailleurs le dédicataire[1]. La troisième est une critique des ecclésiastiques erfurtois, la quatrième un portrait satirique de la ville et de son gouvernement, la dernière enfin permet au poète de remercier ses amis et mécènes. L'auteur était un clerc erfurtois, probablement l'un de ceux qui quittèrent la ville au moment de l'interdit[2]. Nicolaus von Bibra eut sans doute l'occasion de croiser Heinrich von Kirchberg et il était au moins au fait de son activité comme juriste, au service de la ville ou non. Le poème est connu et étudié depuis longtemps et constitue, au-delà son caractère très ironique[3], une source importante sur la formation d'un juriste du XIII[e] siècle et sur l'évolution des compétences du protonotaire à Erfurt.

Nicolaus von Bibra présente d'abord la formation d'Heinrich : l'apprentissage dans le cadre familial d'une culture classique, puis l'étude des arts libéraux et de la philosophie à l'Université de Paris où il obtint le titre de Maître. On le retrouve ensuite en 1253 au service du margrave de Misnie et de son épouse, qu'il assista dans un conflit les opposant à l'archevêque de Mayence : il démontra alors ses grandes capacités juridiques. Sa proximité avec le margrave lui nuisit d'abord, puisqu'il fut pris dans le conflit entre le margrave et Konrad, évêque de Meissen, ce qui lui valut une excommunication en 1257. Heinrich fut également en conflit avec le chapitre de Naumburg qui lui refusa une cure que le pape lui avait conférée, probablement au début de l'année 1254, lors du séjour d'Heinrich à la Curie. Après cet échec, Heinrich retourna en Italie et étudia le droit canon à Bologne, avant de se rendre à Padoue où il obtint le grade de « *doctor decretorum* ». C'est à ce moment qu'il revint en Allemagne et entra au service d'Erfurt :

---

[1] L'incipit du poème annonce ainsi : « *Carminis auditor lectorve, quod eder nitor / Unius ob merita persone, quam bona vita / Claraque doctrina titulant culpe sine spina / Noli mirari !* » (Auditeur et lecteur de ce poème, que je veux rendre public pour honorer une personne qui se distingue par sa bonne vie et ses connaissances extraordinaires, sans le moindre soupçon de faute, ne t'étonne pas !). Plus loin est donné le nom de cette personne : « *Clare vir, Henrice, qui de clara genitrice / Et patre preclaro generatus es omine raro / Te mons ecclesie dat alumpnum philosophie* » (Heinrich, homme illustre, né sous les meilleurs auspices d'une mère illustre et d'un père très illustre, le mont de l'Eglise [*Kirchberg* en allemand] te donne la philosophie en pâture). *Der Occultus Erfordensis des Nicolaus von Bibra*, v. 1-4 et 19-21, éd. cit., p. 114.

[2] *Der Occultus Erfordensis des Nicolaus von Bibra*, éd. cit., p. 13-23 ; Aloys SCHMIDT, « Untersuchung über das *Carmen satiricum occulti Erfordensis* », art. cit. L'archevêque frappa la ville d'interdit entre 1279 et 1282 en réaction aux revendications du Conseil qui entendait accroître son autorité et ses compétences. Le conflit fut résolu en 1289 par la mise en place de la *Concordata Gerhardi*. Sur la ville pendant l'interdit, voir Stephanie Wolf, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, *op. cit.*

[3] Le titre de *Carmen satiricum* fut donné en 1870 par le deuxième éditeur du texte : Theobald FISCHER (éd.), *Nicolai de Bibera Occulti Erfordensis Carmen satiricum. Eine Quelle des XIII. Jahrhunderts, neu herausgegeben und erläutert*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870. La désignation de « *Carmen satiricum* » s'est imposée dans l'historiographie, même si elle n'est issue d'aucun manuscrit, alors même, paradoxalement, que le caractère satirique du poème resta longtemps inaperçu – A. Schmidt y lisait ainsi un éloge d'Heinrich von Kirchberg. Sur le titre et l'interprétation du poème, voir Christine MUNDHENK (éd.), *Der Occultus Erfordensis...*, éd. cit., p. 23-30.

le secrétaire de ville était dès lors extérieur au Conseil, formé à l'Université et recruté pour ses compétences juridiques qui lui permettaient d'assister la ville. L'acte passé le 18 novembre 1275 entre le Conseil et Heinrich le montre bien : il fut engagé pour assister la ville (et non les bourgeois) dans ses conflits juridiques :

> Ego magister Heinricus de Kirchberg doctor decretorum, subdiaconus domini pape, recognosco tenore presentium judice protestando, quod iuravi corporaliter prestito iuramento omni benignitate, omni constantia ac fidelitate, qua possum, fovere causas universitatis Erfordensis civitatis [...] sed non causas civium singulorum[1].

Le juriste ne fut cependant pas toujours au service exclusif de la ville : l'*Occultus* mentionne quelques cas où il défendit les intérêts de communautés ecclésiastiques, de clercs ou de laïcs. Le texte de la prestation de serment montre cependant bien la différence qui existait entre le groupe des individus bourgeois et la totalité, l'université pour parler en termes médiévaux, de ces mêmes individus constitués en groupe juridiquement défini et organisé. La ville n'était pas la simple addition de bourgeois, elle dépassait la somme des parties : le groupe, considéré comme groupe, n'était pas identique et superposable au groupe, considéré comme un ensemble d'éléments.

L'engagement avait une durée de cinq ans[2] et fut ensuite probablement renouvelé de cinq ans en cinq ans, jusqu'au renvoi d'Heinrich, sans qu'on en ait conservé les actes. La suite du document précise le rôle du notaire – qui n'est d'ailleurs pas désigné comme tel dans l'acte, mais simplement par ses fonctions et son rapport au Conseil : l'office était moins un titre qu'un contenu de plus en plus affiné. Le rôle d'Heinrich n'était pas de rédiger les actes, travail qui était confié alors à des greffiers dans la plupart des cas anonymes et que seuls les changements de main distinguent. Le secrétaire de ville était, lui, chargé de représenter et défendre les intérêts de la ville, dont il devait naturellement garder les secrets :

> Ceterum Hugo Longus et Henricus Vicedomini magistri consulum, et alii consules Erfordenses vice ac nomine suo et totius Erfordensis civitatis pro patrocinio impendendo se michi ad quedam servicia obligarunt, sicut in eorum litteris inde confectis plenius continetur. In huius rei certitudinem presentem litteram dedi super eo sigillo meo fideliter roboratam. Acta sunt hec anno Domini M° CC° LXXV° in octava beati Martini indictione tercia in pirali curie consulum Erfordensium[3].

---

[1] « Moi Maître Heinrich von Kirchberg, docteur en droit, sous-diacre du seigneur pape, je reconnais par la teneur des présentes, devant les juges [conseillers ?], ce que j'ai juré à la corporation, j'ai prêté serment de défendre les causes de toute la ville d'Erfurt, avec toute bienveillance, constance et fidélité, que je peux, et non pas les causes des bourgeois individuellement. UB I n°282, p. 180.

[2] « *a die beati Martini proxime preterito ad quinque annos proximos et continue succedentes* » [A la Saint-Martin et jusqu'à celle dans cinq ans, et ainsi successivement], *ibid.*

[3] « En outre Hugo Lang et Heinrich Vitztum, bourgmestres, et tous les autres conseillers erfurtois siégeants, et au nom des conseillers non siégeants [*vice ac nomine*], se sont engagés envers moi, en vue de la protection à donner à la cité, aux services suivants, comme cela est écrit dans leurs lettres, par eux déjà

L'acte est structuré autour du champ lexical de la protection et de la fermeture : « *fovere* », « *patrocinio* », « *impendendo* », telles sont les actions du secrétaire qui était un véritable champion de la cause de la ville.

Cette protection de la ville était redoublée par la protection dont bénéficiait le document qui fondait la fonction de défenseur : « *continetur* », « *roboratam* », évoquent la solidité de l'acte. C'était justement parce qu'il avait déjà pu mettre en place un acte écrit solide et inattaquable que le secrétaire de ville serait un rempart du bon droit urbain. La défense de la ville commençait par la puissance de l'écrit, qui provenait de la maîtrise de la langue et de la forme juridique, mais aussi de la répétition insistante, d'une idée unique exprimée par des termes différents mais aussi par des formes grammaticales différentes. Ces variations grammaticales permettent d'associer l'idée à des éléments différents du texte et en définitive à tous les éléments du texte, imprégné alors de cette idée de protection qui circule d'un élément du texte à l'autre et caractérise chaque étape de l'acte. Le champ lexical de la protection verrouille tant le fond de l'acte, les attributions et obligations du secrétaire, que la forme et l'acte lui-même par le biais du sceau. L'idée maîtresse était la protection de la ville, les autres éléments de l'acte en devenaient presque accessoires ; d'ailleurs le texte n'évoquait en rien la teneur des engagements matériels détaillés dans un autre document (« *sicut in eorum litteris inde confectis plenius continetur* ») et, une fois ôtées les phrases portant l'idée de protection, il reste tout juste le protocole intitial, la durée du contrat et la date de son établissement.

Cette défense de la ville se traduisait aussi par la protection des hommes qui en étaient chargés et surtout par des engagements réciproques eux-mêmes protégés, en sus des engagements de chacun envers la ville. La défense de la ville se faisait défense d'une administration et d'une conception du pouvoir établie sur des liens interpersonnels fondés et garantis par le serment. Le déplacement du concept de protection d'une idée à l'autre dans l'acte, et la fluidité grammaticale et lexicale qui en résultait, exprimaient un subtil glissement : au-delà des intérêts de la ville protégés par le secrétaire, c'était le mode de gouvernement lui-même, et donc la ville, qui étaient garantis par le fond comme la forme de cet acte, et par les protestations des différents acteurs évoqués d'être bien sous l'autorité supérieure qu'était la défense des intérêts de la commune.

L'autre champ lexical majeur était lié au Conseil et concernait d'abord la relation entre le secrétaire et la ville, plus exactement entre le secrétaire et le Conseil : c'est bien

---

entièrement achevées. En certification de cela, j'ai donné la présente lettre corroborée par mon sceau fidèlement apposé dessus. Actes donnés cet an du Seigneur 1275 le jour de l'Octave de la Saint-Martin, troisième indiction, dans la salle de réunion des conseillers d'Erfurt », *ibid.*

auprès des conseillers qu'Heinrich prêtait serment, dans la salle du Conseil. Mais, outre la subordination d'Heinrich aux conseillers, la mention de l'organe de gouverment était aussi l'occasion de rappeler le plein exercice de l'autorité par les conseillers qui s'éloignaient de plus en plus de leur seigneur. Le pouvoir des conseillers était visible en ville par l'adoption d'un bâtiment réservé qui accueillait l'administration de la ville et les réunions du Conseil, bâtiment dont les origines sont mal connues et dont c'est ici la première mention. L'engagement du secrétaire revêtait une importance majeure marquée par l'endroit où se déroulait la prestation de serment : ce n'était pas simplement dans l'Hôtel de ville (la *curia*) mais dans l'espace le plus important – et aussi le plus fermé – de la curie, dans l'épicentre du gouvernement, le *piralus* c'est-à-dire la salle où se réunissait le Conseil pour discuter des affaires de la ville, des décisions à prendre et pour exercer son pouvoir exécutif et judiciaire[1]. Le secrétaire était l'un des éléments centraux dans l'organisation du pouvoir, et dépendait étroitement du Conseil auquel il était subordonné. Certes, il agissait pour l'intérêt de la ville (« *fovere causas universitatis Erfordensis civitatis* ») et c'est aussi à la commune qu'il prêtait serment de bienveillance, constance et fidélité (« *et totius Erfordensis civitatis* »). Mais le serment était avant tout recueilli par les bourgmestres et les conseillers assemblés dans le lieu du pouvoir : le secrétaire était un instrument pour l'expression des gouvernants qui lui assignaient ses missions et surveillaient sa parole. On voit bien ici le lien de subordination entre l'administration et le Conseil, et le contrôle que ce dernier exerçait sur le discours produit par la ville, à l'écrit ou à l'oral, puisque le secrétaire de ville pouvait aussi servir d'ambassadeur. Ce lien n'était pas cependant exclusif au protonotaire : les statuts de 1452 indiquent ainsi que les bourgmestres, les conseillers et tous les agents du Conseil prêtaient serment de fidélité et d'obédience dans cette salle, ce qui n'est guère étonnant puisque cette salle du gouvernement était le lieu précis de l'autonomie du Conseil, comme l'exprimait avec force la décoration faite de boucliers aux armes de la ville, rappelant sa personnalité et sa force militaire, apanage des seigneurs, de paysages célébrant la fertilité du sol erfurtois et la richesse de la ville, de proverbes exaltant les vertus des bons conseillers et rappelant l'égalité des hommes devant Dieu. Le cycle d'images religieuses évoquant la Résurrection plaçait les décisions du Conseil sous la protection divine, et les deux images politiques disaient avec force l'autonomie dont les conseilers se sentaient investis en réaffirmant la

[1] Le *pyrale* était originellement une pièce chauffé où se réunissait le chapitre d'un couvent et qui pouvait aussi servir de *scriptorium* ; on y exécutait les sentences disciplinaires et les pénitences physiques (Du Cange, t. 6, col. 579b. Le terme désigne donc ici la salle de réunion des conseillers, où était également rendue la justice du Conseil. Le tribunal du Conseil fut ensuite installé, après 1363, dans une pièce séparée, la *Gerichtsstube*. Fritz WIEGAND, *Das Rathaus...*, *op. cit.*, p. 63.

proximité entre Erfurt et l'empereur au moyen d'une aigle à une tête dorée sur fond d'azur.

La présence du Conseil dans le texte redoublait aussi le glissement de sens observé autour de l'idée de protection. L'engagement du secrétaire était bien plus qu'un acte anodin par lequel les conseillers recrutaient un spécialiste chargé d'effectuer au mieux certaines tâches à leur service : c'était aussi, et avant tout, un enregistrement de la capacité de la commune à agir, une célébration de cet état, le rappel de la fragilité de la commune et celui, anxieux et impératif, de sa nécessaire protection, et enfin une expression des conceptions politiques qui sous-tendaient le gouvernement et la commune elle-même. L'engagement n'était d'ailleurs pas réalisé par la seule fraction des conseillers qui siégeaient en 1275 : la formule « *vice ac nomine suo* » implique l'ensemble du gouvernement, actif ou en attente. On peut la traduire littéralement par « prenant leur tour ou en leur nom », ce qui rappelle le fonctionnement du Conseil erfurtois : cent vingt hommes composaient un Sénat dont un cinquième occupait annuellement les fonctions de conseiller – le *sitzende Rat* (Conseil siégeant) des sources médiévales. La durée de cinq ans pour laquelle était engagé Heinrich von Kirchberg prend alors tout son sens : elle correspondait à la période d'une sénature et l'engagement du secrétaire se faisait non pour l'utilité d'un gouvernement transitoire mais bien pour servir la commune. La collégialité du gouvernement, la co-responsabilité d'hommes égaux entre eux rappelaient le serment communal ; la durée de l'engagement correspondait à la plus petite unité temporelle de la commune et à son cylce politique de base au terme duquel elle était poursuivie et maintenue, et, en la personne de ses gouvernants, à la fois totalement réaffirmée et totalement renouvelée – le cycle du Sénat erfurtois représentant donc une véritable révolution.

C'est l'échec d'Heinrich von Kirchberg à assurer la protection de cette commune fragile encore qui lui valut d'être renvoyé. Il perdit en effet le procès qui opposa la ville à l'archevêque Werner de Mayence entre 1279 et 1282, procès qui provoqua le deuxième interdit sur la ville. Heinrich se montra incapable de défendre les intérêts de la ville ; pire, il adopta une attitude ambivalente envers l'interdit – sans doute parce qu'il était clerc – et parut ainsi s'opposer à la politique du Conseil : il fut renvoyé en 1282 lorsque la ville perdit le procès contre l'archevêque[1]. Il dut alors jurer devant l'archevêque de livrer les documents concernant tant la ville que des bourgeois et de renoncer à tout acte contre eux[2]. Cet échec et l'ambiguïté de la position du protonotaire lors de l'interdit expliquent la

[1] Stephanie WOLF, *Erfurt im 13. Jh., op. cit.*
[2] Heinrich disparaît ensuite de nos sources.

critique de Nicolaus von Bibra, qui bien que clerc considérait que la loyauté d'Heinrich von Kirchberg devait aller en priorité à son employeur en vertu du serment prêté par le protonotaire, serment qui établissait un lien juridique supérieur au lien spirituel. Une conséquence importante de cette position était donc qu'elle autorisait l'affaiblissement du lien spirituel entre la ville et son archevêque. Ce lien semblait perdre de son importance au profit d'un lien négocié, réglé par les actes, privilèges et *concordatae*, et pouvait donc être perçu comme un simple lien seigneurial ; l'autorité du seigneur ecclésiastique perdait en force et surtout en spécificité.

La fin du XIII[e] siècle fut donc une période extrêmement importante pour la structuration de la chancellerie et le développement des institutions et de la vie politiques erfurtoises : le Conseil devait s'entourer de professionnels du droit qui lui assuraient la validité des actes, et non plus de simples techniciens de l'écriture qui ne firent plus office que de scribes. La chancellerie crût parallèlement aux attributions conciliaires : le secrétaire était aussi celui qui devait soutenir la conquête de droits politiques et l'émancipation progressive vis-à-vis de l'autorité mayençaise. C'est bien parce qu'il échoua face à l'archevêque dans des négociations touchant aux prérogatives du Conseil et aux privilèges de la ville qu'Heinrich von Kirchberg ne put rester au service de la ville.

Son départ ouvrit une période de flottement dans l'organisation de la chancellerie. Le personnel de la chancellerie se développa dans un premier temps, avec l'apparition en 1290 au moins d'une deuxième main, identifiée comme celle du *subnotarius* Cancer en charge jusqu'en 1307[1]. Ces variations d'écriture permettent aussi de repérer la présence de plus en plus stable de deux greffiers sous les ordres du secrétaire. En 1310 on note un nouvel accroissement : le *subnotarius* Cancer refit son apparition, accompagné désormais de ses fils[2]. C'est à ce moment que l'activité du notaire ne se réduisit plus à l'établissement des actes[3], même si l'on ignore largement les autres activités du notaire. On connaît, certes, le type de missions que le protonotaire pouvait exercer ; mais l'on en ignore le détail, faute de sources écrites. Les missions évoluèrent également lors de cette période,

[1] Conradus, prêtre de St-Maurice d'Erfurt, était alors *notarius civium*, probablement à partir de 1282 et au moins jusqu'en 1299. Sur l'identification des mains. Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit., ici p. 21.

[2] *Ibid.*, p. 24.

[3] On le voit en réalité en négatif : sa main n'apparaît plus qu'occasionnellement et les principaux scripteurs sont les notaires et sous-notaires de la chancellerie. Ces autres occupations sont peu détaillées pour cette période mais on peut supposer qu'elles correspondent à ce que Nikolaus von Bibra énumérait pour le XIII[e] siècle, et à ce que l'on observe pour le XV[e] siècle : la défense de la ville lors des procès et sa représentation lors de missions diplomatiques. La part restreinte des activités d'écriture s'explique sans doute autant par la progression de ces autres missions que par le prestige croissant du secrétaire qui n'est plus censé s'occuper des besognes ordinaires et purement techniques.

sans là encore qu'on puisse en spécifier le contenu exact. L'évolution de la fonction et l'accroissement des responsabilités du notaire sont par ailleurs essentiellement connues dès lors que le mouvement se grippe : les sources révèlent ainsi que la transformation de l'office et surtout son importance croissante n'allèrent pas sans heurts. Pour des raisons inconnues, les métiers et la commune réclamèrent ainsi le départ de Cancer. Etait-ce que l'homme ne remplissait plus correctement son rôle, ou était-ce que les métiers et la commune, grands absents du Conseil, se méfiaient d'un pouvoir trop grand concentré dans les mains de trop peu ? On ne repère plus qu'une seule main jusqu'en 1336, celle d'Heidenricus, secrétaire de ville entre 1315 et 1336. La chancellerie semble donc victime d'une crise de croissance, peut-être reflet de la difficile acceptation par les exclus du gouvernement de l'emprise croissante de l'administration urbaine et surtout de l'autorité grandissante de quelques-uns.

3 – La mise en place de l'organisation définitive (1334 à 1417)

La suite du XIV[e] siècle fut une période de stabilisation et d'affermissement, au cours de laquelle la chancellerie entra dans une nouvelle période d'extension, quantitative et qualitative. Dès 1334, on note la présence d'un deuxième homme, Eckehardus von Salza, témoin d'un acte de 1334 en qualité d'« homme discret » et de « notaire »[1]. Il existait de nouveau une hiérarchie des fonctions, le protonotaire Heidenricus ayant sous ses ordres un simple notaire, qui lui succèda en 1336. La chancellerie occupait plusieurs greffiers, cette fois sans plus aucune interruption, et le nouveau notaire Eckerhardus s'en distinguait par son titre : « *prothonotarius dictorum dominorum consulum*[2] » ou « *unsern obirstin schriber*[3] », ce qui marquait sa prééminence et confirmait ses fonctions de direction et de contrôle. Il fut à la tête de la chancellerie jusqu'en 1350 et représenta à plusieurs reprises la ville dans les conflits l'opposant à des acteurs politiques étrangers ; il arbitra aussi des conflits entre le Conseil et des bourgeois d'Erfurt. Ses successeurs furent des clercs et des laïcs dont certains étaient recrutés au sein de la chancellerie, comme Meyster Herbort[4] (1350-1365) et Johannes von Apoldia (*sic*) (1396-1417), greffiers respectivement depuis 1344 et 1392. Ces hommes avaient donc pu se former aux spécificités administratives et juridiques de la ville et leur promotion au poste de

[1] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit.
[2] Acte du 11 avril 1339, UB II, n°184, p. 155 : » protonotaire desdits seigneurs conseillers ».
[3] Acte du 6 décembre 1345, UB II, n° 257, p. 210 : « notre principal notaire ». Il est désigné comme « *yr obirste schriber* » (votre principal notaire) dans un acte du 28 octobre 1352, UB II, n°370, p. 302.
[4] Il s'agit d'un prêtre de St-Sever.

secrétaire montre autant leur valeur que l'intérêt de la ville à disposer à ce poste-clé d'hommes déjà familiers des pratiques et particularités erfurtoises. On sait en outre que Johannes von Apoldia, de même que Christofferus von Müchele au siècle suivant, appartenait à une famille présente au Conseil[1]. Ce recrutement endogène n'était pas cependant systématique : la main d'Heinrich von Dasela[2] n'apparaît ainsi que dans les années 1370-1374, lorsqu'il était protonotaire, de même que celle d'Hartung Gernod von Rodenberg (1377-1395). Il est difficile de dresser le portrait du secrétaire erfurtois au XIV^e^ siècle : ces hommes ne sont pas connus hors de la chancellerie erfurtoise et, contrairement aux périodes antérieures ou postérieures, on ne possède pas de textes littéraires les évoquant, pas plus que de documents mettant en lumière leur action et leur position vis-à-vis du Conseil. Retrouver leurs origines ou retracer leurs parcours s'avère problèmatique, d'autant que l'ambition première de cette étude n'est pas d'établir une prosopographie des notaires de ville à Erfurt. Il est donc difficile de délimiter un bassin de recrutement dans lequel le Conseil d'Erfurt agissait comme un pôle attirant des juristes, ou de resituer la ville comme étape dans des parcours professionnels. Les toponymes associés aux noms de certains secrétaires, comme Heinirich von Dasela, Hartung Gernod von Rotenberg ou Johannes von Apoldia[3], ne sont pas nécessairement les marqueurs d'une origine immédiate et peuvent tout à fait avoir été hérités. Ainsi la famille von der Sachsen (« de Saxe »), importante famille consulaire erfurtoise, a-t-elle quitté la Saxe mais conservé ce nom jusqu'à l'extinction de la dernière branche au XVII^e^ siècle[4]. Il est donc impossible de savoir si les membres de la chancellerie, et en particulier les secrétaires de ville, arrivaient à Erfurt pour y exercer leur métier, ou s'ils sont originaires de la ville. Les matricules de l'Université n'offrent pas plus d'informations : si elles sont extrêmement bien conservées dès la fondation de l'insitution en 1392, elles montrent aussi que les principaux officiers urbains ne l'ont pas fréquentée[5]. L'Université draina d'emblée des étudiants venus majoritairement de l'Allemagne centrale et orientale ainsi que d'Erfurt même, sans attirer d'abord les fils des plus importantes familles. La ville devint ainsi le centre organisateur d'un espace intellectuel qui se renforça et perdura dans les derniers siècles du Moyen Age, avec la présence au XV^e^ siècle d'un cercle

[1] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit.
[2] Chanoine, probablement de St-Sever.
[3] Dasela, aujourd'hui Dassel près de Göttingen, en Basse-Saxe ; Apolda, à une trentaine de kilomètres à l'est d'Erfurt. Rodenberg n'a pas été identifié.
[4] Wilhelm BIEREYE, *Das Erfurter Geschlecht der von der Sachsen*, Erfurt, Erfurt Genealogischer Abend, 1928.
[5] Rainer Christoph SCHWINGES, « Erfurts Universitätsbesucher im 15. Jahrhundert. Frequenz und räumliche Herkunft », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992, op. cit.*, p. 207-222.

d'humanistes autour de Conrad Celtis ou Eobanus Hessus ; mais au XIV[e] siècle les secrétaires de la ville n'appartenaient pas à ce milieu[1].

On était encore dans une période de définition du fonctionnement de la chancellerie : le recrutement des chanceliers n'était pas encore continu et l'écrit urbain était par moments produit sous la seule responsabilité des greffiers (1365-1370, 1374-1377). Le secrétaire n'était plus indispensable à l'enregistrement des actes, ce qui constitue un indice du bon fonctionnement de la chancellerie ; mais il n'apparaissait pas encore indispensable à la vie politique de la ville. Sa rétribution fut précisée : le contrat entre Hartung Gernod von Rodenberg et le Conseil indique qu'il recevait un salaire annuel de trente marcs d'argent de bon aloi[2], des vêtements (d'été et d'hiver) et tout ce qui convient à sa fonction[3]. La rétribution des officiers urbains apparaît bien naturelle ; que la ville fournît les attributs de la fonction montre bien en revanche que l'écriture officielle et le fonctionnement juridique de la ville étaient étroitement liés au Conseil, et même identifiés à la ville même. Les instruments de l'écrit dépendaient des instances politiques de gouvernement et la formation des secrétaires était sans doute avant tout interne et tournée vers les caractéristiques et les besoins propres de la ville.

La fonction était également limitée dans le temps : Hartung Gernod resta protonotaire jusqu'en 1395, mais ne mourut qu'en 1414. Son contrat n'indiquait pas de durée, mais même si l'engagement n'était pas *a priori* limité dans le temps, le secrétaire devait, comme les autres agents du Conseil et les conseillers eux-mêmes, renouveler son serment de fidélité tous les ans, à chaque rotation du Conseil, comme le prévoyaient les statuts de 1452.

C'est sous son successeur que se fit l'évolution finale vers la fonction de protonotaire, clairement séparée alors du tout-venant de l'écriture urbaine. La main de Johannes von Apoldia disparaît des actes après 1392, alors même que l'homme resta en activité à la chancellerie jusqu'en 1417. Il fut toujours désigné comme « *Oberschreiber* »

---

[1] Les humanistes erfurtois furent très actifs dans la première moitié du XVI[e] siècle. Le cercles des poètes erfurtois est notamment présenté dans Horst Rudolf ABE, « Euricius Cordus (1486-1535) und die Universität Erfurt, in Ulman WEIß, *Erfurt 742-992. op. cit.*, p. 277-294, et Stefan RHEIN, « Philpp Mechanthon und Eobanus Hessus. Wittenberger Reformation und Erfurter 'Poetenburg' », in Ulman WEIß, *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, *op. cit.*, p. 283-295.

[2] Hélas, les comptes d'Erfurt ne permettent pas la comparaison précise des rémunérations des officiers urbains, souvent données de façon globale pour un groupe aux contours mal définis. Nénamoins, Hartung Gernod était ici très bien rémunéré. Il s'agit d'une caractéristique commune aux villes allemandes, qui marquaient ainsi l'importance cruciale de la fonction pour la préservation de la ville. A Augsbourg par exemple, le *Stadtschreiber* recevait le très bon salaire de 240 florins à la fin du XV[e] siècle (Dominique ADRIAN, *Augsbourg à la fin du Moyen Age. La politique et l'espace*, Ostfildern, Thorbecke, 2013).

[3] Acte du 10 août 1377, UB II, n°793, p. 579 : « *wie es einem obersten Schreiber zukomme* ». D'autres agents du Conseil (en particulier le valet chargé des grains, les portiers et les arquebusiers, soit donc ceux qui plus que d'autres avaient en charge la préservation de la cité) étaient rétribués en nature par des vêtements, comme le montrent les comptes de 1505. Dans ces derniers, le secrétaire de ville n'est en revanche pas mentionné.

et remplit plusieurs missions politiques, notamment des ambassades auprès de seigneurs et villes ou lors de diètes impériales. La chancellerie urbaine parvint à son organisation définitive : un homme la dirigeait, qui n'avait plus de fonction de scribe, et des hommes souvent anonymes assuraient l'enregistrement écrit d'actes qu'ils ne contribuaient plus réellement à produire et penser. Le protonotaire était responsable de la validité des actes et servait de porte-voix au Conseil qu'il représentait hors de la ville ; les greffiers réalisaient les documents de plus en plus nombreux par lesquels le Conseil exerçait son autorité.

4 – Le pivot du gouvernement urbain au XV' siècle

Les fonctions du protonotaire ne changèrent pas fondamentalement entre le protonotariat d'Heinrich von Kirchberg et ceux de ses successeurs. L'évolution essentielle fut l'exclusion des tâches purement scripturaires du champ du protonotaire, qui les délégua aux scribes de plus en plus nombreux sous ses ordres. Cela entraina sa sortie de la chancellerie, à la fois par la nature des missions qui lui étaient assignées et qui n'étaient plus seulement, puis plus du tout, de nature documentaire et archivistique, par son absence fréquente de l'Hôtel de ville et de la *Kämmerei* et par les rapports qu'il entretenait avec le Conseil. Parallèlement à cette réduction apparente des tâches du protonotaire, son champ d'action s'élargit par l'adjonction, ou plutôt le développement, d'autres fonctions, qui sont en outre mieux documentées pour le XV^e^ siècle. Cette évolution aboutit, à la fin de notre période, au changement de nom de la fonction, changement qui marque la place nouvelle de cet homme dans le gouvernement urbain et dans le système politique.

En outre, ce siècle est également celui pour lequel nous possédons des traces des relations entre le protonotaire et la ville qui ne se limitent pas aux serments et contrats ou à un récit extérieur des événements. On possède en effet pour la fin du Moyen Age des documents de natures diverses qui éclairent le rôle central du protonotaire dans le gouvernement urbain par le cadre normatif dans lequel il s'inscrivait (les statuts urbains de 1452 et de 1510), par les conditions matérielles dans lesquelles elles se déroulaient (les comptes urbains, quand bien même fragmentaires), ainsi qu'en décrivant le résultat de leur activité (dans les chroniques urbaines) ou en exposant les rouages mêmes de l'action protonotariale (les ordres ou demandes émanant du Conseil, appartenant à la correspondance et conservés comme tels). Ces sources sont majoritairement produites

par d'autres que le protonotaire : à la tête d'un nombre grandissant de scribes (*schreiben*), le protonotaire joue un rôle de moins en moins tourné vers l'enregistrement du passé proche ou lointain et des décisions de la ville, mais de plus en plus engagé dans la prise de décision elle-même.

Un ambassadeur

S'il est une chose que les registres de correspondance montrent, c'est la qualité de l'information dont disposait la ville et la réactivité qu'elle manifestait dans toutes les affaires et négociations qui la concernaient. On y observe aussi au fil du temps une tendance nouvelle dans la gestion de ses affaires par la ville : elle continua tout au long de la période, certes, à écrire elle-même et à solliciter elle-même ses partenaires ou antagonistes, mais on voit aussi la présence de plus en plus forte de représentants erfurtois envoyés en mission pour faire entendre le point de vue de la ville et négocier pour elle. Ces hommes, la plupart du temps anonymes, pouvaient être des délégués aux ordres du Conseil ou des conseillers, actuels ou passés, les « amis » du Conseil siégeant. Mais certaines affaires étaient réservées au protonotaire dont le rôle d'ambassadeur, connu auparavant de façon générale, peut aussi à partir de cette période être étudié précisément et dans certaines affaires en particulier.

On le voit ainsi agir au nom de la ville, et pour la représenter directement, à plusieurs occasions. Christopher von Müchele apparaît dans une lettre datant probablement de 1427[1]. Il semble alors déjà éloigné de la ville depuis quelques temps puisque la lettre le trouva hors d'Erfurt et auprès des princes commandant l'armée contre les Hussites, menés par Andreas Prokop et qui remportaient victoires sur victoires depuis les batailles de Mies (Stříbro) et Tachov en Bohême occidentale, le 4 août 1427. Erfurt venait justement de recevoir deux confirmations inquiétantes de cette avancée des partisans de Jan Hus : « *dy von der Eigen* » (les gens de l'Eigen)[2] lui avaient écrit la veille avoir subi des attaques hussites, et le landgrave de Thuringe avait écrit pour demander des renforts après une autre offensive hussite dont venait d'être victime Meissen[3], justement la veille. Ces lettres furent transmises au protonotaire par un messager, chargé de rapporter ensuite à la ville la réponse du protonotaire. La ville rappelait qu'elle avait déjà envoyé un contingent d'hommes armés à cheval, stationné à Görlitz, et demandait à

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 13v. La lettre n'est pas datée mais la comparaison avec les lettres suivantes du recueil indique qu'elle fut écrite à la fin de l'année 1427, ce qui est par ailleurs cohérent avec la période de la quatrième guerre hussite menée par Sigismond de 1427 à 1430.
[2] *Ibid.* L'Eigen est une petite région du sud de la Haute-Lusace, près de Görlitz.
[3] Siège d'un évêché au nord-ouest de Dresde.

Christopher von Müchele d'intervenir pour que ce fussent plutôt les princes qui déplaçassent leur camp vers Meissen[1].

Le protonotaire, identifié comme tel dans la rubrique de la lettre[2], était donc la voix de la ville à l'extérieur dans un contexte de crise. Il recevait ses instructions du Conseil en fonction des actions militaires, la délivrance des informations était rapide et peu entravée par les troubles – il y a environ 300 km entre Erfurt et l'Eigen. C'était encore le cas en 1429, comme en témoigne une deuxième lettre à Christopher von Müchele. Dans celle-ci, la ville informait son protonotaire, à nouveau absent, que les Hussites étaient repartis dans leurs forêts de Bohême ; Erfurt demandait également que le protonotaire interrogeât les conseillers de Magdeburg et de Halle sur la conduite à tenir en cas de retour des bandes hussites[3].

La ville contrôlait les déplacements du protonotaire qui n'était qu'un émissaire ; contrairement aux avoués et capitaines il ne restait pas en permanence à l'extérieur des murailles, ni n'était cantonné toujours au même espace. Le protonotaire était un homme de mouvement et un homme du moment, non pas de la durable immobilité des autres agents de la ville. Ces agents de l'administration urbaine restaient dans la ville où ils remplissaient continuellement la même fonction, de responsable d'un équipement communal, comme la balance municipale ou les écuries du Conseil, de percepteur ou de scribe. Ils étaient donc en outre spécifiquement assignés à un lieu de la ville dont ils avaient la charge et où ils exerçaient leur office. Les capitaines et les baillis[4] résidaient quant à eux au centre de leur circonscription et ne s'en éloignaient que pour rejoindre la ville-centre sur convocation du Conseil. Contrairement à eux le protonotaire était véritablement hors de la ville dès qu'il la quittait, puisque hors du territoire et toujours auprès d'une autre autorité politique. Le protonotaire s'extrayait aussi presque de la ville comme entité morale et juridique lorsqu'il était dans son rôle d'ambassadeur. Physiquement hors des limites de la ville, il semble l'avoir été aussi symboliquement, puisque les lettres à Christopher von Müchele furent copiées dans les *Libri dominorum* et non, comme les autres lettres aux agents urbains, dans les *Libri communium*. Il est impossible cependant de savoir si c'était alors la norme ou l'exception puisque seuls les *Libri dominorum* sont conservés pour cette période. Lors des protonotariats suivants,

[1] La lettre est transcrite en annexe.
[2] *Ibid.* : « *ad m[a]g[istru]m Cristofforu[m] d[omin]um prothon[otarium]* ».
[3] *Ibid.*, f. 103. La lettre est transcrite en annexe. Magdebourg et Halle étaient situées sur le territoire de l'archevêque de Magdebourg. Le siège archiépiscopal fut longtemps occupé, aux XIV[e] et XVI[e] siècles, par un membre de la famille de Brandebourg, ce qui n'excluait pas les grandes familles de l'Allemagne moyenne. En 1427, l'archevêque était Gunther II de Schwarzbourg (1403-1445).
[4] Voir chapitre *5*, p. XX.

cependant, les lettres sont majoritairement enregistrées dans les *Libri communium*, comme un rappel de la nature communale et civique de ce rôle.

Le protonotaire était de fait le représentant de la ville auprès d'entités politiques, ce qui peut expliquer le classement de ces lettres parmi les lettres aux seigneurs : cette correspondance unissait des partenaires souverains. C'était aussi un moyen pour Erfurt de dépasser sa situation de ville territoriale pour agir en toute souveraineté et de prendre sa place dans un monde de seigneurs. Un monde de seigneurs, l'environnement d'Erfurt l'était d'autant plus que l'on ne comptait dans le bassin thuringien que deux villes libres, Mühlhausen et Nordhausen, lesquelles étaient moins puissantes qu'Erfurt. Erfurt était ainsi plus souvent et plus directement en contact avec des représentants de la noblesse qu'avec les conseillers de villes libres.

Le protonotaire en mission constituait une extension de la ville hors d'elle-même, ce qui la dotait ainsi d'une forme d'ubiquité. Elle était ici, en ses murailles erfurtoises, et là-bas, là où étaient assemblés les membres d'une alliance, d'une coalition ou d'une réunion. Il s'agissait toujours d'une circonstance momentanée et exceptionnelle, le contexte fût-il ou non à la crise. Ainsi Hermann Steinberg fut-il, lui, chargé de se renseigner sur la teneur de la rencontre prévue entre l'archevêque de Mayence et l'empereur, dont Erfurt venait d'apprendre qu'ils seraient tous deux à Augsbourg le Vendredi Saint 1475[1]. La lettre est très brève mais laisse entendre qu'Hermann Steinberg se trouvait déjà à Augsbourg pour une autre affaire et qu'il devait cacher à l'archevêque les informations dont il disposait sur la rencontre royale[2]. Il jouait pleinement le rôle d'un ambassadeur, chargé de défendre les intérêts de la ville avec zèle et de collecter pour elle des renseignements ; il pouvait aussi à l'occasion endosser le costume de l'espion. Une partie de la puissance de la ville reposait sur sa capacité à s'informer et surtout sur sa capacité à cacher le degré d'information dont elle disposait. Dans ce jeu le protonotaire était une pièce mobile qui parcourait l'espace politique germanique où il remplissait le rôle des organes sensoriels du corps urbain : la voix qui faisait entendre les décisions urbaines, mais aussi la vue et l'ouïe qui permettaient de fonder les décisions urbaines sur des éléments valides car de source sûre, sans cesse et rapidement actualisés.

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 73v. La lettre, datée du 1er mai 1473, est transcrite en annexe.

[2] *Ibid.* : « *So wollt Ir bie synen gnaden In bevoheln sachen fliesz thun, als uns nicht zcwmeher Auch absz fuglich sin wil erfarung zcuhaben worumb der tag dahin gewurckt, und was der handel su etc.* » [Ainsi vous voudrez bien mettre tout votre zèle dans les affaires que nous vous ordonnons de remplir auprès de Sa Grâce, comme nous et pas plus, et aussi au mieux, pour avoir connaissance des négociations de l'assemblée et de ce qui s'y traite etc.].

Un défenseur

Le protonotaire n'était pas, loin s'en faut, toujours en mission, à sillonner sans relâche l'espace impérial au profit de la ville. Tout comme les ambassadeurs n'étaient encore envoyés que lorsque le besoin d'une communication d'homme à homme se faisait sentir, et non plus seulement par lettres, les protonotaires n'étaient missionnés que dans les affaires les plus importantes, et résidaient en ville dans le temps ordinaire.

Ils y défendaient les intérêts de la cité par leur connaissance du droit, mise en valeur dès la seconde moitié du XV^e^ siècle dans les rubriques des lettres, qui rappellent constamment les grades universitaires de ces hommes et leur qualification juridique : c'étaient des docteurs, et c'est bien pour cela qu'ils avaient été choisis par le Conseil. On ne possède pas pour le XV^e^ siècle de procédure d'engagement, ni de serment, mais on voit l'action du protonotaire par les lettres qui lui furent adressées et qui montrent son implication dans la résolution de conflits, en particulier avec la haute noblesse, mais aussi dans des procès qui pouvaient durer fort longtemps.

Ce fut le cas, en particulier, de Johannes Steinberg à qui le Conseil adressa au moins trois lettres pour solliciter son intervention au profit de la ville et bien souvent au profit d'un bourgeois de la ville. Le protonotaire disposait alors des informations complètes sur chaque cas, transmises par le Conseil. À une lettre de 1484[1] était ainsi jointe copie de la lettre que le Conseil venait de recevoir de l'évêque de Bamberg dans une affaire qui opposait un bourgeois d'Erfurt au docteur Cristoff von Hayn défendu par le prélat. La lettre fixait une diète à Bamberg le 9 décembre suivant[2]. La ville souhaitait prendre auparavant le conseil de son protonotaire et le convoqua donc dans la semaine. La majeure partie du conseil, sous la houlette de Johannes von der Sachsen[3], se trouvait alors à Eisenach ; il fut donc proposé à Johannes Steinberg de nommer un jour à sa convenance, pour que les conseillers vinssent à lui[4].

---

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 112-112^v^, datée du 8 novembre 1484. La lettre est transcrite en annexe.

[2] *Ibid.*, f. 112 : « *ern weltag uff dornstag nach unser lieben frawen tag Conceptionis* » [une diète temporelle le jeudi après le jour de la Conception de Notre Dame (9 décembre 1484)].

[3] Les *Ratstransitus* donnent Erhard von der Sachsen comme bourgmestre mais il s'agit probablement d'une erreur de transcription du copiste du XVII^e^ s., qui s'explique par la constante présence d'un Erhard von der Sachsen au Conseil au XV^e^ siècle – des hommes de ce nom furent bourgmestres à plus de dix reprises entre 1432 et les années 1480. (2/120-1, f. 9^v^ et 2/120-2, f. 195-206). L'arbre généalogique de la famille se trouve en annexe.

[4] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 112-112^v^ : « *So begern wir an uch gutlich bettende Ir wollet uch in diesen nechsten achtertagen er herim bie uns fugen, were uch aber daz swer, dan gein Isennach zukom[m]e[n], nachdem, doctor Johan[nes] von der Sachsa, und unser meher unser herre itzt dosin, und uns eynen tag benennen, wan Ir do sin wollet, so wollen wir, meher unser Ratisfrunde, zcu uch do hin auch schicken, doselbst, usz den dinge zcuhandeln* » [Ainsi désirons-nous vous demander aimablement de bien vouloir nous retrouver ici sous huit jours, mais s'il vous était difficile de venir jusqu'à Eisenach, puisque le Dr. Johannes von der Sachsa et d'autres de nos conseillers y sont en ce moment, alors désignez-nous un jour où vous pouvez y être, et nous voulons envoyer d'autres de nos conseillers auprès de vous, ici même, pour traiter l'affaire].

On lit ici plusieurs glissements dans l'activité et le rôle du protonotaire : si Heinrich von Kirchberg devait explicitement limiter son action à la défense de la commune d'Erfurt et ne point se préoccuper de la défense de particuliers, Johannes Steinberg fut placé au service d'individus. C'était toujours une mission qu'il remplissait pour le Conseil, et non une activité parallèle pour laquelle il aurait pu se faire rémunérer en plus, certes. Mais cela marque une compréhension différente de ce qu'était la commune d'Erfurt, l'*Universitas* urbaine : ce n'était plus seulement un tout qui dépassait chacun des éléments réunis, mais aussi la somme de chaque partie qui continuait à exister pour elle-même et dans son rapport à la totalité urbaine. Les hommes défendus par le Conseil étaient bien entendu toujours ceux qui lui étaient liés par serment, et les sources évoquent en réalité quasi exclusivement des bourgeois – les femmes n'apparaissaient que par le biais du mari, que l'action concernât les deux époux ou qu'il s'agît d'une veuve[1]. Le serment établissait une communauté de membres solidaires et non une disparition de chacun dans le tout.

De plus, on voit ici que le protonotaire n'était plus concerné par l'activité scripturale quotidienne : le Conseil lui envoya copie de la lettre reçue de l'évêque de Bamberg[2], ce qui montre que le protonotaire n'avait pas vu cette lettre. Elle avait sans doute été adressée directement au Conseil déplacé à Eisenach ; on voit cependant que le Conseil n'avait pas emmené avec lui son protonotaire et que le processus d'enregistrement de l'information et de prise de connaissance des affaires pouvait se faire sans lui. La conservation et la production des écrits n'étaient plus le fait que des notaires et greffiers. Le protonotaire n'intervenait que si le Conseil rencontrait des difficultés, dans des affaires particulièrement épineuses ou sensibles, qui excédaient donc les compétences des conseillers et des scribes, notamment en matière juridique. La prise de décision appartenait au Conseil qui tranchait en dernier lieu, mais elle était informée et fondée. L'élaboration de la politique urbaine dépendait donc aussi d'hommes qui n'étaient pas des conseillers, mais qui, au service d'Erfurt, avaient pour rôle d'assurer sa pérennité. L'inscription de la ville dans la mémoire et le papier n'était plus le fait du protonotaire qui se consacrait à l'inscription de la ville dans son temps et son espace, à son actualité.

Ce rôle de conseiller juridique était récurrent, et particulièrement bien visible pour le protonotariat de Johannes Steinberg (1485-1490). Il est difficile d'affirmer que c'est le signe d'une importance croissante de cet aspect de la fonction : en effet les sources

[1] On trouve aussi quelques Juifs désignés comme « notre Juif », ce qui renvoyait au serment spécifique prêté par les Juifs au Conseil (*Judeneid*).

[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 112 : « *unser gnediger herre der Bischoff von Bamberg hat uns lute[n] ingeslosszen copien geschrieben* [...] » (notre gracieux sire l'évêque de Bamberg nous a écrit, ainsi que le dit la copie ci-jointe, [...]).

sont bien mieux conservées, et plus nombreuses, pour la fin de la période étudiée. Cette visibilité accrue est donc avant tout un effet de source ; il n'en reste pas moins que l'action juridique de la ville était bien réelle. Bien qu'il soit difficile de quantifier la part de ce travail dans les tâches du protonotaire, cela n'était pas négligeable dans son activité, sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif. C'est en effet l'une des seules attributions pour lesquelles nous disposions de sources de la pratique montrant qu'elle était véritablement effectuée, en l'occurrence une douzaine de lettres adressées par les conseillers à leur secrétaire.

Le protonotaire Johannes Steinberg fut ainsi sollicité en 1489 pour une affaire opposant les héritiers d'un bourgeois d'Erfurt et le duc de Saxe à propos d'une dette contestée d'un montant de 424 florins rhénans[1]. Dans ces cas, le Conseil ne résolvait pas l'affaire en intervenant et négociant directement avec le seigneur ou la ville concernée, mais passait par son protonotaire pour faire entendre sa voix et son droit. On possède d'autres exemples dans lesquels le Conseil écrivait au nom de son ou de ses bourgeois impliqués dans un procès ou un conflit. Le Conseil n'écrivait pas alors directement aux hommes concernés, mais s'adressait à l'instance qui avait autorité sur eux. Ainsi le Conseil écrivait-il très fréquemment à d'autres Conseils de ville ou à des seigneurs, plus ou moins éloignés, pour défendre les intérêts d'un bourgeois injustement accusé, floué en affaire ou attaqué sur les routes, ou encore ne parvenant pas à se faire rembourser une dette.

Dans ces cas, le Conseil se passait du recours au protonotaire – qui naturellement pouvait avoir été consulté lorsque le cas avait été exposé, mais n'intervenait pas en personne. En revanche, si le conflit opposait un bourgeois et un seigneur ou un Conseil de ville, soit un niveau supérieur dans l'autorité, alors on s'en remettait à la médiation du protonotaire, un homme qui portait la requête directement auprès du seigneur concerné et s'assurait ainsi qu'elle serait entendue. Il permettait ainsi que le bourgeois plaignant fût hissé au niveau de son opposant, et réajustait les déséquilibres de pouvoirs entre les deux parties en conflit. Cela évitait aussi que le Conseil ne s'adressât directement à un seigneur ou un Conseil et n'entrât donc dans le conflit. Les affaires entre bourgeois étaient traitées par les autorités concernées, qui avaient reçu les serments de bourgeoisie et étaient souveraines sur ces hommes ; les affaires entre bourgeois et seigneurs ne pouvaient être traitées sans intermédiaire par le Conseil, au risque de nuire à ses propres relations diplomatiques.

[1] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3-1, f. 20v. La lettre, du 17 mai 1489, est transcrite en annexe.

Défendre la ville signifiait défendre les membres lésés ou attaqués, mais également la commune en totalité. Le protonotaire jouait ici un rôle encore sensiblement différent : il n'était plus ambassadeur de la ville lors d'une assemblée temporaire, ni son conseiller juridique, mais un messager de luxe, d'un rang supérieur aux messagers habituels qui n'éaient que messagers, qui portait le message urbain dans certaines affaires délicates où le Conseil risquait de rencontrer une opposition. Sa présence face au correspondant permettait au besoin une réponse immédiate, et aussi, surtout, de compléter le message écrit. Il est possible aussi que cela ait témoigné du prestige urbain, et de la considération pour le destinataire, ou de la reconnaissance de l'importance de l'affaire et la nécessité pour la ville de réaffirmer avec force sa capacité seigneuriale. Ainsi, au début du mois de septembre 1483, Johannes Steinberg fut mis à contribution pour une mission de ce type lorsqu'il dut intervenir auprès du duc de Saxe en lui portant une lettre du Conseil à la suite des attaques de Caspar Sachsa contre des bourgeois de la ville et de destructions de biens. Les conseillers réclamaient par cette lettre la fin des agressions et surtout le retour des prisonniers erfurtois pour lors détenus dans les tribunaux et ressorts saxons[1]. Le même Johannes Steinberg dut contacter quelques mois plus tard, au début du mois de mars 1484, Johan Siffard, le chancelier du duc de Saxe, pour déterminer si une intercession écrite promise par le margrave Albrecht de Brandebourg auprès du duc de Saxe avait été ou non envoyée[2]. Il apparaissait ainsi plus rapide, et surtout plus délicat, de ne pas demander directement au duc s'il avait reçu la lettre et refusé de suivre la demande du margrave ; une fois informée, la ville pourrait alors envoyer en toute innocence sa réclamation.

Le protonotaire devint une pièce centrale dans la diplomatie urbaine ; il renforçait l'efficacité du message écrit, ajoutait son prestige de fin juriste à la communication, validait la parole urbaine et évitait aux conseillers de se tromper. Ce rôle pouvait être rempli par le protonotaire grâce à des relations personnelles avec des personnages équivalents dans les autres cours : ainsi les liens professionnels qui unissaient Johannes Steinberg à ses homologues saxons furent-ils sollicités par la ville à son profit pour accélérer et assouplir la transmission des messages et des requêtes. Au réseau de la correspondance urbaine se superposa ainsi un réseau des professionnels du droit, qui se connaissaient peut-être par leurs études, et très certainement parce que, tous, ils remplissaient la même mission et se croisaient et recroisaient sans cesse lors des ambassades et diètes ou dans les cours. Les relations interpersonnelles des officiers urbains étaient mises au service du Conseil dont

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 22'-23, 6 septembre 1483.
[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 46, 25 mars 1484. La lettre est transcrite en annexe.

elles allaient soutenir et renforcer l'action. Bien attestée pour les protonotaires d'autres villes de l'Empire, ces relations interpersonnelles favorisaient les échanges et le réglement des conflits.

On ne dispose pas d'informations de ce type pour les protonotaires erfurtois. Le réseau des étudiants thuringiens en droit est cependant bien connu. Les liens forgés lors des années d'apprentissage à l'Université d'Erfurt continuaient à unir ces hommes après qu'ils étaient devenus juristes dans différentes cours, laïques ou ecclésiastiques, et formaient un rouage efficace dans la résolution des conflits. Les amitiés, à tout le moins les connivences liées à une origine commune, à des liens familiaux, fussent-ils distendus, ou à une expérience et un passé communs, contribuaient à huiler les échanges et à accélérer les procédures, mais aussi les carrières[1].

Il arrivait aussi que la ville écrivît directement à un officier urbain. C'était toujours le cas dans les lettres aux villes territoriales, envoyées aux avoués ou capitaines, c'était parfois le cas dans un conflit opposant deux bourgeois, lorsque la ville court-circuitait le prince pour traiter directement avec les responsables de sa chancellerie, et donc de son écrit politique. Ce n'était jamais le cas dans les affaires graves, où le sang avait été versé, des prisonniers faits, des biens détruits ou volés, toutes affaires qui relevaient de la haute justice.

Le garant de la légitimité gouvernementale

Les sources normatives montrent d'autres aspects de la chancellerie et de son protonotaire. Les statuts urbains de 1452, rédigés sous la direction des bourgmestres Hartung Cammermeister, Hans von Molschleben, Heinrich Legate et Erhart von der Sachsen, comportent trente articles rubriqués et précédés d'un court exposé des motifs ainsi que de deux items hors rubriques. Ces articles organisaient pour l'essentiel le fonctionnement du Conseil et de l'administration urbaine, les relations des différentes fonctions et les rituels d'élection.

Les membres de la chancellerie sont évoqués dans douze articles et apparaissent dès les premières lignes du texte en association avec le conseiller placé au poste de *kemmerer*. Le Conseil et la chancellerie étaient deux organes distincts ; la seconde soutenait l'action du premier. Ainsi les notaires sont-ils évoqués comme les autres officiers urbains dans les articles qui concernent le choix des agents de la ville, et le protonotaire apparaît également dans le dernier article, qui règle la procession tenue tous

[1] Robert GRAMSCH, *Erfurter Juristen im Spätmittelalter. Die Karrieremuster und Tätigkeitsfelder einer gelehrten Elite des 14. und 15. Jahrhunderts*, Leiden-Boston, Brill, 2003.

les sept ans en l'honneur des saints Eoban et Adelar, protecteurs de la ville, et dont l'ordonnancement sera analysé plus loin dans ce chapitre.

Les autres articles ne sont pas centrés sur les notaires, ni ne les concernent au premier chef : ils y apparaissent cependant comme acteurs des rituels décrits. Le texte fait en réalité presque toujours mention *du* notaire, et jamais d'*un* notaire[1]. La hiérarchie n'était précisée que dans le cas où plusieurs membres de la chancellerie, voire tous les membres, étaient concernés, et qu'il fallait alors distinguer entre protonotaire, notaires principaux, notaires et éventuellement sous-notaires. Il semble donc légitime de considérer ce notaire comme le protonotaire, le notaire par lequel procédaient tous les autres puisqu'il était le plus ancien et que lui avaient ensuite été adjoints des aides au fur et à mesure du développement de l'activité du Conseil ; il se distinguait naturellement de la masse des greffiers. Ce « premier notaire » (« *obersten stadtschryber* »[2]) intervenait à plusieurs moments : lors des hommages aux membres les plus importants du gouvernement urbain, en particulier aux Quatre Hommes, à différentes étapes du changement de Conseil, pour la reddition des comptes et pour la prestation de serment des officiers urbains.

Son rôle était précisément décrit dans les Statuts, qui consignaient la procédure de changement du Conseil[3]. Le protonotaire s'installait dans la salle du Conseil à l'invitation des conseillers sortants lors de la réception des nouveaux Quatre Hommes et des conseillers entrants[4] : « *und unser alten hern tretten uff die banck under die fenstere, und lassen den schryber by sich in den winckel uf die lincke handt tretten* »[5]. La présence du protonotaire aux réunions du Conseil n'était pas systématique. On le sait pour le début du XVI[e] siècle grâce à une lettre de 1502 adressée au syndic Hennig Goede dans laquelle les conseillers résumaient leurs débats du matin.

Le protonotaire était donc clairement séparé des conseillers : il ne faisait pas partie du Conseil et il n'était pas concerné par les changements qui s'y jouaient alors. Les places de chacun étaient soigneusement fixées par les Statuts, notamment les sièges

---

[1] La seule exception se trouve dans le premier item : « *Ist gewonlichen alle jhor an dem montage nehst noch nativitatis Marie ein underkemerer mit eynem schreyber und der kemerer schryber mit eyme anheben umbzugehen in der stadt, und beschryben das geschoss in alle hewszern* [...] » [La coutume est que tous les ans, le lundi d'après la Nativité de la Vierge [8 septembre] un sous-chancelier avec un notaire et le notaire du chancelier commencent à aller par la ville et fixent les impôts payés dans chaque maison [...]], *Rathsverfassung*, p. 20.

[2] *Rathsverfassung*, p. 47.

[3] A Erfurt l'investiture du nouveau Conseil se faisait à la Saint-Etienne (le 26 décembre) (*Ibid.*, p. 30).

[4] « *Umme die hulde zu thun unsern nuwen heren den vieren* » [pour faire l'hommage à messires nos Quatre], *ibid.*, p. 28.

[5] *Ibid.* : « et messires nos anciens conseillers s'installent sur les bancs sous les fenêtres, et laissent le notaire s'installer seul dans le coin à main gauche ». Au collectif du Conseil s'oppose la solitude du preneur de notes.

réservés aux conseillers sortants ou entrants, aux bourgmestres ou aux simples conseillers. La disposition spatiale de la salle du Conseil était significative et faisait de la pièce tantôt une salle de banquet, tantôt une salle de réunion[1]. Il n'était ainsi pas rare que les salles de réunion du Conseil fussent transformées au moment de l'élection. Dans de nombreuses villes, il était en effet prévu que le vote se fît devant les bourgeois assemblés ; surtout, les bourgeois devaient ensuite prêter serment aux nouveaux conseillers : maints statuts urbains laissent clairement entendre que la prééminence du Conseil sur la commune étaient marquée par l'installation d'un dispositif quelconque (estrade, escalier, etc.) permettant de surélever les conseillers[2]. On peut parler d'une performativité mobilière en ce que l'ameublement transformait la réalité matérielle de la pièce et avait une action sur les hommes assemblés.

En l'occurrence, le coin gauche de la salle rejetait le secrétaire d'Erfurt dans la partie la plus sombre de la pièce, et hors des bancs qui n'étaient pas de simples meubles mais l'espace décisionnel : « *Zeichen herrschaftlicher Gewalt ist auch das Sitzen auf den Bänken* »[3]. On parle bien de « *sitzende Rat* », de Conseil siégeant : les conseillers en exercice avaient le droit d'être assis, ils n'étaient pas spectateurs mais acteurs des délibérations. Siéger, avant même de signifier « se réunir et décider », désigne bien la position des conseillers en ville : ils avaient le droit de prendre place sur des bancs qui étaient réservés à la fonction et qui progressivement devinrent des symboles de la puissance de certaines familles toujours représentées au Conseil par un ou deux membres[4]. Sur les images représentant un Conseil assemblé, le secrétaire de ville est toujours bien reconnaissable à ses vêtements, moins riches, à son isolement hors des

---

[1] « *szo lesset man die tisch in derselbne dorntzen richten, speise und tranck, das dan noch alten altherkomender gewonheit bstalt ist, brengen. So sie dan gessen haben, szo thut man die tisch widder by seithe und setzt sich zu rathstube* » [alors on fait installer des tables dans la même pièce, de la nourriture et des boissons, selon les anciennes coutumes. Et quand ils ont mangé, alors on replace les tables sur le côté et on s'assoit dans la salle du Conseil], *ibid.*, p. 31. Le banquet était un élément important du changement de Conseil, destiné à souder les nouveaux conseillers et à manifester la richesse urbaine. Il était prévu dans d'autres statuts urbains, comme à Zutphen (Detlev W. POECK, *Rituale der Ratswahl*, *op. cit.*, p. 129) et apparaît dans des représentations figurées comme celle du calendrier d'Augsbourg où, cependant, il ne s'agit pas d'un repas consulaire mais d'une fête privée des patriciens regroupés dans leur société privée.

[2] Dietrich POECK, *Rituale der Ratswahl*, *op. cit.*, p. 155-287 et 319.

[3] « Un autre signe de la puissance seigneuriale est le fait de s'asseoir sur les bancs », Ruth SCHMIDT-WIEGAND, « Stuhl, Stuhlsetzung », in Adalbert ERLER und Ekkehard KAUFMANN (dir.), *Handwörterbuch zur Rechtsgeschichte*, t. 5, Berlin, Schmidt, 1998, col. 63-65.

[4] On le voit dans toutes les images représentant des Conseils assemblés : les conseillers sont assis, les éventuels participants extérieurs, comme des plaignants ou des témoins, sont debouts. Une miniature de 1440 montrant le Conseil de Toulouse au Moyen Age est exemplaire de la confusion entre fonction et famille : les capitouls bien alignés sur leurs bancs de direction sont surmontés des armes de leur famille (Christian CAU, *Les capitouls de Toulouse*, Toulouse, 1990, p 82 ; Dietrich POECK, *Rituale der Ratswahl*, *op. cit.*, fig. 1 hors texte).

bancs, autant qu'à ses instruments de travail (une table parfois, une plume, de l'encre et du papier)[1].

Cependant, s'il ne participait pas à la prise de décision, le protonotaire permettait qu'elle se fît selon les règles. Son isolement lui conférait aussi une position surplombante : il était le maître des coutumes et donc indispensable pour *faire* le Conseil. S'il parlait à l'invitation du bourgmestre entrant ou sortant, c'était toujours sa parole qui conditionnait la transformation d'individus en conseillers investis d'une autorité politique légale. Le protonotaire était la condition pour que cette autorité fût légale et que l'autorité du Conseil sur la commune fût légitime et donc acceptable par les bourgeois. Cet élément fondamental était rappelé par exemple dans le traité du bon gouvernement urbain rédigé par Johannes von Soest au tout début du XV[e] siècle, *Wie man wol eyn statt regyrn soll* : l'obéissance des gouvernés n'était exigible que lorsque toutes les conditions pour le bon gouvernement étaient réunies[2]. Le secrétaire avait donc un rôle crucial puisqu'en garantissant cette légitimité il garantissait son acceptation par les dirigés et ainsi l'unité et la concorde de la commune, partant sa pérennité. Il défendait ainsi les valeurs éminemment urbaines de paix et de sécurité, opposées à l'arbitraire seigneurial et permettant, seules, le développement des activités des hommes et le bien-être de ces derniers.

Sa parole avait ainsi une force performative : « *So leszet der schriber die rethe* », puis « *So hat der schryber die zeddeln der nahmen in der handt und bennent dem rathmeister einen noch dem andern, die verkundiget der rathmeister eintzeln dem volck* »[3]. L'élection des *transiti*, la sortie des anciens conseillers selon la rotation établie ou le choix du bourgmestre ne suffisaient pas à établir un Conseil : il fallait une lecture publique par un homme qui n'appartenait pas au Conseil, ce qui garantissait sa neutralité

[1] Il n'existe pas de telles images pour Erfurt au Moyen Age. On peut citer, outre l'image évoquée dans la note précédente, une miniature de 1476 représentant le Conseil de Lucerne recevant un messager tandis que le notaire prend note de la séance. *Die Schweizer Bilderchronik des Diebold Schilling* (1513), Alfred A. SCHMID (éd.), Lucerne, 1981, f. 264 ; reproduit dans D. POECK, *Rituale der Ratswahl*, *op. cit.*, fig. 3 hors texte.

[2] Pierre MONNET, « Bien commun et bon gouvernement : le traité politique de Johann von Soest sur la manière de bien gouverner une ville (*Wye men wol eyn statt regyrn soll*, 1495) », in Elodie LECUPRE-DESJARDIN et Anne-Laure VAN BRUAENE (dir.), *De bon communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.). Discours et pratiques du Bien Commun dans les villes d'Europe (XIII[e] au XV[e] siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 89-106.

[3] « Alors le notaire lit [la composition des] Conseils » ; « Alors le notaire a dans la main la feuille avec les noms et il les nomme un par un au bourgmestre, le bourgmestre les proclame un par un au peuple », *ibid.*, p. 31. Le protonotaire lit à nouveau la liste des conseillers lors de l'hommage des conseillers aux Quatre (p. 34). Les noms de tous les membres du Sénat sont lus lors de l'hommage des conseillers au nouveau bourgmestre : « *Und szo leszet der schryber zuerst den nuwen rath gantz, darnoch die andern dry rethe igliche personen besondern* » (Et alors le notaire lit en premier tout le nouveau Conseil, puis les noms de toutes les personnes [qui forment] les trois autres conseils), p. 38.

et son désintéressement. On notera que, malgré toute sa force, l'écrit ne suffisait pas et qu'il fallait bien prononcer à haute voix l'établissement du nouveau conseil.

Une autre procédure enfin établissait définitivement le conseiller et le nouveau Conseil : la prestation de serment. Là encore, si les bourgmestres intervenaient, un homme extérieur au Conseil était nécessaire pour entendre et recevoir les serments de fidélité au Conseil ; pour recevoir, aussi, les serments des bourgmestres. Une miniature illustrant les statuts d'Olmuz rédigés au début du XV^e^ siècle montrait remarquablement ce rôle du secrétaire, discret mais indispensable témoin et enregistreur de la légalité urbaine[1] : dans le registre intermédiaire, les conseillers et le juge urbain autour d'une table, leur bourgmestre, le plus âgé, à la place centrale, prêtent serment en levant deux doigts de la main droite. Les conseillers sont totalement séparés du secrétaire, placé dans le registre inférieur, par une clôture qui appartient encore à l'espace du Conseil, comme le prouve un pan du manteau d'un conseiller qui repose sur le bord du meuble. La disposition de la pièce s'apparente à celle d'un jubé : les conseillers sont surélevés, sur une estrade ou une tribune, et isolés des non élus et non assermenté par un chancel. Le registre supérieur place la pièce sous la protection divine avec, sur fond de ciel étoilé, un Christ en majesté, aux traces de crucifixion bien visible dans ses mains ouvertes, assis dans une mandorle entourée par deux anges portant un phylactère exaltant la justice qui devait guider les décisions des conseillers[2]. Au registre inférieur le secrétaire, sur une chaise, prend note avec un stylet et une tablette du bon déroulement de la prestation de serment, dans une attitude de concentration et de sérieux, presque de recueillement. Ses vêtement diffèrent de ceux des conseillers par un laçage sur le devant qui signale l'appartenance à une catégorie sociale moins élevée, mais sont ornés aux manches et au bas de bandes de zibeline, indice de sa position sociale importante au sein de la commune.

A Erfurt, le notaire liait d'abord les Quatre Hommes à la ville avant de faire prêter aux conseillers leur serment[3]. Les passages des statuts erfurtois concernant le déroulement des prestations de serment sont particulièrement intéressants à propos des Quatre Hommes : le texte précise en effet que « *So heischet der alde obervierman den schriber leszen, so ruffet der schryber : Schweyget und horet, und lesszet dan die stück, die sich in*

[1] Státní okresní archiv v Olomouci, Archiv města Olomouce, Nihy, Sign. 1540, f. ii^v^. La miniature est reproduite dans Dietrich POECK, *Rituale der Ratswahl, op. cit.*, fig. 14 hors texte. Les statuts d'Olmutz furent rédigés par le secrétaire de ville vers 1430.

[2] En outre le texte plaçait les statuts urbains à la suite d'une présentation de l'ordre du monde.

[3] « *So leszet der schryber den eydt, do sie uff hulden sollen* » (Alors le notaire lit le serment qu'ils [les conseillers] doivent prêter), *ibid.*, p. 38.

der hulde gebüren zu lesen, und darczu den eydt »[1]. La parole du protonotaire était véritablement celle de la ville et elle devait être entendue et écoutée de tous, en signe de respect pour l'autorité gouvernante légale et pour l'*Universitas* urbaine, mais aussi afin de garantir, ensuite, que les paroles rituelles avaient bien été prononcées et que la cérémonie était valable, et partant que l'établissement du nouveau Conseil et donc toutes ses décisions étaient bien légales et non le fruit d'usurpateurs. Il y avait également un jeu sur la transmission des ordres : si le protonotaire obéissait comme les autres bourgeois aux principaux hommes du Conseil, dont le Premier des Quatre, l'*Universitas* urbaine se soumettait aux ordres du protonotaire qui contrôlait la parole de la ville et faisait disparaître le bruit de la rumeur dans le silence ou plutôt l'euphonie du bon gouvernement qui se déroulait sans heurts[2].

Le protonotaire recueillait ensuite les serments des autres officiers urbains et de la commune bourgeoise : il permettait donc l'articulation entre le Conseil et ses administrés et assurait le lien entre le gouvernement et le peuple. Faisant prêter les serments des conseillers, puis des officiers puis enfin du peuple, il était le nécessaire pivot de la commune qui en unissait tous les éléments. Il lisait en outre les coutumes de la commune : il maîtrisait donc la forme et le temps de la commune. Après l'avoir actualisée en redéfinissant ses membres, il en rappelait la permanence et garantissait que la ville ne mourût jamais. Il était d'autant plus important pour Erfurt de rappeler cette pérennité que son indépendance n'était en réalité qu'un compromis toujours provisoire et soumis au bon plaisir du seigneur et à l'évolution du rapport de force entre les bourgeois et l'archevêque.

L'incarnation de l'Etat

Le protonotaire occupait donc une position surplombante par sa connaissance des textes qui régissaient la vie politique plus que les conseillers qui devaient s'y conformer, mais aussi par sa situation de côté, extérieure au Conseil : il était observateur et

[1] *Ibid.*, p. 28 : « Alors le premier des Quatre sortant enjoint au notaire de lire, et le notaire appelle : 'Taisez-vous et écoutez', et il lit alors les passages qui doivent être lus lors de l'hommage, et aussi le serment ».

[2] Affirmation des gouvernants pour se légitimer, revendications de ceux qui en contestaient l'action, image idéale de la concorde urbaine, le bon gouvernement était au cœur de la pensée politique médiévale – également par le thème du bien commun, que le bon gouvernement garantissait. La très riche historiographie sur cette question connaît de récents développements portant sur les villes de l'Europe méridionale et en particulier de l'Italie, comme sur les villes de l'Europe septentrionale autour notamment des Flandes. Outre Elodie LECUPRE-DESJARDIN et Anne-Laure VAN BRUAENE (dir.), *De bon communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.). Discours et pratiques du Bien Commun dans les villes d'Europe (XIII^e^ au XV^e^ siècle*), op. cit., on peut citer parmi les travaux récents celui de Patrick BOUCHERON, *Conjurer la peur. Sienne 1338 : essai sur la force politique des images*, Paris, Seuil, 2013.

ordonnateur du cérémoniel. Les Statuts de 1452 faisaient du secrétaire celui qui annonçait le Conseil et sa parole, celui qui faisait place et silence pour le bon gouvernement, celui qui liait véritablement l'*Universitas* des bourgeois et son gouvernement en une commune légale. A Erfurt, comme dans d'autres villes[1], c'était le secrétaire qui énonçait les noms des nouveaux conseillers à la commune, dans un geste de présentation. C'était aussi un élément de continuité lors du passage d'un Conseil à un autre : il représentait les institutions et la personnalité morale et juridique de la ville. Le rôle du protonotaire s'apparentait à celui des juristes de façon plus générale dans cette période de croissance de l'administration urbaine et de réflexion sur la pérennité des institutions au-delà des limites physiques humaines. De même, la justice ne prenait pas le deuil lors des funérailles des rois de France. La définition du rôle du protonotaire et surtout la précision de sa place à côté du Conseil participait du développement à Erfurt d'une administration de plus en plus développée et organisée[2]. Cette évolution était particulièrement importante pour Erfurt puisque la ville n'était pas censée être un Etat : les signes extérieurs de l'Etat et les éléments permettant l'exercice de l'autorité devaient aussi suppléer à l'absence d'existence juridique d'un Etat autonome et appuyer les revendications de la ville, soutenues par une rhétorique visant à mettre le seigneur devant le fait accompli et anciennement accompli, ne pouvant donc plus être révoqué même si la liberté n'était jamais conférée officiellement.

La ville, gouvernée par le Conseil, semblait ainsi ne pas s'incarner dans les conseillers mais dans des institutions qui étaient garanties par le secrétaire, qui les fixait par écrit et par oral, les préservait, les défendait. Les chroniques postérieures à la révolte de 1509 insistèrent fortement sur le rôle de ceux qui écrivaient au nom de la ville dans le maintien de la stabilité urbaine. Dans ces textes qui avaient pour ambition, plus largement, de relater l'histoire d'Erfurt de la fondation à l'âge du chroniqueur, la révolte de 1509 était généralement l'épisode le plus détaillé. Cette révolte, conue comme l'« année terrible » (*Tolles Jahr*) de la ville, fut d'emblée mise en scène par l'historiographie autour de plusieurs temps forts qui liaient, entre juin 1509 et janvier 1510, les destinées de la ville et d'Heinrich Kellner, ancien membre du Conseil des Quatre, toujours conseiller, et éminent membre de la commune par son pouvoir politique et économique. Les deux épisodes fondateurs sont, en juin 1509, l'exigence

[1] Ainsi à Lucerne ; à Sélestat il portait les listes des conseillers sortant à l'avoué de l'empereur ; à Mayence au contraire c'était l'un des membres du gouvernement qui annonçait les nouveaux conseillers. A Strasbourg, le protonotaire lisait les serments. Voir D. POECK, *Rituale der Ratswahl*, *op. cit.*, p. 18, 29, 40 et 25-26.

[2] L'écrit et l'usage accru de l'écrit étaient des facteurs centraux dans le développement et l'évolution de l'Etat, puisqu'ils soutenaient tout l'appareil administratif.

populaire de voir les comptes et la réaction pleine de morgue d'Heinrich Kellner s'exclamant que la commune, c'était lui – et non la plèbe[1]. Les mois suivants virent les négociations tous azimuths avec l'archevêque, les ducs de Saxe et l'empereur, la demande de Conseil auprès des « amis » de Mühlhausen et Nordhausen, et les efforts effrénés de la ville pour ramener le calme intérieur, régler les diverses faides qui s'étaient déclenchées à la faveur des troubles et apaiser des créanciers exaspérés par l'incapacité d'Erfurt à rembourser même les intérêts de ses dettes. D'abord mis aux arrêts chez lui, Heinrich Kellner fut ensuite arrêté et torturé, et finalement pendu après un procès où lui fut refusé le droit à un avocat, un an plus tard, le 28 juin 1510. La révolte avait auparavant abouti en janvier 1510 à la disparition des anciens statuts remplacés par une *Regimentsverbesserung* largement inspirée par les agents de l'archevêque. La révolte consacra également la perte d'influence de la ville au niveau régional. Néanmoins, le renforcement de l'implication de l'archevêque dans le gouvernement urbain ne fut que provisoire, puisque les nouveaux statuts ne restèrent en place que jusqu'en 1516, où l'on revint aux règles antérieures[2].

Les premiers récits des événements fondèrent toute la mémoire de la révolte : les grands épisodes pittoresques qu'elles relataient appartiennent encore à l'identité erfurtoise[3]. Ces récits participaient d'un effort de reconstruction des élites politiques et de leur discours de légitimation, discours qui plaçait le respect des lois et du droit au cœur du bon gouvernement[4]. Le secrétaire de ville devint alors la métaphore d'une ville livrée aux bandes sauvages qui la pillèrent et se déchirèrent pour obtenir un pouvoir mal

---

[1] « *undt auf diese wort sprachen die Vormunden undt erwelten diese worte diese worte stehen eine gemeine nicht zu leiden, das er sagt, Er sei eine ganze Gemeine* » [et à ces mots les *Vormunden* et les *Erwehlten* dirent : « Une commune ne peut souffrir ces mots, qu'il dise ainsi qu'il est toute la commune ! »], 5-100/4, f. 270v.

[2] Friedrich BENARY, « Die Vorgeschichte der Erfurter Revolution von 1509. Ein Versuch. I. Bis zu den Friedenschlüssen von Amorbach und Weimar », *MVGAE*, 32, 1911, p. 1-130 ; *ID.*, « Über die Erfurter Revolution von 1509 und ihren Einfluss auf die Erfurter Geschichtsschreibung », dans *ID.*, *Zur Geschichte der Stadt und der Universität Erfurt am Ausgang des Mittelalters*, *op. cit.*, p. 3-32 ; Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.* ; Robert SCRIBNER, « Civic unity and the Reformation in Erfurt », art. cit. ; Ulman WEIß, « Das Tolle Jahr von Erfurt », art. cit.

[3] L'exemple le plus frappant, et le plus paradoxal, en est la décoration de l'actuelle salle d'honneur de l'Hôtel de ville, réalisée en 1870 lors de la reconstruction du bâtiment. Parmi des scènes glorifiant l'histoire ancienne et prestigieuse de la ville depuis Boniface, valorisant les libertés et qualités urbaines et insistant sur la résistance de la ville aux pouvoirs étrangers, on trouve la scène inaugurale de la révolte et la division urbaine autour de la figure d'Heinrich Kellner, debout dans le conseil, et contestant aux exclus du Conseil le droit de se revendiquer de la commune. Le souvenir de l'année terrible est également convoqué en 1848 pour caractériser les soulèvements révolutionnaires de l'hiver 1848 : Anonyme, *Das zweite tolle Jahr von Erfurt. 1848 oder unparteiische Erzählung des am 24. November 1848 in den Strassen von Erfurt stattgefundenen blutigen Kampfes*, *op. cit.*

[4] Ces textes ont été récemment étudiés en tant que corpus dans Friedhelm TROMM, *Die Erfurter Chronik des Johannes Wellendorf (um 1590) : Edition - Kommentar – Untersuchung*, Köln-Weimar, Böhlau, 2013. Pour une présentation plus resserrée des seuls manuscrits erfurtois, je me permets de renvoyer à Morwenna COQUELIN, « L'"année terrible" d'Erfurt et sa mémoire : trouble, division et défaite au fondement d'une nouvelle identité urbaine ? », *Les Cahiers du CRHQ*, 4, *« L'écriture et la mémoire des révoltes et des révolutions »*, Stéphane HAFFEMAYER (dir.), 2013, en ligne : http://www.unicaen.fr/mrsh/crhq/cahiers/page-article.php?num=332&ch=9.

tempéré, mal compris et illégitime : dès lors, la ville risquait de s'éteindre, comme le pauvre Johannes Zimmerman, notaire de la chancellerie, qui mourut littéralement de peur dans son lit. Cette scène revient dans de nombreuses chroniques du XVI[e] siècle et fait de la mort du secrétaire de ville une fin du monde :

> Auff diesen abent, nemlich den Sonnabent zu Mitternacht, starb Joannes zimmerman der Stadschreiber, ward auf den Sontag darnach zu S Benedicti begraben Und der Rath, gieng dahin mit dem Stabe, Und er war darauff gestorben, das er seine kranckheit Von nicht hette gehabt, dan das sie gesagt hette, sie wolten sie auch einfuhren, als man Er Jörgen frideraun, Und Christoffeln Und harttung Milwitz, Andres Utzberg, Rottenderffern, Und Er Balthasar Gunstedt gehabet hette, were er also erschrocken das er sich nidergelegt bleib auch also ligend Und starb[1].

Jörg Friderun et Balthasar Gunstedt étaient deux des Quatre Hommes de 1509. Les autres hommes étaient membres de familles fortement présentes au Conseil. Hartung Milwitz était conseiller en 1507[2], les autres ne se retrouvent pas dans les listes de conseillers mais il peut s'agir d'une erreur du chroniqueur dans les prénoms, d'un usage variable de prénoms, ou bien d'hommes qui, sans être eux mêmes conseillers, appartenaient à des familles consulaires et patriciennes[3] : les émeutiers s'en prirent à ces hommes au-delà de la stricte appartenance au Conseil siégeant. Ces hommes, symboles du pouvoir, qu'ils l'exerçassent eux-mêmes ou par leur famille, furent mis aux arrêts ; les chroniqueurs du XVI[e] présentaient comme suite logique et inéluctable de ces arrestations celles des hommes qui étaient en charge des institutions. Les émeutiers mis en scène avaient bien compris que pour mieux atteindre la ville il fallait attaquer ce qui était censé garantir qu'elle ne mourrait jamais, et l'atteindre dans les corps mortels de ses serviteurs. Peu importe que les émeutiers de 1509 en aient été véritablement conscients ou que ce n'ait été que la reconstruction des chroniques. Que la représentation ait été celle des émeutiers ou celle des chroniqueurs, elle reste bien réelle dans les textes et montre qu'une partie au moins de la population erfurtoise du premier quart du XVI[e] siècle, en particulier la partie de la population qui venait d'accéder au pouvoir, était convaincue du rôle central de la chancellerie comme centre de l'écrit urbain, et du protonotaire à sa tête, dans la survie de l'Etat urbain.

Le récit du déroulement des funérailles de Johannes Zimmermann insistait ainsi sur le lien très fort entre le notaire et le Conseil (« *Rath* ») présent à l'enterrement en tant que Conseil, et non par le biais de conseillers qui viendraient à titre privé. Cette présence

---

[1] Chronique Kelner, f. 153[v] : Ce soir-là, plus précisément le samedi [15 juin 1510] à minuit, mourut Johannes Zimmerman le notaire de ville, il fut enterré le dimanche suivant en l'église Saint-Benoît, et le Conseil s'y rendit avec le bâton, et il était mort d'une maladie qu'il n'avait eue que parce qu'ils disaient qu'ils voulaient l'arrêter lui aussi, comme on avait pris messire Jörg Friderun, et Christopher et Hartung Milwitz, Andreas Utzberg, Rottenderffen, et messire Balthasaz Gunstedt, et il en fut si terrifié qu'il s'alita, resta ainsi couché et mourut.

[2] *Ratstransitus* : 2/120-1 à 4 et 5/000-3.

[3] *Cf.* chapitre 7.

officielle était très explicite : le Conseil était pourvu du « *Stab* », le bâton de commandement, ou le bâton de justice. En allemand moderne, le terme désigne autant l'objet que l'état-major ou l'administration et les instances décisionnelles (« *in Stab und Linie* »). Il y a ici un renversement des funérailles royales françaises ou anglaises auxquelles participaient en premier lieu les notaires et juristes en tant qu'ils faisaient l'Etat : ici, à la mort d'un notaire, surtout un notaire assassiné par la foule en révolte et contestant l'autorité, ce furent les dirigeants qui rappelèrent que celui qui s'en prenait à ses agents s'en prenait à la ville. Alors que la mort d'un gouvernant était accompagnée par la manifestation de la survie des organes de gouvernement, la mort de l'un des éléments de l'appareil d'Etat était accompagnée par le gouvernement qui rappelait ainsi sa survie. Cela ne signifiait pas que l'appareil d'Etat n'était pas indispensable au maintien du Conseil et que les conseillers dépassaient les juristes urbains. Au contraire, c'était la reconnaissance par le Conseil que les membres de son administration, et avant tout les dépositaires de l'écrit de la ville, incarnaient la ville. Ce n'était pas tant Johannes Zimmerman qui était pleuré, quelque tragique qu'ait pu être la mort d'un vieil homme terrorisé jusque dans son lit. La présence des conseillers manifestait leur réaction inquiète face à cette attaque directe contre la ville.

Cet épisode se lit tel quel dans la plupart des chroniques manuscrites du XVI^e^ siècle[1] : tous les copistes firent des émeutiers des tueurs de ville. Il s'agit certes d'un récit très orienté, dont le but premier était de condamner les deux extrêmes que constituaient la plèbe, ignorante et violente, et les patriciens, oublieux du bien commun, au profit d'une célébration des nouvelles élites pétries de républicanisme et de leur ligne modérée. Il est cependant significatif que le choix se portât sur une figure de l'écrit urbain, de la chancellerie urbaine : la ville était bien ce pouvoir de l'écrit, et non celui des capitaines ; elle était structurée par des institutions qui échappaient de plus en plus au Conseil, et donc à la supposée souillure morale des conseillers[2] ; elle était aussi un organisme fragile qu'il convenait de préserver. Et c'était justement le protonotaire qui protégeait la ville et portait sa parole.

Une fois les dirigeants exclus du jeu politique et le protonotaire d'alors réfugié auprès du duc de Saxe, une fois les institutions amputées de leurs officiers, les émeutiers disposèrent d'un espace hors du droit dans lequel ils purent mettre en place un simulacre de droit lors du procès de l'ancien bourgmestre Heinrich Kellner, privé d'avocat, que

[1] 5-100/4, f. 310-310^v^ ; 9, p. 95 ; 11, f. 65^v^ ; 12, f. 119 ; 20, f. 105^v^ ; 91, f. 52^v^.
[2] Ce qui permettait de refonder la ville après la révolte à partir de ces institutions.

personne ne put défendre sous peine de mort[1]. Cette justice dévoyée et usurpée par la plèbe était ici fermement condamnée par les copistes : quoi qu'Heinrich Kellner eût pu faire, quelque graves que pussent être ses fautes, il aurait dû avoir le droit à un avocat, et ne manqua d'ailleurs pas de le souligner. L'émeute, commencée sur une revendication à voir les livres urbains, se termina par une négation de la loi urbaine. Les formes écrites de la légalité civique étaient cependant respectées : un notaire était présent lors des aveux d'Heinrich Kellner, et les enregistra[2].

5 – Le protonotaire et le Conseil

La place du protonotaire vis-à-vis du Conseil évolua au fur et à mesure de ce développement de son rôle dans le maintien d'un Etat urbain fort. D'homme de plume, et un peu de parole, le protonotaire devint homme de parole, et parfois de plume : l'évolution de ses attributs est visible dans le nom de l'office, puisque si Henning Goede fut d'abord engagé comme protonotaire en 1500, il devint syndic en 1505[3]. L'étymologie du terme est parlante : *syn*, avec, et *dikè*, la justice/le droit, repris directement en latin et passé ensuite dans la langue juridique médiévale, marquent le rôle de représentant désormais essentiellement juridique et judiciaire d'un homme à qui n'étaient plus confiées ni les vulgaires besognes de classement ni les écritures courantes, mais la connaissance des archives. Le syndic n'était plus un technicien de l'écrit mais un interprète du droit et il existait dès lors deux fonctions bien distinctes, celle de *syndicus* et celle de *Stadtschreiber*. Ce dernier resta gagé par le Conseil – sans que les gages ne fussent précisés dans nos sources – et garda le titre de notaire de ville. Les comptes de 1505 montrent que le syndic en revanche sortit de la mesnie du Conseil[4] : il ne lui était plus subordonné, mais travaillait avec lui à la défense de la ville. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer une lettre envoyée par le Conseil à Henning Goede et une lettre

---

[1] 5-100/4, f. 313 ; 8 f. 90 ; 11, f. 67^{v} ; 91, f. 56, précise qu'il est interdit même de lui parler.

[2] 5-100/4, f. 296^{v} ; 8, f. 86^{v} ; 9, p. 99 ; 12, f. 122 ; 14 ; 17, f. 48 ; 18, f. 146 ; 20, f. 106^{v} ; 71 ; 89, f. 84 ; 91, f. 53^{v}. Le manuscrit 5-100/4 donne par exemple : « *Anno 1510 auf Montag des 17 undt Donnerstag das 20 im Maien Andrassen thuchheffer Offenbaren Notarien undt in diesem geschribenen Intrument undt gezeugen zu ende dieser schrifft beschriben gegenwertigkeit in der schwarzen dornzen auf dem Rathause zu Erffurt, hat heinrich kelner auss freiem Mute denbatzwungen, zu benötiget undt angeirungen anterlangest undt unter andern bekant undt aussgesagt, wie hernach folget :* [...] » (L'année 1510, le lundi 17 et le jeudi 20 mai, selon le témoignage d'Andreas Tuchheffer notaire public et de cet instrument public, Andréas étant témoin pour écrire cet écrit et présent dans la *Schwarzen Dornzen* [l'une des cellules] de l'Hôtel de ville d'Erfurt, Heinrich Kellner, ordonné et requis, a reconnu et avoué de son plein gré ce qui suit, entre autres : [...])

[3] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit.

[4] En 1505, Henning Goede n'apparaît pas dans les comptes, mais Johannes Zimmermann est listé comme l'un des membres de la mesnie (*gesinde*). 1-1/XXII/2-1, t. 1, f.113^{v} : « *allem gesinde zu lohne joh[annes] zymmerman joh[annes] herbschleibenn* ». Les sommes versées ne sont pas précisées, ni les fonctions, mais l'on sait par les chroniques que Johannes Zimmermann est le *Stadtschreiber* d'Erfurt à cette époque.

envoyée à la même époque à un autre officier, chargé, lui-aussi, de la défense de la ville, le capitaine de Kapellendorf. Quand un capitaine était un « *vester er* » (fort messire) que l'on convoquait sans façon ou à qui l'on ordonnait d'exécuter la politique du Conseil, le syndic était devenu un homme à qui l'on parlait avec déférence et même une certaine humilité[1].

Cette sortie du cadre ordinaire des relations entre le Conseil et ses agents s'amorça cependant dès le début du XV^e^ siècle, même si le saut qualitatif ne fut franchi que lors du syndicat d'Henning Goede entre XV^e^ et XVI^e^ siècle.

Au service du Conseil et de la commune

Les contrats d'engagement, rappelant le serment prêté par le protonotaire au Conseil, ne sont pas tous conservés ; on connaît en revanche la teneur exacte du serment prêté au milieu du XV^e^ siècle grâce aux statuts de 1452. Le protonotaire y est considéré, comme tous les notaires, comme un membre de la mesnie (« *gesinde* ») du Conseil[2]. A ce titre il devait prêter le même serment que tous les membres de la chancellerie, qui juraient en même temps, et en premiers, d'être fidèles au Conseil. Après eux juraient les forgerons, charpentiers et tailleurs de pierre, puis les marchands de harengs, le responsable du marché (« *Martmeister* »), les valets du Conseil, les avoués, les messagers, les chefs des communautés villageoises (« *heymburger* »), les capitaines, les gardes des portes et leurs assistants (« *thorschliesszer und mitschliesszer* »), le collecteur de l'accise des bouchers, le notaire des « *gadem* »[3], le notaire des transactions, le responsable du métier des tisserands, le responsable de la fonte de l'argent, le responsable des taxes sur les héritages, et enfin le notaire des accises[4]. La cérémonie concernait donc aussi les responsables des différents métiers : la hiérarchie urbaine entremêlait agents de la ville et dirigeants des différents groupes de la commune, en fonction de leur importance dans le maintien de l'ordre urbain. Et parmi tous ces hommes, « *die an die stete phlegen zu gehen* »[5], les membres de la chancellerie venaient en tête. Cela manifestait l'importance des notaires mais traduisait aussi des préoccupations pratiques : les greffiers devant enregistrer par écrits les actes et les serments, il fallait qu'ils fussent eux-mêmes assermentés avant de pouvoir remplir leur office et de permettre la validité des

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 92'-93. La lettre est transcrite en annexe.
[2] *Rathsverfassung*, p. 42 : « *Zu bescheydn unser hern meister und viere zu Capelmetten, zu redden umme das gesinde* » (du choix de notre bourgmestre et des Quatre, de la mesnie).
[3] C'est-à-dire les pièces où s'assemblait le Conseil.
[4] *Ibid.*, p. 42-45.
[5] *Ibid.*, p. 42 : « ceux qui ont soin de la ville ».

cérémonies qui suivaient[1]. Si c'est le Conseil qui établissait les officiers, c'était bien les membres de la chancellerie, par leur vérification scrupuleuse, qui garantissaient le lien entre le Conseil et ses agents, et la validité des actions qui seront accomplies au nom du Conseil.

Le serment était prêté devant les conseillers à l'occasion du changement de Conseil. Les Quatre Hommes et les quatre bourgmestres déterminaient qui restait en poste ou qui était remplacé devant la réunion de la commune, ainsi prise à témoin de la décision des Huit et de l'engagement des officiers :

> Zu handt hiernach lassen unser hern die viere unser hern meister und viere alle, die an die stete phlegen zu gehen, zu Capelmetten uff das hausz in die nuwe dorntzen bitten und legen dan vor umb das gesinde und umme die werckleuthe, und concordiren darüber, wene sie behalden oder welche sie ufnehmen wollen. Die nehmet dan eyn rath uff eintzen, wan sie es gewartten können, und laszen etlichen, den es gebürt, vorlesen die artickel, die ihn zustehn, und daruff geloben[2].

Le verbe utilisé par le texte est significatif : « *concordieren* » marque l'unité et la paix urbaines, l'entente autour du gouvernement de la cité, et la participation de tous les bourgeois, par le biais des représentants présents à la cérémonie, aux choix des officiers urbains. La ville était ainsi collectivement responsable de son bon gouvernement et du bon fonctionnement de l'administration urbaine, qui se faisait aussi en bonne entente avec le seigneur : le verbe faisait écho aux diverses *Concordatae* passées entre la ville et les archevêques. Mais ce verbe au Moyen Age avait une deuxième nuance : il indiquait la concorde et l'accord des partenaires, mais aussi l'établissement et la fixation de limites ou de normes. La *Concordata* était ainsi ce qui était accordé, ce qui était accepté par les deux parties et ce qui était posé comme règlement pour le futur. Cela soulignait ici l'acceptation réciproque des bourgeois et du conseil, mais aussi les limites des droits et devoirs de chacun, qui étaient reconnues publiquement par la prestation et la réception du serment. Dans ce passage, le verbe « *concordieren* » reflétait aussi la force créatrice des conseillers et indiquait que les offices urbains procédaient du Conseil et étaient contrôlés par lui.

---

[1] C'est d'ailleurs dans cette attitude que Niklas Brobst, secrétaire de Volkach, se représenta dans le coutumier (*Salbuch*) qu'il rédigea pour la ville en 1504, f. 406 [http://www.hdbg.de/fra-mitt/german/salbuch/3/3_3.html], de façon aussi à rappeler que son traité de gouvernement était rédigé dans l'exercice de ses fonctions et dans le cadre de ce serment de fidélité à la ville qui garantissait aussi la validité et l'exactitude du texte. Voir sur ce *Salbuch* Pierre MONNET, « Montrer le droit : pratiques et usages de l'écit juridique dans une ville allemande vers 1500 », in Pierre CHASTANG (dir.), *Mélanges en l'honneur de Michel Zimmermann*, à paraître. Je remercie M. Monnet de m'avoir communiqué le texte de son article.

[2] *Ibid.* : « Après cela nos sires les Quatre et nos bourgmestres et les quatre [autres, non siégeants] invitent tous ceux qui ont soin de la ville à la chapelle de la Chambre Neuve dans l'Hôtel de ville, et les installent devant eux, pour la mesnie et les métiers, et se mettent d'accord sur qui ils gardent ou qui ils veulent à la place. Ceux-là, un Conseil en prend certains, selon qu'ils peuvent en disposer, et ils laissent quelques autres, selon leur bon vouloir, et ils lisent à haute voix les articles qui les concernent, et ils prêtent serment ».

Il n'y avait qu'un seul serment pour tous les membres de la chancellerie[1], mais la hiérarchie se marquait par l'ordre dans lequel ces hommes apparaissent dans le texte (et donc dans la cérémonie), par l'existence d'un titre spécifique pour le premier d'entre eux, les greffiers formant la masse des « autres[2] » dont se distinguaient cependant trois notaires principaux (« *oberschribern* ») qui étaient particulièrement enjoints à servir le Conseil en toutes choses et à lui obéir au profit de la ville[3].

Le protonotaire et les greffiers apparaissaient à d'autres reprises dans ces statuts, largement composés d'articles réglant le changement de Conseil et la passation du pouvoir entre conseillers d'un même *Transitus*. Le rôle du protonotaire dans ce cérémoniel était très fort, puisqu'il garantissait que tout ce déroulerait selon la coutume et serait donc incontestable, qu'il assurait la continuité entre les différents Conseils siégeants et qu'il ouvrait au Conseil un espace de parole et de gouvernement reconnu et légal.

C'est aussi ce rôle primordial qui explique que les membres de la chancellerie aient été les premiers à prêter serment. Ils ouvraient les prestations de serments comme le protonotaire ouvrait et menait, avec le capitaine, la procession majeure d'Erfurt consacrée à saint Eoban et saint Adelar, les saints protecteurs de la ville :

> Als man die heyligen bischoff sanctum Eobanum und sanctum Adelarium, die uff dem berge zu unser lieben frawen in des heiligen bluts capellen leiphafftig liggen, ye uber sieben jhor uf den sontag Trinitatis, alszdan ablas in derselben kirchen ist, plegt in der procession, als man das creutze treyt, mit umme zu tragen, so hott mans also gebalden, nehmlichen anno domini LI, das eyn rath unser hern meister und viere uff denselben sontag in der siebende stunde uff das rathausz by gehorsam hait lasszen heischen. Und als der seiger acht schlugk, gingk ein sitzende rathsmeister und viere alle mit dem rath vor dem rathausz uff den bergk in orginung, als sich gebürth, und liesszen ihren hauptmanne und ihren obersten stadtschryber vor ihne gehen, und liessen ihn zwe ehrliche kertzen, die eyn rath hat lassen machen, vortragen[4].

---

[1] La différence entre les clercs et les laïcs se marquait seulement par le port de l'étole pour les ecclésiastiques.

[2] *Ibid.* : « *die andern schryber in der notarie* » (les autres notaires dans la chancellerie).

[3] *Ibid.* : « *Nu ist wol billich, das man erste den prothonotarius und vornehme und die bestettige, sie lasse geloben und schweren, noch dem es dan umb die personen gewandt ist. Und welch in sacris weren, die lesszet man schweren uff das heilige evangelium, so nympt der persone einen stolen umme seinen halsze noch pfeflichre weisze ; die ander, die nicht in sacris sint, die legen die hende uf die heiligen und thun das recht also, das sie ihres ampts getrewlichen wollen warten, und besunderen szo entphelet man den dryen oberschribern, den rath zu helen und in allen sachen, die stat anrüren, gehorsam zu sein, und man phleget ihne nicht zu lesszen.* » (Et maintenant ce n'est que justice de d'abord instruire et accréditer le protonotaire et les autres greffiers de la chancellerie, qu'on les fasse jurer et prêter serment, comme il en est d'usage pour les personnes. Et que l'on fasse jurer les ecclésiastiques sur le saint Evangile, et que la personne mette autour de son cou une étole à la manière des prêtres ; les autres, qui ne sont pas ecclésiastiques, posent les mains sur les objets sacrés et prêtent serment d'observer leur office fidèlement, et on confie particulièrement aux trois premiers greffiers le soin d'aider le Conseil et d'être obéissants dans toutes les affaires qui concernent la ville, et on s'assure qu'ils ne fassent pas défaut au conseil).

[4] *Rathsverfassung*, p. 47 : « Quand on honore en procession, les saints évêques Eoban et Adelar, dont les reliques sont conservées sur la colline, dans la chapelle du Saint-Sang dans Notre-Dame, tous les sept ans le dimanche de la Trinité, après que l'on a donné rémission dans ladite église, et que l'on prend la croix pour la porter autour [de la ville], on a ainsi établi, précisément en l'an du Seigneur [14]51, qu'un Conseil [siégeant], notre bourgmestre et les Quatre, au dimanche dit, se rendent à l'Hôtel de ville à la septième

Cette procession comportait une forte dimension identitaire qui rendait manifeste l'écart au seigneur. Le saint patron de la ville était Martin, fêté avec faste en novembre, mais qui était aussi le patron de l'archevêché. Au contraire, les saints Eoban et Adelar étaient des saints spécifiquement vénérés à Erfurt[1]. Leurs reliques avaient été transférées à Erfurt autour de 1100 et inventées en 1154[2], et c'était autour de ces restes, conservés à la cathédrale, que se déroulait la grande procession qui permettait la réunion publique de la commune en elle-même, sous la conduite des officiers chargés de sa défense, les capitaines qui la protégeaient par leurs armes et leur science de l'art militaire, et les principaux notaires qui la protégeaient par leurs plumes et leur science du droit. La procession en outre ne partait pas de la cathédrale, lieu de conservation des reliques mais aussi abri de la cour de l'archevêque et de ses ministériaux, mais de l'Hôtel de ville, lieu d'un pouvoir urbain autonome, qui rythmait par son horloge un temps politique bourgeois hors du temps spirituel et seigneurial[3]. L'horloge avait été installée en 1422, alors que les horloges se répandaient dans l'espace moyen-allemand au détriment des cadrans solaires, à l'angle nord-ouest de l'Hôtel de ville, non sur la tour[4]. En affirmant un « temps dominant, unifié, continu, régulier, arithmétiquement et automatiquement mesurable »[5], elle participait de l'affirmation d'une domination par la maîtrise du temps de tous et la maîtrise d'un ordre et d'activités imposées, ici collectives : l'horloge était un moyen d'affirmer une autorité sur un groupe, mais aussi de réaffirmer la solidarité du groupe. C'est ainsi que la procession en l'honneur de saint Adelar et saint Eoban

---

heure et fassent demander par obéissance. Et lorsque l'horloge municipale sonne huit heures, le bourgmestre siégeant et les Quatre vont avec le Conseil depuis l'Hôtel de ville jusque sur la colline en bon ordre, comme il se doit, et laissent aller devant eux leurs capitaines et leurs premiers notaires, et leurs laissent porter les deux cierges qu'un Conseil a fait faire ». Des travaux plus récents ont été consacrés à cette procession : Helga WÄß, « Prozessionsordnung von 1452. Transkription des Prozessionsprotokolls für den Umgang mit den Reliquien der hll. Adolar und Eoban », dans *EAD* (dir.), *Form und Wahrnehmung mitteldeutscher Gedächtnisskulptur im 14. Jahrhundert*, t. 1 *Ein Beitrag zu mittelalterlichen Grabmonumenten, Epitaphen und Kuriosa in Sachsen, Sachsen-Anhalt, Thüringen, Nord-Hessen, Ost-Westfalen und Südniedersachsen*, Bristol-Berlin, Tenea, 2006, p. 485 ; Andrea LÖTHER, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten : Politische Partizipation, obrigkeitliche Inszenierung, städtische Einheit*, *op. cit.*, la met en perspective avec les processions nurembergeoises, qui forment le cœur de son étude.

[1] Ces compagnons du martyre de saint Boniface en 754 étaient certes fêtés à Mayence – Eoban était également fêté à Halberstadt – mais le 20 avril (Adelar) et le 26 juillet (Eoban) étaient jours chômés à Erfurt. Adelar en particulier était réputé avoir été le seul évêque d'Erfurt dans la brève période où cet évêché, fondé par Boniface, avait existé : Friedrich Wilhelm BAUTZ, « Adalar (Aethelheri) », in *BBKL* 1, col. 21-22. Eoban, moine anglais, était probablement évêque d'Utrecht en 754 : Friedrich Wilhelm BAUTZ, « Eoban », dans *BBKL* 1, col. 1518-1519 ; WILLIBALD, *Vita S. Bonifatii*, W. LEVISON (éd.), *MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, Hannover-Leipzig, Hahn, 1905, p. 47, n. 2.

[2] Helga WÄß, « Reliquiensarkophag... », art. cit.

[3] A. LÖTHER, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten*, *op. cit.* Voir le plan de la ville en annexe.

[4] Fritz WIEGAND, *Das Rathaus...*, *op. cit.*, p. 77. La diffusion de l'horloge dans l'espace allemand moyen est relativement tardive en comparaison avec la France ou l'Italie, où le mouvement commence à la fin du XIII^e^ siècle et touche toutes les villes au XIV^e^ siècle. (Jacques LE GOFF, « L'Occident médiéval et le temps », in *ID.*, *Un autre Moyen Age*, Paris, Gallimard, 1999, p. 401-420, ici p. 413)

[5] Jacques LE GOFF, « L'Occident médiéval et le temps », art. cit., p. 416.

rappelait de plusieurs manières la particularité de la ville au sein de l'Electorat. Une identité locale revendiquée, fondée sur un récit non de fondation mais d'élévation/de conversion et une identité politique forte dont l'horloge ici symbolisait la séparation d'avec le rythme seigneurial. Dans de nombreux autres statuts, ce rôle était dévolu à la cloche de ville qui appelait au vote de nouveaux conseillers et scandait les étapes du rituel ou accompagnait et rythmait les processions qui y étaient associées[1]. La cloche, puis l'horloge de l'Hôtel de ville ou du beffroi, symbolisait la conquête par la ville de ses droits et son émancipation par rapport au seigneur[2].

Ce que Lewis Mumford écrivait à propos des activités économiques valait aussi pour l'ordre politique et construisait une identité propre à la ville, identité marquée et organisée par le gouvernement mais publiquement démontrée lors des grandes cérémonies : « L'horloge [n'était] pas seulement le moyen de suivre la marche des heures ; [c'était] aussi un moyen de synchroniser les actions des hommes »[3]. Partir de l'Hôtel de ville, à l'heure du Conseil, construisait la ville en réaction à son seigneur mais aussi vis-à-vis d'elle-même puisque la procession était un spectacle destiné à l'admiration des bourgeois[4].

En outre, lors de la procession, les huit coups de l'horloge mettaient en branle la ville unie et alignaient le temps long de la ville, fait de moments uniques, et le temps bref de chacun de ces moments, qui pouvaient ensuite être répétés et rejoués dans un temps cyclique (ici selon un rythme génésique qui n'avait rien d'innocent). Le gouvernement bourgeois s'appropriait le temps chrétien des martyrs et de leur célébration et en faisait un temps urbain, et même un temps spécifiquement erfurtois en n'en retenait que le temps de la fondation, plus exactement de l'élévation, urbaine. Au cycle quinquennal des Conseils était associé le rythme septennal des processions, dans un temps laïque qui s'écartait de la structure du temps chrétien : le cycle immuablement répété n'était plus couplé à une avancée linéaire vers un futur attendu mais à un présent qui réactualisait et refondait l'existence urbaine autonome. La procession aux saints martyrs contenait toute l'éternité urbaine et en assurait paradoxalement la laïcisation. Elle entrainait la rupture avec l'archevêque en se plaçant explicitement sous le contrôle exclusif des conseillers, maîtres du temps et maîtres de l'ordre, eux-mêmes menés par le capitaine et le Conseil, garants de ce nouvel ordonnancement.

---

[1] Ainsi à Bâle, Bordeaux, Montpellier ou Spire (D. POECK, *Rituale der Ratswahl*, p. 15, 6, 10, 35).

[2] Marius Battard rappellait le coût élevé du droit de cloche et l'enlèvement de la cloche par les seigneurs lorsqu'une ville perdait sa liberté : Marius BATTARD, *Beffrois, halles, Hôtels de ville dans le nord de la France et la Belgique*, Arras, Brunet, 1948, p. 28-29.

[3] Lewis MUMFORD, *Technique et civilisation*, Paris, Seuil, 1950 [1934], cité par J. LE GOFF, « L'Occident médiéval et le temps », art. cit., p. 412.

[4] L'*ordo* de la procession insiste sur cette dimension visuelle du cortège et sur sa beauté.

Stadtschreiber et *Syndicus* : une phase de distinction

Le rôle éminent du secrétaire de ville conduisit à la fin du Moyen Age à un renforcement de ses fonctions et de son statut qui se traduisit également par une évolution sémantique : le secrétaire de ville devint progressivement un syndic, après une période plus flottante au cours de laquelle les deux termes furent utilisés indifféremment pour parler du même homme, puis désignèrent deux hommes différents dont les attributions étaient distinctes. Une forme de distinction s'opéra alors au bénéfice du syndic ; restant attaché à la chancellerie, le secrétaire de ville resta quant à lui un officier urbain. L'évolution entamée au XIII[e] siècle avait suivi la forme d'une boucle et le syndic, à nouveau, était extérieur au Conseil, mais il était de façon permanente et exclusive à son service.

On voit cette incertitude entre les deux fonctions, et ce glissement progressif du *Stadtschreiber* du côté du simple enregistrement et du syndic du côté d'une défense savante de la ville, dans la figure d'Henning Goede telle qu'elle fut construite par les chroniques urbaines de la fin du XV[e] siècle et de la première moitié du XVI[e] siècle. Ainsi Cunrad Kelner zur guldenen Rade pouvait-il parler du « *Stadt Doctor »,* dont il faisait un agent de paix, de réconciliation et de retour à la normalité urbaine :

> Es war auch ein Doctor in Erffurd hennigus genandt, der war ein lange zeit der Stadt Doctor, Und der fursten Rath gewesen, der war auch mut unsern burgern aus der Stadt geflogen, der schreib an einen Rath Und gemeine, werb ein sicher geleit, widerumb in seine behausung zu kommen, Er wolte ein guter freundt sin, Einigkeit zu machen zwischen den fursten, Und der Stadt Erffurdt Auch erboth er sich, Er het etlich Geltt, bey der Stadt erboben, das wolt er mit sich bringen, der Gemeine zu gut. dan er were nun ein alter man, da schikten im Unsere herrn ein gut geleit zu, da geleiteten in die fursten mit 2 pferden, bis fur die Stadt, Und da namen in unsere herrn an mit 30 pferden Vor der Stadt, Und geleiteten in, in sein haus, nicht lange darnach da Doctor hennig eine weile in der Stadt war, da ward einikeit gemacht, mit den fursten, Und der Satdt. darnach zog er wider gen Wittenberg, da starb er, Und an seinem Ende, da macht er das man eine summa Geldes gen Erffurd solte geben Armen handtwercks leuten, Wan ein arm man einen son oder Tochter ausgebe, solte man ime, 20 fl mit geben, zu einem anheben, Jerli[ch] nicht mehr dan ein mal, auff die grossen handwercke, das gehet alle 5 Jar ein mal herumb, solchs wird gehalten zu ewigen gezeiten[1].

[1] Chronique Kelner, f. 199-199v : « Il y avait aussi à Erfurt un docteur nommé Henning, qui avait été longtemps le Docteur de ville, et le conseiller des princes, il avait aussi fui hors de la ville avec nos bourgeois, il écrivit [en 1516] à un Conseil et à la commune, et demanda qu'on lui donne le conduit pour revenir en sa maison, il voulait être un bon ami, réaliser la concorde entre les princes et la ville d'Erfurt. Il représenta aussi qu'il avait quelque argent dans la ville [de Weimar] qu'il voulait apporter avec lui pour le bien de la commune. Comme c'était un vieil homme, nos sires lui accordèrent le conduit, et les princes l'escortèrent avec deux chevaux jusqu'à la ville, et là nos sires l'accueillirent avec trente chevaux devant la ville et le conduisirent à sa maison. Dr. Henning n'était pas dans la ville depuis très longtemps lorsque la concorde se fit entre les princes et la ville. Après cela il retourna à Wittenberg, où il mourut, et à sa fin il légua une somme d'argent à Erfurt, pour les pauvres artisans. Quand un pauvre homme consacrait un fils ou une fille [au métier], on devait lui donner vingt florins tous les ans pour les frais d'apprentissage, et ce

L'importance de l'homme de voyait aussi dans la disposition du manuscrit, qui distinguait Henning Goede par un paragraphe spécifique rubriqué en marge à son nom (« *D. Henning goede* »), de façon assez peu ordinaire dans l'économie générale du volume.

Cet homme était, aux yeux des chroniqueurs du XVI[e] siècle, la quintessence du syndic et la réunion de toutes les perfections morales et intellectuelles du bon juriste et du bon serviteur du gouvernement urbain. Ces chroniques avaient pour but d'exalter un gouvernement urbain fondé sur le droit et la loi, après le scandale que constituèrent les événements de 1509-1510 ; mais elles révèlent aussi une culture politique bien concrète et des valeurs urbaines partagées qui s'inscrivaient dans le cadre du républicanisme moderne qui articulait la liberté de tous et la vertu des dirigeants[1]. Les rédacteurs de ces textes appartenaient à des milieux différents – l'un au moins était Maître de l'Université, un autre clerc – et avaient des perceptions différents de la révolte – l'un en tenait évidemment du parti mayençais, la plupart des autres approuvaient le Conseil, certains avaient une vision plus régionale qu'urbaine – mais tous concordaient dans leur représentation du syndic urbain. Au-delà de l'homme Henning Goede, loué presque unanimement pour ses qualités propres, c'était la fonction elle-même qui bénéficiait et même témoignant de cette convergence, que l'on pouvait aussi observer pour la première fois entre l'Université et la ville : plus de cent ans après la fondation par le Conseil de l'Université, elle semblait devenue un élément au service de la ville et enfin entrée dans la culture consulaire et patricienne.

Johann Werlich, le maître en droit, ne dit-il pas :

> D. Henningus fugit. Quod intelligens egerrime vir dominus Hennigus Gode, iuris utriusque doctor, ecclesie beate virginis Erffurdie scolasticus et canonicus idemque sindicus civitatis, qui et ipse fautor veterum consulum erat, et non immerito, ex quo honores suos ab illis consecutus, Veneris ipso die sancte Margrete Erffurdia exivit ad dietam versus Gotam, per principes ut unus consiliariorum vocatus, qui demum ad latus principis Friderici degens in certis annis Erffordiam non est reversus[2] ?

---

pas plus d'une fois [pour un seul de ses enfants], et pour les grands métiers c'était tous les cinq ans, et ceci doit être conservé à jamais ».

[1] On retrouve en effet dans ces chroniques, tant dans les termes choisis que dans la construction du récit en véritable *exemplum* du mauvais gouvernement et de la ruine civique, « un langage civique, humaniste et républicain, qui insiste sur l'idée que la liberté ne peut subsister sans la vertu et la participation de tous » (John POCOK, *Le Moment machiavélien*, Paris, PUF, 1997, p. xxiii).

[2] *Variloquus*, p. 149. « Dr. Henning s'enfuit. Qu'il est triste qu'un homme intelligent comme messire Henning Goede, docteur dans les deux droits, écolâtre et chanoine de Notre-Dame d'Erfurt et syndic de la même ville, et qui lui-même était en faveur des anciens conseillers, et qui, non sans injustice, fut couvert de charges honorables par des derniers, quittât Erfurt ce même vendredi jour de la Saint-Marguerite [13 juillet 1509] pour aller à Gotha dans la journée, chez les princes, comme il était appelé pour être un de leurss conseillers, et qu'il ne revint pas à Erfurt, passant plusieurs années précisément auprès du prince Frédéric [III le Sage, duc de Saxe de 1486 à 1525] ».

Les louanges de Johann Wehrlich rappelaient le titre de *monarcha iuris* par lequel on désignait Henning Goede au sein de la faculté de droit d'Erfurt[1]. Ses qualités étaient celles que l'on attendait d'un homme de son éducation et sa fonction : l'habileté de l'esprit et la bonne connaissance des droits canons et civils. Le second allait de soi au service d'une ville ; le premier était tout aussi indispensable pour un Conseil dont le seigneur restait un ecclésiastique : dès que la ville était en désaccord avec son prince, celui-ci lui rappelait sa dignité archiépiscopale et déplaçait le conflit sur le terrain spirituel. Le conflit finissait souvent par une intervention pontificale. Plus encore peut-être que ses prédécesseurs, Henning Goede était lié aux deux mondes : clerc de son état – il était chanoine de la collégiale la plus prestigieuse de la ville – il faisait bénéficier de ses connaissances les jeunes clercs à qui il dispensait son enseignement, et la ville qu'il assurait de ses conseils. Il n'y avait pas de réelle distinction entre les deux fonctions : lorsque les conseillers lui écrivirent en juillet 1502, ils le saluèrent par son titre d'écolâtre : « *U[nser] fruntwillig dinst zuvor Wurdiger unne hochgelert Lieber her[re] Schulmeister* »[2]. Seule la rubrique de cette lettre indiquait son grade de docteur, source de sa position en ville et dans l'Eglise, et son office de syndic : « *ad doctorem hennig[em] gode etc. Scolasticu[m] et syndicu[m] nostr[um]* »[3]. La lettre même ne mentionnait pas le nom de l'office (syndic) mais sa teneur : « *Besunder herre frundt und furdere[r]* »[4]. Le prestige d'être écolâtre de Sainte-Marie et le prestige d'être syndic de la ville n'étaient pas exclusifs : au contraire, ils se renforçaient l'un l'autre et faisaient d'Henning Goede ce personnage extraordinaire, dont la perte fut si triste pour la ville d'après Johann Werlich, qui associait le soin de l'Eglise et le soin de la ville.

La haute estime en laquelle était tenue Henning Goede par la ville se vit aussi lors de son retour, qui donna lieu à une véritable cérémonie d'entrée en ville et d'accueil officiel par la cité assemblée autour de son Conseil. Il ne s'agit pas d'une entrée seigneuriale, certes, marquée par le faste et la reconnaissance du lien de soumission ; néanmoins le récit de Johann Werlich rappelle les hommages réservés aux visiteurs de marque. En effet, « *veneris quinta Septembris providus consulatus cum pompa et gloria plus quam XL equis versus Nora doctori Henningo Goede, scolastico ecclesie beate Marie huius, obviam dedere atque ita eum per civitatem usque ad domum suam*

[1] Josef PILVOUŠEK, *Die Prälaten des Kollegiatstiftes St. Marien in Erfurt von 1400-1555*, Leipzig, St-Benno, 1988, p. 209.
[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 92^{v} : « notre service plein de bonne volonté envers le digne et éclairé, cher messire écolâtre ». La lettre est datée du 11 juillet 1502.
[3] *Ibid.* : « au docteur Henning Goede etc. écolâtre et notre syndic ».
[4] *Ibid.* : « très favorable messire, ami et défenseur ».

intronisaverunt iucunde »[1]. L'attente hors la ville du visiteur était caractéristique des cérémonies par lesquelles le Conseil honorait ses visiteurs de marque par le franchissement non seulement de la rupture physique des enceintes, mais aussi de l'espace erfurtois avant la ville[2] : le visiteur était pris en charge dès la frontière, dès son entrée dans le ressort du Conseil, par une escorte, semblable au conduit, chargée de sa sécurité.

L'honneur était rendu grâce au faste (« *gloria* ») d'une procession nombreuse, sous la houlette des dirigeants de la cité et accompagnée, comme la procession des saints erfurtois, de cavaliers qui démontraient la force militaire retrouvée de la ville, sa richesse et sa beauté[3], et par ricochet celle du syndic prodigue. Le verbe « *inthronisare* » est remarquable : il désignait en effet la prise de possession d'un siège épiscopal par l'évêque, la fondation d'un épiscopat, pouvait s'employer dans la locution « *inthronisare mensam* » pour évoquer la reconsécration d'un autel profané, ou dans « *inthronisare poenitentes* » qui évoquait l'absolution du pénitent pouvant de nouveau prendre part à la communion[4]. Le cérémoniel d'entrée était un honneur rendu aux qualités du protonotaire, mais jouait aussi un rôle symbolique de réunification de la communauté, de réinstallation de la force de l'administration urbaine après une période de chaos, et d'investiture d'un homme dont le rôle et la valeur étaient associés aux plus hautes fonctions ecclésiastiques : c'était une réponse aux accusations portées contre le syndic par les chanoines de Sainte-Marie, et c'était l'affirmation de la puissance civique face aux autorités seigneuriales et spirituelle. C'était, peut-être plus encore, la célébration de cet homme et de la place centrale qu'il avait donnée, par ses compétences et ses relations, en se rendant indispensable à la politique des conseillers, à la fonction qu'il occupait : les conseillers le remercièrent de son retour, s'excusèrent qu'il eût eu à souffrir de la haine populaire, et lui demandèrent de négocier la réconciliation avec la Saxe[5] – Henning Goede, comme une bonne partie des exilés, avait trouvé refuge en 1510 auprès du duc Frédéric III qui voulait soutenir leur défense lors de la diète d'Augsbourg de 1510[6].

---

[1] *Variloquus*, p. 229 : « le vendredi 5 septembre [1516] des conseillers envoyés en avant avec une procession glorieuse et encore quarante chevaux vers Nohra pour accompagner le Dr Henning Goede, écolâtre de Sainte-Marie du lieu, le menèrent avec grand-joie sur le chemin puis par la ville jusqu'à sa maison ».

[2] Nohra se trouve à environ 10 km d'Erfurt, à mi-distance de Weimar, dans le terriroire d'Erfurt.

[3] *Rathsverfassung* et Andrea LÖTHER, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten*, *op. cit.*

[4] Du Cange, t. 4, col. 402b.

[5] Josef PILVOUŠEK, *Die Prälaten des Kollegiatstiftes St. Marien*, *op. cit.*, p. 215.

[6] *Ibid.*, p. 214, n. 329.

C'est exactement cette double posture qui fut reprochée à Henning Goede par les adversaires de la puissance consulaire. Il est bien naturel que les opinions sur un même homme aient été diverses ; ces perceptions cependant en disent long sur l'évolution de l'administration urbaine et l'importance du syndic dans l'expression d'une politique proprement urbaine. La fonction était centrale dans la construction d'Erfurt comme acteur politique indépendant et faisant jeu égal avec les seigneurs voisins et surtout avec son seigneur, l'archevêque de Mayence : la question de son appartenance au Conseil devint donc un enjeu pour les révoltés comme pour les défenseurs de la ville. Johann Werlich, partisan de Mayence, pouvait à raison percevoir cette inclusion comme une erreur et la considérer comme un abus menaçant : cela signifiait l'assimilation de la fonction et de celui qui l'exerçait à un patricien responsable de la politique de la ville, quand le syndic n'était que le messager, si qualifié et respecté fût-il.

Cette critique du renforcement du poids du syndic dans l'administration urbaine se lit encore longtemps après la révolte de 1509. On trouve encore aux Archives municipales d'Erfurt une chronique rédigée au XVII[e] siècle par Robert Balthasar von Wegmann († 1676), qui présentait en deux volumes l'histoire de la ville de 724 à 1521[1]. Cette chronique fut totalement éclipsée par la postérité de celle de Zacharias Hogel, qui est restée comme le grand-œuvre de l'historiographie erfurtoise grâce, très certainement, au fort sentiment patriotique de l'auteur, promoteur des libertés urbaines et vif opposant au pouvoir de l'archevêque sur la ville.

Dans son récit de l'Année terrible, Wegmann faisait apparaître Henning Goede dans le Conseil à plusieurs reprises, et ce dès la scène primitive de la révolte, lorsque les conseillers refusèrent de présenter les livres de comptes et qu'Heinrich Kellner, en affirmant être une commune, déclencha l'ire des représentants des quartiers et des métiers :

> *Doctor Gödeni[us] RathsSyndicus absertirt sich* Als solches der Rath Vornommen hat er Doctor Henningium Göden isti[us] temporis per Uniuersa[m] Germaniam celeberrimum Iuris Consultum hinfuhre mit der gemein in des Raths nahmen das wirt zuefuhren deputiert :
> Weil aber derselbe Vormerckt das die Gemeine Ihne den Weg vom Rathause ihme zum fenster hinaus zu weisen gemeint, hat er sich entschuldiget, und ist zum haue

[1] 5-100/7, *Memorialis historischer Beschreibung*, trois tomes : *Erster Theil. Von ursprung undt Wachsthumb ders Chuerfurtsl. Maintz vor jahren genante, löbichen Frieden Stadt Erffurtt aus alten Geschichtschreiben, Fundationib[us], Privilegys, Archivis, undt andern gloubwurdigen Monumentis gezogen, Von Anno Christi 724 bis A° 1249*, 5-100/7, vol. 1, f. 1-33, *Ander Theil. Von ursprung undt Wachsthumb der löbichen Frieden Stadt Erffurtt. Von Anno Christi 1251 bis auf das Jahr 1478 (...)*, *ibid.*, f. 1-66 (la numérotation reprend au changement de tome), et *Dritter Theil, von Uhrssprung undt Wachsthum, der Löblichen Frieden Stadt Erffurdt. Vonn Anno Christi 1478 bis auf dass Jahr 1521. (...)*, vol. 2. Une notice est consacrée au manuscrit dans Karl HERRMANN, *Bibliotheca erfurtina*, Erfurt, Selbstverlag des Verfasssers, 1863, n°73, p. 125.

plieben, den nehsten hernach folgenden dienstagk hat der Rath der gemeinde desideria beliebt[1]

Henning Goede apparaissait à la fois comme ambassadeur du Conseil, chargé des négociations, et comme défenseur des conseillers dans un sens très concret, puisqu'il ne s'agissait plus seulement de protéger les droits de la ville mais bien la vie même des hommes qui la dirigeaient. En cas de discorde urbaine, le syndic continuait à représenter le pouvoir : la ville était d'abord le Conseil qui, seul, avait légitimité pour ordonner et contraindre.

L'auteur était ici très défavorable à Henning Goede, en décrivant son refus de remplir une mission trop risquée ; ce n'est guère étonnant puisque Robert von Wegmann occupait des fonctions dans l'administration mayençaise. Membre du Conseil de Mayence, il était aussi assesseur du tribunal spirituel et temporel d'Erfurt. Son texte se plaçait totalement du côté archiépiscopal, quand bien même l'auteur était lié, par son mariage, avec des anciennes familles d'Erfurt : le but premier de sa chronique était de prouver le lien originel et indissoluble entre Erfurt et Mayence. L'œuvre fut d'ailleurs présentée à Mayence en juillet 1661, et probablement écrite pour servir de base à des négociations[2], que l'on peut supposer être celles de l'intégration définitive de la ville à l'Electorat selon les mêmes modalités et règles que les autres villes, intégration effective en 1664[3]. La mise au service de la ville des très grandes qualités intellectuelles d'Henning Goede, dont Wegmann rappelait la célébrité, lui paraissait une erreur impardonnable de la part d'un clerc qui devait servir l'Eglise, l'archevêque et l'ordre divin dont voulait s'extraire le Conseil[4].

L'évolution de la place du syndic dans l'administration urbaine était perçue comme un affranchissement insupportable de l'autorité seigneuriale, ce qui conduisit l'auteur à distordre quelque peu les évolutions des fonctions notariales : son rôle important aux côtés des conseillers en faisait non plus un soutien mais un membre du Conseil de ville, ce qui excédait donc largement la fonction de responsable de la chancellerie. Alors que

[1] « *Dr. Gödenius syndic de la ville se distingue.* En telle qualité, le Conseil envoya chercher Dr Henning Goede, le plus célèbre des jurisconsultes de ce temps dans toute la Germanie, pour discuter avec la commune au nom du Conseil : mais lui-même comprit que la commune entendait lui montrer le chemin de l'Hôtel de ville depuis la fenêtre, il s'excusa, et resta chez lui, et le mardi suivant le Conseil a accédé aux désirs de la commune », *Memorialis historischer Beschreibung, Dritter Theil*, 5-100/7, vol. 2, f. 33v. Les italiques transcrivent ici l'écriture différente utilisée par l'auteur pour les intertitres.

[2] Karl HERRMANN, *Bibliotheca erfurtina*, *op. cit.*, p. 126.

[3] Lors de la *Reduktion* c'est-à-dire la fin de l'exceptionnalité juridique erfurtoise et la réintégration dans le droit commun de l'Electorat.

[4] C'est ce registre du scandale et de l'impiété qu'utilise en 1480 l'archevêque Diether lorsqu'il rappelle publiquement, par tout l'Empire, l'obéissance que lui doit la ville, « fidèle fille du siège de Mayence » - ce que proclame d'ailleurs le sceau urbain.

des conseillers avaient déjà été arrêtés, « *Es haben sich auch hans schuller, hans hirschbach, thilo ziegler, hans kranichfelt friderich Reinbott heinrich Hartung, und D. Henning Göde von den übrigen Rahtfreunden abgesondert seindt auch nit ferner darzu geforder werden* »[1].

Johannes/Hans Hirschbach et Friedrich Reinbott sont bourgmestres en 1509, Johannes/Hans Cranichfeld l'était en 1508, Thilo Ziegler en 1507, Heinrich Hartung en 1506 ; Hans Schuler était au Conseil des Quatre Hommes en 1506 : ils étaient donc des hommes particulièrement importants au sein du Conseil siégeant et du Sénat alors en place, puisque ceux qui ne siégeaient pas en 1509 appartenaient néanmoins au Conseil des Huit Hommes[2]. Ce Conseil restreint, formé des quatre Premiers bourgmestres et des quatre Premiers des Quatre pour les quatre Conseils non siégeants, revêtait une importance de plus en plus grande à la fin du XV^e^ siècle : organe théoriquement consultatif, il détenait en réalité, avec le Premier bourgmestre et le Premier des Quatre Hommes siégeants, le pouvoir effectif[3]. Le syndic était donc placé dans cet extrait à l'égal des hommes au coeur de la politique de la ville et de ceux qui prenaient les décisions, en opposition avec l'administration mayençaise. Or, si le protonotaire devenu syndic s'était extrait de la chancellerie, il ne s'était pas pour autant intégré au Conseil. Il est totalement absent des listes de conseillers compilées au XVII^e^ siècle sur la base de sources plus anciennes et est resté, toujours, un élément extérieur au gouvernement urbain ; un élément stable aussi, puisque si les conseillers passaient d'année en année, malgré la prégnance de certaines familles, lui restait en poste pendant des années – le plus long notariat au XV^e^ siècle est celui d'Hermann Steinberg († 1481), qui exerça ses fonctions pendant dix-huit ans (1462-1480). La chronique exagérait donc l'importance de la fonction pour mieux souligner à quel point le syndic en était venu à personnifier la ville et surtout exprimer son autorité politique. Opposé à cette autonomie erfurtoise, l'auteur soulignait que l'existence d'un syndic outrepassait les compétences d'une ville territoriale à qui auraient dû suffire les membres de l'administration seigneuriale. C'était d'autant plus scandaleux aux yeux de cet ardent défenseur de l'autorité mayençaise que le syndic, comme la quasi-totalité de ses prédécesseurs protonotaires, était un clerc et devait donc relever, avant tout, de l'autorité spirituelle de l'Eglise et de l'archevêque. Robert von Wegmann insistait donc, lui, sur le retour d'Henning Goede en ville et les remontrances

[1] « Hans Schuller, Hans Hirschbach, Thilo Ziegler, Hans Cranichfeld, Friedrich Reinbott, Heinrich Hartung, et le Dr. Henning Goede se sont séparés des autres conseillers, et ne sont pas poursuivis plus avant », *ibid.*, f. 35. On est au début de la révolte, en juin 1509.

[2] D'après les listes des conseillers copiées au début du XVI^e^ siècle dans la chronique 5-100/4, f. 249^v^, 251^v^, 253^v^, 255-255^v^. Il existe également un tableau synoptique dressé au XIX^e^ siècle par l'archiviste Heinrich Beyer, 5-000/3.

[3] Stefanie WOLF, *Erfurt im 13. Jahrhundert*, *op. cit.*

qui lui furent faites, remontrances qui s'adressaient au moins autant à la ville et aux conseillers auxquels le syndic avait été assimilé quelques feuillets plus haut. Le titre du paragraphe, « *Docto Göden[us] scholasticus B[eate] Maria V[irginis] ist a parte senat[us] wieder zu Ertzstifft* »[1], transformait déjà le retour de l'exilé politique en un retour de l'égaré dans le giron de l'Eglise et sous la hiérarchie des clercs. Le texte présentait d'abord la réunion des clercs à la cathédrale, et la proposition qu'ils firent à la ville, « *in ihren hohen nöthen mit gnedigsten hulff und Rath eu statten kommen* »[2]. Incapable de se gouverner, la ville devait obéir à son seigneur et suivre les bons conseils des clercs. Et Robert von Wegmann de poursuivre :

> Henning Gödenus als einen Schulmeister zuereden gebuhret : mit mannichfaltigen wortten, die ihme von der Geistlichgkeit zuereden nicht befehlen gewesen. Seine unschuldt Vorbracht als solte er nit ein mit ursacher sein, das ungedignen bösen Regiments und daraus der Stadt erfolgte, unrahts. Er hat auch hernach mit Vielen worten die geschickten extra limites der ahnbefohlenen proposition Vormanes Ihrer Stadt mit einen Rath zuebesezen, auf ihre freyheit die sie haben fleissig zusehen, undt sich deren also eugebrauchen, das ein ieder auslandischer mit ihnen graue handle und zuepfaffen habe, unndt hat sie zue handt haben Ihre freyheit in einer langer Verdachtigen rede zu dreyen mahl errinnert liber die weile Iederman seine böse meinung vormercket, das er graue des gemeine Volck wolts wiederumb an sich giehen, und wie er mit aufsuchung der privilegien gethann wieder ihren Erzbischoff zureitzen. So ist ihm vom damaligen Decano S. Seueri D. Jacobo Doleatoris einen gereuen diener des Erzstifft und andren mehr sein unfugk dapffer remonstrirt worden[3].

De fait, Hennig Goede assuma durant ces années une étrange position au service des trois pouvoirs qui se disputaient l'autorité sur la ville, l'archevêque, seigneur en droit, le duc de Saxe, puissant voisin, et le Conseil de la ville. Cela lui fut largement reproché par l'archevêque, notamment par le biais des clercs d'Erfurt ; étonnamment, cela ne lui fut jamais reproché par le Conseil de ville. Il est vrai que nous ne disposons pas de récit écrit par des conseillers ou leurs partisans en 1509, ni d'aucune source narrative qui aurait été produite dans ces cercles. Les sources portant sur la relation entre le Conseil et son syndic et sur le rôle du syndic au service des conseillers nous montrent seulement les rouages de cette relation, non l'appréciation des conseillers. Il est possible cependant que

[1] 5-100/7, f. 39v : « Dr. Goede, écolâtre de la cathédrale Sainte-Marie, membre du Conseil, est de nouveau à la collégiale ».

[2] *Ibid.* : « de lui apporter, dans son grand besoin, gracieuse aide et conseil ».

[3] *Ibid.*, f. 39v-40 : « Henning Goede, en tant qu'écolâtre, est intervenu en premier : avec moult mots, que le clergé ne lui a pas ordonné de prononcer. Sa protestation d'innocence se déploya, comme s'il n'était pour rien dans le gouvernement indigne et mauvais et ce qui s'ensuivit de troubles pour la ville. Il a aussi ensuite incité avec de nombreux mots les envoyés, hors des limites de la proposition ordonnée par leur chef d'investir leur ville avec un Conseil, de veiller à leur liberté avec zèle, elle dont ils ont tant besoin, que n'importe quel étranger a des affaires affreuses avec eux, et les a ainsi à sa merci, et il leur rappelle à trois reprises leur liberté dans un long discours suspicieux, plutôt chacun retient un moment sa mauvaise opinion, qu'il n'attire à lui l'horreur du commun peuple, et comment il avait, en recherchant des privilèges, exaspéré de nouveau leur archevêque. Ainsi le doyen de St-Sever, alors Dr. Jacob Doleatoris, un fidèle serviteur de l'archicollégiale, et d'autres encore, lui en remontrèrent-ils sévèrement de ses errances ».

l'exclusivité de l'attachement entre le syndic et son Conseil se soit progressivement attenuée, ou que les grandes compétences d'Henning Goede ainsi que la proximité des conseillers eux-mêmes avec la cour de Saxe aient autorisé cette fluidité.

Quoi qu'il en soit, Henning Goede était un homme incontournable, carrefour des fonctions religieuses, intellectuelles[1] et civiques, lieu de rencontre des mondes temporel et spirituel et point commun entre Mayence, la Saxe et la ville.

Cet accroissement des attributions du syndic fut perçu dès le début du XVI[e] siècle par l'archevêque et ses partisans comme un dangereux, et excessif, rapprochement entre le Conseil et le protonotaire, que les opposants au Conseil voyaient en 1509 comme l'homme du Conseil et non plus de la ville. La *Regimentsverbesserung* de 1510 prit ainsi soin de sortir l'écrit de la sphère de contrôle des conseillers. Aucun syndic n'est évoqué dans ce texte, ni par ses fonctions, ni par son rôle, ni même par le serment qu'il devrait prêter. On trouve en revanche à plusieurs reprises l'obligation de confier un office de notaire (« *schreiber* ») ou de chancelier (« *kemmerer* ») à un homme de la commune, l'un de ces *Vormünder* qui devaient être élus par les bourgeois dans les quartiers et paroisses, pour les représenter et faire pièce aux patriciens dans le Conseil. C'était bien l'une des revendications centrales des émeutiers de l'année terrible : l'accès à l'écrit urbain et le contrôle de sa tenue régulière et honnête.

Le protonotaire était donc présenté *a posteriori*, et dans un moment de reprise en main du gouvernement de la ville par l'autorité seigneuriale, comme un personnage ambigu dont la soumission à l'ordre urbain se voyait dans le serment qu'il devait prêter. Son rôle d'officier urbain au service des intérêts de la commune et de ses membres n'empêchait pas qu'il se construisît aussi comme un partenaire plus qu'un subalterne, partenaire dont l'importance se lisait autant dans le rôle qu'on lui confiait de relais de la politique conciliaire que dans la façon dont le Conseil s'adressait à lui. Il était bien compris par la ville, autant que par ses adversaires, comme un élément clé de la politique urbaine et surtout de la construction de la ville d'Erfurt – construction territoriale et construction en acteur politique indépendant émule des villes libres[2]. L'écrit, et par voie de conséquence l'homme qui en avait la charge, créaient la ville. La conservation de ces documents revêtait donc un caractère impératif pour la survie des mots et de ce qu'ils

[1] Il fut ainsi doyen du chapitre cathédral et vice-chancelier de l'Université pour le semestre d'hiver 1501/1502, bien qu'il n'eût, dirent ses critiques, guère le temps de remplir ces fonctions.

[2] Dominique ADRIAN, « La face cachée de la politique. Le chancelier au cœur des tensions politiques à Augbsbourg au XV[e] siècle », *Le Journal des savants*, 2008, 1, p. 107-121 ; Alois SCHMID, « Notarius civium Ratisponensium : Beobachtungen zu den Stadtschreibern der Reichsstadt Regensburg », in *Staat, Kultur, Politik. Festschrift z. 65. Geburtstag von Dieter Albrecht,* Kallmünz/Opf, Lassleben, 1992, p. 49-58.

instituaient. La toujours nécessaire preuve écrite était d'autant plus importante pour Erfurt que sans ces documents la ville n'existait pas, au sens où elle retombait dans le droit commun des villes territoriales de l'Electorat. Sans ses archives, Erfurt n'était pas Erfurt. La bonne tenue des papiers au moment où ils étaient écrits se doublait donc d'un soin particulier apporté à leur sauvegarde et leur rangement pour garantir leur force dans le temps long et l'efficacité de l'usage que l'administration urbaine pouvait en faire.

II – Les archives de la ville : l'écrit, l'ombre et l'oubli

La conservation des documents erfurtois en ville est aussi ancienne que la mise en place d'un gouvernement urbain, puisqu'on trouve un certain nombre d'actes concernant la ville et datant du XIII[e] siècle. Les actes les plus anciens concernant la ville, publiés au XIX[e] siècle dans l'*Urkundenbuch*, sont issus pour l'essentiel des fonds urbains[1]. Cependant la conservation organisée et pensée, dans des lieux dédiés et selon un enregistrement qui servait aussi de support mémoriel, est plus récente et l'on ne peut guère la faire remonter avant 1330 environ, date à laquelle fut érigée la tour de l'Hôtel de ville[2]. Le Conseil urbain était apparu depuis une centaine d'années, mais l'on était encore dans un moment de définition et de précision des institutions urbaines, avec de nombreuses réformes et renouvellements des institutions dans les années 1284-1310 en particulier. C'était aussi une période d'extension de la chancellerie urbaine, avec l'apparition d'une deuxième main dès 1290. Après l'apparition des instances politiques et l'établissement de normes de gouvernement, et lorsque la production écrite de ce gouvernement augmenta, vint le besoin de conserver et d'organiser ces documents. L'importance de la chancellerie erfurtoise se mesure à son activité, mais aussi en comparaison avec les chancelleries voisines et selon son influence : en Allemagne moyenne et orientale, elle était le centre d'écriture le plus important après la chancellerie des Wettin[3].

1 – La chancellerie urbaine

[1] Les exceptions sont principalement les actes de l'époque carolingienne, produit par l'autorité impériale.
[2] Fritz WIEGAND, *Das Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, *op. cit.*, p. 52. L'érection de la tour donna lieu à une mention dans la *Chronicon Sampetrinum*, in *Monumenta Erphesfurtensia*, p 167. La tour abritait trois salles d'environ 25 m² chacune, sans fenêtre.
[3] Werner MÄGDEFRAU, *Stadt und Bürgerfreiheit*, Erfurt, Landeszentrale für politische Bildung Thüringen, 2004, p. 140.

Les hommes de l'écrit se multiplièrent autour du protonotaire. L'écrit n'était pas seulement une affaire d'hommes : c'était aussi un lieu, de production et de conservation, des matériaux d'écriture et donc un budget, et enfin les écrits eux-mêmes. Ces éléments formaient la chancellerie, que l'on peut définir comme l'ensemble des hommes et des moyens participant de l'écriture des documents et de leur conservation. Ce centre vit son importance croître dès le XIV^e^ siècle, de façon quantitative et qualitative : de plus en plus d'hommes y étaient employés, y produisant de plus en plus de documents et occupant une place de plus en plus centrale dans la politique urbaine.

Les hommes y étaient organisés selon une hiérarchie interne qui découla de l'augmentation des agents engagés, et qui ne fluctua guère dans les derniers siècles du Moyen Age : sous les ordres du protonotaire, des notaires puis sous-notaires établissaient ou copiaient les écritures nécessaires à la vie politique urbaine. Cette hiérarchie est connue essentiellement grâce à quelques actes et surtout aux Statuts de 1452 qui évoquent les différents offices[1].

Ces hommes appartenaient à la mesnie du Conseil et à ce titre ils étaient rémunérés autant en argent qu'en nature, puisqu'ils recevaient des vêtements d'hiver et d'été. Nikolaus von Bibra évoque déjà cette forme de rémunération, au profit du protonotaire. Les bribes de comptes qui ont été conservées pour la fin du Moyen Age ne mentionnent pas le salaire du pronotaire mais seulement ceux des notaires. En 1505, les comptes évoquent le *Stadtschreiber* Zimmerman mais aucunement le syndic Goede[2].

Tous ces notaires produisaient une masse considérable de documents destinés ou non à être conservés à long terme, à être rendus publics ou à circuler hors de la ville. La professionnalisation des agents alla de pair avec une standardisation de la présentation matérielle des documents ; ce qui par ailleurs n'était sans doute pas sans incidence sur la représentation de l'identité urbaine, dont les écrits étaient à la fois de plus en plus uniformisés entre eux et semblables aux modèles qui se développaient ailleurs en Allemagne, et notamment dans des villes libres.

L'écriture utilisée évolua ainsi vers la future *Kurrentschrift*, l'écriture en usage dans l'ensemble des chancelleries allemandes au niveau des administrations territoriales comme à celui de l'administration impériale. On le constate très facilement dans les documents erfurtois : les documents de la première moitié du XV^e^ siècle étaient écrits en gothique mais on observe, à partir de la fin des années 1440 dans la correspondance, un changement au profit de la *Kurrentschrift* encore au début de son évolution. On observe

[1] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit.
[2] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 113^v^.

également une technicité différente dans le geste maniant la plume : le mouvement scripturaire s'accélèra, la plume se fit plus légère. Ces évolutions graphiques sont à mettre en lien avec un développement de la technicité administrative. Elles sont également à lier à la hausse du nombre d'agents de la chancellerie : les tâches purement matérielles de copie et de tenue des registres y furent progressivement déléguées à une, deux puis quatre mains supplémentaires placées sous la conduite d'un homme pensant, le secrétaire de ville, dont la main se voit de moins en moins, et que l'on est tenté d'identifier comme celle qui apportaient les corrections sur les brouillons de lettres.

La langue de ces documents était le haut-allemand, à un stade de l'évolution entre moyen haut-allemand tardif et haut-allemand pré-moderne (*frühneuhochdeutsch*). La langue d'Erfurt, une forme ancienne du *Thüringisch*, appartient au sous-groupe de l'*Ostmitteldeutsch* (moyen allemand de l'Est), l'une des variantes du *Mitteldeutsch* (moyen allemand), lui-même sous-groupe du *Hochdeutsch* (haut allemand), parlé dans l'Ouest et le Sud de l'Allemagne[1]. La langue d'Erfurt présente ainsi des particularités grammaticales et orthographiques, qui reflètent aussi l'accent et la prononciation[2]. L'allemand d'Erfurt joua un grand rôle dans la formation de l'allemand moderne, grâce aux nombreux écrits qui y furent produits et qui connurent une grande diffusion dans l'Empire, dès le XIII^e^ siècle avec Maître Eckhard et plus encore au début du XVI^e^ siècle avec Martin Luther, qui fixa par écrit le stade atteint par l'allemand au milieu du XVI^e^ siècle. Originaire de Thuringe, il avait fréquenté l'Université d'Erfurt et c'était également dans cette ville qu'il s'était fait moine augustin. La langue administrative erfurtoise de la fin du Moyen Age était proche de la langue qui s'imposa progressivement comme standard ; Erfurt, par son université et sa chancellerie, fut aussi un centre d'impulsion et de rayonnement de la langue allemande, ce que l'on repère grâce aux imprimés de la fin du XV^e^ siècle et du XVI^e^ siècle, qui prouvent la diffusion de modèles, de thèmes et de caractéristiques orthographiques et lexicales[3]. « Ville de contact entre culture de cour et

[1] Voir la carte en annexe.

[2] Les spécificités orthographiques et grammaticales de la langue erfurtoise sont exposées dans Rudolf BENTZINGER et Brigitte DÖRING, « Forschungen zur Erfurter Stadtsprache des 14. bis 16. Jahrhunderts », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, *op. cit.*,, p. 171-184 ; Heinz METTKE, « Zu einigen Erfurter Texten und Dichtungen in Mittelalter », *Wissenschaftliche Zeitschrift der Friedrich-Schiller-Universität Jena*, 34, 1985, p 77-85 ; Ernst PFEFFER, « Die Sprache des Erfurter 'Buche der Willkür', nach den Handschriften des 14. Jahrhunderts (Laute, Formen und einige Fragen der Syntax) », *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, 93, 1972 ; Ludwig Erich SCHMITT, *Untersuchungen zu Entstehung und Struktur der « neuhochdeutschen Schriftsprache »*, t. 1 *Spätgeschichte des Thüringisch-Obersächsischen im Spätmittelalter. Die Geschäftssprache von 1300 bis 1500*, Köln-Graz, Böhlau, 1966, en particulier p. 225-320.

[3] Rudolf BENTZINGER, *Zur « Mittler »-Rolle der Sprache des « Bildungsmittelpunktes Erfurt »*, Berlin, 1990 ; *ID.* et Brigitte DÖRING, « Forschungen zur Erfurter Stadtsprache des 14. bis 16. Jahrhunderts », art. cit., ici p. 180-183 ; Werner MÄGDEFRAU, *Stadt und Bürgerfreiheit*, *op. cit.*, p. 140.

culture urbaine »[1], la ville influença ainsi les chancelleries princières de la région, notamment en réimprimant au XVI[e] siècle des statuts urbains et des traités rédigés à Erfurt, ou par la diffusion très large d'imprimés non littéraires, parmi les plus anciens d'Allemagne, et qui se trouvèrent en possession de seigneurs parfois éloignés, ou furent réimprimés à Nuremberg, mais aussi à Cologne ou Strasbourg[2].

Les scribes d'Erfurt disposaient de plusieurs espaces dans l'Hôtel de ville et la part qui leur échoyait grandit à la mesure de leur nombre lors des accroissements successifs des bâtiments consulaire. Outre les salles de la tour qui servaient sans doute de lieu de dépôt[3], les activités d'écriture occupaient de nombreux espaces de l'Hôtel de ville. Ces espaces séparaient le domaine des *Kemmerer* et plus largement des autres membres du Conseil de celui de la chancellerie proprement dite. Les premiers disposaient d'un *Kämmereigebäude* (bâtiment des finances municipales) reliant la tour de l'Hôtel de ville au corps principal du bâtiment. On ignore la date de construction de ce bâtiment des finances, dont la surface témoigne de l'intense activité financière de la ville : deux étages et un rez-de-chaussée d'environ 70 m² étaient divisés en nombreux bureaux et études. Il n'est guère étonnant que les grandes armes de la ville sculptées dans la pierre fussent justement apposées en 1418 sur les murs de ce bâtiment : la ville tirait sa force de ses possessions territoriales, sur lesquelles elle exerçait sa fiscalité et qui lui apportaient aussi une bonne part de son prestige. L'administration des finances urbaines occupait donc elle-même une place centrale dans le gouvernement urbain, plus encore que la réunion des conseillers dont le pouvoir n'était qu'à la mesure de la richesse financière et foncière de la ville. La chancellerie quant à elle disposait, dans un bâtiment construit en 1363, de trois salles voûtées aux murs nus, équipées de bancs de pierre et dépourvues de l'apparat des salles du Conseil. L'étude du secrétaire de ville était également toute simple[4].

La chancellerie n'était pas le lieu unique de la production et de la conservation de l'écrit : les *scriptoria* des notaires et les espaces de stockage étaient distincts. En outre les scribes étaient mobiles et pouvaient se rendre dans les espaces de réunion du Conseil

[1] « *eine Kontaktstelle von Hof- und Stadtkultur* » : Rudolf BENTZINGER et Brigitte DÖRING, « Forschungen zur Erfurter Stadtsprache des 14. bis 16. Jahrhunderts », art. cit., p. 181.

[2] En particulier des livres de recettes d'appâts pour la pêche ou des manuels pour tenir les comptes : Rudolf BENTZINGER et Brigitte DÖRING, « Forschungen zur Erfurter Stadtsprache des 14. bis 16. Jahrhunderts », art. cit., p. 181-182 ; Brigitte DÖRING, « Fachtexte als Quellenbasis für Untersuchungen zur Geschichte der deutschen Sprache des 16. bis 18. Jahrhunderts. Begründungen und Aufgaben », *Wissenschaftliche Zeitschrift der Pädagogischen Hochschule Erfurt/Mühlhausen*, 25, 1988, p. 92-97 ; Rudolph ZAUNICK, *Das älteste deutsche Fischbüchlein vom Jahre 1498 und dessen Bedeutung für die spätere Literatur*, Berlin, Parey, 1916.

[3] L'un des étages accueillait le trésor de la ville, et des cellules se trouvaient probablement au rez-de-chaussée.

[4] Fritz Wiegand, *Das Rathaus..., op. cit.*, p. 63-67.

pour participer aux débats ou les enregistrer[1]. L'importance des écrits, mais aussi leur hiérarchie, étaient proclamées par la tour qui accueillit après 1330 les principaux documents que le Conseil protégeait avec soin[2]. La tour manifestait la puissance et la fierté urbaines et formait, avec la salle de réunion du Conseil, l'épicentre du gouvernement urbain et le symbole de l'autonomie d'Erfurt. Outre les documents y était déposé le Trésor de la ville : or et papier, voilà ce qui fondait la vigueur d'Erfurt et soutenait l'orgueil des conseillers et des bourgeois. L'or comme les papiers étaient à la fois exhibés par leur présence bien connue dans la tour, visible parmi les tours ecclésiastiques, et soigneusement camouflés et protégés derrière des portes bien closes et de multiples serrures. L'efficacité symbolique des archives tenait aussi à ce qu'elles étaient cachées à la façon des trésors[3].

La maîtrise des serrures et de leur ouverture était donc un enjeu des luttes pour le pouvoir. C'est ainsi qu'en 1509 les envoyés de Mayence et les représentants des bourgeois contestataires

> [...] namen die schlussel Von den Thuren, kisten Und kasten, Und namen alle bucher zu handen, Und die Räthe Von Mentz durch lassen sie, alle, Und darmit kamen sie hinder Viel heimlicher stucke, eines Rathes, das in leid was Wie nun solches alles ergangen war, Und ein Rath keine macht mehr hatte worden die Junckern sehr unwillig auff eine gemeine, Und sprachen, wie entsetzen einen Racht, Und nemen frembte herrn an Und offenbaren in die heimlickeit eines Rachtes, was kein Bischoff nie hette können, erfaren, das erfuren sie itzunt[4].

La tour était moins une fortification destinée à abriter les documents lors d'une éventuelle attaque militaire qu'un espace de dépôt des secrets urbains. La publicité de ces documents, et en particulier ici la divulgation d'éléments prouvant la faiblesse du Conseil, ruinèrent la réputation de celui-ci et réduisirent sa force à néant, que ce fût vers l'extérieur de la ville ou vers l'intérieur. L'unité urbaine fut alors détruite par la volonté de la commune d'accéder à ces secrets et surtout par l'entrée d'étrangers dans les pièces du Trésor, étrangers s'immiscant ainsi dans le pacte entre bourgeois dirigés et bourgeois

---

[1] *Rathsverfassung*.

[2] Les rares mentions de l'évolution du bâti urbain dans la chronique d'Hartung Cammermeister sont consacrées uniquement aux murailles ou à la tour de l'Hôtel de ville. Cette répartition montre bien que dans l'esprit du bourgmestre murailles et tour des archives avaient la même fonction de protection mais aussi d'affirmation d'une identité urbaine et d'une rupture d'avec la logique seigneuriale.

[3] Voir à ce sujet Yann POTIN, « Les archives et la matérialité différée du pouvoir. Titres, écrins ou substituts de la souveraineté ? », *Pouvoirs*, 153, *Les archives*, 2015-2, p. 5-21.

[4] « [...] prirent les clés des portes, boîtes et caisses, et prirent dans leurs mains tous les registres, et les conseillers de Mayence les lurent tous, et avec ils en vinrent [à connaître] maintes pièces secrètes d'un Conseil qui était dans la peine. Comme tout cela était arrivé, et que le Conseil n'avait plus de pouvoir, les *Junker* devinrent très opposés à une commune, et dirent combien il était effrayant d'instituer un Conseil, de prendre des hommes étrangers et de leur ouvrir les secrets d'un Conseil, voilà ce qu'aucun archevêque n'avait jamais pu faire, et ils s'en allèrent séant », Chronique Kelner, f. 143-143v.

dirigeants. La concorde urbaine reposait aussi sur la certitude tacite que les actes écrits étaient bien là, sans qu'il fût nécessaire de les regarder.

Cette entrée d'étrangers dans des affaires qui ne les regardaient pas fut répétée ensuite par l'entrée au Conseil, en 1510, d'hommes qui n'étaient pas bourgeois d'Erfurt, ou l'étaient devenus trop récemment. Cette innovation fut là encore vivement critiquée par les chroniqueurs, et dans les mêmes termes : on n'avait jamais vu qu'un archevêque se permit ainsi de violer l'entrée dans les sanctuaires de la ville[1].

Les nouveaux statuts urbains promulgués en 1510 renforçaient cependant la protection des documents écrits. Le nécessaire enregistrement par l'écrit des décisions et activités urbaines revient comme un leitmotiv dans tout le texte ; la préservation des actes ainsi réalisés passait encore par le dépôt dans la tour et l'enfermement à clé derrière les portes dont on prévoyait désormais que jamais un seul homme ne détiendrait toutes les clés :

> Item das grossze Sigill der Stadt sal man verwaren, unnd in ein veste behaltin legenn, dartzu der oberste Ratiszmeister, ein schlussel, der oberst vierherre, ein Schlussel, ein vierherre von hanntwerckenn der Bawmeister ist, ein schlussel, der oberst kemmerer ein schlussel unnd der vormunden einer mit wisszenn aller vormunden, ein Schlussel habenn, also das keiner, one den andern, das Sigels gebrauchenn mag, unnd soll das grosz Sigill nicht gebraucht werdenn, one wissenn unnd willen unser hern der viere, des gantzen sytzendenn Rats unnd aller vormunden[2].

Le sceau évoqué ici était le grand sceau de la ville, qui servait aux documents les plus importants et notamment à ceux qui engageaient la communauté pour l'avenir, tels les traités. Le petit sceau en revanche n'était pas gardé, mais il ne devait pas servir pour les actes principaux, seulement pour les petits écrits quotidiens ou les actes amicaux du Conseil. C'est ce petit sceau qui signait, officialisait et scellait la correspondance.

2 – Penser / classer

Au transitoire des hommes mortels qui occupaient les fonctions de conseillers, répondait la double permanence des offices notariaux et de l'institution centrale qui les

[1] 5-100/9, f. 44^{v} et 45^{v} ; 11, f. 57 ; 12, f. 101, pointé par une manicule en marge ; 14 ; 20, f. 99. Le copiste de 5-1004 parle f. 294^{v} de « Conseil mayençais ». Ces liens avec l'étranger sont aussi une critique envers les patriciens en fuite, qui démontrent par là leur faible attachement à la ville et leurs intérêts extérieurs.

[2] *Regimentsverbesserung*, f. 21^{v} : « Item on doit garder le Grand sceau de la ville et le déposer dans un endroit fortifié, et donner au Premier bourgmestre, une clé, au Premier des Quatre, une clé, au représentant des métiers au Conseil des Quatre, qui est Maître des constructions, une clé, au premier chancelier, une clé, et à l'un des *Vormunden*, à la connaissance de tous les *Vormunden*, une clé, de sorte qu'aucun ne puisse utiliser le sceau sans tous les autres, et que le Grand sceau ne soit pas utilisé sans connaissance et accord de nos sires les Quatre, de tout le Conseil siégeant et de tous les *Vormunden* ».

regroupait, chargée de consigner les faits et actions : le secrétaire, premier membre de la chancellerie, elle-même ossature sur laquelle reposait toute la construction urbaine en ce qu'elle avait de durable. Les ambitions de la ville à persister dans le futur, et le rappel de son ancienneté, dépendaient entièrement du soin que la chancellerie mettait à les conserver dans deux mouvements successifs : celui de la main qui écrivait et notait, et celui du rangement et du classement qui assurait pérennité et facilité d'utilisation.

Les conseillers d'Erfurt ou les membres de la chancellerie pouvaient avoir un besoin assez vif des écrits urbains dès qu'il fallait prouver un droit de la ville, intervenir lors d'une assemblée politique, ou résoudre un conflit qui s'éternisait. Le passé de la ville ne devait donc pas seulement être conservé et stocker, il devait être littéralement enregistré et mis en ordre pour constituer une ressource efficace, mobilisable et lisible. Le problème de l'ordre primait, avant même celui de l'espace des documents et de la mise en place de lieux dédiés – même si chronologiquement ce fut probablement l'inverse qui se produisit : ce fut seulement lorsqu'un stockage sans principe dans la chancellerie se révéla trop complexe et désorganisé qu'une entreprise de mise en ordre et de rationalisation débuta. Peu importe alors l'espace de conservation : c'était bien la connaissance des documents et leur organisation définie qui permettait d'avoir une emprise sur ce qui était conservé. Et les lieux de conservation eux-mêmes se trouvèrent alors pris dans ce processus de mise en ordre et de contrôle : l'ordre donné aux documents guida aussi l'organisation des lieux. Ce n'était pas seulement le contenu des documents définissait la ville : l'ordre qu'on leur donna contribuait à façonner la perception de la ville – et réciproquement : la perception de la ville se lit dans les choix de tri. Le classement des documents était une forme d'organisation spatiale et sociale, de mise en ordre des différents éléments, humains, territoriaux et fiscaux, qui composaient la ville.

L'augmentation et la diversité des archives aboutirent à la réalisation d'un catalogue dans les années 1480, réactualisé ensuite au cours de la première moitié du XVI^e^ siècle. On n'a pas trace d'un tel travail pour les siècles précédents, et il s'agit sans doute de la première forme de rationalisation des dépôts puisqu'il ne fait aucunement référence à une organisation antérieure à son établissement. Un autre catalogue le remplaça cent ans plus tard en 1589/1591, qui établissait l'inventaire des documents que la ville possédait et surtout remettait à jour l'organisation générale des archives, qui avait été modifiée.

Ces documents sont précieux à plusieurs niveaux : ils renseignent sur ce qui existait encore à ces époques, et fut donc éventuellement perdu après – notamment lors de la

destruction de l'Hôtel de ville médiéval au XIX^e^ siècle. En listant les documents selon leur organisation dans la pièce qui leur est dévolue, ils montrent aussi le système de classement qui prévalait et donc la conception de l'archive et du passé, ainsi que la hiérarchisation des documents, et donc les priorités, des hommes des XV^e^ et XVI^e^ siècles finissants.

Maîtriser le passé, circuler dans l'écrit : les inventaires

Le plus ancien de ces catalogues est aujourd'hui conservé au Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt de Magdebourg[1]. Il est difficile d'en décrire précisément la forme puisqu'il est consultable uniquement sous forme de microfilm, toutefois à l'image de la plupart des registres conservés, et du catalogue de la fin du siècle suivant, il s'agit d'un in-4°. C'est un volume relié (*Copiar*) ; la couverture porte plusieurs strates d'archivage qui remontent à l'écriture du document et se terminent aux Archives de Saxe-Anhalt – l'inventaire servit encore de point de repère en 1903 lors du transfert de nombreux documents de Magdebourg à Erfurt. Le volume est titré *Register Uber Die brieffe In dem thorm*[2], d'une écriture qui semble contemporaine à l'établissement du document, mais dont la couleur de l'encre reste indéfinissable.

La datation des premières étapes d'inventaire est permise grâce au contenu du catalogue et surtout à quelques mentions datant des documents connus par ailleurs. Ainsi Innocent VIII est-il mentionné dès les premiers feuillets, après la liste des bulles fulminées par des papes plus anciens. Dans la mesure où la mention est au tout début du document, on peut supposer qu'il s'agissait des premières étapes de rédaction, d'autant qu'on ne repère encore qu'une seule main dont l'écriture est similaire à celle des documents de la fin du XV^e^ siècle. Or Innocent VIII fut pape à partir de 1484. De plus l'enregistrement du document relie explicitement le passé contenu dans les documents et le présent du catalogage lorsqu'un un acte de l'archevêque Werner est ainsi commenté : *ist ii^c^ und xxii Iar alt*[3]. Le seul archevêque Werner fut Werner d'Eppstein, de 1259 à 1284. Par ailleurs le catalogue précise le contenu de l'acte et permet de l'identifier comme étant celui par lequel l'archevêque organisa l'atelier monétaire d'Erfurt en 1261/1262[4] : le registre fut donc très probablement commencé en 1484 ou peu avant[1]. Le protonotaire était alors Lorenz Schaller, pour encore un an[2].

---

[1] LHASA, Magdeburg, Rep. Cop. 1373a.
[2] « Registre des actes dans la tour ».
[3] f. 10^v^ : « a 222 ans ».
[4] Rudolf BENL, *Das Stadtarchiv Erfurt: Seine Geschichte, seine Bestände*, Erfurt, Stadtverwaltung, 2008, p. 92. L'acte est publié dans UB I, n°181, p. 106-107.

Erfurt s'inscrivait dans un mouvement général de mise en ordre et de systématisation des archives urbaines, qui toucha l'ensemble des villes de l'Empire dès le début du XV^e^ siècle. La ville ne fut pas la plus précoce : Cologne établit un répertoire dès 1408 ou 1409. Le registre écrit à Erfurt était en revanche contemporain de ceux produits à Bâle ou Breslau, soit des villes d'importance démographique et politique comparable[3]. Ce processus d'archivage au second degré se poursuivit au XVI^e^ siècle dans l'Empire et toucha des villes comme Augsbourg, dont le premier répertoire connu date de 1545/1455[4].

Que ce processus de mise en ordre et de contrôle de la mémoire débutât précisément dans les années 1480 n'est en outre pas anodin à l'échelle d'Erfurt : la ville était en effet en conflit ouvert avec son archevêque, conflit rendu public dans tout l'Empire par les deux parties, et conflit nécessitant la consultation permanente d'actes et traités à l'appui de la défense urbaine face à l'archevêque Diether qui contestait fortement les privilèges acquis par la ville. L'efficacité de la riposte erfurtoise dépendait de la rapidité avec laquelle les secrétaires de ville pouvaient réagir et du nombre et de la qualité des documents qu'ils pouvaient mobiliser pour leur argumentation. La conservation des traités avait toujours été un enjeu mémoriel ; dans les années 1480-1483, on en vit l'application concrète.

Le répertoire conçu à cet occasion n'était pas statique et continua à servir après le conflit. Il n'offre pas simplement la photographie de ce que la ville possédait en 1484 ; on peut repérer différents stades de la mise par écrit grâce à certaines mentions et à la présence de différentes mains. A partir de l'inventaire initial, le catalogage fut poursuivi et intégra les nouveaux documents entrant à la chancellerie : la première main nota ainsi, f. 11, un acte de l'archevêque Berthold (1484-1504) datant de 1487[5]. La mention suivante était d'une autre main et enregistrait un autre acte de Berthold : on peut donc en déduire

---

[1] Les précisions chronologiques se trouvent au début du document, dans les dix premiers feuillets, et au milieu des cotes concernées. Il ne s'agit pas d'ajouts infra-linéaires ou marginaux mais bien d'un premier jet. Toutefois l'enregistrement put être réalisé très progressivement sur une période étendue et les actes recensés auparavant dans le catalogue peuvent l'avoir été dès 1482-1483.

[2] Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum jahre 1500 », art. cit.

[3] Axel Jürgen BEHNE, « Geschichte aufbewahren. Zur Theorie der Archivgeschichte und zur mittelalterlichen Archivpraxis in Deutschland und Italien », in Peter RÜCK (dir.), *Mabillons Spur. Zweiundzwanzig Miszellen aus dem Fachgebiet für Historische Hilfswissenschaften der Philipps-Universität Marburg zum 80. Geburstag von Walter Heinemeyer*, Marburg/Lahn, Institut für Historische Hilfswissenschaften, 1992, p. 277-297 (ici p . 291).

[4] Dominique ADRIAN, *Augsbourg à la fin du Moyen Age : la politique et l'espace*, *, op. cit.*, et « La politique et ses traces. Une interprétation du corpus politique augsbourgeois à la fin du Moyen Age », art. cit.

[5] LHASA, Magdeburg, Rep. Cop. 1373a : « *eyn papieren missiven de Bertolt, begert hartung gernot eyn gleit zcu geben, dornstag nach dem sontag Rem[inisce]re anno etc lxxxvii* » (une missive sur papier de Berthold, demandant de donner un conduit à Hartung Gernot, le jeudi après le dimanche de Reminiscere de l'année [14]87).

que le catalogue était un travail collaboratif faisant intervenir plusieurs greffiers de la chancellerie urbaine, agissant alternativement ou simultanément sous l'ordre et la supervision du secrétaire de la ville.

Intervenant à des époques différentes, ces multiples mains reliaient ainsi le passé de la ville à son présent : le registre était en constante évolution, tout comme la ville, et tout comme les archives étaient en constante augmentation. La deuxième main intervint dès le f. 5[v] pour confirmer la présence des documents inscrits dans le début du document, du moins pour la cote 2 (lettres impériales et royales[1]) : *diese ubergeschriben sich alle finden*[2]. La même main ajouta ensuite une lettre de l'empereur Maximilien concernant la forteresse de Kapellendorf[3] : le scribe ne put intervenir avant 1486, et ne participait donc pas à la toute première étape de catalogage autour de 1484. Il réapparaît f. 10 pour ajouter cinq documents impliquant l'« *Erczbischoff Adolf* », c'est-à-dire Adolphe I[er] de Nassau, évêque de 1381 à 1390, ou Adolphe II de Nassau (1461-1475)[4] : il s'agit là d'une révision et d'un complément au catalogue initial, portant non sur des documents nouveaux mais sur des documents oubliés.

Le volume final contient 86 feuillets numérotés dont 84 sont utilisés. Dès la constitution de l'inventaire, il fut conçu comme évolutif et intégrant les nouveaux actes : des pages furent en effet laissées vierges à plusieurs reprises, à la fin du manuscrit mais aussi entre les cotes[5]. Il est possible que ces espaces vierges ne fussent pas systématiquement prévus : on ne les trouve en effet jamais entre deux cotes rassemblant peu de documents ; surtout, on les trouve entre des cotes concernant des partenaires ou espaces particulièrement importants et induisant donc une production documentaire plus grande. Ainsi un espace fut-il prévu pour compléter la cote 1 consacrée au pape, la cote 3 consacrée à l'empereur ou les cotes des principales avoueries du territoire erfurtois. Un espace était probablement prévu également après la cote 4 (actes liés à Mayence), qui fut rempli ensuite : les derniers documents sont inscrits d'une main différente plus récente et émanent des archevêques du XV[e] siècle, et en particulier d'après 1484[6]. L'organisation

[1] *Ibid.*, f. 5, « *konigliche und keyserliche brieff Subnumero 2* ».
[2] *Ibid.*, f. 5[v] ; tous ceux mentionnés ci-dessus sont bien là.
[3] *Ibid.*, f. 7[v].
[4] *Ibid.*, f. 10, une reconnaissance de dette et la quittance associée, l'autorisation de célébrer la messe sur un autel portatif dans l'Hôtel de ville, la possibilité pour le Conseil d'agir selon le vouloir des bourgeois dans les affaires concernant les villages de Hochheim, Melchendorf et Tuttelstedt, et un traité (« *vertracht* ») avec Adolphe.
[5] Il en subsiste des traces entre les cotes 1 et 2, 3 et 4, 7 et 8, 9 et 10, après la cote Y, entre des éléments non cotés, au sein de la cote b noir, entre les cotes k rouge et k noir, après le troisième signe et enfin après la cote S, *ibid.*, f. 4-4[v], 8-8[v], 15[v], 18, 39, 40-40[v], 41[v], 45[v]-46[v], 60-60[v], 74[v], 78[v]-80[v], 82[v], 84-86.
[6] *Ibid.*, de la fin du f. 10[v] au f. 11[v] inclus.

même du volume indique bien l'importance des pratiques documentaires et la part croissante de l'écrit dans le gouvernement urbain ; surtout ces pratiques étaient désormais totalement acquises et maîtrisées puisque les membres de la chancellerie étaient capables de prévoir ce qui n'était pas encore écrit, mais ne manquerait pas de l'être. L'inventaire unissait donc le passé, le présent et le futur urbains.

Il n'était pas seulement le produit d'une écriture unique : 1484 initia un mouvement d'organisation et d'intégration des documents qui se poursuivit ensuite au gré des nouvelles productions, des (re)découvertes et des changements dans le classement. Le catalogue que l'on peut lire aujourd'hui résulta – comme nombre de catalogues remplis et annotés jusqu'à ce que la clarté réclame un nouveau document – de la concrétion de plusieurs interventions. Les archives de la ville étaient la sédimentation du temps urbain et ce temps était contrôlé et mémorisé par l'entreprise de catalogage.

Les variations matérielles ou de contenu, les deux étant en réalité souvent associées, indiquent le passage d'une strate à une autre. Le premier type d'intervention était l'ajout postérieur de documents, que ceux-ci fussent nouveaux ou aient été omis dans le premier catalogue (par négligence ou méconnaissance, il est évidemment impossible de le dire, mais la disposition générale des archives dans la chancellerie pouvait favoriser les oublis). Plusieurs mains contribuèrent à ces enrichissements, mais il n'est pas possible de déterminer si elles appartiennent à des greffiers travaillant au même moment dans la chancellerie ou s'y succédant.

Un autre type d'intervention signalait l'utilisation régulière du catalogue par les membres de la chancellerie comme outil de travail : loin d'être un simple enregistrement des documents et du passé urbain, c'était un instrument de gestion de la chancellerie et de la ville. On y lit en effet des éléments d'inventaire signalant des manques ou confirmant au contraire la présence de documents : les greffiers reportaient ainsi sur le catalogue ce qu'ils avaient pu observer dans leur consultation et entreprenaient périodiquement des révisions du catalogue.

Cet usage très concret se voit aussi dans la présence de marques réorganisant le classement : certains documents furent déplacés, soit simplement par un rangement nouveau des contenants, soit par une modification des cotes. Le classement fut affiné en conséquence et perfectionné au gré des pratiques chancelières ; il était un document vivant qui témoignait d'un travail quotidien, du moins régulier, sur les documents. Les actes écrits étaient fortement sollicités par le gouvernement urbain.

Enfin, le dernier type d'intervention était purement interne et visait à faciliter et accélérer la consultation du catalogue. Ce sont des mentions marginales ou interstitielles

qui subdivisaient les cotes, notamment celles qui n'avaient pas été titrées et n'étaient donc pas immédiatement compréhensibles. Ainsi de la cote f rouge pour laquelle le premier intervenant n'avait pas récapitulé le type de documents, mais avait groupé les documents par thèmes : une main plus tardive ajouta avant chaque groupe (en fait avant chaque document, puisqu'ils sont très peu nombreux sous cette cote) la portion du territoire concernée. La cotation de départ était imprécise ; l'ajout des sous-titres « *Truchtelborn* », « *Uber Alich und Tyffental* » et « *Rettelbich* » permit de se repérer plus rapidement[1]. Tout comme l'inventaire produisait le temps urbain, il réaffirmait l'espace de la ville en organisant spatialement les archives du plat pays. Le tri se faisait selon l'espace tel qu'il était organisé et produit par la société urbaine. Cette opération de production était consciente et maîtrisée par la ville.

Ces modifications et précisions furent finalement jugées insuffisantes et un nouveau catalogue fut dressé à la toute fin du XVI[e] siècle. Cette opération s'accompagna également – et ce fut certainement la motivation principale, le catalogue de 1484 restant très lisible – d'une réorganisation des séries et d'une répartition nouvelle des actes. Le texte de 1484 devint obsolète mais ne fut pas détruit : le passé était réorganisé mais on garda une trace de l'ancienne organisation, peut-être par négligence, sans doute plutôt afin de pouvoir comparer les inventaires pour identifier d'éventuelles pertes. Le dépôt de couches successives d'archives s'accompagna du dépôt de couches successives d'un discours sur les archives.

Le deuxième registre est conservé aux Archives municipales d'Erfurt[2] parmi les registres urbains d'avant 1871, avec les instruments de gouvernement et d'administration antérieures à 1664 et l'intégration à l'Electorat de Mayence sous le régime ordinaire : cette organisation actuelle continue à accorder aux archives un rôle éminemment politique et souligne la nécessité pour le gouvernement d'en avoir une bonne connaissance et compréhension. Cette vision de l'écrit urbain comme structure de la ville d'Erfurt est ancienne et fondamentale dans la façon dont la ville s'est définie depuis le Moyen Age, lorsque la ville rappelait sa singularité par l'invocation des écrits et traités fondant une identité politique particulière au sein de l'Electorat. La centralité de l'écrit dans le développement du gouvernement et de l'identité erfurtoise est autant le résultat de pratiques concrètes et observables qu'une mythification de la ville comme agent

[1] *Ibid.*, f. 55. » Tröchtelborn », « À propos d'Alach et Tiefthal », « (Klein-)Rettbach ». Les quatre localités étaient dans le territoire erfurtois.
[2] 1-1/Ia-44.

écrivant et de son secrétaire comme seul véritable héros, plus que les soldats et les capitaines, grands anonymes des chroniques.

L'inventaire se présente sous la forme d'un in-4° relié d'environ 25x35 cm dont la couverture de cuir porte, à l'encre très pâlie et parfois illisible : *Dieße Registratura ist von* [illisible] *Rath undt ist darauf für ime beslagen*[1]. L'usage du catalogue glissa donc de la chancellerie et des producteurs/conservateurs de l'écrit au Conseil et au pouvoir exécutif : les conseillers voulaient disposer de cette vision d'ensemble et user eux-mêmes des documents. Les sources narratives du XVI[e] siècle confirment cette évolution dans la culture politique des conseillers : outre une fréquentation accrue de l'Université, déjà amorcée dans la seconde moitié du XV[e] siècle, une partie au moins des familles consulaires se souciaient de droit et possédaient une culture politique renforcée par la circulation de textes portant implicitement sur le bon gouvernement. Les listes de conseillers témoignent en outre de la présence de docteurs au sein du Conseil, ainsi que d'un *Lizenziat*.

Un second titre fut porté sur la page de garde : *Verzeichnis der Stadt Erffurdt brifliches Urkündes*, avec la date de 1598[2]. Alors que le *Verzeichnis* dérive de *zeichnen* et indique une fonction de guide au sein des archives, pour en assurer un meilleur usage, et insiste sur l'aspect graphique, voire iconographique, de l'outil, le terme *Registratura*, absent des dictionnaires de Grimm ou de Lexer, évoque l'actuel *Registratur* qui désigne les archives d'une entreprise ou d'une administration. *Registrieren* désigne la mise en registre, en *register* qui sont des livres destinés à conserver la mémoire, notamment dans la langue juridique ; le terme se rapproche de *Thesaurus* et rappelle la conservation conjointe des papiers et de l'or de la ville qui fondaient, ensemble, le patrimoine municipal. Ces documents servaient aussi à faire jurisprudence. La désignation du registre liait donc la mémoire et la conservation à la consultation fréquente et nécessaire des registres qui imposait une organisation pragmatique ; la temporalité longue de l'identité urbaine rejoignait la temporalité plus brève du travail quotidien des scribes et des conseillers.

Par ailleurs le cataloguage s'accompagna d'une entreprise de transcription. Les verbes *umschreiben* et *ausschreiben*, récurrents dans le document, le marquent clairement : ils signifient décrire/réécrire et transcrire/compiler et portent également l'idée de transmission et de déplacement.

---

[1] Ce registre est [...] le Conseil et pour cette raison compilé pour lui. Rudolf Benl lit « *Diese Registratura ist von Velten fortgetragen unndt ist darauf sich zue beziehen* » ; Rudolf BENL, *Das Stadtarchiv Erfurt. Seine Geschichte, seine Bestände*, *op. cit.*, p. 97, n. 26. Une vérification avec lui n'a pas permis de trancher.

[2] Répertoire des actes de la ville d'Erfurt.

La part des copies était encore limitée dans le premier catalogue (et toujours précisée par le terme de « *Copie* » ou celui de « *transcript* »). Elle devient très importante dans le catalogue de 1590/1591 qui témoigne d'un fort souci de protéger les documents et leur compréhension par leur transfert sur des supports plus jeunes – et donc moins abimés – et dans des écritures plus conformes aux nouveaux canons, l'évolution vers l'écriture administrative standard, la *Kurrentschrift*, étant bien avancée. La matérialité des documents restait importante et le catalogue précisait toujours si l'acte avait été écrit en latin ou en allemand, sur papier ou parchemin. Ces indications étaient autant d'éléments permettant de se répérer plus rapidement parmi les liasses d'actes que de précisions sur l'ancienneté et la valeur des documents.

Cela aussi peut marquer l'intérêt renforcé des membres du Conseil pour leurs archives, et un contact plus direct : l'écrit ancien restait affaire de spécialistes, tandis que le contenu des documents transcrits serait directement utilisable par les conseillers, qui restaient toutefois étrangers à la matérialité des documents. L'implication des conseillers augmenta et on peut déceler la volonté qu'ils eurent d'être en contact plus grand avec les documents, de façon à pouvoir superviser l'action du syndic qui restait l'employé du Conseil.

L'entreprise fut menée par deux notaires de la chancellerie qui se signalèrent dans les pages du catalogue. Ils se répartirent les documents de façon non linéaire et cela se perçoit dans l'organisation du catalogue : les cotes ne sont pas présentées strictement dans l'ordre, mais en deux parties correspondants aux deux interventions. Après les cotes 1 à 43, 49-50, 54-58, 61-64, 70, 72-73, 77, 81, 85, 87, 89, 91, 96-99, 102, 105, 109, et 141, prises en charge par Severus Schatz[1], viennent toutes les autres, transcrites par un homme identifié dès la première rupture dans la série numérique : « *Die Schachteln mit Numeros 44 45 46 47 48 hat herman Zacharie uszgeschrieben* »[2]. Ce dernier a parfois simplement vérifié la présence des documents puisqu'un certain nombre de cotes ne furent pas transcrites[3].

Ces hommes travaillèrent parfois conjointement, comme à la cote 64 consacrée à l'Université : « *In den Schachteln mit No 64 notiert sind mehres thils pabstliche Büllen und Privilegia der Universität alher gegeben, hab Ich eczliche geschrieben, welche aber*

[1] Ce notaire intervient régulièrement en usant de la première personne avant d'être identifié à la cote 117 : « *In der laden nümero 117 hatt Severus Schatz eczliche geschrieben und registriert* » (Severus Schatz a écrit et enregistré certains [actes conservés] dans le coffre n°117), 11-1/Ia-44, p. 477.
[2] *Ibid.*, p. 225. Hermann Zacharias a transcrit [le contenu d]es boîtes portant les numéros 44, 45, 46, 47 et 48. L'identification se retrouve p. 241 (« herman Zacharie »), 279 (« hermanns Zacharie »), 283 («hermannus ») et 376 (« hermann Zacharie »).
[3] Ainsi des cotes 65 à 69, p. 283.

hermannus zu den seinen registriert had »[1], ou à la cote 117 sur les traités d'alliance : « *Aüs einer groβen laden, dorinnen Allherhand Einunge und Vorbündtenn brieffe liegen, mit No 117 notiert, hab Ich nachvolgende briefe, die andre hat hermann Zacharie geschrieben* »[2]. Hermann Zacharias et Severus Schatz furent des membres de la chancellerie attestés à partir de 1591[3], ce qui permet de dater plus précisément l'établissement du document. Les actes les plus récents, parmi ceux qui furent enregistrés par ces deux mains, datent de 1594 et 1591[4] : on peut donc supposer que le Répertoire fut établi au tout début des années 1590. Il fut ensuite fort peu complété, sauf par l'ajout bien visible d'un acte de 1600[5]. Hermann et Severus étaient, avec d'autres, les petites mains de la chancellerie placées sous l'autorité du secrétaire de ville. Celui-ci n'intervint que peu dans l'entreprise de classement et transcription, mais il prit en charge quelques documents à deux reprises : « *hernach volgende brieffliche Urkunden so aüch in diesem Kestlein zü finden, hat Valentinus Stürcz Stadtschreiber umgeschrieben* », précise ainsi le scribe sous la cote 28[6]. Valentin Sturtz était appointé par le Conseil depuis au moins 1586[7]. Sa position prééminente au sein de la chancellerie justifiait le rôle d'organisateur du travail qu'il semble ici avoir endossé. En tant que responsable premier de la chancellerie, il supervisa l'élaboration de l'inventaire et prit directement en charge le catalogage et la copie des documents les plus importants, les libertés et statuts urbains, ce qui rappelle sa fonction de garant du droit urbain et de l'intégrité de la ville.

Les inventaires avaient pour but de pérenniser à un deuxième niveau ce qui était écrit, dans un enregistrement second qui ne redoublait pas simplement ce qui était déjà sauvegardé mais constituait un discours nouveau sur les archives. Il ne fallait pas simplement enregistrer les décisions, il fallait aussi enregistrer l'enregistrement. En outre les inventaires ne reprenaient pas strictement les documents : ils y ajoutaient de petites analyses. Ces répertoires précis luttaient aussi contre l'oubli et l'implicite, la déformation. S'il était impossible à la mémoire humaine de connaître encore le contenu de chaque

[1] *Ibid.*, p. 283 : « Dans la boîte marquée du n°64 se trouvent plusieurs bulles et privilèges papaux donnés à l'Université d'ici, je les ai écrits, cependant Hermannus en a enregistré certains de son côté ».
[2] *Ibid.*, p. 376 : « J'ai transcrit les actes suivants, issues d'un grand coffre, dans lequel se trouvent de nombreux actes de métiers et confréries, et sur lequel est noté « N°117 ». Hermann Zacharias a transcrit les autres ».
[3] Rudolf BENL, *Das Stadtarchiv Erfurt: Seine Geschichte, seine Bestände*, *op. cit.*, p. 98, n. 27.
[4] 1-1/Ia-44, p. 384 et 523.
[5] *Ibid.*, p. 525.
[6] *Ibid.*, p. 148. « Ci-après Valentin Sturtz, *Stadtschreiber*, a transcrit les actes suivants qui se trouvent aussi dans cette petite boîte ». La deuxième mention se trouve p. 175 : « *nachfolgende brieffe so in dieser schechteln zubefinden, hat Walentinüs Stürz umbgeschrieben* » (les lettres ci-dessous, qui se trouvent dans cette boîte, ont été transcrites par Valentin Sturtz).
[7] *Grosse Mater*, 1-1/XXII-2-3, cité dans R. BENL, *Das Stadtarchiv Erfurt. Seine Geschichte, seine Bestände*, *op. cit.*, p. 98, n. 27.

document, le catalogue permettait de contrer la distance avec les documents, distance dans le temps mais aussi selon la fréquence avec laquelle ils étaient consultés.

L'organisation des archives

On présuppose ici que le classement fut pensé et n'était pas le simple enregistrement de documents prélevés au hasard d'une pile. Certes, il est impossible de savoir si le catalogue enregistrait un état de fait ou si le classement qu'il développait fut réalisé à la fin du XV^e^ siècle à l'occasion du catalogage, mais cela n'est important que dans une perspective archivistique et chronologique cherchant à étudier le développement des pratiques de chancellerie. On adoptera ici un autre point de vue : les catalogues sont pris comme des reflets de pratiques à un moment donné, et comme aboutissement d'un processus de mise en ordre de la ville. Ces pratiques ne sont pas replacées dans une évolution générale en amont du XV^e^ siècle, parce que les sources ne le permettent pas ; cependant la conservation de deux catalogues à cent ans d'intervalle permet la comparaison en aval. La question est donc de savoir comment les notaires ont pensé lorsqu'ils ont voulu classer ; leur classement affirmait aussi leur vision du monde. L'organisation des archives est comprise comme une carte mentale, au sens anglo-saxon d'abord de *mind mapping*, non géographique, désignant les processus cognitifs de production et d'organisation du sens. Quel était « l'outillage mental »[1] des notaires erfurtois au travers de ce qu'en révèlent les formes matérielles ayant subsisté, et était-il spécifique à la ville en ce qu'elle n'était ni libre, ni plus tout à fait seigneuriale ?

Les deux catalogues ne contiennent en réalité pas tous les documents produits et/ou conservés par la chancellerie. Des registres ou des papiers qui existent encore aujourd'hui et qui avaient déjà été produits n'y figurent pas. Certains n'étaient peut-être pas en la possession de la chancellerie, comme les actes privés, même s'ils étaient régulièrement passés devant le Conseil qui agissait ainsi comme l'instance juridique de contrôle, de validation et de recours. Mais d'autres devaient déjà se trouver dans la chancellerie, telles les listes des membres du Conseil et la correspondance dudit Conseil, en particulier toutes les lettres envoyées qui n'apparaissent pas dans les catalogues.

[1] La notion d'outillage mental, qui apparaît pour la première fois dans les écrits de Lucien Febvre dans les années 1930, désigne « les formes matérielles, cognitives et humaines d'équipement de la pensée et de l'action à un moment donné ». Delphine GARDEY, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines, 1800-1940*, Paris, La Découverte, 2008, p. 185.

Petites boîtes noires et rouges :

Les documents archivés étaient conservés sous plusieurs formes. Une part restait sous forme de feuilles volantes, placées dans divers contenant, de la petite boîte au coffre. Une autre partie de ces feuilles était reliée pour former des ensembles plus stables. Enfin, le reste des archives était constitué des registres, livres et petits livres (« *buchlein* ») où étaient consignés en particulier les informations fiscales et le nom des bourgeois, mais aussi où étaient copiés les textes qui régissaient la vie politique urbaine.

Dans les inventaires produits par les notaires de la chancellerie d'Erfurt, ces documents étaient ensuite répartis sous des cotes qui visaient à trier les informations selon les personnes concernées mais aussi selon les espaces. Les archives formaient ainsi un système organisé et hiérarchisé qui permettait « d'aller au-delà du classement, opérant en ce sens comme un outil nouveau et une étape inédite. Entendu comme un « dispositif matériel », il permet[tait] de représenter des personnes ou des choses, ou des ensembles définis de personnes ou de choses »[1]. L'inventaire manifestait ainsi ce que les archives avaient déjà réalisé : une organisation du monde autour d'Erfurt.

Par ailleurs, le système de classement avait aussi vocation à remplacer les recherches des notaires et à leur faciliter le repérage dans les archives et l'usage des documents. Ceux-ci devaient pouvoir être mobilisés comme preuve à tout instant, et il convenait donc de pouvoir les trouver rapidement et efficacement. L'inventaire ajoutait donc au classement une nouvelle fonctionnalité, celle de soulager la mémoire et aider la recherche. Là où les boîtes étaient des contenants organisés, l'inventaire rédigé était bien un artefact prenant en charge les capacités humaines d'organisation et de compréhension du monde.

Le rangement même des boîtes cependant ne poursuivait pas cette entreprise d'organisation. En effet, les divers contenants étaient entreposés dans plusieurs pièces de l'Hôtel de ville – la tour, la salle du Conseil et les salles de la chancellerie. La disposition des boîtes et coffres dans l'Hôtel de ville n'était pas la reprise et la matérialisation du classement, qui n'était visible que dans les inventaires. L'archive était discontinue, disposée dans plusieurs espaces différents ; la navigation dans le système de classement se faisait au moyen de l'inventaire-carte, par une circulation des hommes dans les espaces de l'Hôtel de ville, et non par le passage continu d'une boîte à sa voisine.

Un autre élément de répartition des documents était la mention des langues dans lesquelles ils étaient rédigés, de leur support matériel. Ces mentions sont quasiment systématiques dans les inventaires et avaient autant une fonction pratique – aider à trouver

[1] Delphine GARDEY, *Écrire, calculer, classer, op. cit.*

tout de suite le bon document, en donnant le plus de précisions possibles – que, sans doute, une fonction symbolique : l'usage du parchemin ou du latin servait à donner du poids au document et ce poids pouvait être rappelé dans les inventaires, sans qu'il fut nécessaire de donenr une analyse du document conservé.

Les séries :

La taxinomie utilisée pour placer et arranger les documents visait à donner un sens à une collection de fragments – d'autant plus que ces fragments étaient véritablement des documents épars, non reliés. Les cotes utilisées combinaient des lettres, des chiffres et deux couleurs, le noir et le rouge. Le système de 1490 était encore complété par trois cotes désignées par des signes. A l'intérieur de chaque série, les différents papiers catalogués n'étaient pas classés par ordre chronologique ; le tri semble s'être arrêté à la mise en boîtes. Dans les contenants, le scribe devait encore passer en revue l'ensemble des documents entreposés pour trouver le bon. Il existait également quelques épaves, documents classés à part, seul ou en petits lots dont la cohérence était réduite.

Cette classification était une science en soi, une opération de connaissance issue de processus d'observation, d'analyse et de jugement qui permettaient l'établissement d'un système plus complexe. Cet aspect second se manifestait aussi par l'usage du latin : alors que les documents étaient décrits en allemand, les titres des cotes étaient donnés en latin, la langue du discours sur l'écrit[1]. Cette opération scientifique servait la connaissance que la ville avait d'elle-même : la bonne tenue des livres soutenait la bonne tenue de la ville et de ses habitants. Par ailleurs, le classement permettait d'organiser ce qui relevait de la ville et, à partir de là, de pouvoir classer les autres individus. En effet, les cotes utilisées par les archivistes de la ville partaient non des thèmes abordés dans les documents mais des partenaires ou des sujets qu'ils concernaient : l'organisation du monde par la ville et autour d'elle se faisait par la reconnaissance des autres (du pape aux villageois du plat pays) et la mise en relation de ces partenaires.

Le classement des archives et sa mise par écrit créaient aussi la ville comme lieu, en la situant dans un ensemble régional, impérial et chrétien, en soulignant les liens de différentes natures qu'elle entretenait avec divers partenaires et en conservant aussi la mémoire des exemptions dont elle bénéficiait. Les catalogues répertoriaient ainsi les documents qui asseyaient l'autonomie politique de la ville, oraganisés non autour de la ville mais en fonction de ceux qui les avaient accordés : la ville restait ainsi toujours dans l'orbite des seigneurs.

[1] Cela se retrouve dans les registres de correspondance, voir chapitre 3.

Le classement était aussi une modalité de gestion de l'espace, des distances et des discontinuités. Il lissait la complexité administrative et politique et visait donc à mieux appréhender les affaires de la ville. La gestion du territoire urbain était aussi présente dans les inventaires, là encore non à partir du centre mais à partir des espaces soumis à la ville, et en reprenant les divisions administratives du plat pays. La vie *intra-muros* n'apparait pas dans les inventaires d'archives ; seules les archives de la ville sur le territoire où elle était seigneur sont listées. Les catalogues servaient donc de carte mentale à la ville, au sens de représentation spatiale.

Etant eux-mêmes archives, les catalogues présentaient des moments particuliers de la pensée de la chancellerie et du Conseil sur la ville, son territoire et ses relations aux autres. Ils organisaient l'espace des documents, quand bien même ces derniers étaient déposés dans différents lieux physiques[1]. Les papiers pouvaient bien être dispersés dans tout l'Hôtel de ville, les inventaires servaient de pôle pour les regrouper, les reformer, les densifier et les unifier. De la même façon, l'autorité urbaine servait à unifier un espace discontinu et exclavé. L'administration, mais plus encore la conservation des documents et leur organisation hiérarchisée était à la fois un instrument de contrôle et un instrument d'organisation de la ville elle-même. Les documents archivés fondaient la ville, en ce qu'ils transcrivaient des droits ou en ce qu'ils montraient leur exercice ; le contrôle de ces archives signifiait donc le contrôle de la ville. L'organisation des documents était aussi un miroir de l'espace urbain.

3 – Trous de mémoire ? Registres et administration courante

Les catalogues ne présentaient pas les documents liés à l'activité courante du Conseil, seulement ceux établissant la norme juridique et le fonctionnement de l'institution – ceux-là même qui étaient souvent repris et copiés dans les chroniques et suscitaient l'intérêt majeur des contemporains. Les catalogues répertoriaient avant tout les documents les plus importants, mais aussi les plus fragiles et les plus susceptibles d'être perdus. On y trouve en effet essentiellement des documents écrits sur des feuilles séparées, parfois reliées certes, mais le plus souvent isolées et ainsi rangées dans les boîtes et cartons. Ces documents pouvaient être facilement consultés, voire déplacés et emportés sur les lieux d'un conflit où ils servaient de preuve, mais en contrepartie ils

[1] « Le classement vise à donner à une série de pièces [...] une disposition matérielle permettant de les retrouver avec sûreté », Delphine GARDEY, *Écrire, calculer, classer*, *op. cit.*, p. 168.

risquaient de disparaître malgré le soin apporté par les notaires à noter leurs mouvements.

D'autres documents ne figurent pas dans ces répertoires. Leur absence ne s'explique pas par une moindre importance : ces archives constituaient aussi la mémoire de la ville en tant qu'acteur politique. En revanche, elles furent d'emblée constituées en registres qui étaient probablement conservés dans d'autres espaces de l'Hôtel de ville[1]. Les reliures d'origine n'existent plus pour ces documents mais on peut supposer qu'elles étaient similaires à celle du catalogue de 1590 : sur la couverture figurait le titre du document. Les éventuelles traces d'inscriptions sur la tranche sont aujourd'hui recouvertes par les marques et étiquettes plus récentes ; mais l'identification du document était bien plus aisée et rapide que le repérage des documents dans les différentes boîtes et ne nécessitait donc pas l'éclaircissement apporté par les catalogues. En outre, les documents absents des catalogues ne sont pas des chartes (*Urkunden*) ou actes (*Brieffe*) mais appartenaient à l'administration courante et au genre des diplômes (*Akten*).

Les deux principaux absents des catalogues sont les comptes de la ville et la correspondance du Conseil. Cette dernière sera analysée dans le chapitre suivant.

Les finances urbaines

Le travail comptable se composait de multiples dimensions : calculer, écrire, classer et copier produisait des livres de comptes qui étaient autant des mises en ordre des diverses opérations financières successives ou concomittantes menées par la ville, que des moyens de conservation et de preuve[2]. Les comptes résultaient de l'action de plusieurs conseillers à qui étaient attribuées des fonctions spécifiques pour la fiscalité et les finances de la ville : un *Ungelder* notamment gérait la perception des impôts indirects. Le *kemmerer*, choisi également parmi les conseillers, répondait de la finalisation et de la régularité des comptes[3].

Les sources comptables sont très mal conservées pour la fin du Moyen Age – à vrai dire, elles ne sont presque pas conservées du tout, puisqu'on possède en tout et pour tout trois registres établis au tournant des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ce sont deux cahiers peu épais pour les années 1483 et 1486, classés aujourd'hui comme *Hilfs- und*

[1] Rudolf BENL, *Das Stadtarchiv Erfurt..., op. cit*,, p. 94 et Aloys SCHMIDT, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit., ici p. 64.
[2] C'est aussi ce qui explique le temps entre la cloture d'un exercice financier, en décembre, et la remise des comptes au nouveau Conseil, début février.
[3] *Rathsverfassung*, p. 33, p. 44 ; Stefanie WOLF, *Efurt im 13. Jahrhundert*, *op. cit.*

Nebenrechnungen zur Grossen Mater[1], et un gros registre de 1505 classé comme *Hauptrechnung des Rates*[2].

Les deux cahiers de 1483 et 1486[3] sont des in-8° (23x18 cm) de papier d'un peu moins de cent pages, dont environ quatre-vingt-dix sont utilisées[4], reliées et protégées par une couverture de parchemin clair, très probablement originale, et portant l'année à l'encre rouge. Ils ne sont pas classés par les médiévaux comme des comptes secondaires ; le premier n'est d'ailleurs pas titré mais s'ouvre sur la formule « *Anno d[omi]ni M° cccc° lxxxiii° als er frederich Tenstete und er Rudolff Zcigeler oberkemmerer gewest sin* »[5]. On comprend ainsi qu'il s'agit de documents comptables uniquement par la mention des *kemmerer* dont le rôle était justement de s'occuper des finances urbaines. Le cahier se présente ensuite sous la forme d'une comptabilité en partie simple donnant d'abord les recettes de la ville[6] puis les dépenses[7]. Le second cahier suit la même organisation en recettes puis dépenses[8]. Sans être titré autrement que par l'année sur la couverture, il est néanmoins plus prolixe et explicite :

> Nach [Christ]i Unserss h[er]n geburt thusent vierhundert im sechss und achttzigsten iarn, Als Ern ditterich pardis Ern friderich Reymboth Ern hans Rosental und Ern heinrich kelner Ratismeister Ern Claws kolman und Ern Erhart von der Sachsen uberst kamerer gewest sien, ist dissze nachfoldend Rech[e]nschafft, alles der Stad Erffurd innahmen und uszgabe gemacht und Inmassn hirnachbeschrieben gefertigt gescheen und beslossen[9].

Cette mention est extrêmement riche puisqu'elle indique le type de document (et donc un processus de catégorisation ou à tout le moins de désignation), l'organisation interne du document et les modes de comptabilité, les modalités de production du

---

[1] 1-1/XXII-3 : « comptes secondaires et d'appoint au Grand-Livre ». On choisit de traduire par Grand-Livre pour rendre le sens comptable de « livre ou fichier de comptes dans lequel on reporte les écritures passées dans le journal », Jean-Guy DEGOS, *La comptabilité*, Paris, Flammarion, 1998, p. 115.

[2] 1-1/XXII/2, t. 1 : « comptes principaux du Conseil ».

[3] 1-1/XXII/3, n°1 et 1a.

[4] 1-1/XXII/3-1, p. 1-91 puis treize pages vierges ; 1-1/XXII/3-1a, p. 1-91 puis trois pages vierges. La pagination est nettement postérieure.

[5] 1-1/XXII/3-1, p. 1 : « An du Seigneur 1483, quand messire Friedrich Tennstedt et messire Rudolf Ziegler étaient premiers chambriers ».

[6] 1-1/XXII/3-1, p. 2-31. Les comptes sont donnés en sous et surtout en soixantaine de sous (*Schock*, *sexaginta*) ; cette dernière était l'unité de compte en usage autour d'Erfurt de la fin du XIV[e] à la fin du XV[e] siècle. W. Freiherr von TETTAU, « Geschichtliche Darstellung des Gebietes der Stadt Erfurt und der Besitzungen der dortigen Stiftungen », art. cit., p. 6. On trouvera en annexe un glossaire des poids et mesures.

[7] 1-1/XXII/3-1, p. 33 (« *distributa* ») à 91 (« *Summa Summarum aller uszgabe* », Sommes des sommes de toutes les dépenses).

[8] 1-1/XXII/3-1a, p. 2-31, puis p. 33-91 (« *Summa Summarum aller uszgabe* »).

[9] *Ibid.*, p. 1 : « La 1486[e] année après la naissance du Christ notre Seigneur, quand messire Dietrich Pardiss, messire Friedrich Reymboth, messire Hans Rosental et messire Heinrich Kellner étaient *Ratsmeister*, et messire Claus Kolman et messire Erhart von der Sachsen premiers chambriers, ces comptes ci-après ont été écrits sous forme de chiffres, terminés, faits et clôturés, à partir de tout ce que la ville d'Erfurt a acquis et dépensé ».

document et sa compréhension dans un système de gouvernement : il ne s'agit pas d'une introduction ni d'une nomenclature mais de l'ensemble des processus de construction, d'utilisation, et de compréhension du document, insérés à la fois dans les archives, c'est-à-dire un enregistrement du passé, et dans la vie politique actuelle de la ville.

Dans les archives, le cahier trouvait sa place parmi les documents comptables et était clairement identifié comme tel (« *Rechenschaft* »). La taxinomie proposée par les catalogues n'était pas la seule à l'œuvre et les archives étaient aussi regroupées par type. Mais ce n'est pas le plus important dans cette mention : le greffier éprouva surtout le besoin de noter les modes de production du document et son fonctionnement interne. Il précisa l'organisation de l'enregistrement selon les recettes et dépenses (« *innahen und uszgabe* »), et surtout reprit le fonctionnement de la comptabilité urbaine. Le cahier constituait la reprise et la synthèse, en partie simple, de tous les actes financiers de la ville, accomplis dans l'année (« *gescheen* »), puis transcrits (« *hirnachbeschrieben* ») pour permettre la clôture des comptes (« *beslossen* »).

Ces mouvements financiers étaient d'abord notés dans différents types de documents. Certains avaient vocation à être conservés pour eux-mêmes, et nous sont d'ailleurs en partie parvenus. C'est le cas notamment des registres fiscaux de la ville, à l'intérieur des enceintes ou dans le territoire urbain. On possède ainsi des registres de l'imposition directe[1], des registres des cens[2] et des registres des perceptions autres levées dans le territoire urbain, consignées dans les *Libri recognicionum* dont il reste trois volumes pour la fin du Moyen Age (1415-1416, 1463, 1506)[3]. Les comptes de 1483 et 1486 recensaient ainsi les rentrées d'argent issues des différentes possessions de la ville, dont ils se contentaient de donner les totaux calculés à partir du détail inscrit dans les *Libri recognicionum*[4]. Ces documents ont été conservés car ils avaient un intérêt fiscal pour la ville et constituaient un instrument de gouvernement du territoire : ils ne valaient pas que pour les comptes mais servaient aussi à renforcer la domination urbaine sur ces espaces. Les *Libri* enregistraient précisément les versements effectués dans chaque village, quand, par qui et pourquoi (notamment pour les amendes), dans des in-4° reliés en cuir plus épais et dotés de fermoirs : leur aspect montre aussi leur importance. La structure

[1] 1-1/XXIIIa/1 à 5 (1493, 1510, 1511) ; Theodor NEUBAUER, « Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », art. cit.
[2] 1-1/XXIV-c, 14 et 15, cens perçus à Sömmerda, 1404 et 1441 ; 1-1/XXIV-f, 4 à 8, cens perçus dans les avoueries, 1434, 1453, 1459, 1486, 1491, 1515.
[3] 1-1/XXI/11a-1a, 2 et 3.
[4] Les documents ne sont pas conservés pour les mêmes années mais leur organisation interne permet de dire que les cahiers sont une version abrégée des *Libri*. On y trouve en effet la somme des différentes taxes, par villages, qui sont présentées de façon détaillée dans les *Libri* : 1-1/XXII/3-1, « *zins* » (cens) p. 17-25 ; 1-1/XXII/3-1a, « *Summa aller vorgeschriebn fleckss unde dorffer* » (somme de tous les espaces et villages ci-dessus) p. 30.

des comptes et l'organisation interne des livres de comptes participaient de l'affirmation de l'emprise d'une institution centralisante. Cette organisation reflète aussi celle des comptes de l'Ordre teutoniques et est le contraire des comptes italiens[1]. Il peut s'agir d'une volonté spécifique à des organismes fluides, tels que le réseau teutonique ou la ville d'Erfurt, à la position juridique originale et peu assurée, de contrebalancer leur labilité par la formation d'un centre de gravité solide et organisé selon des principes mathématiques apparaissant par là plus rationnels. Les villes italiennes, au contraire, étaient suffisamment ancrées dans le paysage politique pour n'avoir pas besoin de revendiquer une solidité administrative. En outre, j'y reviendrai, la réputation de bonne santé financière était cruciale pour le maintien de la bonne renommée et le crédit d'Erfurt, et partant pour la non-contestation de ses libertés juridiques.

D'autres documents ne faisaient pas l'objet d'une inscription en registres mais ont aussi été conservés ; la raison en est que la transaction n'était pas réglée (reconnaissances de dettes) ou au contraire qu'il fallait une preuve du règlement (quittances)[2]. Il peut aussi s'agir de documents servant à prouver l'achat d'un bien foncier, et donc les droits du Conseil sur cet espace. Ce ne sont donc pas seulement des documents liés aux comptes urbains : ils établissaient aussi les droits et l'autorité du conseil. Les sommes en jeu étaient inscrites dans les registres finaux sous les rubriques correspondantes, mais la preuve des mouvements d'argent était également conservée – contrairement aux dépenses servant par exemple aux salaires du personnel du Conseil. Les dépenses de ce type étaient quant à elle probablement notées dans des mémoriaux qui n'avaient pas vocation à être conservés[3].

Les cahiers de 1483 et 1486 étaient donc le résultat d'un enregistrement à plusieurs niveaux. Une partie des mouvements financiers subissait deux enregistrements définitifs et pérennes : la trace de ces mouvements devait être conservée au titre comptable mais aussi en ce qu'ils manifestaient le rapport de la ville à d'autres espaces. Un seul registre produisait donc une double mémoire, financière mais aussi territoriale. Au contraire, d'autres documents n'avaient qu'une existence provisoire, soutenant la mémoire à court terme et permettant l'information régulière, et donc la maîtrise des finances. Seul le résultat comptait et était véritablement enregistré lors d'une opération d'archivage qui était un regard rétrospectif sur un budget clos.

---

[1] Jean-Guy DEGOS, *Histoire de la comptabilité*, Paris, PUF, 1998, p. 47.
[2] 0-0/A-XLI, XLII, XLIII ; 0-1/IV.
[3] Un mémorial est « un registre unique, descriptif, chronologique, qui traduit surtout, mais pas exclusivement, les opérations avec les tiers en débit et en crédit », J.-G. DEGOS, *Histoire de la comptabilité*, *op. cit.*, p. 39.

Un autre niveau s'observe dans le Grand-Livre de 1505. Cette traduction de *Grosse Mater* rend compte de sa dimension de répertoire de toutes les écritures passées dans les différents journaux et mémoriaux, là où les comptes d'appoint ne donnaient que les totaux : le document en effet est très détaillé et permettait une vérification précise et systématique. Ce système dual permettait à la fois la conservation précise des mouvements d'argent et une consultation rapide et simplifiée pour avoir une vue d'ensemble de ces mouvements. C'était en particulier le cas pour les dépenses : par exemple pour l'envoi des messages, là où les cahiers de 1483 et 1486 donnaient une somme globale pour les ambassades à pieds[1], le *Grosse Mater* précisait quelles sommes avaient été versées, à qui, quand, pour quelle mission[2]. La comptabilité erfurtoise suivait donc un modèle classique d'enregistrement selon plusieurs niveaux : une mémoire immédiate et exhaustive, non classée, et non conservée, servait de repère quotidien et permettait l'élaboration de deux mémoires surplombantes, l'une détaillée, l'autre plus générale, témoignant du double souci de conservation précise et d'utilisation pratique de ces documents qui autorisaient une vérification méticuleuse et détaillée tout comme une consultation plus rapide et globale. La conservation dissymétrique des deux types de registres empêche toutefois une comparaison plus systématique.

Cette opération de synthèse se faisait vraisemblablement une fois par an à Erfurt. Les cahiers portent sur une seule année et les chroniques de la révolte de 1509 rapportèrent que les conseillers refusèrent d'abord de faire les comptes et d'établir les bilans car le moment n'en était pas venu[3]. Les comptes devaient en outre rester uniques : « *ein Rath hette alle Jar dem andern Rath berechnet, also dasz ein Rath daran ein genuge gehabt hette, darumb wolte ein Rath kein ander Rechnung thun*[4] ». Il y avait donc une temporalité particulière aux affaires financières et à la transformation du présent urbain en passé urbain, par des opérations de classement et systématisation des dépenses. Cette temporalité suivait celle des affaires politiques puisque c'était aussi au bout d'un an que le Conseil siégeant changeait.

La procédure de passage d'un Conseil siégeant à l'autre était minutieusement décrite dans les statuts de 1452, qui semblent dans un premier temps soutenir l'affirmation des conseillers réfractaires à la publicité des comptes. La transmission des comptes avait lieu après les hommages, la désignation des divers officiers, et la prestation des serments collectifs ou individuels. Elle se faisait en deux temps. Le jour de la

[1] 1-1/XXII/3-1, p. 52 ; 1-1/XXII/3-1a, p. 60.
[2] 1-1/XXII/2-1, f. 93-98.
[3] Chronique anonyme, premier quart du XVI[e] siècle, 5/100-4, f. 265.
[4] Chronique Kelner, f. 133 : « (...) un Conseil avait tous les ans fait les comptes pour l'autre Conseil, donc un Conseil avait ainsi toujours su assez, et donc un Conseil ne voulait pas faire d'autres comptes ».

Purification de la Vierge[1], on procèdait d'abord à la vérification des comptes et à leur clôture :

> Uff unser lieben frawen abent purificationis Marie virginis, szo thut der alde rath verrechnung unsern hern meistern und vieren in der nuwem dorntzen, darby dan gegenwertig sitzen unser nuwen hern meister und viere, so gebüret sichs also zu halden mit dem gesessze[2].

Le même jour ou, si l'on manquait de temps, le lendemain[3], on donnait quittance des comptes aux conseillers, aux Quatre Hommes et aux *kemmerer* et greffiers sortants :

> So tredt der oberviermann des newen raths mit den andern viermannen vor die bangk, die do von den fenstern herabe gehet uff die rechte handt, den volgen ihre kompan desselben raths und thun der rechnug. Und wan die rechnug nun gescheen ist, so tredt der alde rath ausz, und der schryber mit. So unterreddet sich dan der nuwe rath, ob sie gnuge wollen haben an der rechnung, und wan sie dan eins sein genugen zu haben, szo bittet man sie widder hienin. So spricht der new oberrathsmeister : unser hern haben sich unterredt umb ewer gthane rechnug, und wollen genugen davon haben, und dancken euch gütlichen ewer müher und arbeith, die ihr dizs jhor von der stadt wegen gehabt habet, und entphelet ihn uff den eydt, den sie zum rath gthan haben, die rechnug heimelich zu halde, und nicht zu melden.
>
> So bittet dan der alde rath quietantzien der rechnung vom nuwen rath, die ihnen dan szobalde wirt gegeben, die nympt der alde oberrathsmeister zu sich, und der nuwe rath heldet sich zu den rechenbüchern, und bewart sie, als sich das gebürth und gewonlich ist[4].

Le passage d'un Conseil à l'autre impliquait la transmission et la vérification des comptes, et les conseillers comme les officiers chargés de l'administration en étaient tenus responsables. Ce n'est qu'après l'approbation des comptes que le Conseil en totalité et chaque conseiller individuellement étaient déliés de leurs obligations envers la ville. La quittance des comptes était ainsi la dernière opération majeure avant le retrait de l'ancien Conseil. Après, ne restait plus qu'à récupérer les clés du trésor et des archives auprès des

[1] Le 2 février.

[2] *Rathsverfassung*, p. 39 : « Le soir de la Purification de Notre Dame la Vierge, alors le Conseil sortant fait les comptes pour nos sires les [bourg]mestres et les Quatre dans la Chambre Neuve, et sont présents nos sires les nouveaux [bourg]mestres et Quatre, et ils agissent selon leur bon vouloir avec ceux qui siègent. ». La Chambre Neuve est l'une des salles de réunion du Conseil.

[3] « *Uff den tag Blasii gehet der alde rath nach gthaner rechnug gantz abe* », *ibid.*, p. 40 : « A la Saint-Blaise l'ancien Conseil se retire totalement, après qu'on a fait les comptes ».

[4] « Alors le nouveau Premier des Quatre vient avec les autres Quatre devant le banc qui est sous les fenêtres à droite, ils sont suivis par les conseillers du nouveau Conseil et présentent les comptes. Et quand les comptes sont faits, alors le Conseil sortant se retire avec le greffier. Alors le nouveau Conseil discute pour savoir s'il accepte les comptes, et quand il veut en être satisfait il rappelle le Conseil sortant et le greffier. Ainsi parle le nouveau bourgmestre : nos sires ont discuté sur les comptes que vous avez présentés, et veulent s'en satisfaire, et vous remercient bien de votre peine et travail, que vous avez eus cette année pour la ville, et vous rappellent le serment que vous avez fait au Conseil de faire les comptes correctement et de ne pas les divulguer. Alors le Conseil sortant demande au nouveau Conseil quittance des comptes, qui lui est donnée aussitôt, et le bourgmestre sortant la prend avec lui, et le nouveau Conseil prend les livres de comptes, et les protège, ainsi qu'il en est l'usage et la coutume », *Rathsverfassung*, p. 40.

kemmerer, officiers et conseillers, puis à les délivrer de leur serment envers la ville : « *und so gehet dan der alde rath gantz ausz, und der nuwe rath gibbet dan das gebott*[1] ».

L'importance accordée à la procédure peut se comprendre sous l'angle du rituel d'élection mettant en scène la communauté et la personnalité juridique de la ville. Mais le déroulement chronologique du changement de Conseil, et l'accent mis en définitive sur les comptes, soulignaient également la force centrale de la comptabilité au sein de la ville. La reddition des comptes par les magistrats (*euthynai*) était pour les auteurs grecs classiques un élément typique de la démocratie – les comptes étaient présentés au peuple assemblé. Ce contrôle des magistrats en fin de charge assurait ainsi à la fois la liberté des magistrats dans le cours de leur fonction, puisque leur travail n'était pas interrompu par la vérification, et leur respect scrupuleux des lois et du bien commun, puisque le contrôle était systématique en fin de charge[2].

L'absence de publicité des comptes engendrait la suspicion de la commune, d'autant que les conseillers venaient pour l'essentiel du même milieu et avaient tissé entre eux des relations commerciales et familiales. Le serment qu'ils devaient prêter, et en particulier celui du *kemmerer*, prévoyait donc qu'ils dussent tenir les comptes, mais également en conserver les registres pour pouvoir les présenter à la demande.

Cependant, dans un deuxième temps, les statuts de 1452 démentent les conseillers de 1509 (qui étaient pourtant censés agir selon ces statuts, qui n'ont pas été modifiés dans la seconde moitié du XV[e] siècle). L'approbation des comptes était certes faite oralement : le nouveau Conseil délibérait, et l'acceptation ou non des comptes se faisait d'abord par un dialogue formel fixé par les statuts. La vérification mathématique n'était certes valable et définitive qu'après qu'eussent été prononcées les paroles rituelles. Mais les comptes, eux, n'étaient pas tenus oralement ou même sur de simples feuilles volantes qui ne seraient pas conservées après la rotation annuelle des conseils. Les comptes apparaissent de façon très concrète dans les statuts, qui précisaient : « *darnoch so setzet sich der schryber und die vier alden kemmerer mit ihren rechenbüchern und brethen etc. umme die kisten die missen in der dorntzen stehen, und heben den an zu rechen*[3] », puis, une

[1] « et ainsi le Conseil sortant se retire totalement, et le nouveau Conseil donne quittance ». *Rathsverfassung*, p. 41.

[2] Natacha COQUERY, François MENANT et Florence WEBER (dir.), *Ecrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2006.

[3] *Rathsverfassung*, p. 39 : « Ainsi le greffier s'assoit et les quatre *kemmerer* sortant, avec leurs livres de comptes et leurs planches etc., se tiennent au milieu de la Chambre autour des caisses, et procèdent aux comptes ». Les caisses contenaient soit les documents comptables, soit le trésor de la ville – d'après le texte qui suit immédiatement.

fois quittance donnée à l'ancien Conseil : « *und der nuwe rath heldet sich zu den rechenbüchern, und bewart sie, als das gebürth und gewonlich ist*[1] ».

Les statuts de 1510 changèrent la temporalité de la procédure. Les comptes ne devaient plus être clos par un Conseil et contrôlés par le suivant, mais les Quatre Hommes recevaient à leur prise de fonction les documents comptables épars, charge à eux de réunir les informations dans le Grand-Livre et de vérifier les comptes :

> Nach solcher ersten gethanen Rechenung, die Sum[m]are geschicht, sollen die newen vierhern, die das Iare zcu Regiren angegen sein, unnd die vorbenanten vormunden semptlich die Rechenung vor sich nehmen, unnd ufff einen iglichenn tittell Im Rechenbrieffe, dass gegenbuch, ader grossze mater, dorInnen die eynnahm, ader auszgaben, einss Idenn tittels sonderlich latter von stucken zcu stuckenn, beschriebenn ist, eigentlich uberlegen unnd besichtigenn, ob es dem tittel Im Rechennbriefe sich vorgleiche, auch mit vleis bei Iren eidenn uff sehenns habenn.[2]

Les statuts de 1510 furent écrits en réaction à la banqueroute de la ville et aux émeutes qu'elle provoqua ; les rédacteurs en étaient de fervents contempteurs de la gestion des grandes familles et des compétences des patriciens : transmettre le contrôle des comptes aux Quatre était une façon d'ôter du pouvoir au Conseil, très majoritairement composé de ces hommes, pour le transmettre à l'institution des Quatre Hommes, chargée à l'origine de la liaison entre le Conseil et les bourgeois, et devenant dans les statuts de 1510 une instance de contrôle du Conseil. L'établissement, le contrôle et la clôture des comptes étaient autant d'enjeux de pouvoir entre quelques familles, détenant l'essentiel du pouvoir jusqu'en 1509, et d'autres, émergentes au tournant des XV^e^ et XVI^e^ siècles, et se revendiquant des intérêts de la commune.

Les mentions des comptes sont aussi l'occasion, dans les sources, de notations plus prosaïques. On y voit notamment apparaître les instruments de la comptabilité manuelle et les moyens de conservation des comptes. Les *brethen* étaient peut-être des planches à calculer ou des abaques, ou peut-être des tablettes de cire, longtemps en usage à Erfurt et qui servaient à la production de documents non destinés à la conservation (la cire pouvait être fondue et remodelée de nombreuses fois). On a conservé quelques-unes de ces tablettes, dont la forme permet de les identifier à des planches, d'autant que les

[1] *Ibid.*, p. 40 : « et le nouveau Conseil prend les livres de comptes, et les conserve, ainsi qu'il en est l'usage et la coutume ».

[2] *Regimentsverbesserung*, f. 18^v^ : « Après qu'on a ainsi fait les comptes, et les sommes, les nouveaux Quatre Hommes, qui vont gouverner pendant l'année, et les *Vormunden* déjà nommés, doivent prendre avec eux tous les comptes, et pour chaque titre, recettes et dépenses, des documents comptables, un titre est écrit dans le Contre-Livre ou *Grosse Mater*, et ils doivent bien considérer chaque titre et vérifier qu'il est bien exactement ce qui est dans les documents comptables, et aussi ils doivent respecter scrupuleusement leur serment ».

exemplaires conservés sont spécifiquement des documents comptables[1]. A côté de ces documents fragiles et éphémères, les statuts mentionnaient des registres reliés (*bücher*) qui servaient, eux, à la conservation des comptes : confiés par le Conseil sortant au nouveau Conseil, ils étaient « conservés selon la coutume ». Les conseillers transmettaient ainsi à la fois les finances de la ville – c'est-à-dire aussi la bonne santé financière de la ville préservée par l'honnêteté scrupuleuse des conseillers – et la mémoire de la ville. Les conseillers passaient, mais les livres, et le secrétaire qui les tenaient, restaient. Les *kemmerer* quittaient leur fonction après un an, mais les greffiers et le protonotaire assuraient la leur tant que leur contrat était reconduit. Ils devaient certes renouveler leur serment, mais ils représentaient un élément de continuité et de stabilité dans la vie civique et administrative.

Les registres renfermaient la synthèse des comptes, et les tablettes n'étaient pas transmises : seuls demeuraient les récapitulatifs inscrits dans les comptes secondaires et principaux. Si les *brethen* étaient bien des tablettes de cire, la fusion concrète de la cire afin de pourvoir le nouveau Conseil en tablettes vierges faisait alors écho à la fusion mathématique des opérations comptables dont le détail importait moins au Conseil que la justesse et la légitimité. C'est peut-être cela qui est à comprendre dans la déclaration du conseiller de 1509 : ayant débattu des comptes présentés et les ayant acceptés, le Conseil ne se souciait plus du détail qui n'était pas systématiquement enregistré – encore que le *Grosse Mater* de 1505 contredise cette hypothèse puisqu'une partie non négligeable des mouvements d'argent y était détaillée pour chaque poste avant la mention de la somme.

Ce sont ces registres que l'on trouve aujourd'hui de façon très fragmentée dans les Archives d'Erfurt. L'existence de quelques volumes cependant semble aller contre la déclaration du conseiller de 1509 prétendant que les comptes ne se faisaient plus que par oral – d'autant plus que le seul compte principal pour la période date de 1505, c'est-à-dire la sénature précédente.

La comptabilité était une archive politique, et le nom des premiers *Ratsmeister* donné en ouverture du cahier 1486 en était bien l'indice. La formule initiale du cahier de 1486, contrairement à celle de 1483, ne faisait pas seulement figurer les chambriers. En nommant les quatre *Ratsmeister*, elle manifestait le rôle éminemment politique des

[1] Un exemplaire est présenté dans Franz-Josef VERSCHAREN, « Eine Wachstafel des 15. Jahrhundert mit einem thüringischen Einkünfteverzeichnis aus dem Historischen Archiv der Stadt Köln », *MVGAE*, 58 (N.F. 5), 1997, p. 1-16 ; *ID.*, « Eine Wachstafel des 15. Jahrhundert mit einem thüringischen Einkünfteverzeichnis aus dem Historischen Archiv der Stadt Köln. Nachtrage zu einem Aufsatz in den *MVGAE* von 1997 », *MVGAE*, 2012, 73, p. 7-9. L'usage tardif des tablettes de cire n'est pas une exclusivité erfurtoise et on le retrouve dans d'autres villes. Voir Elisabeth LALOU, « Les tablettes de cires médiévales », *BEC*, 147, 1999, p. 123-140.

comptes, avant même leur rôle dans la gestion de la ville. Les nouveaux statuts de 1510 impliquaient ainsi les Quatre Hommes et les *kemmerer*, qui n'étaient pas mentionnés dans les statuts de 1452[1].

Les comptes étaient un instrument de contrôle social et spatial, comme le montre aussi leur organisation interne : les recettes notamment laissaient voir la subordination des groupes sociaux et des espaces du territoire par les versements qu'ils faisaient au Conseil. On lit ainsi d'abord les accises (« *ungeld* »)[2], qui constituaient l'un des revenus principaux de la ville, puis les taxes sur le vin (« *wynung* ») et enfin les taxes diverses (« *lothen* », « *geschoss* »)[3] : celles-ci étaient organisées par corps de métier les versant. Puis les versements des officiers urbains[4] ; ensuite les revenus générés par la vente des produits agricoles (céréales, foin, poissons péchés dans les fossés entourant la ville), revenus qui témoignaient aussi du contrôle que la ville exerçait sur la campagne alentour et de son rôle organisateur dans l'exploitation du sol, ainsi que du souci de la ville d'exploiter et de faire fructifier des installations militaires et de défense[5]. Enfin étaient répertoriées les sommes provenant des droits de la ville sur le sol ou les équipements, et donc de son rôle proprement seigneurial : c'était les différents cens, les droits de fief ou les droits sur les moulins[6]. L'organisation des registres en sections reprenant les découpages géographiques du plat pays était également une forme d'écriture de l'espace, de cartographie antérieure à la carte telle que nous la connaissons.

L'enregistrement définitif quittait donc la forme chronologique pour adopter un classement analytique : la comptabilité, et son archivage, constituaient un instrument normatif d'organisation et de contrôle. Elle était perçue et utilisée comme un instrument de pouvoir par les conseillers, leur permettant d'exercer une contrainte sociale et de manifester leur autorité, mais aussi de construire une conscience collective en mettant en évidence la solidarité du groupe qui produisait et dépensait. Le classement à l'œuvre n'était pas une simple description de la collection de documents, mais bien aussi un élément organisateur de la ville les produisant.

---

[1] *Regimentsverbesserung*, f. 13ᵛ-14.

[2] 1-1/XXII/3-1, « *von ungelde* » p. 2-8, « *Summa* » p. 9 ; 1-1/XXII/3-1a, « *zcum ersten von Ungeld* » (en premier lieu, des accises), p. 2-11, « *Summa* » p. 11.

[3] « *paratgeld* » (taxe commerciale), « *wynung* », « *lote* », « *geschoffe* » : 1-1/XXII/3-1, p. 10-11, « *Summa* » p. 12 ; 1-1/XXII/3-1a, p. 13-14.

[4] 1-1/XXII/3-1, p. 13-14 ; 1-1/XXII/3-1a, p. 15.

[5] 1-1/XXII/3-1, p. 15-16 ; 1-1/XXII/3-1a, p. 16-19.

[6] 1-1/XXII/3-1, « *lehnrechte* » (droits de fief) ou « *zins* » (cens) p. 17-25, « *Summa* » p. 26 ; 1-1/XXII/3-1a, « *lenrecht* », « *zins* », « *erbzins* » (cens emphytéotiques) p. 19-26, « *Summa* » p. 27, puis différents villages p. 28, « *Summa aller vorgeschriebn fleckss unde dorffer* » (somme de tous les espaces et villages inscrits ci-dessus) p. 30, et enfin « *zcins* » p. 34-43.

Et c'est ainsi que ces archives étaient comprises aussi par les habitants, notamment ceux qui étaient exclus de l'exercice du pouvoir, tels qu'ils furent mis en scène par les chroniqueurs du XVI[e] siècle. Ceux-ci en effet, lorsqu'ils présentèrent les causes de la révolte de 1509, insistèrent sur la situation financière déplorable de la ville et la multiplication des accises. Mais si le mouvement initial était bien celui d'une exaspération face aux impôts croissants qui ne résolvaient en rien les dettes de la ville, l'explosion de violence était attribuée par les chroniqueurs, faisant parler les émeutiers, à l'absence de publicité des livres de comptes, et au refus des conseillers de, littéralement, rendre des comptes[1] :

> da trat eine Gemeine zusammen und beschloszen ein trechtiglich, das die Männer einem Rathe also sagen solten, das eine Gemeine alle zeit thun wolte, was einem Rathe lieb were mit hulffe und steure, das also das ein Ersamer Rath einer Gemeine Rechnung thete, wodoch das grosse gutt hinkommen were, das eine Gemeine geben hette, Und doch daneben also grosse Schuldt gemacht hetten[2].

Non seulement les conseillers s'étaient montrés mauvais gestionnaires, mais en plus ils déniaient à la commune le droit de contrôler la gestion, de s'informer des comptes et de voir, de façon très concrète, les livres de comptes. La communication orale ne suffisait pas ; la présentation de l'objet-livre primait et manifestait l'existence des comptes et de l'autorité. Au-delà des informations qu'elles renfermaient, les archives acquirent donc une force dans leur dimension matérielle même, qui rendait possible la présentification de la ville, la validation du gouvernement et sa réaffirmation concrète. « *Anno 1509 Nun ein Raht zue Erffurt von der gemein getzwungen, das sie die Rathsschulden antzeigen musten* », déclarait ainsi l'un des chroniqueurs, mettant en évidence, par le verbe *anzeigen* (montrer), la dimension concrète de la présentation : l'inscription matérielle comptait autant que sa signification[3]. Une autre copie déclarait que « *da namen sie* [les membres de la commune] *die Bücher zuhanden* »[4]. Le contenu des registres ne suffisait pas. Une réalisation matérielle était indispensable : les livres de la ville participaient bien

---

[1] C'est en particulier suite au refus des conseillers de montrer les livres de comptes que la commune en appela à l'archevêque de Mayence, d'après la chronique Kelner, f. 133[v].

[2] *Ibid.*, f. 123[v] : « Alors une commune se réunit et décida unanimement que les hommes [délégués de la commune] devaient dire à un Conseil qu'une commune voulait toujours faire ce qui serait agréable à un Conseil, [en apportant] son aide et ses impôts, si le Conseil faisait pour la commune les comptes de toutes les grandes recettes données par une commune, dont pourtant avait résulté une grande dette ». Le texte se retrouve presque exactement dans la chronique 5-100/4, f. 264. Les pièces comptables circulaient vers la chronistique qui ne se contentait pas d'en citer l'existence, mais en connaissait aussi le fonctionnement.

[3] Anonyme, *Chronica der Grossenn undt gedenckwürdigen Alten Stadt Erffurd (...)*, 1599, 5/100-11, f. 43[v] : « En 1509 alors le Conseil d'Erfurt fut contraint par la commune de lui montrer les dettes ». De même Cunrad Kelner écrit-il que « *Anno 1509 hatt der Rath zu Erffurdt der Gemeinen die Schuldt so man schuldig war, anzeigen mussen* » (En 1509 le Conseil d'Erfurt a dû montrer à la commune les dettes que l'on devait), f. 128.

[4] Chronique anonyme, dernier quart du XVI[e] siècle, 5/100-12, f. 91[v] : « là ils prirent les livres dans leurs mains ».

d'une matérialisation identifiable et visible d'une réalité abstraite et invisible. La tenue des archives constituait une représentation de la ville, dans laquelle était recomposée et ordonnée par l'écrit une réalité sociale et territoriale éclatée, et dans laquelle la ville apparaissait dans sa totalité, une *summa summarum*. Les livres proclamaient aussi l'existence des gouvernants et du gouvernement urbain. Mais ils n'étaient pas seulement la manifestation tangible d'une réalité intouchable, celle de la commune, par le biais de ses manifestations physiques. Ils étaient aussi la manifestation d'une absence criante, celle de l'argent qui faisait défaut aux caisses publiques.

La comptabilité erfurtoise était donc, aux yeux de la population avide de la lire et des conseillers récalcitrants à l'ouvrir, l'un des lieux primordiaux du gouvernement, bien plus que les registres de délibérations du Conseil qui ne furent pas demandés et dont on peut douter de l'importance, voire de l'existence, à Erfurt à la fin du Moyen Age[1].

Le terme de crédit souligne assez cet aspect fondamental du compte pour la légitimité et la valeur du gouvernement ; la langue allemande utilise exactement la même racine et parle des « *Gläubiger* » (créditeurs), sur la racine de « *glauben* » (croire). Le crédit d'une ville était essentiel à sa réputation et à sa force politique, que ce fût sa bonne réputation ou le maintien d'un système d'emprunts et de prêts qui assurait la base du financement urbain, des revenus non négligeables pour les familles qui savaient et pouvaient en profiter, ainsi que des réseaux de fidélité. Dans le cas d'Erfurt, dont l'autonomie avait été acquise par sa capacité à payer des exemptions et des droits et à financer des éléments de puissance régalienne face à son seigneur, le crédit était crucial. Néanmoins, en vivant au-dessus de ses moyens, la ville n'agissait pas autrement que ses consoeurs allemandes, flamandes, françaises ou italiennes. La dette urbaine s'accrût de façon généralisée dans l'Europe de la fin du Moyen Age où, comme à Erfurt, on lança rente sur rente pour simplement pouvoir continuer à honorer les intérêts de la dette[2].

---

[1] *Cf.* chapitre 3.

[2] Pour l'espace germanique, voir par exemple les exemples de Gand, Hambourg et Bâle analysés dans Marc BOONE, *Geld en macht. De Gentse stadsfinanciën en de Bourgondische staatsvorming (1384-1453)*, Gand, Maatschappij voo Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent, 1990 ; Josef ROSEN, *Verwaltung und Ungeld in Basel 1360-1535. Zwei Studien zu Stadtfinanzen im Mittelalter*, Stuttgart, Steiner, 1986 ; Rudolf SPRANDEL, « Der städtischen Rentenmarkt in Nordwestdeutschland im Spätmittelalter », in Hermann KELLENBENZ (dir.), *Öffentliche Finanzen und privates Kapital im späten Mittelalter und in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Stuttgart, G. Fischer, 1971, p. 14-23. Pour l'espace italien, on peut se reporter à Anthony MOLHO, « Tre città-stato e i loro debiti pubblici. Questi e iposeti sulla storia di Firenze, Genova e Venezia », in *Italia 1350-1450. Tra crisi, trasformazione, sviluppo (Pistoia 1991)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 1993, p. 185-215, pour une comparaison entre trois des plus grandes villes italiennes. Dans tous ces cas, le gonflement excessif de la dette entraina l'augmentation du poids des impôts, des tensions internes et la destabilisation de la ville qui ne pouvait plus honorer sa parole. Par ailleurs les mécanismes du crédit sont éminent liés au développement de l'Etat et au rapport entre l'Etat urbain et la souveraineté princière, dans le cas des villes non libres.

L'impossibilité de payer même les intérêts et la pression fiscale accrue sur la population causèrent les émeutes de 1509 et, à l'échelle de l'Empire, le discrédit, littéralement, de la ville qui se trouva dans l'incapacité de rembourser ses créanciers et même simplement de verser les intérêts des sommes empruntées. La dette, mode de financement ordinaire des villes, et moyen pour certains de considérablement s'enrichir, équivalut bien à une faute (les deux mots se disent *Schuld* en allemand). L'éclatement d'une fureur interne contre la mauvaise gestion des conseillers se doubla d'un déchainement extérieur à la ville : tous les prêteurs réclamèrent leur dû, l'archevêque et le duc de Saxe intervinrent pour rappeler leur prééminence et leur autorité sur la ville – réelle dans le cas de l'archevêque, revendiquée dans celui du duc – et la situation ne s'apaisa que lorsqu'un moratoire de l'empereur Maximilien I[er] suspendit pour cinq ans l'obligation de la ville à verser ses traites, arrêtant ainsi non peut-être l'ire des créanciers, mais du moins les faides lancées contre la ville pour ses défauts de paiement. Il n'en resta pas moins que la réputation de la ville fut ruinée tout autant que ses caisses.

L'importance du maintien d'une capacité de la ville à emprunter par la publicité de sa bonne gestion et de son crédit apparaissait très vivement dans l'organisation du gouvernement urbain : le *Kämmerer* était donné par les *Ratstransitus* comme le premier des officiers, avant toutes les autres fonctions spécifiques du Conseil et juste après les bourgmestres et Huit Hommes[1]. Dans les autres sources, lorsque le notaire indiquait les changements de millésimes, il rappellait tantôt le nom des bourgmestres, tantôt ceux des chambriers[2]. Pourtant lors des émeutes, il ne fut pas fait mention de ceux qui faisaient les comptes : le livre était l'acteur principal. L'exigence de présentation des comptes signifiait peut-être qu'une partie de la population non spécialiste était capable de lire et comprendre les documents. Cela peut aussi expliquer que la revendication se portât spécifiquement sur les comptes : les artisans et commerçants avaient l'expérience de la comptabilité. Les *Erwelten* et *Vormunden*[3], de plus, étaient choisis parmi les représentants des grands métiers qui se posèrent en pivot de la commune, en articulation entre le pouvoir et la population par le biais d'un savoir partagé avec le pouvoir, et de savoir-faire professionnel et « universitaire ». Cela indique aussi l'importance symbolique que ces documents avaient au sein des archives écrites du gouvernement urbain.

La comptabilité n'était pas qu'un calcul, mais bien aussi un système d'organisation du monde et l'une des expressions de la mémoire urbaine, la « 'prothèse' d'une mémoire

[1] 2/120-1 à 4.
[2] Notamment dans les premiers *Libri dominorum* où l'usage n'est pas fixe. 1-1/XX/1a-1a, t. 1-3.
[3] Voir le schéma du gouvernement erfurtois au chapitre 1.

collective[1] ». Les archives en général peuvent recevoir ce qualificatif : ce sont les outils, artificiels – créés par l'homme – destinés à remplacer ce qui manquait, et donc à combler une absence. C'est sans doute moins la mémoire que le passé qui avait disparu ; du moins la mémoire humaine était-elle complétée par le recours aux archives. Le passé réel immédiatement échappé était remplacé par un passé réécrit, retravaillé, imposé par un groupe à l'ensemble de la commune pour en devenir le passé social fondateur de l'identité juridique.

La comptabilité représentait un enjeu central pour faire et tenir la ville, et fit l'objet de luttes pour son contrôle et sa publicité. Au refus des conseillers de la fin du Moyen Age de se séparer de cet instrument de pouvoir répondit l'ajout dans la *Regimentsverbesserung* de 1510 d'une mention des comptes et de leur bonne tenue dans le serment prêté par les Quatre Hommes : « *Wir wollenn auch die Rechenung furtgehenn unnd alles das deshalbenn zcu Rechtsertragenn nodt (ader gut) ist, rechtfertigen lasszenn*[2] ». Les Statuts de 1452 réservaient la vérification des comptes au Conseil et à son premier bourgmestre : le passage en 1509 de cette compétence aux Quatre Hommes fut une conséquence de la révolte contre les patriciens conseillers. Le Conseil des Quatre était en effet à l'origine une institution de contrôle du Conseil et de lien entre la population et les conseillers. Qu'il remplît encore ce rôle en 1509 est douteux, mais rappeler ainsi son rôle de surveillance répondait aux revendications de la population et à la mise en place des *Erwelten* et *Vormunden*.

4 – Un portrait

L'identité urbaine

Le droit urbain se comprenait comme un ensemble dont les éléments n'étaient pas définis et n'avaient même pas à l'être : c'était l'ensemble qui valait et faisait sens pour la ville. La collection déposée aux archives urbaines était donc un élément de définition de la ville et de son identité morale et juridique. La conservation de cet ensemble assurait la constitution de la mémoire de la ville qui s'appropriait son histoire en train de se faire. Le passé erfurtois n'était plus simplement ce qui était enregistré dans les chroniques tenues au monastère bénédictin de Saint-Pierre depuis au moins le XII[e] siècle[3], mais aussi

[1] J.-G. DEGOS, *La comptabilité*, *op. cit.*, 1998, p. 7.
[2] « Nous voulons aussi poursuivre les comptes et expliquer tout ce qu'il faut expliquer (ou qu'il est bon d'expliquer) », 0-1/I-114, f. 10[v]. Les parenthèses signalent un ajout en marge.
[3] *Monumenta erphesfurtensia*.

une collection laïque de première main qui servait à faire preuve au besoin et à l'information des dirigeants. Les conseillers d'Erfurt n'étaient certes pas les seuls à se soucier du passé de leur ville et à étroitement mêler continuité juridique et transmission mémorielle, souvenir de la ville et souvenir de la famille[1].

A Erfurt cependant cette écriture du passé urbain ne se fit, avant le XVI[e] siècle, que dans le cadre de l'administration urbaine : on n'a aucune trace d'une écriture privée des conseillers et d'une célébration familiale de l'activité civique de ces hommes. La mémoire écrite de la ville était celle des conseillers en tant que membre de l'institution collective du Conseil, non celle des conseillers en tant que personnes privées. La mémoire du Conseil n'appartenait qu'à lui et la seule entreprise privée d'écriture de la mémoire urbaine fut perçue comme une menace : Hartung Cammermeister eut l'ambition de poursuivre la longue chronique de Johannes Rothe, mort en 1440. Il écrivit jusqu'à sa propre mort, en 1467, un texte dont le personnage principal est la ville d'Erfurt dans ses rapports avec le reste de la Thuringe. De longues pages sont en effet consacrées aux faides de la ville, à son embellissement, aux visiteurs prestigieux qu'elle accueillit, de façon à la présenter comme véritable centre de la Thuringe, ville conquérant sans cesse de nouveaux territoires et de nouveaux droits, dispensatrice de ses bienfaits en temps de crise comme de paix, attirant à elle les plus brillants esprits de son temps. Bien que le texte ne revelât aucun secret du Conseil et ne présentât la ville que sous son jour le meilleur, le Conseil saisit la chronique que l'auteur avait léguée à son église paroissiale pour qu'elle y fît la fierté et l'édification des Erfurtois. Ce qui se passait sous le contrôle de l'Hôtel de ville restait à l'Hôtel de ville.

Les papiers de la ville étaient ainsi l'unique lieu écrit de la mémoire urbaine officielle[2]. En tant que témoignage de l'autonomie juridique de la ville, ils étaient par ailleurs cruciaux pour la mémoire et l'identité politique de la ville et au fondement de sa puissance, ce qui explique le soin apporté à leur protection et à leur transmission de Conseil en conseil. Ils représentaient une forme de propriété collective donc la

[1] Une autre façon pour les conseillers d'une ville de s'associer à la ville était de s'impliquer dans sa construction concrète et de marquer leur présence dans l'actualité et le futur urbain, par l'évergétisme ou la fondation de chapelles dans lesquelles la plaque funéraire du conseiller permettait aussi d'exalter son souci du bien public. Stefanie Rüther analyse ainsi l'exemple des conseillers lübeckois, dont les pratiques religieuses sont autant d'éléments permettant d'asseoir l'acceptation de leur domination sur l'ensemble des bourgeois : S. RÜTHER, « Entre intégration et distinction – La logique sociale des fondations pieuses des couches dominantes à Lübeck », *Histoire urbaine*, 27, avril 2010, p. 43-58. A Erfurt, les conseillers marquèrent la ville de leur présence par d'imposantes maisons célébrant les alliances matrimoniales et, au XVI[e] siècle au moins, les vertux civiques ; quelques plaques funéraires existent encore ; enfin, les conseillers marquaient leur souci personnel du bien commun par des legs au Grand Hôpital de la ville.

[2] La mise par écrit de l'histoire d'Erfurt était en revanche de plus en plus active parmi les non-conseillers, exclusivement des clercs. Trois chroniques sont rédigées à Erfurt à la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e] siècle (celles de Conrad Stolle, Nikolaus von Siegen et Johann Werlich).

conservation était assurée par la chancellerie qui se mit en place dès le XIII[e] siècle[1] et qui donnait à la ville sa continuité politique par-delà les changements de Conseils.

La continuité politique se voit particulièrement dans l'une des séries écrites produites à Erfurt : les *Ratstransitus*[2] qui enregistraient le nom des conseillers participant au Conseil, avec leurs éventuelles fonctions (conseillers ordinaires (*Ratsmann*, *Ratsherren*, *Ratscompanen*), bourgmestres (*Bürgermeister*, *oberer Bürgermeister*), Quatre Hommes (*Vierherren*), chambriers (*Kämmerer*), Maître des Bâtiments (*Baumeister*), Maîtres de l'Artillerie (*Büchsemeister*), Maître des Impôts (*Steuermeister*). Cette source est essentiellement conservée par des copies réalisées aux XVI[e] et XVII[e] siècles[3], cependant les listes remontent à 1212[4]. La constitution d'une série spécifique ne fut sans doute pas aussi ancienne : en effet la reconstitution de la composition du Conseil est très incomplète pour les années les plus anciennes et fut sans doute faite à partir d'autres sources qui ne sont pas indiquées[5]. On peut noter la présence d'une liste de conseillers pour l'année 1149, ce qui semble faire remonter considérable la mise en place d'un Conseil à Erfurt : on retient traditionnellement la date de 1212 qui est la première mention écrite d'un Conseil[6].

Certaines listes sont au contraire très certainement originales : le volume 3 est ainsi constitué de feuillets épars, sur un papier différent et reliés postérieurement, que l'on peut dater de la fin du XV[e] siècle et du début du XVI[e] siècle en raison de leur aspect et des noms qu'ils contiennent. L'écriture en est différente et semble dater de la fin du XV[e] siècle ; de même l'organisation de l'écrit sur la page rappelle le classement et l'organisation que l'on observe sur les documents contemporains, et qui furent abandonnés dans les copies plus tardives. L'un des feuillets, sans date, porte ainsi des titres rouges qui séparent les conseillers selon leur rang (*Octo viri*, *Stuermeister* (*sic*)) et dont l'écriture correspond à celle des titres dans les registres de la correspondance de la seconde moitié du XV[e] siècle[7]. Le millésime est généralement inscrit d'une plume plus grasse, et en latin, à l'image là encore des registres du XV[e] siècle.

---

[1] Aloys SCHMIDT, « Die kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », art. cit.

[2] 2-120/1 (1400-1480), 2 (1265-1500 puis1500-1680), 3 (sans date, fin XV[e] – début XVI[e] siècle) et 4 (1149, 1212-1500, puis sept années du XV[e] siècle et cinq du XVI[e] siècle) pour la période qui nous concerne. Les conseillers du début du XVI[e] siècle sont par ailleurs connus par une chronique rédigée probablement dans le premier quart du XVI[e] siècle et qui inaugure le récit de chaque année par la liste des membres du Conseil (5-100/4).

[3] Outre les années concernées et l'écriture, on peut se baser sur le papier utilisé pour la composition des cahiers, récupéré de documents jetés et transformés, et parfois daté : le volume 4 comporte ainsi un feuillet issu de comptes (f. 106[v]) et un feuillet daté de 1795 (f. 92[v]).

[4] 2-120/3, f. 3.

[5] Notamment car de nombreuses archives indiquent les noms des bourgmestres et/ou d'autres conseillers.

[6] UB I, n°72, p. 84-86.

[7] 2-120/3, non folioté.

Le terme d'*Octo viri* désignait le groupe composé des quatre premiers bourgmestres (*Oberbürgermeister*) et des quatre premiers des Quatre Hommes (*Ober Vierherr*) des conseils non siégeant : ces huit hommes concentraient en leurs mains l'essentiel du pouvoir politique à partir de la fin du XV^e^ siècle[1]. Enfin, les noms mentionnés, en particulier celui d'Hartung Cammermeister († 1467)[2], permettent de confirmer cette datation : on sait en effet que ce dernier occupa des fonctions au Conseil à partir de 1442, et qu'il fut notamment premier bourgmestre en 1447, 1452, 1456, 1461, et 1465.

L'enregistrement des membres du Conseil se faisait donc de façon certaine dans le dernier quart du XV^e^ siècle, et se mit probablement en place entre 1460 et 1475 : pour ces années, les listes sont en effet progressivement plus complètes et intègrent notamment les noms des conseillers ordinaires en plus des bourgmestres et Quatre Hommes que l'on a presque systématiquement à partir de l'année 1400. Les listes étaient tenues à jour encore longtemps après la *Reduktion* de 1664

Ce type de source se trouvait dans d'autres villes de l'Empire : ainsi à Ratisbonne, où les listes des anciens *Ratsherren* furent établis dès le XIV^e^ siècle et participaient de la construction d'une mémoire urbaine affirmant et célébrant la continuité du pouvoir[3]. A Lübeck également, la mémoire des noms de conseillers était importante et ancienne : elle est attesté dès le milieu du XIII^e^ siècle, peu après la mise en place d'un Conseil de ville, d'abord sous la forme d'une liste de noms qui fut déposée en 1243 au couvent cistercien de Dobéran (Mecklembourg) pour qu'un moine spécialement désigné priât pour la mémoire des conseillers[4], puis sous la forme de *Ratslinien* dont les traces les plus anciennes sont des fragments de parchemins pour la période 1288-1350. Ces listes écrites en latin étaient composée de deux colonnes : à droite les noms des conseillers, à gauche, la date de leur mort et leur lieu de sépulture. Ces documents asuraient la transmission de la mémoire des prédécesseurs dans un cadre mémoriel qui liait les vivants et les morts et structurait le groupe qui se définissait avant tout comme héritier des anciens Conseils et responsable de la poursuite de leur œuvre ici-bas comme de leur salut dans l'au-delà.

Une copie, dans laquelle l'allemand remplaça le latin, fut ensuite réalisée en 1417/1418, juste après le retour du Conseil dans la ville qu'il avait quittée lors des émeutes de 1416. La tenue de la liste fut poursuivie jusqu'au début du XVI^e^ siècle. La précision de la liste augmenta et les dates portées à partir de la seconde moitié du XIV^e^

[1] Ulman WEIß, *Die frommen Bürger von Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1988, p. 81.
[2] 2-120/3, pochette, f. 3.
[3] Olivier RICHARD, *Mémoires bourgeoises.* Memoria *et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Age*, Rennes, PUR, 2009.
[4] Dietrich POECK, « Rat und Memoria », in Dieter GEUENICH et Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994, p. 286-335, ici p. 300. Cette première liste était avant tout un nécrologe.

siècle indiquaient toujours le jour précis du décès. Ces listes n'énuméraient pas tous les noms des conseillers mais excluaient les hommes qui n'étaient pas morts en état de conseillers, parce qu'ils avaient été exclus du groupe à la suite d'une faute ou d'une perte de revenus. Il s'agissait donc d'un document essentiel à la formation de l'identité d'un groupe qui se définissait par rapport à ce qu'il condamnait : le nouveau Conseil « révolutionnaire » de 1416 ou les conseillers pécheurs soumis à la *damnatio memorie*. La reprise de ces listes en 1417/1418 permit de se distancier du Conseil issu de l'émeute de 1416 et revêtit une valeur éminement symbolique en restaurant et renforçant une tradition qui avait été brisée. L'établissement et la conservation des *Ratslinien* étaient placés sous la plume et la responsabilité du secrétaire de ville, garant de leur précision : Johann Danneberg en 1417/1418 et ses successeurs étaient dépositaires de la *memoria* du Conseil et centraux dans le bon fonctionnement de la mémoire collective.

Dans les trois cas erfurtois, ratisbonnais et lübeckois, cette litanie des anciens conseillers permettait aussi de souligner l'émancipation de la ville. A Ratisbonne, la liberté avait été acquise en 1245 ; Lübeck possédait des privilèges accordés par Henri le Lion en 1161, puis la liberté fut concédée en 1226 par Frédéric II[1]. Erfurt, elle, n'était pas libre, et il importait donc d'autant plus de souligner l'existence d'un gouvernement urbain, la personnalité de la ville et le caractère ininterrompu et ancien des institutions urbaines. Le critère d'autocéphalie énoncé par Max Weber comme l'un des cinq éléments de définition de la ville occidentale n'est pas qu'un élément de l'idéal-type postérieur, mais il était déjà prégnant dans les représentations des gouvernants médiévaux[2].

Les archives de la ville permirent donc aussi de construire sa personnalité en la dotant de qualités et prédicats qui complexifient le lieu et le distinguent. Un lieu en effet revêt une dimension plurielle et feuilletée : il s'agit d'abord d'une place dans l'espace physique, mais soumis au regard humain. Le lieu n'est pas neutre ; il n'existe que pris dans la société. Plus qu'un simple emplacement, le lieu est distingué par son peuplement, l'histoire et la société qui s'y forment et le regard que les habitants portent sur le lieu.

Ainsi la mention des « droits, coutumes et libertés » d'Erfurt permettait-elle de comprendre la ville en tant qu'organisation sociale. Leur conservation fondait donc une certaine forme de représentation de la ville et en dressait un portrait de papier : il importe dès lors de déterminer les principes qui guidaient et organisaient la conservation des

[1] *Ibid.*, p. 300.
[2] Max WEBER, *La Ville*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.

archives urbaines, puisqu'ils révèlent aussi la conception que les « archivistes » et les élites dirigeantes se faisaient de leur ville.

Ce portrait était réservé dans sa globalité et ses détails aux quelques personnes qui avaient accès aux archives, mais sa présence et ses grandes lignes sont connues de façon plus large autant en ville qu'hors les murs : si la ville n'avait pas besoin de détailler des « anciennes coutumes », c'est aussi que ses correspondants avaient une certaine connaissance des prérogatives obtenues par la ville. Le pouvoir de la ville reposait aussi sur sa capacité à communiquer et à informer au sujet de son statut et de ses privilèges.

On voit bien la constitution d'un lieu doté de qualités connues et reconnues : la compétence politique de la ville était admise et le rappel de ses libertés pouvait suffire. Erfurt jouait de la tension entre ce qui était superficiellement connu et ce qui était précisément caché ; savoir que « c'est là » restait suffisant et le détail n'était montré qu'à de rares occasions, pour éviter les pertes. Ce savoir implicite n'était cependant pas suffisant en temps de crise : dire qu'il y avait des archives ne convainquit pas les émeutiers de 1509 et il fut nécessaire de leur présenter les registres. Le discours sur les documents était trop limité et il fallut laisser parler les documents eux-mêmes ; ce fut à peu près au même moment que l'on fixa par écrit la liste des documents disponibles, à la fois pour mieux utiliser les archives et pour contrôler la conservation. Les pertes de documents signifiaient aussi une perte de contrôle sur ce que la ville possédait. Cependant en donner le détail décomposait le droit et le faisait apparaître pour ce qu'il était, une collection de privilèges négociés et achetés à l'archevêque, non l'autorité naturelle d'une ville libre.

Le dit et le caché

Une contradiction très forte apparut néanmoins à la fin du Moyen Age entre la règle, qui voulait que tout les éléments importants fussent notés, et la pratique qui se reposa de plus en plus sur des échanges oraux, réels ou du moins proclamés pour ne point montrer les registres mal tenus. Tout autant que l'écrit lui-même, c'était son contrôle qui était crucial dans la possession et l'exercice du pouvoir. La place centrale de l'écrit dans le gouvernement était avant tout celle qu'on lui reconnaissait, plus que celle qu'il occupait effectivement. Par ailleurs, la culture du secret qui s'observe dans les sources était peut-être aussi une culture de l'implicite et d'un discours pré-connu, partagé. La protection dont bénéficiaient les archives de la ville montrait bien la valeur qualitative de ces documents, ce qui ne signifie pas qu'une très abondante masse documentaire ait été produite.

Après ces pages sur les documents écrits et les enregistrements de la chancellerie, contester l'existence d'une culture de l'écrit, ou du moins minorer son importance, peut sembler contradictoire et rhétorique. Les livres de comptes, en effet, mentionnent bien pour la chancellerie les dépenses liées au matériel et aux instruments de l'écriture. Pour autant, la part de l'écrit dans la pratique politique et administrative erfurtoise reste étonnamment faible si on la compare à d'autres villes de l'Empire – pour ne rien dire des villes italiennes ou provençales, dans lesquelles les sources notariées sont extrêmement développées[1]. S'agit-il d'un problème dans la conservation des archives, dont on sait qu'elles souffrirent largement lors de la destruction de l'Hôtel de ville ? Outre qu'il est impossible d'évaluer les pertes réelles, cette explication évacue trop rapidement la question des pratiques de l'écrit et il semble un peu trop confortable de penser qu'on a tout eu, et presque tout perdu. Pourquoi, en outre, aurait-on conservé seulement deux livres de comptes et les registres des lettres envoyées ? L'archiviste préoccupé du sauvetage des archives, à la fin du XIX[e] siècle, n'aurait-il pas conservé en priorité les monuments de la politique du Conseil que sont les registres de délibérations[2] ? Les sources disponibles doivent au moins inciter à interroger les pratiques et la spécificité erfurtoises.

On peut rappeler en premier lieu que l'usage des tablettes de cire s'est très longuement maintenu dans la ville : les sources ainsi produites sont naturellement plus fragiles que le papier, à plusieurs titres. Elles se brisent facilement : si l'on sait qu'elles ont longtemps été utilisées à Erfurt, on en a peu, et abimées. De plus, le matériau est réutilisable et les tablettes étaient donc périodiquement refondues. Le parchemin peut certes être gratté et réutilisé, mais ce n'est pas le cas du papier qui assure donc une permanence plus grande de ce qui y est inscrit.

Mais au-delà de ces éléments concrets de la pratique archivistique de la ville, c'est aussi la force réelle de la culture de l'écrit que l'on peut interroger. Si l'on considère que les archives de la chancellerie avaient avant tout une visée pratique destinée à soutenir la mémoire du Conseil et la précision de cette mémoire, alors on est bien obligé d'admettre que n'y entraient que les éléments qui devaient être précisément connus et excédaient la mémoire humaine, moins d'ailleurs la mémoire de l'individu que la mémoire du groupe dirigeant.

[1] Sur des corpus d'archives dans des villes impériales : Dominique ADRIAN, « La politique et ses traces », art. cit.,

[2] En conformité avec les intérêts de l'historiographie allemande de cette période, centrés sur la chronistique, les textes normatifs et l'activité des Conseils.

C'est ce qu'affirmèrent les conseillers lors de la révolte de 1509 : ils refusèrent de présenter les livres de compte à la commune, et tentèrent de temporiser en affirmant que les comptes n'étaient de toute façon pas tenus à l'écrit :

> Da nun die Sache 14 tage gestundt, Und Kein aufheben, noch ende war, Und auch keine Rechnung angehaben ward, Und man die erwelten Menner mit einem Rathe der rechnung haben handeln wolten, so sprach ein Rath zu den erwelten Männern, ein Rath hette alle Jar dem andern Rath berechnet, also dasz ein Rath daran ein genuge gehabt hette, darumb wolte ein Rath kein ander Rechnung thun, da sprachen die Männer Lieben Herren, Uns hatt eine Gemeine befohlen, wir sollen euch sagen, wollet ihr nicht mit gute berechnen, so musset ihr mit Ungute, das sagen wir euch[1].

La composition du Conseil d'Erfurt changeait en effet tous les ans : le Conseil sortant, semblaient dire ces conseillers anonymes, transmettait ainsi les informations nécessaires à la gestion de la ville au nouveau Conseil sans qu'on eût recours à l'écrit. Certes, ces affirmations sont à nuancer : les conseillers finirent par présenter des comptes, et les archives actuelles montrent bien que les comptes étaient aussi enregistrés par écrit. De plus, il s'agit peut-être ici de camoufler une négligence en la présentant comme une pratique de gouvernement fondée sur l'oralité. Cependant, la faible conservation des comptes pour le XV^e^ siècle est peut-être justement un indice en faveur de cette relative faiblesse de l'écrit dans l'administration erfurtoise : il est tout à fait possible que ce fût le moment où l'écrit entra dans les habitudes et les pratiques de la gestion ordinaire de la ville, et ne restât plus réservé à l'écriture des statuts et libertés urbains ni à une communication vers l'extérieur. L'écrit devint ainsi un instrument de circulation de l'information au sein du groupe, qu'il soit restreint (les conseillers) ou plus large (la commune)[2]. La réponse des conseillers n'était peut-être pas qu'une façon acceptable de refuser l'accès aux documents par la commune – ce qui d'ailleurs ne fut pas accepté – mais on peut aussi décider de croire les conseillers lorsqu'ils insistaient sur l'importance de la transmission orale, lors du changement de Conseil mais également lors des réunions de chaque Conseil. De fait, on n'a pas conservé à Erfurt les registres de délibération du Conseil : tout se passe comme si le Conseil ne parlait jamais autrement que d'une seule voix. Ce qui compte était la décision prise, non le processus y aboutissant.

[1] Chronique Kelner, f. 133. « Comme la chose durait depuis 14 jours et qu'il n'y avait ni suspension ni fin, et aussi qu'aucun compte n'était apporté, et que les délégués élus dans les quartiers voulaient discuter des comptes avec un Conseil, alors un Conseil dit aux délégués qu'un Conseil avait tous les ans fait les comptes pour l'autre Conseil, donc qu'un Conseil avait ainsi toujours su assez, et donc un Conseil ne voulait pas faire d'autres comptes. Alors les hommes dirent : 'Chers messires, la commune nous a ordonné de vous dire que si vous ne voulez pas lui rendre correctement des comptes, alors vous devez compter sur du vilain, nous vous le disons.' ». La manœuvre fut peu efficace, pour ne pas dire contre-productive.

[2] La publicité de l'information était cependant strictement encadrée et soumise à une temporalité précise. Ainsi les conseillers de 1509 refusèrent-ils aussi de présenter les comptes au prétexte que cela ne se faisait qu'une fois l'an. 5-100/4, f. 265.

L'écrit était une source de savoir. La communication de ce savoir était aussi interne au groupe, lors de la discussion des affaires. Mais la confiscation de l'écrit servait aussi la conservation du pouvoir décisionnel au sein d'un groupe. La préservation des secrets de la ville allait de paire avec la préservation d'une autorité, d'une position de suprématie. La mémoire de la ville était la mémoire collective de tous par quelques-uns, une « mémoire collective sans mise en œuvre collective »[1]. Les revendications des émeutiers de 1509 s'expliquent aussi par la volonté des exclus de l'organisation mémorielle, ceux qui se pouvaient que recevoir la mémoire dont ils devaient se souvenir, de participer à l'élaboration de cette identité cachée, pas simplement à sa version publiquement démontrée lors des processions.

L'écrit apparaissait donc comme un risque que le savoir politique sortît du Conseil et que la commune dans son ensemble y participât. L'écrit fut d'abord moins un instrument de gouvernement qu'un instrument de légitimation et l'affirmation d'un système de valeurs politiques et juridiques. Bernhard Kirchgäßner l'a étudié pour Constance : le recours à l'écrit se développa dès lors que le régime passa des mains des patriciens à celles des métiers. L'exercice du pouvoir par les patriciens se fondait avant tout sur un droit coutumier, alors que les métiers fondèrent leur justice et leur autorité sur des textes législatifs et normatifs écrits et régulièrement répétés[2].

Les conseillers erfurtois et leurs protonotaires avaient développé à la fin du Moyen Age une *memoracy* particulière[3], très différente de ce que l'on connaît pour l'Italie, et également assez éloignée des pratiques des grandes villes allemandes.

L'écrit y était important, et tellement important qu'il restait strictement contrôlé. Mais l'oralité gardait encore un poids très fort, et jouait un rôle central dans la prise de décision et la transmission du passé. L'importance de l'écrit n'était pas encore celle d'une pratique centrale et incontournable mais restait celle au contraire d'une pratique qui, si elle n'était plus rare, ne s'était pas encore totalement imposée hors des champs où elle

[1] Olivier RICHARD, *Mémoires bourgeoises*, *op. cit.*, p. 211.
[2] Bernhard KIRCHGÄßNER, « Zur Frügeschichte des modernen Haushalts. Vor allem nach der Quellen der Reichsstädte Eßlingen und Konstanz », in Erich MASCHKE, Jürgen SYDOW (dir.), *Städtisches Haushalts- und Rechnungswesen*, Sigmaringen, Thorbecke, 1977, p. 9-44, ici p. 10-12.
[3] Le terme de *memoracy* est formé à l'exemple de *literacy* et *numeracy*, les capacités à manier l'écrit et les chiffres, soit les capacités à produire, accéder à, lire et comprendre les documents de l'administration et de l'organisation du monde. La *memoracy* est définie par Delphine Gardey comme « le rapport et la fonction de la mémoire, de la trace et de l'archive » (Delphine GARDEY, *Écrire, calculer, classer*, *op. cit.*, p. 182).

était absolument nécessaire – pallier les déficiences de la mémoire humaine, assurer une transmission exacte, parler *in absentia*. Mais on ne constate pas d'inflation documentaire ni conservatoire : l'oubli était encore admis, plus encore, l'oubli et le silence restaient des principes de gouvernement.

Ce qui devait être inscrit et public était avant tout la norme particulière de la ville, exceptionnelle au territoire de l'archevêque de Mayence, ainsi que l'existence d'un bon gouvernement. Les détails du gouvernement devaient être cachés. Pourtant, ce gouvernement fonctionnait aussi largement grâce à un écrit partagé, la correspondance, et à une communication qui n'était pas que circulation des nouvelles, mais aussi mise en scène de la ville.

Deuxième partie

LES ESPACES DE LA COMMUNICATION

Chapitre troisième

Les registres de correspondance : lieux de mémoire, lieux du territoire.

Pour cette thèse, les lettres envoyées par le Conseil d'Erfurt n'ont pas été étudiées indépendamment les unes des autres mais en corpus. Cela permet de suivre des affaires dans toutes les étapes qui en ont été conservées dans la correspondance et d'apprécier ainsi la rapidité ou la lenteur de la résolution des conflits ou de l'échange d'informations et services ; cela permet aussi de suivre les activités de la ville dans le temps long et relativement continu. Mais cela permet également de comprendre les lettres comme un tout véritable en tant que correspondance, et d'étudier le rôle, les spécificités et la place pour le gouvernement urbain de la pratique épistolaire. Et ce d'autant plus que j'ai choisi d'étudier avant tout les lettres telles qu'elles ont été conservées en ville et non telles qu'elles ont été envoyées. Elles sont donc étudiées à deux niveaux : celui de leur contenu, qui indique les actions de la ville, mais aussi celui des modalités de leur conservation, qui montrent la façon dont elles étaient comprises par le Conseil de ville et l'importance qui leur était accordée, de façon absolue et de façon relative par rapport aux autres documents écrits produits en ville.

L'étude non seulement de la correspondance mais des archives épistolaires de la ville permet aussi d'observer les fonctions assignées à l'écrit épistolaire en tant que tel et au sein des archives urbaines. La correspondance et les moyens de la conserver offrent des points d'observation très riches des pratiques scripturaires et de la scripturalité mise en œuvre par une ville, tant vers l'intérieur que vers l'extérieur, ainsi que de la *memorancy* et la mémoire sociale liées à ces pratiques scripturaires. En effet, la correspondance urbaine associe le discours partagé, adressé à un autre, au discours conservé par la ville pour elle-même. La mise en archives des lettres constitue ainsi une réécriture de ce discours épistolaire, non plus fragmenté dans le temps et par destinataire – on n'envoie généralement qu'une lettre à la fois et on n'écrit pas la même chose à tous – mais au contraire formant une totalité où toutes les lettres sont réunies. Les logiques de cet enregistrement ne peuvent être considérées comme allant de soi, ni être rejetées du

côté de ce qui n'existe et n'agit pas, comme si les sources avaient toujours existé, existé sous leur forme actuelle, et existé en tant que sources.

C'est l'objet de ce chapitre, où je me propose d'observer la matérialité de la source afin de voir ce que les registres reflètent des usages et des arts de faire : comment écrivait-on aux autres et pourquoi conservait-on ces brouillons de lettres ? Il s'agit aussi bien d'analyser le processus d'écriture tel qu'il est visible dans les registres, que les raisons de la conservation. La matérialité implique ici moins celle de la lettre elle-même – bien que de rares lettres originales soient insérées dans les registres – que celle du registre de lettres.

Je m'intéresserai donc aux contenant des lettres plus qu'au contenu qui sera l'objet des chapitres suivants, et aux lettres telles qu'elles n'ont jamais été envoyées, ou plutôt telles qu'elles ont été envoyées par la ville à elle-même, à l'attention des futurs conseillers – dans un futur proche ou lointain – par le biais des archives. Paradoxalement, la correspondance dans les registres est moins une correspondance impliquant un autre qu'un portrait de la ville tourné vers elle-même.

I – Conserver et nommer les missives : état des lieux des archives épistolaires erfurtoises

Les archives consultées ne sont pas des lettres, si l'on s'arrête à leur aspect matériel. En effet, les papiers envoyés par la ville n'ont pas été étudiés à proprement parler. Ces missives sont en effet aujourd'hui dispersées dans différents centres d'archives, correspondant aux anciennes puissances à qui les conseillers erfurtois écrivaient. Par exemple, les lettres adressées aux ducs de Saxe sont conservées aux Archives de Thuringe à Weimar[1].

Je n'ai donc pas relevé les sceaux, le papier utilisé ou les éventuels ornements apportés à l'écriture envoyée et vue par le destinataire[2].

En revanche, les archives épistolaires erfutoises invitent à l'étude d'une autre matérialité : celle de la fabrication de la missive et de la mise en forme rhétorique d'un message, d'une part, celle de l'enregistrement d'une parole, de l'autre. En effet, les registres de correspondance contiennent les strates de l'élaboration de la lettre, des ratures, des changements ; par ailleurs c'étaient des outils d'administration et de mémoire dont l'organisation et le classement fournissent des indices sur la représentation que les

[1] THAW, EGA, Registrande G : Erfurter Angelegenheiten.
[2] L'aspect visuel des lettres ne sera abordé que par le biais des sceaux apposés ou non sur les lettres.

élites politiques avaient d'elles-mêmes et de la ville qu'elles étaient chargées de gouverner et au nom de laquelle elles écrivaient.

1 – Les mots pour le dire

L'un des éléments montrant le dynamisme de l'écriture épistolaire de la ville et de ses partenaires est le nombre de mots présents dans les registres servant à désigner ces multiples messages en circulation, et leur fréquence. Comment la lettre était-elle désignée au sein même du texte de la lettre ? Le péritexte est assez pauvre de ce point de vue. On trouve simplement, pour certaines années, le terme de « *litterata* » dans la formule qui introduisait un nouveau millésime. Chaque lettre était ensuite annoncée par son seul destinataire. En revanche, les lettres fourmillaient de termes les désignant, désignant les messages précédents, inclus, annexes ou à venir.

Les *Briefe*

Si l'allemand moderne dit « *Brief* » pour désigner ce que nous appelons « lettre », le haut allemand médiéval et le haut allemand pré-moderne[1] réservaient ce terme en priorité à des documents d'une nature et d'un usage bien différents. Les inventaires des années 1480 et1590 sont riches de « *briefe* ». Il ne s'agissait pas cependant de lettres au sens où nous l'entendons : le document n'était pas destiné à circuler mais au contraire à rester précieusement dans les archives pour témoigner d'un accord, et il n'était pas non plus lié uniquement à une actualité précise et limitée mais valait au contraire pour l'éternité. Son point commun avec la lettre-missive était d'impliquer plusieurs partenaires dans un échange[2]. Le terme « *brief* » désignait avant tout ce que nous appellerions chartes ou actes (*Urkunde*, *Akte*)[3].

Le terme « *brief* » n'était pas lié à un auteur particulier : on trouve les « *Bebstliche bullen und brieffe Sub numero 1* »[4], les « *konigliche und keyserliche brieff Subnumero 2* »[5], des « *mentzische Brieffe* »[6], « *Der fursten brieffe von Sachsen duringen und*

[1] Je traduis ainsi le terme de *Frühneuhochdeutsch* désignant l'état intermédiaire de la langue entre le haut allemand médiéval (*Mittelhochdeutsch*) et l'allemand actuel (*Neuhochdeutsch*), entre 1350 et 1650 environ, dont l'un des témoignages majeurs est la traduction de la Bible par Luther. A Erfurt plus précisément la variante était le moyen allemand oriental (*Ostmitteldeutsch*) et le thuringien (*Thüringer Mundart*).
[2] La caractéristique principale du *Brief* était d'être un document écrit (Lexer).
[3] Irmtraut SCHMID, « Briefe », in Friedrich BECK et Eckart HENNING (dir.), *Die archivalischen Quellen*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2004[4], p. 111-118 ; Franz-Josef SCHMALE *et al.*, « Brief, Briefliteratur, Briefsammlungen », in *LMA*, t. 2, p. 647-682.
[4] « Bulles papales sous le n°1 », f. 2.
[5] « Actes royaux et impériaux sous le n°2 », f. 6.
[6] « Actes mayençais », f. 9.

miessen »[1], les actes concernant chacun des fiefs qui composent le territoire erfurtois[2], les traités d'alliance[3], des actes établis par des bourgeois ou des institutions ecclésiastiques. Ces « *briefe* » étaient parfois décrits dans les inventaires des XV^e^ et XVI^e^ siècles, ce qui permet de les identifier comme des traités ou des chartes[4]. Le terme désignait un écrit formel, souvent donnant un ordre[5]. L'inventaire de la fin du XV^e^ siècle était d'ailleurs intitulé « *Register Uber Die brieffe In dem thorm* »[6] et énumérait des documents dont il donnait la nature juridique précise[7], « *bulle* » et « *gulden bullen* », « *Confirmatorium* » ou « *confirmatio* », « *huldung* », « *kuntschafft* », « *mandat* », « *privilegien* », « *quittung* », « *rescript* », « *reuersal* », « *sagung* », « *schribung* » et « *verschribung* », « *verteidigung* », « *vertracht* » et bien sûr « *brieff* »[8].

« *Brief* » peut donc se comprendre comme un terme générique autorisant un premier degré de définition : tous les documents recensés dans les inventaires sont des « *brieffe* », mais certains voient ensuite leur nature précisée par un autre terme.

Le vocabulaire erfurtois était beaucoup moins riche et nuancé que celui que Laurence Buchholzer-Rémy a relevé dans les productions de la chancellerie nurembergeoise à la même époque. Elle a repéré cinquante-et-un termes formés sur « *brief* » dans les archives de la chancellerie nurembergeoise[9], termes qui désignaient des documents et des actions bien différenciés. Au contraire dans les archives erfurtoises, le terme « *brief* » était rarement composé. On trouve cependant des « *Lehensbrieffe* » et un

[1] « Actes des princes de Saxe, Thuringe et Misnie », f. 11^v^.

[2] Ainsi « *Sub nuo 12 findet man dieser hernach geschrieben brieffe uber ettliche dorfere haldende und zcum ersten vogtie walsleiben Stotterhey und berspleiben* » [Sous le n°12 on trouve ces lettres ci-après écrites, à propos de quelques villages et en premier lieu les avoueries de Walschleben, Stotternheim et Berspleben], f. 21^v^; et « *Item eyn brieff Graff hermanss von Gliechen darInne bekennet er dass dass Capittel zcu sant Seuer dem Rath und der Statt verkaufft hat das halbe teil dess Gerichts zcu Buseleiben und dass ist dem Rathe zcu eigen bekant* » (Item un acte par lequel le comte Herman de Gleichen reconnaît avoir vendu au chapitre de Saint-Sever, au Conseil et à la ville, la moitié du tribunal de Bussleben, moitié reconnue appartenir en propre au Conseil), f. 24.

[3] f. 32^v^ : « *vereynigungsbrieffe der zcweyer Stette Molhuse und Northusen von vil Iaren her, darInne vermeldet werdet wie sie sich gein dem Rath zcu Erffurt verschrieben habe[n]* » (traité d'union des deux villes de Mühlhausen et Nordhausen, vieux de nombreuses années, dans lequel il est proclamé comment elles se sont accordées par écrit avec le conseil d'Erfurt).

[4] Une bonne partie de ces actes a survécu jusqu'à aujourd'hui.

[5] Le terme a la même étymologie, « *litera brevis* », que le bref apostolique.

[6] LHASA, Magdebourg, Rep. Cop. 1373a. Le titre est inscrit sur la couverture.

[7] Tout le document est avant tout préoccupé de droit, comme l'explicite l'une des rubriques : « *Iura uber Walszleiben Elxleiben Wandeszleiben* » [questions juridiques concernant Walschleben, Elxleben, Wandersleben [trois localités du territoire erfurtois tenus en fief des comtes de Gleichen], f. 23.

[8] Bulle et bulle d'or, confirmation, hommage, brevet, mandat, privilège, quittance, rescrit, récit, écrit, ordonnance, défense, traité, acte.

[9] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux..., op. cit.* Voir aussi Rudolf WENISCH, « Aus dem Wortschatz der Nürnberger Ratsbriefbücher des 15. und 16. Jahrhunderts. Eine Anregung zur systematischen Sammlung und kritischen Beleuchtung der älteren Nürnberger Amtssprache », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte Nürnbergs,* 46, 1955, p. 140-261.

« *consensbrieff* »[1], actes liés à la circulation des biens fonciers et à la construction du territoire erfurtois ; des « *orfridsbrieffe* »[2] qui permettaient de garantir la sécurité dudit territoire ; des « (*Wider*)*kaufsbrieffe* », portant sur des rentes, et un « *scholt brief* »[3], lui aussi lié à la vie économique ; un « *aplas brieff* »[4] enfin, et un « *Rathusbrieff* »[5], où le préfixe indiquait à la fois le lieu d'établissement de l'acte, l'autorité dont il émanait et l'objet de l'acte, puisqu'il s'agissait de rentes sur des vicairies de l'Hôtel de ville[6].

Le « *brief* » n'était donc pas un instrument de correspondance. Il implique néanmoins une situation de communication puisqu'il vise à transmettre un ordre par le biais de l'écrit. Il ne met pas en lien seulement deux personnes, l'émetteur et le destinataire, mais trois ou plus : l'émetteur de l'acte, le bénéficiaire de la ou des disposition(s) et ceux à qui l'acte sera montré et qui devront exécuter l'ordre. C'est en définitive à ceux-là que l'auteur du *brief* écrit, plus peut-être qu'au bénéficiaire[7].

Lorsqu'il était fait référence aux objets échangés dans la correspondance, que ce fussent la lettre envoyée, une lettre antérieure du ou au même correspondant ou une lettre d'un tiers, les termes utilisés étaient « *missive* » (missives), « *schrift* » (écrits), « *copyen* » (copies de lettres, servant de preuves ou d'annexes), *cedula* et *inserata* qui permettaient d'ajouter des informations annexes (des listes de biens volés, par exemple) ou complémentaires (comme des extraits d'une autre correspondance).

Les termes de la correspondance

Une « *missiv* » et un « *brief* » étaient donc des pièces différentes : le second n'avait pas vocation à poursuivre un échange mais au contraire à figer le résultat de tractations

[1] Accord de l'abbé de Fulda pour la vente de Grossen-Sömmerda au Conseil par Henri de Schwarzbourg en 1418, f. 58.

[2] f. 34 : « *Orfridssbrieff friderich hoffemans Buchszmeister und ander urfidessbriffe findet man in disser schatteln* » (On trouve dans cette boîte la caution juratoire de Friedrich Hoffeman Maître d'artillerie et d'autres lettres de paix) ; f. 37v : « *orfehede der studenten* » (caution juratoire des étudiants). Sur les cautions juratoires, voir Marie-Noëlle DRION, « Urphede », in Christophe DUHAMELLE et Falk BRETSCHNEIDER (dir.), *Les mots du Saint-Empire*, en ligne : http://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire/urphede.

[3] f. 39v. Lettres d'achat ou de rachat, lettre de créance.

[4] f. 37v : « *aplas brieff uber nuses und Smedestetten* » (indulgences pour Neuss et Schmidstedt [deux paroisses situées sur le territoire erfurtois]).

[5] f. 37 : littéralement acte de l'Hôtel de ville, soit un acte du Conseil passé à l'Hôtel de ville.

[6] « *Rathusbrieff wiset uff vier schogk und xxiii phundt zcinses zcu zcweyen vicarien uff dem Rathusz gehorend die er heinrich von daszla ettwan das Rathus prothonotarius gestifft hat* » (Lettre de l'Hôtel de ville à propos de la rente de 4 *schocks* et 13 livres sur deux vicairies appartenant à l'Hôtel de ville, fondées dans l'Hôtel de ville par messire Heinrich von Daszla protonotaire).

[7] Joseph MORSEL, « 'Brief' und 'schrift' : Überlegungen zu den sozialen Grundlagen schriftlichen Austauschs im Spätmittelalter am Beispiel Frankens », in Ludolf KUCHENBUCH (dir.), *'Textus' im Mittelalter : Komponenten und Situationen des Wortgebrauchs im schriftsemantischen Feld*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2006, p. 285-321.

qui, elles, pouvaient être tues et donc oubliées. C'est aussi ce qui explique que les lettres de conduit aient été nommées des « *geleitsbrieffe* ».

En effet, le conduit était l'expression d'une force juridique et d'une autorité politique, contrairement à la missive qui n'était qu'un message, émanant certes d'une autorité politique et se réclamant du droit, mais n'en étant pas l'expression et ne portant pas l'efficacité du document juridique. Le conduit était une affirmation alors que la missive était une suspension de l'actualité pour faire place à des propositions. Elle autorisait le désaccord et l'existence simultanée de potentialités contradictoires, alors que la rupture du conduit n'entraînait pas la poursuite du dialogue mais une réaction militaire et juridique.

Le terme le plus fréquent pour désigner les lettres était « *schrift* ». L'acte d'écrire était d'ailleurs rappelé avec insistance dans les lettres. Le verbe écrire, « *schreiben* », revient fréquemment et apparaît aussi par le biais des noms qui en découlent : les lettres étaient des « *schrift*[*e*] », des « *verschriebung* », elles avaient été « *geschrieben* » ou le partenaire avait lui-même « *geschrieben* » à Erfurt. Les variations restaient limitées mais les occurrences sont très nombreuses : on les trouve quasiment dans toutes les lettres qui faisaient référence à d'autres lettres.

La production de la lettre était donc évoquée de façon très concrète dans le message même : la correspondance appartenait bien au monde de l'écrit même si elle était dite ou complétée par le messager, même si elle était le résultat d'un processus oral.

La lettre n'était jamais le simple substitut à une conversation ou à un débat oral, comme le montre aussi le fait qu'*in fine* la lettre visait à provoquer ce débat oral et la rencontre, en fixant une diète dont le déroulement n'était pas transcrit ou du moins n'a pas été conservé : la résolution des affaires évoquées dans la correspondance nous échappe et n'est perceptible que par l'absence de suite écrite. Après un certain nombre de lettres, les conflits disparaissaient des registres et étaient remplacés par d'autres « *causae* » ; ils avaient donc été résolus à la satisfaction des parties[1], sans qu'on connaisse le processus de résolution ni la décision.

Ces documents cependant ont pu exister, dans d'autres lieux et selon une autre temporalité. Il est possible que les actes fixant les termes d'un accord aient été remis aux protagonistes, et aient alors été conservés, au moins un temps, dans des archives privées[2]. Il est tout aussi possible que ces transcriptions de négociations n'aient eu qu'une durée de

[1] Ce qui n'excluait naturellement pas que des difficultés ressurgissent, comme on en voit lors des conflits frontaliers, jamais résolus de façon définitive. Voir chapitre 5.

[2] Les archives privées conservées aux Archives municipales d'Erfurt sont peu fournies pour le Moyen Age et sont principalement constituées d'actes de vente ou échange de biens fonciers et immobiliers.

vie limitée, comme le montre la mention d'une de ces minutes, qui survivait encore dans l'inventaire de la fin du XV[e] siècle mais n'est plus repérable ensuite : l'une des boîtes contenait un « *brieff wie zwischen Graffen Adolff auch Graffen Sigismund zcu Glichen und dem Rath zcu Erffurt uff dem tage zcu fulda verhandelung gescheen ist* » qui n'apparaît plus dans l'inventaire établi un siècle plus tard[1].

Quant à « *copyen* », il désignait exclusivement ce qu'il a bien l'air de désigner : la copie d'une autre lettre, Erfurt conservant l'original mais enrichissant son discours d'une preuve ou d'une mise en contexte[2]. Les conseillers erfurtois pouvaient aussi demander la copie d'une lettre extérieure[3]. Ces copies permettaient de faire circuler l'information, et de faire circuler une information fiable et vérifiable à l'intention des partenaires de la ville – qui renforçait ainsi son crédit – tout comme de la ville elle-même – qui se tenait au courant des évolutions d'une affaire pouvant impliquer des tiers. Le vocabulaire n'est pas seulement celui de l'envoi (« *schreiben* », « *antworten* », « *schicken* » ou « *senden* ») et de la réception (« *bekommen* » ou « *empfangen* », « *lesen* », « *verstehen* ») mais aussi celui de la transmission (« *übersenden* », « *weiterschicken* »). Au réseau des écrits directs se superposait un réseau de rediffusion et d'écrits indirects qui contribuait aussi à former l'information tout autant qu'à nouer des liens d'amitiés et de politique.

Il faut distinguer ces copies sans valeur juridique des « *transcript* » mentionnés dans les inventaires, qui dupliquaient un acte (souvent un octroi de privilège) pour faire preuve, et devaient à ce titre être précieusement conservés. La lettre avait d'abord une simple fonction d'information.

Ces copies ne figuraient pas dans les registres et les originaux ont probablement été perdus pour la plupart, Erfurt conservant surtout les lettres envoyées[4]. Ces copies

---

[1] « Item un acte décrivant les négociations entre les comtes Adolphe et Sigismund de Gleichen et le conseil d'Erfurt lors de la diète de Fulda », LHASA, Magdebourg, Rep. Cop. 1373a, f. 27. Il s'agit probablement d'une assemblée impliquant uniquement les comtes et la ville, pour le règlement d'un conflit, plutôt que d'une diète d'Empire (la ville n'ayant pas pu participer à la diète convoquée en 1157 par Frédéric Barberousse, ne disposant pas alors d'un Conseil de ville). Fulda, ville ababtiale aux confins de la Hesse, de la Thuringe et de la Franconie, était régulièrement choisie comme lieu de rencontre pour le règlement des conflits.

[2] Ainsi les conseillers erfurtois envoyèrent-il en 1475à leur officier de Kapellendorf la copie d'une lettre de plainte envoyée par le duc de Saxe, de façon à ce que le capitaine pût se renseigner sur les faits incriminés (« *daz werdet ir hier ingelegten copien vorneme[n]* »). Quelques jours plus tard, ils transmettaient la copie d'une lettre d'accusation contre l'un de leur bourgeois, et la copie de la réponse dudit bourgeois, au comte Sigismond de Gleichen pour que ce dernier intervînt en faveur du bourgeois erfurtois. 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 10 et 10[v].

[3] Toujours en 1475, les conseillers écrivaient à Guillaume de Saxe à propos d'un bourgeois d'Erfurt attaqué et emprisonné, et en faveur duquel le Conseil d'Erfurt demandait l'intervention du duc de Saxe. Il demandait que le duc lui envoyât la copie de sa lettre d'intervention. 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 7-7[v].

[4] *Cf. infra*. Un travail très long dans les archives des différents correspondants d'Erfurt aurait peut-être permis de retrouver la trace de certaines de ces missives fantômes. Préférant me concentrer ici sur l'usage des lettres par Erfurt et sur un discours proprement urbain, je n'ai pas tenté d'exhumer ces éventuelles lettres au hasard des archives urbaines, régionales, ecclésiastiques ou privées.

appuyaient la référence à une lettre émanant d'un autre partenaire intéressé à l'affaire traité par la lettre : jointe à l'envoi, elles introduisaient un discours extérieur à la ville que cette dernière s'était approprié par la copie, et dont elle contribuait à poursuivre la circulation. Une copie, pour conserver sa valeur et atteindre son but, devait être l'exacte réplique de l'originale, ce que soulignait l'adjectif « *glaubwürdig* » (fiable) apposé parfois au nom. Ainsi dans une lettre adressée en 1479 à Breslau, à propos d'une contestation émise par des marchands de Görlitz qui refusaient l'usage des poids et mesures d'Erfurt, la ville rappela-t-elle que c'était bien ses unités qui devaient être utilisées et joignit à son envoi les documents qui l'attestaient, de façon à convaincre les négociants lusaciens : « *Bitten uch mit den von Gorlitz darinnen zubeflieszingen, solleche schrieffte lasszen zubesichtigen und gloupwirdige Copien davon bei uch zubrengen* »[1].

Ces trois termes de « *missiv* », « *schrift* » et « *copyien* » mettaient ainsi en valeur trois caractéristiques de la communication : un système d'abolition des distances par l'envoi de messagers, un système écrit, un système reproductible – la circulation pouvait dès lors dépasser les partenaires initialement impliqués pour étayer une demande ou prouver une assertion.

Le vocabulaire de la correspondance insistait donc à la fois sur la spécificité des objets et sur l'importance de l'écriture. Les termes désignant l'écrit étaient variés et non interchangeables : l'écrit possédait une efficacité particulière dont la force, les domaines d'expression et la place juridique étaient définis par la mise en forme, d'où découlait un nom particulier.

L'échange épistolaire était composé de « *missive* »[2]. Le choix de ce mot soulignait nettement la caractéristique majeure de la communication épistolaire : ce sont des documents qui circulent, qui sont émis – *missiv* vient, comme l'équivalent français, directement du latin *missus*, envoyé. La communication épistolaire est une communication en l'absence de l'autre et déplacée, dans l'espace et dans le temps. C'est une forme d'échange toujours à retardement puisqu'il faut y inclure le temps de transport de la lettre. L'écrit permet que les débats, ou tout simplement l'échange, se déroulent en des lieux différents et des temps différés. La correspondance est donc aussi un processus spatial de création d'un lieu original où peuvent se rencontrer ceux qui sont éloignés, grâce à la juxtaposition des discours ; c'est également un processus temporel de création d'un temps hors du temps où l'on peut toujours relire les arguments et revivre le débat.

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 371 : « [et nous] vous prions de vous occuper de cela avec ceux de Görlitz, de leur montrer cet écrit et de prendre avec vous les copies fiables ».

[2] Dont l'usage ressort avant tout du domaine de la correspondance (c'est la lettre envoyée, *Sendbrief*) mais peut aussi revêtir un sens plus juridique de « lettre de confirmation » (*Beglaubigungsbrief*).

La correspondance elle-même est un enregistrement ; les registres en gardaient la trace dans le lieu d'émission.

Un dernier type d'écrit était évoqué dans les registres de correspondance : les « *cedula* », souvent désignées comme « *cedula inserata* » pour montrer leur aspect annexe, second, et qui figuraient dans plusieurs lettres décrivant les dommages causés à des marchands erfurtois. Les cédules étaient soit des informations ne relevant pas de l'objet principal de la lettre, mais intéressant le même destinataire et envoyées par la même occasion, soit, et très majoritairement, des listes de biens détériorés ou volés, avec leurs valeurs, et dont le marchand demandait le remboursement ou le retour. Les premières commencent généralement par « *auch* » (aussi), ce qui souligne le caractère d'ajout du propos, qui prend l'aspect et la fonction d'un *post-scriptum*. La ville économisait ainsi le coût d'un envoi. C'est ainsi le cas pour une lettre non datée de 1428 envoyée au landgrave de Thuringe. La lettre porte sur un conflit entre bourgeois d'Erfurt et bourgeois de Thuringe, mais la cédule réagit à ce que le landgrave avait écrit « *In eyne andern briefe um[m]e eynen buchsemeister* » qu'il voulait emprunter à la ville[1]. Ces cédules pouvaient donc aussi être des moyens pour la ville de faire preuve de bonne volonté dans une affaire secondaire pour obtenir la bonne volonté du partenaire dans l'affaire principale exposée par la lettre – les Erfurtois acceptèrent en 1428 d'envoyer le soldat à Weimar auprès du landgrave.

Les secondes étaient des pièces jointes, des justificatifs précisant la demande du conseil, qui n'était dans le premier temps, celui de la lettre, que très générale et centrée sur l'essentiel : rendre la liberté et les biens volés. Le 17 janvier 1456, le Conseil écrivait ainsi au landgrave Louis de Hesse à propos d'un bourgeois erfurtois, Hans Kunczel senior, attaqué sur les routes par un certain Hermann Reszmesser qui l'avait dépouillé de ses biens et avait emporté ses chevaux[2]. Le détail des biens volés n'était pas donné dans la lettre, mais était « *in diser ingeslosse[nen] czedil v[or]czeichent* »[3]. La cédule était aussi enregistrée dans les *Libri* et se présentait comme une suite d'items :

> Item iii schock xv g[roschen] an gereitschaft Ite[m] vi zelen da die pherde ane czyhen Item eyn messer von eyn schogk und eynen gortel Item eynen nuwen

[1] « dans une autre lettre à propos d'un expert militaire », 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 25. On peut citer aussi une lettre du 1er septembre 1438 au Conseil de Francfort, portant sur la résolution d'un conflit entre bourgeois, qui est accompagnée d'une « *cedula inserata* » commençant par « *Ouch* » et portant sur le conduit demandé par des Erfurtois pour se rendre à la foire de Francfort et refusé par les Francfortois, 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 212v ; ou encore une lettre non datée de 1452 au duc Guillaume de Saxe portant sur la faide entre Heinrich von Hayne et les von der Sachsen, bourgeois d'Erfurt : le Conseil y ajoute une cédule portant sur deux autres bourgeois retenus pour d'autres affaires. 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 304v.

[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 396.

[3] *Ibid.* : « décrit dans cette cédule jointe ».

satel von xii nu[wen] g[roschen] Item iiii pherde der sind ym drie wederworden, und an deme verde das er umb xii sex[...] gekouft habe sie im eyn bosze gule[1].

Dans ce cas le Conseil transcrivait des informations données par un bourgeois. Ce discours était intégré au discours politique légal : il était autorisé, il pouvait être dit et communiqué, parce qu'il était accompagné et introduit par un message produit par le gouvernement urbain. Le terme cédule renvoie d'ailleurs à une demande écrite faite par un magistrat ou une assemblée[2]. Cela montre l'imbrication des demandes privées et des demandes officielles et légales, investies d'une autorité publique qui débordait sur les cédules par le fait qu'elles émanaient d'une plume conseillère et étaient enserrées dans une missive cachetée au moyen du sceau urbain.

Le discours épistolaire était donc un discours souvent augmenté de paratextes[3] qui explicitaient et affermissaient les positions exprimées par la ville dans ses missives. Celles-ci n'offraient pas un discours linéaire : elles réunissaient des discours différents qui n'étaient pas tous mis bout à bout dans une succession logique, mais juxtaposés de façon à ce que le lecteur pût interrompre la lecture du message erfurtois pour y associer au besoin les messages complémentaires joints. La missive commençait par recomposer des événements passés de façon chronologique et linéaire, mais y associait souvent des documents qui n'étaient pas, eux, résumés et lissés, mais livrés en entier et en parallèle au message de la lettre. Ils étaient trop importants pour être rapportés. Plus exactement leur *littéralité* était trop importante pour disparaître, puisque c'était aussi cette littéralité de l'acte qui en faisait la valeur. Les scribes erfurtois anticipaient également la lecture du destinataire et prévoyaient l'usage qu'il ferait de textes complémentaires envoyés en annexe.

En ce sens, l'articulation des textes proposée dans les envois du Conseil n'était guère différente des hypertextes actuels : le message de la lettre était bien le produit d'une pratique d'écriture permettant la mise en relation de textes différents, dont les auteurs aussi pouvaient être différents, et parfois associé au message délivré oralement par l'envoyé, et d'une pratique de lecture reposant sur le libre choix du destinataire de lire les textes accompagnateurs, dans l'ordre et au moment qui lui conviendraient, en interrompant ou non sa lecture de la lettre première. Le message n'était pas toujours

[1] *Ibid.* : « Item 3 *schock* 15 sous en argent, item six [équipements] que les chevaux portent, item un couteau valant un *schock* et une ceinture, item une selle neuve de 12 nouveaux sous, item quatre chevaux dont trois lui sont revenus, et pour le quatrième, qu'il avait acheté pour douze *schock*, ils lui en ont fait une méchante rosse »

[2] « *Perrogatio facta ex scripto alicui magistratui, vel societati ad aliquid obtinendum* », Du Cange.

[3] Gérard GENETTE, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.

linéaire mais pouvait être bâti en séquences qui s'éclairaient et se répondaient. La lecture éventuellement faite par le messager pouvait recomposer le message selon la volonté du Conseil d'Erfurt. S'il lisait seul, le destinataire participait aussi à la rédaction du message en ce qu'il l'interrompait et l'enrichissait au moment de son choix.

Ces usages anticipés dans les pratiques de lecture, et la lecture sinon concomitante du moins parallèle et très rapprochée de plusieurs textes ne sont donc en rien typiques des technologies modernes[1] ; simplement l'arborescence de liens n'était que de papier, d'encre et parfois de voix humaine, et la production du sens ne se faisait pas sur une machine mais par la manipulation de plusieurs objets. L'émetteur proposait ainsi la mise en relation de plusieurs objets et de plusieurs discours, que le destinataire réalisait pleinement à chaque lecture. Le message était ainsi tributaire des pratiques de lecture du destinataire, inscrit dans un contexte social. L'émetteur jouait aussi un rôle de passeur en transmettant un texte extérieur ; le rôle des conseillers d'Erfurt s'en trouvait renforcé, puisqu'ils permettaient ainsi d'accéder, à partir de leur message, à une parole extérieure. Concrètement, ils jouaient leur part dans la transmission régionale ou supra-régionale de l'information ; symboliquement, ils acquéraient un rôle de pivot dans la distribution de la parole, rôle qui ne différait guère du rôle de tous les correspondants, certes, mais qui les plaçait au même niveau dans l'économie générale de la correspondance et, dans le temps bref et provisoire de chaque missive, à un niveau supérieur d'information. La correspondance reposait largement sur ces modalités de circulation et de mise en relation, même si l'échelle et la publicité (au sens habermassien) en était bien plus réduites.

L'envoi pouvait rassembler plusieurs documents liés entre eux par un système de renvoi et non fondus en un seul texte. Le message se composait donc de plusieurs strates polyphoniques[2] qui en faisaient la complexité et la richesse. Les envois ainsi constitués croisaient alors le contexte bref de chaque pli, le contexte plus large du réseau de correspondance et le contexte social de la lecture du pli. Le réseau formé par la correspondance se retrouvait régulièrement au sein même de cette correspondance : au réseau des partenaires répondent, dans certains échanges, des réseaux plus circonscrits de textes.

Les objets envoyés eux-mêmes n'étaient pas linéaires puisqu'en cas de locuteurs multiples il y avait plusieurs feuilles dans le même envoi. Le discours et sa présentation

[1] Jean DAVALLON, Yves JEANNERET, « La fausse évidence du lien hypertexte », *Communication et langages*, 140, 2004, p. 43-54 ; Christian VANDENDORPE, *Du Papyrus à l'hypertexte : essai sur les mutations du livre et de la lecture*, Paris, La Découverte, 1999.

[2] Jean DAVALLON, Yves JEANNERET, « La fausse évidence du lien hypertexte »,art. cit., p. 53.

matérielle pouvaient donc être rompus au profit de la précision et de l'enrichissement, de l'augmentation, du message. Les registres en revanche ne présentent pas cet aspect puisqu'ils ne comportent aucun élément d'indexation ou de repérage pour faciliter la circulation dans les textes et leur utilisation ; en outre les copies sont mentionnées dans le texte des missives mais ne sont pas recopiées dans les registres.

Les lettres antérieures auxquelles il était fait référence étaient au contraire rangées dans différents lieux des archives municipales : ce qui était rassemblé dans le pli envoyé était éclaté dans l'Hôtel de ville. Les lettres envoyées par la ville étaient les plus proches des registres de correspondance : elles se trouvent quelques feuillets plus tôt dans les registres. Les lettres reçues étaient conservées dans d'autres espaces non définis : l'une des boîtes évoquées dans les inventaires sans doute. Seules les *cedulae* étaient notées avec les lettres les accompagnant, puisqu'elles étaient produites au même moment et expressément pour accompagner la missive. Les *cedulae* suivaient les lettres dans les registres. Elles étaient précédées et annoncées par la mention « *cedula* », et cette disposition indiquait bien leur statut d'annexe dépendant de la lettre.

Les registres de correspondance étaient donc une archive totalisante, reflétant l'image entière d'un monde complexe, dont ils conservaient les lieux, les acteurs, les relations. Ils rassemblaient tant la vie économique que la vie politique, interne et externe, de la ville. Par politique interne je désigne ici avant tout le fonctionnement du Conseil et ses tensions. Les relations entre les groupes sociaux en ville n'étaient que peu présents dans ces registres ; on y voit en revanche la façon dont la norme urbaine était pensée et pratiquée.

2 – Le volume de la correspondance

Les lettres conservées aujourd'hui forment un ensemble qui, pour être fragmenté, n'en est pas moins riche, que l'on considère chaque année isolément – à quelques exceptions près – ou la totalité de la collection pour la période retenue, à savoir des lettres composées en 1427, qui sont les plus anciennes à nous être parvenues, jusqu'à celles de la première décennie du XVI^{e} siècle, moment où une rupture dans l'histoire de la ville (« l'année terrible » de 1509) coïncide avec une interruption dans les archives.

Les lettres reçues

Les lettres reçues par la ville furent conservées de façon très limitée et telles qu'elles avaient été reçues. Elles sont aujourd'hui réunies dans une vingtaine de dossiers, sous la cote 1-1/Ia–11, où elles sont classées par type d'expéditeur, seigneur ou villes, puis par ordre alphabétique d'expéditeur[1]. La conservation va en augmentant lors du XV^e^ siècle ; le dépouillement révèle certes quelques lettres du début du XV^e^ siècle mais surtout des lettres des années 1470 et 1480. La constitution de cette série particulière est le fait des archivistes contemporains. D'autres lettres sont aujourd'hui rangées dans des dossiers portant sur une affaire spécifique, en particulier des dossiers concernant des conflits frontaliers[2].

D'autres villes choisirent de conserver et surtout d'archiver et classer tant ce qui fut envoyé que ce qui fut reçu : c'est le cas de Nuremberg, où l'on trouve deux séries de correspondance, active et passive, ce qui permettait à la ville de disposer en totalité de sa correspondance et de pouvoir constamment se référer au discours de toutes les parties impliquées, elle-même et les correspondants[3]. C'est aussi le cas à Marseille, où les conseillers enregistraient la teneur des lettres reçues, souvent par un résumé des éléments principaux discutés lors des séances, plutôt que par une copie intégrale. En effet les lettres reçues par la ville, au moins leur teneur, étaient notées dans les registres de délibération du Conseil, juste avant la transcription des débats au cours desquels la réponse était élaborée : la parole des autres n'était pas toujours conservée en totalité, et rarement sous sa forme originale, mais elle était intégrée en tant que telle aux archives de la ville. Là encore, les conseillers avaient facilement accès à la totalité des échanges passés, et non seulement à la parole marseillaise[4].

A Erfurt, on ne trouve pas ce type de dispositif. Les lettres reçues étaient sans doute conservées dans l'une des boîtes mentionnées dans les inventaires anciens ; les plus importantes étaient peut-être rangées avec d'autres documents concernant l'expéditeur. On peut ainsi supposer que des lettres étaient placées avec les actes concernant différents espaces ; certaines de ces lettres ont subsisté, réparties dans différents dossiers thématiques ou compilées sous une cote particulière.

L'absence de ces lettres aujourd'hui peut cependant laisser supposer que ces lettres furent jetées par la chancellerie d'Erfurt au fur et à mesure de la résolution de

[1] Ainsi le dossier « l » rassemble-t-il les lettres de l'Ordre teutonique, le dossier « m » celles des prélats ou le dossier « p », en trois volumes, celles des villes et offices (*Ämter*) extérieurs.
[2] 0-0/A/XXXI, n° 1 à 4 ; 1-0/B-III, 24, dossiers n°1 et n°6 ; 1-0/B-XI, dossier n°5 ; 1-1/VI-a, n°33 ; 2-2/1, n°1.
[3] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*, p. 177-183.
[4] François OTCHAKOVSKY-LAURENS, *S'assembler, tenir conseil, enregistrer. La construction de l'autorité municipale à Marseille à la faveur des crises du XIV^e^ siècle (1348-1385)*, thèse de doctorat soutenue le 29 novembre 2014 à l'Université d'Aix-Marseille, sous la direction de Laure Verdon. Voir aussi *infra*.

certaines affaires. Erfurt se conduisait ici comme la plupart des villes de l'Empire dont il nous reste des traces de la correspondance. Elle conservait très soigneusement ce qu'elle envoyait – donc sa propre parole – plutôt que ce qu'on lui disait, contrairement à Nuremberg où les conseillers exigeaient la tenue d'un double archivage, lettres envoyées *et* lettres reçues.

Les lettres envoyées

Ces lettres sont mieux conservées en termes de quantité et de périodes couvertes, même si la transmission n'est pas continue ; plusieurs années sont totalement perdues, d'autres sont fort mal conservées. Les plus anciennes lettres envoyées conservées dans les registres remontent à 1427[1] mais la première moitié du XV^e^ siècle est la plus mal documentée. Les sources sont beaucoup plus abondantes à partir de 1475, même si les séries ne sont pas complètes, comme le prouvent tant le nombre de lettres conservées dans les registres les plus anciens, très inférieur à la moyenne, que les dates de ces lettres qui ne couvrent qu'une petite partie du calendrier. Les registres des années 1427 à 1456 pourraient bien être le fait de notaires postérieurs réunissant ensuite, pour en assurer la conservation, les cahiers ayant subsisté. En effet, on constate dans la seconde moitié du XV^e^ siècle une convergence de facteurs pouvant soutenir cette hypothèse : l'organisation globale des archives est améliorée, et en particulier les registres de correspondance étaient à la fois de mieux en mieux organisés et de plus en plus identifiés comme un ensemble spécifique au sein des archives[2] ; la chancellerie urbaine était de plus en plus perfectionnée et le personnel de plus en plus nombreux ; le Conseil de ville montrait un souci grandissant de l'archive écrite. La ville démontrait ici, à l'aune des villes allemandes en général et des villes territoriales en particulier, une précocité toute relative dans le souci de la conservation des lettres : la conservation des missives remonte, à Nuremberg, aux années 1380[3].

Onze de ces registres ont été consultés pour cette thèse : la série 1a-1a réunissant trois volumes pour les années 1427-1430, 1434-1438 et 1448-1456 ; la série 1a-1b, aussi formée de trois volumes, pour les années 1475-1500, toutes présentes ; la série 1b-1b, dont ont été consultés les quatre premiers tomes, pour les années 1472-1480, 1483-1487, 1501-1506 et 1509-1511. On peut ainsi observer l'évolution de la correspondance sur un

[1] Les traces de l'activité épistolaire du Conseil sont cependant bien plus anciennes : Carl Beyer avait ainsi éditées quatre lettres envoyées dès un siècle avant 1427. Il avait édité les missives alors conservées aux archives de Francfort/Main, dont le Conseil était le destinataire de ces écrits : lettre du 21 août 1337, lettre vers 1350, deux lettres vers 1360, UB II, *Nachtrag*, n°20, p. 833-834, n°26, p. 836, n°30 et 31, p. 840-841.
[2] Voir *infra* .
[3] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux, op. cit.*, p. 178.

XV^e^ siècle légèrement décalé, de 1427 à 1511, moment qui correspond à la pleine expansion politique et économique d'Erfurt avant les troubles des années 1480 qui limitèrent ses pouvoirs politiques et provoquèrent sa quasi-banqueroute ; la période se clôt avec la révolte de 1509. Les séries 1a-1a et 1a-1b rassemblent les *Libri dominorum*, la série 1b-1b les *Libri communium*. Cette organisation sera explicitée plus loin dans ce chapitre.

Ces registres sont de taille variable et croissante au cours du XV^e^ siècle. Le premier registre, incomplet, compte seulement 134 feuillets. Le suivant en contient déjà 215 ; les autres, toutes séries confondues, ont de 236 à 457 feuillets. Cela représente 3 294 feuillets[1] sur lesquels furent consignées les missives envoyées par la ville. Il est plus difficile de compter les lettres en raison de la nature et de la forme des sources consultées. En choisissant d'analyser les registres conservés à Erfurt, j'ai eu accès de façon plus globale aux messages produits par la ville – quitte, certes, à me priver d'éventuelles lettres écrites lors des années perdues à Erfurt, mais qui seraient conservées ailleurs. Mais ce faisant, je n'ai pas accès à ce qu'on appelle lettre, ce qui résulte à la fois d'un message, d'une pratique de communication à distance nécessitant des aménagements concrets et d'une forme spécifique. Or la question de ce qu'est une lettre se pose lorsque l'on veut compter le nombre de lettres envoyées par la ville sur une période donnée. Les lettres barrées, ou assorties de la mention « *non distributa* » ou « *non missa* » ne posent pas de problème : elles sont devenues sans objet dès avant leur envoi et ne sont donc pas comptabilisées, ce qui n'interdit pas d'en étudier la teneur par ailleurs lorsque le texte est complet et lisible. Plus problématique en revanche sont les lettres aux destinataires multiples : doit-on compter le nombre d'objets-missives effectivement envoyés, ce qui revient à compter le nombre de partenaires, ou le nombre de messages différents, ce qui revient à ne compter qu'un contenu ? Le nombre de lettres varie ainsi selon que l'on considère ce qui est dit ou les partenaires impliqués ; le nombre de messages dans les registres ou le nombre d'objets-lettres envoyées à travers l'Empire. La variation n'est cependant guère significative par rapport au total : les messages multiples ne sont pas les plus nombreux et restent relativement peu fréquents.

Les messages identiques envoyés en plusieurs exemplaires ne sont pas répétés dans les registres, où l'on se contentait bien évidemment de copier une fois le message et d'en préciser les destinataires. Cela se faisait de deux façons : ou bien les destinataires étaient tous nommés dans la rubrique, ou bien le premier était nommé et le texte suivi des mentions « *in simili forma ad [...]* » ou « *mutatis mutandis ad [...]* ». Les registres

[1] Respectivement 787 feuillets pour 1427-1456, 1 167 pour 1475-1500 et 1 340 pour 1472-1511.

opéraient ici un processus de réduction du nombre de missives envoyées en n'enregistrant qu'une fois un message délivré à plusieurs correspondants. La réduction n'est-elle pas, en cuisine, l'opération consistant à ne garder que l'essentiel de la préparation ? Mais ici, c'était aussi l'affirmation du primat du message puisque le destinataire est réduit à ce qui lui sera envoyé.

Dans le cas de destinataires multiples annoncés dans la rubrique et l'adresse, il faut aussi noter que certains destinataires pouvaient résider au même endroit, et donc il est possible qu'un seul message ait été envoyé. D'autres au contraire étaient éloignés, et il fallut donc très certainement envoyer deux lettres. C'était le cas en particulier des lettres envoyées aux capitaines des forteresses de la ville ou aux avoués. Tous recevraient les mêmes instructions mais la ville les aurait envoyées en de multiples exemplaires[1].

C'est aussi le cas des lettres envoyées après 1485 à la famille de Saxe, lorsque les fils de Frédéric II (1412-1464) se furent partagé l'héritage de leur père : Ernest et ses descendants conservèrent la dignité électorale, Albert III et ses descendants restèrent ducs de Saxe. Les deux branches adoptèrent des capitales différentes, Wittenberg pour les ernestiniens et Dresde pour les albertiniens. Les deux princes ne résidaient pas à la même cour et les lettres devaient donc être envoyées en double, l'un sachant, d'après l'adresse de la lettre, qu'Erfurt avait aussi écrit à l'autre[2].

Les lettres dont les destinataires sont multiples étaient ainsi de plusieurs types : l'exercice par le Conseil de son autorité unique sur ses agents multiples ou une communication impliquant plusieurs partenaires conscients de la présence des autres. Dans le premier cas, les destinataires étaient subordonnés au Conseil, qui exerçait sur eux son autorité. Les destinataires, et non le Conseil, devaient rendre des comptes. Au contraire, dans le second cas, il s'agissait de partenaires extérieurs à la ville, non soumis à son autorité. Le Conseil les informait doublement : du message même, mais aussi de l'implication des autres destinataires. Le Conseil les assurait aussi de ce que tous avaient bien reçu la même lettre et les mêmes informations.

Certains destinataires en vinrent à former des groupes indissolubles, dont les membres étaient toujours contactés ensemble. Ce n'est pas le cas des princes de Saxe. Mais c'était le cas des officiers urbains dont l'identité individuelle s'effaça progressivement au profit d'une communauté de fonctions, puis, au terme du processus, d'un groupe de lieux comme métaphore de la caractéristique militaire des destinataires et de l'emprise du Conseil sur un territoire. En effet, si une missive individuelle, pour un problème

[1] Ou bien un même messager faisait la tournée des forteresses, comme on le sait pour 1505. *Cf.* chapitre 5.
[2] L'adresse était au pluriel. L'usage d'écrire aux deux princes en même temps commence dès avant 1485 et le partage des biens et titres.

particulier, pouvait être adressée parfois à tel ou tel, capitaine de tel château[1], on note la fréquence accrue dans les derniers volumes des *Libri communium* de l'enregistrement de lettres « *ad castra* », aux châteaux, ce qui insistait sur les prérogatives armées du Conseil et sur l'exercice de son autorité tout en montrant l'homogénéité du territoire et son organisation efficace. Ces châteaux, ou plus exactement ces forteresses, étaient au nombre de cinq, et assuraient la protection du territoire de la ville par la présence d'une petite garnison, d'armes et de constructions défensives[2]. Les hommes qui les commandaient s'effaçaient progressivement dans l'enregistrement des lettres. Dans les registres, la métonymie mettait l'accent sur le contenu de la lettre : cela indiquait le rôle de la lettre comme instrument d'administration et une manifestation du pouvoir militaire de la ville.

Dans la mesure où j'ai choisi d'étudier les registres, et de prendre en compte le contenu des messages autant que les destinataires, je n'ai ici tenu compte que des textes présents dans les registres et effectivement envoyés[3]. Les messages barrés sont exclus, les textes envoyés à plusieurs destinataires ne comptent que pour un – les variations sont du reste minimes[4]. On peut ensuite dresser la courbe des variations par années ; les années mal classées mélangées, ne sont pas indiquées ici. Les résultats obtenus sont présentés dans les graphiques suivants.

Figure 2 : Evolution du nombre de lettres dans les séries 1a-1a et 1a-1b (*Libri dominorum*).

[1] C'est en particulier le cas lors des conflits frontaliers.
[2] *Cf.* chapitre 5.
[3] Il a été procédé à un deuxième comptage, par correspondants, pour l'analyse du réseau de correspondance. Voir chapitre 6.
[4] Des comptages avaient parfois été effectués en marge, au crayon bleu, par un archiviste. Il n'en a pas été tenu compte, dans la mesure où ils intégraient parfois des lettres barrées voire non écrites au-delà de la mention du destinataire. Les chiffres utilisés au chapitre 5 sont ceux des destinataires, ce qui peut expliquer les éventuels écarts.

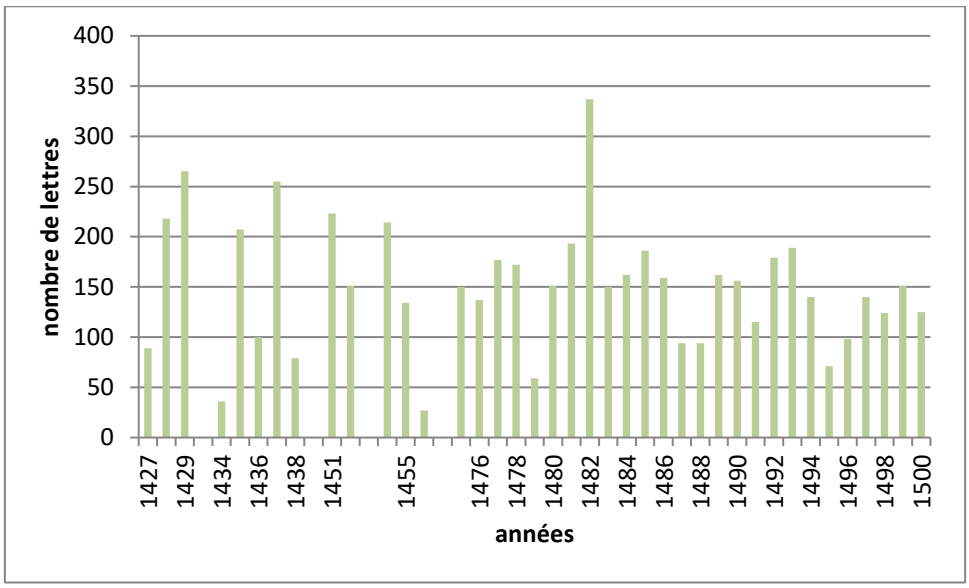

Les premières années sont très mal conservées : il reste peu de lettres pour 1427 ou 1430, ces lettres sont souvent mélangées, mal distinguées déjà par les archivistes médiévaux qui regroupaient parfois des lettres sous une rubrique mêlant deux millésimes. On sait que ces années sont incomplètes par comparaison avec les autres, et car les dates des lettres conservées, lorsqu'elles sont données, ne couvrent qu'une petite partie du calendrier. Les dates étaient cependant souvent absentes – la datation était remplacée dans les registres par un « *etc.* » plus rapide mais bientôt impénétrable – et la présentation très emmêlée des années 1450 montre que l'élucidation de la date devenait difficile à très court terme puisque le personnel de la chancellerie n'était plus à même de réorganiser la série[1]. La séparation archivistique de ces années 1427 à 1456, isolées dans une première série (1a-1a) reflète aussi la rupture chronologique et l'évolution de la qualité de la conservation, en comparaison avec les années suivantes (série 1a-1b). Il est en effet difficile de considérer que des années troublées comme la fin de la décennie 1420, marquée par les guerres hussites auxquelles Erfurt prit une large part[2], n'aient pas vu un échange plus intense de missives. La série 1a-1b contraste nettement avec cette conservation lacunaire : les années 1475 à 1500 y sont totalement conservées dans trois tomes[3], dont le dernier est constitué de deux volumes. La conservation semble exhaustive. On le voit par le nombre de lettres, puisque c'est dans ces volumes que l'on trouve les années les plus riches en lettres ; on le voit aussi par l'ampleur chronologique de la correspondance, puisque les lettres couvrent toute l'année civique, de début février à fin janvier.

[1] La mise en registre est cependant assez peu éloignée de l'écriture des lettres, *cf. infra*.
[2] *Cf.* chapitre 6.
[3] 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, 2, et 3.

La troisième série, 1b-1b, est plus tardive et reste fragmentaire, comme on le voit sur le graphique suivant.

Là encore, certaines années sont visiblement très mal conservées – les 21 lettres de 1506 en sont l'exemple le plus éclatant. Au contraire, d'autres années sont très supérieures à la moyenne. Le pic de correspondance en 1510 s'explique par les troubles internes à la ville, qui obligèrent à écrire très intensément aux divers alliés de la ville, mais aussi à ses opposants[1]. Le faible nombre de lettres pour 1509, année de début du conflit (en juin) est sans doute le reflet d'une mauvaise conservation des lettres de cette année, peut-être liée aux troubles. Il est en effet possible que les conseillers aient détruit des papiers qui leur auraient valu les foudres des protestataires ayant désormais accès aux archives[2] ; il est aussi possible que les tensions à l'intérieur même du Conseil[3] aient provoqué pertes ou destructions. Les raisons de la conservation ou de la perte ne sont pas qu'accidentelles ou pragmatiques : la conservation des archives est aussi porteuse d'enjeux stratégiques, pour la ville comme pour le groupe dirigeant producteur et contrôleur des archives.

FIgure 3 : Evolution du nombre de lettres dans la série 1b-1b (*Libri communium*).

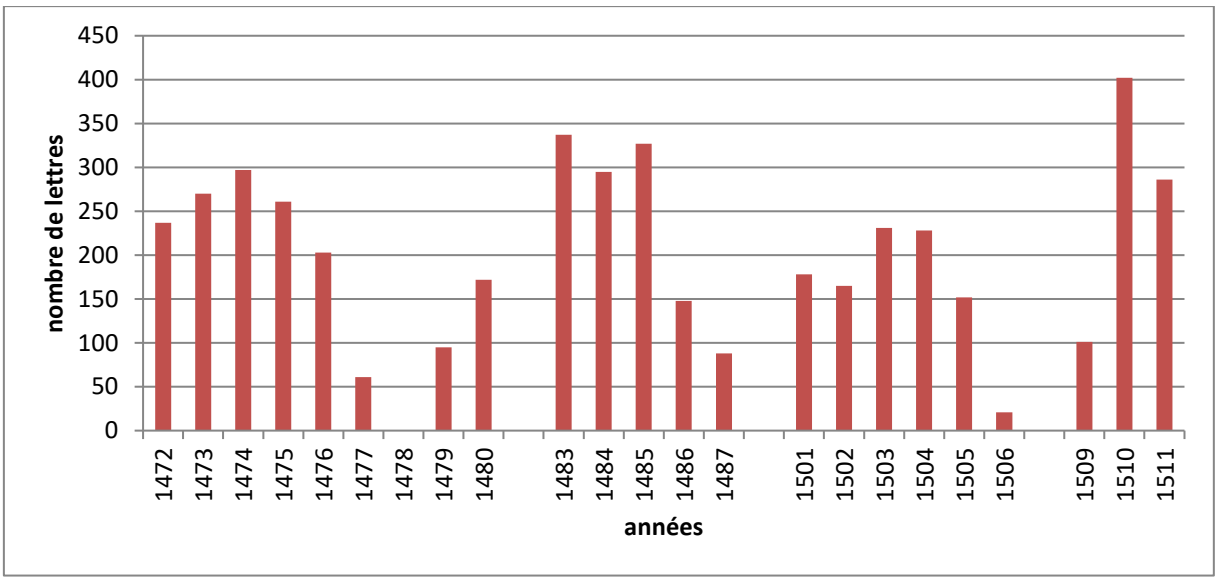

[1] Une partie de ces lettres est publiée dans Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.*
[2] C'est l'hypothèse retenue par l'un des anciens archivistes de la ville, Alfred OVERMANN, « Die Geschichte des Erfurter Stadtarchivs », in *ID.*, *Aus Erfurts alter Zeit*, Erfurt, Verlaghaus Thüringen, 1992 [1948], p. 41.
[3] Le Conseil était principalement divisé entre les anciens patriciens, désireux de solliciter l'aide de la Saxe, et les nouveaux entrants, qui voulaient demander l'aide du seigneur de la ville, l'archevêque de Mayence. Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.* ; Ulman WEIß, « Das Tolle jahr von Erfurt », art. cit.

La totalité des lettres envoyées, aux princes et aux villes, est très rarement conservée. Quelques années, hélas peu nombreuses, pour lesquelles on a conservé tant les *Libri dominorum* que les *Libri communium*, permettent cependant de donner un aperçu de la correspondance globale de la ville dans les années 1470 et 1480.

Figure 4 : Correspondance globale de la ville, conservée pour les années 1475-1480 et 1483-1487.

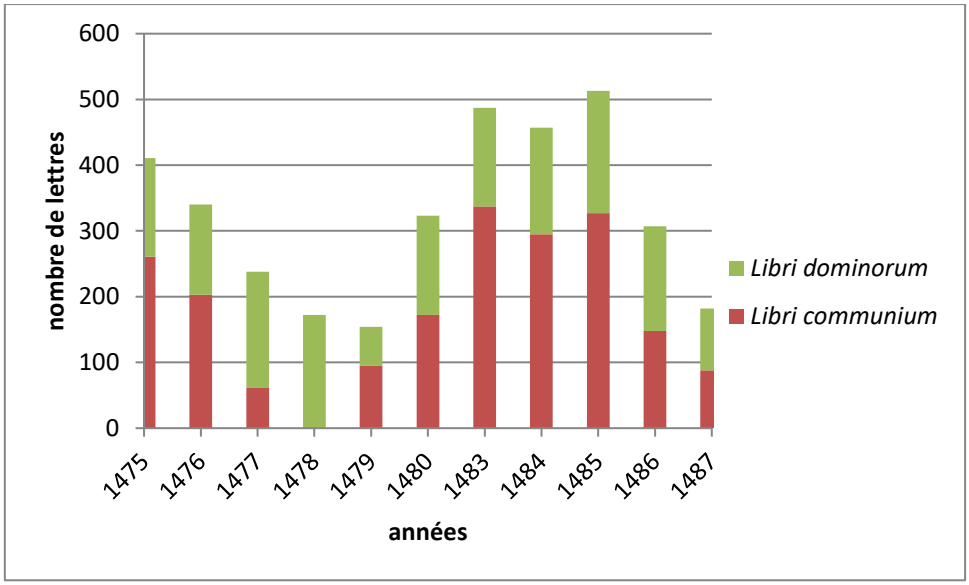

On peut aussi utiliser l'année 1505. On ne possède que les lettres des *Libri communium* pour cette année, mais on dispose en revanche des comptes complets de la ville, qui incluent les dépenses occasionnées par la messagerie[1]. La correspondance se voit aussi dans les coûts, par les traces de l'organisation qu'elle supposait. Les messages sont perdus, mais il en reste, non les négatifs ou les fossiles qui seraient encore lisibles, mais l'accompagnement logistique, avec l'indication des voyages effectués par les messagers ainsi que des destinations auxquels ils se rendaient. Au-delà des 152 lettres conservées il faut en réalité supposer au moins 207 messages délivrés à autant de destinataires ; la part

[1] *Cf.* chapitre 5.

des lettres aux seigneurs, avec au mieux cinquante-cinq lettres, apparaît extrêmement ténue pour le début du XVI[e] siècle, contrairement aux dernières années du XV[e] siècle qui montrent une relative équivalence dans les volumes de la correspondance. Les comptes semblent le confirmer. Les villes territoriales contactées ne sont pas les capitales princières et elles sont ordinairement parmi les correspondants des *Libri communium*. Il s'agit de Weimar, Leipzig, Eisenach, Altenbourg. Les autres destinations indiquées sont en grande majorité quelques villes (Mühlhausen, Nordhausen, Nuremberg) ou les relais de l'administration erfurtoise dans le plat pays. Quelques destinations en revanche sont très certainement l'indice d'une écriture aux seigneurs : Mayence, siège du seigneur-archevêque, Dresde, capitale de la branche albertinienne de la maison Wettin depuis 1485, Tonna et Gleichen, résidences des comtes de Gleichen, ou Beichlingen, cour des comtes du même nom. Au total, ce sont seulement quatorze messages que l'on peut associer de façon sûre à des princes[1]. Il est difficile de tirer des conclusions certaines de ces chiffres : en effet, en l'absence des messages eux-mêmes, l'association d'un lieu d'envoi et d'un destinataire reste souvent une conjecture. De plus l'impossibilité de faire un travail comparable pour les autres années de la fin du XV[e] siècle et du début du XVI[e] siècle rend les comptages trop lacunaires pour être réellement exploitables. Le passage de 178 lettres en 1500 à quatorze en 1505 s'explique aussi difficilement que la chute de 152 à vint-et-une lettres aux villes entre 1505 et 1506 ; le seul hasard de la conservation reste néanmoins une explication un peu rapide.

Même si la prudence impose de supposer l'existence de lettres aujourd'hui perdues, une tendance se dégage assez nettement : une rétractation de la correspondance urbaine à la fin des années 1470, à quoi succéda dans la décennie suivante une augmentation nette puis un retour au volume moyen à la fin de la période considérée. Cette activité plus intense, notamment entre 1483 et 1485, correspond pour la ville à un contexte d'après-conflit avec Mayence et la Saxe et donc à la reprise d'une activité politique et diplomatique après les années de conflits dans la décennie 1470, ce qui a pu restreindre l'activité épistolaire de la ville[2].

Au total, ce sont 4 555 messages qui ont été conservés dans les *Libri communium* et 5 869 dans les *Libri dominorum*, soit un peu plus de 10 000. En raison des cas de destinataires multiples d'un même message, les envois réels étaient un peu plus

[1] Six envois à Mayence, deux à Dresde, deux à Tonna et un à Gleichen, trois à Beichlingen.
[2] Les fluctuations de la correspondance en fonction des destinataires et des motifs seront examinées au chapitre 6.

nombreux. C'est beaucoup moins qu'à Nuremberg, et pas seulement pour des raisons de conservation : la ville franconienne a écrit nettement plus qu'Erfurt.

Cologne en revanche était une épistolière semblable à Erfurt. Pour les années précédant immédiatement les premiers registres erfurtois conservés, la ville libre rhénane envoyait entre 144 et 312 lettres par an. En moyenne, de 1418 à 1424, Cologne envoya environ 200 lettres par an ; ce résultat lissé ne reflète pas les disparités entre les années. Il ne montre pas non plus que, pour la plupart des sept années considérées, la ville envoya moins de 200 lettres[1]. Tout comme pour Erfurt, les variations en quantité s'expliquent par le contexte et les difficultés ou conflits que la ville avait à résoudre. La correspondance colonaise est cependant conservée depuis plus longtemps que celle d'Erfurt : le registre le plus ancien concerne les années 1367-1381[2].

La pratique antérieure de la conservation s'explique aussi par la nécessité plus précoce de gérer un volume nettement plus important. Il y a donc ici une singularité erfurtoise : la ville n'atteignit pas le niveau quantitatif des grandes villes libres – les conseillers de Nuremberg envoyaient jusqu'à plus de mille lettres par an dans la seconde moitié du XV[e] siècle –, mais elle se distinguait nettement de la plupart des villes territoriales, tout comme des petites villes, pour en rester à l'espace impérial. Ainsi, à Bâle, d'une importance démographique seulement légèrement moindre, n'envoyait-on que 121 lettres en moyenne dans les années 1480-1500, contre 325 en moyenne à Erfurt entre 1475 et 1487 (sans 1481 et 1482), années où les deux séries sont conservées[3].

La ville était donc une correspondante très active. Il faudra naturellement analyser le fonctionnement du réseau de correspondance et le contenu des missives ; cela sera l'objet de la deuxième partie de cette thèse. Je poursuivrai ici, tout d'abord, par l'analyse des moyens mis en œuvre pour trier et protéger ces documents.

3 – Pratiques d'archives

[1] Peter HESSE, Michael ROTHMANN, « Zwischen Diplomatik und Diplomatie. Städtische Briefbücher als serielle Schlüsselzeugnisse städtischer Kommunikation im deutschen Spätmittelalter. Die Kölner Briefbücher von 1418 bis 1424 : ein Werkstatt », *Geschichte in Köln*, 52, 2005, p. 69-88, ici p. 84.
[2] *Ibid.*, p. 81.
[3] Les chiffres sont donnés par Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux, op. cit.*, p. 183.

Les *Libri* de correspondance

Matérialité :

La mise en registres est une étape essentielle de la conservation et de la mémorisation, ainsi que de la classification, si rudimentaire soit-elle. Le soin avec lequel les registres devaient être tenus et constitués était souligné dans la *Regimentsverbesserung* de 1510[1], qui insistait sur le rôle des notaires dans la constitution des archives de la ville, lesquelles relevaient d'un processus de transformation des feuilles volantes, d'un côté, et de l'information orale et informelle, de l'autre, en registres qui attachaient ensemble les différentes sources et en assuraient une transmission, et une communication, plus efficaces. C'est le cas pour les comptes, qui sont avant tout les registres des recettes et dépenses[2], ou pour les engagements du Conseil (en particulier les rentes)[3]. On peut

[1] On trouve de nombreuses occurrences de « *Register* » ou « *Buch* » (livre), soit pour en indiquer la tenue, soit pour signaler leur contenu, que les membres du gouvernement devaient s'engager par serment à respecter. Ainsi : « *Was auch also mit wisszenn der vormunden, vor Statuta inn der stadt gemacht, ader uffgerichtet, sollenn In ein sonderlich buch beschriebenn, unnd von allen nachvolgenden Rethen, dorab gehaltenn [...] und nicht verlast wird[en]* » [Aussi donc, les *Vormunden* en ayant connaissance, ce qui est fait ou institué dans la ville sous les statuts doit être inscrit dans un livre spécifique, et conservé par tous les Conseils suivants et non perdu] ; « *Item alle der stadt pflicht, geselle unnd zcugehorung, sollen unser hernn die viere, unnd der Rath, mit der zceit, so furderlichst, das sein kann ubersehenn, und In ein Inventaru[m] brengen [...] doruber ein eigen buch Tittel unnd forme machenn* » [Item tous les devoirs, compagnons et possessions de la ville, nos sires les Quatre, et le Conseil, doivent les superviser dans le temps, aussi précisément que possible, et en dresser un inventaire [...] et de là un livre en propre avec titre et mise en forme], « *Item die kem[m]erer sollen, das geschos nach der ordenung so daruber gemacht wirdet [...] In der Rechenu[n]g haben unnd versborgen, und sunst zcu einem iglichen eynnehmen unnd aufsgebenn, ein eigen kuntlichen vorstendigen tittell settzenn unnd under einen iglichen Tittel, deß eynnehmenß anschreibe[n]* » [Item les chambriers doivent avoir et consigner le *Geschos* dans les comptes selon le règlement ci-après [...] et sinon, pour chaque dépense et recette, établir un titre spécifique et sous le titre inscrire la somme] ; « *Darczu sol ein schreiber verordent unnd voreidt werdenn, alle eynnahme, sunderlich uff zcuschreibenn* » [En outre un notaire doit être ordonné et assermenté pour inscrire toutes les recettes séparément] ; « *soll ein Ider, der im ampt hat, sein Register gleichs lauts tzwyfachenn, unnd alszdann berechenn* » [Quelqu'un, qui a l'office, doit alors en dresser deux exemplaires [à des fins de vérification], et faire le compte] ; « *Item die vormunden sollen ein eigenn Register habenn, dorem alle die Ihenen, geschriebenn werden sollenn, mit wem und wie hoch, auch zcu welcher zceit, sich der Rathe mit einenm iglichenn vortreget* » [Item les *Vormunden* doivent avoir un registre spécifique, où doivent être inscrits tous ceux – avec qui, et comment, et aussi quand– avec qui le Conseil a conclu un traité] ; « *Item alle privilegia freyheit unnd gerechtigkeit der stadt unnd der selbenn zcugehorung, alt unnd new, keins usz geslosszenn, sollen zcusamen gesucht [...] In ein ader tzwey bucher gleublich uszgeschrieben werdenn* » [Item tous les privilèges, libertés et juridictions de la ville, et ses possessions, anciens et nouveaux, sans en exclure aucun, doivent être rassemblés, et inscrits dans un ou deux livres, de façon fiable] ; « *soll der Erbar Rathe, die selbenn alle In ein besonder buch schreibenn lassen, was unnd wievil ein Ider geben Bescheiden ader an der stadt schuldenn* » [l'honorable Conseil doit faire inscrire dans un livre spécial, tout ensemble, ce que et combien doit quiconque à la ville], 0-1/I-114, f. 12^{r}, 13^{r}, f. 14^{r}, f. 18, f. 20, f. 20v, f. 25v.f. 25^{r}. Les *Vormunden* prêtent serment de respecter « *was In die Bucher uff der Rethe eide geteilt unnd geschriebenn ist* » [ce qui est inscrit dans les livres sur le serment des Conseils] (f. 9^{r}), de même que les Quatre (f. 10).
Ce poids de l'écrit se traduit d'ailleurs dans l'emploi nouveau du terme « *Administration* » (f. 18) qui semble bien désigner autant le gouvernement que sa production écrite archivée.

[2] *Ibid.*, f. 14^{r}, f. 18.

[3] *Ibid.*, f. 20.

également citer les registres fiscaux ou judiciaires, qui mettent en série les cens dus par les habitants ou les décisions des différents représentants de la ville dans son territoire[1].

L'un des intérêts de la source épistolaire erfurtoise est de nous montrer comment les archives furent constituées en ville, comment le passé fut organisé et pensé et comment les archives se structurèrent progressivement. Les registres étaient destinés à rester dans la chancellerie, contrairement aux missives ; on y lit donc autant le message envoyé et le réseau de correspondants que la façon dont la ville appréhendait cette correspondance dans le temps de son écriture, et dans sa postérité.

Ces registres sont *grosso modo* des in-8° de papier dont les pages sont parfois filigranées, sans que cela permette d'identifier le fournisseur du Conseil. Ils sont composés de plusieurs cahiers ensuite réunis et reliés ; de onze à vingt cahiers pour les séries 1a-1a et 1a-1b des *Libri dominorum*, de vingt à vingt-quatre cahiers pour la série 1b-1b des *Libri communium*.

Les couvertures étaient simples, en cuir, comme on peut en juger par les quelques couvertures originelles aujourd'hui conservées avec les registres restaurés. Les registres ont en effet bénéficié de plusieurs entreprises de restauration, notamment des réparations au niveau des reliures ou des changements de couverture. En ce cas, la conservation de l'archive va de pair avec une perte de l'archive : si le message est conservé, la matérialité première a disparu. Les lettres existent encore. Mais, semblables au bateau de Thésée, les registres de correspondance sont à la fois toujours là et pourtant perdus. Les modalités de conservation et de construction d'un fond d'archive, la place accordée à la correspondance, ne sont plus complètement observables. La présentation du document a changé et ont ainsi été perdus des éléments liés à la *memorancy* municipale ainsi qu'à la représentation de la ville par ses archives.

Le type de documents conservés était parfois mentionné sur les couvertures. La constitution de registres était une opération de protection : la reliure rendait plus aisée la conservation et limitait le risque de perte de feuilles volantes, qui auraient en outre pu être déplacées et mal rangées. Les couvertures rigides évitaient les pliures, les taches, l'exposition à la lumière, la décoloration de l'encre, tout ce qui, en un mot, dégradait les documents et en ôtait la valeur de preuve. Les *Libri recognicionum* de 1415-1416 et 1463, formés de cahiers de papier reliés, étaient également protégés par une couverture en cuir[2] ; le *Criminalbuch* des années 1483 à 1500, lui aussi formé de cahiers de papier

[1] *Sachbuch* 1424-1437 et *Stadtbuch* 1483-1492, 1-1/XXI/7, n°21 et 22 ; *Landgerichtsprotokoll* 1487, 1-1/XXI/8, n°1 ; *Liber ordinationum* 1483-1501, 1501-1507 et 1507-1515, 1-1/XXI/10, n°1 et 2 ; *Liber recognitionum* 1462, 1415-1416, 1463 et 1506, 1-1/XXI/11a, n°1, 1a, 2, et 3.

[2] 1-1/XXI/11a-1a et 2. Le deuxième volume porte au coin supérieur gauche la mention « LR 1463 ».

reliés, avait en outre une couverture en bois sur laquelle restent des traces de fermoir et des anneaux sur le dos – servant peut-être à un rangement par suspension[1]. Dans d'autres cas les protections étaient multipliées : les comptes principaux de 1505 étaient équipés d'une reliure de bois et d'une couverture de bois gravé munie de fermoirs, ainsi que de pages de garde en parchemin[2]. La couverture pouvait aussi servir à exprimer la valeur de l'archive, qui devait être à la fois particulièrement protégée et particulièrement embellie[3].

La mise en registre pouvait ainsi être une opération de magnification des écrits, par des ornements sur la couverture et le coût des matériaux employés, comme le parchemin. Ce type d'ornement n'existait pas dans les registres de correspondance, dont la présentation témoigne du souci de préservation mais aussi d'une grande sobriété : les registres de correspondance étaient des archives ordinaires. Reste à savoir si cette simplicité découlait d'une place secondaire dans le système d'archives ou d'un usage fréquent pour lequel on privilégiait la praticité[4].

Mais la couverture était aussi un support d'identification et de classement avec l'inscription d'un titre et d'une période qui permettait un usage plus simple et plus rapide des collections de la chancellerie. L'enregistrement n'était donc pas seulement pris dans la temporalité de l'instant, dans le moment de l'écriture, mais ouvrait aussi un passé et un futur aux archives en les insérant dans une série déjà en cours et en affirmant leur usage à venir par des scribes, des notaires ou des conseillers.

Concernant enfin l'écriture utilisée dans ces registres, il s'agit d'une gothique bâtarde de plus en plus déliée évoluant, à partir du milieu du XV^e^ siècle, vers la gothique cursive et la *Konzeptschrift* dans les dernières années du XV^e^ siècle et la première décennie du XVI^e^[5]. La gothique bâtarde, écriture ferme et serrée aux lettres anguleuses, évolua vers une écriture plus lâche, dans laquelle les lettres étaient reliées entre elle de façon plus souple et cursive. Les lettres étaient pourvues de boucles et l'orientation en était moins verticale et plus penchée vers la droite. Le geste était de plus en plus rapide et témoignait aussi du développement de la chancellerie : plus les actes étaient nombreux, plus la technicité des scribes augmentait et plus aussi ils devaient écrire vite pour accomplir leurs tâches. Le dernier stade de l'évolution est la transformation en

[1] 1-1/XXI/7-23.
[2] 1-1/XXII/2-1, t. 1.
[3] Sur la fabrication des documents augsbourgeois voir Mathias Franc KLUGE, *Die Macht des Gedächtnisses. Entstehung und Wandel kommunaler Schriftkultur im spätmittelalterlichen Augsburg*, Leiden, Brill, 2014.
[4] Les comptes en revanche faisaient l'objet d'un cérémoniel de présentation et de transmission indiqué dans les statuts de 1452 et de 1510 ; *cf.* chapitre 13.
[5] Friedrich BECK, « Die « Deutsche Schrift » - Medium in fünf Jahrhunderten deutscher Geschichte », *Archiv für Diplomatik*, 37, 1991, p. 453 ; Ernst CROUS et Joachim KIRCHNER, *Die gotischen Schriftarten*, Braunschweig, Klinkhardt und Biermann, 1970 [1928].

Konzeptschrift dont les lettres sont plus épurées mais aussi aplanies, ce qui rend la distinction entre m, n, u et i parfois difficile. Les lettres dotées d'une hampe en revanche étaient plus maniérées, souvent pourvues de volutes vers le haut ou vers le bas de la ligne ; de mêmes les abréviations, fréquentes, donnent souvent lien en fin de mot à l'ajout d'une boucle nerveuse. Les ligatures sont fréquentes, en particulier pour les s longs[1].

Néanmoins, les différentes écritures continuèrent à coexister dans les registres, ce qui témoigne de la multiplicité des mains en activité à la chancellerie d'Erfurt et de la présence de plusieurs générations de notaires. Plusieurs notaires pouvaient aussi intervenir sur une même lettre : les modifications n'étaient pas toujours apportées par la même main, sans que l'on puisse toujours savoir si le deuxième scribe traduisait un changement d'avis des conseillers ou s'il révisait et corrigeait le travail du premier.

Les notaires apportaient enfin des embellissements à leurs enregistrements : on trouve une petite figure, mais surtout de nombreux traits de plume prolongeant les majuscules ou les hampes en volutes et boucles décoratives. Les ornements n'ont pas pour but ici de magnifier une archive par ailleurs dépourvue de couleurs et d'images, mais sans doute de délasser la min du scribe ou de lui permettre de montrer sa virtuosité technique. Les millésimes et le nom des bourgmestres étaient inscrits de la même encre noire, mais avec une plume plus large, d'une écriture plus haute et en minuscule gothique[2].

Les reliures ont enfin une particularité notable à partir des années 1470 : des morceaux de parchemins hébraïques y sont insérés. On les trouve dans le volume qui contient des lettres écrites entre 1488 et 1500 et dans les volumes des années 1472-1480, 1483-1487 et 1509 à 1511[3]. Deux fragments sont pris dans la reliure, en haut et en bas du volume, offrant au regard quelques bribes de textes au début et à la fin des registres[4]. Une mention d'un archiviste du XIX^e^ siècle ou du début du XX^e^ siècle indique que le rabbin d'Erfurt les a identifiés comme « les restes d'un précieux Talmud »[5]. Il s'agit plus précisément dans le volume 1475-1500 de fragments du *Bava Matzia*, un traité extrait d'un ensemble talmudique originel intitulé *Nezikin*[6] ensuite fractionné en trois traités dont le *Bava Matzia* (« porte du milieu » en araméen talmudique) est le deuxième[7]. Il compile en dix chapitres des problèmes de droit civil liés à l'usure et à la propriété, en particulier la conservation des objets trouvés ou des objets confiés à un individu.

[1] Voir les reproductions en annexe.
[2] Voir reproduction en annexe.
[3] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3, 2. vol. et 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, 2 et 4.
[4] Voir reproduction en annexe.
[5] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3, vol. 2.
[6] On peut traduire le terme par « dommages, torts, blessures ».
[7] Le premier est le *Bava Kamma* et le troisième le *Bava Batra*.

Ces fragments pris dans les registres de correspondance sont ceux d'un manuscrit sur parchemin écrit dans le monde ashkénaze au XIII[e] ou au XIV[e] siècle[1]. Il est donc possible que ces fragments aient été reliés aux lettres dès l'origine, d'autant qu'il s'agit très probablement d'un manuscrit produit dans les environs d'Erfurt, voire dans la ville même. L'usage de fragments de manuscrits hébraïques dans la reliure de manuscrits non hébraïques n'était pas rare dans l'Allemagne médiévale, en particulier dans la région de Mayence. Il est possible que l'usage soit passé de Mayence à Erfurt par le biais de la cour de l'archevêque en ville.

La communauté juive de la ville était particulièrement nombreuse, riche et lettrée[2]. Cette communauté très importante fut aussi à l'origine d'une importante production d'objets précieux, pour la vie quotidienne ou pour les rites religieux – on sait qu'un certain nombre des Juifs de la ville étaient actifs dans l'orfèvrerie. L'exemple le plus riche et le plus fameux est celui du trésor retrouvé en 1999 sous une rue proche de la Vieille Synagogue[3]. Composé de plus de 700 pièces d'orfèvrerie, dont une bague de mariage du XIV[e] siècle, et d'un ensemble de plus de 3000 pièces de monnaies et de lingots d'argent, ce trésor témoigne du dynamisme commercial de la communauté, et de la richesse de certains membres, tout comme de la culture matérielle d'une famille de marchands, avec des objets tels que vaisselle et couverts, bijoux, éléments vestimentaires.

Un autre aspect de la vie culturelle de cette communauté au XIII[e] et au XIV[e] siècles était la copie de textes bibliques dans de riches manuscrits sur papier ou sur parchemin. On a en particulier conservé un ensemble de 15 manuscrits, le plus gros ensemble conservé pour une communauté juive dans l'Empire médiéval[4]. La collection se compose

---

[1] Je remercie le Pr. Dr. Andreas LEHNARDT, de l'Université de Mayence, qui m'a fourni ces informations (mail du 6 août 2012).

[2] Sven OSTRITZ (dir.), *Die mittelalterliche jüdische Kultur in Erfurt*, t. 1 *Der Schatzfund : Analysen - Herstellungstechniken – Rekonstruktionen*, t. 2 *Der Schatzfund: Archäologie - Kunstgeschichte - Siedlungsgeschichte*, t. 3 *Der Schatzfund : Die Münzen und Barren*, t. 4 *Die Alte Synagoge*, Weimar, Thüringisches Landesamt für Denkmalpflege und Archäologie, 2009-2011.

[3] Ce trésor, exposé à Paris en 2007, est désormais conservé à la Vieille Synagogue d'Erfurt et a fait l'objet de plusieurs publications, en particulier : Christine DESCATOIRE (dir.), *Trésors de la Peste noire. Erfurt et Colmar*, Paris, RMN, 2007 ; Maria STÜRZEBECHER, « Der Schatzfund aus der Michaelisstraße in Erfurt », in Sven OSTRITZ (dir.), *Die mittelalterliche jüdische Kultur in Erfurt*, t. 1, *Der Schatzfund*, *op. cit.*, p. 60-212.

[4] De nombreuses études ont été consacrées à ces manuscrits, depuis le XVII[e] siècle. Je ne renvoie ici qu'aux plus récentes : O. HAHN, T. WOLFF, H.-O. FEISTEL, I. RABIN, M. BEIT ARIÉ, « The Erfurt Hebrew giant Bible and the experimental XRF analysis of ink and plummet composition », *Gazette du livre médiéval*, 51, 2007, p. 16-29 ; O. HAHN, « Zerstörungsfreie naturwissenschaftliche Untersuchung von historischem Schriftgut », in Martin SCHUBERT (dir.), *Materialität in der Editionswissenschaft*, Berlin/New York, De Gruyer, 2010, p. 15-26 ; F. HUBMANN, J. OESCH, « Betrachtungen zu den Thorarollen der Erfurter Handschriften-Sammlung. Untersuchungen zu Gliederung und Sonderzeichen », in Frank BUSSERT, Elmar ALTWASSER, *Die jüdische Gemeinde von Erfurt und die SchUM-Gemeinden. Kulturelles Erbe und Vernetzung*, Jena/Quedlinburg, Bussert & Stadeler (Erfurter Schriften zur jüdischen Geschichte, t. 1), 2012 ; Michael LUDSCHEIDT, « Zur Geschichte der Erfurter hebräischen Handschriften », *Stadt und*

de quatre Tora[1], dont la plus grande produite au Moyen Age, de quatre Bibles[2], dont l'une, avec ses deux tomes de 50 kilogrammes chacun, prétend au titre de plus grande bible hébraïque sur parchemin, d'un Mahzor[3], d'un Pentateuque[4], d'une petite Massorah[5], d'une Tossefta[6], de deux volumes de commentaires de Rachi sur la Bible[7], et d'un registre compilant des textes à propos de la Halakha et des fables d'Esope[8].

Chassés en 1349 lors des troubles liés à la peste[9], les juifs d'Erfurt se sont trouvés contraints d'abandonner de nombreux biens derrière eux, dont beaucoup ne furent jamais recouvrés par leurs propriétaires ; il est très plausible que les manuscrits et objets cultuels aient été saisis pour leur valeur marchande et symbolique par les Erfurtois, et fondus ensuite au profit de la ville – littéralement pour les métaux précieux, symboliquement par le découpage et l'usage dans les documents urbains pour les livres. En effet, les manuscrits formant la collection hébraïque erfurtoise devinrent la propriété du Conseil de ville, qui en vendit quelques-uns, et peut-être en réutilisa d'autres pour renforcer les reliures de ces propres registres, mais conserva l'essentiel des volumes jusqu'au XVII[e] siècle, où on les retrouve dans la bibliothèque du couvent des Augustins sans que l'on sache comment les moines en firent l'acquisition. Le couvent les vendit enfin en 1880 à la bibliothèque royale de Berlin, dernière étape du périple de ces manuscrits.

Les Juifs, eux, ne furent autorisés à revenir en ville qu'en 1354 ; ils durent comme auparavant prêter un serment spécifique et les juifs étrangers furent soumis à des obligations particulières quant à l'obtention du conduit, au lieu de leur résidence en ville et à la durée de leur séjour[10]. Ils furent de nouveau chassés en 1457-1458 et se réfugièrent

---

Geschichte, 35, 2007. Des *fac-simile* sont visibles à Erfurt, dans la Vieille Synagogue. Ils sont également visibles en ligne : http://juedisches-leben.erfurt.de/jl/de/mittelalter/handschriften/schriften/index.html.

[1] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1215 (Erfurt 6), fin du XIII[e] s. ; SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1216 (Erfurt 7), XIII[e]-XIV[e] s. ; SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1217 (Erfurt 8), XIII[e]-XIV[e] s. ; SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1218 (Erfurt 9), XIII[e]-XIV[e] s.

[2] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1210, 1211 (Erfurt 1), 1343 ; SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1212 (Erfurt 2), fin du XIII[e] s. ; SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 2013 (Erfurt 3), XII[e] s.

[3] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1224, (Erfurt 18), XIII[e] s. Un *Mazhor* est un livre de prières et de liturgie.

[4] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1214 (Erfurt 4), XIII[e] s.

[5] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1219 (Erfurt 10), XIV[e]-XV[e] s. Le texte massorétique est la transmission en hébreu de la Bible.

[6] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1220 (Erfurt 12), XII[e] s. La *Tossefta* est une compilation de la loi orale.

[7] BB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1221 (Erfurt 13), XIII[e] s. ; SBB-PK, Orientabt., Ms. or. fol. 1222 (Erfurt 14), XIII[e] s.

[8] SBB-PK, Orientabt., Ms. or. quart. 685 (Erfurt 15), XIII[e] s. La *Halakha* est l'ensemble des lois et prescriptions juives.

[9] Le pogrom débuta le 21 mars 1349 et fit d'abord une centaine de victimes. Les survivants fuirent la ville ou se suicidèrent. Sven OSTRITZ (dir.), *Die mittelalterliche jüdische Kultur in Erfurt*, *op. cit.*

[10] Comme le montrent les lettres de la ville accordant, ou refusant, un conduit à un Juif. Les restrictions apparaissent en 1453 dans une lettre à Adolphe de Nassau, 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 372.

alors soit en Europe orientale soit dans les villes et villages des alentours. Leurs possessions furent de nouveau confisquées par le Conseil de Ville.

Cependant, le pillage n'est pas nécessairement la seule origine possible de ces fragments : en effet, il arrivait que les livres religieux fussent vendus, malgré l'interdit du commerce des écrits sacrés (surtout ceux portant le nom de Dieu), dans les cas de grands besoins. Cela fut probablement le cas après le développement de l'imprimerie, lorsque les livres imprimés devinrent plus précieux que les manuscrits. L'utilisation de fragments hébraïques pour renforcer les reliures dans des ouvrages non-hébraïques augmenta de façon générale en Allemagne au XV[e] siècle[1]. Par ailleurs, le recyclage du papier déjà utilisé était pratique courante chez les copistes et relieurs puis chez les imprimeurs[2].

Les sources erfurtoises sont cohérentes avec cette chronologie puisque les plus anciens volumes, antérieurs à 1450, ne contiennent pas de fragments. Peut-être est-ce la conséquence d'une entreprise de restauration peu soucieuse du document d'origine. Néanmoins, la mention portée sur le dernier volume indique que ces fragments avaient déjà attiré l'attention des archivistes du XIX[e] siècle. La provenance de ces fragments se comprend donc sans doute à la fois par la situation de la communauté juive de nouveau sujette à des restrictions à la fin du XV[e] siècle et du début du XVI[e] siècle, lorsque les difficultés financières de la ville et des marchands incitèrent à resserrer la communauté bourgeoise et à exclure les Juifs du monde du commerce – par le biais en particulier d'une limitation forte des conduits qui leur étaient accordés –, par les progrès techniques qui incitèrent la communauté juive à ne plus considérer avec autant de valeur des manuscrits peu ornés – d'autant que les fragments erfurtois ne sont pas des textes liturgiques, mais juridiques – et par une circulation des livres et du papier, indépendamment des conditions d'existence de la communauté juive. Le coût du papier et du parchemin, le coût de la reliure, peuvent expliquer ce recyclage du point de vue de la chancellerie erfurtoise ; mais l'apparition entre des mains non juives de ces feuilles témoignent aussi de contact avec les Juifs de la ville[3].

Les fragments insérés n'ont qu'une relation lointaine avec le contenu des registres : le *Bava Matzia* porte sur la propriété et la correspondance est aussi un moyen

[1] Ces fragments sont étudiés dans le cadre d'un projet de recherche de l'Université Gutenberg de Mayence. Andreas LEHNARDT (dir.), *« Genizat Germania ». Hebrew and Aramaic binding fragments from Germany in context*, Leyden-Boston, Brill, 2010.

[2] Mauro PERANI et Cesario RUINI (dir.), *« Fragmenta ne Pereant ». Recupero e studio dei frammenti di manoscritti medievali e rinascimentali riutilizzati in legature*, Ravenna, Longo, 2002.

[3] En effet, cette pratique se retrouve dans des espaces extra-européens où les conditions sociales et politiques des Juifs étaient différentes. Le cas yéménite est étudié dans Stefan SCHREINER, « Zwei hebräische Handschriftenfragmente als Buchdeckelverstärker », *Judaica*, 62-3, 2006, p. 246-251 et p. 343-347.

pour la ville de s'assurer le contrôle de ses droits et territoires, mais le lien paraît trop ténu pour avoir été pensé expressément par les relieurs, d'autant qu'il est peu probable que les conseillers aient su l'hébreu ; quant au protonotaire, rien n'indique qu'il l'ait étudié.

L'insertion de parchemins hébraïques ne se retrouve pas dans tous les volumes postérieurs ; le volume suivant de la série 1a-1c présente cependant, pris dans la reliure, des morceaux de parchemins anciens latins[1]. L'insertion de fragments hébraïques dans les reliures semble donc représenter un moment dans l'histoire de ces archives, au tournant du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, soit au moment où la conservation des lettres se structure. Il est difficile d'aller au-delà de ce constat et d'interpréter plus avant cette construction des objets registres. Toutefois, le renforcement des reliures et le recyclage des parchemins étaient très courant en Europe, notamment dans les actes, cadastres et livres de comptes. Les fragments erfurtois sont cependant très petits au regard de ceux que l'on trouve dans des volumes conservés à Mayence ou à Trèves, et qui n'étaient pas simplement pris dans la reliure mais renforçaient le dos de la couverture du livre[2].

Encore peu connus, les fragments hébraïques dans les manuscrits témoignent aussi de la valeur du brouillon et du reste comme source de connaissances sur la communauté juive[3] mais aussi sur les pratiques liées à l'écrit et à sa conservation et sur la circulation culturelle entre les communautés[4].

Maîtrise des enregistrements :

Les séries 1a-1a, 1a-1b et 1b-1b reflètent la division du fonds en *Libri dominorum* (1a-1a, 1a-1b et suivantes) et *Libri communium* (1b-1b et suivantes). Les seconds regroupent les lettres envoyées à des conseils de ville, libres ou territoriales, ou à des officiers d'une administration seigneuriale en ville, en particulier les écoutêtes ou capitaines. On y trouve aussi les lettres qu'Erfurt envoie à ses propres agents, dans son territoire, principalement les avoués et les capitaines, mais aussi le Conseil de la petite ville de Sömmerda, incluse dans le territoire erfurtois et par conséquent sous l'autorité du

[1] 1-1/XXI/1a-1c, 1512-1518.
[2] Des reproductions figurent dans Andreas LEHNARDT, « Hebräische Einbandfragmente in Mainz und Trier », in *XXX. Deutscher Orientalistentag Freiburg i. B.*, 2008, en ligne : http://orient.ruf.uni-freiburg.de/dotpub/lehnardt.pdf.
[3] Simha EMANUEL, « The European Genizah and its contribution to Jewish studies », *Henoch*, 19, 1997), p. 313-340.
[4] Cette « bibliothèque juive cachée » (« *genizah* ») est étudiée à l'échelle européenne ; en France, un des axes de recherche de l'IRHT lui est consacré. Une synthèse des travaux européens est récemment parue : Andreas LEHNARDT, Judith OLSZOWY-SCHLANDER (dir.), *Books within Books. New discoveries in old book bindings*, Leyden-Boston, Brill, 2014.

Conseil et du ressort judiciaire de la ville. Ce sont des éléments d'une communication avec l'étranger et d'une communication interne de la ville à elle-même, ou du moins à ses subalternes.

Les *Libri dominorum*, eux, sont réputés contenir la correspondance avec des seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques. Cependant, si cela est vrai pour les registres du dernier quart du XV^e^ siècle, il n'en est rien pour les trois premiers tomes qui mêlent lettres à la noblesse, à des clercs séculiers ou réguliers et à des villes libres ou non. C'est l'indice que l'enregistrement est encore récent et mal défini. Progressivement, au cours du XV^e^ siècle, les normes de cet enregistrement et son classement se mettent en place. Sans qu'on puisse savoir quand cette organisation est fixée, faute de registres entre 1456 et 1475, on peut cependant dire qu'un mouvement de mise en ordre systématique de la mémoire urbaine est à l'œuvre dans le dernier siècle du Moyen Age, et achevé à la fin du siècle.

La première étape aurait été la simple conservation des brouillons, sans souci d'exhaustivité ou de longue durée. Ces cahiers en effet ne sont pas des copies de lettres envoyées une fois qu'elles auraient été élaborées mais bien des brouillons, raturés et corrigés. Ils semblent n'avoir pas fait d'abord l'objet d'un soin excessif : en effet les pages les plus abîmées et déchirées se trouvent dans ces volumes[1] ; les volumes de la fin du XV^e^ siècle et du début du XVI^e^ siècle contrastent par leur aspect beaucoup plus net et les bords lisses de leurs pages. Cette systématisation de la conservation des lettres est peu ou prou contemporaine, à l'échelle d'Erfurt, de l'établissement du premier inventaire connu en 1484 ; à l'échelle de l'Europe, elle s'insère dans un mouvement général de mise en ordre et de pensée des archives.

L'organisation de ces *Libri* et la distinction de plus en plus nette entre deux séries est le reflet de la maîtrise croissante des techniques archivistiques par les membres de la chancellerie. Le contrôle sur les archives est plus efficace et ce phénomène de rationalisation des archives se voit aussi à l'échelle du registre, à celle du cahier et à celle de la page – quand bien même la page reste l'espace du tâtonnement et de l'élaboration du message[2].

Bien que recueils de brouillons, les cahiers comportent des éléments marqués de classification et d'organisation : ils commencent par la mention des bourgmestres et de l'année, et l'on change de cahier à chaque fois que l'on change d'année, quel que soit le

[1] Il est toutefois impossible de déterminer si les cahiers étaient abimés avant d'être reliés, ou ont été détériorés entre le XVI^e^ et le XIX^e^ siècle.
[2] *Cf. infra*.

nombre de pages encore vierges – ce qui occasionne des ruptures dans les registres et des sections blanches de deux à huit feuillets[1].

Chaque destinataire est ensuite annoncé en latin[2] et introduit par la préposition « *ad* ». La mention du destinataire en allemand est extrêmement rare ; il y a dans ces registres une langue du document, l'allemand, et une langue sur le document, une langue de classement, le latin. Le latin est de façon plus générale la langue savante d'une administration férue de droit : les termes juridiques sont fréquemment donnés en latin dans les missives ou les inventaires des actes ainsi que dans les chroniques de la fin du XV^e^ siècle et du XVI^e^ siècle.

Le choix de la langue n'était pas une question anodine. Johann Werlich rédigea ainsi sa chronique en latin pour manifester ses qualités d'humaniste, à un moment, le premier quart du XVI^e^ siècle, où se maintenait en ville un groupe d'humanistes autour d'Hélius Eobanus Hessus et d'Herbord von der Marthen (syndic de la ville entre 1514 et 1516). Les humanistes erfurtois, universitaires ou non, se réunissait dans l'*Engelsburg*, la maison du premier, pour des jeux poétiques et littéraires mais aussi des controverses liées aux idées de Luther. L'humanisme erfurtois devait beaucoup à la présence de l'Université, qui avait attiré en ville des humanistes dès la fin du XV^e^ siècle – Conrad Celtis y passa en 1487[3].

Au moins l'un des syndics urbains fit partie de ce groupe ; pour les autres membres de la chancellerie nous n'avons pas d'informations. On voit en revanche qu'ils étaient eux aussi attentifs à la langue des documents, même si ce n'était pas de façon systématique. Dans l'inventaire de 1484, la langue des actes est parfois précisée[4].

On remarque aussi l'apparition d'un foliotage contemporain à la production du texte. Il est encore hésitant dans l'un des deux tomes du *Liber dominorum* pour 1475-1500[5], qui propose une foliotation en chiffres romains commençant à xii au f. 1 et s'interrompant à xxvii (f. 42) avant de reprendre à i au f. 82 pour se terminer à xiiii au f. 95. Les feuillets xii à xxvii correspondent au cahier contenant les lettres de 1488 et les

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 341-347^v^ et 363-369 ; 1-1/XXI/1a-1b, t. 3, vol. 2, f. 214^r^-216^v^; 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 453^v^-457^v^ ; 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 323^v^-325^v^; 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 316-324^r^ ; 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. ccxxxiiii-ccxxxv^v^.

[2] Voir les reproductions en annexe.

[3] Sur l'humanisme erfurtois, voir : Bernd MOLLER, « Erwägungen zur Bedeutung Erfurt als Kommunikationszentrum der frühen Reformation » et Stefan RHEIN, « Philipp Melanchthon und Eobanus Hessus. Wittenberger Reformation und Erfurter 'Poetenburg' », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart, op. cit.*, p. 275-282 et 283-295.

[4] Ainsi par exemple pour des actes de Charles IV : « *lateinische Brief* » ou « *deutsche brief* », LHASA, Rep. Cop. 1373a, f. 6.

[5] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3, vol. 1.

feuillets i-xiiii au début d'un cahier commençant par les lettres de 1492. Le fait que la première foliotation commence à xii et non à i est l'indice d'une perte, ce qui est confirmé par l'absence de rubrication donnant l'année concernée. Le tome 2 des *Libri communium* présente aussi deux séquences foliotées : de i à lxvii (f. 155-305), et de 2 à xiii (f. 310-321), qui correspondent à une série complète de dix cahiers portant sur les années 1485-1487 et à la toute fin du dernier cahier – la numérotation concerne toute la section des lettres de 1487. On voit aussi clairement, par ce foliotage, que les cahiers sont organisés indépendamment par année, clairement séparée ainsi et introduite par le millésime, accompagné dans les volumes les plus anciens du nom de bourgmestre.

La pratique du foliotage s'affermit par la suite, comme on le voit dans les *Libri communium* avec une foliotation en chiffres romains de i à lxvii, puis de i à xiii dans le tome 2 (1483-1487), de xciii à cclxxxiii dans le tome 3 (1501-1506) et une foliotation intégrale du tome 4 (1509-1511) par une main qui n'est pas celle d'un archiviste moderne[1]. Dans le tome 2, la foliotation scande la succession des cahiers et le passage des années : la première foliotation commence au treizième cahier et s'arrête à l'avant-dernière page du 22e cahier. Elle débute avec le « *liber primus* » de 1485 et s'achève avec le « *liber secundus* » de 1486. La seconde foliotation correspondant au dernier cahier et au « *liber secundus* » de 1487. Dans le tome 3, il s'agit sans doute d'une numérotation préparée avant l'utilisation des cahiers : en effet, la foliotation romaine va jusqu'au f. 322 alors que le cahier est vierge après le f. 315v. Le f. 322 est l'antépénultième du cahier et du volume, et les deux suivant étaient probablement aussi foliotés en romain, mais les angles sont aujourd'hui coupés. Les numéros i à xci n'apparaissent pas dans le registre, mais cela peut être dû à l'effacement de l'encre ou à des angles abimés. L'écart de huit pages entre foliotation en chiffres romains et foliotation en chiffres arabes s'explique aisément : il est dû aux pages ajoutées postérieurement dans les cahiers et intégrées à la numérotation, ainsi qu'aux erreurs de l'archiviste qui saute parfois un chiffre.

Les notaires avaient donc mis en place un système de repérage et de comptage antérieur à l'utilisation des supports de l'écrit. Certains documents étaient dotés de tables des matières, comme les comptes de 1505. Ces outils de maîtrise des documents facilitant leur usage et leur gestion apparaissent en 1485 dans la correspondance, et sont systématiques après 1500. Il n'y a pas trace aujourd'hui d'une décision précise qui permettrait de dater cette évolution et de la comprendre au sein des pratiques du Conseil. Cependant on peut la mettre en parallèle avec l'évolution de la chancellerie. Que cela résulte d'une décision du Conseil et donc d'une évolution active, ou que cela soit une

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2 (f. 155- 305 et f. 310-321), 3 (f. 100-322) et 4 (f. 1-3 puis iiii-ccxxxv).

évolution plus pragmatique des notaires face à la production écrite croissante, la consolidation d'une pratique ancienne ou la contamination de pratiques extérieures au gré des déplacements des notaires et juristes, peu importe au fond. Accompagnée ou non par l'autorité politique, il s'agit bien d'une accentuation de la rationalité des archives et d'une tendance à en renforcer la praticité, ce qui témoigne de leur usage concret et fréquent comme de l'existence d'une pensée des archives par ceux qui les faisaient.

Les lettres des années 1488 à 1500 sont inscrites sur deux cahiers par années, cahiers qui sont numérotés : « *liber primus* » et « *liber secundus* », pour chaque année, distinction qui ne repose que sur le passage du temps et non sur une différenciation des destinataires ou des motifs d'écriture. Ces cahiers n'ont pas ensuite été classés, pour la reliure, selon la seule chronologie, mais répartis en deux volumes, l'un pour les *libri primi* et l'autre pour les *libri secundi*. Les cotes actuelles ont inversé la logique de cette séparation, si bien que l'on commence, dans le volume 1 du tome 3, par les livres second, et donc à chaque fois par la seconde moitié de l'année concernée.

On constate ainsi dans l'organisation interne de ces archives un souci de praticité de l'archive qui doit pouvoir être utilisée. En ce sens, on peut parler d'une forme de rationalité au sens weberien[1]. Certes, ces registres ne semblent pas aller dans le sens d'une volonté de prédire ce qui peut arriver, et ne sont pas des moyens de contrôler le comportement humain, mais on y retrouve bien le souci d'efficacité – obtenir un résultat important (ici la mémoire et l'usage de toute la correspondance urbaine) en minimisant les efforts nécessaires pour y parvenir – que l'on peut attribuer autant à un besoin croissant de gestion de l'écrit face à un développement de la correspondance et de la quantité d'information qu'à une volonté interne de rendre plus efficace la politique urbaine, indépendamment du volume d'écrits concernés. Par ailleurs, cela reflète une évolution générale dans les villes de la dernière partie du Moyen Age.

Le contexte économique très difficile et l'affaiblissement du pouvoir urbain n'ont pas eu d'impact sur l'évolution des pratiques de la chancellerie ou sur le développement d'une rationalité archivistique[2].

Nommer l'archive :

Reste la question des noms donnés à ces registres, *Libri dominorum* et *Libri communium*. Sont-ce les notaires médiévaux qui ont ainsi explicité l'organisation

[1] Max WEBER, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2004 [1904-1905].
[2] Natacha COQUERY, François MENANT et Florence WEBER (dir.), *Ecrire, compter, mesurer*, *op. cit.*.

progressivement mise en place ? Ces noms expriment-ils la conscience d'une distinction entre les types de correspondants, et la maîtrise des séries d'archives ?

Il semble bien que ce soit une décision des notaires de la seconde moitié du XV^e^ siècle et que ce processus de désignation soit un autre indice d'une pensée active des archives et d'une volonté politique et administrative de construire ces lettres en corpus. Ces expressions sont présentes sur certaines couvertures : « *Communium 1483-1487* », sur la première de couverture d'un registre, ou « *Commun. 1509* », sur la tranche d'un autre, sont visiblement tracés par une main contemporaine de la tenue des archives[1]. L'absence de la mention sur les couvertures des autres registres est difficilement interprétable : en effet, la couverture est l'élément sans doute le moins stable des archives, celui qui apparaît comme le plus dispensable et surtout celui dont on se débarrasse sans vergogne au profit d'un neuf vu comme plus à même de protéger les précieuses pages écrites. Ainsi une bonne partie de ces registres ont-ils bénéficié de nouvelles couvertures – certains dans le temps même de cette thèse.

Intouchés en revanche sont les feuillets eux-mêmes et ils témoignent de la même évolution chronologique. Chaque année est introduite par une formule d'abord longue qui indique le millésime et le nom des conseillers. La plus ancienne annonce ainsi : « *Anno d[omi]ni Millesimo cccc vingesimo Ottavo Qu[an]do hermanus wune hugo brunoniss etc procons[ule]s fuerunt* »[2]. La structure de l'annonce n'est guère modifiée dans les registres jusqu'en 1456, même si le millésime est parfois omis : la datation se fait avant tout par le rythme des changements de conseils, les *transiti*, et par l'élection des nouveaux bourgmestres. Elle est parfois complétée par quelques mots qui introduisent véritablement les lettres, comme « *registrata sunt hec* » ou « *infra scripta registrata sunt* »[3]. Il ne suffit pas d'avoir été écrit : encore faut-il que les lettres soient conservées et enregistrées.

Les registres plus récents se contentent d'une formule beaucoup plus resserrée qui témoigne sans doute de la volonté d'accélérer la mise en archives et d'une familiarité

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2 (1483-1487) et t. 4 (1509-1511). L'usage de l'abréviation sur le tome 4 montre que le terme est d'un usage bien établi au tout début du XVI^e^ siècle. La plupart des couvertures étant des restaurations plus ou moins anciennes, il est impossible d'analyser le titrage médiéval des registres.

[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 19 : « L'an de grâce 1428, quand Hermann Wünne et Hugo Brun étaient bourgmestres ».

[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 62 (en 1436), f. 88^v^, 113^v^ et 137 (1437) : « celles-ci sont enregistrées », « les [lettres] écrites ci-dessous sont enregistrées ». Le tome 3 de cette série est moins nettement constitué : les années sont souvent notées de façon très lapidaire (« 1450 » f. 15 ou « *anno li°* » f. 135), toutes les lettres d'une même année ne sont pas présentées ensemble et des lettres écrites en des années différentes sont rassemblées (par exemple, on a successivement « *anno lii° et liii°* », f. 250, « *anno liiii o tertio* » f. 253 et « *anno lii° et liii°* » f. 271 ; on a aussi « *dominorum anno lquarto et lquinto simul* », f. 348). Les mentions des années sont par ailleurs visiblement postérieures au reste du registre : ce volume est donc une recomposition *a posteriori*, à l'époque moderne, sans qu'on puisse la dater plus précisément.

croissante avec ce type d'archives. La mention des bourgmestres disparaît, seule l'année reste : le temps civique n'est plus le temps exclusif du Conseil et des conseillers, c'est le temps de l'activité urbaine écrite, et moins de la politique du Conseil que de son enregistrement par la chancellerie, qui prend ainsi une place centrale dans la formation du passé urbain.

Les désignations actuelles de *Libri dominorum* et *Libri communium* font ensuite leur apparition ; « *liber* » est souvent absent, mais la répartition en fonction de la qualité sociale du destinataire est bien précisée. Ainsi a-t-on « *Dominor[um] Note Anno lxxv^to^* », la plus ancienne version conservée dans un registre intact[1], bientôt abrégé en « *Dominorum Anno* [...] », où *dominorum* n'est jamais écrit en entier[2]. La simple mention de l'année reste exceptionnelle[3].

Une expression miroir est employée pour les lettres aux villes. La première occurrence apparaît pour 1475 : « *Communes Note ab anno lxxv usq[ue] ad lxxvi inclusare* »[4]. C'est la seule mention pour le premier des *libri communium* ; l'expression connaît ensuite la même fortune que la version seigneuriale. Elle apparaît dès la couverture en 1483 (« *Communium 1483-1487* ») et introduit les lettres de cette année, mais n'est qu'implicite dans la suite du volume où seules les millésimes sont indiqués[5]. De même au début du XVI^e^ siècle : elle sert de titre aux registres[6] mais n'apparaît pas dans la suite.

Cependant ces désignations font vraisemblablement leur apparition plus tôt dans le siècle. Un registre subsiste sous forme de fragments de six à dix-huit feuillets, vestiges de cahiers aujourd'hui réduits à l'état de feuilles volantes où les lettres sont fort mal conservées et à vrai dire quasiment illisibles en raison des déchirures du papier et de l'effacement de l'encre. On peut encore y lire les mentions « *Note Communes* » et

[1] 1-1/XXI/1a-1b, t. 1 f. 22. On la trouve certes dans le troisième volume de la série 1-1/XXI/1a-1a (f. 316 : « *dominorum anno liii^o^* », f. 348, f. 370), mais la rubrication du volume ne semblant pas concomitante à l'écriture des lettres, il est probable qu'il s'agisse de la reprise d'une désignation légèrement postérieure lors des tentatives de reconstruction, peut-être dès les années 1470. L'expression est reprise f. 44 et 63 (1476), 86 et 110 (1477) ; dans le t. 2 elle apparaît f. 30 (1483), f. 71 (1484), f. 145 (1485), f. 177 (1486), f. 234 (1487), f. 261 (1486) ; dans le t. 3, vol. 1, f. 1 (1488), 14 (1489), 45 (1490), et 67 (1491) et dans le deuxième volume f. 1 (1488), 25 (1489), 54 (1490) ; t. 3, vol. 2, f. 1 (1488), f. 25 (1489), f. 54 (1490), f. 70^v^ (1491).

[2] 1-1/XXI/1a-1b, t. 2 f. 107 (1484), f. 213^v^ (1487), f. 290 (1487) ; t. 3, vol. 1, f. 82 (1492), 99^v^ (1493), 118^v^ (1494), 134^v^ (1495), 143 (1496), 156^v^ (1497) ; t. 3, vol. 2, f. 81^v^ (1492), f. 103^v^ (1493), f. 118^v^ (1494), f. 131 (1495), f. 138^v^ (1496), f. 174^v^ (1498).

[3] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3, vol. 1, f. 172 (1498), 187^v^ (1499), 213 (1500) ; t. 3, vol. 2, f. 150^v^ (1497), f. 191^v^ et 219^v^ (1499).

[4] « Ecrits des communes [civiques] de l'année [14]75 à [14]76 incluse », 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 319^v^.

[5] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 1 : « *Communes Note Anno zc lxxxiii* ».

[6] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3 : « *Communes Note liber primus* » sur la page de garde et t. 4 : « *Commun. 1509* » sur la tranche.

« *Com[u]nes note Com[u]nes* »[1]. Une lettre à Francfort de 1444 est inscrite sur un autre fragment[2]. Surtout, on trouve à la suite de ces mentions des lettres à Adolphe de Gleichen[3], dont on sait qu'il fut comte entre 1415 et 1456. Les autres correspondants nobles présents dans ces fragments 3 et 4, Louis de Hesse, Frédéric de Saxe et Henri de Schwarbourg[4], ne permettent pas de préciser la datation mais il semblerait bien que la division en deux séries soit plus ancienne que ce que montrent encore les registres conservés, et remonte au milieu du XV^e^ siècle.

La reliure et la mise en registre immédiate des cahiers de lettres semblent donc bien entrées dans les pratiques de la chancellerie erfurtoise ; les brouillons sont rapidement transformés en archives organisées et sériées. Cette amélioration des pratiques archivistiques accompagne l'augmentation quantitative des lettres conservées. Les années sont de plus en plus cohérentes et complètes et le contraste entre les années 1450 et les années 1470 est frappant. Les premières sont visiblement collectées et archivées *a posteriori*, quand on ne sait plus toujours en quelle année ont été écrites les lettres des années doubles[5] et quand une large partie de la production a été perdue. Au contraire, les volumes suivants, des *Libri dominorum* comme des *Libri communium*, sont généralement exhaustifs à l'exception de rares années, qui ne correspondent d'ailleurs pas à des années de crise interne ou externe.

Surtout, la présentation est de plus en plus simple et sobre : la maîtrise des archives se double d'une rapidité d'écriture et d'une maîtrise du geste. On pourrait presque dire, si l'on s'en tenait à de simples critères esthétiques, que la forme des registres décline. La désignation minimaliste et presque allusive des séries, la fluidité de l'écriture qui se transforme, montrent à la fois l'appropriation parfaite par les greffiers et conseillers d'un système de conservation des documents, la maîtrise d'un geste technique et le souci de gagner du temps et d'être efficace dans la conservation des documents. Le soin mis à tenir les registres est moins dans la régularité de l'écriture, la variété des encres et des lettrines que dans la densité des enregistrements, la rapidité de la notation, la précision et l'exhaustivité de la conservation. L'efficacité de l'archive tient alors pleinement à son

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 43, fragment 3, f. 1 et fragment 4, f. 2.
[2] *Ibid.*, fragment 1, f. 1.
[3] *Ibid.*, fragment 3.
[4] Louis I^er^ de Hesse (1413-1458), Frédéric II de Saxe (1428-1464) et Henri XIX ou Henri XXI de Schwartzbourg-Franckenhausen (1415-1444 ou 1453-1488).
[5] Par années doubles j'entends les chapitres regroupant deux années suite à un mauvais classement dès l'époque médiévale. Cela concerne le troisième volume de la première série (1-1/XXI/1a-1a) portant sur le milieu du XV^e^ siècle et en particulier les années 1452 à 1455 (1452-1453, 1453-1454, 1454-1455).

contenu, préservé et classé immédiatement ; on assiste bien à une rationalisation des usages.

Les missives sont ainsi recueillies dès l'écriture et soumises à un enregistrement qui les protège, puis elles sont rassemblées dans les lieux spécifiques dévolus à la conservation des archives urbaines. Ces doubles sont de la sorte soustraits à la circulation, alors que les lettres sont, elles, destinées justement à circuler et à se déplacer. Mais elles ne sont pas soustraites à tous les regards : on sait que les archives de la ville sont consultées et utilisées, puisque l'inventaire de 1590 note des documents sortis pour servir lors de diètes[1]. Les registres de correspondance avaient donc également vocation à être utilisés et compulsés. Toutefois, peu d'éléments dans les registres aident cette consultation : point d'index ou de tables des matières, comme c'est le cas pour le grand-livre des comptes de 1505 ou pour un recueil de textes copiés probablement au XVI[e] siècle, incluant des privilèges, des lettres portant sur les libertés urbaines et les règles du conduit[2]. La foliotation et l'indexation sont donc probablement des pratiques introduites au XVI[e] siècle, dans la continuité des innovations d'archivages des décennies précédentes et dans un mouvement de perfectionnement.

Il importait de conserver les messages, et de les conserver sur le temps long : la présence de registres anciens atteste que les membres de la chancellerie ne se débarrassaient pas régulièrement de ces archives particulières. Mais la composition des registres laisse supposer que la consultation se faisait essentiellement à court terme : les couvertures souples et sans apparat indiquent la praticité de la consultation, mais la mémoire humaine devait suppléer à l'absence d'éléments organisant l'ensemble du registre. La fréquence de consultation des registres diminuait sans doute avec l'éloignement temporel. Le but de la conservation changeait donc au fil du temps et progressivement les missives sortaient de la circulation même interne à l'Hôtel du conseil. Les registres formaient d'abord une archive d'usage, puis ils se transformaient rapidement en archives de mémoire qui conservaient moins les faits et événements précis que le temps urbain et son déroulement, son écoulement même, manifestation de la pérennité de la ville et sa résistance.

---

[1] « *Auf Befehl der herren Obersten seindt hernachgeschrieben Originalbrief aus dem thurm genommen undt dem herren Licenciat Willers gegen Speyer zugeschickt werdn am 30 Mai 1595.* » [Sur ordre de messires les Dirigeants les actes originaux ci-après écrits sont pris hors de la Tour et envoyés au Licencié Willer à Spire]. Suivent les documents concernés et les boîtes dans lesquelles ils étaient rangés. Les documents vont des années 1242 à 1580. 1-1/Ia-44, f. *595* et *595*[v].

[2] 2-122/5. Il faut noter que le sommaire est probablement postérieur à la compilation ; de même une foliotation en chiffres arabes continue-t-elle une foliotation, sans doute initiale, en chiffres romains.

II – Assembler et conserver les lettres : façonner la ville et le monde

Tout l'intérêt des registres de correspondance est de montrer en un même lieu des documents qui furent éclatés par leurs envois en des lieux différents et à des moments différents. Les conseillers erfurtois n'ont pas choisi de conserver les lettres par destinataires, mais au contraire de les enregistrer au fil des écritures et des envois. Cette composition des registres est éclairante sur la place qu'ils occupaient dans les archives du Conseil. L'analyse des traits caractéristiques des lettres permet aussi d'éclairer le rôle des *libri* de correspondance dans la construction d'une mémoire politique erfurtoise.

1 – Ecrire l'oral et montrer le Conseil en action. Fixer le passé proche.

Bien que porté par des documents écrits, le message des missives était très largement oral. Du moins les marques d'oralité sont-elles nombreuses dans le message lui-même, dans les étapes de son élaboration mentionnées dans la lettre, mais aussi, à de nombreuses reprises, dans la délivrance même du message. La performance du messager sera étudiée plus en détail dans le dernier chapitre. Je me concentrerai ici sur l'inclusion de discours périphériques et oraux dans les lettres, les modalités de cette inclusion et son rôle dans le message.

L'écrit épistolaire, on le sait déjà, était élaboré lors des séances du Conseil et par les conseillers tous assemblés. La prise de décision et la production du message sont le fruit de cette culture de la délibération et de la discussion entre égaux. Mais la réunion du Conseil était aussi le moment où les lettres étrangères étaient reçues et ouvertes par le Conseil puis lues aux conseillers. Leur contenu était discuté, et la réponse appropriée était définie.

Les registres erfurtois rendent en effet compte des étapes de la discussion. Ces étapes sont avant tout celles des brouillons mais les registres montrent bien que la chancellerie et le Conseil avaient choisi de conserver ces étapes sans les remettre au propre : la genèse de la lettre importait tout autant que sa version terminée. Les archives de la ville n'étaient pas que celles d'un discours abouti, elles étaient aussi les archives de procédures et d'échange et la preuve, et ainsi celles du bon fonctionnement des institutions urbaines et de la pluralité des voix qui s'y faisaient entendre – contrant ainsi les éventuelles accusations de confiscation de la parole et du pouvoir par le groupe

privilégié des Amis et des Lignages. Les brouillons servaient peut-être aussi de preuve en cas de contestation.

Mais les étapes de la prise de décision et les échanges étaient aussi citées dans les lettres elles-mêmes qui, tout en délivrant un message final univoque, rappelaient aussi très fréquemment ce moment de débat. Chaque missive contenait en elle-même sa propre préhistoire et la chronologie servait aussi d'explication logique et causale au message envoyé par la ville, justifié par les éventuels échanges antérieurs avec le destinataire et justifié par la procédure de décision. Les registres de correspondance articulaient ainsi le temps de la parole, celui de la fixation par l'écrit et celui de l'envoi.

La discussion figurait doublement dans les registres : sous forme d'échos parfois raturés, traces et brouillons qui n'étaient pas envoyés, et grâce au contenu des missives finales, qui circulaient ensuite. La missive finalement envoyée effaçait les tensions internes au Conseil mais conservait les échanges et une contradiction externe au Conseil, ce qui permettait en retour de magnifier le Conseil, représenté comme instance décisionnelle une et indivisible.

Cette unité est manifestée dans les lettres envoyées par l'usage de pronom « *wir* » qui n'est pas un pronom de majesté mais bien l'expression de la collectivité bourgeoise assemblée et responsable du destin de la commune. L'unité est marquée dans l'ensemble du corpus, sans évolution chronologique ; c'est toujours un collectif qui parle, écrit, prend une décision et présente une demande. Mais ce collectif était en outre montré en action dans certaines lettres, lorsque les conseillers énuméraient les étapes qui avaient amené à la rédaction de la missive. Le Conseil se montrait alors en assemblée qui écoutait des témoins ou des plaignants, puis en assemblée délibérative, avant d'agir en assemblée gouvernante exprimant sa volonté dans la lettre. Avant d'en venir au « *bitten wir* » qui introduisait la dernière partie des lettres, on pouvait ainsi lire d'autres formules marquant la réunion des conseillers. Des hommes étaient « *vor uns gekommen* », voire « *vor uns in uns[er]n Rate* », « *uns haben bericht* » ; le Conseil avait interrogé les hommes concernés par l'affaire portée devant lui (« *dasz wir mit deme uns[ere]n geret haben* ») ; puis le Conseil avait délibéré : « *wir haben mit uns[e]r[e]n fr[e]und[e]n geret* »[1].

Ces mentions apparaissaient dans les lettres quel qu'en soit le destinataire ou le contexte : elles servaient à établir la chronologie de l'affaire et à situer la lettre dans un échange ou dans un conflit. Mais dans le même mouvement elles rappelaient les

[1] « venus devant nous », « devant nous dans notre Conseil » « nous ont rapporté », « que nous avons parlé avec le nôtre », « nous avons parlé avec nos amis ». Les citations sont tirées de plusieurs lettres de 1429, non précisément datées, et adressées au capitaine Burckhard Kerchberg, capitaine de la ville à Kapellendorf, au Conseil de Naumbourg et au comte de Honstein. 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 91 et f. 99, f. 99a, f. 80v.

conditions de production des missives et en arrière-plan l'organisation politique de la ville.

Une lettre de 1430 adressée à Adolphe de Gleichen-Tonna détaillait ainsi les différentes étapes amenant à la prise de décision du conseil, décision qui prenait forme ensuite dans la missive et son envoi[1]. Le Conseil intervient dans une affaire opposant l'un de ses bourgeois, Hans Hatz, agissant pour le compte d'une femme nommée « *die Schalkeberge* », à qui l'un des sujets du comte devait de l'argent en vertu d'une rente qu'elle détenait à Tonna. Cette femme serait cependant morte sans que Hans Hatz en ait été informé, ce qui, aux yeux du comte de Gleichen, semblait rendre la dette caduque. La lettre conservée dans les archives d'Erfurt est une réponse de la ville dans un échange qui compte déjà au moins deux lettres : « *als wier uch nest schr[ieben] von wegen... da uff ir uns widder schr[iebt] daz... han wier wol verstande[n] und thun uch wissen daz* »[2].

Les conseillers détaillaient ensuite les actions qu'ils avaient entreprises pour éclaircir l'affaire et résoudre le conflit : « *thun uch wissen daz wier mit dem g[e]n[an]t[en] unserm burger gereth darvone gereth haben unde on uw[er]n brieff laszen hore der spricht daz...* »[3]. La formule « nous avons parlé avec » évoquait à la fois les institutions urbaines et leur fonctionnement : « *wier* », c'était le groupe des rédacteurs de la lettre, le Conseil de ville ayant autorité pour prendre des décisions au nom des bourgeois et pour leur défense. Ce groupe, soudé et indivisible, avait reçu en Conseil le bourgeois Hans Hatz et l'avait invité à exposer son cas pour infirmer ou confirmer les propos contenus dans la lettre du comte : le Conseil de ville fonctionnait bien comme un tribunal chargé de garantir l'ordre en ville mais aussi de protéger les intérêts des bourgeois de la commune. La procédure était orale et reposait sur un dialogue entre l'autorité urbaine et les bourgeois qui y étaient soumis ; l'écrit servait de support et de preuve, il pouvait circuler d'une partie à l'autre, et il n'était pas retenu par le Conseil qui au contraire le rendait visible aux yeux des acteurs de l'affaire. C'est également l'absence d'écrit qui justifiait la réponse du bourgeois Hans Hatz et partant celle du Conseil : la mort de la femme Schalkenberg n'avait pas été notifiée, Hans Hatz l'ignorait et ne pouvait que réclamer l'argent dû. La missive d'Adolphe de Gleichen ne suffisait pas à faire preuve, puisqu'il n'avait pas autorité sur cette femme et surtout n'était pas chargé d'enregistrer ni de prouver son décès : une rencontre devait être organisée et la lettre se terminait donc sur la mention du conduit qui serait nécessaire à la circulation des différents acteurs

[1] Lettre de 1430 (deuxième quinzaine d'avril ?) à Adolphe de Gleichen-Tonna, 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 106v.
[2] « Comme nous vous écrivions récemment à propos de... et que vous nous avez répondu que... nous avons bien compris et vous faisons savoir que ».
[3] « [nous] vous faisons savoir que nous avons parlé avec notre dit bourgeois à ce propos et que nous lui avons fait entendre votre écrit et il dit que... ».

impliqués. C'est la dernière lettre du registre et l'année 1430 n'est pas conservée au-delà : on ignore donc la fin de l'affaire et en particulier on ne peut savoir si elle fut résolue rapidement ou non.

La mention des institutions du gouvernement urbain était fréquente : cela pouvait être la mention du Conseil, comme dans une lettre ouverte de 1450 commençant par « *Wir Ratismeister unde Raid der stad erffurte* » et expliquant que quatre des bourgeois de la ville s'étaient présentés « *vor uns in unsern siczinden Raid* » pour attester de la bonne naissance d'une fille de bourgeois[1]. Cela pouvait être aussi la mention du droit urbain, comme dans une lettre à Guillaume de Henneberg : les conseillers avaient faire lire les livres de droit en présence du plaignant, dépendant du comte (« *haben wir unsnser Stadbuch In des uw[er]n kegenwertigkeyt lasz[e]n lesen* ») et s'étaient appuyés dessus pour prendre leur décision et la justifier dans un conflit d'héritage entre un bourgeois d'Erfurt et un sujet du comte[2].

Le rappel des étapes précédant la lettre et conduisant à son écriture était aussi l'occasion de représenter le fonctionnement des procédures et des institutions urbaines. C'était en particulier le Conseil qui était ici décrit : le « nous » désigne bien les conseillers réunis en séance et les échanges de paroles sont les débats conduits sous son autorité. Les Conseils de ville étaient investis d'une autorité judiciaire ; les bourgeois se tournaient ainsi vers lui pour faire valoir leurs droits. Ce rôle était illustré notamment par le *Salbuch* de Volkach où figuraient des représentations des procédures judiciaires sous l'autorité des conseillers[3].

Les missives juxtaposaient ainsi un discours direct, celui du conseil, et un discours indirect émanant de trois instances : les citoyens qui s'étaient présentés devant le Conseil, pour y chercher une défense ou pour s'y plaindre d'un bourgeois d'Erfurt ; les correspondants du Conseil ; ce dernier, à travers ses réponses aux citoyens ou ses écrits précédents. Les missives étaient donc formées de plusieurs couches superposées qui rappelaient le déroulement des événements et les évolutions de l'affaire, et qui formaient une mémoire de chaque cas, mémoire dont les éléments étaient sélectionnés par le Conseil et utilisés ensuite dans son argumentation. Tout comme les inventaires, les lettres

[1] « Nous bourgmestre et Conseil de la ville d'Erfurt », « devant nous en notre Conseil siégeant », lettre du 11 mai 1450, 1-1/XXX/1a-1a, t. 3, f. 76v. La mention du conseil siégeant peut prendre d'autre forme, comme « *yne Rate jtzund sitcende* », dans la lettre au comte de Henneberg citée note suivante.
[2] Lettre du 9 août 1452 ou 1453, *ibid.*, f. 288.
[3] Klaus ARNOLD et Ute FEUERBACH (éd.), *Das Volkacher Salbuch*, t. 1 *Beiträge und Transkription*, t. 2 *Faksimile*, Volkach, Stadt Volkach, 2009. Les illustrations en ont été numérisées et sont disponibles en ligne : http://www.hdbg.de/fra-mitt/german/salbuch/haupt.html.

étaient des dépôts révélant le passage du temps et l'action des hommes sur ce dont on devait se souvenir.

La totalité de la correspondance, et chacune des lettres la composant, montraient ainsi, par la reprise des échanges avec les citoyens s'étant présentés devant le Conseil, l'action de ce dernier. Les lettres étaient l'un des lieux, mobiles, dans lesquels la ville se représentait en tant qu'unité politique et l'une des modalités de représentation, par l'usage du discours qui redoublait un discours s'étant prononcé plus tôt. Il s'agit d'une représentation très classique de la ville idéale dans laquelle le débat et l'échange sont primordiaux – et s'opposent à l'arbitraire attribué traditionnellement au seigneur –, dans laquelle le Conseil est une institution souveraine et supérieure qui protège les bourgeois ou les autres membres de la commune lui ayant prêté serment, dans laquelle enfin le fondement de la ville est le droit, garanti par le bon fonctionnement d'institutions librement choisies.

C'est de la même façon que le Conseil se représentait explicitement dans les lettres ouvertes qu'il émettait régulièrement pour proclamer une paix, une alliance, une dette (qu'il fût créancier ou débiteur) ou le résultat d'une procédure judiciaire qui pouvait concerner la ville dans son ensemble comme un seul bourgeois.

Cette représentation était aussi un élément de validation des décisions du Conseil présentées dans les lettres : le rappel des étapes permettait d'affirmer que tout s'était déroulé lors des séances du Conseil selon les règles. Par conséquent la décision et le message étaient justes et légaux.

Les sceaux : authentifier les lettres et renforcer leur efficacité

Les moyens de validation finaux employés dans la correspondance appuient ces conclusions. En effet, dans les registres de la deuxième série (après 1475), la mention du sceau est quasiment systématique et n'est plus condensée en un « *etc.* » masquant la fin de la salutation finale et les éventuelles mentions des instruments de corroboration. Les lettres prennent donc, diplomatiquement, une forme de charte avec un protocole initial, un exposé des motifs plus ou moins long, une brève notification et un dispositif généralement assez bref également, puis un eschatocole comportant les salutations finales, la date de temps, rarement de lieu, et une clause de corroboration, exclusivement la présence d'un sceau. L'annonce du sceau est éclairante : les lettres erfurtoises, si elles mettent abondamment en jeu l'écriture et multiplient les références à ce qui a été « *geschrieben* », ne sont pas elles-mêmes « *geschrieben* ». Elles sont toujours, lorsque la mention apparaît, « [*ge*]*geben* ». La lettre est donnée sous l'autorité du sceau, non écrite :

ainsi par exemple à Duderstadt en 1501, « *Gebenn unter unsern secret dinstag nach Anthonii* » ; au syndic Henning Goede en 1502, « *Geb*[*en*] *unter unsern Secret montags nach kiliani* » ; à Monchetam en 1428, « *Gegeben vorsegild mit unss stad Erfforte Insegil dez hieran ist gedrugket* »[1].

Ce choix de vocabulaire est éclairant. Selon Werner Paravicini en effet, il est difficile de déterminer ce qu'est une lettre sur le seul critère de ce qui y est traité ; par ailleurs des documents qui ne sont pas des lettres sont également destinés à un public, plus ou moins large, et pris dans une situation d'échanges ou, à tout le moins, de communication[2]. Aussi, lorsqu'il édite les lettres de Charles le Téméraire, W. Paravicini recourt-il à d'autres critères de distinction, et se fonde-t-il prioritairement sur la forme de la lettre et sur des éléments rédactionnels. Pour lui, sont des lettres les pièces « écrites à », et tous les textes « donnés à » sont des mandements, chartes, ou autres.

Ce verbe est fortement lié à la présence du sceau ; l'acte de donner et l'acte de sceller sont indissociables et établissent un rapport d'autorité entre le document, ce qu'il relate ou demande, et les acteurs impliqués, expéditeur et destinataire. Cela permet ainsi de renforcer le pouvoir de la lettre et d'en faire un outil d'expression du pouvoir conciliaire et des décisions urbaines, quand bien même ces décisions ne sont pas des ordres mais des demandes, concessions ou revendications qui se placent toujours dans un moment d'échange et de négociation, de production d'un rapport et d'une norme. Par son sceau en outre, la ville témoignait de son identité administrative et de son autorité pour valider des actes en son nom.

Il faut également commenter le sceau lui-même : c'est presque uniquement le *Secret* que la ville utilise dans sa correspondance, c'est-à-dire un petit sceau, voire un sceau secret[3], et non le Grand-sceau sur lequel figure saint Martin, patron de la ville et de l'archevêché, et la devise rappelant les liens de fidélité et de subordination d'Erfurt à Mayence.

La seule exception que j'ai relevée est la lettre de 1428 adressée à la ville de Monchetam, en Hollande, et qui se termine sur la mention du sceau urbain : ce n'est pas le *Secret* qui est mentionné mais le « *Insegil* », ce qui renvoie peut-être au grand sceau de la ville, un sceau d'environ 5 cm de diamètre. Au contraire, le Secret est un petit sceau : les fragments et les taches de cire qui restent sur des lettres envoyées par la ville aux ducs de Saxe conservées en partie au *Thüringisches Staatsarchiv* de Weimar montrent que le

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f.3^{v} ; *ibid.*, f. 93^{v} ; 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 42 : donné avec notre sceau secret le mardi après la Saint-Antoine [18 janvier 1501], donné avec notre sceau secret le lundi d'après la Saint-Kilian [11 juillet 1502], donné scellé avec le sceau de notre ville Erfurt qui est apposé ci-dessous.
[2] Werner PARAVICINI, *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477)*, Francfort/Main, Peter Lang, 1995.
[3] Lexer, t. 2, col. 843.

sceau faisait seulement 2 cm environ de diamètre et qu'il était apposé à la cire rouge. Le dépouillement de ces fonds n'a pas été systématique ni exhaustif et il est donc impossible de conclure fermement quant à la couleur de ce sceau ; il reste que les lettres reçues par la ville témoignent également d'un usage de cire rouge pour les sceller. Ce petit sceau représentait, comme le grand sceau, l'image d'un saint Martin et la devise « *Erffordia fidelis filia moguntine sedis* ». Le petit sceau ou *Secret* était le sceau des écrits courants, qui authentifiait les écrits du Conseil, affirmait leur valeur juridique – et en ce sens proclamait le droit du Conseil à mener sa politique – sans néanmoins les revêtir du prestige conféré par le grand sceau aux documents les plus importants, tels que les traités d'alliance ou de paix.

Le message envoyé par la ville ne prenait ainsi son sens que par l'association du texte et du support ; l'objet-lettre occupait une place importante dans le système de communication et devait être pris en compte pour la réception et le décodage du discours[1]. L'objet-lettre était ainsi intégré à la production du sens et non simplement un outil permettant de véhiculer le sens : « la construction de significations qui trame l'interaction entre sujets humains est une dynamique de modelage de formes langagières, corporelles et artefactuelles »[2]. La qualité du papier, de l'écriture, le sceau, étaient aussi des éléments de communication et de production du sens. Il est sans doute paradoxal d'analyser ici ces objets non par eux-mêmes mais par leur double, matériellement différent mais portant en son texte les caractéristiques matérielles de la lettre envoyée. Mais cette matérialité était redoublée en partie par le discours qui la soulignait et attirait l'attention du correspondant dessus. De même, la matérialité de ce qui restait à Erfurt participait de l'élaboration d'un discours interne, de la ville à la ville ; une communication non plus à travers l'espace, mais à travers le temps.

C'est aussi pour cela que l'apposition d'un sceau était rappelée dans les registres. Le support et le destinataire du message avaient changé, mais le message devait être conservé à l'identique, avec le texte complet et les caractéristiques matérielles de la missive[3]. La « *missiv* » n'était que rarement un simple échange d'informations : elle était construite

[1] Sur la place des objets dans la production du discours, voir Christine BRASSAC, « Action située et distribuée et analyse du discours : quelques interrogations », *Cahiers de linguistique française,* 26, 2004, p. 251-268 [en ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00010266/fr/] ; Christine BRASSAC, Pierre FIXMER, Lorenza MONDADA et Dominique VINCK, « Interweaving objects, gestures, and talk », *Context, mind, culture, and activity,* 15-3, 2008, p. 208-233 [en ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00337838/fr/].

[2] Christine BRASSAC, « Action située et distribuée et analyse du discours : quelques interrogations », art. cit., p. 251-252.

[3] Ce souci de description matérielle s'observe aussi dans l'inventaire de la fin du XV[e] siècle qui précise régulièrement si les actes sont écrits sur papier ou sur parchemin.

comme un acte par lequel la ville prenait sa décision et la communiquait aux autres, en parant cette décision de tous les instruments de validation nécessaires à en faire la force. La « *missiv* » était aussi une forme de « *brief* », et les registres de correspondance enregistraient aussi les actes de la ville dans un système politique qui se bâtissait sur la circulation des informations autant que sur la rencontre physique, mais toujours à partir d'une discussion et d'un échange.

On le voit très clairement dans les lettres qui accordent un conduit : lorsque le Conseil fait référence à l'objet ainsi qu'au message, il parle bien de « *schrifft* ». Mais qu'il parle du conduit lui-même et de l'acte de l'accorder, alors il désigne le document comme un « *brieff* ». On voit par exemple cette opposition dans deux lettres envoyées à Salzungen en 1484. Michael Kersener, bourgeois de Salzungen, a abusivement saisi le tribunal de Mayence pour réclamer le paiement d'une dette à Hans Greff, conseiller d'Erfurt. La ville exige que l'affaire soit réglée à Erfurt et offre son conduit à deux reprises à Michael Kersener – à la suite visiblement d'un refus de ce dernier de se rendre à Erfurt :

> [...] dem obgenanten, micharl kersener, die zeyt uff unser sicherheit und starck geleit bie uns in der Stad zcu sin auch zcu uns aber von uns und den unsern der wir mechtig sin mit urkunde dieses brieffes [...] Bitten uch fruntlich ir wollet ime sollech unser schrieben und geleit eraffen, er dess eyn gewisszen haben moge [...][1]

> dass wir dem selben michel unser gleit wieter dan [...] vierczhen tag von dato dieses brieffes anczugehen unser starck sicher geleit bie uns in der Stadt zcusin[2]

Cet échange est particulièrement riche en terme de vocabulaire puisqu'il mentionne également des copies de documents officiels envoyés à l'appui de la demande d'Erfurt, qui conteste la compétence du tribunal de Mayence pour une affaire de dette et pour un procès impliquant un bourgeois d'Erfurt, puisqu'ils bénéficient du privilège *de non evocando* : « *doch haben die obgemelten geistlichen rechters yn mit der sache, vor uns gewiest, als ir solches, in der ingeleyten copien der Commission finden und v[or]nemen werdet* »[3]. L'écrit original doit toujours être soigneusement distingué de la copie qui sert de preuve et d'information, mais a perdu la force de l'acte lui-même.

---

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 137ᵛ, lettre du 20 juillet 1484 : « donc nous donnons à Michael Kersener suscité, le temps de notre sécurité et de notre fort conduit, pour être près de nous en ville, pour venir à nous et repartir, et aussi auprès de tous les nôtres sur lesquels nous avons autorité, avec l'acte de cette lettre patente [...] Nous vous demandons amicalement de bien vouloir lui montrer cet écrit et ce conduit nôtres, pour qu'il puisse en avoir connaissance [...] ».

[2] *Ibid.*, f. 140ᵛ, lettre du 28 août 1484 : « que nous [donnons] à nouveau au même Michael notre conduit pacifique et sans exception, pour 14 jours à compter de la date de cette charge, notre fort et sûr conduit pour être auprès de nous en ville ».

[3] *Ibid.*, f. 137ᵛ : « pourtant les juges ecclésiastiques susmentionnés ont ainsi jugé en notre faveur dans cette affaire, comme vous pourrez le trouver et le comprendre dans la copie ci-jointe de la Commission ».

Le même glissement se lit dans une lettre à Friedrich von Dühne de 1509 : une correction prend soin d'ajouter le terme de « *brief* » pour affirmer la capacité seigneuriale de la ville et la force de l'écrit envoyé, qui excède le simple échange d'arguments mais devient, en portant et manifestant cette décision conciliaire, un véritable acte à force de loi :

> Szo geben Wir euch sampt ewern dienern dortzu unser sicheru[n]g fridsams und ungeurlichs geleyt fur uns und die unsern auch alle die Ihenen die Umb unsern willen thu[n] und lassen sollen und wollen Und der Wir ungeverlich mechtig seyn **In *und mit* craft dises *uns[e]rs* brieff[es]**[1]

La langue de chancellerie, surchargée de précisions, permet ici à la ville de réaffirmer son autorité et sa position vis-à-vis du capitaine. Elle change aussi la valeur du document et de l'écrit envoyé, qui transporte avec lui une part de l'autorité erfurtoise sur les hommes et les espaces et non plus seulement le résultat d'un débat et la réponse à une convocation. L'ajout de « *und mit* » change le sens de la phrase : le conduit est annoncé dans le texte de l'acte, et accordé *de par* l'acte : l'écrit est à la fois une information que le conduit est donné, une preuve de ce conduit et une condition indispensable à sa réalisation. L'ajout second de l'adjectif possessif « *unser* » insiste sur la production de décisions juridiques incontestables par le Conseil lui-même et non par un organe extérieur. La lettre n'est plus seulement un instrument de communication mais un instrument public émanant d'une autorité et fixant des règles.

Les rares dates de lieu confirment cette force de loi. Cette mention était cohérente avec la compréhension des registres de correspondance comme registres de délibération qui conservent l'activité du Conseil en séance, donc dans sa *Stube*[2]. Elle confirme aussi que les lettres sont des instruments de gouvernement qui émanent d'une autorité publique qui se revendique comme telle et réaffirme à chaque lettre sa légitimité.

Les registres de correspondance avaient donc aussi vocation à enregistrer l'activité du Conseil comme assemblée où la décision était préparée par une discussion, et à enregistrer au final la décision prise et exprimée dans chaque missive. En enregistrant

---

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xxv : « donc nous vous donnons, à vous et tous vos serviteurs, notre sécurité et paix et notre gracieux conduit, auprès de nous et des nôtres et aussi de tous ceux des nôtres qui font selon notre volonté, comme ils le doivent et veulent, et sur lesquels nous avons l'autorité, **dans *et de par* cette lettre patente *nôtre*** ». Le gras indique un premier niveau d'ajout, l'italique un deuxième. Toutes les autres modifications de ce passage ont ici été omises pour simplifier la lecture, ne reste que la version finale.

[2] Le Conseil se réunissait dans une salle (*Ratsstube*) située au troisième étage de l'Hôtel de ville, et aménagée en 1363 lorsque l'ancienne salle fut devenue trop petite après des travaux. Le protonotaire disposait aussi d'une pièce (*Syndikatsstube*) à côté des trois salles dévolues à la chancellerie. Fritz WIEGAND, *Das Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, *op. cit.*, p. 65 *sq.*

l'activité de gouvernement des conseillers, ils constituaient ainsi pour la ville des registres de délibération qui témoignait du dynamisme du Conseil.

L'oral enregistré

A Marseille, on peut observer une pratique en miroir : ce sont les registres de délibérations conservés pour le XIV^e^ siècle qui renferment de nombreuses lettres. La lecture des lettres reçues, la réflexion et les débats quant à la réponse appropriée à apporter, la décision finale remplissent l'essentiel du temps des séances et de l'espace des registres : après le préambule indiquant la date de la séance, les lettres reçues sont copiées – ou les originaux pliés et collés si la place laissée s'avérait insuffisante pour la copie – et la décision du Conseil est rapportée avant la conclusion de l'enregistrement par la mention du secrétaire qui « *hoc scripti* ». L'observation des registres menée par François Otchakovsky-Laurens montre que la majeure partie des séances était consacrée à la correspondance du Conseil et que les lettres ne se concevaient pas sans leur appareil délibératif. Celui-ci était central dans la mémoire écrite de l'administration urbaine et des conseillers. En effet, les consuls marseillais ne conservaient pas copie de l'intégralité des réponses. Ils se contentaient d'enregistrer les débats et un résumé de la lettre envoyée, dont la rédaction était confiée au secrétaire de ville qui bénéficiait de la confiance du Conseil. Les conseillers erfurtois, au contraire, gardaient la trace de leur parole vers l'extérieur dans des registres spécifiques[1]. Là où le Conseil marseillais mêlait délibération interne et correspondance – donc parole autre vers la ville et parole propre de la ville vers l'autre – et montrait le fort lien entre les deux, tout comme la circulation des formes écrites de la correspondance vers l'enregistrement des débats, le Conseil erfurtois maintenait une certaine séparation. Que des registres de délibérations n'aient jamais existé ou qu'ils aient été perdus, peu importe : les délibérations ne sont pas mêlées aux lettres. Cependant, on trouve dans les missives erfurtoises tout comme dans les registres la trace de ces discussions. Non identifiées comme telles, ces traces sont cependant bien le produit d'une pratique du débat et de son enregistrement écrit.

Les lettres cependant n'avaient pas pour but de consigner la réalité des débats : les propos que l'on y lit étaient résumés et surtout lissés. La fixation de l'oralité était opérée

[1] Sur les pratiques marseillaises de l'enregistrement des délibérations et de la correspondance, voir François OTCHAKOVSKY-LAURENS, *S'assembler, tenir conseil, enregistrer. La construction de l'autorité municipale à Marseille à la faveur des crises du XIV^e^ siècle (1348-1385)*, *op. cit.* ; *ID.*, « Les assemblées municipales marseillaises au XIV^e^ siècle et l'enregistrement de la parole publique », in Anne MAILLOUX, Laure VERDON (dir.), *L'Enquête en questions. De la réalité à la « vérité » dans les modes de gouvernement. Moyen Âge – Temps modernes*, CNRS, Paris, 2014, p. 85-101.

par les scribes de façon très consciente[1]. Le message était le résultat d'une sélection et de la mise en récit à la fois des événements et du fonctionnement du conseil. L'écriture des lettres était un processus dont les ratures et repentirs témoignent ; la version finale quant à elle visait à proposer au destinataire une image idéalisée de la ville.

D'autres discussions y étaient montrées : celles que le Conseil pouvait mener auprès de ses alliés lorsqu'il demandait aide et conseil. Mentionner ces discussions servait à renforcer la parole du Conseil en la présentant comme une parole informée et fondée, mais permettait aussi de rappeler les alliances nouées par Erfurt, les alliés dont elle disposait et son insertion diplomatique à l'échelle régionale.

Les paroles enregistrées dans la correspondance n'étaient pas seulement celles que les archives municipales conservaient dans les registres immobiles. C'étaient également celles qui seraient lues par le destinataire, qui pouvait ainsi assister lui aussi à une séance idéalisée de réunion du conseil, un Conseil qui discutait mais était toujours déjà d'accord. Les missives mettaient en scène l'unanimité urbaine et la cohésion bourgeoise, tout autant qu'elles mettaient en scène la spécificité des pratiques politiques par opposition aux pratiques seigneuriales : la pluralité des voix, le statut de bourgeois permettaient d'accéder à une représentation politique et à une défense juridique, mais aussi à la concorde, l'union et la paix.

Les lettres étaient donc une autre façon de développer un discours du bien commun, cette fois-ci au bénéfice de l'autre non-urbain ou non-erfurtois. La salle du Conseil et ses décorations formait un discours iconographique pour soi, pour les conseillers eux-mêmes, tandis que l'on avait recours à un discours écrit pour l'extérieur.

2 – Transmettre les paroles extérieures

Faire conversation

La correspondance implique plusieurs partenaires et un dialogue suivi et cohérent. De nombreuses lettres étaient ainsi des réponses qui récapitulaient ce qui avait été demandé et replaçaient la parole urbaine dans un contexte précis. Même lorsque la lettre du Conseil initiait l'échange, elle était la plupart du temps motivée par une demande extérieure au Conseil et rapportait des paroles ou des écrits qui n'étaient pas ceux des conseillers. La missive était une parole dans une succession d'échanges.

[1] Les lettres étaient notamment composées au moyen de formules récurrentes dont les variations et modifications laissent percevoir les enjeux de la correspondance pour le Conseil. *Cf.* chapitre 6.

Cette conversation se faisait à plusieurs partenaires dont tous n'étaient pas destinataires de la même lettre ; la correspondance mettait en présence des partenaires isolés les uns des autres, non seulement dans l'étendue physique mais aussi dans le réseau épistolaire. Une lettre de 1436 adressée au comte Volrad de Mansfeld montre ainsi ces différentes étapes de l'échange et réunit plusieurs locuteurs :

> **Uns[er]n fr[untlichen] dinst zcuvor Edeler lieber herre** alss ir uwer Stadvoit unde Rad zcu Iszleuben uns geschreben habit von wegen Iren weynknechts ader krager des uw[e]r]n um[m]e eyn g[e]n[an]t[en] kulbe stud[en]t[e]n bie unss zwu Erffurte der den uwen obgenant mit geystliche[n] gerichte dez apts zcuschotten by uns beswere unde bedraige und begert den g[e]n[an]ten apt unde rector univ[ersi]tat[is] by uns zcuvormogen iren student[e]n zcu undderwisen solche gerichte abezcuthune etc. Han wir wol vorstanden unde **thun uch wissen daz wir den rector univ[ersi]tat[is] unde dem apte zcum schotten by uns solch briefe gesand haben unde mit en darvone laszen rede** dy haben unss widder lasen sage das su uch daruff In eurem eygen breefe selbez antwort[en] thu wullen ader gethan haben So ist unss auch von den abg[e]n[an]ten kulben p[ro]curatori daruff antwort geschien alss ir in desen ingeslossen brefe abschrifften wol v[or]nemen werdet **unde waz wir uch zcudinste unde willen geschehen thun wir suderlichn gerne Geben under unsere Secr[et] dat[um] quarta vig[ilia] purific[ationis] Mar[iae]**[1]. [je souligne]

La lettre initiant l'échange avait été envoyée par les autorités municipales d'Eisleben, dans les territoires des comtes de Mansfeld. Plutôt que de répondre directement à ses subalternes, le Conseil d'Erfurt écrivit ici au seigneur concerné en lui donnant les détails nécessaires : les premières lignes de la lettre visent à résumer la missive précédente, ou du moins le cœur de cette missive, le reste disparaissant sous l'abréviation « etc. ». Ce résumé occupe six lignes du manuscrit, soit près de la moitié de la lettre entière, qui s'étend sur quatorze lignes. La lettre transmettait aussi la réaction de l'abbé du monastère écossais et du recteur de l'Université, impliqué en tant que responsable de l'étudiant incriminé ; plus exactement, le Conseil d'Erfurt ne transmettait pas ici la teneur de la réponse, mais le fait qu'il y aurait ou qu'il y avait déjà eu réponse. Les conseillers avaient aussi rencontré l'avocat de l'étudiant concerné et joignaient sa réponse écrite, qu'il était donc inutile de reprendre puisque le comte de Mansfeld pourrait lire l'original. Au final, le propos réellement erfurtois dans cette lettre se résume

[1] 1-1/XXX/1a-1a, t. 2, f. 71 : « **Notre service amical devant vous cher et noble sire**, quand votre bailli urbain et votre Conseil d'Eisleben nous ont écrit à propos de votre valet ou Krager, le vôtre, au sujet d'un dénommé Kulb un étudiant chez nous à Erfurt, qui aurait appelé convoqué et assermenté le vôtre suscité devant le tribunal de l'abbé des Ecossais chez nous, et qu'ils ont prié ledit abbé et le recteur de l'Université de conseiller à votre étudiant de suspendre de telles actions en justice, etc., nous avons bien compris et **vous faisons savoir que nous avons envoyé une telle lettre au recteur de l'Université et à l'abbé des Ecossais chez nous et les avons faire lire avec eux** et ils nous ont fait en retour dire qu'ils voulaient vous répondre à ce propos par leur propre lettre, ou qu'ils l'avaient déjà fait. Et aussi nous avons reçu du représentant légal dudit Kulb la réponse telle que vous pourrez en prendre connaissance dans la lettre jointe, **et ce que nous pouvons faire pour votre service et votre volonté nous le faisons volontiers. Donné sous notre sceau secret en date du mercredi veille de la Purification de la Vierge** [1er février]. » Un couvent écossais (*Schottenkloster*) est un monastère fondé par un missionnaire irlandais ou écossais autour de 1200 ; ces monastères furent réunis par la suite en une congrégation placée sous l'autorité du couvent de Ratisbonne.

aux lignes en gras dans la transcription : les salutations initiales et finales, la date, et une phrase au centre de la lettre. Il s'agit du centre matériel de la lettre (les lignes 7 et 8) mais aussi d'une forme de pivot articulant les diverses paroles présentées devant le Conseil dans l'affaire de l'étudiant Kulb. Le discours réellement produit par les conseillers est très réduit ; il joue ici le rôle d'un transmetteur d'informations, mettant en relation des partenaires qui ne s'étaient pas écrit et permettant ainsi que ces autres locuteurs puissent trouver un lieu commun pour échanger leur parole dans un moment de conflit.

L'inverse pouvait aussi se produire : la même année, c'était le comte Henri de Schwarzbourg qui avait transmis à la ville d'Erfurt la lettre d'un tiers, son notaire Diether Getz ; les conseillers avaient alors écrit pour le remercier et réagir au contenu de la lettre de Diether[1]. Ici, la transmission de la plainte de Diether Getz par l'entremise du comte permettait de rehausser le niveau social du notaire et de lui garantir une réponse plus prompte et plus soignée. Le plaignant disposant cependant de toutes les compétences juridiques et techniques nécessaires pour exposer son cas et rédiger sa missive, son prince n'avait pas eu à écrire lui-même au Conseil d'Erfurt pour assurer la défense d'un de ses dépendants.

La lettre envoyée par les conseillers pouvait aussi reprendre des éléments d'une autre lettre envoyée par le Conseil dans la même affaire, mais à un autre partenaire, de façon à informer le nouveau destinataire qui prenait ou reprenait sa place dans l'échange. En effet, lorsqu'un seigneur était absent, il était fréquent que le Conseil d'Erfurt écrivît à l'un de ses officiers ou à son épouse ; au retour du prince, la ville renouait la conversation avec ce dernier au détriment des officiers subalternes ou des épouses qui n'avaient joué qu'un rôle intermittent, de substitution à l'autorité seigneuriale. Par exemple les conseillers écrivirent le 21 février 1438 au comte Adolphe de Gleichen à propos d'un prêt accordé par la ville au prince et arrivé à échéance huit mois auparavant. Le capital n'avait pas été remboursé, ni les intérêts versés[2]. S'alarmant de la situation, le Conseil d'Erfurt, sans doute saisi par les Juifs erfurtois qui avaient servi d'entremetteurs pour le prêt, avait ainsi écrit à la cour de Tonna pour se plaindre. Le comte était absent, s'était donc à son épouse la comtesse Agnès que les lettres étaient adressées : « « *darum[m]e wir der Edeln frauwen angnesen vo[n] glich[e]n uwer gemalen In uw[e]rn abwese[e]nn gar vile schrifte manuge[n] und fr[untliche] bete getan habin* »[3]. Ces lettres, envoyées sans

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 72, lettre du 28 février 1436.
[2] Le prêt était de 400 florins et les intérêts de 140 *schock*.
[3] « à ce propos nous avons écrit en votre absence de bien nombreuses fois et fait des demandes amicales à votre épouse Noble dame Agnès de Gleichen », 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 187.

doute dès l'automne 1447, ont été perdues – il ne reste que trois lettres de cette année. La lettre du 21 février est la première que nous ayons qui se rapporte à cette affaire ; les lettres à la comtesse ont été perdues.

Une première version de cette lettre avait peut-être été écrite le 18 février 1438, mais non envoyée : le brouillon mentionne les lettres à Agnès ainsi que l'objet de la lettre, les 400 florins, mais est biffée d'un trait de biais qui indique sans doute qu'elle ne fut jamais envoyée, peut-être parce que la ville avait reçu entre temps d'autres informations, qui ne furent cependant pas suffisantes pour suspendre sa demande plus de trois jours.

La lettre de février rappela donc les échanges passés non plus avec le même partenaire, mais avec un autre. Une lettre du 12 mars 1438 réitérait la demande de remboursement et la mention des écrits déjà envoyés à la comtesse : « *alss wir uch und uwer lieben gemalen gar dicke unde vile geschr[ieben] und gebeten haben von solchez vierhundert gulden haubtgeld hundert und viertzig schok gesuchs wegen* »[1]. Ecrire au comte ne s'est pas avéré plus efficace qu'écrire à la comtesse ; la ville additionne les lettres envoyées aux deux membres du couple pour insister sur la durée de sa demande et sur la précision des lettres envoyées (« *dick* »). La mention des lettres à la comtesse était ici une façon d'obliger le comte de Gleichen à reconnaître qu'il avait été informé et qu'il ne pouvait se dégager du problème – d'autant moins que la ville rappelait les termes du prêt confirmés par les actes scellés qui engageaient le duc. Il fallut néanmoins encore quatre lettres[2], la menace d'action en justice et la médiation du landgrave de Hesse, qui remboursa le capital[3], pour que la ville obtînt satisfaction.

Les missives dépassaient le cadre de l'échange entre deux partenaires mais mettaient en relations plusieurs acteurs, liés ou non, et réunis le temps de la résolution d'un conflit.

Faire réseau

Les conseillers jouaient ainsi un rôle de passeurs d'informations entre les partenaires épistoliers : la ville transmettait aux uns et aux autres la parole des uns et des autres. Elle n'était pas pour autant un centre de diffusion de l'information : on ne relève pas en effet de mention d'informations véritablement extérieures collectées et transmises

[1] « Comme nous vous avons écrit, à vous et à votre chère épouse, maintes et maintes fois, à propos des 400 florins de capital et des 140 *schock* d'intérêt », 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 207v.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 2 : lettres du 23 avril (f. 190), du 11 juillet (f. 198), du 22 juillet (f. 200v) et du 18 juillet (f. 210v).
[3] Lettres du 22 juillet (f. 200v) et du 18 juillet 1438, 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 210v.

par la ville en tant qu'informations. La ville ne faisait que faire suivre des éléments liés à l'affaire traitée et qui liaient ponctuellement les correspondants entre eux et à Erfurt.

En écrivant ainsi, les conseillers faisaient de la ville un pôle à quoi tous les chemins menaient, vers qui tous se tournaient et à qui tous écrivaient, et qui en retour répondait à tous et redistribuaient les paroles à tous, tout comme dans le domaine commercial la ville était un marché organisateur et redistributeur. La ville se construisait ainsi selon des logiques d'attraction et de redistribution, fonctions concentrées dans les registres de conservation des lettres.

C'était aussi la fonction de certaines lettres qui ne visaient qu'à informer, en particulier en contexte de crise voire de guerre. On peut citer une série de lettres de 1449 qui remplissaient ce rôle. La ville était alors en conflit avec Johannes (ou Hans) von Rusteleuben, sujet de Frédéric de Saxe[1]. Johannes von Rusteleuben entraina par ailleurs d'autres hommes dans le conflit, en particulier des sujets de l'archevêque de Magdeburg, alors Frédéric III de Beichlingen (1445-1464)[2]. Celui-ci avait écrit à la ville pour lui faire suivre la lettre de l'évêque et du Conseil d'Halberstadt.

Un troisième partenaire était impliqué dans l'affaire : l'archevêque de Mayence, par le biais de son vidame et procureur à Erfurt, Johannes von Allenblumen. Celui-ci, membre d'une importante famille erfurtoise, avait reçu de la ville les pleins pouvoirs dans l'affaire, comme l'annonçait une lettre ouverte du 31 août 1450[3]. Le même jour, la ville lui avait annoncé avoir fait suivre la lettre d'Hans von Rusteleuben à Frédéric de Saxe[4]. La page du registre réorganisait parfois la chronologie puisque les lettres n'y apparaissaient pas toujours dans l'ordre où elles furent écrites et envoyées.

La ville cependant ne s'en remettait pas au seul officier militaire et judiciaire de Mayence. Les alliés d'Erfurt dans la ligue des Trois villes de Thuringe étaient également mobilisés et informés des divers échanges : Erfurt écrivait au Conseil de Nordhausen pour l'informer de la tenue d'une assemblée à laquelle participeraient des envoyés erfurtois, et écrivait ensuite au Conseil de Mühlhausen pour résumer la lettre à Nordhausen et demander l'envoi de délégués en soutien[5]. L'affaire semble avoir été résolue lors de cette assemblée : on ne trouve plus ensuite que deux lettres se rapportant à ce conflit. La première est une lettre de remerciement adressée le 13 septembre 1449 à

[1] La ville se plaignit par une lettre du 31 août 1450 que Johannes von Rusteleuben rançonnait des bourgeois d'Erfurt, et demanda la tenue d'une rencontre. 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 32.
[2] La ville s'en plaignit par une lettre du 6 septembre 1450, qui semble avoir été la deuxième de l'échange (la ville signalait avoir transmis une précédente lettre). 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 33.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 32v°.
[4] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 32. La lettre évoquée par la ville est celle citée deux notes plus haut.
[5] Lettre à Nordhausen non datée (septembre 1449), 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 34 ; lettre à Mühlhausen du 13 septembre 1449, 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 34v°.

Johannes von Allenblumen, pour ses « *muwe unde erbeit* »[1]. On peut noter que cette lettre est envoyée avant la tenue de l'assemblée et que le rôle de Johannes von Allenblumen fut donc sans doute plus de permettre une rencontre judiciaire et la mise en place d'une de procédure de résolution d'un conflit, que de trancher. La dernière lettre évoquant l'affaire fut envoyée à Nordhausen le 23 septembre 1449 : le Conseil d'Erfurt y demandait s'il devait verser une somme à ses deux alliés en échange de l'envoi des délégués lors de l'assemblée judiciaire[2]. On remarque ici que Nordhausen semble avoir joué dans cette affaire un rôle plus important que Mühlhausen : c'est bien le Conseil de Nordhausen qui avait été contacté en premier et il apparaît ici comme chargé de dire le droit entre les villes. La collaboration entre les trois villes ne se faisait donc pas toujours de façon absolument équilibrée. Au contraire, leur implication pouvait être pondérée en fonction des espaces ou de l'appartenance juridique des hommes concernés.

La ville informait les différents acteurs impliqués des épisodes et des rebondissements dans une affaire à résoudre. Elle s'assurait de la sorte que chacun connût tous les développements de l'affaire et surtout que chacun reçût le point de vue erfurtois. Sous couvert de transmission de l'information tierce, le Conseil établissait en réalité sa version des faits et défendait déjà, par l'envoi de ces missives, les bourgeois attaqués, avant de le faire lors de l'assemblée judiciaire prévue.

On peut décomposer certains échanges comme suit :

Figure 5 : transmission de l'information à partir d'Erfurt

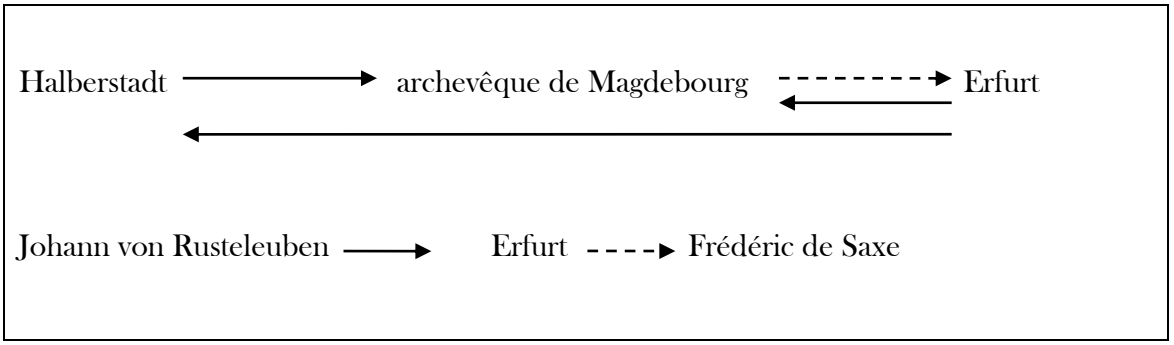

Les flèches pleines signalent l'envoi d'une lettre et les flèches en pointillés la transmission de cette lettre à un destinataire suivant. On voit ici que les parties concernées ne s'écrivaient pas directement, mais passaient par l'autorité seigneuriale ou ecclésiastique qui les surplombait pour assurer une meilleure transmission des demandes et informations.

[1] « peine et labeur », 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 34[v].
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 37.

Plus généralement, les échanges liés aux attaques de Johannes von Rusteleuben mettaient en relation plusieurs pôles de la région :

Figure 6 : Lettres envoyées par Erfurt à l'occasion d'une seule affaire

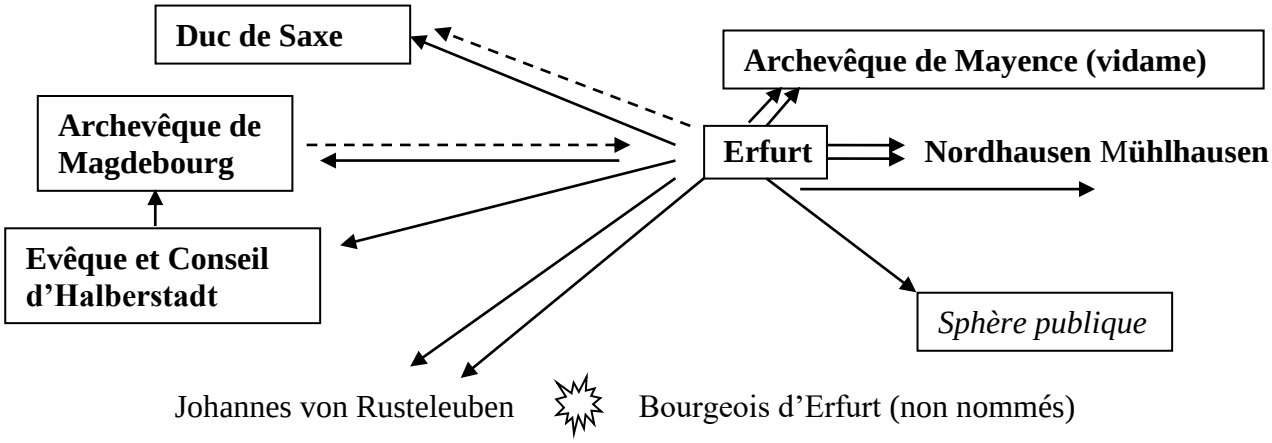

Chaque flèche signale une lettre. En pointillé, la simple transmission de la lettre d'un tiers. Les lettres reçues par la ville sont connues par les mentions faites dans les lettres envoyées ; il est possible que Johannes von Rusteleuben ou Nordhausen aient aussi écrit à la ville, mais les lettres conservées n'en disent rien.

On observe donc deux niveaux de mise en réseau dans cette affaire. La voie hiérarchique, certes, qui consiste à suivre les dépendances et souverainetés en place : Johannes von Rusteleuben étant un dépendant d'Halberstadt, les autorités de la ville sont impliquées et par-delà ces autorités, le niveau supérieur dans la hiérarchie territoriale et ecclésiastique. Ainsi l'archevêque de Magdebourg fait-il suivre la lettre de l'évêque d'Halberstadt. De même, le duc de Saxe est-il impliqué à la fois comme figure neutre pouvant abriter en sa cour une rencontre, et comme figure surplombante en tant que plus puissant seigneur régional, chargé de maintenir la paix publique. Mais on observe aussi un deuxième niveau de réseau, non hiérarchisé. C'est le réseau d'entraide des villes, sollicité par Erfurt pour l'aider, mais c'est aussi la réception et la redistribution d'informations opérées par le Conseil de ville sans distinction entre les différents acteurs, entre qui les informations circulent : le duc de Saxe qui reçoit la lettre de Johannes von Rusteleuben à Erfurt, ou Mühlhausen à qui Erfurt écrit aussi pour résumer ce qui a été écrit à Nordhausen. En outre, bien que la demande d'Halberstadt soit parvenue dans un

pli de l'archevêque de Magdebourg, les conseillers d'Erfurt répondirent directement à l'évêque et son Conseil de ville, sans repasser par le seigneur le plus élevé. L'ensemble des échanges donne ainsi à voir un réseau de transmission en apparence peu hiérarchisé, plus structuré qu'un rhizome mais néanmoins assez souple, qui, comme le rhizome, « connecte un point quelconque avec un autre point quelconque, et chacun de ses traits ne renvoie pas nécessairement à des traits de même nature, il met en jeu des régimes de signes très différents », ici des souverainetés multiples et des appartenances à différents états de l'Empire[1].

Par ailleurs, la ville est au centre de ces échanges. Le réseau est initié ici par la ville. Mais la forme du réseau est ici largement tributaire de la forme de la source : la ville n'apparaît comme le centre que parce que les sources considérées ici sont les siennes, et parce que les sources réunissent en quelques feuillets des missives éparses – éparses dès leur écriture à différents destinataires, et éparses aujourd'hui par leur dispersion dans différents centres d'archives, si tant est qu'elles existent encore. Un registre de correspondance autre donnerait, pour les mêmes affaires et le même réseau, une autre forme, autour d'un autre émetteur.

Cette caractéristique est importante : le réseau des échanges apparaît, dans les registres de correspondance et à ne considérer que les circulations de missives, non leur formulation, comme un réseau assez peu hiérarchisé. Il s'agit d'un système fluide, horizontal, dans lequel les messages circulaient en tous sens et passaient parfois à plusieurs reprises sur les mêmes trajets. La hiérarchie des partenaires se marquait bien plus ailleurs, dans chaque lettre plutôt que dans l'ensemble des registres et de la correspondance : le tout n'était pas que la somme des parties mais permettait, au contraire, un dépassement des particularités de chaque missive. Par la réunion des lettres on se concentrait sur d'autres aspects de la correspondance, sur les partenaires impliqués, sur les rythmes, sur les problèmes à traiter, et l'image globale ainsi formée effaçait les différences entre chacun, différences qui s'exprimaient dans les formulations internes à chaque lettre[2].

La registration des lettres était ainsi une façon d'échapper à la hiérarchie définie et fixe de l'Empire, hiérarchie au sein de laquelle s'opéraient peu de changements, en particulier pour les villes. On n'a guère que les exemples de Cologne et de Ratisbonne à citer lorsque l'on cherche des villes ayant changé de statut, et en ayant changé dans un

[1] Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Capitalisme et schizophrénie*, tome 2 : *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 13.
[2] Voir chapitre 6.

sens mélioratif d'un point de vue urbain, c'est-à-dire en étant passé d'un statut de ville seigneuriale à un statut de ville libre[1].

De surcroît, l'image du rhizome évoque aussi les effets stabilisateurs de la racine, qui permet l'ancrage dans les sols souples et peu consistants[2]. De même, la pratique de la correspondance, et d'une correspondance à la fois assidue et peu contraignante, au sens où la ville n'écrivait qu'en cas de besoin et non pour se créer des obligations et construire des liens diplomatiques, cette pratique de la correspondance était un moyen pour la ville de s'ancrer dans sa région et de consolider un espace qui n'était pas soutenu par des cadres politiques. En effet, l'Allemagne moyenne n'était pas unifiée sous une même autorité – malgré les efforts continus des Wettin – et n'avait pas d'unité autre que topologique et tissée par les pratiques. L'Allemagne moyenne était avant tout un espace vécu et la correspondance le reflète, tout en étant également un élément cherchant à structurer ses expériences vécues. Par ailleurs, la correspondance ancrait la ville dans son espace en ce qu'elle impliquait la reconnaissance des autres et la reconnaissance par les autres.

Les lettres montraient aussi cet ancrage régional de la ville par son rôle dans le maintien de la loi et de la paix publique, et donc par son rôle dans le maintien d'un ordre légal et d'un ordre social. La ville ne ménageait pas ses efforts pour obtenir un règlement des conflits par la négociation et la rencontre juridique ; elle contribuait aussi à la défense de la paix en envoyant ses contingents. Elle combattait dans des conflits à l'échelle de l'Empire, notamment lors des guerres hussites, mais elle s'impliquait aussi dans les conflits régionaux, en particulier lors de la Guerre des Frères de Saxe, guerre qui opposa de 1446 à 1451 les frères Guillaume III (détenteur du titre ducal) et Frédéric II (détenteur de la dignité électorale), alors que le premier était mécontent du partage territorial décidé en 1445 à Altenburg[3].

---

[1] Le privilège de ville libre fut attribué à Ratisbonne par Frédéric II en 1245. Cologne devint *de facto* une ville libre après la défaite infligée à son archevêque par les armées urbaines ; le privilège de ville libre fut accordé en 1475 par Frédéric III. Martin ANGERER (dir.), *Ratisbonna – Die königliche Stadt. Neue Forschungen zum mittelalterlichen Regensburg*, Regensburg, Universitätsverlag Regensburg, 2000 ; Peter SCHMIDT (dir.), *Geschichte der Stadt Regensburg*, Regensburg, Pustet, 2000 ; Anna Dorothea VON DEN BRINCKEN (éd.), *Köln 1475, des Heiligen Reiches Freie Stadt. Ausstellung des Historischen Archivs der Stadt Köln*, Köln, Historisches Archivs der Stadt Köln, 1975.

[2] Le rhizome est en effet un système ouvert, souple, non « pas fait d'unités, mais de dimensions, ou plutôt de directions mouvantes. Il n'a pas de commencement ni de fin, mais toujours un milieu, par lequel il pousse et déborde » ce qui reflète bien l'image du Conseil écrivant dans toutes les directions. Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Mille plateaux*, *op. cit.*, p. 31.

[3] Hans PATZE et Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Sachsens*, *op. cit.* ; D. LÖBE, « Vom Bruderkriege 1446 bis 1451 », *Mittheilungen der Geschichts- und Alterthumsforschenden Gesellschaft des Osterlandes*, 10, 1895, p. 155-177.

Faire preuve

La transmission d'écrits faisait également preuve à l'appui de la parole urbaine : l'envoi de copies des lettres évoquées asseyait le propos des conseillers et en établissait la véracité ainsi que la bonne foi des conseillers. Ceux-ci ne déformaient pas les paroles tierces.

La circulation des informations confirmait également la réception d'une information et assurait aussi la cohérence des messages.

On peut citer l'exemple d'une lettre envoyée en 1450 au comte Louis I[er] de Gleichen-Blanckenhain († 1467), par laquelle le Conseil d'Erfurt indiquait avoir bien reçu une lettre du comte Adolphe de Gleichen-Tonna, lettre qui elle-même relatait ce que ce dernier écrivait à son cousin Louis de Gleichen-Blanckenhain.

Dans un premier temps, Adolphe avait écrit parallèlement à Louis et à Erfurt pour informer les conseillers de ce qu'il avait écrit à Louis et demander une rencontre. Dans un second temps, Erfurt écrivait à Louis pour l'informer de ce qu'Adolphe avait écrit aux conseillers – et écrit à Louis lui-même – et donnait son accord pour une rencontre. L'échange conservé s'arrête là : la rencontre eut lieu sans doute à la satisfaction des trois parties impliquées.

Dans sa missive, la ville, non contente de dire qu'elle avait bien été informée, répétait le message au profit de Louis, qui avait donc le privilège d'être informé doublement – et de vérifier que la ville avait bien compris la même chose que lui.

Les lettres étaient donc, pour une grande partie d'entre elles, des palimpsestes issus de la superposition d'écrits qui étaient constamment rappelés et répétés dans la correspondance. Toutefois les missives ne se réduisaient jamais les unes aux autres : chacune était l'occasion d'un ajout, d'un complément, d'une correction, d'une réaction à ces éléments répétés, ressassés. L'aspect très répétitif de la correspondance était encore renforcé par le réemploi de formules de chancellerie toujours semblables d'une missive à l'autre. La redondance des informations pouvait aussi être la conséquence de l'insécurité des routes et des aléas du transport du courrier par les messagers : deux envois valaient parfois mieux qu'un, notamment dans les affaires les plus délicates.

Les copies transmises pouvaient également servir à prouver ce que disaient les conseillers par l'envoi d'un document plus ancien : la circulation des missives anciennes participait d'une culture de l'écrit comme support de preuve, de la même façon que des documents pouvaient sortir des archives urbaines pour être utilisés comme pièces justificatives lors de procès.

Parfois, on se trouvait face à l'absence de preuve : ainsi lorsque l'archevêque de Mayence mentionnait des actes supposés se trouver dans les archives d'Erfurt, et que la ville répondait que les actes n'existaient pas. L'absence de tels actes dans les boîtes d'archives de la chancellerie est alors interprétée non comme une perte documentaire, mais comme l'indice que de tels documents n'ont jamais été conservés à l'Hôtel de ville d'Erfurt : « *solche brive haben [wir] such[e]n lasze[n] doch nicht antreffen unde vornemen uns wol ob solche brive bie uns[er]n vorfarn oder uns vo[r]mals gewest wer[e]n* »[1].

Le document envoyé pouvait enfin servir, par la même occasion, de modèle pour l'écriture d'un document similaire, réactualisant la situation et la relation. On trouve ce genre d'envoi essentiellement dans le cadre d'une demande de renouvellement de fief. Ainsi en 1449/1450, lorsque la ville écrivit au nouvel abbé de Fulda, Reinhard[2]. Celui-ci avait déjà écrit pour confirmer les fiefs que la ville tenait de l'abbé et de la collégiale, à l'occasion de son élection. Le Conseil écrivait en réponse à l'abbé. La lettre conservée dans les archives erfurtoises était d'abord une lettre de remerciement pour cette confirmation, mais c'était aussi une demande de formalisation de cette relation féodale. Le Conseil sollicitait en effet la rédaction d'une lettre de fief et non l'envoi d'une simple lettre de confirmation : la mise en forme était importante en cas de contestation future. A l'appui de sa demande, le Conseil joignait la copie de l'acte établi par l'abbé précédent, Hermann, pour accorder un fief à la ville (« *lehensbrief* »)[3].

Plus encore, en transmettant l'ancienne lettre de fief, la ville proposait aussi un modèle et indiquait les termes de la relation. La transmission de copies faisait office de formulaire. Ce type de demande et de transmission apparaît régulièrement dans les registres : ainsi en 1429 au duc de Saxe[4].

La ville n'était pas la seule à transmettre des copies : elle en recevait aussi. Ses correspondants pouvaient suivre la même logique de transmission de paroles extérieures : ainsi, le 20 février 1452, la ville répondait à Guillaume de Saxe et confirmait la réception de sa lettre, accompagnée de la copie d'une lettre de Hans von Steyn qui se plaignait des bourgeois de la ville[5]. La ville pouvait aussi demander des copies pour compléter son

[1] « Nous avons fait chercher ces actes mais ne les avons pas trouvés et nous doutons bien que de tels actes aient jamais été chez nos prédécesseurs ou chez nous », 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 222, lettre à Diether, archevêque de Mayence, le 5 mars 1452.
[2] Reinhard de Weilnau, 1449-1476.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 26v. Lettre du 14 février 1449 ou du 13 février 1450.
[4] Lettre de 1429 (non datée) au duc de Saxe, alors Friedrich II le Pacifique (1428-1464), à propos des fiefs de la ville près de la Saale : 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 63[v].
[5] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 220[v].

information et permettre la prise de décision par les conseillers. Ce fut le cas dans la lettre à l'archevêque Dietrich déjà évoquée[1].

On voit donc à quel point les échanges d'informations étaient denses, par le nombre de lettres envoyées mais aussi par le nombre d'informations relayées d'un partenaire à l'autre : l'échange de missives impliquait bien plus que l'émetteur et le destinataire.

Le volume d'informations disponibles pour la ville et ses partenaires était donc fort grand, et cette information de grande qualité, par sa précision et sa fréquence. La circulation des informations était rapide et permanente au sein de l'espace régional et entre les villes. Cet échange était plus restreint à l'échelle impériale : en effet la correspondance à cette échelle, hors de l'espace régional et avec des villes moins proches de la ville par les liens politiques ou économiques, impliquait beaucoup moins d'échanges d'informations. On peut donc distinguer au moins deux niveaux dans la correspondance, un niveau très dense par la quantité et la qualité des informations échangées en accompagnement des lettres, et un niveau où la correspondance se limitait beaucoup plus à l'échange d'un message simple résumé par les lettres.

Cette circulation d'informations ne doit pas, en outre, être confondue avec la circulation des nouvelles, qui est remarquablement absente de la correspondance erfurtoise : les conseillers n'écrivaient pas pour relater des événements précis, pour tenir au courant d'une actualité, qu'elle fût politique, économique ou militaire. Plus encore que par le volume, c'est par le motif de la correspondance que l'activité épistolaire des conseillers erfurtois différait de celle des conseillers nurembergeois[2].

3 – Un réagencement du monde par l'écriture et l'enregistrement

Les missives étaient cruciales dans la politique et la diplomatie urbaines : les échanges étaient la base des décisions du Conseil, ce qui était l'une des raisons de leur conservation. Les lettres étaient autant de témoignages et de preuves. Mais les récits qu'elles contenaient, les paroles du Conseil ou des autres acteurs qui y étaient inscrites, aboutissaient également à une mise en récit des différentes affaires, des conflits et de leur résolution – quand bien même cette dernière est absente de nos sources en tant que telle, puisque l'on n'a pas la trace de ce qui pouvait se dire lors des assemblées judiciaires. Mais

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 395v.
[2] *Cf.* chapitre 6.

la mention de ces assemblées, l'accord de tous les partenaires sur un lieu et un moment, sont autant d'éléments de résolution, d'autant plus lorsque l'échange s'interrompt ensuite.

Les missives, même au tout début d'un échange, étaient l'occasion d'un récit chronologique des événements ayant abouti à la lettre. Chaque envoi rendait compte de la chaîne causale qui l'avait déclenché. Ce récit permettait à la ville de se situer et se resituer en permanence dans une histoire particulière. Cela pouvait se trouver dans des lettres relativement courtes, mais relatant néanmoins les faits ayant provoqué l'écriture ; cela pouvait aussi entraîner l'écriture de longues missives lorsque le Conseil devait rappeler de multiples étapes dans la discussion, en particulier lorsque l'échange impliquait plusieurs partenaires qu'il fallait informer ou lorsque l'échange durait depuis de nombreuses lettres.

On peut citer deux exemples de lettres qui montrent bien, sur des missives courtes, cette part très large accordée au récit et à la citation de propos extérieurs.

En 1510, la ville écrivait à Herman von Pock, capitaine de la Sachsenburg – et donc officier du duc de Saxe – à propos d'une affaire opposant Herman Krosz, bourgeois d'Erfurt, et Herman Rehard von Atzmanstorff, sujet saxon dans la circonscription dont le capitaine von Pock était chargé[1]. Voici la transcription de la lettre, respectant les retours à la ligne[2] :

> v. f. d. z. vester liber Er houbtmann besunder gute freunde wie
> Ir uns (mot raturé) von weg h(er)man kroszen geschrieben haben Wir
> desselben derinnen v'schlossen clageschrift alls Inhalts horen lesen
> *und Ir bothen gesagt Er solt den widderteil furheischenn*
> *lassen* **wollen wir uf Clage und Antworth die billickeit v'fugen**
> des Er sich zu thun geweigert und gesagt Er hette der keynen
> ? So haben wir auch (als Ir selbts zcur messen) wechter nicht
> thun konnen wu anegedachter krosze nestmals ? widerteil wie
> alhir gewonlich furheische und beclag wurde **wollen wir**
> **uns der gepurte und pillickeit wol wissen zu holen** wu
> mit wir Euch sampt auf f dienste Erzceuge mog thun wir
> gewissen Geben u u S Dinstafs nach viti Anno
> dn md decimo

Les lignes soulignées sont le résumé de l'écrit reçu de la part du capitaine von Pock ; soulignées en tirets, la réaction de la ville et les démarches que le Conseil effectua dans cette affaire. Les conseillers firent notamment lire la missive reçues à des tiers, et les interrogèrent : les propos de la ville à ces tiers sont donnés ici en italiques, et les réponses des tiers sont soulignées en pointillés. Enfin, sont transcrits en gras les éléments donnant

[1] 1-1/XXX/1a-1b, t. 4, f. 79v.
[2] La lettre est reproduite en annexe.

les décisions du Conseil et sa parole nouvelle, ce que les conseillers voulaient exprimer dans la lettre.

La parole nouvelle de la ville et sa décision affirmée dans la lettre n'occupent que deux lignes sur les treize de la lettre. Le cœur du message y est que la ville entend agir en bonne équité (« *billickeit* / *pillickeit* ») : la lettre était une protestation d'honnêteté de la ville envers le capitaine de la Sachsenburg, une forteresse appartenant aux Wettins.
Mais pour faire entendre ce message, les conseillers avaient réuni dans la missive plusieurs temps et plusieurs paroles. Le message était construit par les démarches de la ville, démarches qui prouvaient la bonne volonté proclamée envers le capitaine – et donc son seigneur le duc de Saxe – dans la formule de salutation finale : « *auf f[runtlichen] dienste mog[en] thun wir gewissen* ».

La même répartition entre les éléments de discours direct et de discours indirect se trouve dans une lettre légèrement antérieure, envoyée en 1494 au duc Jean de Saxe[1] :

Durchluchter hochgeborner furst uwern furstlichen gnaden unser willig dienst zcuvoran
mit fliss bereit Gnediger herr uwer f g schriben uff ansuchen kathrin kanauwern unser burgeryn
an uns gefertigt, darInne uwer f g begeren, geburlich in die ding sehen und der armen wittwen
in angezceigten, sall nach unser Statt recht und gewunheit, gernhiglich widerfaren und volgenn
lassen, was Ir zcustendigen, und sie zcu wyzenn thun, eynthet ander entrichtigung ane rechtlich er
kentnisz nicht dringen, sundern das fleissiglich gestaten, darby als uns geburt hanthaben und
hiruber nicht vergeweltigen noch argwilligen lassen etc haben wir sampt unser burgeryn
wytleufftigen und ungegrunndten clagezcettel vorstanden, hetten uns solcher schrifte nicht ver
sehen, dan wir dass Ihenne sowie In der sache gethan wol und uffrichtilich zcuverantwurten
wissen, und uwn f g sint die dng zcu wilde furgetragen, **derwegen wir mit flis bitten, uwer f g wollen sich der selben unser burgeryn nicht anzcuthun**, sundern wisen sich an unser stat recht
und gewunheit wie eyne gehorsamen burgeryn zcustet und eigert, und so der fall
hie gescheen ist gingen zculassen, als wir uns nach verwonheits +und vertrag zcu uwern f g
genzlich

[verheffen
und williglich zcuverdienen geflissen sin wollen, der dornstag nach margrete vg 94

Après la salutation initiale, les conseillers résumaient la lettre reçue du duc et dans laquelle il se plaignait d'une bourgeoise de la ville (« *burgeryn* ») ; cela occupe près de six lignes (ici soulignées) sur les quatorze de la missive. Les conseillers relataient ensuite leurs démarches auprès de Katrin Kanauwer : ils lui ont montré la lettre et ont entendu ses réponses. Cela occupe encore près de trois lignes (soulignées en pointillés). C'est ainsi seulement à la dixième ligne que la volonté du Conseil apparaît ; elle s'étend sur l'équivalent d'une ligne (ici en gras) avant que le Conseil ne justifie à nouveau sa demande, sur trois lignes et demie, par les conclusions qui découlaient de l'enquête auprès de Katrin : le duc avait tort, la bourgeoise était une bonne bourgeoise obéissant

[1] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3-1, f. 140. La lettre est reproduite en annexe.

aux règles du droit urbain (« *an unser stat recht und gewunheit wie eyne gehorsamen burgeryn zcustet und eigert, und so der fall* »). Les conseillers rappelaient aussi dans ces dernières lignes un passé plus ancien, celui des traités passés avec le duc et qui établissaient les devoirs respectifs de la ville et du duc (« *als wir uns nach verwontinss +und vertrag zcu uwern f g genzlich verheffen* »). La lettre pouvait alors se terminer sur la formule de salutation finale et la date.

La mention des traités a été ajoutée après coup, elle figure dans la marge gauche de la page et vient donc renforcer encore le propos des Conseillers, qui ne s'appuyaient pas seulement sur la coutume, sur l'habitude ou la bonne volonté, mais aussi sur un droit écrit.

La missive joignait donc plusieurs temporalités urbaines : celle de l'échange épistolaire avec le duc, celle de l'offense invoquée par le duc, celle de l'enquête auprès de la bourgeoise, mais aussi une temporalité plus large, celle de la diplomatie dépassant ce simple échange.

Le résumé de la lettre envoyé pouvait parfois être écourté : les conseillers accusaient réception d'une lettre à tel propos, qu'ils avaient bien compris (« *haben wir wol verstanden* »). Mais la plupart des lettres sont plus détaillées et indiquent le nom des hommes concernés ainsi que la cause précise du conflit.

Temporalités urbaines

La correspondance était donc aussi l'occasion d'une fixation du passé urbain, un passé très proche et très fragmenté, ne touchant que ceux qui en étaient partie prenante. Les registres cependant contenaient l'ensemble de ces éclats du passé municipal et leur donnaient également plus de profondeur temporelle au fur et à mesure que, le temps passant, de nouvelles lettres y étaient copiées[1]. Les registres opéraient ainsi une sédimentation du passé urbain dont les seuls lecteurs étaient les conseillers de la ville et les membres de la chancellerie. Ces hommes qui se succédaient dans les institutions urbaines étaient donc les principaux destinataires de cette autre écriture de la correspondance, qui n'était jamais envoyée. L'enregistrement du passé urbain se faisait pour eux seuls, puisqu'eux seuls avaient accès aux registres et à l'intégralité des événements qui y étaient compilés.

[1] Cette section doit beaucoup à une communication d'Estelle Doudet lors de la journée d'études « Temps et temporalités en milieu urbain » organisée à Lille III le 31 mai 2013 par Elodie Lecuppre-Desjardin et Jan Dumolyn.

Les scribes de la chancellerie en avaient l'usage comme d'autant d'aide-mémoire pour les aider dans la rédaction d'autres lettres, dans le cadre du même conflit ou d'une autre affaire, similaire par son objet ou son destinataire. Ils y trouvaient des références, des exemples, toute une jurisprudence mobilisable en permanence pour la défense des intérêts des bourgeois ou plus largement de la ville.

Mais il me semble que les destinataires principaux étaient bien les conseillers, qu'ils consultassent effectivement ou non les registres. En effet, les *Libri* contenaient, dans les lettres qui résumaient les étapes ayant mené à leur rédaction, les différentes actions du Conseil et ce qui s'était passé lors des séances de réunion. Les registres conservaient ainsi la parole des conseillers. Contrairement aux registres marseillais, cette parole municipale n'était pas séparée matériellement, sur la page, des paroles des autres acteurs impliqués : la lettre formait un bloc écrit, continu, sans changement d'encre ni d'écriture, sans cadre, sans marge plus ou moins large, et sans intertitre[1]. Sans lire la lettre, on ne distingue pas la parole du Conseil de celle qui lui est autre : cette dernière est fondue dans l'écrit consulaire et appropriée par le gouvernement urbain.

Le message ne commençait jamais de but en blanc : après les salutations d'usage, la ville rappelait les circonstances précises dans lesquelles elle écrivait – dans un acte, cela correspondrait à l'exposé des motifs. Ce passage, toujours détaillé, pouvait être très long. Il indiquait les événements qui avaient conduit le Conseil à se pencher sur une affaire puis à prendre la plume ; il relatait s'il y avait lieu les échanges antérieurs. Le discours proprement erfurtois pouvait ensuite être réduit à la portion congrue entre ces premiers développements et les formules conclusives – assurance de bons et loyaux services, clause de corroboration, date. Lorsque la missive présentait une clause de corroboration, et donc mentionnait le sceau urbain, quelques mots supplémentaires étaient alloués à l'expression de l'autorité et de la volonté urbaine. Dans le cas contraire, seuls les sceaux eux-mêmes, apposés à la cire (rouge, probablement, si l'on considère les traces sur certaines lettres), pour fermer le pli, attestaient de cette puissance publique, mais ils étaient alors déjà brisés et ne réapparaissaient pas pour clore la lecture.

Les lettres procédaient par intégration successives de discours autres : celui du correspondant mais aussi ceux des hommes ou groupes concernés par l'échange. Cette intégration de discours extérieurs servait aussi l'argumentation puisque cela permettait à la ville de rappeler les arguments de son correspondants pour les contrer. Le discours du Conseil, au centre de la lettre, n'était pas le plus long ; cependant tous les autres discours

[1] Voir les photographies en annexe. Des pages des registres marseillais sont reproduites dans François OTCHAKOVSKY-LAURENS, « Les assemblées municipales marseillaises au XIV^e^ siècle et l'enregistrement de la parole publique », art. cit.

étaient portés par la voix du Conseil qui les rapportait. La deuxième personne du pluriel était la plus importante dans la syntaxe des lettres.

La construction par discours rapportés permettait de rendre la lettre plus vivante, d'en faire un véritable récit. Cela rendait aussi plus actuel le propos qui assurait la présence conjointe des deux correspondant et palliait ainsi l'absence obligée de l'un des deux lorsque la lettre était écrite, puis lorsqu'elle était lue. Ce récit dialogué remplissait l'absence de l'autre.

Mais l'inclusion de nombreux discours autres dans les lettres, presqu'au détriment du propos erfurtois, en terme quantitatif du moins, revêtait aussi des aspects mémoriels. Il ne s'agissait pas simplement de faire un récit, mais bien de faire une histoire. Les lettres étaient autant de petites chroniques qui, conservées ensuite dans les *Libri* de correspondance, s'ajoutaient les unes aux autres pour tisser une chronique diplomatique de la ville, chronique non linéaire, non annalistique, mais néanmoins enregistrement du passé urbain. Le temps d'ailleurs était multiple : on trouvait dans les lettres plusieurs strates, d'un passé plus ou moins lointain, et les registres, conservant les lettres pendant les cycles annuels des Conseil et sur le temps long de l'administration municipale et de la chancellerie, rassemblaient ainsi tous les niveaux du temps urbain en un même lieu, sous l'autorité du Conseil.

Ils assuraient par ailleurs la double conservation, en un même temps et un même lieu, du discours de l'autre, reçu, et de la réponse produite par la ville, envoyée. Point n'était alors besoin de conserver les lettres reçues, puisque leur teneur était inscrite dans les livres de correspondance de la ville par le biais des missives qui les résumaient à chaque envoi. Il apparaît donc que les lettres reçues étaient en réalité très soigneusement conservées par la ville, par ce biais de la réécriture dans les lettres envoyées : elles étaient visibles au sein du discours du Conseil qui se les appropriait doublement, en rapportant un discours, ce qui montrait qu'il l'avait reçu et compris, et en incluant ce discours rapporté dans un message proprement erfurtois, envoyé comme tel et conservé comme tel dans les archives de la ville. Les lettres reçues de l'extérieur étaient ainsi fondues dans un discours erfurtois et dans un lieu erfurtois, celui des *Libri* et plus largement de la chancellerie. L'opération de fusion était réalisée tant par l'écriture que par la parole, lors des séances de réunion du Conseil : l'enregistrement écrit des lettres ne faisait que transcrire cette appropriation orale.

Les *Libri* revêtent donc ainsi un aspect annalistique, qui n'est pas uniquement le fait de l'inscription au jour le jour, selon les entrées calendaires, des lettres envoyées. On y lit en réalité un compte-rendu des activités des conseillers et de leurs décisions qui

suppléait à l'absence, en ville, d'annales et de procès-verbaux du Conseil (*Ratsprotokolle*). Bien sûr, il est possible que de tels documents aient existé et aient été ensuite détruits ou perdus[1]. Mais il serait remarquable que les séries entières aient ainsi disparu. Les comptes médiévaux par exemple subsistent au moins sous la forme de deux cahiers secondaires (1483 et 1486) et d'un Grand Livre pour 1505.

En outre, on ne trouve à Erfurt guère de trace de textes mémoriels qui auraient été produits sous le contrôle des autorités. La mémoire de la ville, en tant qu'entité politique prenant des décisions, était écrite dans et par les archives du gouvernement. Des textes narratifs n'étaient pas nécessaire et même ils n'avaient guère de sens si l'on voulait insister sur la dimension institutionnelle de la ville : elle produisait sa propre histoire en agissant, non en décrivant ses actions.

Il existait certes des chroniques monastiques depuis au moins le XII[e] siècle[2]. Et Hartung Cammermeister écrivit une chronique urbaine dans laquelle le rôle et les espaces du Conseil étaient prédominants. Mais cette chronique fut ensuite confisquée par le Conseil : la mémoire de la ville, quand bien même elle s'articulerait autour du Conseil, n'était pas publique et devait être contrôlée par les institutions municipales qui détenaient donc le monopole d'un écrit légal sur la ville. La mémoire de la ville ne devait pas sortir du Conseil, au propre comme au figuré : les archives n'étaient pas publiques, pas facilement accessibles et peu transportées hors de la chancellerie – et jamais en totalité.

Les *Libri* de correspondance servaient ainsi de lieu de conservation des actions urbaines immédiatement transformées en passé, dès lors qu'elles étaient consignés dans un cahier d'archive. L'état des cahiers aujourd'hui disponibles n'est qu'un des aspects qu'ils ont possédés au fil du temps, puisqu'ils n'ont pas toujours été déjà terminés : chaque nouveau cahier débuté ne contenait d'abord qu'une lettre, voire que l'indication du millésime, avant d'être rempli au fur et à mesure, d'être relié ensuite à d'autres à une période indéterminée, et d'être déposé dans l'une des armoires de la chancellerie. Les *Libri* reflétaient donc l'écoulement progressif du temps, contribuaient ainsi à le rendre manifeste et participaient donc de sa production comme phénomène non seulement sensible mais aussi appréhendé de façon sinon réflexive du moins consciente. A l'échelle de la lettre, du cahier, du registre ou de la collection, s'élaboraient par l'enregistrement des lettres une réflexion sur le temps urbain et une réécriture de l'histoire de la ville : les

[1] Les archives urbaines ont probablement été peu touchées par le grand incendie de 1472 qui, s'il toucha largement le quartier de l'Hôtel de ville, détruisit essentiellement des espaces commerçants. En revanche, les remaniements successifs du bâtiment ont pu entraîner des tris et désherbages, notamment lors de l'occupation napoléonienne ou lors de la destruction de l'ancien Hôtel de ville en 1830. Une quantité non évaluée d'archives fut alors vendue comme papier brouillon ou d'emballage. Voir Rudolf BENL, *Das Stadtarchiv Erfurt. Seine Geschichte, seine Bestände*, *op. cit.*, p. 113-126.

[2] *Monumenta Erphesfurtensia.*

strates du passé étaient constamment réagencées au profit de la ville et de ses correspondants.

En cela, chaque lettre et plus encore l'ensemble des lettres peuvent être compris comme autant d'articulations entre les différents états temporels de la ville, pas seulement successifs mais aussi selon différentes focales. Cela en donnait une image complète, un peu à la façon des ambitions cubistes qui voulaient présenter en même temps et sur un même plan les différentes facettes d'une réalité. La réunion de ces différents états rétablissait, ou même établissait, la ville dans ses gonds temporels en l'enracinant plus profondément dans le temps.

La formule est d'Hamlet : « Le temps est hors de ses gonds. Ô sort maudit / Qui veut que ce soit moi qui aie à le rétablir ! », s'exclame-t-il à la vue du fantôme de son père, qui ne manifeste pas simplement un crime, mais aussi une rencontre violente des temps, de ce qui est et de ce qui fut, de ce qui était et qui n'est plus, de ce que cela entraînera dans le futur – la vengeance du père – et n'est pas encore advenu mais qui est déjà là, non encore actualisé[1]. La vengeance rétablira le monde dans ses gonds et remettra chaque temps à sa place[2].

Au contraire, les lettres erfurtoises avaient justement pour effet d'articuler les temps entre eux et d'en organiser la coexistence pour assurer le monde sur ses gonds et, par l'articulation des temps urbains, de créer une temporalité municipale propre dans laquelle étaient replacés les événements passés, présents et futurs dans une linéarité et une logique qui prouvait aussi la force de la ville : du contrôle exercé sur la disjonction des temps naissait une continuité, et même une téléologie, urbaine. Les archives épistolaires de la ville établissaient ainsi les gonds urbains eux-mêmes, gonds politiques et juridiques cette fois, en dotant la ville d'une efficacité historique et en soutenant de la sorte ses revendications à une existence politique autonome.

Les lettres envoyées par le Conseil de ville réalisaient par leurs mots l'union du passé, du présent et du futur de la ville puisque, toutes, elles obéissaient à une même structure consistant à d'abord rappeler ce qui s'était passé ou avait déjà été dit et échangé, avant d'exposer le propos présent de la ville à propos de ces événements, et enfin de présenter ses demandes, voire ses exigences, pour le futur proche, ou d'annoncer ce qui était prévu par la ville et ce qu'elle estimait devoir se produire. La page du registre

[1] Shakespeare, *Hamlet*, acte I, scène 5, v. 188-189, traduction d'Yves Bonnefoy [*The time is out of joint : O cursed spite / That ever I was born to set it right!*]. D'autres traductions donnent « Le temps est détraqué » (Curzio Malaparte), « Le monde est à l'envers ».
[2] Jacques DERRIDA, *De quoi demain...*, Paris, 2001, p. 133-134.

réorganisait parfois la chronologie puisque les lettres n'y apparaissaient pas toujours dans l'ordre où elles furent écrites et envoyées.

L'écriture de ces demandes comportait un aspect performatif puisque cela visait à faire advenir ce que la ville annonçait. Parfois ce qui était écrit arrivait sans obstacles. C'était le cas des lettres prévoyant des réunions ou annonçant des actions urbaines déjà décidées, comme par exemple l'envoi de troupes en renfort.

C'était aussi le cas de demandes de renouvellement d'hommage, qui ne donnaient jamais lieu à discussion. On ne sait pas, d'ailleurs, si la cérémonie d'hommage avait lieu ou si la lettre de la ville, envoyée à l'occasion d'une succession, suffisait à maintenir et prolonger le lien avec le nouveau seigneur, temporel ou spirituel.

Dans bien d'autres cas, les demandes du Conseil n'étaient que des vœux qu'il fallait réitérer, parfois à de nombreuses reprises, pour qu'ils fussent satisfaits.

Ces lettres montrent aussi, non pas l'impuissance du Conseil, à qui l'on répondait et que l'on considérait bien comme un partenaire, mais au contraire sa place parmi les épistoliers : une place dans la négociation, dans l'ajustement permanent des revendications et des exigences, dont la satisfaction ne naissait que de la patience, de la ténacité et du compromis.

Quelques lettres, enfin, témoignent de ce que le Conseil échoua aussi à obtenir ce qu'il exigeait pourtant avec force et à grand renfort d'arguments juridiques et d'autorité. Mais ces lettres restent rares dans la correspondance : si le Conseil écrivait souvent en réaction et en défense, il était bien inséré dans un jeu diplomatique. Les tentatives multiples de grignotages de son autorité, auxquelles il fut soumis pendant toute la période étudiée, n'entamèrent pas le fait que le Conseil apparaissait comme détenteur légitime et légal de cette autorité, et qu'il pouvait de ce fait être écouté lors des assemblées juridiques et défendre ses bourgeois. Ce fut seulement à la toute fin de la période étudiée, et alors que la puissance du Conseil avait été fortement diminuée par les affrontements des années 1480, les traités d'Amorbach et de Weimar qui les avaient suivis et la déroute financière de la fin du XV^e^ siècle, que le Conseil sembla moins capable de faire entendre sa voix et reconnaître son autorité : en période d'affrontement armé et ouvert, la diplomatie écrite avait atteint ses limites et la faiblesse économique, et partant militaire, de la ville, lui valut quelques camouflets.

Les formules de rédaction[1] séparaient nettement l'écrit reçu ou déjà envoyé, toujours passé et toujours extérieur au discours (ce qui a été écrit dans un autre temps ou

[1] *Cf.* chapitre 6.

un autre lieu, et est parfois joint sur une autre feuille) et la lettre qui avait force de charte, et n'était pas encore passé du côté de la preuve, du support mémoriel, de l'argument.

La lettre faisait l'actualité de la ville et de la politique des conseillers, elle était au cœur de la production d'un rapport de force avec les princes ou les villes, et au cœur de la construction d'une place erfurtoise dans l'Empire. Par les missives, le Conseil réagissait à ce qui se passait dans le présent, mais cherchait aussi à prendre sa place dans l'Empire et à y envisager son avenir. La succession des lettres dans les registres manifestait aussi clairement cette continuité temporelle de la ville qui ne mourait jamais et restait, stable et pérenne, toujours gouvernée et agissante. Les registres de correspondance réalisaient ainsi la synthèse entre l'actualité de chaque lettre, comprise toujours immédiatement, et l'éternité de la ville, aspect renforcé encore par la scansion des cycles consulaires et par la datation selon le calendrier chrétien, lui-même porteur de stabilité par son aspect cyclique, et porteur d'éternité.

C'était aussi une forme de détachement face au seigneur de Mayence et à son temps associé aux perceptions recognitives de son autorité. Le développement de cette rationalité chancelière était aussi une émancipation urbaine par la maîtrise d'un temps civique. Ce temps cyclique était lié à un temps linéaire, cahier après cahier, page après page, jour après jour, lettre après lettre, sans que les registres semblassent avoir de fin. Le changement de bourgmestres ne marquait que la fin d'un cahier, pas celle de l'archivage ou de la pratique épistolaire. Cette accumulation sans fin montrait aussi la pérennité et la stabilité de la ville conçue comme toujours en état d'envoyer sa parole et même d'*avoir* une parole. L'archive, témoin et produit de la rationalité des notaires et juristes de l'administration urbaine, illustre aussi la volonté du Conseil de se constituer en Etat.

Les registres de correspondance faisaient donc la synthèse du temps urbain et de ses trois aspects, tels que définis par Gilles Deleuze reprenant Kant : la succession, la simultanéité et la permanence[1]. La succession, c'est bien celle des jours et des lettres, qui s'effacent au fur et à mesure pour laisser place à de nouveaux écrits, de nouveaux conflits. Cette succession est matérialisée dans les registres dont on tourne les pages pour lire chaque document, l'un après l'autre.

La simultanéité est réalisée dans le même moment par les registres qui présentent ensemble toutes les lettres, tous les jours, toutes les actions de la ville, sous forme d'une collection de cahiers et de volumes rangés ensemble et tous organisés selon les mêmes principes. La permanence enfin, l'immuabilité, c'est celle de la ville comme institution,

[1] Gilles DELEUZE, cours « Vérité et temps » du 17 avril 1984, en ligne : http://www2.univ-paris8.fr/deleuze/article.php3?id_article=344; *ID.*, *Cinéma 2. L'image-temps*, Paris, Minuit, 1985.

rendue visible par la présentation écrite des actions passées et présentes du Conseil. L'archivage par la chancellerie finalise la permanence de la ville initiée par la mise en place d'un gouvernement et d'institutions.

La synthèse de ces éléments déterminait le présent de la ville, son inscription dans la chaine des événements, tout en en conservant le souvenir dans les archives municipales pour les notaires et les conseillers. Au centre de cette opération, le Conseil pouvait s'inscrire dans le temps et faire la synthèse des aspects du temps. Il se dotait ainsi d'une voix non seulement vers l'extérieur, à qui les lettres étaient envoyées, mais aussi vers l'intérieur, par la conservation des brouillons. Ainsi pouvait-on en permanence appréhender la ville et la reconnaître pour telle : la ville se construisait en acteur maîtrisant son temps, le percevant et l'exprimant, et non seulement en institution ou en administration. Le passé était ainsi immédiatement mis en forme, au moment même où il se déroulait, en prévision d'un futur non encore advenu mais tenu pour certain par les conseillers et le protonotaire.

Chaque lettre constituait donc un rappel bref et ciblé de cette capacité politique de la ville et la mise en registres était une mise en abyme du temps urbain, de sa profondeur passée et de sa pérennité future. Les lettres étaient, autant par la prise de parole et l'affirmation d'une autorité que par la façon dont la ville prenait position dans le temps, une expression et une revendication identitaire : la ville d'Erfurt se réclamait bien une conscience particulière, une autorité distincte des autres territoires thuringiens et de la principauté de Mayence.

Cette construction n'était cependant destinée qu'à un groupe restreint de lecteurs : à l'échelle de la lettre, son ou ses destinataire(s), et à l'échelle du registre les conseillers et membres de la chancellerie qui, seuls, pouvaient les lire et accéder ainsi à la totalité de la correspondance telle qu'écrite et articulée par la ville. Se pose donc la question de la lisibilité et de la visibilité de la mémoire urbaine au-delà de ce groupe.

L'archivage de l'espace : un travail de remodelage

L'archivage des lettres organisait aussi un espace erfurtois particulier. La pratique épistolaire elle-même est une pratique spatiale, puisque les lettres sont des objets transportés, mobiles, qui se déplacent autour de la ville et forment ainsi une étendue structurée par des axes rayonnant à partir de l'Hôtel de ville. La correspondance du Conseil produisait un espace diplomatique et politique, mais aussi un espace messager

plus concret, fondé sur les routes et les déplacements[1]. Les lettres circulaient vers un autre point, extérieur à la ville, et formaient ainsi des liens entre Erfurt et d'autres lieux de l'Empire. La correspondance donnait ainsi naissance, si ce n'est à un réseau, du moins à une constellation, dont la configuration sera examinée plus tard dans cette thèse[2].

Je voudrais continuer ici à observer la transcription archivistique de ces réalités épistolaires. Les axes de la correspondance, rayonnant à partir d'Erfurt, sont en effet apparents dans les registres, et tracés par la forme de l'archive. Certes, le principe d'organisation général des registres est chronologique, et uniquement chronologique : les lettres sont enregistrées par ordre d'écriture, au fil de la plume, au fil des jours. Le classement global des lettres n'est pas un classement par aire géographique ou par territoire politique[3].

Cependant, la rubrication des lettres se fait par destinataire et la mention des lieux vers lesquels les lettres sont envoyées scande ainsi l'organisation chronologique des volumes. Sur une chaîne temporelle, les archivistes tissent ainsi une trame spatiale qui dessine les motifs de l'espace épistolier du gouvernement erfurtois. Contrairement à la liste de lieux, utilisées par exemple dans les sources fiscales, d'Erfurt ou d'ailleurs[4], et qui reflète une succession bien organisée de parcelles, le long d'une rue ou dans un village, cette disposition éclate le territoire et évite l'effet aplatissant de l'organisation bien triée. Le mélange des destinataires en une journée, en une page, reflétait aussi une situation territoriale dans laquelle les différentes entités politiques étaient intriquées, toujours entrecoupées les unes par les autres. Se rendre d'Erfurt à Weimar, ce n'était pas passer d'un espace à l'autre, c'était partir d'un morceau de l'archevêché de Mayence, traverser des possessions erfurtoises et finalement arriver en terres saxonnes[5]. Se rendre chez les comtes de Gleichen à Tonna révélait une fragmentation plus grande encore : quittant la ville d'Erfurt en territoire mayençais, on traversait une partie du territoire erfurtois, puis des possessions saxonnes, avant d'arriver chez les comtes de Gleichen. Partir vers le Sud, auprès des comtes de Schwartzbourg, signifiait quitter le territoire mayençais, traverser une partie du plat pays erfurtois, entrer de nouveau dans le territoire de l'archevêque,

[1] *Cf.* chapitre 5.
[2] *Cf.* chapitre 6.
[3] Contrairement à l'organisation géographique qu'on trouve dans les comptes de 1505, et qui répond à des considérations matérielles. *Grosse Mater* de 1505 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 91ᵛ-95ᵛ.
[4] Les textes fiscaux qui, en enregistrant les prélèvements, notamment sous forme de listes, produisent l'espace en ville ou dans des seigneuries sont nombreux et bien connus. Voir par exemple Pierre MONNET, « La forme d'une ville : une description de Francfort vers 1350 », in Laurent JEGOU, Sylvie JOYE, Thomas LIENHARD et Jens SCHNEIDER (éd.), *Faire lien. Aristocraties réseaux et échanges compétitifs. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, PUPS, 2015. Je remercie M. Monnet de m'avoir communiqué le texte de sa contribution.
[5] Voir carte en annexe.

puis à nouveau passer par le plat pays d'Erfurt, traverser une partie des possessions saxonnes, et enfin entrer dans le comté de Schwartzbourg. L'alternance des destinataires et des territoires concernés reflétait la discontinuité territoriale qui caractérisait l'Empire. La correspondance peut donc apparaître comme une image de l'Empire à toutes les échelles, à partir de l'échelle erfurtoise et de la ville en sa région.

En outre, l'interruption permanente des affaires par des lettres envoyées entretemps reflétait aussi la discontinuité d'un discours *in absentia* et fractionné. Le choix de l'organisation au fil des jours aboutissait à des discours imbriqués les uns dans les autres, à des discussions qui ne s'interpénétraient que rarement mais qui se coupaient et se recoupaient, une affaire succédant à une autre et un partenaire à un autre.

Qui veut suivre une affaire ou une discussion de façon cohérente et continue doit lire le registre de façon discontinue, et cela n'était pas prévu par les scribes : les volumes ne comportent ni sommaire ni index, et très peu sont paginés, souvent d'ailleurs de façon partielle. Tout comme la compréhension de la territorialité éclatée dans l'Empire se faisait sans qu'il y eût besoin de constituer des guides, des constitutions écrites, la compréhension de la correspondance se faisait globalement et par sa totalité, vue d'en haut, comme on aborde un espace par la vue zénithale de la carte sans forcément passer, d'abord, par la légende.

L'enregistrement des missives dans les registres de correspondance se faisait au rythme de leur écriture. Les registres n'étaient pas organisés par destinataires ou par bourgeois concernés ; l'absence d'index découle aussi de cette organisation d'abord chronologique. Cependant, la temporalité de l'écriture apparaît assez peu dans les éléments structurant les registres : les mentions des années et des conseillers en charge, en particulier, se réduisirent progressivement à la simple inscription du millésime. Les scribes abandonnèrent l'usage de phrases plus longues, en latin, qui introduisaient les documents et marquaient à la fois la rupture, d'un an à l'autre et d'un cahier à l'autre, et la continuité du gouvernement urbain. Les dates des lettres ne sont indiquées que dans le corps des missives et ne sont jamais isolées comme éléments de classement. De plus, les dates sont même manquantes dans de très nombreuses lettres où les formules finales furent supprimées au profit d'un « *etc.* » plus économique en temps, en encre et en effort[1].

Le para-texte latin qui distingue les lettres et permet de circuler dans les registres sans lire tous les écrits est en réalité le reflet d'une réalité géographique et politique

[1] D'autant qu'il s'agit souvent d'un simple signe.

puisque les lettres étaient toujours introduites par la mention des destinataires. Ces axes géographiques étaient aussi politiques, soit que le lieu correspondît à un titre, soit que la mention d'une résidence servît à différencier les branches concurrentes d'une même famille, comme chez les comtes de Gleichen (où l'on trouve la branche sise à Tonna et celle sise à Blanckenhayn) ou chez les ducs de Saxe. Les géographies des capitales, villes de résidences et territoires montrait aussi l'éclatement politique de l'Empire et cartographiait le pouvoir dans le bassin thuringien. Les registres étaient alors autant d'espaces unificateurs d'une région éclatée. Le poids d'Erfurt et l'insertion de la ville dans cette région étaient aussi cartographiés par ces mentions qui affirmaient les liens avec la noblesse locale, parfois éminente à l'échelle de l'Empire – les ducs de Saxe avaient la dignité électorale.

Mais cette cartographie ne se faisait pas selon un principe de continuité, mais au contraire selon des axes rompus qui lui donnent un aspect labyrinthique. L'archivage des lettres, contrairement à celui des actes, ne se faisait pas par regroupement des espaces communs : point de cahiers spéciaux organisés par destinataires, point d'index, mais un entrecroisement de fils qui dessinent des axes en pointillés. Les ruptures spatiales quotidiennes étaient ici matérialisées, les axes spatiaux étaient brisés par le déroulement du temps et l'alternance voire la concomitance de lettres multiples à des partenaires différents[1].

Néanmoins les registres de la correspondance sont avant tout organisés par ces axes spatiaux : il existait des journées blanches, sans lettres, qui n'ont alors pas d'existence écrite dans les registres, et les jours n'existaient qu'en fonction de l'activité diplomatique, politique et scripturaire. Les conseillers inscrivaient leur action certes dans un cadre global temporel – les mentions inaugurales des années – mais, plus finement, ils l'enregistraient selon les axes spatiaux des destinataires – et des trajets des messagers. Les registres sont construits par la scansion des rubriques « *ad dominem...* » et non par les dates journalières. Le lecteur bondit de destinataire en destinataire et les rubriques sont celle de l'autorité politique sur un territoire. Ainsi l'archive articulait-elle de multiples espaces à partir d'Erfurt, et redistribuait-elle dans chaque lettre la parole autour de celle d'Erfurt. Les registres là encore étaient bien des gonds, et Erfurt elle-même était construite en pivot central, en *kairos*, dans un espace thuringien éclaté.

La recomposition spatiale est le reflet d'un espace politique réel (l'Allemagne moyenne pour l'essentiel). Mais c'est aussi la traduction d'une conception de l'espace,

[1] Deux exemples parmi bien d'autres : le 6 juillet 1472, les conseillers écrivirent aux Conseils d'Eisenach, Nordhausen et Mühlhausen (1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 12v-13) et le 13 mars 1475, ils écrivaient à la reine Dorothée du Danemark et à Sigismond de Gleichen (1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 1v).

utilisant la liste, et le reflet d'une perception de cet espace, perception qui se veut aussi agissante et performative. Si c'est écrit, si c'est archivé, alors c'est que cela existe ainsi : l'écriture transforme le monde et l'espace politique.

Certes il s'agit là d'un espace uniquement erfurtois, à l'usage unique et exclusif des conseillers, et sans que jamais aucun autre acteur de cet espace ne puisse voir la forme de l'espace. D'autres écritures existaient par ailleurs dans les autres espaces, dans chaque chancellerie et autour de chaque pouvoir.

Les registres de correspondance permettaient ainsi de regrouper et centraliser en un lieu commun des conversations multiples et des territoires éclatés. Ce mouvement centripète s'opérait autour de la ville qui se construisait donc aussi, par l'adoption d'archives classées et suivies, en pôle organisateur du territoire. L'archivage de la correspondance, bien que servant uniquement des fins internes et ne sortant jamais de l'Hôtel de ville, dessinait aussi une puissance et un ancrage régionaux. Ce discours n'était certes que celui des conseillers à eux-mêmes, mais il participait aussi d'une rhétorique urbaine et de la construction d'une identité spatiale et politique. Erfurt y apparaissait comme un élément rassembleur de souverainetés diverses et d'espaces différents.

L'archivage de la correspondance enfin avait aussi fonction de lisseur d'espaces : dans les registres, l'enchevêtrement de territoires caractéristique de l'Empire disparaissait derrière une scansion nette des partenaires et une réunion des différents morceaux de territoires derrière un destinataire qui réunissait dans sa titulature des espaces épars.

Les registres de correspondance de la ville fonctionnaient ainsi comme un labyrinthe-rhizome[1] qui résultait d'un réseau de voies nombreuses et jamais fini, puisque de nouveaux partenaires pouvaient toujours apparaître, quand bien même l'échange serait resté limité dans le temps. Les potentialités épistolaires, et politiques, de la ville étaient infinies[2]. Le labyrinthe erfurtois était fait de multiples fils qui partent dans plusieurs directions, et parfois à plusieurs dans la même direction. Les strates qui composaient les registres n'étaient donc pas seulement temporelles : la scansion des dates n'était en réalité qu'un des fils tissant les registres, un fil de chaine invisible car parfois omis et jamais rubriqué, où les différents fils de trame des territoires régionaux étaient rassemblés et tissés par le Conseil de ville.

[1] Umberto ECO, « La ligne et le labyrinthe : les structures de la pensée latine », in Georges DUBY (dir.), *Civilisation Latine*, Paris, Olivier Orban, 1986.

[2] C'est bien la caractéristique d'un rhizome dont « tout point est connecté à divers autres points mais où rien n'empêche l'instauration, entre deux nœuds, de nouvelles liaisons, même entre ceux qui n'étaient pas reliés avant », d'être le « lieu des conjectures, des paris et des hasards, des hypothèses globales qui doivent être continuellement reposées, car une structure en rhizome change sans cesse de forme », Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Capitalisme et schizophrénie*, tome 2 : *Mille plateaux*, *op. cit.* p. 13.

Suivre une seule de ces voies étaient possible en s'appuyant sur la rubrication latine ; cela revenait à passer outre la complexité d'un labyrinthe en tournant toujours du même côté pour arriver plus vite au centre. Cela revenait aussi à tourner en rond dans une toute petite partie de l'espace parcouru par les messagers, et dans une toute petite partie de la politique erfurtoise. Les registres, tels que tenus par les chanceliers, assuraient au contraire la connexité entre les différents partenaires en faisant de la correspondance un objet d'un seul tenant, en réunissant les différentes missives et les différents destinataires dans un labyrinthe parfait qui imposait le passage, même limité à la rubrication-repère, par tous les éléments. Les seules parties de la correspondance qui restaient inaccessibles étaient les lettres non transcrites – lettres dont seul le destinataire est mentionné ou lettres secrètes et totalement fantomatiques, dont le seul écho s'entend dans les comptes de la ville[1].

Les ramifications vers les multiples destinataires formaient autant de courbes et de nouveaux axes à partir de la ligne droite du temps. Les registres de correspondance réalisaient ainsi la synthèse entre un temps urbain au cours duquel la politique était menée, et l'espace dans lequel elle s'accomplissait et qu'elle avait vocation à organiser.

A Erfurt, la correspondance donna donc lieu à la production de registres qui étaient autant des registres mémoriels que des registres de gouvernement ; autant une inscription dans l'espace que la construction d'un espace propre à la ville, dans le papier comme dans la pratique. L'étude des registres en temps que tels, de leur matérialité, et de la façon dont les lettres s'y agençaient et y proposaient une autre vision de la correspondance apporte à la compréhension de la pratique épistolaire erfurtoise, mais aussi à la fonction de l'écrit urbain dans un Moyen Age finissant, marqué par une rationalité grandissante que l'on lit dans la taxinomie – tout comme à l'échelle de la chancellerie on la trouve dans le classement des papiers –, l'usage différencié du latin et de l'allemand, la rubrication des registres. On y observe aussi l'effacement de l'individualité des gouvernants, qui passaient et s'effaçaient, au profit de la permanence de la chancellerie et des notaires qui garantissaient l'existence de l'entité urbaine.

Les lettres fonctionnaient comme des agents de liaison à de multiples niveaux : entre les partenaires épistoliers naturellement, mais aussi entre les conseillers écrivant et leurs successeurs devant intervenir dans une affaire ou ayant besoin de se remémorer des événements. Les caractéristiques des registres de correspondance manifestent clairement

[1] Voir chapitres 4 et 6.

cette fonction de lien temporel et spatial de la correspondance. Autant que les lettres, la collection épistolaire articulait des temps, des lieux, des discours et des acteurs ; les registres qui la consignaient et la transmettaient jouaient un rôle de *kairos* permettant à la ville de façonner son univers spatial et politique.

Les registres de correspondance formaient ainsi un point de repère, une chaine temporelle d'un Conseil à l'autre, d'une année à l'autre, au travers de laquelle les missives pouvaient, telles autant de navettes, insérer les fils diplomatiques et juridiques des actions de la ville avec d'autres acteurs et la fixer dans un espace régional et impérial. Les registres ont un aspect pointilliste, passant d'un destinataire à l'autre, d'une affaire à l'autre, sans jamais de continuité dans les propos.

Les destinataires de ces registres en étaient cependant uniquement les auteurs ou leurs successeurs : la construction spatiale était réservée au cercle des gouvernants, tout comme lui était réservée l'action politique légitime dans cet espace. Les habitants de la ville produisaient aussi un espace par leurs pratiques, mais la pensée et l'écriture de l'espace municipal restait une prérogative du Conseil liée à l'exercice de la souveraineté au travers de ses compétences fiscales (pour l'espace intra-urbain) ou diplomatiques (pour l'espace extra-urbain).

La question de la publicité de l'archive reste ici secondaire : l'important était en premier lieu la justification pour les conseillers eux-mêmes, pour assurer la cohésion de leur groupe, notamment par opposition au reste des bourgeois et habitants n'ayant pas accès à ces écrits, à cette histoire de la ville. La mémoire politique partagée avec l'opinion publique était composée non de ce tissage de moments nombreux et d'échanges, mais de quelques moments-clés liés à des fondations religieuses ou à des victoires militaires de la ville.

Les registres, archives immobiles, unissaient et fixaient les temps et les espaces mobiles de la politique. C'est paradoxalement cette immobilité des registres qui rend compte aujourd'hui de la mobilité des propos erfurtois et de leur circulation dans l'espace, puisque la concentration des missives en un même lieu rend plus visible les multiples directions dans lesquelles elles circulaient. La mobilité urbaine était bien celle des missives transportées dans l'espace autour d'Erfurt. Il convient désormais d'analyser la correspondance en elle-même et en tant qu'elle était tournée vers l'extérieur, et non plus par les procédures de conservation de ses traces à Erfurt. Le contenu et la forme des lettres seront l'objet des prochains chapitres, qui ne porteront plus seulement sur ce qui a été conservé, et comment, mais aussi sur ce qui a été envoyé pour faire lien avec des partenaires épistoliers. La force et la forme, ou les formes, du lien sont autant d'indices

sur la place de la ville à l'échelle régionale et à l'échelle impériale et sur la définition de son identité par elle-même et par les autres.

Chapitre quatrième

Dits et non-dits de la correspondance : la communication comme représentation.

La communication est au croisement de plusieurs processus : la conscience d'une information, et de l'importance de la transmettre ; la notification de cette information ; la réception enfin par le destinataire. Contrairement à la simple information, la communication est un processus interactif : il ne suffit pas que l'émetteur perçoive et envoie l'information, le récepteur doit aussi la comprendre en tant que telle[1]. L'écume des faits présentés dans une lettre renseigne sur des événements, sur des évolutions ou les pratiques des hommes dont il est question. Mais le message est plus large et englobe tout le processus de communication. Il ne se comprend donc que dans l'étude des modalités de rédaction et de délivrance, qui faisaient exister la situation de communication. La communication épistolaire ne peut se résumer à l'envoi de messages, rapidement rédigés, simplement lus et aussitôt archivés.

La communication suppose aussi une reconnaissance mutuelle et le partage d'un ensemble de valeurs et de références au sein duquel elle peut exister : la communication dépend d'un cadre social donné et des règles qui le régissent. Ainsi le message n'est-il pas composé que du texte, mais de celui-ci et de l'ensemble de signes l'accompagnant : la forme matérielle de la lettre, le sceau, le messager et son apparence ou les

[1] Niklas LUHMANN, « Was ist Kommunikation ? », in *ID.*, *Soziologische Aufklärung*, 6, *Die Soziologie und der Mensch*, Opladen, VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 113-124.

cadeaux éventuels étaient autant d'informations non écrites qui complétaient le texte des missives. La délivrance d'une lettre ne se limitait pas à la lettre : elle impliquait des agents particuliers, les messagers, dont la mission était organisée et précisée par le Conseil, et une situation, qui pouvait déjà être prévue par les conseillers et indiquée dans le corps de la missive. La bonne compréhension des enjeux dépendait aussi de la qualité de leur formulation par les notaires de la chancellerie. Les choix qui présidaient à cette formulation étaient pris dans un contexte plus large que les conflits à résoudre ou les informations à transmettre.

Le texte lui-même n'était qu'une couche de l'information délivrée : complétée par des informations orales ou approfondie par l'implicite du lexique employé et des formulations, cette information liait la mélodie d'un message ponctuel et conjoncturel à la basse continue d'un discours sur la ville et son gouvernement.

Ce double discours était une représentation du Conseil dont ce chapitre se propose d'étudier quelques aspects. Le premier était en réalité, dans le processus de correspondance, le dernier : la réception de la lettre ne se faisait qu'à la fin du processus de décision, d'écriture et de transmission. Cet aspect de la représentation est aussi le plus évident : le Conseil, absent, se faisait représenter par un messager et un écrit qui étaient autant de substituts pour le groupe des conseillers, qui pouvait alors se faire entendre.

Mais la représentation du Conseil n'était pas qu'affaire de délégation. La correspondance était aussi un lieu de figuration de soi et de mise en scène qui commençait dès l'étape d'écriture de la lettre. Cette étape fera l'objet de la deuxième partie : la composition des messages devait permettre de rendre sensible l'identité du Conseil d'Erfurt. Faire entendre la voix des messagers était une chose. Faire entendre et prendre en compte le signifié était autrement plus problématique.

I – La délivrance du message : le rôle des messagers

L'écrit semble un mode naturel pour cette communication : il permettait la circulation du message sans altération, d'abord entre le destinataire et son émetteur, puis entre le reste des acteurs impliqués. On pouvait montrer l'objet-lettre, pour en faire lire le contenu, mais aussi pour montrer la preuve de la réception d'un message. Enfin, la lettre pouvait être archivée au besoin, pour faire preuve ou simplement soutenir la mémoire le temps que l'affaire qui motivait la correspondance fût résolue.

Pourtant, la dimension écrite n'était pas la seule de la correspondance erfurtoise. Outre les nombreuses indications d'oralité pour la conception et la composition du message, abordées au chapitre précédent, on lit dans les missives les indications d'une oralité liée cette fois au temps de la délivrance du message. La lettre n'était pas qu'un message écrit : c'était aussi l'occasion d'une discussion menée par le Conseil sans le Conseil, mais grâce à ses agents. Les messagers jouaient donc un rôle central dans ce processus, bien au-delà du transport de la lettre. Ils participaient aussi à construire le message délivré. C'est pourquoi il paraît naturel de commencer par les présenter, ainsi que le fonctionnement de la messagerie erfurtoise.

1 – Les hommes aux pieds ailés

Le messager est une figure importance de l'historiographie récente, qui s'est intéressée à la communication dans tous ces aspects, et notamment aux conditions pratiques de la circulation des informations. Le rôle des messagers a ainsi été étudié dans le cadre des pratiques de la communication au Moyen Age[1], dans une perspective d'histoire de la diplomatie et des relations extérieures[2] et dans une perspective d'histoire des administrations seigneuriales et urbaines[3].

La focale placée sur les messagers peut s'expliquer par leur rôle évidemment central dans la correspondance, mais aussi par leur place au croisement de nombreuses sources : non seulement ils apparaissent fort naturellement dans les sources épistolaires, et en particulier dans un type de source qui leur est spécifique, les *Botenbücher* tenus par

[1] Wilhelm EISENBEIß, *Briefe, Boten und Belege. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte des Botenwesens und der Post, dargestellt an der Geschichte der Stadt Regensburg bis zum Jahre 1920*, Regensburg, Selbstverlag, 1966 ; Klaus GERTEIS, « Reisen, Boten, Posten, Korrespondenz im Mittelalter und früher Neuzeit », in Hans POHL (dir.), *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, Stuttgart, Steiner, 1989, p. 19-36 ; Heinz-Dieter HEINMANN, « Neue Perspektiven für die Geschichte der Post », *Historische Zeitschrift*, 253, 1991, p. 661-674 ; *ID.*, « Brievedregher. Kommunikations- und alltagsgeschichtliche Zugänge zur vormodernen Postgeschichte und Dienstleistungskultur », in Helmut HUNDSBICHLER (dir.), *Kommunikation und Alltag in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Wien, Verl. der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1992, p. 252-292 ; Bernd SCHNEIDMÜLLER, « Briefe und Boten im Mittelalter », in Wolfgang LOTZ (dir.), *Deutsche Postgeschichte. Essays und Bilder*, Berlin, Nicolai, 1989, p. 10-21.

[2] Pierre MONNET, « Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge », in Patrice VEIT, Heinz DURCHHARDT (dir.), *Guerre et paix du Moyen Âge aux Temps Modernes. Théorie-Pratiques-Représentations,* Mainz, von Zabern, 2000, p. 73-101 ; *ID.*, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age », in Gerhard JARITZ (dir.), *Die Strasse : zur Funktion und Perzeption öffentlichen Raums im späten Mittelalter*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2001, p. 71-89.

[3] Otto LAUFER, « Der laufende Bote im Nachrichtenwesen der frühen Jahrhunderte. Sein Amt, seine Ausstattung und seine Dienstleistungen », *Beiträge zur deutschen Volks- und Altertumskunde*, 1, 1954, p 19-59.

certaines villes[1], mais encore dans les comptes, dans des sources normatives puisque maintes villes se sont préoccupés d'organiser ce groupe[2], et dans des sources narratives – sans compter les sources littéraires où ils jouent aussi un rôle de plus en plus importants avec l'essor du roman courtois. Dans le cas d'Erfurt, les sources sont limitées mais des éléments existent.

Plus encore, le messager permet d'incarner véritablement la communication : toutes ces sources donnent accès à l'aspect humain de la correspondance, en mentionnant les rémunérations, et parfois les noms, de ces hommes, leur costume, leurs accessoires et attributs, leurs forces et leurs faiblesses. Le bon messager était diligent, discret, bon connaisseur des chemins et des lieux. Le mauvais messager, dont les Conseils se défiaient, était ivrogne, malhonnête, corrompu, lambin, et mettait en danger la ville qu'il servait en protégeant mal ses secrets ou en ne respectant pas le destinataire qu'il allait rencontrer[3]. En outre, il existe des représentations figurées des messagers, par lesquelles on connaît notamment leur vêtement et les objets de leur fonction. Les messagers sont donc véritablement des êtres de chair et de sang dans les sources, agents premiers et bien vivants de la correspondance. Leur rôle était celui d'un exécutant, devant suivre les instructions du Conseil qui passait par d'autres intermédiaires dans les affaires les plus délicates. Le secrétaire de ville ou des conseillers étaient ainsi envoyés dans les échanges qui requéraient une action plus déterminante que le simple transport d'un pli[4]. Mais ce rôle quotidien du messager n'en était pas moins essentiel pour la réussite de la communication, la construction des liens et celle de l'image d'Erfurt.

Espionnage et information

Les comptes conservés évoquent d'abord un type de missions mal documenté : les missions secrètes (« *heimliche botschaft* »), dont le coût est sensiblement égal à celui des ambassades à cheval, et représente moins de 10% de celui des missions à pied en 1486. Mais en 1483 comme en 1505, il est nettement supérieur au coût des ambassades à cheval, et égal à plus des deux tiers de celui des nombreuses missions à pied[5]. Il est hélas impossible de déterminer le coût d'une mission et leur nombre, mais l'importance de ces tractations secrètes en 1483 s'explique aisément : vaincue militairement, la ville dut signer

[1] Ceux de Francfort sont sans doute les plus connus, notamment car ils sont les témoins d'un fonds qui a brûlé en 1944.
[2] Pierre MONNET, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age », art. cit., p. 72-74.
[3] *Ibid.*, p. 87.
[4] 1-1/XXII/3-1, p. 53 (1483), 1-1/XXII/3-1a, p. 61 (1386) et 1-1/XXII/2-1, f. 98 (1505). Voir chapitre 2.
[5] 1-1/XXII/3-1, 1-1/XXII/3-1a et 1-1/XXII/2-1. Sur le coût de la messagerie erfurtoise, voir le chapitre 6.

des traités avec l'archevêque de Mayence et le duc de Saxe, par lesquels elle reconnaissait sa défaite, acceptait leur protection et s'engageait à verser des dommages colossaux. Il n'est d'ailleurs sans doute pas anodin que les frais d'ambassade soient immédiatement suivis, dans le cahier de 1483, par le premier versement fait à ces deux princes à titre d'amende et réparation.

L'espace autour d'Erfurt était alors intensément traversé par des messagers visibles et invisibles, avoués et cachés, tout comme il l'était en 1509-1510 lors des conflits internes et des nouveaux affrontements entre la ville et les princes. On ne peut que spéculer sur l'existence d'un code pour crypter les messages, ou sur la possibilité que les messages n'aient jamais été écrits mais simplement confiés par oral à un messager chargé de les répéter ; aucune information à ce propos n'apparaît dans les registres.

On y trouve en revanche la copie de lettres qui contenaient des informations dont on peut supposer qu'il fallait les cacher. C'est en particulier le cas de tous les échanges organisant les opérations militaires contre les hussites[1]. Ces missives indiquaient les forces militaires, en hommes, en chevaux et en équipement (armes ou fourrages) dont disposait la coalition réunie par le roi Sigismond. Elles précisaient également les mouvements de troupes, les envois d'hommes, à pied ou à cheval, et d'armes, en particulier d'artillerie, qui venaient au secours de points attaqués. Elles évoquaient enfin les ravages effectués par les troupes hussites et les défaites essuyées par la coalition. Il paraîtrait logique que de tels messages eussent été envoyés chiffrés, mais les registres sont silencieux à cet égard.

Dans ces circonstances, le messager devait être capable de remplir sa mission sans pouvoir recevoir de nouvelles instructions. Peut-être était-il aussi parfois chargé d'un message qui par sécurité n'avait pas été écrit. S'en remettre à la seule mémoire du messager et à sa fidélité envers la ville supposait en revanche que le Conseil disposât d'un groupe d'hommes de confiance outre le groupe des messagers du Conseil. Ces hommes ne sont pas identifiés dans les comptes.

Il était d'autres cas où le messager jouait un rôle important. Les envoyées d'Erfurt auprès d'un prince, d'une ville ou d'une diète recevaient constamment de nouvelles informations et directives et devaient rendre compte de tout ce qu'ils voyaient et entendaient. Lors de la diète de Constance, le Conseil dépêcha son protonotaire, Johann von Apolda, pour assister à l'assemblée mais aussi pour obtenir de l'empereur une confirmation des privilèges de la ville. Le protonotaire n'était pas seul : il reste également deux lettres d'un dénommé Hartung Plezich, qui signait ses missives aux conseillers d'un

[1] Voir chapitre 6.

« *uwir diner* » (votre serviteur), et qui informait le Conseil de tous les événements survenus lors de la diète.

Le protonotaire écrivit également à plusieurs reprises. Il nous reste aujourd'hui trois lettres du premier, deux du second, ainsi que deux envois des ambassadeurs délégués par le Conseil[1]. Le protonotaire et les ambassadeurs se concentraient dans leurs lettres sur les points qu'ils étaient venus négocier à Constance et informaient le Conseil des discussions, demandant au besoin de nouvelles instructions.

Mais Hartung Plezich, notaire de la chancellerie ou messager de la ville, donnait dans ses lettres une quantité d'informations sans lien direct avec les négociations menées par Erfurt, et dont il pensait qu'elles seraient utiles aux conseillers. Le 19 mars 1415, il avait par exemple recopié une lettre qu'un autre envoyé lui avait montrée, afin de l'envoyer aux conseillers ; Henri de Leutenberg était appelé devant le tribunal aulique royal par Gunther de Schwarzbourg ; Ewalt Toppilries avait donné un libelle à Hartung qui l'avait copié pour le Conseil ; le burgrave Hans de Nuremberg n'avait pu prouver son cas devant le tribunal aulique mais attendait la session suivante[2]. Le texte de la lettre est ponctué de « *ouch wisset* » (sachez aussi), dans une accumulation d'informations apparemment sans lien et comme notées au fil de ce qui lui revenait en tête, mais qui au final donnaient une image de la situation de l'Empire et de ses membres, des difficultés des uns et des autres, et en particulier de ceux dont la situation pouvait particulièrement intéresser le Conseil d'Erfurt, les nobles de Thuringe. La deuxième lettre, envoyée le 4 juillet 1415, était elle aussi scandée de « *ouch wisset* » qui ajoutaient informations après informations sur les jugements rendus par le tribunal aulique d'Empire et les tractations des autres ambassadeurs présents à la diète[3]. Hartung Plezich utilisait ses contacts parmi les autres envoyés pour augmenter la masse d'informations qu'il pouvait transmettre, charge ensuite aux conseillers d'en faire bon usage. Nul doute qu'il ne contribuât lui-même à l'information de ses contacts ; les grandes diètes et assemblées, par le nombre de membres de l'Empire qui y étaient représentés où s'y étaient rendus, étaient des hauts lieux de l'échange de nouvelles et de l'information réciproque.

---

[1] Le dossier est édité par Carl BEYER, « Miscellen », *MVGAE*, 15, 1890, p. 203-220.

[2] *Ibid.*, p. 203-205. Ewalt Toppilries était peut-être un notaire d'une autre délégation ; les sires de Leutenberg était vassaux des comtes de Schwarzbourg près de Rudolstadt. Le tribunal aulique d'Empire (*königliches Hofgericht*, « *daz houffegerichte* » dans la lettre), créé en 1235 par Frédéric II, était la plus haute juridiction pour les conflits entre seigneurs, pour les conflits autour de fiefs d'Empire ; c'était aussi une juridiction d'appel. Le tribunal se tenait là où résidait l'empereur. Il devint Chambre de justice (*Kammergericht*) en 1415.

[3] *Ibid.*, p. 206-208.

Messagers d'Erfurt

Hormis les messagers secrets par nature sans nom et invisibles, même dans les sources, et le personnel de la chancellerie ou les conseillers envoyés en ambassades, le Conseil disposait de messagers réguliers qui lui servaient de pieds, de bouche et d'oreilles. On ne peut que regretter la disparition des comptes complets de la ville pour la période, qui auraient peut-être permis de retracer des carrières ou à tout le moins l'importance de l'activité messagère. Ces éléments sont beaucoup mieux connus pour des villes comme Francfort, où ont été conservés les *Botenbücher* qui compilaient ces éléments pratiques, ou à Nuremberg[1].

Dans leur état de conservation, les comptes offrent toutefois des informations sur les liens entre le Conseil et ces agents particuliers destinés à quitter sans cesse le territoire erfurtois pour porter la parole du Conseil en terre étrangère. Les comptes de 1505 énumèrent les noms des hommes rémunérés cette année-là par le Conseil, avec les destinations, les dates et les gages de chaque mission[2]. Chaque voyage devient une ligne de compte mentionnant le nom du messager, la ou les destinations, la date, et les gages versés à ce titre.

Il est alors possible de déterminer des groupes d'hommes plus ou moins investis dans cette activité en fonction des gages perçus et des missions confiées, à défaut de pouvoir étudier toute la logistique mise en œuvre pour la communication épistolaire. Une étude diachronique n'est pas possible, mais on peut obtenir un instantané de la messagerie en 1505. Je n'ai considéré ici que les messages portés à pied : la liste des messages portés à cheval est très courte. Elle comprend vingt-cinq missions effectuées par d'autres hommes que les missions à pied[3].

La liste indique un total de vingt-cinq hommes qui se partagèrent les cent quatre-vingt-deux missions indiquées pour 1505. Ces hommes étaient nommés, contrairement aux messagers de la plupart des villes où ils figuraient en groupe et anonymement dans les comptes[4]. Ailleurs, le messager était un anonyme qui s'effaçait derrière son rôle, à Erfurt il était un acteur de la communication, qui dessinait par ses voyages un autre niveau du territoire urbain. Il est possible de distinguer leurs rôles et de déterminer la hiérarchie interne à partir de plusieurs critères.

---

[1] Pour un aperçu comparatif des villes allemandes, voir Pierre MONNET, « Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge », art. cit ; *ID.*, « Jalons pour une histoire de la diplomatie urbaine dans l'Allemagne de la fin du Moyen Âge », in Dieter BERG , Martin KINTZINGER et Pierre MONNET (dir.), *Außenpolitik im Mittelalter*, Bochum, Winkler, 2002, p. 151-174.

[2] 1-1/XXII/2-1, f. 91ᵛ-99.

[3] 1-1/XXII/2-1, f. 91ᵛ.

[4] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*, p. 292.

Certaines missions outrepassaient la simple délivrance d'un message, et l'envoyé devait rester plusieurs jours au loin – les registres ne précisent pas s'il devait traiter plusieurs affaires à cette occasion, attendre une réponse ou l'issue d'un procès. Les gages du messager étaient alors plus élevés en conséquence, là encore très certainement pour qu'il se logeât et se nourrît. Les comptes de 1505 indiquent sept missions de ce type : deux à Weimar, une à Kelbra[1], villes sous l'autorité du duc de Saxe, deux à Cologne et deux à Mayence.

Hans Hausmann fut envoyé à deux reprises à Mayence, le 29 juillet pour trois jours et le 22 janvier 1506 pour quelques jours (« *etliche tage* »). Pour ces missions, il reçut 84 sous puis 128 sous 1 denier[2]. A Cologne, le Conseil envoya Matthis Franck puis Heinz Koeler, respectivement pour sept jours le 15 juillet et pour quelques jours le 31 juillet. Ils reçurent l'un 114 sous et l'autre 102[3]. Matthis Franck fut également envoyé à Weimar pour quelques jours le 11 septembre, il en reçut 7 sous 2 deniers ; Hans Backhaus y avait été envoyé le 12 juillet, ainsi qu'à Hopfgarten[4], pour quelques jours et contre 13 sous 2 deniers[5]. Enfin Hans Lang fut envoyé trois jours à Kelbra le 15 août contre 17 sous 1 denier[6]. Les lettres portées n'ont pas été conservées dans les registres disponibles aujourd'hui.

Ces envoyés étaient parmi les plus sollicités de la ville ; il est possible que ces missions de moyenne durée aient été confiées à des messagers expérimentés ou du moins en qui la ville avait particulièrement confiance. Les destinations vont également dans ce sens : le duc de Saxe est le plus important prince de la région et l'archevêque de Mayence est le seigneur de la ville.

Deuxième élément, les gages versés, qui semblent avoir varié en fonction de deux facteurs : l'éloignement de la destination et la durée du séjour. Le voyage à Weimar (environ vingt kilomètres depuis Erfurt) ne donnait pas toujours lieu à une rémunération plus élevée que celle qui était habituellement versée aux messagers qui rentraient le jour même à Erfurt, soit trois à dix sous. La mission d'Hans Lang à Kelbra fut, elle, mieux payée que celle, sans séjour, d'Hans Backhaus le 27 juillet, qui recevait 12 sous et 3 deniers[7], soit quatre sous et un denier d'écart. Mais c'était surtout les missions qui duraient une semaine dans une ville éloignée qui entrainaient les surcoûts les plus élevés

[1] Aujourd'hui en Saxe-Anhalt, à 75 km au nord d'Erfurt.
[2] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 94 et 95.
[3] *Ibid.*, f. 93v et 94.
[4] Localité voisine d'Erfurt et appartenant à la ville depuis 1343.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, f. 94. Kelbra, aujourd'hui en Saxe-Anhalt, se trouve dans la vallée de la *Goldene Aue*, à environ 10 km de Nordhausen et 60 km d'Erfurt. Elle dépendait depuis 1144 de l'abbaye de Walkenried.
[7] *Ibid.*, f. 94.

pour la ville. Ces déplacements était ainsi plus coûteux qu'un conduit vers Cassel, Fulda et Hanau, pour lequel la ville ne déboursa que 113 sous 3 deniers[1]. Les déplacements vers Mayence étaient généralement plus coûteux que la moyenne : si Hans Backhaus ne reçut le 1er juin que 13 sous 2 deniers, Hans Lang en reçut 93 le 10 juin[2].

Une telle comparaison est impossible pour les envois vers Cologne puisque seules les dépenses des deux missions longues furent consignées pour 1505. Là encore, cependant, l'écart à la moyenne des gages est frappant : la mission avec séjour était payée dix fois plus que la moyenne, ce qui dépassait les simples frais de voyage et de séjour. En outre, ces missions longues étaient préférentiellement confiées à deux hommes en particulier, Matthis Franck et Hans Hausmann, qui portèrent chacun deux messages avec séjour, soit près d'un tiers chacun, et en reçurent le plus d'argent : les gages du premier représentaient environ 26% du total, ceux du second montaient à plus de 45% du total. Au contraire, si Heinz Koeler reçut 22% du total, ce qui montre aussi son importance dans le groupe des messagers, Hans Backhaus perçut une rémunération très faible représentant 2,8% du total, et Hans Lang ne reçut guère plus (3,7% du total), ce qui indique que s'ils avaient réussi à entrer dans le groupe des messagers de longue durée, ils n'y étaient encore que dans une position inférieure par le choix des destinations et l'importance des missions confiées.

C'est ici l'un des indices d'une relative professionnalisation de la messagerie urbaine, composée au total pour 1505 de trente-quatre porteurs de messages dont seuls sept se détachent à la fois par le nombre de missions (plus de sept chacun) et les gains (nettement supérieurs à cent sous chacun sur l'année)[3]. On sait que Cologne entretenait à la fin du XIVe siècle cinq messagers permanents[4] ; à Strasbourg, on passa au cours du XVe siecle de trois messagers permanents à plus de vingt[5].

On peut distinguer trois catégories de messagers. Vingt-quatre hommes ne transportèrent qu'un voire deux messages dans l'année, pour un salaire modique de dix à vingt sous par mission environ. Ils délivrèrent ainsi soixante-neuf messages au total, ce qui représente une part importante des messages envoyés en 1505 (plus d'un tiers), mais une proportion dérisoire si l'on considère chaque homme isolément.

---

[1] *Ibid.*, f. 93.
[2] *Ibid.*, f. 93 et 93v.
[3] Voir le tableau des gages des envoyés privilégiés en annexe.
[4] Peter HESSE et Michael ROTHMANN, « Zwischen Diplomatik und Diplomatie. Städtische Briefbücher als serielle Schlüsselzeugnisse städtischer Kommunikation im deutschen Spätmittelalter. Die Kölner Briefbücher von 1418 bis 1424 : ein Werkstatt », art. cit.
[5] Otto LAUFER, « Der laufende Bote im Nachrichtenwesen der frühen Jahrhunderte. Sein Amt, seine Ausstattung und seine Dienstleistungen », art. cit.

A l'autre extrémité, sept hommes se partagèrent 108 des 182 missions effectués cette année-là, c'est-à-dire près de 60% de l'activité de la messagerie erfurtoise : Hans Lang, Tilo Voigt, Claus Tack, Heinz Koeler, Hans Backhaus, Hans Hausmann et Matthis Franck[1]. Chacun d'entre eux effectua plus de dix missions, sauf Tilo Voigt (sept) que l'on peut malgré tout rattacher à ce groupe en raison de sa rémunération globale de 220 sous 9 deniers, qui le place parmi les hommes les mieux rémunérés, et de loin. Il gagna ainsi plus en sept voyages que Claus Tack en treize : il existait des voyages plus rémunérateurs que d'autres, ou des messagers mieux rémunérés à voyage égal, indice de la plus grande confiance que leur accordait le Conseil, en vertu peut-être de missions plus anciennes menées à bien ou de liens familiaux du messagers.

Tableau n°3 : La hiérarchie des messagers erfurtois à pied en 1505[2]

Hiérarchie	Groupe 1 : rémunérations élevées, missions fréquentes	Groupe 2 : rémunérations faibles, missions régulières	Groupe 3 : rémunérations faibles, missions occasionnelles
Noms des messagers	Hans Backhaus Matthis Franck Hans Hausmann Heinz Koeler Hans Lang Claus Tack Tilo Voigt	Hans Rezer	Hans Landschad Claus Encker Jorg Krandensteyn Tutzel Eoszla Heinz Gorll Claus Brun Claus Herbore Matthis Burckartt Claus Huett Hans Backhaus le Jeune Adam Folckel Claus Nencke Heinz Rockung Hans Stum Heinz Zener Hans Deler Cort Witthopf Hans Bade Bernhadt Sachsenretter Paul Krintze Un messager Peer Altrus Peter Kempten Heinz Scmed
Part du groupe sur	22%	3%	75%

[1] Par ordre d'apparition dans les comptes.
[2] 1-1/XXII/2-1, f. 91v-99.

l'effectif total			
Part du groupe dans l'activité de la messagerie	59,4%	2,7%	37,9% (entre 0,6% et 1% par homme)
Part versée au groupe sur l'ensemble des rémunérations	78,4%	1,2%	20,4%

Des dynasties de messagers semblent par ailleurs se mettre en place, puisque les comptes mentionnent parmi les messagers occasionnels un Hans Backhaus le jeune, vraisemblablement fils ou neveu de l'un des messagers les plus utilisés à la même période. Ce jeune homme ne gagna pour sa mission à Sömmerda que 3 sous 3 deniers, ce qui est la somme la plus faible versée à un messager, même à ceux qui se rendaient, comme lui, en un point du territoire erfurtois. On peut supposer qu'il s'agissait là de l'une de ses premières missions pour la ville. Ces dynasties d'agents municipaux redoublent les dynasties consulaires que l'on peut observer à la même époque[1] : l'administration de la ville était aussi, et à tous les niveaux, une affaire de famille.

Matthis Franck, lui, gagna en douze missions plus de 330 sous ; il est vrai que deux de ces missions étaient des séjours pour lesquels il reçut plus d'argent. La part des séjours dans l'activité du messager est un autre indice de la professionnalisation croissante de cet emploi et de la formation d'une élite de messagers, à qui étaient réservées les missions les plus rémunératrices, car plus longues et sans doute plus délicates. En effet, les destinations dans lesquelles les messagers séjournaient étaient importantes sur les plans économique et politique : Mayence, la ville du seigneur, et Cologne, l'une des principales villes libres de l'Empire, siège d'un archevêché et d'un Electorat. Deux messagers en particuliers y étaient actifs : Hans Hausmann et Matthis Franck, avec deux séjours chacun.

Dans ce groupe, c'est toutefois Heinz Koeler qui se détache nettement, par le nombre de missions (vingt-quatre, soit un peu plus de 13% du total), l'importance économique ou politique relative de ses destinations, l'accomplissement d'une mission longue à Cologne et le montant de ses gains sur l'année, supérieurs à 700 sous (soit une fois et demi les gains du deuxième messager le mieux payer en 1505, Hans Lang).

Hans Rezer forme une catégorie intermédiaire à lui seul : il était rémunéré comme les messagers occasionnels mais il se détacha progressivement de cette catégorie puisqu'il fut employé cinq fois dans l'année, essentiellement à l'intérieur du territoire

[1] Voir chapitre 7.

erfurtois. Il semble donc aller vers le groupe des messagers professionnels qui ne travaillaient plus qu'au transport de messages.

Il y avait ainsi une hiérarchie des messagers et une progression dans la carrière ; il est très possible que ces hommes fissent carrière dans cette profession, mais l'absence de sources permettant une étude au cours du siècle empêche de l'affirmer totalement. La faiblesse des rémunérations nuance néanmoins cette impression de professionnalisation : si l'homme a qui l'on confiait les lettres pouvait devenir une sorte d'expert du courrier, cela ne constituait pas sa seule activité.

Néanmoins, les rémunérations faibles laissent supposer que ce n'était pas là les messagers permanents de la ville. Les hommes du groupe 3, les moins rémunérés, était probablement recrutés ponctuellement par le Conseil et avaient vraisemblablement une autre profession, au service de l'administration urbaine ou non[1]. Les variations dans leurs gages étaient fonction de l'augmentation des distances : l'envoyé était dédommagé d'une absence plus longue, ce qui peut se comprendre si le messager n'était pas que messager et devait donc, pour remplir ce service au conseil, abandonner un temps son échoppe, son atelier ou ses champs. Mais les gages restaient cependant forts modestes et ces hommes étaient sans doute l'équivalent erfurtois des *Zuboten* strasbourgeois[2], sans que les comptes d'Erfurt ne précisassent la distinction. Ces *Zuboten* étaient recrutés coup par coup et leur activité de facteur n'était qu'une activité secondaire.

Les hommes du premier groupe avaient par comparaison des gains confortables, mais c'était aussi l'effet de l'accumulation des missions. Chaque rémunération restait assez modeste, et le total l'était aussi. A titre de comparaison, un journalier gagnait environ un sou pour une journée de travail – soit, pour une année de travail, environ trois cent sous[3]. Ce groupe principal était peut-être composé des agents territoriaux du Conseil : un Heinrich Gleneborg à qui fut confiée une mission à cheval les mille florins que le Conseil devait à Georges de Saxe est sans doute le même qui apparaît dans une lettre de 1475 en tant que « notaire du bailliage »[4].

Enfin, certaines lettres désignaient le messager comme un « *geschworene Bote* » (messager juré) et non comme un simple « *Bote* »[5]. La nuance était sans doute celle qui

[1] Les comptes ne donnent pas les noms des autres employés du Conseil, ce qui ne permet pas de comparer avec les messagers.
[2] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op cit.*, p. 292.
[3] Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », art. cit., ici p. 74-78.
[4] 1-1/XXII/2-1, f. 91[v] pour sa mission à cheval. Voir également ci-après.
[5] Par exemple dans une lettre de novembre 1472 aux conseillers de Passau, 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 24[v].

séparait les messagers employés en permanence et en tant que tels par le Conseil des messagers occasionnellement recrutés.

Messagers étrangers ou bourgeois

D'autres hommes que ceux de l'administration urbaine pouvaient être chargés de porter les messages du Conseil. On sait qu'il arrivait parfois que ce fût le destinataire qui payât le messager, ou qu'il le payât pour porter une réponse. Les Conseils de ville utilisaient donc aussi des messagers étrangers et ce messager n'était pas lié à un seul expéditeur. Ces messagers représentaient en moyenne un cinquième des envois à Nuremberg[1]. Pour Erfurt, les comptes sont trop lacunaires et les mentions dans la correspondance trop éparses pour que l'on puisse avancer des chiffres précis.

En revanche, quelques lettres indiquent que le messager d'Erfurt devait porter ensuite la réponse, ou une lettre à un tiers. Le Conseil demandait ainsi à Guillaume de Saxe, le 24 mars 1475, de bien vouloir donner une réponse écrite au messager d'Erfurt. Le Conseil voulait de la sorte obtenir une réponse rapide dans une affaire qui avait déjà suscité beaucoup d'envois sans résultats[2]. Inversement, le Conseil avait donné une réponse orale au messager de Burckard Vitzthum von Eckstedt[3]. Le messager était cependant porteur d'une missive indiquant qu'il allait délivrer un message oral. La teneur du message n'est évidemment pas connue. Peut-être les conseillers voulaient-ils s'épargner les embarras de la rédaction d'une lettre circonstanciée au profit d'un double message, un écrit très bref et un oral sans doute plus long.

Les lettres erfurtoises ne mentionnent pas les gages reçus ou prévus pour un messager. On sait en effet que la pratique était répandue parmi les villes de payer l'une pour l'autre, à titre d'amitié, ou par moitié, comme le montrent les exemples rassemblés par Laurence Buchholzer-Rémy à partir du cas de Nuremberg. Le partage des frais mais aussi l'attention portée à ce que le partenaire ne fût pas lésé en payant une deuxième fois

---

[1] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*, p. 293. Sur la messagerie nurembergeoise, voir aussi : Hans SESSLER, *Das Botenwesen der Reichsstadt Nürnberg*, Erlangen, 1947, Lore SPORNHAN-KREMPEL, *Nürnberg als Nachrichtenzentrum zwischen 1400 und 1700*, Nürnberg, Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg, 1968 ; Miloslav POLIVKA, « Nürnberg als Nachrichtenzentrum in der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts » in Heinz-Dieter HEINMANN (dir.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn, Schöningh, 1998, p. 165-178.

[2] 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 2v.

[3] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, lettre du 29 octobre 1505. Les Vitzthum, dont le nom vient de ce qu'ils furent vidames de l'archevêque de Mayence à Erfurt jusqu'en 1342, étaient des seigneurs thuringiens. L'une des branches possédait la forteresse d'Eckstedt. Burckard écrivait ici pour demander la libération de prisonniers détenus par Erfurt.

ce que le messager avait déjà reçu étaient autant de bonnes pratiques épistolaires qui perpétuaient et renforçaient l'amitié entre les villes[1].

Une lettre du 14 juin 1475, adressée à l'abbé Jean de Fulda, l'illustre : Erfurt avait communiqué avec Mühlhausen par le biais de son messager, qui était ensuite envoyé vers Fulda avec la réponse de Mühlhausen et le message d'Erfurt[2]. Le messager était aussi chargé de porter la réponse de Jean. La ville pouvait ainsi organiser et contrôler la circulation des messages, et la rendre plus fluide.

Le messager était alors au service de l'échange et non simplement de l'expéditeur ; il portait la relation tout autant que la lettre. Il jouait donc un rôle crucial qui nécessitait que l'on pût lui faire confiance ou, en cas de mauvais comportement, que l'on s'en détachât avec vigueur. Les conseillers nurembergeois condamnaient ainsi les mauvaises pratiques de messagers peu professionnels[3]. Les conseillers d'Erfurt n'eurent semble-t-il jamais à se plaindre de leurs envoyés ; du moins les sources conservées sont-elles muettes à ce sujet.

Il existait un autre type de messager occasionnel, lorsque la lettre était portée par celui-là même qui en était l'objet. Intervenant pour l'un de ses bourgeois, le Conseil pouvait se contenter de lui faire une lettre d'introduction pour qu'il aille exposer son cas. Ainsi de Hans von Sula [Suhl] parti le 7 juillet 1472 auprès des conseillers de Naumburg, ou de Hans Hatzkernd, le 27 juillet 1475, auprès de l'archevêque de Trêves[4]. Le Conseil se contentait de garantir l'identité du messager et sa qualité – bourgeois ou serviteur du Conseil – pour lui ménager la meilleure réception possible, mais sans intervenir plus directement dans l'affaire.

2 – Parler et montrer

Lorsque le messager était l'un des messagers d'Erfurt, il agissait au contraire au nom du Conseil dont il portait la voix, et souvent littéralement. Son rôle de porteur de lettres pouvait s'enrichir d'un rôle d'interprète du message, qu'il pouvait expliquer ou auquel il ajouterait les instructions orales du conseil. Il était également en mesure de transmettre les réactions, écrites ou orales, des destinataires visités.

Les échanges parlés dont il est question ici ne sont donc pas les discours rapporté antérieurs à la lettre, mais les échanges oraux postérieurs à l'écriture, qui en complétaient

[1] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux...*, *op. cit.*, p. 295-296.
[2] 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 8^{v}.
[3] *Ibid.*
[4] 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 13 et 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 11^{v}.

ou approfondissaient le sens. Le messager parlait au nom des conseillers et une large part des échanges n'était pas consignée. Accompagné d'une lettre d'introduction, certains courriers de la ville étaient plus des ambassadeurs que des transporteurs. On trouve en effet trace de messages qui n'avaient d'autre fonction que de présenter l'homme envoyé par le Conseil et de prier le destinataire de lui faire bon accueil, et bonne écoute au message qu'il était chargé de délivrer. Le 11 juillet 1475, un délégué d'Erfurt se rendit ainsi auprès du prince Adolphe d'Anhalt, recteur de l'Université, et des maîtres de l'Université de Leipzig :

> Unsern willigen dinst zcuvor hochgeborner und wurdiger gnediger, und gunstigen lieben her[re]n, wir haben diesen geinwertigen henricum Gleneborge unsern voyteschrieber in etliche sachen werbunge von unser wegen an uch zcuthun, mit guter unser unterwiesung, alss Ir von Ime verneme[n] werdet, Bitten in fliesse Ir wollet yn [...] gunstlich zuhoren, uch darInne sunderlich und gutwillig zu bewiesen, alss wir ir wol getruwen, das wollen wir fruntlich g[er]ne v[or]d[ienen] datu[m] s[e]c[un]da p[ost] kiliani[1].

Adolphe von Anhalt (1458-1526) fut recteur de l'Université de Leipzig cette seule année 1475 ; il y était entré comme étudiant en 1471 et en devint chancelier en 1519. Il était alors également chanoine à Hildesheim et continuait, bien que clerc, d'exercer conjointement avec son frère Magnus – tout aussi clerc – l'autorité sur le territoire familial[2]. C'est l'un des personnages de tout premier plan dans l'Empire puisqu'il ajouta à sa puissance temporelle une puissance ecclésiastique – il devient évêque de Merseburg en 1514. Le contenu du message est pour nous perdu, de même que le détail des relations entre le Conseil d'Erfurt et l'Université de Leipzig. On sait toutefois, par des lettres antérieures, que des bourgeois erfurtois envoyaient leurs fils à l'Université de Leipzig, ou étaient en conflit avec des membres de cette université. Par ailleurs, l'Université d'Erfurt était une création du Conseil de la ville, en 1392, et entretenait à ce titre des rapports étroits avec lui[3]. L'ambassade d'Heinrich Gleneborg pouvait donc avoir trait à des affaires impliquant des bourgeois comme à des affaires liant les deux Universités.

---

[1] « Notre dévoué service envers vous, digne et gracieux prince de haute naissance, et vous chers messires. Nous avons [envoyé] le présent homme, Heinrich Gleneborg notaire de notre bailliage, avec nos bonnes instructions, pour vous faire ambassade dans quelques affaires nous concernant, comme vous l'entendrez de lui. Nous vous prions instamment de bien vouloir [...] l'écouter favorablement et de vous montrer, dans l'affaire, spécifiques et de bonne volonté, et nous vous faisons confiance pour cela. Nous sommes vos serviteurs. Donné le lundi après la Saint-Kilian [8 juillet] ». 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 9v.

[2] Ils n'y renoncèrent qu'en 1508 et l'autorité passa alors à la branche Dessau-Köthen. Friedrich Wilhelm BAUTZ, « Adolf, Fürst von Anhalt-Zerbst », in *BBKL* 1, col. 40 ; Herbert HELBIG, « Adolf, Fürst von Anhalt-Zerbst », *Neue Deutsche Biographie*, 1, Berlin, Duncker & Humblot, 1953, p. 85, en ligne : http://www.deutsche-biographie.de/pnd104173114.html, consulté le 23 août 2013.

[3] L'université d'Erfurt est la cinquième université créée dans l'Empire et la deuxième, après Cologne, à être créée par un Conseil de ville. Peter MORAW, « Die ältere Universität Erfurt im Rahmen der deutschen und europäischen Hochschulgeschichte », in Ulman WEIß, *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, *op. cit.*, p. 189-205.

L'envoi d'un notaire, c'est-à-dire, en 1475, un homme formé à l'Université, généralement dans une faculté de droit, indique ici que l'affaire dépassait les compétences d'un simple facteur. Il est impossible de reconstituer cependant l'objet des « quelques affaires » qui devaient être exposées au recteur et aux maîtres lipsiens. La lettre ici portée ne voulait rien notifier de plus que le nom du messager et ses liens avec le Conseil. Le message servait à obtenir bonne réception et écoute (« *gunstlich horen* »).

En effet, si les conseillers conservaient la trace des échanges et le contenu de ce qui était envoyé, cela se limitait aux échanges écrits. Les échanges oraux apparaissent dans les registres, par le biais des sources d'informations du Conseil. Mais la teneur de ces échanges était loin d'être toujours transcrite et dans les cas d'ambassade orale elle ne l'était jamais. Soit qu'il s'agît de messages trop sensibles pour être lus par d'autres que les destinataires, soit que les registres n'en tinssent à l'enregistrement des émissions écrites. Dans le premier cas, c'était un moyen pour le Conseil de contrôler la correspondance et de marquer les limites entre les attributions et compétences des conseillers, qui établissaient la diplomatie et se chargeaient des négociations, et les attributions de la chancellerie dont les membres n'étaient responsables que de la mise en forme écrite des messages. Dans le second cas, cela montre une délimitation entre la parole écrite et la parole orale, la seconde n'ayant pas vocation à être fixée systématiquement, quelle que pût être son importance. L'écrit était réservé à l'enregistrement du processus de décision.

Le messager avait alors un rôle central dans la représentation de la ville au dehors[1]. On n'a pas d'informations, à Erfurt, sur l'apparence de ces hommes dans le cadre de leur mission. On sait que les messagers francfortois ou nurembergeois portaient une livrée fournie par la ville[2]. Erfurt rétribuait sous la forme de vêtement d'hiver et d'été une partie des membres de l'administration, la « *gesinde* » ; toutefois, on ne sait pas s'il faut compter les messagers parmi ce groupe. Par ailleurs, les vêtements en question n'étaient pas forcément des livrées aux armes de la ville.

Les messagers erfurtois disposaient cependant peut-être d'insignes distinctifs de leur mission et de leur ville d'origine : les armes de la ville frappées sur la boîte contenant les messages, ou une livrée rouge marquée de la roue d'argent, ou encore un écusson portant les armes de la ville et apposé sur leur vêtement. L'importance de la communication visuelle dans la construction de l'identité était bien perçue par les

[1] Heinz-Dieter HEIMANN, « Zur Visualisierung städtischer Dienstleistungskultur. Das Beispiel der kommunalen Boten », in Hermann MAUE (dir.), *Visualisierung städtischer Ordnung. Zeichen – Abzeichen – Hoheitszeichen*, Nürnberg, Germanische National Museum, 1993.

[2] Pierre MONNET, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age », art. cit., p. 72-74 ; *ID.*, « Jalons pour une histoire de la diplomatie urbaine dans l'Allemagne de la fin du Moyen Âge », art. cit.

conseillers : on le voit avec les boucliers aux armes de la ville qui avaient autant un usage militaire que d'apparat. Les messagers représentaient la ville sur les routes, et la rendaient visibles. Les objets plus spécifiquement attachés à leur mission, comme un bâton ou la boîte des messages, pouvaient faire l'objet d'une attention particulière : à Strasbourg, la boîte était d'argent ; à Nuremberg, elle était d'or[1].

L'apparence, mais aussi le comportement du messager mettait en jeu l'honneur de la ville : le messager grossier ou peu soigneux témoignait du peu de cas fait à l'interlocuteur et ruinait les efforts déployés dans le message écrit, tout comme celui qui cherchait à obtenir du destinataire paiement d'une course déjà rémunérée par l'envoyeur[2]. Le messager devait donc être un home de confiance, ce qui se voit aussi dans l'importance des sommes qui lui étaient parfois confiées : Heinrich Gleneborg déjà cité fut ainsi chargé en 1505 de porter à Georges de Saxe les mille florins que lui devait la ville[3].

La signification profonde de la lettre était donc produite au moment de son expression, par la participation du messager. Le message devait être vu et montré pour prendre tout son sens. La remise de la lettre construisait un espace de représentation à un double niveau[4]. C'était d'abord la mise en scène et la mise en espace de la délivrance du message. Il existait des rites et des codes de réceptions : la place de chacun, les mots du messager, achevaient de produire la signification de la lettre. Le messager était donc chargé de mettre en paroles et en gestes le message envoyé par le Conseil : la correspondance était aussi une performance, qui matérialisait l'espace symbolique entre émetteur et destinataire, et actualisait le Conseil face à ses partenaires. En ce sens, la correspondance était aussi un espace de représentation où l'identité urbaine d'Erfurt pouvait se manifester. Cette identité était également affirmée par les mots choisis pour exprimer l'information transmise.

[1] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux...*, op. cit., p. 294-295.
[2] *Ibid.*
[3] Voir ci-après.
[4] Heiko DROSTE, « Briefe als Medium symbolischer Kommunikation », in Marian FÜSSEL et Thomas WELLER (dir.), *Ordnung und Distinktion. Praktiken sozialer Repräsentation in der ständischen Gesellschaft*, Münster, Rhema, 2005, p. 29-256.

II – Les missives, un portrait du Conseil

Outre les modalités de l'archivage et ce qu'elles disent des évolutions dans les pratiques urbaines du gouvernement, les registres de correspondance permettent aussi d'étudier la façon dont les lettres étaient produites, et de suivre la pensée en train de se faire, dans une véritable archéologie des missives.

Ces registres n'étaient en effet pas seulement des instruments de conservation, des récapitulatifs dans lesquels les notaires disposaient de l'ensemble des informations par la copie des missives envoyées. Ce n'étaient pas que des instruments de mémoire et de conservation, mais également des instruments d'élaboration. Non point comme les livres judiciaires ou fiscaux, qui enregistraient au fur et à mesure les versements et décisions lors des journées de collecte ou de réunion du tribunal, mais comme de véritables lieux de travail et de construction de la pensée, de la décision, et de l'action politique. La plupart des lettres furent néanmoins écrites sans difficulté, et les corrections qu'elles reçurent témoignent simplement d'un processus de correction avant envoi des missives. Les scribes vérifiaient moins l'élégance du texte que le respect des faits et de la langue, pour s'assurer que le message serait bien reçu et la ville reconnue comme partenaire.

Ainsi les registres de correspondance offrent-ils deux visages : celui, net et soigné, de l'écriture professionnelle des notaires, geste assuré, élégant, plein de force et de maîtrise, et en même temps celui qui, dépassant la simple inscription des mots, montre les repentirs et les ratures, les hésitations et les ajouts, et témoigne de ce que la lettre n'était pas déjà écrite lorsqu'elle était enregistrée. Les corrections et modifications successives forment les couches d'un discours dont la rédaction était soigneusement pesée par les conseillers, leurs notaires et leur protonotaire. Les corrections se faisaient parfois en cours d'écriture, parfois après l'écriture de la lettre, dans un moment de relecture.

La missive envoyée était dans certains cas le résultat d'un processus d'élaboration parfois fort long. La version initiale était parfois totalement raturée, plus souvent complétée par des ajouts marginaux ou interlinéaires dont la lisibilité décroît avec la place disponible sur la page. La chronologie des variantes et leurs justifications se comprennent par la comparaison des ajouts et l'évolution dont ils rendaient compte. Le choix des mots et leur assemblage était, et est toujours, la clé d'une correspondance efficace et d'une diplomatie réussie.

Ces lettres, les plus intéressantes pour l'étude, reçurent des corrections nombreuses et qui n'étaient pas que de détail. La comparaison des différentes versions

montre les multiples nuances introduites par les rédacteurs et enrichit par là notre compréhension de la perception par les conseillers erfurtois de leur place dans l'espace impérial. Une certaine idée de la ville se dégage de la confrontation entre les mots utilisés et les idées qu'ils recouvraient. Le choix des mots, lourds de connotations et de références, servait à construire les idées exprimées sans qu'il fût besoin de les développer, et à situer la ville dans un horizon social et politique. L'étude de ces procédés de pensée et de rédaction et l'analyse des modifications repérables dans les lettres fait apparaître les grands enjeux de l'écriture épistolaire pour les conseillers erfurtois.

1 – Un souci de précision

La missive envoyée était nette et sans bavure ; elle devait montrer au correspondant un message univoque et ferme. La rédaction de ce message en revanche avait pu être chaotique, longue et pleine de ruptures jusqu'à trouver le mot juste et la formulation efficace. Les registres consignent des lettres entièrement barrées et reprises ensuite du début, ou totalement annulées ; des lettres dont toute une partie est biffée de traits, de croix ou d'ondulations ; tout l'espace de la page peut être utilisé et le texte en marge n'en est pas pour autant secondaire. Ce texte en marge est en réalité central : c'était le seul qui devenait réel.

Ces changements étaient fréquents et peu de pages y échappent[1]. Ils donnent aux registres leur aspect de brouillon et en atténuent parfois la lisibilité, mais ils donnent aussi accès à la fabrique de la missive et à tout le processus, au terme duquel les conseillers avaient mis leur politique en mots. La lecture des ajouts interlinéaires était sans doute aussi entravée pour les notaires et conseillers, mais l'ajout gardait son sens par l'habitude de lecture et aussi comme résultat d'une discussion : la lettre constituait un aide-mémoire après coup, et non un message original toujours à découvrir, ce qu'elle est pour le chercheur.

Ces repentirs, toujours anonymes, peuvent être des mots ou brefs groupes de mots ajoutés ou barrés dans la missive, parfois remplacés par d'autres. La modification alors ne sort pas de l'espace propre à la lettre et est très ponctuelle. L'erreur est parfois vue aussitôt, dans le moment même de l'écriture, et la rature est suivie de la version corrigée, comme dans une lettre de 1438 au landgrave de Thuringe : « *Wir thun uw[er]n gnaden zuwissen dass wir mit unsz[er]n frund[en] von ~~molstage[n]~~ molsh[ausen] geredt*

[1] Voir les photographies en annexe.

haben »[1]. Parfois le changement ou l'ajout se faisait dans un deuxième temps, celui de la relecture. La lettre était au besoin corrigée par des ajouts interlinéaires ou par appel de notes, en général des croix et des V inversés ou pointant vers l'endroit où les mots devaient être insérés dans la phrase. Dans le cas où les notes étaient multiples, les signes d'appels ne sont pas toujours distincts les uns des autres, mais les ajouts sont placés dans la marge au niveau du texte modifié.

Ainsi dans la même lettre au landgrave de Thuringe : « *Wir thun uw[er]n gnaden zuwissen dass wir mit unsz[er]n frund[en] von ~~molstage[n]~~ molsh[ausen] geredt haben alss mit uw[er]n gnaden Meynu[n]ge unde vorbuntenisse zukomen* ∧ *dy uns dann zugesait haben* [...] » fut ensuite complété par « ∧ *alss ma[n] vor darane gescheiden ist* »[2]. Le rappel de la décision confirmait la légitimité des actions erfurtoises.

Un autre exemple se trouve dans une lettre de 1454 au duc Guillaume de Saxe, concernant une dette : le nom de la personne concernée fut ajouté en marge. Le début de la missive, « [...] *Als uw[e]r furstli[che] gnade uns von geldes wegen* + *das uw[e]n gnade vo[n]heinriche werthusen und walthern /von/ Balgstete ingefordert* [...] *habe geschr[ieben] had* »[3] est ainsi complété par « + *ysagk Joden belangende* » (« concernant le Juif Isaac »). Le nom du deuxième vassal du duc de Saxe est par ailleurs corrigé avec l'ajout de sa particule, d'abord oubliée. Ces ajouts ne changeaient pas le sens du message mais garantissaient la compréhension parfaite de la missive. La précision permettait de surmonter l'éloignement et l'absence de conseillers pour faire entendre correctement et valablement la parole de la ville lorsque le message était délivré.

La modification, même brève, pouvait aussi nuancer le sens du message : dans une lettre à Brunswick envoyée en 1509 l'appellation « *E*[*uer*] *fursichtigkeit* » fut remplacée par « *E*[*uer*] *liebe* » qui permettait de rapprocher les deux Conseils[4]. La mention de la prudence rappelait et flattait la vertu des conseillers, mais celle de l'amour dépassait les qualités classiques des villes et construisait un lien plus fort entre les deux cités, au nom duquel Erfurt entendait que sa demande fût satisfaite.

---

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 193ᵛ : « Nous faisons savoir à Votre Grâce que nous avons parlé avec nos amis de ~~mostage[n]~~ [difficilement lisible] Mühlhausen ».

[2] *Ibid.* « Nous faisons savoir à Votre Grâce princière que nous avons parlé avec nos amis de Mühlhausen à propos de l'opinion de Votre Grâce de faire alliance ∧, qu'ils ont accepté », « ∧ comme cela a été décidé auparavant ».

[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 328ᵛ : « [...] Comme Votre Grâce princière nous a écrit à propos de l'argent + que Votre Grâce a demandé à Heinrich Werthusen et Walter /von/ Balgstete ».

[4] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xvi. « Votre Prudence » ; « Votre Amour ».

2 – Les tensions internes

La main qui tenait la plume, celle d'un conseiller transmettant le résultat des discussions à un notaire ou celle d'un notaire présent lors des délibérations, était guidée par les propositions des conseillers réunis. Les registres donnent donc une représentation du Conseil en action et traversé de divisions, bien différente de la représentation qu'il fallait ensuite donner au destinataire.

Cette pluralité de vue est très claire dans une autre lettre, envoyée en 1509 à Friedrich von Dühne, capitaine du duc de Saxe à Weimar[1]. Cette longue lettre s'inscrit dans un contexte de troubles qui affectait la ville en ses murailles et avaient débordé dans le plat pays. La révolte commencée en juin 1509 s'était radicalisée et avait mis au jour, en ville, des ruptures entre les tenants de l'autorité de l'archevêque, les partisans d'un recours au duc de Saxe (qui accueille notamment des conseillers en fuite), et des factions de plus en plus violentes et dépolitisées. Le conflit s'était ensuite étendu dans le plat pays avec des affrontements armés entre les Erfurtois et des vassaux ou officiers du duc de Saxe. Friedrich von Dühne, capitaine de Weimar, était l'un d'eux. Il avait capturé des bourgeois erfurtois, retenus dès lors en otage[2]. L'archevêque de Mayence et le duc de Saxe entendaient chacun profiter de la faiblesse de la ville pour lui rappeler ou lui imposer leur autorité.

Cette lettre est remarquable : non seulement elle est composée de trois morceaux qui se complètent et montrent l'évolution de la décision, mais encore elle est couverte de ratures et complétée par de nombreux ajouts entre les lignes ou dans les marges – principalement dans la marge large côté reliure, mais aussi, au besoin, dans la marge plus étroite sur le bord externe de la page. Elle couvre trois feuillets et fut composée en plusieurs étapes : les deux premiers feuillets se terminent en effet par la signature « *Rathe und gewelthe zu Erffiurtt* »[3] mais sont suivis d'un « *inseratur* », lui-même suivi d'un autre ajout introduit par « *Und ist darauf* », finalement de nouveau signé « *Rathe und gewelte* »[4]. La signature apparaît donc trois fois, scandant les trois moments, au moins, d'une écriture qui a visiblement été longue et compliquée : les ratures et changements sont nombreux,

[1] Lettre du 26 octobre 1509, 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xxiv^{v}-xxv^{v}.
[2] Sur la révolte, voir Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.* ; Robert SCRIBNER, « Civic unity and the Reformation in Erfurt », art. cit. ; Ulman WEIß, « Das Tolle Jahr von Erfurt », art. cit.
[3] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xxiv^{v}-xxv : « Les Conseils et les représentants élus d'Erfurt ». Les « représentants élus » (« *Erwehlten* » dans les chroniques, ici « *gewelte* ») sont les hommes élus par les métiers révoltés en 1509 contre l'autorité du conseil, pour faire entendre leur voix et porter leurs réclamation, pour « veiller au bien commun » et « ramener la paix en ville ».
[4] *Ibid.*, f. xv^{v} : « Et il s'ensuit » ; « Les conseils et représentants élus ».

de larges sections ont été barrées, les ajouts en marges sont longs. Ces hésitations s'expliquent : la lettre est datée du vendredi 26 octobre, et prend place dans une série d'échange à propos des otages erfurtois retenus par Friedrich von Dühne à Weimar. La lettre conservée dans les registres de correspondance était la réponse du Conseil à une missive arrivée la veille, par laquelle l'officier saxon exigeait l'envoi d'une délégation composée de six à huit représentants élus et des deux bourgmestres, Friedrich Reimbot et Georg Friederun[1].

Les conseillers refusèrent d'accéder à la demande du capitaine, contraire au droit urbain, et lui demandèrent de venir en ville. Ils lui accordaient pour cela leur conduit. L'écriture de cette réponse fut difficile, comme en témoignent les multiples ajouts, ratures et variations qui saturent les pages du registre où la lettre est conservée. Les changements opérés par les conseillers ne tenaient pas qu'à la recherche d'une précision toujours plus grande, d'une rigueur des propos et d'une force de la lettre, qui ne devait pas être attaquable ou critiquable. Je m'intéresse dans un premier temps aux seules modifications qui trahissent les désaccords entre les conseillers.

Le premier des désaccords concernait la formulation de l'argument juridique opposé à la convocation de Friedrich von Dühne. En substance, le Conseil lui répondit que l'envoi de conseillers, et en particulier l'envoi des bourgmestres hors de la ville, n'était pas conforme à la légalité urbaine. Pour ce faire, il fallut aux conseillers pas moins de quatre versions qui peuvent être reconstituées.

La ville rappelait d'abord que, toute prête qu'elle fût à obéir aux requêtes des ducs de Saxe, le bourgmestre ne saurait s'absenter. La première version de ce passage disait :

> dem [le duc de Saxe] wir vorrstreckung zu thun gnugs gehorsam zu leysten gneigt weren unnd vonn wir abb[er] Inn alterm geprauch hatten, unser Statrecht, auch auszweysen, das unser obersten Regenten, des sittezend[en] Rats nicht Zu tag[en] geschicken yme auch nicht gepurt eynig nicht zceyt und weyl ires Regiments eynig nacht usserhalb unser Stadt zuverharren zu benachten[2].

Ensuite, des corrections furent apportées : « *Statrecht* » (droit urbain) devint « *Stat Bucher* » (livres du droit urbain), puis la protestation d'obéissance fut supprimée au profit de « *so ferne gleichs nicht widder unser Statuta* »[3] qui atténuait l'humilité initiale de la formulation et revendiquait la force supérieure du droit urbain sur toutes les autres

[1] Le premier est bourgmestre, le second est Premier des Quatre (*Obervierhern*). *Ratstransiti*, 2-120/1, 2, 3 et 4.

[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xxiv[v]-xxv : « à qui nous devons obéissance, mais nous avons dans nos anciens usages, et c'est aussi dit dans notre droit urbain, que nos principaux dirigeants du Conseil siégeant ne soient pas envoyés à des assemblées, ni qu'ils passent une nuit hors de notre ville pendant toute la durée de pendant leur gouvernement ».

[3] *Ibid.* : « dans la mesure où ce n'est pas contraire à nos statuts ».

contingences. L'ensemble fut enfin barré et remplacé par quelques lignes marginales, auxquelles renvoyait un signe # au début de la version barrée, et qui disaient finalement : « *wir abber desselben an unser gemeyn keyne volge hab[e]n erlang[en] müegen, auch der geprauch mit esz unser oberst[en] Regent[en] des sittzend[en] Raths zu tag[en] zuschicken* »[1].

La justification était donc d'abord le droit urbain (« *Stadtrecht* »), puis les livres de la ville (« *Stadtbücher* ») qui contenaient et prouvaient ce droit, puis les *Statuta*, et enfin les usages (« *geprauch* »). On voit ici s'affronter plusieurs conceptions du droit urbain. Le droit qui serait toujours là s'opposait au droit négocié et conservé dans les chartes et actes ainsi qu'aux coutumes. Or octobre 1509 était aussi un contexte de crise interne, autour de la définition du droit erfurtois et des institutions de la ville. La révolte de 1509 était, de façon tout à fait ordinaire, une révolte politique sous des habits économiques. Les premières revendications étaient liées à la fiscalité mais bien vite les contestataires reprochèrent aux conseillers leur gestion et entendirent prendre en charge le bien commun qu'ils considéraient oublié par les patriciens.

Le droit urbain fut très fortement mis en question à l'occasion de la révolte : la composition du Conseil changea avec l'introduction de bourgmestres issus des grands métiers, des hommes furent élus dans les paroisses et quartiers pour représenter la population auprès des conseillers et conserver le bien commun (les « *Erwehlten* »). Les anciens membres du Conseil furent discrédités, accusés de peu se soucier de la ville, et les élus des quartiers et des métiers se présentèrent au contraire comme les véritables amis de la commune[2].

Finalement, au début de l'année 1510, une nouvelle constitution urbaine (« *Regiment* ») fut mise en place, qui dura jusqu'en 1516. La révolte fut un moment de refonte du droit urbain, ou au moins de questionnement de ce droit, qui n'était donc pas intangible mais le fruit d'équilibres et de rapports de force qui avaient été compromis et devaient être renégociés. L'abandon de « *Stadtrecht* » au profit des livres urbains montre

[1] *Ibid.* : « Mais nous n'avons rien voulu exiger de notre commune à la suite de cela, l'usage dans ces affaires est aussi de ne pas envoyer aux diètes le Premier bourgmestre du Conseil siégeant ».

[2] Ainsi dans 5-100/4, f. 269v : « *Und das was zcuvor nie gewest, das die handwercker zu Erffurt Rathsmeister im Rathe weren gewesen, sondern man sezte sie von den gefrundten undt geschlechten. Darumb was auch die stat in solchen grossen unrath kommen, das man auf den gemeinen Nutz nicht gedacht hatte, undt mit den armen Burgern umbgangen nach ihrem gefallen, wie man uns in der hulde Jarlichen furlitet.* » [Et il n'était jamais arrivé que les artisans d'Erfurt devinssent bourgmestres dans le Conseil, mais plutôt on établissait ces derniers parmi les Amis et les Lignages. De cela aussi la ville était tombée en gros désordre, car on n'avait pas pensé au bien commun, et on en agissait avec les pauvres bourgeois comme on le voulait, comme nous l'obligeait tous les ans l'hommage]. Au contraire, chaque quartier et métier doit choisir des représentants parmi les hommes « *die lust undt liebe zu einigkeit, undt der Stat nutz undt gedeihen zu erlangen hatten* » [qui avaient le désir et l'amour de l'unité, et de réclamer le bien et l'accroissement de la ville], *ibid.*, f. 262v.

cette préférence pour un droit qui pouvait être modifié. Finalement, ce furent les coutumes qui furent jugées un argument assez fort face à l'arbitraire seigneurial. La spécificité urbaine était ainsi marquée dans le choix du lexique.

Le terme de *Statuta*, abandonné, est particulièrement intéressant puisque c'est un terme qui n'apparaît guère dans les sources antérieures, qui parlaient plus volontiers des privilèges, libertés et coutumes de la ville – « *und bey unsern privilegien freiheyten und alten herkomen pleiben* », insistait d'ailleurs la lettre un peu plus tard[1]. *Statuta* en revanche est un terme que l'on trouve dans les chroniques du XVI[e] siècle, lorsqu'elles évoquaient le droit de la ville et le non respect, par les patriciens au pouvoir comme par les émeutiers, de ce droit. Ces chroniques émanent très certainement d'un milieu qui entra au Conseil en 1509 et qui était issu du groupe des « *Erwelten* ». Le terme de *Statuta* était aussi le terme utilisé en 1510 pour désigner le droit urbain lorsqu'il fut amendé après la révolte[2]. Le mot semble donc appartenir au vocabulaire du groupe qui s'opposait alors aux anciennes élites gouvernantes.

Les *Erwehlten* signèrent la lettre au côté du Conseil, ce qui suffit à prouver leur présence lors de l'élaboration de la missive. Les changements de termes montrent aussi qu'ils étaient en mesure de faire entendre leur voix dans les débats consulaires, même si ce ne fut que provisoire sur ce point. La division était très forte entre les patriciens, qui n'avaient pas encore tous quitté la ville, les anciens conseillers moins importants et les nouveaux venus qui contestaient l'autorité ancienne[3] ; cette division se voit dans le désordre des pages et se lit dans la concurrence du vocabulaire.

La discussion portait certes sur l'efficacité ultime du message, mais elle rendait aussi visibles des conceptions variées du droit et surtout des ambitions gouvernementales incompatibles. Les débats que l'on peut lire dans le brouillon de la lettre de 1509 montrent ainsi les divisions internes et, pour cette lettre, la mise en échec de la faction contestatrice dont le lexique ne fut pas adopté.

Le deuxième désaccord reflète également cette division urbaine. Il se fit lorsque les conseillers convoquèrent l'autorité archiépiscopale pour rappeler à Friedrich von

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xxv[v] : « et de [nous] en tenir à nos privilèges, libertés et anciennes coutumes ».
[2] 0-1/I-114, f. 2 : « *In dem Jare nach Cristi unsers libenn hernn geburt funfftzehenhunderten unnd zcehenden sint dissze nachbeschriebene wilkore Statuta Besserung unnd ordenung des Regiments disser erlichen unnd loblichenn Stadt Erffurt durch die verordentenn von virteln unnd hanntwerckenn von wegenn der gemeyn und gemeines nuttzes willen anngefanngen* » [En l'an 1510 après la naissance du Christ notre bien-aimé Seigneur les ci-dessous écrits coutumes, statuts, amélioration et mise en ordre du règlement de cette ville honorable et digne d'éloge, Erfurt, ont été établis par les représentants des Quartiers et Métiers, pour la commune et le bien commun].
[3] Sur la chronologie du conflit, voir Theodor NEUBAUER, *op. cit.*

Dühne que la ville n'était pas sans appui. Cependant les conseillers entendaient également ménager leur propre autorité et ne pas faire de l'archevêque un seigneur trop puissant. La première mouture déclarait : « *wir haben auch obgnanten Unsern gnedigsten und gnedigen hern allenthalb geschrieben und zurkommen geb[en] Wir das unsers g[nedigs]t[e]n herre von Mentz Rethe eintzehn starcke hereyn in unser Stadt komen syn* »[1].

La ville indiquait par là que le capitaine s'exposait à des sanctions de la part de Mayence s'il s'attaquait trop à la ville ; dans une situation financière dramatique et militairement affaiblie, Erfurt avait besoin de la protection de l'archevêque. Une partie du Conseil jouait ici l'archevêque contre le duc : Friedrich von Dühne était un officier du second et ses actions contre la ville visaient aussi à étendre l'influence du duc. Les attaques contre les convois marchands et les bourgeois de la ville nuisaient au commerce et affaiblissaient encore le rayonnement d'Erfurt, au profit espéré des places commerciales saxonnes, à commencer par Leipzig, ville de foire. Les premiers marchés lipsiens attestés remontent à 1190 (foires de Pâques et foire de la Saint-Michel), et la ville possédait le droit de conduit depuis 1268, mais Leipzig ne devint véritablement une concurrente pour Erfurt que quand Maximilien I^er^ lui attribua un privilège de foire d'Empire qui interdisait à toute ville dans un rayon d'un peu plus de cent kilomètres d'organiser des foires concurrentes – Erfurt se trouve à 135 km, soit juste un peu plus que la limite. Ce privilège impérial fut ensuite renforcé par la décision pontificale d'assortir les sanctions prévues par l'empereur de sanctions spirituelles à l'encontre des villes qui continueraient à tenir des foires concurrentes. Leipzig était donc dans une période d'essor, attirant à elle de nombreux échanges et les détournant des villes de foires traditionnellement actives dans la région, Erfurt en tête[2].

Les attaques contre les convois marchands erfurtois entamaient aussi l'autorité seigneuriale de la ville et sa capacité à faire respecter l'ordre et la paix des routes par son conduit ; en attaquant l'autorité d'Erfurt, le duc de Saxe entendait faire pièce à l'archevêque dont les possessions dans le bassin thuringien constituaient une enclave fort mal placée au milieu des territoires wettins[3].

Ce rappel de l'autorité et de la protection de l'archevêque n'était pas destiné qu'à Friedrich von Dühne et au duc. Le Conseil, on l'a vu, était fortement clivé entre

[1] « Nous avons aussi écrit et fait savoir auxdits gracieux et très gracieux seigneurs de toute parts, que les Conseils de notre très gracieux seigneur de Mayence sont entrés en force ici dans notre ville », 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. xxiv^v^-xxv^v^.
[2] Hans PATZE et Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 2, *Hohes und spätes Mittelalter*, Köln, Böhlau, 1974.
[3] Voir carte en annexe.

patriciens, conseillers plus modestes mais anciennement présents, et membres nouveaux. Les premiers étaient partisans du duc et d'une intervention de ce dernier contre les émeutiers. Ces familles avaient en effet des liens forts et anciens avec la maison de Saxe : ils avaient pu y occuper des fonctions comme celle de chargé du conduit, ou avaient contracté des alliances matrimoniales avec des membres hauts placés de l'administration ou de la chancellerie ducale[1].

Les *Erwehlten* au contraire en tenaient pour l'archevêque et étaient opposés au rapprochement avec la Saxe. C'est auprès de l'archevêque qu'ils firent envoyer dès le 26 juin 1509 une députation pour prendre conseil et appui[2] ; ils revendiquaient clairement l'autorité de l'archevêque contre celles des patriciens présentées comme traîtres au bien commun par leur collusion avec la Saxe[3].

Les divisions internes au gouvernement urbain, et soigneusement cachées normalement hors de la salle de réunion du conseil, sont ici amplement révélées. La diplomatie urbaine était élaborée par le discours, le débat était possible et les positions fluctuaient. L'expression des conseillers était ouverte et la contradiction admise. Les rapports de force évoluaient au cours de la discussion et le résultat final était un compromis. Tantôt les uns l'emportaient, tantôt les autres, avant que l'accord ne se fît. La lettre à Friedrich von Dühne montre par ailleurs que les rapports de force restaient, même en période de trouble, favorables aux anciens conseillers et aux familles de l'élite politique traditionnelle de la ville.

L'analyse des registres de correspondance plutôt que des lettres effectivement envoyées rend donc possible l'accès à la fabrique des lettres et à un aspect de la ville mal connu, car caché : les divisions au sein des élites dirigeantes, lors des séances du Conseil. Le même texte, selon qu'il était copié pour le Conseil ou copié pour un autre, donnaient tantôt une image dynamique du Conseil, tantôt une image idéale et d'un bloc. La parole du Conseil était peut-être univoque et assurée dans le message délivré, elle était autrement

---

[1] Voir chapitre 7.

[2] Theodor NEUBAUER, *Das Tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.*, p. 25.

[3] 5-100/4, f. 265v : « *die Gemeine beschliessen und wollen den Erzbischoff zu Meinz umb hilff undt rath anruffen, welche E[rbarer] E[rsamer] Rath gerne vorhindert, mit furwenden brachten siche umb ihre habende privilegien, sondern solten bei den fursten von Sachsen sich rathe erholen, aber eine gemeine wolte nicht* » [La commune décida et voulut appeler l'archevêque de Mayence pour aide et conseil, ce que l'honorable et prudent Conseil empêcha bien, avec force ils se réclamaient de leurs privilèges, mais ils voulaient chercher conseil auprès des princes de Saxe, mais une commune ne voulut point]. Le Conseil s'adressa néanmoins au duc de Saxe « *one wissen undt wilen einer Gemeine* » [sans savoir ni vouloir d'un commune], qui protesta. « *da waren die Vormunden mit die erwelten mit einer Gemeine einig das sie U[nseren] G[nedigen] H[errn] von Maintz auch besuchen wolten[...] undt sein F[ürstliche] Gn[ade] umb hulff rath undt beistand bitten, wie sich dan eine arme Gemeine zu seiner F[ürstlichen] Gn[ade] versehe* » [A ce propos les Représentants et les Elus se mirent d'accord avec une commune, ils voulaient aussi se rendre auprès de notre gracieux sire de Mayence [...] et demander à Sa Grâce princière aide et conseil et soutien, comme une pauvre commune s'en avise envers Sa Grâce princière].

multiple et tâtonnante dans la production du message qui rend bien visible l'hétérogénéité du Conseil.

La composition des lettres était bien affaire de représentation, autant d'ailleurs vers les conseillers que vers ses destinataires. Dans le premier cas, les enjeux étaient alors de témoigner des rapports de force et du poids respectif des groupes de conseillers.

Dans le cas d'Erfurt, les registres de correspondance sont particulièrement précieux puisqu'aucune autre source ne montre le Conseil en train de délibérer. Les *libri* de correspondance, au contraire, montrent bien les conseillers en train d'agir et même en train de penser leur rôle et leur place dans les échanges, en tant qu'acteur politique.

Toutes les lettres n'étaient pas cependant, loin s'en faut, porteuses de tant d'enjeux qu'elles nécessitassent de tels débats et de si nombreuses versions avant que les conseillers ne se déclarassent satisfaits. Beaucoup de lettres dans les registres ne furent pas corrigées ; d'autres furent améliorées par des ajouts ou nouvelles formulations, sans que ces étapes ne traduisissent des tensions internes au Conseil : il ne s'agissait que de préciser le message.

Dans les registres conservés, on peut lire seulement une trentaine de lettres dont l'écriture fut difficile pour le Conseil et dont les mots furent pesés à plusieurs reprises ; les hésitations traduisent, là encore, l'importance pour les conseillers de faire entendre leur voix, et, parfois, les oppositions qui traversaient le conseil. Beaucoup de ces lettres étaient adressées à des princes particulièrement importants, principalement le duc de Saxe, mais aussi l'archevêque de Mayence ou le Roi des Romains. Toutefois, toutes les lettres envoyées à des destinataires de poids ne provoquèrent pas tant d'hésitations et changements ; inversement, des lettres envoyées à des destinataires mineurs, agents de l'administration territoriale par exemple, peuvent aussi présenter des ratures et ajouts.

Les registres de correspondance ne conservaient donc pas seulement les lettres envoyées par le Conseil : ils en conservaient aussi les étapes successives de l'élaboration et les différents discours du Conseil avant d'en arriver au propos univoque qui serait envoyé. Ils conservaient la trace des dialogues et débats menés par les conseillers, bien que ces propos fussent rendus anonymes dans le processus d'enregistrement puisque les registres n'indiquent jamais qui proposa quoi. Les registres de correspondance fonctionnaient ainsi comme des variantes des registres de délibération du conseil, type d'archives qui n'a pas été conservé pour Erfurt.

3 – Le poids des mots, le choc de l'implicite

D'autres modifications enfin montrent des enjeux hors du Conseil. Cherchant à unir deux partenaires dont les vues et les objectifs peuvent être différents, la lettre est donc un « lieu de compromis d'une grande complexité qui dit toujours plus qu'il ne prétend par le biais de l'intentionnalité et de l'implicite sans cesse à décrypter et à interpréter »[1]. L'implicite repose sur un partage de valeurs, sollicitées par l'expéditeur et reconnue par le destinataire – qui les acceptaient ou non. La production de la lettre est aussi une réflexion sur ces valeurs et une réaffirmation de ces dernières, afin de représenter la ville.

Les registres de correspondance semblent justement inviter à lire l'implicite, puisqu'ils le décodent en partie par les corrections. Pourquoi, en effet, corriger, si ce n'est pour suggérer mieux ce que la ville veut dire ? Les éléments implicites sont ainsi pour nous explicités par les modifications apparentes, et répondaient à deux enjeux : l'expression de valeurs urbaines spécifiques et permanentes, et la défense des intérêts d'Erfurt à un moment donné, avec un correspondant donné. Les mots étaient soigneusement pesés par les conseillers, en particulier lors de conflits, lorsque de la lettre pouvait dépendre le maintien de la concorde où l'aggravation de la querelle vers une lutte ouverte.

Atténuer le conflit

Une lettre modifiée fut adressée au comte Gunther de Schwartzburg (1455-1531) en 1499, pour une affaire d'héritage[2]. La lettre, écrite en gothique élégante et soignée, occupe quinze lignes d'une page sans marge à droite mais avec une marge à gauche, du côté de la reliure. Dès la quatrième ligne un mot est barré, la huitième et la neuvième ligne sont presque intégralement barrées d'un trait, à l'exception du premier mot de la ligne 8 et des deux derniers de la ligne 9. Ces deux mots sont pris en réalité dans la grande ondulation qui biffe les lignes 10 à 14, jusqu'à la clause de corroboration qui seule fut conservée du premier jet. Le texte fut ensuite recomposé dans la marge de gauche qu'il occupe en totalité à partir du niveau de la ligne 8 du premier jet. La modification se prolonge ensuite par deux lignes sous le premier texte, dans l'espace entre cette missive et la suivante, qui

[1] Mireille BOSSIS, « Pour la conservation de l'épistolaire : réflexions sur une méthode d'approche », in Pierre ALBERT (dir.), *Correspondre. Jadis et naguère*, Paris, CTHS, 1997, p. 31-34.
[2] 1-1/XXI/1a-1b, t. 3, vol. 1, f. 188.

en reste clairement distincte par la rubrique et surtout par un espace assez large prévu entre les deux lettres[1].

Le texte se transcrit ainsi :

> Unser fruntlich dinst zcuvor Edeler wolgebornner gnediger her[r] ewer
> schriben Iungst, die Erben Reubentischs seligen Betreffendt, der vermeynten
> guter, die sie zcu tunttorff unnter unnss haben sullen, der halbenn irrer
> Gnade sie nicht Rechtslosz wissen wolle mit ander meldunge
> haben wir verstanden, moget uch zcu unnss v[or]sehen, das wir szollechss
> an her zu keynem arger, auch antwort ewern gnaden anders nicht, alleyn
> mergklichst unnss[eren] geschefft damit wie Itzt tegelichen beladen, handelunge
> unterlasse, ~~auch durch (?) gekommen uwern Rathe ehe dann~~
> ~~der bestetiget nicht haben vorgenehmen mogen, aber als bal~~de der ein
> gehen wirdet, wollen wir unnss aller billicheit ingnanter sachenn
> bezceigen, damit sich nymants verletzt an seinen Rechten, nach uns[e]r
> stadt ~~gewonheit~~ unnd rechte beclagen durffte. Bitten zu vleis uwer
> Gnaden gerathen in dem mittler zceit uns nicht zcubelestigen wollen
> wir altzit fruntlichen gerne vordinen. Geben unter unser[e]n Secret,
> dornstags Sanct anthony Anno d~~[omi]ni~~ zc° xc ix.[2]

L'ajout marginal précisait :

> Soz dann wir diszer sachenn vehle haben dodurch uns not sein wil der sachen und /auch/ der guter wie es darumb gethan zcu ergrunden dass wir noch biszer nicht hab[e]n gethun mogen Ist unnss[e]r fruntlich bitten uw[e]r gnaden gerne dess mitteler Zceit, wollen wir als dann uff szollich unszer erfarunge, unns[e]r meynung, /uch/ weyther v[or]ehmen lassen, szollech uns[e]r bothe gezcweygen alss wir unns zcu uwern gnaden vorhoffen. Sint wir zcuv[er]dinen altzit geflissen[3]

Les mots entre barres obliques signalent ici encore un dernier niveau : ces mots ont été rajoutés dans l'espace interlinéaire de l'ajout. Ils évitaient les confusions et assuraient la correction de la syntaxe et du propos.

On peut ainsi distinguer trois temps dans l'écriture de ce passage : le premier jet, la correction en marge et la correction de la correction. La relecture était minutieuse et le contrôle du message permanent.

---

[1] Voir la reproduction en annexe.

[2] « Notre amical service à vous noble sire bien né et gracieux, nous avons compris votre récent écrit, à propos des héritiers de feu Reubentisch, et des biens qu'ils sont supposés avoir à Tonndorff chez nous, à propos desquels [biens] votre Grâce n'a pas voulu les savoir privés de justice et nous a mandé une seconde fois. Sachez que ce n'est aucunement par fâcherie envers votre Grâce, mais uniquement à causes de nos très considérables tâches harassantes du quotidien que nous avons dû surseoir le traitement de cette question, [début du passage barré] et également parce que nous n'avons pas voulu traiter le sujet avant la confirmation de l'arrivée de votre conseiller, mais dès que ce dernier sera arrivé, nous voulons montrer tout équité dans ladite affaire, afin que personne ne puisse se plaindre que ses droits auraient été lésés, selon la coutume et le droit de notre ville. Nous demandons vivement à Votre Grâce de conseiller entre-temps et de ne pas nous attaquer, nous servons toujours avec zèle. Donné sous notre sceau Secret le jeudi de la Saint-Antoine, l'an du seigneur [14]94 ».

[3] « Si bien que nous avons manqué dans cette affaire, ce pourquoi il nous sera nécessaire [d'examiner] son testament à propos des objets et des biens et de ce qu'il faudra en faire, ce que nous n'avons pas encore pu faire ; c'est notre demande amicale que Votre Grâce agisse entre temps à partir de notre expérience et avis, et indique à notre messager, comme nous espérons faire cela nous-mêmes pour votre Grâce. Nous restons constamment disposés à vous rendre service ».

Cette relecture avait pour but la correction syntaxique et rhétorique du message, mais les modifications pouvaient avoir une finalité plus forte que l'amélioration de la qualité de la langue. Le deuxième temps de correction transformait le sens de la lettre. En effet, la ville avait d'abord évoqué l'action du conseil, devant qui s'étaient présentés les plaignants, la bonne volonté de la ville qui ne voulait pas contrevenir au droit ni léser l'une des parties (« *wollen wir unnss aller billicheit ingnanter sachenn bezceigen, damit sich nymants verletzt an seinen Rechten* »), mais elle invoquait aussi son droit et sa coutume (« *uns*[e]*r stadt gewonheit unnd rechte* »)[1]. Le propos des conseillers reposait sur la mesure et la prudence, qualités des bons gouvernants qui pouvaient aussi montrer l'incertitude face à la situation des biens ; surtout la lettre mettait en avant la norme urbaine qui devait être préservée. La ville demandait également au comte de ne pas la léser, ni les héritiers Reubentisch, pendant le temps de la négociation (« *Bitten zu vleis uwer Gnaden gerathen in dem mittler zceit uns nicht zcubelestigen* »). La lettre se terminait sur l'assurance répétée de la bonne volonté de la ville et de son amitié envers le comte.

Cet élément fut conservé dans l'ajout, mais présenté d'une autre manière, ce qui en altérait le sens. Il fallait certes respecter la syntaxe l'enchaînement avec la phrase précédente, qui n'est plus la même. Mais dans cette seconde version, la ville changeait aussi son propos en indiquant qu'elle avait connaissance du problème, mais qu'elle n'avait pas encore pu déterminer le statut des biens, ce qui expliquait que les conseillers demandassent encore au comte de ne pas léser la ville dans cette période intermédiaire entre conflit et résolution. Le droit urbain était remplacé par l'opinion et l'expérience : le cas relevait donc de la jurisprudence et du jugement avisé de conseillers expérimentés. Enfin, il était fait mention du messager de la ville, porteur de la lettre qui semblait dans ce cas ajouter un complément oral au message, ou du moins être en mesure de répondre à d'éventuelles demandes de précision de la part du comte : « *wollen wir als dann uff szollich unszer erfarunge, unns*[e]*r meynung, /uch/ weyther v*[or]*ehmen lassen, sollech uns*[e]*r bothe gezcweygen alss wir unns zcu gnaden vorhoffen* ». Pourquoi cette partie du message n'était-elle pas confiée à l'écrit ? Peut-être la ville espérait-elle que le comte ne demanderait pas ces précisions ; peut-être le cas, trop délicat, exigeait-il d'être exposé et traité avec plus de réactivité que ne le permettait l'écrit.

La correction était donc loin d'être une affaire de style ou d'esthétique. Elle modifiait considérablement le message et la caractérisation de la ville.

[1] Cette mention est d'autant plus compréhensible que les biens se situent à Tonndorf, chef-lieu d'une des avoueries qui organisent le territoire de la ville. Le village est un fief tenu de Mayence depuis 1335, situé non loin des possessions Schwartzbourg mais au contact des territoires saxons.

Continuer la guerre par d'autres moyens

La lettre de 1509 à Friedrich von Dühne déjà évoquée plus haut est un exemple plus riche encore de cette élaboration feuilletée des missives et de la complexité qu'il y avait pour les conseillers à exprimer une position claire, juste et efficace. Outre les modifications dans la représentation du Conseil et du droit urbain, on lit de nombreux autres éléments sur la position relative des correspondants et les stratégies choisies par les conseillers pour faire valoir leur droit.

Friedrich von Dühne s'était déjà attiré l'ire du nouveau Conseil formé en juillet 1509 par une lettre adressée « au prétendu Conseil », lettre qui n'a pas été conservée jusqu'à nos jours mais dont la mémoire semble encore brûlante dans les chroniques du XVI[e] siècle relatant l'émeute[1]. La mention de cette formule d'adresse servait parfois à décrédibiliser et condamner le Conseil de 1509-1510, mais dans l'ensemble les chroniques utilisaient cette adresse pour indiquer à quel point la dissension était grande, puisque même les institutions urbaines en étaient affectées : la ville était menacée dans son fondement juridique. Ses institutions n'étaient plus reconnues par les autres membres de l'Empire ; du moins prêtaient-elles le flanc à la critique et pouvaient être prises pour prétexte à des attaques envers la légitimité politique d'Erfurt.

Ces trois feuillets saturés d'écrit et d'informations montrent parfaitement l'évolution du discours des conseillers et l'affinement progressif de leur position. Les modifications, dont on peut discerner jusqu'à cinq niveaux pour un même membre de phrase, sont passionnantes à lire en ce qu'elles révèlent les délibérations du Conseil autrement perdues pour Erfurt, mais aussi en ce qu'elles les montrent sans fard, non lissées dans un enregistrement qui en occulterait les étapes, les revirements et les incertitudes.

Ces modifications sont de plusieurs ordres. Un premier niveau était celui de la correction de la langue, soit au moment même où le scribe écrivait , soit lors d'une la relecture. Furent ainsi éliminés des doublons « *und ~~Begrig~~ begrig seyn* », « *~~und~~ und ungeuerlichs geleyt* »[2]), des erreurs d'inattention (« *~~yre~~ seiner furstliche gnade Stifft* », « *unser gnedigsten und gnedigen Herren ~~H~~ Rethe* »[3]) ; quelques « *und* » disparurent au

[1] 5-100/9, p. 79 ; 11, f. 61[v] ; 12, f. 106 ; 14 ; 18, f. 137 ; 20, f. 101 ; 89, f. 75 ; 91, f. 47[v].

[2] f. xxv : et aurait ~~besoin~~ besoin, ~~et~~ et conduit sans exception.

[3] f. xxv : « la collégial de Sa ~~Sa~~ Grâce princière » (le possessif n'était pas au bon genre) ; f. xxv[v] : « les conseils de nos très gracieux et gracieux seigneurs ~~s~~ ». Ces deux modifications sont visiblement faites au moment même de l'écriture.

profit d'une conjonction plus appuyée (« ~~*Und*~~ *Wo es auch ewer gnade notturftig [...] seyn* », « ~~*Und*~~ *Auch widderumb* »[1]).

D'autres modifications visaient à préciser et clarifier le propos, appartenaient au jeu de la négociation dans lequel la ville devaient se présenter en force tout en ménageant son adversaire, ou encore cherchaient à réaffirmer la position de la ville comme acteur politique légitime dont le droit devait être respecté, dans des exemples significatifs du processus d'écriture.

La typologie des modifications ci-dessous montre les étapes de l'écriture et l'élaboration collaborative de la lettre tout autant que les intentions placées par la ville derrière chaque phrase.

Un premier type de modification correspondait à la volonté de la ville d'établir un rapport de force qui ne lui serait pas défavorable. L'adresse finale apparaît certes tout à fait classique pour un capitaine, au regard des qualités qui lui sont attribuées (la force et la bravoure[2]) et en comparaison avec les autres lettres envoyées par la ville à des militaires. Friedrich von Dühne est en outre salué avec une proximité et une déférence assez grande : il lut en effet qu'il était un « très bon ami » de la ville. Ce qu'il ne lut pas, c'est qu'il fut d'abord un « cher et très bon ami » de la ville : l'adjectif cher fut supprimé lors d'une relecture[3]. La ville entendait ainsi manifester une certaine distance envers le capitaine et préserver aussi sa dignité face à son opposant, son ennemi même puisque le capitaine retenait des otages et était en conflit armé avec la ville. Le Conseil conservait le dialogue sur le terrain de l'entente mais réévaluait le lien. L'amitié, valeur politique[4], permettait le dialogue et la négociation, elle n'avait pas besoin d'être accompagnée de proximité ou de témoignages d'affection qui étaient réservés aux alliés.

Cette démonstration d'assurance s'accompagnait cependant de toute la politesse requise envers le destinataire lorsque la ville émettait finalement sa demande, sur laquelle la lettre se closait. La demande « *freuntlich und gar vleissige* » était d'abord faite à « *Ir* », immédiatement suivi du verbe « *wollet* » (que vous vouliez). Celui-ci fut barré pour que l'apostrophe soit complétée par le titre du correspondant « *Er hewbtmann zu Weymar* ». La version finale disait donc : « Et c'est notre demande amicale et très zélée que vous,

---

[1] f. xxv : « ~~Et~~ là où Votre Grâce en aura besoin », « ~~Et~~ aussi en retour ».

[2] « *gestreng* » peut signifier brave, mais aussi fort, violent, dur ou encore renvoyer à la qualité de celui qui observe sans compromis le droit et le devoir (*DW*, t. 5, col. 4252). Par ailleurs « *Gestrenge* » (sévérité) est un titre donné spécifiquement à la noblesse, notamment sous forme d'adresse (*Eure Gestrenge*). Grimm, 5, 4254. La salutation place donc le capitaine dans un champ de valeurs propres à son milieu social et participe de la construction d'une représentation qui a aussi pour but de servir les intérêts de la ville : un être si soucieux du droit et de l'honneur ne pourra contrevenir au droit urbain.

[3] f. xxiv[v] : « *Unser frendlichen dinst zuvor Ern vehster unnd Gestrengen lieben herrn und Besundern guten fründe* » (Notre service amical envers fort et messire, cher seigneur, notre très bon ami).

[4] *Cf. infra* chapitre 6.

seigneur capitaine de Weimar, vouliez… »[1]. Ces modifications rendaient visibles les positions relatives de la ville et du capitaine et construisaient le rapport de force souhaité par la ville, pour lui permettre de faire entendre ses revendications.

Un deuxième type de modification servait à assurer la validité de lettre comme document officiel ; la légalité du document et sa conformité juridique le rendaient recevable dans les négociations. Une clause de corroboration mentionnant le sceau urbain fut ainsi ajoutée dans la marge du deuxième feuillet, à la fin de la première version de la lettre[2]. Cette mention se retrouva ensuite à la fin de l'*Inseratur*, où elle fut barrée pour être reportée à la fin du troisième et dernier morceau, où elle n'était qu'abrégée, dans les brouillons du moins[3].

Une fois établi ces cadres circonstanciels et légaux du débat, le Conseil précisait ensuite sa position. La lettre montrait le souci d'être compris sans aucune équivoque, multipliant les précisions afin d'éviter les interprétations contraires de Friedrich von Dühne. C'est particulièrement important dans le cas d'un échange écrit et non simultané pour éviter la multiplication de lettres inutiles, donc la perte de temps, et limiter la marge de manœuvre de l'adversaire.

L'établissement de la position urbaine passait par un enrichissement systématique de la lettre, ce qui constitue le troisième type de modifications. C'est ainsi que l'on peut comprendre la mention « du Conseil siégeant », qui constituait un quatrième niveau d'écriture du passage de la lettre où la demande de Friedrich von Dühne était refusée. Le refus était formulé une première fois puis légèrement modifié et complété, avant d'être barré. Une troisième formulation était écrite en marge et annoncée dans le texte par un #, et était enfin complétée par un ajout interlinéaire, introduit et placé dans la phrase par ∧ dans un espace très serré. Il y avait donc premier jet, correction, rature de l'ensemble, note marginale, et sa correction, pour que la justification du refus fût au final qu'il serait contraire à la coutume de la ville d'envoyer en mission les principaux dirigeants[4]. Cette précision figurait dans la première version puis avait été oubliée lors des corrections successives. Elle avait son importance en ce qu'elle rappelait les distinctions internes au

---

[1] f. xxv^{v} : « *Und Ist darauf unser freuntlich und gar vleissige bite Ir ~~wollet~~ Er hewbtmann zu Weymar wullet…* ». Il faut également noter l'ajout, en marge de la première version de la lettre, de la mention « *freüntlich Bittende uns des nicht zu verargen* » [« demandant aussi amicalement de ne pas nous reprocher cela »], f. xxiv^{v}.

[2] f. xxv : « *Geben unter unserem Secret fritag nach Crispini et Crispiniani Anno domini etc. Novo* » [Donné sous notre sceau secret le vendredi après la Saint Crépin-et-Crépinien [26 octobre] de l'an du Seigneur 1509].

[3] f. xxv^{v} : « *Geben unter unseren Secret fritags nach Crispini et Crispiniani Anno domini etc. Novo* », puis « *dat[um] etc.* ».

[4] f. xxiv^{v} : « *auch der geprauch mit esz unser obersten Regenten ∧ zu haben zuschicken* » et au-dessus « ∧ *des sitzenden Raths* » (aussi la coutume d'avoir à envoyer avec cela notre principal dirigeant ∧ du Conseil siégeant).

Conseil et le poids plus grand, symbolique et politique, de certains hommes que la ville ne pouvait risquer de voir retenus en otage. La demande de Friedrich von Dühne était refusée dans ses moindres détails ; les conseillers refusaient de se rendre à Weimar et ils refusaient également le principe d'une ambassade composée en partie des principaux membres du Conseil. Il s'agissait surtout d'une justification de la ville : cette demande devait être refusée car elle était illégitime et dangereuse pour Erfurt et contraire au droit de la ville.

Autres précisions, lors de la mention du conduit. L'établissement de celui-ci semble avoir été particulièrement laborieux et sensible. La phrase commençait d'abord ainsi : « *Szo geben Wir euch sampt ewern dienern dortzu unser sicherung fridsams ~~und~~ und ungeuerlichs geleyt fur dach an enden do wir zugeleyten haben* ». La deuxième partie était aussitôt corrigée en « *fur uns und die unsern auch alle die Ihenen die umb unsern willen thun und lassen sollen und wollen, und der wir ungeuerlich mechtie seyn* »[1].

Le texte poursuivait : « *und geben euch das hirmit und In craft dises briefes zu uns in unser Stat zu komen* ». La fin du membre de phrase était barrée et remplacée par « *tzwene adder drey tage hie zupleiben und wudderumb* »[2].

Dans un second temps « *zupleiben* » (rester) était remplacé par « *zu zuverharren* » (séjourner) ; avec beaucoup moins de conséquence, « *und* » devenait « *Auch* ». Ce dernier passage était finalement barré et remplacé en marge par : « *ungeuerlich mit xii adder xvi pferden hereyn zu komen* »[3], où « *zu komen* » était également raturé car il avait été conservé dans la version précédente.

Il est difficile d'établir des versions successives complètes car le texte est changé en partie au fil de la plume, dans le cours de la rédaction, et avant que chaque version ne soit terminée. Mais il est possible de questionner les ajouts et modifications et d'en mettre au jour la logique et les enjeux. Les deux premières modifications ici notées sont loin d'être de simples précisions guidées par un souci d'exhaustivité : le Conseil et les représentants élus proclamaient l'autorité souveraine, en tout cas seigneuriale, que la ville possédait sur un territoire et les hommes qui y vivaient. La mention du territoire sur lequel la ville exerçait le conduit, et des hommes qui étaient soumis à ce conduit et aux décisions du Conseil dont la lettre était porteuse, participaient de la mise en scène de l'autorité urbaine.

---

[1] *Ibid.* : « et nous vous donnons en plus, et à tous vos serviteurs, notre conduit pacifique et sans exception pour les lieux où nous avons le conduit », « pour nous et les nôtres et aussi tous ceux qui font et doivent laisser faire notre volonté, et sur lesquels nous avons pouvoir sans exception ».

[2] *Ibid.* : « et vous accordons par et en vertu de cette lettre de venir à nous dans notre ville » ; « de rester deux ou trois jours ici et retour ».

[3] *Ibid.* : « de venir ici sans exception avec xii ou xvi chevaux ».

La deuxième série de modifications portait sur les conditions du conduit. Peu précises d'abord, tant pour la taille de l'escorte du capitaine (« *ewer diener* » (vos serviteurs) que pour la durée qui n'était pas précisée, avant d'être évoquée simplement sous la mention du nécessaire aller et retour (« *ad und abs* »). Le séjour du capitaine à Erfurt serait bref, disait le troisième jet : « *tzwene adder drey tage hir zupleiben* » (rester ici deux ou trois jours). La transformation de « *bleiben* » en « *verharren* », qui convenait mieux pour désigner le séjour provisoire en un lieu, semble dépasser la simple correction linguistique : il ne s'agirait pas que le capitaine de Weimar s'éternisât en ville avec son escorte... Toutes ces informations disparurent finalement au profit d'indications quant à la composition et au nombre de la suite du capitaine : douze à seize chevaux correspondaient à son rang sans encore constituer une menace pour la ville.

Dernière précision non encore évoquée, enfin, l'ajout interlinéaire de quelques mots qui complétaient « *In craft dises briefes* ». Cette mention modifiait la lettre et en changeait la valeur : missive, elle était aussi lettre de conduit (*Geleitsbrief*). Dans un deuxième temps, la formule était changée en « *In und mit craf dises unsers briefes* » qui signalait bien cette force de l'écrit et rappelait que cette puissance était conférée au document par l'autorité du Conseil.

La version qui fut envoyée peut être reconstituée comme suit :

> Szo geben Wir euch sampt ewern dienern dortzu unser sicherung fridsanns und ungeidlichs geleyt fur uns und die unsern auch alle die Ihenen die umb unsern willen thun und lassen sollen und wollen, und der wir ungeverlich mechtig seyn an enden do wir zugeleyten haben in und mit craft dises unsers briefes ungeidlich mit xii adder xvi pferden hereyn zu komen Auch wudderumb von dannen in ewern iglichs sichern gewarsam[1].

Les différentes étapes peuvent être rendues visibles :

> **Szo geben Wir euch sampt ewern dienern dortzu unser sicherung fridsams und ungeidlichs geleyt** fur uns und die unsern auch alle die Ihenen die umb unsern willen thun und lassen sollen und wollen, und der wir ungeverlich mechtig seyn *an enden do wir zugeleyten haben in* ***und mit*** *craft* ***dises*** *unsers briefes* ungeidlich mit xii adder xvi pferden hereyn zu komen Auch wudderumb von dannen in ewern iglichs sichern gewarsam.

Le simple accord du conduit résultait de cinq moments différents ; il était véritablement une production temporelle qui condensait le temps des discussions au sein du Conseil. Ces moments successifs montrent aussi toute la difficulté pour le Conseil de

[1] « Ainsi nous vous donnons, avec vos serviteurs, notre protection et notre gracieux conduit devant nous et les nôtres et aussi tous ceux qui doivent et veulent faire et laissent faire notre volonté, et sur lesquels nous avons pouvoir, où nous avons le conduit, dans et de par la force de cette lettre [écrite par] nous, pour que vous veniez gracieusement ici avec douze à seize chevaux et aussi pour que vous rentriez en sûreté d'ici à chez vous ».

formuler de façon satisfaisante le message. Satisfaisante pour le Conseil, qui ne devait pas échouer dans sa communication. Les enjeux étaient doubles : dans l'immédiat, éviter la convocation de Friedrich von Dühne ; et à plus long terme conserver la représentation symbolique du Conseil comme acteur politique et égal des nobles.

Les corrections apportées aux lettres étaient de plusieurs types : elles répondaient à la recherche d'élégance et de perfection rhétorique de la chancellerie, elles assuraient la précision et la validité juridique du message et elles participaient de la conduite d'une diplomatie urbaine dont les vecteurs étaient autant le message explicite que les éléments implicites qu'il contenait.

Ce fut un échec. La délégation se rendit effectivement auprès du capitaine le samedi 27. Une menace du capitaine fut sans doute à l'origine du revirement des conseillers[1]. La communication politique du Conseil avait atteint ses limites : les valeurs urbaines et la place du Conseil n'étaient plus reconnues. Le jeu politique ne se jouait plus qu'entre les seigneurs, Mayence et Saxe.

L'échange épistolaire était un processus de co-construction du sens. La qualité de la communication dépendait de la bonne réception par le destinataire de la lettre. Réception matérielle d'abord, puisqu'il fallait bien que la lettre parvînt à bon port. Réception de la signification aussi ; et là encore le messager jouait un rôle crucial dans le respect des formes. Plus largement, les lettres étaient aussi des moyens de véhiculer un ensemble de valeurs, manifestant ce que la ville était.

Le message était formé de deux niveaux de signification : la notification d'un fait particulier, porté à la connaissance du destinataire à qui le Conseil formulait aussi une demande, et un contenu fait de signes et d'implicite. La correspondance n'était pas qu'un outil conjoncturel au service d'un but précis. A cet agir instrumental orienté vers un but se superposait un agir instrumental qui dépassait ce but et visait à fonder un sens et à exprimer l'agir social du Conseil[2]. Par le simple fait de correspondre, le Conseil se plaçait dans un espace collectif de représentation ; l'efficacité des lettres ne tenait pas seulement à l'obtention des réparations ou des assemblées demandées, mais aussi à la reconnaissance d'Erfurt comme ville et comme partenaire légitime par ses correspondants. La correspondance était affaire de communication symbolique autant

[1] Theodor NEUBAUER, *Das tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.*, p. 47 et n. 110, p. 98.
[2] Barbara STOLLBERT-RILLINGER, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche », traduit dans *Trivium*, 2, *Culture politique et communication symbolique*, 2008, en ligne : http://trivium.revues.org/1152. Dernière consultation le 14 juillet 2015.

que de communication concrète. Le bon fonctionnement de la messagerie était donc indispensable à la bonne représentation de la ville et à sa reconnaissance par les autres acteurs.

La prise de décision commandant ce message était le résultat d'un processus collectif : la lettre était formée de propositions successives et de variations exprimant les diverses opinions proposées, avant que l'une d'entre elles ne s'imposât à tous les conseillers et ne fût conservée pour la version finale. Les ratures et modifications montrent que le discours était produit au moment où il était écrit, puis relu et encore amendé. Ces modifications donnaient aussi à voir les modalités de la prise de décision et les lignes de force qui traversaient le Conseil et le clivaient en factions divergentes. La lettre elle-même, et non seulement l'échange, était un lieu de représentation et de figuration de soi.

Cette représentation connaissait néanmoins des limites en temps de crise : malgré tout le soin des conseillers à élaborer leur courrier, ils se révélèrent à la fin du Moyen Age impuissants à imposer la représentation d'Erfurt qu'ils voulaient écrire. Les normes propres de la ville et son système de gouvernement furent balayées par Friedrich von Dühne au profit de la seule force seigneuriale. La qualité d'acteur autonome du jeu politique fut déniée au Conseil pour le réduire à un rôle de subalterne que l'on pouvait convoquer et humilier. Les valeurs urbaines enfin ne furent pas reconnues. Les échecs de la correspondance erfurtoise au début du XVI^{e} siècle sont des échos à l'échec de la communication par placards en 1480 et à celui de la force militaire en 1483. La ville devait rentrer dans un système social et politique qui n'était pas un espace urbain mais bien un espace contrôlé par les princes.

Troisième partie

SPATIALITES URBAINES

Chapitre cinquième

Le territoire dans tous ses états

> [...] l'urbain participe d'une double territorialité. La ville est territoire et dispose d'un territoire, soit par le jeu des institutions, soit par celui, plus informel, de ses propres activités. Cette vocation à maîtriser les flux extérieurs va de la tombée rurale immédiate à l'organisation d'un réseau commercial international[1].

Marcel Roncayolo résumait ainsi les différentes facettes de la territorialité urbaine, c'est-à-dire des lignes de forces et des formes multiples et concomitantes du territoire d'une ville. Le territoire n'est ni l'espace, ni l'étendue : ce n'est pas la taille de la ville, ce n'est pas sa localisation, ce n'est pas son extension morphologique, c'est l'expression spatiale de l'autorité. Cette autorité se traduisait de différentes façons dans l'espace, non exclusives les unes des autres. La forme de territoire la plus évidente, « la tombée rurale », ou le plat pays gouverné par une ville, qui lui appartenait en propre ou par délégation féodale ne saurait recouvrir toutes les facettes de l'espace urbain. En effet, l'espace de la ville n'est pas figé ou limité aux étendues sous le contrôle de l'administration urbaine. D'une part, si l'on définit l'espace de la ville comme l'espace sur lequel s'exerce l'autorité urbaine, cet espace ne se réduisait pas aux étendues administrées par la ville, mais intégrait aussi des axes et rayons, les routes, contrôlés notamment par le biais du conduit, et toute « l'organisation d'un réseau commercial international ». D'autre part, c'était aussi un espace irréductible au simple ancrage dans le sol : il était porté par des hommes qui, là où ils se trouvaient, manifestaient la ville et la transportaient hors d'elle-même, par leur

[1] Marcel RONCAYOLO, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard (Folio), 1997[4], p. 207, citant les travaux de Torsten MALMBERG, *Human territoriality: a survey of the behaviorial territories of man*, Den Haag, Mouton, 1980.

aspect et par leur fonction. Le territoire procède ici d'une autre formation spatiale, le réseau, qui sera examiné pour lui-même dans le chapitre suivant.

Il ne s'agit pas ici de considérer l'ensemble des voyageurs quittant Erfurt, mais d'observer la spatialité construite par les agents de la ville occupant l'espace : les officiers de l'administration du *Gebiet*, les messagers, les hommes du conduit, portant les armes de la ville sur leurs livrées et portant la puissance publique – politique, militaire, diplomatique – par leurs fonctions.

Cette citation de Marcel Roncayolo invite donc à compléter l'histoire des entités politiques et de leurs frontières, fiefs et droits, par l'étude de toutes les dimensions de la vie politique urbaine qui se traduisaient dans l'espace. Les interactions contrôlées par le Conseil produisaient non seulement des liens sociaux, mais aussi de l'espace dans la mesure où elles visaient aussi à résoudre le problème posé par la distance, et à articuler les différents acteurs, en leurs différents lieux[1]. Le but de ce chapitre est de montrer les modalités de la construction d'une ville par le Conseil, au-delà de la topographie urbaine resserrée dans ses enceintes, dans l'espace alentour, ressort de la ville ou point du réseau urbain.

L'enjeu principal de cette construction territoriale était, pour une autorité du Saint-Empire et pour Erfurt en particulier, la gestion des discontinuités[2]. Les discontinuités n'étaient pas que des ruptures, surtout si l'on considère avant tout les discontinuités produites par l'homme et non les obstacles naturels. Certes, elles séparent des espaces, notamment dans le processus d'appropriation et donc de définition d'un même et d'un autre. Mais elles sont aussi des mises en relation entre les espaces ainsi constitués.

Le Saint-Empire était caractérisé par le morcellement des principautés et le territoire erfurtois ne faisait pas exception ; il était fait de plusieurs ensembles, tous sous l'autorité du Conseil, et tous physiquement séparés de lui par des distances plus ou moins longues et des espaces soumis à d'autres autorités. Le territoire archipélagique de la ville était donc ouvert au parcours et à la mobilité. Se pose donc aussi ici la question des parcours contrôlés par la ville, et de la façon dont ces parcours modifiaient le territoire erfurtois – qu'il s'agisse des parcours d'acteurs erfurtois ou de ceux d'acteurs extérieurs à la ville mais dans l'espace erfurtois.

---

[1] Michel LUSSAULT, *L'Homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007, inspiré de la théorie de l'acteur-réseau.

[2] Sur la discontinuité, on peut se référer à la mise au point épistémologique de Roger BRUNET, Jean-Christophe FRANÇOIS et Claude GRASLAND, « La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche », *Espace géographique*, 26-4, 1997, p. 297-308.

Le territoire peut ainsi être défini plus largement comme « un phénomène de comportement associé à l'organisation de l'espace en sphères d'influence ou en territoires clairement délimités, qui prennent des caractères distinctifs et peuvent être considérés au moins partiellement comme exclusifs par leurs occupants ou ceux qui les définissent »[1] : la territorialité de la ville résulte de ces activités et niveaux de perception et d'organisation multiples.

L'enjeu pour la ville était alors de surmonter la discontinuité de ce territoire et de produire de la continuité, là où il y avait de multiples ruptures. Le droit, l'administration, la frontière, la communication, le contrôle des routes, la mise en œuvre d'un réseau étaient diverses façons d'y parvenir et de produire tout ensemble une société erfurtoise et un espace erfurtois. Ce chapitre sera consacré aux façons de construire autour d'Erfurt un territoire qui soit marqué par la plus grande continuité possible, délimité par des frontières et traversé par des flux de natures économique et politique. Ce territoire sera ici toujours considéré à partir d'un centre, le Conseil de ville d'Erfurt : le territoire erfurtois est une entité politique et n'est pas synonyme d'espace urbain.

Cette question du territoire et de sa construction est entrée ces dernières années dans le champ des études médiévales avec des outils renouvelés, importés ou inspirés des études géographiques[2]. Ces outils sont de deux ordres : techniques d'abord, et visant à obtenir la représentation la plus juste possible d'un territoire médiéval qui apparaît souvent comme incartographiable. L'usage des SIG, systèmes d'information géographiques permettant le traitement et la présentation des données spatiales, s'est répandu, notamment chez les archéologues, à qui ils permettent la représentation claire des couches de fouilles[3]. Outils conceptuels ensuite, visant à qualifier les formes d'espace créées sur une même étendue et permettant de rendre compte de la concurrence des pouvoirs et des spatialités en un même lieu.

---

[1] Edward SOJA, « The political organization of space », *Annales of Association of American geographers*, LX, p. 1-54, 1971, ici dans la traduction donnée par Marcel RONCAYOLO, *La ville et ses territoires*, *op. cit.*, p. 182-183.

[2] Voir par exemple Stéphane BOISSELLIER (dir.), *De l'espace aux territoires. La territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Poitiers (8-9 juin 2006)*, Turnhout, Brepols 2010 ; Marie-Pierre BUSCAIL, « Le domaine royal entre territoires et réseaux », *Études rurales*, 188, 2011, p. 73-92 ; *EAD.*, « L'expression des rapports de pouvoir par et pour l'espace au Moyen Âge », EspacesTemps.net, 24.02.2015, en ligne : http://www.espacestemps.net/articles/rapports-de-pouvoir-moyen-age ; Benoît CURSENTE et Mirelle MOUSNIER (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, PUR, 2005 ; Léonard DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières*, *op. cit.*

[3] La récente thèse de Marie-Pierre Buscail offre un très bel exemple des résultats obtenus en croisant histoire médiévale, archéologie, géographie et SIG : Marie-Pierre BUSCAIL, *Archéogéographie du domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011.

Le territoire erfurtois revêtait de multiples expressions, au-delà du simple *Gebiet*, territorialité qui croisait différentes dimensions : la domination politique et juridique, mais aussi le contrôle économique – lié à la première dans le cadre du conduit, par exemple, puisqu'il s'agissait de la protection apportée par la ville aux voyageurs et donc de la sûreté des routes, mais aussi d'une taxe payée par ceux qui en bénéficiaient, et d'un élément essentiel à la vie commerciale – ou encore les interactions menées par la ville avec d'autres espaces. Le territoire urbain était aussi le lien des pratiques spatiales de l'administration urbaine.

Mais ce territoire efurtois dépassait le simple cadre des lieux dominés politiquement par la ville. Il est ici conçu comme l'étendue maîtrisée et organisée par la ville d'Erfurt, tant au niveau politique et juridique que dans la pratique. Ce territoire est multiple et formé de cercles non toujours concordants, générés par des pratiques variées et des acteurs nombreux. Ces cercles étaient, en outre, mouvants et non figés dans le temps. Mais leur caractéristique commune était d'être avant tout des étendues les plus continues possible, ou du moins dont la continuité était recherchée et organisée. C'est la forme de cette étendue continue, mais aussi sa densité et la façon dont elle était créée qui seront étudiées ici. L'espace constellé formé des pôles du réseau erfurtois, notamment par le biais de la correspondance, sera étudié dans les chapitres suivants.

La question de la définition de ce territoire continu par la ville médiévale, et de sa reconnaissance par d'autres acteurs, se pose également. Cette appartenance pouvait être marquée de différentes manières : par le bornage, par l'établissement d'un ressort juridique, par l'exercice de compétences juridique, militaire ou fiscale par le Conseil de ville. Cette définition peut être établie à l'aide d'éléments physiques et visibles ou par des repères immatériels. Dans le cadre d'un territoire non continu et d'un espace mobile, la gestion de la distance était également centrale dans la construction du territoire erfurtois.

Les sources erfurtoises sont propices à cette étude puisque l'on y trouve des documents liés très fortement à un réseau, la correspondance en premier lieu[1], mais aussi des documents qui témoignent de l'organisation d'un espace marqué par plus de continuité et placé sous le contrôle d'Erfurt à partir de la ville en ses murailles. Les sources erfurtoises offrent une belle variété, quand bien même elles sont incomplètes sur la période. Je mobiliserai ici les traces de conflits frontaliers et quelques descriptions de frontières, les textes normatifs liés à la circulation des biens et des personnes, qui délimitaient l'exercice de la force erfurtoise, et enfin les traces éparses du fonctionnement

[1] Le réseau épistolaire sera abordé dans le chapitre suivant. Dans ce chapitre ne seront abordées que les conséquences spatiales et territoriales des pratiques épistolaires.

de la messagerie urbaine. Examiner successivement plusieurs manières d'arpenter l'espace euclidien et de le définir permettra de tenter d'embrasser l'ensemble des modalités permettant de le construire en territoire, tant dans les discours que dans les pratiques, et de proposer une vision feuilletée de l'espace erfurtois. Je commencerai par l'acception la plus simple du territoire erfurtois, l'étendue gouvernés par la ville, et par la façon la plus évidente de le définir, à savoir le doter de frontières.

I – Erfurt, Erfurt : une ville et son territoire

La forme la plus évidente de l'espace d'une ville est l'étendue physique sur laquelle elle se déploie. Dans le cas d'Erfurt, l'espace *intra-muros* s'accompagnait, je l'ai dit, d'un territoire *extra-muros*. Mais la description de cette étendue physique ne suffit pas à définir et qualifier l'espace de la ville : en effet, le territoire n'est pas naturellement constitué et l'étendue ne se transforme pas en « plat pays » sans opération humaine. L'espace est ce qui est façonné par les interactions spatiales de la ville et ce sont ces interactions qui seront étudiées ici. Elles consistent en opérations de regroupement et territorialisation, de délimitations, de parcours et de gestion des distances qui seront successivement observées. Dans un premier temps seront abordées les questions de l'extension et de la délimitation de cet espace.

Le mot « Erfurt » a en effet une double signification lorsque l'on considère les derniers siècles du Moyen Age et la première modernité, jusqu'en 1664 et l'inclusion totale de la ville et ses possessions dans l'archevêché de Mayence. Ce double sens n'est pas qu'une désignation moderne mais existe depuis le XIII[e] siècle, alors que la ville commençait à exercer une autorité autonome et à contrôler des espaces hors ses murailles. « Erfurt » en vint ainsi à désigner la ville et la communauté des bourgeois qui la composaient, mais aussi l'ensemble des lieux sous l'obédience de la commune, ensemble qui formait une entité territoriale discontinue politiquement soumise au Conseil de ville. « Erfurt », c'était donc aussi le pays d'Erfurt (« *Land Erfurt* » ou « *erfurtisches Gebiet* » dans l'historiographie moderne). Cet espace disparut en 1664 lorsqu'il fut incorporé dans les possessions mayençaises ; le nom ne désigna plus alors qu'une simple circonscription de l'administration de l'Electorat[1]. Le nom donné à l'événement est assez clair : on parla bien dès 1664 de *Reduktion*, terme conservé par l'historiographie moderne et traduisant sans équivoque le déclin de la ville, la rétractation de son aire de domination et sa

[1] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », *MVGAE*, 24-2, 1903, p. 161-190 et carte hors-texte.

descente dans la hiérarchie de l'Electorat, où elle se trouvait ramenée au rang ordinaire des villes dominées.

1 – La formation du « pays erfurtois »

Le territoire erfurtois était très étendu[1]. A son extension maximale, entre 1450 et 1470, il regroupait plus de cent localités, dont une petite ville, Sömmerda[2], et couvrait une superficie évaluée par Georg Oergel à 908 km²[3]. Après 1483, lorsque la ville dut céder ou rendre une partie de ses possessions aux ducs de Saxe, le territoire se réduisit à 610 km² environ[4]. Ce territoire était conséquent à l'échelle de l'Empire : Nuremberg, ville libre majeure, possédait certes un territoire de 1 200 km² au tout début du XVI[e] siècle, mais c'était la conséquence des gains obtenus en récompense de l'engagement de la ville au côté d'Albert de Bavière lors de la guerre de Succession de Landshut. Le territoire nurembergeois était auparavant inférieur de moitié, couvrant environ 600 km²[5]. De même, la ville libre d'Ulm possédait environ 80 villages, et l'étendue de son territoire atteignait environ 830 km²[6]. Erfurt se situait donc parmi les villes les plus riches foncièrement, gouvernant un territoire étendu. La ville appartenait sur ce point à la catégorie des plus importantes villes de l'Empire, exception faite de Berne et ses 5 000 km² qui surpassaient de loin tous les ensembles territoriaux urbains dans l'Empire[7]. Contrairement à Ulm et Nuremberg, cependant, Erfurt n'était pas une ville libre.

L'ensemble territorial erfutois, fractionné en plusieurs blocs, comportait une grande partie de la vallée de la Gera moyenne et inférieure et des vallées de ses affluents, ainsi qu'une partie du bassin de la Gramme et ses affluents : l'une des lignes d'organisation de l'espace erfurtois était le réseau hydrographique thuringien. Le pays erfurtois s'étendait au Nord-Ouest jusqu'à la vallée de l'Unstrut, comprenant notamment

---

[1] Par commodité, je garde le terme « territoire » pour désigner l'espace sous le contrôle du Conseil de ville d'Erfurt. Il ne s'agit cependant ici que d'un aspect du territoire de la ville, dont d'autres facettes seront examinées dans les autres parties de ce chapitre.

[2] A 20 kilomètres au Nord d'Erfurt, Sömmerda est probablement dotée du statut de commune autour de 1350, sans que des documents écrits puissent en attester avec certitude. On sait que l'enceinte fut construite en 1395. Dietrich WOLF, *Sömmerda gestern – heute*, Erfurt, Desotron, 1994.

[3] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit,, à partir des dimensions de la circonscription lors de la dissolution de l'Empire en 1806 (12,5 miles²) et des reconstitutions permises par les documents fiscaux et la relative immobilité du paysage agricole entre les XV[e] et XIX[e] siècles, avant la modernisation de l'agriculture et les remembrements.

[4] Tom SCOTT, « The City-State in the german speaking Lands », in Christopher OCKER *et al.* (dir.), *Politics and Reformation. Essays in honor of Thomas A. Brady Jr.*, Leyden, Brill, 2007, p 3-65, ici p. 29.

[5] *Ibid.*,

[6] Gerold NEUSSER, *Das Territorium der Reichsstadt Ulm im 18. Jahrhundert*, Ulm, Stadtarchiv, 1964.

[7] Barbara STUDER IMMENHAUSER, *Verwaltung zwischen Innovation und Tradition. Die Stadt Bern und ihr Untertanengebiet 1250-1550*, Ostfildern, Thorbecke, 2006.

des villages sur les sommets de l'Alacher, la ville de Sömmerda et la forteresse de Vargula. A l'Est le territoire touchait le piémont de l'Ettersberg, allant jusqu'au village de Nohra et Ulla et au Sud-Est jusqu'à la vallée de l'Ilm[1].

A titre de comparaison dans l'espace local, les villes alliées de Mühlhausen et Nordhausen possédaient respectivement dix-neuf villages et aucun. Le territoire de Mühlhausen était en revanche d'un seul tenant. Les possessions d'Erfurt, plus nombreuses et étendues que celles de certains comtés ou de nombre de villes libres, étaient comparables à celles de Nuremberg, qui avait le statut de ville libre[2]. De ce point de vue aussi, la situation d'Erfurt était exceptionnelle dans l'Empire et, là encore, la ville excédait les limites qui étaient les siennes – limites matérielles de l'enceinte urbaine, mais aussi limites juridiques de la ville territoriale, dépassées ici par la mise en place d'un espace sous l'autorité du Conseil : contrairement à ce que les cartes montrent dans l'historiographie[3], par souci de simplification et de lisibilité, ces espaces ne faisaient pas partie des possessions mayençaises mais étaient bien, sans restrictions, un territoire erfurtois.

Le contrôle de l'espace, miroir de la montée politique

La construction de ce territoire était par ailleurs largement liée à la construction d'une autonomie politique et à la revendication d'une souveraineté urbaine. En effet, la première mention de ces espaces se trouve dans les statuts urbains de 1255, par lesquels la ville obtenait l'administration autonome de ses affaires en les murs et hors les murs[4].

Ces possessions remontaient à la fin des années 1240, lorsque la ville obtint, à la faveur de l'insécurité liée à la guerre de succession de Thuringe, l'autorité sur les villages de Neuses, Sulze et Hohenwinden, sans doute également sur Schmidtstedt[5], dont les habitants étaient protégés par la ville contre les attaques des nobles et en particulier du

[1] Voir les cartes en annexes.
[2] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit. ; Tom SCOTT, « The City-State in the german speaking Lands », art. cit.. Sur Nuremberg, voir Heinz DANNENBAUER, *Die Entstehung des Territoriums der Reichsstadt Nürnberg*, Stuttgart, Kohlhammer, 1928 ; Rudolf ENDRES et Urs ZAHND (dir.), *Nürnberg und Bern. Zwei Reichsstädte und ihre Landsgebiete*, Erlangen, Uni-Bibliothek, 1990 ; Herbert EIDEN et Franz IRSIGLER, « Environs and Hinterland : Cologne and Nuremberg in the Later Middle Ages », in James A. GALLOWAY (dir.), *Trade, urban hinterlands and market integration, c. 1300-1600*, London, University of London, 2000, p. 43-57 ; Fritz SCHNELBÖGL, « Die wirtschaftliche Bedeutung ihres Landgebietes für die Reichsstadt Nürnberg in den Grundzügen dargestellt », *Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte Nürnbergs*, 1, 1967, p. 115-136.
[3] A commencer par les cartes ici reproduites en annexe.
[4] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit.
[5] Les quatre localités sont aujourd'hui intégrées dans la ville d'Erfurt.

landgrave Henri de Thuringe[1]. Les premières possessions de la ville indiquent ainsi l'exercice par le Conseil d'un pouvoir militaire capable de rivaliser avec celui des seigneurs locaux et d'assumer un rôle de protection sur les communautés voisines, qui entraient alors dans sa dépendance. Il restait néanmoins nécessaire pour la ville d'obtenir l'accord de son archevêque pour acquérir ces espaces.

La ville mena dès lors une politique active – et coûteuse – d'acquisition de territoires, qui lui permettaient d'alimenter les ressources apparemment sans fond de la *Kämmererkasse*, approvisionnée par le dynamique commerce lié aux marchés quotidiens mais surtout aux foires aux céréales et à la guède, et au lucratif contrôle exercé par les négociants erfurtois sur le commerce de ce dernier produit. Les ressources douanières en particulier, liées à l'exercice par la ville de l'autorité fiscale et de la police des marchés, obtenues de l'archevêque, étaient très conséquentes. La richesse de la ville autorisait ainsi sa politique d'expansion territoriale et, inversement, cette extension nourrissait la richesse de la ville par les productions agricoles et le commerce, ainsi que par les rentrées fiscales liées à la dépendance envers le Conseil.

D'autres possessions furent acquises par les armes : ainsi de Stotternheim, en 1268, dont le seigneur s'était attiré l'ire des Erfurtois : en représailles, son château fut détruit lors d'une opération punitive et ses terres annexées par la ville. La participation d'Erfurt à la « guerre des comtes thuringiens » des années 1342-1346[2], aux côtés du landgrave de Thuringe et margrave de Misnie Frédéric II, lui rapporta aussi des villages sur l'Ettersberg (en 1345) et Großbrembach (en 1348)[3].

L'augmentation du territoire erfurtois accompagna donc la montée en puissance de la ville, à la fois dans le cadre de sa relation duale avec son seigneur-archevêque et

---

[1] G. Oergel parle de *Vorstadtbürger*, qui formaient une catégorie intermédiaire entre les dépendants et les bourgeois : sans avoir le droit de bourgeoisie complet, ils jouissaient de certains droits des bourgeois. Le terme est absent des sources médiévales : il s'agit plus probablement d'habitants placés sous l'autorité du Conseil que de réels bénéficiaires de cette catégorie juridique apparue dans l'Empire en 1382.

[2] Le « *Thüringer Grafenkrieg* » opposa d'un côté les comtes de Schwartzbourg, Orlamunde et Hohnstein ainsi que les baillis (*Vögte*) de Gera et Plauen à, d'un autre côté, Frédéric II Wettin le Sérieux (1310-1349), pour la suprématie dans le bassin thuringien. La ville se rangea du côté du Wettin en réaction au soutien que l'archevêque de Mayence avait apporté au groupe des comtes, car la ville et l'archevêque étaient alors en conflit à propos des droits revendiqués par la ville. La guerre renforça la position du landgrave Frédéric. Wilhelm FÜßLEIN, « Die Thüringer Grafenfehde 1342–1346 », in *Beiträge zur thüringischen und sächsischen Geschichte. Festschrift für Otto Dobenecker zum 70. Geburtstag am 2. April 1929*, Jena, Fischer, 1929, p. 111–139. Aussi : Hans PATZE et Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 2 *Hohes und spätes Mittelalter*, Köln, Böhlau, 1974 ; Wilibald GUTHSCHE (dir.), *Geschichte der Stadt Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1986.

[3] Acte du 17 mars 1345 donnant en fief le village de Zimmern et ses dépendances, acte du 12 juillet 1348 le confirmant et acte du même jour transférant le village de Großbrembach à Erfurt , UB II, n°252, p. 206-207, n°288, p. 235-236 et n°289, p. 236-237. L'Ettersberg, point culminant de la Thuringe, fait aujourd'hui partie de la ville de Weimar ; Großbrembach, aujourd'hui dans la *Verwaltungsgemeinschaft* de Buttstädt, se trouve à quelques kilomètres au Nord. Les deux localités se trouvaient à proximité d'espaces déjà intégrés dans le *Gebiet* erfurtois, en particulier la forteresse de Schloßvippach, centre d'un bailliage conséquent.

dans le contexte régional. Inversement, le changement dans la situation politique de la ville à la fin du Moyen Age se reflète aussi dans le déclin territorial qu'Erfurt connut à partir de 1472 et surtout de 1483, années qui ouvrirent une période de pertes plutôt que d'acquisitions. En 1472, la ville connut un très grand incendie qui ravagea plusieurs quartiers et en particulier des espaces commerçants autour du Pont des Epiciers. Les dommages causés, et les coûts liés à la reconstruction, employèrent une large partie des finances urbaines ; des pertes territoriales eurent lieu de façon concomitante. En 1483, la résolution du conflit opposant la ville à l'archevêque de Mayence et au duc de Saxe se fit au détriment de la ville qui dut rendre à la Saxe et à l'archevêque un certain nombre de territoires[1] et se vit contrainte de payer en guise de réparations et dommages de guerre une somme telle qu'elle n'eut plus les moyens d'acquérir de nouveaux espaces. Les territoires perdus étaient situés à la sortie immédiate de la ville ou en territoire saxon, sur la route de Nuremberg, route reliant, à l'échelle micro, la ville à sa forteresse de Mühlberg.

L'histoire territoriale de la ville connut un nouveau coup au sortir du Moyen Age, en 1507, avec la mise en gage de Kapellendorf, mise en gage confirmée en 1516 par le traité de Naumburg, par lequel la ville perdait, en même temps qu'elle retrouvait la paix avec le duc de Saxe, plusieurs villages qui passaient dans les possessions wettines. Le siècle et demi qui suivit fut un moment de rétractations successives du pays erfurtois qui furent autant de pertes territoriales que de pertes d'autonomie à l'échelle de l'Electorat de Mayence et à celle de la région thuringienne[2]. L'histoire du *Gebiet* de la ville ne montre pas qu'une évolution territoriale mais dessine aussi une histoire politique, celle d'une communauté de bourgeois en pleine ascension, accumulant droits et pouvoirs, puis en plein déclin, ne pouvant plus ni se soustraire à l'autorité de son seigneur l'archevêque de Mayence ni résister à la pression des ducs de Saxe s'établissant en puissance majeure de l'Allemagne moyenne. Au XVII[e] siècle la ville fut en outre victime de la Guerre de Trente

[1] La ville rendit à l'archevêque les droits juridiques, en particulier de haute justice, détenue à Hochheim, et au duc les possessions le long de la Schmale Gera ainsi que les villages de Bischleben, Dietendorf, Apfelstadt et Kornhochheim qui avaient été obtenus de Guillaume III de Saxe, landgrave de Thuringe, en 1454. Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit.

[2] En 1532, l'Electeur de Saxe Jean-Frédéric prit par la force un village (Gross-Brembach) mis en gage par les chanoines de Sainte-Marie d'Erfurt à la ville en 1452. En 1590 l'archevêque Wolfgang voulut obliger le Conseil à lui rendre des biens (Mühlberg et Tonndorf) cédés par ses prédécesseurs en 1355, contre 1 200 marcs d'argent pur ; se sentant trop faible face aux résistances du Conseil, l'archevêque demanda l'aide du duc Frédéric-Guillaume de Saxe-Weimar qui obtint en échange lesdits villages pour une durée de quarante ans : le but de la manœuvre était donc bien moins de récupérer des villages que d'en priver la ville. En 1592 le duc envoya 600 cavaliers pour en prendre définitivement possession. Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit.

Ans et de son alliance avec les ducs de Saxe et le roi de Suède contre l'archevêque, finalement vainqueur[1].

Le statut des possessions : augmenter l'assise territoriale pour créer des liens

Le renforcement de la puissance erfurtoise par le biais d'acquisitions territoriales n'était pas le fait seulement de l'augmentation de ses territoires, ni de la démonstration de sa force économique ou militaire. Les acquisitions se faisaient certes au fur et à mesure des possibilités mais on peut observer aussi une logique spatiale, organisant des pôles et les renforçant, malgré la discontinuité de l'ensemble – contre laquelle d'ailleurs le Conseil entendait lutter par sa politique d'acquisition de parcelles intermédiaires[2] –, et une logique politique dans le choix des espaces et des liens qu'ils impliquaient avec d'autres seigneurs.

Derrière l'apparent désordre d'une accumulation tous azimuts dans le bassin thuringien, on peut en effet lire la tentative erfurtoise de se construire en seigneur toujours plus autonome, toujours plus éloigné de son propre seigneur et toujours plus proche de l'empereur. En effet, le pays erfurtois est indépendant de l'archevêque dans les faits et en droit, contrairement à la ville d'Erfurt qui n'est autonome que dans les faits et par privilèges.

Ce *Gebiet* était composé de possessions territoriales de deux natures juridiques : celles qui appartenaient à la ville et celles qui étaient concédées en fiefs par d'autres seigneurs. Cela n'entrainait pas de différences dans l'administration de ces espaces, mais impliquait un lien de fidélité d'Erfurt envers certains seigneurs, ainsi que le renouvellement annuel de ce lien par la cérémonie d'hommage ou l'échange de lettres s'y substituant.

La ville possédait en propre un premier ensemble situé immédiatement à ses portes et composé de villages qui avaient formé l'ancien diocèse d'Erfurt avant de passer au diocèse de Mayence en 755. Ces villages furent ensuite incorporés à la ville (comme Brühl au sud-est qui devint le faubourg de Brühl, *Brühler Vorstadt*) ou achetés par la ville

[1] L'une des clauses de la paix de Prague, par laquelle le duc de Saxe fit en 1635 la paix avec l'empereur et l'Empire, était qu'Erfurt dut rendre à l'archevêque les territoires mayençais accordés par le roi Gustave-Adolphe de Suède en 1632. En 1664 les troupes de l'archevêque Jean-Philippe occupèrent la ville et firent passer l'ensemble du territoire erfurtois dans les possessions de l'Electorat. Le « pays erfurtois » fut réduit à n'être plus qu'une province de *Kurmainz* sur le sol thuringien. Alfred KIRCHHOFF, « Die Besitzergreifung Erfurts durch Kurmainz (1664) », *Zeitschrift für preußische Geschichte und Landeskunde*, 8, 1871 ; Georg MENTZ, *Johann Philipp von Schönborn. Kurfürst von Mainz, Bischof von Würzburg und Worms 1605-1673. Ein Beitrag zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts*, Jena, Fischer, 1899, en particulier vol. 2, p. 70-89 ; Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit. ; Wilhelm von TETTAU, « Die Reduktion von Erfurt und ihr vorausgegangenen Wirren (1647-1665) », *JAW*, N.F. 3, 1863.

[2] Bien que rencontrant un certain succès dans un premier temps, cette politique fut au final un échec en raison de l'opposition croissante des voisins d'Erfurt, et en particulier des ducs de Saxe. Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit.

(comme Bindersleben et Ilversgehofen)[1]. Dans le premier cas, l'expansion urbaine avait entrainé ce changement de statut et de propriétaire, et une fusion bien concrète avait précédé et entrainé la fusion juridique : l'étendue occupée par la ville était en constant mouvement et reflétait aussi le dynamisme économique et démographique d'Erfurt.

La ville avait la propriété pleine et entière d'espaces plus éloignés, acquis tout au long des XIII[e] et XIV[e] siècles. Les villages de Neuses, Sulza et Hohenwinden furent ainsi acquis en 1454 ; la ville possédait aussi en propre la moitié du village de Schmidtstedt. Le village d'Egstedt fut acheté au couvent d'Ichtershausen en 1297 ; les villages d'Alach et Tiefthal furent, eux, achetés au monastère Saint-Pierre d'Erfurt en 1361[2].

En 1350, la ville acheta le village de Kirchberg. La même année, les burgraves de Kirchberg vendirent deux ensembles de villages : Frankendorf, Hermannstedt et Stobra d'une part, et Hammerstedt, Hohlstedt, Hausdorf., Ditterstedt, Schwabhausen, Koppanz, Ingau et Wilgenau d'autre part[3]. Le Conseil acheta en 1370 la basse vallée de la Gera, autour des villages d'Elxleben, de Münstergehogen et de Walschleben, aux comtes de Gleichen[4]. Le village et le château de Groß-Vargula furent achetés en 1385 aux Chevaliers teutoniques[5]. En 1391, le Conseil acheta au sire Otto von Vippach le village et le château de Vippach, les villages d'Obern-Marktvippach et de Niedernmarktvippach et de Ranstete[6].

Enfin, une autre série de villages échut à la ville à l'occasion de mises en gage. Ainsi de Gottstedt, mis en gage en 1277 par le comte Albrecht de Gleichen[7] ; de la partie basse de la Sachsenburg, mise en gage par les seigneurs Heinrich et Hermann de Beichlingen 1350[8] ; de Kirchheim, Bechstedt et Werningsleben, mis en gage en 1357 par le comte de Henneberg[9].

Beaucoup plus nombreux étaient les espaces tenus en fief, qui représentaient donc une superficie bien plus grande et constituaient la majeure partie du *Gebiet*.

---

[1] La date de ces acquisitions est inconnue. On peut supposer qu'elles furent les plus anciennes ou parmi les plus anciennes de la ville. Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit. Bindersleben, à l'ouest de la ville et Ilversgehofen au sud-ouest sont aujourd'hui dans la ville d'Erfurt.

[2] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit. Egstedt est au sud de la ville, Alzach et Tiefthal à l'est ; les trois localités sont aujourd'hui intégrées à Erfurt.

[3] Albrecht von Kirchberg vendit le premier ensemble et Hartmann von Kirchberg le second, UB II, n°10, p. 282-284 et n°11, p. 284-286.

[4] UB II, n°653, p. 472-474.

[5] UB II, n°907, p. 659-661.

[6] UB II, n°1005, p. 724.

[7] UB I, n° 290, p. 187.

[8] UB II, n°342, p. 278-281.

[9] UB II, n°475, p. 377-378.

Quelques villages étaient tenus de petits seigneurs thuringiens : le Conseil obtint des seigneurs de Hersfeld la concession de Zimmern et Brembach 1350[1], puis la moitié de Gebesee fut concédée en fief par Otto von Vippach en 1391. D'autres lieux étaient tenus de seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, plus éloignés, telle la ville de Sömmerda, concédée par l'abbaye de Fulda en 1418. Mais l'essentiel du territoire était formé de fiefs obtenus des plus grands nobles thuringiens, à commencer par les Wettin.

En 1343, le comte Hermann de Gleichen vendit son droit de fief sur la comté de Vieselbach[2]. Le fief était tenu du landgrave de Thuringe Frédéric II, qui donna son consentement en temps et devint seigneur suzerain de la ville pour ces espaces[3].

Le margrave de Misnie Albrecht II le Dénaturé (1292-1307) concéda en 1268 Stotternheim, puis en 1270 les villages de Mittelhausen et Riednordhausen sur les rives de la Gera. Stotternheim était dans le territoire erfurtois mais les deux autres villages étaient des exclaves en terres wettines.

Or, la Thuringe comme la Misnie passèrent aux mains des ducs de Saxe par le jeu des alliances matrimoniales, des héritages et des conquêtes[4]. Les Wettin devinrent donc les principaux seigneurs (*Landesherren*) pour le territoire erfurtois. Les landgraves de Thuringe, puis les princes de Saxe, exerçaient en outre l'autorité sur les routes dans tout le *Gebiet* : le Conseil avait bien plus de contacts avec les Wettin qu'avec l'archevêque de Mayence, bien que ce dernier eût vendu en 1355 les quelques villages formant la comté de Mühlberg et la seigneurie de Tonndorf[5], puis Atzmannsdorf, Meckfeld, Möbisburg, Hermstedt et Stobba. Cet amenuisement du lien territorial à Mayence, au profit d'un lien territorial renforcé avec la Thuringe puis la Saxe, conduit Georg Oergel à parler d'un lien « artificiel » à l'archevêché. L'insertion territoriale de la ville était, il est vrai, fortement marquée par un tropisme thuringien, et le lien juridique avec l'archevêque était aussi distendu par cette solide implantation régionale. La ville était, par le biais de son territoire, bien insérée dans l'Allemagne moyenne, ce qui concurrençait son insertion dans le territoire de l'archevêque de Mayence. Les liens de fidélité et de dépendance construisaient aussi une imbrication des pouvoirs à l'échelle régionale, qui se reflètent dans la correspondance[6].

---

[1] UB II, n° 335, p. 273.
[2] UB II, n°227, p. 183-185.
[3] UB II.
[4] Le landgraviat de Thuringe passa aux margraves de Misnie en 1264 ; ces derniers obtinrent le duché de Saxe en 1423 après la mort des derniers Ascaniens de Saxe-Wittermberg. Hans PATZE et Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 2 *Hohes und spätes Mittelalter*, *op. cit.*
[5] UB II, n°432, p. 351-354.
[6] *Cf. infra*.

Enfin, le joyau de ces possessions, l'orgueil et la fierté des Erfurtois, était la forteresse de Kapellendorf, accompagnée des villages en sa dépendance (Coppanz et Schwabhausen), et obtenue de Charles IV en 1352[1]. Non seulement cet espace était assorti d'un certain nombre de droits et avantages, comme la tenue d'un marché hebdomadaire, la perception de droits de douane, le droit de battre monnaie, mais encore, et surtout, c'était le seul fief de la ville tenu directement de l'empereur, ce qui apportait à la ville le titre de *kaiserlicher und Reichslehnträger* (possesseur impérial d'un fief d'Empire) et une parcelle d'immédiateté, ce qui, outre le prestige que cela conférait à la ville, était aussi l'un des coins par lequel la ville pouvait tenter d'élargir son autonomie. La mise en gage de ce territoire à la Saxe, en 1507, suscita d'ailleurs force critiques chez les révoltés de 1509-1510[2].

2 – L'administration du territoire

L'administration du territoire erfurtois reposait sur une division de l'espace, sur un ensemble d'agents et sur des droits fiscaux et juridiques. Elle se traduit dans les archives par la présence de documents spécifiques au plat pays, en particulier les *Libri recognicionum* qui enregistraient les prélèvements fiscaux[3], ou encore les livres de justice[4]. En outre ce territoire apparaît par des rubriques spécifiques dans les comptes ; les inventaires de 1498 et 1590 témoignent aussi de la production de documents nombreux liés à ces espaces, qu'il s'agisse des actes établissant les droits d'Erfurt ou de traces de l'administration urbaine.

En raison de son étendue, le territoire ne pouvait être administré par le Conseil directement et devait être confié à des hommes qui y représentaient la puissance publique et y exerçaient l'autorité. Au sein du Conseil, des hommes exerçaient la fonction de

---

[1] Acte du 10 novembre 1352, UB II, n°396, p. 321-323. Le même jour, Charles confirmait les privilèges de la ville (*ibid.*, n°394) ainsi que ses possessions foncières, en fief ou non (*ibid.*, n°395). Il prenait également sous sa protection les bourgeois d'Erfurt hors de la ville.

[2] Le manuscrit 5-100/4 dit ainsi : « *Undt auch das ihr weiset, wie es mit dem Schlos, dorffe undt Pflage Kappendorff ergangen ist, so solt ihr wissen das Er heinrich kelner das Schloss den herzogen von Sachsen vorsazt hat, fur 8000 fl im Jar 1507 zwei Jar zuvor, ehe sich die uneinigkeit zwischen einen Rathe und einer gemeine erhaben hat, one vorwisen undt willen der armen gemeinen Raths Companen, auch der Vormunden undt ganzen gemein, das also der gemeine Man nicht wuste, Ob das Schloss vorsatzt oder vorkaufft were* », [Et aussi sachez comment le château, le village et la cure de Kapellendorf ont été soustraits, ainsi vous devez savoir que messire Heinrich Kellner a mis en gage le château aux ducs de Saxe pour 8 000 florins en l'an 1507, deux ans avant que se soit élevé le désaccord entre un Conseil et une commune, [et il l'avait fait] sans la connaissance préalable et la volonté du pauvre conseiller ordinaire, ni des *Vormunden* ni de toute la commune, si bien que l'homme du commun ne savait pas si le château avait été mis en gage ou vendu.], f. 268-268v.

[3] 1-1/XXIV-f, n° 4 à 9 ; *Libri censualis* 1434-1515.

[4] 1-1/XXI/7-21, *Liber causarum* 1424-1437 ; 1-1/XXI/7-22, *Liber causarum* 1483-1492.

Stadtvögte, c'est-à-dire qu'ils étaient responsables de l'administration du plat pays et de son bon fonctionnement[1].

Les villages et localités étaient gérés par les *Dorfschultheissen* (écoutête de village) et *Heimbürger* : les seconds étaient les anciens du village et les premiers composaient le premier niveau de l'administration urbaine, disposant de compétences de basse justice. Les localités étaient ensuite rassemblées en circonscriptions de deux types différents selon les attributions des officiers et l'éloignement par rapport à la ville.

Le premier groupe était celui des bailliages (*Vogtei*), placés sous l'autorité d'un bailli (*Vogt*) qui avait avant tout des attributions juridiques : sa fonction première était de présider les tribunaux villageois de sa circonscription ; il exerçait la haute justice. C'était en outre lui qui assurait le lien entre les hommes de sa circonscription et le Conseil : il écrivait pour informer le Conseil des événements et problèmes survenus dans son bailliage, il représentait ses administrés dans les procès, et il avait le devoir de les mener tous les ans en ville pour l'hommage rendu au Conseil[2].

Ces bailliages sont les plus anciennes circonscriptions créées ; ils regroupaient les localités les plus proches de l'espace urbain[3]. En raison de cette proximité, les habitants du plat pays pouvaient se réfugier derrière les murailles urbaines dans les temps de conflits et d'insécurité. Il existait à la fin du Moyen Age sept bailliages, regroupant un total de 56 localités :

Tableau n°4 : Bailliages d'Erfurt au XV^e^ siècle

	Centre du bailliage	Localités rassemblées
1	Stotternheim	Stotternheim, Gispersleben, Kiliani und Viti, Kühnhausen, Ilversgehofen, Schwerborn
2	Kerspleben	Kerspleben, Töttleben, Kleinmölsen, Vieselbach, Hochstedt, Ulla, Nohra, Bechstedtstrass, sohnstedt, Linderbach, Utzberg, Hopfgarten, Möchenholzhausen, Azmannsdorf
3	Zimmern infra (Niederzimmern)	Zimmern infra, Ollendrof, Udestedt, Ottstedt
4	Büssleben	Büssleben, Obernissa, Rödichen, Windischholzhausen, Niedernissa, Urbich, Meckfeld, Hohenfelden
5	Kirchheim	Kirchheim, Waltersleben, Möbisburg, Egstedt,

[1] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit.
[2] *Rathsverfassung*, p. 33 ; *Regimentsverbesserung* 1510, f. 16^v^.
[3] Voir carte en annexe.

		Werningsleben, Bechstedtwagd, Schellroda
6	Nottleben	Nottleben, Schmira, Bindersleben, Alach, Zimmernsupra, Tröchtelborn, Klein-Rettbach, Ermstedt, Frienstedt, Gottstedt, Tiefthal, Marbach, Salomonsborn
7	Walschleben	Walschleben, Elxleben, Andisleben, Dachwig

Le plat pays s'étendant, et les conflits se multipliant à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, la ville établit des places-fortes pour protéger les confins du territoire et les habitants les plus éloignés. Des bailliages territoriaux (*Ämter*) furent ainsi fondés, sous l'autorité d'officiers qui détenaient des droits plus étendus que les baillis puisqu'ils ne se contentaient pas de remplir les tâches de l'administration civile et économique et de rendre la basse et la haute justice au nom du Conseil, mais exerçaient aussi le pouvoir militaire[1]. Cela conférait à ces hommes un prestige bien supérieur à celui des baillis et explique que, souvent, l'office fût exercé par des fils de patriciens ou des petits nobles locaux, qui se trouvaient ainsi à la tête de nombreux valets et étaient responsables d'une place-forte et de son armement, destiné aussi à équiper les hommes des environs en cas d'attaque. Cette spécificité se lisait par exemple dans la correspondance puisque les officiers du Conseil avaient le titre de capitaine et que les conseillers s'adressaient à eux avec le lexique et les formules réservées aux chevaliers et militaires[2]. Ces officiers devaient aussi prêter serment au Conseil et renouveler ce serment tous les ans, à chaque changement de Conseil[3].

On perçoit aussi la spécificité et la cohésion de ce groupe administratif par la présence dans la correspondance de lettres « *ad castra* » qui témoignent de l'organisation interne, de la circulation de l'information, mais aussi de la conscience qu'avaient tant le Conseil que les capitaines que ce groupe était particulier au sein de l'administration et du territoire. Particulier par ses fonctions militaires, particulier aussi par la présence en son sein de Kapellendorf, possession immédiate ; particulier enfin par le rôle protecteur de ces châteaux-forts (*castra*), remparts et protections de l'ensemble territorial. Ces bailliages territoriaux étaient à la fin du Moyen Age au nombre de six et rassemblaient vingt-huit localités.

[1] Je traduis pour cette raison le terme *Amtsmann* par capitaine.
[2] *Cf. infra.*
[3] *Rathsverfassung*, p. 41 ; *Regimentsverbesserung* 1510, f. 17.

Sömmerda constituait une exception puisque le bailliage n'y était pas centré sur une place-forte mais sur une petite ville, certes pourvue de murailles et de tours[1], mais qui n'abritait qu'une Maison du bailli (*Amthaus*) où logeait le capitaine.

Les limites des circonscriptions administratives varièrent quelque peu après le XV^e^ siècle. Au milieu du XVI^e^ siècle le bailliage territorial de Tonndorf fut élargi et inclut les villages de Meckfeld et Hohenfelden, au détriment du bailliage de Büssleben.

La liste des toponymes inclus dans les autres bailliages territoriaux se retrouve toujours à l'identique dans les sources, mais certains localités toujours mentionnées avaient fortement décliné ou même disparu. Les villages suivis d'un astérisque dans le tableau ci-dessus étaient en réalité des déserts à la fin du Moyen Age, sans que l'on sache exactement les causes de cette évolution. La Guerre des Frères de Saxe (1445-1451) fut peut-être à l'origine de destructions ou d'évacuations dans cette zone où se déroulèrent de nombreux affrontements : le bailliage de Kapellendorf était en effet frontalier avec les possessions des deux branches wettines. En outre, cette forteresse revêtait une importance singulière en raison de son statut de possession immédiate.

Tableau n°5 : Bailliages territoriaux d'Erfurt au XV^e^ siècle

	Place-forte centrale	Localités rassemblées
1	Vargula	Gross-Vargula
2	Mühlburg	Mühlberg et ses dépendances, Röhrensee, quelques fortins
3	Sömmerda	Sömmerda, Schallenburg, Rohrborn
4	Vippach	Schlossvippach, Berlstedt, Kleinbrembach
5	Tonndorf	Tonndorf, Klettbach, Nauendorf, Guttendorf, Tiefengruben (Meckfeld et Hohenfelden, auparavant dans le bailliage de Büssleben, furent incorporés au XVI^e^ siècle).
6	Kapellendorf	Kapellendorf, Frankendorf, Hausdorf*, Hammerstedt, Hohlstedt, Gross- et Kleinschwabhausen, Schlotwin*, Ingau*, Wilgenau*, Coppanz, Stobra, Hermstedt, Ditterstedt*.

Carte n°1 : Forteresses du territoire d'Erfurt[2]

[1] Sömmerda devint ville par décision du Conseil d'Erfurt. Cela ne signifiait pas que la communauté disposât du droit de bourgeoisie : Sömmerda n'avait, des caractéristiques de la ville médiévale, que l'enceinte défensive.

[2] Willibad GUTSCHE (dir.), *Geschichte der Stadt Erfurt*, *op. cit.*, p. 89.

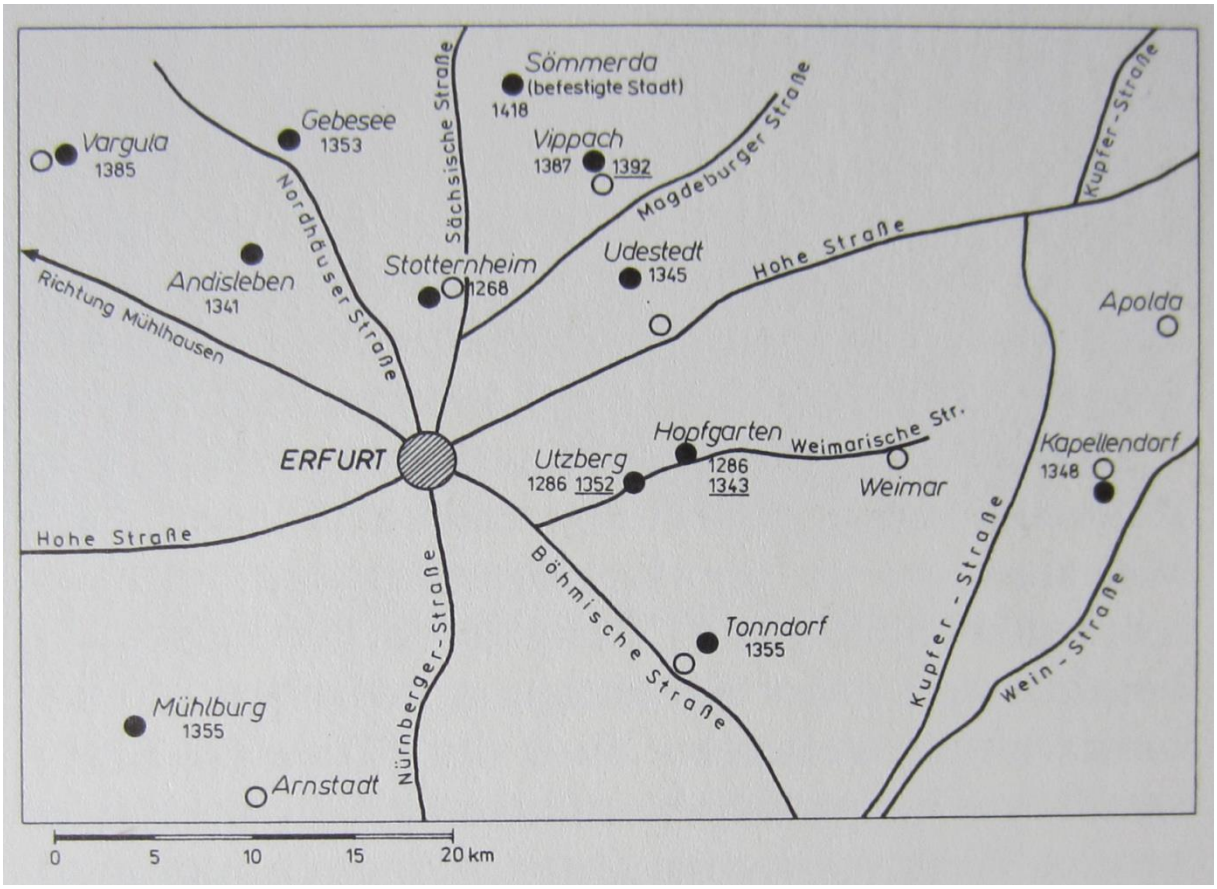

Les points noirs représentent des forteresses erfurtoises (les dates indiquent le début et parfois la fin de la possesion). Les points blancs représentent des villes. Arnstadt, Weimar et Apolda sont hors du territoire erfurtois.

3 – La question des frontières

La frontière est une réalité particulièrement importante dans l'Empire médiéval, fragmenté à l'extrême en de multiples entités immédiates ou non, discontinues et très découpées. Ce morcellement se retrouvait à toutes les échelles et les territoires étaient divisés en fiefs, collections de droits, ressorts territoriaux, constitués d'enclaves et exclaves. L'Empire était une mosaïque de quelques grands territoires dont les princes exerçaient une quasi souveraineté, et de confettis : la frontière en était un motif structurant tant elle était présente, et fractale[1]. Pourtant, la frontière interne à l'Empire reste peu étudiée pour le Moyen Age : le discours se concentre sur les grandes frontières, entre royaumes ou avec les non chrétiens[2].

[1] Christophe DUHAMELLE, *La Frontière au village. Une identité catholique allemande au temps des Lumières*, Paris, EHESS, 2010, p. 203.

[2] Le tome 2 de la *Deutsch-französische Geschichte* est ainsi structuré par la question de la frontière entre le royaume et l'Empire, frontière comprise ici comme interface tantôt poreuse, tantôt imperméable : Jean-Marie MOEGLIN, *L'Empire et le Royaume. Entre indifférence et fascination 1214-1500*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011. Il s'agit cependant d'une frontière à l'échelle nationale, pas de frontières internes.

C'est plutôt la frontière au sens symbolique et social qui a retenu l'attention de l'historiographie, notamment pour l'époque moderne, où s'ajoute à la frontière juridique l'éclatement religieux. Quant à l'histoire des villes médiévales, elle se consacre plus volontiers à l'analyse de l'entité urbaine, notamment dans sa relation fonctionnelle et symbiotique avec le plat pays[1], ou aux relations et associations des villes entre elles, et à leur rôle dans le maintien de la paix territoriale[2]. Elle privilégie souvent les notions de centralité ou de réseau pour étudier et modéliser la place des villes dans leurs environnement ; cette historiographie se concentre souvent sur les villes libres, à même de créer et d'animer de semblables réseaux[3].

La notion de frontière, impliquant tant l'espace et sa construction que la souveraineté, est pertinente pour cerner plus finement l'évolution de la ville dans sa région. Elle permet en effet de retrouver des conflits mineurs et néanmoins significatifs en ce qu'ils touchaient aux fonctions seigneuriales d'Erfurt, précisément celles qui lui étaient contestées, puisqu'en droit elle n'était pas libre.

Cette frontière était créatrice d'un espace – entendu comme « signifiant d'un signifié social »[4] – particulier dont il faut examiner le fonctionnement et les interactions avec les autres espaces : espaces voisins dans le plan mais aussi espaces superposés (agricoles, commerciaux, culturels, etc.), indépendants du découpage juridique de la frontière. La frontière constitue ainsi une entrée vers les agencements spatiaux complexes du Moyen Age, qui se laissent difficilement saisir et cartographier.

Par ailleurs, tracer une frontière, c'est bien plus qu'enclore une zone : la frontière est porteuse d'un sens juridique[5]. Elle cristallisait des enjeux pour la ville en délimitant l'autorité urbaine et définissant ce qui était erfurtois ou, plus médiéval, ce qui ressortissait à Erfurt. La frontière transformait la ville en seigneur en manifestant à la fois sa puissance

---

[1] *Stadt-Land-Beziehungen und Zentralität als Problem der historischen Raumforschung. Forschungsberichte des Ausschusses « Historische Raumforschung » der Akademie für Raumforschung und Landesplanung*, Hannover, Jänecke, 1974 ; cette question est étudiée pour Erfurt par Wieland HELD, *Zwischen Markplatz und Anger. Stadt-Land-Beziehung im 16. Jh. in Thüringen*, Weimar, Böhlau, 1988.

[2] Voir ainsi Peter MORAW (dir.), *« Bündnissystem » und « Außenpolitik » im späteren Mittelalter*, Berlin, Duncker & Humblot, 1988.

[3] La question de la centralité est étudiée à partir du modèle de Walter Christaller pour les villes franconiennes : *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, Jena, Fischer, 1933. Voir Holger T. GRÄF, Katrin KELLER (dir.), *Städtelandschaft, réseau urbain, urban network. Städte im regionalen Kontext in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2004 ; Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.* ; Jean-Luc FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Age*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.

[4] Selon la formule de Paul Zumthor qui condense ainsi toutes les réflexions sur l'espace compris comme une réalisation sociale et non comme une simple étendue physique. P. ZUMTHOR, *La Mesure du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 42.

[5] C'est la « limite du territoire d'un Etat et de sa compétence territoriale » : elle signale l'extension maximale de l'autorité d'Erfurt et de sa juridiction. Hervé THERY, « Frontière », in Roger BRUNET, Robert FERRAS, H. THERY (dir.), *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus/La documentation française, 1993², p. 227.

foncière, sa capacité juridique et sa souveraineté, dans un double mouvement : vers la ville, de rassemblement autour d'un centre, et vers l'extérieur, de séparation et mise en contact.

Interroger la frontière ouvre donc plusieurs facettes de la construction erfurtoise : sa définition même, sa mise en scène, ses interactions, et la reconnaissance dont elle bénéficiait à l'échelle régionale. La frontière est le lieu d'expression des identités et des appartenances, et les conflits sont aussi révélateurs des mécanismes d'identification et d'élaboration d'un espace pensé comme singulier, de l'adhésion à cet espace, et de la fabrication d'un « nous ». C'est bien la première fonction de la territorialité telle que définie par Marcel Roncayolo : permettre l'identité, l'unité sociale, grâce à un espace portant un nom constant[1]. C'était ainsi à la fois un atout et un problème pour Erfurt : atout, car la ville pouvait se définir autrement que dans la simple relation à son archevêque ; problème, car la double signification du toponyme « Erfurt » renvoyait sans cesse à sa situation duale et inédite, et par là même incertaine.

Arpenter les limites

Le terme de frontière lui-même (« *Grenze* », ou encore « *Flur* » ou « *Trift* »[2]), est absent des sources ; et on trouve dans les archives erfurtoises peu de mentions explicites et directes d'une frontière[3]. Cependant, si le terme n'était pas usité dans l'espace quotidien, la limite était bien une réalité spatiale. On en a une trace précise dans les archives avec un document établissant la ligne séparant les territoires d'Erfurt autour de Waltersleben, d'un côté, et les territoires voisins appartenant à l'archevêque de Mayence, de l'autre, une « *Beschreibung des Walterslebeische Gericht kegen der Stadt Erffurdt Warts und biss zum Ende gantz herumb* » établie en 1435[4]. Ce type de document est déjà très ancien au XV[e] siècle : les descriptions de limites sont connues, pour l'espace

[1] Marcel RONCAYOLO, *La ville et ses territoires*, *op. cit.*, p. 184 *sq.*

[2] Sur le mot « *Grenze* », voir Herbert KOLB, « Zur Frühgeschichte des Wortes 'Grenze' », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 226, 1989, p. 344-356. « *Grenze* » désigne plutôt la limite, l'extrémité, quand « *Flur* » désigne plutôt une étendue – à l'origine un champ – et donc une marche. « *Trift* » souligne l'appartenance (voir *triftic* qui peut signifier appartenant ou touchant à).

[3] Ce terme au Moyen Age est prioritairement réservé à la frontière entre royaumes et, surtout, à la frontière de la Chrétienté.

[4] 1-1/VI/A, dossier n°33 Akta betreffen Mühlberg und Waltersleben 1435-1593, pièce intitulée « *Beschreibung des Walterslebeische Gericht kegen der Stadt Erffurdt Warts und biss zum Ende gantz herumb* » (Description circulaire du tribunal de Waltersleben depuis la ville d'Erfurt et jusqu'à la fin) [désormais *Beschreibung*]. Waltersleben, dans le bailliage de Kirchheim, est situé juste au sud de la ville, au contact avec les villages d'approvisionnement (*Küchendörfer*) de l'archevêque de Mayence. Le texte est transcrit en annexe.

germanique, depuis le VIII[e] siècle[1]. La limite tracée ici ayant une valeur à la fois juridique et de séparation entre deux autorités, on est donc bien fondé à parler de frontière. Un autre document erfurtois donne également des indications sur les frontières et leurs tracés ; plus court, et surtout ne relevant pas du territoire urbain, il ne sera pas analysé ici[2].

Un tel document nous permet tout d'abord de préciser la perception de l'espace qu'on pouvait avoir à Erfurt au XV[e] siècle. La limite était tracée à l'échelle humaine, plus encore, à l'échelle du corps : c'était le pas du promeneur qui guidait la plume et le regard, et c'était encore le corps qui servait de repère et d'orientation. Le document localisait ainsi les repères par les mentions « *zur lincken handt* » ou « *zur rechten handt* », dont on peut compter douze occurrences[3]. L'orientation se faisait aussi par la vue : le verbe « *sehen* » (voir) revient fréquemment. L'espace était fortement incarné ; la compréhension et la construction de l'espace découlaient de pratiques qui transparaissaient dans les textes. L'espace juridique et politique, l'espace savant de l'écrit, étaient des décalques d'un espace des corps, des hommes qui l'arpentaient dans leurs activités quotidiennes de commerce, d'agriculture, de déplacements. Le « géomètre » marchant et écrivant au nom du Conseil n'avait pas d'autres pratiques que les simples habitants.

Cela avait aussi un aspect utilitaire. En décrivant très clairement une marche, celle des agents de la ville qui avaient repéré le tracé ou qui devraient le suivre à nouveau en cas de litige, le document fonctionnait comme un guide, s'adressant directement au lecteur et lui indiquant littéralement la marche à suivre : « *von diesem kommen sie wieder auff ein Marckstein* », « *da gehen sie zur rechten handt an der Brome* », « *die lassen zie zur lincken handt* », « *gehet man nach dem Stotterbache* » ou encore « *dan gehet man weiter* » sont de telles indications[4]. Les verbes « *kommen* » (venir) et « *gehen* » (aller) étaient d'ailleurs employés respectivement neuf et quinze fois et servaient seuls à présenter l'itinéraire, avec des verbes de position.

On compte dix-huit verbes conjugués à la troisième personne du pluriel et douze autres avec le pronom impersonnel : le texte semble suivre un mouvement d'abstraction et de généralisation pour monter la description d'itinéraire précis en règle universelle au

[1] Reinhard BAUER, *Die ältesten Grenzbeschreibungen in Bayern und ihre Aussagen für die Namenkunde und Geschichte*, München, Verband für Ort- und Flurnamen in Bayern, 1988.
[2] 2-2/1, n°1, copies (XVI[e] siècle) d'actes, essentiellement touchant au territoire de la ville. On trouve f. 131v-137 la description des limites du village de Klein-Sömmerda acheté par les sires d'Obernitz au Grand Hôpital d'Erfurt en 1506. A titre de comparaison, il est partiellement transcrit en annexe.
[3] Voir Paul ZUMTHOR, *La Mesure du monde*, *op.cit.*, p. 15-16, et Paul SCHILDER, *L'Image du corps*, Paris, Gallimard, 1968 (1[re] édition anglaise 1950).
[4] *Beschreibung* : « à partir de cela vous allez de nouveau vers une borne », « là vous allez à mains droite à la Brome », « vous la laissez à main gauche », « on va vers le Stotterbach », « on va plus loin ».

moyen du pronom « on » (« *man* ») et du passif. Que la frontière longe la Gera devenait aussi vrai, impératif et immuable qu'un toponyme : « *gehet man hinunter bis an die Gehra, da sich der Ziegler fiscwasser anhebt, man heyst es auch der Iünckern fiscwasser* »[1].

On retrouve ici l'une des caractéristiques de la perception de l'espace au Moyen Age : linéaire, tiré de l'expérience de l'arpentage du sol, par les pèlerins ou les marchands en premier lieu[2]. La limite était pensée comme parcourable et identifiable et c'était, d'abord, cet acte qui la rendait réelle. Avant l'écriture et l'inscription dans les archives, il y avait eu appréhension humaine et maîtrise, organisation du territoire par le regard. Le document n'était que la transcription d'un acte inscrit dans l'espace, transcription assurant sa maîtrise grâce à la domination physique. L'écriture venait finaliser et rationaliser ce processus, mais c'était la présence d'un observateur qui avait construit une zone spécifique, porteuse de qualités, et définie par une limite prenant appui sur un certain nombre de points.

Le tracé présenté dans le document était en effet réalisé en reliant entre eux des amers de différents types – on est bien dans la logique médiévale de l'itinéraire, d'un espace comme la somme des routes et des points associés[3]. La limite était indiquée par des éléments physiques, et par des éléments paysagers marquant l'anthropisation de l'espace. Etaient ainsi mentionnés : le Röder Bach, sa source, et la Gera, ainsi que l'Eichenberg, classiques éléments formant limite par leur difficulté (très mineure, dans notre cas, mais symbolique et structurant la région) de franchissement[4] ; différents bois[5] ; des prairies et des équipements ruraux[6] ; une croix. Ces éléments étaient identifiés par leurs noms ou par leurs propriétaires, montrant ainsi une connaissance paysagère partagée par l'autorité urbaine et les habitants, reconnues aussi par les archevêques de l'autre côté.

Ces points du paysage étaient ensuite reliés au moyen de routes et chemins, indiquant un quadrillage de l'espace et sa bonne maîtrise : on chemine « *in den*

---

[1] *Beschreibung* : « Que l'on descende jusqu'à la Gera, là où se trouve l'étang de pêche des Ziegler, que l'on appelle aussi la pièce d'eau des *Juncker* ».

[2] Charles HIGOUNET, « A propos de la perception de l'espace au Moyen Age », in *Media in Francia. Mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner*, Paris, Maulévrier, 1989, p. 257-268.

[3] Charles HIGOUNET, « A propos de la perception de l'espace au Moyen Age », art. cit., p. 257-268.

[4] C'est « la colline des chênes », arbres qui servent également de repères plus loin dans le texte : le recours privilégié aux chênes est l'un des plus anciens systèmes de bornage associé au terme de « *Grenze* » (qui signifie originellement tant l'espace borné que les marques de la frontière). Ils ont peut-être une valeur de légitimation sacrée de la limite. Voir Guy P. MARCHAL, « Allgemeine Einführung », in *ID.* (dir.), *Grenzen und Raumvorstellungen*, Zürich, Chronos, 1996, p. 15.

[5] On compte dix-sept bois différents. Ils ne sont pas plus des « frontières naturelles » que les cours d'eau et la colline : le fait même de les distinguer en fait des frontières artificielles.

[6] Forge, moulins, bâtiments non spécifiés.

holzweg », « *in eynem fussteyg hinunter* », « *in dem fahrwege* », « *in den Dabersteter wegk* », « *die strasse* » « *an dem holtze unde der landtstrassen über den steyger hin* »[1]. Le document relevait ainsi tout un maillage de chemins forestiers et de passages mineurs, destinés à la circulation locale, ainsi que des voies de commerce plus importantes : la *Landstrasse* ici mentionnée était la *Nürnbergerstrasse* reliant Lübeck à Nuremberg puis l'Italie *via* Erfurt[2].

La pérennité de la frontière reposait donc sur l'écrit, qui fixait la situation, mais aussi sur la transmission orale des informations et sur une connaissance spatiale dont les habitants étaient les dépositaires : le texte pourrait être produit en justice en cas de conflit et enregistrait un rapport de force, mais la pratique quotidienne de la frontière, hors conflit, était fluide grâce à la connaissance précise des lieux qu'avaient les habitants. Ce texte témoigne aussi de l'importance que pouvait avoir sinon l'immuabilité du moins la mémoire des lieux. La frontière, une fois fixée, était supposée connue et c'était alors la zone délimitée qui comptait, plus que la ligne.

On en a un autre exemple dans la lettre par laquelle Anna de Thuringe acceptait que son frère Henri de Schwartzbourg vendît des territoires à la ville d'Erfurt : il s'agissait sans plus de précision de *« Grossen Sönmmerda unde Schallenburg mit gerichten obierhals unnd handt in beydem dorffen unde fehden unde auch dy moel zcu wenigen Sömmerde mit allen zcinsen »*[3]. Les limites étaient décrites dans le document établi par Henri[4] mais ne devaient pas être retranscrites systématiquement lorsqu'on les évoquait. Il suffisait de savoir qui gouvernait l'espace (littéralement qui avait la main sur ces lieux), à qui allaient les revenus et les droits ; la délimitation de l'espace était un processus plus rare qui semblait destiné uniquement au règlement d'éventuels conflits par la production de preuves écrites. L'écrit avait un rôle d'enregistrement et de permanence, assurant ainsi la fixité de la limite, mais c'était aussi une pratique exceptionnelle et hors de l'espace ordinaire, pacifié, consensuel.

La connaissance spatiale était ainsi soumise à un processus d'organisation, de rationalisation et de contrôle par la ville. La description des limites de Waltersleben était en effet produite sous son autorité et par l'un de ses agents : elle était signée d'un

[1] *Beschreibung* : « sur le chemin forestier », « en descendant un chemin piétonnier », « sur le chemin de Daberstedt », « sur la route », « vers le bois et la *Landstrasse* en descendant le Steiger ». Le Steiger est une hauteur au sud-ouest d'Erfurt.

[2] Luise GERBING, « Erfurter Handel und Handelstrassen », *MVGAE*, 21, 1900, p. 95-148. *Cf. infra*, chapitre 7, et carte en annexe.

[3] « Grossen Sönmmerda et Schallenburg avec les tribunaux et la main sur eux dans les deux villages et les faides et aussi le moulin de Wenigen Sönmmerda avec tous les cens », 1-0/B-1, n°6, Akta betreffend Schallenburg, Tunzenhausen und Sömerda 1498-1653, f. 18 : « Consensbrief Frawen Annen », 1418 (copie de 1498).

[4] 2-2/1, n°1, f. 137, transcrit partiellement en annexe.

« *gangolphus voigtenschreiber* »[1]. Le document émanait de la chancellerie urbaine, par le biais du représentant dans le plat pays (le bailli de Kirchheim, responsable de Waltersleben). En effet le but du document n'était pas seulement de tracer une limite mais bien de caractériser l'espace concerné comme soumis à Erfurt. Le titre du document était révélateur à cet égard : ce n'était pas la frontière qui était décrite mais le tribunal de Waltersleben. Le tribunal était une petite unité de juridiction, et son centre, Waltersleben, était un relais du bailli. La limite, l'itinéraire tracé, était circulaire et constituait un espace clos autour d'un centre. Le titre du document était à cet égard révélateur : « *Beschreibung des Walterslebeische Gericht kegen der Stadt Erffurdt Warts und biss zum Ende gantz herumb* », c'était bien la description selon tout son pourtour[2], non pas de la limite – ce qui serait absurde puisqu'une ligne n'a pas de contour – mais du tribunal, de la zone enclose, caractérisée juridiquement dans son rapport à la ville et dans ses attributions. Cet encerclement s'apparentait à une procession sanctificatrice et protectrice constituant et isolant une zone spécifique[3]. L'important n'était pas la limite elle-même : l'important était la circumambulation et ce qu'elle enserrait en son sein, l'important était le centre de la zone délimitée ; l'important enfin était le rapport entretenu par cette zone avec Erfurt. La zone elle-même était caractérisée par son centre, Waltersleben, centre juridique et organisateur, et relais de l'autorité du Conseil. Ici n'était pas construit un espace, mais une tombée : d'un côté de la ligne on serait jugé par le tribunal du bailli d'Erfurt et selon les règlements du Conseil, de l'autre par les représentants de l'archevêque.

L'écriture était porteuse de la voix juridique et seigneuriale de la ville, ici au service de la manifestation de la frontière. Cette mise en scène était également matérialisée dans l'espace par des installations spécifiques, mises en place par la ville pour affirmer sa présence et son autorité. Le document faisait ainsi état d'éléments spécifiquement destinés à marquer le paysage et à le borner : « *es werden auch etliche grüben gesehen, ob steine da gestanden oder gesetzt werden sollen* », ou « *da ist das holtz mit etlichen steinen undt Leich Eichen vormücken* »[4]. Certaines pierres n'étaient pas

[1] *Beschreibung* : « Gangolf, notaire du bailli ».
[2] Le texte se termine d'ailleurs par l'indication que « *also ist der gantze fluch umbgang* » : « ainsi est tout le pourtour de la marche ».
[3] Lors de certaines processions un fil d'étoupe appelé « tour de ville » symbolise la protection. Jacques GELIS, « Procession enveloppante et fil de cire : une protection symbolique de l'espace urbain », in Odile REDON (dir.), *Savoirs des lieux. Géographies en histoire*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1996, p. 49-58. La protection n'est pas ici surnaturelle et céleste, mais juridique, urbaine, et civique, grâce aux lois du Conseil.
[4] *Beschreibung* : « on voit aussi quelques fosses, comme si des pierres avaient été placées là ou devaient y être placées » ; « là se trouve un bois marqué avec quelques pierres et les chênes malingres ».

distinguées particulièrement : « *da stehet wieder ein stein* », « *ein ander grossen stein* »[1]. D'autres étaient nommées : « *zu dem Stein, der kleine George genant* », « *ein andern stein, der grosse Georg genant* »[2].

D'autres pierres étaient explicitement désignées comme des limites : « *am Ende des holtzes stehet ein grosser farter raucher stein* », et surtout « *Von diesem kommen sie wieder auff ein Marckstein, der weyset mit einer seiten nach Erffurdt und mit der andern nach Bischleben* »[3]. Le village de Bischleben fut mis en gage à la ville par le duc Guillaume entre 1448 et 1482 : la limite était extrêmement complexe, mouvante et sans cesse modifiée, devenant à la fois périphérique et interne, constitutive d'un territoire séparé du reste et organisatrice de ce territoire.

La frontière était matérialisée explicitement et par des éléments qui n'existaient que pour la signifier ; et ce marquage organisé exprimait l'autorité urbaine. Ces pierres n'étaient pas explicitement marquées aux armes d'Erfurt ; on peut supposer que ce n'était pas le cas pour celle qui organisait le territoire interne de la ville. Pour les autres, rien ne permet de le déterminer ; on peut toutefois rappeler la présence des armes de la ville sur son enceinte et dans différents lieux de l'autorité urbaine, comme les forteresses ou la salle du Conseil[4]. Les pierres de limites portaient une part du sacré associé à la limite, sous forme de légendes plus ou moins christianisées[5]. Cette forte charge symbolique isolait une portion du territoire et la rattachait à l'autorité du Conseil de ville. Elle servait la fabrique d'une identité mais plus encore, parce que tournée vers l'extérieur, la reconnaissance de cette identité par les autres.

Défense de la frontière et illustration du pouvoir urbain

La frontière met en effet en relation toujours deux partenaires différents au moins, de part et d'autre de la ligne, pouvant la reconnaître comme la nier. La frontière est toujours le lieu d'un rapport de force, pouvant se résoudre en consensus ou en conflit. Dans le cas particulier d'Erfurt, objet urbain hybride dans l'Empire du XV^e^ siècle, et presque une curiosité, la frontière revêtait une importance extrême. La frontière,

---

[1] *Ibid.* : « là de nouveau se trouve une pierre », « une autre grosse pierre ».
[2] *Ibid.* : « à la pierre qui s'appelle Petit Georg », « une autre pierre, qui s'appelle le Grand Georg ». Le nom spécifique associé à ces deux pierres indique leur ancienneté et leur intégration au paysage et à l'espace populaire, marquant peut-être une ancienne limite ; il n'a pas été possible de l'expliciter.
[3] *Ibid.* : « au bout du bois se dresse une grande pierre déformée et [non traduisible] », « à partir de cela vous arrivez de nouveau à une pierre de bornage, qui indique d'un côté Erfurt et de l'autre Bischleben ».
[4] Fritz WIEGAND, *Das Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, *op. cit.*. Les armes de la ville encore visibles sur l'actuel bâtiment furent apposées en 1418.
[5] Jacques GELIS, « Les pierres de confins. Contribution à une anthropologie religieuse des limites », in *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 17-24.

séparation de deux autorités, rappelait aussi que si la ville *intra-muros* non libre était autonome dans les faits, le territoire *extra-muros* était gouverné librement par la ville, dans les faits et selon le droit, en indiquant là où commençait l'autorité de la ville. Interface, elle marquait les relations d'Erfurt avec les seigneurs voisins et sa place dans l'ensemble régional thuringien. Celui-ci était très fragmenté, morcelé entre les ducs de Saxe, les comtes de Schwartzbourg ou de Henneberg, les possessions mayençaises, pour ne citer que les principaux territoires[1]. Etudier la frontière et les phénomènes qui s'y rattachaient, c'est donc observer la capacité de la ville à maintenir cette frontière, à protéger l'intégrité du territoire et à défendre les populations, à exercer ses fonctions seigneuriales dans un espace concurrentiel. La frontière est une entrée permettant d'appréhender à la fois l'organisation spatiale du bassin thuringien, les modes de construction d'un territoire et la solidité de ce dernier.

La faible apparition de la frontière dans les sources erfurtoises ne reflète en rien son importance réelle dans les pratiques sociales et spatiales des habitants et du gouvernement municipal. Sa rareté tient sans doute au fait qu'il n'était pas nécessaire de la fixer systématiquement par écrit et que la division de l'espace reposait largement sur les pratiques et une connaissance consensuelles. Cependant la description de limites rédigée en 1435 montre aussi l'existence de divergences qui nécessitaient périodiquement l'établissement d'une ligne précise et négociée.

Ce processus de définition par le conflit se retrouve à d'autres occasions dans les sources erfurtoises, non plus par le tracé de la frontière, mais par les éléments de contestation et de résolution du conflit qui ont été conservés. On y trouve des traces du contrôle et de la réaffirmation de la frontière. On peut ainsi étudier la pratique de la frontière, son inscription dans l'espace réel des populations, et les modalités de définition d'un consensus frontalier.

Les archives d'Erfurt témoignent de nombreux conflits, pas toujours abondamment documentés. La propriété du Dabechweger Bach (ru de Dabechweg), par exemple, notamment source de désaccords plus ou moins vif entre les paysans sur place, et partant entre les autorités dont ils étaient sujets, à savoir Erfurt et les ducs de Saxe. Le cours d'eau serpentait en effet entre des localités sises dans le bailliage de Walschleben, notamment Andesleben et Gebesee, et une localité située côté saxon, Ringleben. Les

[1] Voir carte en annexe.

rencontres régulières n'y faisaient rien : le conflit ne s'éteignait que provisoirement pour repartir à intervalles réguliers[1].

Un premier type de conflit est illustré par les affrontements entre les villageois de Tiefengruben et de Berka (sous l'autorité des seigneurs de Witzeleben officiers et vassaux des ducs de Saxe[2]) dans les années 1470 et 1480, et entre ceux de Mühlberg et des villages autour de la Wachsenburg (en territoire saxon) en 1506-1507[3]. L'intérêt de ces dossiers est de donner une vision relativement complète des troubles : le premier rassemble des lettres envoyées par le Conseil et des lettres émanant des autres parties ; le second est un compte-rendu de l'affaire établi par un notaire erfurtois et retraçant les différentes étapes avec quelque précision.

Les deux affaires se déroulèrent suivant la même trame : l'usage disputé entre deux communautés d'une zone agricole, probablement un droit de pâture, entraina d'abord des attaques et dommages, et ce règlement infrajudiciaire échoua. Les habitants de Mühlberg refusèrent ainsi de céder une certaine prairie à ceux de Holzhausen et Hochhausen qui la revendiquaient. On en vint donc à une deuxième étape, judiciaire et légale. Les décisions seraient reconnues par les habitants mais la procédure ne suspendait pas l'appropriation de la prairie par les habitants de Mühlberg : « *dy kuppel weyde haben bis so lange, das sie das bewersten, wie recht ist* », affirmèrent-ils ainsi[4].

La cause du conflit entre Tiefengruben et Berka est moins claire mais une lettre de l'avoué envoyée le 11 juillet 1473 précisait que les personnes concernées étaient les « *hirten unde scheffer von bergka* », ce qui indique certainement le même type de querelle[5].

La mise en gage de possessions adverses ne suffit pas et les attaques en manière de représailles se multiplièrent. Ainsi les seigneurs de Witzeleben se plaignirent-ils à l'avoué de Tondorff, le 2 mai 1473, que « *dy mener von tyffen gruben unse mener von bergka gephandet haben* ». Ils écrivirent encore le 2 juillet 1473 au comte Charles que « *dy von*

[1] 1-0/A-IX-27, pièces n° 1 à 7 sur le conflit en 1489. Une autre série de documents concerne un conflit en 1593. Les trois localités se trouvent à quelques kilomètres au nord d'Erfurt.

[2] L'espace thuringien est organisé par juxtaposition d'autorités très nombreuses ayant des territoires parfois très petits, et par emboîtement puisque certains de ces territoires sont des fiefs, issus de territoires plus grands, créant une hiérarchie et des liens de dépendance et fidélité.

[3] 1-0/B-III, 24, Streitigkeiten zwischen der Gemeinde Tiefengruben und dem Erfurtischen Vogt zu Tonndorf und der herrn von Witzeleben zu Berka 1473-1589, dossier n°1, f. 1-7 et dossier n°6 ; 1-0/B-XI, dossier n°5, Akta betreffend Juridiktionsstreitigkeiten zwischen dem Amt Mühlberg und dem sächsischen Amt Ichterhausen (...) 1506-1585, f. 1-2^{v}.

[4] 1-0/B-XI, n°5, f. 1-2^{v} : ([nous] avons la prairie communale jusqu'à ce qu'ils estiment ce qui est bon selon le droit.

[5] Pasteurs et bergers de Berka ; 1-0/B-III, 24, n°1², f. 4. Les dates des deux documents ont été établies par un archiviste anonyme.

bercka dy unsern von Tieffengruben zcuschaden haben »[1]. Les attaques étaient réciproques et concernaient probablement autant les hommes que les biens ; il pouvait aussi s'agir de dommages causés aux espaces agricoles.

Lorsque la situation fut considérée comme intolérable, les communautés en appelèrent à leur autorité : on voit dans les documents l'implication des communautés villageoises qui se tournèrent vers leurs représentants afin d'écrire au bailli : « *dy von tieffen gruben geschrieben haben* »[2]. Ils envoyèrent également des délégations pour participer à la procédure : le compte-rendu du conflit de Mühlberg insiste sur la présence des « *heymburger und eldisten zu Mülbergk* » aux différentes étapes[3].

Dans un premier temps, le niveau local de l'autorité agissait : les *Heimbürger* étaient des représentants élus de la communauté villageoise, premier jalon de l'administration erfurtoise dans le territoire. Les représentants d'Erfurt et des seigneurs voisins dans les espaces concernés, à savoir le bailli de Tonndorf et le capitaine de Mühlberg pour Erfurt, de même que le capitaine de la Wachsenburg pour le duc de Saxe, intervenaient ensuite et tentaient de régler le conflit au nom des communautés qu'ils administraient et représentaient.

Les procédures qui nous occupent ici furent de durée inégale : là où le conflit de Mühlberg fut résolu assez vite, entre octobre 1506 et juillet 1507, les échanges autour de Tiefengruben durèrent de mai 1473 à octobre 1476, avec reprise en juin et juillet 1486.

Les troubles étaient donc récurrents ; le document de 1506 mentionne aussi pour Mühlberg d'anciens conflits vieux de deux ans[4]. Les règlements n'étaient donc pas une résolution définitive du conflit mais une adaptation.

La relative lenteur du premier conflit – comparativement au second et surtout aux nombreux autres dont on a conservé la trace dans la correspondance urbaine et qui disparaissent généralement après une ou deux évocations[5] – peut s'expliquer par différents facteurs : la nécessité pour les agents d'Erfurt d'en référer au Conseil, la

[1] « les hommes de Tiefengruben ont rançonnés nos hommes de Berka », et « ceux de Berka ont causé des dommages aux nôtres de Tiefengruben », 1-0/B-III, 24, n°1, f. 6, f. 3.
[2] « ceux de Tiefengruben ont écrit », lettre des seigneurs de Witzeleben à l'avoué de Tonndorf, 2 juillet 1473, et lettre du Conseil d'Erfurt au comte Charles (de Henneberg), 27 juin 1486 ; 1-0/B-III, 24, n°1, f. 3, et n°6.
[3] « les *Heimbürger* et les Anciens de Mühlberg », 1-0/B-XI, n°5, f. 1-2v.
[4] Les habitants de Mülhberg rappelèrent des événements qui s'étaient déroulés « *vor zwei jaren* », et qu'ils n'étaient pas disposés à oublier, 1-0/B-XI, n°5, f. 2.
[5] Ces conflits du même type ne font que de brèves apparitions dans les sources et semblent résolus en une ou deux lettres, environ un mois.

nécessité de se mettre d'accord sur une date d'assemblée, parfois lointaine[1], la multiplication des courriers.

Toutefois, les distances ne sont pas grandes et les difficultés de communication ne peuvent expliquer cet étirement du règlement. On constate aussi une certaine mauvaise volonté d'Erfurt : deux lettres des seigneurs de Witzleben restèrent d'abord sans réponse[2]. La ville semble donc avoir été en mesure de ne pas accéder à leur demande ; une façon pour elle de manifester et revendiquer sa place dans la hiérarchie régionale. Cependant les seigneurs de Witzeleben finirent par obtenir l'intervention directe d'un niveau supérieur d'autorité : le duc de Saxe, leur seigneur. Informé de la situation, il écrivit au bailli de Tonndorf le 9 octobre 1486, pour exiger la tenue d'une assemblée[3].

On voit bien ici que la définition juridique de la frontière devait se faire en commun, par la rencontre, dans une procédure orale où les représentants des parties concernées faisaient valoir leurs arguments. L'établissement et le contrôle de la frontière étaient délégués par la ville à ses représentants locaux, auxquels on pouvait adjoindre lors des assemblées des envoyés du Conseil[4]. Cette définition des limites se fondait sur les usages antérieurs : lors de la rencontre de 1507 le duc de Saxe demanda des preuves écrites et les habitants de Mühlberg firent valoir le droit. Le terme employé était bien « *Recht* » (et non « *Gewohnheit* », coutume, que l'on trouve ailleurs) ce qui incite à penser que la possession de la prairie avait déjà fait l'objet d'un règlement judiciaire, dont on n'a pas conservé les traces, mais qui était plus que la simple coutume et validait ainsi plus fermement leurs revendications[5]. La définition de la frontière était une procédure orale reposant sur la mémoire villageoise, qui pouvait s'appuyer tant sur le souvenir des précédents règlements que sur des documents. La procédure visait aussi à restaurer l'ordre public par le compromis : la frontière n'était pas figée et était susceptible d'adaptation et modification.

Les conflits étaient particulièrement importants dans les cas de Tiefengruben/Berka et de Mühlberg/Wachsenburg puisque l'objet du conflit, la limite d'un finage, était aussi porteur d'un sens politique et juridique. Tiefengruben comme Mühlberg étaient en effet à la marge du territoire erfurtois et au contact avec d'autres territoires[6]. Plus encore, cette situation en limite se doublait d'une situation de périphérie dans le territoire erfurtois, puisque les deux localités comptaient parmi les plus

[1] Le Conseil demanda d'ailleurs l'avancement d'une réunion prévue début juillet 1486 ; 1-0/B-III, 24, n°6, lettre du 3 juillet.
[2] Ces seigneurs s'en plaignent dans la lettre du 2 juillet 1473 à l'avoué de Tonndorf, 1-0/B-III, 24, n°1, f. 3.
[3] 1-0/B-III, 24, n°1, f. 7 : « *ein tag zcuenennen* » (fixer une assemblée judiciaire).
[4] 1-0/B-III, 24, n°6, lettre du Conseil au comte Charles, 22 juin 1486.
[5] 1-0/B-XI, n°5, f. 1v, « *dy kuppel weyde bis so lange haben, das sie das bewersten, wie recht ist* ».
[6] En l'occurrence, des portions du territoire saxon.

excentrées. Pour Mühlberg la situation était encore compliquée par une discontinuité vis-à-vis du centre, Erfurt[1]. C'était donc des lieux stratégiques dont la défense assurait l'intégrité du territoire ; des lieux vulnérables et soumis à des tensions centrifuges. L'usage de la prairie impliquait bien plus que des avantages agricoles : il s'agissait de la définition de ce qui était erfurtois ou non[2]. Ces deux conflits montrent la confusion des niveaux de frontières mais aussi la relative inadéquation de la frontière politique, par ignorance ou par suite de changement. Bien plus que des querelles pour des micro-frontières, ce sont des conflits pour préserver des frontières majeures[3] soutenant l'autorité de la ville.

On peut reconnaître ici des éléments liés à l'agencement spatial régional : le bassin thuringien était organisé selon plusieurs modèles difficiles à saisir sur la carte.

Le premier, et c'est sans doute le plus simple, était celui du découpage et des échelles de l'autorité, représentée dans le territoire par des niveaux successifs chargés d'appliquer ses ordonnances et sa juridiction : des baillis et officiers pour les unités les plus grandes, aux représentants villageois pour la cellule de base. Il existait une forte centralisation accompagnée d'une présence importante et étendue de la ville sur son territoire. Le deuxième est celui de l'emboîtement : des enclaves mais également des fiefs, qui compliquaient le modèle puisqu'ils étaient confiés à une autorité, mais toujours propriété éminente d'une autre, qui percevait des droits. Enfin, celui de l'enchevêtrement des territoires et des pratiques juridiques, fiscaux, agricoles, économiques, etc.[4]

Le territoire était est structuré par ces agencements multiples et non toujours confondus. Il y a une certaine distorsion entre l'espace juridique et l'espace réel des populations : le découpage juridique ne correspond pas aux usages. Le conflit naît donc aussi de cette inadéquation et de cette irréductibilité de l'espace vécu à l'espace juridique. Le découpage décrit par le document de 1435 était accompagné d'autres divisions de l'espace qui le rendent infiniment plus complexe à représenter graphiquement de façon globale et néanmoins lisible. L'organisation spatiale imposée par la ville n'empêchait pas une certaine autonomie spatiale villageoise. Les frontières étaient donc multiples et non toujours superposables. Dans cet espace, la juxtaposition des entités juridiques était un agencement parmi d'autres. Au sein de cet ensemble, la ville avait une certaine marge de

[1] Voir carte en annexe.

[2] Les mêmes pratiques et arbitrages se retrouvent dans les régions étudiées par Léonard Dauphant pour le Nord du royaume de France : Léonard DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières*, *op. cit.*

[3] Pierre TOUBERT, « Conclusions en forme de table ronde », in Jean-Michel POISSON (dir.), *Castrum*, 4, *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Roma-Madrid, EFR-Casá de Velásquez, 1992, p. 337.

[4] Ces multiples organisations de l'espace sont étudiées pour la France du Sud-Ouest par Florent HAUTEFEUILLE, « De l'espace juridique à l'espace réel : l'exemple de la châtellenie de Castelnau-Montratier (46) aux XIII[e] et XIV[e] siècles », in Benoît CURSENTE (dir.), *Habitats et territoires du Sud*, Paris, CTHS, 2004, p. 179-2001.

manœuvre face aux ducs de Saxe, à qui elle était en mesure de refuser une justice immédiate. Elle semble donc, dans la hiérarchie seigneuriale régionale, avoir occupé une place conséquente, de partenaire valable et reconnu – quelle que soit par ailleurs l'efficacité des décisions sur le long terme[1].

En outre la définition de l'espace erfurtois était aussi l'occasion de définir un « nous » erfurtois partagé sur le territoire urbain ; on constate ici la réalité du sentiment d'appartenance. Les villageois connaissaient les mécanismes judiciaires propres à les défendre et les utilisaient : ils se tournaient vers leur autorité et admettaient ainsi implicitement la reconnaître, la savoir apte à les soutenir, et faire eux-mêmes partie intégrante d'un ensemble souverain nommé Erfurt[2]. La défense des frontières permettait donc le développement et l'expression des appartenances, par le jeu de la définition de l'autre et de son exclusion de façon très concrète lors de la définition d'une limite et du partage de l'espace. La définition de l'espace de la ville dans sa région ne passait pas seulement par un processus normatif imposant une ligne, mais était également soutenu par l'appropriation de cette ligne, et par des pratiques révélatrices de l'efficacité urbaine.

Le conflit frontalier est donc un indicateur possible de la capacité d'Erfurt à faire reconnaître son autorité, bien que ville territoriale. Cette difficulté durait dans le temps : ainsi les conflits entre les sujets erfurtois du bailliage territorial de Mühlberg et les sujets saxons sous l'autorité de la Wachsenburg, étaient-ils récurrents. Une lettre de Guillaume de Saxe indique ainsi des difficultés en 1446, toujours à propos de l'usage d'une prairie[3].

Les conflits que je viens d'évoquer portaient sur une section de la frontière et résultaient, en partie au moins, de l'inadéquation des frontières politiques aux usages concrets. Mais la frontière n'était pas seulement objet de conflits précisément localisés : elle était parfois attaquée en totalité et en tant que telle, en tant que frontière d'une ville territoriale, par des actions qui obligeaient la ville à réaffirmer sa capacité seigneuriale.

On peut prendre l'exemple du conflit opposant entre 1448 et 1451 la ville à Lips von Herde et Wilhelm Meisenburg[4] qui nous est connu par une trentaine de lettre. Les deux hommes étaient très certainement membres de la petite chevalerie locale[5] et

[1] Les archives montrent la résurgence de ces conflits au XVI[e] siècle.
[2] Des cas semblables ont été analysés à l'échelle du royaume de France par Léonard DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières*, *op. cit.*
[3] 0-0/A-XXXI, n°1, lettre du 22 mai 1486.
[4] L'orthographe a été uniformisée et modernisée.
[5] Le père de Wilhelm est nommé « *Johannes Meisenburgk Ritter* » dans la lettre à la landgravine Anna de Hesse, 8 mai 1450, 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 75. La landgravine a servi d'intermédiaire entre la ville et Johannes, et la ville requiert à nouveau son intervention pour la libération de bourgeois erfurtois.

disposaient d'un certain nombre de valets et serviteurs, de chevaux, et probablement d'un équipement militaire, pour mener leurs raids.

La première lettre que l'on a conservée fait remonter l'affaire à 1448 ; il est malheureusement impossible de savoir exactement quand et pourquoi la guerre a commencé. L'état du volume du *Libri dominorum* est problématique : en effet les années 1438-1447 ont été perdues, les années restantes ne sont pas toutes complètes, certaines sont mêlées, et la mise en recueil, certainement postérieure à l'écriture des lettres, a parfois entraîné une confusion dans la datation (les années 1449, 1450 et 1451 se retrouvant ainsi mélangées)[1].

Il est toutefois possible de retrouver une chronologie par la datation interne des lettres qui, sans préciser l'année, donnent systématiquement le jour d'envoi : on peut ainsi tenter de restituer une certaine cohérence à l'ensemble.

Trois lettres concernant cette affaire ont été conservées pour 1448[2], et le conflit semble déjà ancien : les lettres ne donnent pas de détails sur les troubles et étaient destinées à fixer des assemblée judiciaires intéressant Lips et Wilhelm, plusieurs bourgeois d'Erfurt, la ville, et le duc de Saxe, ainsi que le burgrave de Kirchberg[3]. Les bourgeois impliqués, Hans von Moldungen, Curt Molsdorff, Hermann von Gerstal, Erhard von der Sachsen, appartenaient aux plus influentes familles de la ville[4].

Le conflit cependant ne fut pas résolu : on compte, pour les années 1449-1451, encore vingt-six autres lettres consacrées à ce conflit[5]. Sur les vingt-neuf lettres au total, seize étaient adressées au duc Guillaume de Saxe ; cinq au landgrave Louis de Hesse, une à Frédéric de Saxe, enfin une respectivement à Guillaume de Henneberg, à l'archevêque de Mayence Diether, à Henri de Schwartzbourg et à Wilhelm Meisenburg, Conrad von Honstein et Ludwig von Adeleuschen. Pour cette période, on a conservé soixante-trois lettres adressées à Guillaume de Saxe ; huit au landgrave de Hesse, onze à Frédéric de Saxe et à Henri de Schwartzbourg, huit à Guillaume de Henneberg, une à l'archevêque. L'affaire tint donc une part non négligeable dans la correspondance avec Guillaume de Saxe (un quart ; les autres motifs de correspondance sont plus épisodiques), et ce fut pour

[1] 1-1/XXI/1a-1a, tome 3. La prise en compte des dates des lettres (de l'Epiphanie f. 15' au 18 novembre f.132').et la comparaison avec d'autres années permettent de dire que 1450 semble conservée entièrement. C'est la seule année dans ce cas.

[2] Cette année est très incomplète dans les registres : seules dix-neuf lettres peuvent être datées avec certitude de 1448.

[3] Lettre du Conseil d'Erfurt au duc Guillaume de Saxe, sans date, 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 3. Le burgrave est un officier de l'administration territoriale du duc. Sa participation permet de localiser plus précisément les espaces du conflit.

[4] Les bourgeois sont nommés dans une lettre du Conseil d'Erfurt au duc Guillaume de Saxe, sans date, mais avant le 30 novembre, 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 7.

[5] Le conflit n'apparaît plus dans les lettres conservées pour les années 1452-1456 ; d'autres faides cependant sont évoquées.

cette période la seule occasion de contact avec l'archevêque de Mayence. Guillaume était alors landgrave de Thuringe[1] ; c'était son frère Frédéric II qui était duc-électeur de Saxe.

La ville correspondait avant tout dans l'espace régional plutôt qu'avec son seigneur – cela s'explique aussi parce que les lettres avaient souvent pour objet des conflits concernant le territoire de la ville, indépendant de l'archevêque[2]. En outre ce conflit modifia l'équilibre de la correspondance : si le duc de Saxe était un correspondant habituel de la ville, les landgraves de Hesse sont ici surreprésentés par rapport aux envois habituels[3]. Ce conflit semble donc particulièrement avoir été important, vif pour la ville, et avoir marqué ses relations avec les autres acteurs régionaux sur un territoire assez large.

En effet la géographie des correspondants reflète celle du conflit ; étaient concernés les seigneurs ayant autorité sur les parties impliquées et sur les lieux où le conflit s'étendait.

Lips von Herde et Wilhelm von Meisenburg étaient présentés comme relevant de la juridiction de Guillaume de Saxe, ce qui justifie sa prépondérance. Cependant le père de Wilhelm Meisenburg était visiblement établi ou possessionné dans les territoires hessois puisque les landgraves servaient d'intermédiaires entre lui et la ville. Les autres seigneurs contactés le furent lorsque les attaques se produisirent dans les territoires : ainsi le comte de Schwartzbourg à l'occasion d'une attaque partie d'Ilmenau, les seigneurs de Henneberg, ou même l'archevêque de Mayence qui fut contacté après l'attaque de pèlerins erfurtois sur la route de retour d'un sanctuaire situé dans l'Eichsfeld, en territoire mayençais – la route elle-même relevant du duc de Saxe. Le conflit se déroulait donc principalement à l'ouest et au sud de la ville, en rayonnant à partir de Mühlburg, d'où Lips von Herde et Wilhelm Meisenburg semblent être originaires. Or Mühlburg était situé dans le territoire erfurtois et constituait l'une des places fortes assurant la défense du territoire – relativement inefficace pour les voyageurs semble-t-il dans ce cas. On peut supposer que la proximité géographique, non doublée d'une appartenance juridique, était l'une des causes du conflit.

---

[1] C'est même le dernier landgrave de Thuringe : après sa mort sans fils, le titre fut associé à celui de duc de Saxe.

[2] L'autonomie de la ville est au plus haut autour de 1450, avant un reflux à partir de 1475 ; et dans la rivalité entre Mayence et la Saxe, la ville adopte une logique plus régionale que territoriale en se tournant plutôt vers le duc de Saxe que vers son seigneur. Voir Wilhelm von TETTAU, « Über das staatsrechtliche Verhältnis von Erfurt zum Erzstift Mainz », *Jahrbuch der Königlichen Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt*, 1, 1860, p. 1-140 ; Peter WILLICKS, « Die Konflikte zwischen Erfurt und dem Erzbischof von Mainz am Ende des 15. Jahrhunderts », in Ulman WEIB (dir.), *Erfurt 742-1992*, *op. cit*, p. 225-240.

[3] Aucune lettre au landgrave de Hesse n'est conservée pour 1448 ou 1449. En 1450, elles représentent environ 6% (diw-huit lettres) des lettres adressées aux nobles ; en 1451 cette part retomba à 3,8% (sept lettres). Les landgraves sont présents avec régularité dans la correspondance sans être pour autant à classer dans la catégorie des partenaires épistolaires assidus : le Conseil ne leur écrivait pas tous les ans, et souvent seulement deux ou trois lettres.

L'espace était en effet traversé de nombreuses intersections entre les différents ensembles spatiaux : les deux agresseurs étaient sous l'autorité de Guillaume de Saxe mais dans l'espace erfurtois, des routes sous l'autorité d'un seigneur traversaient des espaces placés sous l'autorité d'un autre, une même famille pouvait relever d'appartenances différentes. La limite claire indiquée par la *Beschreibung* n'était bien qu'*une* frontière, non exclusive, parmi d'autres ruptures sur la même étendue. La complexité tenait aussi à ce que la frontière n'était pas purement spatiale : elle était avant tout juridique et se manifestait dans les personnes : la ville réagissait à des attaques de son territoire, mais aussi à des attaques de son corps social en la personne de bourgeois dépouillés et/ou emprisonnés. La frontière territoriale était contestée, mais aussi la frontière civique[1].

Il n'est pas sûr, bien que le terme soit employé, que le conflit ait véritablement été une faide, ou l'ait toujours été : les attaques étaient présentées par la ville « *weder ere gote unde recht* », comme s'il n'y avait pas eu de déclaration de faide[2]. On était donc hors du cadre juridique établi, soit que les attaquants n'y eussent pas trouvé leur compte, soit qu'il ne s'agît pas du moyen ultime de régler un conflit, mais avant tout d'attaques visant des richesses et visant également à affaiblir la ville – économiquement, démographiquement, mais aussi juridiquement. En effet, les lettres révèlent que c'était bien l'autorité urbaine qui était contestée : agressé dans ses territoires, le Conseil devait demander aide et justice de la part des autres seigneurs. Il le faisait cependant non en position de solliciteur inférieur, mais comme un partenaire égal lié par des traités d'obligation et d'assistance réciproques. Ainsi, dans une lettre à Louis de Hesse, les conseillers rappellent que ce dernier doit intervenir à leur côté « *nach inhalde der vorschribunge unde vortracht* »[3].

Dans un système où, selon Elsbet Orth[4], la résolution du conflit dépendait largement du *fair-play* et de la disposition au compromis des deux parties, il semble bien que la ville ait été en position de faiblesse : les lettres répétées indiquent l'absence de mesures du duc envers ses sujets, la lenteur de la décision d'une assemblée judiciaire, et

---

[1] Ce point sera développé au chapitre 7.

[2] Par exemple dans les lettres envoyées à Anna de Saxe le 27 avril 1450, à Anna de Hesse, le 8 mai 1450 et à Catherine de Henneberg en juillet 1450, 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 64, 75 et 118v. Les deux hommes sont qualifiés de « *vihend* » (ennemis) dans plusieurs lettres ; le 21 mars les conseillers demande l'aide de Guillaume pour que la paix puisse être préservée, ce qui indique qu'il existait une situation de guerre (« *das er [Lips] furder Reyne fridde mit uns gelid[e]n konne* »), 1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 68. Les conseillers soulignent également, dans une lettre à l'archevêque de Mayence du 7 juin 1450, que les attaques ont lieu alors qu'ils ne doivent rien aux assaillants, qui ne peuvent ainsi prétendre agir en légitimes représailles : « *nicht schuldig nich phlichtig* », 1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 81.

[3] « d'après la teneur des ordonnances et traités », 1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 84. Non datée, la lettre fut probablement écrite entre le 20 et le 24 juin d'après les dates de la lettre précédente et de la suivante.

[4] Elsbet ORTH, *Die Fehden der Reichsstadt Frankfurt am Main im Spätmittelalter. Fehderecht und Fehdepraxis im 14. und 15. Jahrhundert*, Wiesbaden, Steiner, 1973, p. 177.

la difficulté à y obtenir justice, ou à faire ensuite respecter les décisions. La faide persista au long des années 1448-1451 et la ville semble donc ici avoir été mise en échec dans sa capacité à imposer une frontière et à assurer sécurité et intégrité du territoire : elle fut soumise à des intrusions répétées et ses bourgeois furent attaqués malgré le conduit. On a d'autres faides et conflits, plus brefs et plus facilement résolus.

Les causes du conflit restent, certes, obscures, en raison de l'état de la documentation. Il est possible que Lips von Herde et Wilhelm Meisenburg aient d'abord attaqué la ville pour obtenir justice ou réparation, ou par convoitise à la vue des richesses de la ville et des bourgeois marchands. Cependant, la résolution du conflit indique que c'était plus que du brigandage qui se jouait ici. Peut-être pas au niveau de Lips von Herde et Wilhelm Meisenburg, mais Guillaume de Saxe utilisa probablement le conflit pour consolider sa propre position et surtout affaiblir celle de la ville, en la laissant soumise à l'insécurité, mauvaise pour le commerce. Ce faisant, il déniait aussi sa capacité seigneuriale à imposer une juridiction et une autorité dans certains espaces, et à prendre part au jeu des assemblées judiciaires et du consensus. Les *Raubritter* n'étaient donc pas seulement des nobles incontrôlables, pillards et assassins, mais entraient dans un ensemble de pratiques spatiales concurrentielles qui dépassaient de loin les brigands et leurs victimes, pour mettre en jeu au contraire leurs autorités respectives[1]. Le conflit était un conflit entre seigneurs, et ici entre deux natures seigneuriales : un prince et une ville.

Le conflit révélait donc un processus d'affaiblissement de la frontière de la ville : la défense de l'intégrité territoriale était mal assurée et des assaillants pouvaient pénétrer dans ses territoires. Plus encore, la ville éprouvait des difficultés à obtenir justice et se heurtait au refus de reconnaître sa juridiction et à des tentatives pour affaiblir le lien avec son territoire. La frontière semble instable, fragile, sans cesse en question et à défendre. La difficulté tenait aussi à ce qu'elle n'était pas seulement une ligne matérielle mais qu'il s'agissait aussi de la délimitation des appartenances, et non seulement limites spatiales[2]. C'était une frontière sociale autant que juridique.

Sans aller jusqu'à parler d'incapacité de la ville à se défendre, on peut noter toutefois, pour le milieu du XV^e^ siècle, une certaine faiblesse pour préserver la construction spatiale de la ville, mise en difficulté par la noblesse régionale. Les frontières

[1] Sur les nobles-brigands, voir par exemple Kurt ANDERMANN, « Raubritter – Raubfürsten – Raubbürger ? Zur Kritik eines untauglichen Begriffs », in *ID.* (dir.), *« Raubritter » oder « Rechtschaffene vom Adel » ? Aspekte von Politik, Friede und Recht im Spätmittelalter*, Sigmaringen, Thorbecke, 1997, p. 9-29, et Hillary ZMORA, *State and nobility in early modern Germany. The knightly feud in Franconia 1440-1567*, Cambridge, University Press, 1997, p. 53-62.

[2] Sur les implications spatiales de conflits, voir Guy P. MARCHAL, « 'Von der Stadt' und bis ins 'Pfefferland'. Städtische Raum- und Grenzvorstellungen in Urfehden und Verbannungsteilen oberrheinischer und schweizerischer Städte », in *ID.*, *Grenze und Raumvorstellungen...*, *op.cit.*, p. 225-263.

étaient poreuses et non toujours clairement reconnues – en tous cas pas dissuasives. Le contexte plus général renforçait cette difficulté : on est ici en plein pendant la Guerre des frères de Saxe qui opposa entre 1446 et 1451 les frères Guillaume et Frédéric de Saxe, à propos de la répartition des territoires wettins. Ce contexte troublé ne pouvait qu'augmenter l'insécurité générale et les attaques plus ou moins sporadiques de petits nobles cherchant à profiter de la guerre dans la région ; par ailleurs le duc Guillaume, y trouvait aussi son compte en affaiblissant une ville puissante et en l'empêchant de soutenir trop activement son frère ennemi.

On doit également rappeler que les documents étudiés ici émanaient tous de la chancellerie d'Erfurt et ne reflétaient que la vision de la ville : se poser en victime faisait aussi partie du jeu judiciaire. La documentation partielle ne permet en outre pas de retracer clairement et totalement le conflit[1]. On peut noter cependant que la correspondance ne faisait jamais allusion à des dommages commis par les bourgeois d'Erfurt, même en défense ; il semble donc qu'il y ait consensus entre les deux parties au moins sur ce point : les bourgeois n'étaient pas accusés et les premiers coupables étaient les dépendants du duc. On peut cependant interroger l'absence de réaction armée de la ville et de ses bourgeois : était-ce une volonté de rester dans le domaine du droit, ou la conséquence de l'impuissance militaire de la ville ? Plus que le manque de moyens – la ville disposait après tout de forteresses, d'armes et d'une milice bourgeoise – cela peut traduire la crainte des suites d'une action militaire. Cela traduit néanmoins une évolution : Erfurt avait pris part à de nombreux affrontements contre des seigneurs au cours du XIII[e] siècle notamment[2].

La frontière est donc un observatoire de l'expression de la ville et de son autorité. Dans le cas d'Erfurt, elle est aussi un aspect original de la ville qui, justement, parvient à posséder cette frontière sans avoir l'assise juridique d'une ville libre. Interroger la limite permet donc de situer la ville dans l'espace régional, parmi les autres acteurs, et de voir son évolution.

Mais le territoire urbain bien délimité n'était pas la seule forme d'espace continu autour de la ville. Le territoire commandé par Erfurt était aussi économique, marqué par la circulation et organisé par des routes qui, on le voit dans les attaques de

[1] Malheureusement les sources juridiques conservées à Erfurt ne concernent pas cette période, où sont produites à l'échelle des avoueries. Il est cependant possible que les procédures orales des assemblées judiciaires aient donné lieu à la rédaction de procès-verbaux et de traités (en cas de résolution), à l'image de ce qui est conservé dans les archives francfortoises. Voir Elsbet ORTH, *Die Fehden der Reichsstadt Frankfurt am Main...*, *op.cit.*, p.10-26.

[2] La ville fut notamment longuement opposée à Apel Vitzthum à la fin des années 1440 et au début des années 1450. Hartung Cammermeister consacra un long développement à la faide ; il rapport aussi un chant de victoire des Erfurtois à la fin du conflit. Cammermeister, p. 113-126.

bourgeois, construisaient l'espace et étaient soumis à la contestation. Les routes formaient l'ossature du territoire erfurtois tout autant qu'elles étaient la scène où se jouaient les contestations de ce territoire. Elles étaient une frontière, au double sens ici de limite et de front pionnier, car elles étaient aussi les espaces par lesquels la ville pouvait envoyer des messagers hors d'elle-même, ou par lesquels les opposants à la ville tentaient de la pénétrer. Le contrôle des routes était donc un enjeu crucial pour la cohésion du territoire et le maintient de l'autorité de la ville. Ce contrôle ne se limitait pas à assurer la sécurité des voyageurs : la maîtrise des routes consistait aussi à les hiérarchiser et à distinguer les espaces qu'elles desservaient. A partir du contrôle des déplacements et des flux, à partir aussi de la distinction entre ces déplacements, la ville pouvait produire de la continuité autour d'elle et s'y insérer.

II – Un territoire mouvant et en expansion : la fabrique d'un espace radial et strié

Le territoire dont disposait la ville n'était pas que le plat pays qu'elle contrôlait, mais aussi l'espace produit par d'autres activités urbaines, en particulier sur les routes. Cet espace n'était pas que du domaine du pratique : il donnait également lieu à une pensée organisatrice et normative.

Le contrôle des routes et de leur sécurité était assuré par la pratique du conduit, ou escorte armée, fournie par celui qui détenait l'autorité sur une route ou une portion de route, en échange du versement d'une taxe. D'abord droit royal, le droit de conduit fut accordé aux princes en 1231. Le conduit participa dès lors de l'exercice et de la définition de leur autorité[1]. Le contrôle sur l'espace provenait du contrôle des routes et de la protection, mais aussi du contrôle des hommes et des marchandises qui y circulaient. Les princes étaient en effet libres de refuser leur conduit ou de moduler les taxes prélevées en fonction de ce qui circulait. La façon dont le Conseil accordait ou refusait le conduit, son intégration dans une pratique politique et une domination territoriale, seront étudiées dans un chapitre ultérieur. Moins que les discours sur le conduit ou son important pour la diplomatie, la communication ou les rapports de pouvoir, ce sont ici les implications directement spatiales du conduit et de son fonctionnement qui m'intéressent.

1 – Le conduit à Erfurt

[1] Cet aspect sera étudié au chapitre suivant.

Erfurt exerçait un conduit sur certaines routes et, bien évidemment, à l'intérieur de son territoire. La *Concordata Gerhardi* précisait en 1289 que les bourgeois d'Erfurt avaient le conduit aux côtés des officiers laïcs de l'archevêque, et que les officiers ecclésiastiques ne pouvaient aller contre ce conduit[1]. Cela manifestait la puissance seigneuriale de la ville hors de l'orbite archiépiscopale. C'était aussi, à chaque escorte, la possibilité de montrer la puissance militaire de la ville dans l'escorte qui était déployée. C'était également une source d'enrichissement. Enfin, c'était l'occasion de parcourir l'espace erfurtois, de l'arpenter et d'y faire circuler les armes de la ville que portaient les soldats sur leurs boucliers et leurs livrées. Le conduit était donc au croisement de tous les éléments participant de l'autorité : la perception de droit, le contrôle du sol, le contrôle des hommes, la défense armée de la paix territoriale et la démonstration publique de la force et de l'identité visuelle erfurtoise. La circulation de ces escortes, le passage en tous lieux des hommes et des armes d'Erfurt assuraient aussi la cohésion d'un espace autour de l'autorité et rappelaient la présence de la ville au sein de l'espace régional.

L'exercice du conduit définissait l'espace erfurtois selon des logiques tant inclusives qu'exclusives : certains étaient autorisés à entrer et étaient dès lors protégés, d'autres ne l'étaient pas. Cela apparaît dans la correspondance de la ville : les registres de correspondance contiennent des lettres par lesquelles la ville accordait ou refusait son conduit. Cependant, ce n'est pas ce conduit qui sera examiné ici, mais l'escorte associée à une perception fiscale qui était fournie aux marchands sur les routes.

Conduit et douane

Le conduit n'était pas exclusif d'un autre système, celui de l'archevêque qui percevait des droits de douane sur une large partie des produits échangés lors des marchés erfurtois[2]. Réglementé depuis au moins 1157[3], la douane mayençaise était l'un des éléments qui continuaient de marquer la souveraineté de l'archevêque en ville, par sa fiscalité et l'autorité qu'il exerçait sur les marchés. Percepteur des taxes, l'archevêque était aussi détenteur de la juridiction sur les fraudeurs et contrevenants. Cette autorité concernait la ville en ses murailles ainsi que quelques villages adjacents servant à

[1] Alfred KIRCHHOFF (éd.), *Die ältesten Weisthümer der Stadt Erfurt*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, p. 1-30, ici p. 27 : « *Swen die burgere unde die rihtere mit einander zu Erforte geleidin, den in suln die geistlichen rihter an nihte bekummert zu deme male* » [Si les bourgeois et les juges [laïcs] d'Erfurt ont le conduit ensemble, donc les juges ecclésiastiques ne doivent pas les attaquer, en rien].

[2] Un petit ouvrage étudie en détail le fonctionnement de la douane archiépiscopale : Kurt WILDENHAYN, *Kurmainzische Zölle und zollähnlich Abgaben in der Stadt Erfurt*, Erfurt, Soltzenberg, 1955 (Beiträge zur Geschichte der Stadt Erfurt, 2).

[3] Acte de l'archevêque Arnold, UB I, n°42, p. 17.

l'approvisionnement de la cour archiépiscopale, les *Küchendörfer*, qui relevèrent de l'archevêque tout au long du Moyen Age : le Brühl au sud de la ville, au sud-est Windischholzhausen (*windischen Gehofen*)[1] et au nord le cimetière juif (*jüdische Graben*) entre les portes de Saint-André et de Saint-Maurice.

En étaient exemptés, depuis la *Concordata Gerhardi* de 1289[2], les habitants de certains villages, les moines du couvent d'Ichtershausen, les officiers de l'archevêque, des comtes de Gleichen, avoués de la ville, et ceux du vidame, les bourgeois de la ville, les clercs, les chevaliers et les domestiques des bourgeois quand l'achat était pour leur consommation personnelle, les commerçants résidant hors de la Thuringe qui s'arrêtaient à Erfurt et écoulaient tout leur stock[3]. La perception des taxes douanières et l'autorité sur le marché étaient des enjeux lors des luttes entre la ville et l'archevêque. Le Conseil parvint à obtenir la concession de ces droits en 1291 pour onze ans, puis l'acheta en 1294 pour trois années supplémentaires[4]. Il ne reste ensuite aucun document sur la transmission de ces droits, ce qui conduit Erich Wiemann à affirmer qu'il s'agit dès le début du XIV[e] siècle d'une compétence totalement consulaire[5]. L'absence de documents ne constitue certes pas une preuve définitive ; et si les percepteurs de la douane sont ensuite des agents erfurtois et non mayençais, c'est parce que l'archevêque avait affermé la douane[6].

Les taxes étaient perçues par des officiers qui n'étaient pas des agents archiépiscopaux, mais cette délégation n'était pas pensée comme définitive par l'archevêque, comme on peut le lire dans la *Concordata Adolfi* de 1468 qui régla les conflits ayant ressurgis entre le seigneur et sa ville à propos, entre autre, de ces droits fiscaux[7]. Le Conseil s'engagea alors à ne pas modifier le fonctionnement de la douane, tant que l'archevêque n'abuserait pas de ses pouvoirs, ce que l'archevêque s'engagea à respecter[8]. Par ailleurs, les villages du territoire erfurtois étaient exemptés du paiement de la taxe, certains contre le paiement d'une taxe en nature à la cour de l'archevêque à Erfurt. Ces exemptions ne furent pas remises en cause en 1483 lorsque la ville signa avec son archevêque le traité d'Amorbach reconnaissant la défaite des Erfurtois[9].

---

[1] Aujourd'hui intégré à la ville.
[2] Alfred KIRCHHOFF (éd.), *Die ältesten Weisthümer der Stadt Erfurt*, *op. cit.*, p. 1-30, ici p. 23-26.
[3] Ces commerçants devaient toutefois payer une petite taxe compensatoire à leur arrivée, et l'ensemble de la douane s'ils repartaient avec des marchandises.
[4] UB I, n° 416 et 436, p. 282-283 et 297-298.
[5] Erich WIEMANN, « Beiträge zur Erfurter Ratsverwaltung des Mittelalter », 1re partie, *MVGAE*, 51, 1937, p. 37-152 et 2e partie, *MVGAE*, 52, 1938, p. 1-104.
[6] Kurt WILDENHAYN, *Kurmainzische Zölle und zollähnliche Abgaben in der Stadt Erfurt*, *op. cit.*
[7] 0-0/A-6, n°7, f. 4v et 5.
[8] Kurt WILDENHAYN, *Kurmainzische Zölle und zollähnliche Abgaben in der Stadt Erfurt*, *op. cit.*, p. 27.
[9] *Ibid.*, p. 36-37.

Au milieu du XV^e^ siècle, les taxes douanières étaient donc encore l'objet de luttes entre l'archevêque et le Conseil, luttes qui ne sont renseignées que par les documents qui les réglèrent provisoirement en 1468, puis 1483 et vers 1500. Le fonctionnement douanier de cette époque est donc essentiellement connu par conjectures et d'après les derniers règlements antérieurs conservés, produits près de 150 ans auparavant. Mais il apparaît néanmoins que le système de perception douanière organisait un espace erfurtois par le jeu des limites et des exemptions et par la définition d'une différence entre le local et l'étranger, soumis à la taxation. Cependant, là où le droit de douane était simplement concédé par l'archevêque et concernait avant tout l'espace *intra-muros* qui abritait les marchés et recevait les marchandises, le conduit construisait un espace bien plus large puisqu'il s'appliquait aux routes menant à l'espace *intra-muros* et permettait donc à la ville de sortir d'elle-même. De plus, quand la douane et le contrôle du marché n'étaient que concédés, moyennant finances, le conduit était exercé de plein droit par la ville en tant que seigneur régional.

La *Geleitstafel* de 1441

Enfin, Erfurt était aussi intégré dans le système de protection et de conduit du duc de Saxe, donc les territoires étaient pour une bonne part au contact de la ville. En effet, les Wettin avaient obtenu en 1264 la majeure partie du landgraviat de Thuringe, possédaient également un certain nombre de villes et villages autour d'Erfurt, et étaient les plus importants seigneurs dans le bassin thuringien. A ce titre ils protégeaient une grande partie des routes qui traversaient la région.

Le conduit saxon était organisé au moyen de villes-étapes qui marquaient l'entrée ou la sortie dans l'espace dominé ou la rencontre de différentes routes. Erfurt, bien qu'extérieure au territoire wettin, était l'une de ces villes et des agents du duc y exerçaient son conduit. Cet office était aussi un point de rencontre entre l'administration ducale et les familles présentes au Conseil : en effet, les officiers du conduit thuringien puis saxon furent souvent des bourgeois d'Erfurt issus des familles les plus importantes de la ville.

L'exemple le plus frappant est Hartung Cammermeister, qui fut membre du Conseil de 1442 à sa mort en 1467, *Ratsmeister* en 1447, 1452, 1456, 1461 et 1465, et qui parallèlement fut l'officier chargé du conduit du landgrave de Thuringe au moins depuis 1431, sans doute même dès avant 1427, et jusqu'en 1441[1]. Il paya pour cela 150 marcs de bon argent et une rente annuelle de 500 florins rhénans, ce qui indique

[1] Cammermeister, p. iii et ix. Il obtint également le conduit de Buttelstedt en 1435 contre une rente annuelle de 150 florins rhénans. Buttelstedt se trouve au nord-est d'Erfurt, en territoire saxon, sur la *Hohe Strasse*.

également sa très grande richesse – et ce fut une opération rentable : les recettes du conduit s'élevaient autour de 1440 à plus de 600 florins rhénans[1]. Il n'y avait pas concurrence des fonctions : Hartung Cammermesiter quitta le service du landgrave avant d'entrer au Conseil : par ailleurs on peut souligner que le conduit était à la convergence des intérêts de la ville et du landgrave, qui avaient tout à gagner à la sécurité des routes et à la facilité des déplacements marchands. En outre, les intérêts des bourgeois étaient aussi servis par l'un des leurs : Hartung Cammermeister n'augmenta jamais les taxes perçues.

Hartung Cammermeister, par ailleurs homme soucieux du bon ordre de l'administration[2], était ainsi devenu un professionnel du conduit. En tant que tel, il était un officier de l'administration landgraviale, chargé aussi de l'application du droit du conduit en collaboration avec les autres agents du conduit, établis dans les autres étapes du réseau. Il contrôlait le passage des voyageurs et marchands, vérifiait qu'ils payaient la taxe due et collectait cette dernière. Il exerçait aussi une juridiction spécifique, puisqu'il pouvait punir ceux qui tentaient de se soustraire au conduit ou qui le brisait ; il était également chargé d'ensevelir ceux qui mourraient sur les routes. Enfin, il pouvait disposer, au profit du landgrave, des objets perdus sur les routes[3]. Il avait sous ses ordres un certain nombre de valets afin de remplir ces diverses missions.

A la mort de Frédéric IV en 1440, sans héritier mâle, le landgraviat passa à ses neveux Frédéric II et Guillaume III de Saxe[4]. Les deux frères possédaient donc un territoire très vaste, et surtout largement continu, en Allemagne centrale ; la puissance wettine était considérable, mais les princes manquaient d'argent. Les recettes thuringiennes étaient trop faibles, et la politique ambitieuse de renforcement de la puissance familiale, notamment avec l'élection de Sigismond de Saxe à l'évêché de Wurtzbourg, était coûteuse. Les princes de Saxe exigèrent des sommes plus élevées du conduit. Hartung Cammermeister ne les obtint pas et quitta son office en 1441.

Juste après ce retrait, il finalisa un document remarquable qui permet de reconstituer un espace construit autour d'Erfurt par l'autorité du duc mais aussi par les activités dépendant de la ville. On peut y lire les variations dans le degré de contrôle sur l'espace, les dilations ou les rétractations de cet espace ; la forme comme la densité de cet espace organisé autour de la ville y sont présentées par le biais des activités commerciales et des prélèvements saxons.

---

[1] Cammermeister, p. x. Le conduit erfurtois était le plus rentable des conduits thuringiens.
[2] Il fit également reprendre et mettre par écrit les statuts de la ville en 1452, voir chapitre 1.
[3] Cammermeister, p. x.
[4] Ce dernier conserva le titre jusqu'à sa mort en 1482, lorsqu'il le transmit à son tour à ses neveux et que le landgraviat fut intégré au duché de Saxe.

Ce document est un tableau du conduit (« *geleytstaffel* »)[1], mis par écrit en 1441 par Hartung Cammermeister. L'original est certainement perdu. Il n'apparaît pas dans les catalogues des Archives et je ne l'ai pas trouvé dans les registres que j'ai consultés. Il en existe cependant une copie au moins, qui se trouve dans un registre peut-être compilé à partir du XVI[e] siècle, qui comprend des documents liés à l'administration urbaine et à l'exercice de l'autorité du Conseil. On peut y lire des statuts urbains et des privilèges ainsi que des ordonnances plus précises comme celles concernant l'eau ou la frappe des monnaies. On y trouve également un bref échange de lettres avec le duc de Saxe à propos des patriciens en fuite lors de la révolte de 1509. Le registre fut visiblement construit à l'usage des gouvernants : il possède un sommaire, portant deux écritures, ce qui indique peut-être la continuation du travail de copie tout au long de la période moderne[2]. Il a également été folioté dès la copie en chiffres romains, puis arabes à partir du feuillet 173. Le sommaire est exclu de la numérotation. Cette foliotation initiale fut doublée d'une autre, en chiffres arabes uniquement, qui est décalée puisqu'elle inclut les pages du sommaire, et est probablement le fait d'un archiviste du XIX[e] ou du XX[e] siècle.

Le document, sans doute établi d'abord à la demande des princes Wettin, récapitule les privilèges en vigueur en Thuringe, garantit le respect des vieilles coutumes. Il sert donc la puissance seigneuriale. Mais il est aussi grandement utile à la ville d'Erfurt : la mise par écrit des taxes garantit qu'elles ne seront pas élevées ; plus encore, les stations du conduit étaient mentionnées et le nouveau landgrave de Thuringe ne pouvait les multiplier pour augmenter la présence des agents saxons. L'importance de la ville enfin apparaissait clairement dans le document et l'écrit pouvait garantir que cette importance serait perpétuée. Le tableau du conduit servait autant la fiscalité wettine que le commerce erfurtois. Hartung Cammermeister entra au Conseil à peine avait-il quitté le service des princes : on voit bien qu'il ne pouvait certes pas contrevenir au bien commun civique et que sa *Geleitstafel* était aussi rédigée dans l'optique de servir la ville[3].

Le tableau du conduit est composé de trois parties : dans la première sont énumérées les exemptions, qui tenaient à des lieux d'origine ainsi qu'à des types de produits, puis sont précisées les méthodes de comptage et les tarifs (clxvi[v]/179[v]-clxix/182).

---

[1] « *Ausschreibung des geleytstaffel zcu Erffurt bey der zceyt hartung Cammermeisters gleitman anno 1441* » (compilation du tableau du conduit par Hartung Cammermeister, alors homme du conduit, en 1441), 2-122/5 [désormais *Geleitstafel*], f. clxvi[v]/179[v]- clxxii[v]/185[v]. Le document est transcrit en annexe.

[2] De nombreuses copies de documents ont été réalisées à l'époque moderne, en particulier des copies des textes normatifs et des instruments de gouvernement. Une partie des documents concernant le gouvernement urbain, notamment les listes des conseillers, n'est connue que par le biais de ces copies modernes.

[3] La chronique d'Hartung Cammermeister montre bien son patriotisme erfurtois, lorsqu'il relate des conflits ou rapporte des chants de victoire. Voir en particulier les pages 123-126.

La deuxième, qui est aussi la plus longue (presque huit feuillets), est composée d'une suite de questions (« *Artikell* ») et réponses (« *Antwordt* »)[1] qui forment jurisprudence[2] : il s'agit d'un recueil de cas qui avaient posé problème aux hommes du conduit et des réponses apportées par Hartung Cammermeister en fonction du droit et de la coutume (« *Auszcihung und gebreche[n] sso im geleyte zcu Effurt mangelt darauff der geleytsman berichtung leget* »[3]). Enfin, le document s'achève sur un bref rappel des routes qui partaient d'Erfurt, ou plus exactement des destinations desservies par chacune des portes de la ville : « *Volget vorzcichunge der knechte in die thore* »[4].

L'auteur ambitionnait ainsi de clarifier et d'unifier les pratiques des différents agents aux différentes portes de la ville – ou plutôt aux différents postes du conduit. A l'extérieur de ces portes et hors du territoire urbain cessait l'autorité des agents de l'ordre et des douanes d'Erfurt, qui passaient le relais aux agents saxons du conduit qui escortaient les voyageurs sur les routes. Cela donnait lieu à une perception fiscale qui devait être normée. Le tableau du conduit permettait aussi d'articuler les différentes autorités qui se rejoignaient à Erfurt : celle du duc de Saxe, celle de l'archevêque et celle du Conseil. Par ailleurs, le tableau du conduit montre un autre aspect du bassin thuringien : son organisation selon des logiques commerciales, ici autour d'Erfurt. Bien que ce conduit ne soit pas exercé et contrôlé par le Conseil, il dessine une autre forme du territoire erfurtois par la présence de fluxs commandés par la ville.

2 – « Ein fruchtbarer Bethlehem »

« *Ein fruchtbarer Bethlehem* », c'est ainsi que Luther évoquait Erfurt, se remémorant ses années d'étudiant à l'Université d'Erfurt et sa conversion après un violent orage[5]. Fertile, la ville le fut pour son esprit et son âme ; mais la métaphore rappelait aussi la richesse du sol sur les rives de la Gera et dans les campagnes alentours. La phrase attribuée au théologien insistait sur la nécessité physique qu'une ville se trouvât là : « *da muss eine Stadt stehen* ». Luther condamnait en même temps la cupidité et la fainéantise

[1] La première réponse est introduite par « *Anthwordt und berichtunge* » (réponse et rapport), *Geleitstafel*, f. clxix/182.
[2] Le conduit est fait « *nach horen sagen und nach lauffen und gewonheit* » (d'après l'ouïr et le dire et d'après l'usage et la coutume) et non « *nach dess alten gesetzt* » (d'après l'ancienne loi), *Geleitstafel*, f. clvi^{v}/179^{v}. L'écrit joue ici un rôle fixateur, comme dans les archives de la chancellerie, permettait de retenir l'instantanéité de l'oral et de transmettre sans altération un savoir partagé mais implicite.
[3] « Manquements et défauts du conduit d'Erfurt et rapports de l'homme du conduit à leur propos », *Geleitstafel*, f. clxix/182-clxxii^{v}/185^{v}.
[4] « Suivent les présentations des valets aux portes », *Geleitstafel*, f. clxxii^{v}/185^{v}.
[5] Martin LUTHER, *Tischreden*, Weimar, Böhlau, 1967², propos n°2871b.

des paysans qui ne savaient plus que profiter de la terre et de ses richesses, pour en tirer de l'argent, plutôt que de continuer à travailler le sol : « *wo aber gnug ist, da mäst man sich, wie die Säur, und bauet nicht* »[1]. Au-delà de la critique morale, on lit bien dans ces lignes la fertilité d'un sol lourd, riche, et propice à l'agriculture et donc au commerce du surplus.

Le conduit était étroitement lié à l'activité économique et commerciale polarisée par la ville. Cette polarisation ville-campagne est généralement celle que l'on étudie pour observer les rapports entre la ville et le pays alentour, sous son autorité – le plat pays – ou non. La ville est ainsi observée par les historiens comme un centre organisateur d'une périphérie agricole dont les activités se font au bénéfice de la ville.

C'est ainsi que la ville est pensée comme un centre, celui d'un organisme politique et économique constitué avec le plat pays. La ville apparaît comme le centre organisateur de cet espace, exerçant une force centripète sur les activités et les flux d'hommes et les échanges liées aux productions agricoles. L'ensemble ville-campagne est depuis longtemps analysé en terme de relations centre-périphérie, couple qui permet d'analyser les liens entre la ville et sa campagne. Cette dernière est en effet polarisée par la ville, soit économiquement par les circulations de marchandises et l'organisation des échanges par le marché urbain, soit également politiquement lorsque la campagne est sous la domination du Conseil de ville[2].

La ville d'Erfurt tira elle aussi largement partie de son *Gebiet* en organisant la production agricole pour assurer son approvisionnement mais aussi pour mener un

---

[1] *Ibid.* : « *Erphordia est in optimo situ ; do muss eine Stadt stehen, wan gleich die wegbrennete. Aber es ist auch darinn nicht mehr dan sin stal woller few, die sich dorein nicht schicken konnen. Wan Neumburg do stünde, so sollte das gantze landt untter sich reissen. Aber wo böse narung ist, do mesten sie sich wie die schweyne und bauen gar nichtes* », p. 44, et « *Von Erfurt. Erfurt liegt am besten Orte, ist eine Schmalsgrube ; da muss eine Stadt stehen, wenn sie gleich wegbrennte. Wenn Nürnberg da stünde, sie sollte das ganze Land unter sich reissen. Denn wo böse Nahrung ist, sa sint witzige Leute, die müssens suchen ; wo aber gnug ist, da mäst man sich, wie die Säur, und bauet nicht. Erfurt ist ein sehr fruchtbar Bethlehem gewest ; aber man hat mit dem Weiden die Aecker also verderbt, dass der Segen nun iu ein Fluch gerathen ist. Die Thaler thun den Baurn zu wol. Gott wird ihnen Thaler geben, und das liebe Korn nehmen, alsdenn wird Hunger und Theurung folgen.* », p. 45. La traduction de Louis Sauzin, *Propos de table*, Paris, Montaigne, 1932, p. 493, propose : « Erfurt est situé on ne peut mieux. Un vrai pays de cocagne. On ne peut pas imaginer qu'il n'y ait pas de ville en cet endroit, quand elle devrait être périodiquement la proie du feu. Si Nuremberg [l'éditeur dit que c'est une transcription fautive et que Naumburg est la bonne transcription] était aussi bien situé, tout ce pays deviendrait son fief. Là où le sol produit peu de ressources, les gens sont fort habiles, car il leur faut chercher de quoi se nourrir ; là où tout croît à gogo, on s'engraisse comme pourceaux, et on ne travaille pas la terre. Erfurt a été un vrai Bethléem, une terre archi-fertile. Mais le pacage a gâté tous les champs, et cette terre bénie de Dieu s'est transformée en une terre maudite. Les paysans aiment trop les écus. Dieu leur en donnera, mais il leur retirera le bon froment ; et nous aurons la disette et la vie chère. » Sur les liens entre Luther et Erfurt, voir Ulman WEIß, *Ein fruchtbar Bethlehem. Luther und Erfurt*, Berlin, Evangelische Verlagsanstalt, 1982.

[2] Pour le côté allemand, voir par exemple Rolf KIESSLING, *Die Stadt und ihr Land. Umlandpolitik, Bürgerbesitz und Wirtschaftsgefüge in Ostschwaben vom 14. bis ins 16. Jahrhundert*, Köln-Wien, Böhlau, 1989 ; Hans SCHULZE (dir.), *Städtisches Um- und Hinterland in vorindustrieller Zeit*, Köln, Böhlau, 1985. De semblables études existent pour de nombreuses villes italiennes.

fructueux commerce. La ville était en effet située au centre d'un bassin fertile, sur un terroir très riche qui assurait de bonnes récoltes. On y trouvait une production vivrière classique de céréales, de fruits et légumes, ainsi que de vignes[1].

Ces productions étaient au cœur des préoccupations des gouvernants. Les textes normatifs organisaient ainsi un grenier municipal destiné à nourrir la population et à éviter la spéculation en temps de disette[2].

La richesse de cette agriculture frappait les contemporains, qui y reconnaissaient le fondement de la puissance erfurtoise. Ainsi Conrad Stolle décrivait-il les longs convois chargés de céréales exportées partout dans l'Empire, et jusqu'aux Pays Bas, dans des régions frappées de disette quand Erfurt et son plat pays connaissaient l'abondance[3].

Erfurt était ainsi mise en scène comme un lieu d'abondance, une terre nourricière pour les paysans comme les bourgeois, pour les Erfurtois comme pour le reste de l'Empire. Ce faisant, il construisait aussi une centralité erfurtoise, comme cœur irriguant de ses richesses alimentaires les terres allemandes. Cette représentation de la fertilité de la ville et de l'importance de l'agriculture dans son plat pays se voit aussi dans le décor de l'Hôtel de ville : un cycle d'illustration suivait le calendrier et associait les différents mois à leurs activités rurales[4].

Ces productions agricoles alimentaient ensuite un commerce en ville, sur les divers marchés quotidiens ou hebdomadaires. Les places de marché étaient des éléments structurant de la topographie urbaine[5], formée autour de places et d'axes les reliant : l'*Anger*[6], large place du marché aux céréales débouchant à l'est sur la porte *Krämpfer* et se poursuivant à l'ouest sous la forme d'une route menant jusqu'à la porte des Tanneurs (*Löbertor*) ; le parvis de la cathédrale ou place *vor den Graden* (au pied des marches), pour le commerce de la guède, du sel et du charbon, place à laquelle on accédait par la porte Saint-André au Nord, et qui était ensuite relié à l'*Anger* via le *Fischmarkt* ; ce marché au poisson se trouvait juste devant l'Hôtel de ville ; enfin la place du « petit marché » (*Wenigemarkt*), de l'autre côté du pont des Epiciers, relié à l'Est à la porte *Krämpfer* par l'*Anger*, qui accueillait tous les jours un marché alimentaire. La circulation en ville se faisait d'un espace commercial à un autre, ce qui témoigne de la vivacité de ce

[1] Les possessions foncières des bourgeois sont ainsi essentiellement composées de champs et de vignes.
[2] Stefan OEHMIG, « Zur Getreide- und Brotversorgung der Stadt Erfurt in den Teuerungen des 15. und 16. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur kommunalen Wohlfahrtspflege », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, *op. cit.*, p. 203-223.
[3] Stolle, p. 445.
[4] Paulus CASSEL, *Erfurter Bilder und Bräuche : ein akademisches Programm*, Erfurt, Villaret, 1859. Voir une reproduction en annexe.
[5] Voir plan de la ville en annexe.
[6] Le terme désigne littéralement un pré communal mais a perdu ce sens pour ne désigner, depuis le Moyen Age, que la plus grande place d'Erfurt et l'un des centres commerciaux de la ville.

commerce et de la consommation en ville – après tout, 20 000 habitants devaient bien être alimentés quotidiennement[1].

Ce commerce agricole, non limité aux productions du bassin thuringien, se lit fort bien dans le conduit, dont la préoccupation première était ce qui poussait (« *was [...] gewachsen ist* »[2]) : le vin, les céréales destinées aux hommes ou aux bêtes, les fruits, tous produits qui pouvaient bénéficier d'exemptions[3]. Parmi les céréales, étaient explicitement citées l'avoine, l'orge et le houblon, destiné à la brasserie qui était une activité importance à Erfurt. Les bières étrangères étaient d'ailleurs taxées[4]. La brasserie était précisément réglementée dans les statuts de 1510 qui lui consacraient 3 feuillets recto et verso afin de déterminer ceux qui pouvaient l'exercer et à quelles conditions ; l'intérêt de ces brasseurs était aussi protégé des bières étrangères[5]. Les statuts de 1452 s'ouvraient quasiment sur cette question, à laquelle le troisième paragraphe était consacré[6]. La bière constituait l'un des aliments de base de la population et l'un de ceux, avec le pain et le vin, qui firent l'objet d'une accise de plus en plus forte dès lors que le Conseil eut un besoin de plus en plus pressant d'argent à la fin du XV^e^ siècle. Les statuts de 1510, établis après la révolte dont les accises furent l'un des éléments déclencheurs, prévoyaient d'ailleurs que la bière ne dût pas manquer en ville en été[7] ; sages conseillers assurant les subsistances, sages conseillers offrant à la population de la bière et un supplice.

Venaient ensuite dans le tableau du conduit d'autres produits destinés à la consommation ou à la production agricole : le bétail et les chevaux, les poissons, qui pouvaient également faire l'objet d'une dispense de paiement du conduit[8], selon des logiques qui seront examinées dans la suite de cette partie. Tous ces produits étaient destinés bénéficiaient d'exemptions, pour animer le marché urbain, tant les petits marchés que les grandes foires : « *alle wochen merckt kermesszen und Jarmackten* »[9].

---

[1] Martin BAUMANN, Steffen RASSLOFF (dir.), *Blumenstadt Erfurt. Waid – Gartenbau – iga/egapark*, Erfurt, Verein für die Geschichte und Altertumskunde von Erfurt, 2011 ; Wieland HELD, « Das Landgebiet Erfurts und dessen Wirkungen auf die Ökonomik der Stadt in der frühen Neuzeit », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt, Geschichte und Gegenwart*, *op. cit.*, p. 459-470.

[2] *Geleitstafel*, f. clxvi^{v}/179^{v}.

[3] *Ibid.*

[4] « *Northeymsch Eymberkss und ander fremde byr seint mussen zcu Erffurdt vorgeleyt werden uff solech vornehmen der furleuthe und ander gehort uff fleysig achtung und guthe kuntschafft* » (les bières de Northausen, d'Eisenberg et les autres bières étrangères doivent le conduit à Erfurt et contre un tel comportement des marchands et autres [qui ne voudraient pas payer le conduit] il faut une attention zélée et une bonne connaissance), *ibid*, f. clxxii/185. Ces bières sont soumises également au *geschoss* (*Regimentsverbesserung*, 0-1/I-114, f. 13^{v}).

[5] *Regimentsverbesserung*, 0-1/I-114, f. 28.

[6] *Rathsverfassung*, p. 22.

[7] « *Es soll auch einsehenss gethann werde, dass Inn der Stadt Som[m]er zceit kein mangell an Bier sey* » (il faut aussi veiller à ce qu'il n'y ait point pénurie de bière en ville l'été), *Regimentsverbesserung*, 1510, 0-1/I-114, f. 28.

[8] *Geleitstafel*, f. clxvi^{v}/179^{v}.

[9] *Geleitstafel,* f. clxvi^{v}/179^{v}.

Outre les productions alimentaires, le sol du bassin thuringien autorisait aussi la production en abondance de la guède, dont la culture, le traitement et le négoce était contrôlés par quelques familles erfurtoises[1]. La guède, production interne au territoire erfurtois, apparait cependant peu dans le tableau du conduit. Il n'y était question que de la « mauvaise couleur » (« *eyn centener schlechter farbe* »[2]) en provenance de Nuremberg, lorsque le document établissait les taxes payées selon la qualité de la couleur et précisait la façon de mesurer les quantités.

L'organisation du plat pays par le centre urbain erfurtois est déjà bien connue et Erfurt a déjà été bien étudiée comme le centre d'un système de production et de redistribution. Ce n'est pas tant ce système que je voudrais étudier, que les relations entre le centre et la périphérie. Les relations entre les différents espaces sont aussi importantes que la hiérarchie un peu statique du couple centre/périphérie. N'y avait-il qu'une périphérie ? Comment était-elle, ou étaient-elles, organisée(s) ? Peut-on observer une progression régulière, un gradient, et dans ce cas selon quels critères ? Existait-il des espaces favorisés autour de la ville ?

En outre, il faut aussi considérer la ville et son territoire comme une unité dont les relations avec le reste du monde peuvent être observées et analysées. D'autres interactions spatiales que la limite contribuaient à définir un espace : agir avec l'autre dans un espace particulier, définir des espaces où s'appliquent des règles différenciées, étaient aussi des actions fondatrices d'une territorialité urbaine au-delà de la définition de différences par l'établissement de frontières. L'espace émanait autant de ces interactions que des normes établies par la ville.

Par ailleurs, le système est plus complexe et l'organisme ville/plat pays ne peut être isolé des autres territoires, espaces de production et de commerce. Le tableau du conduit permet de le replacer dans cette organisation plus large : en effet, il dépasse le cadre du plat pays, et n'émane pas de la ville. Il s'agit bien du conduit saxon, ce qui permet aussi de voir l'insertion de la ville dans un système régional qui la dépassait, mais dans lequel elle avait établi des liens qui construisaient un espace dont les caractéristiques se lisent notamment par les obligations et exemptions listées dans la *Geleitstafel*.

Ce tableau du conduit concernait les compétences des officiers saxons et n'est donc pas, *a priori*, une source sur les pouvoirs spatiaux erfurtois. Cependant, outre qu'il offre de très nombreux renseignements sur le fonctionnement du conduit et le contrôle

[1] Voir chapitre 7.
[2] « Un *Zentner* de mauvaise couleur », f. clxxii^{v}/185^{v}. La question portait sur la « *tuchmacher farbe* », couleur pour drapier. Un *Zentner* valait environ 100 livres ou 46,8 kg. Voir les poids et mesures en annexe.

des routes, il nous renseigne aussi sur la vie économique régionale et la place de la ville dans ces échanges, place reconnue par le duc autant que revendiquée par la ville. Par les partenariats et exemptions qu'il décrivait, le document cartographiait un espace de coopération mais aussi un autre espace erfurtois, non plus celui strictement des frontières bornées des ressorts et des fiefs, mais également l'espace vécu des pratiques commerciales. C'était aussi l'espace où pouvait s'exercer la force armée de la ville, contre rétribution.

Le tableau du conduit permet d'observer l'emprise de la ville au niveau régional et son affranchissement des frontières féodales. De plus, le conduit visait à la sûreté des routes et son fonctionnement concernait donc non plus un espace formé d'étendues plus ou moins larges et continues, mais un espace fonctionnant aussi selon des logiques radiales. Le tableau du conduit était porteur d'une certaine efficacité spatiale dont le résultat comme les processus sont à étudier. Une analyse de ce document permet d'enrichir notre compréhension de l'espace erfurtois en observant sous un autre angle son extension et la place de la ville au sein d'un système régional, voire à l'échelle de l'Empire.

3 – Toutes les routes mènent à Erfurt

Le conduit liait plusieurs aspects de la fabrique de l'espace : une domination politique et juridique, mais aussi des pratiques économiques et commerciales. La protection apportée aux voyageurs et la garantie de la sûreté des routes servaient le commerce et donnaient aussi lieu au paiement d'une taxe recognitive de l'autorité de l'instance qui protégeait. Mais cette taxe n'était pas fixe et dépendait de ce qui était convoyé et protégé tout autant que de l'identité politique et géographique des bénéficiaires. Les différences établies par le conduit fractionnaient l'espace en zones, selon le type et la quantité de marchandises[1], selon les provenances et les destinations finales, selon des logiques d'alliance politique mais aussi d'intérêt commercial et de contrôle des importations et des redistributions de biens. Le tableau du conduit ne donne pas la politique de la ville, puisque c'est bien une source saxonne. Cependant il permet de définir des gradients spatiaux autour d'Erfurt et donc l'insertion de la ville dans un espace plus vaste. Il construisait de la continuité là où la rupture politique était partout, et construisait aussi, paradoxalement, une polarisation autour d'Erfurt.

[1] La taxe variait ainsi selon que le marchand avait ou non un charriot, selon que le cheval était chargé ou non, ou, si le marchand avait un cheval mais pas de voiture, selon qu'il chevauchait ou marchait à côté de son cheval – qui était donc trop chargé pour supporter le poids d'un cavalier en sus.

Les routes permettaient d'exporter les productions du plat pays erfurtois, mais aussi d'importer des productions extérieures, agricoles ou artisanales, qui alimentaient la population et soutenaient la production artisanale en ville, ou bien servaient aussi à la revente et à un négoce dont Erfurt n'était qu'une étape.

Le tracé des routes était l'une des composantes du territoire. Certes, les routes forment un réseau, forme spatiale *a priori* opposée à celle du territoire. Néanmoins, ce sont bien elles qui assurent ainsi la cohésion entre les différents ensembles constituant le territoire erfurtois ; ce sont elles aussi qui lie la ville à la région environnante et aux autres territoires, l'intégrant ainsi dans l'espace économique et politique du bassin thuringien. Le tableau du conduit le évoque à ce titre, et pour construire une centralité erfurtoise au sein de ce bassin.

La centralité erfurtoise

Cette centralité erfurtoise se lit dans le tableau du conduit selon deux logiques : d'une part, à l'échelle locale, on observe la définition d'un ensemble concentrique à partir de la ville, selon les axes rayonnant des routes et un gradient qui cumule distance et appartenance au bassin thuringien ; d'autre part, à l'échelle impériale voire européenne, la ville est inscrite dans un espace commercial plus large dont elle serait l'un des cœurs.

Le dernier paragraphe du tableau du conduit illustre bien la première forme spatiale, cette d'un rayonnement à partir de la ville. Après plusieurs feuillets détaillant les cas problématique que les officiers du conduit ont soumis aux conseillers, le document récapitule la « *vorzcichunge der knechte in die thore* »[1]. Les six portes de la ville sont listées et leur sont associées les destinations desservies par les routes qui partent de la ville. Erfurt apparaît alors comme un pôle redistributeur dans toutes les directions.

Cette redistribution bien huilée et cette contraction de l'espace autour de la ville provient des activités commerciales et de leur contrôle par l'autorité urbaine, le Conseil. Ce territoire erfurtois a donc le visage de l'économie mais il ne saurait être la seule forme de la ville. Le Conseil a aussi créé de la continuité dans d'autres domaines et en particulier dans ses activités diplomatiques. Ce ne sont pas les alliances et traités qui seront observés ici mais bien des pratiques spatiales très concrètes qui relient des points entre eux pour former les lignes selon lesquelles le Conseil lisait et orientait son environnement.

[1] *Geleitstafel*, f. clxxii^{v} (185^{v}) : présentation des valets des portes.

Erfurt jouait un rôle de plaque-tournante pour le commerce grâce à ses nombreux marchés et foires, quotidiens, hebdomadaires ou de fréquence plus espacée, qui permettaient la redistribution et l'échange de produits agricoles et artisanaux. Les provenance ou destinations des marchandises étaient énumérées par le tableau du conduit en fonction des portes de la ville par lesquelles on accédait à la route qui menait à chacune.

Figure n°7 : Erfurt, plaque-tournante du commerce en moyenne Allemagne

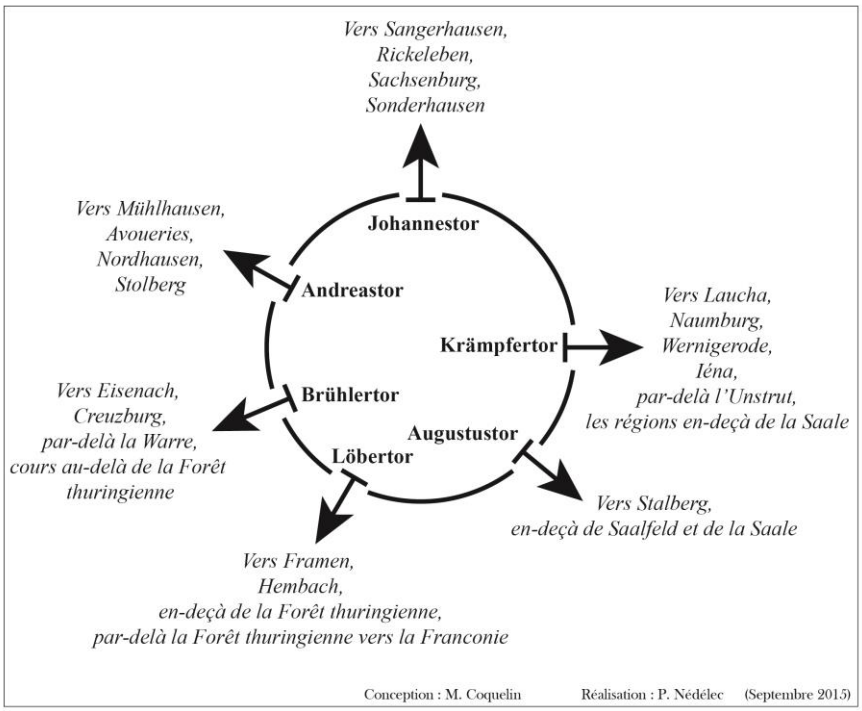

Le tableau du conduit visait donc à organiser la circulation des marchands à pied ou en charrettes et à établir les connexions de la ville, ce qui l'intégrait donc à un espace bien lié et structuré. La liste proposée par le tableau découlait d'une réalité commerciale que l'on connaît bien pour Erfurt.

Mais la représentation que le tableau du conduit proposait était aussi une construction de l'espace par la ville et un accompagnement par le texte de pratiques spatiales marchandes. L'autorité écrivant le texte rendait compte de ces pratiques, mais les organisait aussi, y introduisait une rationalité écrite et proposait une cartographie de l'espace par les mots, selon la logique courante au Moyen Age de la liste organisatrice ; ici la liste n'était pas qu'une simple énumération suivant une ligne droite mais parcourait l'enceinte circulaire de la ville selon les marqueurs qu'étaient les portes.

Le rôle de l'écrit n'était pas celui du simple enregistrement, mais aussi celui d'un agir sur la réalité[1], ici spatiale, en déployant les interactions spatiales et en les spatialisant aussi par la discursivité, le parcours de l'écrit. Le tableau du conduit est ici comparable à l'écriture des frontières : les textes les décrivant utilisaient comme marqueurs des éléments remarquables de l'étendue physique et en faisaient aussi des marqueurs textuels. Ils étaient une forme d'appropriation de la réalité concrète par la ville pour en faire vraiment un espace urbain.

L'écriture participait de la construction d'une spatialité et comptait donc au nombre des pratiques spatiales de la ville, comme entité politique, et des hommes qui la gouvernaient, à titre individuel. L'espace en résultant, lisible dans le tableau du conduit, était donc autant un espace individuel qu'un espace collectif ; traçant l'espace marchand rayonnant à partir de la ville, mais sous la protection du conduit du duc de Saxe, le tableau synthétisait aussi des espaces de deux ordres et de deux identités. Espace commercial, espace politique, espace urbain, espace ducal, espace des individus, espace du groupe, produit sous le contrôle d'un homme qui exerçait des fonctions de contrôle et de surveillance aux deux noms du Conseil de ville et du duc de Saxe : le *Geleitstafel* peut se comprendre comme une tentative d'épuisement d'un lieu feuilleté et un condensé de pratiques spatiales qui résument la ville dans sa diversité, dans sa complexité, mais aussi dans son incertitude politique.

Erfurt était dans le même temps extraite du simple réseau routier allemand. Le tableau du conduit ne renvoyait pas à des routes menant ou partant des portes de la ville mais à des destinations : Hartung Cammermeister construisait un espace de liens entre des points, certaines villes et certaines régions, plutôt qu'un simple maillage de routes sur lequel Erfurt aurait eu une position privilégiée. C'était, bien entendu, le cas : la ville était sur la *Hohe Strasse* et au croisement d'un grand nombre de routes qui la reliaient à tous les grands espaces marchands de l'Empire et de l'Europe.

[1] Michel de CERTEAU, Luce GIARD et Pierre MAYOL, *L'invention du quotidien*, t. 2, *Habiter, cuisiner*, Paris, Union générale d'éditions, 1980.

Carte n°2 : Le réseau des routes à l'échelle régionale[1]

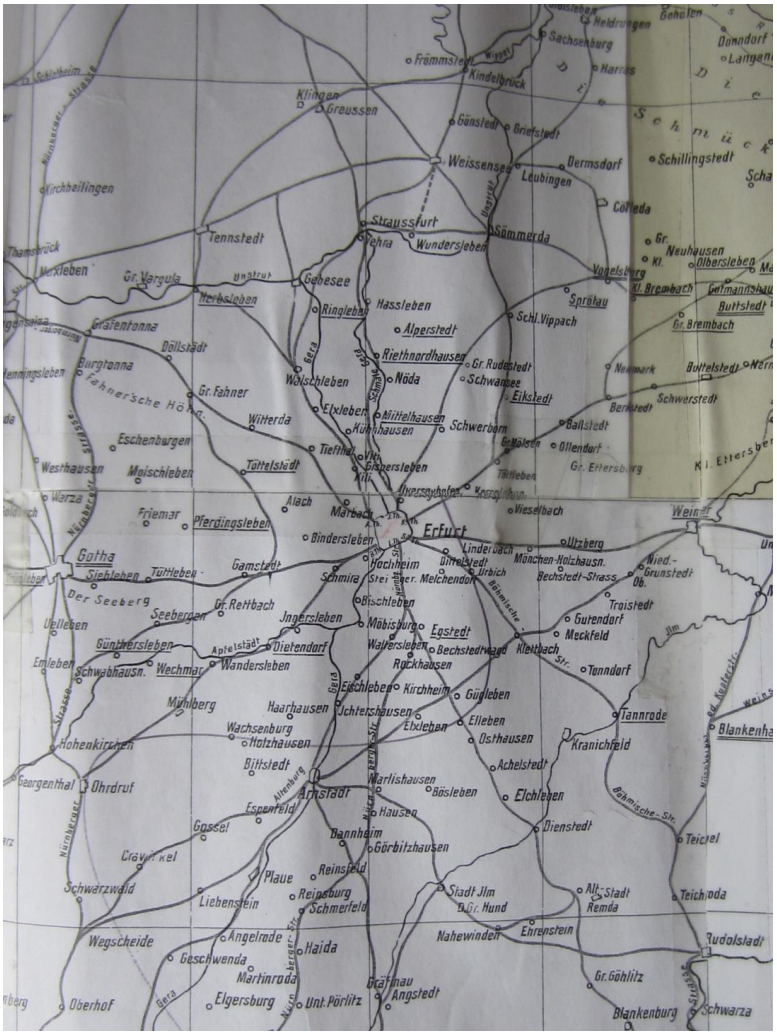

Mais la présentation qu'en fait l'homme du conduit n'était pas celle des routes : c'était celle d'un pôle, Erfurt, menant à d'autres pôles. Le réseau routier était considérablement simplifié et seuls les axes majeurs menant à Erfurt étaient mentionnés. Peu importait où l'on passait pour aller d'Erfurt à Mühlhausen : si l'on sortait par la porte Saint-André, c'était que l'on désirait emprunter la route de Mühlhausen. Le tableau du conduit suivait une toute autre logique que celle d'autres documents produits à la même époque à l'usage des marchands ou des voyageurs : les itinéraires de pèlerinage, comme celui d'Erhard Etzlaub pour le public allemand désireux de se rendre à Rome[2], ou les

[1] D'après Luise GERBING, « Erfurter Handel und Handelsstrassen », *MVGAE*, 21, 1900, p. 96-148 et carte hors-texte. La reproduction n'est pas ici d'une grande qualité ; elle ne sert pas à montrer le détail des routes, mais à visualiser la densité du réseau routier autour de la ville. Une carte plus claire est reproduite en annexe.

[2] Erhard Etzlaub – qui, incidemment, était natif d'Erfurt, qu'il quitta pour Nuremberg dont il devint bourgeois en 1484 – fit paraître en 1501 et 1512 une carte des chemins vers Rome. Herbert KRÜGER, « Des Nürnberger Meisters Erhard Etzlaub älteste Straßenkarte von Deutschland », *Jahrbuch für fränkische Landesforschung*, 18, 1958, p. 1-286 ; Fritz SCHNELBÖGL, « Leben und Werk des Nürnberger Kartographen Erhard Etzlaub († 1532) », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg*, 57,

portulans et autres itinéraires marchands, énumérant les nœuds routiers, les points d'arrêt, les espaces dangereux et les sites remarquables servant à l'orientation[1]. Ici, le document ne servait pas des buts pratiques mais avant tout des buts politiques et fiscaux ; ce faisant, et bien qu'agissant au nom des ducs de Saxe et pour faire respecter leur fiscalité, Hartung Cammermeister replaçait Erfurt au centre si ce n'est du monde du moins d'une région physique et commerciale. La situation de pôle politique découlait alors implicitement de cette situation de pôle économique.

Figure n°8 : le réseau des routes tel qu'il apparaît dans le conduit

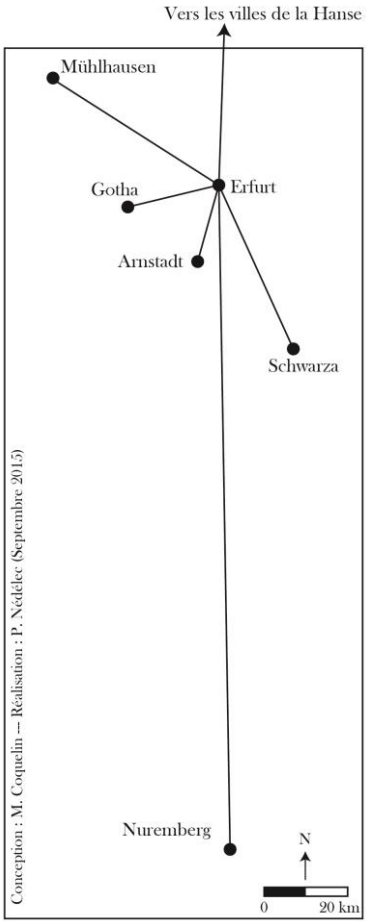

Un autre élément cartographiant le territoire est l'obligation faite à certains marchands, en fonction de leurs marchandises, de leur provenance ou de leur destination, de payer le conduit à Erfurt. Cette contrainte exercée sur les pratiques

1970, p. 216–231. Les deux cartes ont été éditées par Karl LANGOSCH avec le texte de Johannes COCHLAEUS, *Brevis germanie descriptio (1512)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1960 (carte de 1512) et 1960 (carte de 1501).

[1] Sur les représentations spatiales médiévales, voir Patrick GAUTIER DALCHE, *L'Espace géographique au Moyen Âge*, Firenze, SISMEL, 2013.

spatiales l'était par la ville, comme pôle organisateur, par les ducs de Saxe, puisque c'est de leur conduit qu'il s'agissait, et par le texte lui-même qui notifiait cette règle[1].

Là encore, le texte remodelait l'espace concret des marchands : s'ils parcouraient des routes qui pouvaient serpenter et contourner la ville, le conduit qui leur était imposé modifiait le tracé des déplacements en rendant obligatoire le passage par Erfurt et ses points de contrôle du territoire. Ainsi, il aurait été possible pour un marchand de Stolberg, dans le Harz, de suivre la route du cuivre par Gotha vers Schwarza, sans passer par Erfurt. Ces marchands revendiquaient donc une exemption du conduit erfurtois qui leur était refusée : « *die furleuthe haben alewege uff Erff[urt] faren musszen und da yhr geleyt phlegen* »[2]. Il en était de même pour d'autres itinéraires ; la liste des questions et réponses est en réalité largement composée de ces tentatives d'échapper au conduit au prétexte de routes qui contournaient la ville et les postes des agents princiers. Le texte imposait au contraire de passer par Erfurt ; il n'y était pas dit que les convois dussent passer en ville, mais il se faisait sur un territoire contrôlé par ces agents. Les routes étaient dominées par la ville puisque c'est elle qui y assurait la sécurité, quand bien même ces routes n'étaient pas toujours au sein de son plat pays.

Cela concernait les denrées hollandaises allant vers Leipzig par Eisenach ou Creuzburg[3], celles venues de Nuremberg et la Franconie en direction de la Hanse[4], celles passant de Saxe en Forêt thuringienne[5], les convois de vin franconien vers Herbsleben et la Sachsenburg et retour[6], le transport de cuivre entre Schwarza et Eisenach ou entre

---

[1] Il l'inscrivait d'autant plus publiquement que le terme de « tableau du conduit » vient de ce que les règlements étaient affichés sur des tableaux dans les étapes et les maisons des hommes du conduit (*Geleitshaus*), au vu et au su de tous les voyageurs.

[2] « Les meneurs de convois doivent rouler tout du long sur les routes erfurtoises et y payer leur conduit », *Geleitstafel*, f. clxx^{v}/183^{v}.

[3] « *Alle gutther die auss nyderlandt komen Eysenach und Creutzeburg beruren und fert nach leypczig pusszen der der landt [?] mussen ale uff die hoen strassen Nemlich Erfurt Buttelstadt und Eckersbergk bleyben und faren und alda yhre geleyt phlegen* » (tous les biens qui viennent des Pays-Bas, passent par Eisenach et Creuzburg, et vont vers Leipzig et Bauzen ou le pays de (?), doivent tous rester sur la *Hohe Strasse* c'est-à-dire Erfurt, Buttelstedt et Eckartsberg, et y circuler et là payer leur conduit), *Geleitstafel*, f. clxix^{v}/182^{v}. Bauzen est une ville de Lusace.

[4] « *der gleichen was von Nurmberg der aussin landen zcu franck[en] nach der sehe stetten faren wuln musszen alles auff Erffurt zcu komen fart auff sachsenburge / Gutensshusen ader auff Wylsspurk der gleichn hyn in widerwegss nach yedenss farmanss gelegenheyt* » [de même tous ceux qui viennent de Nuremberg et sortent de Franconie et veulent aller vers les villes portuaires doivent passer par Erfurt et Sachsenburg ou Gutmannshausen ou par Vogelsberg, de même à l'aller et au retour, selon les circonstances de chaque convoyeur], *ibid.*

[5] « *wass guther auss dem landt zcu Sachsszen faren und die sachssen burgern veruren fart uber den doringer waldt gehoren alle auff Erff[urt]* » [les denrées venues de Saxe et celles qui sont transportées par les bourgeois de Saxe, vers la Forêt thuringienne, appartiennent toutes à Erfurt], *ibid.*

[6] « *Itzlicher furman der weyn uss dem lande zcu francken furt nach der Sachssenburgk und her widder saltz ader guth gelad damit allwege uff Erffurdt zcu faren mussen da seyn geleyte phlegen aber dissze strassze uff herbissleuben ist vormalss nymands zcugelassen ader vorgunst wurden* » [Chaque convoyeur qui transporte du vin du pays de Franconie vers la Sachsenburg et fait le retour avec du sel ou d'autres biens doit circuler tout du long à Erfurt et doit là payer son conduit mais cette route via Herbsleben [que les marchands voulaient emprunter] n'a jamais été autorisée ou accordée en faveur à personne] ; « *Die angetzeiget*

Arnstadt et Mansfelt ou Weissensee[1] et enfin les biens allant d'Ilmenau vers le Harz[2]. Il s'agit d'itinéraires qui auraient la possibilité de contourner la ville d'Erfurt et qui n'étaient pas intégralement situés dans les territoires contrôlés par la ville : les marchands tentaient alors d'échapper au paiement du conduit sous prétexte d'exemptions antérieures ou en en faisant la demande aux hommes du conduit qui en référaient alors à Hartung Cammermeister, qui répondait. Erfurt refusait systématiquement ces demandes et utilisait un vocabulaire de la contrainte qui exprime son autorité sur les routes, les hommes et les biens. Le verbe « *müssen* » (devoir, obligation forte) est récurrent ; le verbe « *zwingen* » (contraindre), surtout employé au passif (« *gezwungen werden* », être contraint), apparaît également à plusieurs reprises dans ce document qui construisait par les mots une emprise spatiale. La contrainte s'exerçait sur les pratiques spatiales des marchands qui n'étaient pas libres de leurs itinéraires, même quand des alternatives évitant la ville d'Erfurt auraient été possibles. Cette dernière avait donc une action très forte de construction d'un espace dont elle formait le centre.

L'obligation de passer par Erfurt conduisit à une aspiration, une rétractation de l'espace autour de la ville. Quand bien même, dans la réalité, les marchands ne seraient pas passés par la ville même, ils restaient obligés de se soumettre à son autorité et ne pouvaient échapper à son emprise. L'espace régional se resserrait ainsi très fortement autour de la ville qui devenait un pôle dominant et organisateur. Les pratiques spatiales étaient remodelées par le texte et le droit de la ville, et l'espace qui en résultait n'avait plus rien à voir ni avec les frontières politiques ni avec la réalité physique.

Une centralité centripète

Le conduit de la ville lui permettait ainsi de considérablement transformer l'espace physique qui l'entourait pour privilégier certaines destinations et contrôler deux cercles autour d'elle. Le premier était formé des villes des marchands qui sillonnaient le bassin thuringien. Ces hommes étaient obligés de payer le conduit à Erfurt et de reconnaître la prépondérance de la ville. Le tableau du conduit dresse la carte d'un cercle d'environ cent kilomètres de rayon passant par Leipzig à l'est, Ilmenau au sud, Eisenach à

---

strasszen uff herbessleuben zcu faren gestadt werden sundern alczeit Erffurdt beruren musszen da yhr geleyt phlegenn » [Aller par cette dite route d'Herbsleben est autorisé mais ils doivent toujours passer par Erfurt et là payer leur conduit], *ibid.* Herbsleben est situé dans les terres saxonnes.

[1] Deux articles et leurs réponses, *Geleitstafel* f. clxxi^{v}/184^{r}.

[2] « *Dye von stadt ilmen so mit wagen farn nach dem hartz woln nicht uff Erffurdt faren und thun nich schuldig seyn. Antwordt : Wazs von Ilmen auff Erffurt fert musz zcu Erffurd yhr geburlich geleyt gebenn.* » [Ceux de la ville d'Ilmenau, allant avec des charriots vers le Harz, ne veulent pas passer par Erfurt et ne veulent pas être débiteurs. Réponse : ce qui vient d'Ilmenau doit passer par Erfurt et payer à Erfurt le conduit dû], *Geleitstafel*, f. clxxii^{v}/185/.

l'ouest et le Sud du Harz au nord. Ces villes à leur tour commandaient un deuxième cercle intéressant Erfurt, celui des provenances des marchandises redistribuées ou des destinations finales des biens. Ce cercle est explicitement mentionné dans le tableau du conduit qui s'attache aux extrémités des flux autant qu'aux points de transit. Le texte bornait ainsi l'horizon erfurtois par les Pays-Bas à l'ouest, la Hanse au nord et la Franconie au sud, ce qui forme un cercle d'attraction secondaire qui touche des lieux distants d'Erfurt de 250 à 500 kilomètres[1]. La rétractation imposée par la ville à l'espace physique est considérable, même si les études manquent pour établir des comparaisons. Le rayonnement commercial était semblable à celui d'autres villes marchandes importantes de l'Empire et cohérent avec le réseau des routes. Mais ici on observe qu'il s'agissait de bien plus qu'un rayonnement et d'une action partant d'Erfurt : la ville parvenait à attirer à elle des espaces éloignés et à modifier, par le texte juridique et les pratiques spatiales qu'elle impose aux convois marchands, l'étendue physique.

La ville façonnait un champ d'attraction qui lui permettait de contrôler des flux humains et commerciaux et surtout d'imposer sa fiscalité et sa force armée, soit deux éléments majeurs de l'autorité seigneuriale. En ce sens, elle se créait un autre territoire qui excédait largement celui qu'elle s'était constitué par achat ou concession de fiefs. Tout l'espace n'était cependant pas intégralement rapproché de la ville : en effet, les circuits entre deux points situés sur un même rayon du cercle, en l'occurrence la *Hohe Strasse*, échappaient à cette aspiration. Les biens circulant entre Naumburg et Leipzig et vers Weimar n'étaient pas tenus au conduit erfurtois[2] : la ville ne s'imposait qu'à ce qui passait d'un de ses côtés à un autre. Erfurt se voulait autant un pôle d'attraction et redistribution, une étape, une ville traversée faisant lien entre les différents bords de l'Empire et les rapprochant. La situation géographique de la ville avait favorisé ce positionnement : outre le croisement des routes nord/sud et est/ouest déjà évoqué, il faut rappeler que le bassin thuringien se trouvait *grosso modo* au centre de l'Empire et formait une dépression qui servait de passage obligé entre les barrières physiques du Harz ou de la Forêt

[1] Pour calculer le rayon de ce cercle, j'ai utilisé les points de repère suivants : pour la Franconie, Nuremberg, qui est cité dans le document comme porte cette région ; pour la Hanse, Lübeck et Hambourg qui en sont des pôles majeurs et sont les points d'aboutissement de la route traversant l'Empire entre la Baltique et l'Italie du Nord ; pour la Flandre, Bruxelles, capitale du duché de Brabant.

[2] « *Artickell : Die furleuthe szo von Numbergk auff wymar und die Numbergk faren ab die selbigen strassze ihme gebore ader ab sie auff zcu Erffurt faren musszen. Antwordt : Die gutter so zcu leyptzigk und Numberg geladen un fert uff Numberg wissen wyr nicht dasz sye auff Erffurdt zcufaren geczwungen seynt wurden* » [Article : les convoyeurs venant de Naumburg à Weimar et à la forteresse de Naumburg [demandent] s'ils peuvent emprunter la même route qui leur appartient ou s'ils doivent passer par Erfurt. Réponse : nous ne sachons pas que les biens chargés à Leipzig et Naumburg et passant par Naumburg soient contraints au conduit d'Erfurt], *Geleitstafel*, f. lcxxi^{v}/184^{r}-clxxii/185.

thuringienne[1]. C'est en outre un bassin fluvial, même si les cours d'eau étaient loin d'être tous navigables, notamment en raison de leur faible profondeur.

On voit bien que le conduit permettait aussi de solidement arrimer Erfurt dans l'espace thuringien, en jouant sur la dualité du terme : l'espace physique du bassin thuringien, et l'espace politique du landgraviat. Erfurt apparaît ici au centre du landgraviat, tout comme la ville est au centre du bassin thuringien.

Cette densification est opérée par les flux économiques, de biens ou de personnes. Le territoire n'est donc pas ici une construction politique : Erfurt n'est pas dans le landgraviat. C'est, dans le même temps, un acte éminemment politique : Erfurt est ancré dans un espace qui n'est *pas* celui de son seigneur, l'archevêque de Mayence dont les possessions n'apparaissent pas dans le conduit. C'est bien sûr avant tout le reflet des pratiques et d'un commerce très local ; le résultat n'en est pas moins qu'Erfurt se trouve ici du côté des princes thuringiens. C'est bien sûr l'intérêt desdits princes ; c'est aussi celui du Conseil de s'éloigner de son archevêque dans une logique d'accroissement de l'autonomie tout comme de prise en compte de liens autres que de souveraineté. Le conduit permet alors de placer Erfurt « naturellement » en Thuringe. Certes, les sources ne sont jamais si explicites. Néanmoins, Erfurt est unanimement présentée comme une ville thuringienne : par les Erfurtois, par les partisans des Wettin ou par des observateurs extérieurs. Hartung Cammermeister, copiant dans sa chronique un chant célébrant la victoire de la ville face à un noble local, évoquait « *Erffurt ein kron / in Doringen schon* »[2] et Hartmann Schedel commençait son texte sur l'histoire de la ville par la qualifier de « *grosz und gedechtnuszwirdig statt ein hawbt Thuringer lannds* »[3]. Qu'Erfurt fût la capitale de Thuringe était une idée extrêmement répandue : « *metropolis Thuringiae* » est une formule fréquente dans les chroniques ou sous la plume de Luther. Un chroniqueur anonyme, partisan de la maison Wettin, pouvait alors, au XVII[e] siècle, utiliser et le *topos*, et la réalité des flux et contacts, pour associer étroitement la ville aux princes de Saxe : « *Diese beruhmbte Stadt, so unter dem schutz der hertzogen zu Sachsen iederzeit gewesen, ist eigentlich und allein in Thuringen gelegen* »[4]. Si la protection des ducs de Saxe ne commence qu'en 1483 lorsqu'ils sont institués « *Schutz und Schirm* » de la ville par le traité de Weimar, la situation d'Erfurt en Thuringe est effectivement bien plus ancienne. C'est évident pour la situation dans l'espace physique et géologique, mais des

[1] Cela reste le slogan publicitaire de la région, qui se présente comme « *Thüringen, das grüne Herz Deutschlands* ».

[2] Cammermeister, p. 125 « Erfurt, une couronne / belle en Thuringe »

[3] *Geleitstafel*, f. clv[v], « ville grande et digne de mémoire, un chef du pays thuringien ».

[4] « Cette célèbre ville, placée de tout temps sous la protection des ducs de Saxe, est réellement et uniquement située en Thuringe », *Beschreibung etlicher vornemer Städte in Sachsen, Thüringen und Meissen* [Description de quelques villes remarqubles en Saxe, Thuringe et Misnie], 5/105-6, p. 870.

liens concrets avec le landgraviat existaient et étaient favorisés des deux côtés. Le double sens du mot « Thuringe », qui désignait deux espaces non réductibles l'un à l'autre, mais qui étaient construits comme territoires possibles de la ville, autorisait et facilitait ce glissement. L'éloignement par rapport à l'archevêque de Mayence bénéficia à la ville jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, puis bénéficia aux Wettin qui tirèrent parti de la richesse de la ville à leur profit.

4 – L'extension du domaine erfurtois ?

Parallèlement à cette rétractation de l'espace extérieur à Erfurt autour de la ville, on assiste à une dilatation de l'espace de la ville qui en vint à se confondre avec le bassin thuringien et à faire disparaître le morcellement politique de cette région où se côtoyaient les comtes de Beichlingen, de Gleichen, de Henneberg, de Hohnstein, de Mansfeld, de Schönburg, de Stolberg et de Schwarzburg, le duc de Saxe, l'archevêque de Mayence, l'évêque de Magdeburg, les villes libres Mühlhausen et Nordhausen et différents petites seigneuries.

De façon à avoir une image plus nette de l'espace, il faut associer à cette carte des divisions politiques celle des routes et celle du conduit. En effet, les différents espaces n'étaient pas conjoints mais on observe au contraire des phénomènes de coprésence, soit la présence sur une même étendue de plusieurs espaces[1].

Erfurt est bien ancrée ici dans le bassin thuringien. Les flux exemptés créent des liens privilégiés entre la ville et les grands cadres physique du bassin – la Forêt thuringienne et le Harz. Ces flux relient également la ville aux pôles du landgraviat (Eisenach, Iéna) ainsi qu'à ses confins, en particulier la vallée de la Saale. Si l'on compare la carte des exemptions, qui signalent donc un rapprochement amical, et la carte du landgraviat de Thuringe, on observe une relative similarité.

On voir bien qu'Erfurt est au centre de la Thuringe, tout en lui étant extérieure et en en étant séparée. Le bassin thuringien était une mosaïque d'archipels, forme spatial qui combine territoire et réseau : chaque territoire politique était morcelé et entremêlé de territoires autres, chaque partie d'un territoire était reliée aux autres parties du même territoire par des flux et la conscience d'une autorité commune.

[1] Michel LUSSAULT « Coprésence », in Jacques LEVY, Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op. cit.*, p. 234-235.

Carte n°3 : les exemptions du conduit[1]

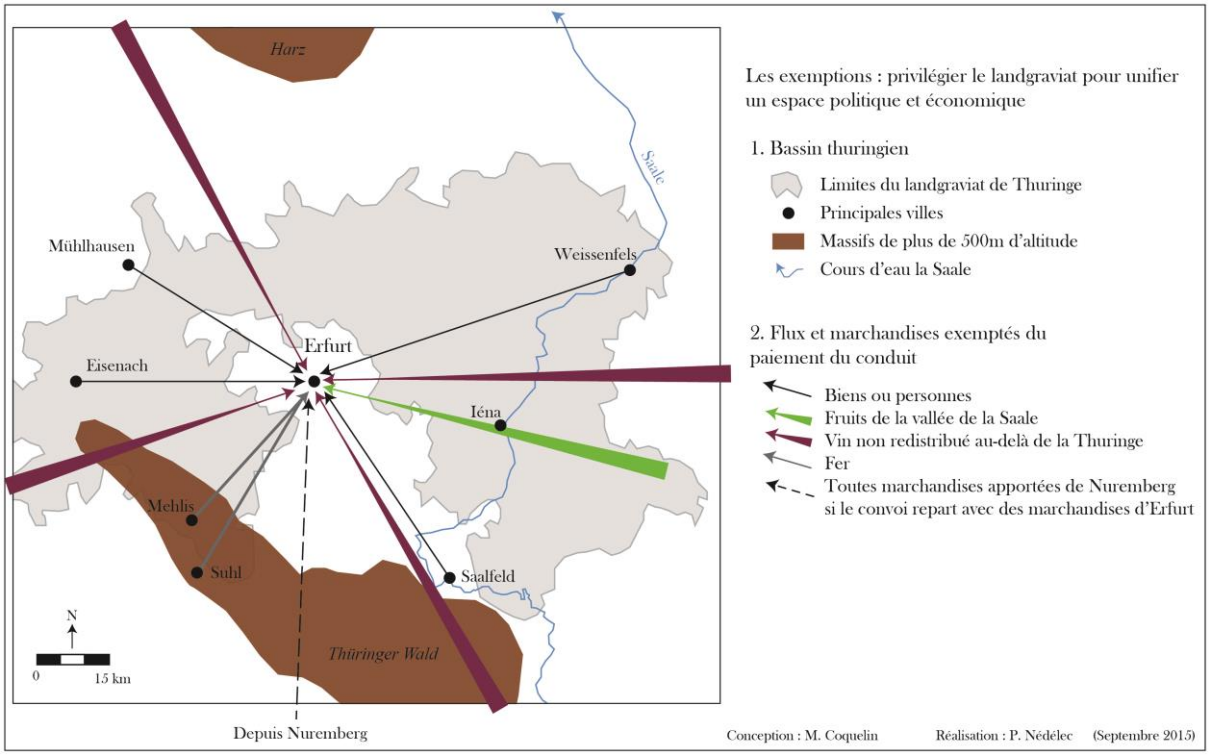

Carte n°4 : landgraviat de Thuringe au XV[e] siècle[2]

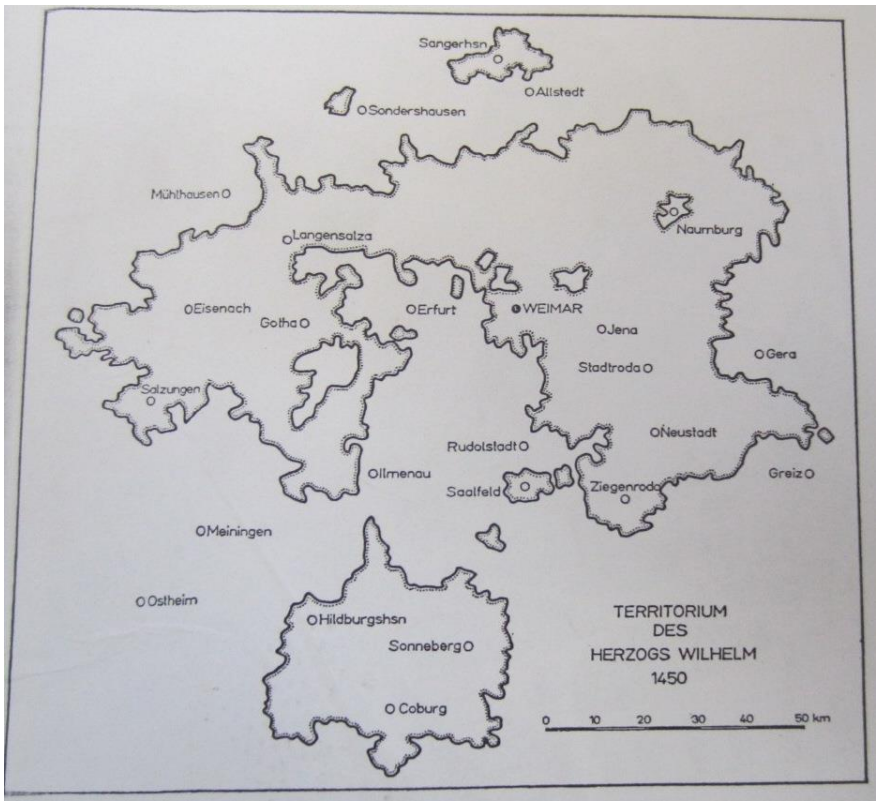

[1] Pour ne pas alourdir la carte, la représentation du landgraviat de Thuringe a été simplifiée : les exclaves et enclaves ne figurent pas sur la carte.

[2] Hans PATZE, Walter SCHLESINGER, *Geschichte Thüringens*, t. 2 *Hohes und spätes Mittelalter*, Köln, Böhlau, 1974. La carte montre les possessions de Guillaume III (1425-1482).

La représentation cartographique montre particulièrement bien cette dimension archipélagique : en ne figurant qu'un territoire, des vides apparaissent en lui[1]. Le contrôle des flux douaniers et marchands était donc un moyen pour le landgrave de remplir ces vides et de surmonter la discontinuité territoriale, au bénéfice du landgraviat qui absorberait ainsi Erfurt en profitant du dynamisme économique de la ville et des flux qui en découlent. On voit aussi toute la difficulté à représenter l'espace médiéval en deux dimensions de façon complète, car aux problèmes spécifiquement médiévaux et impériaux s'ajoutent des interactions complexes qui nécessitent de fractionner la représentation pour mettre en évidence les phénomènes de coprésence ou de conflictualité spatiale.

L'étude des obligations menée dans la sous-partie précédente peut être complétée par l'étude du mouvement inverse, celui des exemptions. Cela permet de définir plus complètement les limites de l'espace ressortissant à la ville et lui devant paiement du conduit. Ces exemptions se comprennent d'un point de vue économique, puisqu'elles permettent d'alimenter les nombreux marchés erfurtois, comme on l'a vu, mais elles font montre aussi d'une grande cohérence géographique. De plus ces exemptions fonctionnent non plus sur le modèle de la ligne reliant des points diverses du territoire et déviée vers Erfurt, mais sur celui de la limite et des étendues qui y sont circonscrites. On peut donc avoir une image plus complète du territoire de la ville dans ses diverses expressions, et dépasser la cartographie classique d'un espace plat et univoque, soigneusement délimité par les actes de transmission de biens.

Le tableau du conduit commençait en effet par préciser ce qui ne relevait pas du conduit payant mais était au contraire escorté à titre gracieux. Ces exceptions étaient accordées par destination ou provenance, parfois les deux. Il pouvait s'agir d'une exemption totale ou d'une exemption partielle liée à un bien en particulier. Les exemptions n'étaient accordées que si les convois marchands faisaient halte à Erfurt, non s'ils se contentaient de la traverser : certains « *mogen uff alle wochen merckt kermesszen und Jarmarckten uff und abe in dem lande zcehen, geben zcu Erffurt keyn geleyte* », mais « *es werde dan auss dem lande hinweg gefurt in die stete zo dass gleytbar sey* » ; d'autres étaient exemptés « *doch dass selbige guter alsbalde durchgehen oder neder gelegt*

[1] Ainsi de la carte du territoire d'Erfurt, en annexe, ou de celle proposée par Christophe Duhamelle pour l'Elecctorat de Mayence à l'époque moderne, qui fait bien surgir toutes les difficultés auquel l'autorité centrale était confrontée en termes de distance et de discontinuité. Christophe DUHAMELLE, *La frontière au village*, *op. cit.* Voir en annexe.

werden » mais « *Fuhren sie durch Erffurdt, mussen si es vergeleyten* » ou encore « *furen sie furder in andere lande, müszen sie gancz vergleiten* ». Les mesures étaient d'abord destinées à favoriser le commerce et la redistribution des biens produits ou acquis à Erfurt : « *kauffen Sie zcu Erffurt nichts, müszen Sie es gancz vergleydte[n]* »[1].

Le don fiscal consenti devait être compensé par le biais de l'activité commerciale qu'il allait favoriser en ville. L'effet sur l'espace est le même que celui décrit précédemment à propos des routes : une attraction des denrées par Erfurt. La ville était instituée en pôle fixe autour duquel tout l'espace du bassin thuringien gravitait et s'organisait, dans les domaines économiques, fiscaux et douaniers (par le paiement du conduit), ou encore de la sécurité des routes. L'espace présente ainsi un visage bien différent de celui qu'on observe si l'on s'en tient à la carte des autorités seigneuriales. Le tableau du conduit montre en effet que rayonnait à partir d'Erfurt une autorité qui dépassait le territoire gouverné par le Conseil : les routes étaient un facteur d'accroissement à partir de la ville, aussi sur des territoires qui lui étaient politiquement extérieurs.

La liste des exemptions permet de dresser les limites d'un espace lié au conduit et au sein duquel la ville acceptait de faire des exemptions. Faire une exception relevait d'une part de l'intérêt bien compris de la ville pour attirer à elle certains types de biens, et d'autre part d'une façon de manifester son autorité souveraine sur les routes et l'espace en autorisant ou interdisant le passage gratuit, et en exprimant ainsi sa capacité à agir spatialement. L'action sur l'espace était éminemment liée à la force politique de la ville qui prouvait ainsi, et surtout manifestait publiquement, sa pleine intégration au système politique régional. Le *Geleitstafel* évoquait d'ailleurs dans deux articles la place dévolue aux officiers mayençais, pour mieux rappeler que la ville n'était plus toujours sous l'autorité de son seigneur – et dans ce cas, pour marquer aussi qu'elle avait, dans certains domaines basculer sous la protection et le contrôle d'un seigneur concurrent.

Dans le premier cas, des marchands hessois se plaignaient de la hausse des taxes douanières imposées par l'archevêque et collectées par ses hommes. On leur réclamait désormais trois vieux deniers par florin de marchandises apportées à Erfurt pour y être vendues. La réponse d'Hartung Cammermeister fut lapidaire mais explicite : à propos des modifications apportées, et même du droit de l'archevêque à le faire, « *trage[n] wyr*

[1] « Ceux qui veulent aller et revenir depuis la campagne [thuringienne] vers les marchés hebdomadaires, kermesses ou foires, ne donnent pas de conduit à Erfurt ; ce qui serait conduit hors de la campagne [thuringienne] dans les villes est soumis au paiement du conduit ; si ledit bien traverse la ville ou y reste ; s'ils vont hors de la ville, ils doivent le conduit ; s'ils vont plus loin dans d'autres pays ils doivent payer tout le conduit ; s'ils n'achètent rien à Erfurt ils doivent payer tout le conduit », *Geleitstafel*, f. clxvi^{v}/179^{v}.

keynen wisszenn »[1]. Sa posture d'ignorance était peut-être une façon de réfuter les dires hessois. Elle me semble aussi traduire l'indifférence et l'imperméabilité qui s'étaient élevées face au pouvoir mayençais, Erfurt glissant hors du regard de l'archevêque et ne le regardant plus lui-même : cette ignorance est aussi le signe qu'Erfurt se comportait et se pensait comme une puissance étrangère à l'Electorat.

L'article suivant portait sur la capacité des agents mayençais à réclamer des droits sur les biens quittant la ville. Le tableau du conduit récusait catégoriquement cette exigence :

> Wan eyn furman uss Erffurt fort so balde er vor dass thor kompt haben die mentzischen den umbczutreyben ader zcuphend[en] nyhe macht gehat Ist vormalss bey uns nicht zcugeben ader nach gelasszen wurden[2].

Deux éléments sont à souligner dans cette citation : la mention des portes et l'usage des verbes *geben* (donner) et *nachlassen* (abandonner, traduit ici par autoriser).
Les portes étaient le point de passage entre la ville *intra-muros* et la campagne, entre le lieu visible de l'autorité du Conseil et des territoires qui ne sont pas tous de son ressort. En particulier, l'archevêque possédait encore quelques villages d'approvisionnement (*Küchendörfer*) au sortir immédiat de la ville, lorsque l'on franchissait les portes Saint-Auguste, de Brühl ou de Löber[3]. La mention des portes ici permettait de rappeler qu'un marchand, sitôt (*so balde*) sorti de l'espace emmuré, n'entrait pas immédiatement dans un autre ressort, qui serait ici celui de l'archevêque. La force militaire d'Erfurt et son autorité excédaient les murailles et impliquaient aussi une autorité pleine et entière sur l'espace commandé par la ville. L'autonomie d'Erfurt n'était pas simplement liée aux droits concédés par l'archevêque *en* ville mais l'existence d'un Conseil, dont les prérogatives avaient très largement augmenté aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, signifiait aussi l'exercice d'une autorité seigneuriale classique, et donc aussi l'extension radiale de cette autorité le long des routes sur lesquelles le Conseil assurait l'escorte des marchands. L'autorité mayençaise se retirait aussi du plat pays, même si ce n'était pas le territoire d'Erfurt. Il y a donc réellement construction d'un pouvoir territorial au niveau régional.

Ce pouvoir se manifeste ici de façon particulièrement nette et même virulente, puisqu'on peut lire dans cette réponse l'inversion du rapport de force et de droit. Normalement, c'était l'archevêque qui *donnait* des droits et *autorisait* la ville à accomplir certaines actions. Le droit d'Erfurt était issu d'un ensemble de privilèges et c'est cela que

[1] « Nous n'en avons aucune connaissance », *ibid.*, f. clxx/183.
[2] « Ce qu'un convoyeur mène hors d'Erfurt, dès qu'il a passé les portes, les Mayençais n'ont jamais eu pouvoir de le prendre ou de le gager, cela n'a jamais été accordé ou autorisé par nous », *ibid.*, f. clxx^v^/183^r^.
[3] Georg OERGEL, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », art. cit.

la ville rappelait toujours lorsqu'elle devait argumenter face à un adversaire ou dire son droit dans ses statuts. Mais ici, c'est le contraire : c'était le Conseil qui se présentait comme celui qui peut donner et abandonner une part de son pouvoir à l'archevêque. Les pratiques de contrôle des hommes et des espaces démontrent ici de façon paradoxale l'aboutissement d'un processus commencé en 1212, par la mise en place d'un Conseil, et l'excès de la norme de gouvernement par le renversement final des rapports entre seigneur et sujet, ce qui peut expliquer la fureur de Diether von Isenburg en 1480, écrivant par tout l'Empire.

Paradoxal, car l'autorité qui s'exprime ici n'est *in fine* pas celle de la ville. Quand bien même Hartung Cammermeister était un conseiller, bourgmestre à plusieurs reprises, il parlait ici en tant qu'homme du duc, agent de son conduit, et ne montre pas l'autorité autonome de la ville qu'une autorité seigneuriale exercée à partir de l'espace commerçant parcourant la ville. L'imbrication personnelle des hommes du pouvoir entre Conseil et offices ducaux sert la ville dans la présentation scripturaire de l'espace mais ne doit pas masquer cette avancée, ce grignotage, opéré par les Wettin envers une ville placée comme une épine au sein de leurs possessions territoriales.

Le tableau du conduit évoquait l'espace saxon, mais à partir d'Erfurt : cela permettait donc aussi de construire un espace erfurtois, mais pas au sens politique. Cela permettait aussi d'arrimer le bassin thuringien et l'aire de chalandise d'Erfurt à la Saxe. Les points du territoire donnés comme repères pour les exemptions, points qui permettent de déterminer le rayonnement de la ville, étaient des villes majeures des territoires princiers (Weimar ou Eisenach pour la Saxe, mais aussi Ilmenau et Arnstadt pour les comtes de Schwarzbourg),

Il y a donc bien une centralité erfurtoise ici. Mais la simple analyse de l'activité économique serait réductrice : on observe ici l'émancipation de la ville par rapport à son seigneur, et en même temps son basculement dans l'aire de contrôle fiscal et spatial d'un autre.

5 – Circuits messagers

Il est enfin un dernier document qui renseigne sur l'usage des lignes et des parcours dans la construction d'un espace erfurtois qui soit un territoire, soit une forme qui tend vers la continuité, qui regroupe des points autrement qu'en chapelet à la façon du réseau, et qui place l'étendue ainsi créée sous une même autorité politique. Il s'agit

des comptes de 1505, et plus précisément des seules et faibles traces sur le fonctionnement de la messagerie urbaine qui s'y trouvent[1].

Les logiques spatiales messagères peuvent ainsi être comparées avec les logiques et pratiques commerciales, puisque dans les deux cas l'espace est structuré de la même façon, par la route. Mais ces pratiques messagères valent aussi pour elles-mêmes et pour ce qu'elles ajoutent au territoire erfurtois : en y intégrant une dimension supplémentaire, en le liant par d'autres axes, les envois densifiaient le territoire. Ils y intégraient aussi une dimension politique : ces parcours révèlent les pratiques du courrier mais aussi les perceptions que le Conseil avait de son espace. En effet, les circuits des messagers étaient décidés par les conseillers : les destinataires dépendaient de la politique du Conseil et l'organisation des déplacements découlait du choix par le Conseil de tel ou tel messager. Ces circuits et tracés apparaissent donc dans des sources émanant de l'autorité, en l'occurrence le Grand-Livre de compte conservé pour l'année 1505. Dans cette unique source comptable exhaustive pour la période, on peut en effet lire des éléments d'organisation, voire de rationalisation de l'espace, soit que les déplacements des messagers fussent organisés pour les rendre plus simples, plus rapides et moins coûteux, soit que les messages destinés à plusieurs correspondants fussent aussi acheminés par un même homme, qui pouvait sans doute au besoin compléter oralement les missives écrites.

La section du Grand-Livre consacrée aux dépenses du service du courrier recense ainsi un certain nombre d'envois pour l'année comptable 1505. Les envois eurent lieu entre le 13 février 1505 et le 1er février 1506. Chaque envoi correspond à une ligne de compte, où sont mentionnés, à quelques exceptions près, les éléments suivants : la date du départ, le nom du messager, la ou les destinations, le montant des gages versés. Ces envois ne constituèrent pas les seuls messages délivrés par le Conseil sur cette période : la comparaison avec le *Liber communium* conservé pour 1505 le montre clairement. Il s'agit plus probablement des envois les plus importants, confiés non au tout venant des valets de la messagerie mais à des hommes de confiance du Conseil chargés des missions les plus importantes, et sans doute aussi les plus délicates. Ces hommes étaient régulièrement missionnés par le Conseil pour des ambassades multiples, selon des circuits rappelés dans les comptes et qui associaient plusieurs destinataires pour un même message. Il s'agissait sans doute en partir d'une volonté d'économie : Hans Deler, envoyé à Tonna et Gleichen le 22 septembre 1505, c'est-à-dire dans les villes de résidence des deux branches de la famille des comtes de Gleichen, reçut 7 sous 2 deniers, c'est-à-dire le

[1] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 91v-99.

coût ordinaire d'une seule mission[1]. Les circuits étaient organisés rationnellement et dans le but d'une efficacité plus grande à un coût inférieur : les destinations associées sont situées sur la même route ou en des sites proches, accessibles à partir de la même grande route au départ d'Erfurt.

Mais on ne saurait réduire à de simples considérations économiques cette organisation : l'association des destinataires était rarement le simple fruit pragmatique de la seule géographie physique et tenait aussi à la géographie politique du bassin thuringien. Par ailleurs, il arrivait fréquemment que le Conseil envoyât deux messagers le même jour, pour des destinations qui auraient pu être associées[2].

La variante la plus fréquente de destinations multiples associait ainsi plusieurs forteresses du territoire erfurtois, voire toutes. Le même messager faisait la tournée des capitaines pour porter vraisemblablement le même message. On trouve en effet dans les *Libri communium* des lettres adressées à « *omne castra* »; en 1505, l'une fut ainsi libellée, en mars ; une autre, en janvier, était adressée à « *d[o]m[ino]ss advocatoss Castror[um] Erffud[e]* »[3]. Celle de mars est peut-être celle que porta Heincz Gorll identifié dans le Grand-Livre. Cependant, on constate une dissemblance entre les registres et les comptes, qui semblent ne pas enregistrer les mêmes lettres.

Ces associations de lieux forment des lignes nouvelles autour d'Erfurt, et recombinent l'espace autour de la ville par le biais de l'activité épistolaire du Conseil.

On peut ainsi dresser une typologie des circuits messagers en cas de destinataires multiples : en premier lieu, les villes ou localités situées sur la même route, et généralement éloignées de la ville d'Erfurt. C'est le cas de Goslar de Mechtishausen, ou de Fulda, Hanau et Kassel. Pour se rendre en ces villes, le messager empruntait d'abord l'une des routes principales au départ de la ville et la suivait une grande partie de son trajet, avant un éventuel embranchement pour relier les différentes destinations. Envoyer un même messager dans ce cas relevait simplement d'une rationalisation de la pensée spatiale : pour un coût peu augmenté, on délivrait deux messages. Lesdits messages n'étaient sans doute pas autrement liés que par l'accident qui faisait se voisiner les villes ou les résidences princières à qui ils étaient adressés ; il ne s'agissait sans doute pas d'affaires communes, simplement d'une pratique efficace de l'espace reposant sur des connaissances spatiales de base et un souci d'efficacité pragmatique et d'économie.

[1] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 94[v].
[2] Le tableau les présentant se trouve en annexe.
[3] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 268[r] et 261[v].

Tableau n°6 : destinations multiples pour un messager unique, 1505 [ancien style][1]

Circuit	Gages	Date	Messager
Kassel, Fulda, Hanau	1 sch. 53 gr. 3 d.	11 mars	Une escorte du conduit (« *gleytt* »)
Frondorff, Vippach	4 gr. 2 d.	21 mars	Hans Hussman
Tonndorf, Kapellendorff, Mühlberg, Varila	20 gr. 1 d.	30 mars	Heincz Gorll
Tonndorf, Blanckenhayn, Kapellendorff	9 gr.	23 avril	Tilo Voigt
Vargula, Vippach, Mühlberg	20 gr.	23 avril	Mattis Franck
Weimar, Malstorff	9 gr.	30 avril	Heincz Koeler
Nordhausen, Frankenhausen	46 gr.	6 mai	Heincz Koeler
Leipzig, Weimar	33gr.	24 mai	Heincz Koeler
Katzeleben, Sachsenburg, Herbesleben	22 gr. 2 d.	3 juin	Heincz Koeler
Gotha, Mühlberg	7 gr. 2 d.	17 juin	Hans Hussman
Tanrode, Weimar	4 gr. 2 d.	21 juin	Hans Backhusen
Staussfartt, Tontzenhausen, Weissensee, Schallenburg, Sömmerda, Cromal	31 gr. 2 d.	1er juillet	Adam Fockel
Weimar, Hopfgarten	13 gr. 2 d.	12 juillet	Hans Backhusen
Nordhausen, Gotha	21 gr.	15 juillet	Hans Hussman
Dredorff, Sachsenburg	11 gr. 2 d.	19 juillet	Mattis Franck
Rudolstadt, Blankenburg	7 gr.	10 août	Hans Hussman
Mühlhausen, Nordhausen	22 gr.	12 août	Mattis Franck
Gotha, Wassenburg	6 gr.	8 sept.	Heincz Koeler
Arnfeld, Rudolstadt, Gutten	23 gr.	20 sept.	Demm Reczer
Tonndorf, auf den Schrenckenberg	1 sch.	24 sept.	Hans Hussman
Tonna, Gleichen	7 gr. 2 d.	29 sept.	Hans Deler
Hersfeld, Farsla	45 gr.	8 décembre	Hans Backhusen
Kapellendorff, Tonndorf	7 gr. 2 d.	7 janvier [1506 n. s.]	Heinz Schmed
Goslar, Mechtishausen	1 sch. 1 gr. 2 d.	12 janvier	Tilo Voigt
Kapellendorff, Vippach, Sömmerda, Vargula, Mühlberg	14 gr.	28 janvier	Claus Tagk
Nordhausen, Stalweg	22 gr. 2 d.	1er février	Messager non nommé

[1] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 93-95v.

En deuxième lieu, des circuits associaient des localités situées dans une même zone géographique à proximité d'Erfurt. Dans ce cas, la proximité géographique s'accompagnait souvent d'une proximité politique : ces boucles concernent pour la plupart d'entre elles des villes ou localités ressortissant à un même seigneur, comme Rudolstadt et Blanckburg dans les territoires du comte de Schwarzbourg, ou Weimar et Hopfgarten, en territoire wettin. Mais pas toujours : parfois, la boucle associait justement une localité extérieure à Erfurt à des villes ou forteresses dépendant de la ville. On peut supposer alors qu'il n'y avait qu'un seul message pour les différents destinataires, et qu'il s'agissait probablement d'un conflit portant sur les frontières. Mais l'inscription dans le livre de compte, et l'inscription dans l'espace par le parcours du messager – et par le tracé sur la carte aujourd'hui – permettait aussi de lier au territoire erfurtois des éléments qui lui étaient extérieurs, de les arrimer au *Gebiet* et de mieux intégrer ce dernier à l'espace qui l'entourait.

En troisième lieu enfin, on trouve des boucles assez grandes qui relient des lieux unis politiquement : là encore, destinataires multiples mais message très certainement unique. Le circuit parcouru par le messager, et noté dans le Grand-Livre, mais aussi dans les missives par les formules d'adresse incluant les différents destinataires dans le cas d'un message commun, matérialisait ainsi cette appartenance politique commune. La plupart de ces boucles associaient les forteresses erfurtoises. La ligne ainsi tracée par les routes et les parcours messagers redoublait la protection des forteresses et matérialisait sinon une frontière – qui pouvait passer au-delà des forteresses – du moins une ligne de défense et de protection enserrant la ville et la délimitant du reste du bassin thuringien, en faisant un espace autonome et distinct.

Ces boucles internes formaient la majorité de cette catégorie de circuit : trois envois les dessinèrent. Un autre envoi associa Nordhausen et Gotha ; enfin le dernier envoi associait Mühlhausen et Nordhausen : là encore la dimension politique est évidente. Avec Erfurt, ces deux villes, libres, avaient formé la Ligue des trois villes de Thuringe[1]. Si l'alliance n'avait plus été renouvelée depuis 1483, la coopération entre les trois Conseils continua bien après comme en témoignent, par leurs objets et leurs formulations, les lettres conservées à Erfurt pour les décennies suivantes, et comme en témoigne aussi l'appel à l'aide adressé par un Conseil en détresse à ses deux amis de toujours, lors de la révolte de 1509. Les conseillers d'Erfurt obtinrent à cette occasion aide et conseils de leurs anciens alliés dans la ligue.

[1] Werner MÄGDEFRAU, *Thüringer Städte und Städtebünde im Mittelalter*, Bad Langensalza, Rockstuhl, 2002.

Ces boucles renforçaient la cohésion territoriale d'Erfurt et son plat pays ; elles renforçaient aussi l'intégration de la ville à l'échelle régionale, sur un plan physique par la matérialisation des axes et liens, mais surtout sur un plan politique par le rappel de la bonne insertion de la ville dans un système d'alliance et de coopération.

Le territoire n'est donc pas qu'affaire de contigüité et n'est pas simplement une surface : les lignes qui le structurent sont cruciales et peuvent lui faire changer de forme aussi bien qu'une extension de son aire.

La messagerie et son fonctionnement dessinaient ainsi un autre territoire erfurtois, toujours organisé par et autour de l'autorité municipale, et incluant aussi des points extérieurs au ressort de la ville. Cela manifestait les résultats des actions du Conseil sur l'étendue et permettait la création d'un espace particulier qui était organisé par le centre politique. Cet espace était marqué par une volonté de rapprochement de lieux éloignés, en termes de distance physique ou de distance politique : ces lieux sont aussi des lieux extérieurs au territoire, qui s'y trouvent non pas intégrés mais conjoints. De la sorte, étaient produites de la proximité et de la continuité là où il n'y en avait pas. Cette intégration de lieux extérieurs au *Gebiet* élargissait l'aire d'influence et le territoire se trouvait ainsi enrichi de niveaux supplémentaire : le plat pays, la vie économique et ses gradients économiques et commerciaux, le striage de l'étendue par les pratiques politiques et diplomatiques.

Enfin, cet espace était autant le produit que le producteur d'une appartenance et d'une identité en ce que des seuils et limités étaient établis, autant d'interfaces entre Erfurt et le reste du monde, autant de point de contact où l'identité était dite et manifestée. Les actions humaines, et en particulier les décisions du Conseil, faisaient apparaître de nouvelles limites et de nouvelles portes d'entrée dans le territoire erfurtois. Elles marquaient aussi des gradients qui contrebalançaient les distances physiques réelles et manifestaient des proximités choisies.

Les motivations du parcours avaient ainsi une influence sur la gestion des distances : le territoire économique n'était pas le territoire du courrier, pas plus qu'il n'était le plat pays d'Erfurt. L'augmentation du plat pays se faisait à la fois dans une logique d'étalement autour d'Erfurt et dans une logique de remplissage des vides laissés entre les différentes possessions. La vie commerciale régulée par les conduits établissait des gradients de proximité, liés à l'organisation politique du Bassin thuringien ou à des impératifs économiques. Les pratiques de l'espace postal dessinaient encore d'autres liens. Le territoire erfurtois constituait donc un espace mouvant, mobile.

Les intersections de ces cercles étaient les endroits où la territorialité erfurtoise était la plus forte. Le territoire de la ville était donc un ensemble aux contours non toujours délimités précisément, et plus qu'une aire continue il s'agissait d'un nuage de territoires, dense en certains points et plus effiloché en d'autres, les actions du Conseil visant à atténuer cet effilochement et à intégrer plus solidement autour de lui les différents points de l'espace.

L'espace à partir de la ville n'était donc pas unique et régulier. Il était ambivalent, multiple, selon que l'on interroge l'un ou l'autre des domaines de contrôle d'Erfurt, selon que l'on interroge l'une ou l'autre des pratiques du Conseil. Le Conseil en sortait renforcé par l'ubiquité que ses agents lui conféraient : l'autorité erfurtoise était bien partout où se trouvaient les hommes du Conseil, investis d'une mission et d'une autorité, revêtus sans doute d'une livrée ou dépositaire de signes d'identification.

L'étude de l'espace permet ainsi d'étudier le politique autrement. Si le politique est l'action sur les hommes et les lieux, l'action de contrainte et de transformation, alors il agit aussi sur l'espace et, en retour, l'étude de l'espace montre les actions politiques par leurs effets. Il convient alors de superposer les espace étudiés, comme on superpose dans un SIG les calques pour rendre compte de la complexité de l'espace des sociétés, selon des critères différents, en termes d'occupation de l'espace, en termes de possession de l'espace, en terme aussi d'activité exercée sur l'espace – et par « *sur* l'espace » j'entends à la fois la simple localisation, et l'action transformatrice sur une chose, car la mise en place de frontières est bien une activité créatrice.

L'action du Conseil d'Erfurt sur l'espace est loin de se réduire à le délimiter et à le fermer. Au contraire, on observe dans les diverses pratiques et dans leur combinaison, une ouverture spatiale, une forme d'infinitisation de l'espace, toujours en mouvement[1], d'une part parce que les acteurs sont mobiles, d'autre part car la forme et la taille de cet espace varient. Plutôt que de territoire, il faudrait parler de « construction territoriale », expression qui indique à la fois l'aspect dynamique du territoire et son aspect social[2].

Cet espace n'était donc pas un espace figé, de pure et simple localisation. Dans les pratiques comme dans les textes, l'espace municipal est un espace fluide et labile. Ce mouvement perpétuel résultait de la coexistence des formes de l'espace et du passage permanent et fluide d'une forme d'espace à une autre. L'analyse de l'espace permet aussi

[1] Ciprian MIHALI, « De l'identité-monument à l'identité-événement : un passage impossible ? », in Violette REY et Thérèse SAINT-JULIEN (dir.), *Territoires d'Europe. La différence en partage*, Lyon, ENS Editions, 2005, p. 79-93, ici p. 80.
[2] Marcel RONCAYOLO, *La ville et ses territoires*, op. cit., p. 217.

de dépasser la question de la modernité et l'opposition entre un espace pré-moderne qui serait immobile et purement localisant, et un espace moderne qui serait au contraire en pleine ébullition et construit par ses acteurs[1]. L'analyse des sources d'Erfurt montre au contraire la richesse de la construction sociale de l'espace d'une ville.

Le lieu n'était plus la place finale de la chose, c'est-à-dire que le pourvoir erfurtois n'était plus seulement assigné à l'intérieur des murailles ou du *Gebiet* sur lequel le Conseil était souverain. Cette souveraineté excédent le lieu s'accompagnait d'une autorité politique par essence forcément mobile car dotée d'un pouvoir diplomatique et militaire, qui ne se comprend que dans la relation à l'autre, ami ou ennemi, mais toujours extérieur à soi. Cette pratique et cette conception de l'espace ne sont pas déplacées dans une ville, le lieu par excellence de la mobilité et de la rencontre, comme le territoire de la sortie de soi[2].

Ce dépassement de l'espace figé produisait des gradients, dessinait des bulles et des sphères d'actions et de pratiques non concurrentes. L'espace municipal était strié selon des logiques pragmatique autant que politique, relevant autant de l'individuel que du collectif, et ne peut se définir autrement que comme une construction territoriale feuilletée. « Le 'territoire' de la ville n'est rien d'autre que les réseaux qui circulent dans la ville, ou plutôt il *est* ces réseaux lorsqu'ils fusionnent et se condensent sur place »[3] : cette description de la ville contemporaine, si elle ne recouvre pas complètement toutes les dimensions du territoire d'Erfurt, n'est pour autant pas anachronique. Il est temps donc d'analyser la forme des réseaux erfurtois, à commencer par celui que le Conseil entretient par sa correspondance.

En outre, l'étude des spatiales d'une ville médiévale invite à dépasser l'opposition entre territoire et réseau : le morcellement du territoire implique nécessairement cet oxymore apparent : le territoire est réticulaire. Cela invite également à complexifier le modèle centre-périphérie pour prendre en compte la multiplicité des interactions, des acteurs et de modalités de liaison entre une ville et son environnement.

[1] Michel FOUCAULT, « Des espaces autres », in *ID.*, *Dits et écrits*, II, Paris, Gallimard (Quarto), 2001.
[2] Marcel RONCAYOLO, *La ville et ses territoires*, *op. cit.*, p. 207-208.
[3] Joe PAINTER, « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? », in Martin VANIER, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, PUR, 2009, p. 57-66, ici p. 64.

Chapitre sixième

Ad dominum, ad consules : le réseau épistolaire erfurtois.

L'on n'écrit pas, ou du moins rarement, à soi-même : si l'on correspond, c'est avec un autre, étranger ou du moins extérieur, mis ainsi en lien sans que pour autant les distances, ruptures et discontinuités ne soient abolies : le lien ne crée pas toujours un territoire, mais peut aussi s'agencer en réseau lorsque les liens se multiplient. C'est l'objet de ce chapitre que d'étudier le réseau erfurtois, tel qu'il apparaît dans les registres de correspondance soigneusement compilés par les notaires urbains.

Une correspondance urbaine représente un très bel observatoire pour un réseau : en effet, on y repère les partenaires d'un Conseil de ville, la fréquence à laquelle ils sont sollicités, les raisons pour lesquelles ils sont sollicités ainsi que la façon de leur écrire et donc de se positionner face à eux. L'analyse des registres épistolaires permet donc une étude à la fois quantitative et qualitative, mais aussi une étude synchronique tout autant que diachronique. On peut en effet comparer les missives d'une même année, et observer les variations entre partenaires ou envers un même correspondant, tout autant que repérer les évolutions au fil du temps grâce à la richesse de sources qui remontent à la fin de la décennie 1420 et que j'ai consultées jusqu'aux premières années de la décennie 1510. Les interruptions, parfois longues, et les aléas de la conservation de certaines années, n'empêchent pas de tracer le réseau épistolaire erfurtois et ses variations dans le temps.

Le réseau n'est en effet pas un espace uniforme et inchangé. Les points qui le composent peuvent varier, de même que l'intensité ou la forme du lien qui les relie. Ce sont ces formes et ces évolutions qui sont au cœur de l'analyse des réseaux urbains auxquels l'historiographie récente, tant française qu'allemande, s'est intéressée en renouvelant l'approche héritée de Walter Christaller. Les entrées pour ces études sont variées : il peut s'agir de la correspondance, des ligues urbaines ou des associations commerciales. L'étude peut aussi se placer au niveau des habitants et observer des réseaux qui se mirent en place entre des villes, sans que les autorités municipales fussent acteurs du réseau.

La prise en compte du phénomène du réseau pour comprendre le monde urbain médiéval remonte aux années 1970. La compréhension de la ville comme « système de

relations »[1] venait aussi de la difficulté à définir la ville par des critères précis : la démographie, en particulier, pose le problème de la définition des seuils. L'utilisation d'un réseau *en* villes fut alors envisagée comme critère d'urbanité et le couvent franciscain devint un indice de la présence des villes ; par les réseaux mendiants s'appréhendaient alors des villes et des réseaux de villes[2].

Ces réseaux entre les villes peuvent être construits au niveau des individus, en réinvestissant des méthodes et concepts issus de la sociologie[3] : réseaux marchands de correspondants et partenaires en différentes villes[4], ou réseaux de clercs et professionnels du droit, qui se rencontraient dans les Universités et conservaient ensuite ces liens, les réactivant au besoin. Ces réseaux individuels sont connus pour les marchands italiens, mais aussi pour les clercs thuringiens. Robert Gramsch a ainsi reconstitué les liens interpersonnels, professionnels et privés, des anciens étudiants de l'Université d'Erfurt qui formaient un réseau étendu et actif dans toute l'Allemagne moyenne. En suivant les méthodes d'analyse de réseaux sociaux, il a représenté l'extension spatiale et sociale de ce réseau à l'échelle des individus[5].

Mais il existait aussi des réseaux proprement de villes, mettant en jeu les gouvernements et activement produits par eux. Pour l'Empire, la forme la plus vive et la plus étudiée est celle de la ligue urbaine, qui caractérise le monde urbain germanique[6]. L'alliance entre villes était en effet un moyen de renforcer le pouvoir des villes face aux autres états de l'Empire et de lutter contre les attaques seigneuriales – sans exclure d'ailleurs des luttes entre villes. Mobilisable par ses membres, la ligue était un moyen d'action et de défense, un moyen également d'appropriation de l'espace et de

[1] André CHEDEVILLE, Jacques LE GOFF, Jacques ROSSIAUD, « La ville en France au Moyen Age » (introduction), in Georges DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 2 *La ville médiévale. Des Carolingiens à la Renaissance*, Jacques LE GOFF (dir.), Paris, Seuil, 1980.

[2] Cette recherche fut inaugurée par Jacques LE GOFF, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale », *Annales ESC*, 1968, p. 35-352. Pour l'Empire, les réseaux mendiants sont étudiés dans John B. FREED, *The Friars and German society in the thirteenth century*, Cambridge, Cambridge UP, 1977.

[3] Présentation dans Alain DEGENNE, « Sur les réseaux de sociabilité », *Revue française de sociologie*, 24, 1983, p. 109-118.

[4] Philippe BRAUNSTEIN, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'Empire : les facteurs de sociétés (1380-1520) », in François CROUZET (dir.), *Le négoce international (XIII-XX)*, Paris, Economica, 1989, p. 23-58, pour l'une des premières études du genre, portant sur les espaces germaniques.

[5] En particulier, voir Robert GRAMSCH, « Der Erfurter Propst Heinrich von Gerbstedt (gest. 1451) und seine 'römischen Netzwerke' », *Jahrbuch für Erfurter Geschichte*, 2, 2007, p. 31-62 ; *ID.*, « 'Seilschaften' von universitätsgebildeten Klerikern im deutschen Spätmittelalter – Beziehungsformen, Netzwerkstrukturen, Wirkungsweisen », in Gerhard KRIEGER (dir.), *Verwandtschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, Berlin, Akademie-Verlag, 2009, p. 176-188.

[6] Pierre MONNET, « Communes et ligues urbaines », in Elisabeth DÉCULTOT, Michel ESPAGNE et Jacques LE RIDER (dir.), *Dictionnaire du monde germanique*, Paris, Bayard, 2007, p. 205 ; Eberhard ISENMANN, *Die deutsche Stadt im Mittelalter, 1150-1550*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2014[3], p. 315-326. Un ouvrage récent propose de réinterroger la ligue urbaine à partir de l'espace : Laurence BUCHHOLZER-REMY et Olivier RICHARD (dir.), *Ligues urbaines et espaces à la fin du Moyen Age / Städtebünde und Raum im Spätmittelalter*, Strasbourg, Presse universitaires de Strasbourg, 2012.

construction d'un cadre propre à la ligue, dont les contours cependant variaient au gré des villes qui intégraient la ligue ou la quittaient.

On peut aussi aborder, et c'est l'angle choisi pour cette thèse, le réseau par la mise en relation au moyen de la correspondance, qui assure la construction et la permanence du lien en l'absence d'un partenaire, au moyen de l'écrit et d'un envoyé, porteur du message et se substituant à la présence physique de celui qui parle.

Le réseau, en particulier de villes, est ainsi une forme souvent observée par la médiévistique récente, avec une multiplicité de cas et de questionnements. Les études actuelles ont cependant en commun le souci de ne pas plaquer le réseau sur un espace, ni de le réduire à une forme théorique parfaite dont la structure serait immuable et superbement organisée. Le réseau urbain, en effet, est autant une création passive, fruit des pratiques des acteurs de la ville, qu'une création active résultant de la politique du gouvernement urbain, en particulier dans les domaines de la politique étrangère et de la diplomatie. Dans ce dernier cas, les géographes parlent plus volontiers de réseau de villes, pour manifester la volonté des acteurs de faire réseau[1].

La question du réseau et de l'enracinement qu'il permet aux villes à différentes échelles n'est pas l'apanage des médiévistes, bien au contraire : le réseau est une notion centrale dans les études urbaines actuelles, quels que soient les lieux et les périodes concernés[2]. Reflet peut-être d'un monde contemporain enclin à se penser en réseau en lien avec les nouvelles technologies et la mondialisation, et en opposition à un monde ancien plus figé, l'utilisation de la notion de réseau permet justement de montrer le dynamisme du monde pré-moderne ou une certaine continuité qui établit un temps long des réseaux, portés par la permanence des routes au-delà des recompositions territoriales.

Contrairement au territoire, qui vise à assurer une continuité la plus forte possible, le réseau est une forme spatiale fondée sur des liens moins étalés, reliant des points entre eux, par les flux qui s'y échangent – hommes, marchandises, informations. L'opposition entre réseau et territoire a été remise en question par des géographes contemporains qui

[1] Giuseppe DEMATTEIS, « réseau urbain », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013², p. 873-874.

[2] Le dossier *Reprendre formes. Formes urbaines, pouvoirs et expériences* proppose ainsi plusieurs contribution qui mettent le réseau au cœur des formes de la ville, et font des conditions de sa production l'un des enjeux majeurs de la compréhension des sociétés urbaines, sous l'influence de Manuel Castells, qui l'analyse selon l'angle de la domination et de la différenciation (voir Géraldine PFLIEGER, *De la ville aux réseaux : dialogues avec Manuel Castells*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006, pour une présentation de ses travaux). Jérôme CHENAL, Luca PATTARONI et Géraldine PFLIEGER (dir.), *Reprendre formes. Formes urbaines, pouvoirs et expérience*, *EspaceTemps.net*, 2009, en ligne : http://www.espacestemps.net/articles/reprendre-formes/. Voir en particulier les conclusions pour une présentation des débats. Pour la période médiévale, les travaux d'Hélène Noizet ont montré que la ville était une forme réticulaire plus que territoriale : Hélène NOIZET, « La ville au Moyen Âge et à l'époque moderne. Du lieu réticulaire au lieu territorial », *EspaceTemps.net*, 2014. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/la-ville-au-moyen-age-et-a-lepoque-moderne/.

font du territoire une forme particulièrement dense de réseau[1]. Je conserverai pour ma part cette dichotomie, notamment pour des raisons de praticité et de clarté. Le réseau ici étudié est bien la mise en relation de différents points de l'espace, éloignés par la distance et de surcroît souvent distincts politiquement. Le réseau comprend une dimension spatiale évidente, mais c'est aussi une forme de relation sociale entre individus ou, pour le cas qui m'occupe ici, entre gouvernements.

La ville semble le lieu par excellence du réseau : outre les multiples sociabilités qui s'y jouent et s'y nouent, elle constitue un point dans l'espace, peu étendu, et séparé des autres mais non isolé, puisqu'un réseau de communication terrestre relie, et reliait déjà au Moyen Age, les villes entre elles. La correspondance semble tout aussi naturellement l'outil de choix à qui voudrait observer le réseau construit par les gouvernements de ces villes, entre pairs. En effet, l'activité épistolaire implique bien la mise en relation de partenaires séparés et distincts.

Pour le Moyen Age, les réseaux urbains de correspondance ont fait l'objet de peu d'études. Les lettres existent pourtant, mais leur analyse et leur publication s'est souvent faite de façon très fractionnée, en prélevant quelques lettres éclairant un problème particulier. Un autre écueil est le volume des sources, qui rend difficile l'appréhension globale de la correspondance et du réseau qu'elle met en place, dès lors que l'on souhaite montrer les différentes facettes du réseau pour en saisir toutes les nuances et la complexité.

Une étude pionnière en français est celle que Laurence Buchholzer-Rémy a consacrée à Nuremberg, sous l'angle de l'intercommunalité et de la coopération urbaine[2]. Ces thèmes, particulièrement adaptés à une ville aussi importante que Nuremberg, sont sans doute trop vastes pour Erfurt. Si Nuremberg ne se contentait pas de surmonter l'absence par une lettre mais impulsait la communication et ses thèmes, Erfurt restait à un niveau moins organisateur de la correspondance. Une autre étude a été entreprise pour Cologne, concentrant l'analyse sur une période de crise, dans laquelle les échanges étaient cruciaux et la mobilisation du réseau particulièrement vive[3].

Mais aucune étude ne porte sur une ville non libre – certes, Cologne n'acquit le statut de ville libre qu'en 1475, mais elle l'obtint, contrairement à Erfurt qui d'ailleurs ne le revendiqua jamais. Elle avait en outre, dès avant 1475, un poids démographique, économique et symbolique bien supérieur à celui de la cité thuringienne. L'analyse du

[1] Joe PAINTER, « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? », art. cit., ici p. 62-65.
[2] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*
[3] Peter HESSE, *Nachrichten aus Köln. Studien zu den Briefen des städtischen Rats in der Zeit des Neusser Krieges*, thèse de doctorat soutenue en 2011, Universität zu Köln, en ligne : kups.ub.uni-koeln.de/4872/1/Hesse_Nachrichten_aus_Koeln.pdf.

réseau d'une ville territoriale devrait ainsi permettre une comparaison entre villes différentes, dans des régions différentes, et avec des statuts différents. Existait-t-il une typicité des villes territoriales en ce domaine, ou écrivaient-elles comme leur consœurs libres ou d'Empire, avec les mêmes mots et les mêmes dynamiques ?

Le chapitre suivra un plan très simple reflétant les éléments essentiels à la compréhension du réseau erfurtois. Dans un premier temps plus descriptif, je présenterai l'extension du réseau et les acteurs qui le composent. Les partenaires épistolaires peuvent être dénombrés et la comparaison entre les différents destinataires permet aussi d'établir la hiérarchie quantitative du réseau. On peut ainsi situer le réseau et déterminer si sa forme a évolué au cours de la période concernée. Mais le simple comptage ne suffit pas à caractériser le réseau. Le deuxième temps abordera les motifs de la correspondance, de façon à réévaluer la place de chacun dans le réseau ainsi que le rôle et l'importance de ce dernier pour Erfurt. Enfin, dans un troisième temps, ce sont les formes de la communication qui seront étudiées : il ne suffit pas de savoir à qui on écrit, il faut également savoir comment on écrit à chacun. La langue utilisée par les notaires de la chancellerie municipale n'est pas innocente mais obéit à un code rhétorique général ainsi qu'à des distinctions propres au Conseil d'Erfurt. Cette polarisation supplémentaire du réseau reflète, plus encore que les autres sans doute, la place d'Erfurt, place tant assignée que construite, au sein de ses partenaires et plus généralement au sein de la structure impériale. A qui, pourquoi, comment écrivaient les conseillers erfurtois, telles sont les trois questions qui guideront ici le propos.

I – Acteurs. Le rayonnement erfurtois

Pour commencer à retracer ce réseau, il convient d'en retrouver les points et les membres. Les lieux du réseau et les qualités de ses membres seront donc étudiés dans un premier temps. A qui écrivaient les conseillers erfurtois, et avaient-ils des pôles de prédilection ? Dans un premier temps, le terme de réseau est entendu *a minima*, comme un ensemble de points connectés entre eux.

Les correspondants seront ici répartis en deux catégories principales, la noblesse et le monde urbain. Cette catégorisation suit la logique globale des archives constituées par les notaires erfurtois, qui tenaient parallèlement des *libri dominorum* pour la correspondance avec les nobles et des *libri communium* pour la correspondance avec le

monde urbain entendu au sens large[1]. Logique globale, car il arrivait que dans le détail des variations interviennent : on trouve en effet dans les *libri dominorum* les plus anciens des lettres adressées à des villes[2] et, dans les *libri communium*, le pouvoir seigneurial reste très présent puisque les lettres aux Conseils de ville voisinent avec les lettres aux officiers urbains, représentants du prince en ses territoires et en ses villes. Des distinctions plus fines s'opéraient à l'intérieur des groupes, mais n'étaient pas révélées par l'organisation des archives et n'apparaissaient pas à première vue dans la chancellerie. En revanche, les notaires et les conseillers avaient en permanence sous les yeux et à portée de mains la différence radicale entre deux mondes, différence matérialisée par la tenue concomitante de volumes séparés. Le lien épistolaire avec les nobles et celui avec les villes se faisaient en parallèle et ne se rencontraient quasiment jamais.

1 – Les domini. *Un réseau régional*

Le premier groupe de correspondants que j'examinerai est celui des princes, non pas tant en vertu d'une primauté aristocratique que parce qu'ils se trouvent dans les sources les plus anciennes conservées sous forme de série, les *libri dominorum*, dans lesquels les notaires de la chancellerie erfurtoise rassemblaient la correspondance avec les seigneurs laïcs et ecclésiastiques, représentant tous les niveaux de la noblesse, des princes électeurs aux chevaliers en passant par les princes-évêques, les princes d'Empire, comtes, barons, maître des Ordres de chevalerie, abbés, et exceptionnellement quelques rois étrangers.

Princes laïcs

Les seigneurs à qui le Conseil écrivait étaient tant laïcs qu'ecclésiastiques, mais l'on observe une prépondérance très marquée des premiers. En effet, tout au long de la période, le groupe des princes temporels représente l'écrasante majorité des destinataires parmi les seigneurs.

[1] 1-1/XXI/1a-1a, 1a-1b et 1b-1b.

[2] Cela peut refléter une période de mise en place de la distinction, qui n'aurait pas alors été encore rigoureusement suivie. Néanmoins il reste aussi des lettres aux Conseils de ville dans les volumes plus tardifs, bien que beaucoup moins nombreuses.

Figure n°9 : Part des lettres envoyées aux seigneurs laïcs dans la correspondance aux seigneurs (1427-1500, en %)[1]

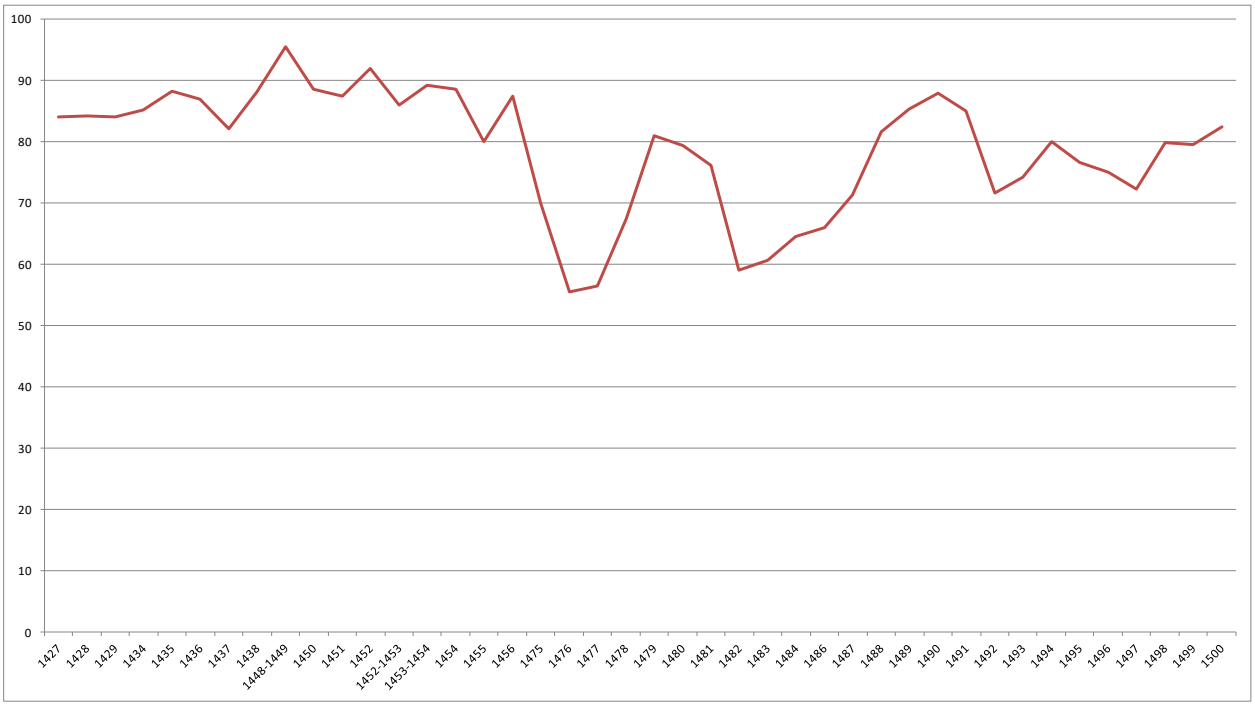

Lorsque cette part était la plus faible, en 1477 et en 1478, elle était encore supérieure à la moitié des lettres envoyées (respectivement 55,5 et 56,5%). Ce creux ne peut s'expliquer uniquement par les aléas de la conservation : ces deux années sont conservées comme les autres et ne présentent pas de trous dans ce qui nous reste.

Au contraire, alors que nous n'avons plus que cinquante-neuf lettres pour 1479, année très mal conservée, on observe que la part des nobles se maintient à 81%, ce qui peut indiquer que le noyau dur des partenaires épistoliers était bien formé par les nobles. Il semblerait d'ailleurs que la part des nobles diminue en proportion lorsque la correspondance enfle : ainsi en 1482, année épistolaire faste avec 337 lettres conservées, la part des nobles n'était-elle que de 59%. Lorsque la correspondance augmentait, ce n'était pas tant le volume des lettres à chaque correspondant qui augmentait, que le nombre de partenaires à qui le Conseil écrivait, parfois d'ailleurs assez peu dans l'année.

La part des seigneurs laïcs était donc écrasante, entre 75 et un peu plus de 80% pour l'essentiel de la période. Certes, ces chiffres ne tiennent pas compte des *libri communium* et évaluent la part des seigneurs temporels uniquement au sein des *libri dominorum*. Cependant, si on les rapporte, pour les quelques années où cela est possible, au volume total de la correspondance, ils continuent à indiquer une part non

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1-3, et 1-1/XXI/1a-1b, t. 1-3.

négligeable des envois : entre un cinquième et près de la moitié des missives envoyées pour les années 1475-1487 le furent à des seigneurs temporels.

Figure n°10 : Part des lettres envoyées aux seigneurs laïcs dans la correspondance totale (1475-1487, en %)[1]

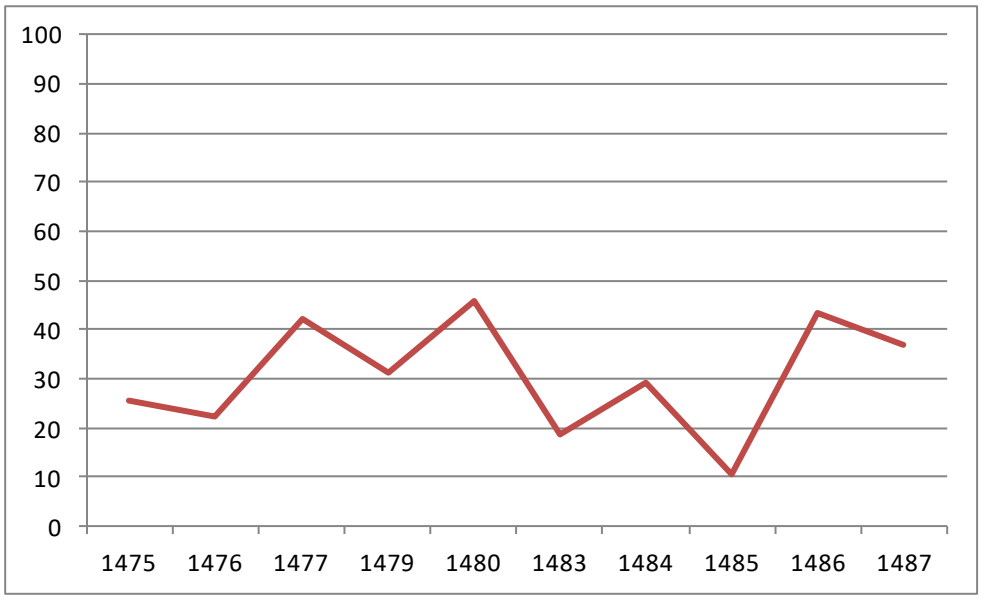

Certes, la part des nobles apparaît ici considérablement réduite, en particulier pour l'année 1485 – année par ailleurs très bien conservée. Cette diminution de la part des missives aux nobles s'explique aussi par l'augmentation de celle des lettres aux Conseils de ville. La diminution de la part des princes laïcs s'observait aussi lorsque l'on comptait simplement les lettres aux *domini*, sans là encore qu'on puisse en retrouver l'explication.

Néanmoins, il s'agit toujours d'une part conséquente de l'activité épistolaire du Conseil d'Erfurt, toujours supérieure à la correspondance avec les seigneurs ecclésiastiques notamment. En 1485, la part totale des nobles dans la correspondance a chuté, mais les seules lettres envoyées aux princes de Saxe sont plus de dix fois plus nombreuses que les lettres envoyées à tous les clercs réguliers[2].

Le réseau épistolaire erfurtois est donc bien loin de n'être qu'un réseau *de villes* : les destinataires majoritaires, sinon privilégiés, sont des princes laïcs qui reçoivent chaque année les deux tiers ou plus des lettres conservées avant 1475, et un tiers après. Pour l'après 1475 on tient compte en effet de la correspondance avec les villes.

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1-3, 1-1/XXI/1a-1b, t. 1-3, et 1-1/XXI/1b-1b, t. 1-4.
[2] 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 1-41. Les princes de Saxe reçurent trente-six lettres, les abbés de Georgenthal, Reinhardsbrunn et Saint-Georges de Göttingen, une chacun.

Parmi ces princes laïcs, se trouvent quelques princes particulièrement prestigieux puisqu'ils possédaient la dignité royale. Le Conseil d'Erfurt écrivit ainsi deux fois à l'empereur en 1437, et au Roi des Romains une fois en 1438, 1450, 1481 et 1498, deux fois en 1491 et 1494[1]. Le roi de Bohême reçut une lettre en 1487 et une autre en 1490[2]. Enfin, le Conseil écrivit à la reine de Norvège et Danemark en 1475 – elle constituait ainsi le destinataire noble le plus éloigné[3]. La part de ce groupe est extrêmement faible sur le volume total de la correspondance. Les rois et reines ne faisaient qu'une apparition très épisodique dans les échanges épistolaires des conseillers erfurtois.

Princes ecclésiastiques

La dernière catégorie du groupe des *domini* est celle des membres de l'Eglise, clercs séculiers ou réguliers. Le principal correspondant des conseillers d'Erfurt était leur seigneur, l'archevêque de Mayence. On trouve son nom parmi la liste des destinataires pour toutes les années figurant dans les registres, sauf en 1434, 1436, 1455 et 1479. Il est vrai que les registres de ces années, très mal conservées, ne sont en rien représentatifs des échanges qui purent avoir effectivement lieu. Pour 1434 par exemple, il ne reste que vingt-sept lettres ; dix seulement pour 1455[4].

Suivant les années, d'autres évêques apparaissaient dans la correspondance, en particulier l'épiscopat régional : l'évêque de Mersebourg est un correspondant régulier, de même que ceux de Magdebourg et de Naumbourg. S'ils ne figuraient pas tous les ans dans la liste des correspondants, ils étaient néanmoins des partenaires fréquents. Episodiquement, le Conseil écrivait également aux évêques franconiens, à Bamberg ou Wurtzbourg, voire aux deux Electeurs de Cologne et Trêves, mais ces relations étaient beaucoup plus ponctuelles.

Les destinataires les plus réguliers, après l'archevêque de Mayence, étaient les évêques de Mersebourg et Magdebourg, pour les années 1427-1456. Le premier reçut une à deux lettres en 1428, 1429, 1435, 1437, 1450, 1452/53, 1453/54[5], 1454 et 1456 ; le second en 1436, 1448/49, 1450, 1452/53, 1453/54 et 1456. Les autres évêques impliqués

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1 et t. 2 (Sigismond), 1-1/XXI/1a-1b, t. 1 et 3 (Albrecht, Frédéric III et Maximilien).
[2] 1-1/XXI/1a-1b, t. 2 et 3 (Vladislas IV Jagellon, 1456-1513, roi à partir de 1471).
[3] 1-1/XXI/1a-1b, t. 1. Dorothée de Brandebourg (1430-1495, épouse de Christian I[er] (1426-1481), roi de Danemark de 1448 à 1481, de Norvège de 1450 à 1481, et de Suède de 1457 à 1464. Bien que le règne de Christian sur la Suède fût terminé en 1475, la rubrique indiquait toujours ce titre pour Dorothée dans le registre erfurtois (f. 1').
[4] Onze autres sont classées sous l'indication « 1455-1456 », portée ultérieurement par un archiviste.
[5] Ces années ne sont pas distinguées dans les registres.

dans la correspondance avec Erfurt l'étaient avec beaucoup moins de régularité : ainsi de l'évêque d'Hildesheim (une lettre en 1428, 1436 et 1450).

Après 1475, Mayence restait le principal destinataire ecclésiastique. Le nombre de lettres envoyées restait assez faible, moins d'une dizaine, sauf pour 1484 (trente-six lettres) et 1486 (vingt-cinq). Le cercle des correspondants épiscopaux changeait légèrement, avec l'intégration de nouveaux partenaires réguliers : l'évêque de Bamberg en particulier fut plus présent (en 1477-1482, 1484, 1488 et 1496). La correspondance avec les évêques s'élargit à la fois en nombre de partenaires (jusqu'à huit évêques différents en 1482[1]), et en régions concernées. La correspondance avec les évêques était majoritairement concentrée dans l'Allemagne moyenne pour la première période conservée ; après 1475 elle se déploya plus fortement vers l'Allemagne méridionale ou les espaces rhénans. Le Conseil était ainsi en contact avec les plus hauts représentants du clergé impérial séculier, essentiellement les sièges épiscopaux d'Allemagne moyenne et de Franconie. Néanmoins, le volume de cette correspondance reste très faible par rapport au total : les missives aux évêques représentent autour de 3% des missives par an en moyenne.

En ce qui concerne le clergé régulier, là encore, on constate une présence assez faible par rapport au total, mais régulière et constituée d'un noyau de destinataires réguliers. Le rythme de la correspondance aux abbés et abbesses est cependant beaucoup plus faible et il n'était pas rare qu'ils fussent absents de la correspondance pour une année – ainsi en 1427, 1429, 1438, 1448/49, 1455 et 1456. Pour la seconde période conservée, leur présence est beaucoup plus régulière et on les trouve pour toutes les années, comme les clercs séculiers. Dans ce groupe aussi des partenaires plus fréquents se dégagent : il s'agit des abbés de Reinhardsbrunn, de Georgenthal et de Borgeln, trois monastères situés à proximité d'Erfurt, ainsi que de l'abbé de Fulda, à la tête d'un établissement plus éloigné de la ville mais entretenant avec elle des liens de féodalité puisque le Conseil tenait quelques éléments de son territoire en fief de l'abbaye.

Dernier personnage de cette énumération, le Maître de l'Ordre teutonique faisait également une apparition discrète parmi les correspondants d'Erfurt, avec une lettre conservée pour 1428 et une autre en 1481[2].

[1] Les évêques de Mayence, Mersebourg, Wurtzbourg, Paderborn, Bamberg, Magdebourg, Meissen et Naumbourg.
[2] Il s'agissait alors de Paul von Rusdorf puis de Martin Truchseß von Wetzhausen.

Un fort ancrage thuringien

Le réseau princier d'Erfurt était donc avant tout inscrit dans l'Allemagne moyenne : les destinataires principaux de la ville étaient largement possessionnés dans le bassin thuringien. Parmi les partenaires établis hors de cet espace, un seul donnait lieu à un échange qui fut à la fois régulier – on le retrouve tous les ans ou presque – et soutenu – avec plusieurs lettres dans l'année et significativement plus qu'aux autres de son groupe : l'archevêque de Mayence, le seigneur de la ville. La correspondance du Conseil d'Erfurt reflétait ainsi la situation politique et géographique de la ville, exclave de l'archevêché de Mayence sise au cœur du bassin thuringien, au territoire entouré et mité par les possessions des nobles de la région[1].

On peut le voir dans le tableau suivant, qui présente les destinataires principaux de la ville, en termes de nombre de missives. Force est de constater la prépondérance très nette de la noblesse régionale et en particulier des landgraves de Thuringe puis des ducs de Saxe, dès avant que le landgraviat fût intégré au duché à la mort sans héritier mâle du landgrave Guillaume III, en 1485. Guillaume transmit son landgraviat à son neveu Ernest, Electeur de Saxe. Le landgraviat cessa d'exister dans les faits, mais il avait déjà largement disparu de la correspondance où le titre n'était plus mentionné dans la titulature de Guillaume.

L'archivage de la correspondance était aussi un enregistrement des divisions familiales et de l'apparition, ou de la disparition, de branches internes. Ainsi les scribes précisaient-ils le prénom du noble mais aussi son lieu de résidence, lorsque plusieurs branches se partageaient un titre et un territoire. C'était le cas des comtes de Gleichen, divisés en branche de Tonna et branche de Blankenhain à la mort du comte Hermann IV en 1343. Les destinataires sont ainsi rubriqués dans les registres : « *ad dominum Sigismundum comitem in Glichen et dominum in Thunna* » pour l'un, et « *ad dominum Jorgum comitem de Glichen dominum in Blanckenhayn* » pour son cousin[2]. La même distinction s'applique pour les Wettin et pour les comtes de Schwarzbourg, eux aussi divisés en plusieurs branches[3]. Les hommes n'étaient pas simplement identifiés par leur nom et leur âge – avec la mention *senior* ou *iunior* pour distinguer les homonymes –, mais aussi par leur résidence : l'inscription était tout autant spatiale que dynastique et temporelle.

---

[1] Voir carte en annexe.

[2] Ici 1-1/XXI/1a-1b, t. 1, f. 1[v] et f. 38v ; ce sont ici deux lettres de 1475. Sur la famille, voir Hans EBERHARDT, « Gleichen, Grafen von », in *Neue Deutsche Biographie*, t. 6, Berlin, Duncker & Humblot, 1964, p. 44, en ligne : http://daten.digitale-sammlungen.de/0001/bsb00016322/images/index.html?seite=458 (dernière consultation le 24 mai 2015). Voir l'arbre généalogique en annexe.

[3] Andreas KLINGER, « Schwarzburg », in *Neue Deutsche Biographie*, t. 24, Berlin, Duncker & Humblot, 2010, p. 12–14.

Tableau n°7 : Principaux destinataires de la correspondance d'Erfurt avec les princes[1]

	1427-1438	1448-1456	1475-1500
Lettres aux princes	1008	1028	3778
dont :			
*archevêque de Mayence	36 (3,5%)	37 (3,5%)	179 (4,7%)
*landgrave de Thuringe	282 (28%)	-	-
*margrave de Misnie	3 (0,3%)	-	-
* ducs de Saxe	78 (8%)	458 (44,5%)	1063 (28%)
* comtes de Schwarzbourg	171 (17%)	85 (8%)	435 (11,5%)
* comtes de Gleichen	76 (7,5%)	104 (10%)	245 (6,5%)
*landgrave de Hesse	49 (5%)	44 (4%)	82 (2,1%)
Nombre total de correspondants différents	63	47	151

Si l'on ajoute à ces nobles les princes ecclésiastiques, on constate que pour le monde non urbain, l'horizon épistolaire du Conseil d'Erfurt était avant tout régional. La correspondance se faisait à l'échelle de l'Allemagne moyenne. Ces directions et cet étalement relativement restreint reflètent aussi la très bonne insertion d'Erfurt dans cet ensemble, par des flux économiques en particulier, mais aussi par des alliances et traités d'entraide passés notamment avec les comtes de Gleichen[2].

2 – Les consules*. Du Rhin à la Neisse, de la Baltique à la Bohême*

La correspondance avec le monde urbain est conservée de façon autonome de façon bien plus tardive, puisque les plus anciens *libri communium* remontent à 1472. On trouve néanmoins déjà quelques lettres à des Conseils de villes dans les premiers *libri dominorum*.

[1] Le tableau compte ensemble tous les membres d'une même famille, sans prendre en compte les divisions internes et les différentes branches.

[2] 0-0-A/VIII, et XIII. Hans PATZE et Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 2-1, *Hohes und spätes Mittelalter*, Köln, Böhlau, 1974 ; Karl CZOK (dir.), *Geschichte Sachsens*, Weimar, Böhlau,1989.

Concernant ce monde urbain, la répartition des correspondants suivait trois logiques. Tout d'abord, c'est une lapalissade, le Conseil d'Erfurt écrivait à des Conseils de ville là où il y avait des Conseils de ville. Le semis des correspondants erfurtois décalquait donc largement le semis urbain dans l'Empire et faisait apparaître les zones les plus urbanisées. Cette évidence mérite d'être rappelée car cela met en relief un autre aspect de la correspondance urbaine erfurtoise : les conseillers écrivaient à des Conseils *de ville*, et peu importait qu'ils fussent libres ou sous l'autorité d'un seigneur.

Cela n'empêchait pas la correspondance d'obéir aussi à des logiques de rang, et la répartition des destinataires montre que les villes à qui les conseillers écrivaient le plus souvent, hors du bassin thuringien, étaient aussi parmi les plus importantes et les plus dynamiques de l'Empire, qu'il s'agisse du commerce ou de l'influence politique. L'une des premières partenaires d'Erfurt, en nombre et en régularité des lettres envoyées, était Nuremberg. Les liens épistolaires des conseillers d'Erfurt redoublaient les liens commerciaux des négociants en guède, qui travaillaient principalement avec des marchands nurembergeois. Ainsi la ville figure-t-elle dans la liste des destinataires erfurtois pour toute la période couverte par les *libri communium*, à l'exception de cinq années, 1477, 1479, 1503, 1506 et 1509[1], souvent avec plusieurs lettres, voire une dizaine de lettres (les villes reçoivent en moyenne une ou deux lettres par an).

Mais même la puissante ville franconienne s'effaçait, dans la correspondance erfurtoise, derrière les deux villes alliées d'Erfurt, Nordhausen et surtout Mühlhausen. Non seulement ces deux villes sont présentes tous les ans, mais encore elles sont présentes dès les tout premiers volumes des *libri dominorum*, contrairement à Nuremberg qui n'apparaît qu'en 1437. Certes, cela est probablement dû à la mauvaise conservation des anciennes années et le hasard de la transmission des sources ne saurait être preuve d'un effacement de Nuremberg. Il n'en reste pas moins très symbolique que la plus ancienne lettre à un Conseil de ville conservée soit une lettre adressée à Mühlhausen en 1427[2].

J'ai choisi de représenter le réseau des partenaires erfurtois sous forme de carte de façon à en proposer une image synthétique et immédiate. Contrairement aux listes de destinataires par années qui éclatent les membres du réseau, la carte les réunit et permet de mieux saisir aussi leur place dans l'Empire. Il ne s'agit pas seulement d'éparpiller des points, mais d'observer ensuite leurs liens avec des espaces qui n'apparaissent pas dans les registres. La figuration des différentes villes permet aussi de les saisir les unes par

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 1 à 4. 1506 est une année très mal conservée, avec seulement vingt-et-une lettres conservées aujourd'hui.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 8.

rapport aux autres. Les constellations qui apparaissent sur la carte ne sont pas si claires dans une liste qui ne vise qu'à donner des indications selon le temps : le message de la carte « est la production d'un monde possible et à ce titre un instrument d'intelligence de phénomènes sociaux »[1].

Ces cartes, en revanche, ne tiennent pas compte des rythmes d'écriture ni du nombre des envois. Elles concentrent en une image fixe une situation qui était au contraire évolutive : le Conseil n'écrivait pas aux mêmes partenaires tous les ans de façon systématique ; le nombre d'envois pouvait varier considérablement d'une année sur l'autre. Elles écrasent donc le temps et donnent une image trompeusement lisse et permanente d'un réseau qui était au contraire toujours réactualisé et modifié au gré des envois. Mais cet inconvénient permet en contrepartie d'avoir une image plus globale du réseau, en réunissant tous les membres qui le composaient. Ces cartes ne permettent pas, certes, de saisir des évolutions diachroniques. Elles donnent au contraire du réseau une image totale : il est ici présenté dans en même temps dans toutes ses dimensions, dans tous ses possibles, qui ne sont parfois actualisés qu'une ou deux fois dans l'ensemble des registres. Néanmoins, pour conserver la lisibilité de la carte à cette échelle, tous les correspondants erfurtois ne figurent pas sur une seule carte. Les destinataires situés dans l'espace proche de la ville sont représentés sur la carte suivante. Le réseau est donc le résultat de la combinaison des deux cartes.

A l'échelle de l'Empire, la cartographie du réseau des correspondants erfurtois montre la concentration des envois dans le centre de l'Empire, mais aussi l'extension du réseau à l'Est vers les villes aux confins de la Saxe et de la Lusace, au Nord vers les villes portuaires de la Hanse, au Sud vers Nuremberg puis la Bavière, et au Sud-Ouest vers Francfort et quelques villes du Rhin supérieur.

[1] Odile KÄMMERER et Jean-Philippe DROUX, « La géographie des ligues peut-elle être cartographiée ? », in Laurence BUCHHOLZER-REMY et Olivier RICHARD (dir.), *Ligues urbaines et espace à la fin du Moyen Age op. cit.,* ici p. 94.

Carte n°5 : Correspondants d'Erfurt – Conseils de ville dans l'Empire[1]

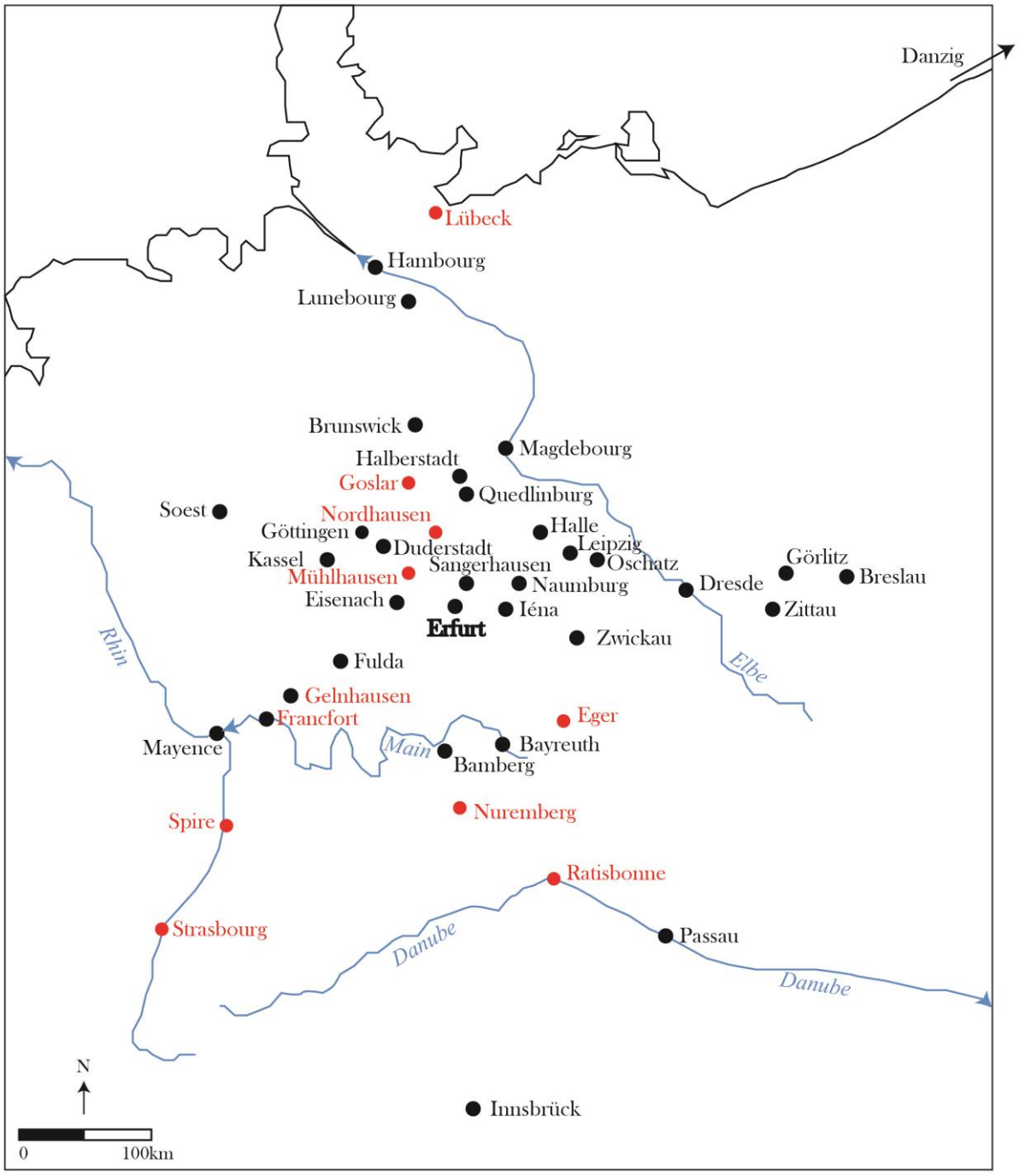

Conception : M. Coquelin Réalisation : P. Nédélec (Septembre 2015)

Les villes libres sont figurées en rouge, les villes territoriales en noir.

Pour ne pas surcharger la carte, seules les villes y ont été portées. Mais l'un des éléments manquants se dégage d'emblée par la répartition spatiale des correspondants : les routes. Les envois se faisaient selon les axes routiers et commerciaux. On reconnaît le tracé de la *Hohe Strasse*, en particulier dans son tronçon oriental vers la Lusace et les espaces slaves ; on reconnaît aussi l'axe Nord-Sud qui structurait la vie économique dans

[1] D'après les *Libri communium*, 1-1/XXI/1b-1b, t. 1 à 4.

l'Empire entre les villes hanséatiques des rivages baltique ou nordique (Lübeck et Hambourg) et les villes de l'Allemagne méridionale et d'Autriche (Nuremberg, Ratisbonne). La forme du réseau épistolaire d'Erfurt était aussi la forme de son activité commerciale. C'était également un espace sensiblement décalé par rapport à l'épicentre de la circulation des nouvelles dans l'Empire, situé dans les régions du Rhin et du Main, plus à l'ouest du réseau erfurtois. Les échanges étaient les plus dynamiques dans une région bornée par Cologne, Francfort, Strasbourg, Bâle et Nuremberg[1].

On observe que les conseillers d'Erfurt écrivaient à des villes libres comme à des villes seigneuriales, mais que ces dernières étaient bien plus nombreuses. Ce point sera détaillé dans la suite du propos.

Cette première carte n'épuise pas la représentation du réseau : il manque un grand nombre de villes, trop concentrées autour d'Erfurt pour être représentées lisiblement à cette échelle. La carte suivante, restreinte à l'aire régionale autour d'Erfurt, permet ainsi de compléter ce portrait du réseau. Le problème du fond de carte s'est posé pour cette deuxième carte, contrairement à la première. L'échelle de la première carte était adaptée à la représentation lisible d'un semis de ville dans l'Empire, elle l'était moins à la représentation à la fois fidèle topographiquement, lisible pour le lecteur, et imprimable dans le format de la thèse. La carte suivante est donc réalisée sans échelle précise. J'ai utilisé pour fonds de cartes ceux que l'on trouve en annexe de l'ouvrage d'Astrid Schmidt-Händel sur la guède. Confrontée au même problème, elle l'a résolu par une représentation la plus respectueuse possible des distances et de l'œil du lecteur – partant, de l'utilité de la carte. Si les distances sont faussées, les positions relatives sont justes, de même que les axes de transport. La carte suivante ne vise pas à la représentation scientifiquement exacte de la topographie, mais à la visualisation d'un semis de partenaires autour d'Erfurt, dans un rayon proche[2].

On peut constater à quel point la correspondance d'Erfurt se concentrait dans l'Allemagne moyenne, dans un bassin relativement proche de la ville. L'insertion d'Erfurt était avant tout régionale et la géographie des partenaires urbains de la ville suivait les mêmes logiques que celles des partenaires seigneuriaux : la correspondance de la ville était le lieu d'un très fort ancrage régional, voire local. La densification pensée par Peter

[1] Pierre MONNET, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes à la fin du Moyen Age », in Gerhard JARITZ (dir.), *Die Straße im Mittelalter*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie, 2001, p. 71-89, ici p. 81.

[2] A titre de repère, Weimar est à une vingtaine de kilomètres d'Erfurt, Eisenach à une cinquantaine.

Moraw pour les territoires de l'Empire[1] s'appliquait ici également : les relations étaient plus nombreuses dans l'espace régional.

Carte n°6 : Correspondants d'Erfurt – Conseils de ville en Allemagne moyenne[2]

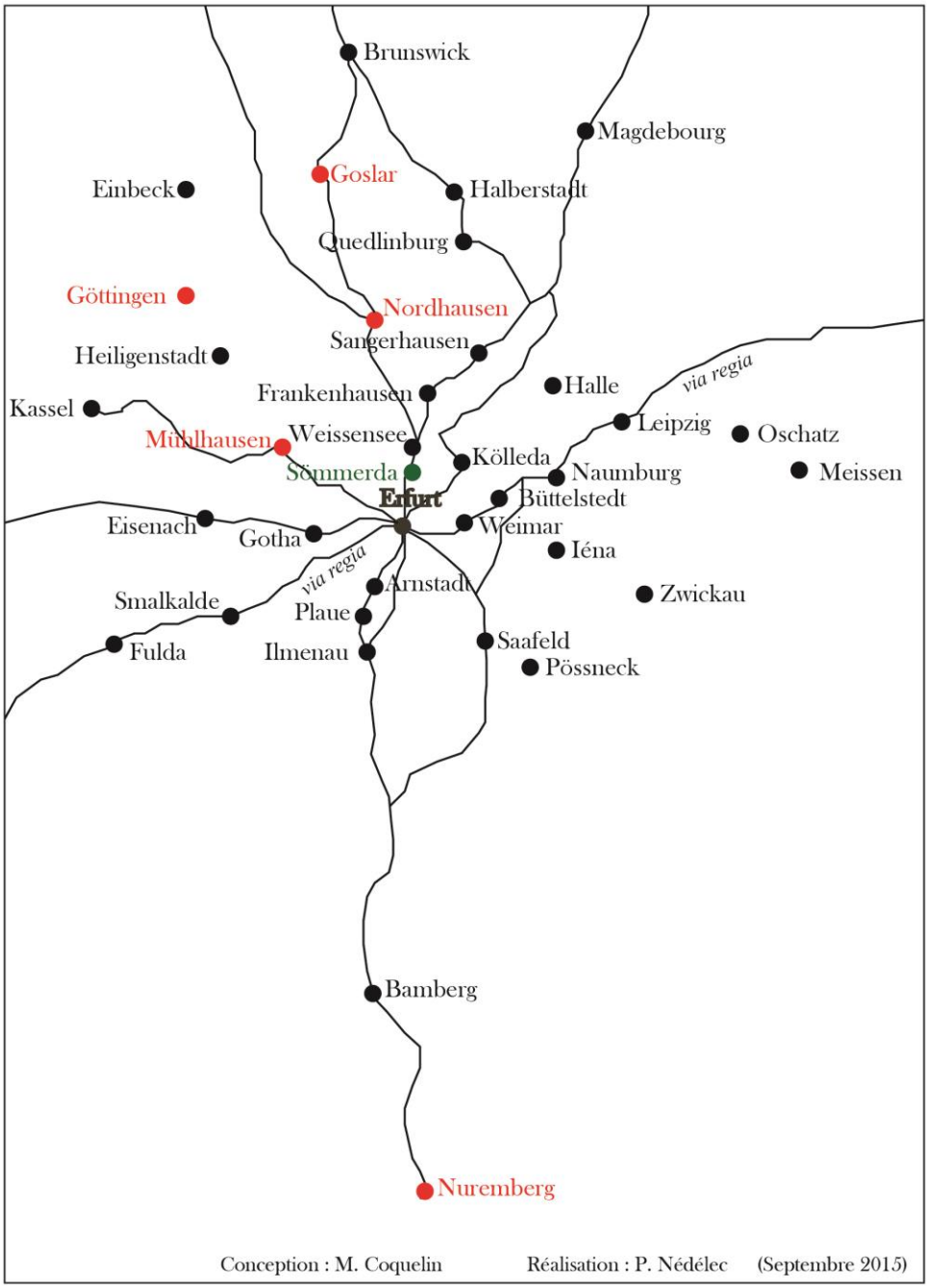

En vert figure Sömmerda, ville du territoire d'Erfurt.

[1] Peter MORAW, *Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung : das Reich im späten Mittelalter 1250 bis 1490*, Berlin, Propyläen, 1985.

[2] D'après les *Libri communium*, 1-1/XXI/1b-1b, t. 1 à 4. Les axes de communications sont repris des cartes proposées dans Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 2004, p. 242-245.

C'est aussi ce qui explique la très forte présence des villes territoriales par rapport aux villes libres, ce qui découle de la spécificité du semis urbain dans le bassin de Thuringe. Les conseillers de Nuremberg pouvaient au contraire avoir pour partenaires principaux des Conseils de villes, et de villes libres[1], car la Franconie était une région de nombreuses villes libres décidant pour elles-mêmes. La coopération politique en était donc d'autant plus possible et forte.

L'aire de la correspondance nurembergeoise n'était pas tellement plus étendue que l'aire erfurtoise ; les différences principales tenaient au nombre de correspondants, considérablement plus élevé pour Nuremberg, et à leurs statuts[2]. Les conseillers d'Erfurt, envoyant des messagers dans un rayon similaire, ne trouvaient autour d'eux que des villes seigneuriales, pour l'essentiel sous l'autorité du duc de Saxe qui les tenaient fermement sous son autorité.

En 1485 par exemple, on compte, sur les cent neuf lettres conservées, cinq lettres à des villes libres (à quatre destinataires, Mühlhausen recevant deux lettres) et quinze lettres à des villes territoriales (seule Kölleda[3] reçut deux lettres). Les chiffres sont comparables pour la fin de la période avec, en 1509, sur les cent six lettres contenues dans le registre des *Libri communium*, seulement neuf lettres à des villes libres (à cinq destinataires) et onze à des villes territoriales (qui en reçurent chacune une seule, sauf Saalfeld). La liberté n'était donc pas un critère dans le choix des partenaires ; l'échange était avant tout pragmatique et le reflet de relations existant en dehors de lui. Ainsi Mühlhausen et Nordhausen n'étaient-elles pas sollicitées en tant que villes libres, mais en tant que partenaires d'Erfurt au sein de la ligue des Trois villes de Thuringe qui eut cours tout au long du XV^e^ siècle. Le semis urbain, la forme de l'occupation humaine et de son organisation politique, sont aussi des facteurs expliquant le visage du réseau épistolaire d'une ville.

Ces cartes enfin ne suffisent pas à rendre compte de l'ensemble du réseau de correspondance avec le monde urbain. Les échanges avec des Conseils de ville n'étaient qu'un aspect du monde épistolaire erfurtois. La multiplicité des partenaires urbains et leur répartition dans l'ensemble de l'Empire ne doit en effet pas cacher que la correspondance avec les Conseil de villes était en réalité secondaire par rapport à l'ensemble des lettres conservées pour le XV^e^ siècle. La part des villes dans les *Libri*

[1] Rothenbourg/Taube, Weissembourg et Windsheim sont les trois partenaires permanents de Nuremberg. Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*, p. 190.
[2] Sur l'étendue du réseau de correspondance nurembergeois, *ibid.*, p. 188-197.
[3] A une vingtaine de kilomètres d'Erfurt, dans les territoires saxons.

communium oscille entre 16 et 23 % sur l'ensemble de la période conservée. Elle est encore plus faible si l'on considère la totalité de la correspondance (entre 30 et 50% plus faible suivant les années). Les liens directs de ville à ville étaient très minoritaires et l'écriture à une autre ville est finalement peu présente quantitativement dans la correspondance erfurtoise. Chaque partenaire était peu sollicité.

Même dans les *Libri communium*, la majorité, entre 45 et 55% selon les années, des lettres envoyées par Erfurt, le fut aux représentants des princes dans des villes territoriales du bassin thuringien, essentiellement dans les territoires du duc de Saxe et des comtes de Gleichen ou de Schwartzbourg, et elles ne furent pas envoyées parallèlement aux Conseils. Les conseillers erfurtois écrivaient bien plus aux officiers du prince en ville qu'aux Conseils de ville. Le Conseil d'Erfurt en effet n'écrivait pas toujours directement à la noblesse régionale : les problèmes locaux étaient d'abord, et parfois uniquement, réglés au niveau local sans que l'intervention des princes fût nécessaire.

Les officiers auxquels la ville écrivait étaient également les siens. Très marginaux dans les *libri dominorum*, les agents territoriaux de la ville sont au contraire très présents dans les *libri communium* : entre 20 et 30% des lettres furent adressées aux officiers du conseil dans le territoire de la ville. Le Conseil écrivait à ses baillis (« *Voit* ») et à ses capitaines (« *Amtmann* ») pour transmettre ses instructions, notamment en cas de conflit dans les circonscriptions concernées, ou pour convoquer ses agents à l'Hôtel de ville. Une part importante de la correspondance avait donc trait au gouvernement d'Erfurt et n'était pas tournée vers l'extérieur. La correspondance était aussi une discussion de la ville avec elle-même et les lettres aux communes s'avèrent en réalité peu nombreuses.

L'archivage de la correspondance mêlait ainsi écriture vers l'étranger, et donc les affaires extérieures de la ville si ce n'est sa diplomatie, et écriture vers le soi et partant les affaires intérieures et l'administration du territoire urbain hors les murs. La conservation n'établissait pas de différence ni de hiérarchie entre ces domaines – ni d'ailleurs entre les différents partenaires. La communication du Conseil était donc pensée comme un tout qui englobait toutes les affaires déplacées du Conseil, tout ce qui se passait hors de l'enceinte et ne pouvait être résolu simplement à l'Hôtel de ville, soit que les autres parties fussent trop loin, soit que l'Hôtel de ville ne fût pas le lieu approprié pour la résolution du problème.

Mais cette description des membres du réseau n'est qu'une présentation superficielle de ce dernier. Tous les partenaires n'y avaient pas le même niveau ni la même proximité avec Erfurt. Les mécanismes qui introduisaient des degrés à l'intérieur du réseau épistolaire erfurtois sont à observer afin de comprendre le fonctionnement du

réseau visible dans la correspondance, et afin, peut-être, d'établir des distinctions entre les membres.

II – Motifs. Communiquer pour régner ?

Je commencerai par les ressorts et les motifs de la correspondance, tant vers les princes que vers les villes. Une grande partie de l'activité des conseillers en séance semble avoir été consacrée à la correspondance : recevoir les messagers et déterminer la réponse à faire, ou au contraire prendre l'initiative de l'échange et formuler une demande, tel était sans doute le quotidien des conseillers assemblés en session[1]. Pour soutenir cette importante communication avec l'espace hors les murs, le Conseil disposait de sa propre messagerie.

1 – A pied, à cheval, en secret

Chère messagerie

Les comptes erfurtois, bien que très lacunaires, livrent quelques informations sur le coût représenté par la messagerie. Ont en effet subsisté deux cahiers de comptes secondaires (*Nebenrechnungen*), pour 1483 et 1486[2], et le Grand-Livre de 1505[3].

Ce dernier détaille ainsi les missions remplies pendant l'année par les hommes chargés de porter les plis des conseillers[4]. On y dénombre cent treize envois, ce qui est fort peu si l'on compare l'activité messagère erfurtoise avec celle des autres villes pour lesquelles on dispose de données chiffrées : Francfort envoyait 450 messagers en 1412, Solothurn, 225 en 1465, pour ne rien dire de Nuremberg et ses 798 courriers en 1447. Mais les envois inscrits dans les comptes erfurtois ne résument pas toute la correspondance de la ville : dans le seul *liber communium*, on recense pour 1505 cent cinquante-deux missives[5]. Le *liber dominorum* de cette année a été perdu ; nul doute cependant qu'il contenait aussi de nombreux messages, aujourd'hui disparus, et qui n'ont pas non plus laissé de trace comptable.

---

[1] Les registres de correspondance sont en effet, de loin, la série la plus fournie pour la période ici étudiée. Les autres activités des conseillers étaient notamment l'exercice de la fiscalité – mais les taxes étaient perçues de façon ponctuelle – et celui de la justice.
[2] 1-1/XXII/3-1 et, 1-1/XXII/3-1a.
[3] 1-1/XXII/2-1, t. 1.
[4] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 91^{v}-95^{r}.
[5] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 62^{r}-113.

Tous les envois n'apparaissent donc pas dans les comptes de façon détaillée, mais seulement ceux qui entraînaient l'usage d'un message spécialement appointé, dont le nom était conservé, et non pas un membre permanent du personnel du Conseil. De même, les sommes indiquées dans les livres de comptes ne couvraient-elles sans doute pas l'ensemble du fonctionnement de la messagerie, mais seulement ces frais supplémentaires liés à l'envoi de messages pour lesquels le Conseil requérait des agents particuliers.

Ces indications chiffrées, pour partielles qu'elles soient, sont néanmoins un élément d'appréhension du fonctionnement de la messagerie erfurtoise et de son importance dans l'administration urbaine. Les coûts de l'envoi du courrier étaient assez élevés, dans l'absolu et relativement au reste des dépenses et recettes de la ville. Les dépenses de la messagerie se répartissaient ainsi :

Figure n°11 : Part de chaque mode d'ambassade dans les dépenses liées à l'envoi de messages

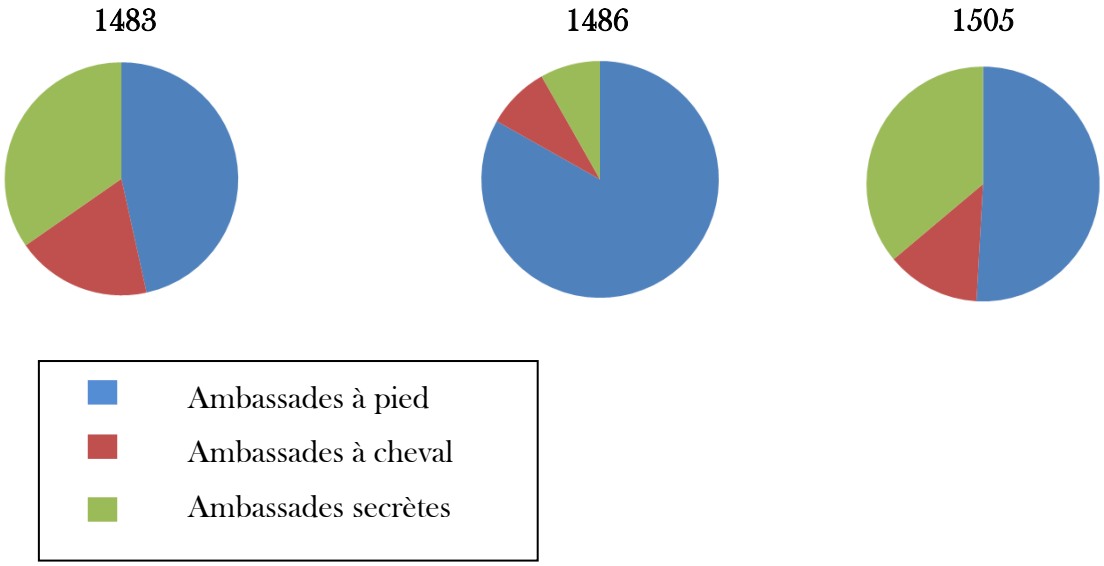

On constate une augmentation très forte, entre 1483 et 1486, de la part des ambassades à pied, qui doubla quasiment, passant de 47,6% à 83%. Il est difficile d'expliquer cette évolution, notamment en raison des sources et informations comptables lacunaires en ville. Par ailleurs, la géographie des destinataires ne se modifia pas en 1486 et ne peut donc être un facteur d'explication à ce changement.

Cette augmentation se fit aux dépens des ambassades à cheval mais surtout aux dépens des ambassades secrètes puisque les premières diminuèrent de moitié environ, passant de 19,8% du total à 8,6%, tandis que les secondes, qui représentaient 32,5% du total en 1483, furent divisées par quatre pour tomber à 8,2% en 1486.

Tableau n°8 : Dépenses urbaines liées à l'envoi de messages[1]

	à pied	à cheval	en secret	total
1483	146 *schock* 5 sous (8 765 s.) 47,6%	60 *schock* 53 s. (3 653 s.) 19,8%	100 *schock* 1 s. (6 001 s.) 32,6%	306 *schock* 59 s. (18 419 s.)
1486	128 *schock* 57 s. (7 737 s.) 82,7%	13 *schock* 20 s. 2 d. (800 s. 2 d.) 8,6%	13 *schock* 38 s. (818 s.) 8,7%	155 *schock* 55 s. 2 d. (9 355 s. 2 d.)
1505	56 *schock* 23 s. 9 d. (3 383 s. 9d.) 50,8%	14 *schock* 23 s. (863 s.) 13%	40 *schock* 6 s. (2 406 s.) 36,2%	110 *schock* 52 s. 9 d. (6 652 s.)

Plus qu'une augmentation absolue des ambassades à pied, il s'agit donc en définitive d'une augmentation relative et avant tout d'une diminution massive de la part des ambassades secrètes, ce qui s'explique peut-être par le contexte : alors qu'en 1483 la ville était en plein conflit ouvert avec l'archevêque de Mayence et le duc de Saxe, puis en pleines tractations pour la rédaction des traités de paix[2], elle était en 1486 dans une situation apaisée et n'avait plus besoin de mener ainsi des négociations et discussions secrètes ou discrètes. Resserrée sur le territoire urbain, la politique de la ville mettait en jeu moins de communications lointaines et les déplacements pouvaient se faire à pied. Par ailleurs, le conflit armé avait grevé les finances de la ville et, plus encore, les dommages qu'elle devait verser représentaient une large part de son budget. L'envoi de messagers à pied plutôt qu'à cheval pouvait aussi répondre à des nécessités économiques.

En 1505 en revanche, la part des ambassades secrètes augmenta de nouveau pour retrouver son niveau de 1483. La répartition des trois postes de dépense était globalement similaire à celle de 1483 : environ 50% pour les ambassades à pied (47,6% en 1483), 13% pour les ambassades à cheval (contre 19,8% en 1483) et 36% pour les ambassades secrètes (32,5% en 1483). Cela invite donc à relativiser quelque peu le contexte conflictuel comme facteur principal d'explication pour la part élevée des ambassades secrètes en 1483. En 1505 en effet, la ville est en paix. L'absence des messages eux-mêmes et de toute information sur leur date ou leur destination, de par leur nature même, empêche de juger.

Ces dépenses doivent également être comparées au reste des dépenses du gouvernement pour mieux évaluer la part de la messagerie dans les activités du Conseil.

[1] 1-1/XXII/2-1, t. 1, 1-1/XXII/3-1 et, 1-1/XXII/3-1a.

[2] Sur le conflit, voir Peter WILLICKS, « Die Konflikte zwischen Erfurt und dem Erzbischof von Mainz am Ende des 15. Jahrhunderts » et Volker PRESS, « Zwischen Kurmainz, Kursachsen und dem Kaiser. Von städtischer Autonomie zur « 'Erfurter Reduktion' 1664 », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992, Stadtgeschichte. Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 225-240 et p. 385-402.

On ne peut que remarquer la très forte diminution des frais de messagerie entre les années 1480 et 1505, ce qui est par ailleurs cohérent avec ce que l'on a conservé de lettres – peu. Les dépenses globales étaient en 1483 de 306 *schock* et 59 sous ; en 1486 elles tombent à 155 *schock*, 55 sous et deux deniers. Les dépenses diminuèrent donc de moitié en trois ans et n'atteignaient plus, en 1505, qu'un gros tiers de ce qu'elles étaient en 1483. Cette évolution est cohérente avec la diminution du nombre de lettres envoyées : en 1483, le Conseil envoya au moins 487 lettres ; en 1486 seulement 307. Pour 1505, l'absence des *Libri dominorum* empêche de donner une évaluation globale. Mais si l'on considère seulement les lettres des *Libri communium*, on passe de 337 lettres à 148 puis 152. Les frais de la messagerie et la quantité de lettres conservées indiquent la même chose : un ralentissement de l'activité épistolaire du Conseil, sans qu'il soit possible de l'expliquer.

Les rapports entre les différents types d'ambassades restent cependant similaires : prédominance du déplacement à pied sur le déplacement à cheval, importance relative du déplacement secret. Après une baisse remarquable entre 1483 et 1486, on voit en effet que la part de la diplomatie secrète revient en 1505 au niveau de 1483 : elle correspond à environ 70% des dépenses engagées pour les ambassades au grand jour.

Ces dépenses étaient, à l'échelle du budget erfurtois, assez peu considérables. En 1483 par exemple, la ville consacrait 1050 *schock* et 45 sous à des travaux pour ses forteresses – venaient encore en sus les dépenses pour les fortifications en ville[1]. Les dépenses liées aux échanges extérieurs de la ville (306 *schock* 59 s.) étaient trois fois plus faibles. La politique militaire de la ville et sa diplomatie jouaient donc des rôles forts différents dans sa protection.

Parcourir les distances

Les dépenses étaient organisées dans les comptes par types d'ambassade : à pied, à cheval ou en secret[2]. Les comptes plus détaillés de 1505 donnaient ensuite, dans chacune des trois rubriques, les dépenses par ordre chronologique.

La typologie principale n'était donc pas fondée sur les destinataires, le coût, la direction ou le messager en charge, mais sur le mode de transport et sur la distinction entre ce qui était montré et ce qui était caché, sans prise en compte du mode de transport

[1] 1-1/XXII/3-1, p. 88.

[2] 1-1/XXII/3-1 (1483), p. 52 : « *vor ritende botschafft* », « *vor lauffende botschafft* », « *vor heimliche botschafft* » ; 1-1/XXII/3-1a (1486), p. 60-61 : « *vor rietend botschafft* », « *vor lawffend botschafft* », « *vor heymliche botschafft* » ; 1-1/XXII/2-1, f. 91^{v} : « *Vor Reitende botschafft* », f. 93 : « *vor laufende botschaft* » et f. 95^{v} : « *vor heymliche Botschaft* ».

dans ce dernier cas. Les parcours des messagers étaient donc compris selon deux critères : la publicité ou non, la marche à pied ou le cheval. Pour les missions à cheval, les messagers utilisaient l'un des chevaux municipaux entretenus par la ville pour servir à la guerre[1], aux ambassades, aux parades et processions, ou encore aux fêtes organisées sur un modèle chevaleresque avec les nobles des alentours. Les écuries se trouvaient derrière l'Hôtel de ville. Elles coutèrent à la ville, en 1486, la somme de 748 *schock* et 41 sous, pour l'achat de fourrage et de paille, de chevaux, de pièces d'harnachement, mais aussi pour payer le forgeron qui les ferrait[2].

L'entretien de ces chevaux municipaux n'avait rien d'exceptionnel : le Conseil de Brunswick fit construire des écuries en 1355 et un office de *Marstall* existait à Nuremberg depuis 1386[3]. A Francfort, cet office valait à celui qui le tenait un rang égal au médecin dans la hiérarchie des officiers du Conseil, et une rémunération tout aussi haute, signe de l'importance des chevaux dans la puissance d'une ville[4]. Par les chevaux le Conseil pouvait mener une activité militaire, par les chevaux il pouvait aussi transporter sa parole hors de la ville et conduire sa diplomatie, par les chevaux et ceux qui les montaient il pouvait parcourir l'espace, y montrer sa puissance – et son identité – et y récolter des informations utiles pour sa politique extérieure.

En l'état des sources erfurtoises, il est difficile de reconstituer la taille et le coût de l'écurie municipale. A titre d'exemple, on peut néanmoins rappeler que la ville de Brunswick, autre ville seigneuriale menant sa propre politique, possédait une soixantaine de chevaux au début du XV[e] siècle[5]. Les comptes erfurtois de 1505, qui détaillaient les missions et les noms des envoyés, montrent en outre la participation directe des membres des écuries, avec les mentions d'un émissaire anonyme, « *ein iunge im ma[r]stal* » dépêché à Leipzig à deux reprises, et d'un certain « *gerlach im marstalt* » qui se rendit, lui, à Eisenach[6]. Les messagers n'étaient donc pas que des professionnels du courrier, mais aussi des agents de la ville qui portaient occasionnellement une missive dans le cadre de leur engagement au service de la ville.

---

[1] Une lettre du 18 mars 1436 fait ainsi état d'une demande du landgrave de Thuringe, qui voulait que la ville lui prête des hommes en armes et des chevaux, ce que le Conseil refusa (1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 74) ; le même refus fut opposé à Sigismond de Gleichen-Tonna le 2 septembre 1482, au motif que le Conseil avait déjà prêté un cheval à la comtesse de Henneberg et ne pouvait en prêter plus (1-1/XXI/1a-1b, t. 2, f. 18[v]).

[2] 1-1/XXII/3-1a, p. 68 et 70.

[3] Pierre MONNET, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age », art. cit., ici p. 80.

[4] Moritz John ELSAS, *Umriss einer Geschichte der Preise und Löhne in Deutschland vom ausgehenden Mittelalter bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts*, Leiden, Brill, 1936-1949, vol. 2/A, p. 49-65 et 617-624.

[5] Pierre MONNET, « De la rue à la route : messages et ambassades dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age », art. cit., ici p. 80. Sur Brunswick, voir aussi H. GAUS, « Das Boten- und Gesandtschaftswesen in der ehemaligen Hansestadt Braunschweig », *Archiv für Post und Telegraphie*, 57, 1929, p. 179-185.

[6] 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 91[v] : un jeune garçon des écuries, Gerlach des écuries.

Spontanément, on pourrait supposer que le critère de la marche ou du cheval reposait sur une logique spatiale : plus la distance s'allonge, moins le messager peut la parcourir à pied. Lorsque la distance excédait les capacités physiques humaines de marche, et imposait des frais d'hébergement et de couvert pour un messager qui ne pouvait faire les trajets d'aller et de retour en une journée, ou si elle était si longue que le temps de trajet devenait ainsi trop long pour une information et une communication efficace, on avait alors recours à la force du cheval. Cette répartition entre cavaliers et piétons pose ainsi en premier lieu la question de l'établissement de la limite. Comment le Conseil d'Erfurt définissait-il le lointain et le proche ?

La part constamment mineure des ambassades à cheval s'explique d'abord par la structure de la correspondance erfurtoise : les destinataires privilégiés de la ville se situaient dans le même ensemble régional qu'elle, en Allemagne moyenne. La cour du duc de Saxe en particulier se trouvait pour l'essentiel à Weimar, à une vingtaine de kilomètres d'Erfurt.

A ne regarder que les coûts, on pourrait donc supposer que le choix du cheval était principalement lié à la distance. La part minoritaire des ambassades à cheval paraît logique en effet si l'on considère les destinataires répertoriés dans les registres, qui sont principalement des seigneurs voisins d'Erfurt auprès desquels il est possible à un messager de se rendre à pied. Cependant, le Grand-Livre de 1505 récapitulait d'autres informations qui contredisent cette perception première : les ambassades à cheval répertoriées pour 1505 étaient à destination de villes proches, comme Weimar ou Gotha.

La division de l'espace n'était donc pas fondée sur l'étendue physique et sur des rapports de distance. L'usage du cheval n'obéissait pas qu'à un impératif pratique : la liaison pédestre dans la journée aurait été possible puisque la distance entre Erfurt et Weimar est d'une vingtaine de kilomètres et était constamment parcourue par des agents piétons au service de la ville. Mais le rythme des échanges était parfois très rapide et outrepassait alors les capacités humaines. Certains échanges de courriers en témoignent : en 1509 par exemple, la ville et Friedrich von Dühne à Weimar échangèrent des courriers quotidiens entre le 25 et le 27 octobre[1]. Que l'envoi du message puis de sa réponse, et la réception de celle-ci, aient pu se dérouler la même journée, suppose que l'on n'utilisait pas le même messager, ou qu'il se déplaçait à cheval.

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. ix et ix[v].

Tableau n°9 : Envois à cheval, 1505[1]

Envoyé	Destinations
Volkmar Lanseszibe	Weimar (x2)
Philippe	Gotha Eisenach
Heinrich Gleneborg	Weimar Salza Destination inconnue
Un garçon des écuries	Leipzig (x2)
Claus Gundern	Leipzig Altenbourg

Pour d'autres envois, le mode de transport se déduit plus simplement. Ainsi les lettres envoyées à Monnikendam en Hollande, en 1428, ou à Strasbourg, en 1472, par exemple, furent-elles très probablement confiées à des émissaires à cheval en raison de la distance[2]. Le choix du mode de transport répondait donc à des considérations pragmatiques lorsque l'on passait un certain seuil, et à des arbitrages politiques à l'intérieur de ce périmètre. Les comptes qui restent ne permettent pas néanmoins d'établir la distance à partir de laquelle l'usage du cheval devenait systématique. L'absence d'autres années pour mener une comparaison et le faible nombre de messagers à cheval pour des envois à longue distance en 1505, de même que l'absence de sources normatives pour organiser la messagerie urbaine, rendent impossible de savoir si la gestion des distances était rationalisée par l'administration municipale, et à quelle distance avait été placée la limite des déplacements piétonniers. Dans d'autres villes, au contraire, les sources disponibles témoignent d'une organisation très précise et très consciente de la distance et de l'espace.

Le cheval excède les capacités humaines, certes. Toutefois ce n'était pas la résistance du messager qui était en question, mais sa rapidité : c'était plus probablement l'urgence du message, et des impératifs de rapidité, qui imposaient l'usage d'une monture. En effet, le Conseil n'envoya pas en 1505 de lettres à un destinataire particulièrement lointain.

Le caractère urgent du message et la nécessité de communiquer rapidement sont illustrés en revanche lors d'un échange de 1510 entre les délégués de la ville à Smalkalde

[1] 1-1/XXII/2-2, t. 1, f. 91[v].
[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 42 et 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 26[v].

et le Conseil. Les délégués reçurent des instructions de façon très fréquente, instructions qui réagissaient à des rapports envoyés par ces délégués. Il y eut échange constant, qui permettait à la ville d'être rapidement informée et de mener à distance une politique efficace. Les délégués étaient partis munis d'instructions orales ou écrites. Une lettre leur fut ensuite envoyée le 18 août 1510 en réponse à « *Ewern schreiben unnd gesynnen* »[1], puis le Conseil compléta les informations par l'envoi le 28 août de « *etlicher verhandelung* » et « *ein v[er]tzeichniss* »[2] du moratoire obtenu de l'empereur pour le paiement des dettes de la ville. Le 29 août, nouvelle réponse à des demandes des envoyés, de même que le 31[3]. La dernière lettre de cette série fut envoyée le 4 septembre en réponse à une lettre des délégués (« *ewer itzt schreiben uns zcugeschickt habenn wir entpfanngenn* »)[4]. Les échanges allèrent donc s'accélérant et la circulation des courriers était rapide : seuls deux jours séparèrent la troisième missive de la quatrième, et durant ce laps de temps les délégués avaient du recevoir la lettre du 29 août, préparer leur réponse et la faire parvenir au conseil qui put la lire le 31. La distance entre les deux villes est de 55 kilomètres environ : on imagine mal un piéton parcourir une telle distance dans les deux sens en si peu de temps.

L'usage d'une monture était ainsi lié à la distance mais avant tout à l'urgence du message : il était crucial que les représentants de la ville à la diète de Smalkalde fussent en permanence guidés par le Conseil pour pouvoir continuer à agir en son nom et surtout pour mener à bien les négociations et la politique de la ville. Pour les mêmes raisons, il leur fallait être informés très rapidement des changements dans la situation de la ville ; en particulier le moratoire impérial permit à la ville de ne plus payer ses créanciers pendant un an, ce qui changea considérablement la situation financière et politique d'Erfurt dans un contexte troublé[5].

La distance ne semble pas avoir présidé au choix du cheval par rapport au piéton ; l'urgence est peut-être une explication plus satisfaisante. Il reste une dernière explication : toutes les destinations mentionnées en 1505 sont situées dans les territoires des Wettin, soit sous l'autorité du duc, soit sous celle de l'Electeur. L'usage du cheval s'inscrivait ici aussi dans une communication par l'apparat, qui sera examinée plus loin dans ce chapitre.

Il faut désormais observer pourquoi ces messagers étaient envoyés sur les routes par les conseillers.

---

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. cv : « votre écrit et demande ».
[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. cviii^{v} : « quelques délibérations et un inventaire ».
[3] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. cix^{v} et cx.
[4] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. cxiii : « nous avons bien reçu votre écrit, que vous nous avez envoyé maintenant ».
[5] Theodor NEUBAUER, *Das Tolle Jahr von Erfurt*, *op. cit.*

2 – Assurer la sécurité

La ville en armes

L'un des aspects qui apparaît dans la correspondance des conseillers erfurtois est la capacité militaire de la ville. La sécurité de la ville était garantie par ses cinq forteresses, aux confins de son territoire, destinée à prévenir les attaques. Un réseau de tours de guet quadrillait en outre le plat pays, de façon à pouvoir prévenir rapidement la forteresse la plus proche ou à donner l'alerte dans la ville-centre. Les forteresses étaient parfois elles-mêmes protégées par un mur d'enceinte et des fossés, comme à Tonndorf ; on accédait à celle de Mühlberg, construite sur une colline, par un pont-levis que les soldats pouvaient défendre depuis un donjon au dessus du portail[1]. Dans ces forteresses se trouvaient également des réserves en eau, l'habitation des soldats et des cellules pour les prisonniers. La garnison de chaque forteresse était commandée par un capitaine engagé par la ville. En 1483, la ville dépensa ainsi 1 973 *schock* et 37 sous pour payer ses soldats ; en 1486 des tireurs pour les baillages se partageaient la somme de 920 *schock*, tandis que le capitaine Hans Koller recevait 1 256 *schock* et cinq sous pour ses armes et armures[2]. Le capitaine devait en effet veiller au bon équipement de sa forteresse. Un inventaire de 1392 pour Kapellendorf indiquait ainsi quarante casques, huit gants, quatre-vingt quatre armures, vint-six ceintures, onze armes de trait, leurs munitions et des sacs de poudres, ou encore des selles[3].

En 1486, le Conseil engagea également un expert militaire, Maitre Friedrich, pour la somme de 188 *schock* complétée par des vêtements d'été et des frais pour ses valets[4]. Les sommes engagées pour la protection de la ville au moyen de l'art militaire étaient donc bien supérieures à celle engagées pour mener une diplomatie par les lettres.

D'autant qu'elles étaient encore augmentées par les dépenses pour les fortifications de la ville-centre : le paiement des gardes aux portes, la rénovation ou l'accroissement de la muraille et de ses tours, la construction de bastions, coûtèrent à la ville plus de 2 000 *schock* en 1483. Il est vrai que le contexte était à la guerre ouverte contre l'archevêque et le duc de Saxe. En 1486 néanmoins, alors que la paix était restaurée, le Conseil dépensait encore plus de 1 000 *schock* pour les travaux en ville[5]. La somme avait diminué de moitié mais restait conséquente, notamment car le Conseil avait décidé en 1478 de transformer un couvent de nonnes situé sur une éminence juste à

[1] Theodor NEUBAUER, « Zur Geschichte der mittelalterlichen Stadt Erfurt », art. cit., ici p. 27.
[2] 1-1/XXII/3-1, p. 46, et 1-1/XXII/3-1a, p. 54-55.
[3] UB I, n°1019.
[4] 1-1/XXII/3-1a, p. 55, 66 et 67. Du salpêtre est également mentionné, pour lequel rien n'avait été dépensé (p. 54).
[5] 1-1/XXII/3-1, p. 89 et 1-1/XXII/3-1a, p. 90.

l'entrée de la ville, pour en faire un bastion devant servir d'une part à protéger la ville, mais surtout, d'autre part, pour éviter que le couvent ne fût envahi et ne devienne un point d'attaque pour l'ennemi. Erfurt obtint du pape et de l'empereur le droit d'engager ses travaux, qui commencèrent en 1480 et durèrent de longues années, grevant considérablement le budget de la ville alors même qu'elle entrait dans une période de difficultés financières notamment dues aux dommages qu'elle devait verser au duc de Saxe et à l'archevêque de Mayence.

A la fin du XV^e^ siècle, toutefois, la ville restait encore fort bien équipée et fort bien défendue. Cet équipement lui servait aussi à combattre des menaces communes aux côtés de ses alliés. Cela ne se voit qu'une fois dans la correspondance, à l'occasion des guerres hussites entre 1420 et 1434. L'exécution des Jean Hus en 1415 et surtout l'attitude intransigeante de Sigismond, fermement décidé à éteindre le mouvement, provoquèrent justement son embrasement, jusqu'à la défenestration de Prague où Venceslas, roi de Bohême, trouva la mort en 1419. Les troubles augmentèrent et Sigismond, désormais Roi des Romains et roi de Bohême, lança une série de croisades contre les Hussites (*Hussitenkriege*), en 1420, 1421, 1425-1426, 1427-1430 et enfin en 1431-1433. La paix fut finalement négociée, validée par le pape et acceptée par Sigismond en juillet 1436.

La ville d'Erfurt fut touchée par ces affrontements, qui se lisent dans le premier volume des *libri dominorum*. Vingt-cinq lettres évoquaient les Hussites et les attaques auxquels ils se livraient dans l'Allemagne moyenne, particulièrement touchées par leurs incursions[1]. Les lettres erfurtoises ne sont pas datées précisément. Mais on peut néanmoins noter une accélération pour la fin de la période concernée, où dix lettres se suivent presque sans être interrompues par d'autres affaires[2]. Plus tôt dans le conflit, les Hussites étaient une préoccupation urbaine, mais n'occultaient pas les autres problèmes rencontrés par la ville et ses bourgeois.

Ces lettres nous renseignent sur le déroulement de la guerre : les conseillers relatent des attaques contre des villes ou des villages, des mouvements de troupes, la difficulté aussi de continuer à mener une guerre qui dure. Plus intéressant pour l'étude du réseau sont les destinataires à qui ces lettres furent envoyées ainsi que les raisons pour lesquelles elles le furent.

Les destinataires forment trois groupes : celui des princes qui menaient la coalition, Roi des Romains en tête, le margrave de Brandebourg à la tête des armées et les princes électeurs ; celui des seigneurs voisins d'Erfurt et directement touchés comme

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 66, 75^v^, 81^v^, 83, 84^v^, 86, 88, 90, 93^v^, 95, 99, 100-101^v^, 102^v^, 103, 103^v^, 106.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 99-103^v^.

elle par les attaques ; celui enfin les agents des villes et des princes. Les lettres croisaient différents buts : la transmission d'informations sur les mouvements de troupes, la demande d'aide, plus souvent l'annonce d'une aide à venir envoyée d'Erfurt, les récriminations sur le coût des opérations et leur faible résultat, le refus d'aide.

On y lit d'abord les capacités militaires d'Erfurt, qui fournit par deux fois douze tireurs armés, avec leurs chevaux et leurs provisions, au landgrave de Thuringe, vingt hommes de nouveau pour aider la landgravine, puis deux experts militaires[1]. A l'évêque de Mersebourg, Erfurt fit parvenir des armes de traits et leurs munitions[2] ; des mineurs furent envoyés à la rescousse d'un agent de l'administration saxonne à Iéna[3] ; une somme d'argent fut promise à Frédéric de Brandebourg[4]. L'aide que la ville pouvait apporter n'était pas inépuisable, ou pas toujours mobilisable : la ville refusa ainsi cinq tireurs et leurs armes au comte de Schwarzbourg, puis ne put lui envoyer, comme il le demandait, l'expert militaire de la ville, déjà occupé[5]. La ville envoya néanmoins celui de Francfort, qui se trouvait disponible. De même, si les conseillers durent refuser d'envoyer des hommes auprès du comte de Henneberg, c'était parce que les routes était bloquées[6] – on imagine alors les conditions difficiles dans lesquelles le messager dut circuler. Erfurt témoignait ainsi d'une bonne volonté envers ses alliés, leur fournissant au mieux de ses capacités l'aide militaire dont ils avaient besoin. On remarque aussi que le personnel urbain était mobilisable, du moins en temps de crise, par toutes les villes.

Mais la ville pouvait aussi refuser son aide sans s'excuser ni proposer d'alternative. Ainsi les conseillers refusèrent-ils de satisfaire leur archevêque qui demandait de nouveau une contribution à Erfurt. Cette réponse était adressée à Conrad, archichancelier de l'Empire. Lorsque quelques jours plus tard le Conseil adressa une lettre à Conrad, archevêque de Mayence, la réponse était plus nuancée[7]. La première était envoyée à Conrad von Dhaun dans son rôle de chef de la coalition, dirigeant les opérations aux côtés du Roi des Romains et de Frédéric de Brandebourg ; la seconde l'était à l'archevêque, seigneur de la ville pour qui cette dernière promettait de faire tout son possible.

En effet, on distingue deux tendances dans les lettres d'Erfurt à propos de la guerre contre les Hussites : d'une part, la bonne volonté envers les seigneurs locaux, alliés dans la guerre, mais aussi directement victimes des attaques hussites, tout comme Erfurt.

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 66, 75v, 81v, 83.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 90.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 95.
[4] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 75v.
[5] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 93v, 103v, 106.
[6] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 100v.
[7] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 99 et 101.

D'autre part, la lassitude d'un Conseil qui consentait des efforts financiers et humains[1] toujours plus grands. Cologne et ses alliées s'étaient efforcées de lutter contre l'impôt levé par l'empereur pour la financer la guerre, pour des raisons économiques mais aussi parce qu'elles y voyaient une menace pour les libertés urbaines[2]. Erfurt, de son côté, rappelait dans une lettre à Sigismond que le conflit était long, coûteux, que la ville et ses alliés en souffraient, et qu'il convenait donc de considérer les efforts consentis par les Erfurtois[3]. Les Erfurtois étaient bons chrétiens et tout prêts à combattre les hérétiques[4], mais leur aide était plus volontiers accordée à des seigneurs proches et eux aussi directement menacés par les Hussites. Cette proximité était rappelée dans la lettre à Sigismond, où les conseillers opposaient le groupe qu'ils formaient avec Egra, Görlitz, les ducs de Saxe, l'archevêque de Mayence et le landgrave de Thuringe, impliqué directement et quotidiennement dans le conflit, à Sigismond qui semblait faire peu cas de ces efforts et réclamait encore de l'artillerie.

Le Conseil jouait enfin un rôle de transmetteur des informations : les conseillers relataient les dernières attaques, indiquaient les endroits dangereux, prévenaient aussi d'un changement de plan. Ces informations étaient obtenues par d'autres correspondants ou par la circulation des nouvelles de proche en proche. Les informations pouvaient accompagner une demande d'aide ou un envoi d'aide, mais pouvaient aussi être envoyées pour elles-mêmes, comme dans deux lettres au seigneur de Plaue, l'une l'informant de la situation de la landgravine de Thuringe en Misnie, et l'autre du déroulement de combats[5]. La ville jouait donc aussi un rôle de centralisateur et de distributeur des nouvelles, envoyée aussi à son protonotaire qui lui servait de relais auprès des princes : il reçut ainsi des informations sur les déplacements hussites à transmettre spécifiquement aux « amis » de Magdebourg et de Halle[6].

En cas de crise, la puissance militaire et messagère d'Erfurt servait à organiser la défense de la ville et de son plat pays. Mais cet ensemble de lettres montre aussi le fonctionnement efficace d'un réseau régional, uni certes par un intérêt commun et immédiat, mais au sein duquel les conseillers jouaient leur rôle de bon allié, usant des ressources de la ville pour le plus grand profit du groupe. Ce groupe était identifié et localisée, et opposé ensuite par les conseillers aux commandants de la coalition,

[1] Parmi les hommes envoyés se trouvaient cinq membres du Conseil d'Erfurt, issus des plus riches familles de la ville, qui se rendaient auprès du comte de Henneberg. 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 88.
[2] Peter HESSE, *Nachrichten aus Köln. Studien zu den Briefen des städtischen Rats in der Zeit des Neusser Krieges*, *op. cit.*, p. 88-89.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 86.
[4] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 99, 100^{v} et 101.
[5] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 99 et 100.
[6] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 103.

l'empereur et les princes électeurs, qui étaient perçus comme trop demandeurs. L'archevêque de Mayence avait la double identité de prince électeur, à qui la ville faisait part de ses griefs, et de seigneur victime en ses terres des attaques hussites, et à qui dont les conseillers promettaient de l'aide.

Le conduit : sûreté des routes et contrôle des passages

Une autre expression de la puissance militaire d'Erfurt, en des temps plus pacifiés, était le conduit. Celui-ci constituait un instrument juridique essentiel à la vie médiévale, puisqu'il garantissait la sûreté des déplacements et donc permettait la mobilité des voyageurs de toutes catégories. Ainsi était-il essentiel à la vie économique, en protégeant les convois marchands ; à la vie judiciaire, en assurant aux accusés qu'ils ne seraient pas inquiétés en se rendant à leur procès et en y assistant – par là, le conduit participait de l'idéal de justice et d'équité – ; à la vie politique et diplomatique, en permettant la circulation des ambassades ; à la vie religieuse, en accompagnant les pèlerins[1]. Le conduit était ainsi associé à la fois à la paix et aux troubles. La protection était rendue nécessaire par le conflit entre le protecteur et le protégé ou celui qui l'envoyait, en cas de procès ou de faides, ou bien elle répondait à l'insécurité des routes. Mais ce faisant le conduit participait aussi de la paix territoriale en permettant la circulation des personnes et en assurant leur intégrité, ainsi que celle de leurs biens.

Le conduit était donc l'élément indispensable à la bonne mobilité médiévale, et partant à la circulation de l'information, transmise officiellement ou non, comme but premier ou corollaire du voyage, par tous les itinérants. Sa définition est complexe, du fait de la proximité du conduit avec d'autres concepts (en premier lieu la protection simple) et du fait de la variété des situations qu'il recouvrait, donnant lieu à d'infinies typologies[2]. Il est néanmoins possible de le réduire à quelques caractéristiques majeures, qui ne se trouvent pas en totalité dans d'autres pratiques protectrices médiévale. Le conduit était, en premier lieu, une protection accordé à un voyageur étranger à celui qui accordait le conduit, et ce quel que fût le but du voyage.

---

[1] Les routes médiévales étaient en effet peuplées de nombreux voyageurs et offraient un concentré de la société médiévale en mobilité. Les différentes catégories en déplacement avaient un lieu commun et des pratiques communes, malgré des enjeux fondamentalement différents. Peter MORAW (dir.), *Unterwegssein in Spätmittelalter*, Berlin, Duncker und Humblot, 1985.

[2] Sur le conduit et son évolution, voir Georg Robert WIEDERKEHR, *Das freie Geleit und seine Erscheinungsformen in der Eidgenossenschaft des Spätmittelalters. Ein Beitrag zu Theorie und Geschichte eines Rechtsbegriff*, Zürich, Juris, 1976 ; sur son usage dans l'Europe médiévale, voir l'article synthétique de Martin KINTZINGER, « *Cum salvo conductu.* Geleit im westeuropäischen Mittelalter », in Rainer C. SCHWINGES, Klaus WRIEDT (dir.), *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, Ostfildern, Thorbecke, 2003, p. 313-363.

Cette protection était apportée par les princes territoriaux ; le conduit était à l'origine un droit régalien. Des villes cependant l'exercèrent aussi, dans un mouvement d'indépendance vis-à-vis des seigneurs[1]. Erfurt faisait partie de ces villes, sans que l'on ait d'information sur la mise en place de ce droit[2] ; les sources du XV^e^ siècle montrent seulement que la ville pouvait accorder son conduit.

Le conduit était en effet un des motifs de la correspondance du Conseil d'Erfurt, que ce dernier le demandât pour ses bourgeois, qu'il se plaignît de l'attaque dont un bourgeois avait été victime malgré son conduit, ou que le Conseil accordât le sien. Ce sont ces lettres que j'observerai ici, car elles montrent l'organisation de son espace par le Conseil.

Le conduit accordé ou refusé par la ville représentait bon an mal an une dizaine de lettres. Dans la plupart des cas, le partenaire dans l'échange n'était pas la personne qui bénéficierait du conduit mais celui qui avait l'autorité sur cet homme. La demande se faisait au niveau de ceux qui détenaient l'autorité sur les hommes et sur les lieux. Le bénéficiaire du conduit recevait ensuite la lettre par laquelle les conseillers d'Erfurt avaient signifié leur accord et qui prouvait que le voyageur était en règle. La lettre précisait le nom du bénéficiaire, car le conduit était toujours accordé de manière individuelle et au cas par cas. Si le bénéficiaire pouvait venir accompagné, la lettre le mentionnait et précisait le nombre d'hommes autorisés à venir : ainsi Johannes Wolf, bailli de Schwarzbourg, eut-il le droit de venir avec deux de ses hommes pour régler ses affaires à Erfurt[3].

Le conduit était souvent limité dans le temps : ainsi le comte Volrad de Mansfeld était-il autorisé à rester quatorze jours dans les territoires erfurtois pour y rembourser ses dettes[4]. Les comtes de Reinstein bénéficièrent en 1449 d'un conduit de plus d'un mois, accordé le 16 novembre et valable jusqu'à Noël[5]. La durée du conduit était consentie en fonction du motif de la demande, par exemple le temps d'une foire ou d'un procès. Elle était aussi un moyen pour les conseillers d'exercer leur autorité puisque cette durée se réduisait considérablement pour une catégorie de bénéficiaire, les Juifs. En 1450, les conseillers limitèrent à quelques jours la durée du conduit accordé à un certain Hellel[6].

---

[1] Georg Robert WIEDERKEHR, *Das freie Geleit..*, *op. cit.*, p. 88 *sq.*

[2] On sait néanmoins que la *Concordata Gerhardi* de 1289 avait réglé une première fois la question de la douane mayençaise, qui ne s'appliquait plus aux bourgeois d'Erfurt. Sur la fiscalité mayençaise à Erfurt et les conflits avec le Conseil, voir Kurt WILDENHAYN, *Kurmainzische Zölle und zollähnlich Abgaben in der Stadt Erfurt*, Erfurt, Soltzenberg, 1955.

[3] Lettre du 28 février 1452 à Johannes Wolf, 1-1/XXI/1b-1b, f. 1.

[4] Par exemple dans une lettre non datée de 1448, 1-1/XXI/1a-1a, f. 208^v^. Les comtes de Mansfeld avaient des territoires au nord-est d'Erfurt.

[5] *Ibid.*, f. 20^v^. Les Reinstein, ou Regenstein, étaient établis dans le Harz.

[6] Ainsi dans la lettre du 23 mars 1450 aux comtes de Mansfelt et de Honstein, *ibid.*, f. 58^v^.

Les conseillers montraient ici qu'ils contrôlaient aussi le temps, puisque les escortés étaient tenus d'avoir mené à bien leurs affaires dans le temps qui leur était imparti, faute de quoi ils ne seraient peut-être pas chassés, mais plus protégés.

Le conduit était aussi un instrument de contrôle des entrées et des sorties du territoire, ce qui manifestait l'autorité urbaine. Il pouvait être refusé, par exemple si le bénéficiaire avait dans le passé enfreint des règlements erfurtois[1], ou bien il pouvait être conditionné à la résolution d'un conflit[2]. Il pouvait aussi être refusé pour celui qui le demandait, mais accordé à ses amis pour venir en son nom régler ses affaires[3].

Le conduit était donc l'expression de la maîtrise, par celui qui le donnait, de ses propres frontières et de leur possible porosité. Le « conducteur » contrôlait l'espace qui lui était propre mais aussi l'espace qui lui était extérieur en autorisant, ou non, le passage de l'un à l'autre et en admettant, ou non, des éléments extraterritoriaux chez lui. Le conduit émanait d'une autorité politique détentrice de la violence, ici utilisée à des fins défensives, comme le synthétise Ulrich Müller :

> Geleit ist der Schutz, den ein zur Gewährung des Ausnahmeschutzes *befugter* Schutzgeber *in seinem Herrschaftsbereich* einem *mit ihm nicht identischen* Schutznehmer durch Brief und/oder Begleiter erteilt. Ziel dieses Schutzes ist es, dem Schutznehmer den zeitweiligen Aufenthalt *im Machtbereich* des Schutzgebers zu ermöglichen. Während des Aufenthaltes soll der Schutznehmer in Sicherheit vor dem drohenden rechtlichen oder tatsächlichen Zugriff seines Widersachers einen gebilligten Zweck anstreben können[4].

Enfin, un dernier motif de refus tenait moins aux actions du demandeur qu'à son identité : c'est le cas des Juifs. Le Conseil était loin de refuser systématiquement son conduit à des Juifs ; cependant, pendant toute la période considérée, les conseillers spécifiaient systématiquement dans leur lettre qu'ils auraient dû refuser leur conduit, mais qu'ils ne le faisaient pas « par amour » pour le seigneur ou le Conseil de ville qui avait transmis la demande[5].

---

[1] On peut citer Hans Schwerfurt, qui avait désobéi aux ordres des valets des portes d'Erfurt, ou Hans Schuman, l'écoutête du comte de Henneberg, connu pour son mauvais comportement lorsqu'il était étudiant de l'Université d'Erfurt, et qui se virent refuser le conduit. Lettres au comte de Honstein (15 janvier 1450) et au comte de Henneberg (22 mars 1450), *ibid.*, f. 47 et 64[v].

[2] Un Berlt Grab devait ainsi d'abord rembourser ses créanciers erfurtois avant de pouvoir bénéficier du conduit de la ville, lettre à Henri de Schwarzbourg, autour du 3 mai 1450, *ibid.*, f. 74[v]. Les comtes de Reinstein déjà évoqués plus haut bénéficiaient, eux, du conduit, mais à la condition qu'ils n'entrassent pas en faide contre Erfurt ou Mayence entre temps.

[3] Par exemple dans la lettre du 22 avril 1450 au comte de Schwarzbourg, *ibid.*, f. 73[v].

[4] Le conduit est la protection, qu'un protecteur *autorisé* accorde, *là où il est souverain*, à un protégé *qui ne lui est pas identique*, pour l'octroi d'une protection exceptionnelle, par le biais d'un acte et/ou d'un accompagnateur. Le but de cette protection est de rendre possible au protégé le séjour *dans l'espace souverain* du protecteur. Pendant le séjour, le protégé doit pouvoir aspirer en toute sécurité, contre les menaces juridiques ou factuelles de son adversaire, à un but approuvé. Ulrich MÜLLER, *Das Geleit im Deutschordensland Preußen*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1991, p. 13 *sq.* Je souligne.

[5] La formule utilisée dans les lettres est « *fur uch zcu liebe* », par amour pour vous.

L'intérêt ici n'est pas de noter l'expression d'un antijudaïsme ordinaire au XV^e^ siècle, mais de voir que le conduit n'avait pas pour seul enjeu le contrôle de l'espace de la ville, et ne ressortait donc pas seulement d'une logique territoriale. Le niveau évident du conduit était qu'un individu le demandait pour venir régler ses affaires ou visiter une foire. Mais la correspondance se faisait de gouvernant à gouvernant, et le correspondant d'Erfurt n'était pas directement le solliciteur. L'accord ou le refus du conduit ne dépendait donc pas seulement de celui qui en bénéficierait, mais également de celui qui avait autorité sur lui. Le conduit n'était pas qu'un contrôle du sol et des accès à ce dernier. C'était aussi une démonstration de force politique[1] et un enjeu du réseau des correspondants.

Que les conseillers d'Erfurt pussent accorder ou refuser leur conduit montre bien que la ville était reconnue par ses voisins comme légitime détentrice d'une autorité. Cela ne changea guère sur la période étudiée : les conseillers continuèrent de refuser parfois le conduit, de l'accorder souvent, et régulièrement de présenter leur accord comme une faveur envers le noble ou le Conseil qui avait sollicité le conduit pour un sujet, un bourgeois ou un dépendant.

On voit à travers le conduit la coopération des partenaires, essentiellement situés dans le bassin thuringien mais aussi extérieurs à la région[2]. On voit aussi comment Erfurt y tenait la place d'une autorité reconnue. Enfin, on voit également que le réseau des gouvernants était en partie au moins issu des pratiques des individus.

Le désir de concorde et la défense des bourgeois

La force militaire de la ville lui servait à se protéger, mais aussi à garantir ou à retrouver la paix régionale, l'un des grands enjeux politiques des villes médiévales, dans leur discours comme dans les actions politiques[3]. Ce souci de paix publique se lit aussi dans les lettres envoyées par la ville pour la défense de ses bourgeois et dépendants. Et, comme pour le conduit, ce motif d'écriture est largement lié aux pratiques des individus placés sous l'autorité d'Erfurt et de ses partenaires.

Si l'on observe en effet les motifs pour lesquels les conseillers écrivaient, on trouve avant tout les problèmes des bourgeois. Qui cherche dans la correspondance d'Erfurt de grandes négociations, la diffusion de nouvelles et d'informations, une haute

[1] Ainsi qu'une occasion de montrer la puissance militaire de la ville, si une escorte était fournie.

[2] Le demandeur le plus lointain présent dans les sources est la reine Dorothée de Danemark. Lettre du 13 mars 1475, 1-1/XX/1a-1b, t. 1, f. 1^v^.

[3] Horst CARL, « Landfrieden als Konzept und Realität kollektiver Sicherheit im Heiligen Römischen Reich », in Gisela NAEGLE (dir.), *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalte/ Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen âge*, München, Oldenbourg Verlag, 2012, p. 121-138.

diplomatie enfin, est fort déçu. Parmi les personnages principaux des lettres, on trouve les chevaux : volés, vendus trop chers, prêtés, rançonnés, réquisitionnés, transformés de superbes montures en rosses par un homme peu scrupuleux, chargés de marchandises, les chevaux sont partout dans la correspondance.

Ils n'y sont pas seuls, bien sûr : c'étaient les chevaux des hommes d'Erfurt, l'ensemble de ceux qui entretenaient une relation jurée avec le Conseil et bénéficiaient à ce titre de sa protection. Lorsque ces hommes – ou ces femmes – étaient attaqués ou lésés, ils se tournaient vers le Conseil. Ce dernier à son tour se tournait vers les seigneurs ou les Conseils de ville ayant autorité sur les attaquants.

C'est cela, le cœur de la correspondance. Un Conseil agissant au nom de ses bourgeois, mais aussi de ses bourgeoises, de ses Juifs, de ses dépendants dans le plat pays, de ses agents, et des dépendants de ceux-ci. Les affaires traitées par le Conseil lors de ses assemblées étaient ordinaires, voire triviales. Ainsi pour l'année 1475, près de la moitié (48%) des lettres conservées étaient-elles motivées par la défense d'un bourgeois de la ville. Parfois, la ville répondait à une accusation portée de l'extérieur[1] ; plus souvent, la ville initiait l'échange à la demande d'un bourgeois venu se plaindre. Le fils d'Andreas Utzberg, chargé par son père de convoyer des moutons, avait été attaqué avec son valet ; Johann Verlter était sans raison dans les geôles du comte de Schwarzbourg ; on réclamait indûment de l'argent à Katherin Dremes ; Peter Hetzel ne parvenait pas à se faire payer les redevances qui lui étaient dues ; l'héritage de Peter Mule lui était contesté[2]. Ces quelques exemples sont représentatifs de la diversité des cas que le Conseil traitait.

La principale raison de correspondre était donc de défendre les bourgeois ou les bourgeoises (« *burgerynn* »), ainsi que l'ensemble de ceux qui partageaient une relation jurée avec la ville. Le Conseil écrivait pour eux, demandait l'intervention et la bienveillance des seigneurs ou des Conseils de ville concernés. En effet, en cas de querelle que les individus ne parvenaient pas à résoudre eux-mêmes, ils se tournaient vers leur Conseil ou leur seigneur. Celui-ci se chargeait alors d'écrire à l'autorité dont relevait l'autre partie afin d'aplanir le conflit, de faire respecter le droit et de restaurer la paix, garante de la bonne marche des affaires et idéal des villes. Le bourgeois, ou tout autre individu lié par serment au Conseil, était défendu par son Conseil car il en venait à représenter la commune tout entière. Ne pas intervenir aurait signifié, pour le Conseil, accepter que le droit de la commune fût bafoué et eût été un aveu de faiblesse. L'issue de

[1] Dans une lettre envoyée le 20 juillet 1475 à Sigismond de Gleichen, le Conseil accuse bonne réception de sa plainte et promet de s'occuper de l'affaire en question lors de la prochaine assemblée tenue à Erfurt, prévue deux semaines après l'envoi du courrier. 1-1/XXI/1a-1b, f. 10^{v}.

[2] Lettres du 28 août 1475 à Guillaume de Saxe, du 6 décembre à Henri de Schwarzbourg, du 15 juillet à Guillaume de Saxe, du 23 mai au même, du 11 mai à Henri de Stolberg. 1-1/XXI/1a-1b, f. 14, 19, 10 et 4.

l'opération importait sans doute moins que le fait qu'elle eût lieu et que le Conseil rappelât ainsi les droits de la ville.

Le processus pouvait être long : souvent le Conseil devait relancer son correspondant, avant d'obtenir que le cas fût examiné lors d'une assemblée judiciaire. Les conseillers rappelaient ainsi à Guillaume de Saxe que, malgré plusieurs courriers déjà échangés, aucune assemblée n'avait encore été convoquée pour examiner le conflit entre des membres de la communauté villageoise de Stolberg et un valet du duc[1]. L'urgence à fixer une date tenait aussi au fait que la perspective d'une assemblée, à défaut de résoudre le conflit, suspendrait un temps la crise.

On aurait tort pourtant de négliger ces lettres : elles formaient l'essence de la coopération entre les Conseils de ville et entre Erfurt et les seigneurs voisins. D'une part, en raison de leur fréquence et leur poids dans la correspondance. D'autre part, parce que la résolution des conflits mineurs assurait qu'ils ne dégénéreraient pas et que la paix publique serait maintenue. Si ces « arrangements fortuits » ne constituaient que « le seuil minimal de la correspondance » dans le cas de correspondants épisodiques[2], lorsqu'ils se faisaient entre partenaires réguliers ces arrangements devenaient bien plus que la proclamation d'un souci du bien commun, quand bien même ils formaient l'unique objet de la correspondance.

Ils contribuaient à tisser des relations régulières entre les gouvernements, particulièrement au niveau régional, niveau privilégié de la correspondance erfurtoise. La mise en scène de cette coopération n'y entrait pas pour rien : lors des assemblées judiciaires, les deux parties opposées étaient assistées par leurs défenseurs afin de parvenir à un accord, sous le regard des autorités qui validaient la résolution du conflit. Ces éléments ne figurent pas dans les lettres : la correspondance n'avait pour but que de parvenir à cette étape de résolution orale du conflit, par la rencontre publique. Lors de celle-ci, fortement ritualisée, le Conseil défendait son bourgeois mais surtout cherchait à obtenir la suspension du conflit et à témoigner de son intégration dans les processus de paix régionale. La défense des bourgeois n'était pas seulement la défense d'un espace civique : cela contribuait aussi à actualiser l'ordre social et politique en mettant en scène ses acteurs. Parmi eux, le Conseil d'Erfurt se présentait en détenteur d'une autorité locale hors de la sphère de son archevêque et seigneur.

[1] Lettre du 21 avril 1475, 1-1/XXI/1a-1b, f. 3v.
[2] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, Paris, Belin, 2006, p. 239.

La messagerie était donc un élément important pour le fonctionnement du gouvernement urbain. Mais, dans le cas d'Erfurt, le rôle de la correspondance était moins de se tenir informé et d'informer en retour : contrairement à Nuremberg ou à Cologne, la ville n'était pas un grand centre de diffusion des nouvelles, du moins pas par le biais de la correspondance du Conseil. Ce dernier écrivait avant tout pour communiquer avec des absents et régler ainsi des conflits qui perturbaient la paix publique. Au-delà de ce souci de la concorde, on ne trouve pas non plus d'intérêt commun entre les partenaires de communication, à l'exception du triangle formé par Erfurt avec Mühlhausen et Nordhausen. Les trois villes proclamaient leur unité, mais elles la mettaient aussi en action par des rencontres et une assistance mutuelle en cas de conflit. En dehors de ce tout petit groupe, la correspondance était entièrement tournée vers la résolution d'affaires contingentes. Le seul moment où le Conseil d'Erfurt manifesta, dans sa correspondance, le souci d'un bien commun plus large fut la guerre contre les Hussites. La crise força l'action, mais aussi mis au jour une communauté d'intérêts à l'échelle régionale, villes et princes confondus. Mais là encore, l'écriture des missives était conjoncturelle et les conseillers n'utilisaient pas la pratique épistolaire pour témoigner de leur puissance, réelle ou supposée, ni pour inscrire Erfurt dans un réseau formalisé. La notion de réseau est donc à nuancer dans le cas de la correspondance erfurtoise : il s'agit plus d'un rhizome dont la ville participait et qui constituait un espace particulier, celui des membres de l'Empire situé en Allemagne moyenne.

La correspondance était avant tout un outil de travail pour régler des affaires impliquant des acteurs éloignés. Cependant, le motif d'une lettre n'est pas tout : la correspondance était aussi un art strictement codifié dont les formes et les manifestations produisaient le sens tout autant que le contenu du message.

III – Formes. A chacun selon son rang

La forme des lettres et des registres véhiculait tout un ensemble de sens non explicités mais essentiels. Le réseau des correspondants erfurtois pouvait bien être mobilisé avant tout pour une affaire de cheval volé ou de dette non payée : derrière la trivialité des affaires se trouvait toujours la force du langage.

Une première distinction au sein du réseau était opérée par les notaires à l'usage interne du Conseil : la répartition des correspondants selon leur état, noble ou ville. Une deuxième distinction apparaissait dans le contenu même des lettres et ne peut être

retrouvée par le chercheur que dans l'étude sérielle des lettres. Aux yeux des contemporains elle relevait sans doute d'un savoir implicite, ce qui n'excluait pas les variations ou erreurs occasionnelles.

Cette distinction ne se faisait plus à l'échelle de l'Empire et sans tenir compte de la perception erfurtoise, mais reflétait au contraire une organisation structurée de l'espace de la correspondance, ce qui permettait de mettre chacun à sa place autour d'Erfurt, ainsi que de situer la ville d'Erfurt par rapport aux autres, dans un mouvement de va et vient constant entre ce que l'on attribuait à l'autre et ce que cela disait de soi.

Cette distinction entre les correspondants à l'intérieur de chaque série d'archives n'était pas matérialisée par une rubrication spécifique ou une indexation : l'enregistrement des lettres se faisait de façon continue, au fil du temps, et sans rupture autre dans la tenue des cahiers que le changement de page pour le changement de millésime.

Il faut, pour la définir, observer la construction et l'écriture des lettres ainsi que les formules choisies au sein d'un répertoire assez limité, partagé avec les autres chancelleries et fondant un usage épistolaire et du bien écrire connu de tous les notaires et protonotaires urbains. En particulier, les formules de salutation et d'adresse permettent aujourd'hui de discriminer les destinataires et de les répartir selon des catégories et des groupes qui sont en partie issus de la géographie impériale, mais également en partie issu d'une structuration de leur espace épistolaire par les conseillers erfurtois. La hiérarchie du réseau n'apparaît pas dans les lettres prises isolément, ni en suivant un seul lien : elle se dégage de l'ensemble de la série et par comparaison des liens entre les membres du réseau. Le seul lieu où ce réseau apparaissait dans sa globalité, tous les membres ensemble et tous les membres organisés les uns par rapport aux autres, était la série des *Libri* de correspondance à tout moment mobilisables sous les yeux des conseillers et des membres de la chancellerie urbaine. L'enregistrement de la correspondance urbaine constitue donc une représentation sensible[1] de l'espace erfurtois le présentant à partir d'Erfurt de façon quantitative et qualitative.

[1] Plutôt que le terme de « carte mentale » souvent utilisé en français pour désigner tout autre chose que des cartes par contagion avec l'anglais *mind map* – et que l'on nomme en français plus justement comme schéma heuristique – je préfère utiliser la locution carte sensible qui rend compte à la fois de la dimension véritablement spatiale du document, de ce qu'il s'agit d'une représentation et de ce qu'elle émane d'une subjectivité et manifeste dès lors un espace vécu.

1 – Noblesse oblige

En ce qui concerne les nobles, les formules d'adresses stéréotypées divisent les correspondants en deux premiers groupes : les laïcs et les clercs. La salutation des seconds soulignait leur état : ainsi pour l'abbé Jean de Fulda, salué en 1475 d'un « *unsern willige dinst zcuvor Erenwurdiger In got vater gnediger lieber herrn* »[1]. La salutation pouvait varier suivant la place dans la hiérarchie ecclésiastique, mais la mention toujours présente, et réservée à ce groupe, était « *In got vater* », qui soulignait leur appartenance au clergé. En raison de ces très faibles variations dans la formulation des lettres aux clercs, ainsi que de leur faible présence dans la correspondance erfurtoise, ce groupe ne sera pas étudié plus avant, et je me concentrerai sur le groupe des seigneurs laïcs.

Les salutations et adresses pour les princes laïcs ne modifiaient guère les contours d'un groupe social bien établi dans l'Empire. Les conseillers d'Erfurt et leurs notaires étaient sensibles à la hiérarchie de la noblesse allemande et la respectaient par des formules plus ou moins chargées de compliments et de signes de soumission. Ces formules reflétaient la hiérarchie nobiliaire, du petit seigneur au prince électeur : le duc de Saxe était un « *hochgeborner furst* » (prince de haute naissance), tandis que le comte de Gleichen, comme tous les autres comtes, était simplement un « *edeler lieber herr* » (cher et noble seigneur).

Cette hiérarchie n'évolua pas au cours de la période. En revanche, la rhétorique des notaires municipaux se modifia dans la dernière décennie du XV^e^ siècle, avec une inflation des formules d'adresse qui insistaient sur la haute naissance des seigneurs. Un noble auparavant appelé « *edeler herr* » devenait un « *edeler wolgeborner herr* » (sire noble et bien né) ; le duc de Saxe quant à lui était désormais un « *durchleuchter hochgeborner furst* » (prince de haute et illustre naissance) dont l'ensemble des titres était fréquemment rappelé dans la rubrication.

Les scribes marquaient ainsi les nuances à l'intérieur du groupe, attribuant à chacun ce qui lui était dû selon les règles de rhétorique et les règles sociales. En ce qui concerne les Wettin, les scribes se mirent aussi à ajouter parfois, en complément de la dignité électorale, la fonction qui y était associée, et à rappeler ainsi très nettement le prestige des Wettin ainsi que leur inscription dans l'Empire. De telles rubrications et adresses ne constituaient pas, cependant, la majorité des lettres.

[1] « notre zélé service devant [vous] gracieux et cher sire, digne d'honneur, père en Dieu », 1-1/XXI/1a-1a, f. 7^r^.

Cette litanie des titres n'avait pas pour but unique la glorification des seigneurs Wettin, devenus par leur assise territoriale et leur place dans l'Empire très au-dessus du reste de la noblesse régionale. En effet, la dynastie s'était divisée en deux branches distinctes après le partage territorial de 1485 entre les deux fils de Frédéric II ; partage territorial qui s'était assorti d'un partage des titres, en particulier de la dignité ducale, qui échut à Albrecht III, et de la dignité électorale, qui échut à Frédéric III. Il n'y avait plus, dès lors, qu'un seul Wettin à qui écrire : il y en avait plusieurs, résidant en différentes cours, régnant sur des territoires différents et détenant des titres différents. Les formules d'adresse opéraient donc une distinction au sens le plus concret du terme, en différenciant clairement les destinataires à l'intérieur de la maison Wettin, tous fils de Saxe, mais dont les pouvoirs et les tombées territoriales variaient grandement. Contrairement au début de la période, les conseillers n'avaient plus un interlocuteur unique, duc de Saxe. Ils en avaient plusieurs, et cet éclatement des correspondants, cette inflation des titres, témoignaient aussi du morcellement territorial qui avait suivi la période de forte concentration de terres sous une même autorité.

Néanmoins, cette inscription plus marquée des titres des Wettin, toutes branches confondues, indiquait le renforcement de l'autorité de cette maison princière. Ce renforcement se faisait en même temps qu'un affaiblissement de la ville, après les échecs erfurtois dans la lutte contre l'archevêque de Mayence et contre les ducs de Saxe.

Dons et gratifications

Une autre façon de distinguer entre les correspondants était de faire un don au messager du partenaire. Bien sûr, ces versements pouvaient servir à payer le port d'une réponse ; cependant ils étaient conséquents, supérieurs souvent de beaucoup à ce qu'un messager erfurtois aurait reçu pour le même trajet, et dépendaient des correspondants. Ces dons servaient donc aussi à honorer, au travers du messager, celui qui l'employait. On ne peut connaître précisément ces versements que pour l'année 1505, la seule pour laquelle des comptes détaillés ont été conservés.

Deux expéditeurs étaient des personnages assez mineurs : Andreas Coburg faisait parvenir son cens à la ville et Philip Dyme de Mansfeld envoyait une quittance, sans que les comptes ne donnent plus de précisions dans l'un ou l'autre cas. Eisleben est à une petite centaine de kilomètres d'Erfurt, dans les territoires des comtes de Mansfeld.

Tableau n°10 : Gratifications aux envoyés étrangers pour l'année 1505[1] :

Expéditeur	Nombre de cas	Gages
Georges de Saxe	1 ambassade à pied 1 ambassade à cheval	100 sous 189 sous
Frédéric et Jean de Saxe	1 ambassade à pied 1 ambassade à cheval	126 sous 252 sous
Chapitre de Mayence	1	63 sous
Archevêque de Mayence	1	252 sous
Henri de ?	1 ambassade à cheval	15 sous
Eisleben	1	30 sous
Andreas Coburg	1 (Albrecht Dorung)	24 sous
Philip Dyme de Mansfeld	1	67 sous 2 d.
?	1	63 sous
Totaux : 9 partenaires	11 ambassades	1191 sous 3 d. (= 19 *schock*, 51 sous, 3 d.)

Les autres correspondants étaient infiniment plus prestigieux puisqu'on y trouve l'archevêque de Mayence et différents membres de la famille des Wettin. Georges (1471-1539) était l'héritier de la branche albertinienne et possédait la dignité ducale depuis 1500 ; Frédéric III (1463-1525) et son frère cadet Jean I[er] (1468-1532) étaient les représentants de la branche ernestinienne et se succédèrent comme Electeurs de Saxe (en 1486 et en 1525). Les dons faits à leurs envoyés étaient particulièrement conséquents. Alors que les envoyés du chapitre de Mayence se partageaient l'équivalent de ce qui était versé à un envoyé d'Erfurt vers Mayence, les envoyés de l'archevêque ou les envoyés à cheval des Electeurs recevaient quatre fois autant. Il s'agit cependant presque toujours de plusieurs envoyés, qui se partageaient donc les sommes versées.

La distance n'entrait pas en compte dans ces récompenses. On peut le voir avec les dons accordés aux deux envoyés venus de Mayence, qui avaient donc parcouru la même distance et le même chemin par la Forêt thuringienne, mais qui recevaient des sommes variant du simple à plus du quintuple. Le Conseil de ville reconnaissait ainsi le prestige et l'autorité infiniment supérieurs de l'archevêque sur son chapitre. La somme de 252 sous est également celle qui était versée aux envoyés de Frédéric et Jean de Saxe. La différence avec la somme versée aux envoyés de Georges leur cousin ne tenait pas au fait

[1] *Grosse Mater* de 1505, 1-1/XXII/2-1, t. 1, f. 99.

qu'ils étaient deux, mais au fait qu'ils étaient Electeurs. L'inégalité des dons découlait en partie des hiérarchies sociales et au sommet se trouvaient les princes électeurs (Saxe et Mayence), mais aussi les seigneurs d'Erfurt, que ce fût son seigneur en droit, l'archevêque, ou ceux qui depuis 1483 s'étaient institués *Schutz und Schirm* de la ville et recevaient à ce titre 1 500 florins par an[1]. La pondération du réseau se faisait donc selon des logiques impériales et des logiques proprement erfurtoises.

On note également une hiérarchie entre envoyés d'un même seigneur, selon qu'ils étaient venus à cheval ou à pied. Les piétons recevaient moitié moins, ce qui confirme la part de prestige associée aux ambassades à cheval. La distance avait donc une valeur fluctuante et le kilomètre parcouru n'était pas toujours récompensé de la même façon. Pour un même destinataire, les ambassadeurs à cheval étaient bien mieux récompensés que leurs homologues piétons. Les chroniques ne se faisaient pas l'écho des réceptions de messagers, mais on peut lire chez Conrad Stolle le faste déployé lors du passage du duc de Saxe à Erfurt[2]. Mets délicats, vins de choix, luxe des vêtements et du décor des salles, cadeaux somptueux, bal extraordinaire, tout était fait pour honorer la qualité du visiteur et en même temps démontrer la richesse de la ville et renforcer son propre prestige. Si les ambassades ne donnaient sûrement pas lieu à tel déploiement, il n'en reste pas moins que l'échange de messages était aussi pris dans cette économie du luxe, du don et de la démonstration de puissance, de richesse et de concorde. La communication ne passait pas que par le texte envoyé mais était aussi une affaire de symboles bien compris. Ces symboles construisaient le réseau bien plus que les messages contenus dans les missives. La réception et le traitement des messagers étrangers par la ville participaient d'une communication symbolique visant à faire surgir un sens plus large et à représenter l'ordre social, mais aussi son acceptation par les conseillers erfurtois. Le versement d'une gratification « fond[ait] un sens et ne s'épuis[ait] pas dans la poursuite d'un but précis »[3]. Par-delà la personne du messager, personne insignifiante et non nommée dans les comptes, par-delà la nécessité de le recevoir avec cordialité et humanité, par-delà encore le contenu du message, il y avait un sens social à reconnaître.

Ce sens social était marqué également par les dons consentis par le Conseil à différents nobles, et dont on trouve la trace dans les comptes. C'est même la première rubrique des dépenses dans les cahiers de 1483 et 1486 ; dans le Grand-Livre elle est précédée des sommes versées au titre du remboursement des dettes dont le Conseil avait

[1] Par le traité d'Amorbach en 1483.
[2] Le texte est cité et analysé au chapitre 7.
[3] Barbara STOLLBERG-RILINGER, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche », art. cit.

hérité des précédents conseillers[1]. Cette rubrique s'intitule « *Zu der Stadt Ere und Erbarkeyt und zu besondern eren* » dans le Grand-Livre, et « *zcu der stadt eren und erberkeit fursten Graffen h[err]n Ritt[er]n stetn und and[er]n* » dans les deux cahiers secondaires[2]. L'enjeu crucial était donc l'honneur de la ville, qui se manifestait par les dons somptueux. Certains de ces dons étaient consentis par obligation : sont notées dans cette rubrique les sommes dues d'après les traités passés avec, ou imposés par, les seigneurs. Ainsi des 1 500 florins que le Conseil devait verser annuellement aux ducs de Saxe, ou des 1 200 *schock* à verser au landgrave de Hesse[3]. Mais à côté de ces lignes de comptes se trouvaient aussi inscrites des dépenses évoquant des festivités en ville : en 1486, le vin acheté pour une rencontre, et celui qui avait été offert aux « *fursten grafen h[err]n Rittern steten und and[er]n* » lors d'événements non spécifiés, et pour lesquels la ville avait dépensé au total 269 *schock*, 1 sou et 3 deniers[4]. En 1483, la ville dépensait 357 *schok* et 9 sous à l'occasion d'une nuit que le duc de Saxe passait en ville à son retour d'Eisenach[5]. On retrouve aussi la reine du Danemark, à qui fut offerte, toujours en 1483, la somme infiniment plus modeste de 22 *schock* et 16 sous[6].

La correspondance n'était pas la seule modalité de construction et d'actualisation du réseau erfurtois. C'était, en plus d'un moyen de communiquer, une autre occasion de rendre visibles les distinctions et hiérarchies dans les liens sociaux, et de marquer aussi leur acceptation par les conseillers.

2 – La prudence et l'amitié

Ces distinctions étaient marquées d'une autre manière entre les villes, du moins dans la correspondance. Les lettres aux villes reflétaient ainsi le monde urbain à toutes ses échelles : au sein des murailles de la cité et au-delà, entre villes et avec les autres membres de l'Empire. On y lit la place des villes dans l'Empire autrement que selon l'alliance volontaire et organisée, le lien à l'empereur, le développement de la constitution urbaine ou la cohésion de la commune. Les lettres rassemblent ces perspectives et les enrichissent : produites par une communauté politique ayant la capacité d'organiser son

[1] 1-1/XXII/3-1, p. 33-37 ; 1-1/XXII/3-1a, p. 47-49 ; 1-1/XXII/2-1, f. 50-60.
[2] « Pour l'honneur et l'honorabilité de la ville et pour des honneurs particuliers » ; « Pour l'honneur de la ville et l'honorabilité des princes comtes seigneurs chevaliers villes et autres ».
[3] 1-1/XXII/3-1a, p. 48 et p. 49
[4] 1-1/XXII/3-1a, p. 49.
[5] 1-1/XXII/3-1, p. 35 : « *zcu besundern eren unsern gnedigen hern von Sachsen als Sie von isennach herquamen und eyne nacht hie warn* » [pour le grand honneur de nos gracieux sires de Saxe lorsqu'ils arrivèrent d'Eisenach et restèrent ici une nuit].
[6] 1-1/XXII/3-1, p. 36.

territoire, les missives erfurtoises construisaient un réseau plus ou moins souple. Prises dans leur ensemble, les lettres permettent alors d'apprécier des évolutions et des différences dans la position d'Erfurt par rapport aux autres villes allemandes.

Le message des lettres était produit par trois éléments : l'information transmise, la façon dont elle était écrite et le support matériel[1]. L'efficience de la lettre était liée à la façon dont elle exprimait les nouvelles qu'elle portait ; le choix des mots véhiculait un deuxième discours, que le destinataire était en mesure de détecter et comprendre. Les lettres étaient ainsi autant d'occasions de mobiliser des références et outils qui participaient d'une culture, politique et rhétorique, de la ville.

Les missives obéissaient en effet à un code d'éloquence précis repris dans les *artes dictaminis*, qui se développèrent dès le XI^e^ siècle[2]. Ils avaient pour but de maintenir les préceptes de l'éloquence antique en rappelant les règles de composition de la lettre (salutation, exorde, narration, pétition et conclusion)[3]. Des formulaires furent compilés, qui guidaient la rédaction en proposant les justes façons d'écrire pour garantir l'élégance du texte, mais aussi sa validité ; des guides circulèrent, à l'usage des membres des chancelleries princières ou et urbaines, et même si aucun n'est conservé aux Archives d'Erfurt, leur utilisation n'est guère douteuse[4].

Un certain nombre d'éléments semblent donc immuables dans les lettres – c'est d'ailleurs le sens du latin *formula* – afin d'assurer le respect des statuts relatifs du

---

[1] Joseph MORSEL, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini*, 4, 2000, p. 4-43, ici p. 32-42.

[2] Ces guides et formulaires ont fait l'objet d'étude pour eux-mêmes (Martin CAMARGO, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991), mais aussi pour ce qu'ils disent d'une culture politique. On s'est cependant plus intéressé à leur usage par les chancelleries d'Etat : Benoît GREVIN, « De la collection épistolaire au formulaire de chancellerie (XIII^e^ -XV^e^ siècle) : enquêtes fonctionnalistes, transitions typologiques et fractures disciplinaires », *Cahiers électroniques d'histoire textuelle du LAMOP*, 1, 2008, p. 23–51 [En ligne : lamop.univ-paris1.fr/IMG/pdf/article_Benoit_Grevin_2008.pdf] ; Michel ZIMMERMANN (dir.), *Auctor & Auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, Ecole des Chartes, 2001. La langue de chancellerie peut aussi être étudiée sans lien avec les normes et à partir des seules pratiques : les termes et expressions utilisés dans les actes produits par Nuremberg au XV^e^ et au XVI^e^ siècle ont été recensés de façon exhaustive, formant un outil à mi-chemin du dictionnaire vers l'allemand moderne et du répertoire par Rudolf WENISCH, « Aus dem Wortschatz der Nürnberger Ratsbriefbücher des 15. und 16. Jahrhunderts. Eine Anredung zur systematischen Sammlung und kritischen Beleuchtung der älteren Nürnberger Amtssprache », art. cit.

[3] Sur la rhétorique épistolaire : Giles CONSTABLE, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, 1976 ; H. HOFFMANN, « Zur mittelalterlichen Brieftechnik », in Konrad REPGEN et Stephan SKALWEIT (dir.), *Spiegel der Geschichte : Festgabe für Max Braubach*, Münster, Aschendorff, 1964, p. 141-170 ; Jean LECLERCQ, « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 2, 1946, p. 63-70 ; Georg STEINHAUSEN, *Geschichte des deutschen Briefes*, Berlin, Gautners, 1889-1891.

[4] Introduit depuis l'Italie au XIII^e^ siècle par des hommes au service de Frédéric II, comme Pierre de la Vigne ou Ludof d'Hildensheim, l'art épistolaire s'épanouit dans l'Empire au XIV^e^ siècle, mais on n'en connaît encore qu'imparfaitement les cadres normatifs. Une partie (dont le formulaire de Ludof d'Hildensheim) est présentée dans Ludwig ROCKINGER, *Briefsteller und Formelbücher des XI. bis XIV. Jahrhunderts*, München, Aalen, 1863. Parmi les formulaires les plus répandus, on peut citer aussi ceux d'Anthonius Sorg (édité à Augsbourg en 1484) et de Thymon d'Erfurt (Peter WOLFF (éd.), *Der Briefsteller des Thymo von Erfurt*, Bonn, Georgi, 1911).

destinataire et de l'expéditeur. La lettre est un lieu commun aux deux et la formule d'adresse est l'élément qui permet de situer l'un par rapport à l'autre. L'étude de la composition des lettres aide donc à définir le cadre de pensée commun à l'expéditeur et au destinataire ; elle sert aussi à enrichir notre compréhension de la diplomatie urbaine et de la hiérarchie du réseau. Les mots utilisés pour composer la lettre ne répondaient pas seulement aux exigences du droit et de l'élégance, mais informaient aussi sur, sinon un programme politique, du moins une perception des relations entre partenaires : les formules d'adresse en particulier créaient des relations entre partenaires et exprimaient la qualité, la nature et le degré de la relation, comme le montre la sociolinguistique moderne[1]. L'art de parler et l'art de gouverner sont liés : les règles de l'éloquence servent aussi à manifester les fondements idéologiques du pouvoir. La ville et ses gouvernants se faisaient reconnaître par leur maîtrise de l'art rhétorique et de la pensée politique, comme on le sait pour les villes italiennes[2]. Il ne faut pas exagérer la rigidité du cadre fourni par les formules : les variations étaient possibles et signifiantes, et le sens provenait autant de la formule choisie que de la combinaison des formules dans la lettre et de leur variété dans la correspondance. Quand bien même le réservoir de formules est resté restreint et peu sensible à l'innovation, leur utilisation suivait des logiques et des rythmes variés, qui autorisaient l'« insertion du particulier et du nouveau dans un général et un traditionnel garants d'authenticité »[3] : c'est ce particulier que l'étude sérielle des formules permet d'observer – dans notre cas le langage politique particulier des villes allemandes, et de façon plus resserrée la place d'Erfurt au sein de ce groupe.

Ecrire aux villes, écrire la ville. Les représentations de l'urbain dans les formules de salutations

Très encadrée par les recueils de modèles épistolaires, la formulation des lettres mobilisait un vocabulaire assez limité. Il ne faut pas cependant considérer le modèle rhétorique comme un carcan étouffant toute velléité d'invention du scribe et supprimant

[1] Friederike BRAUN, *Terms of Address : Problems of Patterns and Usages in Various Languages and Cultures*, Berlin-New York-Amsterdam, de Gruyter, 1988, citée par Giles CONSTABLE, « The Abstraction of Personal Qualities in the Middle Ages », in Peter von MOOS (dir.), *Unverwechselbarkeit. Persönliche Identität und Identifikation in der vormodernen Gesellschaft*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2004, p. 99-122, ici p. 100.

[2] La notion d'éloquence politique est développée par Enrico ARTIFONI, (en français dans « L'éloquence politique dans les cités communales (XIII[e] siècle) », in Isabelle HEULLANT-DONAT (dir.), *Cultures italiennes (XII[e]-XV[e] siècle)*, Paris, Cerf, 2000, p. 269-296) ; John H. MUNDY, « In Praise of Italy : The Italian Republics », *Speculum*, 64, 1989, p. 815-834, évoque la portée sociale de l'éloquence politique ; Paolo CAMMAROSANO, « L'éloquence laïque dans l'Italie communale (fin du XII[e]-XIV[e] siècle), *BEC*, 158, 2000, p. 431-442.

[3] Olivier GUYOTJEANNIN, « Écrire en chancellerie », in Michel ZIMMERMANN (dir.), *Auctor & Auctoritas*, *op.cit.*, p. 17-35, ici p. 34.

toute marge de liberté à la ville : le choix des possibles était peut-être limité, il n'en était pas moins réel. Les associations et variations permettaient d'enrichir le message factuel de la lettre d'un message parallèle assignant à chacun sa place. Ces variations distinguaient clairement la correspondance entre ville de la correspondance avec un seigneur, bien plus que ne le faisaient les motifs de la correspondance. Il était certes rare que les villes s'attaquassent entre elles et les pillages restaient le fait des chevaliers locaux, en particulier les vassaux du duc de Saxe, mais l'essentiel de la correspondance du Conseil d'Erfurt visait à défendre les droits de ses bourgeois dans des affaires les opposant à des bourgeois extérieurs, relevant d'une autre ville ou d'une seigneurie. Le contenu des lettres était donc très souvent semblable, que le destinataire en soit une ville ou un prince ; à l'inverse, les formules de salutation reposaient sur des rhétoriques bien distinctes.

La première particularité des missives aux villes était de ne pas s'adresser à un individu, mais à un groupe représentant la commune (« *Gemeinde* »). Cette correspondance impliquait un collectif que l'on voit dans l'usage des pronoms, à commencer par le « nous » du Conseil écrivant, parfois explicité comme « *wir Ratismeitere unde Rad der stad Erfforte* »[1]. Le Conseil apparaissait parfois à d'autres moments de la lettre, en particulier dans l'exposé des motifs : un bourgeois est venu « devant nous », « s'est plaint auprès de nous », « nous a raconté » ; le nous était parfois développé en « nous assemblés en conseil », « nous le conseil siégeant ». Et en regard, on lit le « vous » du conseil destinataire, qui est certes grammaticalement le même que le vous de politesse (« *ihr* ») mais qui est investi des deux dimensions dans les lettres aux villes. L'adresse, en effet, était toujours au pluriel : les rubriques indiquaient ainsi non pas « au Conseil » de telle ville, mais « *ad consules* », aux conseillers[2].

Au contraire, les lettres qui étaient envoyées à un autre groupe – capitaines des forteresses erfurtoises, officiers seigneuriaux du duc de Saxe ou plusieurs nobles –, ne revêtent jamais ce caractère collectif : la lettre était envoyée en plusieurs exemplaires, mais à chaque fois adressée à un seul individu[3] – alors que la lettre à la ville était envoyée en un seul exemplaire, mais à plusieurs, qui, en groupe, formaient la personnalité juridique de la ville[4], mise en évidence par l'adresse de la lettre.

---

[1] « nous bourgmestre et conseil d'Erfurt », ici dans une lettre à Monnikendam (Hollande), 1428, 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 42. La formule allemande, contrairement à la rubrication latine, singularisait le bourgmestre.

[2] Sous la forme générique « *ad consules in* », le nom de la ville étant donné en allemand.

[3] Cela apparaît de diverses façons dans les registres : la rubrique indique plusieurs destinataires, mais la lettre s'adresse à un seul à la fois ; la lettre est suivie de la mention « *eadem litteram ad...* » et du nom d'un (ou de plusieurs) autre(s) destinataire(s). On trouve parfois la mention « *mutatis mutandis* » qui montre que la lettre est individualisée et non envoyée de façon identique à un groupe.

[4] La désignation collective est un écho de la conjuration initiale qui avait formé la ville par la réunion de bourgeois égaux et solidaires.

Cette adresse était redoublée dans les volumes puisqu'on la trouvait, sous la rubrique en latin, dans la lettre elle-même en allemand. L'allemand liait d'emblée politique et amitié : les conseillers, d'Erfurt ou d'ailleurs, étaient les « *Ratisfrunde* » (les amis du conseil). Le groupe des bourgeois ayant obtenu la création d'une commune à Erfurt se désignait d'ailleurs comme les « *Gefrunden* » (les Amis) et l'on continuait à appeler ainsi ces familles, membres du Conseil, tout au long du Moyen Âge[1]. Dans les lettres, le terme s'appliquait également aux anciens membres du Conseil et aux patriciens, alors que l'homme simplement investi d'une mission par le Conseil n'est qu'un messager ou un envoyé[2]. L'ami était spécifiquement le bourgeois membre (ou ancien membre) du Conseil : l'amitié n'était pas seulement celle des Conseils de ville entre eux, mais elle liait les conseillers de chaque Conseil. Les conjurations bourgeoises ne reposaient-elles pas sur l'amitié et la concorde ? C'est bien cette amitié d'abord locale, élargie au macrocosme urbain, qui fondait la communication : les Conseils se reconnaissaient mutuellement comme participant d'une même nature. On passait ainsi de l'échelle de la commune à celle du semis urbain impérial : le groupe dirigeant de la totalité du monde urbain était lié par l'amitié.

Ce lien amical constituait le premier champ lexical propre à la correspondance entre villes : la désignation comme « amis » de ceux à qui on écrivait permettait, outre ce sens politique, de poser une relation interpersonnelle entre égaux[3], alors que les termes utilisés envers les princes, ecclésiastiques ou laïcs, rappelaient la hiérarchie sociale. Le terme d'amitié lui-même est cependant rarement utilisé : il apparaît par exemple dans une lettre de 1485 à Saalfeld[4]. Ce sentiment était parfois encore renforcé et associé à de l'amour, sentiment qui n'était cependant pas spécifique aux villes puisqu'on lit aussi dans certaines lettres au duc de Saxe que le service était rendu « pour vous par amour »[5]. Cependant l'amour indiquait simplement une disposition meilleure que la simple bonne volonté[6] ; au contraire, dans la correspondance avec les villes, la proximité était parfois utilisée comme une qualité abstraite valant titre pour le destinataire. On lit ainsi, dans

[1] Stefanie WOLF, *Erfurt im 13. Jh., op. cit.*

[2] On trouve « *geschickt* » ou « *bote* », parfois « assermenté » (« *unsern gesworenen bothen* »), comme dans une lettre de 1477 à Wernigerode, 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 326. Aujourd'hui en Saxe-Anhalt, la ville appartenait alors aux comtes de Stolberg.

[3] Rappelons la définition proposée par Régine LE JAN : « Relation librement et délibérément choisie par deux partenaires égaux, l'amitié engageait fermement et totalement les deux contractants », *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII-X^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 84. L'amitié tardo-médiévale est l'héritière d'une longue tradition qui remonte à l'Antiquité ; ainsi d'Aristote et de Cicéron qui reconnaissent la forme achevée de l'amitié dans le lien d'hommes égaux entre eux, mais supérieurs aux autres par leurs vertus.

[4] « ... *und wu die fruntschafft nicht vorfuge Sich nach gewonheit unser stadt* », 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 170^v.

[5] « ... *fur uch zcu liebe* ».

[6] La formule se trouve surtout dans des lettres où Erfurt accorde une exception au duc.

quelques rares lettres, des adresses formées par un pronom personnel et un substantif : « *ewer liebe* » (votre amour)[1] montre bien que la ville était avant tout un lien harmonieux entre partenaires égaux, et fait écho à la rhétorique de la paix, de la concorde et du bien commun (« *gemeiner Nutz* ») mobilisée par les villes de façon générale dans l'Empire – et plus largement par tous les discours urbains[2]. La cité permettait le déploiement d'un bon gouvernement qui assure la prospérité et la sécurité des activités humaines[3].

L'amitié soulignait ainsi la nature particulière de la relation entre ville, différente de celle de la relation aux princes, qui sont appelés « *ewer gnade* » (votre grâce). Toutefois, seules quelques villes privilégiées[4] recevaient ce type d'adresse, et l'essentialisation de l'amitié resta peu fréquente. C'était plutôt l'adjectif qui manifestait cette qualité des villes la mieux partagée. L'adjectif « *freundlich* » était associé d'abord à la salutation du destinataire, puis à la demande faite : « *unser freundliche Bitte* » (notre demande amicale), parfois sous forme adverbiale, « *bitten wir freundlich* » (nous demandons amicalement). Cette préférence pour l'adjectif était peut-être liée aux conseils que l'on trouve dans des formulaires du XIV^e^ siècle qui insistaient sur le plus grand poids des adjectifs pour exprimer les qualités, en comparaison avec le substantif de la même qualité[5].

La désignation des correspondants selon des formes abstraites se rigidifia au cours des XI^e^ et XII^e^ siècles et se standardisa lors du XIII^e^ siècle. La correspondance du XV^e^ siècle en offre alors une version achevée et immuable, manifestant les différents états de l'Empire dans des qualités devenues essentielles. C'est au cours de la même période, XIII^e^-XV^e^ siècle, que les villes se développèrent dans l'Empire et consolidèrent leur rôle politique. Le système discursif de la correspondance avait, à la fin de la période, pleinement intégré la rhétorique urbaine : la nature des villes comme communes amicales était utilisée pour insister sur l'entraide et la paix qu'elles promeuvent. Ce champ lexical de l'amitié caractérisait ainsi toutes les étapes de la missive, de la salutation initiale à la

[1] Par exemple dans une lettre à Mühlhausen de 1501 : « *hat sie* [Else Kutin, bourgeoise d'Erfurt] *uns umb furschrift an ew liebe gebeten* [...] *fruntlich bittende ew liebe wolle obgedachten ewen burger anhalten* » (elle nous a demandé d'écrire à Votre Amour [...] nous demandons amicalement que Votre Amour veuille retenir votre dit bourgeois), 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 14.

[2] Elodie LECUPPRE-DESJARDIN et Anne-Laure VAN BRUAENE (dir.*), De bono communi. The discourse and practice of the common good in the European city (13th-16th c.), op. cit.*

[3] L'expression la plus connue sans doute de ce programme sont les fresques qu'Ambrogio Lorenzetti réalisa pour le conseil de Sienne. Voir Quentin SKINNER, *L'Artiste en philosophe politique. Ambrogio Lorenzetti et le Bon gouvernement*, Paris, Raisons d'agir, 2002 ; Patrick BOUCHERON, *Conjurer la peur. Essai sur la force politique des images : Sienne, 1338*, Paris, Seuil, 2013.

[4] En particulier Mühlhausen et Nordhausen, les principales partenaires politiques d'Erfurt, ainsi que Nuremberg. L'adresse souligne donc à la fois la proximité, réelle ou désirée, et la puissance de la ville qui la reçoit.

[5] Giles Constable donne des exemples de traités du XIV^e^ siècle, qui ne justifient pas cette préférence mais insistent sur la force supérieure de l'adjectif : « The Abstraction of Personal Qualities in the Middle Ages », *art. cit.*, p. 118.

prise de congé en passant par la sollicitation, et s'exprimait sous différentes formes grammaticales, pour renforcer cette amitié. De même, l'absence de variation au sein de la correspondance quant à l'aspect fondamental de l'amitié en faisait un donné indiscutable du monde urbain. Ce sentiment, cette qualité des villes aimables, était à la fois la caractéristique du monde urbain et la condition du lien entre les villes. C'était bien parce que la ville supposait l'amitié que l'on pouvait s'adresser à elle et espérer la résolution du conflit.

Le deuxième champ lexical que l'on trouve dans les lettres est ainsi celui du service, demandé et offert, qui se rend entre bons amis. Cette notion servait d'abord de salutation entre ville : Erfurt présente à ses destinataires son « *freundliche dinst* » (amical service). La fin des lettres était également une assurance des bons et zélés services d'Erfurt envers son destinataire. Au service s'associait la réciprocité : la lettre se terminait invariablement sur l'affirmation qu'Erfurt se tenait prête à rendre la pareille à sa destinataire et à se montrer, en somme, une bonne amie. La lettre revêtait une forme parfaitement fermée et circulaire, puisqu'au « *dinst* » initial répondait un « *dinst* » final, cette fois moins amical que zélé[1] et/ou plein de bonne volonté[2]. Le premier était un salut liminaire permettant la reconnaissance des partenaires comme appartenant au même groupe (celui des amis) et affirmant les relations d'entraide qui unissent le groupe. Le service offert en fin de lettre constituait une forme de remerciement pour l'intervention de la ville, tenue pour acquise – ce n'était pas toujours le cas, mais beaucoup moins problématique qu'avec les princes.

Ce terme de service n'est cependant pas discriminant pris isolément : c'est le même salut qui était envoyé aux princes. Il faut donc mener une comparaison externe à la lettre, en sériant toutes les formules de salutations utilisées, et une comparaison interne, par l'étude de la combinaison avec les autres formules contenues dans une lettre. On s'aperçoit tout d'abord que le terme est réservé aux correspondants extérieurs : les lettres envoyées à Sömmerda, petite ville incluse dans le territoire d'Erfurt, ou aux agents du Conseil, officiers en poste dans le territoire ou représentants, offrent un simple « *gruss* » (salut) qui marque la position subalterne du destinataire, auprès de qui le Conseil d'Erfurt ne se mettait pas en frais de modestie. On n'était pas ici dans le registre de l'amitié mais dans celui de la fidélité : Erfurt écrit à ses « *getruwen* » (fidèles), ce qui annulait la nature

[1] « *fleissig* », « *mit ganzem fleiss* ».
[2] « *wilig* », « *gutwillig* ».

urbaine de Sömmerda qui, par sa position subordonnée au sein du territoire d'Erfurt, ne pouvait prétendre partager l'amitié des villes[1].

Les conseillers d'Erfurt n'assuraient pas Sömmerda de leur service, et ils ne demandaient pas mais désiraient fortement (« *unser begere* ») – forme atténuée de l'ordre[2]. Cette hiérarchie était en outre confirmée dans les lettres envoyées à Erfurt par ces correspondants : Sömmerda marquait sa déférence et sa soumission par un « *undertenunge willigen und pflichtigen dinst uwern gnaden alzcyt bereit erbarn und wiesen gnedigen lieben hern* »[3].

De même, dans une lettre de 1509 à des bourgeois d'Erfurt envoyés à l'extérieur, étaient distingués les « amis » et les « fidèles ». Les délégués du gouvernement urbain recevaient ainsi un « service amical » alors que les envoyés gagés recevaient seulement un « salut »[4]. En 1510, des prisonniers étaient salués d'un service amical qui témoignait du souci du Conseil envers les bourgeois attaqués[5] : ils participaient de l'amitié intra-urbaine en tant que membres de la commune. La correspondance vers l'intérieur s'adressait largement à des subalternes, non à des égaux.

La salutation était donc un élément constituant une hiérarchie et une obligation, et les formules épistolaires distinguaient autant les villes amies des éléments du territoire, que les amis du Conseil de ses fidèles. Les correspondants d'Erfurt étaient organisés selon des axes en partie similaires à la tripartition fondamentale relevée par Gerd Althoff pour les relations interpersonnelles au Moyen Age, à savoir les parents, les amis, les fidèles[6] : le Conseil avait des amis, des fidèles et des partenaires qui étaient d'une nature politique totalement autre – les nobles. Les ennemis de la ville sont évidemment absents de la correspondance, du moins de façon directe : on peut écrire pour résoudre une affaire, on n'écrit pas quand on est en conflit ouvert, encore moins à l'ennemi[7].

---

[1] Une lettre de 1486 à Sömmerda commence même sans salutation par la simple adresse « *lieben getruwen* », avant le motif de la lettre (1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 211).

[2] *Begehren* est un degré entre *bitten* (prier) et *verlangen* (réclamer) ou *fordern* (exiger).

[3] « obligé service, de bonne volonté et assujetti, envers vos grâces, chers et gracieux seigneurs, toujours prompts, bienveillants et sages », lettre de 1483, 1-1/Ia-11, t. 3.

[4] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. iiii^{v}, « *unser gruss unnd fruntliche dinste zuvor Ersamen lieben frunde unnd getruwen* » (notre salut et [notre] amical service à nos chers et honorables amis et fidèles). La lettre est rubriquée « *die geschicken dess Rats und die r[er]ordent[en] der gemeyn itzd uffen wege ge[ge]n Mentz* » (les envoyés du Conseil et les délégués de la commune actuellement sur la route de Mayence). La délégation est probablement composée de conseillers (les « amis »), de représentants élus par les métiers et les quartiers (les « délégués de la commune »), qui ont moins de poids que les conseillers issus des familles patriciennes, et d'officiers gagés (les « fidèles »), subalternes du Conseil.

[5] 1-1/XXI/1b-1b, t. 4, f. cxxxviii.

[6] Gerd ALTHOFF, *Verwandte, Freunde und Getreue*, Darmstadt, Wissenschaftliche Gesellschaft, 1990. Ces catégories ne sont pas nécessairement exclusives.

[7] Ainsi Diether et le Conseil ne s'adressèrent pas directement l'un à l'autre en 1480, mais chacun s'adressa à l'Empire pour justifier sa position : Carl Beyer, « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether wider die Stadt Erfurt im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 175-202 et « Die erste Anschläge des Rates zu Erfurt gegen den Erzbischof Diether von Mainz im Jahre 1480 », *ibid.*, p. 209-224

Dans le groupe des correspondants recevant un service, on peut en outre noter des différences sensibles si l'on observe l'ensemble de la formule de salutation. Le service offert aux princes était certes zélé (« *fleissig* ») mais la bonne volonté (« *gutwillig* ») était réservée aux villes : les variations autour des protestations de service introduisaient des nuances dans la similitude initiale. De même, la posture d'Erfurt dans ses lettres aux nobles était beaucoup plus humble et déférente, multipliant les qualificatifs prestigieux envers le destinataire, qui pouvait être « *edelste* » (très noble), « *hochwurdige* » (très digne), « *hochgeborne* » (de très haute naissance), « *gnedigste* » (très gracieux)[1]. Le terme de service relevait donc d'un art de la correspondance dans lequel l'expéditeur faisait preuve de bonne volonté et d'humilité, selon les canons de la politesse et de la diplomatie, mais il ne pouvait pas être compris indépendamment du reste de la lettre qui le nuançait. Son usage auprès des princes dessinait une relation dans laquelle les partenaires n'étaient pas égaux, en puissance et en nature ; en revanche entre les villes il manifestait une relation d'égalité, marquée par l'absence de superlatifs dans les épithètes accordées aux amis. Le groupe des villes était construit comme un ensemble solidaire et égalitaire, partageant un certain nombre de vertus.

L'amitié, élément premier de distinction de ce groupe, était le critère par excellence de ce qu'était une ville : elle n'était pas accordée au gré des actes de chaque partenaire, mais d'emblée reconnue et donnée. Par sa nature de conjuration volontaire, toute ville était amitié. Cette désignation constituait un jugement, positif, sur la valeur de ceux qui y participaient et présupposait un certain nombre de qualités intrinsèques, précisées par l'ajout de qualificatifs différents de ceux attribués aux princes. C'est parce que les villes étaient « amicales » qu'elles avaient des responsabilités les unes envers les autres : l'amitié entraînait un certain comportement, un « statut moral », qui en l'occurrence impliquait l'échange de services[2]. En cela elle développait aussi une responsabilité sociale et politique dans le réseau urbain et dans l'Empire. Ce lien social était visible dans le nombre limité d'adjectifs qui modulaient les salutations. Ces épithètes reposaient sur un ensemble de vertus nécessaires au bon gouvernement de la ville et dessinaient l'idéal du Conseil urbain. La salutation la plus déférente était donc celle qui accordait l'ensemble des vertus du bon conseil. Ces vertus étaient, dans la correspondance d'Erfurt, au nombre de trois : les conseillers étaient « *fursichtigen* » (prudents, vertu cardinale et la première vertu de ceux qui gouvernent selon Jean de

[1] Les qualités étaient variables en fonction de la hiérarchie nobiliaire.
[2] Giles CONSTABLE, « The Abstraction of Personal Qualities », *art. cit.*, p. 121.

Viterbe[1]), « *ersamen* » (honorables), « *weisen* » (sages). Rien de très original : les conseillers erfurtois utilisaient les catégories habituelles de la cité médiévale bien gouvernée. Pondération, mesure et sagacité étaient les vertus du bon conseiller, que l'on retrouve par exemple dans le traité du bon gouvernement de Johannes von Soest, vers 1495 – lequel définit la ville comme « une communauté solide et durable en amour et en amitié »[2].

Le choix de ces adjectifs contribuait, comme le champ de l'amitié, à former et consolider un groupe qui se reconnaissait à ses principes, présents à toutes les échelles du monde urbain : le conseiller en sa cité, Erfurt dans le groupe de villes, ces dernières dans l'Empire. Ces vertus étaient aussi celles qui étaient mises en avant dans la correspondance nurembergeoise[3] : le groupe des villes tenait un discours collectif poursuivant un idéal de concorde à l'intérieur des murailles urbaines et, au-delà, dans l'Empire ; l'accomplissement de ce bien commun passait aussi par sa circulation et sa répétition dans la correspondance.

C'était un *topos* de la rhétorique urbaine, qu'il s'agisse de textes didactiques, narratifs ou normatifs, et il dépassait largement le cadre de l'Empire[4]. Ce n'était pas cependant le simple lieu commun d'un idéal de vertu, professé de façon un peu creuse : en associant à la morale le droit et la pratique politique, la notion servait aussi à justifier l'organisation politique de la ville et l'action du Conseil. La philosophie politique contenue dans le terme et l'idée d'amitié pouvait se transformer en rhétorique de domination, et le fit à la fin du Moyen Age[5]. Dans la correspondance, le rappel des vertus urbaines était aussi une occasion de manifester la légitimité de l'action erfurtoise, présentée comme l'émanation d'un gouvernement sage dont la justesse de vue serait reconnue par ses partenaires tout aussi sages. L'expression n'avait même plus besoin d'être mentionnée : elle était implicite dans l'énonciation de la lettre, c'est-à-dire dans l'acte par lequel le scribe et le Conseil choisissaient et organisaient les mots de la formule.

---

[1] Jean de VITERBE, *De regimini civitatum*, 1253, éd. G. Solvemini, Bologne, 1901, p. 252, cité dans Rosa Maria DESSI, « L'invention du Bon Gouvernement : pour une histoire des anachronismes dans les fresques d'Ambrogio Lorenzetti (XIV^e^-XX^e^ siècle) », *BEC*, 165-2, 2007, p. 453-504, ici p. 494.

[2] Heinz-Diether HEIMANN, *Wy men wol eyn statt regyrn sol. Didaktische Literatur und berufliche Schreiben des Johann von Soest*, Soest, Mocker & Jahn, 1986, p. 21-39 ; Pierre MONNET, « Bien Commun et bon gouvernement : le traité politique de Johann von Soest sur la manière de bien gouverner une ville », art. cit.

[3] Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*

[4] Sur la formation du langage politique à partir du XV^e^ siècle, voir John POCOCK, « The Concept of a Language and the métier d'historien : some considerations on practice » in Anthony PAGDEN (dir.), *The languages of political theory in early-modern Europe*, Cambridge-New York, Cambridge University press, 1987, p. 21–25 ; *ID.*, *Politics, language and time: essays on political thought and history*, New York, Antheneum, 1971.

[5] Pierangelo SCHIERA, « '*Bonum Commune*' zwischen Mittelalter und Neuzeit. Überlegungen zur substanziellen Grundlage der modernen Politik », *Archiv für Kulturgeschichte*, 81-2, 1999, p. 283-303.

En effet, seuls quelques-uns dans la cité étaient considérés capables d'assurer ce bien commun. La formule devenait alors performative en rappelant les fondements de la commune, la hiérarchie urbaine et les assises du pouvoir de ceux qui écrivaient. Elle était en ce sens autant tournée vers Erfurt que vers ses correspondants. D'une part, elle était un moyen pour Erfurt de passer outre sa situation de ville territoriale et de s'intégrer pleinement dans le monde urbain germanique. D'autre part, la rhétorique était aussi un moyen de légitimation à usage interne.

On peut d'ailleurs noter que les abréviations des formules d'adresse sont rares dans les lettres aux villes, contrairement aux lettres aux princes : il importait donc d'inscrire, y compris dans les brouillons, les vertus civiques. Les brouillons servaient d'archives et il était possible de s'y référer (et c'était certainement le cas puisque les lettres mentionnent les échanges précédents). L'écriture en toutes lettres des salutations assurait l'imprégnation des membres du Conseil et de la chancellerie par ces idéaux urbains, ainsi que la pérennisation et transmission de ces mêmes idéaux. De plus, ces vertus s'imposaient également aux bourgeois extérieurs au Conseil qui étaient amenés à lire, ou plutôt à entendre lire, les lettres. En effet, la lecture de la lettre était un acte collectif et oral, ce qui assurait donc la répétition formelle et ritualisée des formules et des qualités qu'elle affirmait.

L'amitié et les vertus associées étaient réservées aux villes par le biais des conseils urbains qui en étaient les personnifications actives. En revanche, à un officier urbain, on donnait du « *lieber er* » (cher seigneur) parfois avec sa fonction, et la distance était donc plus grande ; Erfurt ne lui présentait pas son service mais son « *gruss* » (salut)[1]. Les qualités parfois ajoutées n'étaient plus du registre du bon gouvernement mais de la force, notamment dans la correspondance aux capitaines (« *vester er* », fort seigneur). La force était une autre vertu cardinale, mais on quittait le rapport harmonieux et pacifique des amis pour un rapport fondé sur l'usage des armes. La correspondance avec les officiers seigneuriaux confirme ainsi par comparaison le caractère exclusivement urbain de l'amitié : alors qu'elle était partagée entre les villes par l'envoi de mots « amicaux » à des « amis », ce qui supposait une réciprocité du lien, elle était dans les missives aux officiers tout entière du côté d'Erfurt qui ne s'adressait pas à ses « amis » mais à chacun par son titre. L'amitié servait à distinguer le même de l'Autre : les cités seules la pratiquaient et la partageaient, et se reconnaissaient à cette qualité et aux caractéristiques associées. Celles-ci étaient du domaine politique et répondaient à des réalités concrètes, quand l'idée

[1] Ce salut est la plupart du temps « amical », bien qu'il puisse être parfois « de bonne volonté » ou sans qualificatif.

d'amitié restait largement du domaine abstrait – quand bien même elle était toujours mobilisable. Elle favorisait les échanges de services et de conseils, l'entraide ; les amis pouvaient également servir d'arbitres en cas de conflit[1]. L'amitié des villes n'était pas différente de l'amitié entre individus, telle notamment qu'elle ressortait des actes gascons du Moyen Age central : l'ami était celui qui aidait, celui qui assistait et celui qui était le plus proche[2]. Cependant, si l'amitié était permanente et partagée, les qualités des amis pouvaient varier : tous les amis n'étaient pas des égaux.

Une recomposition de l'espace

Le groupe des amis était clairement distinct des autres, mais il n'était pas uniforme pour autant. On peut distinguer des nuances dans l'amitié : les « amis » n'étaient, pour commencer, jamais de simples amis. Au minimum, les amis à qui les conseillers écrivaient leur étaient chers. Les seuls qui étaient de simples « *lieben frunde* » (chers amis) étaient les conseillers de Mühlhausen et de Nordhausen. Les autres pouvaient aussi être bons (« *guten freunde* »), et parfois étaient les deux ; c'était quelques fois de « *besundern lieben freunden* » (très chers amis) ; d'autres encore était de « *besundern guten und lieben freunde* » (très bons et chers amis). On lit des corrections dans des lettres de 1484 envoyées à Gotha et à Leipzig : pour la première, le scribe a ajouté « bon » à « chers amis » ; pour la deuxième c'est le contraire[3]. Il importait donc de reconnaître le degré exact de l'amitié envers le correspondant pour éviter les impairs, mais aussi pour refléter la position relative d'Erfurt dans le réseau.

La hiérarchie des villes était ensuite complétée par l'ajout de qualités urbaines en plus ou moins grand nombre, pour lesquelles le protonotaire puisait dans un répertoire limité : c'était la combinaison des adjectifs qui faisait le sens. Le scribe accordait toujours au moins une épithète aux destinataires, plus souvent deux. La salutation la plus modeste était « *unser guten wurdigen frunde* » (nos bons et honorables amis). La moindre des vertus était donc l'honorabilité du bourgeois conseiller. Venait ensuite la sagesse, avec la formule « *unser guten weisen wurdigen frunde* » (nos bons, sages et honorables amis). La prudence n'était accordée qu'aux partenaires les plus importants des registres : Magdebourg, Nuremberg, Francfort, Goslar, Nördlingen et Ulm[4], dont les conseillers

[1] Cela se voit moins dans les lettres conservées que dans les chroniques urbaines : lors d'émeutes, la ville commence par demander l'avis des amis.
[2] Benoît CURSENTE, « Les 'amis' dans la Gascogne des XI^e^ et XII^e^ siècles », in Hélène DEBAX (dir.), *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X^e^-XIII^e^ s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse Le Mirail, 1999, p. 285-292.
[3] 1-1/XXI/1b-1b, t. 2, f. 147 et 151^v^.
[4] Magdebourg est une ville épiscopale, les autres sont libres.

étaient « *unser fursichtig, ersamen unde weisen besundern lieben und guten freunden* » (nos très chers et bons amis, prudents, honorables et sages). Les formules dessinaient ainsi sept cercles dans la correspondance erfurtoise par l'ajout de qualités qui construisaient des niveaux d'amitié. Les plus puissants destinataires cumulaient la proximité amicale la plus grande et la totalité des vertus du gouvernement civique. Les variations relevées ici ne sont pas significatives sur le fond : elles ne modifiaient pas l'organisation du groupe et témoignent plutôt d'une évolution au début du XVI^e^ siècle, puisqu'elles ont été relevées pour les années 1509 et 1510. Les variations lors de la même année, rares, témoignent peut-être de la légère marge de liberté dont s'emparait parfois le scribe.

Le système acceptait aussi des moments de plus grande souplesse. En effet, les formules finales, par lesquelles Erfurt s'engageait à la réciprocité et à la bienveillance amicale, étaient beaucoup plus variées. Elles semblent avoir été un lieu de plus grande liberté, où le protonotaire pouvait faire preuve de son éloquence et de sa maîtrise de la langue, de l'élégance de son expression et de sa capacité à varier le vocabulaire. Il est également possible qu'après avoir capté l'attention du lecteur/auditeur par la formule de salutation, et avoir exprimé dans les règles la demande, le discours puisse se libérer quelque peu.

Il serait faux de voir dans la multiplication et l'abondance des qualificatifs le simple reflet des intérêts d'Erfurt demandant un service, une intervention ou défendant l'un de ses bourgeois. En effet, on n'observe pas de grandes variations dans les lettres à un même destinataire ; les adresses à Nuremberg, par exemple, sont les mêmes quelle que soit la demande. De même, Mühlhausen et Nordhausen ne sont toujours que de « chers amis », quel que soit le contenu de la lettre. La hiérarchie qui se dégage de ces adresses correspond en revanche en partie à une certaine hiérarchie urbaine. Dans les cercles supérieur et inférieur, on trouve les extrêmes de la hiérarchie urbaine : les meilleurs amis, ceux qui avaient le plus de vertus, étaient les plus grandes villes de l'Empire, et tout en bas de l'échelle se trouvait la ville de Sömmerda, sous l'autorité du Conseil d'Erfurt. L'amitié, ou son absence, était aussi un instrument de domination. Les villes les moins importantes, politiquement et économiquement, le cédaient aux plus puissantes. Weimar, Buttelstedt ou Tennstedt, petites villes du territoire saxon, recevaient les salutations les moins développées. C'est confirmé par les saluts finaux : seules les plus

importantes des villes libres (Nuremberg, Francfort, Ulm) recevaient un service « amical et de bonne volonté »[1], les autres se devaient se contenter d'un « service amical »[2].

Tableau n°11 : Plus ou moins chers amis d'Erfurt – amitié sans changement de statut[3]

Groupes de correspondants	Salutation	Formule d'adresse
Groupe 1 : Nuremberg, Francfort/Main, Lübeck, Ratisbonne, Cologne, Breslau, Lunebourg, Wurtzbourg, Görlitz	*unseren fruntlichen willigen dinst* [notre service amical et dévoué]	*fursichtige und ersame wiese besundern liebe und gute frunde* [très chers et bons amis, prudents, honorables et sages]
Torgau, Hambourg, Nuremberg et Francfort (1509), Goslar, Ratisbonne (1510)	*unseren fruntlichen willigen dinst euer fursischtigkeit alleczeit mit vleiss (zcuvor ann bereidt)* [notre service amical et dévoué avec zèle (et toujours prêt) à votre prudence éternelle]	*Erbarm fursichtigen und weisen besundern gunstigen lieben und guten frunde* [très chers et bons amis, honorables, prudents et sages]
Lunebourg et Nuremberg (1510)	*unser freuntwillig dinste ewer fursigtickeit allezeit in vleis* [notre service amical toujours zélé pour votre prudence]	*Ersame furischtige und weisen gunstige besundern liebenn und guthen freunde* [très chers et bons amis, honorables, prudents et sages]
Ulm (1485, t. 2, f. 182[v])	*Unser fruntlich wilig dinst allezeit in vleis* [notre service amical, toujours plein de zèle]	*Ersam fursichtig und wiese besundern gute frunde* [très bons amis, honorables, prudents et sages]
Ulm (1485, t. 2, f. 191[v])	*Unser fruntlich wilig dinst und was wir oren libes und gutt vermogen zcuvor* [notre	*Ersame weisen besundern gunstige liebenn und guthen freunde* [très chers et bons amis, honorables, prudents

[1] Ainsi en 1501 « *libe frundlichen dinst* » (à Francfort) ou « *wollen wir uns zu e*[*uer*] *l*[*iebe*] *versehenn, unnd fruntlich und willig zuverdienen sein* » (à Nuremberg), 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 42 et 58.

[2] « ... *euch freuntlich dinste zuzceigen* », à Zwickau en 1501, *ibid.*, f. 29.

[3] D'après les *Libri communium*, 1-1/XXI/1b-1b, t. 1-4 (1472-1484, 1505-1510). Certaines villes ont vu varier le niveau d'amitié qui leur était reconnue par Erfurt : un tableau présente ces variations en annexe.

	service amical et dévoué et tout ce que nous pouvons [vous donner] de cher et bon]	et sages]
Groupe 2 : Soest, Spire, Rothenbourg/Taube Nördlingen, Halle Trêves	*unseren fruntlichen dinst* [notre service amical] *unseren fruntlichen willigen dinst* [notre service amical et dévoué]	*fursichtige und ersame wiese besundern gute frunde* [très bons amis, prudents, honorables et sages] *fursichtige und ersame wiese besundern liebe und gute frunde* [très chers et bons amis, prudents, honorables et sages]
Groupe 3a : Gotha, Eschwege, Göttingen, Leipzig, Creutzbourg, Weissensee, Salza, Eisenach, Halle, Schweinfurt, Saalfeld, Sangerhausen, Magdebourg, Einbeck, Dresde, Franckenhausen, Halberstadt Dantzig, Egra, Smalkalde, Brandenburg, Remda, Eckersberg, Querfurt, Buttstedt, Kindelbrücken, Kamentz, Duderstadt Apolda, Zörbig, Chemnitz, Wernigerode, Kassel, Heidessfelt, Ordorff , Fortheim, Kitzingen, Eibeck, Weimar, Naumbourg	*unseren fruntlichen dinst* [notre service amical]	*Ersame und wiese besundern gute frunde* [très bons amis, honorables et sages]
Variante exceptionnelle : Duderstadt (1474, 1510) Brandebourg (1472, f. 47v)		*Ersame und weise besundern liebe frunde* [très chers amis, honorables et sages] *Ersame und wolwiese besundern gute frunde* [très bons amis, honorables et bien sages]
Groupe 3b : Heiligenstadt, Fulda	*unseren fruntlichen dinst* [notre service amical]	*Ersame und weise besundern liebe und gute frunde* [très chers et bons amis, honorables et sages]
Groupe 4a : Neuenstadt/ Orla, Nordheim, Meissen, Passau, Oschatz, Arnstadt,	*unseren fruntlichen dinst* [notre service amical]	*Ersame und weise gute frunde* [bons amis, honorables et sages]

Göteborg, Pößneck, Luckau, Strelen, Innsbruck, Tusla, Eistett, Salzbourg, Waltershausen, Plaue, Spangenberg, Helmstadt		
Groupe 4b : Königssee, Weida, Gera	*unseren fruntlichen dinst* [notre service amical]	*Ersame gute frunde* [bons amis honorables]
Groupe 5 : Mühlhausen, Nordhausen	*unseren dinst* [notre service]	*liebe frunde* [chers amis]
Groupe 6a : Kölleda, Neuenmarkt	*unseren dinst* [notre service]	*Ersame lute* [honorables gens]
Groupe 6b : Waltershausen Kölleda	*unseren fruntlichen dinst* [notre service amical]	*Ersame lute*
Groupe 6c : Lützen	*unseren fruntlichen gruss* [notre salut amical]	*Ersame lute*
Groupe 7 : Sömmerda	Ab 1505 *unseren gruss* [notre salut]	*Liebe getruwe* [chers fidèles] / *Ersame liebe getruwen* [honorables et chers fidèles]
Envoyés du Conseil à Mayence	Unsern gruss und fruntlichen dinst [notre salut et notre service amical]	*Ersamen lieben frunde und getruwen* [nos chers et honorables amis et fidèles]

L'organisation des cercles de correspondants n'était ainsi qu'une transcription partielle des différences de pouvoir, au niveau politique ou économique. La correspondance d'Erfurt montre moins une organisation très hiérarchisée qu'un ensemble de cercles plus ou moins proches. Ce rapprochement amical était, de façon générale, inversement proportionnel à la distance physique : ainsi Gotha et Weimar, qui n'étaient qu'à une vingtaine de kilomètres d'Erfurt, étaient-elles « moins amies » d'Erfurt que Nuremberg ou Francfort, beaucoup plus éloignées. Les formules d'adresses n'organisaient pas seulement la correspondance mais aussi l'espace d'Erfurt, en agissant sur la distance.

La rhétorique épistolaire mettait en effet en place un espace topologique[1] au sein duquel les obstacles physiques et politique pouvaient être dépassés, du moins atténués. Ceux-ci étaient d'abord gérés de façon très concrète, comme on le voit dans les livres de comptes avec la distinction entre ambassades à cheval ou à pied et les gratifications accordées aux différents messagers en fonction de la distance parcourue, selon une métrique topographique. Ils l'étaient aussi de façon beaucoup plus abstraite et discursive, par le transport amical, l'effusion et l'élection de partenaires affins. Ce regroupement

[1] Empruntées aux mathématiques, la notion de topologie permet aux géographes de penser l'espace selon la discontinuité et la discontinguïté. Elle s'oppose à la topographie qui désigne la mesure de l'espace euclidien de référence et se rapproche de l'espace lisse de Gilles Deleuze et Félix Guattari (Gilles DELEUZE, Félix GUATTARI, *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980).

choisi, qui présidait aussi à la conjuration originelle et à la construction de la commune, réduisait la distance selon une métrique topologique. Le discours épistolaire n'était pas qu'affaire de codes rhétoriques vides : c'était un discours approprié par les acteurs-auteurs, support de perceptions et d'affects, créateur d'un espace d'événements et de représentations plus que de lieux physiques.

La formule épistolaire devenait ainsi un vecteur de déterritorialisation par lequel Erfurt s'extrayait des contraintes du contexte régional immédiat, au bénéfice politique du Conseil d'Erfurt qui s'affirmait ainsi en acteur autonome. Elle était également un vecteur de reterritorialisation, en ce qu'elle fondait un espace politique erfurtois. C'était bien Erfurt qui constituait le point de référence pour la mesure de la distance.

Le rythme de la correspondance et la fréquence des lettres échangées sont aussi à prendre en compte. Ils dictaient la précision et le degré de courtoisie dans la salutation : plus la fréquence des lettres était faible, plus l'adresse était exhaustive. Ce rapprochement est flagrant dans la correspondance avec Mühlhausen et Nordhausen. Ces deux villes, les seules villes libres du bassin thuringien, sont situées à une cinquantaine de kilomètres au nord d'Erfurt et sont, quantitativement, les destinataires privilégiées d'Erfurt. Or ce sont les plus simplement saluées, comme de « chers amis ». Il n'était pas besoin de combler une distance envers Mühlhausen et Nordhausen, à qui les conseillers erfurtois écrivaient parfois conjointement, à qui ils demandaient assistance et conseil, notamment lors de la révolte de 1509-1510, et avec qui ils participaient d'une coopération régionale mise en place lors d'assemblées dont la tenue était fixée par lettre[1]. La simplicité de la formulation n'est pas qu'une forme de distinction et de construction d'une supériorité erfurtoise. Dans le cas de Mühlhausen et Nordhausen, anciennes partenaires d'Erfurt dans la Ligue des Trois villes de Thuringe, c'est au contraire l'indice de la proximité des villes et l'efficacité d'une politique commune. La mise en formule du réseau n'était pas *tout* le réseau.

L'usage épistolaire fondait ainsi un espace de communication, un espace social et un espace géographique par la circulation d'écrits urbains qui ne doivent pas simplement être lus pour les informations qu'ils énonçaient. Les formules sont des éléments à prendre en compte dans l'étude de la communication des villes : leur discours parallèle à la demande contenue dans la missive renseigne sur les représentations à l'œuvre dans la

[1] Cette coopération entre les trois villes découle de la ligue des Trois villes de Thuringe (*Thüringer Dreistädtebund*), qui fut renouvelée pour la dernière fois en 1469 et ne fut pas reconduite à l'échéance de 1482. Werner MÄGDEFRAU, *Der thüringer Städtebund im Mittelalter*, Weimar, Böhlau, 1977. La ligue était aussi un marqueur de l'autonomie grandissante d'Erfurt.

ville et entre les villes. Ces représentations insistaient sur le bon gouvernement et la paix promus par les cités : la communication urbaine, quel que fût son motif immédiat, avait toujours un enjeu politique.

Les adresses portaient un ensemble de sens et de prédicats associés au mot « ville » et constituaient, hors d'un discours cherchant spécifiquement à expliquer la ville, une expression de la ville dont participaient les villes territoriales comme les villes libres. L'écrit épistolier était autant référentiel que communicationnel : sa mise en forme produisait une réalité sociale et politique et devenait ainsi l'un des lieux premiers de la ville, au même titre que les murailles qui la manifestaient dans l'espace physique. Les formules épistolaires montrent que l'idéal urbain n'était pas qu'affaire de rhétorique mais était mis en œuvre dans les pratiques politiques urbaines. Les qualités du monde urbain le séparaient clairement des autres destinataires, et ces qualités au contraire rapprochaient les villes, car elles les avaient toutes en partage. On retrouve d'ailleurs ces formulations dans des correspondances extérieures à Erfurt[1].

La catégorie « ville » ainsi produite n'était toutefois pas uniforme. Les qualités des villes pouvaient différer ; seule restait inchangée la place d'Erfurt par rapport à ses amis. La formule exprimait aussi une tension entre identification du groupe et distinction des membres, plus évidente que les variations assez limitées dans les motifs et les rythmes des échanges. Chaque ville était ainsi située dans l'ensemble à partir du regard d'Erfurt, qui était donc située en retour.

Si la localisation des partenaires épistolaires d'Erfurt est importante, la façon de leur écrire l'est peut-être encore plus, car c'est ainsi que les conseillers atténuaient les obstacles physiques et la distance pour rapprocher des villes dans un mouvement centripète qui émanait de celle qui écrivait. Erfurt se plaçait de la sorte au centre d'un ensemble de correspondants concentriques, rapprochés par l'usage de formules choisies. En agençant à leur manière des réalités spatiales et en abolissant les distances, tant politiques que physiques, les conseillers organisaient par l'écrit un espace proprement erfurtois, qui n'était pas réductible aux modèles des réseaux nurembergeois ou francfortois : la situation politique d'Erfurt et le semis urbain de l'Allemagne moyenne influaient sur la forme du réseau. Erfurt n'était pas au centre d'un réseau hiérarchisé qu'elle polarisait, mais elle participait de plusieurs espaces de correspondance, de rayon et d'intensité variés.

[1] Les amis de Nuremberg sont étudiés par Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux*, *op. cit.*, p. 165-176.

La correspondance de la ville était donc une force créatrice et organisatrice qui structurait le groupe des villes et l'ensemble régional à partir d'Erfurt. Les relations épistolaires, leur rythme, leur écriture contribuaient à organiser l'espace politique. Derrière les mots utilisés, les conseillers entendaient bien exprimer l'autorité d'Erfurt : les lettres étaient une prise de pouvoir et un contrôle de l'espace à l'échelle régionale et à l'échelle impériale.

Le réseau de correspondance montre donc comment le Conseil inscrivait l'identité de la ville d'Erfurt au sein d'un groupe. Ce groupe était un réseau au sens social, plus que spatial : l'importance du lien, l'importance de la reconnaissance des autres et par les autres, structurent les échanges épistolaires. La correspondance était un lieu de représentation.

Ce réseau s'étendait à deux échelles : l'échelle des possibles, qui n'était qu'occasionnellement activée, correspondait à l'Empire. L'échelle du lien quotidien, en revanche, était la région, véritable espace vécu du Conseil, l'espace vécu étant celui des pratiques habituelles, des interactions des hommes dans un espace atteignable facilement[1]. Le Conseil d'Erfurt s'ancrait ainsi dans la proximité ; la distance avec les villes les plus éloignées n'était surmontée que par des assauts d'amitié redoublés. Quant aux princes hors du bassin thuringien, c'est à peine s'ils apparaissent dans les registres de correspondance. Le réseau de correspondance s'avère ainsi être, par bien des aspects, un système territorial, plus qu'un réseau de communication et d'information. Dans ce système, l'efficacité du Conseil pouvait varier au fil des ans, mais la force de son ancrage, soutenue par la force des liens de chacun des individus qui composaient la commune, ne se démentit pas.

Enfin, si la centralité est l'espace du « plus grand nombre d'actions sociales au cours du temps »[2], alors le centre d'Erfurt, c'est le bassin thuringien. C'était là que la ville, entendue ici comme acteur politique composé de la ville-centre et de ses territoires, déployait l'essentiel de son activité politique, en particulier par son alliance avec Mühlhausen et Nordhausen. C'était là qu'elle menait sa politique de maintien de la paix publique, que ce fût lors de guerres ou de conflits de moindre ampleur. C'était là, enfin,

[1] Armand FREMONT, *La Région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976

[2] Hélene NOIZET, « La fabrique urbaine de Tours : une dialectique entre sociétés et espaces urbains (IX^e^-XIII^e^ siècle), in Chloé DELIGNE et Claire BILLEN (dir.), *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge–16e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 19-37, ici p. 34.

qu'elle manifestait le plus souvent, le plus activement, sa capacité politique et son essence urbaine. Peut-être aussi parce que c'était là également qu'elle était le plus directement prise dans le jeu des pouvoirs entre seigneurs, menacée et concurrencée par les pouvoirs seigneuriaux, mayençais ou saxons, prise aussi dans les luttes entre l'empereur et ses princes.

Chapitre septième

Espace des bourgeois, espace des conseillers, espace des habitants : le millefeuille de l'espace urbain.

Les formes spatiales étudiées dans les chapitres précédents, territoriales ou réticulaires, émanaient des pratiques et actions du Conseil, en tant qu'autorité contrôlant et organisant l'espace, ou en tant qu'acteur principal au centre d'un réseau. La ville cependant n'est pas que son gouvernement ; d'ailleurs, la ville n'est pas que le groupe des bourgeois, et bien des citadins n'avaient pas le droit de bourgeoisie, qui pourtant participaient tout autant de la ville et contribuaient à fabriquer son espace. A l'espace municipal et consulaire, à l'espace de la commune (« *Gemeinde* ») placée sous l'autorité de son Conseil, il convient donc d'ajouter l'espace des habitants de la ville, des citadins : les chroniques distinguent bien entre la *Gemeinde* et la *Stat* : alors que la première est une institution politique, la seconde est un organisme plus vaste, social et spatial, mais non point politique[1]. La *Gemeinde* désignait toujours le groupe des bourgeois se gouvernant eux-mêmes par un système de représentation et de délégation du pouvoir légitime ; la *Stat*, d'ailleurs bien plus souvent « *Stat Erfurt* », renvoyait autant au lieu physique de la ville qu'à l'ensemble de ses habitants et de leurs intérêts[2].

Cette multiplicité sera étudiée ici, en ajoutant à l'espace du groupe surplombant la ville, censé l'incarner au niveau politique et englober tous les autres groupes, l'espace de ces groupes autres qui composaient la ville et pouvaient construire des espaces multiples, concurrents ou communs, en et hors les murs. Dans la mesure où les sources mobilisées ici sont des sources écrites, la plupart des acteurs observés sont également des bourgeois d'Erfurt. Ce sont eux qui ont laissé des traces écrites, et surtout des traces variées et nombreuses. D'autres pratiques spatiales pourraient être étudiées par l'archéologie, qui représente un champ très dynamique à Erfurt ; en particulier, le parcellaire a été bien analysé par Thomas Nitz, et l'espace juif en ville est également l'objet de nombreuses recherches qui seront évoquées dans la suite du chapitre.

Par ailleurs, l'analyse de l'espace construit par les bourgeois hors de la sphère du Conseil – soit que les bourgeois étudiés n'y appartinssent pas, soit qu'ils soient ici

[1] 5-100/4.

[2] Le bien commun en particulier est celui de la ville, servi par les bourgeois : les bourgeois répartis en quartiers doivent ainsi élire des hommes « *die lust undt liebe zu einigkeit, undt der Stat nutz undt gedeihen zu erlangen hatten* » (qui avaient l'envie et l'amour de la concorde et d'exiger le bien et la prospérité de la ville), *ibid.*, f. 262[v].

observés dans leur vie hors du Conseil, dans leur identité familiale ou commerçante et non plus politique – permet justement la comparaison avec cet espace civique construit au travers des normes édictées et de l'action du gouvernement. On peut alors confronter les formes et les lieux de l'inscription spatiale des bourgeois d'Erfurt au territoire de la ville, afin de caractériser les stratégies spatiales des bourgeois d'Erfurt, en particulier des plus grandes familles, et d'évaluer leur part et leur rôle dans la production d'un espace urbain. L'espace urbain peut-il se réduire à celui qui est produit par le Conseil et ses actions ? N'y a-t-il qu'un espace urbain ? L'espace du Conseil est-il celui des conseillers, celui du gouvernement, celui des élites, celui d'un ensemble ? Ce chapitre se concentrera donc sur les pratiques spatiales des individus, du moins ceux qui en ont laissé des traces, pour les mettre en relation avec les pratiques collectives observées dans les deux chapitres précédents.

Cet espace est construit par les pratiques, observables notamment dans la correspondance ou les papiers privés conservés pour la période concernée, ainsi que par les discours sur la ville produits à Erfurt. Emanant de plusieurs horizons, ces traces et textes permettent aussi de comparer l'écriture de la ville dans les cercles consulaires et dans des groupes qui lui sont extérieurs. L'investissement monumental est également l'un des moyens de cette construction d'un espace erfurtois autour d'un groupe, ou plutôt de l'appropriation par un groupe de l'espace urbain dans ces formes concrètes mais aussi symboliques, visant à faire de l'espace de ce groupe le seul espace erfurtois. Peu d'éléments subsistent pour la période médiévale ; il est en revanche possible de présenter un programme architectural et ornemental réalisé dans la première partie du XVI^e^ siècle.

Il est bien évident que les traces dont nous disposons sont avant tout celles qu'ont laissées les groupes les plus puissants. Certes, il reste des indices sur les sentiments d'appartenances manifestés par les communautés villageoises[1] ; certes, les groupes intermédiaires ont également laissé des éléments. Néanmoins, pour l'essentiel, les informations dont nous disposons sont celles qu'ont laissées les groupes qui se préoccupaient d'écrire et d'enregistrer leurs actions, et de les conserver. Par ailleurs, même lorsque les sources laissent apercevoir des groupes moins favorisés, elles ne les montrent jamais que selon les logiques de ceux qui écrivent, là encore les groupes économiquement et politiquement les mieux situés.

[1] *Cf.* chapitre 5.

I – Sur la route

Les marchands s'imposent pour l'étude, par leur mobilité d'abord, et notamment hors du territoire de la ville, créant ainsi un espace bien identifiable. Leurs circulations sont bien documentées, tant dans des sources les concernant directement que dans les documents de la chancellerie urbaine. Leurs pratiques spatiales explicitent à la fois les logiques du groupe et ses rapports avec les institutions urbaines en tant qu'elles sont, elles aussi, productrices d'espace et d'appartenances. On observera plus précisément deux formes des pratiques spatiales marchandes : les déplacements et les acquisitions.

1 – Un carrefour

La ville est extrêmement bien située : non seulement elle peut tirer parti d'un sol riche et fertile, où poussent en abondance les céréales et la guède, mais encore elle est au croisement de nombreuses routes de commerce de premier plan à l'échelle du Saint-Empire et même de l'Europe.

La position d'Erfurt comme carrefour de routes majeures est abondamment décrite dans l'historiographie mais peu d'auteurs se sont penchés sur les routes elles-mêmes. Des travaux anciens portent sur le réseau routier autour d'Erfurt ou à l'échelle de la région[1]. Un article de Luise Gerbing propose notamment une présentation exhaustive de toutes les routes liées à Erfurt, soit directement, quand elles aboutissent à l'une des portes de la ville, soit indirectement, par embranchement à partir de l'une de ces routes directes[2]. Il peut être complété par des mentions éparses dans les ouvrages traitant du commerce organisé autour de la ville ou, plus globalement, du commerce et des routes commerciales dans l'Empire. En particulier, l'atlas dirigé par Hugo Weczerka sur les routes hanséatiques offre une synthèse des connexions erfurtoises à l'échelle impériale[3].

Erfurt s'est développée au point de rencontre entre deux très anciennes voies commerciales : un axe longitudinal, la *Königsstraße* ou *via regia Lusatiae*, et un axe Nord-Sud, la *rechte Kreuzstraße*. Cette situation valut notamment à Erfurt d'être érigée au rang de ville-étape par Charlemagne en 805, dans un acte qui témoignait déjà de la dimension

[1] Friedrich Hermann HELLER, *Handelswege Innerdeutschlands im 16., 17. und 18. Jahrhundert*, Dresden, Baensch, 1884 ; August SIMON, *Die Verkehrsstraßen in Sachsen und ihr Einfluss auf die Städteentwicklung bis zum Jahre 1500*, Stuttgart, Engelhorn, 1892.
[2] Luise GERBING, « Erfurter Handel und Handelsstraßen », art. cit.
[3] Hugo WECZERKA et Friedrich BRUNS, *Hansische Handelsstraßen*, t. 1, *Atlas*, t. 2 *Textband*, Köln-Graz, Böhlau, 1962 et 1967 ; Hugo WECZERKA, Evamaria ENGEL et Ilse BONGARDT, *Hansische Handelsstraßen*, t. 3 *Registerband*, Weimar, Böhlau, 1968.

européenne du commerce passant par la ville puisque le texte mentionnait les Slaves et les Avars[1].

La ville était en outre un point de franchissement de la Gera, rivière appartenant au bassin versant de l'Elbe. Le nom de la ville en témoigne (*Furt* signifie gué en allemand), et c'est ainsi qu'il est expliqué par les chroniqueurs qui suivent unanimement l'étymologie suivante : « *Unnd in deme brule wonte eyn muller, den hiss erff, unnd da was eyn fort ubir dy gera ; da vone nante man es erffsfort* »[2]. Le nom de la ville viendrait ainsi du nom de l'homme chargé du passage du gué et signifierait le gué d'Erfes. Erphesfurt était déjà le nom de la ville dans la première mention écrite en 742 : « *in loco qui dicitur Erphesfurt, qui fuit iam olium urbs paganorum rusticorum* »[3].

L'importance de la rivière pour la ville ne se limitait pas au transport et au commerce : outre l'approvisionnement en eau pour l'alimentation, l'hygiène et la lutte contre les incendies, la rivière et ses nombreux bras servaient aussi aux activités artisanales. On trouve ainsi à Erfurt des activités textiles grosses consommatrices d'eau[4] mais surtout de très nombreux moulins à eau actionnés par l'eau de la rivière, moulins où était travaillée la guède et où était produit du papier. L'importance de la rivière est lisible jusque dans le nom de l'Université, qui se qualifiait d'*Hierana*, du nom latin de la rivière (Hiera).

Le gué fut progressivement doublé de ponts, dont le plus fameux et le plus emprunté était le *Krämerbrücke*, Pont des Epiciers, où transitaient les piétons et les charriots entre deux marchés, le *Fischmarkt* et le *Wenigemarkt*. Le contrôle des eaux

---

[1] UB I, n°4, p. 2.

[2] « Et dans le Brühl habitait un meunier, qui s'appelait Erff, et là était un gué sur la Gera ; c'est ainsi que l'on nomma le lieu Erffsfort [le gué d'Erff] », selon la version de Conrad STOLLE, *Memoriale-thüringisch-erfurtische Chronik*, Richard THIELE (éd.), Halle, Hendel (Historische Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete, t. 39), 1900, p. 60-61. Le chanoine efurtois suit mot pour mot ce qu'écrivait déjà Johannes Rothe dans sa chronique thuringienne : « *Da war nach keyne stadt, sundern nydden an der Gera da was ein dorff, das hyß Schilderode. Unde in deme brule da saß ein moller der hiß Erff, unde das was ein fort obir die Gera, da von nante man es Erfisfort* » (Il n'y avait pas encore de ville à cet endroit, mais plus bas au bord de la Gera se trouvait un village, qui s'appelait Schilderode. Et dans le Brühl habitait un meunier, qui s'appelait Erff, et là était un gué sur la Gera ; c'est ainsi qu'on nomma le lieu Erfisfort), Johannes ROTHE, *Thüringische Landeschronik und Eisenacher Chronik*, Sylvia WEIGELT (éd.), Berlin, Akademie Verlag, 2007, p. 19. Le village de Schilderode, qui aurait été situé au pied de la colline Saint-Pierre, est une invention, reprise dans toutes les chroniques. Par exemple chez Nikolaus von Siegen, *Chronicon Ecclesiasticum Nicolai de Siegen*, Franz Xavier WEGELE (éd.), Jena, Frommann (Thüringische Geschichtsquellen, t. 2), 1855, p. 196.

[3] Lettre de Boniface au pape Zacharie, 742, UB I, n°1, p. 1 : « dans le lieu que l'on appelle Erfurt, qui était déjà autrefois la ville des païens campagnards ».

[4] Le nom de *Walkstrom* (Courant des foulons) donné à l'un des bras de la Gera fait ainsi référence à cette activité.

s'exerçait aussi par la construction de bras de dérivation et de canaux qui visaient à contrôler le courant et le niveau de la rivière[1].

Par sa position en Allemagne médiane, la ville jouait donc un rôle de pivot entre l'Allemagne du Nord, et en particulier la Hanse, et l'Allemagne du Sud, à commencer par la Franconie et ses villes commerçantes dont Nuremberg. De même, la ville était un point nodal entre l'Ouest et les villes rhénanes, et l'Est des villes des territoires sous l'autorité des Chevaliers teutoniques, villes commerciales de Lusace et de l'actuelle Pologne, des régions baltes et jusqu'à la Russie, avec Novgorod.

Ainsi la ville ne formait-elle pas un carrefour seulement entre de nombreuses régions, mais aussi entre des ensembles de villes, entre des groupes politiques et commerciaux : la position d'Erfurt n'était pas que topographique, elle était aussi prise dans un réseau d'alliances. En particulier, bien que la ville ne fût pas membre de la ligue des villes de Saxe, elle était reliée aux grands centres urbains de cette ligue, comme Magdebourg ou Brunswick. En passant par ces villes saxonnes, Erfurt était directement reliée aux villes hanséatiques de Lunebourg, Hambourg ou Lubeck. Vers l'Est, la ville était reliée à d'autres villes hanséatiques, comme Breslau ou Görlitz.

Cette situation très favorable de plaque-tournante du commerce entre ces régions et entre ces ligues explique sans doute, avec le coût que représentait l'entrée dans une ligue, le fait qu'Erfurt restât largement à l'écart des ligues : si la ville fut membre de l'alliance des villes contre les Hussites en 1430 aux côtés des villes de la Ligue de Saxe (*Sächsischer Städtebund*), elle ne fut que brièvement membre de la Ligue de Goslar, elle-même intégrée à la Hanse. Cette intégration politique effective resta très courte : Erfurt ne fut ville hanséatique que quelques années à partir de 1430, lorsqu'elle entra avec Mühlhausen et Nordhausen dans la Ligue de Goslar, membre de la Hanse, et que la Ligue des Trois villes de Thüringe constitua alors l'extrémité méridionale de la Hanse.

---

[1] Eberhard MENZEL (dir.), *Erfurter Mühlengeschichte, Stadt und Geschichte,* Sonderheft 7, Erfurt, Stadt und Geschichte e. V., 2006 ; Thüringer Landesanstalt für Umwelt, *Gebiets- und Gewässerkennzahlen (Verzeichnis und Karte)*, Jena, 1998. La Gera était divisée naturellement en plusieurs bras à Erfurt. La rivière arrivait à l'ouest de la ville et se divisait une première fois en *Bergstrom* et en *Karthäuserfluss*. Le *Bergstrom*, au Nord, formait plusieurs îles, et une partie en avait été détournée pour doubler les murailles. Le *Karthäuserfluss* se poursuivait en deux branches, la Gera et le *Karthäuserfluss*, les deux branches étant reliées par les *Hahnegraben*. Après ce canal, le *Karthäuserfluss* suivait deux cours, le *Walkstrom* et la *Hirschlache*. Le *Walkstrom* rejoignait ensuite la *Gera* et formaient alors avec elle deux nouveaux bras : la *wilde* Gera (sauvage), qui faisait une boucle autour du centre ville et était reliée par un canal au *Breitstrom* et aux fossés mis en eau le long des murailles, et la *breite* Gera (large) qui traversait la ville vers l'Est. La *Hirschlache* se jetait également dans la *wilde Gera*, plus au Sud. Lorsque la *wilde* Gera se jetait au nord de la ville dans le *Breitstrom*, elle devenait la *schmale* Gera (fine). Les différents bras se jettent ensuite dans l'Unstrut à quelques kilomètres au nord d'Erfurt. L'endiguement ne fut réalisé qu'au XIX[e] siècle, et s'accompagna du couvrement de certains bras et du creusement de canaux de dérivation (les *Flutgraben*) au sud, au nord et à l'est de la ville dans la décennie 1890. Voir le plan de la ville en annexe.

Les coûts d'entrée dans la Ligue de Goslar conduisirent les trois alliées thuringienne à ne pas renouveler leur participation[1].

Membre simplement de la Ligue des Trois villes de Thuringe, Erfurt était néanmoins connectée à d'autres alliances et à d'autres systèmes politiques urbains par le biais des routes qui convergeaient vers elle. Les liens de la ville à la Hanse passaient aussi par les liens des marchands, par les opérations commerciales et financières qui unissaient des négociants d'Erfurt à des négociants des villes hanséatiques[2].

Les routes ne reliaient pas seulement des centres de commerce et des lieux de foires entre eux. Elles étaient aussi arpentées par des pèlerins qui se rendaient dans les sanctuaires régionaux ou vers un lieu de pèlerinage plus lointain, Rome ou Jérusalem en tête. Cette dimension est cependant très secondaire dans les sources : les lettres écrites pour défendre des bourgeois attaqués en chemin vers ou de retour d'un pèlerinage sont bien moins nombreuses que celles par lesquelles les conseillers défendaient un bourgeois attaqué sur le chemin d'une foire. Mais ces voyageurs étaient aussi les cibles d'attaques lors des faides. Ainsi un groupe de pèlerins qui s'était rendu dans un sanctuaire de Tonna pour le dimanche de Pentecôte 1450 et s'en revenait vers Erfurt le lendemain fut-il victime d'une attaque menée par Lips von Herde, alors en conflit avec la ville hors de toute déclaration de faide. Lips fit des prisonniers et s'empara du cheval d'un prêtre erfurtois[3]. Les biens des pèlerins n'étaient pas moins tentants que ceux des marchands et les hommes eux-mêmes pouvaient rapporter la même rançon. Mais les pèlerins n'apparaissent que très occasionnellement dans la correspondance erfurtoise, ce qui peut s'expliquer par l'absence de sanctuaire majeur dans les environs.

Les récits de pèlerinage sont rares à mentionner la ville d'Erfurt. Dans le corpus établi sous la direction de Werner Paravicini pour l'Europe médiévale, on ne trouve que trois récits qui précisent une étape par Erfurt[4]. Les lieux de pèlerinage situés à proximité d'Erfurt, dans l'Eichsfeld avaient en effet une importance limitée à l'échelle régionale et n'attiraient pas forcément de pèlerins en route vers des lieux de pèlerinage plus importants, voire vers les destinations majeures qu'étaient Jérusalem ou Rome. La ville était probablement traversée par les pèlerins, vu sa situation de carrefour entre des routes

[1] Fritz WIEGAND, « Über hansische Beziehungen Erfurts », in Gerhard HEITZ et Manfred UNGER (dir.), *Hansische Studien. Heinrich Sproemberg zum 70. Geburtstag*, Berlin, Akademie-Verlag, 1961, p. 398-408.
[2] Klaus FRIEDLAND, « Erfurt im Fernhandelssystem der Hanse », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995, p. 433-438.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 80, lettre à Guillaume de Saxe du 25 mai 1450 ; *cf.* chapitre 5.
[4] Werner PARAVICINI (dir.), *Europäische Reiseberichte des späten Mittelalters. Eine analytische Bibliographie* : t. 1, Christian HALM (dir.), *Deutsche Reiseberichte*, t. 2, Jörg WETTLAUFER, *Französische Reiseberichte*, et t. 3, Jan HIRSCHBIEGEL, *Niederländische Reiseberichte*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 1994, 1999 et 2000. Voir également http://www.digiberichte.de.

majeures, mais la ville d'Erfurt elle-même n'était pas un centre de pèlerinage. Certes, la ville abritait des reliques, mais saint Adolar et saint Eoban s'intégraient avant tout dans une religion civique et ne provoquaient pas un afflux de pèlerins[1]. Les autres lieux miraculeux de la ville[2] ne donnèrent pas plus lieu à des flux importants vers Erfurt. Elle ne retenait ainsi guère l'attention des pèlerins dont fort peu ont témoigné de leur passage.

Elle attira les grands prédicateurs de la fin du Moyen Age, ce que la chronistique urbaine enregistra. Il s'agissait toutefois non pas de déplacements mais d'étapes et de rassemblements qui étaient présentés sous une forme statique. Les figures du déplacement, routes, ponts, carrefours, gués, ne sont pas des lieux religieux dans les sources et la mobilité des individus, telle qu'elle apparaît dans la mémoire urbaine et sous le regard du Conseil au travers de la correspondance, est essentiellement une mobilité commerciale.

2 – Un lieu investi par les marchands

Le nombre des routes se rencontrant à Erfurt et l'importance du réseau routier ainsi formé pour le commerce aux échelles régionale, impériale et européenne expliquent la place que ces routes occupent dans l'historiographie erfurtoise depuis les chroniques médiévales. La route est un *topos* des textes consacrés à la ville. C'est aussi un élément indispensable à la construction d'une centralité erfurtoise, aspect qui sera examiné plus loin dans ce chapitre.

Cette importance se retrouve dans des textes de la pratique : la route est aussi l'un des motifs majeurs de la correspondance au travers des habitudes et des usages commerçants. L'espace des marchands est avant tout un espace du déplacement et de la mobilité, fort logiquement puisque le marchand lui-même est un homme du mouvement, mouvement des marchandises qu'il importe ou exporte mais aussi mouvements des individus qui accompagnent les marchandises sur les routes et sont en lien permanent avec l'extérieur, en tant que marchands forains ou en tant que partenaires dans des associations commerciales impliquant des marchands d'autres villes.

Cela se voit particulièrement nettement dans les missives liées aux marchands erfurtois. Les problèmes qui y étaient évoqués sont avant tout spatialisés sur les axes de

[1] Sur les processions en l'honneur de ces deux saints, voir Andrea LÖTHER, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten, op. cit.*
[2] En particulier une fontaine miraculeuse.

transport et de communication. Ces axes apparaissent dans la correspondance de deux façons.

D'abord, ils sont nommés et identifiés comme lieu mais aussi comme forme de lieu : les bourgeois étaient attaqués « *auf der strasze* », sur la route. Cette désignation était généralement complétée par une localisation politique : ainsi les pèlerins erfurtois de retour de l'Eichsfeld furent-ils attaqués sur la « *freie strasze* » de Guillaume de Saxe[1]. L'identification du détenteur de l'autorité est cruciale : c'est lui qui, chargé de la sécurité des routes, doit aussi obtenir justice et réparations pour les victimes des attaques qu'il n'aurait pas su prévenir.

Le deuxième principe d'identification des axes est justement de rappeler qu'il ne s'agit pas de points, mais bien de lignes qui ont fonction à relier deux points. La destination de bourgeois quittant Erfurt, où leur point de départ lorsqu'ils reviennent chez eux, sont ainsi mentionnés dans les lettres : les routes ont des directions et n'étaient pas que des lieux d'exercice d'une souveraineté. Bien au contraire, cette souveraineté ne s'exerçait qu'accidentellement et au gré des méandres de la route, dont le sens vient de la mise en relation de pôles éloignés. Cette mise en relation s'inscrivait dans un ensemble de pratiques commerciales : les routes étaient les lieux premiers du commerce et de ceux qui le pratiquent. Et, bien que prises dans une source émanant du pouvoir, les pratiques spatiales qui apparaissent ici ne sont pas d'abord celles de l'institution ou de la commune : les déplacements des marchands procédaient d'abord des initiatives des bourgeois ou groupes de bourgeois.

Foires et marchés dans la correspondance

La mention des lieux où se rendaient, ou d'où rentraient, les marchands n'était pas un simple toponyme. Les déplacements ne se faisaient pas de ville à ville mais vers ou depuis des foires, qui sont l'un des motifs récurrents de la correspondance du Conseil d'Erfurt. C'est un hasard de la conservation bien sûr, mais assez symboliquement, l'une des premières lettres bien conservées est une demande de conduit auprès du landgrave de Thuringe, pour des marchands d'Erfurt désireux de se rendre à la foire de Francfort[2].

Les foires ne sont pas le thème le plus fréquent des lettres envoyées par le Conseil d'Erfurt. Néanmoins, elles reviennent avec régularité sous la plume des conseillers écrivant au nom de leur bourgeois sollicitant un conduit ou se plaignant d'avoir été victime d'une attaque en chemin. En 1438 par exemple, les foires apparaissent trois fois.

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, f. 80, lettre à Guillaume de Saxe du 25 mai 1450.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 1, f. 6, lettre de 1428.

Ce n'est certes pas beaucoup au regard des soixante-seize lettres conservées pour cette année, mais cela indique que même pour les années mal conservées, les foires étaient l'un des motifs de la correspondance[1]. Elles n'apparaissaient pas dans une majorité de lettres, mais elles apparaissaient tous les ans. La correspondance reflétait les différentes étapes de la foire, même si le Conseil annonça rarement la tenue d'une foire. Il n'y a qu'un exemple dans les *libri* de correspondance, lorsque le 30 avril 1505 les conseillers d'Erfurt écrivirent à ceux de Nordhausen pour les informer de l'autorisation accordée par Maximilien de tenir à Erfurt deux foires, à la Pentecôte et à la Saint-Martin, chacune devant durer quatorze jours. Les Erfurtois demandaient que l'information fût ensuite diffusée auprès des bourgeois, notamment par affichage, ce qui devait garantir le succès des foires et l'abondance des visiteurs et vendeurs[2].

Si l'on prend les trois années 1448, 1449 et 1450, années souvent mélangées dans le registre où elles sont conservées, on peut observer l'ensemble des étapes avant, pendant ou après la foire, qui donnaient lieu à l'écriture de missives par le Conseil. Au cours de ces trois années, dix lettres évoquèrent les foires et les demandes ou problèmes qui y étaient associés.

Pour commencer, le Conseil sollicitait fréquemment avant la foire un conduit pour ceux qui voulaient s'y rendre, et défendait les bourgeois attaqués en chemin. Il subsiste aujourd'hui deux demandes de 1450 et un remerciement, adressé la même année à Guillaume de Saxe pour un conduit qu'il avait accordé à des bourgeois d'Erfurt désireux de se rendre aux foires de Francfort[3]. Les deux autres demandes devaient assurer la sécurité de bourgeois en route vers Leipzig[4].

Mais le conduit n'était pas la garantie d'arriver à bon port sans encombre : en 1448, un marchand erfurtois fut attaqué par des hommes du comte d'Henneberg alors qu'il se rendait, disposant d'un conduit, à la foire d'automne de Francfort ; le conflit ne fut pas résolu rapidement puisqu'il réapparut dans deux lettres de 1450 où le Conseil manifestait son mécontentement alors que ses missives étaient restées sans effet[5].

Pendant la foire pouvaient surgir des conflits : vols ou escroquerie, mésentente sur le produit ou les monnaies et autres querelles entre marchands. Ainsi une querelle

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, lettres du 24 avril 1438 à l'évêque Pierre de Naumbourg, f. 190^{v}, et au comte de Schwarzbourg, f. 191, pour solliciter des conduits vers les foires de Leipzig et Nordhausen ; lettre du 20 février au landgrave de Hesse pour obtenir un conduit vers la foire de Francfort, f. 205^{v}.
[2] 1-1/XXI/1b-1b, t. 3, f. 274^{v}.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettre du 16 (?) mars à Guillaume de Saxe, f. 57.
[4] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettres non datées (1450) à Frédéric de Saxe et à l'évêque Jean de Mersebourg, f. 72^{v}.
[5] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettre non datée (1448) au duc de Saxe, f. 10, lettre du 27 avril 1450 à Anna de Saxe, sa sœur, landgravine de Hesse, f. 63^{v}, et lettre non datée (1450) à Louis de Hesse, l'époux de cette dernière, f. 93.

impliquant une bourgeoise d'Erfurt se déclencha-t-elle lors d'une foire, car la dénommée Helen Crollyn ne réussit pas à se faire payer ce qui lui était dû[1].

Après la foire, les mêmes procédures s'appliquaient : demande de conduit pour faire le chemin inverse, et défense des bourgeois attaqués car, s'ils s'étaient débarrassés de leurs marchandises, ils restaient des cibles de choix par l'argent qu'ils transportaient, la richesse de leur vêture ou les chevaux de leurs attelages. Le Conseil demanda ainsi en 1448 un conduit spécifiquement pour transporter des biens achetés à la foire de Francfort[2]. Il se plaignit en 1450 de ce que des bourgeois d'Erfurt étaient retenus à Gotha par les hommes du duc de Saxe alors qu'ils rentraient de la foire d'Eisenach, et demanda la libération des marchands et la restitution de leurs biens[3]. Enfin, il pouvait arriver que le Conseil justifiât des transactions contestées *a posteriori* et résolût des litiges portant sur les valeurs des monnaies ou des mesures, comme dans une lettre envoyée à Görlitz en réponse à une plainte de bourgeois de cette ville s'estimant lésés.

Les foires apparaissaient donc régulièrement dans la correspondance, et elles en constituaient aussi des pivots puisque la mention des foires suivait le calendrier d'icelles. Au printemps et à l'automne, on peut trouver dans les registres une ou plusieurs lettres concernant les foires qui se tenaient principalement lors de deux grands moments, autour de Pâques et entre la Saint-Michel (29 septembre) et la Saint-Martin (11 novembre). La correspondance du Conseil était aussi rythmée, sinon organisée, par les activités des hommes. Les foires étaient des repères temporels et c'est à ce titre qu'elles apparaissent encore dans les missives de 1450 : le calendrier des foires servait aussi de calendrier pour les rencontres, les versements et les négociations. On s'y retrouvait, on associait ainsi le déplacement professionnel d'un bourgeois au déplacement nécessaire pour régler son conflit, et l'horizon des foires devenait aussi un horizon de diètes et de règlement de conflits ou affaires pendantes. Une date donnée par rapport à la date de la foire pouvait ainsi se substituer au calendrier religieux pour convenir d'un rendez-vous[4].

Les foires mentionnées dans la correspondance étaient avant tout les grandes foires de Francfort et les foires régionales autour d'Erfurt : Leipzig en tête, mais aussi Eisenach ou Nordhsausen. Cependant, cela n'était pas le seul cadre où les marchands

[1] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettre du 30 juin 1450 à Guillaume de Saxe, f. 286v.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettre non datée (1448) à Guillaume de Saxe, f. 6.
[3] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettre du 24 avril 1450 au duc de Saxe, f. 74.
[4] 1-1/XXI/1a-1a, t. 3, lettre envoyée autour du 17 janvier 1450 au landgrave de Hesse, f. 134. En l'occurrence le Conseil demanda à repousser une rencontre à après la foire d'Eschwege, date proposée par le landgrave. Si le calendrier des foires pouvait apparaître pratique à l'extérieur, il entrait ici en concurrence avec le calendrier politique erfurtois : le changement de Conseil devait se faire au même moment que la foire se tenait.

déployaient leurs activités et l'on observe, dans les missives du Conseil, un espace marchand bien plus vaste.

Les lieux mentionnés dans les lettres concernant les marchands, ou les destinataires de ces lettres, permettent une description des circuits commerciaux parcourus par les marchands d'Erfurt : sans surprise, ils fréquentaient les grandes places de commerce de l'Empire. Les marchands se rendaient ainsi aux foires de Francfort, étaient en contact avec la Hanse, et même jusqu'à Monnickendam, en Hollande, ou Danzig[1]. Les villes les plus éloignées n'apparaissaient que de façon épisodique : le rayon de déplacement des marchands était important si l'on considère sa plus grande extension, mais l'essentiel du commerce se faisait à l'intérieur d'un premier triangle borné par Francfort à l'Ouest, Nuremberg au Sud et Görlitz à l'Est. L'espace des marchands était moins une surface qu'un ensemble de directions et de destinations. Le commerce était affaire de routes et l'activité des marchands reflète bien dans la correspondance la situation d'Erfurt au croisement de la *Hohe Strasse* entre le Rhin et les régions slaves et de la route qui reliait la Hanse à l'Italie du Nord par Nuremberg. L'espace marchand était produit par les déplacements des individus entre les places commerciales, mais aussi par l'association commerciale entre des personnes. Un ensemble de déplacements majeurs, vers les foires (à commencer par celles de Francfort), était associé à un espace interpersonnel de finance et d'investissements : la majorité des lettres montrait des conflits entre partenaires commerciaux. Ainsi peut-on constater le grand nombre de liens personnels entre Erfurt et Nuremberg : la majorité des créanciers ou débiteurs mentionnés étaient bourgeois de cette dernière et Nuremberg représentait de loin le premier destinataire de la correspondance du Conseil, que l'on considère les missives envoyées au nom des marchands ou l'ensemble des missives, tous motifs confondus, dès que l'on sort de l'espace régional proche. Dans les années 1472-1480, Erfurt envoya cent dix-neuf lettres à des villes hors du bassin thuringien. Quarante étaient adressées à Nuremberg, soit le tiers ; une douzaine de villes reçurent les autres lettres, en général seulement une ou deux. Ces villes, Brunswick, Danzig, Dresde, Francfort/Main, Görlitz, Goslar, Göttingen, Halle, Leipzig, Lubeck et Magdebourg, étaient des villes commerciales majeures de l'Empire. Sept étaient des villes hanséatiques ; parmi les autres, Francfort était le centre des foires les plus importantes ; Görlitz était un important carrefour routier et commercial dans la partie orientale du Saint-Empire, Leipzig était une ville de foire

[1] Qui n'apparaissent qu'une fois : 1-1/XXI/1a-1a, tome 1, f.41v-42, et 1-1/XXI/1b-1b, tome 1, f. 310. Monnickendam est située en Hollande-Septentrionale, sur les bords du lac de l'Ijssel.

importante à l'échelle de l'Allemagne moyenne, et Dresde était en outre la capitale du duché de Saxe échu à la branche albertinienne des Wettin.

Cependant, ces villes furent infiniment moins contactées que Nuremberg : la deuxième ville en terme de volume de la correspondance échangée était Leipzig, et elle ne recevait déjà plus que quinze lettres lors de la période, soit près de trois fois moins que la ville franconienne[1]. Les relations commerciales entre les deux villes étaient en effet à la fois très anciennes et très favorisées par un ensemble d'exemptions et avantages réciproques. L'absence de taxes frappant les marchandises échangées entre les deux villes remontait à des privilèges accordés par Louis de Bavière en 1332, qui avait établi un certain nombre d'étapes où les marchandises en transit d'une ville à l'autre pouvaient passer libres de droits[2]. Le conseil d'Erfurt exonérait les draps de Nuremberg des taxes frappant les productions textiles étrangères ; le Conseil de Nuremberg ne prélevait rien sur les importations de guède venues d'Erfurt[3].

Erfurt, la guède et Nuremberg

Cette coopération commerciale fut encore renforcée lorsque les maisons de négoce nurembergeoises investirent dans les mines de la Forêt thuringienne. D'une part, ces nouveaux produits à vendre intensifièrent les échanges. D'autre part, et surtout, ces produits écoulés principalement à Erfurt et dans son territoire bénéficiaient de l'allègement des taxes douanières frappant les marchandises apportées par des marchands étrangers : si ces biens étaient vendus à Erfurt, les taxes étaient réduites de moitié[4]. La Forêt thuringienne et ses monts, ainsi que la Forêt de Franconie, pouvaient bien se dresser entre les deux villes, ces obstacles physiques étaient surmontés par le nombre des routes reliant les deux villes, par les accords douaniers et politiques entre les deux Conseils : l'espace fluide des relations commerciales remplaçait une étendue physique et ses barrières.

Pour autant, les relations commerciales et les flux d'imports et d'exports entre Erfurt et d'autres villes étaient loin d'être négligeables. Les routes ne s'arrêtaient pas à Erfurt, mais la reliaient aussi aux villes, hanséatiques ou non, du Nord et de l'Est.

Les Erfurtois vendaient et exportaient quantité de produits, à commencer par la guède qui avait fait la fortune de la ville. La plante servait à la production du pigment

[1] 1-1/XXI/1b-1b, tome 1.
[2] Wolfgang von STROMER, « Handel und Gewerbe », in Gerhard PFEIFFER (dir.), *Nürnberg – Geschichte einer europäischen Stadt*, München, Beck, 1971, p. 46-54.
[3] Rudolf ENDRES, « Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen Erfurt und Nürnberg », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, *op. cit.*, p. 471-482.
[4] Voir la *Geleitstafel* en annexe.

bleu, utilisé ensuite pour teindre des tissu. Cela explique aussi la force des liens commerciaux entre Erfurt et Nuremberg : les négociants de la première fournissaient l'artisanat textile de la seconde en précieuse couleur bleue. Ces relations commerciales anciennes, intenses, devaient largement leur apparition et leur dynamisme à cette plante herbacée à fleurs jaunes, dont les feuilles regorgent de pigments. Sa production et sa transformation étaient donc sévèrement contrôlées par le Conseil de ville, car d'elle dépendait la fortune des marchands et de la ville.

La culture, sur le sol sableux et fertile du bassin thuringien, était dispersée dans l'ensemble du territoire erfurtois. La construction de ce dernier visait aussi à assurer à la ville un contrôle sur les zones de culture. La guède occupait plus de trois cents villages du bassin thuringien, dont plus de quatre-vingt, soit près du tiers, se trouvaient sous l'autorité d'Erfurt. L'ensemble constituait la première zone de culture de la guède dans l'Empire. Le contrôle de cette activité faisait partie des attributions des baillis placés par la ville à la tête des circonscriptions territoriales ; le contrôle du territoire de production se faisait au moyen de registres, les *Waidregister* (registres de la guède) où tous les champs devaient être répertoriés, et ces champs étaient frappés d'un impôt spécifique, le *Waidpfennig* (denier de la guède)[1].

Ces champs dépendaient des principales maisons de négoce erfurtoise, soit qu'ils leur appartinssent, soit qu'ils fussent exploités pour leur compte. La production de guède était aussi l'exercice d'une domination de la bourgeoisie urbaine sur les populations rurales qui entretenaient les champs et récoltait les feuilles lorsque la plante était arrivée à maturité. Les opérations avaient ensuite lieu en ville, où l'on stockait les feuilles dans les greniers des maisons *intra-muros*, pour les faire sécher, et où on les réduisait ensuite en poudre dans des moulins spécifiques, très nombreux autour de la ville, généralement juste à l'extérieur des remparts. Les opérations de préparation des pigments sont longues et pénibles : il faut moudre la plante, lui ajouter de l'eau pour en faire une pâte, qui doit encore sécher, et être transformée en balles plus ou moins grosses qui serviront ensuite à la teinture. Ces dernières opérations se faisaient aussi dans la ville *intra-muros*, sous le contrôle des marchands qui vendraient ensuite un produit rendu coûteux par la forte demande en couleur bleue mais aussi par le temps investi dans la préparation des balles de guèdes.

Cette production n'était pas qu'erfurtoise mais Erfurt était indéniablement le centre d'un ensemble de « villes de la guède « (*Waidstädte*) – Naumbourg, Arnstadt, Weissenfels, Laucha, Mühlhausen, Iéna, et plus loins Görlitz, Zittau, Schweidnitz,

[1] Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, *op. cit.*

Liegnitz, Breslau, Pirna et Oschatz[1]. A Erfurt, le commerce de la guède était réglementé par une ordonnance de 1351 qui spécifiait que toutes les opérations de vente et d'achat de guède devaient se faire à l'intérieur des murailles de la ville[2], et non dans le plat pays, dont le rôle dans cette affaire n'était que de fournir de bonnes conditions à la pousse de la plante. La guède était vendue dans des tonneaux dont la forme et la taille étaient réglementées ; sur ces tonneaux, des signes permettaient d'identifier le contenu et sa qualité, ainsi que le marchand – *Waidjunker*[3] –, en signe de garantie de la qualité du produit vendu. Le profit de la vente était ensuite réparti également entre les membres de la maison de négoce (« *kompaney* »). Ce profit était considérable (entre 20 et 25% des sommes engagées) : la guède fit la fortune de la ville, elle fit en même temps la fortune d'un petit groupe de commerçants.

Il est vrai que la production était considérable : les seuls achats de marchands nurembergeois représentaient entre 1469 et 1478 en moyenne 473 charriots par an, de 1482 à 1489 en moyenne 416 charriots et enfin 396 charriots entre 1490 et 1499. La baisse est continue, certes, mais les chiffres restent énormes. En 1478 fut atteint un pic, avec 629 charriots. Nuremberg devenait ensuite la plaque-tournante du commerce de la guède en Allemagne du Sud, où les pigments étaient redistribués lors des foires de Nuremberg[4]. Les relations entre marchands erfurtois et marchands nurembergeois étaient donc particulièrement fortes et fructueuses ; elles étaient dans bien des cas renforcées par des alliances matrimoniales.

Les foires de Francfort ou de Leipzig étaient beaucoup moins liées au commerce de la guède erfurtoise, alors même que Francfort abritait aussi une grande activité textile. Quant à celles de Brunswick ou Magdebourg, elles étaient presque anecdotiques en comparaison[5]. Le commerce de la guède se faisait, au départ d'Erfurt, avant tout vers Nuremberg, dont les marchands jouaient le rôle de distributeurs et d'intermédiaires vers la Bavière, le Sud de l'Empire et même l'Italie. Dans une moindre mesure, la guède

---

[1] Sur la production et le commerce de la guède, voir Werner MÄGDEFRAU, « Zum Waid- und Tuchhandel thüringischer Städte im Späten Mittelalter », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, 1973, 2, p. 131-148 ; Werner SCHNELLENKAMP, *Beiträge zur Entstehung der thüringischen Waidstädte und ihrer Nachbarstädte: Grundlagen, Ursachen und Anlaß der Stadtentstehung, die Stadtwerdung und die erste Entwicklung städtisch-marktlicher Siedlungen in Mittelthüringen*, Erfurt, Stenger, 1930 ; et plus récemment l'étude d'Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, *op. cit.* Une étude récente aborde la production de guède sous l'angle économique mais aussi culturel : Stephan SELZER, *Blau: Ökonomie einer Farbe im spätmittelalterlichen Reich*, Stuttgart, Hiersemann, 2010.

[2] Gisela MÖNCKE (éd.), *Quellen zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte mittel- und oberdeutscher Städte im Spätmittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1982, n°51, p. 202 *sq.*

[3] Le terme est utilisé à la fin du Moyen Age, sans que la signification exacte de *Junker* puisse être déterminée aujourd'hui. *Cf. infra.*

[4] Rudolf ENDRES, « Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen Erfurt und Nürnberg », art. cit., p. 479 ; Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, *op. cit.*, p. 125-127.

[5] *Ibid.*, p. 115-119.

partait d'Erfurt vers l'Est, moins vers Leipzig que vers Görlitz, où elle était ensuite redistribuée vers les confins orientaux de l'Empire, la Lusace ou la Silésie.

D'autres produits, bien sûr, étaient vendus par les Erfurtois, issus d'une production locale ou de l'importation : métaux bruts ou objets de métal aussi variés que chaudron, armes et étriers, laine, peaux et cuirs, épices et simples, fourrure et poissons venus de la Baltique, miel, draps des Flandres, etc. La ville redistribuait ces produits au cours des foires pour lesquelles elle avait obtenu des privilèges impériaux. Le premier fut accordé en 1331 par Louis, pour une petite foire autour de la Trinité. Frédéric III accorda en 1443 un deuxième privilège pour une foire à la Saint-Martin. Enfin, Maximilien accorda un troisième privilège en 1497 qui confirmait les deux foires et en étendait la durée à deux semaines dans chaque cas. Mais la principale production, en termes d'hommes impliqués, de réseau et de gains, restait la guède.

3 – Une prolongation de l'espace civique

Ces activités commerciales entrainèrent la formation d'un espace des marchand, qui est un espace avant tout interpersonnel, quand bien même le Conseil institua des règlements pour la pratique du commerce. Cet espace découlait des pratiques commerçantes et des liens entre maisons négociantes. Il convient désormais d'analyser ses liens avec un espace urbain entendu dans un sens plus large et recouvrant l'ensemble de la commune. L'espace des marchands se retrouvait dans les lettres ; mais le lien entre lettres consulaires (et leur archivage) et pratiques spatiales des marchands n'est pas qu'un simple reflet. L'action du Conseil, en envoyant des missives et en agissant pour le compte de ses bourgeois-marchands, changeait la nature de cet espace.

Les routes de tous les dangers

Le marchand était un personnage central dans la ville d'Erfurt. Rien d'étonnant donc à ce qu'il surgisse continûment dans les écrits du Conseil. Le rôle d'Erfurt dans la centralisation et la redistribution de marchandises apparaît bien dans cette figure du marchand saisie par les sources du gouvernement : il y est toujours en mouvement, sans cesse sur les routes, sans cesse acheminant des denrées d'un lieu de production à un lieu de vente, et d'un lieu d'achat à un marché de revente, à pied ou à cheval, généralement avec un charriot où il pouvait entasser les biens qu'il négociait, sa fortune. Il était rarement évoqué immobile, et s'il l'était, c'était toujours dans le cadre d'une relation

d'affaires avec un partenaire situé dans une autre ville. Cela se voit particulièrement dans la correspondance avec les Conseils de ville extérieurs, puisque c'était eux qui agissaient alors auprès de leur bourgeois impliqué. Les conflits entre bourgeois qui n'étaient pas réglés par la négociation entre individus ou maisons de commerce étaient pris en charge par les Conseils de ville qui, au nom de leur amitié particulière et de l'amitié supérieure entre les villes, tâchaient de ramener la concorde. Ainsi en 1475, cent treize lettres furent-elles consacrées à l'exposer et au règlement de conflits entre bourgeois, portant sur des dettes, des redevances, des héritages, des biens fonciers. Pour cette année, 261 lettres ont été conservées : la part des conflits marchands est donc de près de la moitié de la correspondance avec les institutions urbaines[1].

Ce déplacement était orienté par les foires, qui attiraient les marchands comme le pôle attire l'aiguille de la boussole : les lettres faisant mention d'une attaque sur route étaient écrites à une ville de foire ou mentionnaient cette foire, vers laquelle la victime allait ou dont elle revenait. Le déplacement commercial était ainsi une forme d'appropriation de l'espace : des lieux étaient fortement investis, d'autres étaient ignorés ou délaissés. Les marchands en route avaient aussi pour conséquence de rendre la commune plus fluide et dynamique : s'ils n'étaient pas porteurs de signes distinctifs politiques, au contraire des messagers ou des soldats, ils restaient protégés par le droit civique ou par le conduit que le Conseil avait obtenu pour eux. En outre, l'espace était non seulement occupé par les hommes, mais structuré par les routes : on ne se déplaçait pas par les champs, par les fourrés, mais toujours sur un chemin défini et tracé, contrôlé, autorisé, seul garantie de prévention d'une attaque, ou de justice en cas d'attaque.

Car les attaques étaient fréquentes. Il n'était pas rare que, tous protégés qu'ils fussent par les lettres de conduit et leur bon droit, les marchands fussent rançonnés, dépouillés, retenus en otage ou blessés. Le 11 août 1435, le Conseil se plaignait auprès du landgrave de Thuringe que des bourgeois, pourtant bénéficiant du conduit, avaient été attaqués[2] ; en 1482 encore, le Conseil écrivit quatre fois aux frères Ernst et Albrecht de Saxe à propos de bourgeois qui avaient été attaqués sur les routes[3].

Les biens volés étaient peu souvent décrits ; mais le vol d'un charriot – souvent chargé de marchandises –, d'une bourse plein de florins ou de chevaux était toujours souligné, car il s'agit là de biens de valeur, mais aussi de biens qui constitutifs de l'identité du marchand et qui rendaient son activité possible.

---

[1] 1-1/XXI/1b-1b, t. 1, f. 206-264.
[2] 1-1/XXI/1a-1a, t. 2, f. 36.
[3] 1-1/XXI/1a-1b, t. 2. Lettre envoyée entre le 14 et le 27 mars 1482, lettres du 23 avril, du 28 septembre 1482 et lettre envoyée autour du 6 décembre, f. 4, 8v, 20r et 26v.

L'action du Conseil était ainsi toujours motivée par les problèmes rencontrés par les marchands sur les routes ou lors des foires.

Espace des marchands et espace de la commune

Mais l'intérêt de la source, au-delà du reflet d'un espace commercial somme toute classique, est de permettre de déterminer la place des marchands dans la production d'un espace erfurtois et d'articuler ce groupe avec un autre groupe, le Conseil, qui ne représentait pas que lui-même mais valait pour le tout, pour l'ensemble de la commune.

La place des marchands dans ces échanges épistolaires n'était justement jamais celle de *marchands* : si l'espace des marchands était bien celui des réseaux commerciaux, l'ensemble des lettres, et le soutien accordé par le Conseil aux marchands lors de différents plus ou moins graves (dettes, dissolution de partenariats commerciaux, contestation de poids et mesures, attaques et vols) et plus ou moins rapidement résolus (ce que montre le nombre de lettres échangées sur chaque cas : d'une seule à plus de dix) transformaient cet espace marchand en un espace civique. La qualité de marchand n'était en effet jamais brandie par la missive et n'était pas, non plus, la raison de l'intervention du Conseil : celui-ci agissait pour ses bourgeois[1]. C'est bien la dimension fondamentale de la ville et de l'identité urbaine qui s'exprimait ici : une organisation juridique fondée sur le serment. Si le Conseil avait tout intérêt à défendre les activités économiques de ses habitants, il le faisait au nom de la conjuration des bourgeois. Et l'intégration d'un espace de groupe à l'espace collectif urbain était le résultat d'une appartenance juridique et non locale.

L'espace des marchands était en outre celui de la contestation de la capacité seigneuriale de la ville. La sécurité des routes était, en théorie, assurée par le système du conduit accordé par les villes et les nobles en échange de redevances, selon une tarification soigneusement établie en fonction des biens, des provenances et des destinations, ce qui contribue à pondérer l'espace concerné[2]. Le conduit était aussi un instrument de contrôle de l'espace puisqu'il fallait le solliciter au seigneur ayant autorité sur l'espace traversé, qui pouvait le refuser. Lorsque les marchands erfurtois étaient attaqués, ils bénéficiaient pourtant toujours du conduit nécessaire, ce qui motivait leurs plaintes et celles du Conseil : ils n'auraient pas dû être attaqués. Ces attaques peuvent

[1] Les noms des marchands concernés ne sont jamais donnés seuls mais toujours assortis de la mention « *unser burger* ». Les autres individus évoqués dans les lettres sont de même toujours identifiés par leur relation au Conseil : « *unser untertanen* » (notre sujet), « *unser heimburger* » (notre habitant [d'une communauté rurale]), « *unser jude* » (notre juif), etc.

[2] Voir chapitre 5. Le tableau du conduit dessine une autre dimension de l'espace commercial, organisé par la ville en coopération avec les villes proches.

certes être expliquées par l'attrait que représentaient des convois marchands richement chargés ; toutefois, les modalités de règlement des conflits montrent qu'elles avaient pour but second d'affaiblir la position seigneuriale de la ville. L'espace marchand était celui d'un conflit à deux niveaux impliquant les marchands et les nobles brigands (sur la route), mais aussi leurs seigneurs respectifs (dans la correspondance d'abord, puis lors de la rencontre judiciaire). La difficulté de la ville à faire reconnaître sa capacité seigneuriale, à agir au nom de ses bourgeois à l'égal d'un autre seigneur, sans parler même d'obtenir réparation, montre bien que les marchands constituaient un enjeu autant économique que politique. L'espace marchand était une partie d'un espace plus large, celui du Conseil, dont on voit bien qu'il dépassait largement le cadre du territoire : l'espace civique était celui qui mettait en jeu la capacité gouvernante de la ville, que ce soit dans l'organisation d'un territoire ou par l'expression du lien juré. Par le biais des convois marchands, c'était cet espace aussi qui était attaqué, par les brigands, puis par le duc en tant qu'il refusait de reconnaître la légitimité d'Erfurt à intervenir. Les premiers attaquaient deux espaces (économique des marchands, et juridique/civique des conjurés) ; le second n'attaquait que l'espace civique.

Par ailleurs, la place des marchands était prépondérante dans la correspondance urbaine. Que l'on considère les lettres aux nobles ou les lettres aux villes, la majorité des missives avait pour but de défendre des intérêts bourgeois, souvent marchands – ce que l'on voit par des mentions explicites, de marchands et de foires, par la nature des problèmes évoqués (dettes d'affaires, marchandises non payées), ou par la liste des marchandises dérobées sur les routes. Entre la moitié et les deux tiers des lettres avec les principaux nobles (Wettin tous membres confondus[1], comtes de Schwartzbourg, comtes de Gleichen) visaient ainsi à soutenir des marchands attaqués ou lésés – le reste étant consacré à la défense d'autres bourgeois ou sujets de la ville, à la question du conduit, parfois à des éléments de coopération régionale, notamment militaire. Dans le cas de la correspondance urbaine, la situation était encore plus frappante : à l'exception de Mühlhausen et de Northausen, avec lesquelles Erfurt forma jusqu'en 1481 la ligue des trois villes de Thuringe, la correspondance était presque exclusivement motivée par la défense des intérêts marchands/bourgeois.

[1] J'associe dans ce décompte les landgraves de Thuringe, individualisés dans la correspondance pour les années 1427-1438, mais membres de la famille de Saxe. Après 1485, le Conseil correspondait autant avec les Ernestiniens (qui possédaient la dignité électorale) qu'avec les Albertiniens (les ducs). Le Conseil écrivait en outre aux princes, mais aussi parfois à leurs frères, fils ou veuves.

La prise en compte des motifs majeurs de la correspondance permet donc d'affiner encore la compréhension du réseau lisible dans les registres : si le volume des lettres ou la hiérarchisation des correspondants incitait à parler de réseau de villes, l'expression doit être nuancée. En effet, la production des relations sociales, et donc de l'espace, n'était pas, du moins pas seulement, une construction volontaire de la ville, mais aussi une réaction après-coup à une construction spatiale menée par d'autres acteurs. Se dessine ici la forme spatiale de la coprésence : sur la même étendue se trouvaient l'espace des marchands et l'espace civique. Le Conseil rattrapait l'espace des marchands, le recouvrait et cherchait à le réduire derrière l'espace bourgeois et consulaire. Là où allait le marchand attaqué, là allait le Conseil – à condition que le marchand, qu'il fût ou non bourgeois, pût se réclamer d'un lien juré avec le Conseil.

L'expression « réseau urbain », c'est-à-dire d'un réseau plus spontané surtout passif[1], reflet des pratiques sociales des acteurs, semble ici plus appropriée – ce qui n'empêche pas l'existence d'une autre forme de réseau. Erfurt ne polarisait pas un réseau autour d'elle, ni ne participait à cette forme particulière de production d'un espace collectif qu'est le réseau de villes[2]. Malgré son importance économique et démographique et la taille de son territoire, elle resta isolée tant au niveau régional – il faut noter toutefois l'absence de villes libres ou de puissance égale – et supra-régional. La communication urbaine créa cependant un espace des villes dans lequel Erfurt avait pleinement sa place, dans une sororité efficace au nom de laquelle elle pouvait défendre ses marchands en tant qu'ils sont bourgeois.

Le lien juridique entre les marchands-bourgeois et le Conseil conduisit à une cospatialité des deux groupes, à savoir « la mise en relation de deux espaces occupant la même étendue » [3]. A partir du noyau constitué par les zones où s'exerçait directement l'autorité du Conseil, l'espace civique était mouvant, labile, suivant les variations spatiales des bourgeois. Dans le cas d'Erfurt, l'espace proprement civique semblait autant fragilisé par l'espace marchand, source d'attaques, qu'il en était tributaire pour son extension.

La correspondance du Conseil et ses motifs souvent liés au monde marchand est donc un révélateur de la double identité marchand-bourgeois et de l'articulation de l'identité individuelle et professionnelle avec une identité collective et politique par le lien individuel avec le Conseil, et la prise en charge par ce dernier entrainée par le lien juré.

---

[1] Giuseppe DEMATTEIS, « Réseau urbain », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op.cit.*, p. 797-798.
[2] Giuseppe DEMATTEIS et Vincenzo GUARRASI (dir.), *Urban networks*, Bologna, Patron, 1995.
[3] Jacques LEVY, « Cospatialité », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op.cit.*, p. 213.

En ce sens, l'espace de la correspondance était toujours un espace civique : non seulement il était organisé par le Conseil, mais il se réclamait toujours d'un lien juré avec ce dernier. L'espace marchand, bourgeois, était intégré dans l'espace civique comme le bourgeois était une partie de la commune : chaque action spatiale des bourgeois devenait dès lors une composante de l'espace communal dont le Conseil pouvait se prévaloir.

II – Les stratégies foncières ou : la double personnalité des conseillers

Que l'espace soit une construction sociale, soit. Mais l'espace de la ville était-il l'espace de tous les acteurs de la ville ensemble ? Comment intégrer en effet les différents groupes qui composaient la ville dans un même espace, et comment aussi prendre en compte, pour chacun des acteurs, les facettes différentes de leur identité sociale ?

Un deuxième corpus permet de saisir une autre part de l'espace produit par les habitants, et il s'agit désormais d'un espace largement hors de la sphère d'action du Conseil, quand bien même les habitants suivis ici étaient souvent membres de ce Conseil. Cet espace était celui que les bourgeois les plus fortunés construisaient par l'addition de leurs possessions foncières, agissant individuellement dans leur sphère privée ou familiale, et non plus en tant que détenteurs collectifs de l'autorité publique. Après l'espace mobile de marchands dont l'activité était fondée sur la circulation, c'est un espace immobile qui sera observé ici.

Le corpus est composé des documents privés de ces Erfurtois, documents conservés aux Archives municipales d'Erfurt, où ils sont dispersés sous plusieurs cotes. Ces documents sont des achats et ventes de rentes et cens[1], un testament[2] et des contrats privés passés entre bourgeois ou entre un bourgeois et un seigneur voisin[3]. Les actes de mise en fief entre la ville et des particuliers ont également été étudiés[4].

1 – Dominants, élite, patriciat ? Les investisseurs

Le groupe dont on peut observer les pratiques foncières est celui qui a les moyens d'une acquisition foncière en ville et dans la campagne environnante. On peut alors déterminer les choix, les logiques géographiques, les modalités juridiques de ces

[1] 0-0-A-XLVI.
[2] 0-0-A-XLVIII, n°7, testament de Hugo Bruns l'Ancien, le 7 février 1435.
[3] 0-1-VIII et IX.
[4] 0-1-III-A.

acquisitions. Les stratégies, ou l'absence de stratégie, de ces constructions foncières sont autant de pratiques produisant de l'espace dont il faut encore déterminer s'il était unifié et qu'il faut caractériser. Mais c'est aussi le groupe étudié qui doit, dans un premier temps, être précisé et délimité.

Les contours de ce groupe sont largement donnés par l'état des sources disponibles : la documentation sur les pratiques privées étant peu abondante, j'ai utilisé l'ensemble des actes conservés aux Archives municipales d'Erfurt et c'est ce corpus qui a, d'abord, tracé les contours du groupe observé. Mais ces actes ne présentent pas un ensemble hétérogène d'habitants : des noms reviennent fréquemment et un petit groupe de familles semblent avoir été actif sur le marché de la terre. Les actes montrent aussi, au-delà des ventes, échanges et cessions qu'ils enregistrent, des liens entre ces hommes. Les documents conservés pour la période étudiée couvrent un petit XV^e^ siècle, le plus ancien datant de 1433 et le plus récent de 1505.

Revenus et fonctions

Les sources fiscales disponibles aident à évaluer la fortune des individus et à préciser leur place dans la communauté des habitants. A Erfurt, ces sources sont les *Verrechtsbücher*, ou registres de l'imposition directe[1]. Le nom vient de ce que les taxes sont dues à la ville en droit : « *es soll kein bürger kein gut bewahren, er wolle denn dasselbe gut verschossen und der stadt ihr recht davon tun* », dit une coutume de 1313[2]. L'imposition directe se composait de deux impôts, le *Geschoss* et le *Lot*. Le second avait un montant déterminé, fixe pour tous les contribuables, et portait de la sorte sur leur personne, plus que sur leur fortune. Le premier en revanche était un impôt sur le patrimoine qui portait sur les laïcs, bourgeois ou non, disposant de leur propre maison ou vivant chez quelqu'un d'autre mais possédant par ailleurs une parcelle[3].

Les *Verrechtsbücher* servaient d'instruments de contrôle et de mémoire des perceptions : sous le contrôle du Premier bourgmestre et du Premier des Quatre, les *Kämmerer* y inscrivaient les noms des contribuables, la valeur de leur patrimoine et le montant de leur impôt. Les plus anciens conservés à Erfurt remontent à 1493 ; ils permettent donc de saisir la société erfurtoise seulement à la toute fin du Moyen Age, ce qui est particulièrement intéressant pour la ville puisque ces décennies précédant l'année

[1] 1-1/XXIIIa, t. 1-5 pour la période considérée ici.
[2] « Aucun bourgeois ne doit celer aucun bien, il veut donc bien laisser taxer ledit bien et rendre à la ville son droit ». Karl HEINEMANN, *Die statutarische Rechte für Erfurt und sein Gebiet*, Erfurt, Maring'sche Buchhandlung, 1822.
[3] Theodor NEUBAUER, « Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », art. cit.

terrible de 1509 furent des années de tensions et d'exacerbations des contrastes socio-économiques. Les registres fiscaux montrent bien ces écarts de fortune, au bénéfice du groupe étudié ici – du moins jusqu'à ce que les groupes intermédiaires et inférieurs ne se révoltent.

Le montant de l'impôt serait déjà à lui seul une indication du degré de fortune du contribuable. Mais les registres mentionnaient aussi le patrimoine, déclaré par les contribuables aux hommes de l'administration chargés de l'enregistrement[1]. Ce patrimoine était composé de biens immeubles, dans l'enceinte de la ville ou à son immédiate périphérie[2], tels que possessions immobilières ou foncières, cens et redevances perçues, rentes, et de biens meubles, à savoir marchandises, bétails, matières premières, argent liquide (mais aussi dettes en suspens), métaux précieux.

L'imposition se faisait proportionnellement à la valeur du patrimoine, établi en florins rhénans, et le taux d'imposition s'élevait en 1493 au 252e : pour la valeur d'un florin possédé, le contribuable versait un *Pfennig* à la ville[3]. En 1510 le taux augmenta : il fallut dés lors versé trois *Pfennige* pour un florin. A partir de ces montants (patrimoine et imposition), Theodor Neubauer établit une classification des contribuables erfurtois, qu'il répartit en quatre catégories fiscales : patrimoine très faible, patrimoine faible, patrimoine intermédiaire, patrimoine important. L'analyse de Th. Neubauer est fortement inspirée du marxisme et visait à démontrer l'existence d'un « *Lumpenproletariat* », démographiquement majoritaire et différent du « peuple » qui pouvait n'être pas totalement pauvre. Ce *Lumpenproletariat* était dominé alors même que la ville était plus haut de sa fortune. En outre Th. Neubauer cherchait à chiffrer les écarts de fortune visibles à Erfurt, dans une perspective critique.

Les seuils de ces catégories sont présentés dans le tableau suivant.

[1] Les fausses déclarations étaient passibles de mort. Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », art. cit., p. 61.
[2] Les biens situés dans le territoire étaient taxés dans la circonscription territoriale dont ils relevaient.
[3] 1-1/XXIIIa, t. 1, cité par Theodor NEUBAUER, « Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », art. cit., p. 185. Sur les monnaies, voir en annexe.

Tableau n°12 : catégories de contribuables erfurtois, d'après Th. Neubauer[1]

Patrimoine très faible	-1re catégorie : pas de possession
	-2e catégorie : 0,25 à 25 fl.
Patrimoine faible	-3e catégorie : 25 à 50 fl.
	-4e catégorie : 50 à 100 fl.
Patrimoine intermédiaire	-5e catégorie : 100 à 300 fl.
	-6e catégorie : 300 à 500 fl.
Patrimoine élevé	-7e catégorie : 500 à 3 000 fl.
	-8e catégorie : plus de 3 000 fl.

Mais le point central n'est pas tant la définition des seuils que la répartition des habitants à l'intérieur des catégories aussi bien qu'en ville. Alors que les plus pauvres contribuables et les non imposables représentaient plus de la moitié de la population (54,8% des entrées dans le registre de 1511), ils ne possédaient qu'un peu plus de 2% du patrimoine urbain. A l'autre extrême, les plus imposés, qui étaient aussi les plus riches, étaient 7,4% des contribuables enregistrés, mais concentraient les deux tiers du patrimoine (66,4%). Ces inégalités se traduisaient aussi en terme spatiaux : certaines paroisses concentraient les plus pauvres habitants tandis que l'élite économique se retrouvait dans l'entre-soi des paroisses les plus centrales, comme Saint-Matthieu, Saint-Bartholomée ou Saints-Benoît-et-Martin.

L'intérêt ici, plutôt que la répartition de la population selon des critères socio-spatiaux, pour lesquels la ville médiévale ne différait en rien de la ville actuelle, réside dans les individus qui formaient le groupe le plus aisé, celui de la huitième catégorie, ce groupe dont je voudrais observer les pratiques d'investissement et de formation du patrimoine immobilier. Un groupe qui, en effet, pouvait acquérir à Erfurt un patrimoine supérieur non seulement à 3 000 florins, mais bien souvent supérieur à 5 000. Dans la paroisse Saint-Mathieu, ils étaient trois contribuables à déclarer entre 1 000 et 2 000 florins, quatre jusqu'à 3 000, quatre autres encore jusqu'à 5 000 et deux plus de 5 000. Leurs patrimoines cumulés montaient à 42 511 florins[2].

Dans la paroisse Saint-Wigbert, ils étaient encore quatre à posséder plus de 1 000 florins, et deux plus de 2 000 ; dans la paroisse Saint-Egide, neuf contribuables

[1] Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », art. cit., p. 69.
[2] A titre de comparaison, la ville fut condamnée en 1483 à verser 40 000 fl. à son archevêque, pour être entrée en conflit ouvert avec lui, et pour avoir perdu.

déclaraient plus de 1 000 florins, deux plus de 2 000 ; dans la paroisse de Saint-Martin et Saint-Benoît, six déclaraient posséder pour plus de 1 000 florins, trois plus de 2 000, un plus de 3 000 et un dernier plus de 5 000[1]. L'énumération de toutes les paroisses serait fastidieuse ; on comprend ici néanmoins la concentration de ces hommes dans quelques paroisses, leur faible nombre et la hiérarchie interne à la dernière catégorie fiscale. La richesse globale, énorme, ne signifiait pas l'uniformité.

Tableau n°13 : Fortune collective des contribuables les plus aisés d'Erfurt, 1511[2]

Valeur du patrimoine	Nombre de contribuables	Fortune collective (fl.)	Part dans la fortune de la ville
1 000 – 2 000 fl.	78	109 845	22,3
2 000 – 3 000 fl.	21	51 414,5	10,5
3 000 – 5 000 fl.	10	38 605	7,8
5 000 – 7 000 fl.	4	23 200,75	4,7
7 000 – 10 000 fl.	1	9 713	1,9
Plus de 10 000 fl.	1	12 953	2,6
Totaux	*115*	*207 126,25*	*49,8*

Ces hommes avaient des noms, et les sources fiscales sont particulièrement intéressantes puisqu'elles enregistraient spécifiquement fortune et nom (prénom et nom de famille). Ces hommes, d'ailleurs, pouvaient tout aussi bien être des femmes, puisque les veuves en particulier venaient déclarer leur patrimoine et était considérées comme contribuables. Katharina Ziegler par exemple, déclara en 1511 un patrimoine de 2 634 florins, ce qui la plaçait dans le haut de la société urbaine.

Cette catégorie fiscale regroupe ceux qu'on appelait à Erfurt les *Junker* ou *Waidjunker* (*Junker* de la guède)[3]. Ce groupe d'une centaine de familles tirait sa fortune du négoce de la guède et du contrôle qu'elles exerçaient sur l'ensemble des étapes : la production, en partie sur leurs terres, la transformation et la vente, notamment vers Nuremberg et Görlitz[4]. Ces familles construisirent et imposèrent au XV[e] un monopole du

[1] Les chiffres sont tirés de Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », art. cit., p. 64-67.
[2] D'après *ibid.*, p. 68.
[3] Le terme se retrouve notamment dans les chroniques du début du XVI[e] siècle, où il peut se charger d'une nuance négative.
[4] Le but ici n'est pas d'étudier la formation de la fortune des *Waidjunker* et leur stratégie d'ascension sociale, mais d'observer ce qu'ils font de cette fortune et comment ils l'utilisent pour marquer ou construire leur espace en ville. Pour le commerce en lui-même et la place des grandes familles, on peut se reporter

commerce de la guède pour les contribuables dont le patrimoine déclaré pour l'imposition était d'au moins 1 000 florins. On trouve aussi parmi ces familles des *Krämer* (épiciers), marchands de denrées luxueuses et importées de loin (épices, mais aussi étoffes ou fruits). Avant tout, c'était donc de grands négociants, en contact avec le reste de l'Empire et occupés de marchandises à haute valeur ajoutée.

C'est dans ce groupe que l'on trouve les plus anciennes familles, les Lignages et les Amis, comme les familles Huttener, von der Marten, Milwitz, von der Sachsen ou Ziegler[1]. Ce sont les mêmes noms que l'on retrouve dans les listes des membres du Conseil, conservées année après année dans les registres des *Ratstransiti*[2], dont il ne reste aujourd'hui que très peu de fragments originaux mais qui furent recopiés au cours des XVI[e] et XVII[e] siècles, ce qui montre assez l'importance que l'on accordait au souvenir des noms des anciens conseillers. Plus encore que parmi le gros des conseillers (*Ratskumpen*), on trouve ces noms de *Junker* pour les offices les plus importants du Conseil : *Kämmerer*, et surtout bourgmestre et membre du Conseil des Quatre.

L'autre caractéristique de la présence de ce groupe au Conseil est la présence familiale. Non seulement chaque famille se divisait au fil du temps en plusieurs branches, lesquelles conservaient toute la capacité consulaire et restait présentes dans le gouvernement urbain, mais encore chaque branche fournissait-elle plusieurs membres, généralement deux, père et fils, ou frères, ou cousins. Cela assurait la continuité chronologique sur le temps long – le fils occupant d'abord des fonctions mineures tandis que le père étant bourgmestre, avant d'accéder à ce poste à la mort du père ou lors de son retrait du Conseil – et sur le cycle court du renouvellement consulaire – un membre étant toujours au Conseil siégeant tandis que les autres étaient dans les Conseils non siégeant et attendaient la rotation. Point n'était alors besoin d'attendre le renouvellement complet du Conseil, tous les cinq ans[3], pour retrouver un représentant de la famille au Conseil siégeant, mais seulement une ou deux années, le temps que la rotation parvienne à la fraction du *Senat* où siégeaient le deuxième membre de la famille.

---

principalement à Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, *op. cit.*, en particulier les p. 33-37, 145-148 et 206-234. De nombreuses études ont été consacrées aux marchands et à leurs rapports au reste de la ville. Pour un exemple germanique présenté en français, voir l'étude classique de Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII[e] et XIV[e] siècles*, Nancy, Thomas, 1950.

[1] La liste des *Junker* pour 1511 se trouve en annexe. On trouve sous la cote 5/801 des documents relatifs à ces familles, établis par les archivistes d'Erfurt. Les plus importantes familles ont leur dossier aux Archives municipales d'Erfurt.

[2] 2-120/2 et 4.

[3] Renouvellement complet d'ailleurs fort relatif. Il s'agissait plutôt d'une occasion pour quelques-uns d'entrer à la place des conseillers morts ou désirant se retirer, le gros des effectifs étant reconduit.

Les von der Sachsen[1] par exemple, occupèrent tout au long du XV^e^ siècle un siège au Conseil, et le plus souvent l'une des fonctions qui assuraient le plus de pouvoir et revêtaient le plus de prestige, l'office de bourgmestre ou la participation au Conseil des Quatre[2]. Un Tilo von der Sachsen fut bourgmestre en 1400, puis de nouveau après la rotation des Conseils en 1405 et 1410. Ses fils, Johannes et Rudolf, apparaissent dans les listes respectivement en 1413 et 1414, comme *Kämmerer*. Tilo mourut en 1414 et son fils Johannes devint bourgmestre en 1418, alors qu'en 1419 Rudolf était de nouveau *Kämmerer*, avant d'être bourgmestre en 1423, c'es-à-dire lors du renouvellement suivant du Conseil. Johannes et Rudolf alternèrent encore à ce poste en 1426 (Johannes) et 1429 (Rudolf), puis furent rejoint par d'autres membres de la famille : Georg, *Kämmerer* en 1431, 1435 et 1441, et Erhard, bourgmestre en 1432 et 1437. Georg était l'un des neveux de Johannes et Rudolf. Erhard (†1450) appartenait à l'autre branche de la famille[3]. Rudolf redevint encore bourgmestre en 1434 et 1429. En 1435 Tilo, son fils, apparaît comme *Kämmerer*, fonction qu'il occupa à nouveau en 1440.

Jacob (†1450), petit-fils du premier Johannes, lui succéda en 1445, alors que Georg, cousin de son père, était devenu bourgmestre. Jacob devint bourgmestre en 1448, année qui marqua le début d'une longue période de contrôle du Conseil par les hommes von der Sachsen des deux lignées[4] : en 1449, Erhard (lignée H, Erhard *senior* † 1450 ou son fils) était bourgmestre, puis Georg (lignée T) en 1450, en 1451, Heinrich (lignée H, †1486) était *Kämmerer*, en 1452 Erhard *junior* (lignée H, †1486) était bourgmestre, un Heinrich (lignée H, †1469 ou lignée T, †1486) le devenait en 1455, puis en 1456, puis Erhard *junior* l'était en 1457, avant Jacob (lignée T, †1483) et Heinrich (lignée H, †1469 ou lignée T, †1486) en 1458, puis de nouveau Erhard *junior* en 1462, Jacob (lignée T, †1483) en 1463, et ainsi de suite, avec toujours un homme de la famille, d'une branche ou l'autre, au poste de bourgmestre tous les ans ou tous les deux ans, et souvent un *Kämmerer* dans l'intervalle, jusqu'en 1486. La prépondérance de la famille s'essouffla ensuite quelque peu, soit que d'autres aient réussi à les écarter soit que les membres de la famille témoignassent moins d'intérêt pour les affaires publiques. En 1481, on comptait quatre von der Sachsen parmi les simples conseillers, dont deux avaient en outre la

[1] Sur la généalogie de la famille, voir Wilhelm BIEREYE, *Das Erfurter Geschlecht der von der Sachsen*, Erfurt, Erfurt Genealogischer Abend, 1928.
[2] Toutes les mentions sur la participation au Conseil et le rôle exercé sont tirées de 2-120/2 et 4.
[3] La première lignée était issu de Tilo von der Sachsen (†1382), la deuxième d'Heinrich son frère (†1398). Elles sont ici notées lignée T et lignée H. Les deux branches étaient alliées par leur ancêtre commun mais aussi par de fréquents mariages.
[4] Voir les arbres généalogiques en annexe. Le répertoire limité de prénoms et l'absence d'autres mentions ne permettent pas toujours d'identifier précisément les hommes. L'âge est néanmoins un élément à prendre en compte.

fonction de Percepteur et deux autres étaient *Furmeister*. De plus, Erhard et Johannes, en temps que bourgmestres d'un des Conseils non siégeants, faisaient partie du Conseil des Huit. La présence des von der Sachsen fut ensuite moindre : un Erhard (lignée T, †1505) était encore *Kämmerer* en 1490, puis Dietrich (lignée T, †1524), son cousin, fit son apparition comme bourgmestre en 1492, puis de cinq ans en cinq ans jusqu'en 1502. Georg, Gottschalk et Johannes von der Sachsen, simples conseillers en 1506, 1507, 1508 et 1509, sont des représentants de la deuxième lignée von der Sachsen.

Si la capacité consulaire était héréditaire, la puissance détenue au sein du Conseil et même la participation au Conseil n'était pas immuable, que cela fût le fait de tensions internes, de l'appétence des hommes concernés pour la gestion des affaires de la ville ou même de leurs capacités pour ce faire.

Les Milwitz[1] étaient présents de façon moins massive dans les institutions du gouvernement urbain, mais ils étaient eux-aussi toujours représentés, au moins en alternance, par plusieurs membres de la famille[2]. Günther fut bourgmestre en 1403, 1408, 1413 ; puis se fut Curt entre 1425 et 1445, de cinq ans en cinq ans. Entre temps, Jacob occupa les fonctions de *Kämmerer* en 1407, 1412 et 1417 ; il était l'un des Quatre Hommes en 1432. Johann Milwitz devint *Kämmerer* en 1433 et 1438. Après 1445, la famille connut une longue éclipse – il est vrai que le nom des simples conseillers n'est pas conservé de façon systématique pour les années antérieures à 1475. On retrouve des Milwitz parmi les conseillers de 1476 (Jacob), 1502 (Georg) et 1507 (Hartung et Georg).

La famille n'était pas, contrairement aux von der Sachsen, au premier plan des affaires du gouvernement. Néanmoins, elle assurait une présence régulière au sommet et parmi le Conseil. De surcroît, pour la période 1403-1445, la rotation des Conseils et la présence de Conseils non siégeants en retrait du Conseil siégeant faisaient que la famille était toujours au gouvernement, même dans l'ombre et avec moins de prestige que les von der Sachsen. La hiérarchie interne au groupe n'était pas forcément qu'affaire de richesse, car les Milwitz étaient eux-aussi des *Waidjunker* ; elle était aussi conscience de l'intérêt du pouvoir politique pour la puissance de la famille et de la maison de négoce, et implication personnelle et familiale dans les instances du gouvernement urbain.

Richesse et pouvoir politique : les *Waidjunker* formaient donc l'élite sociale dans la ville d'Erfurt. Le terme d'élite est problématique par son flou et par les implications laudatives qu'il contient ; néanmoins il convient pour désigner le groupe des *Junker* dans la mesure où ces familles formaient le haut de la hiérarchie économique des Erfurtois, ce

[1] Johannes FELDMANN, « Das Benefizial- oder Vikarienbuch Erfurts », *MVGAE*, 30/31, 1909-1910, p. 46-226, plus particulièrement les tableaux en annexe.
[2] Toutes les mentions sur la participation au Conseil et le rôle exercé sont tirées de 2-120/2 et 4.

qui est évident à la lecture des *Verrechtsbücher*. Leur place dans les institutions du gouvernement, à la fois facteur et conséquence de l'enrichissement, ajoutait une deuxième dimension à leur puissance : leur « supériorité sociale »[1] provenait donc d'au moins deux aspects combinés et se renforçant mutuellement, ce qui définit bien une élite – définition *a minima* certes, et qui doit encore être enrichie. La désignation de certains parmi eux, les Amis et les Lignages, mettait l'accent sur la domination politique – alors que le terme de *Junker* ressortait plus du domaine économique et culturel[2]. Ces familles étaient alors comprises, et se comprenaient, comme un groupe immuable et dont la position en ville était intangible, car ancienne et héritée des fondateurs de la commune. La légitimité de cette position pouvait être contestée, mais sa réalité ne faisait aucun doute[3].

Alliances et fêtes

La troisième dimension qui caractérise les élites, et qui parachève la cohésion du groupe en créant des liens intimes en plus des liens professionnels et des intérêts politiques communs, c'est l'existence d'une sociabilité commune. Ces trois critères, pouvoir politique, puissance économique et sociabilité interne au groupe et fermée aux autres, sont les trois critères retenus par Peter Moraw dans sa définition du patriciat urbain[4].

Il n'y a pas, pour l'Erfurt médiévale, de traces d'une sociabilité commune, exclusive et mise en scène, comme on peut en voir dans d'autres villes allemandes de la même période. A Francfort, les patriciens se réunissaient lors de banquet évoquant les origines de la ville ; à Augsbourg, l'élection du nouveau Conseil était suivie par un banquet réunissant les conseillers, anciens et nouveaux, dans une salle spécialement apprêtée pour eux. Le banquet était un moment fort de la sociabilité : la convivialité, le partage de la nourriture et de la boisson, symbolisait la bonne entente qui régnait dans la société réunie. A Augsbourg, l'importance symbolique du banquet se voit par sa

[1] Thierry DUTOUR, « La supériorité sociale à Dijon à la fin du Moyen Age (XIII[e]-XIV[e]-début XV[e] siècles) », in SHMESP, *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 27[e] congrès*, Roma, EFR, 1996, p. 305-318.

[2] Le terme a pu désigner le jeune homme envoyé parfaire son éducation à la cour et place donc ici les *Waidjunker* dans un champ courtois et moins marchand ; la connotation « jeune » peut aussi faire écho au fait que les *Junker* erfurtois du XV[e] siècle étaient les descendants des bourgeois fondateurs du XIII[e] siècle. De façon générale, le terme en était de toute façon venu à désigner non plus le jeune fils bien né, mais l'homme de bien indépendamment de son âge, ce qui met l'accent sur l'honorabilité des *Waidjunker*. Sur l'évolution générale du mot, voir *DW*, t. 10, col. 2399-2400.

[3] Les chroniques de la révolte de 1509 le montrent toutes.

[4] Peter MORAW, *Von offener Verfasung zur gestalteter Vedichtung. Das Reich im späten Mittelalter 1250-1490*, Francfort/M – Berlin, Propyläen, 1989, p. 117.

représentation figurée dans le cycle des mois, qui se clôt en décembre par la sortie en procession des conseillers après l'élection, pour se rendre dans la salle des festivités, lesquelles commencent en janvier : la procession des conseillers créait un lien sur le panneau, qui matérialisait l'enchaînement du rituel d'élection et du banquet. C'était aussi celui du public et du privé, du moins du semi-privé. Ce lien était ici donné à voir à ceux qui participaient au banquet comme à ceux qui en était exclus, comme preuve de la bonne entente des conseillers et donc de la bonne marche des affaires de la cité, bien gouvernée par des conseillers bien nourris[1].

Cette sociabilité mise en scène et liée à l'exercice du pouvoir politique, par la temporalité, les lieux ou la démonstration, n'existait pas à Erfurt, ou du moins il n'en reste rien. Pas de banquet, et d'ailleurs pas de *Ratsstube* – mais les comptes mentionnent des jongleurs[2], pas de société patricienne. Plus exactement, la sociabilité publique des conseillers n'était pas une sociabilité ordinaire et liée au calendrier du Conseil. Lorsque les conseillers festoyaient et se donnaient à voir en train de le faire, c'était lors de circonstances exceptionnelles comme la visite d'un prince qui restait à Erfurt et en l'honneur de qui le Conseil organisait un bal, ou c'était lors d'un tournoi.

Pour autant, la sociabilité privée à l'intérieur du groupe existait assurément. En effet, les liens entre les différentes familles étaient extrêmement denses, voire inextricables, tant les multiples branches scellaient des unions entre elles et tant les alliances politiques qu'économiques devenaient, ou étaient renforcées par, des unions matrimoniales entre familles de *Waidjunker*[3]. Qu'on en juge : Johann Kellner enfanta neuf enfants qui vécurent, et obtint par eux autant d'alliances au sein du groupe[4]. Ses fils épousèrent des demoiselles Bock, Huttener, von Salveld, Immenrod, Ziegler et Pardis, toutes filles de *Waidjunker*. Ses filles épousèrent des rejetons von der Sachsen, Tennstedt et Huttener, tout aussi *Waidjunker*. Les liens avec la famille Huttener sont ici particulièrement valorisés, puisque le mariage de Johann avec Isentrud Huttener fut doublé de celui de Catherina avec Adolarius Huttener, frère d'Isentrud. La politique matrimoniale était l'occasion d'alliances qui suivirent ici deux tendances : la création ou la confirmation de lien tous azimuts au sein du groupe, pour avoir la meilleure intégration possible dans le groupe et le réseau le plus dense, et l'établissement de liens privilégiés

[1] Pierre Monnet, « Les élites urbaines et leur espace dans les villes d'Allemagne à la fin du Moyen Age », *Mercado inmobiliario y paisajes urbanos en el Occidente Europea (siglos XI-XV)*, Pamplona, Gobierno de Navarra, 2007, p. 301-346.
[2] 1-1/XXII/2-1, f. 54v.
[3] D'autres exemples de la politique matrimoniale des familles de *Waidjunker* se trouvent dans Astrid SCHMIDT-HÄNDEL, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit, op. cit.*, p. 225-227.
[4] Voir l'arbre généalogique en annexe.

entre certaines familles, soit pour servir les intérêts commerciaux, soit pour mieux lier deux familles qui ne l'auraient pas suffisamment été par des alliances antérieures.

La même pratique se retrouvait dans les autres familles, comme le montrent les arbres généalogiques placés en annexes : les noms des époux sont toujours des noms de *Waidjunker* et le stock d'époux et épouses disponibles semble avoir été considérablement réduit, à en juger par le faible nombre des noms qui reviennent et leur fréquence. D'autres familles auraient sans doute montré d'autres noms, mais les mêmes pratiques établissant un « cercle matrimonial fermé de consanguinité sociale », selon la formule d'Hermann Mitgau étudiant les élites urbaines allemandes[1]. Les *Waidjunker* d'Erfurt ne faisaient en rien exception : ils adoptaient au contraire des pratiques et des codes typiques d'un milieu aspirant au contrôle du pouvoir mais aussi à la distinction, qui ne s'acquiert jamais autant que dans un entre-soi dont l'exclusivité était soigneusement exposée à ceux qui n'en étaient pas. Le lien familial, fût-il par alliance, était un instrument autrement exclusif pour la construction du groupe que la richesse qui s'accumule ou le pouvoir qui s'obtient[2]. Et par la concaténation des liens matrimoniaux de familles en familles, toutes les familles de *Waidjunker* étaient liées à un degré plus ou moins proche de parenté. Les métiers pouvaient bien être présents au Conseil, ils n'étaient pas membres du groupe dominant. Quand bien même les grands métiers obtinrent en 1510 de nommer l'un des deux bourgmestres, ce pouvoir politique un peu accru ne suffit pas à leur faire intégrer l'élite urbaine.

Ces liens interfamiliaux sont visibles également dans quelques documents privés, soit ayant trait au mariage, comme les contrats établis en amont qui définissaient scrupuleusement les apports de chacun et la répartition des biens au décès de l'un des deux époux – répartition qui dépassait le couple mais impliquait l'ensemble des familles proches puisque des biens pouvaient être reversés aux frères de la promise –, les actes par lesquels étaient institués des tuteurs pour des veuves avec des enfants mineurs ou les testaments.

Ainsi du contrat de mariage passé le 2 juillet 1476 entre Henne Molhusen et Margerethe von der Marten, qui précisait le don du mari à l'épousée, la dot de cette dernière et sa part de l'héritage paternel[3]. Le contrat de mariage établi le 6 janvier 1488 entre Katharina Ziegler et Hans Rosenthal faisait intervenir la parentèle élargie : les

[1] Hermann MITGAU, « Geschlossene Heiratskreise sozialer Inzucht », in Hellmuth RÖSSLER (dir.), *Deutsches Patriziat 1430-1740*, Limburg/Lahn, Starke, 1968, p. 1-25.
[2] Sur la tension entre mariage et richesse dans l'intégration du patriciat, voir Philippe BRAUNSTEIN, « Pour une histoire des élites urbaines : vocabulaire, réalités et représentations », in SHMESP, *Les Élites urbaines au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 29-38, ici p. 34.
[3] 0-1/VIII, n°102.

fiancés, visiblement orphelins de père, étaient représentés par leurs oncles, du côté Ziegler pour la jeune femme mais issus des familles Bock et Koller pour le jeune homme. L'union de deux était en réalité l'union de quatre familles et de plusieurs branches de ces familles. Le contrait précisait également les modalités de l'héritage selon que l'homme ou la femme mourrait en premier, avec ou sans enfants. Dans ce dernier cas, la moitié de l'apport de la femme retournait à sa famille[1].

Les *Waidjunker* cultivaient en outre leur prestige dans la cité par des pratiques typiques des patriciats urbains dans l'Empire du XV^e^ siècle, à savoir les legs pieux et l'inscription de soi dans l'espace concret de la cité, par le biais des façades des maisons qui pouvaient porter les armes de la familles, et par le biais des plaques-tombales dans les églises[2]. Comme les patriciens de Ratisbonne[3] ou ceux de Lübeck[4], les patriciens erfurtois célébraient leur lignée et leur personne par les liens avec la ville. Ils n'écrivaient pas l'histoire de cette dernière – à l'exception notable d'Hartung Cammermeister – mais ils habitaient l'espace urbain, au sens fort conféré au verbe par les travaux philosophiques et géographiques qui en font un processus par lequel les hommes s'approprient leur espace, s'y insèrent, bien au-delà de leur espace privé[5].

Ils ne l'habitaient sans doute jamais autant que dans la mort. Hugo Brun l'Ancien commença ainsi son testament par six séries de dons à des fondations religieuses[6]. Il donnait cinq florins aux couvents des Augustins, des Maristes, des Franciscains, des Chartreux et des Clarisses, pour des messes annuelles destinées au salut de son âme, de sa femme et de ses enfants. Il continuait par un don en nature – l'une des redevances perçues sur ses possessions rurales – à diviser entre le couvent dominicain et l'église Saint-Georges à Erfurt, là encore pour des messes annuelles pour lui et sa famille. Il versait 10 sous pour faire dire cinq messes dans l'église Saint-Georges, accordait des dons plus modestes pour les clercs et les « pauvres des rues », versait quatre livres au Nouvel Hôpital et demandait une messe annuelle en contrepartie, et fondait enfin, avec soixante

[1] 0-1/VIII, n°130.
[2] Sur le patriciat allemand, voir la synthèse de Gérard CHAIX, « Le patriciat urbain dans l'historiographie allemande contemporaine », in Claude PETITFRERE (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains*, Tours, CEHVI, 1999, p. 537-548 ; sur la religion civique, on peut se reporter au dossier *Religion civique XV^e^-XVI^e^ siècle* publié dans *Histoire urbaine*, 27, 2010-1.
[3] Olivier RICHARD, *Mémoires bourgeoises.* Memoria *et identité urbains à Ratisbonne à la fin du Moyen Age*, Rennes, PUR, 2009.
[4] Stefanie RÜTHER, *Prestige und Herrschaft : zur Repräsentation der Lübecker Ratsherren in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln-Weimar, Böhlau, 2003.
[5] Michel de CERTEAU, Luce GIARD et Pierre MAYOL, *L'invention du quotidien*, t. 2 *Habiter, cuisiner*, Paris, UGE, 1980 ; Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Chris YOUNES (dir.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, la Découverte, 2007.
[6] 0-0/A-XLVIII, n°7, testament établi le 7 février 1435. Le testament se trouve en annexe.

florins, une vicairie dans l'église Saint-Georges. En outre, les *Waidjunker* faisaient installer des plaques tombales monumentales[1].

Ce prestige assurait aux *Waidjunker* leur place dans l'ordre social : ils étaient ceux qui menaient, en tant que conseillers, la procession en l'honneur des saints patrons d'Erfurt et qui garantissaient la bonne exécution des rituels urbains ; ils étaient aussi, à titre privé, ceux qui faisaient un bon usage de leur fortune pour la plus grande gloire de la ville : dons au Grand Hôpital, fondations pieuses privées[2], entretien de vicairies étaient autant de moyens et d'occasions de se montrer dans son rôle et de se représenter en détenteur légitime de la puissance économique et politique. La représentation du *Waidjunker* en patricien tel qu'il devait être était la preuve de sa légitimité et donc aussi un élément central dans la transmission du pouvoir de père en fils[3].

Possédant le « triptyque richesse-pouvoir-prestige »[4], les *Waidjunker* erfurtois constituaient bien, au XV^e^ siècle, un patriciat urbain. C'est en perdant en prestige qu'ils perdirent également leur légitimité incontestée – ou contestée sans efficacité – et qu'ils furent même contraints de fuir la ville lors de la révolte de 1509[5].

2 – La propriété, une expression politique

Une autre raison de leur mise en accusation par les révoltés de 1509 tient à leurs pratiques spatiales jugées trop extérieures à la ville. C'est par là aussi qu'ils perdirent de leur prestige. L'espace des hommes qui étaient au Conseil aurait dû rester, selon les émeutiers, un espace urbain et erfurtois. Or l'identité de ces conseillers avait d'autres facettes dont les objectifs pouvaient être contradictoires.

Il serait illusoire en effet de vouloir séparer marchands et conseillers : nombreux étaient les marchands à siéger au Conseil, et bien sûr les conseillers n'étaient pas que conseillers, se résumant à cette seule fonction politique qui deviendrait leur unique

[1] Sur la mémoire des élites erfurtoises, voir Helga WÄß, *Form und Wahrnehmung mitteldeutschen Gedächtnisskulptur im 14. Jh.*, t. 1 *Ein Beitrag zu mittelalterlichen Grabsmonumenten, Epitaphen und Kuriosa in Sachsen, Sachsen-Anhalt, Thüringen, Nord-Hessen, Ost-Westfalen und Südniedersachsen*, Bristol-Berlin, Tenea, 2006.

[2] Comme celle fondée par Conrad Millwitz et sa femme Margarethe au couvent franciscain en 1437 (0-1/XIX, n°7).

[3] Sur le rôle des rituels dans la construction du pouvoir des élites bourgeoises, voir : Otto BRUNNER, « Zum Begriff des Bürgertums », in *Untersuchungen zur gesellschaftlichen Struktur der mittelalterlichen Stadt in Europa*, Konstanz-Stuttgart, Thorbecke, 1966, p. 13-23 ; Klaus SCHREINER, « Die mittelalterliche Stadt in Webers Analyse und die Deutung des okzidentales Rationalismus », in Jürgen KOCKA (dir.), *Max Weber. Der Historiker*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1986, p. 119-150.

[4] Pierre MONNET, « Doit-on encore parler de patriciat (dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age) ? », *BullMHFA*, 32, 1996, p. 54-66, ici p. 65.

[5] Les chroniques du XVI^e^ siècle ne manquaient pas de donner la liste des *Junker* en fuite.

identité, leur essence, supprimant dès l'accès au Conseil toutes les autres fonctions et occupations, tous les autres liens. Les marchands ne sont pas toujours que marchands, et les conseillers ne sont jamais uniquement conseillers. Ces identités sociales multiples engendraient-elles des pratiques spatiales différentes chez les mêmes individus ? Etaient-elles sources de contradictions spatiales ? J'observerai ici non les déplacements mais la stabilité et l'ancrage des négociants : peut-on mettre au jour des stratégies personnelles liées à l'espace de la ville chez ceux qui gouvernaient la ville ?

Hors les murs : investissement et entrées en fidélité

Les riches bourgeois erfurtois pouvaient, comme tous les riches bourgeois, dépenser leur argent de bien des manières et augmenter par cette consommation leur prestige et leur puissance en ville[1]. A Erfurt comme dans d'autres villes, allemandes ou non, des ordonnances somptuaires furent édictées, qui indiquent bien le goût du luxe cultivé par les riches familles. La zibeline en particulier était prisée des familles les plus influentes, qui s'en réservèrent progressivement l'usage[2].

Les dépenses ne concernaient pas seulement le corps et la « présentation de soi » : les bourgeois consacraient ainsi de larges sommes à l'achat foncier ou immobilier, en particulier hors les murs, dans la campagne entourant la ville. Cette politique d'achat était complétée par des fiefs obtenus du Conseil ou des divers seigneurs régionaux. Ils ne pouvaient y habiter, faute de perdre leur droit de bourgeoisie, attaché à la résidence en les murs. Mais ils pouvaient y posséder des maisons de plaisance et surtout des espaces agricoles, exploités ensuite en faire-valoir direct ou indirect. Ils y produisaient de la guède, transformée et expédiée ensuite par leur maison de négoce, ils y produisaient des biens agricoles, ou bien encore ils en tiraient des revenus en argent ou en nature, au bénéfice de leur table.

Ces investissements sont aujourd'hui lisibles par des archives réparties dans plusieurs dossiers : les contrats de fiefs, des miscellanées contenant notamment des contrats privés passés par ces hommes, et les archives privées. Pour la période allant de 1397 à 1505, on dispose au total de plus de deux cents actes, dont tous ne concernent pas les *Waidjunker*, mais qui éclairent les pratiques de ce groupe et en particulier des familles les plus importantes[3].

---

[1] Des exemples de la culture matérielle (description de maison, inventaires après décès) de ces hommes ont été édités dans Theodor NEUBAUER, « Zur Geschichte der mittelalterlichen Stadt Erfurt », art. cit., p. 63-77.
[2] Ordonnance sur les vêtements, fin du XV[e] siècle, *ibid.*, p. 90-91.
[3] 0-1/VIII. Ce bornage est celui des sources existantes ; il ne reste pas de contrats pour les années 1509-1510. On peut y ajouter les documents conservés dans les archives ecclésiastiques, où se trouvent aussi des

Dans son testament, après les legs pieux Hugo Brun disposait de ses biens terrestres, et en particulier de ses possessions foncières, immobilières et financières[1]. Il répartissait onze éléments entre son fils et ses gendres, organisant la division des biens et des revenus. Sur ces onze biens, six étaient des possessions foncières assorties pour certaines de droits de justice, quatre étaient des redevances en argent perçues en des lieux divers, et le dernier était un bien immobilier, un moulin, assorti d'un terrain et de droit. Ce moulin entrait sans doute dans l'activité commerciale du négociant en guède. Tous ces biens étaient situés près de la ville : une rente entre les portes *Krämpfer* et de Schmidstedt, une partie du tribunal de Waltersleben, une vigne à Walschleben, une propriété à Zimmern. Le testament dessinait les alentours immédiats d'Erfurt. Mais la seule localisation ne suffit pas, d'autant moins dans un ensemble aussi discontinu et feuilleté que l'Empire médiéval. Il faut s'interroger aussi sur les seigneurs de ces espaces et sur les liens entre Hugo Brun et ces autorités.

Et selon cette lecture, l'ensemble de biens tout autour d'Erfurt, à proximité de la ville, prend un tout autre visage, puisque sur les onze items ici répartis, neuf étaient des fiefs tenus des seigneurs régionaux : les comtes de Gleichen, de Beichlingen (à deux reprises), de Schwarzbourg, de Henneberg, d'Orlamunde et de Honstein, le landgrave de Thuringe et enfin le duc de Saxe étaient les seigneurs d'Hugo pour des possessions lui rapportant pour certaines des redevances, et souvent assorties de compétences juridiques. Hugo possédait ainsi deux quarts du tribunal de Waltersleben par le biais d'alliances avec le duc de Saxe et le comte de Beichlingen. Certes, Waltersleben se trouvait dans le territoire erfurtois, au sud de la ville dans le bailliage de Kirchheim, mais le Conseil n'était pas propriétaire du village : il en tenait l'autre moitié en fief des ducs de Saxe. On a donc ici une imbrication extrêmement forte : le duc de Saxe avait concédé un quart de son village en fief au comte de Beichlingen, qui lui-même le concédait à Hugo. Le duc concédait un autre quart à Hugo. La moitié restante était concédée à la ville. Les biens d'Hugo étaient localisés dans le territoire erfurtois, mais ils n'en faisaient pas partie pour autant et ses liens n'étaient pas avec le Conseil, mais avec des seigneurs étrangers.

Il n'était pas le seul Junker à établir de tels liens avec les seigneurs voisins. Les frères Jorg, Hans et Otto von Stotternheim avaient même un lien avec le roi Ladislas de Bohême dont ils tenaient en fief la forteresse de Golssen et les villages alentours[2]. Les

---

actes privés. Voir 9/201 pour la paroisse Sainte-Marie, 9/20-3 pour la paroisse Saint-Augustin, 9/20-4 pour la paroisse Saint-Michel, ainsi que Alfred OVERMANN (éd.), *Urkundenbuch der Erfurter Stifter und Kloster*, t. 3 *Die Urkunden des Augustiner-Eremitenklosters (1331-1565)*, Historische Kommission für die Provinz Sachsen und für Anhalt, Magdeburg, 1934.

[1] 0-0/A-XLVIII. Voir en annexe.

[2] 0-1/IX, n°10, acte de 1454 par lequel le Conseil transmettait la lettre de fief (*Lehenbrief*) à l'intéressé.

liens de féodalité visibles d'après les sources erfurtoises[1] sont transcrits dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : fiefs tenus par des Erfurtois de seigneurs voisins

Bourgeois	Seigneur	Biens	Date
Peter Gram	Landgrave Frédéric de Thuringe	Une ferme et des champs	3 nov. 1416
Otto Ziegler	Couvent d'Oberweimar	Des champs à Troitstedt	19 août 1446
Otto Ziegler	Le duc de Saxe, par l'intermédiaire de son capitaine à Buttelstedt	Une ferme et des champs à Haindorf et Krantheim	17 mars 1463
Otto Ziegler, ses fils et ses cousins	Comtes Georges et Charles de Gleichen (Blankenhain)	Des champs à Troistedt et Holzhausen	19 juillet 1468
Tilo et Heinrich Ziegler (fils d'Otto)	Comte Charles de Gleichen (Cranichfeld)	Une ferme, des champs et un verger à Troistedt et Kranichfeld	1491
Tilo et Otto Ziegler	Comtes Guillaume et Ernst de Henneberg	Une ferme et des champs à Vieselbach	10 mars 1487
Tilo et Heinrich Ziegler	Comte Wolfgang de Gleichen (Blankenhain)	Des champs, un verger et deux fermes, à Troistedt, Holzhausen et Kranichfeld	10 mai 1497
Else Apeley et ses fils, Rudolf Ziegler, Nickel Soyke	Comte Gunther de Schwarzbourg	Des champs, des prairies et une ferme à Hassleben	11 mars 1414
Else Rosezweig et Isentrud Huttener (veuves de Gunther Bock, Martin von Sangerhausen et Lutz Hochertz) et leurs enfants	Comte Sigismond de Gleichen (Tonna)	13 habitations et un jardin à Erfurt	4 juin 1458
Henne et Andreas Huttener	Comte Frédéric d'Orlamunde	Deux fermes, un champ et une vigne à Brembach	1er oct. 1483
Heinrich Breytinbach et ses frères	Comte Henri de Schwarzbourg (Arnstadt)	Une vigne près d'Arnstadt	15 juin 1461

[1] 0-1/IX et 0-1/XIX (marqué d'une * dans le tableau).

Hans Willich	Jorg Raspe et ses frères	Une prairie près de Berlstedt	22 sept. 1466
Friedrich Reymbott	Comte Sigismond de Gleichen (Tonna)	Des champs, une partie de la haute justice sur les communautés d'Aufhausen et de Graswege, des redevances à Bienstest, Töttelstedt, Uffhausen, Schelmerode	20 juillet 1485
Johannes Reymbott	Comte Sigismond de Gleichen (Tonna)	Renouvellement du fief précédent	12 juillet 1530
Hermann et Curt Kellner	Comte Henri de Schwarzbourg (Arnstadt)	Un moulin à céréales et à huile, une ferme, dans Erfurt	14 janv. 1486
Heine, Erhard et Gottschalk von der Sachsen	Comte Sigismond de Gleichen (Tonna)	Des fermes, une poissonnerie, des redevances, à Erfurt et à Ganstedt	1er avril 1457*
Gottschalk von der Sachsen	Comte Sigismond de Gleichen (Tonna)	Un demi-moulin et des bois à Erfurt et près de Bischleben	10 juin 1486
Heinrich von der Sachsen	Comte Sigismond de Gleichen (Tonna)	Un bois, des fermes, des champs, des redevances, une vigne, à Erfurt et à Stotternheim	9 janv. 1489

Certaines familles étaient particulièrement actives, comme les Ziegler. Toutes avaient pour caractéristiques de se faire accorder des espaces agricoles proches d'Erfurt et de leur lieu de résidence et d'activité.

Ces familles étaient par ailleurs largement unies à la noblesse locale par d'autres liens : les Tennstedt étaient pour la première fois mentionnés en 1274 comme témoins d'un acte des comtes de Gleichen, au XIVe siècle Erhard von der Sachsen habitait la maison servant également de cour aux comtes[1]. Ces deux familles, mais aussi les Ziegler, les Huttener, les Bock et les Reimbott, possédaient des fiefs issus des possessions des comtes de Gleichen, renouvelés et enrichis tout au long du XVe siècle[2]. Les Huttener étaient par ailleurs dotés de fiefs par les comtes d'Orlamunde, les Ziegler par les comtes de Henneberg, et les von der Sachsen par les comtes de Schwartzbourg[3]. Les élites négociantes possédaient également de nombreux fiefs issus des possessions thuringo-saxonnes : on peut citer le village de Nida, partagé entre les différentes branches de la

[1] Wilhelm BIEREYE, « Die erfurter Geschlechter derer von Tennstedt und Ludolf », *Erfurter genealogischer Abend, wissenschaftliche Abhandlungen* 7, 1933, p. 19, et *ID.*, « Die von der Sachsen », art. cit., p. 76.
[2] Actes privés, 0-1/VIII.
[3] *Ibid.*

maison Milwitz[1], ou celui de Schmiera, accordé aux Kellner jusqu'en 1486 où il passa alors à la ville[2]. Erhard von der Sachsen développa en outre des liens familiaux avec la Saxe puisqu'il épousa en 1493 Barbara Hildebrand, fille de l'officier chargé du conduit des ducs, ce qui lui assura le soutien et la protection de la cour de Saxe, notamment en 1509-1510[3].

Une autre forme d'utilisation de la richesse était la participation à des rentes urbaines ou l'investissement dans des entreprises minières. Là encore les élites se tournèrent vers l'espace saxon : en 1511, sur les cent quinze bourgeois payant plus de 1 000 florins d'impôts, quarante (dont la plupart étaient membres des familles identifiées plus haut) étaient intéressés aux mines d'argent saxonnes[4]. La participation des élites erfurtoises fut bien plus précoce que celle qu'on observe à Leipzig – pourtant partie du territoire saxon.

Deux éléments se dégagent de ces investissements. Les biens acquis contribuaient à la richesse de la famille moins par le contrôle d'une production agricole que par les cens qu'ils généraient et les droits juridiques qu'ils entrainaient. La distinction sociale se faisait selon une logique seigneuriale – le cens était la reconnaissance d'une autorité sur le sol et les hommes – qui contrastait avec la ville conçue comme exclusion du système seigneurial. Celui-ci conférait, aux yeux des *Waidjunker*, du prestige aux hommes qui l'intégraient, et le genre de vie noble conservait un puissant attrait, que l'on peut sans doute aussi mettre en relation avec le déclin politique des villes dans l'Empire de la fin du Moyen Age et leur progressive impuissance à se faire reconnaître comme l'un des états. La participation au Conseil ne devint que l'un des éléments de l'identité familiale et de la construction du pouvoir, augmenté ensuite par le prestige que donnait le lien avec la noblesse dans des possessions, des charges, et un genre de vie.

Ces biens se situaient hors du territoire erfurtois. Bien que participant au Conseil et au gouvernement urbain, ces familles ne privilégiaient pas, dans la conduite de leurs affaires, le lien à la ville. Elles faisaient en revanche montre d'un ancrage régional contribuant à l'éloignement vis-à-vis de l'archevêque de Mayence : le Conseil voulait étendre les pouvoirs de la ville, et les conseillers avaient tout intérêt, de façon privée, à ménager les nobles voisins qui leur confiaient fiefs et charges, plutôt qu'un archevêque éloigné et longtemps faible. Plus précisément, ces familles faisaient preuve d'un fort tropisme saxon.

---

[1] 1-1/XXIIIa t. 7, f. 147v.
[2] Wilhelm BIEREYE, « Die Familie Kellner in Erfurt », *MVGAE*, 26, 1905, p.83-103, ici p. 99.
[3] Wilhelm BIEREYE., « Die von der Sachsen », art. cit., ici p. 79.
[4] Theodor NEUBAUER, « Die soziale und wirtschaftliche Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », art. cit.

L'espace des élites était donc centrifuge par rapport à la ville, dans l'écart territorial, mais aussi dans l'écart juridique et l'acquisition par les conseillers de droits seigneuriaux. Les choix de ces familles pour la conservation et la pérennisation de leur fortune étaient traversés par une rupture multiple : rupture dans leur identité civique, rupture dans l'adéquation entre le groupe dirigeant et la ville, rupture enfin dans le principe urbain lui-même. Les investissements patrimoniaux et les modes de vie devinrent en outre des éléments de définition d'un groupe politique : ceux qui voulaient accéder au groupe politique des élites devaient les maîtriser aussi.

Ce désir de noblesse est aussi l'une des caractéristiques du patriciat – que l'on songe au discours des Nurembergeois sur eux-mêmes. Mais elles sont l'un des éléments qui sapèrent la force du patriciat. Ces familles étaient bien au croisement du pouvoir politique, de la fortune et d'une sociabilité de groupe, mais elles construisaient aussi leur puissance par des instruments non reconnaissables et acceptables par les groupes dominés[1]. Cette situation fut utilisée par leurs opposants politiques[2] lors de la révolte de 1509-1510. Se faisant les champions de l'archevêque face au duc, ils reprochèrent aux élites d'avoir oublié leur véritable seigneur – l'archevêque – et les accusèrent d'avoir fait passer les intérêts du duc de Saxe avant ceux de la communauté, en lui vendant la forteresse de Kapellendorf[3]. La domination excessive du groupe était trop décentrée par rapport à la cité pour rester acceptable, surtout en temps de crise. Toutefois, il s'agit ici des seules pratiques *extra-muros* de ce groupe. La mise en scène de ces familles reste largement à étudier pour l'espace *intra-muros*, où l'on peut noter un mouvement beaucoup plus centripète avec la concentration des maisons autour de l'Hôtel de ville, comme marqueur de la domination et de la puissance, ainsi qu'une visibilité de ces familles par le biais des tombes et des messes fondées dans les églises paroissiales. On peut néanmoins souligner que le franchissement des murailles permettait justement l'expression d'une identité contradictoire avec l'identité civique d'un même individu.

L'espace des élites n'occasionnait ainsi pas d'extension de l'espace civique hors du territoire de la ville, alors que les pratiques commerciales soutenaient son développement. L'espace des élites ne fonctionnait pas sur le mode de la cospatialité[4] avec l'espace civique mais plutôt sur celui de l'intersection : certains espaces des élites en

[1] Pierre MONNET, « La mémoire des élites urbaines dans l'Empire à la fin du Moyen Age entre écriture de soi et histoire de la cité », in Hanno BRAND, Pierre MONNET et Martial STAUB, *Memoria, communitas, civitas. Mémoire et conscience urbaine en Occident à la fin du Moyen Age*, Ostfildern, Thorbecke, 2003, p. 49-70, ici p. 52-53.

[2] Les représentants des métiers et des quartiers qui voulaient augmenter leur pouvoir politique ou obtenir la participation au conseil.

[3] C'est notamment l'accusation initiale portée contre Heinrich Kellner.

[4] A savoir l'existence sur une même étendue de plusieurs espaces issus de pratiques spatiales divergentes.

relevaient, mais l'identité civique, et donc la spatialité civique, n'étaient pas exclusives des logiques du sous-groupe.

L'usage politique de l'espace en les murs

Ces stratégies d'acquisitions foncières hors du territoire erfurtois contrastaient avec ce que l'on peut observer en ville. Ces familles y possédaient ainsi de fort grandes demeures, où elles résidaient mais aussi où elles organisaient leurs affaires commerciales.

Les anciennes familles, composant les groupes des Amis ou des Lignages, démontraient leur puissance économique grâce à ces constructions, mais n'y célébraient que discrètement leur domination politique, et n'y manifestaient pas un attachement aux institutions urbaines. Les maisons de l'élite n'étaient pas le lieu d'une expression politique civique mais de la manifestation d'une fierté familiale et dynastique.

Ces pratiques changèrent lorsqu'un nouveau groupe accéda aux fonctions consulaires. Les hommes qui avaient profité des émeutes de 1509-1510 pour s'élever dans le gouvernement politique, avaient un déficit de légitimité, à la fois par leur manque d'ancienneté et de prestige et par la façon quelque peu brutale qui les avait menés aux principales fonctions du Conseil. Ils élaborèrent tout au long du XVI^e^ siècle, et dès 1510, un discours visant à les établir solidement comme les représentants du bon gouvernement. Ils mobilisèrent pour cela tous les supports à leur disposition, s'adressant autant à un public restreint qu'à une sphère publique englobant tous les habitants et visiteurs de la ville. Je laisserai ici de côté les discours écrits pour observer ici les constructions concrètes que ces hommes firent réaliser en ville.

Ce programme, que l'on peut toujours admirer en partie aujourd'hui, prit plusieurs formes. L'une d'elles s'attacha au bâtiment même du Conseil et en embellit l'intérieur comme l'extérieur. Les travaux sur la façade principale de l'Hôtel de ville visaient à magnifier le pouvoir et l'organisation urbains par des représentations monumentales visibles de tous. Un grand portail fut ainsi construit au XVI^e^ siècle, surmonté des quatre vertus cardinales (la force, la mesure, la sagesse, la justice) entourant *Erfordia*, sous *Pax* couronnée : la ville se mettait ainsi en scène comme une *Friede Stadt*, reprenant la rhétorique habituellement opposée à l'archevêque pour qui les libertés urbaines, exceptions à la règles communes, étaient désobéissance. La paix était aussi la paix intérieure retrouvée par les divisions violentes de 1509-1510, qui se firent sentir encore au moins jusqu'en 1516. Ce portail était la traduction architecturale et tournée vers l'opinion publique des formules utilisées dans les actes de la ville dont la portée était plus réduite. Cette paix publique exaltée dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle était aussi

une tentative de surmonter les oppositions religieuses : la ville fut l'un des lieux où l'on tenta le plus longtemps possible de ménager la coexistence des deux confessions[1]. Ce versant public du discours des nouveaux conseillers était associé à une démonstration interne. Dans la salle du Conseil fut placée une allégorie du gouvernement urbain : la *Respublica* trônait, avec les attributs de la justice et de la force ; à ses pieds se trouvait la paix, à sa gauche la sagesse, et à sa droite la fortitude. Au-dessus étaient placées les grandes armes de la ville ; à gauche un prêtre de l'Ancien Testament signifiait que le droit était un don de Dieu, alors que le Romain en armes à droite rappelait que l'autorité publique était garante de ce droit et de la paix. L'ensemble fut offert en 1616 par le secrétaire de ville Hieronimus Brückner et confirme la formation intellectuelle de ces hommes, issu d'un milieu protestant baigné de républicanisme : l'allégorie illustrait ici le discours platonicien selon lequel les vertus cardinales permettent l'accroissement de l'autorité de l'Etat[2].

Le grand portail, dont il ne reste aujourd'hui que des dessins[3], ouvrait sur le *Fischmarkt*, l'un des nœuds de la ville, où convergeaient de nombreuses voies et de nombreuses activités économiques. C'était l'un des lieux les plus fréquentés de la ville, débouchant sur des ponts sur la Gera et en particulier sur le Pont des Epiciers à l'Est, sur le parvis de la cathédrale à l'Ouest et sur le quartier Saint-Michel au Nord[4]. On traversait le *Fischmarkt* mais l'on y restait aussi, fut-ce un temps limité, pour les échanges commerciaux autour du poisson, des denrées quotidiennes, ou dans les petites échoppes d'artisans. Dynamique lieu économique de la vie quotidienne de l'ensemble des habitants, c'était aussi le cœur politique de la ville grâce à la présence de l'Hôtel de ville et de la chancellerie. La construction d'un portail fut un embellissement du bâtiment au service du prestige des institutions urbaines, une façon pour les conseillers d'exprimer et conforter leurs conceptions politiques, autant qu'un discours politique offert aux passants, invités à comprendre l'identité erfurtoise non en termes territoriaux mais en termes moraux et politiques.

L'espace du *Fischmarkt* fut également investi par ce nouveau groupe consulaire à titre privé et lignager. Les nouvelles familles consulaires y trouvèrent la charge symbolique

---

[1] Ulman WEIß, *Die frommen Bürger von Erfurt : die Stadt und ihre Kirche im Spätmittelalter und in der Reformationszeit*, Weimar, Böhlau, 1988.

[2] Ulman WEIß, « *Respublica Erffordiana*. Zum Politikverständnis einer deutschen Stadt in der Zeit der Konfessionalisierung », in Peter JOHANEK (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2000, p. 301-318, ici p. 306-307.

[3] Reproduits dans Ulman WEIß, « *Respublica Erffordiana*. ... », art. cit.

[4] Voir le plan de la ville en annexe. Un marché aux raves se tenait sur le parvis de la cathédrale et le quartier Saint-Michel, autour de la rue du même nom, abritait l'essentiel de la communauté juive et des orfèvres de la ville.

et le public nécessaire à leur légitimation[1]. Elles y firent bâtir de somptueuses demeures, hautes et à pignons à échelons, dont les façades étaient les supports d'un décor reflétant la richesse des propriétaires, leur goût et leur culture, mais aussi leur patriotisme urbain et leur attachement aux libertés de la commune[2].

La place concentrait ainsi de nombreuses maisons très riches, comme la maison à la couronne dorée (« *zur Güldenen Krone* »), transformée en 1564. Mais il ne s'agissait pas simplement de démontrer sa fortune et la solidité d'une maison qui était aussi une entreprise commerciale. Le bourgmestre Jacob Naffzer (ca. 1529-1586), conseiller depuis 1552, acquit et fit ainsi transformer une grande maison dans le goût de la Renaissance. Le bâtiment, attesté depuis 1392, fut rénové en 1562. Le programme iconographique de la façade se compose d'une frise représentant les muses et d'une autre où sont figurés les dieux antiques ayant donné leur nom aux planètes : le propriétaire se montrait donc en humaniste, homme de goût, protecteur et connaisseur des arts et des sciences. Au centre de la frise des muses repose un bœuf rouge aux cornes dorées, qui donne son nom à la maison (« *zum roten Ochsen* »). Ce programme humaniste est complété par un élément témoignant des conceptions politique de Jacob Naffzer et de la position qu'il se donnait pour sa ville : la maison, au pignon fort haut, est encore surmontée d'un Romain avec lance et bouclier, c'est-à-dire d'un défenseur des libertés civiques placé très opportunément face à l'Hôtel de ville. Jacob Naffzer lança ainsi une petite vogue romaine sur le *Fischmarkt* : d'autres familles firent également surmonter leurs maisons de ce symbole de protection des libertés civiques. Ainsi, Heinrich von Tennstedt, alors bourgmestre de la ville, fit-il également surmonter en 1584 sa maison *zum breiten Herd* (au grand foyer) d'un autre soldat, lui aussi armé et casqué[3]. La façade de la maison illustrait l'architecture renaissante avec des pilastres et des frontons d'inspiration classique au-dessus des fenêtres, des personnifications des cinq sens et des chimères. Mais le pignon illustrait la volonté politique du propriétaire de défendre les libertés urbaines au moyen de la force militaire dont la ville disposait et qui s'incarnait dans les soldats bourgeois.

Les deux maisons étaient situées sur deux côtés du *Fischmarkt*, la maison *zum roten Ochsen* face à l'Hôtel de ville, côté ouest de la place, et la maison *zum breiten Herd* côté nord, à côté de l'Hôtel de ville qui constitue le troisième côté bâti de la place,

[1] Ulman WEIß, « *Respublica Erffordiana*. ... », art. cit. Sur le *Fischmarkt*, voir également Fritz WIEGAND, *Das Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, *op. cit.*

[2] Toujours debout aujourd'hui, et ayant bénéficié d'une restauration complète depuis la *Wende*, ces maisons sont aujourd'hui encore des symboles erfurtois mobilisés au profit de la ville.

[3] Ulman WEIß, *Die frommen Bürger von Erfurt*, *op. cit.*

dont le quatrième côté n'est pas fermé et se prolonge par un pont et une rue reliant le *Fischmarkt* à l'*Anger*, autre centre économique de la ville.

Ces familles se présentaient en protecteurs des libertés civiques dans un discours écrit et une historiographie destinés au groupe et en forme de traité de bon gouvernement[1], et dans un discours allégorique destiné à l'ensemble de la ville. L'entreprise réussit largement : il n'existe pas réellement de mémoire concurrente et les anciennes familles consulaires, des Lignages ou des Amis, ne développèrent pas de discours architectural similaire. Leurs maisons étaient un peu moins centrales, les façades en étaient plus sobres et les symboles mobilisés étaient plus strictement familiaux. Les armoiries des époux étaient généralement les seuls éléments de décoration des maisons de ces familles, à l'image de la maison d'Ilgen Millwitz et son épouse Anna Schwanflogelin[2]. Ces élites anciennes ne se mirent pas en scène comme défenseur des libertés urbaines dans des textes privés, sauf à supposer que ces textes furent tous perdus, et ne le firent pas non plus dans l'espace public des rues et des places. Elles ne cherchèrent pas à explicitement enraciner leur famille dans l'histoire urbaine, restant ainsi dans un mode d'intégration issu des pratiques du XV^e^ siècle[3].

Enfin, ces Romains privés furent rejoints par un Romain collectif érigé en 1591. Ce Romain est le dernier avatar d'un saint Martin dressé sur le *Fischmarkt* depuis au moins 1448. Cette statue était liée à l'église dédiée au saint, elle-même attachée à l'Hôpital qui se trouvait sur la place à côté de l'Hôtel de ville. Martin, patron de la ville, était aussi celui de l'archevêché et sa présence était à la fois un symbole de la protection accordée aux pauvres par l'Hôpital et de l'autorité de l'archevêque sur sa ville. La statue fut détruite lors des troubles liés à la Guerre des Paysans, qui s'accompagna d'un soulèvement politique contre l'archevêque : la destruction de la statue n'était pas un dommage collatéral des émeutes mais bien un acte conscient contre le seigneur de la ville, sur l'ordre du bourgmestre[4]. L'archevêque en exigea donc réparation, et la reconstruction de la statue, ce qu'il obtint en 1591. Le Conseil commanda donc une nouvelle statue mais détourna ce faisant le symbole d'une autorité seigneuriale en manifestation de la liberté et de la force urbaines. Le saint figure en effet non avec un manteau coupé en deux, mais

[1] Friedhelm TROMM, *Die Erfurter Chronik des Johannes Wellendorf (um 1590): Edition - Kommentar – Untersuchung*, Köln-Weimar, Böhlau, 2013.

[2] La maison *Zum güldenen Krönbacken*, construite en style gothique, fut rénovée en 1534 puis 1561 pour l'aménager dans le style Renaissance. Le portail est encadré des armes et des noms des deux époux et d'un proverbe mettant en valeur la piété des habitants (« *Gott sprichtt es, so geschichi* [*sic*] *es* » : Dieu le dit, cela s'accomplit).

[3] Hanno BRAND, Pierre MONNET et Martial STAUB (dir.), *Memoria, communitas, civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Age*, Sigmaringen, Thorbecke, 2003, p. 49-70.

[4] Willibald GUTSCHE (dir.), *Geschichte der Stadt Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1986, p. 118-130.

bien uniquement sous la forme d'un soldat romain. Il porte une armure et un casque orné d'une figure d'animal fantastique. Les armes d'Erfurt figurent sur le fanion qu'il tient dans la main droite et sur le bouclier sur lequel il s'appuie de la main gauche[1]. Les conseillers avaient ainsi transformé le symbole seigneurial en symbole de l'autonomie urbaine. Le nom donné à l'œuvre par son auteur, le sculpteur néerlandais Israel von der Milla, était d'ailleurs « homme sur une colonne », et non « Saint Martin »[2]. Si la ville ne posséda jamais de Roland, cette statue, détachée de la chapelle de l'Hôpital et de l'identification immédiate et univoque à saint Martin, était bien l'expression d'une identité politique autonome, visible par tous[3]. En ce sens, les patriciens du XVI[e] siècle développèrent un républicanisme[4].

Les pratiques spatiales, privées et publiques, de ce groupe, dont les membres exerçaient une domination économique et politique, contribuaient à construire un espace. Espace des bourgeois d'Erfurt, du moins espace d'un groupe de bourgeois d'Erfurt, il participait aussi à la construction d'un espace erfurtois, porté non plus par les institutions au nom de la commune, mais par des habitants en leur nom propre. Cet espace divergeait de l'espace produit par les actions du Conseil, quand bien même c'était les mêmes hommes qui produisaient les deux espaces. La qualité sociale selon laquelle les acteurs agissaient, passant parfois de l'une à l'autre, influait sur la forme de l'espace construit, de même que la localisation en ville, lieu de l'exaltation du pouvoir urbain et d'un patriotisme civique, ou hors la ville, lieu d'expression de stratégies plus strictement familiales et sans revendication politique liée à la commune.

Si l'espace des bourgeois ne peut être qualifié d'espace civique ou d'espace municipal, en ce qu'il n'était pas produit par la commune ni ne concernait tous les bourgeois, membres de cette commune, cet espace participait néanmoins à la construction d'un espace erfurtois : d'une part, les acteurs étaient bien des Erfurtois, identifiés comme tels notamment par leur présence dans les registres de bourgeoisie, et d'autre part le Conseil intervenait pour défendre leurs biens et leurs possessions car justement c'étaient des bourgeois d'Erfurt, que le Conseil était chargé de représenter et de protéger.

---

[1] Une reproduction se trouve en annexe.

[2] Sur l'artiste et ses liens avec les élites erfurtoises, voir Sven PABSTMANN, « Kunst für Erfurter Patrizier um 1600 : Ein Beitrag zu Leben und Werk des Bildhauers Israel von der Milla », *MVGAE*, 73 (N.F. 20), 2012, p. 133-159.

[3] La statue fut originellement placée devant la maison du bourgmestre Tennstedt. Elle fut déplacée en 1886 pour laisser place au tramway et se trouve aujourd'hui face à l'Hôtel de ville, devant la maison *zum roten Ochsen* du bourgmestre Naffzer.

[4] John POCOCK, *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, *op. cit.*

L'espace urbain est donc multiple et parler d'espace erfurtois, au singulier, suppose que l'on admette que cet espace est la somme de nombreux espaces tout aussi erfurtois les uns que les autres, en vertu de la résidence des hommes qui les construisaient, de leur statut politique ou de la réaction du Conseil face à ces espaces erfurtois autres. C'est particulièrement vrai pour les espaces hors les murs ; mais la ville en ses murailles n'était pas plus lisse, que l'on considère l'espace vécu ou l'espace perçu. L'image de la ville était modelée par des groupes et des individus qui y exprimaient leurs intérêts et y développaient un discours sur leur « être dans la ville » – ou plus souvent d'ailleurs dans la commune.

Ces réalisations de pierres et de stucs étaient contemporaines de discours écrits qui nous sont parvenus. Il ne s'agit pas de descriptions de la ville, sous la forme du blason, mais toujours de textes qui font le portrait de la ville par l'entrée historique. Ces discours sur l'espace urbain proposaient-ils une version unique de la ville, étaient-ils réduits à une seule expression dominante de l'espace urbain ? C'est le thème de la dernière partie de ce chapitre, qui vise à présenter l'image de la ville telle qu'elle apparaissait aux contemporains qui en ont parlé.

III – De quoi la ville est-elle la forme ?

La morphologie urbaine était le fruit d'une évolution ancienne combinant l'usage et le contrôle du sol, des pratiques commerciales nécessitant routes et places de marché et des projets architecturaux portés par le Conseil ou par des individus. Les plus spectaculaires de ces projets sont ceux des familles les plus riches ; néanmoins la ville ne se réduisait pas à quelques façades d'apparat sur la place centrale. Il existait en ville bien des groupes dont la participation à la construction d'un espace urbain erfurtois n'est pas à négliger. Certes, ces groupes limitaient généralement leurs pratiques et interactions spatiales à la ville *intra-muros*, faute d'intérêt et surtout de moyens pour investir le plat pays. En outre, les enjeux de l'occupation de l'espace par ces groupes intermédiaires voire pauvres, bourgeois ou non, était moins une affirmation politique et une démonstration de pouvoir qu'une pragmatique de la topographie urbaine.

1 – Les villes juxtaposées

Pour munificente qu'elle fût, la ville des élites économiques et commerciales n'étaient pas la seule Erfurt et la physionomie urbaine ne se limitait pas, pas plus qu'aujourd'hui, à l'hyper-centre du pouvoir et des affaires. La ville, lieu de toutes les diversités, agglomérat de groupes sociaux, était multiple.

Topographie erfurtoise

La topographie erfurtoise, largement inchangée aujourd'hui dans l'ancien espace emmuré, est la façon la plus simple de décrire la forme de la ville. Protégé par deux collines, la colline de la cathédrale (*Domberg*) et la colline Saint-Pierre (*Petersberg*), plus ancien site colonisé de la ville, le centre est composé de quelques places reliées entre elles par les voies principales. Le réseau des rues est ensuite complété par des voies secondaires jusqu'à des ruelles (*Gassen*) très étroites. Les places centrales sont des places de marché. Le parvis de la cathédrale ou Place devant les Marches (*Vor den Graden*) au Nord, auquel on accède par la Porte Saint-André et la route de Mühlhausen, était le lieu de vente du sel et des légumes racines ; il était relié au *Fischmarkt* (Place du Marché au poisson), centre politique autant qu'économique, par une voie qui se poursuivait ensuite au nord de la place sur le *Krämerbrücke* (Pont des Epiciers), qui débouchait sur le Petit Marché (*Wenigemarkt*) dédié au commerce des denrées d'alimentation de base, et au sud de la place par une rue menant à l'*Anger*, place du marché aux céréales. L'*Anger* s'étirait enfin en une longue rue, ce qui donne à la place une forme de synapse qui illustre bien sa fonction. La rue menait à la Porte des Tanneurs (*Löberton*) et à la route vers le Sud-Ouest et la Franconie.

Le centre religieux était l'ensemble constitué de la cathédrale Sainte-Marie et de l'église Saint-Sever, entre lesquelles se trouvait la cour de l'archevêque qui était un premier centre du pouvoir, associé à l'église des Marchands (*Kaufmannskirche*) où l'archevêque recevait le *Freizins*. Le centre du pouvoir municipal était le *Fischmarkt* sur lequel, ou à proximité duquel, les grandes familles avaient leur domicile, en particulier dans la *Michaelisstrasse*, la *Futterstrasse* ou la *Johannisstrasse*

L'ensemble était protégé par une muraille, érigée sans doute à l'initiative de l'archevêque Siegfried à la fin des années 1060 à l'emplacement du système de défense primitif, composé de fossés et de murs de torchis. Détruits une première fois lors d'une guerre contre le landgrave Louis de Thuringe, les murs furent reconstruits dans le dernier tiers du XII[e] siècle et intégrèrent une forteresse de l'archevêque derrière la colline

cathédrale ; de multiples améliorations furent entreprises tout au long du XIV^e^ siècle, telles la construction de tours et de bastions, le renforcement des murs, le creusement de fossés ou l'intégration de bâtiments auparavant *extra-muros*. La muraille fut de nouveau renforcée lors des guerres hussites, au début des années 1430, et le dernier grand changement fut la transformation en forteresse, décidée en 1478 et effective au début du XVI^e^ siècle, du monastère Saint-Cyriaque abritant, sur la colline du même nom, des Bénédictines.

La muraille était double et se composait d'une enceinte intérieure et d'une enceinte extérieure séparée par des fossés ou des terrains en jachère. Les murs intérieurs étaient percés de huit portes, dont l'utilité déclina au fur et à mesure de la construction des murs extérieurs, percés de neuf portes à la fin du Moyen Age. L'enceinte extérieure était dotée de neuf tours de guet ; l'enceinte intérieure en avait peut-être eu à l'origine, mais elles n'existaient plus à la fin du Moyen Age, rendues obsolètes par celles de l'enceinte extérieure. Les tours s'élevaient sur trois étages et servaient aussi à entreposer des armes[1].

A l'intérieur de cette murailles, des rues, ponts et ruelles, des échoppes et entrepôts, des maisons pauvres et riches, des greniers, des places, des écuries, des étals de bouchers regroupés près d'un bras de la Gera, des puits, ainsi que trois collégiales (la cathédrale Sainte-Marie, l'église Saint-Sever et l'église *Zum heiligen Brunnen*), vingt-trois églises paroissiales, une quinzaine d'églises ou chapelles conventuelles, vingt-deux couvents, au moins trente-six chapelles, les hôtels de dix couvents extérieurs à la ville[2], la cour de l'archevêque de Mayence et six Hôpitaux, soit plus de cent bâtiments religieux qui regroupaient cent-quinze cloches formant le fond du paysage sonore de la ville[3]. La ville était hérissée de tours, militaires et civiles, religieuses ou laïques, qui lui valurent le surnom de « villes aux nombreuses tours »[4].

Cette ville désincarnée des bâtiments était grandement peuplée. Avec ses probables 20 000 habitants au XV^e^ siècle[5], la ville est en haut de la hiérarchie

---

[1] Wilhelm von TETTAU, « Beiträge zu einer vergleichenden Topographie und Statistik », *MVGAE*, 12, p 1-220, ici p. 77 *sq*. Voir aussi Alfred OVERMANN, « Der Stadtplan und seine Entwicklung », in *ID.*, *Erfurt in zwölf Jahrhunderten. Eine Stadtgeschichte in Bildern*, Erfurt, Richter, 1929 (reprint 1992), p. 19-40 ; Max TIMPEL, « Strassen, Gassen und Plätzen von Alt-Erfurt in Vergangenheit und Gegenwart », *MVGAE*, 45, 1929, p. 1-24.

[2] Ceux de Bürgel, de Cölleda, de Georgenthal, d'Ichtershausen, d'Oldisleben, de Paulinzella, de Pforta, de Reinhardsbrunn, des Teutoniques et des Hospitaliers. Avant la dissolution de l'ordre se trouvait aussi à Erfurt une maison du Temple.

[3] Wilhelm von TETTAU, « Beiträge zu einer vergleichenden Topographie und Statistik », art. cit.

[4] « *Erfurtia turrita* », formule attribuée à Martin Luther.

[5] Theodor NEUBAUER, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation », *MVGAE*, 34-2, 1913, p. 1-78, ici p. 11-31 et 60-74 ; Tom SCOTT, « The City-State in the german speaking Lands », in Christopher OCKER *et al.* (dir.), *Politics and Reformation. Essays in honor of*

démographique des villes de l'Empire à la fin du Moyen Age. On estime en effet que les villes les plus peuplées, comme Nuremberg, comptait autour de 40 000 habitants. Erfurt appartenait ainsi au deuxième échelon, aux côtés de villes comme Breslau, Magdebourg ou Augsbourg, et juste derrière les plus grandes villes, Cologne ou Nuremberg[1]. La très grande majorité des villes du Saint-Empire, quelle que fût leur importance politique, rassemblaient seulement quelques milliers d'habitants[2]. C'est l'appropriation du bâti par les Erfurtois qu'il faut maintenant évoquer, en commençant par l'espace, ou les espaces, vécu(s).

L'espace de vie

L'espace de vie est l'expression la plus concrète et la plus sommaire de l'espace construit par l'homme : en ce lieu nommé Erfurt, à quoi ressemblait l'expérience quotidienne des habitants ? Avant de parler de l'espace vécu ou de l'espace représenté, il faut présenter cet espace défini par Guy Di Méo comme « l'aire des pratiques sociales d'un individu »[3], soit un espace d'usage où se déroulent les déplacements et les interactions spatiales quotidiennes des hommes. Il n'est pas réductible à l'étendue physique : en effet, cet espace de vie est organisé par l'homme et est couvert de bâtiments et voies diverses. C'est le lieu des activités de base des acteurs : se loger, s'approvisionner, travailler.

Cet espace de vie est bien connu pour l'Erfurt médiévale : de nombreuses sources fiscales donnent accès au parcellaire des XIII^e^-XV^e^ siècle, le centre-ville historique a été très peu touché par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale et l'archéologie urbaine est très dynamique. C'est ainsi grâce aux registres du *Freizins* et à ceux de l'imposition des possessions bourgeoises (les *Verrechtsbüchen*), couplés à des plans et dessins établis jusqu'au début du XX^e^ siècle que Thomas Nitz peut commencer son étude de la physionomie urbaine, complétée par les découvertes de l'archéologie, et la

---

Thomas A. Brady Jr., Leyden, Brill, 2007, p 3-65, ici p. 29. Les estimations se fondent sur les registres fiscaux qui permettent de connaître le nombre de bourgeois. A partir de ce nombre, on peut estimer le nombre d'habitants en considérant que les bourgeois sont généralement à la tête de familles. L'estimation reste cependant incertaine : le nombre d'enfants par famille est aussi une convention statistique, et le calcul ne peut prendre en compte que les habitants enregistrés comme bourgeois : les forains et les Juifs sont exclus du compte. Malgré ses incertitudes, ce chiffre permet de comparer Erfurt à d'autres villes dont la population est calculée de la même manière.

[1] Eberhard ISENMANN, *Die deutsche Stadt im Mittelalter*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2014[3], p. 62.

[2] Francfort en particulier offre un contraste parlant : plus grande ville de foire de l'Empire, lieu de l'élection impériale, elle ne comptait pourtant qu'autour de 10 000 habitants au XV^e^ siècle.

[3] Guy DI MEO, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 2000, p. 37-48.

reconstitution d'un quartier en particulier, celui de la paroisse de Tous-les-saints, entre l'Hôtel de ville et Sainte-Marie[1].

La ville *intra-muros* est parcourue d'un réseau viaire stabilisé autour de 1200. Les incendies qui se succédèrent et détruisirent parfois des quartiers entiers – en 1222, l'artère allant du Pont des Epiciers à l'église de Tous-les-saints, en 1291 un tiers de la surface urbaine, en 1416 toute la paroisse Saint-André, en 1472 une large part de la rive gauche de la Gera *intra-muros* – n'affectèrent guère la structure de la ville, organisée autour du cœur politique urbain, le *Fischmarkt* et l'Hôtel de ville qui s'y dresse. Les bâtiments détruits furent reconstruits sans modification du tracé des voies ou remaniement des parcelles, contrairement à ce qui se passa après la persécution des Juifs lors de l'épidémie de Peste noire en 1349. Après l'épidémie, les anciens quartiers habités par les Juifs, désormais chassés de la ville, quartiers situés entre l'Hôtel de ville, le Pont des Epiciers et la rue Saint-Michel, furent réorganisés avec l'association de parcelles pour l'établissement de grandes maisons de négoce de la guède. Cette activité nécessitait en effet de grands espaces de stockage pour les balles de guède en attente d'être vendues ou exportées.

La ville connut également une période faste aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, période au cours de laquelle la richesse croissante d'une partie de la population se reflétait dans l'apparence des bâtiments construits à l'usage de cette élite économique. Les grandes parcelles étaient occupées par des ensembles nommés « *curia* » ou « *sedelhof* », qui se composaient d'une maison d'habitation et de granges et hangars, écuries, soues, cave et celliers, poulailler, jardins, espace de dégagement et autres petites constructions destinées à abriter les activités de la famille, activités domestiques et économiques[2].

Ces *curiae* étaient celles de la couche supérieure de la population ; parfois elles étaient aussi louées à plusieurs familles qui pouvaient se partager les communs. La *curia* de la fin du Moyen Age donnait d'un côté sur la rue et de l'autre sur une cour non construite et fermée de murs ; sur le côté de la maison un portail permettait le passage des chariots. Une fontaine se trouvait généralement dans la cour, ainsi qu'un jardin plus ou moins grand. La plupart des maisons étaient équipées d'une brasserie ; le droit de brassage était important à Erfurt et il était aussi réglementé que le droit de bourgeoisie auquel il était associé. Des bains étaient généralement installés derrière la maison d'habitation. Dans la cour se trouvait aussi la plupart du temps une petite maison qui

[1] Thomas NITZ, *Stadt-Bau-Geschichte. Stadtentwicklung und Wohnbau in Erfurt vom 12. bis zum 19. Jh.*, Berlin, Lukas, 2005. L'église de Tous-les-saints (*Allerheiligekirche*) existe toujours et se trouve dans la *Mautstraße* qui relie le *Fischmarkt* au parvis de la cathédrale.
[2] *Ibid.*, p. 141-142, 145-146.

rapportait un cens à la famille. Enfin, de l'autre côté de la cour était construit le bâtiment où se concentraient les activités économiques et les infrastructures qui y étaient nécessaires – les entrepôts, les ateliers, les écuries. Le XV^e^ et le XVI^e^ siècle virent se multiplier les constructions privées de greniers et entrepôts qui permettaient le stockage des redevances en nature versées aux propriétaires des maisons, du malt et du houblon, des marchandises diverses destinées au commerce local ou à la redistribution plus lointaine.

L'apparence des maisons évolua au cours du temps mais était aussi le reflet de la fortune des habitants. Dans les deux derniers siècles du Moyen Age, les plus riches Erfurtois possédaient des maisons composées d'un appartement au premier étage surmonté de greniers (*Wohn-Speicher-Haus*) ; les commerçants vivaient généralement dans des maisons aussi hautes mais plus étroites, avec une échoppe au rez-de-chaussée (*Ladenhaus*) ; les habitants moins fortunés vivaient dans des maisons plus petites où l'habitat était situé au rez-de-chaussée et au premier étage (*Kleinwohnhaus*). Au tournant du XV^e^ et du XVI^e^ siècle apparurent également des maisons de trois ou quatre étages utilisées exclusivement pour l'habitation – les étages supérieurs étant loués par les propriétaires, qui occupaient le premier étage – et des maisons plus étroites, occupées selon la même répartition mais disposant d'une échoppe au niveau de la rue[1].

Au cœur de cet espace densément bâti se trouvaient aussi de très nombreux espaces non bâtis, les cours certes mais aussi les jardins potagers et d'herbes, des vergers, des vignes, ainsi que des friches et ruines, tous lieux regroupés sous le vocable générique d'« *areae* », c'est-à-dire un espace jamais construit ou détruit.

Erfurt était donc tout ensemble la ville des élites économiques et foncières, celles des commerçants, des artisans des petits et des grands métiers, des petites gens, tous habitant les mêmes quartiers et parfois les mêmes *curiae*, les uns louant aux autres des maisons ou des appartements. Jusqu'en 1349, puis de nouveau au XV^e^ siècle, c'était aussi la ville des Juifs, qui vivaient dans leur quartier, où nombre d'entre eux exerçaient la profession d'orfèvres. Situés dans les quartiers d'élection des plus riches bourgeois, à proximité aussi de l'Hôtel de ville, les échoppes et habitations des Juifs étaient à la fois directement sous l'œil du pouvoir et tout près des clients, ceux-là même qui exerçaient le pouvoir. La synagogue était toute voisine de l'église paroissiale Saint-Michel et la *mikwe*,

[1] *Ibid.*, p. 261.

les bains rituels, sur les rives de la Gera, là où elle est la moins profonde, était juste derrière le Pont des Epiciers, à l'ombre de l'Hôtel de ville[1].

La ville était faite d'espaces bien clos, les cours étant protégées par de hauts murs et les maisons peu percées de fenêtres ; mais c'était en même temps des espaces poreux puisque portes et portails y étaient aménagés, que l'on traversait la cour d'une maison pour en atteindre une autre, et que s'interpénétraient ainsi des usages différents – domestiques ou commerciaux, d'une grande maison de négoce ou d'un atelier d'artisan – mais aussi des catégories économiques variées. Si elles ne disposaient pas des mêmes surfaces et des mêmes aménagements que les familles les plus riches, les familles moins aisées partageaient des portails et des cours avec ces familles dont elles occupaient, contre redevance, une maison secondaire, une « *Hinterhaus* », une « *Haus im Hof* », dont les contrats privés font mentions[2].

Erfurt ne désigne ainsi pas une seule ville, mais des villes juxtaposées, parfois s'interpénétrant, dans lesquelles évoluaient des groupes sociaux très contrastés, aux activités et aux pratiques, notamment spatiales, très différentes. Ces habitants étaient répartis, pour leur représentation dans les institutions de gouvernements, en paroisses et quartiers, division spatiale qui s'ajoutait à la répartition en métiers pour les artisans. Les métiers et les anciennes familles disposaient de sièges en nombre fixes au Conseil, auxquels étaient adjoints des hommes, les *Erwehlten* (élus). Les bourgeois étaient rattachés à leur paroisses – vingt-deux à vingt-quatre selon les périodes – et les paroisses étaient réparties en quatre quartiers : les bourgeois y élisaient ces *Erwehlten*, représentants des quartiers[3], qui eux-mêmes élisaient les conseillers ou membres du Conseil de Quatre issus de la commune. La fonction des Quatre Hommes avait justement été instituée pour servir de lien entre Conseil et commune.

[1] Sur le quartier juif d'Erfurt, voir Thomas NITZ, « Das Wohnquartier der Erfurter Juden im Mittelalter », in Sven OSTRITZ (dir.), *Die mittelalterliche jüdische Kultur in Erfurt*, t. 1 *Der Schatzfund: Analysen - Herstellungstechniken* – Rekonstruktionen, Weimar, Thüringisches Landesamt für Denkmalpflege und Archäologie, 2010, p. 324-333.

[2] Par exemple voir la description de la maison et cour dans un acte du 1er avril 1457 (0-1/XIX, n°16), ou la liste des possessions figurant dans un acte du 22 juin 1489 (0-1/XIX, n°31).

[3] Ces hommes, les *Erwehlten* (élus), jouèrent un grand rôle dans la révolte de 1509 et la contestation de la légitimité des hommes au pouvoir.

2 – Le cœur des mortels.

Cet espace de vie construit par les hommes n'est pas le seul niveau d'espace, si l'on suit la triplicité de l'espace postulé par Henri Lefebvre, à savoir celle d'un espace de la pratique, d'un espace représenté et d'un espace des représentations[1]. En effet, à ce premier niveau de l'expérience sensible quotidienne s'ajoute celui de l'espace conçu, l'espace pensé, prévu et représenté, et l'espace vécu, celui des représentations. L'espace conçu est celui des signes et symboles qui accompagnent l'espace de vie ; l'espace vécu est celui des artistes ou penseurs qui représentent un lieu dans leurs textes ou leurs œuvres figurées. L'espace vécu est, contrairement à son nom qui semble renvoyer au simple cadre de vie, le niveau le plus complexe, formé d'un ensemble de pratiques et de représentations qui assurent la compréhension, la manifestation et l'identification d'un espace précis.

Les écritures de l'espace font l'objet d'études renouvelées, notamment au croisement de la géographie et de la littérature[2]. Le discours lui-même a été intégré par les géographes comme un nouvel objet d'étude[3] : l'analyse des verbalisations de l'espace, et la prise en compte de la force structurante du discours, croisent les composantes sociales et spatiales de la ville pour faire émerger les multiples configurations de l'espace urbain. Le triangle discours-phénomènes sociaux-organisation spatiale aide à repenser et définir la ville[4].

L'analyse de ces discours permet de dresser le portrait d'une cité même dès avant la prolifération des images, et interroger la perception qu'ont eue les médiévaux de la ville, l'organisation qu'ils lui assignaient, mais aussi leur identité propre : le discours est un usage codifié du lexique, subordonné à une pratique sociale. Cette perception est à chercher dans tous les discours, notamment dans les sources qui n'avaient pas pour but premier de dire la ville mais dont le discours aide à la (re)construire.

---

[1] Henri LEFEBVRE, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974. Voir aussi Armand FREMONT, *La Région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976.

[2] Ingrid BAUMGÄRTNER, Paul-Gerhard KLUMBIES, Franziska SICK (dir.), *Raumkonzepte: Disziplinäre Zugänge*, Göttingen, V&R Unipress, 2009 ; Jörg DÜNNE, *Raumtheorie. Grundlagentexte aus Philosophie und Kulturwissenschaften,* Frankfurt/Main, Suhrkamp, 2006.

[3] Paul BLOOM, Merrill F. GARRETT, Mary Ann PETERSON et Lynn NADEL (dir.), *Language and Space*, Cambridge, MIT Press, 1996 ; Lorenza MONDADA, « Linguistique », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op. cit.*, p. 567-568.

[4] Jeanne-Marie BARBERIS (dir.), *La Ville. Arts de faire, manières de dire*, Montpellier, Langue et Praxis, 1994 ; Werner KALLMEYER (dir.), *Kommunikation in der Stadt*, t. 1 *Exemplarische Analysen des Sprachverhaltens in Mannheim*, t. 2 *Ethnographien von Mannheimer Stadtteilen*, t. 3 *Kommunikative Stilistik einer sozialen Welt „kleiner Leute" in der Mannheimer Innenstadt*, Berlin, de Gruyter, 1994-1995 ; Lorenza MONDADA, *Décrire la ville. op. cit.*

A Erfurt, ces appropriations variées de la topographie urbaine donnèrent lieu à des représentations elles aussi très contrastées : l'espace vécu, cet espace ressenti et non seulement pratiqué, est multiple. Ce niveau de la représentation est crucial dans la construction de l'espace : en effet, dès lors que l'on considère que l'espace est une construction sociale et non un donné toujours déjà là, il n'existe réellement que s'il se trouve quelqu'un pour le voir et le regarder. La perception de l'espace et sa restitution par les discours ou par l'iconographie sont ainsi les dernières nuances de l'espace erfurtois qui seront abordées dans ce chapitre.

De nombreux discours furent produits à Erfurt sur la ville. C'est essentiellement la perception de l'espace erfurtois par les Erfurtois qui m'intéressera ici, ce qui permettra la confrontation des images produites et l'analyse de l'unicité ou de la multiplicité de l'espace ainsi produit. En outre, le portrait de la ville tel qu'il put être dressé par les étrangers est peu fréquent et peu approprié par les Erfurtois qui ne le citent guère dans leurs écrits. En revanche, on pourra s'interroger en dernier lieu sur l'efficacité de l'espace construit par les Erfurtois et sur sa diffusion hors la ville : le portrait de l'espace est-il aussi le moyen d'une affirmation identitaire ?

Issus de milieux variés, associés à la chronistique urbaine depuis ces débuts dans le *scriptorium* du monastère Saint-Pierre, les textes décrivant la ville rendent compte des compréhensions de l'espace urbain erfurtois depuis le XIII^e^ siècle, et offrent des images écrites de la ville, moins par la présence d'une description *in extenso* que par les choix opérés dans les espaces mis en scène ou tus et par la façon dont ces lieux urbains sont dits. La construction lexicale qu'ils proposent doit donc également être présentée et analysée : comment les Erfurtois écrivant ont-ils pensé et organisé leur ville ? Observe-t-on des différences importantes selon le statut social de celui qui regarde la ville ?

On pourrait enfin ajouter à ce corpus narratif des extraits de textes normatifs qui faisaient à l'occasion le portrait de la ville. Ainsi la *Regimentsverbesserung* de 1510 s'ouvrait-elle sur un prologue récapitulant l'histoire de la ville qui construisait non seulement le temps mais aussi l'espace erfurtois. Néanmoins, je m'intéresserai ici aux écrits qui dessinaient le portrait physique de la ville, et non pas à la construction mémorielle ou programmatique de cette même ville. C'est pour cela que je n'ai retenue que les descriptions ou les mentions de bâtiments et lieux urbains, non pas les ordonnances de construction ou de destruction.

Deux visages de la ville écrite

Les divergences entre les logiques des différents groupes urbains sont très manifestes dans les écrits consacrés en totalité ou partiellement à l'histoire de la ville. Ces différences se repèrent moins aux variations dans les faits rapportés, assez faibles, ou dans les opinions explicitement exprimées, assez rares, sauf lors des épisodes de crises, qu'au choix des espaces représentés et dans lesquels la vie et l'histoire urbaines sont inscrites.

Deux chroniques de la toute fin du XV^e^ siècle ne seront pas étudiées ici : en effet, tant Nikolaus von Siegen que Johann Werlich ne se préoccupent guère de la ville dans sa diversité mais se contentent d'évoquer un espace purement ecclésial et religieux – d'ailleurs à peine présent chez le second – marqué par la consécration d'un nouvel autel, la fonte d'une nouvelle cloche ou la réfection et l'embellissement d'un clocher ou d'une façade.

En revanche, Hartung Cammermeister et Conrad Stolle, qui écrivent respectivement au milieu et à la fin du XV^e^ siècle, sont attentifs à la forme de la ville. Le premier est issu d'une famille de l'élite marchande et dirigeante, et lui-même premier bourgmestre à cinq reprises, avant de mourir en 1467. Il occupe également les fonctions d'homme du conduit pour le landgrave de Thuringe Frédéric VI († 1440)[1]. Conrad Stolle, né vers 1430 en Thuringe, est chanoine à Saint-Sever d'Erfurt après avoir voyagé en Italie. Il ne quitte ensuite plus Erfurt, où il meurt en 1505[2].

Les marqueurs de l'espace :

Les marqueurs de l'espace urbain mobilisés par les chroniqueurs structurent autant le récit que la ville elle-même au moyen de pôles plus ou moins nombreux. Un premier regard aux index des éditions des chroniques est révélateur : Hartung Cammermeister localisait infiniment moins son récit que Conrad Stolle. Il évoquait seulement quarante lieux différents, contre 153 chez Conrad Stolle.

[1] Il n'est pas possible de développer ici les riches liens entre écriture de l'histoire urbaine et mise en scène de l'élite. Les membres de cette dernière liaient fréquemment célébration de la ville et son histoire, et célébration de la famille car inscrite dans le temps long de la ville. Voir Jean-Marie MOEGLIN, « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV^e^-XV^e^ siècles), in SHMESP, *Les élites urbaines*, *op. cit.*, p. 351-383, ou Pierre MONNET, « La monographie familiale entre histoire urbaine et histoire culturelle : l'exemple des pays germaniques de l'Empire à la fin du Moyen Age », in Martin AURELL (dir.), *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 37-52.

[2] V. HONEMANN, « Conrad Stolle », in Kurt RUH *et al.* (dir.), *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*, Berlin/New York, de Gruyter, 1978-2005[2], t. 9, col. 359-362 ; H. WOLF, « Die deutsche Literatur im Mittelalter », in Hans PATZE et Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. II-1, *Hohes und spätes Mittelalter*, Köln-Weimar, Böhlau, 1974.

Hartung Cammermeister citait essentiellement deux catégories de lieux : les bâtiments ecclésiastiques (treize) et les limites de la ville. Le mur et les fossés d'enceinte, avec les portes, forment ainsi un ensemble de dix lieux. La fréquence d'apparition des lieux est encore plus révélatrice : la cathédrale apparaît ainsi dix fois, alors que les autres églises ne sont généralement citées qu'une ou deux fois (et pour la plupart en lien avec les prédications erfurtoises de Nicolas de Cuse ou Jean de Capistran). Seul le couvent des Augustiniens apparaît cinq fois. Cette préférence témoigne de la piété et les pratiques de l'auteur : il se fait en effet inhumer dans l'église du couvent. Mais le principal souci d'Hartung Cammermeister est l'enceinte urbaine. Le mur, les fossés, et les portes, comptabilisent ainsi vingt-cinq mentions au cours du texte. L'auteur insistait ainsi sur plusieurs aspects urbains : le rôle protecteur de la ville, et la nette distinction d'avec le plat pays. C'est particulièrement visible dans les chapitres décrivant la gestion des terrains entre les deux enceintes. L'écriture de ces chapitres[1] reprend ainsi le lexique et la structure des descriptions de limites qui ont été conservées pour des possessions erfurtoises hors les murs[2] : la description d'une ligne précise, à l'échelle du corps humain au moyen de repères physiques et de référence à des propriétés privées.

La notion de limite est particulièrement importante chez Hartung Cammermeister. Cela lui permet de nettement séparer l'espace intra-urbain du plat pays : en marquant les limites de la ville, il rappelle aussi sa distinction juridique essentielle. La ville de l'ancien bourgmestre était avant tout un isolat, organisé autour de deux pôles religieux dont l'association manifeste la subjectivité de l'auteur et les pouvoirs en ville. Les autres lieux mentionnés l'étaient généralement une seule fois : leur rôle n'était pas de polariser l'espace de la chronique.

La topographie de Conrad Stolle était plus riche mais aussi plus variée : il évoquait ainsi les cours d'eau et les moulins, des places et des rues, les ponts, différentes maisons privées et des bâtiments publics, et des bâtiments religieux. Le pôle principal était cependant semblable : c'est la cathédrale, qui revient à quarante-et-une reprises. Il parle également beaucoup de Saint-Sever (trente-et-une mentions) : cela n'a rien d'étonnant, il y était chanoine. L'enceinte urbaine est très peu présente chez Conrad Stolle, et d'une façon totalement différente :

> Wy dy stad erffort gemuret unnd wedder zubrochen wart. Noch cristus geburt tusent unnd LIV jar, do liss bischoff conrad von mentcz zu erst erfforte umme muren mit eyner schonen muren unnd tormen unnd machte eyne stadt dar uss. Nu thed der babist den keyser zu banne, unnd der bisschoff zu mentcz hilt es mit deme babist. Dar umme so vorterbete der keyser deme bisschoffe zu mentcz vele sloss unnd

[1] En particulier Cammermeister, n°46, p. 73.
[2] Voir chapitre 5, et la description de limite en annexe.

> vorbrante ome bingen unnd zu brach ome tensborg unnd hiss sinen eydam lantgrafen lodewigen zu doringen den von erfforte schadent hun von des bisschoffes wegen, deme her sere wedder was. Do czoch disser lantgrave lodewig vor errfforte mit den doringen unnd hessen unnd gewan dy stad erfforte unnd zu brach dy muren widder unnd dy torme zu grunde, dy der bissschoff hatte lossen machen[1]

La muraille avait en partie la même fonction que chez Hartung Cammermeister : elle permet de *faire* la ville[2]. Mais là où Conrad Stolle était explicite (« *unnd machte eyne stad dar uss* »), le discours était plus subtil chez Hartung Cammermeister : le mur était toujours évoqué en lien avec l'activité du Conseil, qui géarit les espaces concernés, notamment auprès du couvent des Chartreux qui se trouva peu à peu intégré au mur[3]. De plus, Conrad Stolle mettait en valeur le rôle de l'archevêque (seigneur de la ville) : on peut observer ici deux positions différentes, celle du conseiller montrant l'action propre de la ville – ainsi que la sienne propre – et celle du chanoine se plaçant dans la fidélité à l'archevêque. N'évoquer que la première muraille donnait en outre une profondeur historique à la ville, ce qui ne semblait pas du tout intéresser Hartung Cammermeister. Certes, cela peut s'expliquer par le fait qu'il se proposait de continuer la chronique de Johannes Rothe qui avait déjà traité des événements passés. Mais si l'on tient compte de la façon de présenter l'évolution de la muraille, on voit bien que Hartung Cammermeister était avant tout préoccupé de montrer l'actualité et la pérennité de la ville, sans cesse réaffirmées par l'action du Conseil. Le chanoine définissait la ville par la simple muraille : le conseiller la définissait par l'activité incessante du Conseil pour maintenir la définition de la ville par son enceinte. La ville était établie une fois pour toute chez Conrad Stolle, c'était une actualisation permanente, par l'autorité civique, chez Hartung Cammermeister.

En sélectionnant les points urbains qu'ils évoquaient, en les hiérarchisant de façon explicite ou plus souvent par la place qu'ils occupaient dans le texte, les auteurs construisaient l'espace urbain. Le discours sur la ville était en effet un puissant moteur de l'appropriation de l'espace, comme l'ont montré des études socio-linguistiques[4]. Le

---

[1] « Comment on fit à Erfurt une enceinte, qui fut ensuite détruite. 1154 ans après la naissance du Christ, l'évêque Conrad de Mayence fit murer Erfurt avec de beaux murs et tours, et il en fit une ville. Mais alors le pape avait mis l'empereur sous interdit, et l'évêque de Mayence en tenait pour le pape. Alors l'empereur pris de nombreux châteaux à l'évêque de Mayence et lui brûla ses fossés et lui prit Tennberg et laissa son gendre le landgrave Louis de Thuringe faire grand dommage à ceux d'Erfurt, à cause de l'évêque, parce qu'il lui était si contraire. Alors le landgrave Louis arriva devant Erfurt avec les Thuringiens et les Hessois et gagna la ville d'Erfurt et fit tomber les murs et les tours que l'évêque avait fait construire », Stolle, p. 129.

[2] Ce qui rappelle Max WEBER, *La Ville*, Paris, Aubier, 1982 [1947].

[3] Cammermeister, p. 91, 99, 207. Le couvent apparaît dans la chronique quasi uniquement en lien avec la construction de l'enceinte.

[4] Pour le discours sur/ à propos de la ville, voir Lorenza MONDADA, *Décrire la ville, op. cit.* Dans un sens beaucoup plus littéral et très concret du discours sur / dessus la ville, voir Vincent VESCHAMBRE, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, ou *ID.*, « La mise en mots des espaces dans un grand ensemble en

discours révèle l'espace urbain tel qu'il était compris par les chroniqueurs, et donc des variations sociales peuvent s'y lire. Il est aussi typique de la perception médiévale de l'espace urbain, focalisé sur « le mur et les saints », selon l'expression de Peter Johanek[1].

La mise en récit des lieux :

Cette identification des pôles principaux ne suffit pas. Les lieux cités n'étaient en effet pas disséminés au hasard dans le récit et leur place dans l'économie générale de la chronique, comme les réseaux de sens formés par la proximité des mots, aident à préciser l'image de la ville. Celle-ci était un espace polarisé.

La transposition de l'espace urbain en espace écrit était très différente dans les deux chroniques. Hartung Cammermeister consacrait ainsi à ses lieux privilégiés des chapitres spécifiques, et ces lieux apparaissent peu par ailleurs, même dans les chapitres se déroulant en ville (à l'exception de la cathédrale). Au contraire, Conrad Stolle n'associait presque jamais un chapitre et un lieu, aux exceptions notables de la cathédrale et de Saint-Sever[2], ce qui confirme leur statut surplombant. Inversement, dès qu'il évoque la ville, Conrad Stolle multiplie les localisations et les références à des bâtiments ou des éléments de la topographie urbaine.

La ville de Hartung Cammermeister est ainsi découpée en chapitres spécifiques portant presque uniquement sur les pôles urbains : la cathédrale, le couvent Saint-Augustin, les murs et l'autorité qui les construit. Au contraire la ville de Conrad Stolle est une ville plus dense : les murs enserrent un espace urbain très développé. Les lieux qui se distinguent émergent parfois à l'occasion d'un chapitre qui leur est spécifiquement consacré, mais surtout au fil de la lecture, par la mention répétée de certains toponymes qui deviennent ainsi des lieux majeurs de la ville[3]. Les espaces de la ville se révèlent ainsi au fil du récit, lors de descriptions nombreuses et précises qui enrichissent le portrait urbain par petites touches.

Ces descriptions sont faites à l'occasion des événements qui surviennent en ville et qui sont précisément localisés. Paradoxalement, c'est souvent la destruction de la ville qui donne lieu à la description de ce qui a disparu, description qui fait donc mémoire.

---

rénovation. Décalages significatifs entre toponymie conçue et toponymie vécue (Malakoff, Nantes, France) », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 1, 2011/1, p. 99-110.

[1] Peter JOHANEK, « Die Mauer und die Heiligen. Stadtvorstellungen im Mittelalter », in Wolfgang BEHRINGER, Bernd ROECK (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit 1400-1800*, München, Beck, 1999, p. 26-38.

[2] Notamment pour les chantiers de construction ou de rénovation, ou pour la fonte de nouvelles cloches.

[3] Pour ne pas dire « haut lieu », qui a une signification collective. Bernard DEBARBIEUX, « Haut lieu », in Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, *op. cit.*, p. 490-491.

Conrad Stolle est ainsi particulièrement sensible aux incendies qui se déclarent en ville : seize chapitres évoquent autant d'incendies et leurs conséquences[1]. Au contraire – et alors qu'il a vécu certains de ces incendies – Cammermeister n'évoque brièvement qu'un incendie survenu en 1375, et qu'il n'a donc pas connu. La comparaison est parlante :

> Item uff die selbe Zeit (a. 1375) an des heiligen crutzes abint in dem herbiste erhup sich ein grosz fuer zu Erfforte in der Vingerlin gassze[2]

> Als man czalte nach cristus geburt tusent CC unnd XLVI jar [...] do erhub sich eyn gross fur zu erffort in, der mitternacht unnd werete zu mittentage, unnd wart also gross fur, das dy alden luthe sprochen, sy hetten alle ore lebetage ny grosser fur ge sehen[3]

Alors même qu'il n'a pas vécu l'événement, Conrad Stolle donne le plus de détails possibles. Et là où Hartung Cammermeister se tait sur les incendies contemporains, Conrad Stolle en profite pour faire, en manière de nécrologie, un portrait des morceaux disparus de la ville :

> Als man czalte nach cristus gebort tusent CCCC°XVI jar an unser lieben frowen tage lichtewee zu nacht, als dry slug noch mitternacht, do erhub sich eyn gross fur zu erffort by den alden fleischbencken under den schildern unnd brante den ruben mart abe, dy wissen gasse, dy pergemener gasse, dy martbechen gasse, dy weber gasse biss zu sente mauricien dy kerchen abe, sente jorgen kerchen abe, sente servacies kerchen abe unnd ouch andreas kerchen, unnd werte den tag, biss dass ess XII slug zu mittage[4]

Le chanoine n'a pas vécu l'incendie ; sa précision est moins le fait du témoin oculaire frappé par l'événement que celle du chroniqueur soucieux de montrer la richesse de la ville en bâtiments – ici en églises.

Mais sa précision est plus grande encore pour l'incendie du 19 juin 1472, qui entraîna la rédaction de nombreux poèmes (dont l'un en hexamètres latins par Conrad Stolle[5]), et est réputé avoir détruit le tiers de la ville. Le récit de l'incendie et surtout la

[1] Stolle, p. 173, 222-225, 283, 292, 435, 438, 457, 468, 502.

[2] « Item à la même époque (a. 1375), le soir de la Sainte-Croix en automne, un grand feu se déclara à Erfurt dans la *Fingerlingasse* », Cammermeister, p. 21. La rue est dans le centre ville, près de la place de la cathédrale, dans un espace commerçant.

[3] « Alors qu'on comptait 1246 années après la naissance du Christ [...] il se déclara un grand feu à Erfurt à minuit et il dura jusqu'à midi, et c'était vraiment un grand feu, et les vieilles gens disaient qu'elles n'avaient jamais vu de toute leur vie un feu plus grand », Stolle, p. 165. C'est le premier incendie mentionné ; le suivant, en 1278 (p. 172), donne déjà plus de détails sur les bâtiments détruits.

[4] « Alors qu'on comptait 1416 années après la naissance du Christ, le jour de la Purification de la Vierge, comme sonnaient trois heures après minuit, il se déclara un grand feu à Erfurt sur les anciens étals dans la rue *unter den Schildern* et le Marché aux Raves brûla tout entier, et la *Weisse Gasse*, la *Pergamentergasse*, la *Martbechengasse*, la *Webergasse* jusqu'à l'église Saint-Maurice entière, et l'église Saint-Georges entière, et l'église Saint-Servais entière, et aussi l'église Saint-André, et le feu brûla toute la journée, jusqu'à ce que sonne midi. », *ibid.*, p. 224. Cet incendie a lieu dans le même quartier que celui évoqué par Cammermeister.

[5] *Ibid.*, p. 294-296.

liste des lieux touchés occupent ainsi environ quatre feuillets[1]. La représentation de la ville chez le chanoine est aussi une compensation de l'absence, de ce qui n'est plus – en cela son texte se rapproche de la représentation définie par Carlo Ginzburg comme présence seconde substituée à ce qui ne peut plus être atteint[2].

Hartung Cammermeister est mort avant cet incendie, rendant donc la comparaison impossible. Mais là où Conrad Stolle évoque la fragilité de la ville et ses dangers (avec quatorze incendies), Hartung Cazmmermeister montre la construction : les espaces publics cités le sont à l'occasion de leur (re)construction ou de leur pavage[3]. La ville est donc en perpétuel agrandissement et renforcement, jamais achevée, jamais assez finie.

Les événements urbains peuvent aussi être plus joyeux. Cammermeister et Stolle ne choisissent pas de consigner les mêmes éléments de l'histoire urbaine mais consacrent tous deux plusieurs chapitres à ce qui se passe en ville, ce qui donne à Stolle l'occasion de faire d'autres descriptions. Ainsi pour le récit d'un tournoi de 1496 :

> Anno domini M°CCCC°XCVI° an deme achten tage petri et pauli was eyn torney zu erfforte ; dar wor wol X wochen lisssen dy von erffort zubereiten eyne viereckichten czwefachen blancken uff dem anger von den lintwormen an biss schere zu der sperstangen bereiten mit dicken starcken holczern [...] Der rath liss ouch eyn nuwe huss uff howen, das stunt hart an den bancken an dem wasser kein dem gulden hersse [...] *[suit le récit du tournoi]* Uff den abent noch essen quomen dy forsten mit orer herschafft uff das rothuss unnd tanczten zu den wolffen. Dy von erffort hatten eine holczerne brucken adder gangk lossen machen von dem rathuse zu den wolffen zu einem rathuse fenster uss uber dy strosse hen, das noch ny gehort noch gewest ist. Do sy uss getanczten, do gingen sy von den wollffen uff das rathuss, do hatten dy fortsten eyne kostliche credencz losssen bereiten von silbere [...] Do was eyne kostliche collacie ereitet mit mancherleige confekt unnd kostlichen winen. [...] Item uff den donnerstagk, das wass der dritte dagk, zu czwolffen, do retend dy czwene forsten uff den anger mit orer herschafft [...] da noch noch essen hatten sy aber tancz, als vor, unnd das rathuss was an den wenden alle umme her wol beheget mit fele gulden stucken unnd kostlichen geczirden[4]

---

[1] D'après les indications de l'éditeur ; Stolle, p. 292-294.

[2] Carlo Ginzburg, « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales ESC*, 6, nov-déc. 1991, p. 1219-1234.

[3] Cammermeister, p. 71, pavage du *Fischmarkt* en 1445 ; p. 92, pavage d'un pont en 1447 ; p. 183 et 217 constructions de bâtiments publics ; p. 137, 153, 159, chantiers de la cathédrale. Sur les dix chapitres consacrés à l'enceinte, sept parlent de chantiers.

[4] « En 1496 le huitième jour après Saint-Pierre-et-Paul il y eut un tournoi à Erfurt ; avant cela pendant dix semaines ceux d'Erfurt firent préparer une lice carrée à deux travées sur l'*Anger*, et la lice allait de la maison *zum Lindwurm* jusqu'à la maison *zur grossen und kleinen Speerstange* ; elle était faite de bois fort et épais. [...] Le Conseil fit aussi construire une nouvelle tribune qui se trouvait juste sur la lice, près de l'eau à côté de la maison *zum goldenen Hirsch* [...] Après le dîner les princes et leur cour vinrent à l'Hôtel de ville et ils dansèrent dans la maison *zu grossen Wolfen*. Ceux d'Erfurt avaient fait faire un pont ou un chemin de bois entre l'Hôtel de ville et la maison *zu den Wolfen*, depuis une fenêtre de l'Hôtel de ville, par-dessus la rue, ce qui était inouï. Là ils dansaient dehors, là ils allaient de la maison *zu den Wolfen* jusqu'à l'Hôtel de ville, là les princes avaient fait préparer une crédence coûteuse en argent [...]. On y avait préparé une collation raffinée avec maintes sucreries et des vins de prix [...] Item le jeudi, c'est-à-dire le troisième jour [du tournoi], à midi, les dix princes chevauchèrent sur l'*Anger* [...] puis ils dansèrent encore après le repas, comme auparavant, et sur tous les murs de l'Hôtel de ville on avait suspendu des tapisseries coûteuses et de nombreux objets dorés », Stolle, p. 519-522.

Conrad Stolle donne de nombreux détails sur l'emplacement en ville de l'événement, sur les transformations spatiales de la ville, et sur les festivités en général. Il les a probablement vues, il peut donner des précisions, et il semble avoir admiré le spectacle offert. La ville d'Hartung Cammermeister est en revanche très floue et imprécise, fondue en un ensemble qui s'oppose aux lieux principaux de la ville. Ainsi lors du passage de la cour du duc de Saxe en ville, en 1465 : « *der selbe furste und furstinne mit den ihren waren die zeit tag und nacht mit den burgern und burgersöhnen mit tantzen frolich etc.* »[1].

L'« etc. » résume ce qui n'a pas besoin d'être élucidé et même ne le mérite pas : l'espace de la ville, même transformé, n'a pas besoin d'apparaître dans le récit et l'action suffit. Hartung Cammermeister se contente de mentionner en bloc les rues de la ville et ses paroisses, quand Conrad Stolle donne un toponyme dès qu'il le peut. C'est aussi le cas dans le chapitre 85 de Hartung Cammermeister qui relate « un événement horrible » : un fils de patricien en tue un autre lors d'une rixe au sortir d'une taverne, « *[...] wie sich fant, das die gnanten zcwene uf die selbin nacht spaciren gingen in der stad uff den gasszin und ouch ettliche ander borgers kindere mit yn in gutter gesellschafft [...]* »[2].

Il oppose ainsi l'espace général (« *in der stad* ») à ses éléments particuliers (« *uff den gasszin* ») qu'il ne détaille jamais. Au contraire, Stolle nomme à foison les éléments particuliers qui composent le total. S'il ne donne pas toujours de détails, au moins fait-il toujours la liste du bâti urbain : caves, maisons, portes, tours, rues et ruelles, murs, arbres et jardins, tout apparaît dans la chronique[3]. L'espace urbain est bien la somme de ces parties, alors que chez Hartung Cammermeister les parties n'ont aucune importance, et la description reste toujours très limitée. Hartung Cammermeister se contente d'identifier les seuls lieux *pertinents* et de fusionner les autres en bloc dans des catégories. Ainsi des prédications de Nicolas de Cuse ou Jean de Capistran[4] : la ville n'est décrite qu'en tant qu'elle entre dans le cours de la prédication. Apparaissent les lieux où les prédicateurs sont accueillis et logés, où ils prêchent, les établissements religieux devant qui passe la procession, ou qui participent à la procession, les églises où la pénitence vaudra indulgence. Le reste de la ville est désigné comme « la ville », « les paroisses ».

[1] « Le même prince et la princesse avec les leurs passaient le temps, jour et nuit, avec les bourgeois et les fils de bourgeois, à danser joyeusement, etc. », Cammermeister, p. 215.
[2] « (...) comme il se trouva que les deux dit [jeunes gens] partirent se promener dans la ville par les ruelles et, aussi d'autres enfants de bourgeois, avec eux en bonne compagnie (...) », *ibid.*, p. 156.
[3] Ainsi Stolle, p. 436-437, 443-444, 468-470.
[4] Cammermeister, p. 127 et 131.

Pour le chanoine, tout événement est au contraire prétexte à l'insertion de quelques toponymes. Il situe son récit et l'ancre dans la ville dont les lieux préexistent au discours, alors que le conseiller crée par la chronique l'espace urbain, un espace urbain autorisé et discipliné, par le discours. La prolifération mise en scène par Conrad Stolle s'oppose à l'ordonnancement calme et dirigé, au vide même, de l'Erfurt décrite par Hartung Cammermeister[1], et vise à l'exhaustivité : la ville est représentée en totalité et sans sélection, à la manière de la carte au 1:1 de Borges[2]. Le texte épuise l'espace, et le portrait de la ville fait par Conrad Stolle enrichit la compréhension de la ville et dépasse la simple définition juridique : la ville n'est pas seulement appréhendée par rapport à ce qui en est exclu (par la muraille), mais aussi en fonction de ce qui y est inclus, dense et divers. Conrad Stolle insiste sur ce qui est ensemble dans la ville. En ce sens il rejoint la définition géographique de la ville comme fondée sur la densité, la diversité, et la coprésence[3].

Au final, seuls deux lieux sont communs : l'Hôtel de ville et la cathédrale. L'Erfurt d'Hartung Cammermeister est clairement séparée de l'extérieur : il s'agit d'un espace en rupture qui introduit une discontinuité dans l'espace euclidien. Elle est organisée par des pôles, alors que pour Conrad Stolle elle est construite par le réseau des rues, et des pôles sensiblement différents. Le choix des pôles n'est pas innocent : il s'agit de lieux de pouvoirs (civique ou religieux) mais aussi de lieux qui participent d'une identité plus personnelle des auteurs. Ainsi Cammermeister favorise-t-il le couvent des Augustiniens, près duquel il réside et où il se fait enterrer. Cette préférence est partagée par le groupe des patriciens d'Erfurt. Conrad Stolle parle plutôt de la collégiale de Saint-Sever à laquelle il appartient. Le texte montre la ville comme un tout mais il laisse aussi percevoir les groupes différents qui composent la ville.

En outre, les éléments de la topographie choisis par les deux auteurs sont de natures variées[4]. Les toponymes présents dans les textes montrent chez Hartung

---

[1] Tout comme le récit des inondations régulières et la mention de la *wilde Gera* (Gera sauvage) s'oppose à l'empierrement des ponts chez Cammermeister : la nature intégrée à la ville est disciplinée.

[2] Jorge Luis BORGES, *Viajes de Varones Prudentes de Suarez Miranda, livre IV, chap. XIV, Lérida, 1658*, in *ID.*, *L´auteur et autres textes*, Paris, Gallimard, 1965, p. 199 [parution originale à Buenos Aires en 1946]. Umberto Eco démontra l'épuisement de la carte (et des cartographes) par l'espace dans « De l´impossibilité d´établir une carte de l´Empire à l´échelle du 1/1 », in Umberto ECO, *Pastiches et postiches*, Paris, Messidor, 1988, p. 95-104.

[3] Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Sophie BODY-GENDROT (dir.), *La Ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000 ; Jacques LEVY, «Ville », in *ID.* et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie, op. cit.*, p. 988-992.

[4] Je reprends ici des éléments de la typologie établie par Kevin LYNCH, notamment dans *L'Image de la cité*, Paris, Dunod, 1969 (1960 pour l'original). Ce texte constitue l'un des fondements de l'analyse des discours sur la ville et de l'analyse de la perception de la ville par ceux qui y vivent et la pratiquent ; le but de Lynch était avant tout de servir la bonne conception des futurs aménagements urbains. L'examen de la « qualité visuelle » de la ville lui permet de dégager cinq types d'éléments servant à construire l'image de la ville : les

Cammermeister une compréhension et une représentation de la ville à partir de limites fortes, celle de l'enceinte et celles des paroisses qui quadrillent l'*intra-muros*, à partir de nœuds généralement seulement nommés et non explicités, et l'on observe parallèlement l'absence des voies.

Aux repères déjà identifiées – Hôtel du Conseil et cathédrale, doublement pour cette dernière car sont évoqués le bâtiment (intérieur et extérieur) et la cloche – s'ajoutent deux autres repères constitués par les sculptures apposées sur les portes St Jean et St André et mentionnées par l'auteur : la ville a donc clairement une dimension visuelle, tournée vers l'intérieur mais aussi l'extérieur, qui signale le passage dans un espace spécifiquement erfurtois.

Chez Conrad Stolle, la limite est présente bien que peu mentionnée, mais le type d'éléments privilégiés pour dessiner l'espace urbain est la voie : de nombreuses rues et ruelles sont évoquées et localisées. Les espaces de passages sont moins nombreux, mais plus variés (place, pont, porte), que dans le texte du conseiller ; de plus la porte est clairement évoquée dans sa qualité d'interface et de lien avec l'extérieur. Les repères sont exclusivement situés sur la colline de la cathédrale : Sainte-Marie et Saint-Sever, par leur apparence mais aussi par leur présence sonore grâce aux cloches.

On peut enfin ajouter les mentions de lieux qui ne sont pas localisées et procèdent par types de lieux et non par toponymes. Erfurt vécue par Hartung Cammermeister est un espace agencé selon le principe de la répartition des habitants et dominé par plusieurs pôles : civique et religieux, collectif à l'échelle de la commune et collectif à l'échelle du Conseil. L'espace urbain est contenu par les murailles dotées d'interfaces mais dont le rôle spécifique d'interface n'est pas évoqué. C'est au contraire la discontinuité qui domine : elle discrimine deux espaces et identifie la ville, appropriée par l'auteur.

Erfurt telle que la vivait Conrad Stolle est un espace faiblement emmuré, d'une enceinte explicitement poreuse, mais en un seul endroit : la Porte Krämpfer. Le site de la ville est mentionné par la Gera ; les rues sont nombreuses et laissent deviner le croisement majeur sur lequel Erfurt est située : la voie Nord/Sud de la Hanse à Nuremberg et la voie Est/Ouest du Rhin aux régions slaves qui passe par la porte Krämpfer. L'espace urbain est fondé sur la circulation. Là encore, les repères les plus importants associent l'expérience collective globale, au niveau de la ville ou au niveau de

---

voies le long desquels les utilisateurs se déplacent, les limites ou éléments de rupture le long desquels les utilisateurs ne se déplacent pas, les quartiers (parties de villes identifiables et utilisées comme repère, les nœuds (points stratégiques, de jonction et/ou de concentration) et enfin les points de repère, pouvant être vus de loin ou plus locaux.

la chrétienne, et l'expérience personnelle d'une appartenance à un groupe plus restreint. Ils sont toutefois associés à la vie économique de la ville.

La construction d'un acteur politique :

La mise par écrit de l'espace urbain n'a pas pour but, chez Hartung Cammermeister, de décrire cet espace, mais au contraire de l'organiser et de l'encadrer. Le texte est un moyen de pacifier la ville et de contrôler les relations sociales, ainsi que l'espace autorisé à la population.

C'est visible dans le récit des prédications, où le chroniqueur utilise largement le verbe « *sollen* », qui implique l'obligation, en lien avec l'espace. Ainsi « *alle inwoner der stad Erffurthe sullin gehin [...] zu solbin kirchen in der stad, dy denn der cardinal uszsatzte* »[1], « *auch ab das mensche des morgens in siner pharre* »[2]. La prédication de Jean de Capistran est le seul moment où Hartung Cammermeister décrit un espace intérieur : celui de Notre-Dame, où « *das volg war undir scheiden, also das die manne [...] stunden uf die rechtin sietin in sunderheit und die vrouwen uf der lincken sietin in sunderheit geschigt, und ein grosz seyl war zwuschen yn gezcogin, domete sy undirscheyden waren* »[3]. L'espace intérieur décrit par Conrad Stolle se limite à la crédence et aux tapisseries dont on a tendu l'Hôtel du conseil : il est attentif au faste quand Hartung Cammermeister souligne l'organisation spatiale de la société. On peut noter que Cornad Stolle décrit l'intérieur de l'espace politique alors que Hartung Cammermeister évoque l'intérieur d'un espace religieux.

Le verbe, dit par le prédicateur ou écrit par le chroniqueur, contribue donc à organiser clairement et fermement l'espace. Cette organisation se fait sous une autorité dont la présence est bien visible. Si l'on reprend le récit du passage du duc de Saxe :

> Und nach dem uffbruche doselbst und in der heimfart kam herzogk Wilhelm, sein gemahl und seine graven und ihre frawen mit ihn, an der zahl mit sechshundert pferden, an dem sontage Invocavit gehen Erfford und bleben aldo zwo nacht, und uff den genanten sontag zogen sie in die stadt mit groszem praste. da hatte der rath bestalt, das alle junckern und jungfrauwen aus der stad in ihrem geschmucke ihme entgegen rieten zu felde und entpfingen und sie herlichen in die stadt vor ihre herberge geleiten. Der selbe furste und furstinne [...] waren die zeit tag und nacht mit den burgern und burgersöhnen mit tantzen frolich etc. Auch hatte der rath die wache in allen pfarren, auch an den thoren und uff den tormen stark und wohl bestalt, darzu die ketten in der nacht angelegt und schiltwache geriten und besondern uff den abend wan man tantzte zwey hundert zielschutzen vor das rathaus in ihrem

[1] « tous les habitants de la ville d'Erfurt doivent aller [...] dans l'église de la ville que le cardinal a indiquée », Cammermeister, p. 129.
[2] « chacun doit aussi aller tous les matins dans sa paroisse », *ibid.*, p. 130.
[3] « le peuple était séparé, les hommes se tenaient debout [...] du côté droit entre eux, et les femmes du côté gauche entre elles, et une grande corde était entre eux, au moyen de laquelle ils étaient séparés », Cammermeister, p. 132.

> harnische an zco theil geschickt. Und uff den dinstag, da man gessen hatte und wegwolten, do schickte der rat in alle herbergen und lieszen den fursten, die furstinne, die graven mit ihren frawen un dalle die jhenen gentzlichen loszen uber das erste geschenke, wein, Naumburgisch bier, haffern, hew und suesze weine zu allen essen ; auch so schenkte der rath so balde der furstinne ein kostlich gulden span und dem jungen frowlichen von Sachszen ein sylberlich span[1]

Le plaisir est implicite chez Hartung Cammermeister : il est presque tout entier dans le « *etc.* » qui suffit à déclencher l'imagination du lecteur à qui l'on ne propose pas de description précise des réjouissances. Le chroniqueur ne cherche pas à les caractériser ou à les individualiser : il lui suffit de les évoquer en gros, de dessiner une image générale de fête[2]. Au contraire, il insiste sur la sécurité qui doit être assurée, sur le coût de ce passage, et sur le rôle du Conseil. Certes Conrad Stolle montre l'action du Conseil sur l'organisation du tournoi et sur l'espace urbain : c'est bien le Conseil qui décide des constructions provisoires. Mais, outre qu'il le désigne tantôt comme « *rath* », tantôt comme « *dy von erffort* », ce qui permet d'insister à la fois sur le collectif et sur sa localisation, il utilise également le passif dans sa description : l'Hôtel de ville « était décoré », la collection « était préparée ». De plus il procède plus par la description de ce qui est préparé, que par la mention des décisions prises pour obtenir ce résultat. Au contraire Hartung Cammermeister insiste sur le rôle du Conseil comme organisateur, et sur son autorité sur la ville : le verbe « *bestallen* » marque sa capacité à nommer et instituer. Le chroniqueur insiste également sur l'accueil et l'entrée du duc en ville, en mettant bien en scène la concurrence des pouvoirs et le fait que le duc, bien qu'accueilli avec faste, reste un visiteur extérieur. Contrairement à Conrad Stolle, Hartung Cammermeister ne s'arrête pas sur l'anecdote ou le plaisir du spectateur et du lecteur, mais sur des enjeux politiques et économiques. Il ne se saisit pas du récit pour décrire la ville, mais l'organise au profit de l'espace urbain conçu comme régi par le Conseil et son

[1] « Et après la fin de celle-ci [la cour du duc à Marbourg] et le retour, le duc Wilhelm arriva à Erfurt le dimanche 3 mars, son épouse et ses comtes et leurs femmes avec lui, et six cents chevaux, et ils restèrent deux nuits, et ledit dimanche ils arrivèrent en ville avec grand luxe, là le Conseil avait décrété que les jeunes gens et les jeunes filles devaient venir à sa rencontre à cheval dans les champs, avec leurs bijoux, et les accueillir magnifiquement dans la ville, et les accompagner jusqu'à leurs auberges. Le même prince et la princesse (...) passaient le temps, jour et nuit, avec les bourgeois et les fils de bourgeois, à danser joyeusement etc. Le Conseil avait aussi expressément décrété un guet dans toutes les paroisses, et aux portes et sur les tours, et aussi installé les chaines dans la nuit et fait aller un guet monté et envoyé en particulier, le soir où l'on dansa, 200 tireurs avec leur harnois en deux compagnies. Et le mardi, comme on avait mangé et voulait partir, alors le Conseil manda dans toutes les auberges et fit le premier cadeau au prince, à la princesse, aux comtes avec leurs femmes et à chacun, libéralement payé – du vin, de la bière de Naumbourg, de l'avoine, du foin, et du vin doux à chaque repas ; aussi le Conseil offrit ainsi aussitôt à la princesse une lampe dorée de prix et au jeune de Saxe une lampe argentée », *ibid.*, p. 215.

[2] Tout comme il se contente de parler en bloc des « comtes » du duc, alors que Conrad Stolle donne plusieurs noms de compétiteurs.

Hôtel : ce qui compte est la présence de l'autorité politique et de l'identité civique d'Erfurt.

Cette autorité politique est la fonction principale identifiée en ville par Hartung Cammermeister, à côté du religieux. C'est surtout la fonction surplombante et encadrante qui dirige toutes les autres, qui n'apparaissent qu'en lien avec elle. Les chapitres évoquant l'enceinte contiennent tous au moins une fois le mot « *Rat* » : l'enceinte est toujours le résultat d'une action du Conseil. Alors même que la ville est un carrefour commercial et tire sa richesse, considérable au XV^e^ siècle, du commerce, celui-ci apparaît très peu dans la chronique de Hartung Cammermeister : le seul marché cité est le *Fischmarkt*. Mais ce n'est pas pour sa fonction commerciale : c'est en tant que place de l'Hôtel du Conseil, embellie par les décisions des conseillers en 1445, en même temps que l'Hôtel lui-même était orné d'une nouvelle statue de saint Martin[1].

Au contraire, chez Conrad Stolle l'activité économique est très présente[2] et c'est notamment un moyen d'insérer la ville dans un espace plus large. Outre les campagnes autour de la ville, le chroniqueur mentionne aussi des espaces plus lointains irrigués par Erfurt et construit ainsi la ville comme un point nodal. Les routes convergent moins vers la ville qu'elles n'en partent, dans une vision centrifuge de ville dispensatrice de ses bienfaits. C'est ainsi le cas dans le chapitre 345 qui évoque les très bonnes récoltes de l'été 1491 : « *Item in deme selbigen sommer forte man also fele korns uss der stad erffort, das nymant gegloube kan, als man sagete, tegelich XL ader funffczigk wagen unnd karren, in hessen, francken, an rin, in hollant unnd probant* »[3].

Conrad Stolle utilise ici la forme impersonnelle (« *man* ») et évoque plutôt la connexion de la ville avec d'autres espaces que l'espace interne lui-même : les fonctions économiques lui permettent un changement d'échelle[4] qui met en valeur le rayonnement d'Erfurt. Il évoque ailleurs le conduit de la ville et son autorité sur les routes (« *strassen* » et non plus « *gassen* »)[5]. Au contraire, chez Hartung Cammermeister la très faible présence de l'économie est l'occasion d'un resserrement et d'une augmentation de la précision : il évoque ainsi la construction du grenier à grains[6]. Mais il l'évoque encore en

[1] Cammermeister, p. 71.
[2] Tous les marchés de la ville sont évoqués au moins une fois.
[3] « Item le même été on conduisit ainsi beaucoup de grains hors de la ville d'Erfurt, et c'est incroyable, car on disait que tous les jours XL ou cinquante voitures et charriots partaient vers la Hesse, la Franconie, le Rhin, la Hollande et le Brabant », Stolle, p. 445 ; aussi p. 458. Ce n'est pas la seule fois où Stolle évoque les subsistances de la ville : il parle aussi de mauvaises récoltes, ou des taxes indirectes perçues par le conseil, p. 443, 464, 508.
[4] La chronique contient également une *mappa mundi* en latin, *ibid.*, p. 296-308.
[5] *Ibid.*, p. 416-420.
[6] Cammermeister, p. 217.

lien avec le Conseil : ce n'est pas la ville qui est fructueuse, mais le Conseil qui est prévoyant. Le bâtiment lui permet ainsi d'évoquer par métonymie les bonnes et mauvaises récoltes : tout comme le grenier enserre en un même lieu les subsistances de la ville, ce seul chapitre est leur lieu unique dans le récit, ce qui permet à l'auteur de lier la survie de la ville à la prévoyance du Conseil. Il y a un autre lieu économique mentionné dans le texte, qui permet là encore de lier le commerce à l'autorité politique de la ville : c'est le Pont des Douanes[1]. Il est cité dans le chapitre concernant la prédication de Nicolas de Cuse, qui entre dans la ville par ce pont après avoir été accueilli par une procession de clercs. Hartung Cammermeister ne donne donc pas réellement de lieu textuel à l'économie urbaine qui est toujours présentée en lien avec l'autorité urbaine.

Les chapitres sur les événements *en* ville ne sont pas les seuls à évoquer Erfurt, qui est aussi acteur de l'histoire régionale, et ce dans les deux chroniques. Ces chapitres sont l'occasion de montrer la ville comme un tout fusionnant les lieux évoqués dans les autres chapitres sous l'entité « ville d'Erfurt », qui excède la limite de ses murailles : les deux auteurs mentionnent les forteresses de la ville, les portes comme interfaces avec l'extérieur (notamment lors de l'entrée organisée des visiteurs de marque). On passe alors de « Erfurt », toponyme réduit, à « *die Stadt Erfurt* », qui n'est plus seulement un point de l'espace euclidien mais un lieu augmenté de ses prédicats, en particulier politiques.

L'autorité politique est localisée chez Hartung Cammermeister : l'Hôtel de ville apparaît à plusieurs reprises dans le texte, et surtout essentiellement dans des notices qui lui sont consacrées. Mais surtout, ce lieu apparaît comme un beau lieu, comme un lieu en extension, et comme le lieu de la communauté intégrante/excluante. Il voisine dans le texte avec les seules mentions de l'aspect esthétique de la ville qui s'appliquent en réalité à la fontaine devant lui[2]. Son extension se fait au détriment des maisons particulières : ainsi lors de l'acquisition par le Conseil d'une tour d'une maison voisine, pour y installer une cellule et y stocker les armes de la milice[3]. Le lieu du collectif prime sur le lieu particulier, surtout si ce lieu n'est pas chrétien : la tour appartenait en effet à « Frydel le juif » qui l'avait fait construire. De même le Conseil s'approprie-t-il en 1461 l'école juive, là encore pour y stocker les armes de la milice[4].

Mais la plupart du temps dans la chronique c'est le pouvoir lui-même qui apparaît, et qui apparaît dans un rôle d'organisateur de l'espace urbain qu'il construit,

[1] *Ibid.*, p. 128.
[2] « ornée de belles peintures », *ibid.*, p. 71. L'aspect visuel apparaît aussi en lien avec la muraille et l'installation de sculptures de saint Jean et saint André, p. 73 et 91.
[3] *Ibid.*, p. 93.
[4] *Ibid.*, p. 183.

divise, contrôle. Chez Conrad Stolle, quand ce lieu est mentionné c'est souvent comme lieu du pouvoir pour désigner le pouvoir lui-même. Ainsi pour le paiement des accises : « les taxes que les boulangers devaient payer à l'Hôtel de ville d'Erfurt[1] », ou encore « Pour moudre un *malder* de grains on devait donner à l'Hôtel du Conseil une taxe de XVI vieux sous[2] ». A d'autres reprises, c'est bien le Conseil qui est montré agissant ; mais l'inscription spatiale du contrôle est fortement visible dans le discours de Conrad Stolle[3].

Pour le conseiller la dimension visible du bâtiment qui s'impose dans la ville est importante ; mais pour les deux chroniqueurs, l'essentiel, ce sont les hommes qui y sont réunis et qui y agissent. Ces hommes ne sont jamais identifiés[4] mais toujours réunis dans le collectif du Conseil[5], alors que Conrad Stolle isole parfois un office au sein du Conseil, et parfois même individualise des membres, ce qui lui permet aussi d'insister sur la différence entre le Conseil et le peuple, entité passive et spectatrice (comme lors du tournoi), sur qui s'exerce la contrainte du conseil : « celui qui vendait son vin, il devait pour chaque *schock* de sous donner VIII vieux sous[6] ». Ce peuple cependant n'est pas flou[7], et même, quelques noms sont donnés – un incendiaire, des universitaires, et Conrad Stolle lui-même qui s'inscrit dans sa chronique comme il est intégré à la ville[8].

La forme de la ville est donc éminemment différente dans ces deux écritures erfurtoises. L'espace urbain de Conrad Stolle est un espace dense, habité, et relié au reste de l'Empire ; Hartung Cammermeister montre un espace hyper-concentré autour des pôles de pouvoirs, alors que le reste de la ville n'accède pas à la représentation. L'espace urbain général semble rester un cadre indistinct pour les grands événements organisés par le Conseil et les clercs : la ville est un acteur agissant globalement, ou réduite à des pôles, quand chez Conrad Stolle elle est montrée dans sa diversité équilibrée. Dans les deux cas toutefois on assiste à une présentification de la ville ; seuls les enjeux diffèrent. Cette présentification reprend en partie les codes de la représentation figurée : la présence surplombante de la cathédrale, les murailles, le chantier.

---

[1] Stolle, p. 445.
[2] *Ibid.*, p. 471.
[3] Stolle, p. 400-407. Lorsque l'archevêque Diether entendit réaffirmer en 1480 son autorité sur la ville, il utilisa le même procédé pour lier l'hommage qui lui est rendu et le paiement du *Freizins* à ses lieux en ville plus qu'à ses officiers, *cf.* chapitre 1.
[4] Hartung Cammermeister ne rappelle pas non plus sa présence au Conseil.
[5] Ce qui se voit aussi dans l'expression « ceux d'Erfurt », qui désigne les membres du Conseil et donc le gouvernement politique de la ville, mais en insistant sur l'unité de la communauté urbaine.
[6] Stolle, p. 471. Le Conseil n'est pas toujours hostile et contraignant : il peut vendre du pain à bas coût en cas de disette, p. 443.
[7] Certes ce sont souvent des « gens » (de même que chez Hartung Cammermeister des « *luten* » meurent dans la foule qui assistent aux grandes prédications, p. 129) mais ce sont aussi différentes catégories (prêtres, clercs, étudiants, marchands, bourgeois, chevaliers, p. 308).
[8] Stolle, p. 503, 308.

Le récit de Hartung Cammermeister, en dépassant la localisation par les toponymes, acquiert une force organisatrice de l'espace urbain qu'il resserre fermement sous l'autorité politique. Conrad Stolle ne crée pas l'espace urbain par son discours mais vise plus à manifester l'espace qu'il peut observer, dans une description minutieuse. Son prédécesseur n'était jamais dans le registre de la description. Ces résultats sont bien sûr facilement liés au groupe social des chroniqueurs : Hartung Cammermeister, membre du Conseil, est naturellement intéressé par les réalisations du pouvoir politique ; Conrad Stolle, d'origine plus modeste, semble être resté spectateur du monde urbain dont il ne se lasse pas des événements et des merveilles. Sa description de la ville contribue cependant malgré tout à la polariser, moins selon l'appréhension du fait urbain par le Conseil, que par la pratique de la ville qu'avaient les habitants : en s'incluant dans le collectif des simples Erfurtois, il donne à voir leurs pratiques spatiales et révèle les lieux centraux de la ville.

Topoi. La centralité

Ces écritures concurrentes se rencontrent néanmoins dans un premier thème commun et récurrent, celui de la centralité, qui subsiste actuellement dans les discours sur la ville, qu'ils soient arguments publicitaires conviant le voyageur au « centre de l'Allemagne »[1] ou présentation de l'histoire de la ville[2]. Cette centralité discursive ne doit pas masquer d'ailleurs une centralité politique manquée : l'évêché institué par Boniface en 742 fut supprimé en 755 au profit du seul siège de Mayence, la *Reduktion* de 1664 marqua la fin des tentatives erfurtoises pour construire une autonomie politique et une autorité sur un territoire, la ville resta tout au long du XVIII[e] siècle dans l'ombre de Weimar, au niveau tant politique que culturel, et entourée par les autres villes de la région, capitales des différentes branches de la maison de Saxe – Weimar, Gotha, Eisenach – tandis qu'Erfurt était rattachée à la Prusse et demeurait ainsi dans une double position d'exclave territoriale et de périphérie lointaine. Cette intégration au royaume de Prusse coûta en outre à la ville le statut de capitale du *Land* de Thuringe nouvellement créé par la République de Weimar en 1920.

Erfurt bénéficia enfin de cet isolement en 1948 lors de la recréation du *Land* de Thuringe par l'administration soviétique, *Land* transformé en 1952 en district de Thuringe, dont elle fut promue la capitale justement par sa relative virginité politique. Elle

[1] « *Rendez-vous in der Mitte Deutschlands* », site de la ville d'Erfurt, http://www.erfurt.de/ef/de/, dernière consultation le 3 septembre 2015.
[2] Steffen RAßLOFF, *Geschichte der Stadt Erfurt*, Erfurt, Sutton, 2012, en particulier l'introduction et le chapitre 2, « « *Metropolis Thuringiae*" im Spätmittelalter ».

fut établie capitale du nouveau *Land* de Thuringe en 1991 d'une petite majorité lors d'un vote des députés du *Landtag*. L'université, fermée en 1806 par Napoléon, fut rouverte en 1994 et la ville redevint la même année, plus de 1200 ans après le transfert à Mayence, le centre d'un évêché.

Mais cette mauvaise fortune aux XV^e^ et XVI^e^ siècles de la centralité politique réelle de la ville n'empêcha pas, ou peut-être fut compensée par, le développement d'une rhétorique de la centralité que l'on trouve dans la plupart des textes relatant l'histoire de la ville ou l'évoquant, chez les moines bénédictins de Saint-Pierre d'Erfurt comme chez Luther, chez un chroniqueur saxon du XVII^e^ siècle comme dans un chant de victoire erfurtois du XV^e^ siècle. La centralité géométrique de la ville en Allemagne et en Thuringe y servait de support à l'expression d'une centralité moins accidentelle et plus connectée au reste de la région : « *Erffurt ein kron / in Doringen schon / dorynne du bist das rys / din lob do durch zu prys / Molhuzsen, da bey / Northuszen fry / sy han sich gevert / al durch das swert / wie muchte ich das vol prisen !* »[1]. La centralité erfurtoise sert aussi à glorifier l'union des villes contre les seigneurs, et à placer Erfurt aux côtés de deux villes dont la liberté est rappelée. Luther, quant à lui, voyait une forme de fatalité dans la présence d'Erfurt, qu'il situait également « *in der Mitte der Mitte* »[2].

Topoï. Un panorama

Une autre image récurrente à propos d'Erfurt est celle de son apparence. Surnommée souvent la « ville aux 99 tours » par l'abondance des églises paroissiales et conventuelles et des tours civiles – principalement celles des murailles – la ville est également dotée d'un ensemble architectural remarquable avec l'église Saint-Sever et la cathédrale Sainte-Marie. Edifiées sur la colline cathédrale, les deux églises ont pour principales particularités le triple clocher de Saint-Sever et la construction de la cathédrale, débordant largement au-delà de la colline sur un monumental soubassement, les *Kavaten*, qui contribue encore à la majesté écrasante de l'ensemble, auquel on accède par un large escalier qui donne son nom au parvis de la cathédrale, *Vor den Graden* – au bas des marches[3]. On quitte donc le monde profane et marchand pour le monde sacré ;

[1] « Erfurt est une couronne / si belle en Thuringe / là tu es l'empire / ton éloge en a du prix / Mühlhausen, à côté / Nordhausen la libre / elles se sont défendues / et toujours par l'épée / comme je veux célébrer cela ! », Cammermeister, p. 125.

[2] « au milieu du milieu ». Cité par Rudolf ENDRES, « Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen Erfurt und Nürnberg », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995, p. 471-482.

[3] Johannes CRAMER, *Forschungen zum Erfurter Dom, Arbeitsheft des Thüringischen Landesamtes für Denkmalpflege*, N. F. 20, 2005 ; Edgar LEHMANN et Ernst SCHUBERT, *Dom und Severikirche zu Erfurt*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1991[2] ; Wilhelm von TETTAU, « Geschichtliche Darstellung des Gebietes der Stadt Erfurt und der Besitzungen der dortigen Stiftungen », *MVGAE*, 13, 1887, p. 154-165.

mais la fonction religieuse de la cathédrale n'est que secondaire dans sa construction comme un pôle d'identification.

Figure n°12 : Cathédrale Sainte-Marie et église Saint-Sever, depuis la place de la cathédrale

(Photo M. Coquelin, août 2012)

La cathédrale Sainte-Marie est attestée depuis le début du XII^e^ siècle à cet emplacement. Sa forme actuelle est le résultat de remaniements successifs à partir de l'église romane d'origine : des travaux d'agrandissement furent entrepris dès les années 1280, avec la construction d'un deuxième chœur et l'érection d'une tour médiane abritant la *Gloriosa*, gloire et fierté d'Erfurt dont les fontes successives – la dernière eut lieu en 1497 – et les consécrations sont dûment notées dans les chroniques. Un troisième chœur fut bâti au cours du XIV^e^ siècle et consacré entre 1370 et 1372 ; il est orné de hauts vitraux et de grandes stalles. Cette augmentation de la taille de la cathédrale entraina l'aménagement des *Kavaten*[1] de façon à soutenir la surface de l'église qui ne pouvait plus reposer sur le sol de la colline devenue trop étroite pour le bâtiment projeté. Cette disposition spatiale contrainte par les soubassements et la taille de la colline entraina une autre particularité : l'entrée dans la cathédrale se fait par le nord-ouest, par un élément accoté au bâtiment central et qui sépare Sainte-Marie de Saint-Sever.

[1] Le terme vient du latin *cavare*, excaver. En effet les soubassements étaient creusés de niches dans lesquelles étaient installées des maisons, jusqu'au XIX^e^ siècle, et ils abritaient également une église basse (*Unterkirche*) consacrée en 1353.

Au XV^e^ siècle, des transformations intérieures furent entreprises pour remplacer les structures romanes par des éléments gothiques qui ont été par la suite peu modifiés. Endommagée par les guerres napoléoniennes – lors desquelles la cathédrale servit d'écurie aux troupes françaises et reçut des tirs d'artillerie – Sainte-Marie fut restaurée dès 1828 et remaniée ensuite dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, mais les transformations furent de peu d'envergure ; la cathédrale fut largement épargnée par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale et son état actuel est le fruit de restaurations entreprises dans les années 1960 et 1990, après la *Wende*.

L'église Saint-Sever abrite une chapelle dédiée à Boniface ainsi que les reliques de son saint patron, qui furent offertes à Erfurt par son archevêque Otgar en 836 et installées dans une première église dédiée à saint Paul. La forte dévotion des Erfurtois à saint Sever, visible dans de très nombreux autels, vicairies et fondations pieuses privées institués dans l'église, entraina le changement de nom. L'église romane fut détruite par un violent incendie vers 1142 et reconstruite dans les années qui suivirent selon un plan similaire. L'église fut à nouveau reconstruite dans les années 1270 ; elle fut reconsacrée en 1308 à l'achèvement du chœur et de la partie orientale du bâtiment. La reconstruction fut achevée en 1332. Encore touchée par un incendie en 1472 – le plus violent incendie qu'ait connu la ville – Saint-Sever fut reconstruite dans les dernières décennies du XV^e^ siècle. C'est à cette période que furent aménagés la salle du chapitre et surtout la nef actuelle ainsi que le groupe des trois tours qui caractérise encore aujourd'hui l'église, et dont les toits pointus furent placés en 1494.

A l'époque moderne, l'église souffrit de l'occupation par les troupes suédoises en 1633, puis fut modifiée au gré des cessions aux Protestants, qui supprimèrent l'autel et déplacèrent la chaire, et des rétrocessions aux Catholiques, qui rétablirent les emplacements d'origine et installèrent un nouvel autel en 1670. Mais la forme extérieure du bâtiment ne fut guères modifiée. Comme Sainte-Marie, Saint-Sever fut changée par les troupes napoléoniennes en infrastructure pour l'armée, hôpital militaire et morgue. Promise à la démolition, l'église fut sauvée faute d'entrepreneur intéressé par le contrat. Elle fut restaurée à partir de 1834, puis à la fin des années 1920. A peine touchée par la Seconde Guerre mondiale, elle bénéficia cependant d'une nouvelle toiture dans les années 1970 et d'une restauration intérieure dans les années 1990.

La proximité des deux églises n'entraina pas que la mise en place d'une unité architecturale, complétée par la cour de Mayence et de nombreuses maisons, détruites lors de l'occupation par l'armée de Napoléon et des combats d'artillerie. Sainte-Marie et Saint-Sever formèrent également une unité administrative : les deux églises, dotées toutes

deux de chapitres, se partageaient les fonctions administratives du seigneur archevêque. C'est ainsi à Saint-Sever qu'une partie du *Freizins* était perçue, ce qui faisait de l'église l'un des lieux de la reconnaissance de la propriété de l'archevêque sur certaines parcelles. L'architecture imposante et néanmoins élancée, la majesté du groupe, était un rappel de la puissance divine mais aussi de l'autorité archiépiscopale et de la force de l'institution ecclésiale.

Cet ensemble est le marqueur de l'identité erfurtoise dans les rares images qui existent de la ville pour la toute fin de la période médiévale et au début de la période moderne. La représentation de vues de villes connait alors un changement, passant de l'image médiévale schématique et symbolique à une image de plus en plus réaliste et précise : le public lecteur de la *Cosmographia* de Sebastian Münster ne lui fit-il pas reproche, lors de la première édition, de ses vues par trop idéales ? L'auteur les modifia pour la seconde édition, dans le sens d'une représentation plus naturaliste et plus conforme aux pratiques et au goût nouveaux[1].

Les deux images présentées ici sont les plus anciennes vues d'Erfurt à ma connaissance. Réalisées au tout début de ce moment de changement dans la figuration des villes, elles donnent aussi un aperçu de l'image concrète que des dessinateurs étrangers pouvaient avoir d'Erfurt, et de celle que des lecteurs extérieurs à la ville pouvaient attendre. Le faible nombre des images d'Erfurt est compensé par le prestige et la très vaste diffusion de l'une d'entre elles.

Celle-ci, la première chronologiquement parlant, fut insérée dans la *Chronique universelle* d'Hartmann Schedel[2]. Ambitieux projet éditorial mené par ce médecin humaniste, la chronique fut publiée en même temps en allemand et en latin à Nuremberg, en 1493, dans des versions plus ou moins richement décorées. Il en reste aujourd'hui plus de 1 000 exemplaires[3], illustrés et parfois colorés. Les gravures, au nombre de 1 809, représentent les grands personnages évoqués – principalement les papes et les empereurs – et les villes auxquelles l'auteur consacra une notice plus ou moins longue. Ces gravures, qu'il s'agisse des personnages ou des villes, sont de trois types : des bois gravés génériques dont on se contenta de changer la légende en fonction de ce que le dessin devait signifier[4], le texte prenant ainsi toute l'importance significative et

[1] Voir Wolfgang BEHRINGER, Bernd ROECK (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit 1400-1800*, *op. cit.*, en particulier la première partie.
[2] Edition en *fac-simile* : Stephan FÜSSEL (éd.), *La Chronique universelle de Nuremberg : l'édition de 1493, colorisée et commentée*, Köln, Taschen, 2001. Voir la reproduciton en annexe.
[3] Environ 800 de la version allemande et 400 de la version latine.
[4] Seuls 645 bois furent gravés pour les 1 809 gravures, soit environ un tiers.

le dessin ne servant que de support sans particularité ; des bois gravés ne servant qu'une fois, qui ont donc la même fonction significative que le texte, mais qui n'ont pas d'ambition réaliste et montrent des visages ou des villes souvent très fantaisistes, souvent à partir de caractéristiques réelles, mais stylisées ; enfin, des bois gravés ne servant qu'une fois et montrant de façon très réaliste l'objet représenté.

Cette catégorisation des villes représentées permet de dégager à la fois celle qui étaient les mieux connues du graveur et de l'auteur – ainsi d'ailleurs que des lecteurs à même d'apprécier ou non la fidélité des gravures –, mais aussi celles qui bénéficiaient d'un traitement plus précis qui est l'indice d'une plus grande importance. En effet, les villes représentées de façon réaliste sont aussi celles qui occupent le plus de place dans l'ouvrage : les gravures sont très grandes, s'étalant souvent sur la moitié supérieure d'une double page, et elles sont accompagnées d'un texte dépassant de loin la simple légende ou la mention explicative, pour relater sur la moitié inférieure de la double page, voire plus, les grandes lignes de l'histoire de la ville ainsi que des faits marquants liés à la ville en question. Ces grandes gravures étaient également destinées à la vente sous forme de tirés-à-part.

Erfurt apparaît dans cet ouvrage sur les feuillets clv[v] et clvi[1]. Le texte de présentation de la ville, reprenant les mêmes éléments que les chroniques écrites en Thuringe ou à Erfurt, insiste sur l'ancienneté, la centralité – politique et économique – de la cité et son dynamisme à l'époque de l'auteur. La gravure est une représentation unique et réaliste, occupant la moitié inférieure des feuillets. La ville y apparaît en entier, vue depuis l'Est. Elle y figure enclose en son enceinte hérissée de tours et renforcée par un fossé extérieur. Une route arrive vers la cité *intra-muros* à laquelle on accède par un pont et une grande porte, probablement la porte *Krämpfer*. A l'entrée, un cimetière est symbolisé par une simple tombe. La ville est dominée par ses deux collines, celles où se dressent la cathédrale Sainte-Marie et l'église Saint-Sever, et celle où était construit le monastère Saint-Pierre. On compte encore une quinzaine de tours et clochers dans l'enceinte : les églises paroissiales et conventuelles ainsi que, probablement, la tour de l'Hôtel de ville, sans que l'on puisse les distinguer clairement. Erfurt est entourée d'une nature champêtre bien ordonnée, de champs, de bosquets et de petits arbres. Une route serpente dans le coin supérieur droit, sans doute la route qui quitte la ville depuis la porte Saint-Jean vers le Nord. Aucun être humain ne se trouve sur l'image, qui donne l'impression d'une cité dense, à l'exception des jardins du monastère Saint-Pierre, riche et bien organisée.

[1] La gravure est reproduite en annexe.

La silhouette d'ensemble est bien reconnaissable, grâce aux formes très particulières de la cathédrale, construite à flanc de colline et par laquelle on accède à des marches, et de Saint-Sever. Globalement correcte par ailleurs, la représentation indique que le graveur connaissait, directement ou par ouï-dire, la forme de la ville. Des incorrections de détails subsistent, moins dans l'organisation globale ou le rendu de la perspective que dans les détails architecturaux des trois bâtiments surplombant la ville. Néanmoins on perçoit bien les éléments permettant l'identification à coup sûr d'Erfurt, les éléments créant un effet de reconnaissance chez le lecteur.

L'image de la ville est donc suffisamment connue pour être, et devoir être, représentée de façon fidèle – contrairement à des villes plus lointaines comme Paris. Dans cette gravure, la ville est réduite à sa limite, plus deux portes, et à un ensemble de repères, que sont la Gera et ses bras, les tours bien localisées des multiples églises et le groupe de la colline cathédrale. Ce choix permet à la fois d'intégrer Erfurt à un ensemble général, celui des villes (la muraille est le premier critère manifestant la ville), et de l'individualiser comme « la ville aux multiples tours » et à l'architecture étonnante de la cathédrale et de Saint-Sever – architecture troublante pour le graveur qui y ajoute des toits qui n'étaient pas encore terminés, et éloigne les églises l'une de l'autre.

Ce sont les mêmes éléments que l'on trouve sur la vue de la ville placée dans la *Landeschronik* de Wigand Gerstenberg von Frankenberg, auteur hessois né vers 1457 et mort en 1522. Cette chronique, consacrée à l'histoire commune de la Hesse et de la Thuringe avant la partition de 1247, et à l'histoire de la seule Hesse à partir de cette date, évoque un certain nombre de villes des deux régions, et fut illustrée de quarante-cinq dessins à la plume représentant de grands personnages de l'Empire, des scènes de la vie de Boniface, des scènes de l'histoire hesso-thuringienne, la construction de Fulda, Fritzlar, Erfurt ou celle de diverses forteresses[1]. Le dessin d'Erfurt est le seizième prévu dans le manuscrit, et le huitième effectivement réalisé[2]. Il est introduit par la mention « *Hir sal stehen, wie die stad Erffurt gebuwet wirt* » (Ici on doit placer [un dessin figurant] comment la ville d'Erfurt fut construite), mention toujours utilisée dans le manuscrit pour les représentations de villes et de forteresses, représentations qui sont toujours celles

[1] Environ 260 dessins étaient originellement prévus ; Klaus NIEHR, « Im Schrift- und Bildkontext. Die Zeichnungen zu den Chroniken Wigand Gerstenbegs und ihr Ort im Text », in Ursula BRAASCH-SCHWERSMANN et Axel HALLE (dir.), *Wigand Gerstenberg von Frankenberg. Die Bilder aus seinen Chroniken*, Marburg, Hessisches Landesamt für geschichtliche Landeskunde, 2007, p. 77-90, ici p. 77.

[2] Hermann DIEMAR (éd), *Die Chroniken des Wigand Gerstenberg von Frankenberg*, Marburg, Elwert, 1989², p. 26 ; Ursula BRAASCH-SCHWERSMANN et Axel HALLE (dir.), *Wigand Gerstenberg von Frankenberg. Die Bilder aus seinen Chroniken*, Marburg, Hessisches Landesamt für geschichtliche Landeskunde, 2007, planche 8. Le dessin est reproduit en annexe.

d'une origine, d'une construction, et non d'un état achevé. La mention indique assez à quel point le programme iconographique fut conçu en même temps que le texte.

Comme dans la chronique d'Hartmann Schedel, la chronique de Wigand Gerstenberg livre une représentation individualisée de la ville et non une représentation idéale-typique faite d'une muraille et de quelques bâtiments où s'activent des ouvriers. L'image d'Erfurt contient bien les éléments fondamentaux de la ville : une muraille percée d'une porte, et que des ouvriers sont en train de renforcer ; une tour, peut-être un clocher, dont la toiture n'est pas encore installée et au sommet de laquelle travaillent deux hommes sur un échafaudage. La ville est bien en construction : l'espace enclos par les murailles est vide et non encore construit, à l'exception de trois bâtiments identifiables par leur emplacement. Saint-Pierre est à l'arrière plan à droite, coupé par le cadre ; correctement situées par rapport à ce monastère, et comme lui sur une colline, telles que dans la réalité, se trouvent les deux églises Saint-Sever et Sainte-Marie. La représentation ne vise pas à l'exactitude des bâtiments mais à l'exactitude topographique, reflet d'une histoire, d'un statut juridique, et d'une individualité erfurtoise. Des éléments architecturaux réalistes sont intégrés, comme la disposition des différentes parties de la cathédrale encore inachevée. La richesse de la ville est également rendue par le luxe de la tour en construction au premier plan, ainsi que par une maison laïque au pignon à échelons qui suffit à symboliser toutes les autres.

Ce dessin est très parlant quant à l'importance des deux églises comme métaphore évidente de la ville : bien qu'elle soit encore en chantier, on distingue déjà les trois éléments qui font Erfurt : la muraille qui distingue la ville, le monastère St-Pierre comme site originel, et le groupe ecclésial sur sa colline, en particulier la cathédrale qui rappelle la création d'un évêché par Boniface. L'espace vide au sein des murailles est au final peut-être moins l'indice d'une construction en train de se faire que l'inutilité de représenter des éléments ordinaires pour symboliser Erfurt, connue par son architecture religieuse, suffisante à son identité de ville physique. Ces quelques points de repère suffisent à distinguer la ville, et même à la signifier : il n'est pas nécessaire de remplir plus l'espace emmuré pour représenter la véritable ville d'Erfurt, densément peuplée et à l'économie dynamique. La représentation d'Erfurt n'est pas une représentation imaginaire, ni la représentation idéale et symbolique d'une grande ville : la ville fit au contraire partie des premières villes de l'Empire à avoir une « image de ville autonome »[1] diffusée hors de son territoire. La représentation de la ville en chantier est déjà, chez Gerstenberg, une

[1] « *autonomes Stadtbild* », Holger Th. GRÄF, « 'Hir sal stehin, wy man buwet...' Die Ortsansichten in den Chroniken Wigand Gerstenbergs », in Ursula BRAASCH-SCHWERSMANN et Axel HALLE (dir.), *Wigand Gerstenberg von Frankenberg*, *op. cit.*, p. 137-149, ici p. 137.

représentation réaliste, comme si la ville avait d'emblée émergée telle qu'en elle-même. Cela correspond en partie à la chronologie, puisque le monastère Saint-Pierre et l'église Saint-Sever sont respectivement le lieu probablement de première occupation et l'une des plus anciennes églises de la ville. C'est faux en ce qui concerne Sainte-Marie, qui ne fut commencée que plus tard. Ce resserrement chronologique contribue également au renforcement du rôle métaphorique des trois bâtiments pour la ville : ils dénotent l'ancienneté de l'occupation du site et de sa christianisation tout autant que la richesse et la piété de la ville contemporaine des illustrateurs.

Il ne s'agit pas ici de dire que seule Erfurt était ainsi représentée avec exactitude et précision, que seul ce paysage urbain était connu des dessinateurs et lecteurs. D'autres villes bénéficiaient d'une gravure, chez Hartmann Schedel, ou d'un dessin, chez Wigand Gerstenberg, qui étaient tout aussi réalistes[1]. Il s'agit simplement de constater que la ville d'Erfurt avait réussi à imposer sa ligne d'horizon, par son architecture singulière, mais aussi par la puissance démographique et économique qui était la sienne, et qui attirait de nombreux voyageurs – ainsi que par l'attrait que son université exerçait sur les étudiants d'Allemagne moyenne et des marges orientales de l'Empire –, lesquels propageaient à leur tour la silhouette et le pittoresque erfurtois[2]. Une vue-type d'Erfurt s'imposa alors, dans laquelle les points centraux étaient les églises de la colline cathédrale ; leur place dans la hiérarchie des lieux de culte, leur architecture caractéristique qui devint symbole de la ville, furent autant de raisons de les placer au centre de l'image, comme dans l'huile sur bois représentant la ville et peinte autour de 1520[3].

Après ce détour par les images, on peut en revenir brièvement aux chroniques rédigées à Erfurt à la fin du Moyen Age. Les chroniques d'Hartung Cammermeister et Conrad Stolle ne semblaient pas à première lecture distinguer explicitement de haut lieu erfurtois, c'est-à-dire de lieux reconnus comme singulier pour leur charge symbolique, et permettant l'adhésion individuelle à une idéologie partagée. Les lieux du collectifs n'étaient pas associés à l'idéologie, par exemple lors du tournoi sur l'*Anger*, ou bien n'englobaient pas toutes la ville, comme l'Hôtel de ville, d'autant que l'idéologie politique restait implicite chez Hartung Cammermeister). Ou bien au contraire ils dépassaient la ville : la cathédrale était présentée comme un haut lieu chrétien et non erfurtois.

[1] Il s'agit des villes les plus importantes de l'Empire mais aussi des villes dont les auteurs et dessinateurs sont proches, par leur lieu de résidence et leur propre origine : Nuremberg dans la *Chronique universelle*, ou Fritzlar dans la chronique de Wigand Gerstenberg.

[2] Sur l'image d'Erfurt dans les siècles suivants, voir Ulman WEIß, « Erfurt », in Wolfgang BEHRINGER, Bernd ROECK (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit 1400-1800*, *op. cit.*, p. 184-189.

[3] Aujourd'hui conservée à l'*Angermuseum* d'Erfurt. Une reproduction se trouve en annexe.

Cependant, l'insistance sur cette cathédrale et son utilisation systématique comme repère organisateur la transformaient au fil du texte et texte après texte en haut lieu. C'est moins sans doute une construction consciente des auteurs que ce qui se dégageait de leur discours et de leur perception. La cathédrale était ainsi le seul lieu commun, en forme et fréquence, aux deux auteurs ; c'était aussi le seul lieu à servir de repère sous plusieurs formes : visuelle (avec la mention des divers travaux d'agrandissement et d'embellissement extérieurs et intérieurs), sonore (grâce à la cloche *Gloriosa*), et spirituelle. Elle en vint ainsi à condenser l'imaginaire erfurtois et à rendre visible une identité urbaine dépourvue de contenu explicité, mais dépassant la simple localisation : toute la ville se retrouvait dans cette architecture originale qui manifestait le collectif social qui y convergeait pour des activités religieuses – et c'est le seul moment de circulation et de présence humaine chez Hartung Cammermeister –, mais aussi économiques et commerciales (avec le marché *Vor den Graden* au débouché de grandes routes commerciales) ou intellectuelles (avec la présence du collège *Porta Coeli*), associée à des émotions. Outre l'expérience visuelle, on peut lire dans les chroniques une certaine fierté liée à la réalisation monumentale, et une identité erfurtoise. C'est en effet le seul lieu du récit où l'espace est décrit avec un vocabulaire spécifiquement erfurtois : les *Kavate*[1]. La cathédrale est un agencement spatial proprement erfurtois indicible autrement que dans la langue d'Erfurt.

La cathédrale exprimait donc une différenciation qualitative de l'espace par un groupe qui affichait ainsi son identité tout autant que cette identité lui était reconnue par l'extérieur. Elle permettait, dans les chroniques, de lier les différents groupes urbains : ecclésiastiques, consulaires[2], fidèles, membres de l'Université. C'est la seule occasion où Hartung Cammermeister élargissait la ville et densifiait la population, par la mention des fidèles et des paroisses. La cathédrale était un pôle-repère, certes, et un lieu de pouvoir, mais ce n'était pas un lieu dominateur écrasant : c'est un lieu qui permettait l'extension de l'espace urbain, comme sa fondation par Boniface avait permis l'extension démographique et qualitative de la ville, brièvement évêché au VIII[e] siècle. Elle constituait le cœur de la ville bien plus que la colline Saint Pierre et son monastère (pourtant plus anciens) ou l'Hôtel de ville. La diffusion de l'image ne modifia pas ce statut, bien au contraire : la cathédrale et le *Domplatz* suffisaient à désigner Erfurt, avant tout à l'intérieur, et à symboliser une communauté, car c'est là que convergaient les pratiques.

[1] Le terme est ancien et se trouve déjà chez les chroniqueurs précédents comme Nikolaus von Bibra au XIII[e] siècle.
[2] Les conseillers occupant la première place dans les processions ou dans le cérémoniel d'accueil des prédicateurs.

L'image fut efficace : c'est encore aujourd'hui un élément d'identification collective qui suffit à dire Erfurt à l'exclusion de tout le reste[1].

Les chroniques d'Hartung Cammermeister et Conrad Stolle montraient peu ces pratiques collectives larges associées au site de la cathédrale. Mais le discours des deux auteurs construisait cependant le haut-lieu en ce que la cathédrale était nettement différenciée des autres lieux de la ville. Elle était plus présente quantitativement dans les textes ; elle y jouait le rôle d'un repère, dans le texte, dans la topographie et dans l'histoire urbaine narrée par le texte ; elle était un élément organisateur de la ville dans le discours. L'absence de description précise semble montrer que ce n'était pas seulement l'aspect visuel qui importait dans la constitution de ce haut lieu ; c'est cependant cet aspect très singulier qui assura ensuite son succès vers l'extérieur, qui le réduisit à un pur symbole en le privant des pratiques collectives associées.

L'association acteur-représentation-espace est donc fructueuse pour comprendre la ville dans sa dimension spatiale, mais aussi sociale et collective. Les cartes mentales que l'on peut tirer des récits montrent l'espace tel qu'il était vécu, et surtout tel qu'il était compris. Elles redessinaient ainsi la topographie urbaine selon les intérêts et les pratiques des individus et des groupes auxquels ils appartenaient : le discours contribuait à définir la ville par ses lieux et agencements. Il révèle aussi les différences de capital spatial, même s'il ne faut pas exagérer l'amplitude de ces variations, puisque les seuls témoignages émanent de groupes favorisés, ni la nécessaire domination construite par le récit.

Non seulement la ville était un espace, mais cet espace était toujours l'espace de *quelque chose* et ce quelque chose était généré par les modalités particulières de production spatiale, autant matérielles qu'immatérielles. L'espace était ainsi un objet sociétal chargé de valeurs qui étaient propres à la ville.

La multiplicité des points de vue et des identités spatiales reflète aussi cette spécificité urbaine d'une exacerbation de la diversité. Les habitants de la ville n'étaient pas que bourgeois ou que marchands et il faut donc circuler entre les différents acteurs mais aussi entre les différents statuts et cercles de chacun des acteurs pour observer les formes spatiales produites et déterminer si elles sont superposables ou non. L'espace est une actualisation permanente, mais c'est aussi un déplacement permanent, des individus et

[1] Ainsi sur une affiche de 1945 invitant à une exposition autour de la reconstruction de la ville, qui n'apparaît que par ce groupe architectural (Willibald GUSTSCHE, *Kleine illustrierte Geschichte der Stadt Erfurt*, Marburg, Hitzeroth, 1991, p. 115), ou plus récemment par les tracts d'une attraction touristique promettant une vue imprenable sur la « *skyline* » de la ville, dont le trait unit Sainte-Marie, Saint-Sever et l'architecture socialiste des faubourgs. C'est toujours au pied de la colline cathédrale que se déroulent les grands rassemblements – marchés, foires et kermesses, manifestations –, ainsi que le principal festival d'Erfurt, qui fait des marches menant à la cathédrale une scène d'opéra.

des groupes, soit qu'ils se meuvent, soit qu'ils adoptent successivement ou simultanément des pratiques et des logiques différentes. Marchands, bourgeois, chroniqueurs, patriciens, avaient les mêmes lieux et les mêmes liens, et bien souvent ces identités convergeaient en un seul homme. La comparaison avec l'espace vécu de Conrad Stolle, un habitant hors de ces cercles, mais fin observateur de sa ville qu'il reconstruisait par l'écrit, montre les tensions entre les espaces produits au sein d'un groupe et entre groupes, mais aussi l'existence d'un patriotisme erfurtois et d'une conscience locale qui s'incarnait dans l'architecture. L'espace ultime de la ville était avant tout le centre lui-même et sa forme physique qui s'imposait aux citadins. L'ensemble des particularités physiques redoublait celui des particularités juridiques.

Conclusion

La révolte de 1509 n'éclata pas, ou pas seulement, parce que les taxes étaient trop élevées pour les « pauvres bourgeois ». Elle éclata parce que ceux qui n'étaient pas au gouvernement, mais estimaient devoir y être, décidèrent d'y entrer. Les chroniques qui relatent l'événement, largement produites au sein de ce groupe, ne disent pas les choses si crûment. Elles choisissent au contraire, de façon significative, de faire du déclencheur de la révolte une opposition sur la définition de la commune. Une définition qui passait par ses membres : « Qui est la commune ? » demandèrent les révoltés. Et ils répondirent que c'était la somme des bourgeois, et non quelques-uns.

Cette thèse interroge la composition d'une ville par un détour, celui de l'espace. Où est Erfurt, au XV^e^ siècle ? Voilà la question posée ici. Quelle forme a cet espace, ont ces espaces ? Et que nous disent ces espaces de la société erfurtoise et, peut-être, de la commune ? Le portrait de l'espace est aussi une définition de la ville.

Cette ville se construisit comme un espace particulier au sein de sa région géographique, au sein de sa principauté, et au sein de l'Empire. Elle obtint une autonomie qui, combinée à sa richesse et à son importance démographique, en faisant bien plus qu'une simple ville territoriale, comme sa voisine Weimar, et lui permettait de se construire en quasi-ville libre.

Dans ce processus, l'écrit fut central. Il servit à fixer les droits acquis, pour la gloire de la ville mais surtout, plus prosaïquement, pour sa sécurité lorsque son seigneur entendait revenir dessus. C'est donc tout autant la mémoire de l'écrit qui importait. Cette mémoire elle-même produisit des documents écrits : les inventaires de la chancellerie sont des écrits pour appréhender l'écrit.

L'écrit cristallisa ainsi des représentations, pour la ville et pour l'extérieur. L'écrit normatif était au fondement de cette idée de la ville : il délimitait un espace placé sous un droit particulier. Il établissait les droits de chacun en cet espace. Il construisait ainsi Erfurt en espace politique : non seulement exclave géographique, mais encore territoire particulier, doté de son droit qui faisait exception au droit commun de l'Electorat. L'organisation des archives était une organisation de l'espace d'Erfurt ; les documents envoyés servaient aussi à construire un espace de circulation de la ville et de représentation de la ville en partenaire politique et en détentrice de droits. Il importait aussi de construire Erfurt par un ensemble de discours qui soient reçus, entendus et reconnus.

Cet écrit avait deux caractéristiques. Il n'était pas qu'écrit : c'était largement un oral écrit. Le rôle de l'écrit était pour une large part de se substituer aux protagonistes qui

ne se déplaçaient pas vers les correspondants. Les débats en particulier n'étaient fixés que lorsqu'il fallait les transmettre à un tiers absent. Il servait ainsi à réduire les distances : il était un vecteur de construction de l'espace. Par ailleurs, cet écrit est pour une bonne part, dans les sources étudiées, un écrit peu soigné, un écrit « sale ». Pourtant, c'est dans ces ratures, dans ces erreurs, que l'on en apprend peut-être le plus sur la fabrique concrète de l'espace erfurtois au niveau des représentations. Les mots choisis, ou écartés, l'étaient car ils ne véhiculaient pas les bonnes représentations ou les bonnes indications sur l'identité erfurtoise. Le brouillon acquiert alors une valeur particulière pour la connaissance historique. Les restes, les rejets, sont autant d'indices pour comprendre une société et ses représentations. Tout comme la dualité oral/écrit, ces brouillons construisent aussi une tension entre l'invisible et le visible, entre le montré et le caché, tension à l'œuvre aussi dans les modes de domination : le Conseil ne montrait pas tout.

Les représentations de la ville, dans le cas d'Erfurt, échouèrent en partie. Faute d'un lexique qui ne soit pas que négatif (la protestation de non-liberté), faute d'une capacité à construire cette personnalité juridique comme recevable à l'échelle de l'Electorat et à celle de l'Empire, le Conseil fut défait contre son archevêque en 1483. Le contexte était, plus généralement, plus favorable aux princes qu'aux villes. Mais les armes de la ville, le droit et la communication par tout l'Empire, ne suffire pas face à la force militaire de l'archevêque. Néanmoins, cette défaite ne changea pas fondamentalement la situation juridique d'Erfurt : la ville conserva ses privilèges, et la correspondance par exemple ne montre pas d'inflexion particulière après 1483. Les thèmes comme les partenaires restent identiques.

Si l'écrit et le droit sont des entrées fréquentes pour la compréhension d'une ville, qu'il s'agisse de l'écrit du gouvernement ou de celui des notaires, ou encore des marchands, ils ne suffisent pas à rendre compte de toute la société urbaine. L'entrée choisie ici pour comprendre la ville hors des seules scansions politique était l'espace. Ce choix découle notamment d'une compréhension géographique de la ville, qui n'est pas limitée à la seule organisation politique. La ville est comprise comme une catégorie de l'urbain (au sens des géographes) : elle est un ensemble de relations spatiales visant à amoindrir la distance. Cette définition fait des critères principaux la diversité et la densité, et non plus seulement l'organisation politique ou les seuils démographiques. La ville est le lieu de la faible distance et de la coprésence des individus.

Certes, Erfurt au xve siècle n'est pas composée que de la seule ville-centre, et c'est moins le centre que j'ai étudié que le système formé par la partie *intra-muros* et le pays

qui en dépendait, replacés aussi dans un ensemble de relation avec l'archevêque de Mayence et la noblesse régionale. Mais les questions de distance restent centrales : comment amoindrir la distance pour véritablement solidifier ensemble les différentes parties d'Erfurt ? Comment tirer partie de la distance avec le seigneur archevêque ? Comment au contraire se rapprocher d'autres villes, dans des régions plus ou moins éloignées ?

La ville y répondit d'une part au moyen de la correspondance. Communication vers les pôles du territoire, elle est un instrument de territorialisation. Communication vers des pôles extérieurs, elle est un instrument de construction d'un réseau ou du moins d'insertion dans un réseau et de manifestation que l'on y est. La correspondance est aussi une communication symbolique par laquelle la ville se mettait en scène au travers des hommes qui portaient son courrier ou des mots employés dans la lettre.

Homme de confiance, les messagers étaient évoqués dans les lettres aussi par leur lien au Conseil, à qui ils avaient prêté serment, par qui ils étaient payés. Mais souvent, lorsqu'ils apparaissent dans les lettres, c'est pour mieux en brouiller le message. Les lettres qui les mentionnent ont souvent pour seul but de les introduire et de les accréditer. Face à ces sources qui disent que quelque chose sera dit, mais ne disent pas quoi, face à ce non-dit pourtant annoncé, que faire ? Que faire avec ce creux ?

Le message n'est pas restituable, c'est entendu. Force est donc de trouver un autre objet. Ainsi, ce n'est pas l'échange, la négociation, les rapports de force, les décisions, qui peuvent être analysées. On n'en a bien souvent que des halos. C'est en revanche la manière de procéder, la mise en relation, et l'usage raisonné et choisi de l'oral et de l'écrit, là encore, qui peuvent être soulignés.

La communication est aussi une affaire de logistique et l'importance de l'activité se mesure aussi aux frais et aux dispositifs qui l'accompagnent. Mal connus pour Erfurt, ils sont perceptibles par quelques bribes de comptes qui montrent peu les frais mais laissent voir une partie de l'organisation des circuits dans l'espace.

L'espace de la correspondance était avant tout celui du réseau épistolaire. Moins analysé de façon quantitative que qualitative, le réseau montre un visage bien organisé dans lequel la forme est aussi riche que le fond des échanges. Le contenu des messages, formés d'affaires souvent banales de bourgeois lésés ou accusés, montre un espace de coopération efficace entre Erfurt et ses consœurs, et un espace moins fluide dans les relations avec les seigneurs. La forme des messages montre que les villes se reconnaissaient comme faisant partie d'un espace comme de représentation, celui de

l'amitié et du droit. Néanmoins, cet espace commun était strié et marqué par une hiérarchie interne. Mais au sein de cet espace, Erfurt avait sa place, qui ne lu était pas contestée. Si face aux seigneurs la ville n'avait pas réussi à imposer une identité particulière, face aux villes elle était une amie parmi d'autre, parée des mêmes qualités, et pas placée en position d'inférieure. La distinction entre ville libre et ville territoriale n'avait de sens que pour les seigneurs à qui elle permettait de rappeler en retour leur propre autorité sur la deuxième catégorie.

Une autre forme de l'espace erfurtois était la route, et l'une des caractéristiques des spatialités observées est leur forte mobilité. Il n'y a sans doute rien là détonnent, pour une ville qui envoie des messagers et dont l'activité économique principale est le commerce. Mais l'intérêt de la route est ici moins de relever son importance que d'observer commet cet élément structure un espace territorial par les pratiques spécifiques qu'il supporte. La route est le lieu d'expression d'une autorité (Moraw) et elle est donc un moyen pour le Conseil de manifester son autorité. En ce sens, la route est un vecteur de la territorialisation de l'espace erfurtois. Le lien avec les possessions est plus ferme. L'autorité du Conseil s'exprime aussi, en partie, en dehors de la ville, dans un mouvement d'étalement le long des axes qui construit ainsi un territoire digital. Cet élément était bien perçu et contesté par les seigneurs qui n'attaquaient pas tant les marchands que les dépendants du Conseil, et celui-ci à travers eux.

L'espace est un objet dont l'étude peut aider à comprendre la société urbaine. Mais cette étude doit englober toutes les dimensions de l'espace, car toutes participent du social. Cette entreprise a été accomplie ici en partie : les sources montrent pour l'essentiel un espace consulaire. Mais les rapports entre cet espace et celui d'autres catégories peuvent être analysés, tant par les pratiques que par les représentations. Pour cela, il a fallu croiser des sources qui émanaient de groupes différents. Il a fallu aussi chercher dans les sources consulaires ce qu'elles pouvaient dire d'un espace qui ne fût pas simplement celui du pouvoir. Enfin, il a fallu adjoindre à des sources plus pratiques des sources permettant d'accéder à des représentations de l'espace, par les textes pour l'essentiel.

Le croisement des sources s'est donc opéré à plusieurs niveaux : la comparaison entre différents groupes, dont l'espace pouvait être, en partie au moins, observé. Ces groupes sont dans des logiques de concurrence, par exemple pour l'espace central dans la ville *intra-muros* et pour y manifester leur puissance. Ils sont aussi dans des formes de

cospatialité : sur une même étendue, plusieurs espaces. Les espaces ne sont pas exclusifs. Cette cospatialité se remarque par exemple dans la comparaison entre les chroniques d'Hartung Cammermeister et Conrad Stolle : la ville narrée est le même point sur la carte, mais ce n'est pas le même espace.

Le croisement des sources permet aussi de repérer différents niveaux d'espace : l'espace vécu, au sens où Armand Frémont l'entend, et l'espace des représentations, ont été particulièrement observés ici. L'espace de représentation est un espace mettant en jeu la ville et l'extérieur. Les marqueurs sont multiples : les armes de la ville, qui rappellent son identité territoriale, les boucliers, qui évoquent ses capacités militaires, mais aussi des éléments remarquables de l'architecture. Le pittoresque est aussi un élément de construction d'une identité spatiale. L'attachement n'est pas à négliger dans la formation des spatialités.

La centralité est aussi à réexaminer dans ce cadre. Constance de l'historiographie sur Erfurt, elle est largement une construction des sources narratives. Le discours sur la centralité est repris car l'élément est perçu positivement, mais l'examen des espaces erfurtois montre que la centralité est celle des routes, certes, mais qu'au sein du réseau de correspondance la ville n'est pas un centre. Quant à la centralité qui se dégage du tableau du conduit, elle est une centralité dans un cadre territorial et sert à fixer Erfurt à un territoire. La centralité peut aussi être un instrument de territorialisation.

Le choix de procéder par spatialité successive – le territoire du Conseil, le réseau du Conseil, les spatialités hors du Conseil – induit parfois des répétitions car des éléments peuvent ressortir de plusieurs formes spatiales. Mais organiser le propos à partir de ces éléments communs aurait risqué de faire manquer la spatialité en en restant à une simple description de pratiques factuelles. C'était bien l'un des enjeux de ce travail que de reconstituer la complexité des constructions spatiales d'une ville et de ses habitants. L'usage de la géographie contemporaine pour ce faire offre un avantage : l'observation des acteurs invite à partir des sources, de la société, des pratiques et des discours disponibles et produits au Moyen Age.

Présenter un espace urbain entendu au sens large impliquait donc de prendre en considération la ville et son territoire ainsi que la diversité sociale de la ville. L'espace de la ville apparaît au terme de l'étude comme celui de ses membres, celui des individus acteurs et non d'une entité abstraite. Le moindre de ces membres n'était pas le Conseil. Ce n'était pas le seul.

Source et bibliographie

I – Sources

1 – Sources manuscrites

Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt, Magdeburg
Rep. Cop. 1373a : *Register Uber Die brieffe In dem thorm*, fin XV^e^ s.
U-14-XXXV : archives des métiers erfurtois.

Stadtarchiv Erfurt
0-0/A-VI, n°9 et 9a, et 0-0/A-VIII, n°6 et 7 : traités d'Amorbach et de Weimar, 1483.
0-0/A-VIII, IX, XIII : traités, alliances et résolutions de conflits.
0-0/A/XXXI, n° 1 à 4.
0-0-A-XLVIII : actes privés.
0-0/A-XLI, XLII, XLIII : quittances du Conseil.
0-1/I-114 : *Regimentsverbesserung*, 1510.
0-1-III-A, territoires mis en fief par le Conseil à des particuliers.
0-1/VIII et IX : documents et contrats privés.
0-1/XIX : actes de la famille Milwitz
1-0/B-XI, dossier n°5.
1-0/B-III, 24, dossiers n°1 et n°6 : conflits frontaliers.
1-1/VI-a, n°33, pièces concernant Mühlberg et Waltersleben.
1-1/Ia-11, 3 tomes : lettres reçues, XV^e^ s.
1-1/Ia-44 : *Verzeichnis der Stadt Erffurdt brifliches Urkündes*, 1589.
1-1/XXI/1a-1a, *Libri dominorum* t. 1 (1427-1430), t. 2 (1434-1438), t. 3 (1448-1456).
1-1/XXI/1a-1b, *Libri dominorum* t. 1 (1475-1482), t. 2 (1483-1487), t. 3 (2 vol., 1488-1500).
1-1/XXI/1b-1b, *Libri communium* t. 1 (1472-1480), t. 2 (1483-1487), t. 3 (1501-1506), t. 4 (1509-1511).
1-1/XXI/1b-1b, *Libri communium* t. 43 (fragments).
1-1/XXI/7-21, *Sachbuch* (1424-1437).
1-1/XXI/7-22, *Stadtbuch* (1482-1492).
1-1/XXI/7-23, *Urteilsbuch* (1483-1513)
1-1/XXI/8-1, *Criminalbuch* (1487).
1-1/XXI/10, n°1 et 2, *Liber ordinationum* (1483-1501, 1501-1507 et 1507-1515).
1-1/XXI/11a, n°1, 1a, 2, et 3, *Liber recognicionum* (1462, 1415-1416, 1463 et 1506).
1-1/XXII/2-1, t. 1 : *Grosse Mater*, 1505.
1-1/XXII/3-1 : *Nebenrechnung*, 1483.
1-1/XXII/3-1a : *Nebenrechnung*, 1486.
1-1/XXIIIa/1 à 5 : *Verrechtsbücher*, 1493, 1510 et 1511.
1-1/XXIV-c, 14 et 15 : cens perçus à Sömmerda, 1404 et 1441.
1-1/XXIV-f, 4 à 8 : cens perçus dans les avoueries, 1434, 1453, 1459, 1486, 1491 et 1515.
2-100/8, *Concordata Gerhardi*.
2-120/1, 2, 3 et 4, *Ratstransiti*.
2-122/5, f. clxvi^v^/179^v^-clxxii^v^/185^v^ : tableau du conduit, 1441, copie plus tardive (début du XVI^e^ siècle ?).
2-122/5, f. lxxxix/99 : acte sur la frappe des nouveaux *Pfennige*, non daté, copie plus tardive (début du XVI^e^ siècle ?).
2-2/1, n°1.

5-100/4, 5, 8 à 12, 14, 17, 18, 20, 71, 89, 91 : manuscrit de la Bürgerchronik. A été en particulier utilisé : 5/100-4, anonyme, *Erfurtisch-thüringische Chronik 1300-1510*, après 1526.
5-105/1 à 6 : chroniques régionales, XVI[e] siècle.
5-100/7 : *Memorialis historischer Beschreibung* : *Erster Theil. Von ursprung undt Wachsthumb ders Chuerfurtsl. Maintz vor jahren genante, löbichen Frieden Stadt Erffurtt aus alten Geschichtschreiben, Fundationib*[*us*]*, Privilegys, Archivis, undt andern gloubwurdigen Monumentis gezogen, Von Anno Christi 724 bis A° 1249*, 5-100/7, vol. 1, f. 1-33, *Ander Theil. Von ursprung undt Wachsthumb der löbichen Frieden Stadt Erffurtt. Von Anno Christi 1251 bis auf das Jahr 1478 (...)*, *ibid.*, f. 1-66, et *Dritter Theil, von Uhrssprung undt Wachsthum, der Löblichen Frieden Stadt Erffurdt. Vonn Anno Christi 1478 bis auf dass Jahr 1521. (...)*, vol. 2.
5/105-3 : anonyme, sans titre [chronique], fin du XVI[e] siècle (?)
5/105-6 : anonyme, *Bechreibung etlicher vornemer Städte in Sachsen, Thüringen und Meissen*, fin du XVI[e] s.
5/801 : documents sur les familles patriciennes : F1 (Friderun), M1-3 (von der Marten), N1 (von Northausen), R6 (Reimbot), R7 (Rosenburg), S6 (Brun), S6 (Salvelt), T1-2 (von Tonndorf), T3-1 (Tennstedt), U1 (Utzberg), Z6 (Ziegler).

Staatsbibliothek Bamberg
J. H. Msc. Hist. 99 : *Erfurter Cronik des Cunrad Kelner zum guldenen Rade*, 1520.

Thuringisches Staatsarchiv Weimar, Ernestinisches Gesamtarchiv
Registrande G : Erfurter Angelegenheiten :
pièce n° 267, f. 66-94[v] : placard de la ville d'Erfurt, 1480.
pièce 196a, f. 86-100 : rapport des délégués saxons envoyés à Erfurt pendant la révolte de 1509-1510.

2 – Sources éditées

BEYER Carl (éd.), *Urkundenbuch der Stadt Erfurt*, t. 1, Halle, Hendel, 1889.

BEYER Carl (éd.), *Urkundenbuch der Stadt Erfurt*, t. 2, Halle, Hendel, 1897.

BEYER Carl (éd.), « Die zwei Anschläge des Erzbischofs Diether wider die Stadt Erfurt im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 175-202.

BEYER Carl (éd.), « Der erste Anschlag des Rates zu Erfurt gegen den Erzbischof Diether von Mainz im Jahre 1480 », *MVGAE*, 14, 1890, p. 209-224.

BEYER Carl (éd.), « Miscellen » *MVGAE*, 15, 1890, p. 203-220. [sept lettres des envoyés du Conseil au concile de Constance, deux lettres du Conseil (1428 et 1429), lettre du Conseil de Bâle envoyée par tout l'Empire, 1476 (non utilisée)].

BIBRA Nikolaus von, *Der "Occultus Erfordensis" des Nicolaus von Bibra : kritische Edition mit Einführung, Kommentar und deutscher Übersetzung*, MUNDHENK Christine (éd.), Weimar, Böhlau (Schriften des Vereins für die Geschichte und Altertumskunde von Erfurt, t. 3), 1997.

CAMMERMEISTER Hartung, *Die Chronik Hartung Cammermeisters*, REICHE Robert (éd.), Halle, Hendel (Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete, t. 35), 1896.

COCHLAEUS Johannes, *Brevis germanie descriptio (1512)*, LANGOSCH Karl (éd.), Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1960.

FISCHER Theobald (éd.), *Nicolai de Bibera Occulti Erfordensis Carmen satiricum. Eine Quelle des XIII. Jahrhunderts, neu herausgegeben und erläutert*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870.

GERSTENBERG Wigand, *Die Chroniken des Wigand Gerstenberg von Frankenberg*, DIEMAR Hermann (éd.), Marburg, Elwert, 1989².

GRIMM Wilhelm, *Freidank*, Göttingen, [s.n.], 1860.

HEIMANN Heinz-Dieter, *Wy men wol eyn statt regyrn sol. Didaktische Literatur und berufliche Schreiben des Johann von Soest, gen. Steinwert*, Soest, Westfalische Verlagsbuchh. Mocker & Jahn, 1986.

HEINEMANN Karl (éd.), *Die statutarischen Rechten für Erfurt und sein Gebiet*, Erfurt, Maring'sche Buchhandlung, 1822. En ligne : http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10551477_00005.htm.

HOLDER-EGGER Oswald (éd.), *Monumenta Erphesfurtensia : saec. XII. XIII. XIV.*, Hannover, Hahn (Monumenta Germaniae historica, Scriptores, 7), 1899.

KIRCHHOFF Alfred (éd.), *Die ältesten Weisthümer der Stadt Erfurt*, Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870.

LAMBERT Ernst Maximilian (éd.), *Die ältere Geschichte und Verfassung der Stadt Erfurt*, Halle, Pfeffer, 1868.

Marburger Repertorium der Freidank-Überlieferung. En ligne : http://www.mrfreidank.de/11 et http://www.mrfreidank.de/abbildungen/mrfd050x.html (descriptions et reproductions).

MICHELSEN Andreas Ludwig Jacob (éd.), *Die Rathsverfassung von Erfurt im Mittelalter. Eine Urkundliche Mittheilung als Programm zu der 3., am 30. Juli 1855 in Erfurt zu haltenden Generalversammlung des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde*, Jena, Frommann, 1855.

MICHELSEN Andreas Ludwig Jacob (éd.), « Die alte Erfurtische Freizinsordnung », in MICHELSEN Andreas (éd.), *Rechtsdenkmale aus Thüringen*, Jena, Frommann, 1863², p. 291–327.

MÖNCKE Gisela, *Quellen zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte mittel- und oberdeutscher Städte im Spätmittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1982.

NEUBAUER Theodor, « Eine thüringische Masstabelle aus dem Anfang des 16. Jahrhunderts », *Zeitschrift füt thüringische Geschichte und Altertumskunde*, 30 (N.F. 22), 1915, p. 215-217.

OVERMANN Alfred (éd.), *Urkundenbuch der Erfurter Stifter und Klöster*, t. 1 *706-1330*, Magdeburg, Historische Kommission für die Provinz Sachsen und für Anhalt, 1926.

ROTHE Johannes, *Thüringische Landeschronik und Eisenacher Chronik*, WEIGELT Sylvia (éd.), Berlin, Akademie-Verlag, 2007.

SCHEDEL Hartmann, *La Chronique universelle de Nuremberg : l'édition de 1493, colorisée et commentée*, FÜSSEL Stephan (éd.), Köln, Taschen, 2001.

SIEGEN Nikolaus von, *Chronicon Ecclesiasticum Nicolai de Siegen*, WEGELE Franz Xavier (éd.), Jena, Frommann, 1855.

STOLLE Conrad, *Memoriale-thüringisch-erfurtische Chronik*, THIELE Richard (éd.), Halle, Hendel, 1900.

THIELE Richard (éd.), *Erphurdianus Antiquitatum Variloquus Incerti Auctoris*, Halle, Hendel, 1906.

TROMM Friedhelm (éd.), *Die Erfurter Chronik des Johannes Wellendorf (um 1590) : Edition - Kommentar - Untersuchung*, Köln, Böhlau, 2013.

WÄß Helga, « Prozessionsordnung von 1465. Transkription des Prozessionsprotokolls für den Umgang mit den Reliquien der hll. Adolar und Eoban », in WÄß Helga (dir.) *Form und Wahrnehmung mitteldeutscher Gedächtnisskulptur im 14. Jahrhundert*, t. 1 *Ein Beitrag zu mittelalterlichen Grabmonumenten, Epitaphen und Kuriosa in Sachsen, Sachsen-Anhalt, Thüringen, Nord-Hessen, Ost-Westfalen und Südniedersachsen*, Bristol-Berlin, Tenea, 2006, p. 485-486.

WILLIBALD, *Vita S. Bonifatii*, LEVISON W. (éd.), *MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, Hannover-Leipzig, Hahn, 1905.

WÜRTZBURG Konrad von, *Der goldene Schmiede*, GRIMM Wilhelm (éd.), Berlin, Klemann, 1840.

II – Instruments de travail

ANDERSON Robert R., GÖBELL Ulrich et REICHAMNN Oskar (dir.), *Frühneuhochdeutsches Wörterbuch*, Berlin/New York, de Gruyter, 1989-.

BAUTZ Friedrich Wilhelm, BAUTZ Traugott, *Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon*, t. 1, Hamm, Bautz, 1990.

BENECKE Georg, MÜLLER Wilhelm et ZARNCKE Friedrich, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*, 3 tomes (1854-1866), réimp. Stuttgart, Hirzel, 1990. En ligne : http://woerterbuchnetz.de/BMZ.

BRETSCHNEIDER Falk et DUHAMELLE Christian (dir.), *Les mots du Saint-Empire*. En ligne : http://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire.

CANGE Charles du, *Glossarium mediae et infinae latinitatis*, Niort, Favre, 1883-1887 [1688]. En ligne : http://ducange.enc.sorbonne.fr/.

GRIMM Jacob et Wilhelm (dir.), *Deutsches Wörterbuch*, 16 tomes, 32 vol., Leipzig, Hitzel, 1854-1961. En ligne : http://woerterbuchnetz.de/DWB/.

GROTEFEND Hermann, *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, Hannover, Hahn, 1891-1898. En ligne : http://www.manuscripta-mediaevalia.de/gaeste/grotefend/grotefend.htm.

HABEL Edwin, GRÖBEL Friedrich et HEIMANN Heinz-Dieter, *Mittellateinisches Glossar*, Paderborn, Schöningh, 1989².

KAHNT Helmut et KNORR Bernd, *Alte Maße, Münzen und Gewichte. Ein Lexikon*, Mannheim/Wien/Zürich, Meyer/Bibliographisches Institut, 1987².

KIRSCHBAUM Engelbert et BRAUNFELS Wolfgang, *Lexikon der christlichen Ikonographie*, Freiburg im Breisgau, Herder, 1968.

LECOUTEUX Claude, *L'Allemand du Moyen-Âge: le moyen haut-allemand*, Turnhout, Brepols, 1996.

LEXER Mathias, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, 3 tomes (1872-1878), réimp. Stuttgart, Hirzel, 1992. En ligne : http://woerterbuchnetz.de/Lexer/.

ROCKSTUHL Werner et ROCKSTUHL Harald, *Alte thüringische, preußische, sächsische und mecklenburgische Masse und ihre Umrechnung*, Bad Langensalza, Rockstuhl, 1997.

WOLFF Peter (éd.), *Der Briefsteller des Thymo von Erfurt*, Bonn, Georgi, 1911.

III – Littérature secondaire

ADRIAN Dominique, « La face cachée de la politique. Le chancelier au cœur des tensions politiques à Augsbourg au XV^e^ siècle », *Le Journal des savants*, janv.-juin 2008, p. 107-121.

ADRIAN Dominique, « La politique et ses traces. Une interprétation du corpus politique augsbourgeois à la fin du Moyen Age », *BEC*, 106, 2008, p. 413-443.

ADRIAN Dominique, *Augsbourg à la fin du Moyen Âge : la politique et l'espace*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2013.

AERTSEN Jan A. et SPEER Andreas, *Raum und Raumvorstellungen im Mittelalter*, Berlin, De Gruyter, 1998.

Gerd ALTHOFF, *Verwandte, Freunde und Getreue*, Darmstadt, Wissenschaftliche Gesellschaft, 1990.

ALTHOFF Gerd, *Die Macht der Rituale: Symbolik und Herrschaft im Mittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2003.

ANDERMANN Kurt, « Raubritter – Raubfürsten – Raubbürger? Zur Kritik eines untauglichen Begriffs », in ANDERMANN Kurt (dir.), *« Raubritter » oder « Rechtschaffene*

vom Adel » ? Aspekte von Politik, Friede und Recht im Spätmittelalter, Sigmaringen, Thorbecke, 1997, p. 9-29.

ANDERMANN Kurt et JOHANEK Peter, *Zwischen Nicht-Adel und Adel*, Stuttgart, Thorbecke, 2001.

ANDERMANN Ulrich, *Ritterliche Gewalt und bürgerliche Selbstbehauptung: Untersuchungen zur Kriminalisierung und Bekämpfung des spätmittelalterlichen Raubrittertums am Beispiel norddeutscher Hansestädte*, Frankfurt am Main, Lang, 1991.

ANGERER Martin (dir.), *Ratisbonna – Die königliche Stadt. Neue Forschungen zum mittelalterlichen Regensburg*, Regensburg, Universitätsverlag Regensburg, 2000

ANHEIM Étienne et CHASTANG Pierre (dir.), *Pratiques de l'écrit*, *Médiévales*, 56, 2009.

ARNOLD Klaus et FEUERBACH Ute (dir.), *Das Volkacher Salbuch*, Volkach, Stadt Volkach, 2009.

ARTIFONI Enrico, « L'éloquence politique dans les cités communales (XIII[e] siècle) », in HEULLANT-DONAT Isabelle (dir.), *Cultures italiennes (XII[e]-XV[e] siècle)*, Paris, Cerf, 2000, p. 269-296.

BABEL Rainer et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne*, Sigmaringen, Thorbecke, 1997.

BAMBERG Paul, « Münzmeister Funcke. 1: Hans Funcke zu Erfurt », *Blätter für Münzfreunde*, 68, 1933.

BARBERIS Jeanne-Marie (dir.), *La Ville. Arts de faire, manières de dire*, Montpellier, Langue et Praxis, 1994.

BATTARD Marius, *Beffrois, halles, hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Arras, Brunet, 1948.

BAUER Reinhard, *Die ältesten Grenzbeschreibungen in Bayern und ihre Aussagen für Namenkunde und Geschichte*, München, Selbstverlag des Verbandes für Orts- und Flurnamenforschung in Bayern, 1988.

BAUMANN Martin et RAßLOFF Steffen (dir.), *Blumenstadt Erfurt. Waid – Gartenbau – iga/egapark*, Erfurt, Verein für die Geschichte und Altertumskunde von Erfurt, 2011.

BAUMGÄRTNER Ingrid, KLUMBIES Paul-Gerhard et SICK Franziska (dir.), *Raumkonzepte: disziplinäre Zugänge*, Göttingen, V & R Unipress, 2009.

BECK Friedrich, « Die ‚Deutsche Schrift' – Medium in fünf Jahrhunderten deutscher Geschichte », *Archiv für Diplomatik*, 37, 1991, p. 453.

BEIT Andreas Ludwig, *Kirche und Kirchenreform in der Erzdiöceze Mainz im Zeitalter der Glaubensspaltung und der beginnenden tridentinischen Reformation 1517-1618*, Freiburg-in-Breisgau, Herder, 1920.

BEHNE Axel Jürgen, « Geschichte aufbewahren. Zur Theorie der Archivgeschichte und zur mittelalterlichen Archivpraxis in Deutschland und Italien », in RÜCK Peter (dir.), *Mabillons Spur. Zweiundzwanzig Miszellen aus dem Fachgebiet für Historische Hilfswissenschaften der Philipps-Universität Marburg zum 80. Geburstag von Walter Heinemeyer*, Marburg/Lahn, Institut für Historische Hilfswissenschaften, 1992, p. 277-297.

BEHRINGER Wolfgang et ROECK Bernd (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit 1400-1800*, München, Beck, 1999.

BENARY Friedrich, *Die Vorgeschichte der Erfurter Revolution von 1509: ein Versuch ; I. Bis zu den Friedensschlüssen von Amorbach und Weimar*, Erfurt, Stenger, 1911.

BENARY Friedrich, *Zur Geschichte der Stadt und der Universität Erfurt am Ausgang des Mittelalters*, OVERMANN Alfred (éd.), Gotha, Perthes, 1919.

BENL Rudolf et BAUER Antje, *Erfurt zur Zeit Luthers. Katalog zur Ausstellung*, Erfurt, Stadtverwaltung, 1996.

BENL Rudolf, *Das Stadtarchiv Erfurt: Seine Geschichte, seine Bestände*, Erfurt, Stadt Erfurt, 2008.

BENL Rudolf, « Bestandaufnahme der politischen, gesellschaftlichen und kirchlichen Rahmenbedingungen in Erfurt um 1500 », in ROGGE Jörg (dir.), *Tradieren, Vermitteln, Anwanden. Zum Umgang mit Wissensbestände in spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Städten*, Berlin, Akademie-Verlag, 2008, p. 45-60.

BENTZINGER Rudolf, *Studien zur Erfurter Literatursprache des 15. Jahrhunderts : an Hand der Erfurter Historienbibel vom Jahre 1428*, Berlin, Akad.-Verl., 1973.

BENTZINGER Rudolf, « Zur „Mittler"-Rolle der Sprache des „Bildungsmittelpunktes Erfurt" », in GROßE Rudolf, *Sprache in der sozialen und kulturellen Entwicklung*, Berlin, Akademie-Verlag, 1990, p. 219-227.

BENTZINGER Rudolf et DÖRING Brigitte, « Forschungen zur Erfurter Stadtsprache des 14. bis 16. Jahrhunderts », in Ulman WEIß (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 171-184.

BERG Dieter, KINTZINGER Martin et MONNET Pierre (dir.), *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. bis 16. Jahrhundert)*, Bochum, Winckler, 2003.

BERTRAND Olivier, « Le vocabulaire politique aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : constitution d'un lexique ou émergence d'une science ? », *Langage et société*, 113, 2005-3, p. 11-32.

BEYER Carl, *Die Entstehung des Rates der Stadt Erfurt im Mittelalter*, Erfurt, [s. n.], 1892.

BEYER Carl, *Geschichte der Stadt Erfurt bis zur Unterwerfung unter die Mainzische Landeshoheit im Jahre 1664*, Halle, Hendel, 1893.

BEYER Carl, *Die drei Gleichen: Beschreibung und Geschichte der Burgen Gleichen, Mühlberg und Wachsenburg zwischen Dietendorf und Arnstadt*, Erfurt, Ohlenroth, 1898.

BEYER Carl et BIEREYE Johannes, *Geschichte der Stadt Erfurt von der ältesten bis auf die neueste Zeit*, Erfurt, Keyser, 1900.

BEYER Carl et BIEREYE Johannes, *Geschichte der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1664*, Erfurt, Keyser, 1935.

BIEREYE Johannes, « Die Familie Kellner zur Erfurt », *MVGAE*, 26, 1905, p 83-103.

BIEREYE Johannes, « Erfurt in seinen berühmten Persönlichkeiten (500 Kurzbiographien) », *Sonderschriften der Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt*, 11, Erfurt, 1937.

BIEREYE Wilhelm, « Die von den Sachsen. Vortrag am 12.9.1927 im Erfurter genealogischer Verein », *Erfurter Genealogischer Abend, Wissenschaftliche Abhandlungen*, 1, Erfurt, 1928, p. 75-96.

BIEREYE Wilhelm, « Das Erfurter Patriziergeschlecht der Ziegler », *Erfurter Genealogischer Abend, Wissenschaftliche Abhandlungen*, 3, Erfurt, 1930.

BIEREYE Wilhelm, « Der Erfurter Gechlecht der von Tennstedt und Ludolf », *Erfurter Genealogischer Abend, Wissenschaftliche Abhandlungen*, Heft 7, Erfurt, 1933.

BIRTSCH Günter et HEIT Alfred (dir.), *Zwischen Gallia und Germania, Frankreich und Deutschland : Konstanz und Wandel raumbestimmender Kräfte: Vortäge auf dem 36. Deutschen Historikertag, Trier, 8.-12. Oktober 1986*, Trier, Trierer Historiche Forschungen, 1987.

BLAHA Walter et METZE Josef, *Kleine illustrierte Geschichte der Universität Erfurt: 1392-1816*, Erfurt, Verlag-Haus Thüringen, 1992.

BLASCHKE Karlheinz, *Stadtgrundriß und Stadtentwicklung: Forschungen zur Entstehung mitteleuropäischer Städte*, Köln, Böhlau, 1997.

BLOOM Paul, GARRETT Merrill F., PETERSON Mary Ann et NADEL Lynn (dir.), *Language and Space*, Cambridge, MIT Press, 1996.

BOISSELLIER Stéphane (dir.), *De l'espace aux territoires. La Territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Poitiers (8-9 juin 2006)*, Turnhout, Brepols 2010.

BONZON Thierry, BOUCHERON Patrick et CHALEARD Jean-Louis (dir.), *Les Cahiers de Fontenay. Idées de villes, villes idéales*, Fontenay/Saint Cloud, E.N.S., 1993.

BOONE Marc, *Geld en macht. De Gentse stadsfinanciën en de Bourgondische staatsvorming (1384-1453)*, Gent, Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent, 1990.

BOONE Marc, LECUPPRE-DESJARDIN Elodie et SOSSON Jean-Pierre (dir.), *Le Verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Age*, Antwerpen-Apeldoorn, Garant, 2002.

BORGES Jorge Luis, *Viajes de Varones Prudentes de Suarez Miranda, livre IV, chap. XIV, Lérida, 1658*, in BORGES Jorge Luis, *L´Auteur et autres textes*, Paris, Gallimard, 1965, p. 199.

BOSSIS Mireille, « Pour la conservation de l'épistolaire : réflexions sur une méthode d'approche », in ALBERT Pierre (dir.), *Correspondre. Jadis et naguère*, Paris, CTHS, 1997, p. 31-34.

BOUCHERON Patrick, *Le pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV^e^-XV^e^ siècles*, Roma, EFR, 1998.

BOUCHERON Patrick, *Conjurer la peur Sienne 1338 : essai sur la force politique des images*, Paris, Seuil, 2013.

BOUCHERON Patrick et GENET Jean-Philippe (dir.), *Marquer la ville : signes, traces, empreintes du pouvoir, XIII^e^-XVI^e^ siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

BOUCHERON Patrick, LAFON Xavier, MARC Jean-Yves et BOONE Marc, *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 1 *Genèse des villes européennes, de l'Antiquité au XVIII^e^ siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 2003.

BOUCHERON Patrick et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *L'Espace public au Moyen âge: débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

BOYER Jean-Paul, « Une théologie du droit. Les sermons juridiques du roi Robert de Naples et de Barthélemy de Capoue », in AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 647-659.

BRAASCH-SCHWERSMANN Ursula et HALLE Axel (dir.), *Wigand Gerstenberg von Frankenberg 1457 – 1522: Die Bilder aus seinen Chroniken Thüringen und Hessen – Stadt Frankenberg*, Marburg, Hessisches Landesamt für Geschichtliche Landeskunde, 2007.

BRAND Hanno, MONNET Pierre et STAUB Martial (dir.), *Memoria, communitas, civitas : mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Ostfildern, Thorbecke, 2003.

BRASSAC Christine, « Action située et distribuée et analyse du discours : quelques interrogations », *Cahiers de linguistique française*, 26, 2004, p. 251-268. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00010266/fr/.

BRASSAC Christine, FIXMER Pierre, MONDADA Lorenza et VINCK Dominique, « Interweaving objects, gestures, and talk », *Context, mind, culture, and activity*, 15-3, 2008, p. 208-233. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00337838/fr/.

BRAUNSTEIN Philippe, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'Empire : les facteurs de sociétés (1380-1520) », in CROUZET François (dir.), *Le Négoce international (XIII[e]-XX[e])*, Paris, Economica, 1989, p. 23-58.

BRAUNSTEIN Philippe, « Pour une histoire des élites urbaines : vocabulaire, réalités et représentations », in SHMESP, *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 27[e] congrès*, Roma, EFR, 1996, p. 29-38.

BRINCKEN Anna Dorothea von den (dir.), *Köln 1475, des Heiligen Reiches Freie Stadt. Ausstellung des Historischen Archivs der Stadt Köln*, Köln, Historisches Archiv der Stadt Köln 1975.

BRUAND Olivier, *Voyageurs et marchandises aux temps carolingiens: les réseaux de communication entre Loire et Meuse aux VIII[e] et IX[e] siècles*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

BRUNET Roger, FRANÇOIS Jean-Christophe et GRASLAND Claude, « La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche », *Espace géographique*, 26-4, 1997, p. 297-308.

BRUNNER Otto, « Zum Begriff des Bürgertums », in *Untersuchungen zur gesellschaftlichen Struktur der mittelalterlichen Stadt in Europa*, Konstanz-Stuttgart, Thorbecke, 1966, p. 13-23.

BRUNS Friedrich et WECZERKA Hugo, *Hansische Handelsstraßen*, t. 1 *Atlas*, t. 2 *Textband*, Köln, Böhlau, 1962-1967.

BUCHHOLZER-REMY Laurence, *Une Ville en ses réseaux : Nuremberg à la fin du Moyen âge*, Paris, Belin, 2006.

BUCHHOLZER-REMY Laurence et LACHAUD Frédérique (dir.), *Le Serment dans les villes*, *Histoire urbaine*, 39, 2014/1.

BUCHHOLZER-REMY Laurence et RICHARD Olivier (dir.), *Ligues urbaines et espace à la fin du Moyen Âge*, Starsbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012.

BUSCAIL Marie-Pierre, *Archéogéographie du domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, thèse de doctorat soutenue en 2011 à l'Université Paris I.

BUSCAIL Marie-Pierre, « Le domaine royal entre territoires et réseaux », *Études rurales*, 188, 2011, p. 73-92.

BUSCAIL Marie-Pierre, « L'expression des rapports de pouvoir par et pour l'espace au Moyen Age. L'exemple du domaine royal au 14[e] siècle », *EspacesTemps.net*, 24.02.2015. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/rapports-de-pouvoir-moyen-age/

CALENGE Christian, LUSSAULT Michel et PAGAND Bernard (dir.), *Figures de l'urbain : des villes, des banlieues et de leurs représentations*, Tours, Publications de la Maison des sciences de la ville, 1997.

CALLON Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 26, 1986, p. 169-207.

CAMARGO Martin, *Ars dictaminis, Ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991.

CAMMAROSANO Paolo, « L'éloquence laïque dans l'Italie communale (fin du XII^e^-XIV^e^ siècle), *BEC*, 158, 2000, p. 431-442.

CARL Horst, *Der Schwäbische Bund 1488-1534. Landfrieden und Genossenschaft im Übergang vom Spätmittelalter zur Reformation*, Leinfelden, DRW Verlag, 2000.

CARL Horst, « Landfrieden als Konzept und Realität kollektiver Sicherheit im Heiligen Römischen Reich », in NAEGLE Gisela (dir.), *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter / Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen âge*, München, Oldenbourg, 2012, p. 121-138.

CASSEL Paulus, *Erfurter Bilder und Bräuche: Ein akademisches Programm*, Erfurt, Villaret, 1859.

CASSEL Paulus, *Das alte Erfurter Rathhaus und seine Bilder: Ein akademisches Programm*, Erfurt, Villaret, 1857.

CAU Christian, *Les Capitouls de Toulouse : l'intégrale des portraits des Annales de la ville 1352-1778*, Toulouse, Privat, 1990.

CERTEAU Michel de, GIARD Luce et MAYOL Pierre, *L'Invention du quotidien*, t. 2 *Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, 1994².

CHAIX Gérard, « Le patriciat urbain dans l'historiographie allemande contemporaine », in Claude PETITFRERE (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains*, Tours, CEHVI, 1999, p. 537-548.

CHASTANG Pierre, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc, XI^e^-XIII^e^ siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 2001.

CHASTANG Pierre, *La Ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier, XII^e^-XIV^e^ siècle : essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

CHEDEVILLE André, LE GOFF Jacques, ROSSIAUD Jacques, « La ville en France au Moyen Age » (introduction), in DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 2 LE GOFF Jacques (dir.), *La ville médiévale. Des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, Seuil, 1980.

CHENAL Jérôme, PATTARONI Luca et PFLIEGER Géraldine (dir.), *Reprendre formes. Formes urbaines, pouvoirs et expérience*, *EspaceTemps.net*, 2009. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/reprendre-formes/.

CHITTOLINI Giorgio et JOHANEK Peter, *Aspetti e componenti dell'identità urbana in Italia e in Germania (secoli XIV - XVI)*, Bologna, Il Mulino, 2003.

CHRISTALLER Walter, *Die zentralen Orte in Süddeutschland : eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmäßigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischen Funktionen*, Jena, G. Fischer, 1933.

CHRISTALLER Walter, « Comment je suis parvenu à la théorie des lieux centraux. Comment une théorie peut naître et comment elle est née dans mon cas : compte-rendu » [1968], traduction de COVINDASSAMY Mandana et DJAMENT Géraldine, *Cybergeo: European Journal of Geography*, 2005. En ligne : http://cybergeo.revues.org/3153.

COLLOT Michel, *Pour une géographie littéraire*, Paris, Corti, 2014.

CONSTABLE Giles, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Brepols, 1976.

CONSTABLE Giles, « The Abstraction of Personal Qualities in the Middle Ages », in MOOS Peter von (dir.), *Unverwechselbarkeit. Persönliche Identität und Identifikation in der vormodernen Gesellschaft*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2004, p. 99-122.

COQUELIN Morwenna, « L'"année terrible' d'Erfurt et sa mémoire : trouble, division et défaite au fondement d'une nouvelle identité urbaine ? », *Les Cahiers du CRHQ*, 4, « L'écriture et la mémoire des révoltes et des révolutions », HAFFEMAYER Stéphane (dir.), 2013, http://www.unicaen.fr/mrsh/crhq/cahiers/page-article.php?num=332&ch=9.

COQUERY Natacha, MENANT François et WEBER Florence, *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2006.

COVINDASSAMY Mandana et DJAMENT Géraldine, « Les lieux centraux en Allemagne du Sud. Une recherche économico-géographique sur la régularité de la diffusion et du développement de l'habitat urbain », *Cybergeo*, 2005. En ligne : http://cybergeo.revues.org/3198.

CRAMER Johannes, *Forschungen zum Erfurter Dom*, *Arbeitsheft des Thüringischen Landesamtes für Denkmalpflege*, N. F. 20, 2005.

CROUS Ernst et KIRCHNER Joachim, *Die gotischen Schriftarten*, Braunschweig, Klinkhardt und Biermann, 1970 [1928].

CROUZET-PAVAN Elisabeth (dir.), *Pouvoir et édilité : les grands chantiers dans l'Italie communale et seigneuriale*, Roma, EFR, 2012.

CROUZET-PAVAN Élisabeth et LECUPPRE-DESJARDIN Elodie (dir.), *Histoire urbaine. Les mots de l'identité urbaine à la fin du Moyen Âge*, Marne-la-Vallée, Société française d'histoire urbaine, 2012.

CURSENTE Benoît, « Les 'amis' dans la Gascogne des XI^e^ et XII^e^ siècles », in DEBAX Hélène (dir.), *Les Sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X^e^-XIII^e^ s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse Le Mirail, 1999, p. 285-292.

CURSENTE Benoît, « Autour de Lézat : emboîtements, cospatialités, territoires (milieu X^e^ – milieu XIII^e^ siècle », in CURSENTE Benoît et MOUSNIER Mireille (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, Preses Universitaires de Rennes, 2005, p. 151-167.

CURSENTE Benoît et MOUSNIER Mireille (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, PUR, 2005.

CZOK Karl (dir.), *Geschichte Sachsens*, Weimar, Böhlau,1989.

DANNENBAUER Heinrich, *Die Entstehung des Territoriums der Reichsstadt Nürnberg*, Stuttgart, Kohlhammer, 1928.

DAUPHANT Léonard, *Le Royaume des quatre rivières : l'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

DAVALLON Jean et JEANNERET Yves, « La fausse évidence du lien hypertexte », *Communication et langages*, 140, 2004, p. 43-54.

DEGOS Jean-Guy, *Histoire de la comptabilité*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

DEGOS Jean-Guy, *La Comptabilité*, Paris, Flammarion, 1998.

DELEUZE Gilles, cours « Vérité et temps » du 17 avril 1984, en ligne : http://www2.univ-paris8.fr/deleuze/article.php3?id_article=344.

DELEUZE Gilles, *Cinéma 2. L'image-temps*, Paris, Minuit, 1985.

DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *Capitalisme et schizophrénie*, tome 2 : *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980.

DELIGNE Chloé et BILLEN Claire (dir.), *Voisinages, coexistences, appropriations : groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge-16e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007.

DEMADE Julien, « Grundrente, Jahreszyklus und monetarisierte Zirkulation », *Historische Anthropologie. Kultur, Gesellschaft, Alltag*, 2009, 17-2, p. 222-244.

DEMATTEIS Giuseppe, « réseau urbain », in LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013², p. 873-874.

DERRIDA Jacques et ROUDINESCO Élisabeth, *De quoi demain...: dialogue*, Paris, Flammarion, 2003.

DESCATOIRE Christine (dir.), *Trésors de la Peste noire : Erfurt et Colmar*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2007.

DESSI Rosa Maria, « L'invention du Bon Gouvernement : pour une histoire des anachronismes dans les fresques d'Ambrogio Lorenzetti (XIVe-XXe siècle) », *BEC*, 165-2, 2007, p. 453-504.

DILCHER Gerhard (dir.), *Res publica: Bürgerschaft in Stadt und Staat. Tagung der Vereinigung für Verfassungsgeschichte in Hofgeismar am 30./31. März 1987*, Berlin, Duncker & Humblot, 1988.

DOBRAS Wolfgang, « Mainz um 1500 – Der Wandel von der Freien zur Residenz- und Universitätsstadt », in ROGGE Jörg (dir.), *Tradieren, Vermitteln, Anwanden. Zum Umgang mit Wissensbestände in spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Städten*, Berlin, Akademie-Verlag, 2008, p. 21-44.

DOBRAS Wolfgang, « Willigis und das Mainzer Rad. Eine Sage und ihre Funktion im Wandel der Geschichte », *Mainzer Zeitschrift*, 106/107, 2011/2012.

DOLLINGER Philippe, « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV[e] siècle », *Revue d'Alsace*, 90, 1950-1951, p. 52-82.

DÖRING Brigitte, « Fachtexte als Quellenbasis für Untersuchungen zur Geschichte der deutschen Sprache des 16. bis 18. Jahrhunderts. Begründunge und Aufgaben », *Wissenschaftliche Zeitschrift der Pädagogischen Hochschule Erfurt/Mühlhausen*, 25, 1988, p. 92-97.

DROSTE Heiko, « Briefe als Medium symbolischer Kommunikation », in FÜSSEL Marian et WELLER Thomas (dir.), *Ordnung und Distinktion. Praktiken sozialer Repräsentation in der ständischen Gesellschaft*, Münster, Rhema, 2005, p. 29-256.

DUHAMELLE Christophe (dir.), *Les Espaces du Saint-Empire à l'époque moderne*, *Histoire, économie et société*, 23-1, 2004.

DUCHHARDT Heinz et REININGHAUS Wilfried (dir.), *Stadt und Region: Internationale Forschungen und Perspektiven. Kolloquium für Peter Johanek*, Köln, Böhlau, 2005.

DUCHHARDT Heinz et Melvile Gerd (dir.), *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual. Soziale Kommunikation in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1997.

DUHAMELLE Christophe, *La frontière au village : une identité catholique allemande au temps des Lumières*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010.

DUMONT Franz, SCHERF Ferdinand et SCHÜTZ Friedrich, *Mainz: Die Geschichte der Stadt*, Mainz, von Zabern, 1999[2].

DÜNNE Jörg, *Raumtheorie. Grundlagentexte aus Philosophie und Kulturwissenschaften,* Frankfurt/Main, Suhrkamp, 2006.

DÜNNE Jörg et LESTRINGANT Frank (dir.), *Die Erfindung des Raums : Kartographie, Fiktion und Alterität in der Literatur der Renaissance. Erfurter Mercator-Vorlesungen*, Bielefeld, Transcript, 2012.

DÜNNEBEIL Sonja, *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477): Inventar*, Frankfurt/Main, Lang, 1995.

DUPUY Lionel et PUYO Jean-Yves, *L'Imaginaire géographique. Entre géographie, langue et littérature*, Pau, Presses de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, 2015.

DUTOUR Thierry, « La supériorité sociale à Dijon à la fin du Moyen Age (XIII[e]-XIV[e]-début XV[e] siècles) », in SHMESP, *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 27[e] congrès*, Roma, EFR, 1996, p. 305-318.

EBERHARDT Hans, « Landgericht und Reichsgut im nördlichen Thüringen. Ein Beitrag zur gräflichen Gerichtsarkeit des Mittelalters », *Blätter für deutsche Geschichte*, 1959, 93, p. 67-108.

EBERHARDT Hans, « Mittelalterliche Gerichtsstätten im nördlichen Thüringen », *Zeitschrift für thüringische geschichte und Altertumskunde*, 51, 1997, p. 61-96.

ECO Umberto, « La ligne et le labyrinthe : les structures de la pensée latine », in DUBY Georges (dir.), *Civilisation Latine*, Paris, Orban, 1986.

ECO Umberto, « De l'impossibilité d´établir une carte de l'Empire à l'échelle du 1/1 », in ECO Umberto, *Pastiches et postiches*, Paris, Messidor, 1988, p. 95-104.

EHBRECHT Wilfried (dir.), *Der weite Blick des Historikers: Einsichten in Kultur-, Landes- und Stadtgeschichte . Peter Johanek zum 65. Geburtstag*, Köln, Böhlau, 2002.

EHBRECHT Wilfried, *Konsens und Konflikt: Skizzen und Überlegungen zur älteren Verfassungsgeschichte deutscher Städte*, Köln, Böhlau, 2001.

EIBL Elfie-Marita, « Kaiser Friedrich III. (1440-1493) und die Wettiner. Aspekte des Verhältnisses Zentralgewalt – Fürsten in einer königsfernen Landschaft », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 71, 2000, p. 27-52.

EIDEN Herbert et IRSIGLER Franz, « Environs and Hinterland : Cologne and Nuremberg in the Later Middle Ages », in GALLOWAY James A. (dir.), *Trade, urban hinterlands and market integration, c. 1300-1600*, London, University of London, 2000, p. 43-57.

EISENBEIß Wilhelm, *Briefe, Boten und Belege. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte des Botenwesens und der Post, dargestellt an der Geschichte der Stadt Regensburg bis zum Jahre 1920*, Regensburg, Selbstverlag, 1966.

EISENHARDT Ulrich, « Die Rechtswirkungen der in der Goldenen Bulle genannten privilegia de non evocando et appellando », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung*, 86, 1969, p. 75–96.

EISENHARDT Ulrich et MARKERT Elsbeth, *Die kaiserlichen privilegia de non appellando*, Köln, Böhlau, 1980.

ELSAS Moritz John, *Umriss einer Geschichte der Preise und Löhne in Deutschland vom ausgehenden Mittelalter bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts*, Leiden, Brill, 1936-1949.

EMANUEL Simha, « The European Genizah and its contribution to jewish studies », *Henoch*, 19, 1997, p. 313-340.

EMICH Birgit et SIGNORI Gabriela (dir.), *Kriegs/Bilder in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Berlin, Duncker & Humblot, 2009.

ENDRES Rudolf, « Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen Erfurt und Nürnberg », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995, p. 471-482.

ENDRES Rudolf et ZAHND Urs (dir.), *Nürnberg und Bern. Zwei Reichsstädte und ihre Landsgebiete*, Erlangen, Uni-Bibliothek, 1990.

ENGEL Evamaria (dir.), *Metropolen im Wandel: Zentralität in Ostmitteleuropa an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Berlin, Akademie-Verlag, 1995.

ENGEL Evamaria, *Die deutsche Stadt des Mittelalters*, München, Beck, 1993.

ENGEL Evamaria et JACOB Frank-Dietrich, *Städtisches Leben im Mittelalter: Schriftquellen und Bildzeugnisse*, Köln, Böhlau, 2006.

ENGEL Evamaria, WECZERKA Hugo, BONGARDT Ilse et BRUNS Friedrich, *Hansische Handelsstraßen*, t. 3 *Registerband*, Weimar, Böhlau, 1968.

ERNST Fritz, « Über Gesandtschaftswesen und Diplomatie an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit », *Archiv für Kulturgeschichte*, 33, 1951, p. 64-95.

ESCHER Monika, HAVERKAMP Alfred et HIRSCHMANN Frank (dir.), *Städtelandschaft – Städtenetz – zentralörtliches Gefüge*, Mainz, von Zabern, 2000.

DI MEO Guy, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 2000, p. 37-48.

FAHLBUSCH Friedrich, *Städte und Königtum im frühen 15. Jahrhundert: Ein Beitrag zur Geschichte Sigmunds von Luxemburg*, Köln-Wien, Böhlau, 1983.

FARGEIX Caroline, *Les Élites lyonnaises du XV^e siècle au miroir de leur langage : Pratiques et représentations culturelles des conseillers de Lyon, d'après les registres de délibérations consulaires*, Paris, De Boccard, 2007.

FLACH Willy, « Die Entstehungszeit der thüringischen Städte », *Zeitschrift für thüringische Geschichte und Altertumskunde*, 44, 1942, p. 52-111.

FELDMANN J., « Das Benefizial- oder Vikarienbuch Erfurts », *MVGAE*, 30/31, 1909-1910, p. 46-226.

FOUCAULT Michel, *L'Ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard, 1999.

FOUCAULT Michel, « Des espaces autres », in FOUCAULT Michel, *Dits et écrits*, II, Paris, Gallimard (Quarto), 2001.

FRAY Jean-Luc et PEROL Céline (dir.), *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2004.

FRAY Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.

FREED John B., *The Friars and German society in the thirteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

FREITAG Werner et JOHANEK Peter (dir.), *Bünde – Städte – Gemeinden : Bilanz und Perspektiven der vergleichenden Landes- und Stadtgeschichte*, Köln, Böhlau, 2009.

FREMONT Armand, *La Région, espace vécu*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.

FRIEDLAND Klaus, « Erfurt im Fernhandelssystem der Hanse », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995, p. 433-438.

FRIEDLAND Klaus, « Bürgerfreiheit und Grundeigentum. Die Erfurter Freizinsregister », *MVGAE*, 62, 2001, p. 57-70.

FÜßLEIN Wilhelm, « Die Thüringer Grafenfehde 1342–1346 », in *Beiträge zur thüringischen und sächsischen Geschichte. Festschrift für Otto Dobenecker zum 70. Geburtstag am 2. April 1929*, Jena, Fischer, 1929, p. 111–139.

GARDEY Delphine, *Écrire, calculer, classer : comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines, 1800-1940*, Paris, Éd. la Découverte, 2008.

GAUS H., « Das Boten- und Gesandtschaftswesen in der ehemaligen Hansestadt Braunschweig », *Archiv für Post und Telegraphie*, 57, 1929, p. 179-185.

GAUTIER DALCHE Patrick, *L'Espace géographique au Moyen Âge*, Firenze, SISMEL edizioni del Galluzzo, 2013.

GERBING Luise, « Erfurter Handel und Handelstrassen », *MVGAE*, 21, 1900, p. 95-148.

GELIS Jacques, « Procession enveloppante et fil de cire : une protection symbolique de l'espace urbain », in REDON Odile (dir.), *Savoirs des lieux. Géographies en histoire*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1996, p. 49-58.

GELIS Jacques, « Les pierres de confins. Contribution à une anthropologie religieuse des limites », in *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 17-24.

GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, 2002.

GERTEIS Klaus, « Reisen, Boten, Posten, Korrespondenz im Mittelalter und früher Neuzeit », in POHL Hans (dir.), *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, Stuttgart, Steiner, 1989, p. 19-36.

GEUENICH Dieter et OEXLE Otto Gerhard (dir.), *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, 1994.

GILLI Patrick et SALVATORI Enrica (dir.), *Les Identités urbaines au Moyen Âge : regards sur les villes du Midi français. Actes du colloque de Montpellier 8-9 décembre 2011*, Turnhout, Brepols, 2014.

GIOVANNI Stéphane et CAMMAROSANO Paolo (dir.), *La corrispondenza epistolare in Italia : convegno di* studio, t. 2 *Formes, styles et fonctions de l'écriture épistolaire dans les chancelleries italiennes (V^e-XV^e siècle)*, Trieste, CERM, 2013.

GLASER Rudolf, *Diether von Isenburg-Büdingen, Erzbischof und Kurfürst von Mainz (1459 - 1463) und die kirchlichen und politischen Reformbestrebungen im fünfzehnten Jahrhundert: Eine historische Studie*, Hamburg, Verl.-Anst. und Dr., 1898.

GRÄF Holger et KELLER Katrin (dir.), *Städtelandschaft : Städte im regionalen Kontext in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2004.

GRAMSCH Robert, *Erfurter Juristen im Spätmittelalter: Die Karrieremuster und Tätigkeitsfelder einer gelehrten Elite des 14. und 15. Jahrhunderts*, Leiden, Brill, 2003.

GRAMSCH Robert, « Der Erfurter Propst Heinrich von Gerbstedt (gest. 1451) und seine 'römischen Netzwerke' », *Jahrbuch für Erfurter Geschichte*, 2, 2007, p. 31-62 .

GRAMSCH Robert, « 'Seilschaften' von universitätsgebildeten Klerikern im deutschen Spätmittelalter – Beziehungsformen, Netzwerkstrukturen, Wirkungsweisen », in KRIEGER Gerhard (dir.), *Verwandtschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, Berlin, Akademie-Verlag, 2009, p. 176-188.

GREVIN Benoît, « De la collection épistolaire au formulaire de chancellerie (XIII^{e} -XV^{e} siècle) : enquêtes fonctionnalistes, transitions typologiques et fractures disciplinaires », *Cahiers électroniques d'histoire textuelle du LAMOP*, 1, 2008, p. 23–51. En ligne : lamop.univ-paris1.fr/IMG/pdf/article_Benoit_Grevin_2008.pdf.

GRIMM Jacob et Wilhelm, « Das Rad im Mainzer Wappen » in *Deutsche Sagen*, n°474, München, Winckler, 1981, p. 448.

GROTEN Manfred, *Köln im 13. Jahrhundert. Gesellschaftlicher Wandel und Verfassungsentwicklung*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1995, p. 180-218.

GRUBER Elisabeth, PILS Susanne, RABELER Sven, WEIGL Herwig et ZEILINGER Gabriel (dir.), *Mittler zwischen Herrschaft und Gemeinde: Die Rolle von Funktions- und Führungsgruppen in der mittelalterlichen Urbanisierung Zentraleuropa. Internationale Tagung, Kiel, 23.-25. 11. 2011*, Innsbruck-Wien, Bozen-Studien Verlag, 2013.

GUTSCHE Willibald (dir.), *Kleine illustrierte Geschichte der Stadt Erfurt*, Marburg, Hitzeroth, 1991.

GUTSCHE Willibald (dir.), *Geschichte der Stadt Erfurt*, Weimar, Böhlau, 1986.

HAASE Carl, « Die mittelalterliche Stadt als Festung. Wehrpolitisch-militärische Einflussbedingungen im Werdegang der mittelalterlichen Stadt », *Studium Generale*, 16, 1963.

HAHN O., « Zerstörungsfreie naturwissenschaftliche Untersuchung von historischem Schriftgut », in SCHUBERT Martin (dir.), *Materialität in der Editionswissenschaft*, Berlin/New York, De Gruyer, 2010, p. 15-26.

HAHN O., WOLFF T., FEISTEL H.-O., RABIN I. et BEIT ARIÉ M., « The Erfurt Hebrew giant Bible and the experimental XRF analysis of ink and plummet composition », *Gazette du livre médiéval*, 51, 2007, p. 16-29.

HANAWALT Barbara et KOBIALKA Michal (dir.), *Medieval practices of space*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000.

HAUTEFEUILLE Florent, « De l'espace juridique à l'espace réel : l'exemple de la châtellenie de Castelnau-Montratier (46) aux XIII[e] et XIV[e] siècles », in CURSENTE Benoît (dir.), *Habitats et territoires du Sud*, Paris, CTHS, 2004, p. 179-200.

HEIMANN Heinz-Dieter, « Neue Perspektiven für die Geschichte der Post », *Historische Zeitschrift*, 253, 1991, p. 661-674.

HEIMANN Heinz-Dieter, « Brievedregher. Kommunikations- und alltagsgeschichtliche Zugänge zur vormodernen Postgeschichte und Dienstleistungskultur », in *Kommunikation und Alltag in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1992, p. 252-292.

HEIMANN Heinz-Dieter, « Zur Visualisierung städtischer Dienstleistungskultur. Das Beispiel der kommunalen Boten », in MAUE Hermann (dir.), *Visualisierung städtischer Ordnung. Zeichen – Abzeichen – Hoheitszeichen*, Nürnberg, Germanische National Museum, 1993.

HEINMANN Heinz-Dieter et HLAVÁČEK Ivan (dir.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn, Schöningh, 1998.

HEINEMEYER Karl, « Zum Erfurter Freizinsrecht im 12. Jahrhundert », *MVGAE*, 73, 2012, p. 10-102.

HEINIG Paul-Joachim et KRAUß Barbara (dir.), *Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit: Festschrift für Peter Moraw*, Berlin, Duncker & Humblot, 2000.

HELBIG Carl Gustav, « Johann Philipp von Mainz und Johann Georg II. von Sachsen während der Erfurter Wirren 1650-1664 », *Archiv für Sächsische Geschichte*, 3, 1865, p. 391-442.

HELBIG Herbert, « Adolf, Fürst von Anhalt-Zerbst », *Neue Deutsche Biographie*, 1, Berlin, Duncker & Humblot, 1953, p. 85. En ligne : http://www.deutsche-biographie.de/pnd104173114.html.

HELD Wieland, *Zwischen Marktplatz und Anger: Stadt-Land-Beziehungen im 16. Jahrhundert in Thüringen*, Weimar, Böhlau, 1988.

HELLER Friedrich Hermann, *Die Handelswege Inner-Deutschlands im 16., 17. und 18. Jahrhundert und ihre Beziehungen zu Leipzig: Nach archivalischen Quellen*, Dresden, Baensch, 1884.

HELMRATH Johannes et MÜLLER Heribert (dir.), *Studien zum 15. Jahrhundert : Festschrift für Erich Meuthen*, München, Oldenbourg, 1994.

HERGEMÖLLER Bernd-Ulrich, *Uplop – Seditio : Innerstädtische Unruhen des 14. und 15. Jahrhunderts im engeren Reichsgebiet. Schematisierte vergleichende Konfliktanalyse*, Hamburg, Kovač, 2012.

HERRMANN Karl, *Bibliotheca Erfurtina: Erfurt in seinen Geschichts- und Bild-Werken*, Erfurt, Selbstverl. des Verf. bei Carl Villaret, 1863.

HERMANN Karl, « Das Wappen und die Siegel der Stadt Erfurt », *MVGAE*, 1, 1865, p. 1-126.

HESSE Peter, *Nachrichten aus Köln. Studien zu den Briefen des städtischen Rats in der Zeit des Neusser Krieges*, thèse de doctorat soutenue en 2011, Universität zu Köln. En ligne : kups.ub.uni-koeln.de/4872/1/Hesse_Nachrichten_aus_Koeln.pdf.

HESSE Peter et ROTHMANN Michael, « Zwischen Diplomatik und Diplomatie. Städtische Briefbücher als serielle Schlüsselzeugnisse städtischer Kommunikation im deutschen Spätmittelalter. Die Kölner Briefbücher von 1418 bis 1424: Ein Werkstatt », *Geschichte in Köln*, 52, 2005, p. 69-88.

HIGOUNET Charles, « A propos de la perception de l'espace au Moyen Age », in *Media in Francia. Mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner*, Paris, Maulévrier, 1989, p. 257-268.

HOFFMANN H. , « Zur mittelalterlichen Brieftechnik », in REPGEN Konrad et SKALWEIT Stephan (dir.), *Spiegel der Geschichte: Festgabe für Max Braubach*, Münster, Aschendorff, 1964, p. 141-170.

HOLTZ Eberhard, « Erfurt und Kaiser Friedrich III. (1440-1493). Berührungspunkte einer Territorialstadt zur Zentralgewalt des späten Mittelalters », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 185-201.

HOLTZ Eberhard, « Zur politischen und rechtlichen Situation Erfurts im 15. Jahrhundert im Vergleich mit anderen mitteldeutschen Städten », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995, p. 95-105.

HOLTZMANN Walter, « Mitteldeutschland in der deutschen Geschichte », *Sachsen und Anhalt*, 1936, 12, p. 1-15.

HOLZNER-TOBISCH Kornelia, KÜHTREIBER Thomas et BLASCHITZ Gertrud, *Die Vielschichtigkeit der Straße: Kontinuität und Wandel in Mittelalter und früher Neuzeit*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2012.

HORN Wilhelm, *Erfurts Stadtverfassung und Stadtwirtschaft in ihrer Entwicklung bis zur Gegenwart: Ein Beispiel zur Verfassungsgeschichte und Sozialpolitik der deutschen Städte*, Jena, Fischer, 1904.

HUBMANN F., OESCH J., « Betrachtungen zu den Thorarollen der Erfurter Handschriften-Sammlung. Untersuchungen zu Gliederung und Sonderzeichen », in BUSSERT Frank et ALTWASSER Elmar, *Die jüdische Gemeinde von Erfurt und die SchUM-Gemeinden. Kulturelles Erbe und Vernetzung*, Jena-Quedlinburg, Bussert & Stadeler, 2012.

IGEL Karsten, *Zwischen Bürgerhaus und Frauenhaus: Stadtgestalt, Grundbesitz und Sozialstruktur im spätmittelalterlichen Greifswald*, Köln, Böhlau, 2010.

ISENBERG Gabriele (dir.), *Die Befestigung der mittelalterlichen Stadt*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1997.

ISENMANN Eberhard, *Die deutsche Stadt im Mittelalter 1150 – 1550: Stadtgestalt, Recht, Verfassung, Stadtregiment, Kirche, Gesellschaft, Wirtschaft*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2012.

JACOB Christian, « *Spatial turn* » in JACOB Christian, *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, Marseille, OpenEdition Press, 2014. En ligne : http://books.openedition.org/oep/654.

JARITZ Gerhard (dir.), *Die Strasse: Zur Funktion und Perzeption öffentlichen Raums im späten Mittelalter*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2001.

JOHANEK Peter (dir.), *Europäische Messen und Märktesysteme in Mittelalter und Neuzeit*, Köln, Böhlau, Böhlau, 1996.

JOHANEK Peter, « Bügerkämpfe und Verfassung in den mitellalterliichen deutschen Städten », in SPECKER Hans Eugen (dir.), *Einwohner und Bürger auf dem Weg zur Demokratie: Von den antiken Stadtrepubliken zur modernen Kommunalverfassung*, Stuttgart, Kohlhammer, 1997, p. 45-73.

JOHANEK Peter, « Die Mauer und die Heiligen. Stadtvorstellungen im Mittelalter », in BEHRINGER Wolfgang et ROECK Bernd (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit 1400-1800*, München, Beck, 1999, p. 26-38.

JOHANEK Peter (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2000.

JOHANEK Peter (dir.), *Die Stadt und ihr Rand*, Köln, Böhlau, 2008.

JOHANEK Peter (dir.), *Bild und Wahrnehmung der Stadt*, Wien, Böhlau, 2012.

JOHANEK Peter, FREITAG Werner et SIEKMANN Mechthild (dir.), *Europäische Stadtgeschichte: Ausgewählte Beiträge*, Wien, Böhlau, 2012.

JÜRGENSMEIER Friedhelm, *Das Bistum Mainz: Von der Römerzeit bis zum II. Vatikanischen Konzil*, Frankfurt/Main, Knecht, 1988.

KALLMEYER Werner (dir.), *Kommunikation in der Stadt*, t. 1 *Exemplarische Analysen des Sprachverhaltens in Mannheim*, t. 2 *Ethnographien von Mannheimer Stadtteilen*, t. 3 *Kommunikative Stilistik einer sozialen Welt „kleiner Leute" in der Mannheimer Innenstadt*, Berlin, de Gruyter, 1994-1995.

KAMMERER Odile, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

KARTHAUS Nicola et LICHTENBERGER Katharina, *Gebrauch und Missbrauch des Mittelalters, 19.-21. Jahrhundert*, München, Fink, 2009.

KIEßLING Rolf, *Die Stadt und ihr Land : Umlandpolitik, Bürgerbesitz und Wirtschaftsgefüge in Ostschwaben vom 14. bis ins 16. Jahrhundert*, Köln, Böhlau, 1989.

KINTZINGER Martin, « 'Cum salvo conductu': Geleit im westeuropäischen Spätmittelalter », in SCHWINGES Rainer C. et WRIEDT Klaus (dir.), *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, Ostfildern, Thorbecke, 2003, p. 313-363.

KIRCHGÄßNER Bernhard, « Zur Frügeschichte des modernen Haushalts. Vor allem nach der Quellen der Reichsstädte Eßlingen und Konstanz », in MASCHKE Erich et SYDOW Jürgen (dir.), *Städtisches Haushalts- und Rechnungswesen*, Sigmaringen, Thorbecke, 1977, p. 9-44.

KIRCHHOFF Alfred, *Erfurt im dreizehnten Jahrhundert: ein Geschichtsbild*, Berlin, Mittler, 1870.

KIRCHHOFF Alfred, « Die Besitzergreifung Erfurts durch Kurmainz (1664) », *Zeitschrift für preußische Geschichte und Landeskunde*, 8, 1871.

KLINGER Andreas, « Schwarzburg », in *Neue Deutsche Biographie*, t. 24, Berlin, Duncker & Humblot, 2010, p. 12–14.

KLUGE Mathias Franc, *Die Macht des Gedächtnisses: Entstehung und Wandel kommunaler Schriftkultur im spätmittelalterlichen Augsburg*, Leiden, Brill, 2014.

KOLB Herbert, « Zur Frühgeschichte des Wortes 'Grenze' », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 226, 1989, p. 344-356.

KRAMER Karl-Sigismund, *Fränkisches Alltagsleben um 1500: Eid, Markt und Zoll im Volkacher Salbuch*, Würzburg, Echter, 1985.

KRUGER Herbert, « Das Rhein-Main-Gebiet auf Erhard Etlaubs Nürnberger Strassenkarten aus den Jahren 1500 und 1501 », *Mainzer Zeitschrift*, 46/47, 1952, p. 65-73.

KRÜGER Herbert, « Des Nürnberger Meisters Erhard Etzlaub älteste Straßenkarte von Deutschland », *Jahrbuch für fränkische Landesforschung*, 18, 1958, p. 1-286.

LALOU Elisabeth, « Les tablettes de cires médiévales », *BEC*, 147, 1999, p. 123-140.

LAMBERT Ernst Maximilian, *Die ältere Geschichte und Verfassung der Stadt Erfurt: Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Städtewesens im Mittelalter*, Halle, Pfeffer, 1868.

LAUFER Otto, « Der laufende Bote im Nachrichtenwesen der frühen Jahrhunderte. Sein Amt, seine Ausstattung und seine Dienstleistungen », *Beiträge zur deutschen Volks- und Altertumskunde*, 1, 1954, p 19-59.

LEBEAU Christine (dir.), *L'Espace du Saint-Empire, du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004.

LECLERCQ Jean, « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 2, 1946, p. 63-70.

LECUPPRE-DESJARDIN Elodie et BRUAENE Anne-Laure VAN (dir.), *De bono communi : the discourse and practice of the common good in the European city (13th-16th c.)*, Turnhout, Brepols, 2010.

LEFEBVRE Henri, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

LE GOFF Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale », *Annales ESC*, 1968, p. 35-352.

LE GOFF Jacques, « L'Occident médiéval et le temps », in LE GOFF Jacques, *Un autre Moyen Age*, Paris, Gallimard, 1999, p. 401-420.

LEHMANN Edgar et SCHUBERT Ernst, *Dom und Severikirche zu Erfurt*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1991².

LEHNARDT Andreas, « Hebraische Einbandfragmente in Mainz und Trier », in *XXX. Deutscher Orientalistentag Freiburg i. B.*, 2008. En ligne : http://orient.ruf.uni-freiburg.de/dotpub/lehnardt.pdf.

LEHNARDT Andreas (dir.), *« Genizat Germania »: hebrew and aramaic binding fragments from Germany in context*, Leiden, Brill, 2010.

LEHNARDT Andreas et OLSZOWY-SCHLANGER Judith (dir.), *Books within books: new discoveries in old book bindings*, Leiden, Brill, 2014.

LEITZMANN Johann, *Das Münzwesen und die Münzen Erfurts*, Weissensee, Grossmann, 1864.

LEITZMANN Johann (dir.), *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Münzkunde (incl. Oesterreich, Schweiz, Luxemburg und Elsass) oder geschichtliche Nachrichten über das Münzwesen Deutschlands*, Weißensee, Grossmann, 1869.

LEPETIT Bernard et PUMAIN Denise (dir.), *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos, 1993.

LEVY Jacques, *Le Tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 2000.

LEVY Jacques, « Entre contact et écart. La distance au cœur de la réflexion sur l'espace des sociétés », *Atala*, 12, 2009, p. 175-185.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013².

LEVY Jacques, article « Distance », in LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin 2013², p. 267-270.

LEVY Jacques et NOIZET Hélène, (dir.) *Une rencontre spatio-temporelle*, *EspacesTemps.net*, 2014. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/une-rencontre-spatio-temporelle/.

LIPPERT Woldemar, « Studien über die wettinische Kanzlei und ihre ältesten Register im XIV. Jahrhundert », *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Altertumskunde*, 24, 1903, p. 1-42.

LÖBE D., « Vom Bruderkriege 1446 bis 1451 », *Mittheilungen der Geschichts- und Alterthumsforschenden Gesellschaft des Osterlandes*, 10, 1895, p. 155-177.

LÖTHER Andrea, *Prozessionen in spätmittelalterlichen Städten: Politische Partizipation, obrigkeitliche Inszenierung, städtische Einheit*, Köln, Böhlau, 1999.

LUDSCHEIDT Michael, « Zur Geschichte der Erfurter hebräischen Handschriften », *Stadt und Geschichte*, 35, 2007.

LUDSCHEIDT Michael et BISPINCK-ROSSBACHER Julia, *Erfurter hebräische Handschriften*, Jena, Bussert & Stadeler, 2010.

LUHMANN Niklas, « Was ist Kommunikation ? », in LUHMANN Niklas, *Soziologische Aufklärung*, 6, *Die Soziologie und der Mensch*, Opladen, VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 113-124.

LUSSAULT Michel, *L'Homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007.

LUTHER Martin, *Tischreden*, Weimar, Böhlau, 1967². Traduit par SAUZIN Louis, *Propos de table*, Paris, Montaigne, 1932.

LYNCH Kevin, *L'Image de la cité*, Paris, Dunod, 1969.

MÄGDEFRAU Werner, « Zum Waid- und Tuchhandel thüringischer Städte im späten Mittelalter », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, 2, 1973, p. 131-143.

MÄGDEFRAU Werner, « Patrizische Ratsherrschaft, Bürgeropposition und städtische Volksbewegungen in Erfurt », in TÖPFER Bernhard (dir.), *Stadt und Städtebürgertum in der deutschen Geschichte des 13. Jahrhunderts*, Berlin, Akademie-Verlag, 1976, p. 324-571.

MÄGDEFRAU Werner, *Der thüringer Städtebund im Mittelalter*, Weimar, Böhlau, 1977.

MÄGDEFRAU Werner, « Städtische Produktion von der Entstehung der Zünfte bis ins 14. Jahrhundert », in MÄGDEFRAU Werner, (dir.), *Europäische Stadtgeschichte im Mittelalter und früher Neuzeit*, Weimar, Böhlau, 1979, p. 130-188.

MÄGDEFRAU Werner, *Thüringer Städte und Städtebünde im Mittelalter*, Bad Langensalza, Rockstuhl, 2002.

MÄGDEFRAU Werner, *Stadt und Bürgerfreiheit im mittelalterlichen Thüringen*, Erfurt, Landeszentrale für politische Bildung Thüringen, 2004.

NAEGLE Gisela (dir.), *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter / Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen âge*, München, Oldenbourg, 2012.

MARCHAL Guy P. (dir.), *Grenzen und Raumvorstellungen: 11.-20. Jh.*, Zürich, Chronos, 1996.

MARIN Louis, *Le portrait du roi*, Paris, les Éd. de Minuit, 1981.

MASCHKE Erich, « Verfassung und soziale Kräfte in der deutschen Stadt des späten Mittelalters, vornehmlich in Oberdeutschland. I. Teil », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 46-3, 1959, p. 289-349.

MASCHKE Erich (dir.), *Städtisches Haushalts- und Rechnungswesen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1977.

MATHIEU Jean-Louis, « Christaller, Walter », in LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 156-157.

MAY Georg, *Die geistliche Gerichtsbarkeit des Erzbischofs von Mainz im Thüringen des späten Mittelalters: das Generalgericht zu Erfurt*, Leipzig, St.-Benno-Verl., 1956.

MECKSEPER Cord, *Stadt im Wandel: Kunst und Kultur des Bürgertums in Norddeutschland 1150-1650. Ausstellungskatalog / Landesausstellung Niedersachsen 1985*, 4 tomes, Stuttgart-Bad Cannstatt, Cantz, 1985.

MENTZ Georg, *Johann Philipp von Schönborn. Kurfürst von Mainz, Bischof von Würzburg und Worms 1605-1673. Ein Beitrag zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts*, Jena, Fischer, 1899.

MENZEL Eberhard (dir.), *Erfurter Mühlengeschichte*, *Stadt und Geschichte,* Sonderheft 7, Erfurt, Stadt und Geschichte e. V., 2006.

MENZEL Karl, « Die Verträge zwischen den Grafen Adolf von Nassau und Diether von Isenburg-Büdingen zur Beilegung des Streits um das Erzstift Mainz », *Nassauische Annalen*, 10, 1870.

MENZEL Karl, « Diether von Isenburg », in *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 5, Leipzig, Duncker & Humblot, 1877, p. 164-170.

METTKE Heinz, « Zu einigen Erfurter Texten und Dichtungen in Mittelalter », *Wissenschaftliche Zeitschrift der Friedrich-Schiller-Universität Jena*, 34, 1985, p 77-85.

MEYNEN Emil (dir.), *Zentralität als Problem der mittelalterlichen Stadtgeschichtsforschung*, Köln, Böhlau, 1979.

MIARD-DELACROIX Hélène, GARNER Guillaume et HIRSCHHAUSEN Béatrice von (dir.), *Espaces de pouvoir, espaces d'autonomie en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.

MIHALI Ciprian, « De l'identité-monument à l'identité-événement : un passage impossible ? », in REY Violette et SAINT-JULIEN Thérèse (dir.), *Territoires d'Europe. La différence en partage*, Lyon, ENS Editions, 2005, p. 79-93.

MITTERAUER Michael, « Das Problem der zentralen Orte als sozial- und wirtschafthistorische Forschungsaufgabe », *Viertaljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgechichte*, 58, 1971, p. 433-467.

MITGAU Hermann, « Geschlossene Heiratskreise sozialer Inzucht », in RÖSSLER Hellmuth (dir.), *Deutsches Patriziat 1430-1740*, Limburg/Lahn, Starke, 1968, p. 1-25.

MOEGLIN Jean-Marie, « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV^e^-XV^e^ siècle) », in SHMESP, *Les Élites urbaines au Moyen Age*, Paris-Roma, EFR, 1997, p. 351-383.

MOEGLIN Jean-Marie, *L'Empire et le Royaume : entre indifférence et fascination*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011.

MOLHO Anthony, « Tre città-stato e i loro debiti pubblici. Questi e iposeti sulla storia di Firenze, Genova e Venezia », in *Italia 1350-1450. Tra crisi, trasformazione, sviluppo (Pistoia 1991)*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 1993, p. 185-215.

MOLLER Bernd, « Erwägungen zur Bedeutung Erfurt als Kommunikationszentrum der frühen Reformation », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart,* Weimar, Böhlau, 1995, p. 275-282.

MÖNCKE Gisela, « Zur Problematik des Terminus 'freie Stadt' im 14. und 15. Jahrhundert », in PETRI Franz (dir.), *Bischofs- und Kathedralstädte des Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Wien-Köln, Böhlau, 1976, p. 84-94.

MONDADA Lorenza , *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos, 2000.

MONDADA Lorenza, « Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain », in LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 2000, p. 165-175.

MONNET Pierre, « Doit-on encore parler de patriciat (dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age) ? », *BullMHFA*, 32, 1996, p. 54-66.

MONNET Pierre, « Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge », in VEIT Patrice et DURCHHARDT Heinz (dir.), *Guerre et paix du Moyen Âge aux Temps Modernes. Théorie-Pratiques-Représentations,* Mainz, von Zabern, 2000, p. 73-101.

MONNET Pierre, « 'Wan es steht ubel in diesin landen mit grossem kriege...'. Die diplomatische Korrespondenz der Stadt Frankfurt am Main im 15. Jahrhundert. Mittel und Ziele einer reichsstädtischen Außenpolitik », in BRUNNER Horstet et SPRANDEL Rolf (dir.), *Die Wahrnehmung von Kriegen im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit (colloque de Wurtzbourg 1998)*, Wiesbaden, Reichert, 2000, p. 199-222.

MONNET Pierre, « Ville réelle et ville idéale : une géographie au prisme des témoignages autobiographiques dans les cités du Sud de l'Empire à la fin du Moyen Âge », *Annales HSS*, 2001, p. 591-621.

MONNET Pierre, « Élites et conflits urbains dans les villes allemandes de la fin du Moyen Âge », in BRELOT Claude-Isabelle et BAYARD Françoise (dir.), *Cahiers d'Histoire*, 45/4, *Elites et conflits*, 2001, p. 533-561.

MONNET Pierre, « Jalons pour une histoire de la diplomatie urbaine dans l'Allemagne de la fin du Moyen Âge », in BERG Dieter, KINTZINGER Martin et MONNET Pierre (dir.), *Außenpolitik im Mittelalter*, Bochum, Winkler, 2002, p. 151-174.

MONNET Pierre, « La mémoire des élites urbaines dans l'empire à la fin du Moyen Âge entre écriture de soi et histoire de la cité », in BRAND Hanno, MONNET Pierre et STAUB Martial, *Memoria, communitas, civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Stuttgart, Thorbecke, 2003, p. 49-70.

MONNET Pierre, « Courriers et messages : un réseau urbain de communication dans les pays d'Empire à la fin du Moyen Âge », in BOUDREAU Claire, FIANU Kouky, GAUVARD Claude *et al.* (dir.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 281-306.

MONNET Pierre, « L'histoire des villes médiévales en Allemagne : un état de la recherche », *Histoire urbaine*, 11, 2004, p. 131-172.

MONNET Pierre, « Communes et ligues urbaines », in DECULTOT Elisabeth, ESPAGNE Michel et LE RIDER Jacques (dir.), *Dictionnaire du monde germanique*, Paris, Bayard, 2007, p. 205.

MONNET Pierre, « Villes, ligues, princes et royauté : négociations et négociateurs dans l'Empire tardo-médiéval », in MOEGLIN Jean-Marie et PEQUIGNOT Stéphane (dir.), *Negociar en la Edad Media - Négocier au Moyen Age*, Barcelone, Casa de Velázquez, 2006, p. 217-239.

MONNET Pierre, « Les élites urbaines et leur espace dans les villes d'Allemagne à la fin du Moyen Age, *Mercado immobiliario y paisajes urbanos en el Occidente Europeo (siglos XI-XV). XXXIII Semana de Estudios medievales Estella*, Pamplona, Gobierno de Navarra, 2007, p. 301-346.

MONNET Pierre, « La ville et la guerre dans quelques cités de l'Empire aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : de l'urgence immédiate à la mémoire identitaire », in RAYNAUD Christine (dir.), *Villes en guerre XIV^e^-XV^e^ siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 185-223.

MONNET Pierre, « Bien commun et bon gouvernement : le traité politique de Johann von Soest sur la manière de bien gouverner une ville (*Wye men wol eyn statt regyrn soll*, 1495) », in LECUPRE-DESJARDIN Elodie et VAN BRUAENE Anne-Laure (dir.), *De bon communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.). Discours et pratiques du Bien Commun dans les villes d'Europe (XIII^e^ au XV^e^ siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 89-106.

MONNET Pierre, « Die Stadt, ein Ort der politischen Öffentlichkeit im Spätmittelalter ? », in KINTZINGER Martin et SCHNEIDMÜLLER Bernd (dir.), *Politische Öffentlichkeit im Spätmittelalter*, Ostfildern, Thorbecke, 2011 (Vorträge und Forschungen LXXV), p. 329-359.

MONNET Pierre, « Montrer le droit : pratiques et usages de l'écit juridique dans une ville allemande vers 1500 », in CHASTANG Pierre (dir.), *Mélanges en l'honneur de Michel Zimmermann*, Paris, à paraître.

MONNET Pierre, « La forme d'une ville : une description de Francfort vers 1350 », in JEGOU Laurent, JOYE Sylvie, LIENHARD Thomas et SCHNEIDER Jens (éd.), *Faire lien. Aristocraties réseaux et échanges compétitifs. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2015, p. 207-215.

MORAW Peter, « Reichsstadt, Reich und Königtum im späten Mittelalter », *Zeitschrift für Historische Forschung*, 6, 1979, p. 325-424.

MORAW Peter (dir.), *Unterwegssein im Spätmittelalter*, Berlin, Duncker & Humblot, 1985.

MORAW Peter, *Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung: Das Reich im späten Mittelalter 1250 bis 1490*, Berlin, Propyläen, 1985.

MORAW Peter, « Zur Verfassungsposition der Freien Städte zwischen König und Reich, besonders im 15. Jahrhundert », in DILCHER Gerhard (dir.), *Res publica. Bürgerschaft in Stadt und Staat*, Berlin, 1988, p. 11-39.

MORAW Peter (dir.), *« Bündnissysteme » und « Außenpolitik » im späteren Mittelalter*, Berlin, Duncker & Humblot, 1988.

MORAW Peter (dir.), *Regionale Identität und soziale Gruppen im deutschen Mittelalter*, Berlin, Duncker & Humblot, 1992.

MORAW Peter (dir.), *Raumerfassung und Raumbewußtsein im späteren Mittelalter*, Stuttgart, Thorbecke, 2002.

MORAW Peter, « Die Strasse im Recht und in der Herrschaftsausübung des Mittelalters », in HOLZNER-TOBISCH Kornelia, KÜHTREIBER Thomas et BLASCHITZ Gertrud (dir.), *Die Vielschichtigkeit der Straße : Kontinuität und Wandel in Mittelalter und früher Neuzeit*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2012, p. 233-262.

MORAW Peter et SCHIEFFER Rudolf (dir.), *Die deutschsprachige Mediävistik im 20. Jahrhundert*, Ostfildern, Thorbecke, 2005.

MORSEL Joseph, « Le cartulaire de Sigmund I von Thüngen (Franconie 1448/49) », in GUYOTJEANNIN Olivier et PARISSE Michel (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde de Paris (décembre 1991)*, Paris-Genève, Champion-Droz, 1993, p. 411-422.

MORSEL Joseph, « Construire l'espace sans la notion d'espace. Le cas du Salzforst (Franconie) au XIV^e^ siècle », in SHMESP, *Construction de l'espace au Moyen Age. Pratiques et représentations. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 37^e^ congrès, Mulhouse, 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 295-316.

MORSEL Joseph, « Ce qu'écire veut dire au Moyen Age... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini*, 4, 2000, p. 3-43.

MORSEL Joseph, « 'Brief' und 'schrift' : Überlegungen zu den sozialen Grundlagen schriftlichen Austauschs im Spätmittelalter am Beispiel Frankens », in KUCHENBUCH Ludolf (dir.), *'Textus' im Mittelalter: Komponenten und Situationen des Wortgebrauchs im schriftsemantischen Feld*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2006, p. 285-321.

MORSEL Joseph, « 'Communautés d'installés'. Pour une histoire de l'appartenance médiévale au village ou à la ville », *EspaceTemps.net*, 11.11.2014. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/communautes-dinstalles/.

MUNDY John H., « In Praise of Italy : The Italian Republics », *Speculum*, 64, 1989, p. 815-834.

NAUJOKS Eberhard, QUARTHAL Franz et SETZLER Wilfried (dir.), *Stadtverfassung, Verfassungsstaat, Pressepolitik : Festschrift für Eberhard Naujoks zum 65. Geburstag*, Sigmaringen, Thorbecke, 1980.

NEUBAUER Theodor, « Die direkte Besteuerung in der mittelalterlichen Stadt Erfurt und die Verrechtsbücher », *MVGAE*, 33, 1912, p. 163–197.

NEUBAUER Theodor, « Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation, 1. Teil », *MVGAE*, 34-2, 1913, p. 1–78.

NEUBAUER Theodor, « Zur Geschichte der mittelalterlichen Stadt Erfurt ; [= Die sozialen und wirtschaftlichen Verhältnisse der Stadt Erfurt vor Beginn der Reformation, 2. Teil, bearbeitet] », *MVGAE*, 35, 1914, p. 1–95.

NEUBAUER Theodor, « Wirtschaftsleben im mittelalterlichen Erfurt », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 12, 1914, p. 521-548.

NEUBAUER Theodor, « Eine thüringische Masstabelle aus dem Anfang des 16. Jahrhunderts », *ZVTGA*, N. F. 22 (30), 1915, p. 215-217.

NEUBAUER Theodor, *Das tolle Jahr von Erfurt*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1948.

NEUSSER Gerold, *Das Territorium der Reichsstadt Ulm im 18. Jahrhundert*, Ulm, Stadtarchiv, 1964.

NITZ Thomas, *Stadt-Bau-Geschichte: Stadtentwicklung und Wohnbau in Erfurt vom 12. bis zum 19. Jahrhundert*, Berlin, Lukas, 2005.

NOIZET Hélène, *La Fabrique de la ville : espaces et sociétés à Tours, IX^e^-XIII^e^ siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

NOIZET Hélène, « La fabrique urbaine de Tours : une analyse dialectique entre sociétés et espaces urbains (IX^e^-XIII^e^ siècle) », in DELIGNE Chloé et BILLEN Claire (dir.), *Voisinages, coexistence, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Age – 16^e^ siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007.

NOIZET Hélène, « La ville au Moyen Âge et à l'époque moderne. Du lieu réticulaire au lieu territorial », *EspaceTemps.net*, 2014. En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/la-ville-au-moyen-age-et-a-lepoque-moderne/.

OERGEL Georg, « Das ehemalige Erfurtische Gebiet », *MVGAE*, 24-2, 1903, p. 161-190 et carte hors-texte.

OEXLE Otto Gerhard et SCHMITT Jean-Claude (dir.), *Les Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne : actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

OTCHAKOVSKY-LAURENS François, *S'assembler, tenir conseil, enregistrer. La construction de l'autorité municipale à Marseille à la faveur des crises du XIV^e siècle (1348-1385)*, thèse de doctorat soutenue en 2014 à l'Université d'Aix-Marseille, sous la direction de Laure Verdon.

OTCHAKOVSKY-LAURENS François « Les assemblées municipales marseillaises au XIV^e siècle et l'enregistrement de la parole publique », in MAILLOUX Anne et VERDON Laure (dir.), *L'Enquête en questions. De la réalité à la « vérité » dans les modes de gouvernement. Moyen Âge – Temps modernes*, CNRS, Paris, 2014, p. 85-101.

ORTH Elsbet, *Die Fehden der Reichsstadt Frankfurt am Main im Spätmittelalter: Fehderecht und Fehdepraxis im 14. und 15. Jahrhundert*, Wiesbaden, Steiner, 1973.

OSCHEMA Klaus (dir.), *Freundschaft oder « amitié » ? Ein politisches Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)*, Berlin, Duncker & Humblot, 2007.

OSTRITZ Sven (dir.), *Die mittelalterliche jüdische Kultur in Erfurt*, t. 1 *Der Schatzfund: Analysen – Herstellungstechniken – Rekonstruktionen*, t. 2 *Der Schatzfund: Archäologie – Kunstgeschichte – Siedlungsgeschichte*, t. 3 *Der Schatzfund: Die Münzen und Barren*, t. 4 *Die Alte Synagoge*, Weimar, Thüringisches Landesamt für Denkmalpflege und Archäologie, 2009-2011.

OSTRITZ Sven, *Die Alte Synagoge*, Langenweißbach, Beier & Beran, 2009.

OVERMANN Alfred, *Erfurt in zwölf Jahrhunderten: Eine Stadtgeschichte in Bildern*, Erfurt, Verl. & Dr. Fortschritt, 1992 [1929].

OVERMANN Alfred, *Aus Erfurts alter Zeit: Gesammelte Aufsätze zur Erfurter Kulturgeschichte*, Erfurt, Richters, 1948.

OVERMANN Alfred, « Die Geschichte des Erfurter Stadtarchivs », in OVERMANN Alfred, *Aus Erfurts alter Zeit*, Erfurt, Verlaghaus Thüringen, 1992 [1948], p. 41.

OVERMANN Alfred, *Das Erfurter Stadtbild und seine Entwicklung*, Erfurt, [s. n.], 1948.

PABSTMANN Sven, « Kunst für Erfurter Patrizier um 1600: Ein Beitrag zu Leben und Werk des Bildhauers Israel von der Milla », *MVGAE*, 73 (N.F. 20), 2012, p. 133-159.

PAINTER Joe, « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? », in VANIER Martin, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, PUR, 2009, p. 57-66.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et BODY-GENDROT Sophie (dir.), *La Ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Chris YOUNES (dir.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, la Découverte, 2007.

PARAVICINI Werner, « Der Briefwechsel Karls des Kühnen : Ein Editionsprojekt », *Journal of medieval history*, 11, 1985, p. 347-364.

PARAVICINI Werner (dir.), *Europäische Reiseberichte des späten Mittelalters. Eine analytische Bibliographie* : t. 1 HALM Christian (dir.), *Deutsche Reiseberichte*, t. 2 WETTLAUFER Jörg, *Französische Reiseberichte*, et t. 3 HIRSCHBIEGEL Jan, *Niederländische Reiseberichte*, Frankfurt/Main, Lang, 1994, 1999 et 2000.

PATZE Hans, *Recht und Verfassung thüringischer Städte*, Weimar, Böhlau, 1955.

PATZE Hans, Walter SCHLESINGER (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 2 *Hohes und spätes Mittelalter*, et t. 5 *Politische Geschichte in der Neuzeit*, Köln-Wien, Böhlau, 1974 et 1982.

PAVEAU Marie-Anne, *Les Prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2006.

PERANI Mauro et RUINI Cesario (dir.), *Fragmenta ne pereant : recupero e studio dei frammenti di manoscritti medievali e rinascimentali riutilizzati in legature*, Ravenna, Longo, 2002.

PETRI Franz (dir.), *Bischofs- und Kathedralstädte des Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Köln-Wien, Böhlau.

PFEFFER Ernst, « Die Sprache des Erfurter 'Buche der Willkür', nach den Handschriften des 14. Jahrhunderts (Laute, Formen und einige Fragen der Syntax) », *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, 93, 1972, p. 102-187.

PFLIEGER Géraldine, *De la ville aux réseaux : dialogues avec Manuel Castells*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006.

PILVOUSEK Josef, *Die Prälaten des Kollegiatstiftes St. Marien in Erfurt von 1400 - 1555*, 1re éd., Leipzig, St.-Benno, 1988.

PIVETEAU Jean-Luc, « Le territoire est-il un lieu de mémoire », *Espace géographique*, 24/2, 1995, p. 113-123.

POCOCK John, « The Concept of a Language and the métier d'historien : some considerations on practice » in PAGDEN Anthony (dir.), *The languages of political theory in early-modern Europe*, Cambridge-New York, Cambridge University press, 1987.

POCOCK John, *Le Moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, PUF, 1997.

POECK Dietrich, « Rat und Memoria », in GEUENICH Dieter et OEXLE Otto Gerhard (dir.), *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994, p. 286-335.

POECK Dietrich, « Zahl, Tag und Stuhl. Zur Semiotik der Ratswahl », *Frühmittelalterliche Studien*, 33, 1999, p. 396-427.

POECK Dietrich, *Rituale der Ratswahl: Zeichen und Zeremoniell der Ratssetzung in Europa (12. - 18. Jahrhundert)*, Köln, Böhlau, 2003.

POHL Hans (dir.), *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, Stuttgart, Steiner, 1989, p. 19-36.

POTIN Yann, « Les archives et la matérialité différée du pouvoirTitres, écrins ou substituts de la souveraineté ? », *Pouvoirs*, 153, *Les archives*, 2015-2, p. 5-21.

POLIVKA Miloslav, « Nürnberg als Nachrichtenzentrum in der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts » in HEINMANN Heinz-Dieter (dir.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Padeborn, Schöningh, 1998, p. 165-178 .

PRESS Volker, « Zwischen Kurmainz, Kursachsen und dem Kaiser – Von städtischer Autonomie zur „Erfurter Reduktion" 1664 » in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt 742-1992*, Weimar, Böhlau, p. 385-402.

RAßLOFF Steffen, *Geschichte der Stadt Erfurt*, Erfurt, Sutton, 2012.

RAßLOFF Steffen, *Geschichte Thüringens*, Orig.-Ausg., München, Beck, 2010.

RAU Susanne, *Räume der Stadt: Eine Geschichte Lyons 1300-1800*, Frankfurt/Main, 2014.

RAU Susanne, *Räume: Konzepte, Wahrnehmungen, Nutzungen*, Frankfurt/Main, 2013.

RAU Susanne et SCHWERHOFF Gerd (dir.), *Zwischen Gotteshaus und Taverne: Öffentliche Räume in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Köln-Weimar, Böhlau, 2004.

RHEIN Stefan, « Philipp Melanchthon und Eobanus Hessus. Wittenberger Reformation und Erfurter 'Poetenburg' », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart,* Weimar, Böhlau, 1995, 283-295.

RICHARD Olivier, *Mémoires bourgeoises :* Memoria *et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen âge*, Rennes, PUR, 2009.

ROCKINGER Ludwig, *Briefsteller und Formelbücher des XI. bis XIV. Jahrhunderts*, München, Aalen, 1863.

ROGGE Jörg, « Politisches Räume und Wissen. Überlegungen zu Raumkonzepten und deren heuristischen Nutzen für die Stadtgeschichtsforschung (mit Beispielen aus Mainz und Erfurt im späten Mittelalter) », in ROGGE Jörg (dir.), *Tradieren, Vermitteln, Anwanden. Zum Umgang mit Wissensbestände in spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Städten*, Berlin, Akademie-Verlag, 2008, p. 115-154.

RONCAYOLO Marcel, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1997.

ROSEN Josef, *Verwaltung und Ungeld in Basel 1360-1535 : Zwei Studien zu Stadtfinanzen im Mittelalter*, Wiesbaden, Steiner, 1986.

ROSSIAUD Jacques, *Lyon 1250-1550 : réalités et imaginaires d'une métropole*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

RÖSSLER Hellmuth (dir.), *Deutsches Patriziat: 1430 - 1740*, Limburg/Lahn, Starke, 1968.

RÖBLITZ Günther, « Die Gegenstempelung fremder Groschen durch Erfurt und Nordhausen sowie Folgerungen zum Umlauf von Groschengeld in beiden Städten im Jahre 1465 », *Numismatische Beiträge*, 2, 1988.

RÖBLITZ Günther, « Die erste Erfurter Groschenprägung im Zuge der 1468 wieder aufgenommen Geldproduktion », *Aus der Vergangenheit der Stadt Erfurt*, N.F. 4, 1988.

RÖBLITZ Günther, « Zu geldgeschichtlichen Bezügen der Nutzung des Münzrechts durch die Stadt Erfurt im 14. und 15. Jahrhundert », *Jahrbuch für Regionalgeschichte*, 16/II, 1989.

RÖBLITZ Günther, « Erfurter Münzgeschichte der Groschenperiode bis zur ersten Talerprägung 1548 », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte. Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 331-345.

ROGGE Jörg (dir.), *Tradieren, Vermitteln, Anwanden. Zum Umgang mit Wissensbestände in spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Städten*, Berlin, Akademie-Verlag, 2008, p. 45-60.

RUF Reinhold, « Juden im spätmittelalterlichen Erfurt : Bürger und Kammerknechte », in HIRSCHMANN Frank G. und MENTGEN Gerd (dir.), *Campana pulsante convocati: Festschrift anläßlich der Emeritierung von Prof. Dr. Alfred Haverkamp*, Trier, Kliomedia, 2005, p. 487-518.

RÜTHER Stefanie, *Prestige und Herrschaft: Zur Repräsentation der Lübecker Ratsherren in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2003.

RÜTHER Stefanie, « Entre intégration et distinction – La logique sociale des fondations pieuses des couches dominantes à Lübeck », *Histoire urbaine*, 27, 2010, p. 43-58.

SALIGER Wilhelm, *Über das Olmützer Stadtbuch des Wenzel von Iglau*, Brünn, Winiker, 1882.

SANDER Paul, *Die reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs: dargestellt auf Grund ihres Zustandes von 1431 bis 1440*, Leipzig, Teubner, 1902.

SCHENK Gerrit Jasper, *Zeremoniell und Politik: Herrschereinzüge im spätmittelalterlichen Reich*, Köln, Böhlau, 2003.

SCHIERA Pierangelo, « '*Bonum Commune*' zwischen Mittelalter und Neuzeit. Überlegungen zur substanziellen Grundlage der modernen Politik », *Archiv für Kulturgeschichte*, 81-2, 1999, p. 283-303.

SCHILDER Paul, *L'Image du corps*, Paris, Gallimard, 1968².

SCHLÖGEL Karl, *Im Raume lesen wir die Zeit. Über Zivilisationsgeschichte und Geopolitik*, München, Hanser, 2003.
SCHMALE Franz-Josef *et al.*, « Brief, Briefliteratur, Briefsammlungen », in *Lexikon des Mittealters*, t. 2, p. 647-682.

SCHMID Alois, « Notarius civium Ratisponensium : Beobachtungen zu den Stadtschreibern der Reichsstadt Regensburg », in *Staat, Kultur, Politik. Festschrift z. 65. Geburtstag von Dieter Albrecht,* Kallmünz/Opf, Lassleben, 1992, p. 49-58.

SCHMID Irmtraut, « Briefe », in BECK Friedrich et HENNING Eckart (dir.), *Die archivalischen Quellen*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2004[4], p. 111-118.

SCHMIDT Aloys, « Die Kanzlei der Stadt Erfurt bis zum Jahre 1500 », *MVGAE*, 40-41, 1921, p. 1-88.

SCHMIDT Aloys, « Untersuchung über das *Carmen satiricum occulti Erfordensis* », *Sachsen und Anhalt*, 2, 1926, p. 76-158.

SCHMIDT Aloys, « Zur Mainzer Stiftsfehde 1462 », *Jahrbuch des Bistums Mainz*, 3, 1948, p. 89-99.

SCHMIDT Peter (dir.), *Geschichte der Stadt Regensburg*, Regensburg, Pustet, 2000.

SCHMIDT-HÄNDEL Astrid, *Der Erfurter Waidhandel an der Schwelle zur Neuzeit*, Frankfurt/Main, Lang, 2004.

SCHMIDT-WIEGAND Ruth, « Stuhl, Stuhlsetzung », in ERLER Adalbert und KAUFMANN Ekkehard (dir.), *Handwörterbuch zur Rechtsgeschichte*, t. 5, Berlin, Schmidt, 1998, col. 63-65.

SCHMITT Ludwig Erich, *Untersuchungen zu Entstehung und Struktur der « neuhochdeutschen Schriftsprache »*, t. 1 *Sprachgeschichte des Thüringisch-Obersächsischen im Spätmittelalter: die Geschäftssprache von 1300 bis 1500*, Köln, Böhlau, 1966.

SCHNELBÖGL Fritz, « Die wirtschaftliche Bedeutung ihres Landgebietes für die Reichsstadt Nürnberg in den Grundzügen dargestellt », *Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte Nürnbergs*, 1, 1967, p 115-136.

SCHNELBÖGL Fritz, « Leben und Werk des Nürnberger Kartographen Erhard Etzlaub († 1532) », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg*, 57, 1970, p. 216–231.

SCHNEIDMÜLLER Bernd, « Briefe und Boten im Mittelalter », in LOTZ Wolfgang (dir.), *Deutsche Postgeschichte: Essays und Bilder*, Berlin, Nicolai, 1989, p. 10-21.

SCHNELLENKAMP Werner, *Beiträge zur Entstehungsgeschichte der Thüringer Waidstädte und ihrer Nachbarstädte: Grundlagen, Ursachen und Anlaß der Stadtentstehung, die Stadtwerdung und die erste Entwicklung städtisch-marktlicher Siedlungen in Mittelthüringen*, Erfurt, Stenger, 1930.

SCHÖLLER Peter (dir.), *Zentralitätsforschung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1972.

SCHNEIDER Jean, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy, Thomas, 1950.

SCHREINER Klaus, « 'Kommunebewegungen' und 'Zunftrevolution'. Zur Gegenwart der mittelalterlichen Stadt im historisch-politischen Denken des 19. Jahrhunderts », in QUARTHAL Franz et SETZLER Wilfried (dir.), *Stadtverfassung, Verfassungsstaat, Pressepolitik. Festschrift für E. Naujoks*, Sigmaringen, Thorbecke, 1980, p. 139-168.

SCHREINER Klaus, « Die mittelalterliche Stadt in Webers Analyse und die Deutung des okzidentales Rationalismus », in KOCKA Jürgen (dir.), *Max Weber. Der Historiker*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1986, p. 119-150.

SCHREINER Klaus, *Rituale, Zeichen, Bilder: Formen und Funktionen symbolischer Kommunikation im Mittelalter*, Köln, 2011.

SCHREINER Stefan, « Zwei hebräische Handschriftenfragmente als Buchdeckelverstärker », *Judaica* 62-3, 2006, p. 246-251 et p. 343-347.

SCRIBNER Robert, « Civic unity and the Reformation in Erfurt », *Past and present*, 66, 1975, p. 29-60.

SCHUBERT Martin J. (dir.), *Materialität in der Editionswissenschaft*, Berlin, de Gruytern 2010.

SCHULZE Hans K. (dir.), *Städtisches Um- und Hinterland in vorindustrieller Zeit*, Köln, Böhlau, 1985.

SCHWINEKÖPER Berent, *Gesamtübersicht über die Bestände des Landeshauptarchivs Magdeburg*, Halle, Niemeyer, 1954.

SCHWINGES Rainer Christoph, « Erfurts Universitätsbesucher im 15. Jahrhundert. Frequenz und räumliche Herkunft », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt 742 – 1992 : Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 207-222.

SCHWINGES Rainer C. et WRIEDT Klaus (dir.), *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, Ostfildern, Thorbecke, 2003.

SCOTT Tom, « The City-State in the german speaking Lands », in OCKER Christopher *et al.* (dir.), *Politics and Reformation. Essays in honor of Thomas A. Brady Jr.*, Leyden, Brill, 2007, p 3-65.

SELZER Stephan, *Blau: Ökonomie einer Farbe im spätmittelalterlichen Reich*, Stuttgart, Hiersemann, 2010.

SESSLER Hans, *Das Botenwesen der Reichsstadt Nürnberg*, Erlangen, 1947.

SHMESP, *Les Villes capitales au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

SHMESP, *Construction de l'espace au Moyen Age. Pratiques et représentations. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 37e congrès, Mulhouse, 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

SIGNORI Gabriela, *Räume, Gesten, Andachtsformen: Geschlecht, Konflikt und religiöse Kultur im europäischen Mittelalter*, Ostfildern, Thorbecke, 2005.

SIMON August, *Die Verkehrsstrassen in Sachsen und ihr Einfluss auf die Städteentwickelung bis zum Jahre 1500*, Stuttgart, Engelhorn, 1892.

SKINNER Quentin, *L'Artiste en philosophe politique. Ambrogio Lorenzetti et le Bon gouvernement*, Paris, Raisons d'agir, 2002.

SMAIL Daniel, *Imaginary cartographies: possession and identity in late medieval Marseille*, Ithaca, Cornell University Press, 1999.

SOJA Edward, « The political organization of space », *Annales of Association of American geographers*, LX, 1971, p. 1-54.

SOJA Edward, *Postmodern geographies: the reassertion of space in critical social theory*, London, Verso, 1989.

SPIEß Karl-Heinz, *Medien der Kommunikation im Mittelalter*, Stuttgart, Steiner, 2003.

SPORHAN-KREMPEL Lore, *Nürnberg als Nachrichtenzentrum zwischen 1400 und 1700*, Nürnberg, Selbstverlag des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg, 1968.

SPRANDEL Rudolf, « Der städtischen Rentenmarkt in Nordwestdeutschland im Spätmittelalter », in KELLENBENZ Hermann (dir.), *Öffentliche Finanzen und privates Kapital im späten Mittelalter und in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Stuttgart, Fischer, 1971, p. 14-23.

SPRENGER Kai-Michael, « Die Mainzer Stiftsfehde 1459-1463 », in DUMONT Franz, SCHERF Ferdinand et SCHÜTZ Friedrich (dir.), *Mainz: Die Geschichte der Stadt*, Mainz, von Zabern, 1999, p. 205-227.

Stadt-Land-Beziehungen und Zentralität als Problem der historischen Raumforschung: Forschungsberichte des Ausschusses « Historische Raumforschung » der Akademie für Raumforschung und Landesplanung, Hannover, Jänecke, 1974.

STEINHAUSEN Georg, *Geschichte des deutschen Briefes*, Berlin, Gautners, 1889-1891.

STEGER Hugo et WIEGAND Herbert Ernst (dir.), *Schrift und Schriftlichkeit. Writing and its use*, Berlin-New York, De Gruyter, 1994.

STOLLBERT-RILLINGER Barbara, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche », traduit dans *Trivium*, 2, *Culture politique et communication symbolique*, 2008. En ligne : http://trivium.revues.org/1152.

STOLLBERG-RILINGER Barbara (dir.), *Spektakel der Macht. Rituale im Alten Europa 800 - 1800 ; Katalog*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2008.

STOUKALOV-POGODIN Gabriel, *Das Siegel: Gebrauch und Bedeutung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2007.

STRAHM Hans, « Mittelalterliche Stadtfreiheit », *Schweizer Beiträge zur allgemeinen Geschichte*, 5, 1947, p. 77-113.

STROMER Wolfgang von, « Handel und Gewerbe », in PFEIFFER Gerhard (dir.), *Nürnberg – Geschichte einer europäischen Stadt*, München, Beck, 1971, p. 46-54.

STUDER IMMENHAUSER Barbara, *Verwaltung zwischen Innovation und Tradition. Die Stadt Bern und ihr Untertanengebiet* 1250-1550, Ostfildern, Thorbecke, 2006.

STÜRZEBECHER Maria, « Der Schatzfund aus der Michaelisstraße in Erfurt », in OSTRITZ Sven (dir.), *Die mittelalterliche jüdische Kultur in Erfurt*, t. 1 *Der Schatzfund: Analysen – Herstellungstechniken – Rekonstruktionen*, Weimar, Thüringisches Landesamt für Denkmalpflege und Archäologie, 2010, p. 60-212.

SYDOW Jörg, « Zur verfassungsrechtlichen Stellung von Reichsstadt, freier Stadt und Territorialstadt im 13. und 14. Jahrhundert », in *Les libertés urbaines et rurales du XI^e^ au XIV^e^ siècle*, Bruxelles, Pro civitate, 1968, p. 281-309.

TETTAU Wilhelm von, « Über das staatsrechtliche Verhältnis von Erfurt zum Erzstift Mainz », *JAW*, N.F.1, 1860, p. 1-140.

TETTAU Wilhelm von, « Die Reduction von Erfurt und die ihr vorausgegangenen Wirren 1647-1655 », *JAW*, N.F. 3, 1863, p. 1-274.

TETTAU Wilhelm von, « Beiträge zu einer vergleichenden Topographie und Statistik », *MVGAE*, 12, 1886, p. 1-220.

TETTAU Wilhelm von, « Geschichtliche Darstellung des Gebietes der Stadt Erfurt und der Besitzungen der dortigen Stiftungen », *MVGAE*, 13, 1887, p. 1-265.

THIELE Theodor, *Das völkerrechtliche freie Geleit in den Auslieferungsverträgen des deutschen Reiches*, Greifswald, J. Abel, 1900.

THERY Hervé, « Frontière », in BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé (dir.), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, Reclus, 1993, p. 227.

THÜRINGER LANDESANSTALT FÜR UMWELT, *Gebiets- und Gewässerkennzahlen (Verzeichnis und Karte)*, Jena, 1998.

TIMPEL Max, « Strassen, Gassen und Plätzen von Alt-Erfurt in Vergangenheit und Gegenwart », *MVGAE*, 45, 1929, p. 1-24.

TÖPFER Bernhard, *Stadt und Städtebürgertum in der deutschen Geschichte des 13. Jahrhunderts*, Berlin, Akademie-Verlag, 1976.

TOUBERT Pierre, « Conclusions en forme de table ronde », in POISSON Jean-Michel (dir.), *Castrum*, 4, *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Roma-Madrid, EFR-Casá de Velásquez, 1992, p. 337.

TÜMMLER Hans, « Das kurmainzische Thüringen », in PATZE Hans et SCHLESINGER, Walter (dir.), *Geschichte Thüringens*, t. 5 *Politische Geschichte in der Neuzeit*, vol. 1, Köln-Wien, Böhlau, 1982, p. 573-588.

VANDENDORPE Christian, *Du Papyrus à l'hypertexte : essai sur les mutations du texte et de la lecture*, Paris, la Découverte, 1999.

VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, PUR, 2008.

VESCHAMBRE Vincent, « La mise en mots des espaces dans un grand ensemble en rénovation. Décalages significatifs entre toponymie conçue et toponymie vécue (Malakoff, Nantes, France) », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 1, 2011/1, p. 99-110.

VERSCHAREN Franz-Josef, « Eine Wachstafel des 15. Jahrhundert mit einem thüringischen Einkünfteverzeichnis aus dem Historischen Archiv der Stadt Köln », *MVGAE*, 58 (N.F. 5), 1997, p. 1-16.

VERSCHAREN Franz-Josef, « Eine Wachstafel des 15. Jahrhundert mit einem thüringischen Einkünfteverzeichnis aus dem Historischen Archiv der Stadt Köln. Nachtrage zu einem Aufsatz in den *MVGAE* von 1997 », *MVGAE*, 2012, 73, p. 7-9.

VOLLAND Arno, « Zur Geschichte der Verkehrswege im Raum des Werrawinkels Vacha–Gerstungen–Hörschel », *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde*, 71, 1960, p. 17–36.

VOLLRATH Major, « Die Festungswerke Erfurts », *MVGAE*, 22, 1901, p. 17-43.

WAEHLER Martin, « Erfurt als Reichshauptstadt », *MVGAE*, 46, 1930, p. 115-145.

VOLTMER Ernst, *Reichsstadt und Herrschaft. Zur Geschichte der Stadt Speyer im hohen und späten Mittelalter*, Trier, THF, 1981, p. 36-43.

WÄß Helga (dir.), *Form und Wahrnehmung mitteldeutscher Gedächtnisskulptur im 14. Jahrhundert*, t. 1 *Ein Beitrag zu mittelalterlichen Grabmonumenten, Epitaphen und Kuriosa in Sachsen, Sachsen-Anhalt, Thüringen, Nord-Hessen, Ost-Westfalen und Südniedersachsen*, Bristol-Berlin, Tenea, 2006.

WEBER Max, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2004 [1904-1905].

WEBER Max, *La Ville*, Paris, les Belles Lettres, 2013.

WEIß Ulman, *Ein fruchtbar Bethlehem. Luther und Erfurt*, Berlin, Evangelische Verlagsanstalt, 1982.

WEIß Ulman, *Die frommen Bürger von Erfurt : die Stadt und ihre Kirche im Spätmittelalter und in der Reformationszeit*, Weimar, Böhlau, 1988.

WEIß Ulman (dir.), *Erfurt 742 – 1992. Stadtgeschichte, Universitätsgeschichte*, Weimar, Böhlau, 1992.

WEIß Ulman (dir.), *Erfurt. Geschichte und Gegenwart*, Weimar, Böhlau, 1995.

WEIß Ulman, « *Respublica Erffordiana*. Zum Politikverständnis einer deutschen Stadt in der Zeit der Konfessionalisierung », in JOHANEK Peter (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2000, p. 301-318.

WEIß Ulman, « Das Tolle Jahr von Erfurt », *MVGAE*, 71 (N.F.18), 2010, p. 23-35.

WENISCH Rudolf, « Aus dem Wortschatz der Nürnberger Ratsbriefbücher des 15. und 16. Jahrhunderts. Eine Anregung zur systematischen Sammlung und kritischen Beleuchtung der älteren Nürnberger Amtssprache », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte Nürnbergs,* 46, 1955, p. 140-261.

WERNER Matthias, « Die Anfänge eines Landesbewusstseins in Thüringen », in Michael GOCKEL (dir.), *Aspekte thüringisch-hessischer Geschichte*, Marburg, Hessisches Landesamt für Geschichtliche Landeskunde, 1992, p. 81-137.

WERNER Matthias, « ‚Ich bin ein Durenc'. Vom Umgang mit der eigenen Geschichte im mittelalterlichen Thüringen », in WERNER Matthias (dir.), *Identität und Geschichte*, Weimar, Böhlau, 1997, p. 79-104.

WESTPHAL Bertrand, *La Géocritique mode d'emploi*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2000.

WIEDERKEHR Georg Robert, *Das freie Geleit und seine Erscheinungsformen in der Eidgenossenschaft des Spätmittelalters: Ein Beitrag zu Theorie und Geschichte eines Rechtsbegriffs*, Zürich, Juris, 1976.

WIEGAND Fritz, *Das Rathaus und der Fischmarkt in Erfurt*, Erfurt, Gutenberg-Druckerei, 1961.

WIEGAND Fritz, « Über hansische Beziehungen Erfurts », in HEITZ Gerhard et UNGER Manfred (dir.), *Hansische Studien. Heinrich Sproemberg zum 70. Geburtstag*, Berlin, Akademie-Verlag, 1961, p. 398-408.

WIEGAND Fritz, *Das Stadtarchiv Erfurt und seine Bestände*, Berlin, Verlag des Ministerium des Innen, 1962.

WIEGAND Fritz, *Erfurt: Eine Monografie*, Rudolstadt, Greifenverlag, 1964.

WIEGAND Fritz, *Hundert Jahre wissenschaftliches Stadtarchiv Erfurt*, Erfurt, Stadtarchiv, 1965.

WIEGAND Fritz, *Die Wandgemälde im Rathaus zu Erfurt: Gang durch die Geschichte und Sage der Stadt*, Erfurt, Rat der Stadt Erfurt, 1966.

WIEMANN Erich, *Rat und städtische Einwohnerschaft*, *MVGAE*, Sonderheft 51, 1937.

WIEMANN Erich, *Die städtische Handels- und Gewerbeverwaltung*, *MVGAE*, Sonderheft 52, 1938.

WILDENHAYN Kurt, *Kurmainzische Zölle und zollähnliche Abgaben in der Stadt Erfurt*, Erfurt, Gutenberg-Druck, 1955.

WILLICKS Peter, « Die Konflikte zwischen Erfurt und dem Erzbischof von Mainz am Ende des 15. Jahrhunderts », in WEIß Ulman (dir.), *Erfurt 742-1992. Stadtgeschichte, Universitätsgechichte*, Weimar, Böhlau, 1992, p. 225-240.

« Willigis », in *Meyers Konversations-Lexikon*, t. 16, Bibliographisches Institut, Leipzig 1885–1892, p. 653.

WOLF Dietrich et RADTKE Peter, *Sömmerda gestern – heute: Bilder aus der Vergangenheit und Gegenwart der Stadt und ihrer Umgebung*, Erfurt, Desotron, 1994.

WOLF Stephanie, « Zur Mainzer Heberolle und ihren Erfurt betreffenden Vorlagen », *ZVTG*, 57, 2003, p. 43-54.

WOLF Stephanie, *Erfurt im 13. Jahrhundert : städtische Gesellschaft zwischen Mainzer Erzbischof, Adel und Reich*, Köln, Böhlau, 2005.

ZAHND Urs M., *Nürnberg und Bern: Zwei Reichsstädte und ihre Landgebiete*, Erlangen, Univ.-Bibliothek, 1990.

ZAUNICK Rudolf, *Das älteste deutsche Fischbüchlein vom Jahre 1498 und dessen Bedeutung für die spätere Literatur*, Berlin, Parey, 1916.

ZIMMERMANN Michel (dir.), *Auctor & Auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, Ecole des Chartes, 2001.

ZMORA Hillay, *State and nobility in early modern Germany : the knightly feud in Franconia, 1440 - 1567*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

ZUMTHOR Paul, *La Mesure du monde : représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993.

Liste des illustrations

Figure 1 : Fonctionnement du Conseil d'Erfurt .....p. 54
Figure 2 : Evolution du nombre de lettres dans les séries 1a-1a et 1a-1b.....p. 239
Figure 3 : Evolution du nombre de lettres dans la série 1b-1b.....p. 241
Figure 4 : Correspondance globale de la ville.....p. 242
Figure 5 : Transmission de l'information à partir d'Erfurt.....p. 276
Figure 6 : Lettres envoyées par Erfurt à l'occasion d'une seule affaire.....p. 277
Figure 7 : Erfurt, plaque-tournante du commerce en moyenne Allemagne.....p. 387
Figure 8 : Le réseau des routes tel qu'il apparaît dans le conduit.....p. 390
Figure 9 : Part des lettres envoyées aux seigneurs laïcs dans la correspondance aux seigneurs.....p. 415
Figure 10 : Part des lettres envoyées aux seigneurs laïcs dans la correspondance totale.....p. 416
Figure 11 : Part de chaque mode d'ambassade dans les dépenses liées à l'envoi de messages.....p. 429
Figure 12 : Cathédrale Sainte-Marie et église Saint-Sever.....p. 541

Tableau 1 : Protocoles initiaux des placards de 1480.....p. 90
Tableau 2 : Calendrier de l'élection du Conseil.....p. 109
Tableau 3 : La hiérarchie des messagers erfurtois à pied en 1505.....p. 308
Tableau 4 : Bailliages d'Erfurt au XV^e^ siècle.....p. 352
Tableau 5 : Bailliages territoriaux d'Erfurt au XV^e^ siècle.....p. 354
Tableau 6 : Destinations multiples pour un messager unique.....p. 403
Tableau 7 : Principaux destinataires de la correspondance avec les princes.....p. 420
Tableau 8 : Dépenses urbaines liées à l'envoi de messages.....p. 430
Tableau 9 : Envois à cheval, 1505.....p. 434
Tableau 10 : Gratifications aux envoyés étrangers pour l'année 1505.....p. 450
Tableau 11 : Plus ou moins chers amis d'Erfurt –sans changement de statut.....p. 465
Tableau 12 : catégories de contribuables erfurtois.....p. 495
Tableau 13 : Fortune collective des contribuables les plus aisés d'Erfurt, 1511.....p. 496
Tableau 14 : Fiefs des bourgeois d'Erfurt tenus de seigneurs voisins.....p. 505

Carte 1 : Forteresses du territoire d'Erfurt.....p. 354
Carte 2 : Le réseau des routes à l'échelle régionale.....p. 389
Carte 3 : Les exemptions du conduit.....p. 396
Carte 4 : Le landgraviat de Thuringe au XV^e^ siècle.....p. 396
Carte 5 : Correspondants d'Erfurt – Conseils de ville dans l'Empire.....p. 423
Carte 6 : Correspondants d'Erfurt – Conseils de ville en Allemagne moyenne.....p. 425

Liste des annexes

1. Carte physique du bassin thuringien
2. Carte politique du bassin thuringien jusqu'en 1485
3. Carte de l'Electorat de Mayence au début du XVI[e] siècle
4. Carte du territoire d'Erfurt au début du XVI[e] siècle
5. Plan de la ville d'Erfurt à la fin du Moyen Age
6. Les *Junker* d'après le *Verrechtsbuch* de 1511
7. Liste des protonotaires erfurtois
8. Liste des archevêques des débuts attestés de la commune d'Erfurt à la révolte de 1509
9. Liste des ducs de Saxe des débuts attestés de la commune d'Erfurt à la révolte de 1509
10. Généalogie simplifiée de la maison Wettin au XV[e] siècle
11. Généalogie simplifiée des comtes de Gleichen
12. Empereurs et Rois des Romains des débuts attestés de la commune d'Erfurt à la révolte de 1509
13. Poids, mesures & monnaies
14. Sceaux erfurtois
15. Monnaies erfurtoises
16. Grandes armes d'Erfurt apposées au fronton de l'Hôtel de ville médiéval
17. Boucliers ornant la salle du Conseil
18. Panneaux illustrant des maximes du *Freidank*
19. *Regimentsverbesserung*, 1510
20. Lettres envoyées par le Conseil d'Erfurt à ses protonotaires et syndics
21. Carte de répartition du moyen haut-allemand et du moyen bas-allemand
22. Présentation des *libri* de correspondance
23. Reproductions de pages des *libri* de correspondance
24. Lettre au capitaine Hermann von Pock, 1510
25. Lettre au capitaine Friedrich von Dühne, 26 octobre 1505
26. Description de la limite du tribunal de Waltersleben
27. Description de limites (2-2/1, n°1, f. 131v-137)
28. Tableau du conduit (*Geleitstafel*) réalisé par Hartung Cammermeister, 1440
29. Décor de l'Hôtel de ville : les travaux des mois
30. Carte du réseau commercial et routier autour d'Erfurt à la fin du Moyen Age
31. Envois multiples à la même date, par plusieurs messagers, 1505
32. Arbres généalogiques de quelques familles de l'élite erfurtoise (*Waidjunker* et conseillers)
33. Testament de Hugo Bruns l'Ancien, 7 février 1435
34. Gravure représentant Erfurt dans la *Chronique universelle* d'Hartmann Schedel
35. Dessin à la plume représentant Erfurt dans la *Landeschronik* de Wigand Gerstenberg
36. Vue cavalière d'Erfurt, huile sur toile, vers 1520
37. Romain en armes sur le *Fischmarkt*, 1591
38. Plus ou moins chers amis d'Erfurt – changement de niveau d'amitié
39. Gages versés aux messagers à pied les plus sollicités par le Conseil - 1505
40. Envoyés à cheval pour l'année 1505

Table des matières

Remerciements 6
Note sur les citations & traductions 8
Abréviations 9

Introduction 12
Première partie 36
Ecrire et faire la ville 36

Chapitre premier 38
Au commencement étaient les textes : la production d'une norme urbaine, entre négociation et impossibilité. 38

I – Le temps de l'expansion juridique 43

1 – La mise en place d'un gouvernement urbain 43
2 – De la discontinuité à la rupture 49

II – Le temps de la pleine extension 52

1 – Le silence feutré des institutions efficaces 52
2 – Traduction et affirmation de la norme dans les représentations urbaines 57
3 – A l'Ouest rien de semblable 75

III – Le temps de l'explosion 78

1 – Diether d'Isenbourg et la fin du consensus – L'impossible lexique politique 79
2 – 1510 ou le réaménagement temporaires des rapports sociaux et politiques internes 103
3 – La montée en puissance d'un groupe de marchands secondaires 120

Chapitre deuxième 131
Plume, encre, papier : fabriquer la ville 131

I – Hommes d'écrits, hommes de parole(s) 132

1 – De l'enregistrement à la production de la politique urbaine 133
2 – Heinrich von Kirchberg et le développement du rôle du secrétaire de ville 135
3 – La mise en place de l'organisation définitive (1336 à 1417) 142
4 – Le pivot du gouvernement urbain au XV^{e} siècle 145
5 – Le protonotaire et le conseil 163

II – Les archives de la ville : l'écrit, l'ombre et l'oubli 178

1 – La chancellerie urbaine 178

2 – Penser / classer 183

3 – Trous de mémoire ? Registres et administration courante 196

4 – Un portrait 210

Deuxième partie 221

Les espaces de la communication 221

Chapitre troisième 223

Les registres de correspondance : lieux de mémoire, lieux du territoire. 223

I – Conserver et nommer les missives : état des lieux des archives épistolaires erfurtoises 224

1 – Les mots pour le dire 225

2 – Le volume de la correspondance 234

3 – Pratiques d'archives 244

II – Assembler et conserver les lettres : façonner la ville et le monde 261

1 – Ecrire l'oral et montrer le Conseil en action. Fixer le passé proche. 261

2 – Transmettre les paroles extérieures 271

3 – Un réagencement du monde par l'écriture et l'enregistrement 282

Chapitre quatrième 299

Dits et non-dits de la correspondance : la communication comme représentation. 299

I – La délivrance du message : le rôle des messagers 300

1 – Les hommes aux pieds ailés 301

2 – Parler et montrer 312

II – Les missives, un portrait du Conseil 316

1 – Un souci de précision 317

2 – Les tensions internes 319

3 – Le poids des mots, le choc de l'implicite 326

Troisième partie 337

Spatialités urbaines 337

Chapitre cinquième 339

Le territoire dans tous ses états 339

I – Erfurt, Erfurt : une ville et son territoire 343

1 – La formation du « pays erfurtois » 344
2 – L'administration du territoire 351
3 – La question des frontières 355

II – Un territoire mouvant et en expansion : la fabrique d'un espace radial et strié 374

1 – Le conduit à Erfurt 374
2 – « Ein fruchtbarer Bethlehem » 380
3 – Toutes les routes mènent à Erfurt 385
4 – L'extension du domaine erfurtois ? 395
5 – Circuits messagers 400

Chapitre sixième 409
Ad dominum, ad consules : le réseau épistolaire erfurtois 409

I – Acteurs. Le rayonnement erfurtois 413

1 – Les domini. Un réseau régional 414
2 – Les consules. Du Rhin à la Neisse, de la Baltique à la Bohême 420

II – Motifs. Communiquer pour régner ? 428

1 – A pied, à cheval, en secret 428
2 – Assurer la sécurité 436

II – Formes. A chacun selon son rang 446

1 – Noblesse oblige 448
2 – La prudence et l'amitié 452

Chapitre septième 473
Espace des bourgeois, espace des conseillers, espace des habitants : le millefeuille de l'espace urbain. 473

I – Sur la route 475

1 – Un carrefour 475
2 – Un lieu investi par les marchands 479
3 – Une prolongation de l'espace civique 487

II – Les stratégies foncières ou : la double personnalité des conseillers 492

1 – Dominants, élite, patriciat ? Les investisseurs 492

2 – La propriété, une expression politique 504
III – De quoi la ville est-elle la forme ?..... 516
1 – Les villes juxtaposées 517
2 – Le cœur des mortels..... 523
Conclusion 551
Source et bibliographie 558
I – Sources 558
II – Instruments de travail..... 561
III – Littérature secondaire 562
Liste des illustrations 598
Liste des annexes 599
Table des matières 600

Résumé

Ce travail prend pour objet l'espace d'Erfurt en ce qu'il est produit par des groupes, principalement le Conseil, et par des individus. L'espace, compris ici comme une dimension du social, est envisagé dans sa dimension matérielle et ses représentations. Ses formes et les modalités de sa production sont autant de points d'entrée pour retrouver les fondements de l'identité erfurtoise à la fin du Moyen Age, ainsi que son inscription dans des ensembles plus vastes, aux échelles locale, régionale et impériale. L'analyse des pratiques de divers acteurs montre la complexité des enjeux sociaux et le dynamisme de la ville.

Mots-clés : Erfurt – XV[e] siècle – Saint-Empire – espace – représentation - correspondance

Zusammenfassung

Ziel der vorliegenden Dissertation ist es, den Raum von Erfurt am Ende des Mittelalters zu untersuchen. « Raum » wird hier als soziale Produktion von Gruppen – besonders vom Stadtrat – und Menschen verstanden. Seine materielle Dimension sowohl als die Repräsentationen des Raums erlauben, die Identität Erfurts zu beschreiben, und den Platz der Stadt auf der lokalen, der regionalen und der Reichsebene zu verstehen. Die Bedingungen, in denen der Raum produziert wird, seine Formen und Mittel zeigen auch, was auf dem Spiel für diese Gesellschaft steht.

Schlüsselwörter : Erfurt – 15. Jh. – Heiliges Römisches Reich – Raum – Repräsentation - Briefwechsel

Abstract

This work deals with the space of the city of Erfurt in the late Middle Ages. Space is understood as a social construction of groups, here merely the City Council, and people. The concrete dimension of space as well as representations of it are subjects of the analyse, in order to define the identity of Erfurt and understand its place at the local and regional levels as well as in the Empire. The conditions of the production of space, the ways in which it's produced and its forms are also indications of the urban social complexity and dynamism.

Keywords : Erfurt – 15th century – Holy Roman Empire – Space – Representation - correspondence